UNIV. OF
TORONTO

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/s5journaldesco27soci

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET

DE LA STATISTIQUE

CINQUANTE-CINQUIÈME ANNÉE

5e SÉRIE — TOME XXVII

JUILLET A SEPTEMBRE 1896)

38891
20/3/97.

PARIS

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie

Rue Richelieu, 14

1896

HB
3
J8
sér. 5
t. 27-28

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

UN DEVOIR SOCIAL

Un enseignement très évident, à coup sûr, de l'histoire est que chaque nation présente des vicissitudes singulièrement similaires. Elle émerge hors d'un vague chaos, prend corps, acquiert de la cohésion, se développe, s'élève, atteint un apogée, puis s'écroule, lentement ici, là avec un fracas de catastrophe, et disparaît, noyée, absorbée, perdant toute individualité. L'histoire se répète incessamment, avec des variantes insignifiantes : *eadem sed aliter*. Ceci n'est point contestable : tout le passé le crie, et le présent ne comporte point d'autre interprétation. De même que les cieux nous montrent des mondes à toutes les phases de leur existence, ici embryonnaires, là plus avancés, ailleurs à leur apogée, et plus loin, roulant désolés, sombres et froids, ayant achevé leur cycle, un seul continent de notre petite planète nous offre à la fois le spectacle de nations dont les unes naissent, les autres sont en pleine vigueur, d'autres encore disparaissent et vont rejoindre les vestiges des nations antécédentes. Sur ce point, pas de doute. Mais il importe de bien déterminer ce qui meurt, en ce cas. La tragédie est consommée : mais qu'est-ce au juste que le cadavre ? Or, il n'est point besoin de longues méditations pour assurer que, dans la majorité des cas, ce qui meurt, ce n'est pas un ensemble d'individus, c'est une organisation politique. En effet, si nous laissons de côté les cas exceptionnels où il y a antagonisme entre deux races inégalement douées, et où l'une succombe, comme le font les Polynésiens dans le Pacifique et les Indiens aux Etats-Unis, nous voyons la nation vaincue se fondre dans la victorieuse et s'absorber en elle. Les individus de la première ne sont pas nécessairement voués à l'extinction totale : la sénilité de la nation n'a point pour corollaire la sénilité de la race : le déclin de la nation ne s'accompagne pas nécessairement du déclin de la race.

Ceci revient à dire qu'en général les vaincus ne sont pas organiquement inférieurs ou physiologiquement plus mal doués. Au reste, nous avons des exemples bien nets sous les yeux : le Scandinave, qui a conquis l'Angleterre, l'Irlande, la Normandie, la race juive encore, si vivace et si résistante, sont là pour témoigner de la vitalité des races.

De ces exemples encourageants, pouvons-nous conclure qu'une race doit nécessairement progresser, ou au moins se maintenir à son niveau? Telle est la question qui se pose et à laquelle M. J. Berry Haycraft a entrepris de répondre dans *Darwinism and Race-Progress* [1]. La question n'est pas d'ordre purement platonique : elle a son intérêt pratique, car si l'on peut découvrir des causes de détérioration de la race, on connaît du même coup les moyens de prévenir cette détérioration et de lutter contre elle : on connaît les moyens de progresser en connaissant les méthodes de régression; on découvre le remède en mettant à nu la cause du mal. Assurément l'étude des faits de la zoologie et, en particulier, celle des faits qu'ont découvert les éleveurs et les horticulteurs sont de la plus haute importance : mais on ne peut toujours conclure de la plante ou de l'animal à l'homme, les méthodes ne sont pas les mêmes, ni le milieu, ni les moyens d'action. Dans nos haras, dans nos parcs, dans nos basse-cours, dans nos jardins, nous pouvons agir de façon très efficace : nous dirigeons nos efforts dans des voies sûres. La sélection est là, toute puissante : entre des mains habiles, employée par des hommes expérimentés, elle produit les races les meilleures, les mieux adaptées à nos besoins, les plus avantageuses. Mais en est-il de même chez l'homme? Y a-t-il sélection chez l'homme, et les nombreuses améliorations qui s'introduisent peu à peu dans la condition de la masse exercent-elles une influence favorable? Là est le point à élucider.

Il convient, tout d'abord, de se faire une idée très exacte des conditions auxquelles l'homme est soumis au point de vue biologique. Il convient, par dessus tout, de savoir à quoi s'en tenir sur les facteurs capables d'assurer le progrès ou le maintien du *statu quo*, et dès l'abord nous nous trouvons en présence d'un des gros problèmes de la biologie.

Deux opinions se présentent.

La première est celle du naturaliste Lamarck : c'est la doctrine

---

[1] Swan et Sonnenschein, Londres.

de l'hérédité des caractères acquis. Tout ce que les individus — animaux, plantes ou hommes — ont pu acquérir ou perdre par le fait des conditions auxquelles ils ont été exposés ou par le fait de l'usage habituel de certains organes et de la désuétude de tels autres, tous ces caractères acquis sont conservés par l'hérédité et transmis aux descendants, à condition que les caractères soient communs aux deux progéniteurs. Telle est la doctrine de Lamarck. Il s'y trouve deux propositions bien distinctes : d'abord la possibilité d'acquérir des caractères nouveaux, puis celle de transmettre héréditairement ces caractères. La première est partout acceptée ; la seconde l'est beaucoup moins, et si nous voyons chaque jour se modifier l'apparence extérieure et, dans une certaine mesure, la structure des individus, par le fait de leur mode de vie, il est infiniment plus difficile de montrer des cas où ces modifications se transmettent à leur progéniture.

Depuis quelques années, des flots d'encre ont coulé à propos de cette transmission, et Weismann, le principal adversaire de la doctrine lamarckienne, n'a point été mis en présence de faits de nature à lui faire une opposition sérieuse.

L'autre doctrine est celle de Darwin et de Wallace : c'est celle de la sélection. La base de cette doctrine est le fait non discutable de la variation. Les êtres varient et, parmi les variations qui se présentent, il en est d'utiles. Les possesseurs de ces variations en tirent un avantage en ce qu'ils ont plus de chances de survivre et de se reproduire ; il y a donc des chances sérieuses pour que la variation utile se propage par hérédité, et peu à peu les individus dépourvus de la variation utile disparaîtront, laissant le champ libre à leurs concurrents, à leurs frères mieux doués. Ici, il y a trois faits : le fait que, parmi les différents descendants de mêmes parents, il y a des individus qui présentent dès la naissance des caractères divergents ; le fait que certains de ces caractères peuvent être utiles et avantageux ; le fait qu'ils sont transmissibles par hérédité, surtout si les deux progéniteurs se trouvent présenter la même variation. Aucun de ces trois faits n'est douteux : ce sont bien des *faits* et non des hypothèses.

Ce qui est encore un fait, et de la plus haute importance en cette circonstance, c'est la lutte pour l'existence, grâce à laquelle tout compte, tout joue son rôle, dans les modifications que peut présenter chaque individu. Nous sommes bien loin de la conception qui régnait encore à la fin du siècle dernier, et du *Tableau de la nature* du bon Bernardin de Saint-Pierre. La vie n'est point une idylle : c'est pure tragédie, avec, çà et là, quelques éclairs

comiques. La lutte est partout. M. Novicow rappelait récemment, dans son intéressant livre sur *Les Luttes entre les sociétés humaines*,[1] quelques-uns des principaux champs de bataille. C'est la lutte entre plantes, entre animaux, des plantes contre les animaux, de la nature contre l'homme, de l'homme contre l'homme, depuis l'élémentaire cannibalisme jusqu'aux guerres de nation à nation, depuis le vol pur et simple jusqu'aux luttes économiques et intellectuelles. Partout la bataille ; il est bien question d'idylle, vraiment... Or, dans cette bataille, tout compte. Il n'est point d'avantage ou de désavantage anatomique, physiologique, intellectuel et même moral — l'homme n'étant pas invariablement un pur animal — qui ne puisse, à un moment donné, décider du succès ou de l'insuccès, de la vie ou de la mort. Dans ces conditions, les variations les plus faibles peuvent jouer, et jouent à l'occasion, un rôle capital ; et dans ces conditions aussi, on conçoit que c'est sur la sélection qu'il faut compter pour l'amélioration de la race, ou plutôt, pour être exact, pour son adaptation constante à son milieu, et aux modifications qu'il présente sans cesse ; sur la sélection, c'est-à-dire l'élimination des individus qui varient en un sens nuisible ou inutile, et le maintien de ceux qui varient dans un sens favorable — favorable *pro loco et pro tempore*.

Ceci dit, venons-en à la question qui forme l'objet de cette étude. Peut-on améliorer la race, et comment doit-on s'y prendre ?

A la première question, il a été répondu depuis longtemps. Bodin, Descartes, Pascal, Bacon croient à la perfectibilité humaine : « Toute la succession des hommes pendant la longue suite des siècles, dit Pascal, doit être considérée comme un seul homme qui subsiste toujours et qui apprend continuellement. » Mais il ne s'agit ici que de la perfectibilité intellectuelle ; et d'autre part, Hobbes n'y croit point. Son Léviathan est une masse qui ne change pas. Jean-Jacques, par contre, croit à une perfectibilité illimitée. Les uns et les autres, toutefois, n'ont en vue que le côté moral de l'homme. Or, la question n'est pas là. Ce n'est pas sur le terrain moral que se fait la sélection humaine : c'est sur le terrain intellectuel et sur le terrain physique. Laissons donc de côté les opinions, et ne considérons que les faits dont nous sommes chaque jour témoins, les faits qui se rapportent à la nature physique de l'homme. Et peut-être conviendra-t-il de tourner la

---

[1] F. Alcan, Paris ; 2e édition 1896. Voir aussi *Le transformisme social* de Guillaume de Greeff, même éditeur.

question, de la renverser pour mieux dire. Au lieu de demander si l'on peut améliorer la race, cherchons s'il y a des causes présentes et évidentes qui tendent à en amener la détérioration.

*
* *

Ces causes ne sont point douteuses. Elles agissent visiblement. Ce sont principalement les maladies auxquelles chacun de nous est exposé. Parmi ces maladies, certaines sont sans influence sur la progéniture : elles sont donc de médiocre importance, encore qu'en tant qu'individus nous puissions beaucoup en souffrir, et mourir prématurément. D'autres ont une influence en ce sens qu'elles sont à la fois une cause et un effet de débilitation générale, et elles jouent un rôle considérable en ce qu'elles retentissent sur la résistance de la progéniture, en ce qu'elles l'affaiblissent : la débilité se transmet. Or, il est bien certain que les conquêtes si vantées de la médecine moderne et dont, en tant qu'individus, nous tirons grand profit, sont nettement préjudiciables à l'égard de la race. Elles s'opposent en effet à l'intervention d'une certaine sélection. Il est clair, d'après tous les faits connus, que les maladies microbiennes ne s'attaquent point également à tous les individus : elles ont leurs préférences. Le plus souvent, elles exercent leurs ravages parmi les faibles et les débilités, et les tuent : or, si l'on traite de façon efficace ces malades, ils s'en tirent, ils survivent, ils peuvent se reproduire, et augmenter la proportion des chétifs et des maladifs. Certains microbes, envisagés au point de vue spécial qui nous occupe ici, sont les ennemis du progrès de la race, comme celui de la syphilis, qui s'attaque fort bien aux vigoureux ; mais celui de la lèpre, celui de la scrofulo-tuberculose — car la scrofule et la tuberculose se tiennent — sont des microbes amis : ils tendent à éliminer les débilités. Celui qui trouvera le remède de la tuberculose rendra un service immense à ses contemporains : l'humanité, dans son ensemble, représentée par les descendants de ceux-ci, n'aura guère à s'en louer. Les hommes seront plus nombreux, sans doute, et plus heureux, s'il est vrai que vivre soit un bonheur, mais la proportion des débilités sera accrue, et la santé générale de la race diminuée.

Les progrès de la médecine, la guérison de certaines maladies, et même, de façon générale, la possibilité de lutter avec un certain succès contre la plupart des maladies, sont donc nuisibles à l'amélioration de la race : ils tendent à en hâter la détérioration. Le mécanisme est trop évident pour qu'il y ait lieu d'insister davantage, et nous savons trop bien, par expérience, que les

races les plus vigoureuses sont, non pas celles qui vivent dans les conditions les plus favorables, mais celles qui ont à lutter, et sont soumises à la sélection la plus sévère.

Les effets malfaisants de la médecine sont déjà appréciables. Si l'on prend les tables de mortalité d'il y a trente ans, pour les comparer à celles de la période actuelle, on voit ceci, que la mortalité par scrofule et tuberculose a sensiblement diminué, et aussi la mortalité de la première enfance et de la parturition : par contre, la mortalité par maladies constitutionnelles s'est accrue, indiquant la présence d'un plus grand nombre de sujets débilités. Et encore, les chances de longévité, accrues pour le nouveau-né, sont diminuées pour l'adulte, d'après les tables dressées par le Dr Ogle : la diminution n'est pas très considérable, il est vrai, mais elle est constante pour les âges supérieurs à 15 ans. Ceci indique aussi une diminution générale de la résistance de la race.

Il y a donc une certaine détérioration, et nous venons de considérer l'une de ses causes. D'autres agissent aussi. Il y a l'alcoolisme par exemple.

En vérité, si l'alcool ne faisait que tuer celui qui en abuse, on lui serait volontiers indulgent. Un ivrogne de moins, celà est plutôt avantageux, car l'ivrogne ne produit rien de bon : il bat sa femme, maltraite ses enfants, vole ce qu'il peut, peut même tuer au besoin, et si l'on considère les services qu'il rend à la communauté — le débitant d'alcool excepté, — on arrive sans peine à conclure que, tout compte fait, il est aussi bien sous terre qu'à la surface — beaucoup mieux même. Mais le malheur est que les méfaits de l'alcool ne s'arrêtent point à celui que nous venons d'enterrer. C'est une terrible loi que celle de l'hérédité ; c'est une terrible et inexorable loi qui donne à l'enfant de l'alcoolique des tares auxquelles il ne peut guère se soustraire. Ce petit malheureux, conçu dans des conditions faciles à imaginer, est voué au malheur. Il nait taré, son système nerveux est détraqué avant même qu'il fonctionne, et toutes les formes du dérangement mental sont là qui le guettent, depuis la simple et presque élégante neurasthénie jusqu'aux pires aberrations ; toute la lyre pathologique, le suicide, le crime, l'épilepsie, la folie.

Agent de sélection, en apparence, en ce qu'il ne tue que les individus assez faibles pour s'y abandonner, c'est un agent formidable de détérioration par son influence néfaste sur la descendance, et les quelques cas où il a rendu des services en extermi-

nant une partie de la population ne rachètent point ses offenses coutumières.

Il y a la criminalité. Le criminel, produit presque inévitable de la somme de ses hérédités et du milieu où ses pas le portent naturellement, souvent malade, déséquilibré tout au moins, incomplet en ses facultés, incapable de se maitriser, à demi irresponsable, quand ce n'est pas aux trois quarts, le criminel est un agent de détérioration aussi bien qu'un produit de celle-ci, un agent de détérioration physique par la procréation d'une progéniture où tout laisse à désirer. L'histoire de la famille Jukes, qui, à travers sept générations a vécu tous les crimes humains, et dont les différents membres ont lutté de dégradation et de criminalité à un point qu'il est difficile d'imaginer, cette histoire entre beaucoup d'autres est là pour montrer ce qu'est l'héritage du criminel.

Remarquez d'ailleurs que cet héritage ne vaut guère mieux dans la classe voisine, celle des incapables. Dans cette masse trop considérable qui forme le bas-fonds de toute société, et qui s'accumule de préférence, s'y sentant mieux cachée, dans les grandes villes, et se compose de criminels, d'incapables, de paresseux, d'ivrognes, de déshérités et dégradés à tous égards, vivant de charité ou de crime, la moyenne est infiniment pauvre, au point de vue qui nous occupe, et mieux vaudrait de beaucoup, pour les fils, qu'ils ne tinssent rien de leurs pères. La charité publique, l'assistance, en maintenant en vie les paresseux et les incapables, rendent un mauvais service à la race, en augmentant le nombre des éléments détériorés. Autant le malchanceux mérite d'être aidé et encouragé, autant il est sage à la société de faire des sacrifices pour aider un cavalier désarçonné à remontrer sur sa bête quand son passé montre qu'il la saura guider, et que c'est par accident qu'il est tombé, autant il est inutile, nuisible même, de conserver à la vie les vicieux, les dégénérés, les incapables, et de dépenser pour eux un argent qui serait mieux employé pour d'honnêtes gens. Mais notre société est ainsi faite qu'on trouve plus d'argent à gaspiller pour le forçat et le criminel que pour le pauvre digne d'assistance. Il n'est pas d'année où, dans les plus civilisées de nos nations d'Europe, il ne meure de faim d honnêtes gens, hommes, femmes, enfants : avez-vous jamais entendu dire qu'un forçat ait péri faute de pain ? En vérité Henri VIII d'Angleterre était mieux inspiré, quand il pendait le mendiant bien portant à la troisième récidive.

Malades, alcooliques, criminels, incapables, paresseux, incurables, voilà au total une armée formidable qui va sans cesse

grossissant et qui ne peut qu'accroître la détérioration générale. Que faut-il faire à leur égard pour être à la fois humain et sage? Comment ménager à la fois la chèvre et le chou, donner satisfaction à nos instincts charitables et agir avec sagesse au point de vue de l'avenir de la race? Quelles digues opposer à ces causes de détérioration évidente?

On ne peut laisser mourir les malades, cela est certain. Pendre les mendiants valides nous répugnerait : nous éprouvons déjà de la difficulté à exécuter les criminels avérés ; il est difficile de supprimer l'alcoolisme, quand on considère la situation politique qu'occupe le marchand d'alcool, et le projet de mettre en tutelle les incapables, comme le propose M. de Molinari, fait jeter les hauts cris à beaucoup qui y voient une atteinte à la liberté individuelle.

Alors il n'y a rien à faire? Pas beaucoup, semble-t-il, du moins si l'on veut éviter de confier de nouveaux pouvoirs à l'État, qui en a déjà bien trop, et de verser par là dans un socialisme qui sera bien vite tyrannique et insupportable. Supprimer tout ce *caput mortuum* est impossible : il faudrait l'empêcher de s'accroître, il faudrait l'entourer d'une barrière infranchissable. Que fait-on quand éclate une épidémie de petite vérole par exemple? On ne se hâte point de tuer les malades, assurément, sous prétexte que la maladie disparaîtra avec eux. On les isole de son mieux, et le premier souci du législateur et du médecin est d'empêcher la contamination, d'enrayer la contagion, de faire en sorte que le mal ne se propage point aux membres sains de la communauté, soit-elle maison, caserne, couvent, quartier, ou ville. On pratique la ségrégation rigoureuse. C'est là ce qu'il convient de faire à l'égard des déshérités de la race. Il faut les isoler. Il faut les mettre hors d'état de prêcher d'exemple, d'opérer la contagion morale : il faut les mettre hors d'état d'opérer la contagion physique, c'est-à-dire de transmettre leur triste héritage. En deux mots : la prison, et la stérilité. Prison aussi adoucie qu'il sera possible de la faire, tout en la maintenant implacablement rigoureuse en tant que méthode d'isolement d'avec le reste du monde ; stérilité qui sera la conséquence des barrières et des murailles, sans qu'il soit besoin de recourir aux moyens extrêmes que préconisait il y a quelques années un célèbre neurologiste américain, Hammond, à la mutilation sexuelle.

Pour les criminels, les alcooliques avérés, les incapables irréductibles, passe encore, disent d'aucuns ; mais que ferez-vous des malades, de ceux qui appartiennent à la classe signalée plus

haut, de ceux qui ne peuvent, tout en conservant la vie individuelle, transmettre à leurs descendants qu'une vitalité affaiblie, et mettre en circulation de nouveaux germes de détérioration de la race ? Dans certains cas, la ségrégation s'impose encore : elle est acceptée de l'opinion publique : nul ne trouve barbare que les lépreux soient isolés et, en pratique, mis sous les verrous ; nul ne trouve barbare que les aliénés soient enfermés. Mais les tuberculeux par exemple, les isolera-t-on aussi ? La ségrégation n'est plus possible, évidemment : il faut autre chose, et cet autre chose est un acte de raison, une transformation de l'opinion publique. C'est l'application de la sélection à l'espèce humaine.

Oui, sans doute, le mot fait crier. Mais, en définitive, n'existe-t-il donc pas une sélection dans l'espèce à laquelle nous appartenons, et tous, tant que nous sommes, ne nous marions-nous pas en opérant un certain choix ? Pour les uns, il y a sélection physique, et la beauté et la santé — généralement associées — sont les facteurs qui décident de notre choix ; pour d'autres, la sélection est d'ordre moral — ou immoral — et c'est la question d'argent qui décide. Tout cela, c'est de la sélection, et en définitive, qu'y a-t-il donc de si affreux dans la pensée que l'homme et la femme, en s'unissant, pourraient se guider, non plus sur des considérations d'ordre social, sur des raisons de convenance, de situation, sur des raisons de pur interêt pécuniaire, mais sur la réponse à cette simple question : cette union donnera-t-elle des enfants robustes et sains ? Est-il moins digne de se préoccuper de la santé des petits êtres futurs — c'est-à-dire d'une base essentielle de leur bonheur — que d'avoir en vue le seul intérêt pécuniaire de sa propre personne ? De quel côté y a-t-il le plus de véritable moralité et de dignité ? La réponse n'est point douteuse.

La sélection sexuelle s'impose. Au fond, d'ailleurs, remarquez le bien, l'opinion publique ne lui est pas aussi hostile. Elle a ses préjugés — très raisonnables et très justifiés — contre certaines unions, elle les exprime sans ambages. « On ne marie pas une fille dans l'état où elle est »... « Est-il permis d'épouser un mari fait de la sorte ? » etc. Le jour viendra peut-être ou « cela » ne sera plus « permis ». Non que la loi doive intervenir, mais la raison aura fait son œuvre, et l'opinion publique, mieux avertie, éclairée par une connaissance plus parfaite des lois de la vie, considérera comme impossible toute union qui ne donnera point des garanties de santé suffisantes en ce qui concerne la progéniture probable. Bien d'autres conventions sociales, aujourd'hui universellement

respectées ne sont pas nées autrement, et il fut un temps ou l'inceste le plus naturel — entre frère et sœur — paraissait la chose la plus simple du monde. Il n'est donc pas interdit de penser que le jour pourra venir où l'homme ou la femme qui possède certaines tares de santé sera voué au célibat forcé, et s'éteindra sans avoir transmis son néfaste héritage. A coup sûr, on ne peut espérer que la règle sera sans exception, mais la détérioration de la race sera certainement ralentie, et la production des dégénérés, des chétifs, des maladifs, diminuée.

Il n'y a pas d'autre méthode applicable. La sélection a fait ses preuves. Plusieurs siècles d'observation et d'expériences sur les plantes et sur les animaux ont montré ce qu'elle peut donner, ce qu'on en peut attendre, ce qu'elle fournit à coup sûr quand on en observe les lois. Elle nous a donné toutes nos races d'animaux domestiques, parmi lesquelles nous avons à volonté créé des subdivisions nouvelles. Nous avons voulu du bétail de labour; nous l'avons; nous avons voulu des vaches laitières, nous les avons; nous avons voulu du bétail producteur de viande, nous l'avons; et le mouton nous donne, selon notre volonté, la laine ou la viande principalement. La sélection est une puissance formidable et sûre, et il serait plaisant qu'après l'avoir si bien utilisée pour perfectionner nos animaux et nos légumes, nous éprouvions quelques hésitations à l'employer à notre propre perfectionnement. Toutefois, il faut bien se le dire, c'est avec le temps seulement qu'on arrivera à cette fin désirable : il n'y a pas à « décréter » la sélection, il faut qu'elle se présente naturellement à l'esprit comme conséquence et corollaire nécessaire des enseignements de la biologie.

*
* *

Nous venons de voir que la détérioration des races humaines est chose possible et chose réelle : nous avons considéré le mécanisme, et indiqué le remède que suggèrent les lois de la vie.

Il convient de montrer, toutefois, que la détérioration n'a pas pour seules causes les facteurs énumérés précédemment : d'autres existent qu'il faut signaler.

On peut dire que depuis des siècles, la lutte pour l'existence, à l'intérieur des communautés civilisés, se fait à coups, non de force musculaire, mais de puissance intellectuelle. Aux temps primitifs, le muscle décidait le plus souvent de l'issue de la lutte : c'était une question de force brutale ; maintenant c'est le cerveau qui décide, c'est-à-dire l'intelligence, sous ses formes inférieures de ruse et d'habileté principalement. Cela étant, il doit

y avoir eu sélection depuis que la modalité de la lutte a ainsi changé, et elle se doit montrer dans le cerveau contemporain. Il doit être plus volumineux, plus perfectionné que celui de l'homme préhistorique. Peut-être le devrait-il, mais rien n'autorise à penser qu'il le soit : la comparaison des crânes de l'âge de pierre avec les crânes de l'époque présente ne démontre pas que ces derniers soient plus développés que les premiers, ni que le cerveau de l'homme préhistorique dût être sensiblement inférieur à celui de la masse des électeurs du temps présent. N'y a-t-il donc pas eu sélection ? Les plus aptes, intellectuellement parlant, n'ont-ils pas survécu, éliminant et détruisant les moins aptes, et dès lors n'a-t-il pas dû se former peu à peu par sélection un type humain cérébralement mieux pourvu ?

Ce type se serait formé, mais la sélection n'a pas eu lieu. C'est qu'en effet, dès que la communauté sociale, petite ou grande, a pris naissance, il a existé un lien entre les individus, qui a, dans une grande mesure, annihilé la sélection. A l'état isolé, l'individu mal doué doit périr : dans l'état social, il peut et doit persister ; il y est voué aux besognes inférieures sans doute, mais il y a son utilité, il est nécessaire. Au reste, il se reproduit tout aussi bien, et même mieux, que les individus de l'élite intellectuelle, et dès lors il n'y a plus sélection : les types inférieurs persistent, et grâce aux inévitables croisements, ils s'opposent à toute progression. C'est ici encore une cause de détérioration relative.

Toutefois, il est permis de se demander si cette sélection des plus aptes, des mieux pourvus, serait chose possible, et désirable. La race y trouverait-elle des avantages, et la communauté où il ne subsisterait que les individus réellement intelligents se trouverait-elle en meilleure posture que les autres ? Non, cent fois non. Et il suffit en effet de considérer comment les choses se passent sous nos yeux. D'où viennent les hommes qui réussissent, ceux que la masse considérera comme mieux doués parce qu'ils ont atteint le succès matériel ? Les trois quarts ont des ascendants très ordinaires, et qui ont médiocrement réussi. Et nos têtes les mieux organisées, d'où viennent-elles ? D'où viennent les hommes dont l'intelligence a servi, non à accumuler la fortune, mais à découvrir et imaginer, ceux qui seuls méritent de compter, les grands savants, les grands moralistes, les littérateurs, les penseurs, les artistes, bref tout ce qui sort du commun ? D'ascendants très médiocres aussi, et pour s'en assurer il suffit de prendre la biographie des grands hommes : voyez ce qu'étaient leurs parents. Ce n'est point dans les rangs de l'élite sociale temporaire que prennent naissance les

hommes sortant réellement du commun, ce n'est point des échelons moyens ou supérieurs que partent ceux qui doivent arriver au plus haut de l'échelle : c'est du bas. C'est de la masse confuse des « petites gens », de ces familles d'artisans, de paysans, de petits propriétaires et de petits négociants, qui forment la majorité numérique de la population, chez qui les qualités dominantes sont plutôt d'ordre pratique, et où l'intelligence, se traduit plutôt par l'ordre, l'économie, le bons sens quotidien, que par les aspirations à la culture intellectuelle. Les cerveaux supérieurs se produisent le plus souvent dans les milieux où le cerveau est depuis plusieurs générations en friche, tout comme la culture donne de meilleurs résultats sur les terres laissées longtemps en jachère que sur les sols annuellement épuisés par des récoltes ininterrompues. Il ne paraît donc pas qu'il y eût avantage à ce que la sélection intellectuelle (ou pseudo-intellectuelle) s'opérât. L'intelligence, même sous cette forme vulgaire et inférieure d'habileté ou de ruse, ne se se transmet pas ; l'inintelligence non plus, d'ailleurs. Dès lors une sélection basée sur le niveau intellectuel serait inutile, et la nature a horreur des choses inutiles.

Qui sait ? peut-être serait elle-même nuisible ? Et ce n'est pas aussi paradoxal que cela en a l'air. L'intelligence pratique, purement tournée vers les « affaires » ou vers le coté « affaire » des choses, et qui donne le succès, c'est-à-dire, avant tout, la fortune, à ce groupe de personnes dont on dit qu'elles ont « réussi », qu'elles ont « bien mené leur barque », cette intelligence pratique qui est à la base de presque toutes les fortunes, alors que seule une infime minorité de celles-ci est due à la véritable supériorité intellectuelle, scientifique, littéraire, ou artistique, cette intelligence pratique constitue une supériorité très relative, et ne présente rien d'intéressant pour la race. Ces « arrivés » que nous coudoyons chaque jour, ont en somme une intelligence généralement très terre-à-terre ; leur valeur morale est aussi fort médiocre. Pour réussir, il faut être bien adapté au milieu social ambiant : voilà tout ; or le niveau moral de ce milieu ne s'élève pas bien haut. Le médiocre triomphe sur toute la ligne. Il n'est donc en aucune façon désirable qu'une sélection s'opère sur ce caractère-là, malgré son utilité pour les individus, et abstraction faite de la condition d'infériorité par rapport aux autres caractères d'ordre intellectuel. Elle formerait une classe, une catégorie, qui ne contribuerait en rien à l'amélioration générale.

Il faut remarquer, en effet, que cette classe opposerait sans cesse, par la force des choses, un rempart plus formidable aux efforts

des hommes non encore « arrivés » qui demandent à leur talent et à leur énergie le succès, mais qui sont terriblement *handicapés* dans la lutte, par le fait des avantages nombreux et puissants dont, jusque dans les concours, disposent les fils de la classe fortunée. Ce serait, pour un temps, et dans une certaine mesure, l'élimination de toute une catégorie de concurrents, et des meilleurs. Il faut remarquer encore que ce n'est pas dans cette classe à intelligence pratique qu'il faut chercher la plupart des véritables intelligences. Les pères des hommes éminents, par opposition à ceux qui ont « fait de bonnes affaires », portent plus souvent les sabots que les souliers vernis, et ce n'est pas la multiplication des membres de la classe « pratique » qui contribuera beaucoup à la multiplication des membres de la classe intelligente, ou intellectuelle pour mieux dire. Bref, la plupart de ceux qui réussissent étant évidemment les plus aptes, mais non ceux dont il y aurait le plus d'intérêt pour la race à voir multiplier les types et les exemples, il est fort heureux que la sélection ne s'opère point.

Mais pourquoi ne s'opère-t-elle pas ? La nature ne met guère de sentiment — autant que nous pouvons en juger — dans ses procédés ; elle donne le succès aux plus aptes, à ceux qui sont les mieux adaptés aux temps et aux circonstances : il lui importe peu que ce soient ou non les plus intelligents, ou les plus moraux. Elle tolère toutes les ruses ; elle les approuve. Elle donne le succès, c'est-à-dire la persistance dans l'être, à des organismes qui n'ont su que rétrograder et se dégrader. Comparez le ténia aux autres vers : direz-vous qu'il soit supérieur en quoi que ce soit, par l'anatomie, la physiologie? Non certes, il est en tous points inférieur, et c'est son infériorité même qui l'a sauvé, Et il y en a bien d'autres comme cela, bien d'autres animaux et végétaux qui ont plié au lieu de lutter, reculé au lieu d'avancer, descendu au lieu de monter, et à qui la régression a donné le succès, que leur chute a faite plus « aptes ». Pourquoi donc la nature, cette peu sentimentale personne, je le répète, ne permet-elle pas la sélection des humains qui nous paraissent être les plus « aptes », de ceux qui, selon les apparences extérieures, ont le mieux réussi dans la lutte pour l'existence ?

Il y a à cela une raison, ou plutôt, pour ne point préjuger d'une question discutable, un fait s'oppose à cette sélection. C'est la stérilité des plus aptes. Les plus aptes — prenant toujours ce nom dans le sens qui vient d'être indiqué — ont de médiocres facultés procréatrices : ils ont surtout médiocrement envie de les employer ; pour être strictement exact, ils tiennent peu à les exercer avec fruit. Il

faut qu'une fortune soit bien grosse pour que le quart, le sixième, le dixième en soient encore de grosseur respectable ; l'homme riche ou aisé n'implore point une postérité nombreuse : il se dit que les enfants, richesse du pauvre, sont la pauvreté du riche. Et, d'autre part, si nous laissons de côté les plus « aptes » pour ne considérer que les éléments moins nombreux, mais plus satisfaisants à nos yeux, si nous considérons les hommes qui ont réussi eux aussi dans la lutte, par des qualités véritablement élevées et nobles, par un caractère ou des talents qui font honneur à l'espèce, nous voyons que ceux-là mêmes demeurent relativement stériles. Les motifs, ici, sont autres que dans le cas précédent. Le calcul malthusien, la contrainte morale — ou mimorale — y ont peu de part : les hommes ambitieux et les travailleurs de l'intelligence se marient tard, le plus souvent, et sont peu portés vers l'œuvre procréatrice. Les études préliminaires sont longues et absorbantes, et l'âge vient vite. En outre, dans les classes supérieures de la population, la proportion des célibataires est plus considérable qu'au bas de l'échelle ; on s'y marie moins. Au reste, les motifs ont relativement peu d'importance ; ce qui nous importe, c'est le fait même, et ce fait suffit à expliquer pourquoi il ne peut y avoir de sélection. On ne voit pas bien clairement, en effet, n'est-il pas vrai, comment se formerait une variété humaine dont une des caractéristiques serait d'être composée de familles où la stérilité serait héréditaire. Car c'est à cette formule prud'hommesque qu'il faudrait aboutir.

Cela étant, c'est-à-dire les plus aptes de l'espèce humaine étant atteints d'une stérilité relative, il en résulte ceci, que, du moment où la population non seulement ne diminue pas mais s'accroît chaque année c'est la caste des non-aptes qui augmente sans cesse ; ce sont les non-aptes qui fournissent absolument et relativement la plus forte natalité. En d'autres termes, le nombre des non-aptes augmente, ce qui semble être une cause de détérioration, Il y a ici une contradiction avec ce qui se passe dans le monde des animaux et des plantes ; dans l'espèce humaine, les plus aptes sont ceux qui réunissent le moins à se multiplier, alors que le contraire a lieu chez les autres êtres, et ceci ne va pas sans alarmer quelque peu M. Berry-Haycraft.

Devons-nous partager ces alarmes ? Cela ne paraît nullement indiqué. Du moment où les plus aptes de l'époque présente ne descendent que pour une très petite partie des plus aptes du passé récent, ne faut-il pas souhaiter plutôt de voir s'accroître cette masse de non-aptes où prennent naissance ceux qui doivent

par leurs efforts s'élever au sommet, et faire partie des aptes de demain ou du jour suivant? La situation serait désastreuse, si les plus aptes formaient une aristocratie véritable ; comme en réalité ils constituent surtout une classe de parvenus temporaires, le mal n'est pas grand. Au reste, notre planète n'est point encore remplie ; elle peut faire vivre une humanité plus nombreuse que celle dont nous faisons partie ; une natalité élevée ne peut nuire. Plus tard, dans quelques centaines d'années, il pourra en être autrement, et il deviendra utile de régler la natalité sur la mortalité; mais il n'y a pas à s'en préoccuper en ce temps : nos descendants aviseront, et ils sauront, sans doute, régler la question à l'amiable.

*
* *

Que serait donc le devoir du temps présent? Récapitulons ce qui précède. Essentiellement, nous avons vu qu'il n'y a pas sélection des plus aptes, c'est-à-dire de ceux qui réussissent le mieux ; cette sélection n'est pas possible, physiologiquement, et au surplus elle ne serait point désirable. Inutile donc de se lamenter à cet égard. Voilà un premier point. Un autre point est celui-ci : il n'y a point sélection là où elle serait possible et désirable, en ce sens que la procréation d'individus héréditairement tarés, dégénérés, affaiblis, est chose parfaitement licite et usuelle. Or, cette multiplication des éléments inférieurs est de toutes façons nuisible à la race : il conviendrait de l'arrêter. Seule la sélection rationnelle permettrait d'arriver à cette fin — ou du moins d'en approcher, à condition, d'ailleurs, de la fortifier des mesures rigoureuses indiquées plus haut, visant les incapables, les malades, les alcooliques, les criminels.

Les races sont en voie de dégénérescence bien plutôt que sur le chemin de l'amélioration : cela n'est guère douteux : et pour l'homme, comme pour les races d'animaux et de plantes, il conviendrait de restaurer le type en opérant la sélection, en favorisant la procréation par les individus vigoureux et sains, et en mettant toutes les entraves à la procréation par les individus physiologiquement inférieurs.

L'époque où nous sommes retentit volontiers des clameurs de ceux qui, sous des étiquettes variées, réclament la tête de l'odieux individualisme, et appellent l'avènement du socialisme. Très clairvoyants à l'endroit des devoirs qu'auraient les autres à leur propre égard, — le droit de chacun étant, semble-t-il, ce que les autres ont le devoir de lui accorder, — ils ont, au milieu d'exagérations et de prétentions inadmissibles, contribué au développe-

ment du sentiment de la solidarité, et de l'altruisme ; ils ont aidé à l'amélioration de la condition légale de la femme, du sort de l'enfant, de l'infirme, du pauvre. De quelque nom qu'on veuille baptiser la tendance, elle a pour effet que les différents membres de la communauté, petite ou grande, mettent un peu moins au premier plan leurs droits, et tiennent un peu plus compte des obligations qu'ils comprennent avoir à l'égard des autres, et en particulier des déshérités. C'est la conscience sociale qui se réveille : le sentiment d'un devoir social se fait jour.

Ceci posé, ne serait-ce pas un devoir social que la sélection dont il vient d'être parlé ? Ne serait-ce pas un devoir, envers les petits êtres qui vont naître et qui, tôt ou tard, — plus souvent tôt que tard, d'ailleurs, — devront se mettre au travail, et gagner leur vie, de les équiper le mieux possible pour la lutte, dès le début ? Ne serait-ce pas un devoir de ne donner la vie qu'à des êtres capables de fournir l'effort, et qui ne seront pas, dès le début, voués à la défaite, par leurs tares ou imperfections héréditaires ? En un mot, ne serait-ce pas un devoir, à l'égard de la postérité, que de permettre ou rendre possible la procréation à ceux-là seuls qui présentent des garanties de santé et de vigueur suffisantes ?

Nous parlons volontiers des devoirs qu'ont les autres à notre égard : mais il faut songer à nos obligations. Or si nous considérons la condition actuelle de notre société, si imparfaite qu'elle soit encore, si noire qu'on la veuille représenter, il n'est pas moins évident que le sort de la majorité est, en cet an de grâce 1896, préférable à celui de la majorité il y a quelques siècles à peine, et le contraste est plus grand encore, cela va de soi, si nous remontons plus haut dans le passé. Cette amélioration évidente n'est pas notre œuvre : elle ne l'est qu'en très petite partie ; nous la devons à nos devanciers, qui lentement, par efforts successifs, souvent très rudes, et chèrement payés, ont constitué la civilisation actuelle. Nous avons envers eux une dette. Nous ne pouvons les payer de retour : mais notre devoir évident est de faire pour ceux qui suivront ce que nos devanciers ont fait pour nous. Ils nous ont élevés où nous sommes : nous devons élever un peu plus haut nos descendants, et la sélection dont il s'agit, basée sur une masse de faits certains et scientifiquement établis, représente un moyen des plus efficaces.

S'il s'agissait ici de philosophie, rien ne serait plus simple que de formuler un certain nombre de règles dont l'application rigoureuse amènerait le résultat désiré. Mais le monde ne se gouverne

pas par la philosophie, et les règles dont il s'agit ne se décrètent point. Il faut une opinion publique bien nette, éclairée : il faut de la pratique, non de la théorie. Il n'y a pas à songer à opérer, pour le présent du moins, la ségrégation des criminels : l'opinion publique trouverait la mesure trop dure. Mais on pourrait commencer par mieux séparer le criminel et le simple déshérité inoffensif, et traiter l'un et l'autre de façon plus adéquate à leurs mérites et démérites. Un mendiant vous aborde dans la rue : à quoi distinguerez vous le repris de justice du pauvre diable qui sort de l'hôpital et qui, à bout de ressources, tend la main pour vivre jusqu'au lendemain ?

Il n'y a pas non plus à déclarer que tout adulte atteint d'une tare vicieuse, acquise ou héréditaire, doit renoncer à l'idée du mariage. Quelles bases adopterait-on, qui donc examinerait et jugerait, quels pouvoirs aurait ce conseil de revision qui serait en même temps une façon de conseil des haras ? Je vois bien, dans un haras, des vétérinaires et des éleveurs expérimentés s'assemblant pour décider des mérites de *Roland* et de *Junon*, pour déclarer que *Mars* est un étalon médiocre et *Vénus* une pouliche sans fonds, et qu'en conséquence *Mars* et *Vénus* ne serviront point à la monte. Dans nos familles, par contre, on n'imagine pas la scène qui ferait pendant... Ce n'est donc pas par les règlements et la loi qu'on peut espérer voir se faire la sélection nécessaire à l'amélioration de la race. C'est seulement par l'opinion publique, par la conscience de chacun. Et il faut l'éclairer, cette conscience. Elle en a singulièrement besoin. Le degré d'ignorance où se trouve la masse — et par là entendez les 999 millièmes — est souvent déconcertante. Il est manifeste qu'il s'enseigne dans nos écoles bien des choses inutiles, et que d'autres très utiles et importantes au point de vue de la pratique, ne sont pas seulement mentionnées. C'est par l'école qu'il faut commencer ; et les grands faits de l'évolution et surtout de cette puissance forminable qui a nom hérédité, doivent y être exposés. Il faut qu'à l'âge du mariage, les uns et les autres sachent ce qu'il en est — ce qu'on peut savoir — de l'hérédité, de ses lois, de ses dangers ; et nul ne doit pouvoir arguer de son ignorance et dire : « Je ne savais pas ». Nul n'aura d'excuse pour ne pas se demander : « Suis-je d'une espèce à propager ? Le monde tirera-t-il profit de l'addition de quelques échantillons du même genre ? » Peut-être s'inquiétera-t-on un peu moins de la dot, un peu moins aussi du nom et du sang, mais la santé tiendra une plus grande place dans les préoccupations. Ce sera au profit de tous d'ailleurs. Voilà le point sur lequel il con-

vient qu'une opinion publique bien ferme se constitue : elle doit se prononcer nettement en faveur de la sélection des plus vigoureux, et le mariage des chétifs et tarés doit être envisagé comme une mauvaise action, comme un attentat à l'égard des êtres qui pourront en naître.

Pensez-vous que cela soit impossible ? Mais une ségrégation analogue existe déjà. Depuis des siècles des hommes et des femmes renoncent au mariage et entrent dans les ordres pour y mener une vie d'abnégation et de dévouement, et plus souvent qu'on ne pense, la question de santé fait échouer un projet de mariage, et l'on renonce définitivement à fonder un foyer en raison de l'hérédité qu'on infiltrerait à ses descendants. Le sentiment existe : il le faudrait développer par un enseignement judicieux, basé sur des faits, des exemples dont l'histoire naturelle et l'histoire de l'homme sont remplies. A ce prix se fera la sélection désirable, l'élimination progressive des éléments chétifs et faibles, et l'amélioration générale de la race. La lutte restera aussi dure que par le passé, mais au moins le nombre sera moins grand de ceux qui sont vaincus d'avance, écrasés par leur hérédité, et dont la vie n'est qu'une longue douleur, une souffrance prolongée. Ce sera autant de gagné sur notre planète où tout jour est un nouveau combat et où toute vie, selon l'expression de Carlyle est *a battle and a march*, une bataille et une étape. Au lieu de réformer les incapables, empêchons-les de se produire.

HENRY DE VARIGNY.

LA VÉRITABLE SITUATION DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES DE SECOURS MUTUELS

LIBERTÉ — SCIENCE — CLARTÉ

La proposition de loi que la Chambre vient d'adopter, en première lecture, relativement à la mutualité tend à modifier le régime sous lequel un million et demi de Français ont organisé la pratique du secours réciproque, mis en commun des ressources incomparables de prévoyance et de persévérance et accumulé des réserves de 200 millions. Mais la réforme législative n'atteindra pas seulement les membres actuels de nos dix mille sociétés, elle s'étendra bien au delà de leurs familles.

Il ne s'agit même pas uniquement de savoir si des mesures d'ordre financier profiteront plus ou moins à cinq millions de citoyens : si on envisage le nouvel essor promis à la mutualité, l'intérêt en jeu est, ici, celui de toute la France laborieuse.

Cet essor sera le fruit d'un régime de liberté ; la prospérité résultera de l'application des méthodes scientifiques : telles sont les deux idées maîtresses qui ont guidé les promoteurs de la loi, idées qui ont une apparence un peu contradictoire, et ce premier aspect du projet vient de motiver quelques velléités d'opposition lors de l'ouverture des débats. (Séance du 9 mars 1896.)

La liberté, sans le plein pouvoir de se réglementer, de s'administrer, de se ruiner au besoin, semblait être un vain mot : sous une forme spécieuse et véhémente, ces objections ont été présentées à la Chambre par MM. Dussaussoy, Sibille et Dansette.

Impossible de mettre en doute la loyauté de contradicteurs dont plusieurs ont même fini par reconnaître, à la tribune, qu'il leur était donné pleine satisfaction ; il faut donc admettre que la matière est moins simple qu'elle peut le sembler tout d'abord, et, puisqu'une hésitation a pu se former dans l'esprit de quelques-uns de nos législateurs, il est utile de dissiper à ce sujet toute incertitude dans l'opinion du grand public et de ceux qui, membres honoraires ou participants, sont appelés à bénéficier des

dispositions de la nouvelle loi ou à répandre et organiser son fonctionnement.

Sans refaire, pour en affaiblir l'intérêt, la belle étude qui a paru ici-même sous la signature de M. Rochetin, nous retracerons seulement les grandes lignes de l'histoire de la mutualité, et, dans cette lutte courtoise où amis et adversaires du projet n'ont en vue que le bien public, nous apporterons moins des théories nouvelles qu'un peu de lumière sur les chiffres et les faits.

Après l'abolition des confréries et corporations, les mutualistes, violemment dispersés, n'ont pu se réunir qu'à la faveur de l'article 292 du Code pénal. A la courte période de liberté qui commence en 1848, la loi de 1850 et les décrets de 1852 et 1856 substituent le système d'une protection tour à tour défiante et excessive, et c'est ce régime administratif qui dure encore.

Nul, cependant, n'a jamais tenté de soutenir que la création d'une société de secours mutuels pût être, en elle-même, un danger pour l'ordre public : ce qu'on craignait, c'était de voir se reformer sous ce nom des associations professionnelles, un instrument de grève, un syndicat tout-puissant.

Peu à peu le droit de grève et de coalition a été proclamé ; la loi de 1884 a organisé les syndicats professionnels, mais la législation des sociétés de secours mutuels est, dans son ensemble, demeurée stationnaire.

La société de secours mutuels soumise primitivement au régime de l'autorisation tout au moins, n'est admise aujourd'hui que dans un seul cas à celui de la simple déclaration, et, singulier retour des choses, ce bénéfice est réservé aux seuls fondateurs qui se sont constitués en syndicat ! Dans toute autre circonstance, l'autorisation ou approbation préalable et constamment révocable est imposée à la société naissante. La défiance à l'égard de la mutualité semble ainsi avoir survécu à la prohibition de la grève et du syndicat : il y a là une injustice et un anachronisme ; la nouvelle loi tend à les faire disparaître et, sur ce point, l'accord est général.

Mais, à leur tour, les mutualistes se fient peu aux procédés administratifs et ils craignent de voir renaître sous une autre forme des liens plus étroits que ceux qui vont être brisés.

Assurément, disent-ils, la législation actuelle est gênante ; elle nuit au développement de la mutualité et son moindre tort est de rebuter les bonnes volontés insuffisamment armées de courage et de persévérance. Mais, l'autorisation ou l'approbation n'étaient guère refusées, et pourvu qu'on se limitât à l'exercice de la

charité mutuelle, on vivait, dans ce domaine bien circonscrit, avec une indépendance relative.

Enfin, ces liens un peu relâchés et connus, tout au moins, on vivait avec eux, malgré eux ! Que dire des nouveaux ? et nos sociétés, habituées à une dépendance toute politique, désirent moins en être affranchies qu'elles ne redoutent d'être asservies au nom de la science.

Avec la politique et le pouvoir personnel il est des accommodements, mais que dire aux représentants des inflexibles mathématiques ? Instinctivement, beaucoup de mutualistes craignent un peu ces statistiques et ces moyennes qu'ils ne comprennent guère et auxquelles on les invite à se conformer. Il n'est pas sans intérêt de rechercher ce qu'il peut y avoir de légitime dans cette appréhension et d'examiner la valeur des documents mis à la disposition des mutualistes.

Ce n'est point d'aujourd'hui que la nécessité d'une méthode scientifique pour le calcul des cotisations et allocations a été reconnue et que les pouvoirs publics ont revendiqué tout à la fois le soin d'en préparer les éléments et le droit d'en assurer l'application, au moins en ce qui concerne les sociétés approuvées.

Aux termes de l'article 7 du décret organique du 26 mars 1852, « les statuts règlent les cotisations... d'après les tables de maladie ou de mortalité approuvées par le gouvernement ».

Et l'article 16 dispose que les sociétés pourront être suspendues ou dissoutes par le préfet « pour mauvaise gestion, inexécution des statuts ou violation des dispositions du présent décret ».

Ces promesses n'ont guère été tenues : nous n'avons point de tables françaises de morbidité. Les beaux travaux de M. Hubbard, en 1852, et de M. Bertillon, en 1890, marquent un effort individuel, mais ils manquent d'une base bien solide et la disparité même des résultats obtenus nuit à la confiance qu'ils sont susceptibles d'inspirer.

Il existe un grand nombre de tables étrangères basées sur d'abondantes observations.

Dans un savant travail annexé au rapport rédigé par M. Marie, au nom de la Commission de comptabilité des sociétés de secours mutuels (Publication du ministère de l'Intérieur, Melun, 1893), M. Bertillon cite quinze tables étrangères.

Le tableau ci-après résume les résultats de ces quinze documents ainsi que des essais statistiques de MM. Hubbard et Bertillon.

Tableau destiné à faire ressortir la comparaison des données fournies par 17 tables de morbidité françaises ou étrangères.

Age	Classement des tables d'après le nombre moyen de jours de maladie annoncé pour chaque âge. Nombre des tables pour lesquelles la morbidité annuelle est de : 4 jours ou moins	5 jours	6 jours	7 jours	8 jours	9 jours	10 jours	11 jours	12 jours	13 jours	14 jours	15 jours	16 jours	17 jours	18 jours	19 jours	20 jours	21 à 25 jours	26 à 30 jours	31 à 35 jours	36 à 40 jours	41 à 50 jours	51 jours ou plus	Nombre total des tables qui fournissent les renseignements résumés ci-dessous pour chaque âge.
20 à 25 ans ...	2	4	6	2	1		1			1														17
25 à 30 — ...	2	3	7	3		1			1															17
30 à 35 — ..	1	3	7	3	2					1														17
35 à 40 — ...	1	1	4	5	1	1						1												17
40 à 45 — ..		1	2	1	4	6	2						1											17
45 à 50 — ..			1	2	3	1	1	6	2							1								17
50 à 55 — ...					3	2		2	1		5	1	2					1						17
55 à 60 — ..					1	2			1		2	2	1		1		1	5		1				17
60 à 65 — ..								3		1					1		1	2		6				14
65 à 70 — ..									1	1		1		1		1			1	1		2	5	14
70 à 75 — ...								1				1					1						7	10
Age inconnu...								1				1						1						3
Tout âge.....				3	1	2	3				1													10

Comment imposer aux mutualistes une de ces tables qu'un simple rapprochement suffit à condamner ?

Faut-il conclure de cette dissemblance que la prétendue science de la mutualité est une mystification ? qu'il n'existe aucune régularité dans la maladie et que, vu l'instabilité des moyennes, il faut bannir des statuts la fixité de la cotisation et ranger la maladie, comme la grêle et les intempéries, au nombre des risques assurables seulement au moyen de cotisations annuelles et variables ? C'est un peu le système allemand qui baisse ou rehausse la cotisation tous les deux ou trois ans, selon l'état de la caisse locale ou communale.

Mais sur quels éléments baser la solution de ce problème ?

On peut admettre que le défaut de concordance des tables existantes doit être imputé à la diversité des tempéraments, des dates, des climats, de la population, de la nationalité, des professions, des méthodes, etc., ou à celle des statuts qui tiennent plus ou moins compte des maladies de peu d'importance, etc. Quoi qu'il en soit, cette explication démontre au moins la nécessité de barêmes appropriés à notre temps et à notre pays : il est même douteux qu'une seule table française suffise à tous les besoins.

Pour être utilisable une table doit contenir des moyennes spéciales aux populations industrielles et agricoles, urbaines et rurales.

L'absence de ces renseignements a enlevé toute sanction, et même toute raison d'être, à l'éventualité d'une impulsion raisonnée de l'administration ; elle a fait plus que cela : elle a laissé planer sur la possibilité même d'une organisation régulière, une incertitude qui n'est pas encore dissipée.

Pour apprécier le montant des charges apportées par chaque sociétaire à son entrée, et, même au point de vue de la maladie, pour déterminer les réserves qu'il est nécessaire d'accumuler en vue de l'avenir, il ne suffit pas de connaître le nombre moyen des journées de maladies afférent à chaque âge, il importe d'être fixé sur la durée probable de l'existence : cet élément de calcul doit être demandé aux tables de mortalité ; la nécessité de ces tables est donc démontrée, quel que soit le système adopté pour la retraite, et alors même que, par l'adoption du livret individuel, nos sociétés se déchargeraient complètement sur l'État du service des pensions.

Nous puisons, dans le rapport déjà cité de M. Bertillon, les éléments du tableau ci-dessous qui fait ressortir la similitude relative de neuf tables françaises ou étrangèses de mortalité.

Tableau destiné à faire ressortir la comparaison des données fournies par 9 tables de mortalité françaises ou étrangères.

Age	Classement des tables d'après le nombre moyen de décès annoncé pour 1000 individus de chaque âge. — Nombre de tables pour lesquelles la moyenne annuelle est de :																									Nombre total des tables qui fournissent les renseignements résumés ci-dessous pour chaque âge.
	5 décès ou moins	6 décès	7 décès	8 décès	9 décès	10 décès	11 décès	12 décès	13 décès	14 décès	15 décès	16 décès	17 décès	18 décès	19 décès	20 décès	21 à 25 décès	26 à 30 décès	31 à 35 décès	36 à 40 décès	41 à 50 décès	51 à 60 décès	61 à 70 décès	71 décès et plus	
20 à 25 ans.		2	1	2					1																9
25 à 30 —	1	1	5	2																					9
30 à 35 —		2		1	3																				9
35 à 40 —		1		2	3	2	1																		9
40 à 45 —					2	2	1	2	2																9
45 à 50 —								3	1	3	1		1												9
50 à 55 —											1	3		1	2	2									9
55 à 60 —																2	4	3							9
60 à 65 —																		3	2	2	2				9
65 à 70 —																				1	2	5	[illegible]		9
70 à 75 —																							4	5	9
Tout âge..						1		3	3	1							1								9

Malgré quelques divergences, nous ne retrouvons pas ici des anomalies aussi sensibles que tout à l'heure : les statistiques relatives à la mortalité sont en effet plus faciles à établir; leur objet est plus précis et ne prête pas à la même incertitude que la constatation des maladies.

Grâce aux données accumulées à la Caisse des dépôts et consignations, il eût été dès longtemps facile de confectionner des barèmes laissant peu à désirer et de les livrer aux sociétés, ne fût-ce qu'à titre de renseignement. Il est surprenant que, jusqu'à ces derniers temps, c'est-à-dire jusqu'au jour où s'est constituée la commission chargée de procéder à l'examen de la comptabilité des sociétés, l'administration n'ait usé d'aucun des moyens dont elle dispose pour réunir les éléments d'une organisation rationnelle et pour assurer, tout au moins par la persuasion et la publicité, sa mise en vigueur.

Volontairement désarmée, elle n'est point demeurée absolument inactive, car, en un rapport annuel de 600 pages in 4°, le Ministère de l'Intérieur rend compte au chef de l'État des opérations des sociétés de secours mutuels : renonçant à diriger scientifiquement leur gestion, elle a conservé le soin de la constater et de la décrire. Ce n'était pas une tâche légère de suivre pas à pas et d'enregistrer le mouvement de la mutualité : consciencieusement accomplie depuis quarante ans, cette mission doit nous apporter de bien précieux matériaux.

Compact, un peu trop abondant et point assez maniable pour être utilement placé entre les mains de la majorité des mutualistes, le rapport annuel enrichit-il au moins le domaine de l'expérience ? Ses données sont-elles assez exactes, ses conclusions assez justes pour constituer un fonds d'étude sérieuse, et pour offrir à une élite restreinte une base aux savantes recherches ? C'est ce que nous essaierons de déterminer, tout en nous attachant à faire ressortir la véritable situation de la Mutualité française.

Le rédacteur du rapport divise les sociétés en deux grandes catégories : 7.295 Sociétés approuvées comprenant, au 31 décembre 1893, 200.402 membres honoraires et 972.946 participants, et 2.702 sociétés autorisées, avec 26.852 membres honoraires et 338.262 participants.

A une distinction d'ordre purement administratif, nous en eussions préféré d'autres plus nombreuses et répondant davantage à la réalité des faits. En premier lieu, il eût été intéressant de connaître la répartition de ces sociétés entre la ville et la campagne.

Les statistiques anglaises, pourtant plus sommaires que les nôtres, ne nous laissent pas ignorer la répartition des *Friendly Societies* et de leur personnel entre les :

City-Districts
Town. —
Rural. —

Cette distinction est élémentaire : les sociétés rurales doivent différer autant dans leur but et leur organisation que les besoins du petit cultivateur sont peu semblables à ceux de l'ouvrier des villes.

Nous avons essayé de combler cette lacune et nous reproduisons ci-après les données essentielles de notre travail. [1]

Mais si nous avons pu, par de laborieux et pénibles efforts, élucider un point particulier, il est d'autres distinctions dont les éléments ne figurent point au rapport officiel, et dont la constitution dépasse véritablement quelque peu les moyens d'exécution du chercheur individuel.

Il importait de répartir les sociétés d'après le but de leur établissement et de dire :

Tant de sociétés sont organisées en vue de la retraite ;

Tant d'autres contre la maladie ;

Telles allouent seulement des frais funéraires, etc. ;

Telles autres assurent à leurs adhérents deux de ces avantages ou tous à la fois.

Il y aurait lieu aussi de séparer les sociétés communales des sociétés professionnelles et, parmi celles-ci, les sociétés patronales constituées entre ouvriers d'un même atelier et celles basées seulement sur la similitude de l'outil.

Toutes ces distinctions sont dans la nature des choses, et la loi allemande a bien assigné des règles distinctes aux caisses communales, aux caisses locales, aux caisses de fabrique, etc. — Une loi basée sur la liberté peut s'abstenir d'entrer dans ces détails, mais, si on veut apprécier ses résultats en connaissance de cause, il faut classifier, distinguer, ... spécialiser..

Le défaut d'avoir observé cette règle nuit singulièrement à la valeur des données du rapport, et, si on peut exprimer un regret, c'est que, quarante ans avant d'inviter les sociétés à la spécialisation, l'administration n'ait pas jugé opportun de spécialiser elle-

---

[1] *Revue Politique et Parlementaire* de décembre 1895, et : *Nos Sociétés rurales de Secours mutuels*, in 8° 1896, chez Guillaumin.

Tableau présentant, par catégorie d'organisation et de population, la situation des Sociétés de Secours mutuels approuvées et de leur personnel, à la date du 1er Juillet 1893.

Catégories de Sociétés	Catégories de population des communes où sont établies les sociétés approuvées	Nombre et Population des communes de chaque catégorie, pour l'ensemble de la France		Sociétés de Secours Mutuels approuvées					Proportion o/o des communes pourvues d'une société approuvée	Rapport au chiffre de la population des communes où sont établies les sociétés du nombre de leurs membres		Observations
				Communes où sont établies les Sociétés locales		Nombre au 1er Juillet						
							Des membres					
		Nombre	Population normale (1891)	Nombre	Population	des Sociétés	Honoraires	Participants	0/0	Honoraires 0/0	Participants 0/0	
Sociétés régionales à membres disséminés	»	»	»	»	»	248	13.387	99.923	»	»	»	Les renseignements qui figurent au présent tableau ont été déduits par voie de dépouillement minutieux, de la nomenclature des Sociétés, telle qu'elle figure dans le Rapport ministériel de 1893.
Sociétés locales	Communes de 1.000 hab. et au-dessus	27.857	12096.344	1.563	963.752	1.595	16.880	85.905	5.60	1.75	8.90	
	— 1.001 à 2.000	5.640	7736.230	1.379	1.976.329	1.530	27.799	130.214	24.50	1.41	6.60	
	— 2.001 à 5.000	2.122	6186.508	96	2.968.090	1.248	36.983	160.237	46.00	1.25	5.40	
	— 5.001 à 10.000	317	2188.612	259	1.802.341	434	23.758	76.870	82.00	1.30	4.26	
	— 10.001 à 30.000	162	2724.260	157	2.643.221	499	26.417	101.843	97.00	1.00	3.85	
	— 30.001 et plus	49	3932.903	48	3.807.232	1.161	34.791	188.026	98.00	0.64	4.83	
	Paris	1	2386.232	1	2.386.232	280	25.549	109.077	100.00	1.07	4.57	
	Résultats d'ensemble	36.148	37251.089	»	»	7.018	195.164	952.095	»	»	»	
	Résultats relatifs aux seules sociétés locales	36.148	37251.089	4.374	16.637.197	6.770	181.777	852.172	12	1.09	5.12	

même dans ces calculs statistiques. Ce reproche va reparaître à tout instant sous notre plume.

Parlons seulement des sociétés approuvées et continuons l'examen des données du rapport :

Personnel moyen : Membres honoraires : 28.

N'est-il pas utile de savoir tout d'abord que 1.243 sociétés sont dépourvues de membres honoraires, et puisque le rapport ne le dit pas, nous saura-t-on quelque gré de faire savoir que 2.200 autres sociétés comptent moins de 10 membres de cette catégorie, qu'ainsi la moitié environ des sociétés vivent sur les ressources des participants ou ne trouvent dans les cotisations des membres honoraires qu'un appoint financier peu important ? Isolée de ces remarques, la moyenne de 28 n'est elle pas de nature à entretenir à ce sujet quelques illusions ?

Personnel moyen : Membres participants : 135.

Ou ce chiffre donne à entendre que la plupart des sociétés comprennent plus de cent membres, ou bien il est dénué de signification.

Cette dernière supposition est malheureusement la vraie :

954 sociétés comprennent moins de 26 membres.
1.537 — 26 à 50.
et 2.110 — 51 à 100.

de sorte que près des deux tiers des sociétés n'atteignent pas 100 sociétaires.

Dépense moyenne par sociétaire : 18 fr. 59.

Ce chiffre ne comprend pas les versements au fonds de retraite, mais il englobe toutes autres dépenses : maladies, frais funéraires, secours aux vieillards, veuves et orphelins, etc., et se rapporte aussi bien aux sociétés qui accordent tous ces secours qu'à celles dont le but est restreint! Quelle indication tirer de là pour le calcul des ressources nécessaires à une société donnée.

Moyennes des cotisations :	membres honoraires.....			10 fr. 69
—	—	—	participants : hommes.	14 » 74
—	—	—	— femmes.	10 » 39

Ne serait-il pas préférable de faire connaître le nombre de sociétés où la cotisation est de 5 francs et au-dessous, de 5 à 6 francs, de 6 à 7 francs, et ainsi de suite; de distinguer les sociétés urbaines et rurales et d'indiquer parmi ces dernières celles qui ont adopté le système de la prestation en nature : cette dernière lacune est très regrettable.

Droits d'entrée : moyenne : 4 fr. 45.

La véritable moyenne est en réalité bien supérieure : on a com-

pris à tort, dans le calcul de ces 4 fr. 45, toutes les entrées, même celles, fort nombreuses, qui ne donnent lieu à la perception d'aucun droit. Du reste, la confusion des âges et des diverses natures de sociétés suffit à rendre cette donnée tout-à-fait illusoire.

Maladies : moyenne pour 100 sociétaires : 33,40 p. 100.

L'âge des sociétaires n'étant pas connu, cette proportion n'a aucun sens

Le même reproche s'applique à la moyenne des décès : 1,66 p. 100, pour laquelle hommes et femmes ont été confondus. En vain voudrait-on induire de ces chiffres la supériorité de l'hygiène observée par les mutualistes : la seule chose certaine, c'est que les sociétés comprenant jusqu'ici peu d'enfants et beaucoup de vieillards, aucune comparaison n'est à établir entre la vitalité de leur personnel et celle de l'ensemble de la population.

Nombre moyen des journées de maladie par sociétaire : hommes : 5,29.

Nombre moyen des journées de maladie par sociétaire : femmes : 3,90.

Nous voici dans le vif de la question, car la notion la plus nécessaire à toute société est celle relative aux charges inhérentes à chaque membre. Or, les moyennes précitées sont, pour plusieurs motifs, inférieures à la réalité : la plupart des sociétés négligent les indispositions de courte durée (un à cinq jours) et les maladies chroniques; d'autres n'allouent que les frais médicaux et pharmaceutiques. Dans ce dernier cas, les documents statistiques mentionnent N malades, correspondant à 0 journée, parce qu'il n'y a pas eu d'indemnité journalière : ces éléments faussent absolument la proportion générale des journées de maladie qui est bien supérieure à celle indiquée.

De ces moyennes, on serait porté à conclure que les femmes sont plus souvent malades que les hommes, mais que leurs maladies sont de moins longue durée, conclusion démentie par les faits. Pour s'apercevoir de l'erreur, il suffit de remarquer que les sociétés mixtes principalement n'allouent aux femmes aucune indemnité journalière et comptent leurs maladies pour zéro journée.

En faut-il davantage pour induire en erreur sur les charges inhérentes à l'adjonction des femmes? Est-il nécessaire d'insister sur la valeur des moyennes de dépenses par sociétaire, par jour de maladie, etc. ?

Arrêtons-nous seulement ici pour relever de nouveau une fâcheuse omission.

Dans beaucoup de sociétés rurales, l'indemnité journalière est fournie en nature par le travail des sociétaires valides qui taillent la vigne du malade, ensemencent sa terre, rentrent la moisson, etc.

La journée de maladie correspond ici à une dépense nulle : il fallait donc éliminer ces sociétés des calculs. Le dénombrement particulier de ces sociétés était-il donc dénué d'intérêt? Le rapport officiel n'en parle même point.

Et les frais funéraires? N'est-il pas regrettable d'ignorer par combien de sociétés ils sont alloués, à combien de décès ils correspondent réellement ?

Il est également fâcheux qu'imbu d'un vieux préjugé, le rédacteur du rapport ait toujours attribué moins d'importance aux sociétés autorisées, sans doute à cause du lien moins étroit qui les rattache à l'administration, et que ces sociétés n'occupent dans son exposé qu'un rang secondaire.

Elles comptent cependant les sociétés les plus naturellement écloses ; celles qui ont craint ou dédaigné davantage la protection légale, et qui, moins bien pourvues de membres honoraires, marquent à un plus haut degré l'originalité de l'organisation et l'amour de l'indépendance.

La nomenclature des sociétés approuvées clôt l'important volume que nous venons de compulser rapidement sous les yeux du lecteur. Depuis trois ans, cette liste mentionne le personnel de chaque société et ce renseignement nous a permis, comme on vient de le voir, de contrôler les autres données du rapport et d'en combler quelques lacunes.

C'est là un très sérieux perfectionnement et, puisqu'on entre dans la voie du progrès, il serait désirable que le prochain volume donnât la même publicité à l'organisation des sociétés autorisées : il ne serait pas nécessaire d'accroître l'épaisseur de l'ouvrage, ce renseignement trouverait place avantageusement sur bien des pages dont le contenu est aujourd'hui sans objet ou trompeur.

Cette discussion aride mais nécessaire porte sa conclusion : si la gestion des sociétés de secours mutuels laisse à désirer, ce n'est point à elles que ce reproche s'adresse ; les éléments matériels leur manquaient pour améliorer leur organisation, et ces données, la plupart d'entre elles, qui sont aussi les plus petites, n'avaient aucun moyen de les recueillir elles-mêmes.

Ce qu'il faut admirer, c'est la prudence d'une gestion qui a

permis à la mutualité de s'élever ainsi, dans l'obscurité et comme à tâtons, à une prospérité relative, d'avoir écarté de ses débuts le discrédit définitif de la ruine et de subsister encore aujourd'hui.

Ce qu'il faut combattre maintenant, dans une certaine mesure, mais respecter aussi dans ce qu'elle a de justifié, c'est la défiance des mutualistes contre l'ingérence administrative, alors même qu'elle veut s'exercer au nom de la science.

Cette science n'en impose pas beaucoup aux mutualistes récalcitrants, et ils sont tout au moins portés à mettre en doute l'importance de ce pompeux édifice à l'abri duquel ils n'ont point vécu. Avant de se soumettre à cette autorité, ils lui demandent de produire ses résultats, ses moyennes, ses barèmes qu'il faudra observer. Tout ceci est encore à l'état de projet ; mais serrons la question de plus près : nul doute qu'on puisse produire de nouvelles tables, nulle incertitude sur la conscience et l'habileté de ceux qui les confectionneront, mais la première difficulté sera d'en bien définir la signification et d'en circonscrire l'emploi. Le dernier effort de la science sera de déterminer la valeur pratique et relative des nouveaux instruments qu'elle aura créés, et le plus haut degré de la loyauté sera, pour elle, de déclarer que les tables de mortalité et de morbidité les plus perfectionnées ne valent que pour les sociétés à grand effectif [1].

La science même viendra ainsi éliminer de son domaine toutes les petites sociétés.

La nouvelle loi sera-t-elle donc inapplicable ? Nullement, et c'est la démonstration irréfutable de ses avantages, si on établit que, sous son régime, le bien pourra prendre les formes les plus variées et conserver toutes celles existantes qui ne sont point en réelle opposition avec les règles de l'équité la plus élémentaire.

En un mot, la seule chose absolument obligatoire sous la nouvelle loi, ce sera de retrancher toute promesse fallacieuse qu'on ne justifierait pouvoir tenir.

La plus pauvre des sociétés pourra inscrire dans ses statuts la faculté, l'intention, la volonté même d'appliquer ses ressources aux buts les plus variés, selon les disponibilités de la caisse, mais,

---

[1] Le fait est déjà reconnu mais sans précision : le rapport général sur la comptabilité des sociétés pose en principe la nécessité d'un minimum de personnel (100 membres ou 500). La loi allemande fixe également une limite à l'exiguïté du personnel des sociétés communales ou locales. Mais il est possible, et la science peut seul le déterminer, il est possible que les limites posées arbitrairement jusqu'ici ne soient point assez élevées.

d'une façon générale, ce qu'elle ne pourra pas dire, parce qu'elle ne pourrait pas le faire, parce que la science aura reconnu une fois pour toutes qu'elle n'en a pas le moyen, c'est ceci : « Les socié-« taires *auront droit* à telles retraites, à telles indemnités, etc. »

Du reste, on ne légifère pas exclusivement pour les petites sociétés rurales, mais on doit avoir en vue l'essor immense qui va se produire et dont il est impossible de se désintéresser. Si nous ne sommes pas au premier rang pour le développement des sociétés de secours mutuels, cette situation modeste ne doit-elle pas nous permettre de profiter au moins de l'expérience des peuples voisins? Et pouvons-nous écarter des mesures de contrôle préventif auxquelles s'est soumise dès longtemps la libre Angleterre?

Tels sont d'ailleurs les avantages attachés à la circonspection dans l'inscription aux statuts de promesses plus ou moins alléchantes, que plus d'une société à grand effectif renoncera certainement à ce moyen de réclame; elle y renoncera par amour de la liberté peut-être, par loyauté surtout, pour ne courir aucun risque de compter des dupes au lieu d'adhérents! Mais elle ne renoncera pas pour cela à la méthode scientifique : elle l'appliquera dans la plénitude de sa liberté.

La loi projetée est une loi d'honnêteté.

Ses auteurs ne sont pas intransigeants : ils l'ont bien démontré. S'il existe encore quelque obscurité de texte, quelque incertitude dans la valeur grammaticale de certains mots, ces irrégularités sont appelées à disparaître en deuxième délibération : M. Audiffred s'y est engagé au cours de la discussion de l'article 2. (*Journal Officiel*, séance du 9 mars 1896, p. 442.)

Tous les efforts doivent donc tendre à faire aboutir une loi qui est évidemment acceptable par tous, puisqu'elle fait précéder le mot *Science* de celui : *Liberté*.

LOUIS DE GOY.

MOUVEMENT COLONIAL

Sommaire. — Nouvelles de Calédonie. — Nouvelles du Tonkin. — Dakar. — Organisation de Madagascar. — Les mines de Madagascar. — Mauvais avis de Madagascar. — Mécontentement en Algérie. — Ouverture de la rivière de Canton au commerce européen. — Mission de la Chambre de commerce de Lyon en Chine. — Ouverture d'un nouveau chemin de fer en Australie. — Exploration de M. Horn. — L'île d'Anticosti à l'embouchure du Saint-Laurent. — Le Fouta-Djallon pris par les Français. — La mission hydrographique du Niger. — Ses travaux en aval de Tombouctou. — Voyage de MM. Chaffanjon et Magini. — Le voyageur Sven Hedin. — Le poste militaire de Pamir Ky et son bazar.

Les nouvelles de Calédonie sont toujours mauvaises. La sécheresse continue et les bestiaux meurent en grande quantité; de plus, les mines de nickel sont de moins en moins prospères et l'état économique général peu louable. Les travailleurs indigènes des mines de nickel privés de travail font preuve d'un mécontentement qui ne laisse pas de donner certaines inquiétudes aux autorités.

*
* *

Les nouvelles du Tonkin sont toujours à la pacification et tendent à prouver que les pirates sont traqués de plus en plus. Presque tous sont rentrés en Chine évacuant toute la région où opère notre colonne. Diverses exécutions de chefs et plusieurs soumissions prouvent que les pirates sont découragés. Ce qui facilitera beaucoup la pacification est la création de routes militaires que l'on active beaucoup et qui seront construites de manière à permettre le passage des trois armes, infanterie, cavalerie, artillerie, ce qui facilitera beaucoup les opérations des colonnes en cas de nécessité.

*
* *

Notre possession de Dakar doit être considérée comme une des plus belles situations commerciales et stratégiques du globe. Dakar au point de vue commercial comme au point de vue militaire commande l'Atlantique Sud. Il est sur la route de l'Europe,

aux côtés de l'Afrique et de l'Amérique du sud. Tout navire à vapeur partant des postes européens pour l'Atlantique Sud, passe pour ainsi dire en vue de Dakar, il est donc naturel de s'y arrêter pour prendre du charbon.

C'est à peu près la seule rade vraiment digne de ce nom sur toute la côte occidentale d'Afrique, si mal dotée sous ce rapport par la nature. Du détroit de Gibraltar à Dakar la côte a la stérilité du désert; au cap Vert commence la côte féconde. Pour posséder Dakar et tirer tous les avantages inhérents à cette possession il n'est nullement nécessaire de conquérir le Soudan. Le meilleur moyen de vendre des produits aux gens n'est peut-être pas de les tuer à coups de canon. On eût même très bien pu, à la rigueur, se contenter de l'occupation de la presqu'île dont il est bien facile de faire un imprenable camp retranché. Là solidement établis nous eussions pu faire la conquête commerciale de la côte africaine par les négociants et les traitants au lieu de soldats et de colonels, avec nos produits au lieu de canons et de fusils.

C'était le système des Portugais et des Hollandais aux XVIe et XVIIe siècles; c'est le bon. Pas de colonies de conquêtes, des comptoirs pour le commerce et des positions stratégiques bien choisies, bien pourvues de charbon, bien fortifiées pour la guerre. De la sorte, peu de frais, par conséquent, peu de charges budgétaires, par conséquent la production industrielle à bon marché, l'exportation prospère, le travail national florissant.

Ce qui enlève à la colonisation commerciale toute chance d'être préférée par nos hommes d'Etat, c'est qu'elle ne prive pas seulement quelques capitaines et quelques lieutenants d'un galon ou de la croix : elle priverait surtout la clientèle et la famille des politiciens d'une quantité de postes bien rétribués. Pour faire des échanges dans un établissement qui se composerait d'une seule place, à la fois forteresse et marché, les vice-rois, gouverneurs, lieutenants-gouverneurs, résidents généraux et non généraux seraient tout à fait inutiles. Or, le but essentiel de notre système colonisateur est l'exportation des fonctionnaires empanachés.

*
* *

Avez-vous remarqué cette longue liste de résidents, de vice-résidents, d'attachés, de secrétaires, de commissaires, de juges, de procureurs, etc., qu'on a embarqués pour Tananarive alors que tous les projets d'organisation de Madagascar étaient encore en suspens et que rien n'avait été arrêté, ni le régime douanier, ni le régime administratif, ni le système des concessions. La nomination des fonctionnaires était la chose la plus pressée et notez bien que

la plupart de ces fonctionnaires sont partis avec des fonctions qui ne sont pas définies.

On va pouvoir s'en convaincre. Nous avons pu nous procurer la liste complète des fonctionnaires installés à Madagascar. Nous reproduisons ici un abrégé de cette liste qui montre qu'il y a déjà en tout 119 fonctionnaires installés et que le chiffre total de leurs traitements qui est à la charge du budget de la France s'élève à plus d'un million de francs :

Résident général	Fr. 100.000
Directeur de cabinet, chef de secrétariat, archiviste, chefs adjoints et attachés	31.800
Secrétaire général	40.000
Chef de cabinet, commis	16.600
Résidents de 1re classe	54.000
— 2e —	30 000
— 3e —	36.000
Vice-résidents de 1re classe	30.000
— 2e	8.000
Stagiaires et commis	40.800
Commissaire de police et agents	20.000
Directeur des Finances et chefs de service, secrétaires et commis	192.600
Directeur des travaux publics	20.000
Contrôleur des mines	6.600
Chef du service topographique	10.000
Conducteurs, vérificateurs, géomètres, dessinateurs, commis	77.500
Inspecteur des forêts	12.000
— de l'agriculture	8.000
Gardes généraux	16.000
Chef de l'Instruction publique	10.000
Cour d'appel de Tananarive, procureurs, substituts, présidents, conseillers, greffiers	103.000
Tribunal de Tananarive	42.000
— de Tamatave	34.000
— de Majunga	34.000
Juges de paix	37.000

Tout cela est parti avec des costumes chamarrés, resplendissants au fond des malles. Il y en avait de dorés, d'argentés, de

verts, de rouges et avec toute une collection d'épées d'académiciens. Une garde-robe d'opéra-comique au complet.

Inutile de faire des commentaires, nous avons déjà assez souvent critiqué cette manière de faire. On appelle cela coloniser ! Puisqu'on veut étendre notre domaine colonial, il serait peut-être urgent de l'exploiter en bon père de famille aussi bien dans l'intérêt des peuplades que nous soumettons que dans notre propre intérêt.

Au lieu de ronds-de-cuir, il aurait fallu envoyer à Madagascar des ingénieurs, des hommes d'affaires, des agronomes, etc., qui auraient étudié les multiples ressources de notre nouvelle possession et le meilleur moyen d'en tirer profit. On aurait provoqué ainsi un courant d'émigration à Madagascar, tandis que les honorables fonctionnaires qui sont allés brouter là-bas les gras pâturages du budget des colonies ressemblent à leurs collègues du Tonkin, de la Cochinchine ou du Soudan.

C'est toujours le même système comme nous l'avions prévu.

Déjà l'on nomme des agents des mœurs dans les forêts vierges et des inspecteurs dont on fixe les appointements avant de savoir ce qu'ils auront à inspecter. Ce n'est pas la fonction qui crée l'organe mais bien l'organe qui crée la fonction. Ce qui manque le moins dans nos colonies, ce sont les bureaux ; par malheur, ce qui manque le plus ce sont les colons.

C'est un véritable jeu de dupes. Puisqu'à Madagascar, rien ne nous engage, c'eût été le moment d'en profiter pour inaugurer une politique financière plus favorable aux intérêts français.

Mais l'argent est la moindre des choses. Il se trouve toujours. Ce qui est important, c'est le débouché pour les fonctionnaires, c'est la création des places.

*
* *

L'exploitation des mines d'or à Madagascar est appelée à prendre une grande importance. Le précieux métal se trouve en filons dans une zone de plus de 100 kilomètres de long, qui commence à Suberbieville. C'est à l'intersection des terrains cristallins et des terrains sédimentaires que se trouvent ces gîtes. Comme presque partout ailleurs les filons aurifères sont composés de quartz, de sulfures métalliques divers. A la surface ces quartz ont été altérés, le sulfure de fer étant devenu de l'oxyde rouge, ils ont l'aspect carié, un peu transparent rouge, ou bleuâtre. Aux affleurements l'or est en petites paillettes, mais en profondeur il est inclus dans la roche.

Outre ces filons il y a des alluvions aurifères provenant de la destruction par les eaux des filons de quartz.

La teneur des filons est aussi considérable qu'au Transvaal. 30 grammes à 10 grammes par tonne de minerai.

*
* *

Malheureusement, les avis de Madagascar sont très défavorables au point de vue de la pacification. Les Fahavalos espèce de brigands qui inquiétaient déjà les Hovas avant notre prise de possession de l'île, s'attaquent maintenant surtout aux Européens. Le *Temps* nous a donné un compte rendu de leurs exploits à peu de distance de Tananarive où ils ont assassiné plusieurs Européens à coups de sagaies et de couteaux. Ces bandes au nombre de 12 à 1500 sont très nombreuses et nous paraissent devenir une plaie à Madagascar comme les bandes chinoises dites Pavillons noirs du Tonkin.

Le prince Henri d'Orléans, pour exciter l'ardeur et l'enthousiasme de la jeunesse française, parlait dans sa conférence à la Société de géographie commerciale, des ressources variées que Madagascar offre à la colonisation française. Il nous a représenté le plateau central comme très salubre et particulièrement propre à la culture du café et du caoutchouc et à l'élevage du bétail. Selon lui, Madagascar réserve à la France un précieux débouché pour le placement de ses capitaux sans emploi et pour l'activité de ceux de ses habitants qui ont quelque esprit d'initiative.

Malheureusement dans ce moment aucune tentative de colonisation sérieuse ne peut être faite. Le premier besoin des colons c'est la sécurité. Or les Européens ne sont plus en sécurité à Madagascar depuis que notre domination y a remplacé celle des Hovas. Le brigandage a pris là-bas un tel développement que les Européens ne peuvent pas s'aventurer à plus d'un ou deux kilomètres de Tananarive ou des autres postes occupés par nos soldats, sans courir le risque d'être assassinés par les Fahavalos qui opèrent dans l'île à la façon des pirates au Tonkin. Ils s'attaquent particulièrement aux Européens et mettent le feu aux temples protestants et aux églises catholiques pour donner un caractère patriotique et antichrétien à leurs actes de brigandage. Pour le moment, la colonie est plongée dans la consternation par les assassinats qu'ils ont commis, dans un village à une journée de marche de Tananarive. Personne n'ose plus se risquer dans les exploitations agricoles et minières et les demandes de permis pour rechercher les gisements miniers se sont considérablement ralenties.

On ne pourra rien faire pour la colonisation de Madagascar tant qu'on n'en aura pas extirpé le brigandage, ce qui n'est pas chose facile dans un pays sans routes et plus étendu que la France.

On s'attend d'ailleurs encore à d'autres mouvements insurrectionnels. Tout cela n'est pas fait pour attirer les colons.

*
* *

On est très désespéré en Algérie dans ce moment. La loi de finances du 29 décembre 1895 a été pour ce pauvre pays le plus terrible coup de massue qu'il ait pu recevoir. Quatre millions d'impôts nouveaux vont être perçus et que lui accorde-t-on en retour ?

L'Algérie souffrait et elle souffrira encore longtemps, car sa source de revenus est constituée par des productions presque toutes analogues aux productions de la France. Le débouché est donc restreint; les prix sont singulièrement réduits par la concurrence qui s'établit sur le continent entre les céréales ou les vins d'Algérie et ceux de la métropole. L'Algérie vit sur l'agriculture presque exclusivement et elle n'a jusqu'ici autre chose à exporter que ce qui existe en France.

Elle pourrait trouver dans le mouton un élément de richesse et la question de l'amélioration de l'espèce ovine attire tout particulièrement l'attention du gouverneur général. Mais on fait tout à la frontière de France pour contrarier, pour gêner cette importation algérienne. On dit toutefois que l'exportation aurait actuellement pour conséquence le dépeuplement des pâturages des hauts plateaux et de la région du Grand-Atlas. Les grands troupeaux indigènes qu'on rencontrait là-bas, à l'entrée du Sahara, n'existeraient plus. L'appât d'une réalisation immédiate aurait amené l'Arabe à une liquidation imprévoyante. Si le fait est exact, il y a lieu de s'en préoccuper.

Mais comme l'a dit ou comme l'a laissé entendre M. Cambon à la Chambre des députés, rien de tout cela ne se fera tant que le système de l'organisation administrative actuelle subsistera, tant qu'il n'existera point une responsabilité quelque part et que le gouverneur, chef de la colonie, demeurera sans action sur le personnel de fonctionnaires qui inonde le pays.

Qu'a-t-on entrepris pour améliorer l'aménagement des forêts? S'est-on préoccupé de trouver une solution pratique du problème de l'aménagement des eaux dans le Tell ?

On a rogné les dépenses de colonisation, c'est-à-dire celles qui,

au contraire devraient en quelque sorte occuper la première place dans le budget algérien. On a réduit les crédits pour la construction des routes.

*
* *

La Chine, déférant au vœu si souvent exprimé par les négociants européens et surtout les Anglais de Hong-Kong, vient de décider d'ouvrir au commerce international le Si-Kiang, c'est-à-dire la rivière de Canton que les Anglais appellent West-River. Ce vaste fleuve débouche dans la mer de Chine aux environs de Hong-Kong et draine les eaux des provinces du Kouang-Toung, du Kouang-Si, du Yun-Nan et du Koui-Tchou; c'est par conséquent par cette voie fluviale que l'on peut parvenir jusqu'à certains marchés chinois des riches provinces qui avoisinent le Tonkin. Ce sont surtout les Anglais qui en profiteront, et la pénétration de leurs vapeurs sur le Si-Kiang constituera une redoutable concurrence à la route tonkinoise du fleuve Rouge et du chemin de fer de Lang-Son. C'est à nous maintenant de profiter de la concession que nous a faite la Chine du prolongement jusqu'à Loung-Tcheou, du chemin de fer déjà construit de Phu-Lang-Thuonh à Lang-Son.

Certes, les Anglais auront l'avantage d'avoir pénétré les premiers dans ces riches contrées, mais il ne faut pas oublier que la navigation du Si-Kiang n'est pas sans présenter certaines difficultés et que la route du Tonkin est la plus courte. Alnsi de Long-Po, point terminus de la navigation fluviale sur le terrritoire français, au centre du Yun-Nan, il n'y a par la vallée du fleuve Rouge que 300 kilomètres à vol d'oiseau; or pour arriver par la vallée du Si-Kiang à une distance égale du centre du Yun-Nan, il faut effectuer sur le fleuve chinois une navigation autrement longue et difficile que sur le fleuve français.

*
* *

Une mission d'exploration commerciale est partie de Lyon pour la Chine, envoyée par la Chambre du commerce de cette ville. Elle a laissé Marseille le 15 septembre 1895 et est arrivée à Saïgon le 10 octobre et à Haiphong le 16. Elle a séjourné un mois et demi au Tonkin et est entrée en Chine par Man-Hao et Mong-Tsé, le 1er décembre. Le 28 décembre elle a atteint Yun-Nan-Fou, où elle est restée jusqu'au 15 janvier 1896, visitant les marchés et les centres d'échange.

A son départ de Yun-Nan-Fou, le 10 janvier, la mission s'est fractionnée en deux groupes. Le premier, sous la direction du

consul M. Rocher, a traversé le Se-Tchouen jusqu'à Tchen-Teou au Tchen-Teou-Fou, qui est la résidence du vice-roi du Se-Tchouen et d'un évêque catholique français. La mission a reçu un accueil sympathique de la population et des autorités. Cette ville à plus de 500.000 habitants, dont 5.000 chrétiens; on l'a surnommée le Paris de la Chine à cause de l'élégance de ses rues bien percées et de la régularité de sa construction. C'est à Tchen-Teou qu'éclatèrent, en juillet dernier, des troubles qui furent assez graves pour nécessiter le déplacement du vice-roi sur la demande de notre ministre à Pékin, M. Gérard. L'accueil fait à nos compatriotos dans cette localité prouve que la sécurité y est assurée aujourd'hui.

De Tchen-Teou, ce groupe est redescendu par Keating-Fou jusqu'à Soni-Tchou, sur le Yang-Tse, qui l'a conduit à Tchomeg-King.

Le second groupe, sous la direction de M. Grenier, a pris la route du Koni-Tchou par Kony-Yang-Fou, Tsen-Y-Fou, Ky-Kiang-Hsien. Ces deux groupes ont opéré leur concentration à Tchoung-King.

*
* *

On a inauguré au mois de mars le chemin de fer qui met en communication les champs d'or du Coolgardie avec la ville de Perth, capitale de l'Australie occidentale. La cérémonie a été présidée par le gouverneur de cette colonie. On annonce que cette ligne sera prolongée prochainement jusqu'à Menzies et qu'un projet a été mis à l'étude pour détourner vers Mont-Burgess, d'où elle se répandra sur les champs d'or, une rivière pouvant fournir dix millions de gallons d'eau pure par jour.

Une importante exploration a été faite en Australie par M. Horn, dans une partie immense du centre de l'île.

Il était accompagné de plusieurs savants, et c'est aux frais de plusieurs gouvernements coloniaux qu'il a accompli ce voyage. Il vient d'en faire connaître les résultats dans une réunion de l'Institut colonial à Londres.

L'expédition partit le 6 mai 1894 d'Oodnadatta, point terminal du chemin de fer d'Adelaïde et regagna cette dernière ville au mois d'août de la même année. Elle avait traversé une région déserte, généralement presque impraticable et tout à fait stérile ; mais la proximité des monts Mac-Donnel, qui atteignent en moyenne 5.000 pieds d'altitude, fait que ce désert de sable mouvant se couvre parfois, dans la saison des pluies, en l'espace de quelques semaines, d'une végétation luxuriante.

Les indigènes qui n'ont eu que très peu de rapports avec des blancs, sont fort misérables et très superstitieux; les explorateurs ont pu en photographier plusieurs fois. Ils ont rapporté de ce voyage des spécimens curieux de la faune et de la flore du pays.

*
* *

L'île d'Anticosti, à l'embouchure du Saint-Laurent, découverte en 1535 par Jacques Cartier, n'avait été jusqu'à ces derniers temps l'objet d'aucune exploration sérieuse, bien qu'elle ait une superficie d'un million d'hectares. Donnée en fief par Louis XIV, en 1680, au Canadien Louis Joliet, en récompense des services qu'il avait rendus dans ses voyages à la baie d'Hudson, et par sa découverte du pays des Illinois et du Mississipi, cette île semblait, depuis lors, avoir été oubliée.

M. Paul Combes l'a explorée en juillet dernier. Son rapport, récemment publié, contient des détails absolument inédits sur la géologie, la météorologie, l'hydrologie, la flore, la faune et en général sur les ressources que présente Anticosti au point de vue de la colonisation. Ce rapport est accompagné d'une carte au 1/458.000e qui coordonne les rares indications que l'on possède jusqu'à ce jour sur Anticosti, et que M. Paul Combes a en outre complétées par ses observations personnelles.

Le plus grand axe longitudinal de l'île d'Anticosti, orienté du nord 64° O. au sud 64° E. a environ 225 kilomètres, de la Pointe ouest (West Point) à la Pointe-aux-Bruyères (Heath Point). Son plus grand axe transversal, orienté du nord 26° E. au sud 26° O. de la Pointe Charleton à la Pointe Sud-Ouest, a une longueur de 60 kilomètres. Les côtes ont un développement d'environ 570 kilomètres.

Au point de vue géologique, les roches d'Anticosti appartiennent toutes aux terrains siluriens. Elles forment des lits de transition du silurien inférieur au silurien supérieur.et constituent un groupe parfaitement caractérisé par des fossiles intéressants qui ne se trouvent dans aucune autre partie de l'Amérique septentrionale.

L'île forme, dans son ensemble, un vaste plateau, ayant sa pente générale au sud-ouest et sillonné de vallées transversales à peu près parallèles. Les plus grandes hauteurs situées le long de la côte nord ne dépassent pas 175 mètres d'altitude. Les ondulations de terrains dues au creusement des vallées sont insignifiantes. La ligne de partage des eaux se trouve beaucoup plus rapprochée de la côte nord que de la côte sud et la pente des cours d'eau est aussi beaucoup plus rapide sur la côte nord.

La flore d'Anticosti, très intéressante à étudier comme beaucoup de flores insulaires, est très riche. Ce qui domine à Anticosti, ce ce sont les forêts, à ce point que, sur un million d'hectares, il y a au bas mot 900.000 hectares de forêts. L'épicea blanc et noir, le mélèze et le bouleau s'y trouvent principalement. La faune n'est pas moins remarquable que la flore. Le littoral d'Anticosti est très poissonneux ; on y pêche la morue et le hareng. Les mammifères terrestres sont assez rares ; parmi les mammifères marins, il faut citer les marsouins, les baleines et les phoques.

Comme on le voit, dit M. Combes, l'île d'Anticosti n'est pas précisément cette terre froide, désolée, inhospitalière que dépeignait une légende faite surtout d'ignorance, de préjugés et d'exagération.

L'île d'Anticosti présente au contraire d'énormes ressources. La principale richesse actuelle de l'île ce sont les forêts. De plus toutes les cultures de la zone tempérée froide sont possibles à Anticosti ; les plus fructueuses de toutes les exploitations agricoles y seraient peut-être la grande culture maraîchère et les prairies. Au point de vue des pêcheries, les ressources d'Anticosti sont au moins aussi importantes que les ressources forestières et agricoles. Enfin de nombreuses industries deviendraient possibles du jour où l'on se mettrait à exploiter les richesses naturelles de l'île.

*
* *

Le Fouta-Djallon est définitivement français. Timbo, sa capitale, a été occupée sans coup férir, le 18 mars, par M. Berckman, administrateur, qui a été accueilli parfaitement par l'almamy Bokar-Buo et sa suite.

*
* *

La mission hydrographique du Niger poursuit le cours de ses travaux en aval de Tombouctou. Le 26 janvier, elle se trouvait à Kagha, bien reçue par le père du cheikh El Andata, chef des Kountab et neveu d'El Bakay, le protecteur de Barth. El Andata était alors en lutte avec les Kelgo-chi, vers le N.-E. et ne devait rentrer à Kagha que quelques jours plus tard.

Kagha est un important village du Kountab situé sur la rive droite du Niger, par 4°40' de longitude à 35 kilomètres de Kabora.

Au commencement de février, une certaine effervescence régnait parmi les différentes tribus des Touareg touchuninden, voisines des rives du fleuve.

*
* *

MM. Chaffanjon et Magini ont quitté le 20 mars le territoire si-

bérien près de Kiakhta et sont entrés en Chine par la Mandchourie.

Le voyageur suédois Sven-Hedin est arrivé le 29 janvier dans le Harlaha par la vallée de Keria-Daria, le Grand Goti et le Shah-Jor. Il se propose d'atteindre le Lob-Nor Tchertchen et Khotan.

Le gouvernement chinois a définitivement ordonné la construction d'un chemin de fer de 130 kilomètres devant coûter 2 millions 400.000 taels, entre Tien-Tsin et Pékin. Une autre ligne, de Pékin a Hankeou, sera concédée à la compagnie qui pourra produire un capital de 10 millions de taels. Enfin, il est question encore du chemin de fer de Shanghaï à Sou-Tcheou, dans la province de Kiang-Sou.

*
* *

En 1894, les Russes ont fondé, sur l'Aksou supérieur, à Pamir-Ky, un poste militaire, à plus de 3.000 mètres d'altitude. La température y descend l'hiver, jusqu'à 47 degrés au-dessous de zéro ; et à cause de la raréfaction de l'air on a constaté qu'alors qu'il y avait 10 degrés au-dessous de zéro à l'ombre, il y en avait 25 au-dessus au soleil.

Les Russes ont inauguré dans ces parages un bazar ou caravansérail le 2 novembre 1895, en présence des Kirghiz du Pamir, afin de créer un centre commercial permanent ; les habitants jusqu'ici s'approvisionnaient une fois par an à des marchands nomades.

Le 17 janvier 1896, on a inauguré le chemin de fer de Tcheliabinsk à Ekaterinenbourg, 250 kilomètres, ce qui relie le réseau isolé de l'Oural à celui de la Russie d'Europe et au chemin de fer transsibérien.

Dr Meyners d'Estrey.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES
DE L'ÉTRANGER

SOMMAIRE : *Journal of the R. Statistical Society de Londres.* De la notification statistique des maladies épidémiques. — Une question de statistique électorale. — Une statistique des défauts ou défectuosités physiques. = *The Economist.* Les subventions de l'État aux dépenses locales ; leurs effets. = *The Economic Journal.* Les contrats collectifs. — La relation entre l'alimentation et la capacité de travail. — Les salaires convenables et l'intervention du gouvernement. = *The Economic Review.* Les secours au moyen du travail. — Une campagne en faveur des banques populaires. — Le socialisme chrétien. = *The quarterly Journal of Economics.* Le parti du peuple et ses vues. = *The Journal of Political Economy de Chicago.* La comparaison du recensement de 1880 et de 1890 ne prouve pas les progrès industriels des États-Unis. = *The Yale Review.* L'impressionisme en peinture et en économie politique. = *Gunton's Magasine.* Les vertus de l'*American Federation.* = *Jahrbücher* für Nationalœkonomie, etc. Le mouvement des métaux précieux et des banques. — La spéculation et les prix. — Les revenus à Hambourg. = *Zeitschrift*, etc. Revue des sciences politiques de M. Schæffle. — Midi à quatorze heures. — Le travail des ouvrières mariées. = *Vierteljahrschrift*, etc. Revue trim. de politique et d'économie de M. Frankenstein. Un plaidoyer en faveur du socialisme scientifique et de la liberté illimitée de l'enseignement. — L'organisation de la petite industrie. = *Zeitschrift für Volkswirtschaft* (Revue de la Société autrichienne d'économie politique). La machine et ses bienfaits. — *Statistische Monatschrift* (Revue mensuelle de statistique autrichienne). La limitation du nombre des avocats. = L'époque des Fugger ou les puissances financières au XVIe siècle. = Les livres de M. Wicksell. = La valeur objective de M. Wernicke. = *Der Arbeiterschutz* par M. Frankenstein = *Das Einkommen*, etc., par M. Kleinwächter = MM. Pfleger et Geschwindt, Bœrsenreform = L'*Economista.* La suppression du droit d'exportation sur le soufre. — La taxe d'amélioration. — Le mouvement de l'escompte en Europe. = *Giornale degli Economisti* (Journal des Economistes). Les successions : grandes et petites fortunes. — Où habite la justice ? = *La Riforma sociale.* L'Économique et le Socialisme. = Ricardo della Volta. *Il nuovo oro africano.* = Mazzola, *L'Imposta progressiva.* = Publications espagnoles. Le règne de la médiocrité ; les caisses d'épargne ; la récolte céréale, la vente des forêts de l'État, le récent recensement mexicain ; les illusions des bimétallistes.

Journal of the R. Statistical Society de Londres (Ed. Stanford, Londres), n° de mars 1896. — M. le Dr A. Newsholme rappelle que la publication périodique des causes des décès par ville et par canton a fait faire de sensibles progrès à l'hygiène publique, puisque la mortalité a diminué depuis une série d'années. Le savant médecin voudrait introduire un nouveau progrès dans les relevés statistiques, et généraliser ceux qui concernent les maladies épidémiques. La Société a été en général de son avis.

Dans le deuxième article, M. J. A.-Baines donne une statistique électorale très développée, qui présente un grand intérêt aux personnes s'occupant de combinaisons électorales, surtout en Angleterre. Il faudrait de nombreuses pages pour analyser convenablement ce travail et commencer par exposer la loi électorale, nous sortirions de notre cadre, sans profit suffisant pour nos lecteurs. Je voudrais cependant relever un point de détail qui pourrait engager un de nos lecteurs à faire un travail analogue pour la France. L'auteur a comparé, pour les élections de 1892 et de 1895, le nombre proportionnel des électeurs (inscrits) qui ont voté. Il y a eu quelquefois de notables différences dans certaines régions territoriales entre les votes des villes (borough) et ceux des campagnes [1] (county), et d'autres fois la différence est insensible. Somme toute, en 1892, 77,4 p. 100 des inscrits ont voté dans les bourgs et 78,4 p. 100 dans les comtés, et en 1895, dans les bourgs 76,2 p. 100, dans les comtés 78,9 p. 100. Ce qui est remarquable, c'est ceci : on sait que dans toutes les élections un certain nombre de députés sortants sont réélus et un certain nombre de sièges changent de titulaires. Or, généralement, dans les collèges électoraux qui ont réélu leur député, il ne s'est présenté que le nombre habituel des votants, ou moins ; et dans ceux qui ont changé leur député, *le nombre des votants est sensiblement plus élevé*. Je trouve cependant une exception pour la ville de Londres en 1892. Ajoutons que les changements dont il s'agit ont presque tous une portée plus grande que le simple remplacement d'un homme par un autre, presque toujours le nouveau député a été d'un autre parti que le précédent.

Mentionnons aussi un essai tenté par le Dr Warner de relever les défauts physiques et intellectuels qu'on peut constater parmi les enfants. A Londres et ailleurs, environ 100.000 enfants ont été examinés, on a constitué des groupes de défauts, on a fait des

---

[1] Il ne faut pas prendre ici trop à la lettre l'opposition entre les villes et les campagnes.

classements, mais jusqu'à présent il ne me semble pas qu'un résultat ait été obtenu. Cependant, je suis loin de vouloir décourager le Dr Warner, seulement, à sa place je me bornerais, jusqu'à nouvel ordre, à relever *un petit nombre* de défauts ou défectuosités typiques, en montrant *très clairement* l'utilité de ces relevés. Il est des défauts guérissables, et ils sont peut-être plus nombreux que l'on ne croit.

The Economist de Londres, du 9 mai, par suite de quelques projets de loi à l'ordre du jour en Angleterre, traite de la *Local taxation and the system of treasury subventions*. L'auteur rappelle qu'une des principales objections qu'on fait au système des subventions de l'État aux dépenses locales, c'est qu'elles ont plutôt pour effet de provoquer des emplois « extravagants » de ces fonds que d'alléger les charges des contribuables. Pour appuyer cette thèse, l'auteur reproduit les chiffres suivants, empruntés aux documents officiels :

	1893-4	1888-9	1883-4
	L.	L.	L.
Montant des taxes locales.....	32.224.000	27.420.200	24 934.100
Montant des subventions de l'État..	9.935.000	4.790.900	3.493.400
Totaux.....	41.159.000	32.211.100	28.427.500

Ainsi, de 1883 à 1888, les taxes et les subventions réunies se sont élevées de 28,4 millions à 32,2 millions, soit de 3.783.000 livres., ce qui fait 13 1/3 p. 100, tandis que de 1888 à 1893, l'État étant devenu plus libéral, l'accroissement est de 8.947.900 livres, ce qui fait 27 3/4 p. 100. Les taxes seules se sont accrues dans la première période de 10 p. 100, dans la seconde de 17 1/2 p. 100, cela fait, malgré les libéralités gouvernementales, 7 1/2 p. 100 en plus. Il faut dire que cette preuve-là soulève des objections, *The Economist* les prévoit et ajoute : Il n'est que juste de faire remarquer que s'il y a eu plus de subventions, c'est qu'on a imposé plus de charges aux localités, notamment par rapport à l'instruction publique ; mais on peut s'acquitter de ces charges avec plus ou moins de prudence et d'économie. Du reste, *The Economist* fournit une bien meilleure preuve en citant le projet de loi proposant de faire passer aux comtés une somme de 400.000 livres produite par une taxe sur la bière votée en 1890 et dont on n'avait pas l'emploi. Voter des impôts dont on n'a pas l'emploi !!! Et en Angleterre encore !

The Economic Journal, organe de la *British Economic Association* et publié par MM. F.-Y. Edgeworth et H. Higgs (London, Macmillan), mars 1896.) — M. et Mme. Webb nous offrent un très intéressant chapitre inédit d'un livre qu'ils préparent ; il a pour titre : « Les méthodes des contrats collectifs. » On sait que chaque patron peut s'entendre isolément avec chacun de ses ouvriers — et qu'au besoin chaque employeur peut alors offrir à chaque employé des conditions différentes, et *vice versa*. Mais l'on voit aussi fréquemment que l'ensemble des ouvriers d'un patron lui envoient des mandataires pour s'entendre avec lui par voie de contrat collectif. Plus souvent encore, dans une ville, un district, dans toute une industrie, l'ensemble des patrons et l'ensemble des ouvriers s'entendent par mandataires et formulent un contrat valable pour un temps déterminé. M. et Mme Webb ont recueilli beaucoup de documents sur cette matière et l'on voit qu'ils sont des partisans chaleureux de ces contrats collectifs. Loin de moi de contester ce que la collectivité peut avoir de bon, la masse des ouvriers ordinaires peuvent s'en trouver bien, c'est du moins possible, mais les ouvriers d'élite — quoi qu'en disent M. et Mme W. — ne peuvent y trouver toujours leur compte. Or, c'est par l'élite que les progrès sont initiés, par la concurrence entre les forts et les faibles — les faibles de bras cherchent à vaincre les forts de bras..... par la puissance de leur intelligence. — Comment traiter cette vaste question en trois lignes [1] ? ! ! !

Aussi me bornerai-je à dire que les époux Webb sont trop *one-sided* (et du côté socialiste) et ne voient pas combien est compliquée la question qu'ils traitent à un seul point de vue. Du reste, nous ne savons pas encore de quoi il sera question dans le reste de leur prochain livre.

M. le professeur F.-S. Nitti traite une autre question intéressante : celle de la relation entre l'alimentation des ouvriers et la

---

[1] Essayons. Dans la nature, tous les résultats sont obtenus par la force, mais il n'y a que des forces matérielles. Dans la société, puisqu'elle est dans la nature, la force règne également, mais il y en a deux : une force matérielle et une force immatérielle ; cette dernière se manifeste sous la double forme d'intelligence et de sentiments (vertus). La force immatérielle primera toujours la force matérielle, mais quand il y aura des associations d'éléments de ces deux sortes de forces, tout dépendra des combinaisons et des circonstances.

J'ai appliqué cette théorie à nombre de cas concrets, d'événements réels, toujours avec succès.

capacité de travail. La chose en elle-même est *presque* un truisme : mieux l'ouvrier est nourri, plus son travail est efficace, on l'a souvent soutenu et quelquefois prouvé. M. Nitti revient sur cette question, sans ajouter de nouvelles preuves. Les physiologistes nous disent qu'il faut combiner l'ordinaire de l'ouvrier de x grammes d'albumine, y grammes de graisse, z grammes d'hydrocarbures (il y a des formules variées) ; mais qu'en savons-nous, nous économistes, et que pouvons-nous faire, si ce n'est exprimer un vœu stérile ?

Parmi les « notes » ou courts articles, signalons celle qui concerne les « sans-travail » et notamment les moyens de venir à leur aide qui sont à la disposition de l'autorité communale. Plus remarquable encore est la note relative à la clause des « Fair wages » insérée dans les contrats des travaux en régie. Le 13 février 1891, la Chambre des communes a adopté une résolution, énonçant « qu'il est du devoir du gouvernement... pour éviter les maux révélés lors de l'enquête sur le *Sweating system*... d'insérer (dans les Clauses et Conditions) des dispositions prohibitives du marchandage (*subletting*), afin d'assurer aux ouvriers les salaires en usage dans chaque profession pour le « competent workmann » (l'ouvrier qui sait son métier). Pour obéir à cette loi, l'Amirauté anglaise envoya, le 16 février 1892, une circulaire à ses entrepreneurs habituels, leur signifiant qu'ils aient à se soumettre à ces dispositions. D'autres grandes administrations de l'État ajoutèrent aux mots : « wages current in each trade for competent workmen », la disposition : « in the district where the work is carried on ». Or comme les salaires ne sont pas les mêmes dans tous les districts, les nombreux entrepreneurs de Londres (où les salaires sont plus élevés qu'ailleurs) et leurs ouvriers se sont trouvés pratiquement exclus. On s'en est naturellement plaint amèrement dans la capitale. En février 1893, dans une nouvelle circulaire, l'Amirauté demanda seulement des « Fair wages ». Les difficultés ne sont pas encore levées ainsi, car il n'y a pas de mot plus élastique que « fair » (belle, juste, convenable, etc). En cherchant à s'entendre sur la signification de ce mot, on trouvera sans doute le moyen d'établir une cote médiocrement taillée ; mais en attendant, constatons combien il est imprudent de la part d'un gouvernement — les Chambres comprises — de vouloir se glisser entre..... l'enclume et le marteau.

The Economic Review, publiée par la branche d'Oxford de la Christian social Union (Londres Revingston, Percival et C.). La livraison trim. d'avril, que nous avons sous les yeux, est une des mieux composées. Nous y trouvons, entre autres, un article de M. T. Mackay sur les secours au moyen du travail ; on voit que cette question est à l'ordre du jour en Angleterre, et M. Mackay en montre avec force les difficultés. En général, ce ne sont pas les meilleurs ouvriers dans chaque partie qui sont sans travail. Et si l'on n'occupe pas ces médiocres ouvriers chacun dans sa partie — ce qui est pratiquement impossible, — mais dans une autre, quelle sorte de travail fourniront-ils ? Et quelle industrie l'administration choisira-t-elle pour occuper ses protégés ? Évidemment, de préférence une industrie delaissée par les particuliers ? Et pourquoi délaissée ? Probablement, parce qu'on n'y fait pas ses frais. Et quelle chance aurait un nouveau venu à y vendre ses produits ? Naturellement il faudrait baisser les prix, etc., etc. Et ces nouveaux ateliers seraient placés sous le régime administratif ! On comprend que ces entreprises de bienfaisance ne seraient guérie *selfsupporting* (ne feraient pas leurs frais). Morale : Ce mode de secours n'est applicable qu'en des cas extrêmes.

M. Henry W. Wolff rend compte des efforts qu'il fait depuis trois ou quatre ans en Angleterre pour arriver à créer des banques coopératives, et des succès encourageants qu'il a déjà obtenus. Les détails sont intéressants et prouvent que, lorsqu'une idée est bonne, il suffit d'un peu de zèle et de beaucoup de persévérance pour la réaliser. Prenons acte de ces bons commencements et attendons l'avenir, en nous rangeant parmi les optimistes.

Nous voudrions bien dire un mot relativement à l'article du R.-J. Carter : « Qu'est-ce que la socialisme chrétien ? » Cette expression a été inventée en Angleterre, en 1848, par un esprit entaché de mysticisme, feu Fred. Denison Maurice ; aussi, même si l'espace me permettait d'entrer dans les détails, je ne lancerais pas mes arguments raisonnés contre les inspirations sentimentales des pieux collaborateurs de la Review, ces adversaires sont de nature trop différente pour lutter contre eux avec efficacité. La lutte entre la raison et le sentiment ressemble à un duel entre la baleine et l'éléphant.

The Quarterly Journal of Economics, publié pour la *Harvard Universty* (Boston G.-H. Ellis), avril 1896. — Après un bon article

de M. E.-A. Ross sur *The Location of industries*, c'est-à-dire sur les causes qui font établir les industries dans telle localité plutôt que dans telle autre, article qui semble complet sans rien dire de nouveau, M. F.-E. Haynes attire notre attention par ce titre : *The new sectionalisme*, titre qu'un publiciste français aurait peut-être remplacé par celui-ci : Un nouveau parti. On voit que les deux partis dominants aux États-Unis sont les républicains et les démocrates, mais la question du bimétallisme — la frappe illimitée de l'argent, — la question sociale ou ouvrière, avec la haine du riche (lisez : la jalousie ou l'envie) qui se traduit par la demande d'un impôt progressif, et d'autres ingrédients analognes ont fait naître un « People's Party », le même sans doute qu'on appelle couramment les *populistes*. Or ce parti populaire, dans lequel les fermiers se sont fusionnés avec les « Chevaliers du travail », est déjà assez nombreux pour disposer de la majorité ; il la donne à celui des deux grands partis avec lequel il vote. Il en résulte que les questions économiques primeront de plus en plus les questions politiques. Pourvu que la majorité reste aux plus raisonnables, ce qui n'est pas encore certain aujourd'hui, sinon on peut s'attendre à voir surgir des troubles sociaux en Amérique, troubles très sérieux, nullement utiles à la civilisation.

The Journal of political Economy de l'Université de Chicago, vol. I, n° 1. — Dans une note (p. 85) sur les comparaisons qu'on fait entre les résultats des divers recensements aux Etats-Unis, on nous rappelle que ces comparaisons sont souvent fort risquées, car sous une même rubrique on a bien fréquemment rangé des choses très différentes. C'est vraiment abuser des comparaisons que de vouloir prouver les grands progrès de la richesse des Etats-Unis en mettant les chiffres du Census de 1880 en regard de ceux de 1890. Voici par exemple une citation fréquente :

Années	Nombre des ouvriers (opératives).	Salaires payés (mil. de dol.).	Moyenne par ouvrier (dollars).
1860	1.311.000	379	289
1870	2.054.000	620	302
1880	2.733.000	943	347
1890	4.713.000	2.283	485

Or, on nous apprend qu'on n'a compté en 1880 que les ouvriers, tandis qu'en 1890 on y a ajouté les employés et même les associés des patrons, en leur attribuant un revenu correspondant à leur situation sociale. Cela suffirait pour rendre les chiffres peu

comparables ; mais ce n est pas tout, c'est que dans les recensements antérieurs on avait omis de nombreuses catégories d'ouvriers. Il en résulte des rapprochements comme ceux-ci : charpentiers 1880 54.138, 1890 140.120 ; plombiers 1880 9.684, 1890 42.582 ; et surtout : maçons (pierres et briques) 1880 16.020, 1890 108.405 ; c'est qu'en 1880 on n'a compté que les ouvriers des ateliers qui employaient des machines et en 1890 on a compris aussi la petite industrie dans le recensement.

Ainsi, les chiffres n'étant pas exacts, nous ne pouvons en déduire les grands progrès industriels qu'on attribue aux Etats-Unis. Si nous nous en rapportons aux nombreuses plaintes que nous trouvons dans les feuilles américaines, il y a encore très loin de l'Hudson et du Mississipi au Paradis. On parait lutter passionnément pour la vie dans ces parages, — on ne se sent plus heureux, on est devenu envieux, jaloux, et de l'ancienne hospitalité il n'est pas resté trace. On voudrait fermer les Etats-Unis aux ouvriers étrangers.

The Yale Review (New Haven, Conn. Tuttle, Morehouse et Taylor), vol IV, n° 4. — L'auteur du « Comment » mis en tête de chaque fascicule nous apprend qu'il y a des « impressionnistes en économie politique ». Il constate d'abord qu'à chaque époque de la vie sociale, les arts et les sciences réagissent les unes sur les autres. C'est ainsi que la doctrine de l'évolution ne s'est pas confinée aux sciences naturelles, elle a même imprimé son cachet à l'histoire, à l'éthique, même à la théologie. Il en est ainsi également de ce qu'on appelle « impressionnisme » dans les arts. Certains artistes réagissent contre la vigoureuse précision de leurs devanciers, qui en peignant une prairie, s'efforçaient de reproduire exactement chaque pétale des pâquerettes dont elle était parsemée ; ils préfèrent maintenant s'abandonner à leurs sentiments, à leurs impressions. Seulement leurs yeux ne voient souvent plus que ce qu'ils veulent voir et perdent la mesure des proportions, et il peut arriver ainsi que l'artiste voie un pré émaillé de pâquerettes, où le public n'aperçoit qu'un champ couvert d'une couche d'épinards.

Or, l'impressionnisme, nous apprend-t-on, est contagieux, et certains économistes commencent à en manifester des symptômes. On se met à trouver « l'économie politique classique » froide, pédantesque, peu sympathique. Elle ne s'occuperait pas assez de la vie réelle et négligerait la culture de la morale. Elle s'attacherait

trop aux formes, trouvant, par exemple, que si l'on doit un dollar, on doit payer un dollar, et qu'on ne peut pas se dispenser de ce devoir en se lançant dans des discussions transcendentales. L'impressionnisme s'est emparé aussi de la « vague phrase » ou de la formule : *classes sociales*, pour obscurcir les relations entre les divers groupes de la société humaine. Ainsi, on parle de *classes* de débiteurs et *classes* de créanciers, comme si la plupart des hommes n'étaient, selon le cas, à la fois l'un et l'autre. Si cela continue, à côté des barbouillages de la peinture se placera une confusion économique qui nous empêchera d'y voir clair en plein jour.

Nous sommes obligé de passer sous silence divers articles intéressants : nous signalons cependant le travail de M. Hadley sur les entreprises en régie des administrations publiques et un article de M. Plehn sur le *Labor in California*.

Gunton's Magazine est le nom actuel de la revue que nous connaissions sous le titre de *Social Economist*. La revue a grossi de quelques pages par mois et semble aussi avoir gagné comme rédaction. Elle paraît à New-York (Union Square). Le fascicule de février 1896 renferme un très instructif article sur l'*American fédération of labor*, d'après le 15e rapport annuel de cette société. Cette société consiste dans l'union — la fédération — des Trade-Unions. En d'autres termes, les sociétés professionnelles ouvrières se sont entendues pour établir une grande Confédération du travail. Elle est devenue une puissance, et l'on nous donne des raisons de croire qu'elle n'a pas (encore) abusé de sa puissance. Félicitons-la d'être si raisonnable, car c'est la meilleure des tactiques qu'elle puisse suivre. Elle ne s'occupe pas de politique et elle a pour principe de tenir les engagements qu'elle a pris envers les patrons. Elle trouve même qu'elle doit tenir ses engagements dans le cas qu'on peut appeler « un conflit latéral et sympathique ». Par exemple, un groupe d'ouvriers, mettons des cordonniers, a déclaré la grève à des patrons, autrefois la trade-union des cordonniers aurait peut-être pris fait et cause pour eux et aurait quitté en masse les ateliers. Sous le régime actuel, l'union dira : chers confrères en cordonnerie, puisque nos patrons tiennent leurs engagements, nous devons tenir les nôtres : arrangez-vous comme vous pourrez, nous ne vous suivrons pas. « L'*American fédération* a d'ailleurs refusé de s'allier au parti socialiste, et son chef (ou l'un de ses chefs), M. Gompers, a dit à ce sujet : « Il n'y a pas d'hommes plus intolérants au monde que les socialistes politiques,

il n'y a rien de commun entre eux et nous, etc. » Il va sans dire que la Fédération cherche à englober tout le monde des ouvriers, et l'on paraît lui souhaiter du succès sous ce rapport à raison de sa modération et de son honnêteté. Du moins est-ce là le sentiment qui se constate en ce moment. Un succès complet n'est guère vraisemblable, et il n'est pas sûr du tout qu'il soit désirable, car l'appétit vient en mangeant.

Jahrbücher f. Nationalökonomie, etc. (Annales d'économie politique et de statistique), avril 1896. Iéna, G. Fischer.) M. — le professeur W. Lexis s'est décidé à entreprendre la suite des publications de feu Sœtbeer sur les métaux précieux, en s'aidant des rapports du directeur de la monnaie des Etats-Unis, et en puisant à quelques autres sources. Nous allons lui emprunter quelques données. Nous avertissons le lecteur qu'il ne s'agit pas toujours de renseignements d'une exactitude absolue, il n'en existe pas, mais de chiffres approximatifs dignes de confiance. Pour 1895, il établit une production d'or d'environ 811 millions de marks (1 fr. 25), savoir : Etats-Unis, 197 millions ; Australie, 180 millions ; Transvaal, 187 millions ; Russie, 115 millions ; Indes britanniques, 20 millions ; les autres contrés, la Chine comprise 112 millions. L'auteur montre ensuite où va l'or récolté, où il s'arrête, et où il ne fait que de courtes stations. La France est peut-être l'un des pays où il en arrive le plus, puis vient l'Allemagne. Quel emploi fait-on de cet or. En premier lieu, on en frappe de la monnaie. De 1885 à 1895, en dix années, on a frappé les sommes suivantes dans l'ensemble des ateliers de monnayage : 402 millions + 397 + 525 + 566 + 715 + 626 + 501 + 724 + 976 + 945 millions de marks. Cela fait un beau total, seulement, ce n'est pas toujours de l'or nouvellement récolté qui est frappé, on refond aussi beaucoup de monnaies usées, qui avaient perdu une partie de leur poids par le *frai*. — L'or est aussi employé dans l'industrie, on en a évalué la quantité, en 1894, à 205 millions de marks, savoir : Etats-Unis, 43 millions de marks ; Angleterre, 48 ; France, 33,5 ; Allemagne, 33,5 ; Autriche-Hongrie, 10 ; Suisse, 16,7 ; autres pays, 20,3 millions de marks. — Un chapitre est consacré aux quantités d'or qui se trouvent en dépôt dans les banques, et nous constatons qu'il y en a une surabondance. Les plus âgés de nos lecteurs se rappelleront que, dans leur jeunesse, on discutait le montant des billets qu'une banque pouvait se risquer d'émettre au delà de son encaisse, et l'on avait assez généralement adopté cette formule,

que les émissions ne devaient pas dépasser trois fois le montant de l'encaisse! Or, en 1896, la Banque d'Angleterre, avec une émission de 24,8 millions sterling a une encaisse, non de 8 millions, mais de 48,8 millions!! Le même fait se reproduit en France, en Allemagne et ailleurs! Et l'on ose encore dire que l'or est rare!

La production de l'argent, sur notre globe, en milliers de kilogrammes, de 1885 à 1894, a été de 2.842 + 2.897 + 2.290 + 3.386 + 3.902 + 4.144 + 4.267 + 4.765 + 5.138 + 5.183 milliers de kilogrammes. Ces qualités valaient en millions de marks (1 fr. 25), 511 + 521 + 538 + 609 + 702 + 745 + 768 + 857 + 914 + 932 millions de marks. On sait que les métaux précieux ne sont pas consommés mais accumulés. Bornons-nous à ces chiffres, afin de pouvoir donner une mention à deux autres articles.

L'un est de M. le professeur Conrad et traite du mouvement des prix, surtout des céréales. Ce travail a cela de remarquable qu'il tend à prouver, par des chiffres authentiques, que l'accusation lancée contre la spéculation, et notamment contre les marchés à terme, de peser sur les prix et de les faire baisser, n'est pas fondée. La spéculation n'est pas assez puissante pour cela. Les prix du blé dépendent maintenant des résultats de la récolte dans l'ensemble des pays producteurs en rapport avec les pays consommateurs. Il faudrait pouvoir reproduire une série de grands tableaux pour en offrir la preuve aux lecteurs. (V. les *Jahrbücher*.)

L'autre article, de M. G. Koch, montre, par les résultats de l'évaluation de l'impôt sur le revenu à Hambourg, de 1883 à 1892, que le dicton : Les riches sont devenus plus riches et les pauvres plus pauvres », est une calomnie, une pure invention inspirée par les passions sociales et économiques. Sur les 20.947 contribuables de 1883 et il y en avait 11.116 qui avaient de 800 à 2.500 marks. de revenu et 730 qui avaient plus de 10.000 marks ; en 1892, les 11.116 sont devenus 12.718 et les 730, 836 sur un total de 23.352 contribuables. De plus, le nombre des revenus de moins de 800 marks avait considérablement diminué, plusieurs étaient passés dans une catégorie supérieure. Les observations faites dans d'autres Etats confirment le fait soutenu par plusieurs statisticiens et par la plupart des économistes que partout le bien-être s'accroît avec une certaine uniformité dans toutes les régions de la société, et même en bas un peu plus qu'en haut.

Zeitschrift f. d. g. Staatswissenschaft (Revue des sciences politiques), dirigée par M. Schäffle (Tubingue, Laupp), 52e année, fascicule 1er. — Est-ce que vraiment la science fait des progrès en devenant plus compliquée sans utilité pour personne ? Ces inutiles complications ne mettent-elles pas midi quatorze heures ? Il paraît en être ainsi du « problème » de l'intérêt du capital (Problem des Kapitalzinses). Vous croyez que le banquier en vous prêtant 100 francs à 5 francs d'intérêt se fait payer simplement le service qu'il vous rend, comme l'ouvrier qui met dix heures de son temps à votre disposition? Fi donc! cette explication est trop simple, trop « naïve » pour notre époque, où fleurit le « symbolisme » inintelligible. L'espace ne permet pas de reproduire les singuliers raisonnements dans lesquels l'auteur s'appuie, mais je puis l'arrêter dès la première ligne. Par les 5 francs d'intérêts qu'on donne au banquier, le capital de 100 francs n'est nullement devenu un capital de 105 francs. Cela dépend de l'emploi que le banquier en fera. S'il prend le salaire de son prêt, ces 5 francs, et va le dépenser dans un cabaret, son capital n'est nullement augmenté. Le banquier ne possède un capital de 105 francs que s'il a économisé la rémunération de son prêt et la fait travailler à son tour. L'auteur se perd dans des réflexions sur la plus-value, sur la valeur d'échange, et d'autres qui ne viennent jamais à l'esprit ni du prêteur ni de l'emprunteur, et qui n'expliquent rien.

On lira avec plus de fruit l'article de M. Martin sur le nombre des ouvrières mariées occupées dans l'industrie, et surtout dans l'industrie textile. Comme le montrent les statistiques citées, le chiffre de ces ouvrières est considérable, et l'on peut le regretter; mais qu'on puisse y rien changer, j'en doute, car comme nos populations ne peuvent plus vivre de l'agriculture seulement, comme il faut exporter des produits industriels pour pouvoir importer les substances qui ne poussent pas chez nous, il faudra produire à bon marché des marchandises exportables et, jusqu'à nouvel ordre, on ne pourra pas se passer à cet effet du travail des femmes. D'ailleurs bien des femmes, mariées ou non, sont heureuses de trouver du travail.

Vierteljahrsschrift für Staats u. Volkswirthschaft (Revue trimestrielle politique et économique), dirigée par M. K. Frankenstein. Leipzig, C. L. Hirschfeld, t. V, fasc. 1er. — M. le professeur Virgilli fournit un assez long article sur le « socialisme scientifi-

que en Italie »: il oublie seulement de dire ce que c'est que le socialisme scientifique. Il paraît tantôt le trouver dans le développement des théories de K. Marx et Engels, et dans ce cas je ne puis attribuer un grand mérite aux œuvres qu'il cite : d'autres fois le socialisme lui paraît être seulement un sentiment de bienveillance des gens aisés envers les pauvres, comme dans la discussion entre MM. L. Luzzatti et Bissolati qu'il cite. Il n'y a cependant pas l'ombre de socialisme dans la charité ou la bienveillance humanitaire : le socialisme est une doctrine qui trouve mauvaise l'organisation sociale actuelle, et qui prétend la remplacer par une autre. Or, prouvez donc scientifiquement que cette autre organisation sera meilleure, et surtout qu'elle ne sera pas en contradiction avec la nature humaine. K. Marx a du moins essayé de créer une nouvelle doctrine, mais elle a été réfutée, et ses élèves, italiens ou autres, n'ont pas mieux fait que lui. D'un autre côté, si M. Virgilli plaide en faveur de la liberté illimitée de l'enseignement aux universités, je ne vois pas quel avantage l'Italie en tirera si l'on enseigne à ses universités la lutte des classes, car on ne fait ainsi qu'exciter les ouvriers contre les patrons. La « nouvelle » organisation n'est d'ailleurs que le vieux communisme. Ajoutons que le mot « illimité » ne se trouve que dans les livres et les journaux mais non dans le vie pratique, du moins vous n'allez pas, je l'espère, jusqu'à enseigner qu'on doit couper les oreilles à ceux qui ne veulent pas vous écouter ? [1]

M. Grätzer traite avec supériorité une très intéressante question qui est depuis longtemps à l'ordre du jour en Allemagne : l'organisation de la petite industrie. Par exemple, création de chambres d'industrie, de corporations de métiers, d'un conseil central avec attributions actives, etc. Mais, après un très intéressant exposé de la question dans lequel l'auteur plaide en faveur de l'organisation, il aboutit à la conclusion que l'organisation n'est pas la chose principale, que tout dépend de l'activité d'un chacun, ce qui est parfaitement vrai. Qu'est-ce qui fait prospérer celui qui ouvre un atelier ? C'est évidemment le nombre de ses clients. Avec 10, il vit, avec 20, il prospère ; s'il n'en peut gagner que 5 il est obligé de fermer boutique. Connaissez-vous une organisation qui procure aux entreprises le nombre voulu de clients ? Chacun est l'artisan de son sort. Niez-le si vous voulez, mais *e pur si muove !*

---

[1] Voyez plus loin une autre observation sur la liberté illimitée de l'enseignement.

Zeitschrift für Volkswirtschaft, etc. (Revue d'économie politique, etc.), publiée par la Société des Économistes autrichiens. Vienne, Tempski, 1896, tome IV, 3.— Nous empruntons quelques idées à un excellent travail de M. A. Kœrner sur « la machine industrielle ». Je relèverai d'abord ce point, constaté aussi par M. de Schulze-Gävernitz et d'autres, que la machine perfectionnée de nos jours sert de contre-poids à l'action abrutissante de la division du travail[1], car il faut employer de l'intelligence pour comprendre et diriger une machine. La machine a pour but principal, comme chacun sait, de réduire les frais de production ; M. Kœrner préfère dire que ce but consiste à réduire les valeurs dépensées, sans doute pour pouvoir demander ensuite : En quoi consistent les valeurs à économiser ? Il répond : En force de travail, temps de travail, matière de travail (matière première). A ces trois économies il joint : l'économie de l'espace que les machines procurent, mais dont il n'est pas beaucoup question dans les *Manuels* ou *Traités*. Exemples d'économie du travail. Dans une filature mécanique une broche produit en dix heures 13 onces de filés, tandis que par le travail à la main il faudrait soixante heures pour obtenir cette quantité de fils. Pour l'impression des cotonnades un homme en fait autant en une heure avec la machine que 200 hommes sans machine. La charrue à la vapeur fait le travail de 66 hommes. On pourrait multiplier les exemples. — L'économie du temps ressort de ce qui précède ; quant à l'économie de la matière, pour ne citer qu'un exemple de fréquente application, il suffit de dire que, par suite du procédé Leblanc, le prix de la soude est tombé de 100 francs à 10 francs par quintal... il en est résulté une diminution de prix pour beaucoup d'autres produits.

L'économie d'espace causée par la machine est plus grande qu'on ne croit. Telle machine fait le travail de cent, même de mille paires de bras ; pour que 100 ou 1.000 hommes puissent être occupés au même travail il faudrait beaucoup plus d'espace que pour un mécanisme en fer ou acier ; il faudrait en outre aux hommes plus d'espace pour la lumière, il en faudrait dans l'intérêt de l'hygiène, etc.

M. Kœrner discute un grand nombre d'opinions émises par les auteurs les plus divers. K. Marx dit : « La machine ne crée pas de valeur, elle se borne à transmettre au pro-

[1] On a un peu exagéré cette action abrutissante, mais le reproche n'est pas sans fondement. Il s'applique surtout à la division des manipulations (manuelles) dans certaines manufactures. Voyez, dans Ad. Smith, la fabrication des épingles.

duit une partie de sa propre valeur ». C'est une manière de dire que la machine s'use en travaillant. Sans doute, en marchant, la machine s'use, mais selon K. Marx, ce n'est que parce qu'elle s'use que le produit a de la valeur, et cette valeur est égale à celle de l'usure. Cela à l'air d'une plaisanterie. Si la machine ne s'usait pas — on si peu qu'on n'aurait pas besoin d'en tenir compte dans la pratique —, le produit n'aurait pas de valeur ? Voilà ce que c'est qu'un parti pris doctrinaire ! On est prêt à soutenir qu'un pain produit sans frais ne nourrit pas ! Nous renvoyons à l'article de M. Kœrner pour la discussion des autres auteurs.

Statistische Monatschrift. (Revue mensuelle de statistique) publiée par la commission centrale de statistique autrichienne, Vienne, Alfr. Hölder, avril 1866. M. Winckler y publie une statistique des avocats en Autriche depuis 1868, année dans laquelle la « liberté de l'*advocatur* » a été proclamée. Tout Autrichien jouissant de ses droits, qui a fait ses études à une université autrichienne — jusqu'au doctorat en droit inclusivement, — qui a bien passé l'examen d'avocat, qui a consacré sept ans à la pratique (*Praktische Verwendung*... a été secrétaire ?) ou a fonctionné cinq ans comme juge, peut être avocat. Cela ne veut donc pas dire que tout citoyen peut plaider pour un autre (ou seulement pour lui-même), mais peuvent plaider ceux qui auront rempli les conditions prescrites. Or, malgré ces conditions, du 1er janvier 1869, commencement de l'ère de la « liberté » (antérieurement, les avocats étaient nommés par le ministre de la Justice), jusqu'au 31 décembre 1895, le nombre des avocats s'est élevé de 1.138 à 3.758 pour un pays de 24 millions d'habitants, dont la législation exige des plaideurs, dans *beaucoup* de cas, l'emploi d'un avocat. L'auteur déplore cette augmentation ; elle est probablement nuisible aux avocats, en forçant les moins capables ou les derniers venus à se contenter d'honoraires moindres, mais leurs clients en profiteront, il y a donc compensation. Que pourrait-on faire d'ailleurs ? Limiter le nombre des pratiquants ? Mais il faudrait limiter les nombres dans toutes les professions, car les lois doivent avoir une application générale. Presque toutes les professions sont surchargées. Ne pouvant pas généraliser la limitation, on a cru avec raison ne pas devoir la spécialiser. Du reste, le mal est peut-être un peu moins grand que l'on ne croit : il y a à Vienne — comme à Paris, Berlin, Londres, — un certain nombre d'avocats qui ne plaident pas. Possesseurs d'une certaine fortune, ces personnes

ont de quoi vivre, et voulaient seulement avoir l'air d'appartenir à une profession libérale et honorable. Se dire simplement « rentier », cela peut répugner à un homme qui aspire à jouer un rôle à notre époque anticapitalistique et glorificatrice du travail, mais quand on est avocat, on n'est pas « oisif ». Quoi qu'il en soit, on ne saurait empêcher la carrière de s'encombrer, et l'auteur le comprend, de sorte qu'il ne trouve rien de mieux à dire que d'inviter les conseils de discipline à se montrer sévères dans l'examen des titres des candidats à l'inscription.

Das Zeitalter der Fugger (L'époque des Fugger). Le commerce des capitaux et le crédit au XVIe siècle, par M. Richard Ehrenberg, t. Ier. Les puissances financières (die Geldmächte [1]) au XVIe siècle. (Iéna, G. Fischer, 1896). L'auteur a commencé par entrer dans les affaires, à Hambourg. Au bout de dix ans, pendant lesquels il avait observé les faits autant avec l'œil d'un savant qu'avec les yeux d'un commerçant, il se retira à Tubingue et se fit inscrire parmi les étudiants. Il y resta quelques années et en consacra ensuite d'autres pour étudier dans les archives et plus spécialement dans celles des princes de Fugger, les descendants des grands banquiers du XVIe siècle, et de quelques autres familles célèbres dans l'histoire financière de cette époque. C'est sur ces études si bien préparées que M. Ehrenberg a fondé son histoire des puissances financières du XVIe siècle. Comme il nous le dit lui-même, une « histoire économique » peut être envisagée au point de vue de l'histoire, comme à celui de l'économique, on peut donc apprecier M. Ehrenberg comme historien ou comme économiste, et si l'on ne veut pas lui accorder ces deux qualités à la fois, il revendique de préférence celle d'économiste. Je l'en félicite, car il fait preuve de modestie, puisque l'histoire a toujours été entourée d'une certaine gloriole. J'ajouterai que M. Ehrenberg est un économiste très distingué et qu'il fait très bonne figure parmi les historiens.

Il n'est pas possible d'analyser en quelques lignes un ouvrage aussi riche en faits curieux et importants, où il n'est pas question seulement des Fugger et d'autres grandes maisons de banque allemandes, mais encore des maisons de Florence, de Gênes, des banquiers espagnols et hollandais, des juifs et autres puissances

---

[1] On aurait pu traduire : Les grands banquiers. Le mot *Geld* veut dire argent (monnaie et non le métal blanc qui s'appelle *Silver* en anglais, *Silber* en allemand). Le t. II de cet ouvrage vient de paraître, mais nous n'avons pas pas encore eu le temps de le lire ; nous y reviendrons.

financières. Quelle que soit l'idée qu'on se fait des causes qui ont influé sur le développement de la civilisation, et en général sur les événements, il faudra reconnaître qu'une grande place est due aux causes économiques. Ces causes n'ont pas agi seules, mais elles ont été d'une grande puissance, et l'on verra que même en d'autres temps et d'autres lieux, elles gardent leur cachet particulier, elles ont un air de famille qui nous oblige à croire aux « lois naturelles ». Au moyen âge on exploitait d'abord les capitalistes, on les persécutait ensuite— on les pendait même; de nos jours on les exploite si l'on peut, on les persécute dans la mesure du possible, et si l'on ne les pend plus, on les injurie et les voue à l'animadversion du « Peuple ».

Nous aurons à revenir sur le remarquable ouvrage de M. Ehrenberg.

Nous présenterons maintenant deux ouvrages d'un économiste suédois distingué, M. Knut Wicksell, qui ont paru tous les deux à Iéna, à la librairie Gustave Fischer. L'un de ces ouvrages, paru en 1893, est intitulé : *Ueber Wert, Kapital u. Rente*, etc. (De la valeur, du capital et de la rente). L'auteur est un penseur, et il est regrettable que nous ne puissions pas entrer dans quelques détails. Il achève de détruire la théorie de la valeur de K. Marx, d'après laquelle la valeur serait l'*effet* du travail : pas de travail, pas de valeur. Ricardo, sur lequel Marx s'appuie, a simplement dit que le temps de travail est la mesure de la valeur — deux heures valent le double d'une heure; — d'ailleurs, en réalité, le travail n'est ni la cause, ni la mesure de la valeur. Une chose n'a de la valeur que lorsqu'elle est utile et n'existe qu'en quantité limitée. Du reste M. Wicksell expose avec talent la théorie de la moindre jouissance (*Grenznutzen*) que j'ai appréciée dans mon livre : *Les Progrès de la science économique*[1], d'après le professeur Karl Menger, de Vienne.

Relativement au capital, M. Wicksell a adopté la définition de M. de Bœhm-Bawerk, également de Vienne, et en même temps son explication de l'intérêt. Il y a dans le livre du savant autrichien énormément de science, beaucoup d'esprit et d'autres qualités brillantes, mais il y manque la simplicité. La définition du *capital* peut être réduite à ceci : Le capital est un « détour », c'est-à-dire, si vous voulez remplacer la hache en pierre par une hache en

---

[1] Paris, Guillaumin. Dans ce même ouvrage est exposée la théorie de M. de Bœhm-Bawerk, dont il est question un peu plus loin.

acier, qui réduira votre travail des 19/20, il faut d'abord consacrer deux ans à chercher et à exploiter une mine de fer, à construire une usine, etc... C'est dire comment naît le capital, et non à quoi il sert. Je préfère notre vieille et « naïve » définition : Le capital se compose des moyens de production. Quant à la définition de l'intérêt : qu'une somme en expectation vaut moins que celle qu'on tient (les paysans du Danube et ceux de la Loire ont déjà dit en l'an 1000 : un tiens vaut mieux que deux tu l'auras), M. de Bœhm-Bawerk en déduit qu'on prête 100 aujourd'hui pour recevoir 105 dans un an. Ici aussi je préfère la vieille explication toujours vraie, qu'on se fait payer le service qu'on rend, etc. M. Wicksell a fait sur ces théories des observations dignes d'être examinées de près. J'aurai peut-être l'occasion d'y revenir, je la chercherai du moins.

Le deuxième ouvrage, qui vient de paraître, a pour titre : *Finanztheoretische Untersuchungen*, etc. (Études financières et exposé du système d'impôts de la Suède). Ici aussi nous trouvons que M. Wicksell se montre un esprit réfléchi, qui poursuit les questions jusque dans leur profondeur, mais nous ne saurions admettre certains résultats auxquels il est arrivé. Cela vient du trop fréquent emploi des procédés mathématiques. Dans un très grand nombre de cas, ces procédés induisent le penseur en erreur, car le mathématicien ne prend pas l'homme tel qu'il est, il ne peut pas tenir suffisamment compte de la subjectivité des sentiments, ni de leurs nuances, ni de leurs variétés, et souvent, quand il présente ce qu'il considère comme la *solution* de son problème, il ne fait au fond qu'indiquer la direction dans laquelle il faut la chercher. Par exemple, dans bien des cas il faut traduire en choses concrètes le x y z et autres signes abstraits, et cette traduction consistera en un problème insoluble. Le problème mathématique commence par des suppositions et finit par des rapports, et souvent les suppositions ne sont pas fondées. Lorsqu'il s'agit de savoir si les impôts doivent être fondés sur le principe de l'intérêt ou sur le principe du sacrifice, il n'y a pas d'algèbre pour résoudre ce problème, et surtout, les x ne peuvent pas indiquer dans quelle mesure les deux principes doivent se pénétrer, se limiter, se compléter. Le travail de M. Wicksell fait penser, mais ne donne pas de solution acceptable.

Quant à son travail sur les impôts en Suède, il est d'autant plus intéressant que nous n'avons presque rien sur cette matière, qui renferme des points vraiment curieux. L'auteur les apprécie naturellement sous l'inspiration de ses doctrines. Je me retiens de

les aborder, car j'aurais à commencer par la critique et il ne me resterait plus alors de place pour faire la part de l'éloge, ce qui m'empêcherait d'être juste. Peut-être pourrais-je y revenir ; c'est tentant.

Der objective Wert u. Preis (La valeur et le prix objectifs), par M. J. Wernicke (Iéna, G. Fischer, 1896). — On sait que deux théories sur la valeur et sur les prix sont actuellement en présence, on peut même dire qu'elles le sont depuis Ad. Smith et Turgot, le premier représentant la cause objective de la valeur, et l'autre la cause subjective. L'auteur trouve qu'on pourrait tout aussi bien dire : cause individuelle au lieu de subjective, et cause sociale au lieu d'objective. En d'autres termes, pour les uns, la valeur (et le prix) d'une chose dépend de l'appréciation de chaque individu, elle est influencée par ses besoins, ses goûts, et par l'abondance ou la rareté de l'objet ; pour les autres, la valeur (et le prix) dépend de circonstances propres à la chose évaluée, par exemple les frais de production, l'utilité (qui implique la rareté ou l'abondance).

M. Wernicke recherche ce qu'il y a de vrai dans les deux théories qui, selon lui — et d'autres, — se pénètrent et se complètent ; il fait la part de l'une et de l'autre et se prononce pour la valeur objective, en ce sens qu'il réduit la valeur subjective à l'appréciation des objets rares, des besoins particuliers, tandis que toutes les choses satisfaisant des besoins généraux de l'humanité ont des valeurs — et des prix — objectifs parce qu'ils sont le résultat d'un travail social, souvent traditionnel. Il n'y a donc pas d'arbitraire dans ces besoins. A un moment donné, ils sont, chez un peuple, l'effet de sa civilisation, de son état de richesse ou de prospérité, de la composition des classes, de la coutume ; l'individu est impuissant à y rien changer. L'auteur prouve sa thèse par beaucoup d'arguments exposés avec une concision telle qu'il n'y a pas un mot de trop ; pour être plus court que lui, il faut en dire moins, il faut laisser des lacunes. En somme, il me semble assez bien exposer la réalité des choses, en faisant sa part à l'école autrichienne, qui a contribué à compléter la doctrine, mais qui avait laissé un peu dans l'ombre certaines circonstances de première importance,

---

Der Arbeiterschutz (La protection ouvrière, sa théorie et ses applications), par Kuno Frankenstein. Leipzig, C. L. Hirschfeld, 1896. (Fait partie de la collection des Traités de la science poli-

tique de cette librairie). — C'est un livre d'actualité, qui se fonde sur des opinions actuelles, des faits actuels, pour en établir la théorie. Il a donc un intérêt actuel. Le livre est très bien fait, il est très méthodique et très clair, il réussit parfaitement à montrer où en est « la protection ouvrière », qui ne comprend pas l'assurance (qui sera traitée séparément), mais bien les lois et institutions créées dans l'intérêt du bien-être des ouvriers.

Après une introduction dont il sera encore question, l'auteur parle de la durée de la journée de travail, du temps de repos, du travail des femmes et des enfants, de l'hygiène, du mode de payement des salaires, des contrats de travail. Puis il traite des organes de la protection ouvrière, de la protection des ouvriers par eux-mêmes (syndicats), de l'influence de la famille, de l'école, de la religion, des patrons, des classes possédantes, des communes. Enfin, il est question de la coopération, des caisses de secours, d'épargne, et j'ai beaucoup abrégé mon énumération, comme j'ai aussi à abréger les observations que la lecture de l'ouvrage m'a inspirées.

Ces observations peuvent se résumer ainsi : les pratiques que l'auteur propose sont bien plus libérales, plus raisonnables, plus progressives que sa théorie, elles sont donc bien supérieures à celles qu'on pourrait déduire des idées émises dans son introduction. L'introduction est écrite dans l'esprit de l'école actuellement régnante dite des « socialistes de la chaire », laquelle pousse les accusations à l'extrême, fait de tous les patrons des monstres, de tous les ouvriers des exploités mourant de faim, etc. ; laquelle soutient — ce qui est faux comme on l'a souvent prouvé —, que « le riche devient plus riche et le pauvre plus pauvre » ; laquelle reproduit toujours le reproche du laisser-faire, en y ajoutant le mot ABSOLU, terme que les socialistes de la chaire ont inventé — car jamais économiste français ou anglais ne s'est servi du mot *schrankenlose*. Les « politiciens sociaux », c'est le nom presque officiel de l'école allemande, ne sortent pas du ton et des exagérations de la polémique, en parlant de l'école libérale dite classique. M. K. Frankenstein s'est trop laissé influencer par les professeurs socialisants qui l'entourent ou qu'il fréquente. Mais quand il s'est vu obligé de tirer des conséquences de leurs doctrines, ç'a été une autre affaire, il a été obligé de réfléchir, et le bon sens, *der gesunde Menschenverstand*, lui a indiqué les seules applications naturelles ou efficaces, et ces applications sont toutes d'espèce libérale. C'est ainsi, pour ne citer qu'un détail, qu'il ne veut pas entendre parler de la fixation des salaires par l'État. J'aurais

encore bien d'autres opinions à citer avec éloge, mais l'espace est limité. Bornons-nous donc à constater que M. Frankenstein a fait un livre utile qui rendra service même à ceux qui ne sont pas toujours de son avis.

Le volume renferme une très riche bibliographie sur la protection ouvrière.

Das Einkommen und seine Vertheiluug (Le revenu et sa distribution), par M. F. Kleinwächter, ouvrage faisant partie de la même collection que le précédent. (Leipzig, C. L. Hirschfeld, 1896). — Le titre de ce livre pourrait induire le lecteur en erreur, car il fait croire qu'il s'agit de la distribution des richesses en de grandes et de petites fortunes ; non, il s'agit des agents de production et de leur part dans les produits, par conséquent de l'entrepreneur, du capitaliste, du propriétaire foncier, de l'ouvrier, etc., ou du bénéfice, de l'intérêt, de la rente du sol, du salaire. Il est permis de dire que cet ouvrage, quoiqu'il soit assez complet, ne contribuera pas aux progrès de la science, quoique l'auteur oppose à chaque instant son opinion à celle de l'ancienne école (*ältere Schule*, école classique) ; presque chaque page de l'auteur prête à la critique, bornons-nous à consacrer quelques lignes au chapitre qui prétend résumer la doctrine sous le titre de : La « juste » ou la « meilleure » distribution du revenu général [1] (page 296). Au fond, l'auteur pourrait m'arrêter ici et me dire : Puisque je vous ai déclaré dans le chapitre précédent que je n'ai pas d'opinion, vous n'avez qu'à me laisser tranquille. Je répondrais : Pardon ; quand on n'a rien à dire, on se tait ; puisque vous ne vous êtes pas tu, vous devenez mon justiciable. M. Kleinwächter constate d'abord que l'école classique (M. K. dit orthodoxe, mais il n'y a pas d'orthodoxie en matière scientifique) ne peut pas poser la question de la justice parce qu'elle attribue tous les faits, tous les résultats économiques à l'action de lois naturelles : selon eux, la distribution des produits est gouvernée par la nature des choses. L'auteur ne croit pas à ces lois, mais il ne croit pas non plus que les socialistes aient raison en disant que l'ouvrier n'a pas sa part, car il est seul producteur, la totalité de produit devrait lui appartenir. Reprenant la question, l'auteur

---

[1] Il y a *Volkseinkommen*, revenu du peuple, je n'ai pas traduit *Volk* par peuple, pour mieux rendre ce qui me semble la pensée de l'auteur. Les guillemets sont de l'auteur.

ouvre une polémique contre l'école classique relativement aux « lois naturelles surnaturelles » et prétend, chemin faisant (p. 298), que ladite école a rencontré dans ses recherches le « bénéfice », notion devant laquelle elle a dû s'arrêter comme devant une énigme insoluble (*unlösbares Rätsel*) qu'elle n'a pas pu « expliquer ». M. Kleinwächter rêve, le bénéfice est un phénomène d'une clarté absolue. Je me suis donné la peine de comparer les passages correspondants de J.-B. Say dans le *Traité* et dans le *Cours* avec ceux de M. Kleinwächter (p. 271 et suiv.), et j'affirme que Say est le plus clair et le plus vrai des deux. Un détail seulement pour appuyer cette affirmation. En définissant l'entrepreneur, Say insiste surtout sur ce point qu'il dirige le travail et M. K. sur ce qu'il court les risques. Or, tous les entrepreneurs dirigent, mais les entrepreneurs qui ont emprunté leur capital courent sans doute aussi des risques, mais ce n'est pas alors ce point qui les caractérise le plus nettement.

Devinez par quoi M. K. remplace les lois naturelles, qui ne lui semblent pas « scientifiques » : Par le « sentiment » *Gefühl* (p. 299) ; c'est le sentiment qui dit à l'homme ce qui est juste et équitable. Par conséquent, il existe un nombre considérable de justices et d'équités, car, demandez-le à l'anthropométrie, il n'y a pas deux hommes qui se ressemblent tout à fait. — En somme, je préfère les lois naturelles, que je suis d'ailleurs libre de considérer comme *la moyenne des milliards de sentiments humains* [1]. Finalement M. Kleinwächter admet qu'il est — du moins provisoirement — juste qu'on fasse la part du bénéfice, de la rente, de l'intérêt, puisque le socialiste rêveur Rodbertus est d'avis qu'il se passera encore des siècles avant que la propriété puisse être abolie.

Bœrsenreform in Deutschland (La Réforme boursière en Allemagne), par MM. Pfleger et Geschwindt (Stuttgart, librairie Cotta, 1896). Le gouvernement allemand a ouvert une enquête sur l'organisation des bourses et sur les affaires qui s'y pratiquent, et les résultats de cette enquête ont été utilisés pour la rédaction d'un projet de loi très discuté, mais qui a obtenu finalement la consécration des pouvoirs publics. La Faculté d'économie politique de l'Université de Munich a ouvert un concours sur cette enquête, notamment sur l'exposition et la discussion de ses résultats, en

---

[1] Dans beaucoup de cas, les lois naturelles ne sont que cette moyenne quintessenciée.

laissant les concurrents libres de ne traiter soit que les affaires d'effets publics, soit que les affaires de marchandises. Il y eut deux prix, M. Pfleger a gagné celui de la Bourse des effets publics, et M. Geschiwdt celui de la Bourse des marchandises. Ces deux études ont été publiées par la librairie Cotta en trois fascicules, dont deux ont paru. Nous nous bornons à les signaler, nous y reviendrons quand l'ouvrage sera complet.

L'*Economista*, dirigé par M. A. de Johannis et paraissant à Florence, a publié en mai plusieurs articles sur la production du soufre en Sicile, où nous apprenons que le droit d'exportation sur cette matière a été supprimé. Autrefois le soufre a été l'objet d'une sorte de monopole, on pouvait le charger de taxes, mais actuellement on tire aisément le soufre d'autres minerais, et la taxe empêchait la Sicile de concourir avec les autres pays. Cette mesure sera utile aux pauvres ouvriers qui l'extrayaient des mines et dont la misère était dépeinte sous les couleurs les plus sombres. Du reste, d'autres mesures, réglant le travail, surtout celui des enfants, ont encore été prises, et l'on peut espérer que les ouvriers s'en trouveront bien.

Mentionnons aussi un travail de M. R. Della Volta sur une taxe introduite dans le budget communal de Milan, mais qui a son pendant dans les législations françaises, allemandes et autres, c'est la taxe d'amélioration. Je n'ai pas de détails sur la taxe milanaise, mais il suffit de dire qu'elle a pour but de faire supporter — en entier ou en partie — les frais des améliorations urbaines par ceux qui en profitent en première ligne, les propriétaires riverains, ces améliorations donnant une plus-value à leur maison.

Voici un tableau abrégé du mouvement de l'escompte en Europe, en 1895, c'est la moyenne de l'année que nous offrons d'après le numéro du 24 mai.

	Taux de la Banqne.	Taux du marché ouvert.
De Londres.....	2 0/0	0,80 0/0
De Paris.....	2,10 0/0	1,59 0/0
De Vienne.....	4,31 0/0	4,07 0/0
De Berlin.....	3,06 0/0	2,01 0/0
De Francfort-sur-Mein ...	3,13 0/0	2,05 0/0
D'Amterdam.....	2,69 0/0	1,51 0/0
De Bruxelles.....	2,61 0/0	1,54 0/0
De Hambourg.....	3,13 0/0	2,00 0/0
De Pétersbourg.....	6,08 0/0	5,63 0/0

Ces taux, sont-ils la mesure exacte du crédit dont ces pays jouissent, et a-t-on suffisamment bien expliqué pourquoi il y a tel rapport, et pas un autre ?

Giornale degli Economista (Journal des Economistes) par MM. de Vite de Marco, Mazzola, Pantaleoni et Zorli Rome, avril et mai 1896. — Il se trouve dans ces numéros deux articles importants que nous aurions voulu analyser, nous devons cependant nous borner à les signaler ; ce sont : 1° l'article de M. G. Valenti sur les bases agronomiques de la théorie du sol, et 2° l'article de M. G. Alessio sur la réforme des impôts locaux. Il s'agit chaque fois d'une série d'articles étendus, et il est physiquement et intellectuellement impossible de les condenser en quelques lignes. Je puis cependant emprunter à M. Alessio un petit tableau qui sera utile à ceux qui aiment comparer la distribution des fortunes dans les différents pays. Or, les droits de succession jettent quelques lumières sur ce point. L'exactitude du renseignement — quoique officiel — laisse à désirer, à cause de la fraude ; il n'est, néanmoins, pas sans valeur.

Successions pour lesquelles la taxe a été liquidée en Italie, année 1890-1891.

Succession d'une valeur de			Nombre des succes.	Montant des succes.
		moins de 500 fr.	62.597	16.166.003 fr.
500 fr.	à	1.000	27.825	19.600.011
1.000	à	2.000	23.096	33.759.599
2 000	à	4.000	17.466	49.998.721
4.000	à	10.000	14.455	90.758.007
10.000	à	50.000	9.695	203.037.260
50.000	à	100.000	1.673	112.357.621
100.000	à	1.000.000	1.293	312.324.592
1.000.000	et	au-dessus	71	145.512.641

Nous avons omis les chiffres de deux autres colonnes parce qu'ils ne nous disaient rien de clair (les chiffres proportionnels d'une de ces colonnes produisent 98,46 au lieu 100) ; nous savons aussi qu'une bonne partie des valeurs mobilières n'ont pas été déclarées, mais nous constatons une fois de plus que les riches sont peu nombreux et qu'on ne peut pas fonder un système financier sur les contributions qu'un Etat peut tirer des riches ; c'est tout, mais c'est quelque chose. Quant à la justice qu'il y aurait

d'accabler les riches, n'en parlons pas. La justice, qui autrefois trônait sur l'immobile étoile polaire, est allée se loger sur une comète, mais que deviennent les comètes ?

La Riforma sociale, dirigée par MM. F.-S. Nitti et L. Roux (Turin, Roux Frascati, Cie). — Le fascicule de mars reproduit en italien le discours prononcé à Berlin par M. le professeur Adolphe Wagner, en prenant possession, pour l'année courante, du rectorat de l'Université de Berlin. Ce discours traite de « l'Economique académique et le socialisme ». C'est pour l'éminent savant de Berlin un discours *pro domo*, très habilement fait, et pourtant facile à réfuter, on n'a qu'à rapprocher certains passages les uns des autres. Il reconnaît, par exemple (p. 29 et suiv.) que toute la doctrine de K. Marx est un « grand sophisme » (*ein einziges grosses Sophisma*), et qu'avec sa théorie de la valeur et de la plus-value « tombe presque toute la critique socialiste, toutes ses conséquences, toutes ses revendications ». Il insiste encore longuement sur les défauts du socialisme, qui n'a trouvé que quelques détails utiles (c'est à prouver); néanmoins, ce sont — « comme le pensent aussi la plupart de mes collègues — justement les doctrines fondamentales de la valeur, de la plus-value, du bénéfice, du salaire, du capital, etc., qui sont insoutenables [1] ». Et ce sont ces fausses doctrines qu'un professeur d'économie politique aurait pour devoir de mettre en lumière, au point d'attaquer l'idée de la propriété, pour qu'une jeunesse primesautière s'y initie plus facilement, pour qu'elle se familiarise de bonne heure avec cette manière de penser et de raisonner ? [2]

Et quel est le principal argument mis en avant par M. A. Wagner en faveur de son enseignement si favorable au socialisme ? C'est que telle est sa conviction, et un professeur de Faculté doit être libre, absolument libre d'enseigner selon ses convictions. Le même M. Wagner, qui tient ce fier langage, fait un grief aux successeurs d'Ad. Smith et de J.-B. Say de revendiquer, dans leurs

---

[1] Voici le texte, p. 31 : « Manches Einzelne scheint mir haltbar. Aber nach meiner und der meisten, wenn auch nicht aller Fachgenossen Ansicht sind doch gerade die neuen Grundlehren von Werth, Mehrwerth, Gewinn, Lohn, Capital, u. s. w. nicht haltbar. »

[2] On a pu lire dans la *Revue des deux Mondes* du 15 juin 18.6 : « Le propre de la jeunesse est d'accepter les idées avec facilité et de les défendre avec violence. »

doctrines, une trop grande dose de liberté pour le commun des mortels ; or le mal que l'individu peut faire par l'abus de sa liberté égale-t-il l'influence malfaisante qu'un professeur peut exercer sur les centaines de jeunes gens, l'élite de la nation, que son talent réunit autour de lui ? Comme M. Wagner, je pense que la liberté n'est pas, ne peut, ne doit pas être illimitée pour le particulier, je diffère seulement de lui en posant des limites, précisément aux professeurs de Faculté. Supposons qu'un évêque nomme l'abbé X... professeur de théologie à son séminaire ; s'il plaisait à cet abbé de se convertir au protestantisme (faisons abstraction de l'évêque), cet abbé pourrait-il se reconnaître la liberté d'enseigner le dogme protestant dans le séminaire catholique? Un professeur nommé pour enseigner l'économie politique peut-il, en bonne conscience, enseigner librement le socialisme ?

Vous direz : « Et le progrès ? » J'ai des réponses en réserve qui font largement sa part. Mais je n'ai plus de place. Je me résume : chez moi, M. Wagner n'a pas gagné sa cause, car j'aurais encore bien d'autres objections à présenter. Je me borne à dire que, puisqu'il trouve mauvaises les doctrines socialistes, il peut les combattre, mais il ne doit pas contribuer à les répandre. Sa « liberté », n'est en rien génée ainsi.

Riccardo dalla Volta : *Il nuovo oro africano* (le nouvel or africain) Florence, B. Seeber, 1896. — L'auteur fait l'historique de la découverte de l'or au Transvaal, expose les conditions techniques de l'exploitation des terrains aurifères, prévoit les résultats probables des entreprises qui y sont engagées, et finalement, il cherche à se rendre compte de l'effet que le nouvel or aura sur les affaires et sur les prix. Tout en reconnaissant que la théorie quantitative (c'est-à-dire que l'abondance des métaux précieux fait hausser et sa rareté fait baisser les prix) est loin de présenter toute la vérité, puisque le mouvement des prix depend d'autres causes encore, l'auteur est cependant obligé d'admettre que le commerce et l'industrie en ressentiront une certaine influence, comme on l'a déjà constaté lors de la découverte de l'or en Californie et en Australie [1]. Ce sont d'abord les lieux de production qui profitent de l'aubaine. Les nouvelles richesses se répartissent entre beaucoup de personnes. De grandes sommes sont immédiatement employées à acheter des machines et à

[1] Avec un peu d'eau on se désaltère, dans beaucoup d'eau on se noie.

établir des travaux destinés à faciliter et à augmenter la production. D'autres sommes sont consacrées à construire des maisons, à créer des centres de population, à établir des chemins de fer, à défricher des terres incultes, etc. Voilà tout un groupe de nouveaux consommateurs qui surgit et qui exerce son influence sur l'industrie européenne. Et qu'en résultera-t-il pour la valeur de l'or? L'auteur ne croit pas qu'il s'en produira des masses tellement considérables que la valeur du métal jaune en sera dépréciée; celui-ci se répandra peu à peu sur les différents pays, activera la production, sans qu'on ait à déplorer des perturbations ou des troubles dans la circulation.

L'*imposta progressiva*. (L'Impôt progressif dans l'économie pure et l'économie sociale), par Hugo Mazzola. (Pavie, 1895 *per circolazione privata*.) M. Mazzola a écrit un livre très intéressant, très savant et néanmoins très clair, dans lequel il y a beaucoup de vérité et certains points discutables, je m'arrête car je vois que je ne dis là que ce qu'on peut dire à peu près de tous les bons livres. Passons donc d'emblée à la page 8 où se trouvent les propositions que l'auteur veut démontrer:

1. Que les études approfondies entreprises pour résoudre par l'économie pure le problème progressif, n'ont encore amené aucun résultat appréciable;

2. Que le problème, dans l'état actuel de la science pure, n'est pas soluble;

3. Que la taxation progressive n'est pas nécessairement le corollaire d'un système politico-social de redistribution (des fortunes);

4. Mais ce mode de taxation, entre des limites et des circonstances variables, est un produit nécessaire de l'évolution des facteurs économiques, agents de l'organisation actuelle de la richesse sociale et des formes de la constitution politique qui prévaut dans quelques États. (C'est à-dire, que ce mode de taxation est une conséquence de la démocratie.)

Je ne puis pas aborder ici l'ingénieuse démonstration de l'auteur, je signalerai seulement ce qu'il y a de contradictoire dans les propositions 3 et 4. Au fond, au numéro 4, on ne dit que ceci: « Ceux qui payent le moins d'impôts étant devenus les plus forts, ils feront emploi de leur force (puisqu'elle prime le droit) pour se décharger le plus possible de leurs charges fiscales aux dépens des riches. Si ce système — comme tous les systèmes — est poussé

jusqu'à l'extrême en dépit de l'axiome constitutionnel que l'*impôt doit être voté par ceux qui le payent*, il sera voté par une majorité qui ne le paie pas. Qui sait? on ira peut-être jusqu'à exclure de l'électorat les citoyens qui paient l'impôt, pour que les choses soient évidemment plus sens dessus dessous. Ce sera le comble de l'évolution. Déjà on a inventé la théorie du sacrifice d'après laquelle les riches ont le devoir d'apporter des sacrifices à l'Etat, devoir que formulent, étendent, fixent ceux qui ne le remplissent pas... L'avenir nous dira ce qui en résultera.

Nous allons glaner un peu dans les publications espagnoles et mexicaines ; ces publications ne nous arrivent pas assez régulièrement pour que nous puissions les suivre au jour le jour et leur consacrer une étude approfondie. Dans la *Revista politica iberoamericana* dirigée par M. Gabr. R. Espana, à Madrid (15 avril 1896) nous avons été frappé par un article de M. le professeur U.-G. Serrano sur les équilibristes et la ligne moyenne (ou intermédiaire) lequel article présente notre époque comme celle du règne de la médiocrité, où personne n'ose rien approfondir, ni prendre un parti décisif. Ce règne ne semble pas nous promettre — il s'agit de l'Europe — de prochains et sérieux progrès.

Nous avons ensuite *El Economista*, également de Madrid, directeur M. J. Barrado. Nous empruntons d'abord au numéro du 11 avril la statistique des (peu nombreuses) caisses d'épargne espagnoles qui ont émis jusqu'à présent 186.087 livrets et ont en dépôt 143.734.469 francs. Ce chiffre n'est pas comparable à ceux des pays riches de l'Europe, mais il est supérieur à ce que les récits des voyageurs en Espagne nous ont permis d'attendre. Il n'est question dans ces récits que de la pauvreté générale. Il est vrai que le pays n'est pas riche, mais la grande sobriété du peuple nous le fait paraître plus pauvre qu'il n'est. Les philosophes anciens étaient d'avis qu'il est bon d'avoir peu de besoins, nos contemporains semblent d'un avis contraire, qui a raison ?

Le numéro du 2 mai nous apprend que, par suite du manque d'eau, car il n'a presque pas plu ce printemps, la récoltes des céréales peut être considérée comme perdue. Il faut espérer que ces prévisions sont exagérées ; il s'agit d'une production de 32 à 35 millions d'hectolitres de froment valant 600 millions de francs, 17 à 10 millions d'hectolitres d'orge valant 170 à 180 millions, etc. Et avec cela ce pauvre pays a sur les bras la guerre de Cuba et mainte autre difficulté. L'essentiel est de ne pas se désespérer.

mais se trouve-t-il assez d'initiative au sud des Pyrénées? Un Espagnol nous a dit un jour qu'on n'y considérait pas dans le peuple le bien-être comme une compensation du travail qu'il coûte. Est-ce vrai?

La *Estafeta*, de Madrid, feuille hebdomadaire, dirigée par M. Rogelio de Madariago, donne une série d'articles (12 avril-2 mai) sur la vente projetée des *Montés publicos* (montagnes avec forêts ou avec pâturages, appartenant à l'État). L'Espagne a besoin de fonds et vend ses domaines, non sans regrets. On peut penser que si les terres mises en vente sont acquises par des particuliers leur culture sera mieux soignée et elles rapporteront davantage ; mais il est possible aussi qu'il faudra les laisser à l'état de forêts et de pâturages. En tout cas, cette vente appauvrira l'Etat qui sera forcé de dépenser immédiatement les sommes qu'il aura à recevoir.

El Economista mexicana du 4 avril dernier nous donne les résultats du dénombrement du 20 octobre 1895. Le total de la population « résidente » (probablement « de droit ») est de 12.323.210 habitants ; la population de fait (c'est à-dire qui était présente au moment du dénombrement), 12.570.195 habitants. La ville de Mexico a actuellement 339.935 habitants. La population des villes atteint à peu près un dixième de celles des campagnes, ce qui est peu en comparaison de ce que nous voyons ailleurs et surtout en Europe. Sans doute il n'y a pas, au Mexique, les causes qui poussent dans les villes les habitants de nos campagnes, savoir : une grande industrie établie surtout dans les villes et attirant le prolétariat dans ses murs, des campagnes surpeuplées où il n'y a plus de terres disponibles pour attirer des colons.

Quant aux mines d'argent, on semble avoir pris son parti du sort qui les attend. *El Economista*, en rendant compte de ce qui s'est dit dans les récents congrès de bimétallistes en Europe, ajoute que c'est pour acquit de conscience qu'il en parle ; il conseille à ses lecteurs de ne se faire aucune illusion. Jusqu'à nouvel ordre, il n'y a pas à espérer la réhabilitation de l'argent.

MAURICE BLOCK.

UNE OPÉRATION COMMERCIALE AU XVIIIe SIÈCLE

Des documents relatifs à une opération commerciale accomplie au XVIIIe siècle nous ont paru de nature à intéresser les lecteurs du *Journal des Economistes*. Il s'agit d'une double opération, telle que certains armateurs de Nantes, de Bordeaux, etc., la combinaient à cette époque. Le navire partait de France avec une pleine cargaison de marchandises diverses ; il se rendait à la côte de Guinée et y prenait un chargement complet d'esclaves échangés contre les marchandises. Puis, de là, il faisait voile vers les Antilles françaises, où il débarquait ses esclaves. Ils y étaient vendus et avec le produit de la vente le capitaine achetait une entière cargaison de sucre, café, cotons, cacaos, etc., qui était réalisée à l'arrivée en France.

Comment s'effectuait, dans ses détails, une opération de ce genre ? Quels bénéfices laissait elle aux armateurs du navire ? Les renseignements qui vont suivre répondront à ces questions.

I

Un navire qui s'expédiait de France pour la côte de Guinée prenait à son bord les marchandises suivantes :

250 ancres[1] d'eau-de-vie à 12 livres l'ancre..	3.000	livres
190/2 — — 6 —	1.140	
165 barils de poudre	3.811	11
162/2 —	1.871	2
202/4 —	1.166	10
185 pièces de neganepaux[2].....	5.180	
170 — de bajutapaux[2].....	4.760	
430 fusils communs.....	2.580	
3.100 livres de bouge[3].....	3.100	
6.650 pierres à fusil....	399	

[1] Mesure de capacité pour les liquides valant 30 litres environ.

[2] C'étaient des toiles rayées bleu et blanc venant des Indes orientales.

[3] Espèce de petit coquillage blanc venant des Maldives, nommé aussi *cauris* et servant de menue monnaie.

50	rôles de tabac	500
250	barils suif	4.575
500	platelles	3.000
45	coffres de pipes	4.500
300	pièces d'indienne	6.900
240	— de limeneas [1]	6.240
500	chapeaux communs	1.250
235	pièces de siamoise	4.700
350	— de gingas	5.250
402	— de cotonnade	16.080
1.280	couteaux flamands	192
360	pièces de Guingamp	4.320
255	bassins de cuivre	5 100
130	chaudrons —	1.560
1.020	mouchoirs de Pondichéry	1.530
145	pièces de salempousis bleu [2]	2.900
145	— de salempousis blanc [2]	2.755
709	barres de fer plates	2.481 10
734	— carrées	2.936
		103.577 liv. 15 s.

On voit qu'une cargaison de ce genre, indépendante de la valeur du navire, demandait un capital considérable pour l'époque.

Le bâtiment embarquait, en outre, des pièces à eau et tous les appareils nécessaires pour le transport des esclaves aux îles d'Amérique : des soufflets, des pompes, etc., etc.

Le navire équipé partait donc pour la côte de Guinée où le trafic consistait à échanger les marchandises contre des nègres qu'on s'efforçait d'obtenir aussi sains et aussi forts que possible. Il y avait à remplir quelques formalités préliminaires indispensables, telles que le choix d'un interprète, les présents à faire au roi du pays et à ses principaux fonctionnaires, etc., etc. Un bon capitaine devait savoir quelles sortes de marchandises convenaient le mieux à chaque district. Ainsi, à la Côte d'Or, on achetait les nègres pour tant d'onces d'or payables, en marchandises ; à Angola, au contraire, on les échangeait contre des pièces d'indienne et autres étoffes, etc. ; c'était là une affaire de pratique.

Le navire dont nous avons donné la cargaison resta à la Côte d'Or et d'Angola du 20 mars au 6 août de la même année, et durant cet

[1] Sorte d'indienne.

[2] Toile de coton fabriquée dans l'Inde.

espace de temps il troqua sa cargaison contre 245 nègres, 64 négresses, 31 négrillons, 18 négrittes et contre 183 onces et 10 écus d'or.

Voici la note d'un des achats de nègres.

Acheté 12 nègres contre :

12 ancres d'eau-de-vie
12/2 —
2 barils poudre
2/2 —
4 pièces de neganepaux
4 — de bajutapaux

Le tout estimé 520 livres 17 sols.

Il va de soi que le prix des nègres variait suivant leur abondance et le plus ou moins de rapacité des chefs qui les vendaient. Car tous ces esclaves provenaient des tribus vaincues et capturées. Il n'y avait qu'une seule raison qui fût admise sur les côtes de Guinée : c'était la raison du plus fort qui saisissait le plus faible, le conduisait à la mer et le vendait.

Toutes ses opérations à la côte achevées, en particulier l'achat des vivres destinés à ses passagers forcés, le navire partit, emportant sa cargaison humaine, et se rendit à la Martinique. Pendant le voyage, il perdit 7 nègres, 5 négresses, 5 négrillons, 3 négrittes. Il ne débarqua donc que 238 nègres, 59 négresses, 26 négrillons et 15 négrittes, soit, en tout, 338 têtes. Le capitaine remit aussi à terre les 183 onces et 10 écus d'or qui furent expédiés à l'armateur, et les nègres, négresses, négrillons et négrittes présentés en vente publique produisirent brut 303.975 livres, c'est-à-dire près de trois fois le capital primitif.

Voici, au reste, le compte courant résumant l'opération à la Martinique.

Vente des nègres.....	303.975 livres
Vente de pièces à eau...	2.504 —
	306.479 livres

Avec cette somme, on acheta des marchandises qui furent chargées sur le navire qui revint à son port d'armement.

Les achats se composèrent ainsi :

111 barriques de sucre.....	26.334 liv.	8 s.
166 — —	42.530	17
370 — —		
12/4 sucre, 10 balles coton, 10 barriques et 30/4 café..	137.25	45
236 barriques 3/4 sucre.....	74.346	9
	288.456	19

Le reste des 306.479 livres fut absorbé par les salaires de l'équipage, les dépenses à la Martinique, les commissions, l'argent remis au capitaine au moment du départ, etc.

Ces marchandises apportées en France s'y vendirent avec un bénéfice de 20 à 30 p. 100, et dès lors, il est facile d'établir le résultat de l'opération.

Contre une dépense de 103.577 liv. 15, nous trouvons le produit des 159 onces et 10 écus d'or valant environ..... 15.000 liv.

Puis les marchandises achetées à la Martinique....	280.456 —
Et enfin, le bénéfice sur ces marchandises.....	70.114 —
Ensemble....	365.570 —

Soit un bénéfice brut de 262.000 livres.

C'était, on le voit, un résultat plus qu'avantageux, malgré les dépenses du voyage dont partie avait été payée à la Martinique; malgré l'assurance du navire et de sa cargaison qui variait entre 5 et 9 p. 100. On conçoit aisément que les armateurs qui se livraient à ces opérations y missent une certaine ardeur, d'autant plus que les règlements qui s'appliquaient à ce commerce le protégeaient au plus haut point.

On ne considérait, dans ces opérations, que les bénéfices qu'elles rapportaient et les accroissements que l'importation des esclaves aux îles d'Amérique réalisait dans les cultures du sucre, du café, de l'indigo, etc. On n'avait guère souci des ravages que causait, parmi les nations voisines de la côte, la nécessité de fournir aux bâtiments négriers les chargements dont ils avaient besoin. Un économiste a évalué à plus de 10 millions le nombre des individus vendus ainsi, au XVIIe et au XVIIIe siècles, et éloignés de leur pays natal sans espoir de retour.

Tous ces faits étaient sanctionnés par les lois de ce temps qui avaient réglementé la traite des nègres et accordé aux navires qui s'y livraient de grands avantages.

Parfois ce commerce était libre, c'est-à-dire qu'il n'existait pas de compagnie en ayant le privilège, mais le plus souvent il était aux mains de sociétés qui s'évertuaient à tirer parti du monopole dont elles étaient investies.

Le navires qui partaient de France pour la côte de Guinée ne payaient aucun droit de sortie sur les marchandises composant leurs cargaisons. Bien plus, les cargaisons achetées aux Antilles, avec la somme provenant d'une vente d'esclaves, étaient admises en France en acquittant la moitié seulement des droits d'entrée habituels.

Depuis 1720, c'était la Compagnie des Indes qui avait le privilège

exclusif du commerce pour la côte de Guinée. Elle avait charge de transporter, annuellement, 3.000 nègres au moins aux îles françaises d'Amérique; elle recevait 13 livres par tête de nègre débarqué et 20 livres par marc de poudre d'or[1] apporté dans le royaume.

Puis la compagnie estimant que les bénéfices seraient plus grands si, au lieu d'exploiter elle-même, elle délivrait aux armateurs des licences pour faire la traite des nègres, employa ce nouveau mode sur une large échelle, en imposant le paiement d'une redevance de 10 livres par nègres débarqué.

Mais, plus tard, le régime fut changé ; les exemptions accordées aux cargaisons des navires appliqués à la traite des nègres furent supprimées ; par contre, les armateurs reçurent une gratification de 40 livres par tonne de jauge de leurs navires, et une prime de 60 livres par nègre débarqué ; cette prime était même portée à 100 livres pour les ports du sud de Saint-Domingue.

L'esclavage dans les colonies françaises fut aboli, comme on sait, une première fois en 1794 ; mais il fut rétabli en 1802 et ne fut définitivement supprimé qu'en 1848.

Eugène Le Beuf.

---

[1] Le marc de poudre d'or valait 609 livres en 1710.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Juin* 1896.)

3. — **Loi** relative aux récompenses à décerner à l'occasion des expositions de Bordeaux, d'Amsterdam, de la lithographie et de l'hygiène (page 3105).

4. — **Rapport** suivi d'un décret portant application aux îles Comores du régime douanier métropolitain (page 3119).

5. — **Loi** portant approbation des conventions de délimitation et de commerce signées à Pékin, le 20 juin 1895, entre la France et la Chine (page 3133).

— **Tableaux** présentant, pour l'année 1895, l'ensemble des renseignements applicables aux sucres de toute origine (page 3136).

6. — **Décret** portant réglementation du port de Saïgon (page 3155).

7. — autorisant l'admission en franchise de 3.000 kilogrammes de volailles vivantes ou mortes, d'origine et de provenance tunisiennes (page 3166).

— attribuant, sur le legs Henry Giffard, une somme de 20.000 francs à l'Association des inventeurs et artistes industriels (page 3166).

10. — **Rapport** suivi d'un décret portant organisation de la justice à Madagascar et dépendances (page 3210).

11. — relatif à la majoration des pensions de la Caisse nationale des retraites (page 3226).

— **Décret** interdisant dans toute l'île de Madagascar et ses dépendances, sauf des cas et des conditions déterminés, l'importation, la vente, le transport et la détention d'armes à feu quelconques, de la poudre, des balles et des cartouches et de toutes autres matières assimilables (page 3228).

12. — **Rapport** suivi d'un décret nommant des membres de la commission extraparlementaire chargée de procéder à l'étude des moyens de réaliser la décentralisation et la simplification des services administratifs (page 3245).

13. — **Loi** portant ouverture au ministère de l'Instruction publique, des beaux-arts et des cultes, sur l'exercice 1896, d'un crédit extraordinaire de 10.000 francs pour les funérailles de Jules Simon (page 3265).

17. — relative à l'Exposition universelle de 1900 (page 3337).

(Voir plus bas le texte de cette loi).

— portant approbation de la convention passée, le 16 mai 1895, entre

l'État et la compagnie des chemins de fer du Nord pour l'exploitation du service maritime postal entre Calais et Douvres (page 3340).

18. — **Résultats** comparatifs de l'exploitaiion des chemins de fer français d'intérêt local et des tramways, pendant les années 1895 et 1894 (page 3366).

19. — **Décrets** relatifs à l'échange des colis postaux avec le Siam et le Vénézuéla (page 3389).

20. — **Arrêté** réglant les conditions du premier tirage au sort des obligations de l'emprunt de 80 millions du protectorat de l'Annam et du Tonkin, et nommant les membres de la commission chargée de procéder à cette opération (page 3405).

22. — **Rapport** suivi d'un décret instituant une commission supérieure des archives et de la bibliothèque du ministère des colonies (page 3437).

24. — **Loi** portant modification de plusieurs dispositions légales relatives au mariage, dans le but de le rendre plus facile (page 3461).

(Voir plus bas le texte de cette loi).

— ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à fixer, par un ou plusieurs règlements d'administration publique, les honoraires, vacations, frais de rôles et autres droits qui peuvent être dus aux notaires à l'occasion des actes de leur ministère (page 3462).

25. — **Rapport** suivi d'un décret instituant au ministère des finances une commission chargée d'unifier les méthodes d'analyses applicables aux produits à base d'alcool et aux sucres, et d'étudier les diverses questions se rattachant à la dénaturation de l'alcool (page 3480).

28. — **Etat** de développement au 31 mars 1896, des opérations de la caisse des retraites pour la vieillesse (page 3550).

30. — **Décret** fixant les quantités de produits d'origine et de provenance tunisiennes qui pourront être admises en franchise ou à des traitements de faveur du 1er juillet 1896 au 30 juin 1897 (page 3573).

— portant création d'une chaire de droit international public et privé à la faculté de droit de Caen, et nommant le titulaire de cette chaire (page 3573).

LOI relative à l'Exposition universelle de 1900. — Art. 1er. — Est approuvée la convention passée, le 18 novembre 1895, entre le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, représentant l'État, d'une part, et le préfet de la Seine, représentant la ville de Paris, autorisé par délibération du conseil municipal du

13 juillet 1895, d'autre part, ladite convention ayant pour objet la participation financière de la ville à l'Exposition universelle de 1900.

Art. 2. — Est approuvée la convention passée, le 18 novembre 1895, entre le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, représentant l'État, d'une part, le Crédit foncier, le Crédit lyonnais, le Comptoir national d'escompte, la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, la Société générale de crédit industriel et commercial, d'autre part, ladite convention ayant pour objet l'émission de trois millions deux cent cinquante mille bons (3.250.000) de vingt francs (20 fr.), munis chacun de vingt billets d'entrée à l'Exposition.

Ces bons seront dispensés de tout impôt à l'exception de la taxe établie sur les lots et participeront à vingt-neuf tirages de lots, suivant le détail porté à la convention.

Art. 3. — La part contributive de l'État aux dépenses de l'Exposition est fixée à vingt millions de francs (20.000.000 fr.).

Les crédits nécessaires seront ouverts par les lois annuelles de finances dans la limite de la dotation ci-dessus fixée.

Pendant la prorogation des Chambres, ces crédits pourront être ouverts, conformément à la loi du 14 décembre 1879, par des décrets rendus en Conseil d'État, après avoir été délibérés et approuvés en conseil des ministres. Ces décrets devront être soumis à la sanction des Chambres dans la première quinzaine de leur plus prochaine réunion.

Art. 4. — En cas d'insuffisance des annuités de subvention de la ville et des crédits budgétaires annuels pour couvrir les dépenses des exercices correspondants, le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes est autorisé à demander à la Banque de France les avances consenties par la lettre du gouverneur de la Banque de France, en date du 16 novembre 1895, annexée à la présente loi.

Ces avances, faites au taux annuel d'intérêt de un et quart pour cent (1 1/4 p. 100), seront garanties par la remise à la Banque de France des récépissés de la Caisse des dépôts et consignations, remise qui vaudra nantissement au profit de la Banque. Elles ne dépasseront pas le chiffre total de trente millions de francs (30.000.000 fr.) et seront remboursables au plus tard le 31 décembre 1900.

Art. 5. — Les dépenses de l'Exposition, y compris les intérêts des avances qui seraient demandées à la Banque de France, sont limitées aux ressources fournies par la subvention de la ville, le produit de l'émission, la participation financière de l'Etat et les recettes accessoires, telles que produit des concessions, des locations et de la revente des matériaux.

Art. 6. — La subvention de la ville de Paris, le produit de l'émission lors de son retrait de la Caisse des dépôts et consignations, les avances de la Banque de France et généralement toutes les recettes de l'Exposition seront versées au Trésor, à titre de fonds de concours pour dépenses publiques, conformément à l'article 13 de la loi du 6 juin 1843.

Art. 7. — Les opérations de recettes et de dépenses de l'Exposition seront soumises à toutes les règles sur la comptabilité publique; elles seront effectuées par les agents du Trésor et soumises au contrôle de la Cour des comptes.

Art. 8. — Un rapport annuel faisant connaître la situation de l'entreprise et donnant le compte détaillé des recettes et des dépenses sera présenté au Président de la République, publié et distribué au Sénat et à la Chambre des députés.

Art. 9. — Les conventions approuvées par les articles 1 et 2 de la présente loi, les actes désignés dans l'article 1er, paragraphe 9, de la loi du 28 février 1872, et dans l'article 19 de la loi du 28 avril 1893, et, d'une manière générale, les autres actes à passer par l'administration de l'Exposition ne seront assujettis qu'au droit de trois francs (3 fr.).

Art. 10. — Dans tous les travaux, dans toutes les commandes de matériel et de fournitures ayant pour objet la construction des bâtiments, l'organisation, l'installation de l'Exposition de 1900, des conditions humaines de travail ouvrier seront établies pour l'exécution des travaux en régie de la ville de Paris et de l'État ou inscrites aux cahiers des charges des entrepreneurs, des industriels et des fournisseurs.

Ces conditions seront :

Un jour de repos par semaine.

Fait à Paris, le 13 juin 1896.

FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

HENRY BOUCHER.

Le ministre des finances,

G. COCHERY.

LOI portant modification de plusieurs dispositions légales relatives au mariage, dans le but de le rendre plus facile. — Art. 1er. — L'article 73 du Code civil est ainsi modifié :

« *Art.* 73. — L'acte authentique du consentement des père et mère

ou aïeuls et aïeules, ou, à leur défaut, celui de la famille, contiendra les prénoms, noms, professions et domiciles du futur époux et de tous ceux qui auront concouru à l'acte, ainsi que leur degré de parenté.

« Hors le cas prévu par l'article 160, cet acte de consentement pourra être donné, soit devant un notaire, soit devant l'officier de l'état civil du domicile de l'ascendant, et, à l'étranger, devant les agents diplomatiques ou consulaires français. »

Art. 2. — L'article 151 du Code civil est ainsi modifié :

« *Art.* 151. — Les enfants de famille ayant atteint la majorité fixée par l'article 148 sont tenus, avant de contracter mariage, de demander, par acte respectueux et formel, le conseil de leur père et de leur mère ou celui de leurs aïeuls et aïeules lorsque leurs père et mère sont décédés ou dans l'impossibilité de manifester leur volonté.

« Il pourra être, à défaut de consentement sur l'acte respectueux, passé outre, un mois après, à la célébration du mariage. »

Art. 3. L'article 152 du code civil est ainsi remplacé :

« *Art.* 152. — S'il y a dissentiment entre des parents divorcés ou séparés de corps, le consentement de celui des deux époux au profit duquel le divorce ou la séparation aura été prononcée et qui aura obtenu la garde de l'enfant, suffira. »

Art. 4. — L'article 153 du Code civil est ainsi remplacé :

« *Art.* 153. — Sera assimilé à l'ascendant dans l'impossibilité de manifester sa volonté l'ascendant subissant la peine de la relégation ou maintenu aux colonies en conformité de l'article 6 de la loi du 30 mai 1854 sur l'exécution de la peine des travaux forcés. Toutefois, les futurs époux auront toujours le droit de solliciter et de produire à l'officier de l'état civil le consentement donné par cet ascendant. »

Art 5. — Les dispositions suivantes sont ajoutées à l'article 155 du Code civil :

« Il n'est pas nécessaire de produire les actes de décès des père et mère des futurs mariés lorsque les aïeuls ou aïeules pour la branche à laquelle ils appartiennent attestent ce décès ; et, dans ce cas, il doit être fait mention de leur attestation dans l'acte de mariage.

« Si les ascendants dont le consentement ou conseil est requis sont décédés et si l'on est dans l'impossibilité de produire l'acte de décès ou la preuve de leur absence, faute de connaître leur dernier domicile, il sera procédé à la célébration du mariage des majeurs sur leur déclaration à serment que le lieu du décès et celui du dernier domicile de leurs ascendants leur sont inconnus.

« Cette déclaration doit être certifiée aussi par serment des quatre témoins de l'acte de mariage, lesquels affirment que, quoiqu'ils connaissent les futurs époux, ils ignorent le lieu du décès de leurs ascen-

dants et de leur dernier domicile. Les officiers de l'état civil doivent faire mention, dans l'acte de mariage, desdites déclarations. »

Art. 6. — L'article 4 de la loi du 10 décembre 1850 est ainsi modifié :

« *Art. 4.* — Les extraits des registres de l'état civil, les actes de notoriété, respectueux, de consentement de publications, de délibération du conseil de famille, les certificats de libération du service militaire, les dispenses pour cause de parenté, d'alliance ou d'âge, les actes de reconnaissance des enfants naturels, les actes de procédure, les jugements et arrêts dont la production sera nécessaire dans les cas prévus par l'article 1er, seront visés pour timbre et enregistrés gratis, lorsqu'il y aura lieu à enregistrement.

« Il ne sera perçu aucun droit de greffe ni aucun droit de sceau au profit du Trésor sur les minutes et originaux, ainsi que sur les copies ou expéditions qui en seraient passibles.

« L'obligation du visa pour timbre n'est pas applicable aux publications civiles ni aux certificats constatant la célébration civile du mariage.

« Les actes respectueux comme les actes de consentement seront exempts de tous droits, frais et honoraires, à l'égard des officiers ministériels qui les recevront ; il en sera de même pour les actes de consentement reçus, à l'étranger, par les agents diplomatiques ou consulaires français. »

Art. 7. — L'article 179 du Code civil est ainsi complété :

« Les jugements et arrêts par défaut rejetant les oppositions à mariage ne sont pas susceptibles d'opposition. »

Art. 8. — Les dispositions de la présente loi sont applicables à l'Algérie, ainsi qu'aux colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion.

Fait à Paris, le 20 juin 1896.

FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République :
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
J. DARLAN.

Les grèves de Russie. — On écrit de Saint-Pétersbourg, 11/23 juin à l'*Indépendance belge*.

« Le télégraphe vous aura signalé le mouvement ouvrier qui se produit actuellement, en Russie, mais ce que, dans son laconisme, il n'a pu vous représenter, c'est le caractère singulier, primitif, naïf pour ainsi dire, de ce mouvement, qui nous montre dans un état embryon-

naire la première manifestation de la conscience que le bas peuple russe commence à avoir de ses droits, de sa révolte contre l'espèce de servitude dans laquelle on continue à le tenir depuis l'abolition du servage proprement dit. A force d'entendre parler de grèves par les ouvriers étrangers qui travaillent avec eux et par les petits journaux qu'ils lisent, d'entendre que c'est un moyen qui réussit souvent à faire prévaloir les réclamations du travailleur, les ouvriers russes ont fini par se dire qu'il serait peut-être bon d'employer ce moyen et, encouragés encore par certains instigateurs qui opèrent au milieu d'eux très activement, quoique avec prudence et sans se découvrir, ils ont un beau jour résolu de se mettre en grève. Il est même indubitable que cette résolution était depuis assez longtemps cultivée par les instigateurs en question, car une certaine organisation paraît présider à la grève, qui a commencé en même temps, d'un seul coup et avec les mêmes revendications, sur plusieurs points : dans toutes les filatures de Saint-Pétersbourg et dans une partie de celles du rayon industriel de Moscou, notamment les puissantes manufactures de Morzow.

« La grève a partout éclaté paisiblement, sans le moindre désordre, par une simple cessation du travail. Quand les ouvriers se sont rassemblés devant les fabriques, des fonctionnaires de la police les exhortaient à rentrer dans leurs ateliers ; ils ne répondaient à ces exhortations que par un morne silence, comme si des conseillers mystérieux leur avaient fait comprendre qu'il y aurait danger à faire du désordre, à fournir ainsi un prétexte d'intervention active aux centaines d'agents de police armés cachés dans les maisons voisines et aux détachements de gendarmes faisant la ronde aux alentours. Tout au plus quelques-uns risquaient-ils parfois de timides interruptions, qui n'avaient rien d'agressif.

« Je dois, d'ailleurs, constater que la police elle-même a fait preuve, en cette occasion, de beaucoup de modération et de tact. Pour vous en donner une idée, laissez-moi vous raconter, par exemple, les péripéties d'un de ces rassemblements, auquel j'ai assisté devant la grande filature Stieglitz.

« J'arrive, je descends de voiture à l'entrée de la rue qui conduit à cette manufacture ; je la vois remplie d'une énorme foule de cette population ouvrière, misérablement vêtue, les visages maigres, hâves, au teint terreux, les corps et les membres grêles, qui diffère si sensiblement du solide peuple russe des campagnes, car elle est presque tout entière minée par un travail excessif, de dures privations et l'ivrognerie. Cependant aujourd'hui personne n'a l'air ivre : on a autre chose à faire que de boire et l'on manque aussi d'argent pour le cabaretier qui refuse tout crédit à des ouvriers en grève, c'est-à-dire insol-

vables. Les hommes occupent le milieu de la rue ; les femmes, qui servent également à la filature, forment cadre derrière eux, offrant, elles aussi, un aspect très minable, des figures fiévreuses, tristes, mais résignées. Au centre de cette foule se tiennent un commissaire de police et son adjoint, deux officiers de gendarmes, un fonctionnaire ministériel et quelques agents de police. Le commissaire, à qui je demande la permission de rester là et qui me l'accorde très poliment, est en train de haranguer l'assistance : « Que voulez-vous, en somme ? s'écrie-t-il, qu'on satisfasse à vos réclamations ? Eh bien ! on le fera, mais formulez ces réclamations dans une supplique, remettez-nous la et nous la ferons parvenir à qui de droit, à l'autorité supérieure. En attendant, commencez par travailler, car on ne vous écoutera pas tant que vous serez en état de révolte ».

« Silence de la foule. Il continue : « On nommera une commission « pour examiner vos griefs et y remédier, mais, je vous le répète, seu- « lement quand vous serez retournés au travail. »

Ici quelques interrupteurs font entendre ces mots :

« Nous les connaissons, vos commissions ; elles ne font jamais rien. « Qu'on nous donne d'abord satisfaction, puis nous travaillerons de « nouveau ! »

« Le comissaire de police prend alors à partie un ouvrier assez proprement vêtu, bien peigné, ayant l'air plus intelligent que beaucoup d'autres, et il lui dit :

« Toi, qui parais un homme plus développé, plus perspicace que tes « camarades, fais-leur donc comprendre qu'on ne peut pas agir du jour « au lendemain dans une pareille question, que vous n'êtes pas les seuls « ouvriers à réclamer contre votre ordre de choses actuel que ceux de « toute la Russie ont les mêmes intérêts que vous et qu'il faut du temps « pour régler votre sort. Mais aussi les lois russes ne permettent pas que « le bas peuple reste à ne rien faire, en état de révolte ; pour cela il y a « des punitions, les oisifs seront expulsés de cette ville, vous devez abso- « lument vous remettre à travailler, au lieu de rester à vagabonder « dans les rues ».

« En réponse à cette allocution on n'entend que de sourds murmures et grognements de la foule, puis l'ouvrier interpellé ajoute : « Mais nous ne demandons pas mieux que de travailler et rester tranquilles. Seulement nous voulons qu'on nous satisfasse avant, car après que nous aurons repris le travail, on nous enverra promener. »

« A ce moment une note comique : un gamin de douze à treize ans, qui s'écrie : « Nous ne travaillerons pas avant ! »

« Le commissaire de police le regarde, étonné : « Ah ! ça, morveux, « dit-il, comment te permets-tu de parler ? Je n'aurais qu'à te tirer les

« oreilles pour te punir. N'ose même pas te mêler aux grands, va-t-en « chez toi ! »

Mais le gamin, se sentant soutenu par ses voisins, le fixe d'un œil goguenard. Au même instant des coups de sifflets retentissent et un remous se produit dans la foule, qui serre de plus près les représentants de l'autorité; mais rien de fâcheux ne s'en suit parce que aussitôt une escouade de sergents de ville débouche par une porte cochère, derrière laquelle on les avait postés, et un détachement de gendarmes apparaît à l'entrée de la rue. Le commissaire de police, voyant son éloquence dépensée en pure perte, cesse de parler. Je m'approche alors d'un groupe d'ouvriers pour les interroger sur les motifs de la grève et, après un premier mouvement de défiance devant ma redingote et mon chapeau haute forme, ils se décident à m'expliquer qu'on les fait travailler depuis six heures du matin, ce qui les oblige à se lever à cinq, jusqu'à huit heures du soir dans une atmosphère lourde, étouffante, malsaine, en ne leur accordant qu'un court intervalle de temps pour leur repas. Or, ils réclament que le travail ne dure dorénavant que de 7 heures du matin à 7 heures du soir, c'est-à-dire 12 heures par jour au lieu de 14, et comme leur salaire est très modique : de quatre-vingt-dix copecs à un rouble et demi pour les hommes, de trente à soixante-quinze copecs pour les femmes, ils prétendent qu'il ne subisse pas de réduction, malgré la diminution des heures de travail.

« Je voudrais poursuivre mon interrogatoire, mais le commissaire de police s'approche et me fait entendre, d'ailleurs très courtoisement, qu'il ne saurait me permettre de m'entretenir avec le peuple. Or, ne me souciant nullement, moi, inoffensif journaliste, d'être pris peut-être pour un agent provocateur, je lui explique qu'il vaut mieux autoriser des publicistes connus comme bien intentionnés à constater *de visu* l'état de la situation que de les en tenir à distance, car on les préserve ainsi des exagérations de vagues on-dit et on ne laisse pas induire le public étranger en erreur sur ce qui se passe en Russie. Je lui montre même les insignes et certificats que les autorités russes m'ont délivrés, comme à un homme sûr, pour assister aux fêtes du couronnement et, le voyant à moitié convaincu que je ne suis point dangereux pour la sécurité des institutions de l'État, je remonte en voiture et retourne chez moi.

Je n'avais, d'ailleurs, plus rien à voir, car les ouvriers ainsi réunis finissent toujours par se disperser au bout de quelque temps et, devant le silence, la désertion qui succèdent à leurs rassemblements, quiconque passerait par la même rue vers midi n'y soupçonnerait déjà plus rien d'anormal, le peuple étant rentré chez lui et la force armée se dissimulant aux regards dans des cours.

« Le surlendemain — hier — je suis retourné à la fabrique Stieglitz et j'y ai trouvé un profond changement de situation ; les femmes et une grande partie des hommes étaient déjà dans les ateliers, décidés à la reprise du travail moitié par manque de ressources pécuniaires, moitié par un énergique avis du préfet de police de Saint-Pétersbourg, le général Kleighels, qui avait fait afficher sur les murs, dans les quartiers des fabriques, d'innombrables imprimés déclarant qu'avant la reprise du travail aucune satisfaction ne serait donnée aux prétentions et exigences ayant provoqué la grève, mais qu'une fois le travail repris, elles seraient examinées par les fonctionnaires de l'inspection des fabriques et recevraient immédiatement une solution conforme aux lois existantes. Quant à celles que ces lois ne pourraient satisfaire, elles seraient soumises à l'appréciation de l'autorité supérieure.

« Outre cela, les ouvriers commencent à se rendre compte de leur « impuissance, et j'en ai entendu qui disaient : « A l'étranger, on fait « des grèves, mais on a des moyens pour les soutenir, on a une organi- « sation, tandis que nous, est-ce que nous savons même comment ça se « fait ? »

J'ai vu des femmes qui pleuraient parce que le pain manquait déjà à la maison au bout de huit jours de grève et parce qu'elles voulaient travailler et faire travailler leurs maris, mais ne l'osaient pas, par peur des menaces d'une minorité résolue au maintien de la grève. De même, il y a eu des fabriques qui, après avoir décidé leurs ouvriers à ne point chômer en leur promettant de faire ensuite des concessions, ont sollicité du gouvernement l'envoi de troupes pour les protéger contre les ouvriers des fabriques voisines, qui prétendaient les empêcher de fonctionner. Tel a été le cas, par exemple, de la grande manufacture anglaise de draps de Thornton, qui est encore gardée par des gendarmes à cheval et une compagnie du régiment de Novotcherkask.

Au moment où j'écris ces lignes, on m'informe que la moitié des fabriques en grève ont suivi l'exemple de la fabrique Stieglitz et qu'on espère une prochaine cessation complète du mouvement ouvrier, qui s'est d'ailleurs borné aux filatures. Quelques essais de grève tentés dans des usines métallurgiques et autres ont été promptement enrayés.

Cependant la grève ne s'est pas étendue exclusivement aux filatures de Saint-Pétersbourg et, comme je l'ai dit plus haut, elle sévit aussi dans le rayon industriel de Moscou. De sorte que le gouvernement n'est pas sans inquiétude en voyant que l'esprit d'insubordination de la population ouvrière se développe sur une si vaste échelle.

Le plus regrettable en tout cela, c'est que certains hauts fonctionnaires et dignitaires qui entourent le souverain vont exploiter les

événements actuels pour le mettre en défiance contre le peuple, l'écarter encore davantage de celui-ci, renforcer leur influence sur lui et exercer en son nom une action réactionnaire qui ne fera qu'augmenter l'irritation des masses et produire peut-être des effets tout contraires à ce qu'espèreront les auteurs de cette réaction, tandis qu'il serait bien plus sage et prudent de profiter de ce que le mouvement ouvrier est, en somme, très paisible, et d'agir dans le sens d'un complet apaisement au moyen de quelques concessions sur les points les plus légitimes des réclamations élevées. Mais cet apaisement aurait aussi pour conséquence de prouver que le diable n'est pas aussi terrible qu'on le prétend et d'amoindrir la foi qu'a le Tsar dans le rôle nécessaire de bien des gens de son entourage et de l'innombrable police dont l'entretien obère le Trésor public. C'est précisément ce que désire empêcher la nombreuse légion des superflus officiels.

Plusieurs centaines d'ouvriers, choisis parmi les plus hardis, ont été arrêtés et ils seront expulsés de la capitale par voie administrative.

D'autre part encore, les journaux russes ont reçu défense formelle de rien publier sur la grève et je n'exagère point en observant que, grâce à ce silence de la presse, ainsi qu'à l'éloignement des quartiers des fabriques, la majeure partie des habitants du centre de la ville ignorent jusqu'à présent l'existence même d'une grève, à laquelle participent pourtant au moins quarante mille ouvriers. Dans le rayon de Moscou les grévistes sont au nombre d'une dizaine de mille.

La solidarité internationale. — La presse parisienne a exprimé une grande surprise et une véhémente émotion en apprenant qu'une compagnie transatlantique allemande avait choisi un port de la Normandie, Cherbourg, comme tête de ligne.

Pour la majorité de nos confrères, ce fait apparaît ainsi qu'un malheur, alors qu'il est en réalité, pour la France, un bonheur.

Il faut examiner les conséquences du dit fait : elles sont inattendues, mais elles contribuent admirablement à démontrer cette loi sociologique : le progrès d'une nation profite à toutes les autres nations.

L'instinct de combativité amène les hommes à croire qu'il est avantageux d'avoir des voisins ruinés, misérables ; la vérité est le contraire : tous profitent du bien de chacun et réciproquement. Et cette mutualité dans le profit advient sans que personne le veuille, entre peuples qui se détestent (toujours à tort d'ailleurs,' comme entre peuples qui s'aiment par le simple jeu inévitable des circonstances.

Une compagnie de navigation allemande a l'excellente idée de prendre, comme point de départ vers New-York, un port d'eau profonde si-

tué dans une position très avantageuse : à l'extrémité de la presqu'île de Cotentin ; qu'en est-il résulté pour les Français ? Leur marine a perdu un certain nombre de passagers ? Non, car les Américains, qui veulent aller vite, ne s'embarquent jamais sur les navires français, et d'autre part, on ne voit pas de Français, jusqu'à ce jour, partant par la ligne germanique. Mais les compagnies des chemins de fer français ont encaissé un surcroît de bénéfices ; les voyageurs d'Outre-Rhin sont, en effet, si nombreux qu'on les amène par trains spéciaux. Le trafic est tel que la Compagnie de l'Ouest, en vertu de ses conventions avec l'État, va être enfin obligée de construire la double voie depuis si longtemps réclamée entre Caen et Cherbourg ; Cherbourg sera enfin relié à Paris par une voie double, — et cela grâce aux Allemands ! (Je cueille ces renseignements dans un très intéressant article publié dans le *Figaro*, par M. Louis Coudurier.)

Donc, les Français empochent de l'argent teuton et améliorent leur outillage national.

Mais il y a mieux. Les Français ont été jusqu'ici convaincus presque tous que leurs paquebots étaient les plus merveilleux du monde ; ils ont tous entendu si lyriquement chanter les louanges de la *Touraine* et en général de leur flotte transatlantique !

Or, voici qu'ils apprennent que les bateaux allemands sont beaucoup plus grands et plus rapides ; que si la *Touraine* a 9.132 tonneaux, certains steamers des voisins de l'Est en ont 12.000 et vont à New-York en six jours et demi ; ils apprennent que les Américains, des amis sincères pourtant, disent des steamers de France qu'ils sont « de bien jolies arches de Noé »..... Que vaut en plus pour les Français l'installation de la marine allemande à Cherbourg ? Elle vaut une leçon. Or, rien n'est plus avantageux qu'une leçon. Et de cette leçon résultera ceci : que les gens de Gaule, honteux d'être ainsi dépassés par leurs voisins, s'efforceront de les dépasser à leur tour.

Rien n'est pernicieux comme l'outrecuidance, et l'outrecuidance est peut-être le mal qui fait le plus de tort aux Français : à force de se croire en tête dans la course vers le progrès, il ne se sont plus donné la peine de faire des efforts, et maintenant ils se trouvent dépassés depuis longtemps et beaucoup plus qu'il ne le supposent. Que ne voient-ils davantage comment on vit, comment on s'instruit et on travaille en Suisse, en Angleterre, aux États-Unis, en Australie et même dans les pays scandinaves !

⁂

L'infériorité des paquebots français me fait penser à l'infériorité des chemins de fer belges. C'est avec de l'ahurissement qu'un étranger constate, sur les horaires, l'extraordinaire lenteur des trains belges.

J'ai eu la curiosité d'en causer avec des compagnons de compartiment. Ils ouvraient de grands yeux : « Dans les autres pays, on va donc plus vite ? » — « Mais oui ! jusqu'à deux fois plus vite, en Angleterre particulièrement ; et, en France, on fait 80 kilomètres comme on en fait 50 en Belgique. » Ils l'ignoraient, de même que le natif de Paris ou de Marseille ignorait qu'il a des bateaux plus vastes et plus rapides que leurs vapeurs nationaux.

Et quel étonnement pour l'étranger encore quand il aperçoit le matériel primitif des gares de marchandises ! Et les voitures, comparées aux voitures suisses, allemandes, russes, et surtout à celles des États-Unis !... Et ces salles d'attente où il est impossible de se mettre à l'abri des fumeurs, ces salles qui ne sont que des cabarets !... et pas une pièce où puissent se retirer les dames seules !... Pensez-vous qu'une leçon analogue à celle que viennent de recevoir les camarades du Sud ne serait pas éminemment utile au public, aux ingénieurs, aux administrateurs ? Jusqu'ici, Wallons et Flamands se sont dit : « C'est nous qui avons le plus de voies ferrées. » (C'est vrai relativement à l'étendue du territoire, mais non certes relativement au chiffre de la population). Et tous les sujets du roi Léopold se sont endormis sur cette constatation, continuant à rouler comme on roulait du temps de Louis-Philippe, avec les mêmes vitesses et les mêmes installations.

*
* *

Nous avons dit au commencement que le progrès de chacun sert à tous. Mais la seconde moralité qu'il faut tirer de ces faits est qu'on ne doit pas redouter la venue de l'étranger, mais la désirer. L'étranger complète l'indigène ; il apporte joujours quelque savoir ou quelque aptitude qui manque à celui-ci. C'est pour avoir appliqué ce principe : « Chacun chez soi » que la Chine civilisée quand l'Europe n'était peuplée encore que de sauvages, est restée immobile pendant des siècles. La nation isolée, comme l'homme isolé, ne se modifie plus : elle tombe dans un équilibre stable. On se perfectionne par imitation et par émulation, c'est-à-dire à force de fréquenter les gens du dehors.

Il faut l'étranger pour apporter des idées nouvelles, des notions autres que celles qu'on possède déjà, et qui permettent de créer un art donnant plus de plaisir, d'établir une morale assurant mieux le bonheur, d'organiser un état social offrant plus de bien-être à tous. Il faut l'étranger encore pour qu'il y ait de la concurrence : la concurrence, déterminant l'effort, est le moyen le plus efficace de perfectionnement ; aussi toute loi ayant pour but de supprimer la concurrence est-elle un crime social.

La nécessité de la venue de l'étranger dans une société pour qu'elle croisse et progresse, n'est en somme qu'une manifestation de cette loi

universelle : tout ce qui est homogène est inerte ; il faut la rencontre de corps divers pour produire le mouvement ; la vie n'est que le résultat de la réaction et de la combinaison d'éléments hétérogènes.

(*Indépendance belge.*) A. Rieffel.

Les dépenses d'un cuirassé. — L'opinion publique se demande, non sans juste raison, à quoi sont employés les 265 millions attribués chaque année au budget de la marine.

Ce sont les cuirassés qui en absorbent la majeure partie, et, pour donner une idée de ce que dévorent ces mastodontes marins, nous allons donner le prix de revient du *Charles Martel*, qui fait en ce moment ses essais, ainsi que les dépenses qui sont prévues pour son entretien annuel.

Ce nouveau cuirassé coûte 27.320.716 francs, dans lesquels la coque et les machines entrent pour une somme de 24.648.494 francs, et le surplus est utilisé par l'artillerie, le torpillage et les munitions.

Le *Charles Martel* aura à son bord 31 officiers et 717 hommes. Les appointements des premiers s'élèvent à 112.945 francs, et ceux des matelots à 352.200 francs.

En outre de ces dépenses, toutes de personnel, il faut compter 46.136 francs pour frais d'habillements, auxquels, seuls, les matelots participent.

Passons au chapitre des vivres.

On sait que tout homme à bord, officier ou soldat, a droit à sa ration journalière ; cette dépense est prévue pour 202.800 francs. Il convient d'y ajouter le traitement de table des officiers, inscrit au budget pour 52.269 francs ; sur cette somme, le capitaine commandant touche, pour sa part, 9.621 francs.

Et le charbon ? demandera-t-on. Les chaudières de machines aussi formidables doivent en dévorer des montagnes ?

Habituellement, un cuirassé consomme quarante tonneaux de charbon, ce qui correspond à une dépense quotidienne de 1.400 francs ; mais, à grande vitesse, le monstre en absorbe le double ou le triple. Bref, 132.072 francs ont été prévus, plus 69.196 francs pour autres matières consommables telles que huiles, graisses, étoupes, etc.

Ensuite, il y a les réparations. On en prévoit pour 46.154 francs. Puisse cette somme être suffisante !

Passons au chapitre munitions. Une somme de 92.749 francs y est inscrite.

Encore que ce chiffre paraisse élevé, il est loin d'être exagéré, si

l'on considère le prix de revient des coups de canon ; 66 francs le coup de canon de quatorze ; 1.350 francs le coup de canon de vingt-sept ; 2.500 francs le coup de canon de trente-quatre ; 5.010 francs le coup de canon de quarante-deux.

Quant aux torpilles, elles valent environ 7.000 francs.

Si à toutes ces dépenses on ajoute ce que coûte le transport à bord des approvisionnements, l'entretien de l'artillerie, le matériel médical, etc., on arrive à la somme de 1.188.401 francs.

Et encore, l'amortissement du prix du cuirassé n'est pas prévu, sinon il faudrait plus que doubler cette somme.

En cas de guerre, les cuirassés rendraient-ils des services équivalents aux sacrifices qu'ils coûtent ?

Non, répond sans hésiter la jeune école. De l'insuffisance de leur nombre, et de leur manque de mobilité naît leur impuissance. Avec le même budget, on pourrait avoir non plus quelques cuirassés, trop peu nombreux pour pouvoir lutter avec une puissance maritime, mais des croiseurs à grande vitesse capables de se dérober lorsqu'ils ne se sentent pas certains du succès.

HENRY DARCOURT.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

SÉANCE DU 6 JUILLET 1896

NÉCROLOGIE. — M. Jules Simon.
Vote pour l'élection d'un vice-président. — M. E. Brelay, élu.
DISCUSSION. — De la définition de l'Économie politique.

La séance est présidée par M. E. Levasseur, de l'Institut, premier président.

A sa droite est assis M. Henry Dunning Macleod, professeur d'Économie politique à l'Université de Cambridge, membre correspondant de notre Société ; assiste également à la séance, invité par un des membres, M. Hage, membre du Parlement danois.

M. Levasseur, président, prend la parole pour rappeler à la Société le nouveau deuil qu'elle a, en deux mois, à déplorer. Après la mort de M. Léon Say, elle s'est trouvée encore une fois cruellement frappée dans la personne de M. Jules Simon, qui comptait dans nos rangs depuis 1861.

M. Levasseur a eu pour maître M. Jules Simon, et s'il le regrette à ce titre, il le regrette aussi comme homme de conviction, comme le « libéral » par excellence. Le libéralisme de Jules Simon, dit-il, était bien celui de l'école dont nous nous réclamons, à la Société d'Économie politique. Oui, Jules Simon a été toute sa vie un libéral, et un vrai, comme les démocraties n'en comptent pas toujours beaucoup, malheureusement. Après avoir fait son volume sur la *Liberté*, il a fait la *Liberté politique*, il a fait la *Liberté civile*, la *Liberté de conscience*. Les mêmes idées l'ont porté à s'occuper du sort de ceux qui souffrent : *L'Ouvrier de huit ans*, l'*Ouvrière*, ont été d'admirables plaidoyers en faveur des petits, des déshérités de la vie.

Deux passages seulement de ses œuvres si nombreuses, et que cite M. Levasseur, suffisent à montrer qu'il était bien des nôtres, qu'il croyait, lui aussi, à la liberté du travail, à la liberté des échanges.

En souhaitant la bienvenue à nos hôtes de ce soir, M. Macleod, auteur d'un important *Dictionnaire d'Économie politique* et d'un tout récent ouvrage sur *The History of Economics*, — et M. Hage, professeur d'Économie politique en Danemark, M. Le-

vasseur salue encore parmi les assistants un autre invité, un Français, bien connu de tous les membres de la Société d'Économie politique, M. Yvernès, secrétaire général de la Société de statistique, aussi sympathique pour la distinction de son caractère que pour ses travaux considérables sur la statistique pénitentiaire.

Enfin, ajoute M. le Président, c'est avec une vive satisfaction qu'il croit devoir offrir les sincères félicitations de la Société à M. Mercet, récemment promu au grade d'officier de la Légion d'honneur, distinction méritée par tous les services qu'il ne cesse de rendre au pays dans le monde des affaires et de la colonisation.

M. A. Courtois, secrétaire perpétuel, présente ensuite à la réunion les publications reçues par la Société depuis la précédente séance, et dont la liste se trouve ci-après. Il signale le programme du Congrès des Sociétés savantes, qui s'ouvrira à la Sorbonne, le 20 avril 1897.

L'Assemblée adopte, sur la proposition du secrétaire perpétuel, la question suivante, formulée par M. Beaurin-Gressier :

DE LA DÉFINITION DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

M. **Beaurin-Gressier** a la parole pour exposer la question.

Dans sa précédente séance, dit-il, la Société d'Économie politique s'est occupée de l'état de l'enseignement de la science économique en France. Nous avons été charmés d'apprendre que, depuis vingt ans, cet enseignement avait pris des développements considérables, et cependant, ce n'est pas sans une pointe de mélancolie que nous constations en même temps que ce grand développement n'avait pas profité, autant qu'on aurait pu l'espérer, à affermir la netteté et l'unité de la doctrine de l'Économie politique.

La cause du mal, de la confusion qui règne dans les doctrines enseignées, doit être recherchée à la racine, c'est-à-dire dans l'examen attentif des notions fondamentales de notre branche d'étude et dans le désaccord qui règne sur le concept de ces notions. Il est bon, pour une société comme la nôtre, de reprendre parfois l'examen des principes, et, en premier lieu, d'aborder l'examen de la définition de l'Économie politique, en cherchant à préciser, de nouveau, quel est l'objet de ses investigations, quel est son domaine, quelles sont ses limites, quels sont les principes sur lesquels elle s'appuie.

Deux définitions, parmi tant d'autres, sont principalement en présence.

D'après la première, l'Économie politique est la science des lois qui régissent la production, la circulation, la répartition et la consommation des richesses, et sous une formule elliptique, la science des richesses. D'après la seconde, elle est la science des lois qui régissent les rapports d'échange des hommes entre eux et, sous une forme elliptique, la science des échanges.

L'orateur va donner successivement les motifs qui le poussent à critiquer la première et à adopter la seconde.

Elles ont toutes deux une partie commune. Elles affirment l'une et l'autre que l'Économie politique est une *Science* et qu'elle cherche à dégager des *Lois*. Elle est fondée sur l'observation des faits, comme le sont au surplus toutes les sciences ayant pour objet l'étude de la nature, sciences physiques, sciences naturelles. Le mot « science » ne saurait donc avoir ici la signification de recueil de formules, de propositions acceptées, de théorèmes démontrés, indiscutables et indiscutés comme en matière de sciences mathématiques. Il signifie seulement branche d'études circonscrite, ayant pour objet un certain ordre de phénomènes, dont elle cherche à dégager les lois, poursuivie methodiquement. Les formules qu'elle donne aux lois ainsi dégagées restent toujours sujettes à revision. On ne saurait donc nous demander de montrer notre recueil de lois.

D'après la première des deux définitions, l'objet de la science économique serait « la Richesse ».

Dès le premier pas, on se trouve arrêté par la difficulté d'assigner une signification précise à ce mot ; elle se modifie suivant les systèmes. On est d'accord pour reconnaître comme richesse tout ce qui est utile à l'homme, et cependant, quand il s'agit d'adopter ce mot pour préciser l'objet de l'économie politique, on éprouve le besoin de faire subir à sa signification courante de nombreuses restrictions, pour ne pas dire des mutilations. Une école enseigne que l'on ne doit comprendre parmi les richesses étudiées par l'Économie politique, que celles qui sont incorporées dans des objets matériels. Elle donne à la richesse un caractère de matérialité, comme si l'utilité n'était pas attachée aux qualités et non à la matérialité des choses. Les difficultés ne tardent pas à se présenter quand il s'agit de préciser quels sont les objets matériels qu'étudie l'Économie politique suivant la même école.

Le soleil qui donne aux hommes lumière et chaleur et qui est l'origine des principaux phénomènes physiques à l'intervention desquels est subordonnée l'existence de tous les êtres organisés vivants, doit-il être considéré comme richesse ? Il est utile, il est

matériel, il semble dès lors remplir les conditions exigées pour être considéré comme richesse. L'Océan, les fleuves, les eaux courantes semblent également remplir ces conditions. Sont-ce des richesses? Non, d'après la même école qui les écarte. Leur utilité, dit-elle, n'exige de la part des hommes aucun effort pour qu'ils puissent en profiter : elle leur est acquise gratuitement, elle est commune à tous. Il faut au point de vue économique restreindre l'idée de richesse aux objets dont l'homme ne peut profiter que par un effort d'assimilation. Mais la possibilité d'une assimilation de l'objet, de son appropriation, suffira-t-elle donc pour donner à un objet le caractère de richesse?

Que dira-t-on de la houille au fond d'une mine non encore exploitée? Et, à un autre point de vue, comment caractériser la hutte de Robinson, le gibier dont il s'est emparé, les provisions qu'il a réunies? Ces objets auront-ils le caractère de richesse pour ladite école économique ? Appropriation implique qu'une richesse pouvait être convoitée par plusieurs et qu'elle a été appliquée à la satisfaction de l'un à l'exclusion des autres.

Robinson, seul dans son île, séparé du reste de l'humanité, ne se trouve en conflit avec aucun autre homme pour s'emparer des choses utiles à sa portée. On peut dire qu'il se les assimile, non qu'il se les approprie. Ces choses ne sont pas pour lui richesse, au sens économique du mot. Dira-t-on encore qu'il n'y a richesse que dans les objets matériels échangeables? Sur l'échangeabilité, l'orateur ne soulève pas de contradiction. Mais voyez, dit-il, les métamorphoses que subit la signification de ce mot qui doit désigner l'objet d'une science. Que d'ambiguïtés, quelle place au malentendu, à l'équivoque, au désaccord !

Dès lors on ne doit pas s'étonner de voir un grand nombre d'économistes repousser cette condition de matérialité infligée par quelques-uns à la notion de richesse.

Pour la seconde école, il faut conserver au mot « richesse » son acception courante.

La richesse doit comprendre tout ce qui est utile à l'homme. Est utile tout ce qui peut concourir à la satisfaction des besoins, tout ce qui peut permettre à l'homme d'accomplir son évolution vitale, de réaliser des fins individuelles et collectives. Il faut ici préciser le sens des mots. On entend par besoins, ces ressorts multiples qui avertissent l'être humain qu'il a une condition à remplir s'il veut éviter la désorganisation qui le menace, s'il veut subsister et se développer. Il faut qu'il restitue à son organisme des éléments correspondant à ceux que la dépense d'énergie à la-

quelle il est obligé de se livrer sans cesse, l'oblige à faire. Il faut qu'il puise ces éléments dans le milieu ambiant : il faut qu'il s'adapte au milieu et qu'il adapte le milieu aux fins qu'il doit aider à réaliser. Il est soumis à l'action destructive de toutes les forces de la nature, coalisées contre lui et dont il doit conjurer l'influence perturbatrice. Pour puiser les éléments nécessaires à sa conservation et à son développement, il lui faut des instruments, il lui faut des connaissances, il lui faut l'assistance d'efforts combinés avec les siens. Toutes ces choses lui sont nécessaires, il en a besoin, elles sont pour lui des richesses.

Toutes ces choses restent-elles donc dans l'objet des investigations de la science économique. Mais s'il en est ainsi, l'Économie politique embrasse non seulement tous les rapports des hommes entre eux, mais aussi les rapports des hommes avec la nature tout entière qui constitue le milieu dans lequel s'accomplit son évolution vitale. L'Économie politique embrasse la science de l'Univers. Elle empiète sur le domaine de toutes les sciences morales et politiques. Son domaine est trop vaste. A vouloir trop étreindre, elle perdrait de son autorité.

Suivant une autre école à laquelle se rallie M. Beaurin-Gressier, l'Économie politique a un domaine plus circonscrit. Elle est une des branches de la science sociale dont elle défriche une partie du domaine, de concert avec le Droit, la Politique, la Morale. Elle s'occupe spécialement de ceux des rapports des hommes entre eux qui se rattachent à l'*échange des services*.

Un *échange* consiste dans le prélèvement fait sur un premier objet observé, au profit d'un second objet, compensé par un prélèvement fait sur le second objet, au profit du premier. Un être humain peut être considéré comme un foyer de forces, distinct du milieu dans lequel il est placé. Il prélève dans ce milieu les énergies nécessaires à la réalisation de son évolution vitale.

Il emprunte notamment ces énergies au milieu humain ; seulement cet emprunt est effectué à charge de restitution d'une somme d'énergie correspondante.

L'objet de l'échange est donc une source d'énergies dépensées par un être humain au profit d'un autre être humain. On dit parfois que les hommes échangent entre eux des produits. L'expression est inexacte, en réalité ils échangent des efforts et un effort effectué au profit d'un tiers et un service. Les hommes échangent des services. Sans doute, les efforts peuvent être incorporés dans un objet matériel et cet objet prend alors le nom de *produit*, mais dans la plupart des cas, la matière reste par elle-

même inutile tant qu'elle n'a pas acquis par l'effort les qualités qui la rendent propre à servir aux besoins des hommes. Généralement ce qui dans le produit est échangeable, c'est le *service*.

L'échange est justifié par ce fait que les hommes ont des intérêts semblables et que pour les satisfaire ils sont entraînés à coopérer. La coopération s'effectue au moyen d'une distribution des fonctions, des tâches à accomplir pour réaliser le but commun ; le travail est divisé. La condition de cette division est une entente préalable entre ceux qui poursuivent le but commun.

L'échange est dès lors déterminé par ceux qui sont appelés à y participer. Les participants représentent les deux termes essentiels du rapport dans lequel se résoud l'opération d'échange ; ils apprécient l'équivalence des objets échangés.

Pour apprécier le rapport et en connaître la nature, il faut connaître la nature même des participants, c'est-à-dire de l'homme.

L'économie politique se rattache-t-elle à des principes ?

Ce qu'a déjà dit l'orateur lui permet de répondre affirmativement à cette question. Ces principes sont ceux de toute science d'observation, ceux qui reposent sur l'idée supérieure d'ordre et de causalité, et par causalité, on doit entendre aussi bien le déterminisme des motifs conscients et raisonnés que celui des forces aveugles et brutales du monde physique et du monde organique, représentées par les expressions de moteurs et de mobiles.

Parmi les principes fondamentaux auxquels se rattache l'Économie politique, il faut faire également rentrer le principe de la liberté humaine dont elle se réclame. La liberté est la fin vers laquelle tendent tous les efforts de l'humanité.

L'Économie politique recherche, en résumé, quelles sont les conditions auxquelles se réalise le progrès défini par l'idée de la marche en avant de l'humanité vers un idéal de liberté ; quelles sont les lois qui régissent les rapports d'échange entre les hommes. Elle est la science de l'échange et son idéal est l'échange libre entre des êtres responsables, l'échange contractuel partout et dans toutes les circonstances où il peut se réaliser.

C'est ce qui a permis de dire que l'Économie politique a une doctrine et que cette doctrine est celle du *libre-échange*.

Le nom d'*économie politique*, dit **M. Limousin**, a eu des fortunes diverses : lorsqu'il fut employé pour la première fois par Antoine de Montchrestien, il avait une signification conforme à son étymologie grecque, qui est : « Gouvernement de la Maison commune. » Il ne désignait pas, alors, une science dans le sens moderne du mot, mais un ensemble de connaissances empiriques

sur l'administration publique. Avec la physiocratie, il servit à dénommer une science descriptive ou ce dont on avait l'intention de faire une science descriptive.

Cette science eut, au début, dans son domaine, tout ce qui avait trait à la vie des sociétés, et c'était trop général et trop vague. La naissance relativement récente de la *Sociologie* est venue délimiter et restreindre ce domaine.

Nous ne pouvons contester que nous ne nous occupions presque exclusivement d'un ordre particulier de phénomènes : les phénomènes de rapports d'intérêt entre les membres des sociétés. Dans son récent ouvrage : l'*Économie de l'effort*, M. Yves Guyot définit l'économie politique : « Science de l'Échange », définition qui est, en d'autres termes, dit l'orateur, celle que je viens de donner : Science des rapports d'intérêt entre les membres des sociétés.

Or, les hommes vivant en société ont d'autres rapports que des rapports d'intérêt. Ils ont des rapports et des communautés de sentiment, lesquels se manifestent par une institution spéciale qu'on appelle la Religion. La Religion est essentiellement sociale, ainsi que le dit son nom : ce qui relie ou lie les hommes.

Il y a encore d'autres sciences s'occupant des rapports qu'ont entre eux les membres des sociétés humaines : le droit, l'éducation, la politique, l'histoire, etc.

Toutes ces sciences cultivent des champs particuliers dans le grand domaine des relations sociales. Sans doute, il est quelquefois difficile de déterminer leurs frontières ; elles se pénètrent et s'influencent réciproquement.

En fait, pas plus dans le domaine des phénomènes sociaux que dans aucun autre il n'existe de catégories naturelles, c'est la Philosophie qui pour permettre une bonne étude a créé artificiellement ces catégories, qui ont, à leur tour, permis la division intellectuelle, et la spécialisation des travailleurs.

Ces divers ordres de connaissances relatifs aux rapports qu'ont entre eux les membres des sociétés, ont existé pendant longtemps isolés, à l'état de systèmes empiriques ; dès qu'on a voulu les élever au rang de sciences descriptives, on s'est aperçu des relations qu'ils avaient entre eux. Cela a conduit à les unir dans un groupe dont le nom, fourni par Auguste Comte, est *sociologie*.

La sociologie, elle-même, relève d'une science supérieure qui est la psychologie, — car tous les phénomènes sociaux sont des phénomènes intellectuels. A son tour la psychologie relève de l'anthropologie, qui est, elle-même, une branche de la biologie.

Voici donc une définition de l'Économie politique : c'est la science des rapports d'intérêt qu'ont entre eux les membres d'une société et même les membres de diverses sociétés.

Mais il y a des personnes qui comprennent le mot *science* dans le sens de : connaissance d'un certain ordre de phénomènes naturels et des lois qui régissent l'accomplissement de ces phénomènes ; ce sont elles qui ont la véritable conception moderne.

Mais, à côté de ces véritables savants, combien d'hommes, qui se disent et se croient économistes, considèrent l'économie politique comme la connaissance de la bonne manière d'organiser la société. Cela n'est pas une science, mais un art ; cet art peut être il est vrai basé sur la science, ou simplement l'empirisme.

Il y a entre la science et l'art une distinction fondamentale : l'art tend à un but, à la réalisation d'un résultat préconçu ; la science se désintéresse des finalités et aussi des causalités : elle constate et décrit sans s'inquiéter d'autre chose. Le bien, le mal lui sont indifférents ; elle ne connaît que le vrai et le faux.

Cette confusion de la science et de l'art a été et est encore un des grands travers des écoles socialistes. Fourier, Saint-Simon, Louis Blanc, Pierre Leroux, Cabet, Colins ont tous prétendu avoir découvert la Science sociale en donnant à cette expression ce sens: art d'organiser la société pour qu'elle donne le maximum de bonheur à ses membres.

Karl Marx, parmi les socialistes n'est pas tombé dans ce travers. Il a étudié l'économie politique pour appuyer sur elle un système qu'il présente comme le résultat de la science et non comme la science elle-même.

Il n'y a pas que les socialistes qui tombent dans ce travers, beaucoup d'hommes qui se croient sincèrement économistes y sont aussi tombés.

Pour être complet, je parlerai de ceux qui ne sont ou plutôt ne se disent économistes que parce qu'ils croient que l'Économie politique c'est la défense de la société actuelle contre les attaques des socialistes. Cela amène quelquefois l'attribution à l'Économie politique de théories qui ne lui appartiennent nullement.

L'Economie politique est, en soi, une science descriptive ; mais à côté de toutes ou de presque toutes les sciences descriptives, il y a un art basé sur la science, que l'on appelle aussi une science appliquée. Il en est de l'Economie politique comme des autres sciences, il y a ou il devrait y avoir un art économique, que l'on confond trop souvent avec la science sur laquelle il s'appuie. La principale cause de cette confusion, c'est l'absence d'un nom

particulier. Il faudrait trouver un nom pour l'art économique. On pourrait croire que M. Limousin va proposer celui de socialisme. Il en a une forte envie ; il pense en effet que ce nom s'imposera à un moment donné par l'évolution naturelle des choses. Il trouve qu'il est bien fait, dit bien ce qu'il faudrait dire, et qu'il serait même de très habile politique de s'en emparer. Mais il se bornera à cette indication, sans faire de proposition.

Pour se livrer à l'*art* économique, c'est-à-dire à celui de l'organisation ou de la modification de la société, voire à celui de sa conservation, il faut avoir une pensée qui n'est pas nécessaire pour l'économiste savant descriptif. Cette pensée c'est une conception du résultat à réaliser. Cette conception n'est pas d'ordre économique, mais d'ordre moral.

Il n'est pas surprenant que les inventeurs de systèmes sociaux — qu'ils acceptent ou refusent le titre de socialistes — aient fait des inventions différentes et contraires, puisqu'ils partaient de conceptions *a priori* différentes; de plus, ils ignoraient en général l'économie politique, et pour cette raison, ils ne pouvaient faire de combinaisons réalisables que par chance.

Des artistes sociaux se basant sur l'économie politique réussiraient-ils mieux ? C'est probable, bien que le seul qui l'ait entrepris jusqu'ici soit Karl Marx, lequel n'a pas, du moins de l'avis de l'orateur, combiné un système réalisable. Que si l'on voulait prétendre qu'il ne peut y avoir d'art économique, que notre science doit rester descriptive comme l'astronomie, assimilant l'art social à l'astrologie, M. Limousin répondrait que c'est une erreur, et que la plupart de nos discussions en témoignent.

M. Léon Say disait : « Nous connaissons la science économique complètement. » M. Limousin ne peut accepter cette assertion. Au point de vue général, dit-il, il n'est pas une science que l'on puisse dire achevée : ni la chimie, ni la physique, ni la mécanique, ni la biologie, ni aucune autre, pas même l'astronomie, bien que l'on s'en occupe depuis nombre de siècles ; les sciences sont et seront toujours en transformation, en état de perpétuel devenir.

L'Économie politique en est encore à la petite industrie, à la petite agriculture, à la petite concurrence, à la haine du monopole.

Or, grâce au développement de la mécanique, de la chimie et de la physique, il existe maintenant une grande industrie, des monopoles existent aussi et tendent sans cesse à se développer, non par l'effet de la loi, mais par celui de la liberté, et la loi, l'autorité n'ont pas aujourd'hui à les instituer, mais à les restrein-

dre, à les réglementer et on ne peut les supprimer sous peine d'arrêter le développement de l'industrie.

Eh bien ! Messieurs, s'écrie l'orateur, montrez-nous donc des économistes qui se soient occupés de ces phénomènes nouveaux, qui les aient décrits, du moins des économistes français. Ils sont, cependant, ces phénomènes ; voilà un champ d'étude pour le savant exempt de subjectivité, faisant exclusivement application de la méthode objective ainsi que le doit faire un véritable savant.

C'est que l'économie politique n'est pas bien enseignée ; elle est enseignée comme une religion et non comme une science. Ainsi qu'en matière théologique, le professeur dit à l'élève : « Les choses sont ainsi. » Dans l'enseignement scientifique au contraire, après l'exposition des données générales et de la technologie qu'il est indispensable de connaître, le professeur met l'élève devant un creuset, une cornue, des instruments de physique, etc., et il lui fait voir dans la nature les phénomènes qu'il a décrits.

Ainsi devrait être fait aussi l'enseignement de l'économie politique ; le monde est un grand laboratoire où des phénomènes économiques s'accomplissent incessamment ; voilà où il faut étudier : les livres, les chaires ne doivent servir qu'à indiquer la conclusion momentanée des observations faites.

Par ce moyen, d'ailleurs, se ferait la conciliation des théoriciens et des praticiens.

Pour me résumer, dit M. Limousin, je donnerai ma définition de l'Économie politique : « L'Économie politique est la scienco sociologique descriptive qui s'occupe des phénomènes de rapport entre les hommes, motivés par l'intérêt. »

M. **Yves Guyot**, pour éviter certaines des critiques formulées par M. Limousin, croit qu'il vaut mieux se servir du terme « science économique » plutôt que du terme « Économie politique. »

Mais qu'est-ce qu'une science ? Tout est dans tout, on peut bâtir une encyclopédie sur un grain de sel. Cependant, au fur et à mesure que les connaissances de l'humanité augmentent, on éprouve, par besoin de classification, pour notre commodité, afin de mieux nous reconnaître dans la masse des faits acquis, la nécessité de spécialiser des objets de recherches. C'est ainsi que depuis un siècle, nous avons vu naître quantité de sciences nouvelles qui, autrefois, étaient confondues sous une même dénomination. La science économique est aussi une science récente.

Comment caractériser son objet ? Plusieurs auteurs, dont notre

honorable président, la désignent comme la science de la production et de la répartition des richesses. Que signifie le terme richesse ? La quotité relative des utilités que nous avons à notre disposition. Un individu est d'autant plus riche qu'il a un plus grand pouvoir d'achat. Là, nous voyons immédiatement apparaître la loi de l'offre et de la demande que la science économique a dégagée, loi universelle, loi inflexible, ayant toujours une sanction immédiate et que sont obligés d'appliquer ceux-là mêmes qui la nient.

Que font les protectionnistes lorsqu'ils élèvent des barrières de douanes? Ils essaient de faire la raréfaction de l'offre des produits qu'ils veulent protéger. Toute mesure prise par eux est une application de la loi de l'offre et de la demande.

Que font les socialistes qui en demandent l'abrogation? Pour compenser, disent-ils, l'inégalité des contractants, de celui qui offre et de celui qui demande du travail, ils font intervenir les pouvoirs publics.

Mais qu'est-ce que cette loi de l'offre et de la demande qui domine toutes nos relations économiques? C'est l'expression de l'échange, et elle se traduit par la valeur. Aussi l'orateur définit, avec Bastiat, avec MM. Macleod et M. Beaurin-Gressier, la science économique : la Science de l'échange et de la valeur.

Elle n'existe que comme expression de rapports d'individus entre eux. Robinson dans son île est étranger à la science économique, sinon pour constater que le naufrage avait mis à sa disposition un capital considérable. Il n'entre dans la science économique que lorsqu'il rencontre Vendredi. Alors, il y a échange de services, car les services jouent, dans la science économique, un rôle non moins grand que les produits matériels.

Quand on dit que la science économique est la science de la production de la richesse, on fait une confusion. Elle ne comprend pas la technologie. Elle n'apprend pas l'agriculture, la métallurgie, l'art de faire tels ou tels produits. Elle n'envisage ces produits qu'au point de vue de l'échange. Quel est le prix de revient? Quels sont les besoins des consommateurs? Comment jouent réciproquement ce prix de revient et ces besoins? Quels sont leurs rapports réciproques ? Nous en revenons toujours à la loi de l'offre et de la demande. Aussi l'orateur a toujours défini la science économique : Science de l'échange et de la valeur.

Un des grands reproches que l'on adresse aux économistes, dit **M. Alfred Neymarck**, c'est de n'avoir pu encore se mettre

d'accord sur la définition même de l'Économie politique ou plutôt d'en avoir donné de si nombreuses, que tantôt on lui assigne des limites trop étroites dont elle ne peut franchir les bornes, tantôt, au contraire, on veut faire d'elle, en quelque sorte, suivant l'expression de Rossi « un pêle-mêle » de toutes les sciences morales et politiques : on lui reproche alors d'aspirer à une « synthèse par trop ambitieuse ». La grande variété des noms qui ont été donnés à la science que nous cultivons a nui beaucoup à l'autorité de nos doctrines; tout récemment encore un journal, *la Petite République Française*, rendant compte d'une de nos discussions, nous dénommait ainsi : *Les Innomables*.

Qu'est-ce donc que l'Économie politique? C'est une science d'observation. Elle observe et compare isolément ou en les groupant, tous les faits qui, au point de vue moral et matériel, se produisent en politique, en finances, dans le commerce et l'industrie, dans la vie des nations et dans celle des individus.

Elle en tire des conséquences et des lois et par là elle est éminemment utile à l'État, aux sociétés, à l'homme : elle aide ainsi à la bonne conduite des affaires publiques et privées.

Elle a pour objet de ses recherches l'étude des lois naturelles suivant lesquelles s'établissent la production, la répartition, l'échange et la consommation des richesses.

Quand nous comparons les divers systèmes, politiques, financiers, commerciaux, industriels en usage dans tel ou tel pays, quand nous recherchons pourquoi la production ou la consommation d'un produit quelconque est abondante ou restreinte, chère ou bon marché, quand nous recherchons et examinons les causes de la prospérité, de la décadence ou de la misère de pays divers ou d'individus, l'influence de tel ou tel système politique, financier, commercial, nous faisons acte d'économistes.

Le champ d'action de la science économique est donc illimité ; il s'étend partout où il y a une observation à faire, une comparaison à établir et, suivant encore l'expression de Rossi. « N'y aurait-il en ce monde que misère, ignorance et malheur, qu'il y aurait encore une science de l'Économie politique. »

Quand, du reste, nous recherchons une définition de l'Économie politique, on peut rappeler ce que Turgot recommandait dans le *Traité sur la formation des richesses* qu'il avait spécialement écrit pour deux jeunes Chinois qui, après un assez long séjour en France, retournaient dans leur pays. Turgot leur avait remis un questionnaire qu'ils devaient lui renvoyer en lui indiquant les mœurs, les coutumes, les habitudes, l'état du commerce, de l'in-

dustrie, des finances, la situation morale et religieuse de la Chine. Turgot montrait ainsi que l'Économie politique ne devait pas s'appuyer uniquement sur des théories, mais qu'il fallait y joindre l'étude de faits pratiques.

Ma conclusion, dit M. Alfred Neymarck, sera donc encore celle que je formulais à notre dernière séance : « Gardons notre nom. » Nous sommes des économistes et la science que nous cultivons, l'Économie politique, n'a pas besoin d'épithètes. Nous ne devons pas oublier la théorie, mais nous ne devons pas non plus négliger la pratique.

M. **Fleury** partage entièrement l'opinion de M. Beaurin-Gressier, qui est celle de Bastiat et de M. Macleod : la science économique ne peut être que la science de l'échange. Vouloir s'en tenir à la définition de J.-B. Say, c'est maintenir la science économique dans un domaine beaucoup trop vaste, dont les frontières indéfiniment étendues pourraient renfermer toute la science sociale.

Les partisans de l'antique définition éliminent d'eux-mêmes la *production*, qui est la technologie en général. Il faut éliminer aussi la *consommation* qui est du ressort de la morale et dans laquelle on peut comprendre l'*économie caritive* des Autrichiens. Restent alors *circulation* et *distribution* qui ne peuvent s'opérer que par l'échange. C'est d'ailleurs seulement par l'échange qu'on est conduit à étudier la théorie de la valeur qui est le fondement même de la science.

L'heure est venue de préciser ce qu'est la science économique, d'éviter les nombreuses équivoques dans lesquelles tombent partisans et adversaires, et on ne peut le faire plus exactement qu'en la définissant la science des échanges.

M. **René Worms** ne croit pas qu'il soit bien exact de définir l'économie politique comme « la science de l'échange ». Car tous les phénomènes économiques ne se ramènent pas à des échanges. On en distingue généralement quatre sortes qui peuvent se grouper sous ces noms : production, circulation, répartition et consommation des richesses. Que la circulation consiste en échanges, cela va de soi. La répartition, elle aussi, se règle, au moins dans notre état social présent, par le même procédé. A la rigueur, on peut dire que la production a pour but (d'ordinaire) l'échange. Mais il n'en est plus de même pour la consommation : loin qu'elle ait l'échange comme terme, c'est au contraire l'échange qui n'existe qu'en vue de la rendre possible. Elle est donc la fin dont

il est seulement le moyen. Elle est fondamentale, il est subordonné à elle. L'échange n'est qu'un phénomène intermédiaire.

Faire tenir toute l'économie politique dans l'étude de l'échange, ce serait la réduire à n'être plus que l'économie commerciale. Or avant d'envisager les commerçants, indispensables mais en nombre restreint, il faut regarder les producteurs qui sont en bien plus grand nombre et surtout songer aux consommateurs qui constituent la nation elle-même.

Il y a encore une autre objection à faire à la définition de MM. Beaurin-Gressier et Yves Guyot. Contrairement à la règle des logiciens, elle ne convient ni au seul défini ni à tout le défini. Elle laisse hors de ses prises une série de phénomènes qui sont cependant de l'ordre économique : ceux qui s'opèrent au sein de la famille, où ne règne pas le principe du contrat, mais celui du dévouement réciproque ; ceux qui se rencontrent dans les sociétés peu avancées, où la production et la répartition sont réglées par voie d'autorité ; ceux mêmes qui se voient dans nos propres sociétés, quand le législateur intervient pour modifier les effets naturels de la loi de l'offre et de la demande.

D'autre part, elle conviendrait aussi bien à des sciences autres que l'économie politique. Le droit, par exemple, n'a pour but, dans la théorie des contrats, que d'assurer la loyauté des échanges. La morale a pour premier principe l'échange des bons procédés. Le fait de l'échange n'est pas propre à l'économie politique, il se retrouve dans toutes les manifestions de la vie sociale. Toute espèce de lien social implique un échange. Seulement cet échange est d'ordre économique quand il porte sur des produits matériels. Il n'y a donc pas de raison suffisante pour rejeter l'ancienne définition de l'économie politique : « La science des richesses ».

M. Frederiksen : Il n'y a pas une seule loi dans la sphère des valeurs et des prix, spécialement caractéristique pour tous les auteurs qui s'occupent d'économie politique, qui s'arrête à la matérialité ; au contraire il n'y a aucune loi à laquelle on ne retirât la moitié de son domaine, si l'on ne voulait embrasser dans l'Économie politique autre chose que les choses matérielles : ainsi la plupart des valeurs dont on s'occupe dans les questions de bourse, toutes les valeurs de crédit si bien introduites dans l'Économie politique par M. Macleod. Ces lois sont hypothétiques, mais dans certaines conditions, elles sont absolues. L'Économie politique n'est pas une science essentiellement d'observation. C'est la logique de l'échange qui est inexorable contre des erreurs

comme celles des protectionnistes et de beaucoup de bi-métallistes. La production et la consommation, tant qu'elles ne traitent pas des valeurs, sont en dehors de ces lois et de cette méthode particulière.

M. E. Levasseur, président, annonce le résultat du scrutin ouvert au début de la séance pour l'élection d'un vice-président.

Il y a eu 89 votants, plus 1 bulletin nul.

M. E. Brelay a eu 84 voix ; M. de Foville, 3 ; M. Yves Guyot, 1.

En conséquence, M. Brelay est proclamé vice-président.

M. Brelay remercie en termes émus ses confrères de l'honneur qu'ils viennent de lui faire avec une si cordiale majorité. Il voit là une récompense de son infatigable dévouement à la Société et à la cause de la liberté dans toutes ses manifestations.

M. Levasseur, président, ne tente pas, vu l'heure très avancée, de résumer la discussion qui vient de se dérouler au sujet de la question posée par M. Beaurin-Gressier. Il fait seulement ressortir les trois opinions qui se sont produites :

1° L'Économie politique est la science des échanges, car elle roule sur les rapports des hommes entre eux, en tant que ces rapports sont fondés sur la loi de l'offre et de la demande. C'est, dit-il, la meilleure formule qui ait été donnée.

2° M. Limousin a donné comme caractéristique l'ensemble des rapports d'intérêt que les membres d'une société ont entre eux. C'est un peu vague.

3° M. R. Worms est d'un avis un peu différent, et M. Levasseur regrette de n'avoir pas le temps de montrer, avec lui, que les autres orateurs ont souvent pris la partie pour le tout.

Si l'Économie politique est la science étudiant certains phénomènes dits « économiques », partout où se produisent de ces phénomènes, il y a matière à cette science. Cela n'empêche pas que, comme on l'a dit, c'est seulement depuis un siècle environ que cette science existe réellement.

M. Levasseur trouve donc que la *production* n'est pas un phénomène en dehors de l'Économie politique.

Les deux phénomènes fondamentaux sont : la *production* et la *consommation*. La *circulation*, la *répartition*, sont des phénomènes intermédiaires.

Si M. Levasseur voulait, en terminant, formuler une définition, bien qu'il n'ait pas — encore une fois — le temps de la développer et de l'établir, il dirait : « L'Économie politique est la science

des lois en vertu desquelles l'homme produit, échange et consomme la richesse. »

La séance est levée à 11 heures 25.

Le Rédacteur du Compte rendu : CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

Juicios emitidos sobre la obra de contabilidad de JUAN GIANNETTI, *en su 2ª, 3ª, 4ª y 5ª edición. — Buenos-Aires*, 1896, in-8.

Société industrielle de Mulhouse. Programme des prix proposés en assemblée générale, le 27 mai 1896, à décerner en 1897. — Mulhouse, 1896, in-8.

Congrès des sociétés savantes. Discours prononcés à la séance générale du congrès, le samedi 11 avril 1896, par MM. GRANDIDIER et GUIEYSSE. — *Paris*, 1896, in-8.

Contre l'impôt sur la rente française. Impôt antidémocratique, par MM. GEORGES MANCHEZ. — *Paris*, 1896, in-8.

La Science et l'art en économie politique, par RENÉ WORMS. — *Paris*, 1896, in-8.

YVES GUYOT. *L'économie de l'effort. — Paris*, 1896, in-8.

Annales de la Société d'économie politique. T. XIV, 1883-84. — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1896, in-8.

Les Assurances ouvrières. Mutualités contre la maladie, l'incendie et le chômage, par EUGÈNE ROCHETIN. — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1896, in-8.

GIACINTO FRASCARA. *La Circolazione in Italia ; difetti e remedii. — Roma*, 1896, in-8.

Histoire financière de l'Assemblée constituante, par CHARLES GOMEL, I. 1789. — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1896, in-8.

La Baisse du taux de l'intérêt. Causes et conséquences, par GASTON SAUGRAIN. — *Paris*, 1896, in-8.

Bulletin de statistique et de législation comparée. Table des matières des vol. I à XXX (ann. 1880-1894). — *Paris*, 1895, in-8.

Republica Argentina. Digesto de Hacienda. Apendice al de 1895-1896. — *Buenos-Aires*, 1896, in-8.

The History of économics, by HENRY DUNNING MACLEOD. — *London*, 1896, in-8.

Statistica del commercio speciale di importazione e di esportazione, dal 1º gennaio al 31 maggio 1896. — *Roma*, 1896, in-8.

PÉRIODIQUES

Annales des ponts et chaussées, L'Union nationale, Revue géographique internationale, Bulletin du ministère de l'Agriculture, Annuaire statistique de la ville de Buenos-Ayres, Musée social, Bulletin mensuel de l'Association générale des étudiants, Bulletin de la Société d'encouragement, Annales du commerce extérieur, Bulletin de l'Office du travail, Moniteur officiel du commerce, Bulletin de la participation aux bénéfices, Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France, Revue du commerce et de l'industrie, Revue des Sociétés, Journal de la Société nationale d'horticulture de France, Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris, Revue de la Société de géographie de Tours, Bulletin de la Société de géographie commerciale du Havre, Droit financier, Bulletin mensuel de statistique municipale de la ville de Buenos-Ayres, Journal of the Society of arts, Annals of the american Academy.

NECROLOGIE

LUIGI COSSA

L'Italie vient de perdre un de ses plus distingués professeurs d'économie politique. Luigi Cossa était né à Milan le 22 mai 1831. Après avoir terminé ses études universitaires, il voyagea en Allemagne et en Autriche, où il étudia l'économie politique sous la direction de L. Stein et de G. Roscher. De retour dans sa patrie, il fut appelé à la chaire d'économie politique de l'Université de Pavie, qu'il n'a plus quittée.

Luigi Cossa n'a publié qu'un nombre relativement petit d'ouvrages, mais la qualité supplée à la quantité, car ils ont eu plusieurs éditions et beaucoup de traductions.

Les *Elementi di economia sociale* ont eu dix éditions et ont été traduits en français, en allemand, en russe, en polonais, en espagnol, en portugais et en japonais.

Les *Elementi di scienza delle finanze* eurent six éditions et furent traduits en français, en anglais, en allemand, en suédois, en polonais, en espagnol et en japonais.

Le dernier ouvrage de Cossa est l'*Introduzione alla studio dell' Eco-*

nomia politica. Cet ouvrage comprend deux parties : la première, théorique, expose et discute avec beaucoup d'impartialité les idées des diverses écoles ; dans la seconde, historique, l'auteur fait preuve d'une grande érudition.

Comme on le voit, les titres de ces ouvrages sont sans prétention, mais ils sont écrits avec beaucoup de précision et par conséquent de clarté, c'est ce qui explique leur succès. « De cette chaire, dit un de ses disciples, M. Arnaldo Aguelli, de cette chaire dont il était une gloire, nous n'avons jamais entendu de la rhétorique vaine et pompeuse, ou un éloge de ses mérites, ou une citation de ses œuvres : il parlait simplement, avec une bonhomie lombarde, avec une argumentation manzonienne. »

Cossa a en outre écrit de nombreux articles dans le *Giornale degli economisti.* Il était membre de beaucoup de sociétés savantes italiennes et étrangères. Il a fondé à ses frais des concours à l'Université de Pavie et à l'Institut lombard. Très serviable envers ses collègues et envers les jeunes, il mettait à leur disposition sa riche bibliothèque économique, aussi était-il universellement aimé.

Luigi Cossa est mort à Pavie, dans les premiers jours de mai, après une courte maladie, regretté de tous ceux qui l'ont connu.

Le conseil de la Faculté de jurisprudence à laquelle il appartenait, dans sa réunion du 19 mai, la première qui ait suivi la mort du professeur, a pris l'initiative d'une souscription pour élever une statue à la mémoire de Luigi Cossa dans la cour de l'Université.

ROUXEL.

COMPTES RENDUS

La question monétaire, par M. Alphonse Allard, directeur de la Monnaie de Belgique, etc. Paris, Guillaumin et Cie. — Objections formulées contre le bimétallisme international. Réfutations présentées au nom du Conseil général de la Ligue nationale bimétallique, par Edmond Théry, secrétaire de la Ligue, rédacteur de l'*Economiste européen*. Paris, Ligue nationale bimétallique. — Le problème monétaire, par Stanislas Skarzynski. Paris, Guillaumin et Cie. — La question monétaire, par von Schraut, traduit de l'allemand par Georges Meyer. Strasbourg, chez Fischbach. — Résumé de la question monétaire et nouveau projet de monnaie internationale, par E. Boutan, ingénieur des Mines. Paris, Guillaumin et Cie. — Le problème monétaire et la question sociale, par Ch.-M. Limousin. — The silver question. Injury to britisch trade and manufactures, by Georges Jamieson, Thomas Holyoake Box and David Octavius Croal. Avec préface by Sir Henry Mersey-Thompson. London, Effingham and Wilson. — La situation monétaire économique en 1895, par E. Kleinmann. Paris, Lahure.

Si l'on restait indécis touchant la question monétaire, qui consiste toute, en ce moment, sur la préférence à donner au monométallisme or ou au bimétallisme or et argent, ce ne serait certainement pas faute de nouveaux écrits ou de nouvelles conférences sur cette question. Auteurs et orateurs s'y dévouent à l'envi, en annonçant qu'il y va de la destinée des peuples et des États. Malheureusement, ceux-ci semblent avoir leur opinion faite, et se détournent de plus en plus des écrivains ou des conférenciers si bien disposés à s'employer à leur salut ; l'on ne s'aborde nulle part, comme on le faisait, dit-on, après la publication des *Lettres persanes*, pour en parler. J'avoue qu'en lisant les huit volumes ou brochures dont je dois rendre compte aujourd'hui, et en pensant à la tranquillité d'esprit du public à leur sujet, je ne pouvais m'empêcher de me rappeler la scène, plus divertissante qu'ils ne le sont en général, du *Bourgeois gentilhomme*, lorsque ses professeurs proposent de lui révéler toutes les beautés de la nature, de astres et de la philosophie, et qu'il leur répond sans s'émouvoir : « Apprenez-moi l'orthographe. »

Les doctes auteurs dont je parle savent assurément l'orthographe,

mais la plupart auraient en vérité grand besoin d'apprendre, maintenant qu'ils en ont décidé, ce que c'est que la monnaie, l'offre et la demande, le change, le crédit, toute négociation commerciale. Les bimétallistes, et ils le sont à peu près tous, ne s'en doutent pas encore.

M. Allard notamment prouve un oubli des principes et des faits qui stupéfie. Ce qui n'est pas moins singulier, c'est qu'en reconnaissant les progrès incessants du monométallisme, il déclare que tout le monde, à part quelques ignorants et entêtés économistes, est de son avis. On dirait un hôpital réservé aux plus graves maladies, où patients et médecins connaîtraient aussi bien les uns que les autres les remèdes propres à redonner la santé et la vie, et où tous également s'attacheraient à empirer les souffrances et à hâter la mort. C'est réellement à n'y rien comprendre. « Un énorme parti, dit M. Allard..., se lève du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, réclamant le libre monnayage de l'argent... En voyant cette unanimité de l'Europe, de l'Amérique, du monde entier sur la question monétaire, nous pourrions nous dire qu'ils travaillent pour nous, qu'en quelque sorte ils sont en train de faire notre cuisine et que lorsque le repas sera préparé, nous pourrons nous mettre à table avec eux. » Et plus loin : « Les progrès du bimétallisme en Europe sont si grands que partout l'on voit ses adversaires fort inquiets créer des ligues pour combattre ses progrès. » Et en même temps il se lamente à chaque page que tant d'Etats ne veulent plus que l'or. L'Angleterre, les pays scandinaves, l'Allemagne, l'Union latine, les États-Unis, le Chili, les Indes anglaises, la Hollande, se sont en effet mis au régime monométalliste, sans abroger parfois leurs anciennes lois, et paraissent peu disposées à le quitter. Voilà même l'Autriche et la Russie qui, s'efforçant de sortir du papier-monnaie, se préparent à la circulation de l'or, comme elles viennent de le montrer par de récentes conversions chez l'une et la *valuta* chez l'autre. Bien plus, le Japon et la Chine, ces pays de pleine félicité, grâce à leurs pièces d'argent, stipulaient hier, le premier, le payement de son indemnité de guerre en or, et la seconde le payement, en or aussi, de son emprunt. Les bimétallistes, M. Allard en tête, s'en désolent. Et où est le parti qui se lève du nord au midi pour les satisfaire ? Mais comment l'empêcher.

Cependant à leurs yeux, il ne s'agit pas là seulement de richesse et de bonheur ; il s'agit aussi de religion, d'histoire, de toute l'histoire depuis la création du monde, et de bien autres choses. M. Allard, que j'aime toujours à citer, parce que des bimétallistes il est le plus complet, le plus entier en ses opinions et peut-être le plus croyant, affirme que, « au moment où Dieu créa le monde, il montra à Adam l'or qui devait servir à échanger les richesses qu'il venait de créer ». (Genèse, ch. XX). Et n'imaginez pas que M. Allard s'oublie ici jusqu'à prendre Dieu pour monomé-

talliste. Il écrivait deux lignes plus haut, comme je viens de le rapporter, que « depuis que le monde existe, on se sert comme monnaie de deux métaux, l'or et l'argent, et qu'on s'en est toujours servi jusqu'en 1873 de notre ère » ; la funeste année de l'Union latine, car la loi de 1816 de lord Liverpool, en Angleterre, n'a jamais compté dans le bimétallisme. « Moïse d'ailleurs connaissait les trois métaux monétaires : l'or, l'argent et l'airain. Quatre mille ans avant Jésus-Christ, sous Abraham, on frappait des monnaies d'argent... et Salomon faisait mieux, il était bimétalliste (!)... C'était à Jérusalem, sous Salomon, la baisse de l'argent, comme à Londres. » Ailleurs encore, le monométallisme, pour M. Allard, devient « nihiliste, anticatholique » M. Jolly, sénateur de Belgique, disait fort justement de M. Allard, qu'il avait ouvert de nouveaux horizons.

M. Soetbert a bien, il est vrai, publié de très savants mémoires qui s'accorderaient mal avec les preuves historiques ou religieuses de M. Allard ; mais il suffit, il sied de le croire, de n'en pas parler pour qu'on n'ait point à en tenir compte. M. Allard est de plus assuré que la baisse des prix ou est survenue pour toutes choses par l'abandon de l'argent ou par une plus grande production, par un changement de besoins ou d'usages. Elle n'est provenue que de « la contraction monétaire ». Et certes, cette baisse est chose grave, assure M. Allard ; « cette baisse de prix paraît avoir rompu l'équilibre social... Le travail et l'activité s'en vont pour (*sic*) les pays à argent. » Il y a eu pourtant des baisses de prix, comment le contester ? avant 1873 ; mais cela n'y fait rien, et si le change, partout si fâcheux avec l'or, « est le fossoyeur du libre-échange », on ne voit pas trop non plus qu'il le soit en Angleterre. Au fait, c'est peut-être pour cela que « la ruine de ses ouvriers est à craindre...qu'il faudra que les ouvriers anglais baissent leurs salaires au niveau des salaires orientaux ». Ce qui ne peut tarder, car dès maintenant toutes les industries se transportent « chez les peuples à argent », chez ceux où « l'argent n'a pas baissé ». Bien entendu d'ailleurs, l'industrie n'a point à compter avec les matières premières, les transports, les machines, les autres capitaux, l'habileté des populations, le crédit, non plus qu'avec les besoins ou les usages, puisqu'aucun bimétalliste ne s'en occupe.

Quels maux menacent ou affligent, on le voit, les peuples assez imprudents pour ne plus se servir que de l'or ! Et il serait si facile de prévenir ou de faire cesser ces maux ! Il n'y aurait qu'à rétablir la libre frappe de l'argent où elle n'existe plus et qu'à décréter de nouveau le rapport de l'or à l'argent, qui cette fois ne changerait plus. Comment tous les États ne se hâtent-ils pas de le faire ? Il faut croire cependant que ce n'est pas si facile, puisque les partisans du bimé-

tallisme, réunis en congrès à Bruxelles par exemple, il y a deux ans n'ont pu s'entendre pour en voter même la proposition. C'est que malgré tant d'assurances, les peuples sont maintenant résolus à repousser l'argent. La fameuse loi de Gresham, qui date d'Elisabeth, sans que son auteur ait jamais prétendu se transformer en législateur, n'y peut plus rien. Je montrais aussi dernièrement dans ce *journal* que lorsque la Banque de France a voulu payer en argent, c'est son droit indéniable, tout le monde a vidé ses salles.

M. Théry, porte-parole des Agriculteurs de France, dont la compétence s'est si bien révélée sur la monnaie, comme chacun sait, est presque aussi croyant, que M. Allard. Il passe successivement en revue, dans son écrit,les objections présentées contre le bimétallisme, celles du moins qu'il lui plaît de formuler,et y répond triomphalement. Il faut voir comme il les réfute après les avoir indiquées! Il n'aurait même pas eu besoin de recourir, dans cette lutte, si habilement ordonnée, à l'assistance de Jevons, qui, lui, de son côté, avait autrefois recouru à celle de Wolowski. Mais l'humilité sied toujours, et Molière l'a rappelé bien avant M. Théry :

Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis.

M. Stanislas Skarzinski est de même un franc bimétalliste. en commençant du moins, et n'attribue aussi, lui, l'avilissement du métal blanc qu'aux législateurs ; il s'opère bientôt par bonheur, une universelle réaction en sa faveur. En attendant, il la veut préparer et l'acclame déjà. *Tentare licet*, s'écrie-t-il. Je l'engagerai toutefois à profiter du délai qui s'offre encore à son attente pour se renseigner sur les effets de crédit, les billets de banque en particulier, qu'il confond constamment avec la monnaie. Ce n'est pas assez de remarquer que « la monnaie, telle qu'elle est de nos jours, ayant gardé son exclusivité des temps *préhistoriques*, ne peut plus remplir le grand rôle qui lui est assigné » faire ni déterminer par de l'or et de l'argent, que des monnaies d'appoint. « Une loi, rendue commune entre toutes les nations, établirait, dit-il, les droits des banques relativement aux émissions et définirait les conditions et gages en garantie desquels les banques pourraient émettre leurs billets. » Et une pareille et si louable réforme « donnerait un immense essor à l'activité des affaires, allégerait le fardeau de la dette publique et finirait par établir des rapports normaux entre les différentes nations dont les luttes actuelles sont, en grande partie, des tournois ridicules autour de l'or ». Bienfaisantes réformes! Malheureusement on s'en défie depuis Law.

M. von Schraut est un Allemand, et l'on s'en aperçoit aisément à sa lecture. Il possède une manière de penser et de s'exprimer qui n'a rien de notre clarté française. Il est, Dieu merci, moins profond et obs-

cur qu'Hegel, mais il s'en rapproche quelquefois. Il s'applique de préférence, au surplus, à l'exposition du prix des marchandises et de ses variations, qui lui donnent l'occasion de singuliers truismes ; à sa page 14 par exemple. Mais lorsqu'on est à la fin de sa brochure, on ne sait, en vérité, à quoi attribuer la hausse ou la baisse des prix. Se confiant médiocrement au rapport établi entre l'or et l'argent par les divers États, quoiqu'il le réclame, il conclut, en outre, ainsi que M. Skarzinski, sur lequel je ne ferai que cette remarque, « que la question monétaire est une question internationale de banque et crédit », et démontre une fois plus qu'il ignore ce que c'est que la monnaie.

M. Bouton est, lui, très français, et un Français fort distingué ; mais ingénieur des mines, il reste, en traitant de la monnaie, beaucoup trop fidèle aux études mathématiques. Aussi bien, a-t-il la sage intention de ne se livrer à « nul système exagéré ou exclusif. » Seulement comment n'être ni monométalliste ni bimétalliste ? La science n'a pas de ces complaisances qui prouvent le pour et le contre, comme fait à certains propos la casuistique. Mais il n'en coûte pas d'écrire, qu'il lui « paraît à peu près certain que l'argent discrédité pour les échanges chez les races supérieures, n'y reprendra jamais ses fonctions intégrales de monnaie et sera confiné dans le rôle qu'il y joue déjà de monnaie d'appoint », et ailleurs que, « tout bien pesé, le système de l'étalon unique a chance de donner au cours des métaux... plus de fixité et non pas, comme on le soutient toujours, moins de fixité que celui du double étalon, à condition qu'on fasse porter les observations sur un temps assez long ». Nous voilà loin, on le voit, de MM. Allard et Théry. Seulement tout le volume de M. Bouton ne vaut pas ces citations, notamment ce qui s'y rapporte au change, sauf lorsqu'il reproduit cette remarque de M. Bamberger, que « si les bimétallistes avaient raison de prétendre que les peuples à frappe libre d'argent gagnent dans toutes leurs transactions avec ceux qui n'ont que de l'or, « il faudrait chercher toujours à avoir une monnaie plus dépréciée que celles de n'importe quel pays avec lequel on trafique ; ce qui est vraiment extravagant ». Ce qui m'étonne le plus de la part de M. Bouton, c'est qu'ayant quelques excellentes notions sur la monnaie, il conclue par vouloir uniquement d'une banque, fondée d'abord par l'Allemagne, l'Angleterre, les États-Unis et la France, à Berne, ville neutre, quoique destinée à toutes les nations, « qui émettrait, par exemple, pour 200 millions de yen de billets, garantis par une encaisse de 300 millions de grammes ou de 300 mille kilogrammes d'or fin, sans faire naturellement aucun bénéfice ». M. Bouton donne même le modèle de la convention à faire entre les quatre États que je viens de citer, pour la

création et le fonctionnement de cette banque, qui dispenserait forcément de tout étalon d'or ou d'argent, en les remplaçant par du papier. Il confesse qu'un pareil projet susciterait probablement, à son origine, quelques objections. Je crois, en effet, qu'il en serait ainsi et qu'on lui reprocherait avant tout de prendre un billet de banque, qui n'est qu'une traite sur la banque émetteuse, pour une monnaie, marchandise pourvue de valeur libératoire,selon l'ancienne et très juste observation de Turgot.

M. Limousin n'est pas cependant de cet avis; ce qui ne surprendra pas, je crois, les lecteurs habituels du *Journal des Économistes*, qui savent sa manière de raisonner sur tous les sujets. S'ils prennent connaissance de son *Problème monétaire*, ils apprendront encore que les économistes ne comprennent absolument rien à ce qu'ils disent. Ils ne se doutent pas même qu'il est nécessaire d'appeler la mesure de la valeur : monnaie, et l'instrument d'échange : marchandise, en prenant soin de n'admettre nul rapport de valeur entre les métaux qu'il plaira pour cela de choisir. Jamais non plus il ne leur est venu à l'esprit que les métaux puissent varier de prix, et ils ignorent, les infortunés! que l'accroissement de la circulation monétaire ne produit pas « les effets de l'augmentation du capital résultant de l'épargne ». Son système, à lui tout nouveau certainement, veut que l'Etat inscrive seulement sur les métaux leur poids au lieu de leur valeur, et alors se manifestera en chaque lieu « la fixité de la mesure de valeur ». L'on « n'aurait plus à subir que les variations de prix provenant des choses elles-mêmes, c'est à-dire engendrées par la plus ou moins grande abondance ou la plus ou moins grande rareté,la plus ou moins grande offre ou la plus ou moins grande demande, qui sont les variations normales ». Quelle différence et quel progrès! Comment M. Limousin n'a-t-il pas montré les avantages que retire la Chine d'une telle pratique?

MM. Jamieson, Box, Croal et Thompson accusent, eux aussi, la divergence de valeur, selon leur expression, qui s'est révélée depuis trente ans surtout entre l'or et l'argent, des maux qu'a soufferts l'Angleterre. Ils répètent les erreurs communes aux bimétallistes; mais ils leur sont en général très supérieurs par leurs connaissances et leur bon sens. On sent qu'ils sont au courant des affaires, et à leurs fausses conceptions se joignent de nombreuses observations fort justes et fort curieuses. J'engage beaucoup à lire leur *Silver question*, où ils n'exposent d'ailleurs nul système particulier.

Il ne me reste plus à parler que de l'écrit de M. Kleinmann, le seul monométalliste des huit auteurs dont j'ai indiqué ci-dessus les publications. Non seulement il connaît très bien la question qu'il traite, mais il l'expose, quoiqu'en peu de pages, de façon reellement remar-

quable. Il mêle, en outre, sans cesse à ses judicieuses observations personnelles, des faits historiques et des statistiques qui permettraient difficilement de rejeter ses conclusions. Il se trompe cependant lorsqu'il dit, à propos de notre colonisation : « Les populations annexées sont généralement pauvres, sobres et travailleuses ; elles consomment peu et produisent beaucoup. » Nous savons trop, pour admettre un goût du travail et cette extension de la production, ce qu'elles nous coûtent. Après avoir montré, comme l'a fait depuis M. de Foville, qu'on a singulièrement exagéré la baisse des prix en ces dernières années, il donne ces trois conclusions :

« 1° La dépréciation des principales marchandises provient du développement de la production et de l'abaissement du prix de revient de ces marchandises : — elle n'a aucune relation avec le régime monétaire des divers pays. — Cette dépréciation se fera sentir jusqu'à ce que l'équilibre s'établisse pour chaque produit entre la production et la consommation;

« 2° Un régime monétaire basé sur l'emploi simultané et facultatif de deux métaux dont le rapport peut varier entre 1 à 15 1/2 et 1 à 30 [1], sans aucune possiblité d'établir la fixité du rapport, est un système condamné ;

« 3° Le véritable instrument d'échange entre les peuples est l'étalon unique à base fixe et immuable ; c'est l'étalon d'or. — L'argent ne peut jouer qu'un rôle accessoire de monnaie d'appoint. »

GUSTAVE DU PUYNODE.

DU NOUVEAU RÉGIME SUCCESSORAL inauguré par la loi du 30 novembre 1894, par JULES CHALLAMEL, avocat à la Cour de Paris. Br. in-8°. Paris, Aug. Challamel, 1896.

Que de lecteurs vont se récrier en lisant ce titre. Quoi donc ! nous avons un nouveau régime successoral ? Et celà depuis un an et demi ? Qui en a entendu parler ? C'est qu'en effet la réforme législative en question a fait peu de bruit et est d'ordinaire absolument ignorée.

Il faut dire d'abord que cette réforme est seulement partielle : elle n'a point changé le fond en comble le régime établi par notre Code civil, elle en a seulement modifié une partie et l'a modifiée encore au profit exclusivement des très petites successions immobilières. N'im-

---

[1] Pourquoi seulement de 1 à 30 ? La baisse de l'argent sur l'or dépasse en ce moment 30 p. 100.

porte, ce n'en est pas moins une brèche — très heureuse d'ailleurs — aux dispositions désastreuses du Code civil en pareil cas encore aggravées par une inintelligente jurisprudence.

Le Code en effet exige que chaque héritier reçoive les mêmes valeurs exactement. Lorsque la succession se compose d'un domaine ne pouvant être divisé, ou d'une maison, ou encore d'un fonds de commerce, il faut, dès qu'un héritier est mineur ou incapable, vendre forcément et si le bien est petit c'est la ruine. La jurisprudence a ajouté — ce qui n'est pas dans le Code — si l'un des héritiers offre de prendre ce bien unique moyennant le prix que fixera la justice à condition de payer aux autres des soultes, sa demande doit être repoussée; l'immeuble sera vendu aux enchères très souvent au dommage des héritiers mineurs. On se demande vraiment ce qui a pu décider nos magistrats à poser pareille règle visiblement nuisible pour les intéressés et dont le seul résultat est d'enrichir le fisc au détriment des malheureux mineurs.

Les nouvelles dispositions écrites dans la loi du 30 novembre 1894 permettent d'abord de surseoir à la vente durant plusieurs années ce qui permettra souvent aux mineurs d'arriver à leur majorité et ensuite d'attribuer à l'un des héritiers l'immeuble contre un prix d'estimation. Ce sont là de fort bonnes dispositions, qui n'ont qu'un tort, c'est de s'appliquer seulement aux maisons et encore à des maisons très petites, donnant un revenu de 90 à 375 francs suivant les endroits. Nos législateurs ont reconnu que le régime actuel est injuste, mauvais; ils vont alors le corriger? Oui, mais dans une très petite mesure; ce qu'ils tiennent, ce qu'ils avouent pour inique et funeste ils l'ont maintenu dans la majeure partie des cas.

Pourquoi n'a-t-on fait que cette correction partielle et pourquoi — étant un vrai progrès — est-elle si peu connue? C'est qu'elle se trouve non dans une loi spéciale dont le titre indique le contenu, mais dans une loi ayant un tout autre objet : la loi sur les habitations à bon marché. Cette loi a d'abord institué des comités spéciaux, sorte d'institutions officielles destinées à « encourager la construction des maisons salubres et à bon marché ». Et comme on a senti que la seule création de ces comités ne ferait pas construire beaucoup de maisons, on a ajouté pour les maisons qui seraient construites ainsi divers avantages : dispenses de certains impôts et surtout on y a ajouté la disposition qui vient d'être indiquée et puis on lui a donné une portée générale au lieu de la restreindre aux seules maisons construites sur l'incitation des comités.

Remarquons d'ailleurs qu'une mesure si importante, surtout comme avenir et par le principe qu'elle pose, a passé inaperçue dans les débats

qui ont eu lieu à la Chambre et au Sénat ; elle a été votée sans donner lieu à aucune question ni observation. Il en a été de même pour une loi du 31 mars 1896 qui a éclairci un point douteux en déclarant que la loi de 1894 s'appliquait à toute maison quelle que soit la date de sa construction. Nos législateurs ont fait là de bonne besogne — ce qui n'est pas leur habitude, malheureusement, — mais tout à fait sans s'en douter.

Seulement la disposition étant nuisible aux notaires et aux greffiers des juges de paix (elle restreint leur rôle et par suite le nombre de leurs actes), qui sont les plus à même de la faire connaître aux intéressés, il est à craindre que ceux-ci continuent à l'ignorer et manquent, par suite, à s'en servir. C'est sur ce point que mon confrère J. Challamel a voulu attirer l'attention et c'est le but de son travail.

HUBERT-VALLEROUX.

LA TURQUIE D'ASIE, par M. VITAL CUINET, rapport par M. TH. DUCROCQ, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris. Br. in-8°. Paris, Imprimerie nationale, 1896.

C'est à l'occasion d'un ouvrage très détaillé entrepris par M. Vital Cuinet sur la Turquie d'Asie et qui a coûté à son auteur douze années de labeur et des peines sans nombre que M. Ducrocq a rédigé le travail dont le titre précède et qui n'est que la reproduction d'un très savant rapport présenté au Comité des Travaux historiques et scientifiques du ministère de l'Instruction publique. Cette brochure offre pour l'économiste un intérêt réel en ce qu'elle fait connaître, d'après un savant qui a longtemps résidé dans ces contrées, un pays presque complètement ignoré des personnes qui s'occupent soit de statistique soit d'administration comparée. Elle mérite donc d'être signalée ici mieux que par une simple mention.

L'empire ottoman est divisé au point de vue administratif en *vilayets* et *mutessarifats*. Le *vilayet* est effectivement la province, divisée en *sandjaks* ou *livas* (départements), subdivisés eux-mêmes en *cazas* (arrondissements), et en *nahiés* ou cantons jugés trop peu considérables pour former des *cazas* et que leur situation géographique n'a pas permis de rattacher à un *caza* voisin. Les *cazas* et les *nahiés* comprennent un nombre plus ou moins important de *karyiés* ou communes. La Turquie d'Asie comprend 19 *vilayets* administrés, chacun, par un *vali* ou gouverneur général, résidant au chef-lieu avec les autres fonctionnaires de la province et ses conseils, et 3 *mutessarifats* que dirige un *mutessarif* ou gouverneur. Ce qui distingue les *mutessarifats*

des *vilayets*, c'est d'abord que ce ne sont que des *sandjaks* (des départements) beaucoup moins étendus par conséquent que les *vilayets* ou provinces contenant le plus souvent 4 ou 5 sandjaks. C'est, en outre, que ces sandjaks, au lieu de faire partie d'un *vilayet* et d'être soumis, au point de vue administratif, à l'autorité d'un *vali* ou gouverneur général, relèvent du pouvoir central. Leur *mutessarif* ou gouverneur est directement soumis au Ministère de l'Intérieur, à Constantinople. La superficie de la Turquie d'Asie proprement dite (Asie mineure et Anatolie) est d'environ 1.200.000 kilomètres carrés. La population fut jadis considérable. Elle est actuellement réduite à environ 14.200.000 habitants, ce qui fait moins de 12 habitants par kilomètre carré. La population se compose de Turcs, Turcomans, Kurdes, Crabaks, Hamavands, Arabes sédentaires ou nomades. Dans certaines circonscriptions les Grecs orthodoxes sont fort nombreux : il y en a plus de 200.000 dans le seul vilayet de Smyrne. Partout l'on rencontre des Arméniens grégoriens, catholiques ou protestants ; l'on trouve aussi des catholiques latins, Cophtes, Chaldéens, Syriens catholiques, Jacobites et même des Nestoriens, des Israélites, etc.

Dans la Turquie d'Asie il existe des gisements importants tels que ceux de boracite et de silicate de magnésie (écume de mer), des carrières de marbre de toutes couleurs, des forêts, des salines, des eaux minérales, etc. Une mention doit être accordée à l'industrie et au commerce. L'on parle beaucoup des tapis d'Orient dits *de Smyrne* ; or, ils ne sont pas fabriqués dans cette ville, ils le sont surtout au grand village d'Ouchak, l'ancienne cité phrygienne d'Acmonia, dans le vilayet de Brousse où ils occupent plus de 3.000 ouvrières, et dans trois localités du vilayet de Smyrne. Mais si les tapis de Smyrne ne s'y fabriquent pas, c'est dans le grand port de cette seconde ville de l'empire ottoman qu'ils ont leur marché, et qu'il s'en exporte en moyenne pour 7 millions de francs, chaque année, à destination de l'Europe et de l'Amérique.

Intéressante par les vues pleines de sagacité ajoutées par notre éminent collègue, la brochure de M. Ducrocq se recommande aux personnes qui, sans pouvoir recourir à l'ouvrage étendu (il a déjà 4 volumes) de M. Vital Cuinet, désireront se faire une idée de ce qu'est la Turquie d'Asie.

J. Lefort.

TABLEAU OFFICIEL DES MASSACRES D'ARMÉNIE, DRESSÉ APRÈS ENQUÊTE PAR LES SIX AMBASSADES DE CONSTANTINOPLE ET STATISTIQUE DRESSÉE PAR DES TÉMOINS OCULAIRES, GRÉGORIENS ET PROTESTANTS, DES PROFANATIONS D'ÉGLISES, ASSASSINATS D'ECCLÉSIASTIQUES, APOSTASIES FORCÉES, ENLÈVEMENTS DE FEMMES ET DE JEUNES VIERGES, avec carte de la région des massacres par le P. Fx. CHARMETANT, directeur général de l'Œuvre d'Orient, brochure in-8°. Au bureau des Œuvres d'Orient. Paris, 1896.

Comme si l'Arménie n'avait pas encore fourni assez de martyrs dans les derniers mois de 1895, voici que des communiqués de l'ambassade ottomane se chargent d'apprendre au monde civilisé que des troubles ont de nouveau éclaté dans le pays. On sait malheureusement ce que cela signifie, aussi est-il grandement temps que l'Europe prenne fermement les intérêts de cette infortunée population chrétienne. Jusqu'ici le gouvernement français s'est contenté de réponses vagues et dilatoires, de promesses de réformes; qu'il exige maintenant qu'on passe des paroles aux actes et sans coup férir il obtiendra le prompt accomplissement de ses justes réclamations. On a eu la preuve, même pendant ces terribles massacres, que l'attitude habituellement énergique d'un pays est la plus efficace des protections pour ceux auxquels il peut éventuellement s'intéresser : ainsi l'élément chrétien grec devait être épargné à cause des Russes, et il le fut. L'amitié est une belle chose, assurément, pourtant il ne faut pas la pousser jusqu'à être dupe : en s'inféodant comme elle le fait à la politique de la Russie dans cette question d'Orient, la France ne peut que se nuire à elle-même en s'abaissant dans l'esprit de ces populations chrétiennes qui s'étaient accoutumées à considérer son haut patronage comme naturel. Le métier de redresseuse de torts peut sembler parfois un peu bien ingrat ou don quichottesque, cependant c'est un rôle plus digne que celui que la France a choisi. Nous ne sommes pas seul de cet avis, le P. Fx Charmetant, dont l'autorité est grande en cette question, ne mâche pas non plus ses mots lorsqu'il s'agit de faire entendre à nos gouvernants quelques bonnes vérités.

Et comme il est aisé de comprendre son indignation à la vue de l'inertie des puissances européennes, l'Angleterre exceptée, lorsqu'on parcourt la brochure qu'il vient de faire paraître au profit de la souscription pour les Arméniens. Il s'appuie sur un document officiel absolument authentique : le tableau communiqué officiellement, vers la fin de janvier, par les six ambassades de Constantinople à leurs gouvernements respectifs. Ce tableau dressé et rédigé par un comité de délégués des six ambassades, a été fait d'après les rapports officiels de leurs consuls, tous témoins des évènements qui y sont consignés;

lorsque pour des détails particuliers on a admis le témoignage des missionnaires européens, catholiques ou protestants, c'est seulement dans le cas où les faits s'étaient passés sous leurs yeux. On a soigneusement écarté tous les renseignements qu'auraient pu fournir les indigènes et le clergé du pays. Aucun témoignage arménien n'a été admis. Enfin dans les évaluations du nombre des victimes on s'est attaché à ne donner des chiffres que là où l'on pouvait avoir des données exactes ; quand les moyens d'investigation manquaient, on ne faisait mention d'aucun chiffre, même approximatif. C'est dire que les évaluations des ambassadeurs ont été fort au-dessous de la vérité ; et cependant ils arrivent au nombre énorme de vingt-cinq à trente mille victimes. Le P. Charmetant le porte à plus de cent mille, chiffre qui, vu les circonstances, ne nous semble pas exagéré.

Mais ce qui ajoute à l'horreur de ces massacres, c'est l'atrocité, la sauvagerie avec laquelle ils ont été accomplis. Les correspondants du P. Charmetant, témoins oculaires de ces monstrueux forfaits, sont plus explicites que ne pouvait l'être un rapport diplomatique ; ils donnent des détails à faire frémir. Et pourtant ils ne décrivent pas les pires cruautés qu'ils ont vu commettre, disent-ils parfois. Nous nous demandons, en lisant leurs correspondances, ce qu'on peut rêver de plus horrible que ce qu'ils placent sous nos yeux. Ainsi on ne se contentait pas de tuer les Arméniens, d'enlever les femmes et les jeunes filles pour les donner en mariage à des Turcs ou pour peupler les harems des autorités du lieu, les soldats outrageaient publiquement les femmes et les jeunes filles puis les massacraient ; pour échapper à un tel sort des centaines de femmes dont les maris ou les fils avaient été mis à mort, se jetaient avec leurs filles dans les puits ou les rivières. On égorgeait les enfants sur les genoux de leurs mères ; pis encore, à Orfa, les jeunes mères, avant d'être tuées, étaient contraintes d'écraser sous leurs pieds leurs petits enfants. On éventrait les femmes enceintes, d'autres après avoir été dépouillées de leurs vêtements étaient promenées par les rues. On forçait les jeunes gens qui sous menace de mort venaient d'abjurer leurs croyances religieuses à tuer de leurs propres mains leurs parents qui refusaient d'apostasier, puis à leur tour on les massacrait sous le prétexte que leur abjuration n'était pas sincère et que s'ils vivaient ils resteraient attachés à la religion chrétienne dans le fond de leurs âmes. Des églises, remplies de fidèles qui s'y étaient réfugiés pour échapper au massacre, étaient livrées aux flammes. « Après avoir assouvi leurs passions bestiales, écrit un des correspondants du P. Charmetant, ces monstres profitent du désespoir et de l'affolement de leurs malheureuses victimes pour les contraindre à renier leur foi. La proposition est d'abord faite au père de famille

qu'on a pris la précaution de ligotter : si celui-ci témoigne de la fermeté, ses enfants sont torturés, sa femme et ses filles subissent de nouveaux outrages plus odieux encore que les premiers, et si le courageux chrétien persiste, malgré tout, dans son héroïque résolution, on égorge sous ses yeux toute sa famille et lui-même est ensuite immolé sur les cadavres encore tout chauds des siens. »

Les prêtres n'étaient assurément pas épargnés : à ceux qu'on ne tuait pas on infligeait des supplices barbares, leur crevant les yeux, les écorchant vifs, leur coupant toutes les articulations jusqu'au coude ou leur arrachant les oreilles; quelques-uns d'entre eux perdirent la raison à la suite des mauvais traitements qu'ils avaient subis. La férocité de ces massacreurs n'était même pas arrêtée par la mort : suivant la communication d'un membre de l'épiscopat grégorien, à Bousseyid, après avoir décapité le prêtre Der-Madthéos on plaça sa tête, en signe de suprême outrage, sous ses cuisses, et les jeunes Turcs de la localité s'amusèrent, pour témoigner leur mépris au ministre du Christ, à fouetter son cadavre.

Viendra-t-on nous dire que ces atroces méfaits ont été commis par des hordes sauvages de Kurdes ou de Circassiens qui se sont répandues dans les villages arméniens pour les piller avant que les autorités turques aient eu le temps de prendre des mesures de protection pour les habitants. Aujourd'hui on ne l'oserait plus car sur ce sujet le rapport officiel des six ambassades est très explicite et très affirmatif : dans les villes et dans les villages les massacres d'Arméniens, le pillage de leurs magasins ou de leurs maisons ont commencé brusquement, après un signal, et les troupes ou les gendarmes au lieu de protéger les victimes ont pris part aux massacres, aux violences contre les femmes et aux pillages; on les voyait emporter leur part du butin. Dans presque tous les districts les autorités après avoir lâchement enlevé aux Arméniens les armes qu'ils possédaient, ont pactisé avec les massacreurs; là où elles ont montré un peu de fermeté, ou plutôt d'humanité, elles ont été désavouées par leurs supérieurs et sont, depuis, tombées en disgrâce.

Dira-t-on aussi que c'est pour prévenir un soulèvement possible des Arméniens mécontents, ou pour décourager le prosélytisme trop ardent des missionnaires ? Dans les deux cas, la répression aura été hors de proportion avec la cause qui l'a provoquée. Au reste, si nous nous reportons aux faits déjà cités, le prosélytisme religieux semble bien plus être l'affaire des musulmans qui nous paraissent avoir propagé leurs croyances d'une façon terriblement brutale.

Pour donner un semblant de satisfaction aux puissances, le sultan proclame que les abjurations n'ont pas été imposées par la force, aussi

les autorités de district, pour se mettre en règle vis-à-vis du pouvoir central exigent-elles maintenant des Arméniens qu'ils affirment sous signature qu'ils ont de leur plein gré embrassé l'islamisme. Il faudrait réellement une bonne volonté toute politique pour se montrer satisfait d'une telle affirmation, car en lisant les divers témoignages apportés par des témoins oculaires, on se croirait transporté non pas aux pires heures de férocité de la Révolution française ou aux plus fanatiques aberrations de la Saint-Barthélemy, comme l'écrit un correspondant d'Arménie, mais au temps de Néron et de la persécution des premiers siècles de l'ère chrétienne. Et l'on dit que depuis cette époque la civilisation a marché à pas de géant, que l'homme est devenu moins dur envers ses semblables, que les idées de douceur, de bonté, de tendresse et de fraternité ont germé dans les cœurs, se sont développées et répandues par tout le monde. Il n'y paraît guère ! ce qui vient de se passer, ce qui se passe encore en ce moment en Arménie ne démontre que trop combien la bête humaine déchaînée est féroce.

Cela démontre aussi combien sont coupables ceux qui excitent le fanatisme des classes ignorantes. Ils sont non-seulement coupables ils sont maladroits. A quoi sert au Commandeur des croyants d'avoir semé l'épouvante et la ruine dans une des provinces les plus prospères de son empire ? Quel avantage retire-t-il à transformer les débris d'une population auparavant laborieuse et riche en une troupe de malheureux errants sans pain et sans gîte ? Cette persécution d'Arménie sera la honte de son règne qui n'a pourtant pas déjà tant de côtés brillants.

Mais ce sera aussi la honte d'une grande partie de la presse européenne d'avoir fait le silence sur les tristes incidents d'Arménie. Ça été, de plus, un mauvais calcul : tôt ou tard la lumière se fait sur les évènements, la vérité finit par être connue, et si l'on conçoit de l'horreur pour ceux qui ont employé tous les moyens afin de cacher les cruautés qu'ils faisaient, ou laissaient commettre, on ne ressent que mépris pour ceux qui se sont laisser persuader de taire ces atrocités. Leur excuse est sans doute qu'ils croyaient aider à faire de bonne politique ! Le rôle de satellite leur paraît-il donc si glorieux ?

M. LR.

L'ARGENT, par L. DE LAUNAY, ingénieur au corps des mines, professeur à l'école supérieure des mines. 1 vol. avec 80 figures intercalées dans le texte, J.-B. Baillière et fils, éditeurs. Paris, 1896.

On sait quelle perturbation la surproduction de l'argent — suite des mesures inintelligentes prises par le Congrès des États-Unis — a causée

dans la situation monétaire de ce pays. On sait quels efforts l'Amérique du Nord fait pour se retirer de la mauvaise voie dans laquelle elle s'est engagée. On sait aussi qu'afin d'opérer plus aisément leur propre sauvetage de pratiques Américains n'imaginent rien de mieux que de se décharger sur les Européens de leur accablant fardeau. On n'ignore pas davantage que nos vieux pays renferment une foule de personnes à courte vue qui se laisseraient facilement tromper par de fallacieux mirages, si on n'y mettait bon ordre. Tout ce que leur disent les économistes partisans de la saine monnaie semble être jusqu'ici une prédication dans le désert. Voici un ingénieur des mines, professeur à l'école supérieure des mines, qui vient à la rescousse. Voyons si ses arguments auront plus de chances d'être pris en considération par les bimétallistes, protectionnistes et agrariens.

Après avoir étudié les propriétés physiques et chimiques de l'argent, les gisements et les minerais, la métallurgie, l'emploi industriel et le façonnage du précieux métal, M. de Launay examine ce qui est à ses yeux l'essentiel du sujet, c'est-à-dire le rôle économique de l'argent, son commerce et son avenir. Ses conclusions sont péremptoires : des deux principaux métaux monétaires actuels, l'or seul est l'étalon acceptable. Et il base ses appréciations sur une étude géologique attentive et complète des gisements d'or et d'argent. Au reste, laissons-lui la parole, sa grande compétence en ces matières donnera plus de poids à son affirmation : « Au point de vue géologique, dit-il, nous croyons avoir suffisamment mis en lumière qu'il fallait s'attendre, surtout à partir du moment prochain où la civilisation aura pris possession de toute la terre, à une diminution de plus en plus rapide de l'extraction de l'or par rapport à l'extraction de l'argent. Nous en avons donné les raisons principales qui sont surtout : l'enrichissement superficiel, donc l'appauvrissement très marqué en profondeur des gisements d'or filoniens, tandis que les gîtes d'argent se maintiennent beaucoup mieux ; l'épuisement très prompt des alluvions aurifères qui seules constituent de grandes accumulations d'or faciles à extraire et amènent, par leur découverte, un essor imprévu de la production ; enfin la loi générale, conséquence des deux précédentes remarques, qui veut que les grandes quantités d'or arrivent toujours des confins de la civilisation.

« De ce chef on peut donc prévoir, sauf quelques retours en arrière comme il s'en est produit au moment de la mise en valeur des gîtes de Californie et d'Australie, ou plus récemment du Transvaal, une raréfaction continue et de plus en plus marquée de l'or.

« Au point de vue métallurgique, l'argent a également aujourd'hui des raisons de baisser de valeur car on commence à savoir traiter (notamment par le Combination Process) des minerais pauvres et complexes

jusque-là inutilisés et comme il existe auprès de bien des mines de grands stocks de ce genre de minerais qui ne coûteront aucun frais d'extraction, comme en outre l'extraction des minerais riches entraîne toujours comme complément celle d'une certaine proportion de ces minerais de seconde classe, il faudrait une baisse de l'argent encore bien plus sensible que celle à laquelle nous venons d'assister pour que le traitement de ces minerais pauvres cessât d'être fructueux. (Car il importe de noter que plus une industrie traverse une phase difficile, plus on s'ingénie à diminuer les frais, à trouver des procédés de traitement de plus en plus perfectionnés.)

« Par contre, il existe pour l'or des catégories très nombreuses et très largement représentées de minerais complexes, particulièrement arsenicaux ou antimonieux qui se sont montrés jusqu'ici absolument rebelles au traitement. Or, quand il s'agit d'une difficulté de ce genre, il est toujours rationnel de penser que l'ingéniosité humaine, surtout si elle se trouve favorisée par une augmentation de prix de la substance à extraire, finira par en venir à bout. (Les premiers essais tentés dans cette voie se sont montrés assez satisfaisants pour qu'il soit permis de bien augurer de l'avenir.) Il est infiniment vraisemblable que l'on découvrira dans un avenir plus ou moins prochain le moyen d'extraire économiquement l'or de ses nombreux minerais réfractaires et comme ce genre de minerais s'est constamment trouvé ménagé par l'humanité, il offrira une ressource nouvelle, certainement très considérable, qui atténuera la disette à prévoir pour d'autres causes. »

Mais, dit encore M. de Launay, l'emploi des métaux précieux n'est pas réglé par une nécessité absolue et inéluctable comme celui des substances de première nécessité : blé, viande, houille ; et leur utilisation industrielle, d'une part, qui les soumet comme toute autre marchandise à la loi de l'offre et la demande, puis leur utilisation à l'état de monnaie, d'autre part, qui exige dans le rapport de leur valeur plus de stabilité, les place dans des conditions particulières et un peu plus dépendantes de la volonté humaine. Cependant, bien que dans la pratique il soit utile de prendre en considération les conventions existantes et l'attitude probable des parties en jeu, on doit se rappeler dans la détermination conventionnelle du rapport de valeur des métaux d'usage monétaire « que lorsqu'une loi naturelle doit un jour ou l'autre, dans un avenir plus ou moins lointain, amener certaines conséquences, il est bon d'en tenir compte dans ses calculs et de s'en rapprocher pour ne pas, en voulant s'y opposer, avoir à subir plus tard l'irrésistible pression d'une loi contre laquelle ni lois ni volontés humaine ne peuvent rien ».

Mais voilà, il y a de braves gens qui nient l'existence de lois naturelles

— surtout en matière économique — ou qui, en admettant leur réalité, croient que les lois naturelles sont faites, comme les lois humaines, pour être tournées à leur profit ! Protectionnistes et bimétallistes sont de cette force.

M. LR.

M. A. Hadley. Science and sentiment in Economic Policy. Proceedings of the National Conference of Charities and Correction, 1895, Boston.

Les associations charitables publiques et privées des États-Unis tiennent tous les ans un congrès, dont le programme est élaboré avec soin et dont le compte rendu est instructif. Le 22e congrès a été présidé par un homme de valeur, M. R.-F. Paine (de Boston), un ancien négociant, qui consacre depuis des années sa fortune et son intelligence à créer des œuvres véritablement utiles dans le Massachusetts, à propager les associations de crédit mutuel, à fonder des sociétés de prêts sur gage. Le siège de la réunion de 1895 était la ville de New-Haven (Connecticut), qui est le siège d'une université célèbre par ses professeurs, MM. Graham Sumner et M. Hadley.

Parmi les communications faites à ce congrès, il en est une qui nous a particulièrement frappé. C'est celle de M. Hadley, qui porte comme titre : *Science et sentiment en économie politique*. Ce sont quelques pages seulement. La thèse de M. Hadley, c'est que raison et égoïsme ne sont pas plus nécessairement liées qu'entraînement et désintéressement. Il y a des gens qui considèrent dangereux d'instruire les soldats, parce que l'usage qu'ils pourront faire de leurs facultés sera d'examiner les moyens de se soustraire aux fatigues et aux dangers du service militaire; il faut garder le soldat à l'état d'instrument, de machine. L'opinion opposée, c'est que l'on peut très bien apprendre au soldat à penser, sans compromettre la subordination de sa personne à la cause pour laquelle il combat. On peut très bien combiner la discipline et l'instruction. Le même conflit de vues se rencontre presque partout dans la vie. N'a-t-on pas regardé avec défiance au moyen âge l'homme qui ne se grisait pas, qui restait sobre? Aujourd'hui, on est revenu de ce préjugé. Mais nombre de gens considèrent avec soupçon l'homme qui calcule dans ses rapports avec les autres, et qui soumet ses émotions et ses appétits à l'empire de la raison. Des gens qui auraient horreur de toute faiblesse en matière de boisson, regardent comme une vertu de se livrer à une charité aveugle; à leurs yeux, l'homme qui résiste à la tentation de donner, parce qu'il voit les conséquences indirectes

d'une charité mal faite, est aussi méprisable que l'homme qui laissait passer sans y toucher la coupe de vin.

M. Hadley trouve que les vues de ces moralistes sont doublement dangereuses par la bonne foi avec laquelle ils confondent émotion et morale. On a dit que la vertu est plus dangereuse que le vice, parce que les excès de la vertu ne sont pas soumis aux restrictions de la conscience. Le danger est grand, lorsque la législation d'un pays est sous la domination d'une majorité impressionnable qui croit que les objections raisonnées de la minorité sont dictées par un égoïsme immoral. Voyez les lois fiscales. L'expérience pratique a montré la nécessité absolue de taxer les choses plutôt que les personnes, et cela déplaît aux gens qui ne peuvent voir les résultats indirects. Quoi, s'écrient-ils, permettre aux prêteurs d'échapper à l'impôt et mettre le fardeau sur de pauvres cultivateurs! Ces gens à l'âme tendre ignorent la répercussion de l'impôt; ils préfèrent voter une loi obligeant chacun à déclarer son revenu ou son capital et à payer l'impôt là-dessus. La fortune des veuves, des orphelins et de quelques gens exceptionnellement honnêtes est déclarée et paye des taxes doubles ou triples, tandis que le reste échappe. De tous les maux économiques dont souffrent des gens honnêtes, peu sont plus lourds que ceux qui résultent de tentatives peu intelligentes d'assurer l'équité en matière d'impôt.

M. Hadley se sert ensuite d'un exemple pris dans l'histoire monétaire; des gens qui sont pleins de sympathie pour les débiteurs dans la crise actuelle, pensent qu'un dollar meilleur marché serait un avantage; ils voient qu'un homme qui a une dette à payer pourrait le faire plus aisément, s'il y avait davantage de dollars dans le pays; ils sont partisans de l'inflation monétaire dans l'intérêt des classes débitrices : cela peut être juste pour l'homme qui a emprunté et qui a une dette à payer. Mais qu'adviendra-t-il de l'homme qui voudra emprunter dans l'avenir? Ce dont il a besoin, c'est du capital et non du signe monétaire; il faudra plus d'argent pour le même objet que dans le passé, et probablement le prêteur inquiet demandera des intérêts plus élevés pour se garantir du risque. Le pouvoir, en apparence énorme, du gouvernement constitue une tentation pour les majorités modernes. Le bien à obtenir par l'exercice du pouvoir est si visible, le mal si indirect et si invisible, que celui qui insiste sur les mauvais côtés passe aisément pour un froid égoïste. Les gens parlent facilement de créer une industrie nouvelle, alors qu'ils détournent simplement du travail et du capital d'une industrie existante. Ils proposent des restrictions croissantes sur le capital, dans ses rapports avec le travail, en ignorant que la concurrence du capital a été le facteur puissant de l'élévation du salaire. Le

débiteur comme l'ouvrier doit souhaiter d'être délivré d'amis maladroits.

La science économique est utile au philosophe en lui apprenant que les résultats apparents et de simples intentions ne sont pas les objets les plus importants, qu'il doit s'inquiéter de la répercussion sous peine de nuire à la collectivité aussi bien qu'à ses propres protégés.

ARTHUR RAFFALOVICH.

EXPOSITION RUSSE DE NIJNI-NOVGOROD EN 1896. — LA VILLE, LA FOIRE, L'EXPOSITION. (1 vol. de 246 pages.)

Le ministère des Finances de Russie, afin de faciliter aux étrangers une excursion en Russie et une visite à l'Exposition nationale de Nijni-Novgorod a publié un guide en français, et comme le traducteur en français est M. de Kamaroff, la lecture du volume est agréable. Il débute par un aperçu historique des régions du Volga, il donne ensuite la description de la ville, consacre une quarantaine de pages à la foire et termine par une description détaillée de l'Exposition. Dans un appendice d'ordre pratique, des renseignements sont donnés sur les parcours circulaires à prix réduits, sur les bateaux à vapeur, les restaurants, les hôtels.

La description de l'Exposition de Moscou en 1882 a été faite en français par M. Besobrasoff dans un volume fort intéressant. Ceux qui reprendront en main l'ouvrage du regretté économiste russe, après être allés à l'Exposition de Nijni, seront frappés de l'essor indéniable de l'industrie nationale depuis une quinzaine d'années. Certaines régions de la Russie se sont entièrement transformées et sont devenues des centres industriels d'une grande activité.

Le guide à l'Exposition de Nijni renferme suffisamment de statistiques pour donner les grandes lignes de la production russe.

A. R.

TRAITÉ EXPÉRIMENTAL DE MAGNÉTISME, par H. DURVILLE. 2 vol. in-18. Librairie du magnétisme, Paris.

Le magnétisme n'a pas encore obtenu dans le monde de la science ses lettres de grande naturalisation. Dans la première moitié du siècle, il était fort suspect. Il avait de mauvaises fréquentations, on le jugeait avec l'adage : qui se ressemble s'assemble, et on le confondait assez volontiers avec le charlatanisme qui le parodiait ou l'exploitait.

On ne peut nier que cette fin de siècle ne lègue au siècle qui va frapper à la porte, des curiosités très vives et des espérances de clarté à l'égard de problèmes qui furent quelque temps négligés et même méprisés par les doctes.

A un moment où le public pouvait croire que les pratiques des magnétiseurs étaient définitivement reléguées dans les baraques de la foire de Neuilly ou les arrière-boutiques de quelques barbiers, on les vit réapparaître, presque clandestinement d'abord, puis avec quelque fracas dans des maisons graves et en des milieux sévères et sages, où des savants réputés s'en montraient les observateurs très attentifs et très intéressés.

Alors, certes, purent se réjouir les adeptes ou les initiés qui dévotement avaient, dans une sorte de mystère, entretenu le feu sacré de ces pratiques. Ils purent se réjouir de concert avec d'autres adeptes et d'autres initiés qui, avec la préoccupation d'autres hypothèses ou d'autres dogmes, avaient l'esprit et le cœur tendus du côté des mêmes mystères. Beaucoup d'indifférents tressaillirent, non qu'ils eussent hâte de devenir adeptes ou initiés, mais ils furent saisis par l'émotion en voyant l'immense champ qui semblait ouvert aux investigations de la pensée humaine. Il leur sembla voir fuir devant eux les spectres qui ont désespéré bien des âmes très hautes : l'inaccessible, l'inconnaissable.

Plusieurs années se sont écoulées, les travaux se sont multipliés. Oserai-je dire que nous sommes intéressés plutôt que persuadés. Pour projeter une grande lumière sur tant de faits obscurs, il faudrait une grande révélation, une de ces clartés supérieures comme il en jaillit des découvertes d'un véritable génie, d'un Newton, d'un Lavoisier, d'un Pasteur.

Mais si l'éclair jaillit, on pourra avec vérité prophétiser : « Novus rerum nascitur ordo ».

Si c'est au xxe siècle qu'est reservé l'honneur des démonstrations décisives, il méritera un grand nom. M. Gladstone a appelé le xixe siècle le siècle des machines. A vrai dire, la machine est fille de la science, elle est sortie des cartons des mathématiciens, des cornues ou des balances des physiciens et des chimistes. En telle sorte que ce sont les formules des algébristes, les combinaisons des laboratoires qui sont les vrais agents de transformation. La machine n'est qu'un intermédiaire par où passe l'esprit qui va de la pure formule aux sources profondes de l'activité humaine.

C'est pour cela que, voyant à l'horizon surgir de nouvelles sciences qui, peut-être un jour, influeront sur nos dispositions morales, dont les conclusions agiteront vraisemblablement nos consciences, nous aimerions à en prévoir, même confusément, les effets.

Évidemment, on peut annoncer des répercussions prochaines ou lointaines sur les conflits de la production, sur la répartition des richesses, sur tout ce qui apporte aux hommes des joies et des douleurs. Le XXe siècle trouvera-t-il dans ces nouvelles directions de la pensée les remèdes aux crises que le machinisme du XIXe a fait naître ?

Il n'est pas trop tôt d'en venir aux deux volumes de M. Durville, ils n'ont pas d'ailleurs la prétention d'amener la rénovation des sociétés.

Ils n'en sont pas moins symptomatiques. D'abord ce sont les résumés de cours professés à l'école pratique de magnétisme et de massage. Du cabinet des magnétiseurs, le magnétisme est descendu dans les chaires des écoles techniques. Dans ces écoles, comme l'indique le titre, la pratique accompagne la théorie. Une annexe nous le dit encore mieux ; à la dernière page du livre premier figure en effet le fac-simile d'un certificat d'aptitude au diplôme de magnétiseur-masseur praticien.

Les magnétiseurs ont également leur église, j'entends dire leur librairie.

Les deux livres de M. Durville sont édités à la librairie du magnétisme, laquelle, dit une annexe, édite les ouvrages traitant de cette question, et réunit également les meilleurs ouvrages sur l'hypnotisme, le spiritisme et l'occultisme. Bien que ce soit encore une digression, nous relevons à titre de curiosité quelques titres de livres.

Le catalogue comprend des ouvrages sur la thérapeutique du magnétisme et de l'hypnotisme. — Le somnambulisme, la double conscience, les hallucinations, la fascination, les grands hommes caractérisés par leurs noms, les travaux de Charcot, Braid, etc., le merveilleux, les mystères du sommeil, l'automatisme psychologique, le sommeil provoqué et ses états analogues, le fluide, les livres des spirites, le ciel et l'enfer, le livre des esprits, la genèse, l'évangile selon les spirites, les esprits professeurs, le fakirisme, les hallucinations télépathiques, le boudhisme, les mystères de la main, l'histoire de la magie, la psychothérapie, l'extériorisation de la force nerveuse, de la sensibilité, de la motilité, la graphologie simplifiée, la clef de la théosophie, les noces de Satan, le satanisme et la magie, la chiromancie médicinale, l'hyglozoïsme, l'alchimie, l'isotérisme, le secret des pyramides, la science des astres et de l'âme, le tarot, l'envoûtement, la science occulte, les arts divinatoires, la science des mages, la phrénologie, l'astrologie, la cartomancie, les sept principes de l'homme, etc., etc.

Voilà bien des affaires, et le magnétisme a un voisinage qui n'est pas banal. Ces voisins ne s'entendent d'ailleurs pas entre eux.

Dans le livre de M. Durville, il n'y a nulle trace d'occultisme.

M. Durville est un magnétiseur pur, il a voulu faire une œuvre de

vulgarisation, un petit traité de physique que la pratique doit compléter. En lisant son livre, on ne deviendra pas magnétiseur. Il ne nous fait pas connaître les détails de la pratique : on se trouve en face d'un livre doctrinal. On y trouve des faits, des expériences exposés clairement, on y trouve aussi des explications dont quelques-unes paraissent sujettes à caution. M. Durville voit le magnétisme un peu dans tout. Cependant, il a un système ; il regarde comme démontré que le corps humain est en quelque sorte un double aimant, qu'il est doué d'une polarité particulière, comme bien des choses, comme la terre, par exemple.

Il a joint à son texte quelques photographies faites d'après des dessins et non d'après nature, qui nous montrent le fluide sortant de mains humaines. Il a affirmé que des sensitifs l'ont vu. Ils nous en dit les couleurs, bleu pour le négatif et jaune orangé pour le positif. Il dit bien également que, par un procédé particulier, un savant russe a réellement photographié ces fluides. Depuis qu'on a entendu parler de la photographie des rayons X, nous n'avons pas le droit de trop douter, mais nous pouvons attendre la confirmation. Ce que peuvent dire de leurs impressions les sensitifs nous laisse défiant. Mais lui, M. Durville, ne doute pas. Pour nous, il y a trop de choses que nous ne pouvons vérifier par nous-mêmes ; nous hésitons à croire des sujets qui sont souvent des malades, ou au moins des maladifs.

Notons dans ce petit livre une recette à l'usage des ménages. Le corps de l'homme ayant ses pôles magnétiques, il s'ensuit que pour être à l'aise surtout pendant le sommeil, il convient d'être bien orienté dans son lit, par rapport aux pôles magnétiques de la terre. Pour les droitiers, il faut que la tête soit au nord, les pieds au midi ; pour les gauchers, il en va différemment, je crois. Nous osons nous demander, à ce propos, si la zizanie qui trouble certains ménages ne proviendrait pas d'une mauvaise orientation du lit.

Après une nuit passée dans des conditions magnétiques défavorables, on se lève grincheux et la discorde éclate. Si cette vérité se confirme, les maires feront sagement de la faire connaître aux jeunes époux, comme annexe à la lecture du code. Les juges de conciliation, avant de séparer les gens, devront s'informer de la disposition du mobilier, et, en cas de mauvaise disposition, devront exiger avant tout un essai loyal entre les époux avec bonne orientation du lit. Si les époux sont droitiers, ils devront suivre l'indication donnée plus haut. Si l'un est droitier et l'autre gaucher, il n'y aura pas d'autre solution que celle-ci : l'un couchera à la tête, l'autre au pied, tous les deux en sens contraire.

Nous ne voulons pas, à la suite de M. Durville, faire un exposé de

physique magnétique. Puisse-t-on poursuivre ces études toujours avec une méthode scientifique.

Souhaitons que les magnétiseurs guérissent nos maux en nous massant agréablement ou, comme dès 1666, le chevalier Digby le préconisait pour la guérison des plaies, par la poudre de sympathie.

LÉON ROGUET.

PRÉCIS D'HISTOIRE DU COMMERCE, par HENRI CONS. (2 vol. in-8°, Berger-Levrault, 1896).

Je ne goûte pas beaucoup l'histoire écrite en phrases générales, vagues, indécises, et sans le relief, plus ou moins accentué selon l'importance relative de chacune, qui est nécessaire aux différentes parties d'un sujet. Et c'est la manière de M. Cons. Ainsi comprise, que peut enseigner l'histoire ? Rien. Elle n'est d'aucune utilité et, par-dessus le marché, devient ennuyeuse. Que cette façon soit adoptée par les philosophes qui veulent rappeler sommairement les faits pour en tirer des déductions et des conséquences, je le comprends. Mais ils font de la philosophie plutôt que de l'histoire, tandis que M. Cons fait un exposé de faits et est si loin d'être philosophe qu'il ne veut même pas entrer — il le déclare — dans la discussion des théories et des systèmes. Il a, ma foi, tenu parole. Il serait difficile, après la lecture de ses deux longs volumes, de savoir s'il a des convictions économiques ou s'il n'en a pas. Il a fait là, certainement, un tour de force pour ne se compromettre auprès d'aucun parti.

Le livre prouve, chez l'auteur, des recherches étendues, je ne puis dire approfondies. Il a mis un peu à contribution tous les documents relatifs à son sujet ; il a voulu ne rien omettre ; il a fait l'analyse de beaucoup trop de choses, ce qui rend l'ouvrage touffu à l'excès, et par suite difficile à lire. De plus, l'absence volontaire ou involontaire d'opinion l'a empêché de faire un choix, de sorte que le texte présente souvent dans le même paragraphe les idées les plus disparates et que l'esprit du lecteur ne sait plus où se rattacher. En un mot, c'est une compilation.

Voulez-vous un exemple de la manière de M. Cons ? Après avoir constaté, en citant des chiffres, que le recul de nos affaires en 1894 sur 1891 est indéniable, il ajoute :

« Pour quelle part les nouveaux tarifs y entrent-ils ? La question est difficile à résoudre, et selon les chiffres que l'on invoquera, la réponse sera différente. Il y a donc lieu de mentionner rapidement les raisons autres que nos droits de douane qui ont pu agir sur nos échanges.

« En premier lieu, la reconstitution de notre vignoble, en diminuant nos achats, en Espagne principalement, a, par contre, la situation fût-elle restée la même législativement qu'en 1891, amené forcément une restriction des achats de ce pays et de ceux où nous étions acheteurs. Elle a inversement augmenté notre puissance d'achat des sommes que nous n'envoyons plus à l'étranger et de celles que procure la vente de nos récoltes. Les droits sur les céréales ont, au seul point de vue du commerce extérieur, diminué nos achats et nos reventes dans une proportion à peu près identique, privant notre commerce du bénéfice de la seconde opération, mais permettant à nos cultivateurs de vendre leurs produits dans des conditions moins désastreuses.... »

Certaines de ces assertions balancées seraient fort sujettes à contestation. Mais nous n'avons voulu signaler que la forme.

M. Cons indique, dans son avant propos, comme règle des relations économiques, l'opportunité. On ne peut être plus sage ni plus prudent. Mais qu'est-ce que l'opportunité ? C'est la protection pour M. Méline et ses partisans, tandis que nous croyons, nous, que la liberté est toujours opportune.

Certes, la bonne foi dont proteste M. Cons n'est pas mise en jeu, même pour nous qui jugeons un peu sévèrement son travail. Mais je n'ai pu m'empêcher d'exprimer ma déception. Le sujet était si intéressant ! Ma curiosité avait été si vivement excitée par le titre ! Que voulez-vous ? je suis ainsi fait que j'aime, dans un livre, à voir l'idée personnelle de l'auteur, sa pensée propre, la conviction qui l'a guidé. Il est vrai que celui-ci fait partie d'une collection officielle, ou quasi officielle, ce qui explique bien des choses.

MAURICE ZABLET.

DE LA PROTECTION DES CAPITAUX EMPRUNTÉS EN FRANCE PAR LES ETATS ÉTRANGERS OU LES SOCIÉTÉS, par MAURICE LEWANDOWSKI, docteur en droit. (1 vol. in-8°, Guillaumin et Cie. 1896.)

L'auteur de ce livre a évidemment appris l'économie politique dans les écoles de droit, c'est-à-dire qu'il est plus légiste qu'économiste, et qu'il voit trop facilement la solution des choses dans les prescriptions légales. Nous trouvons, nous, qu'il y a beaucoup trop de lois pour ce qu'elles valent et ce à quoi elles servent.

M. Lewandowski analyse les différentes mesures proposées pour la garantie, par le gouvernement, des intérêts de ceux qui placent leur argent à l'étranger. Le système qui aurait ses préférences serait une association, sur le modèle de la *Corporation of Foreign Bondholders*,

ayant « à sa tête des hommes aussi bien connus par leur compétence financière que par leur haute situation », et qui « se fût assurée en France l'appui du gouvernement et le concours des principales banques d'émission. » Les avantages et les garanties procurés par cette association « seraient plus grands encore, dit-il, si, comme nous l'espérons, un changement dans la législation des sociétés ou, subsidiairement, une compréhension plus large, par la jurisprudence, de l'article 1832, permettait de procéder, lors des émissions, à des groupements légaux, sous forme de Société civile d'obligataires ».

Je ne suis point adversaire, il s'en faut, de la liberté d'association, mais en dehors de toute intervention gouvernementale qui n'a pas à s'interposer pour la garantie d'intérêts particuliers. C'est à chacun de faire son choix pour ses placements d'argent et d'y apporter la prudence nécessaire. Si les conventions internationales actuellement existantes ne suffisent pas, si les causes portées par les Français devant les tribunaux étrangers ne reçoivent pas une solution satisfaisante — ce à quoi pourvoiraient facilement des agents consulaires moins apathiques que les nôtres, — la France déclarera-t-elle la guerre à tous les États à qui l'un de ses nationaux aura prêté de l'argent? Ce serait au moins une source de complications où nous épuiserions des forces qui peuvent avoir un meilleur emploi.

Quant au concours des banques d'émission, — ou plutôt qui font des émissions de titres, car la pensée de l'auteur ne serait pas compréhensible autrement, — quant à ce concours réclamé par M. Lewandowski, il y a peut-être là un peu de naïveté. Leur rôle et leur intérêt est de placer des titres, non d'en garantir la bonté. Un des plus gros financiers de notre époque était consulté, dit-on, l'autre jour, par un ami, sur une valeur que le premier lançait, suivant l'expression consacrée, dans le public. « Puis-je employer là une partie de mes capitaux? disait l'ami. L'affaire est-elle bonne? » — « Si elle était bonne, reprit le banquier, je l'eusse conservée pour moi. »

Nous sommes, en France, vraiment incorrigibles. Nous ne savons pas faire nos affaires. Nous nous laissons prendre à tous les prospectus d'émission, à tous les emprunts d'États encombrés ou de Sociétés interlopes. Mais ce sont les banques d'émission qui nous tendent l'appât! Notez encore que nous y allons un peu comme le joueur va au jeu, dans l'espoir de gagner quelque chose. Et quand l'argent est compromis, sur cet espèce de tapis vert où la banque d'émission est le croupier, vite on recourt au gouvernement comme au commissaire de police. Pourquoi pas tout de suite la protection financière, comme est, dans son genre, la protection commerciale de M. Méline?

Soyons moins naïfs. Cela vaudra mieux que toutes les prescriptions

légales qui, d'ailleurs, dans le cas présent, resteraient impuissantes, mais contribueraient, encore à nos dépens, au bonheur des huissiers, des avoués, des avocats, de tout, en un mot, ce qui vit de chicane et de procès.

MAURICE ZABLET.

HEURES DE TRAVAIL ET SALAIRES. *Etude sur l'amélioration directe de la condition des ouvriers industriels*, par MAURICE ANSIAUX, avocat. (1 vol. in-8°, Paris, Félix Alcan, et Bruxelles, Vve Ferd. Larcier, 1896.)

J'ai été intéressé, presque au début de ma lecture de ce livre, non par la forme et le style, mais par une idée de l'auteur que je partage et que j'ai eu l'occasion d'exprimer déjà. Parlant des économistes — il vaudrait mieux dire de certains économistes — et de *la production de la richesse* qui a constitué leur idéal unique, il émet cette appréciation qu' « ils ne se préoccupaient guère des hommes assujettis au labeur productif et ne se souciaient pas non plus bien sérieusement du sort des produits élaborés en grandes masses sous les auspices de leurs théories, de la distribution plus ou moins équitable de ces produits, de leur influence, enfin, sur le bien-être et le développement moral des sociétés. » Je crois, avec M. Maurice Ansiaux, que l'économie politique doit s'occuper de la distribution des richesses aussi bien que de leur production, et les résultats que nous cherchons à obtenir sont l'amélioration matérielle, intellectuelle et morale, non seulement de l'humanité en général, mais d'abord, et pour atteindre ce but, des individus eux-mêmes qui composent l'humanité.

Est-ce là, cependant, une raison pour tomber dans le socialisme d'État ? Et croit-on que l'intervention des gouvernements réglera tout, pour le mieux, entre les patrons et les ouvriers, entre le capital et le travail? Ici, je me sépare complètement de M. Maurice Ansiaux. Plusieurs fois déjà, je l'ai dit, et dans cette Revue même, tout ce qui a passé par les écoles de droit — et M. Maurice Ansiaux est avocat — ne voit de solution à toutes choses que dans les réglementations légales. Eh bien ! nous qui ne sommes pas avocat, qui n'avons pas sucé dès notre jeunesse le poison des sophismes que distillent le Droit romain et le Droit français, qui nous en tenons tout bonnement au Droit sans épithète, à ce qui devrait être au lieu de ce qui est, nous trouvons qu'il y a beaucoup trop de lois, surtout pour ce qu'elles valent, qu'il est inutile, dangereux même, — excepté pour ceux qui vivent de procès et de

chicane, — d'en augmenter le nombre. *Pessimæ sunt plurimæ leges.* Nous préférons la liberté,

Oh ! M. Maurice Ansiaux est éclectique à ce point de vue. « Là, dit-il, où la liberté pour chacun est le plus grand bien de tous, il faut introniser et faire respecter la liberté. Là où la soumission de tous à une règle uniforme est le plus grand bien, il faut édicter cette règle et veiller à ce qu'elle soit scrupuleusement observée. »

Jamais despotisme n'a rien imaginé de mieux pour sa justification. Car, remarquez-le, avec cette maxime, la liberté pour chacun ne sera jamais le plus grand bien de tous. Et M. Ansiaux est ici le défenseur du despotisme de la loi, le plus cruel et le plus néfaste de tous les despotismes.

Q'importe la liberté? dit-il. — Nous résumons en quelques mots sa pensée. — En fait, sommes-nous libres? Et pouvons-nous briser les chaînes soit physiques soit morales qui nous entravent ? Ce n'est donc pas la liberté qu'il faut demander, mais ce qui est utile. Hé ! nous la demandons, la liberté, parce que précisément elle est non seulement utile, mais nécessaire, et que, si elle n'existe pas, nous croyons qu'elle peut exister. La maladie n'empêche pas de demander la santé.

Je ne puis qu'indiquer la doctrine préconisée et suis obligé de passer sur les détails. Heures de travail ! nous les désirons aussi réduites que possible, surtout si les ouvriers doivent passer leurs loisirs ailleurs et mieux qu'au cabaret. Salaires ! nous les demandons assez élevés pour qu'il n'y ait pas un seul malheureux dans ce monde. Je suis, par nature, comme P. L. Courier, toujours du côté du plus faible. Il y a une équation à résoudre entre la production nécessaire, d'une part, et le travail demandé, d'autre part. Il y en a une aussi entre les profits de la production et les salaires. La meilleure solution sera donnée par le contrat loyalement consenti et loyalement exécuté. La loi n'intervient que trop dans ces choses, et quelle loi ? Il y a du droit romain là-dedans. Le Code civil en est bourré. Il faut de la bienveillance pour les faibles et de la justice pour tous. Mais, hélas ! la loi, — M. Ansiaux le sait bien, puisqu'il est avocat, — on lui fait dire ce que l'on veut, et est-il bien certain que la balance ne penchera pas le plus souvent du côté du plus fort, du plus riche, du plus puissant ?

Nous regrettons que le livre de M. Ansiaux ne soit pas dans sa forme, mieux présenté, car il y a de l'érudition et de la science. Après en avoir critiqué franchement la doctrine fondamentale, nous nous plaisons à dire que beaucoup d'idées méritent de retenir l'attention. Pourquoi donc, puisqu'il veut, comme tous les auteurs, faire lire ce qu'il écrit, parle-t-il anglais, allemand et même grec, et nous laisse-t-il croire que la langue française seule lui soit étrangère ? Nous ne connaissons

pas M. Ansiaux ; mais c'est sans doute ici le cas de dire que l'homme vaut mieux que le livre, trop hâtivement et trop précipitamment écrit peut-être.

MAURICE ZABLET.

L'ÉVOLUTION SOCIALE, par BENJAMEN KIDD. In-8° Paris, Guillaumin et Cie, 1896.

Nous avons beau faire les esprits forts, comme on disait autrefois, professer le matérialisme de bouche, nous piquer de ne pas croire à l'au-delà, c'est plus fort que nous, l'avenir nous préoccupe, nous tourmente. Et cet avenir ne se borne pas à demain, à la fin de notre génération, il s'étend aux générations futures. Chacun cherche à lire dans cet avenir ; les plus modérés d'entre nous vivent déjà dans le vingtième siècle et vaticinent sur ce que sera alors l'évolution sociale.

M. Kidd paie son tribut à cette tendance, et son livre est tout ce qu'il y a de plus humain, c'est-à-dire d'ondoyant et divers, pour ne pas dire de contradictoire. Nous semblons arrivés, dit-il, à une époque où tous les hommes ont le sentiment instinctif qu'une période déterminée de l'Evolution de la Civilisation occidentale est close, et qu'une ère nouvelle va s'ouvrir. Et cette époque a ceci de curieux, c'est que les hommes qui nous parlent au nom de la science et de l'autorité ne nous fournissent aucun indice sur la direction que suivra le progrès futur. La science moderne nous montre d'abord l'homme vivant comme une brute ; ses besoins sont ceux de la bête ; c'est une brute plus faible que bien des animaux avec lesquels il lutte pour trouver sa proie.

Un être ainsi organisé ne paraît guère apte au progrès. Effectivement « laissé à lui-même, cet être de haute naissance, dont nous tenons les progrès comme accordés, ne montre pas la plus petite tendance innée à faire un progrès quelconque. Quelque étrange que cela paraisse, il est cependant vrai que si chacun de nous avait la possibilité de suivre ses propres inclinations, la moyenne d'une génération ne tendrait nullement à être supérieure à la moyenne de la génération précédente, mais tendrait plutôt au contraire ».

E pero si muove. Et pourtant l'homme progresse. D'où vient ? De ce que l'homme est une brute raisonnable ? Rien n'est plus faux. Le progrès, d'après M. Kidd, ne s'opère pas volontairement et consciemment, comme l'ont soutenu les philosophies du siècle dernier ; il est à la fois inévitable et involontaire ; et nous pouvons ajouter qu'il se fait en dépit du bon sens et de la raison. En effet, « la condition première d'existence pour un être en voie de progrès, c'est la lutte et l'effort

violent pour se maintenir dans cette voie » ; et ce qu'il y a de plus fort c'est que chaque nouveau progrès, bien loin de mettre fin à la lutte, ne fait que la rendre plus aiguë, toujours d'après M. Kidd. Est-il rien de plus absurde ? Le progrès ne trouve donc pas sa sanction dans la raison : « De quelque façon qu'on s'y prenne, la conclusion est inévitable : la majorité d'un peuple, ce qu'on appelle les basses classes, dans nos civilisations avancées, doivent vivre et travailler dans des conditions qui n'ont pas de sanction rationnelle... Les classes inférieures de notre population n'ont pas, dans leur raison, une sanction leur ordonnant de maintenir les conditions actuelles... Les conditions de la vie dans les sociétés civilisées de notre époque n'ont, pour la majorité des populations, pas de sanction dans la raison. » M. Kidd répète cette assertion plus de cent fois sous des formes différentes.

Où trouverons-nous donc la sanction du progrès ? Dans les croyances religieuses. Les intérêts de l'individu — ou du moins de la grande majorité des individus — et ceux du corps social ne sont ni identiques ni conciliables, assure M. Kidd, et ce sont les croyances supero-rationnelles qui, seules, établissent cette conciliation.

« Le rôle des croyances religieuses dans l'évolution humaine, c'est de fournir une sanction *super-rationnelle* à la conduite de l'homme en face des conditions nécessaires au progrès, conditions pour lesquelles il ne peut y avoir de sanction *rationnelle.* »

Ces principes établis — ou plutôt supposés, car il ne faut pas être difficile pour les accepter, — quelle sera l'évolution sociale de l'ère nouvelle ? A cet égard, M. Kidd admet presque toutes les assertions des socialistes, quitte à se contredire quand il ne peut pas faire autrement : La classe capitaliste a hérité des droits et des pouvoirs des classes privilégiées d'autrefois ; le capitalisme s'approprie le surplus de la valeur du travail des ouvriers, ceux-ci ne pouvant conserver comme salaires que ce qui représente la subsistance moyenne de chacun et de ses enfants, tout en continuant de fournir ce supplément de travail. « Il y a donc antagonisme inévitable entre les deux classes. »

Comment cet antagonisme inévitable peut-il se concilier avec les faits avoués un peu plus loin par l'auteur et très réels : que les pauvres s'enrichissent, que les grandes fortunes s'émiettent, alors surtout qu'il n'y a jamais eu moins de croyances religieuses que de nos jours ?

Quoi qu'il en soit, la transformation sociale qui remplira l'histoire du XXe siècle « sera profondément différente comme caractère et comme résultat de celle qu'à prédite Marx ». Sous l'influence des croyances religieuses, la législation sociale tendra à élever la position des classes inférieures aux dépens des classes plus riches. C'est la condition *sine qua non* de tout progrès. Nous aurons donc, par le moyen de la loi,

l'impôt progressif, l'instruction intégrale, l'abjuration du *laissez faire*, l'ingérence progressive de l'État en faveur des classes faibles et aux dépens de la richesse, la réduction de la journée de travail et l'augmentation des salaires, toujours « aux dépens de la richesse » et par le moyen de l'infaillible législation, s'inspirant des croyances religieuses.

La discussion de cette *Evolution sociale* serait très longue et d'ailleurs inutile ; elle ne détournerait personne de vouloir goûter du fruit de la législation sociale. Laissons donc la parole à l'expérience, une bonne fois.

ROUXEL.

L'ÉCOLE PHYSIOCRATIQUE ET L'AVÈNEMENT DE LA CONCEPTION ORGANIQUE DE LA SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE. LA CIRCULATION DU SANG ET LA CIRCULATION DES RICHESSES, par HECTOR DENIS. Br. in-8°, Bruxelles, Institut des sciences sociales, 1896.

Les mercantilistes ne possédaient qu'une notion, sinon absolument fausse, du moins incomplète, de la nature et de la fonction de la monnaie : ils considéraient la richesse d'une nation comme *proportionnelle* à la masse de la monnaie, et la quantité de monnaie comme commandant toutes les richesses consommables. Les physiocrates ont rectifié cette idée. Ils ont subordonné la monnaie à l'ensemble des autres richesses ; dans l'argent, ils n'ont plus vu qu'un organe ayant pour fonction de faire circuler les richesses consommables.

Le *tableau économique* n'est pas autre chose que la démonstration de cette thèse et l'assimilation de la circulation des richesses dans le corps social à la circulation du sang dans le corps animal. M. Denis nous montre que ce tableau économique décrit non seulement la grande, mais encore la petite circulation, de sorte que l'analogie est complète entre la circulation animale et la circulation sociale. Cette théorie de la circulation des richesses est d'une importance capitale, et ce n'est pas sans raison que M. Denis écrit :

« La découverte de la circulation de la richesse dans les sociétés économiques occupe, dans l'histoire de la science, la même place que celle de la circulation du sang dans l'histoire de la biologie. La découverte de Harvey a mis en pleine lumière ce retour constant du liquide sanguin qui assure l'existence de toutes les parties de l'organisme individuel. De même la circulation de la richesse, qui forme le sang et la lymphe des sociétés, assure la conservation et le développement de l'*organisme collectif*. »

Quesnay a donc été un précurseur de nos sociologues modernes, qui

ne s'inspirent même pas assez, à mon avis, de ses idées; mais prenons patience, la sociologie est jeune. A la brochure de M. Denis sont annexés deux tableaux représentant la circulation de la richesse dans le corps social avec et sans intervention de la monnaie.

ROUXEL.

LA LEGGE DEL VALORE SECONDO LA DOTTRINA DELLA UTILITA LIMITA, di DOMINICO BERARDI. Br. in-8°, Bologna, tip. Alfonso Garagnani e figli, 1893.

Une des conditions du progrès scientifique, dit M. Berardi, est la formation de catégories quand elles sont utiles. Mais distinguer et sous-distinguer quand la distinction et la sous-distinction ne servent pas au travail ultérieur de la science est une œuvre stérile, dont le résultat final est de faire perdre du temps aux lecteurs initiés à la discussion scientifique, de confondre les idées des commençants et de les éloigner de la science.

La question de la valeur a surtout subi de ces distinctions et sous-distinctions qui n'ont rien éclairci, pour ne pas dire plus : valeur objective, valeur subjective, valeur positive subdivisée en absolue et relative, valeur productive, valeur de jouissance, valeur de consommation, valeur indépendante, valeur dépendante, valeur donative, valeur de paiement et autres catégories imaginées par les écrivains tudesques. M. Berardi s'élève contre ces subtilités et notamment contre la doctrine de l'école autrichienne de l'utilité-limite. Il n'est pas vrai, dit il, que l'utilité générale d'un produit diminue avec l'augmentation des doses jusqu'à se réduire à zéro; la doctrine confond l'utilité avec la satisfaction du besoin; l'école autrichienne confond aussi le coût minimum avec l'utilité-limité. La loi de l'utilité-limite ne pourrait être vraie qu'à la condition de supposer que l'utilité est égale au coût, ce qui n'est pas. « La doctrine de l'utilité-limite, conclut M. Berardi, n'est que celle de l'offre et de la demande, avec cette différence : que la première, pour paraître nouvelle, emploie un temps plus long pour arriver au but qu'atteint directement la seconde. » Or, l'offre et la demande est bien un élément important dans la détermination de la valeur, mais il n'est pas le seul. L'école autrichienne n'a donc pas fondé une nouvelle doctrine.

Nous ne contesterons pas cette conclusion de M. Berardi; mais nous devons relever une de ses assertions qui nous paraît erronée. L'air en pleine campagne, dit notre auteur, l'eau sur la rive d'un fleuve, le bois dans une forêt ne se paient pas, non pas parce qu'ils existent en quantité beaucoup plus grande qu'il n'en est besoin, mais parce que chacun

est libre d'en prendre autant qu'il veut, ces biens n'étant pas appropriés. Si ces choses se paient dans des conditions différentes, dans les villes ou les déserts, par exemple, ce n'est pas parce qu'elles sont en quantité limitée relativement au besoin, mais parce qu'elles sont appropriées, elles appartiennent à quelqu'un qui n'est pas disposé à les céder gratuitement.

Ce n'est pas parce qu'ils sont appropriés que l'air, l'eau, le bois se paient, c'est parce qu'ils coûtent ; ce n'est pas parce qu'ils ne sont pas appropriés qu'ils ne se paient pas, c'est parce qu'il n'en coûte rien pour se les procurer. Ils ne coûtent pas parce qu'ils sont appropriés, mais, au contraire, ils sont appropriés par ce qu'ils coûtent. M. Berardi prend l'effet pour la cause. Bastiat et d'autres économistes ont pourtant bien établi cette distinction, qui est essentielle, car, sans elle, la propriété manquerait de base et serait arbitraire.

ROUXEL.

RELACIONES COMERCIALES ENTRE LA PÉNINSULE Y LAS ANTILLAS, por DON PABLO DE ALZOLA Y MINONDO. In-8° Madrid, Minuesa de los rios, 1895.

Les Antilliens se plaignent des Espagnols et les Espagnols ne sont pas contents des Antilliens. Les premiers assurent que les *lois de relations* de 1882 n'ont fait qu'organiser le monopole de la métropole au grand détriment de la colonie. Les seconds n'admettent pas qu'ils aient fait tant de sacrifices en argent et en hommes, en marine et en armée, pour introduire le christianisme et la civilisation dans les pays ultramarins et que le profit en revienne aux autres nations.

La méthode de colonisation de l'Espagne, dit l'auteur, est toute différente de celle des autres nations, notamment de l'Angleterre ; le régime de ses colonies doit donc être différent. Tandis que les monarques des nations européennes les plus importantes cèdent leurs droits et facultés moyennant des sommes déterminées, à des compagnies qui organisent les colonies comme elles l'entendent, les rois de Castille n'ont jamais consenti à abdiquer leur autorité suprême pour enrichir des négociants, ils n'ont jamais accordé de concessions en faveur de sociétés privilégiées. L'idée culminante de la monarchie espagnole consiste, dit M. Pablo de Alzola y Minondo, à étendre le territoire national en formant des possessions ultramarines autant de parties intégrantes de la monarchie, à accroître le nombre des vassaux dotés d'institutions semblables.

L'idéal espagnol ne diffère pas beaucoup de l'idéal français. Les colons sont-ils mieux administrés par les légions de fonctionnaires désin-

téressés à les bien administrer que par les compagnies de négociants qui y ont intérêt ?

M. de Alzola convient que si les *lois de relations* avaient donné de mauvais résultats, il faudrait les modifier ; mais il affirme que leurs effets ont été bons pour la Péninsule, brillants pour Porto-Rico et satisfaisants pour Cuba jusqu'à l'année 1892 incluse. Si elles ont cessé d'être bienfaisantes, la cause en est ailleurs et cette cause est le manque de protection. La liberté du commerce, dit l'auteur, n'est pas un dogme scientifique : elle est bonne pour les nations naissantes et exclusivement agricoles et pour les vieilles qui sont parvenues à un grand développement industriel ; mais la protection est nécessaire pour les nations qui se trouvent dans une situation mixte.

Cela paraît revenir à dire que les enfants et les vieillards n'ont pas besoin de protection, mais seulement les adultes.

Il s'agit donc d'organiser une protection mutuelle, plus parfaite qu'elle ne l'est, entre l'Espagne et ses colonies et contre les nations libre-échangistes qui voudraient croquer les marrons espagnols. C'est ce que propose M. de Alzola y Minondo. Le projet de l'auteur est formulé en trois articles et il résout d'une façon satisfaisante, dit-il, toutes les phases de la question. Avec cette solution tombent toutes les les difficultés et se résolvent tous les problèmes ; tandis qu'avec les propositions formulées par les Antilliens, le Trésor cubain reste sur le point de faire banqueroute, au détriment des Antilles aussi bien que de l'Espagne. Il est permis de douter qu'une solution fondée sur les principes protecteurs soit adoptée par les Cubains, et si nous avions un conseil à leur donner, ce ne serait pas celui-là.

ROUXEL.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

La situation politique et financière, conférence faite à Sancerre par M. GEORGES PICOT. br. in-16, Sancerre. typogr. Michel Pigelet, 1895. **La lutte contre le socialisme révolutionnaire**, par le MÊME. br. in-16, Paris, Armand Colin et Cie, 1895. — Si les bonnes finances font la bonne politique, il faut convenir que la situation politique ne doit pas être brillante, car la situation financière ne l'est guère. Pour nous en donner une idée, M. Picot nous expose quelles sont les charges que les emprunts et les impôts font peser sur chaque habitant des principaux pays.

Les États-Unis doivent 4 milliards, ce qui fait peser 69 francs sur

chaque tête ; les Russes 18 milliards, ce qui produit 153 francs. Avec 10 milliards, un Autrichien porte 411 francs ; avec 11 milliards, un Italien en porte 400 ; avec 2 milliards 1/2, un Belge doit 350 francs. La Prusse a la dette la plus faible : 8 milliards produisant 265 francs par habitant. L'Angleterre, la plus forte après nous, 17 milliards, soit 424 francs par tête. Le Français, lui, supporte une charge de 925 francs, et il n'en est pas moins fier.

« Vivant au milieu de la société européenne, en concurrence commerciale, industrielle, politique avec les nations voisines, il faut rapprocher ce que, dans chaque pays, un habitant paie en moyenne d'impôts. Un Anglais paie 78 fr. 50 ; un Autrichien, 69,60 ; un Prussien, 36,92 ; un Italien, 58,50 ; un Russe, 28 francs ; un Belge, 35 francs ; un Français, 90,67. »

Aussi les fonctionnaires de l'État sont-ils dans la période des vaches grasses : les pensions n'atteignaient pas 100 millions en 1872 ; elles dépassent 200 millions aujourd'hui. 200 millions pour..... continuer de ne rien faire ! On a vu, pour la même place, un fonctionnaire en activité et 3 retraités, soit 4 personnes vivant sur le fonds commun.

Quelle est la cause de tout ce gaspillage ? Le socialisme ! « Socialistes et anarchistes, s'écrie M. Picot, sont le phylloxera et le mildew de la France. » « Comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas né ? » peut répondre l'agneau socialiste. Le socialisme est l'effet et non la cause de notre situation politique et financière.

Mais M. Picot a l'humeur batailleuse. Il n'y a pas une minute à perdre, dit-il, pour combattre socialistes et anarchistes. « Il n'est que temps de constituer un parti résolu à défendre la propriété et la liberté contre l'assaut des socialistes. »

Hélas ! Si on voulait seulement défendre la propriété et la liberté contre le gouvernement, il est plus que probable que le socialisme se trouverait vaincu, détruit du même coup. S'il n'y avait pas tout à gagner à la possession du pouvoir, il n'y aurait pas tant de presse à s'en emparer. Il nous semble donc que, malgré toutes leurs bonnes intentions, les lutteurs contre le socialisme font fausse route ; c'est pourquoi nous restons sourds à leur appel.

Le socialisme participationniste, par Ernest Brelay, br. in-16. Paris, Guillaumin et Cie, 1895. — M. Brelay n'est pas seulement un théoricien, comme le sont tant de participationnistes, mais il a mis ce système en pratique pendant vingt ans dans sa propre maison de commerce ; cette expérience lui a permis d'en constater « non seulement l'inutilité, mais encore les graves inconvénients, pour ne pas dire les

périls et la duperie ». Maintenant il cherche à désillusionner ses anciens confrères en *participophilie*, en montrant que les faits invoqués en faveur de ce régime ne sont pas probants, que beaucoup d'établissements qui se disent ou que l'on dit participationnistes ne le sont nullement, exemple : le *Bon Marché*, le *Louvre*. Quant aux institutions comme l'*Imprimerie nationale*, la *Comédie-Française*, qui pratiquent la participation aux dépens du Trésor, tout le monde pourra en faire autant quand l'État sera en possession de la pierre philosophale. M. Brelay évente aussi la mine des entrepreneurs philanthropes d'industrie ou de commerce qui veulent faire acquérir leurs fonds par leurs ouvriers et employés, obligatoirement, mais non gratuitement, et qui se retireraient ensuite les poches pleines et les mains par dessus, pour vivre de leurs rentes, pendant que les ouvriers propriétaires d'actions de 25 ou 50 francs se trouveraient rivés à l'établissement dans le cas où il ne tomberait pas en ruine.

Los etranjeros y su condicion juridica, por Pedro-Luis Gonzalez. br. in-8°. Santiago de Chile impr. Méjia, 1895. — M. Gonzalez traite de la condition juridique des étrangers depuis les sociétés primitives jusqu'à celles de nos jours, en passant par la Grèce, Rome, la Gaule, le moyen âge, etc. ; on y trouve plusieurs documents intéressants. Quant aux conclusions, M. Gonzalez s'occupe principalement de la condition juridique des étrangers dans l'Amérique du Sud et propose trois solutions : la première consiste à ne pas conférer aux étrangers plus de droits que ceux qui leur ont été expressément reconnus par les lois ; par la seconde, on confère aux étrangers les mêmes droits qu'aux nationaux, à moins que des lois expresses les leur retirent. La troisième distingue les droits naturels et les droits civils, et établit que les étrangers doivent jouir des droits naturels au même titre que les nationaux, et des droits civils seulement autant que les lois les leur accordent expressément.

Rouxel.

CHRONIQUE

Sommaire : Un débat sur la journée de huit heures. — Le discours de M. Aynard. — Une citation de M. Jules Guesde. — Le projet de loi sur les contributions directes. — Le banquet de l'*Union coloniale française*. — Une énormité coloniale. — L'avis de la Chambre de commerce de Paris sur la suppression des bureaux de placement. — Les victoires et conquêtes du socialisme en Belgique. — L'affermage des impôts en Espagne. — Les massacres d'Arménie et le *laissez-faire* des gouvernements. — Le banquet du Cobden-Club à l'occasion du cinquantenaire du rappel des lois-céréales. — Souvenir du banquet offert en 1846 par la Société d'économie politique à Richard Cobden. — Le futur congrès international des travailleurs.

La Chambre a discuté un projet de loi destiné à renforcer la réglementation du travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

Sur cette discussion, qui a fini d'ailleurs par un ajournement, s'est greffé comme une branche parasite un débat sur la journée de huit heures, dans lequel des socialistes chrétiens, des protectionnistes et des collectivistes, MM. de Mun, l'abbé Lemire, Deschanel, Jules Guesde et Vaillant, pour ne citer que les plus notables, se sont accordés pour sonner le glas de la « vieille économie politique ». Nous nous souvenons à ce propos d'une discussion que nous avions, il y a quelque cinquante ans, avec la *Démocratie pacifique* et dans laquelle cet organe du fouriérisme nous prédisait la fin prochaine de la science surannée des Turgot, des Adam Smith et des J.-B. Say. Il n'est plus guère question du fouriérisme, la *Démocratie pacifique* a vécu et le *Journal des Économistes* continue à se bien porter. Sera-t-il encore question dans cinquante ans du socialisme chrétien, du collectivisme et même du mélinisme ? En attendant, il nous paraît bien naturel que les socialistes de tout acabit se joignent aux protectionnistes pour attaquer une science qui fait justice de leurs utopies et de leurs sophismes. Ils sont dans leur rôle et nous ajouterons même que ce rôle MM. de Mun, Deschanel et Jules Guesde le jouent à merveille. Seulement, ils ne se bornent pas à déclarer que « l'ancienne économie politique » est décidément vieux jeu, ils l'accusent de méfaits qu'elle n'a point commis. M. Deschanel, par exemple, affirme que l'école du laissez-faire et du laissez-passer, a été tournée au début, comme

la Révolution française elle-même qui en est sortie à tant d'égards, contre l'idée même d'association ». Nous ne nous doutions pas que la Révolution française fût sortie de l'économie politique et nous avons même cru, jusqu'à présent, qu'elle aurait été évitée si les réformes de Turgot n'avaient point été emportées par la réaction protectionniste des institutions et des abus de l'ancien régime. Nous pourrions rappeler encore que c'est aux économistes de l'ancienne école que sont dues la réforme des lois sur les sociétés par actions et la suppression des lois sur les coalitions ; enfin qu'ils n'ont pas cessé de réclamer la liberté de l'association comme un complément nécessaire de la liberté du travail et de l'échange. Bref, l'ancienne école économique, l'école du laissez-faire et du laissez-passer, a pour objectif la liberté dans toutes les manifestations de l'activité humaine, et n'en déplaise aux socialistes et aux protectionnistes combinés, cet objectif-là vaut bien celui des « nouvelles écoles ».

*
* *

M. Aynard s'est chargé de répondre aux orateurs socialistes et protectionnistes, et il a conclu son excellent discours par cette déclaration libérale à laquelle nous applaudissons des deux mains :

« Quant à nous, nous ne pourrons jamais nous résigner à trouver des remèdes aux maux éternels de la société dans les règlements et dans la contrainte. Dans le vain espoir de mieux combattre le socialisme, vous voulez vous rapprocher de lui par ces lois de socialisme que le pessimiste allemand Hartmann appelait de leur vrai nom « un système pénitentiaire » ; de ce socialisme que, à le bien regarder dans ses visées pratiques, je n'appellerai qu'une multiplication de fonctionnaires puisés dans de nouvelles couches.

« Nous ne voulons pas, nous ne consentirons jamais à substituer le règlement au devoir. Nous ne croyons pas à la force curative et morale du bien légal et imposé ; nous ne croyons pas à un caporalisme industriel. Nous croyons que le progrès s'opère de lui-même et j'ajouterai malgré vous. »

*
* *

Voici un passage du discours de M. Jules Guesde qui nous concerne personnellement :

Lorsqu'il s'agit de parler en passant d'une œuvre aussi magistrale que le *Capital* de Marx, je ne saurais avoir la prétention de faire pénétrer ma conviction et celle du monde savant dans les cerveaux de tous

mes collègues, alors que je me souviens très bien que, dans un article du *Journal des Débats*, M. de Molinari écrivait lui-même — et il croyait écrire à son avantage — qu'il avait essayé de lire le *Capital* et qu'il n'en avait rapporté qu'un énorme mal de tête. Cet aveu, permettez-moi de le dire, peut donner la mesure du cerveau de M. de Molinari, mais ne touche en aucune façon l'œuvre de Marx, que d'autres, heureusement ont comprise.

Nous n'avons écrit nulle part la phrase que cite M. Jules Guesde et qui lui a donné la mesure de notre cerveau. En revanche, cette citation ne nous donne-t-elle pas la mesure de sa bonne foi ?

*
* *

Suivant nos prévisions (voir notre dernière chronique), le projet de loi sur les contributions directes a été ajourné, autrement dit enterré. R. I. P.

*
* *

Le 18 juin a eu lieu, à l'hôtel Continental, le troisième banquet annuel de *l'Union coloniale française*. Le président de l'Union, M. Mercet, a prononcé un discours dont nous nous plaisons à reproduire ce passage :

L'union coloniale française est précisément une fille de cette initiative privée que d'autres déclaraient ne pas exister en France et, par certains côtés de son organisation et de son action, elle pourrait rivaliser avec ce que l'initiative privée a pu faire de mieux à l'étranger. N'est-ce pas quelque chose de singulier, en effet, et de satisfaisant qu'une Association imposante par le nombre, puissante par les revenus et dont le trait caractéristique est celui-ci : demander chaque année de grosses sommes à des personnes qui ne tirent de leurs sacrifices aucun profit actuel et consacrer les souscriptions ainsi obtenues à renseigner, à assister la foule des petits et des humbles que la vie aux colonies sollicite et tente ?

N'y a-t-il pas là quelque chose d'imprévu et de méritoire ?

*
* *

Voici une « énormité coloniale » que rapporte le *Journal des Débats* et qui montre avec quelle économie l'administration procède quand elle se substitue à l'industrie privée :

Il y a déjà longtemps, nous avons signalé une singulière pratique de notre administration coloniale et nous en citions un exemple avec chiffres à l'appui : une commission composée de trois délégués du ministère des colonies, s'était rendue par voie ferrée dans une usine de l'est à l'effet de procéder à la recette d'un petit lot de tuyaux en

fonte destinés à une conduite d'eau en Nouvelle-Calédonie. La fourniture n'atteignait pas 200 francs ; les trois membres de la commission de recette restèrent absents deux jours entiers pour accomplir leur mission ; dépenses de chemin de fer et frais de vacation dépassèrent de beaucoup le prix du tuyautage qu'ils allaient recevoir !

Il paraît que l'administration coloniale n'a rien modifié à ce genre d'errements : en ces derniers temps, trois de ses délégués se seraient rendus à Rive-de Gier pour examiner une enclume destinée à la Réunion et qui vaut 200 francs. On cite d'autres exemples : un petit voyage à Saint-Jean-de-Maurienne pour recevoir un lot d'ardoises ; un autre à Liége pour examiner des tôles ondulées de modèle courant, etc. Tous ces déplacements sont très onéreux, mais, comme ils sont payés par le chapitre des frais de route, ils n'augmentent pas le prix officiel des marchandises. Si un commerçant s'inspirait de ces procédés, il ne serait pas long à faire faillite, mais l'administration n'a rien à craindre de pareil ; elle sait que notre bourse lui est ouverte et que le pays est assez riche pour combler les trous qu'elle fait à nos budgets. Bien entendu, nous ne faisons pas grief à M. André Lebon des énormités que nous signalons ; nous avons même la certitude qu'il y mettra bon ordre et qu'il trouvera un moyen moins coûteux que celui qu'on applique pour faire les vérifications dont il s'agit Nous avons des nuées de fonctionnaires sur toute la surface du territoire et devrait-il demander de rétribuer le concours d'agents appartenant à d'autres départements ministériels pour effectuer la plupart des recettes de fournitures coloniales que nos finances y trouveraient leur compte. Ce serait certainement moins onéreux que ces déplacements à travers la France pour recevoir des objets d'usage courant et qui coûtent trois ou quatre fois moins que les frais de déplacement des personnes chargées de les recevoir.

*
* *

Consultée sur la questions de la suppression des bureaux de placement, la commission législative de la Chambre de commerce de Paris a adopté les conclusions suivantes d'un rapport de M. Garnier, en faveur du maintien du régime auquel cette industrie est actuellement soumise. Voici le texte de ces conclusions :

Votre commission estime que des bureaux de placement auxquels, dans la seule ville de Paris 2.224.000 personnes viennent s'adresser dans une seule année, qui en placent près de 800.000 et qui procurent un salaire de près de 620 millions de francs aux travailleurs, sont des établissements éminemment utiles.

Ils sont régis par le décret du 25 mars 1852, l'ordonnance du 5 octobre 1852, modifiée par celle du 16 juin 1857.

La circulaire du 8 octobre 1852 démontre qu'ils sont l'objet d'une réglementation sévère et minutieuse, établie surtout dans l'intérêt des classes laborieuses.

Ils sont ainsi enfermés dans un cercle de dispositions étroites, ayant pour sanction une pénalité sévère.

Ils ont à l'existence un droit incontestable. Que les syndicats corporatifs, que les municipalités, que les sociétés de secours mutuels leur fassent une loyale concurrence : soit. Mais pourquoi vouloir les supprimer arbitrairement ? S'il y a des abus, qu'on les réprime, l'administration est suffisamment armée ; mais on ne doit pas chercher à anéantir une corporation, lorsqu'il est reconnu que cette industrie n'a rien de contraire ni aux bonnes mœurs, ni à l'ordre public, ni à la liberté individuelle.

S'il y a eu, parmi les placeurs, quelques membres coupables et indignes, ils ne peuvent engager la responsabilité de leur collectivité, l'autorité est là pour constater et pour sévir, et, si le décret de 1852 n'est pas suffisant, il est toujours facile de le reviser.

Votre commission pense qu'il faut laisser vivre côte à côte les bureaux autorisés payants et les bureaux corporatifs ou municipaux gratuits. De la concurrence naîtra une émulation féconde qui sera heureuse pour tout le monde.

Ouvriers et patrons s'adresseront, suivant leur goût et leur intérêt, à l'un ou à l'autre bureau.

Grâce à ce régime de liberté, on ne risquera pas de détruire les initiatives personnelles et de faire disparaître des institutions philanthropiques qui, tout en exigeant de leurs clients une rémunération, ne font pas moins œuvre de bienfaisance.

Le système de la liberté n'exclut pas le contrôle de l'administration. Ce contrôle, nous le demandons aussi efficace que possible, de façon que toutes les irrégularités, toutes les indélicatesses soient sévèrement punies.

Mais nous demandons également que, sous prétexte de réforme, on ne fasse pas un pas en arrière et qu'on ne vienne pas à la fois mettre une entrave au travail et augmenter pour l'ouvrier les chances de chômage.

En conséquence, votre commission vous propose la résolution suivante :

La Chambre de commerce de Paris,

Convaincue que la suppression de l'industrie des bureaux de placement autorisés serait une atteinte grave au principe de la liberté com-

merciale, telle qu'elle résulte de la loi du 17 mars 1791 ; qu'elle grèverait le budget de l'État et les municipalités de charges nouvelles qui jusqu'à présent leur avaient été épargnées ;

Est d'avis ;

Qu'il convient : 1° d'appuyer les protestations de la Chambre syndicale des bureaux de placement contre la proposition de loi déposée par M. G. Berry, au nom de la commission supérieure du travail, sous le n° 620, et tendant à la suppression des bureaux de placement ;

2° De demander aux pouvoirs publics, tout en approuvant les facilités qu'ils donnent au développement du placement gratuit, de respecter la liberté de l'offre et de la demande d'embauchage pour les patrons comme pour les ouvriers et de maintenir le *statu quo*, quant à l'existence des bureaux de placement autorisés, sous la garantie du décret du 25 mars 1852.

Nous nous bornerons à faire remarquer que les abus auxquels fait allusion le rapporteur proviennent précisément du régime qui, en mettant les bureaux à la discrétion de l'administration et en leur imposant la concurrence inégale quoique passablement stérile du placement gratuit, décourage les capitaux de s'y porter et d'y réaliser des progrès dont leur clientèle ne manquerait pas de profiter. On n'en doit pas moins féliciter la Chambre de commerce d'avoir refusé son appui aux demandes de confiscation de cette industrie, formulées par les socialistes du conseil municipal et de la Chambre des députés.

*
* *

Protégez-moi contre mes amis, quant à mes ennemis j'en fais mon affaire ! voilà une prière qui serait plus que jamais de circonstance dans la bouche de l'ouvrier belge, en butte à la double sollicitude des socialistes chrétiens et des socialistes tout court. Dans l'intention excellente à coup sûr de protéger les ouvriers contre les industriels, les uns et les autres s'appliquent à tuer l'industrie. Le gouvernement a présenté et les Chambres ont adopté une loi sur les règlements d'ateliers qui aura pour effet inévitable de multiplier les conflits entre les employeurs et les employés et d'envenimer leurs rapports. Comme l'a remarqué le directeur des charbonnages de Mariemont, M. Guinotte, au sujet de la disposition qui limite le taux des amendes de manière à les rendre inefficaces, au lieu de mettre un ouvrier à l'amende, on sera dans la nécessité de le congédier, ce qui ne contribuera pas à rendre des deux parts les esprits moins hostiles et les rapports plus faciles.

De leur côté, les socialistes devenus les maîtres de quelques grandes communes industrielles ont jugé à propos de taxer à outrance les établissements qui fournissent à la classe ouvrière ses moyens d'existence.

A Seraing, lisons-nous dans une correspondance adressée au *Journal des Débats*, en dépit des protestations des charbonniers, de la puissante Société Cockerill et de tous les patrons grands et petits, le Conseil socialiste a établi un droit de 6 francs par cheval-vapeur employé par l'industrie, ce qui représente pour la société Cockerill seule une charge annuelle de plus de 100.000 francs.

Mais les socialistes ont été plus loin : ils ont augmenté la taxe par personne employée dans les entreprises industrielles et commerciales, et porté celle-ci à 14 francs pour les ouvriers houilleurs et à 10 francs pour les autres travailleurs industriels. La même société Cockerill payera de ce nouveau chef une centaine de mille francs. Voilà donc une société qui paye en charges industrielles 200.000 francs environ, alors qu'elle ne débourse en impositions ordinaires que 6.824 francs.

Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que ce débordement d'insanités socialistes ne rencontre aucun obstacle. Au Sénat, la loi sur les règlements d'ateliers a été adoptée par 49 voix contre 5. Le parti libéral ou soi-disant tel est divisé et impuissant. Quant aux économistes, ils imitent la conduite prudente de Sieyès à qui on demandait ce qu'il avait fait pendant la Terreur : J'ai vécu, disait-il. Mais est-ce vivre ?

*
* *

Dans le monde politique et démocratique, sinon dans le monde économique, on a considéré comme un progrès indiscutable la substitution de la régie à l'affermage des impôts. La Révolution a même sanctionné à sa manière ce progrès prétendu, en guillotinant les fermiers généraux, parmi lesquels se trouvait l'illustre Lavoisier. Mais voici maintenant que l'expérience de la régie suscite une réaction en faveur de l'affermage. En Espagne surtout où l'État se montre beaucoup moins capable de percevoir ses impôts que de les dépenser, on a affermé déjà les impôts sur le tabac, le mercure, les allumettes, les explosifs, et il en est résulté une augmentation sensible des recettes. Aussi le gouvernement s'occupe-t-il en ce moment de renouveler le bail des tabacs. L'affermage serait prolongé pendant une durée de vingt-quatre ans avec une augmentation de 5 millions de piècettes et une participation éventuelle du gouvernement aux bénéfices de la compagnie, au-

dessus d'un certain taux. Les mines de mercure d'Almaden seraient de même affermées de nouveau pendant trente-quatre ans, à MM. de Rothschild, à la condition que ceux-ci fassent au trésor une avance d'environ 80 millions à 5 p. 100. Enfin le ministre des Finances demande à être autorisé à conférer à des compagnies la gestion de la loterie pendant quinze ans et celle du monopole du sel pendant vingt-cinq ans. D'après l'*Economist*, ce serait la préparation à un emprunt de 500 millions de francs nécessité par l'insurrection de Cuba, emprunt qui serait spécialement garanti par le monopole du tabac.

Mais que vont penser de ce retour à l'ancien mode économique de perception des impôts par l'industrie privée, les socialistes d'État ?

***

Quoique la presse n'existât pas à l'époque où Mithridate fit exterminer 100.000 Romains dans l'Asie mineure, le bruit de ce massacre a traversé les siècles, comme plus tard celui des Vêpres siciliennes. On n'évalue pas à moins de 80.000 le nombre de chrétiens, Arméniens et autres, qui viennent de tomber victimes des « mesures de répression » ordonnées par le gouvernement turc, sans que les gouvernements civilisés s'en soient émus et sans que la presse non moins civilisée ait jugé à propos d'en informer ses lecteurs. Cela donnera certainement à la postérité une haute idée de l'humanité des politiciens du XIXe siècle et de la discrétion de leurs organes.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans l'*Economist* :

Personne ne peut lire le petit *blue book* de douze pages qui vient d'être publié par le Foreign office, et contenant les rapports du vice-consul Fitzmaurice, qui a été spécialement envoyé pour faire une enquête à Berejik, Orfa et autres localités, sans être convaincu que les massacres ont été directement ordonnés de Constantinople et qu'ils étaient même en beaucoup d'endroits en opposition avec l'opinion et la volonté des principaux habitants appartenant à la religion mahométane. C'est l'opinion du vice-consul après une enquête faite avec soin et dans laquelle il a pris principalement ses informations auprès des mahométans eux-mêmes. Les massacres, dit-il, ont été officiellement arrangés et commencés à un signal donné ; ils étaient commis par les troupes régulières et irrégulières, et ils n'ont jamais été condamnés par le sultan. Naturellement les troupes et la population étaient convaincues que son intention était que les chrétiens devaient être châtiés pour leur insolence, et elles étaient partout disposées à

répéter les « leçons » de Zeitoun, Orfa et Berejik. Déjà on annonce que les massacres vont recommencer en Anatolie...

Ce rapport confirme, comme on voit, le récit du père Charmetant dont on a lu plus haut l'émouvant compte rendu. Ce n'est décidément qu'en matière de massacres que les gouvernements sont partisans du « laissez-faire ».

*
* *

Le Cobden-Club a célébré, le 27 juin, le cinquantenaire du rappel des lois-céréales. Un bateau qui portait assez mal à propos le nom du grand promoteur de la réaction protectionniste, le « Bismarck », a amené les membres du club et leurs invités au *Ship Hotel* de Greenwich, où un dîner plantureux était préparé sur des tables artistement ornées de bouquets d'épis de blé. De nombreux toasts ont été portés au dessert par le président M. Courtney, lord Playfair, lord Kimberley, M. Mac Donald (Victoria), MM. Leroy-Beaulieu, Yves Guyot et Jules Fleury qui a présenté une adresse de la Société industrielle (France), Dr Barth (Allemagne), Shearman (États-Unis), etc. Lecture a été faite d'une adresse qui avait été présentée la veille « au très honorable Charles Pelham Villiers M. P., le seul survivant des quatre hommes d'État, Peel, Villiers, Cobden et Bright, auxquels cette réforme a été due ». Bref, la fête a été des mieux réussies, mais peut-être serait-il à souhaiter que le Cobden-Club s'appliquât à combattre la réaction protectionniste autrement que par des dîners. Son activité s'est singulièrement ralentie depuis la retraite de son président, M. Thomas Bayley Potter, un *freetrader* de la vieille école, bien que la cause du libre-échange ait plus que jamais besoin d'être défendue même en Angleterre.

*
* *

Il n'est pas inopportun de rappeler, à l'occasion du cinquantenaire de l'abolition des lois-céréales, que la Société d'économie politique a été la première à célébrer cette victoire des apôtres du *free trade*. Le 18 août 1846, elle donnait à Richard Cobden, de passage à Paris, un banquet présidé par M. Horace Say. Ce banquet réunissait, avec la plupart des membres de la Société, un grand nombre de notabilités de la science, de la politique et de l'industrie parisienne. Il n'en reste aujourd'hui que trois survivants : MM. Maurice Monjean, Natalis Rondot et l'auteur de cette chronique. En relisant dans ce journal (n° du 15 septembre 1846) les discours qui ont été prononcés alors, nous nous demandons s'il ne serait pas utile de les mettre sous les yeux des socialistes

chrétiens et autres, qui accusent les anciens économistes d'être sans entrailles pour la classe ouvrière et de n'avoir aucun souci de la justice et de la fraternité des peuples. En voici quelques courts extraits.

Horace Say, toast à Richard Cobden :

Cobden ! c'est l'émancipation des travailleurs, qui trouveront dans la liberté de l'échange le complément du droit sacré de propriété sur le fruit de leurs œuvres.

Duc d'Harcourt, président de l'Association pour la liberté des échanges, toast à la liberté commerciale :

Si les classes supérieures ont des avantages qu'il serait injuste de leur ôter, et qu'on ne pourrait même leur ravir sans porter la perturbation dans la société tout entière, il faut reconnaître aussi qu'elles n'ont le droit de gouverner et de diriger les autres qu'en s'occupant incessamment de leur bien-être.

Réponse de Richard Cobden :

Le libre-échange est un article de plus ajouté à la grande charte de de la liberté humaine. Nous avons déjà conquis les droits de la conscience, la liberté de la parole, l'inviolabilité de la presse, et nous sommes maintenant en possession de la liberté de l'industrie, et je dois avouer que je n'ai jamais pu me considérer comme le citoyen d'un pays parfaitement libre aussi longtemps que le monopole, ce dernier stigmate de l'esclavage, a privé nos compatriotes de la juste récompense de leur travail.

... Nous avons voulu enseigner au gouvernement que son devoir est de s'abstenir de toute intervention dans le travail et le commerce. La doctrine de la Ligue ne saurait être mieux exposée que par ces paroles de Turgot : « Ce que l'État doit à chacun de ses membres, c'est la destruction des obstacles qui les gêneraient dans leur industrie ou qui les troubleraient dans la jouissance des produits qui en seraient la récompense. Si ces obstacles subsistent, les bienfaits particuliers ne diminueront point la pauvreté générale, parce que la cause restera entière.

Notre devoir, concluait-il, est de travailler, chacun dans sa sphère légitime, au renversement des barrières qui séparent l'homme de son frère. Que les nations s'unissent enfin dans cet esprit de concorde qui préside à cette assemblée où nous oublions tous que nous sommes Français ou Anglais, pour nous rappeler que nous sommes des hommes.

Parmi les autres toasts qui ont été portés par Michel Chevalier, F. Bastiat, Joseph Garnier, Blanqui, Fonteyraud, etc., nous signalerons enfin celui de M. Anisson Duperon, vice-président de l'Association libre-échangiste : *Au bien-être des classes ouvrières par la liberté des échanges.*

*
* *

Un congrès international des travailleurs est convoqué à Londres pour le 27 juillet. 750 délégués environ ont répondu à l'appel du comité. Le congrès s'occupera de la socialisation des moyens de production et des autres articles du programme socialiste.

La veille de l'ouverture des séances, une grande démonstration en faveur de la paix aura lieu à Hyde park. « L'Europe, remarque à ce propos un journal socialiste, le *Weekly Times and Echo*, est actuellement sur le volcan du militarisme qui peut, à chaque moment, engloutir la civilisation La guerre avec toutes ses horreurs n'est pas moins inhérente au capitalisme qu'au féodalisme. » Nous ferons remarquer à notre tour que l'initiative des démonstrations en faveur de le paix a été prise par les économistes, infectés pourtant de capitalisme. Malheureusement, il faut le dire, les socialistes d'une part, les protectionnistes et les militaristes de l'autre, tiennent aujourd'hui le haut du pavé, sans que les partisans de la liberté et de la paix songent à le leur disputer. Il y a encore un Cobden-Club, mais il n'y a plus de Cobden.

Paris, 14 juillet 1896.

G. DE M.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Cours d'Economie sociale, par le R. P. Ch Antoine, Professeur de théologie morale et d'Économie sociale. 1 vol. in-8° de 658 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

La Baisse du taux de l'intérêt. Causes et Conséquences par Gaston Saugrain. 1 vol. in-18° de 142 p. — Paris, Larose.

La Synergie sociale, par Henri Mazel. 1 vol. in-8° de 356 p. — Paris, A. Colin et Cie.

L'Économie de l'effort, par Yves Guyot. 1 vol. in-18 de 624 p. — Paris, mêmes éditeurs.

Contre l'impôt sur le revenu, par Jules Roche. 1 vol. in-18 de 265 p. — Paris, Chailley.

La grande famille, par Jean Grave. 1 vol. in-18 de 336 p. — Paris, P.-V. Stock.

L'Anarchie, sa philosophie, son idéal, par Pierre Kropotkine. 1 vol. in-18 de 59 p. — Paris, même éditeur.

Contre ce temps, par Louis Lumet. Préface de Jean Baffier. 1 vol. in-18 de 202 p. — Paris, Bibliothèque de l'Association, 17, rue Guénégaud.

Quelques nouveaux renseignements sur les réformes de tarifs réalisées en Autriche-Hongrie, par Alfred Mange. 1 vol. in-f° de 33 p. — Paris, Vve Ch. Dunod et P. Vicq.

L'impôt démocratique sur le revenu, par Kergall. 1 vol. in-16 de 72 p. — Paris, A. Colin et Cie.

La politique coloniale de la France. L'âge de l'agriculture, par Joseph Chailley-Bert. 1 vol. in-16 de 68 p. — Paris, mêmes éditeurs.

Contre l'impôt sur la rente française. Impôt antidémocratique par M. Georges Manchez. Broch. in-8° de 29 p. — Paris, 5, Boulevard des Italiens.

La propriété foncière à Java, par Rienzi (Van Kol). Broch. in-8° de 20 p. — Paris, Librairie de la Revue Socialiste.

Les journalistes en dehors des groupements nationaux, communication au Congrès international de la presse de 1896, par Louis Israels. Br. in-8° de 15 p. — Paris, Imprimerie C. Lamy.

Le Yacht Euxène à l'Ile d'Elbe par Ch. Dufourmantelle. Br. in-8° de 38 p. — Paris, au Bureau du journal « Le Yacht ».

Socialismo di Giuseppe Biraghi. 1 vol. in-16 de 286 p. Cartonné, Milano Hœpli.

Crédito rural par Carlos M. de Pena. Br. in-8° de 20 p. — Montevideo, 1896.

Discorso leido par D. Juan J. Permanyer y Ayats présidente de la Academia de jurisprudencia y legislacion de Barcelona. Br. in-8° de 31 p. — Barcelona, 1806.

La Circolazione in Italia, Difetti e Rimedii, par Giacinto Frascara. Br. in-8° de 50 p. — Roma. 1896.

Delle cause économiche che diminuiscono l'efficacia del libero Scambio. Mémoria letta alla Sociéta Agraria di Bologna dal Socio Prof. Emilio Cossa. Br. in-8° de 32 p. — Bologna, 1896.

Digesto de Hacienda, apendice al de 1895. 2 vol. in-8° de 343 p. de 235 p. — Buenos Aires, 1876.

Second annual Report on changes in wages and hours of Labour in the united Kingdom 1894. 1 vol. in-8° de 343 p. — London, 1896.

Economic Studies the ajustment of wages to efficiency. 1 vol. in-8° de 130 p. — Published for the americain Economic Association. New-York.

Peoples Banks. A Record of Social and Economic success par Henry W. Wolff. 1 vol. in-8° de 400 p. — Londres, King et Son.

Wages and Capital an examination of the wages fund doctrine by F. W. Taussig. 1 vol. in-8° de 325 p. cart. — London, Macmillan an C°.

The économics of Labour remunération par J. H. Levy. Br. in-18 de 16 p. — London, King et son.

Letters of David Ricardo to John Ramsay Mac Culloch 1816-1821. Edited, with introduction and annotations by J. Hollander Ph. D. 1 vol. in-8° de 185 p. Published for the american Economic association New-York.

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — Téléphone.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

L'IRONIE DES FAITS

ET

LE PROTECTIONNISME[1]

I

Post hoc, ergo propter hoc.

« Après cela, donc parce que... » Un patient soumis à la thériaque de Diafoirus, à la saignée de Sganarelle, à l'instrument de M. Purgon, ne mourait pas toujours. Il guérissait même quelquefois. Diafoirus, Sganarelle et Purgon répétaient alors : *Post hoc, ergo propter hoc !* alors qu'il ne devait son salut qu'à la vigueur de sa constitution.

« Après, donc parce que !... » Aujourd'hui, les Diafoirus et les Sganarelles protectionnistes répètent cette affirmation avec tout autant de raison. Les tarifs de 1892 sont en vigueur. Cependant en 1895, dans le premier semestre de 1896, les chiffres du commerce extérieur de la France annoncent une reprise des transactions sur les années précédentes. Alors, ils déclarent que c'est là une chose « très affligeante pour une âme libre-échangiste[2] » ; que les libre-échangistes devant ce triomphe des tarifs de 1892 doivent se réfugier dans le silence le plus humble. Ils affirment que « les faits, plus forts que les théories, réfutent de

[1] Voir dans le *Journal des Économistes* du 15 novembre 1895 une communication de M. Yves Guyot à la Société d'Économie politique sur *Les Chiffres des douanes et la Valeur du commerce extérieur*.

[2] Méline, *République Française*, 19 janvier 1896.

plus en plus chaque jour les arguties des adversaires de notre système économique »[1]. Ils proclament que c'est grâce aux bienheureux tarifs de 1892 que nos exportations ont augmenté.

Cette déclaration remplirait de perplexité la grande masse des adeptes de la politique protectionniste, s'ils essayaient de se rendre compte des arguments qu'ils ont reçus de leurs leaders ; mais alors ils ne seraient plus moutons de Panurge.

Quel a toujours été le programme de la politique protectionniste ?

1° Réduire, sinon supprimer les importations, de manière que la France puisse se suffire à elle-même.

2° Faire en sorte que la France ne soit jamais « tributaire de l'étranger », ne se laisse pas inonder de ses produits et, au contraire, inonde les autres nations des siens, les « en rende tributaires », et vende toujours aux autres sans jamais rien recevoir en échange.

Tels sont les deux articles, qu'on pourrait réduire à un seul, dans lesquels se résume la politique protectionniste. Donc, si les tarifs de 1892 ont rempli le but que leur assignaient leurs auteurs, ils doivent avoir diminué, sinon supprimé l'importation.

II

Résultat contraire aux théories protectionnistes.

Or, que voyons-nous, d'après les chiffres provisoires du commerce de la France pendant le premier semestre de 1896 ?

Importations 1895.....	2.028.000.000
— 1894.....	1.815.000.000
Différence en plus.....	213.000.000
Exportations 1895.....	1.708.000.000
— 1894.....	1.615 000.000
Différence en plus.....	93.000.000

Donc l'augmentation de nos importations est supérieure de 122 p. 100 à celle de nos exportations ; 213 millions d'augmentation des importations sur 1.814 millions représentent 11 p. 100.

La proportion de l'augmentation des exportations est seulement d'un peu plus de 5 p. 100 : 93 millions sur 1.615.

---

[1] Henry Jaquier, *Répub. fran.*, 13 juillet 1896.

D'après le raisonnement *Post hoc, ergo propter hoc*, j'ai le droit de conclure qu'en 1896, les tarifs de 1892 ont servi à développer les importations plus rapidement que les exportations. J'aurais d'autant plus le droit de soutenir cette thèse que je pourrais à l'appui invoquer l'exemple de l'Angleterre. On sait qu'elle n'a qu'une demi-douzaine de tarifs, dont pas un seul n'a pour objet de protéger un produit national. Ce sont des droits fiscaux frappant le café, le thé, le cacao; le vin, l'alcool, les parfumeries et les fruits secs comme véhicules d'alcool.

D'après la thèse protectionniste, ce régime douanier devrait augmenter indéfiniment les importations et supprimer les exportations.

Or, voici les chiffres du commerce extérieur de l'Angleterre durant le premier semestre de 1896. Les importations ont passé de 203 millions de livres sterling à 216 millions, soit une augmentation de 6 p. 100 : les exportations de 106 millions de livres à 119, soit une augmentation de 11 p. 100.

Donc, en vertu du raisonnement *post hoc, ergo propter hoc*, les Thomas Diafoirus du protectionnisme devraient conclure que la suppression des tarifs de douane a pour résultat de développer plus rapidement les exportations que les importations, comme le prouve l'exemple ci-dessus du commerce de l'Angleterre pendant le premier semestre de 1896.

Nous ne leur en demandons pas tant. Nous nous bornons à leur prouver que ce n'est pas *à cause* des tarifs de 1892, mais *malgré* les tarifs de 1892, que nos exportations ont été en hausse depuis 1895 : et pour faire cette démonstration, nous prenons les chiffres définitifs du commerce de 1896, dont le tableau vient de paraître.

III

Parce que ou quoique ?

Je ne m'occupe, dans cet article, que du commerce spécial qui ne comprend pas le transit.

Importations 1895...	3.719.000.000
— 1894...	3.850.000.000
Différence en moins.	131.000.000
Exportations 1895...	3.373.000.000
— 1894...	3.078.000.000
Différence en plus...	**295.000.000**

Ici le partisan du *Post hoc* ne manquera pas de faire observer la diminution des importations : mais elle est due non aux tarifs de douanes, mais à l'abondance de notre récolte. En 1894, on avait importé pour 363 millions de francs de céréales ; en 1895, l'importation a été réduite à 162 millions, soit une différence en moins de 201 millions. Si c'étaient les tarifs de douanes qui l'eussent réduite dans cette proportion, ils auraient provoqué une famine. Les protectionnistes seront les premiers à ne pas insister.

Mais je laisse cette question de côté pour poser celle-ci : Quelles sont les industries qui ont bénéficié du développement de l'exportation ?

Si ce sont les tarifs de 1892 qui en sont la cause, ce sont les industries les plus protégées qui ont dû en tirer profit. Or voici ce que nous constatons :

	1894	1895
Laines en masse et laines peignées.	123.000.000	153.000.000
Fils.....	18.000.000	31.000.000
Tissus.....	242.000.000	323.000.000
	383.000.000	507.000.000
Soies en cocons, grèges, moulées.	89.000.000	136.000.000
Fils.....	4.700.000	5.000.000
Tissus.....	223.500.000	270.800.000
	317.200.000	411.800.000
Peaux préparées.....	81.000.000	104.900.000
Peaux et pelleteries brutes....	65.700.000	93.600 000
Ouvrages en peaux.....	80.400.000	82.900.000
Total des cuirs et peaux.....	227.100.000	281.400.000
Modes et fleurs artificielles....	48.000.000	66.000.000

Récapitulons. Les augmentations d'exportations de ces industries représentent :

Laines.....	124.000.000
Soies.....	95.000.000
Cuirs et peaux.....	54.000.000
Fleurs artificielles.....	18.000.000
Total.....	291.000.000

L'augmentation totale des exportations représentant 295 millions, et l'augmentation de l'exportation de ces quatre industries

représentant 291 millions, il en résulte qu'elles l'ont absorbée tout entière.

Est ce à cause des tarifs de 1892 que ces quatre industries ont augmenté leurs exportations? Sont-elles protectionnistes? Ont-elles été à la tête du mouvement qui a abouti à notre régime douanier actuel? Loin de là.

Les industriels qui ont commencé le mouvement protectionniste en 1876, pendant le 16 mai; qui n'ont cessé de le diriger; qui y ont entraîné les agriculteurs, sont les cotonniers et les métallurgistes. Ils ont obtenu les uns et les autres de formidables protections; si ce sont les tarifs de 1892 qui ont développé l'exportation en 1895, ce sont les industries qu'ils représentent qui ont dû le plus largement en profiter. Voyons les faits.

	1894	1895
	millions de francs.	
Tissus de coton	113	118
Coton en laine	26,7	33
Fils de coton	2,5	2,5
	142,2	153,5

L'exportation du coton a augmenté de 11 millions, et encore nous comptons dans les augmentations plus de 6 millions pour les cotons en laine. Or leur exportation prouve tout simplement qu'on les a réexportés probablement parce qu'on ne savait que faire de cette matière première, qui n'a rien de national. L'ensemble des augmentations d'exportations de coton représente à peu près 3 p. 100 du total.

Les fontes, fer et acier ont passé de 18 1/2 à 21 millions 1, soit une augmentation de 3 millions ou 1 p. 100.

Incidemment, nous indiquons la petite place que tiennent dans nos exportations l'industrie du fer et du coton, 174 millions, tandis que les quatre industries qui absorbent l'augmentation de l'exportation représentent :

Laines	507
Soies	411
Cuirs et peaux	281
Modes et fleurs artificielles	66
	1.265

Les industries du coton et du fer représentent donc 13 p. 100 de l'exportation des industries de la laine, de la soie, des cuirs et

peaux, des modes et fleurs artificielles. Quand celles-ci exportent pour 8 francs, les premières exportent pour 1 franc. Les industries de la laine, de la soie, des cuirs et peaux, des modes et fleurs artificielles comptent pour 37 p. 100 dans notre exportation ; les industries du coton et du fer pour moins de 5 p. 100.

Cette première constatation nous permet donc de conclure que ce ne sont point les tarifs de 1892 qui sont la cause de l'augmentation de nos exportations, puisque cette augmentation provient d'industries qui ne demandent que la liberté commerciale.

Ils confirment cette constatation que les économistes ont faite depuis longtemps : Une industrie qui ne peut vivre que par la protection dans le pays où elle existe est, sur les marchés étrangers, forcément inférieure aux autres concurrents contre lesquels elle est défendue par des tarifs.

Nous savons que les protectionnistes répondent que, pour développer les exportations à l'extérieur, les industries protégées peuvent se servir des bénéfices que leur assurent les tarifs protecteurs à l'intérieur, pour vendre à plus bas prix au dehors. En effet, cela se fait quelquefois, de sorte que la protection aboutit, dans ce cas, à faire payer plus cher les produits fabriqués dans le pays aux habitants de ce pays qu'aux étrangers. Mais cette singulière manière de comprendre leurs intérêts, ne peut donner une fort grande extension à une industrie, pour la raison suivante : Si elle se sert des bénéfices qu'elle fait à l'intérieur pour abaisser ses prix à l'étranger, le marché intérieur étant limité, elle est forcée de limiter ses affaires à l'extérieur sous peine de ruine.

Si elle peut, au contraire, lutter contre ses concurrents étrangers, sur les marchés étrangers, alors pourquoi est-elle protectionniste ? Car les protections données aux produits agricoles et aux autres objets ne peuvent qu'augmenter ses prix de revient, et par conséquent arrêter son expansion.

IV

Effets du recul protectionniste.

Pour expliquer l'augmentation de nos exportations en 1895, il suffit de considérer les peuples chez qui elle s'est produite.

D'abord l'Angleterre dont les frontières ne sont pas fermées par la douane :

1894.....	913.000.000
1895.....	999.600.000

soit en chiffres ronds 1 milliard ou plus de 29 p. 100 du total de nos exportations qui se montent à 3.373 millions. Puis viennent les États-Unis : 1894, 183 millions; 1895, 289 millions ; la Suisse, 130 et 163 millions ; l'Italie, 98 et 134 ; la Belgique, 478 et 497 ; nous avons donc comme augmentation d'exportations :

Etats-Unis.....	103 millions.
Angleterre.....	87 —
Italie.....	36 —
Suisse..... .	33 —
Belgique.....	19 —
	278 millions.

Ces cinq pays représentent donc une augmentation de 278 millions sur une augmentation totale de 295 millions. Ils en absorbent plus des neuf dixièmes.

Sur ces 295 millions, les États-Unis et la Suisse représentent 136 millions ou 45 0/0. Ce ne sont pas nos tarifs protecteurs à coup sûr qui ont contribué à cette augmentation. Elle provient non d'une extension du protectionnisme, mais d'un recul du protectionnisme. Pour la Suisse, elle est la conséquence de l'accord franco-suisse ; pour les États-Unis, de la substitution du tarif Wilson au tarif Mac Kinley.

Aux États-Unis, nos exportations passent : tissus de soie et de bourre de soie de 52 millions à 75 millions de francs ; tissus de laine de 12 millions à 39 ; ouvrages en peau et cuir de 10 millions 1/2 à 18 millions ; vêtements et lingerie de 5.500.000 francs à 10 millions, etc.

ANGLETERRE

Exportations de France.

	1894	1895
	En millions de francs.	
Tissus de laine.....	113	133
Tissus de soie.....	94	129
Modes et fleurs artificielles.....	34	48
Laines.....	16	27
Ouvrages en peaux et peaux préparées.	58	63
BELGIQUE		
Laines et fils de laine.....	78	98

SUISSE		
Soie et bourre de soie.	40	54
Tissus de laine.....	2	3
Vins.....	1	5
ITALIE		
Soie et bourre de soie.....	29	49

L'Italie, malgré le tarif de guerre qui existe entre les deux pays, a absorbé 36 millions de plus de marchandises françaises, entre autres 49 millions de soies au lieu de 29 ; mais ce n'est pas à coup sûr pour les garder. C'est pour les travailler et les revendre.

L'abaissement des droits de douane aux États-Unis a pu avoir une certaine influence sur l'augmentation de nos exportations en Angleterre et en Belgique, certains des produits que nous envoyons à ces pays ne faisant qu'y passer en transit.

M. Schoenhof, ancien consul des États-Unis en Angleterre, donne un exemple bien frappant de la répercussion qu'a eue aux États-Unis l'abaissement des droits [1].

Le tarif Mac Kinley frappait les laines en masse ; le tarif Wilson a supprimé le tarif sur les laines en masse, mais a maintenu le tarif sur les confections ; seulement on déduit actuellement du tarif le prix que payait autrefois la laine incorporée dans la confection. Avant même que le tarif Wilson ne fût mis en vigueur, les prix des confections des vêtements de femme, en laine, des vêtements communs, ce qu'on appelle « a sacking », avaient subi les variations suivantes : en octobre 1892, ils valaient 55 cents (2 fr. 75 environ) ; en octobre 1894, 43 cents, soit une diminution de 22 p. 100 ; en avril 1895, ils ne valaient plus que 35 1/4, soit une diminution de 36 1/2 p. 100. La diminution s'est produite avant même que le tarif Wilson ne fût entré en vigueur. M. Schoenhof considère que les Américains ont gagné à cette diminution du tarif sur les laines quelque chose comme 170 millions de dollars dans une année, soit 850 millions de francs.

Post hoc, le tarif Wilson ; *post hoc*, l'arrangement franco-suisse ; *post hoc* des abaissements de tarifs, un mouvement contre la politique protectionniste, voilà la cause principale de l'augmentation de nos exportations.

Comment les tarifs de 1892 pourraient-ils y avoir une part

---

[1] *Money and prices*, 1896, 1 vol. in-18.

quelconque? ils nous avaient brouillés avec la Suisse. Comment notre politique protectionniste pourrait-elle y contribuer? est-ce que les Italiens nous achètent pour nous être agréables? est-ce que les Américains nous achètent plus de soies et plus de laines pour remercier nos hygiénistes de s'ingénier à empêcher d'entrer en France leur bétail vivant, leurs conserves et leurs jambons?

V

Ce que nous achetons et ce que nous vendons.

Non! non, ce n'est pas à cause des tarifs de 1892 que notre exportation s'est développée, comme le montre la comparaison des objets que nous importons et de ceux que nous exportons.

Les onze premiers objets par rang d'importance dans nos importations ont été en 1894 et 1895 :

	1894	1895
	(en millions de francs)	
Laines en masse	317	307
Soies et bourre de soie	182	226
Vins	145	211
Café	147	177
Coton en laine	168	167
Houille	171	167
Céréales	363	162
Graines et fruits oléagineux	199	157
Peaux et pelleteries brutes	116	134
Bois communs	147	130
Bestiaux	132	112

Entre parenthèses, je ferai observer que toutes les mesures prises contre les vins n'ont point empêché l'augmentation de leur importation parce qu'on en a eu besoin apparemment.

Maintenant mettons en regard les onze objets qui tiennent la tête de nos exportations :

	1894	1895
Tissus de laine	242	323
Tissus de soie et bourre de soie	223	271
Vins	233	222
Tabletterie, etc.	154	154
Laines en masse, peignées, teintes	124	153
Soies	89	126

	1894	1895
Tissus de coton	113	118
Peaux préparées	81	105
Vêtements et lingerie	101	96
Peaux et pelleteries brutes	66	96
Ouvrages en peaux ou en cuir	80	83

Nous importons des matières premières et des objets d'alimentation. Ce n'est point évidemment par fantaisie, par engouement ni par mode. C'est par nécessité. Si nous nous procurons des laines en masse à l'extérieur, c'est que nos fabriques n'en ont pas assez. Si nous achetons du bois à l'étranger, malgré les droits de douane, c'est que nous en avons besoin. Si nous achetons du café, c'est que nous le considérons comme une boisson que ne remplacent pas nos boissons nationales. Si nous achetons du vin, malgré les difficultés que la douane et l'hygiène mettent à son entrée en France, ce n'est point pour faire plaisir aux Italiens ni aux Espagnols : c'est que nous ne saurions nous passer des qualités qu'ils produisent. Il en est de même pour la houille, les peaux brutes et les graines oléagineuses. Tous ces objets sont des objets indispensables à la vie des ouvriers les plus modestes ou à des industries qui les transforment en produits d'un prix plus élevé.

Voici la répartition, par espèce, des marchandises de notre commerce en 1895 :

Importations	Millions
Objets d'alimentation	1.036
Matières nécessaires à l'industrie	2.101
Objets fabriqués	583
	3.720

Exportations	Millions
Objets d'alimentation	591
Matières nécessaires à l'industrie	874
Objets fabriqués	1.909
	3.374

Ainsi nous importons en chiffres ronds 583 millions d'objets manufacturés sur 3.720 millions, soit 16 p. 100, moins d'un cinquième. Nous exportons 56 p. 100 d'objets manufacturés. Ils représentent donc plus de la moitié de nos exportations.

Les protectionnistes ne manqueront pas sans doute de répéter leur *post hoc, ergo propter hoc*, et les faits leur donneront encore une fois tort : car si nous additionnons les importations et les

exportations d'objets fabriqués de toutes les années de 1860 à 1880, nous trouvons :

Importations	Exportations
Millions de francs	
5.677	34.268

soit une différence pour cette période de vingt et un ans de 28.591 millions. Quand nous achetions 100, nous vendions 500. La dernière année, en 1880, l'importation des objets manufacturés a été de 439 millions et l'exportation de 1.757 millions. Les exportations des objets fabriqués étaient en 1880 de 300 p. 100 plus considérables que les importations, tandis qu'en 1895 la différence n'était que de 220 p. 100.

Il n'est pas sans intérêt de signaler le caractère des objets d'alimentation que nous exportons : par exemple, 222 millions de vins qui représentent 37 p. 100 de la valeur des 591 millions d'objets d'alimentation que nous avons exportés.

Après les vins, le principal objet d'alimentation que nous exportons c'est les beurres et fromages, 61 millions ; ensuite viennent les eaux-de-vie et liqueurs pour 48 millions ; les sucres raffinés pour 48 millions ; les sucres bruts pour 25 millions ; les fruits de table pour 29 millions ; toutes choses qui peuvent être considérées non comme des objets d'alimentation, mais des objets destinés à une clientèle aisée, et la plupart pourraient rentrer dans la catégorie des objets fabriqués — sans attacher à ces mots le sens que leur donnent les gens qui, jugeant les autres d'après eux-mêmes sans doute, s'imaginent que tout ce qu'on leur vend est falsifié.

VI

Valeurs et poids.

Lors de la discussion des tarifs de 1892, MM. Méline et Viger avaient comparé le commerce de 1859 et celui de 1889, et avaient répété qu'il n'y avait pas eu grande augmentation de valeur. M. Aynard, dans un remarquable discours du 2 mai 1891, leur répondit qu'ils oubliaient les différences de prix et qu'il fallait comparer les prix aux poids. A ce moment, les chefs du protectionnisme refusaient énergiquement d'en tenir compte : mais depuis qu'ils ont à défendre les tarifs de 1892, ils ont bien voulu considérer que les variations de prix avaient quelque influence

dans la comparaison du tableau des douanes. Ils vont même un peu loin : car ils additionnent en masse toutes les sommes importées ou exportées; ils les divisent ensuite par les valeurs. Or, la variation des valeurs peut n'être pas du tout proportionnée à la variation des poids. Une grande augmentation ou une grande diminution en poids de minerais aura peu d'influence sur l'ensemble des valeurs, tandis qu'un changement de quelques tonnes de soieries unies qui valent 77 francs le kilo, aura une influence considérable. Mais soit : suivons le système, non point pour comparer le commerce de la France à diverses époques, — ce que j'ai déjà fait, — mais pour comparer nos importations et nos exportations.

Le total des marchandises importées représente 21.833.000 tonnes, celui des marchandises exportées 6.995.000 tonnes, soit une différence en poids de 14 millions de tonnes ou de 66 p. 100 au bénéfice des importations.

A quel prix ? Moyennant 3.720 millions de francs; en chiffres ronds 166 francs la tonne.

Voilà ce que nous achetons. Maintenant voici ce que nous vendons :

Notre exportation ne représente que 7 millions de tonnes, soit une différence en moins, relativement au poids de nos exportations des deux tiers.

Mais ces 7 millions de tonnes que nous exportons valent 3.400 millions, tandis que les 22 millions de tonnes importées ne valent que 3.800 millions en chiffres ronds. La différence de la valeur n'est donc plus que de 8 p. 100.

Si je divise 3.400 millions de francs par 7 millions de tonnes, je trouve que chacune vaut 480 francs. Ainsi chaque tonne que j'achète vaut 166 francs, chaque tonne que je vends vaut 480, soit une différence de 314 francs par tonne ou de 189 p. 100.

Ces chiffres indiquent que nous importons surtout des matières premières, des objets d'alimentation bon marché et que nous vendons des produits chers.

Ainsi, en 1895, nous avons importé pour 211 millions de vins : mais voici la différence de la valeur des vins que nous importons et de celle des vins que nous exportons.

Les vins importés, quoiqu'ils aient eu à supporter des frais de transport, sont estimés par la Commission des valeurs de douanes à 30 centimes le litre, tandis que les vins que nous exportons sont estimés à 60 centimes, donc au double, et ceux de la Gironde à 1 fr. 25. Il ne s'agit ici que des vins en futailles : car nous n'importons pas de vins en bouteilles, tandis que les vins de la Gironde en bou-

teilles que nous exportons sont estimés 2 fr. 50 et les vins de Champagne de 4 à 5 francs. Les vins de liqueur que nous importons en bouteilles ne valent que 1 fr. 20 tandis que ceux que nous expédions valent 1 fr. 65. Faisons un tout des importations et des exportations de laines : nous trouvons à l'importation 233 millions de kilos valant 378 millions; à l'exportation, 100 millions de kilos valant 517 millions : le kilo à l'importation vaut donc 1 fr.62, le kilo exporté 5 fr. 17. Et pourquoi ? parce que nous importons principalement des laines en masse et que nous exportons surtout des tissus.

Je pourrais poursuivre cette comparaison pour toutes les autres industries : partout nous ferions les mêmes constatations.

VII

La perspicacité des protectionnistes.

Et alors voici le chef-d'œuvre de la conception de notre politique douanière : Comme nous avons besoin d'objets d'alimentation et de matières premières pour fabriquer des produits d'un prix élevé, elle met des droits de douane sur les objets d'alimentation et sur les matières destinés à être transformées en produits de manière à en augmenter le prix de revient.

En mettant des droits de douane sur les céréales, sur les bestiaux, notre politique douanière oblige l'ouvrier ou à avoir un salaire plus élevé ou à supporter des privations. Dans l'un ou l'autre cas, c'est la main-d'œuvre qu'elle frappe, par conséquent le prix de revient du produit : donc elle resserre les débouchés.

On me dira que les tarifs de 1892 ne frappent pas les matières premières. — En effet, nous avons pu en obtenir l'exemption; les libre échangistes ont été obligés de se réfugier derrière ce terme, comme la dernière barrière : mais qu'est-ce qu'une matière première ? est ce que la plupart des matières premières n'ont pas subi de manipulations ? Des briquettes de charbon de terre sont des matières premières pour celui qui les jette dans le foyer de sa machine à vapeur; ce sont des objets manufactures pour celui qui les fabrique et vend.

Sans doute sont exempts de droits les soies écrues, grèges et cocons -- mais ce n'est pas de la faute de certains des plus acharnés défenseurs des tarifs de 1892; — le coton en laine, la laine en masse, les peaux brutes, les graines et fruits oléagineux, les bois exotiques, le plomb, sur lequel on tentait encore de mettre un droit il y a quelques semaines.

Mais est-ce que les fils de coton ne sont pas matière première pour les tissus de coton et pour les tissus mélangés? Est-ce que les tissus ne sont pas matière première pour la lingerie et la confection? Est-ce que les bois à construire nos maisons ne sont pas matière première? la houille n'est-elle pas une matière première de premier ordre? les fers et les aciers ne sont-ils donc pas des matières premières pour toutes les industries qui en usent?

Et les céréales, le bétail, ne sont-ils pas des matières premières, par excellence, puisqu'ils sont la matière première de l'homme?

Si nous achetons pour 1 milliard d'objets d'alimentation à l'étranger, pour 2 milliards 100 millions de matières nécessaires à l'industrie, c'est que nous en avons besoin. Les droits de douane ont rapporté, l'année dernière, 386 millions et, en y ajoutant les sels et sucres, 441 millions. Ces 441 millions, divisés par 21.833.000 tonnes, nous donnent en chiffres ronds 20 francs par tonne qui, ajoutés aux 175 francs, valeur de la tonne, la portent à 195 francs ou la majorent de plus de 11 p. 100. C'est donc un chiffre moyen de 11 p. 100 que ces tarifs me forcent d'ajouter au cours du marché et il augmente d'autant le prix de revient de ma production; je paye 4.150 millions ce que je payerais 3.700 millions, s'il n'y avait pas de tarifs de douane.

Je supplie les protectionnistes de vouloir bien nous expliquer par le détail, en prenant quelques exemples, comment ils peuvent justifier leur *post hoc, ergo propter hoc*. Il n'y a pas une seule des mesures qu'ils ont prises qui ne soit un démenti à cette prétention. Si nos exportations se développent depuis dix-huit mois, c'est malgré eux et non grâce à eux. On peut dire que, relativement à leur système, cette augmentation d'exportation est de la contrebande. Il n'y a pas d'ironie plus cruelle pour eux que de voir la presque totalité de l'augmentation des exportations absorbée par des industries qui n'ont besoin que de liberté et de sécurité.

YVES GUYOT.

LE MOUVEMENT AGRICOLE

Physiologie de la betterave. Recherches de M. Aimé Girard. — Etude de la souche. — Progression régulière de l'accroissement de la betterave. — Influences météorologiques et développement de la matière sucrée. — Le saccharose emmagasiné dans la souche lui est définitivement acquis. — Trois périodes distinctes dans le développement de la souche. — Dans la souche l'eau et le sucre forment une somme constante. — Le saccharose ne s'élabore pas dans la souche. — Le pivot et les radicelles. — Leur poids est très faible, mais leur surface est énorme. — Longueur des racines et des radicelles. — Appareil foliacé. — Les feuilles vivantes et fanées. — Accroissement de la richesse saccharine à la fin de la saison. — Poids du limbe des feuilles et des pétioles. — Teneur en eau des limbes et des pétioles. — Présence du saccharose et des sucres réducteurs dans ces parties. — Le saccharose est formé dans le limbe proportionnellement à la lumière que reçoivent les feuilles. — Saccharose dans les feuilles à la fin du jour et de la nuit. — Sucres réducteurs dans les limbes au déclin du jour et au matin.—La plus grande partie du saccharose formé pendant le jour disparaît pendant la nuit. — *Recherches de M. Gay sur la digestibilité de l'avoine aplatie ou concassée* : Expérience sur le mouton. — Supériorité de l'avoine concassée. — Excédent de digestibilité insuffisant pour payer les frais de l'opération. — Influence de la rumination. — Réserves à propos des bovidés. — Expériences sur le cheval. — Accroissement du coefficient de digestibilité de l'avoine traitée mécaniquement. — Supériorité de l'avoine concassée. — Digestibilité de la protéine. — Caractères physiques des excréments. — Accroissement de volume de l'avoine aplatie et de l'avoine concassée. — En tenir soigneusement compte dans le rationnement des animaux. — Les frais de concassage ne sont payés que quand le concasseur est actionné par un moteur à pétrole. — *Valeur alimentaire des marrons d'Inde.* — Expériences exécutées à Grignon. — Augmentation de poids des moutons nourris avec les marrons. — Leur influence dans la nourriture des vaches laitières. — Les marrons crus et les marrons cuits dans l'alimentation des moutons. — *Le puceron lanigère.* — Mémoire de M. Lignières. — Pucerons aptères et ailés. — Modes de propagation des insectes aptères et des insectes ailés. — Action du froid sur le puceron lanigère. — Brossage des sujets envahis ; inconvénient. — Les liquides insecticides. — Les liquides alcooliques. — Insecticide proposé par M. Lignières. — Mode d'application ; précautions à prendre.

M. Aimé Girard dont les nombreuses expériences sur la

pomme de terre ont, dans ces derniers temps, fait faire de si grands progrès à la culture de ce tubercule, a également publié sur la betterave, il y a une dizaine d'années, des études extrêmement remarquables, mais qui sont moins bien connues : aussi avons nous pensé que nos lecteurs nous sauraient gré de leur en présenter ici une rapide analyse.

Dans ces études, qui intéressent vivement la pratique, M. Girard s'est surtout proposé de déterminer l'origine du sucre que nous extrayons de cette plante industrielle.

Après avoir tracé l'histoire des travaux entrepris avant lui sur le développement progressif de la betterave afin de bien préciser l'état de la question au moment où il en commençait l'examen, M. Girard a indiqué avec un soin minutieux les procédés dont il a fait usage dans ses recherches. Et comme les conditions atmosphériques exercent sur les différentes phases de la végétation une influence prépondérante, il a eu bien soin de signaler dans son mémoire les données météorologiques recueillies pendant la durée de ses expériences. Ainsi, il a noté :

1° La quantité d'eau tombée chaque jour, exprimée en millimètres et dixièmes de millimètre ;

2° La température moyenne de chaque jour ;

3° La nébulosité moyenne de chaque jour ;

Après cet exposé, l'éminent professeur de l'Institut agronomique a étudié successivement la souche, le pivot et les radicelles et, enfin, les feuilles de la plante.

L'étude de la souche est très compliquée. Il fallait examiner successivement les questions suivantes : l'accroissement de cette partie de la betterave est-il soumis à une loi régulière ? Quelle est, sur cet accroissement, l'influence des conditions météorologiques ? Quelles sont, dans le temps, les limites de cet accroissement ? L'accroissement de tous les produits qui concourent à la constitution de cette souche est-il simultané ou bien est-ce seulement sur quelques-uns de ces produits que porte cet accroissement ? Quelle est, notamment, sous l'influence de l'accroissement total, la loi de l'accroissement du saccharose ? Ce saccharose prend-il naissance dans la souche même, ou bien y arrive-t-il formé à l'avance dans une autre partie de la plante ?

Les expériences entreprises pour résoudre ces diverses questions ont permis d'établir que l'accroissement de la betterave s'effectue suivant une progression régulière, mais qu'il n'en est pas de même de celui de la matière sucrée qui est sous la dépendance des influences météorologiques auxquelles la plante est

soumise. Elles ont, en outre, démontré que, contrairement à une opinion fort accréditée, le saccharose, une fois emmagasiné dans la souche, y demeure, et que la production et l'emmagasinage de cette matière peuvent se prolonger au delà de l'époque à laquelle la betterave est habituellement livrée à la fabrication.

Dans le développement de la souche, on peut distinguer trois périodes successives. L'une qui se prolonge jusqu'au 15 juillet pendant laquelle le végétal se constituant lui-même, la souche reste petite par rapport à la masse totale et où l'emmagasinage du sucre reste faible ; la seconde, qui s'étend du 15 juillet au commencement de septembre pendant laquelle l'emmagasinage du sucre par la souche se poursuit avec une constance remarquable ; enfin, une troisième période automnale qui peut se prolonger tard dans la saison, et pendant laquelle l'emmagasinage du sucre par la souche devient plus actif encore que pendant la période précédente.

Enfin, on a pu constater que la souche de la betterave est constituée par un réseau végétal à composition fixe dans les organes élémentaires duquel l'eau et le sucre forment une somme constante, se remplaçant l'un l'autre suivant les circonstances qui influent sur la végétation. C'est à emmagasiner la solution sucrée qui en résulte que se borne le rôle physiologique de la souche de la betterave.

L'étude attentive de la souche montre donc qu'elle ne contribue en rien à l'élaboration du saccharose qu'elle reçoit tout formé et, dès lors, qu'elle se borne à emmagasiner. Mais ce rôle ne peut-il, comme on l'a parfois prétendu, être attribué au pivot et aux radicelles ? L'étude de cette question a permis de faire des observations du plus haut intérêt et qui méritent l'attention des praticiens. Ainsi, en recueillant soigneusement l'ensemble formé par le pivot coupé au point où son diamètre s'abaisse à 2 ou 3 millimètres, les radicelles dont le pivot est couvert de même que celles qui sont attachées à la souche, M. Girard a pu s'assurer que le pivot avait acquis une longueur de plus de 2 mètres, longueur qui aurait pu s'accroître dans des conditions autres que celles où se faisait l'expérience. Au surplus, les radicelles naissant du pivot et dirigées horizontalement atteignent quelquefois un mètre de longueur. L'appareil souterrain de la betterave est, comme on voit, doué d'une remarquable puissance. En revanche, le poids du pivot et des radicelles est extrêmement faible, mais son développement superficiel est considérable. Cette surface, mesurée par un procédé très ingénieux, peut être considérée

comme sextuple de la souche. Quant au développement en longueur de toutes les racines et radicelles couvertes de nombreux poils, M. Girard l'a estimé à 97 mètres au 1er octobre. En soumettant ces diverses parties au même procédé d'analyse que celui employé pour la souche, il a pu se convaincre qu'elles n'interviennent en aucune façon dans l'élaboration du saccharose que la souche emmagasine.

Mais puisque les parties souterraines n'élaborent pas le sucre que nous trouvons dans la betterave, ce rôle doit nécessairement être réservé aux feuilles. Aprés les expériences de M. Girard, il ne peut plus exister le moindre doute à cet égard. Pour apprécier l'importance de l'appareil foliacé, il a eu bien soin de recueillir, non seulement les feuilles vivantes, mais aussi celles qui s'étaient fanées prématurément, car, observe-t-il, si c'est dans les tissus de ces organes aériens que le saccharose se forme, il devient indispensable de mesurer, à côté du travail spécial d'où ce saccharose résulte, le travail général dont la conséquence est la formation de la matière organique totale qui constitue la plante. Il a constaté que le bouquet vivant croît d'abord avec une rapidité excessive, puis se ralentit et reste stationnaire et qu'à cette période succède une reprise qui en augmente le poids, mais dans une plus faible proportion qu'au début.

La connaissance d'une période de reprise à la fin de la campagne a de l'importance, car elle coïncide avec l'augmentation de la richesse saccharine de la betterave, fait auquel on n'a pas toujours attaché une attention suffisante. Cette période de reprise, sans doute, ne s'observe pas toujours, dit M. Girard, mais elle ne saurait être considérée comme un fait anormal ; elle est la condition normale de la végétation même. Il est d'avis que l'état stationnaire si souvent constaté est un état artificiellement provoqué par la fanaison des feuilles ; d'où il résulte que celle-ci est un accident et non une nécessité de la vie de la betterave, et que la manifestation d'une période de reprise de la végétation du bouquet, en fin de saison, est un phénomène normal.

Recherchant le poids des limbes et des pétioles vivant à une époque déterminée, M. Girard estime, d'après ses propres observations, que la proportion des limbes est en moyenne de 40 p. 100 du poids de la feuille. Et ce qui frappe dans le dosage des substances contenues dans les limbes et les pétioles, c'est leur indépendance vis-à-vis des quantités d'eau excessives que le sol peut recevoir à certains moments. Alors que, sous l'influence des pluies, la souche gagne rapidement 2 et 3 p. 100 d'eau en aug-

mentant de poids et de volume, la teneur en eau des limbes et des pétioles reste sensiblement constante, ou, tout au moins, ne varie que dans des limites très rapprochées.

L'analyse des limbes et des pétioles exécutée pendant la durée de la végétation depuis le mois de juin jusqu'au mois d'octobre, a permis de constater la présence du saccharose et de sucres réducteurs dans les deux parties.

Le saccharose est formé directement dans les limbes de l'appareil foliacé proportionnellement à la lumière qu'il reçoit et c'est de ces limbes, tout formé, qu'il s'achemine vers la souche pour s'y emmagasiner à la place de l'eau que la végétation y a précédemment accumulée.

M. Girard a déterminé, sur une même race de betteraves, cultivée spécialement et soigneusement dans ce but, la composition complète des limbes et des pétioles, d'un côté à la fin du jour, d'un autre à la fin de la nuit, après que, dans le premier cas, l'appareil foliacé a été inondé de lumière, après que, dans le second, il a été, au contraire, et pendant plusieurs heures, soustrait à l'influence de celle-ci. Et, de ces expériences, il tire les conclusions suivantes :

1° Que les quantités de sucres réducteurs contenues dans les limbes sont, à une date donnée, sensiblement les mêmes au déclin du jour et à la fin de la nuit, et qu'il en est sensiblement de même pour les quantités de sucres réducteurs contenues dans les pétioles ;

2° Que les quantités de saccharose contenues dans les limbes se montrent, au contraire, intimement dépendantes de la quantité de lumière que la plante a reçue. Si la journée a été lumineuse, ces quantités sont considérables à la fin du jour ; quelquefois (en 1883) elles se sont élevées jusqu'à près de 1 p. 100 ; si la journée a été sombre, elles sont moindres. Mais, qu'elles soient abondantes ou faibles, on voit, dans tous les cas, la plus grande partie du saccharose formé dans le jour disparaître pendant la nuit. Le plus souvent, la disparition est de moitié, quelquefois elle est plus considérable encore.

*
* *

Comme cela est facile à constater, l'avoine consommée par les chevaux n'est pas toujours complètement digérée et l'on trouve alors dans leurs excréments beaucoup de grains intacts. Cela est surtout vrai pour les animaux âgés qui ne broient plus qu'imparfaitement leurs aliments. Aussi, depuis longtemps, a-t-on recommandé d'aplatir l'avoine avant de la leur distribuer. Ce traitement

mécanique influe-t-il sur la digestibilité des grains et, dans l'affirmative, l'excédent de valeur nutritive est-il suffisant pour payer les frais de préparation ? Telles sont les deux questions que vient d'étudier M. Gay, répétiteur à l'Ecole d'agriculture de Grignon, dans le laboratoire de M. Sanson annexé à cet établissement. Mais M. Gay n'a pas borné ses expériences à l'avoine aplatie, il a, en même temps, examiné l'avoine concassée, M. Ringelmann, professeur de génie rural à Grignon, ayant constaté dans de nombreux essais dynamométriques, que la force mécanique dépensée dans le concassement est moindre que celle exigée par l'aplatissement. Car, évidemment, si, au point de vue nutritif, les résultats sont les mêmes dans les deux cas, il y aura grand avantage à donner la préférence au concassement.

Les expériences ont été divisées en trois périodes bien distinctes :

1° Ration dans laquelle entrait l'avoine entière ; 2° ration dans laquelle entrait l'avoine aplatie ; 3° ration dans laquelle entrait l'avoine concassée. Comme le reste de la ration était le même, les différences observées ne pouvaient, évidemment, être attribuées qu'à l'action mécanique subie par l'avoine.

Le mouton a servi aux premières recherches. L'animal a reçu, par jour, une ration composée de 500 grammes d'avoine et de 750 grammes de luzerne. Dans ces expériences, l'avoine entière a fait acquérir à la ration dans laquelle elle entrait un coefficient de digestibilité de 66,24 p. 0/0 ; avec l'avoine aplatie, ce coefficient a atteint 66,60 p. 0/0 et, avec l'avoine concassée, il s'est élevé à 67,03 p. 0/0. La supériorité appartient donc à l'avoine concassée, mais la différence en sa faveur est si peu importante que l'excédent de digestibilité est insuffisant pour payer les frais occasionnés par la préparation. On aurait pu s'attendre à un résultat différent, mais, comme le fait justement observer M. Gay, il y a lieu de remarquer que le sujet qui a servi aux expériences appartient à la catégorie des animaux polygastriques chez lesquels les aliments sont soumis à la rumination. Or, comme on sait, chez les ruminants, les aliments, après avoir séjourné pendant un certain temps dans la panse, sont ramenés par petites portions dans la bouche où ils sont soumis à la mastication et à l'insalivation et envoyés ensuite dans un autre compartiment de l'estomac. Mais, pendant leur station dans la panse, les grains sont soumis à une macération qui détermine leur gonflement et leur ramollissement, de sorte que, revenus dans la bouche, ils sont facilement broyés. Quoi qu'il en soit, il fait ses réserves en ce qui concerne les bovidés. D'après quelques observations personnelles, il incline

à penser que, pour ces ruminants, les préparations mécaniques peuvent excercer une heureuse influence sur la digestibilité des grains qui entrent dans leurs rations.

Les expériences effectuées sur le cheval, chez lequel les aliments sont uniquement triturés dans la bouche pour être ensuite versés dans l'estomac, ont, comme cela était à prévoir, donné des résultats notablement différents, Ainsi, le coefficient de digestibilité de l'avoine entière étant de 64,58 p. 0/0, a été de 68,58 p. 0/0 pour l'avoine aplatie et s'est élevé à 72,73 p. 0/0 pour l'avoine concassée. Le mode de traitement mécanique n'est donc nullement indifférent. Et si l'on considère la digestibilité de la protéine, la différence s'accentue davantage encore. En effet, tandis qu'elle n'est que de 71,30 0/0 pour l'avoine entière, elle est de 79,15 p.0/0 pour l'avoine aplatie et monte à 94,11 p. 0/0 pour l'avoine concassée. La supériorité appartient donc incontestablement au dernier mode de préparation.

Dans le cours de ses expériences, M. Gay a fait une curieuse observation qu'il ne cherche pas à expliquer : Chez le mouton de même que chez le cheval, les déjections, qui étaient sèches quand les animaux recevaient l'avoine entière, devenaient molles sous le régime de l'avoine aplatie et redevenaient sèches pendant la consommation de l'avoine concassée.

Il est à noter que l'avoine qui a été soumise à l'action soit de l'aplatisseur soit du concasseur, augmente considérablement de volume. M. Gay insiste avec raison sur cette modification dont l'importance est facile à apprécier. D'après les expériences de M. Ringelmann, l'hectolitre d'avoine aplatie ne pesait que 21 k. 760 et l'hectolitre d'avoine concassée 19 k. 200, alors que l'avoine intacte pesait plus de 50 kilogrammes. En l'occurence, ce n'est donc pas le même nombre de litres d'avoine, mais le même nombre de kilogrammes qu'il faut fournir aux animaux sous peine de ne leur donner qu'une nourriture insuffisante au grand préjudice de leur vigueur. Il est probable que c'est pour avoir méconnu cette prescription que certains cultivateurs ont répudié l'emploi de l'avoine aplatie ou concassée.

En ce qui concerne le prix de revient du travail mécanique, M. Gay conclut, en s'appuyant sur les expériences de M. Ringelmann :

1° Que, dans aucun cas, quelle que soit la force motrice utilisée, on n'a intérêt à donner de l'avoine aplatie aux chevaux ; qu'au contraire, cette avoine ainsi préparée fournit à l'animal la protéine à un prix plus élevé quelle ne l'est dans l'avoine entière ;

2° Que l'avoine concassée, elle aussi, se trouve dans le même cas que l'avoine aplatie, si elle est réduite à cet état par un concasseur à bras; mais que si ce travail a été effectué au moyen d'une machine à vapeur, l'économie réalisée qui est, dans ce cas, de 0, 80 p. 100 kilogrammes d'avoine, s'élève à 0, 92 p. 100 kilogrammes, lorsque l'instrument est mis en mouvement par un moteur à pétrole.

Quoique l'économie réalisée dans cette circonstance ne paraisse pas très considérable, elle peut cependant acquérir de l'importance dans les établissements qui nourrissent une nombreuse cavalerie.

*
* *

Dans le mouvement agricole du mois de mai, nous avons rapporté des faits qui ne laissent aucun doute sur la valeur alimentaire des marrons d'Inde dont, généralement, les cultivateurs ne tirent aucun parti. Depuis lors, nous avons eu connaissance d'expériences faites au moyen de ces fruits par M. Gay, à Grignon dans le laboratoire de M. Sanson, qui en a communiqué les résultats, il y a quelques mois, à la Société centrale de médecine vétérinaire. Ces résultats écartent tous les doutes qui pouvaient exister sur la valeur de ce produit et en les communiquant à nos lecteurs nous déciderons peut-être quelques agriculteurs à en faire l'essai lors de la prochaine récolte.

Les expériences ont eu lieu sur les moutons et sur une vache laitière et les marrons leur ont toujours été administrés après avoir été concassés afin d'en rendre la consommation plus facile.

Deux lots de brebis antenaises disley-mérinos aussi semblables que possible, formés chacun de cinq bêtes, ont servi aux premières expériences. Les rations, par tête et par jour, étaient composées, pour le premier lot, de 500 grammes de luzerne, de 500 grammes de pois-fourrage et de 1.500 grammes de betteraves fourragères. Pour le deuxième lot, les 1.500 grammes de betteraves ont été remplacés par 500 grammes de marrons d'après l'équivalence en matière sèche des deux aliments. Les animaux de ce lot ont accepté les marrons sans difficulté. Après dix jours de ces régimes, les deux lots ont été pesés. Le poids des animaux du premier lot avait augmenté de 12 kilogrammes; le second lot avait gagné 16 kilogrammes. Mais comme cette différence dans le gain pouvait être due à des facultés digestives différentes, on a interverti les régimes pendant une nouvelle période de dix jours. A l'expiration de ce délai, le lot n° 1, rationné avec les marrons, avait augmenté de 2 kilogrammes alors que le lot n° 2 avait

perdu un kilogramme de son poids. D'où il résulte que les animaux nourris avec les marrons pendant 20 jours ont gagné 7 kilogrammes de plus que les brebis soumises au régime de la betterave fourragère. Il y a lieu d'ajouter, toutefois, que les marrons contenaient un peu plus de matière sèche que les betteraves fourragères et avaient, en protéine, une teneur à peu près double, ce qui, nécessairement, a accru leur digestibilité.

En même temps que se poursuivaient ces expériences, on en a entrepris une autre sur une vache laitière qui pesait 575 kilogrammes, et recevait journellement 25 kilogrammes de betteraves fourragères. On commença par introduire dans la ration 500 grammes de marrons en remplacement de 1.500 grammes de betteraves et, chaque jour suivant, la substitution fut continuée par 500 grammes jusqu'à ce que la dose de marrons eût atteint 5 kilogrammes et que la quantité de betteraves fût réduite à 10 kilogrammes. Au bout de 15 jours, la vache avait augmenté de 10 kilogrammes en poids, mais au lieu de 12 kilogrammes de lait qu'elle donnait au début de l'expérience, elle n'en fournissait plus que 8 kilogrammes, résultat qui n'a, du reste, rien de surprenant, vu la grande quantité d'eau contenue dans la betterave.

D'autre part, on a institué des expériences, au moyen de deux lots de brebis antenaises, comprenant chacun cinq têtes, dans le but de comparer la valeur alimentaire des marrons crus et des marrons cuits. Les résultats ont été favorables aux marrons cuits ; néanmoins, si l'on considère la valeur marchande actuelle de cet aliment, M. Sanson estime qu'il n'y a pas lieu de le soumettre à la cuisson avant de le livrer aux moutons qui mangent les marrons avec avidité.

On a également essayé de faire consommer les marrons par les cochons, mais les essais ont été infructueux et l'on y a renoncé après huit jours de vaines tentatives. Peut-être n'en eût-il pas été ainsi, observe M. Sanson, s'il s'était agi de cochons accoutumés à chercher dehors leur nourriture et surtout à vivre de glands.

Dans tous les cas, conclut M. Sanson, il résulte des expériences relatées ci-dessus que les marrons d'Inde sont pour les animaux ruminants, et en particulier pour les moutons, un bon aliment dont la valeur nutritive est égale à au moins trois fois celle de la betterave fourragère, à laquelle ils peuvent ainsi être avantageusement substitués.

*
* *

Dans le courant de l'année dernière, M. Lignières, chef de travaux à l'École vétérinaire d'Alfort, a publié, sur l'évolution du

puceron lanigère (*Schizoneura lanigera*), une étude qui doit tout spécialement fixer l'attention des arboriculteurs.

Cet insecte est doué d'une prodigieuse fécondité et affecte deux formes : l'une ailée, l'autre aptère. Il s'attaque surtout aux pommiers dont il détermine lentement la mort si on ne les débarrasse de leur dangereux ennemi en temps opportun.

M. Lignières décrit avec soin les mœurs de ce puceron, mais il ne s'est pas borné à rééditer ce qu'en ont dit ses devanciers. Son mémoire est riche d'observations personnelles et, en même temps qu'il signale les modes de propagation de l'insecte, il fait connaître les moyens de destruction les plus efficaces.

Caché dans les moindres fissures de l'écorce ou entre les écailles des bourgeons, l'insecte peut s'introduire dans nos vergers avec les jeunes arbres et les greffes qu'il est dès lors prudent de n'employer qu'après les avoir préalablement enduits d'un insecticide d'une efficacité assurée.

D'autre part, au printemps, les pucerons aptères quittent les retraites où ils avaient trouvé un abri pendant l'hiver et se mettent à la recherche des arbres où ils peuvent s'installer et fonder de nouvelles colonies. Ce mode d'infection paraît être le plus fréquent.

Quant aux insectes ailés, ils contribuent aussi à la dispersion du parasite, mais celle-ci s'effectue ordinairement à de grandes distances et crée ainsi de nouveaux foyers d'infection dans des endroits qui, jusque-là, avaient échappé à ce danger.

D'après M. Lignières, les pucerons lanigères ne comptent qu'un seul ennemi redoutable : le froid. Les hivers rigoureux les font, paraît-il, périr en très grand nombre.

Pour débarrasser les arbres des pucerons, on a conseillé de brosser énergiquement les points où ils se sont installés, mais le procéde est complètement inefficace. Si, par ce moyen, on tue quelques insectes, on en projette sur le sol des milliers qui survivent en très grand nombre. L'observateur attentif, dit M. Lignières, peut suivre les jeunes aptères et les voir, en quelques jours, parcourir des espaces relativement considérables, franchir des murs pour aller s'établir à nouveau sur des pommiers et ainsi propager au loin la maladie.

On a proposé nombre d'insecticides pour la destruction du puceron, mais leur efficacité est bien souvent incertaine attendu que les liquides aqueux, en général, sont incapables de pénétrer le duvet cotonneux qui recouvre l'insecte et, conséquemment, de l'atteindre. Il en est différemment de l'alcool à 90° ; aussi l'a-t-on préconisé

étendu de la moitié de son volume d'eau. Toutefois, M. Lignières, d'après ses expériences, estime que ce procédé n'est pas complètement efficace et qu'il en est de même du badigeonnage à la chaux. M. Lignières mentionne plusieurs mélanges alcooliques excellents comme insecticides et signale tout particulièrement la liqueur formée de :

Alcool.	100
Savon noir	100

Seulement ce mélange est coûteux et, d'autre part, il ne conserve pas bien sa propriété mouillante quand on l'étend d'une notable quantité d'eau. Afin d'éviter ces deux inconvénients, M. Lignières a cherché « à remplacer l'alcool ordinaire par des produits de « queue de la distillation industrielle des alcools de grains, de « betteraves ou de pommes de terre, produits connus sous le « nom d'huiles essentielles et dont le prix de revient est extrême- « ment faible ».

Des essais couronnés de succès lui ont permis de recommander l'insecticide suivant :

Huiles essentielles	100
Savon noir	100

Quant à l'application de l'insecticide, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire les instructions qu'il donne dans son mémoire :

« En hiver, alors que l'absence des feuilles permet de voir aussi bien que possible les points infectés, armé d'un pulvérisateur, on projette l'insecticide au 1/10 sur le tronc, les grosses branches, les tumeurs et les crevasses que l'on peut apercevoir, ou mieux, on asperge complètement chaque pommier sans prendre garde aux bourgeons.

« La liqueur insecticide est simple à préparer : il suffit de faire dissoudre 100 parties de savon noir ou vert dans 100 parties d'huiles essentielles ; ces dernières naturellement insolubles ou peu solubles dans l'eau, sont rendues miscibles à ce liquide après avoir dissous le savon.

« La solution alcoolique de savon ainsi obtenue est limpide, de couleur brunâtre, d'odeur forte rappelant la nature des huiles essentielles employées ; elle se conserve un temps indéfini avec ses qualités.

« Elle se mélange en toutes proportions à l'eau de pluie ou à l'eau distillée et forme une liqueur limpide ; avec l'eau ordinaire,

qui contient des sels, elle donne bientôt un précipité blanchâtre, mais ne conserve pas moins son efficacité.

« Pour obtenir une solution au 1/10, on devra simplement ajouter 9 parties d'eau à 1 partie de la solution alcoolique de savon. Cet insecticide, dont le prix est minime, jouit de la propriété de mouiller fort bien le puceron lanigère qu'il tue rapidement tout en restant inoffensif pour le pommier.

« En même temps qu'on pulvérisera sur les arbres l'insecticide au 1/10, on fera la même opération sur les murs, le sol placé sous les pommiers et, en général, tout ce qui peut cacher les pucerons.

« Les loques détachées seront plongées dans la même solution durant cinq ou six minutes, puis remises en place.

« Immédiatement après la pulvérisation du sol, il sera bon de le retourner à la bêche. Enfin, pour terminer ce traitement d'hiver, toutes les crevasses et les tumeurs seront enduites au pinceau avec le mélange suivant :

Goudron	100
Benzine	15

« Ce produit pénètre très aisement jusqu'au fond des plus petites cavités et y laisse en se desséchant un enduit très persistant qui ne permet plus aux pucerons de s'y fixer.

« Il est nécessaire, toutefois, de borner l'application du goudron aux tumeurs et aux crevasses, un plus large emploi pouvant être nuisible aux arbres. »

G. Fouquet.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES

EN LANGUE FRANÇAISE

SOMMAIRE. — *Revue des Deux-Mondes* : Le péril prochain, l'Europe et ses rivaux. La science et l'Agriculture. Le cosmopolitisme financier, la bancocratie. La musique au point de vue sociologique. L'éclairage moderne. — *Le Correspondant* : Les assurances ouvrières. La piraterie au Tonkin. — *La Nouvelle Revue* : Les grèves aux États-Unis. — *Bibliothèque universelle et Revue Suisse* : La probité des Sibériens. Régime animal et régime végétal. — *La Réforme sociale* : Les solutions socialistes et le fonctionnarisme. Le socialisme en Australie. — *Les Études religieuses* : L'émancipation des femmes en Amérique. — *Revue socialiste* : L'organisation socialiste de la production. Le socialisme intégral et le marxisme. — *Le Devenir social* : L'évolution du régime économique et la division en périodes. — *Le Rentier* : La rente française et le budget. Les moyens de transport à Paris. — *La Sociologie catholique* : Les ententes commerciales et industrielles. — *La Coopération des idées* : L'idéal de demain. — *L'Avenir social* : Les trois-huit et l'économie orthodoxe.

Parler de péril, c'est se donner la partie belle pour capter l'attention et la sympathie des auditeurs qui ont besoin d'émotions vives afin de secouer la torpeur d'une vie calme et monotone passée sous l'égide du gendarme et du sergent de ville. C'est ce qui fait le succès de l'ange Gabriel depuis qu'il a changé de métier et qu'il s'est mis à annoncer non pas le messie, le salut, mais le châtiment. Parler de péril prochain, c'est porter l'intérêt au comble. L'article de M. d'Estournelles de Constant : *Le péril prochain, l'Europe et ses rivaux*, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er avril, a donc dû produire une vive sensation sur ses lecteurs.

L'Europe, dit M. de Constant, a trop vécu depuis cinquante ans. Elle a sacrifié son agriculture à son industrie ; elle s'est mise sur le pied d'approvisionner de ses marchandises le monde entier ; elle a assumé des charges énormes, développé non seulement ses dépenses militaires, mais ses besoins de luxe, de jouissance ; elle a exalté, propagé le culte de la richesse ; elle s'est endettée. Et maintenant elle s'aperçoit que les produits de ses machines, les

machines elles-mêmes ont pris leur vol et se sont implantées dans les pays qu'elle comptait exploiter. Les États-Unis ont donné le premier signal de cette émancipation ; leur exemple a été suivi par l'Amérique centrale et méridionale, par l'Australie, les Indes, le Japon ; de sorte que nos débouchés se ferment dans toutes les parties du monde successivement. Et voilà le péril prochain!

Aujourd'hui le prix du blé oscille entre 15 et 18 francs le quintal. Et cependant nos blés jouissent d'une protection de 7 francs par quintal. Or, le quintal de blé coûte 25 francs en moyenne à son producteur. Jugez un peu quelle perte cela fait pour notre agriculture. Que faire? Renoncer à la production du blé? Nos autres cultures ne sont pas moins menacées. Les pommes de terre ne se vendent pas mieux que les céréales. Le bétail tant mort que vif afflue sur notre marché. En 1894, l'Angleterre a consommé 415.000 animaux d'espèce bovine et plus d'un million de moutons importés. L'auteur ne cite pas de chiffres pour la France, ce qui donne à penser qu'ils n'en valent pas la peine. « Le temps est proche, conclut M. de Constant, — il est venu pour bien des produits — où le consommateur européen trouvera son avantage à faire son marché en Amérique ou en Australie, plutôt qu'à sa porte. Quel sera le sort alors du producteur, du cultivateur? »

On voit par ce résumé que M. de Constant est fort en métaphysique : il personnifie l'Europe, il personnifie le consommateur, il personnifie le producteur ; il est convaincu que le consommateur et le producteur sont deux êtres absolument distincts, ayant des intérêts tout différents. Il ne voit pas que, dans son hypothèse, « le sort du producteur européen » serait de recevoir pour rien ou pour quelque chose en échange les produits d'Amérique et d'Australie. S'il les reçoit pour rien, il n'est pas à plaindre; s'il les reçoit en échange d'autres produits, il n'y aura rien de changé.

Tout est prétexte au pessimisme quand on veut. Le Japon est une menace pour l'Amérique, comme celle-ci l'est pour l'Europe, puis la Chine le deviendra pour le Japon et ainsi de suite. Mais ce qui prouve que le sort de l'Européen n'est pas si mauvais qu'on l'insinue, c'est que le développement industriel de ces pays rivaux se fait par le moyen de ses capitaux, et que ses capitaux lui rapportent, à lui, Européen, de l'aveu de M. de Constant, des dividendes de 12 à 18 p. 100.

L'auteur continue, nous montrant les grèves européennes qui favorisent le développement des industries exotiques, jusqu'à nos colonies, « notre colonie d'Indo-Chine elle-même ne se trouve-t-elle pas faire concurrence à notre agriculture avec un produit

qui semblait pourtant bien inoffensif, le riz ». Oh ! l'ingrate colonie ! Ne pourrait-elle pas se croiser les bras et attendre que notre agriculture lui envoie des vivres ?

Lorsque le Japon aura vaincu l'Amérique dans les luttes industrielles et que la Chine à son tour aura vaincu le Japon, « les Chinois, dit M. de Constant, recevront nos commandes, vendront du charbon, du fer, des tissus de coton, de soie, de laine, sans parler du reste ; que leur vendrons-nous en échange ? » Oui, que leur vendrons nous ? Rien ou quelque chose, il n'y a pas à sortir de là. Si rien, nous n'aurons que la peine de les remercier d'obéir à nos commandes ; si quelque chose, je le répète, il n'y aura rien de changé à l'ordre de choses existant. D'une façon comme de l'autre, le *péril prochain* n'est qu'imaginaire, et il ne reste qu'à nous étonner que la *Revue des Deux-Mondes* publie de pareilles bagatelles.

— Si quelques-uns de nos lecteurs ne partageaient pas notre quiétude nous ne voulons pas les laisser sous l'impression du cauchemar du péril prochain. Nous les engageons donc à lire *La Science et l'Agriculture*, par M. Dehérain dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er mai. Il y verront que, pendant l'année 1894, la culture du blé a porté en France sur 6.991.449 hectares, tandis qu'en 1885, elle couvrait 6.956.765 hectares ; en 1889, 1890 et 1893, elle a dépassé 7 millions d'hectares, pour redescendre au chiffre indiqué en 1894. Jamais la France n'a tant produit de blé ni moins mangé de pain que de nos jours. Est-il étonnant que le prix de cette denrée baisse ?

Si l'agriculture travaille à perte, comme l'affirme M. de Constant, elle mérite bien son sort ; mais il n'en est rien. M. de Constant a confondu le prix de l'hectolitre, 15 fr. 21, avec le prix du quintal, 19 fr. 85 ; il ne l'a pas fait exprès, *errare humanum est* ; il a aussi oublié de tenir compte du prix de la paille, soit 1.116 millions. On ne peut pas songer à tout. Voilà, en partie, ce qui explique que le prix de 17 fr, 76 de l'hectolitre de blé, considéré comme ruineux en 1884, n'a pas empêché la culture de s'étendre et les propriétaires de vivoter. Il est vrai que le prix de location de la terre a diminué, mais il n'a fait que suivre l'abaissement du taux d'intérêt de toutes les valeurs.

Les protectionnistes établissent le prix moyen de production du blé sur le rendement moyen de toute la France ; or, M. Dehérain nous montre qu'en 1894, la moyenne de la France entière a été de 17 hectolitres, la moyenne de Seine-et-Oise de 30, celle des départements du Nord est encore plus élevée. A qui profite donc la pro-

tection céréale ? Aux agriculteurs du Midi, qui récoltent au-dessous de la moyenne et en quantité insuffisante pour leur consommation ? Pas le moins du monde. Elle ne profite donc qu'aux grands propriétaires céréalistes du Nord. Il est vrai que, par contre, la protection vinicole profite aux grands vignerons du Midi ; mais si l'on supprimait ces deux protections, le résultat serait le même pour les producteurs et le profit serait double pour les consommateurs.

M. Dehérain s'attache à montrer qu'on peut abaisser le prix de revient du blé en augmentant le rendement ; mais il ajoute que, si l'on ne veut pas qu'une production plus abondante détermine une baisse nouvelle, il faut ouvrir de nouveaux débouchés. Quels ? Ne prenez pas de télescope, n'allez pas chercher bien loin ; il s'agit d'employer à l'élevage et à l'engraissement des animaux de basse-cour les grains surabondants. « Nous sommes très mal renseignés sur les valeurs que représentent ces animaux : la statistique ne nous apprend rien sur le nombre des oiseaux élevés, vendus, consommés chaque année dans le pays ; elles ne donne des chiffres que pour l'exportation ; nous expédions des œufs pour une valeur variant de 20 à 30 millions de francs chaque année, et notre commerce de volailles mortes ne s'élève qu'à 2 millions environ. C'est là ce qui me paraît pouvoir croître, et considérablement, en utilisant les grandes quantités de grains qui pèsent sur le marché ; je crois d'autant plus que cet élevage est appelé à un brillant avenir que nous pouvons y développer les qualités d'adresse, d'habileté à obtenir le parfait, l'excellent, qui caractérise nos productions. »

Cela a déjà été dit bien des fois, mais, tant que le ministère de l'Agriculture ne donnera pas d'ordre, il n'y a pas de danger que les agriculteurs en prennent l'initiative.

— M. Anatole Leroy-Beaulieu continue son étude sur le *règne de l'argent* ; dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 avril, il est question du *cosmopolitisme financier*. « On a souvent comparé, dit l'auteur, le capital au sang, au liquide nourricier qui circule d'une extrémité à l'autre du corps vivant. L'image est exacte ; les sociologues qui se croient obligés d'assimiler les sociétés à un corps vivant, comparent justement la banque, la finance, au cœur et autres vaisseaux sanguins, et le mouvement du capital à la circulation du sang. La différence, de nos jours au moins, est que la circulation des capitaux ne se limite pas à un peuple, qu'elle ne s'arrête pas aux frontières nationales ; et, en dépit de toutes les barrières monétaires et de tous les tarifs fiscaux, cela est déjà presque aussi vrai du commerce que de la finance. » Cela serait

même vrai de toutes choses, s'il n'y avait pas des parasites occupés à casemater chaque peuple chez soi afin de l'exploiter mieux à leur aise.

Dans le numéro du 1er mai, M. Anatole Leroy-Beaulieu réfute l'opinion d'après laquelle les pouvoirs publics seraient dans la dépendance absolue de la *haute banque*. Si l'argent semble avoir plus de pouvoir aujourd'hui que par le passé, c'est que les gouvernements modernes sont plus dépensiers, et que la main de l'État s'étend beaucoup plus loin ; c'est aussi parce que, avec le régime représentatif, les hommes qui prennent part au gouvernement sont beaucoup plus nombreux et souvent plus besogneux. La Grande-Bretagne est la nation la plus riche du vieux monde et la plus indépendante des banquiers. S'il en est autrement en France, la faute n'en est pas au régime capitaliste, mais à l'abaissement des mœurs publiques, aux aberrations du suffrage universel, au niveau de plus en plus bas de notre personnel politique. « Chez nous-mêmes, ou chez tel de nos voisins, ce qui est assujetti à l'argent et aux hommes d'argent, c'est moins l'État que les politiciens ; et ces politiciens vils, ils ne sont asservis à l'argent que par leurs vices et par leurs convoitises. » Et il en sera ainsi, conclut l'auteur, tant que les avenues du pouvoir seront gardées par des hommes corrompus et des âmes basses, tant que la politique sera considérée comme un moyen de faire fortune, tant que se rencontreront ces trois choses : des gouvernements prodigues, des députés besogneux et une presse vénale.

Le remède consisterait donc à réformer les mœurs des politiciens ; mais ce sont précisément eux qui sont chargés de réformer ou déformer les nôtres par leurs lois. Nous sommes enfermés dans le cercle vicieux législatif.

— Dans la même livraison, M. Camille Bellaigue traite de *la musique au point de vue sociologique*. Relevons qu'avant la Révolution la France comptait 400 maîtrises, c'est-à-dire 12 ou 15,000 musiciens, dont 5,000 enfants de chœur. Le tout, s. g. d. g. A la place de tout cela la Révolution nous a donné le Conservatoire, pour empêcher les autres de faire quelque chose. Voici le vœu émis par M. Bellaigue : « Il y a des œuvres d'assistance par le travail ; qu'il y ait des œuvres d'assistance par la beauté. *Panem et circenses.* » C'est cela même.

— Si nos oreilles n'ont pas toutes les satisfactions désirables, nos yeux sont mieux partagés. L'*éclairage* fait des progrès journaliers, M. d'Avenel nous en trace le tableau dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 juin. Si nous évaluons en bougies la lumière

artificielle de Paris, comme on évalue en chevaux-vapeur la puissance des machines, nous voyons que le luminaire annuel de cette ville, représenté par le gaz, le pétrole, l'électricité, l'huile et la bougie, atteint le total de 35.205 millions de bougies-heure, ce qui signifie que l'éclairage annuel de la capitale, tant public que privé, correspond à une bougie qui brûlerait pendant 35 milliards d'heures — 4 millions d'années — ou à 35 milliards de bougies brûlant pendant une heure.

Quel effet, vues de Saturne, feraient ces 35 milliards de bougies brûlant ensemble ?

M. d'Avenel craint que certaines lumières futures — et même présentes — ne conviennent pas à notre vue. « Les oculistes constatent qu'il existe maintenant de nouvelles maladies des yeux, et il ne manque pas de physiciens pour affirmer que notre rétine n'est pas construite de manière à se laisser traverser sans danger par les rayons électriques. » Nous voilà donc en passe de devenir aveugles par excès de lumière. Les extrêmes se touchent.

En Angleterre, il y a des compagnies florissantes qui assurent les ouvriers contre les accidents du travail, et les primes sont versées par les ouvriers eux-mêmes et spontanément. Nous avons aussi en France de ces sociétés, mais ce sont les patrons qui assurent leurs ouvriers. Il existe encore, en Angleterre, des sociétés d'assurance mutuelle dans le même but; ces sociétés n'ont pas d'autres fonds que les cotisations de leurs membres. En France, les sociétés du même genre sont presque uniquement des institutions patronales, c'est-à-dire érigées par des chefs d'industrie. Nos politiciens, qui trouvent sans doute que l'initiative privée est trop développée chez nos ouvriers et qu'il n'est que temps de la refréner, veulent organiser l'assurance obligatoire. M. Hubert-Valleroux, qui nous donne les renseignements ci-dessus, dans *Le Correspondant* du 10 avril, montre quels ont été les effets de l'assurance obligatoire en Allemagne, ce qui permet de présager ce qu'ils seront en France.

Cette démonstration ayant déjà été faite bien des fois, nous ne ferons que la résumer. Le nombre des accidents a augmenté en Allemagne, non pas celui des accidents graves, chacun tient à sa peau, mais celui des blessures légères. Le nombre des procès pour accidents, qui devait diminuer, a augmenté. Les frais de justice et d'enquête ont suivi le même mouvement. Malgré la gérance gratuite imposée aux patrons incorporés, les frais d'ad-

ministration vont aussi croissant bien plus rapidement que le nombre des assurés. Tout cela pour aboutir à donner aux ouvriers des pensions moyennes pour 1892 de 180 francs par an, presque 0,50 par jour. Quelle aubaine!

L'assurance obligatoire devait aussi soulager l'Assistance publique, mais c'est le résultat contraire qui a été obtenu. « Une des conséquences, dit M. Herbette, de l'assurance obligatoire, a été un affaiblissement immédiat des sentiments de dignité et des habitudes de contrôle réciproque chez les ouvriers qui cherchent à se procurer l'indemnité la plus forte, celle réservée pour l'incapacité de travail. Nombre d'entre eux aspirent, au moyen de la nouvelle loi, à se faire considérer comme invalides ou, tout au moins, à allonger la durée de leurs maladies. On remarque que tout ouvrier chétif ou malingre, dont la santé incertaine paraît devoir créer des charges pour les caisses de secours, est impitoyablement refusé par les chefs de fabrique. » Par conséquent, il retombe sur le dos de l'Assistance publique.

Tant qu'à faire de s'en mêler, ne vaudrait-il pas mieux faire d'emblée l'expérience du collectivisme complet, que de se livrer à ce demi-collectivisme honteux et bâtard qui ne corrige personne?

— Il paraît que le Tonkin est un pays fertile... en pirates... M. Maurice de Cerné nous apprend, dans *Le Correspondant* du 25 mai, que cette industrie y est très florissante. Ce n'est pas la Chine qui nous suscite les pirates et qui les entretient : ils naissent spontanément sur la colonisation, comme les champignons sur le fumier. Les pirates savent tout ce qui se passe chez les Français, par leurs espions et par nos propres coolies, ils se font coolies eux-mêmes pour mieux se renseigner. Ils sont armés d'excellents fusils à tir rapide, et ils sont mieux disciplinés qu'autrefois. De leurs exploits résulte la dépopulation. « Tous les jours, nous voyons de malheureux indigènes fuir en Chine pour y trouver un peu plus de calme et de paix, car le pirate ne pille pas la Chine. »

Voilà qui doit faire le bonheur de M. d'Estournelles de Constant : en effet, quand le Tonkin sera tout à fait dépeuplé, il ne fera plus concurrence à nos agriculteurs avec son riz.

M. de Cerné indique, pour combattre la piraterie : de donner plus de mobilité à nos troupes, de faire la guerilla aux pirates et non la grande guerre, de donner la prépondérance aux Tonkinois de race Thaï, qui sont nos amis, sur la race Nong et sur les autres, qui ont un faible pour les pirates.

On a cru jadis que l'Amérique serait pour longtemps à l'abri des grèves, tant à cause de la grande étendue de terres vierges qui n'attendent que des bras, qu'à cause de son organisation républicaine. Effectivement, les grèves y étaient rares autrefois, quand il n'y avait que peu ou point de protectionnisme, mais les temps sont bien changés. M. Levasseur nous apprend, dans la *Nouvelle Revue*, que, de 1881 à 1894, le commissaire du travail a compté environ 15.000 grèves ou *lockouts*. « En nombre rond, on peut dire que 70.000 établissements et près de 4 millions d'employés y ont été engagés, que ceux-ci ont réussi un peu plus de deux fois sur cinq à obtenir ce qu'ils demandaient, mais que l'interruption du travail a causé une perte de 246 millions de dollars (environ 1.230 millions de francs) aux salariés et de 39 millions (195 millions de francs) aux entrepreneurs. » De 1881 à 1887, la moyenne avait été de 765 grèves par an et celle de 1888 à 1894 est de 1.292; le nombre des ouvriers engagés dans ces grèves a augmenté et la proportion des grèves victorieuses a quelque peu diminué (46,5 p. 100 de 1881 à 1887 et 43 de 1888 à 1894). Il y en a environ 13 p. 100 qui sont parvenues à amener un compromis ; les autres ont échoué.

M. Levasseur raconte l'histoire des principales de ces grèves, et il examine les raisons qui les ont provoquées. On veut que le salaire soit proportionnel au profit. Mais ne l'est-il pas naturellement d'une façon générale ? Ne convient-on pas que le salaire a augmenté de plus de moitié dans l'espace de vingt ans (de 1862 à 1882) ? D'où provient cette augmentation, sinon des profits. Ce n'est donc que dans des cas particuliers que la disproportion existe entre profit et salaire ; mais : 1° on a tort de généraliser ces cas particuliers ; 2° on oublie que la disproportion peut être en plus ou en moins et que les deux doivent se compenser; 3° on ignore que le patron ne peut pas profiter de son profit sans y faire participer l'ouvrier. En effet, ou il l'emploiera à étendre son industrie, c'est-à-dire à fournir plus de salaires aux ouvriers, ou il le prêtera à d'autres entrepreneurs qui lui donneront la même destination et arriveront au même résultat.

Les grèves, sauf de rares exceptions, n'ont donc pas de sérieuses raisons d'être. Comme le dit M. Levasseur, « la classe ouvrière est, en général, aujourd'hui dans une situation meilleure qu'autrefois. Elle est particulièrement bien rémunérée en Amérique. Or il est indiscutable que les grèves sont faites en général, non par la partie infime, mais par la partie relativement fortunée de la classe ouvrière ; ce n'est pas, comme dit justement

le général Walker, la misère sans espoir, c'est l'ambition croissante qui les suscite ».

Tenons-nous donc un peu plus en garde contre les généralisations. Les patrons et capitalistes ne sont et ne peuvent pas être des ogres pour les ouvriers. La lutte de classe n'existe que dans l'imagination de ceux qui la fomentent pour l'exploiter. N'avons-nous pas vu plus haut que ce sont les patrons qui prennent l'initiative de l'assurance des ouvriers, pendant que ceux-ci se croisent les bras, attendant naïvement que des politiciens, qui vivent d'eux, améliorent leur situation?

L'homme est-il naturellement fripon, ou la tendance au vol n'est-elle qu'une qualité acquise, un fruit de la civilisation? Question importante en sociologie, à laquelle on peut répondre par des raisons et par des faits.

A priori, si l'homme était voleur d'instinct, on ne voit pas comment l'honnêteté aurait pu naître, tandis qu'on s'explique assez bien la genèse de la friponnerie par la multiplicité des besoins qu'engendre la civilisation ; mais il faut se défier des *a priori*. C'est donc aux faits qu'il faut en appeler, et les plus primitifs sont les plus probants. Or, en voici deux que nous trouvons dans la *Bibliothèque Universelle et Revue suisse* d'avril, article intitulé : *La Sibérie ignorée*.

Un Tchouktcha avait emprunté un paquet de tabac à un ami et n'avait pu le lui rendre avant sa mort. Une vieille femme étant décédée, il vient en hâte lui apporter le paquet de tabac pour qu'elle le remette à l'ami défunt. Cet usage de payer ses dettes aux morts existait également chez nos anciens Gaulois.

Un Lamaïte reçut des marchandises du grand-père du marchand B. Trente-cinq ans après, le petit-fils de l'acquéreur apporta au petit-fils du créancier un chiffon de papier jauni, la facture, sur lequel on distinguait à peine les chiffres effacés. Le Lamaïte expliqua que son grand-père avait péri dans une épidémie de variole, laissant en mourant la note à son fils, qui la légua lui-même, à sa mort, à son héritier. Le jeune Lamaïte, après avoir amassé des fourrures en quantité suffisante pour acquitter la dette de son grand-père, se mit en route, passa plusieurs semaines dans la toundra et vint régler le compte de son aïeul. Voilà un pays où les huissiers chrétiens ne feraient pas de brillantes affaires ; il est probable que le péché originel n'a pas pénétré jusque dans ces déserts, pour que les hommes soient si probes sans y être contraints.

— Il est généralement admis depuis environ un demi-siècle que le régime animal est préférable au régime végétal; mais une réaction contre ce système se manifeste de plus en plus. C'est ainsi que le Dr Manuel Leven, dans la *Bibliothèque universelle* et *Revue suisse* d'avril, soutient que le régime carné prépare un terrain à la maladie et est une des principales causes des progrès de l'alcoolisme.

La viande et le vin donnent une excitation immédiate au système nerveux, mais cette excitation est rapidement suivie d'une dépression qui ne s'observe pas avec le légume et l'eau. Ces excitations répétées épuisent la force nerveuse ; il faut alors recourir à de plus fortes doses et à des excitants plus énergiques, jusqu'à ce que se manifestent les névroses, les maladies de toutes sortes et la vieillesse prématurée.

Si l'on considère l'homme comme une bête de somme de laquelle il faut tirer dans le plus bref délai la plus grande somme possible de travail, pour l'envoyer ensuite à l'abattoir, le régime carné est tout indiqué ; mais si l'homme est quelque chose de plus que l'animal, il doit ménager son estomac et son système nerveux, et adopter un régime non pas exclusivement végétal, mais mixte avec prédominance du régime végétal sur l'animal.

La plus délicate courtoisie règne toujours dans les conférences données par le Comité de défense et de progrès social. *La Réforme sociale* publie deux de ces conférences : *La coopération, ses bienfaits et ses limites*, par M. Mabilleau, et *Les solutions socialistes et le fonctionnarisme*, par M. Eugène Rostand.

Les socialistes sont les premiers à crier contre le fonctionnarisme qui nous épuise. « La France meurt du fonctionnarisme, disait récemment le député socialiste Michelin, c'est un fléau qui grandira sans cesse si l'on n'y remédie rapidement et avec énergie. » M. Jaurès varie sur le même thème et estime que le nombre des fonctionnaires de l'État, du département, de la commune dépasse 700.000. Et, d'autre part, lorsqu'on objecte aux socialistes que l'application de leur système n'est autre chose que la généralisation du fonctionnarisme, ils protestent qu'il n'en est rien ; M. Jaurès va même jusqu'à dire que, si le collectivisme conduisait à un fonctionnarisme étouffant, il faudrait préférer mille fois encore l'organisation sociale actuelle, quelles que soient ses imperfections.

M. Rostand s'attache à montrer en détail, ce qui saute à première vue aux yeux de tout esprit impartial, que chaque pas que

l'on fait dans la voie du socialisme est une extension du fonctionnarisme. MM. Jaurès et Guesde demandent que le commerce du blé soit confié à l'État. Il faut pour cela : 1° un corps de fonctionnaires chargés de se procurer, chaque année, les données techniques, des prix pour les proposer au Parlement qui les fixera; 2° un corps de fonctionnaires chargés d'aller acheter sur les marchés de l'extérieur les blés et les farines; 3° un corps de fonctionnaires chargés d'emmagasiner et de garder ces blés, soit dans des entrepôts, soit dans des magasins distribués sur toute la surface du territoire pour être à la portée de tous les besoins. En supposant que tous ces fonctionnaires fassent aussi bien leur service qu'il se fait maintenant de lui-même, leur traitement sera toujours à ajouter au prix de revient de la denrée. Il en sera de même pour tous les services dont on chargera l'État ou la société.

« Un mot résume tout, conclut M. Rostand : il est nécessaire, dans le monde réorganisé d'après le système collectiviste, que le fonctionnarisme soit omniscient et infaillible, pour que la société, ne disons pas se développe, se perfectionne, progresse, mais seulement soit viable, puisse vivre et durer. Il y faudra des millions de génies et des millions de sages, puisque tout pivotera sur la compétence, l'activité ininterrompue, la vigilance sans arrêt, les vertus de toutes sortes des fonctionnaires ! Le postulat fondamental, c'est que la nature humaine, en ses défaillances, n'existera plus et que les fonctionnaires directeurs de l'activité universelle seront, de par le choix, je ne dirai pas des anges, pour ne pas vous choquer, je dirai des surhumains ! Et il en est ainsi, remarquez-le, que le fonctionnarisme du monde socialisé soit constitué par l'État ou par l'élection. »

— La *Réforme sociale* du 16 juin publie une communication faite par M. Pierre Leroy-Beaulieu à la Société d'Économie sociale sur le *socialisme en Australie*. Je ne sais pas comment la *Science sociale*, qui considère la race anglo-saxonne comme réfractaire au socialisme, expliquera cela; le fait est que ce que l'on ne fait encore que prêcher en Europe est mis en application dans une colonie anglaise. Des *village settlements* ont été institués dans l'Australie du Sud dans le but d'y pratiquer la culture du sol en commun. Comment ont fonctionné ces organisations communistes ?

« Une enquête parlementaire sur la situation des villages qui a eu lieu au mois d'octobre dernier, quinze mois après leur fondation, a révélé une situation extrêmement obérée et misérable dans la plupart d'entre eux. Tous, sauf un seul, demandent de nou-

velles avances de l'État : le maximum légal de 50 livres sterling par tête a été fort dépassé déjà ; dans plusieurs cas la dette dépasse 80 livres, dans l'un elle est même de plus de 100 livres. Et l'on déclare cependant qu'il est impossible de continuer l'expérience si le gouvernement n'avance pas encore ici 50 livres, là 75 livres par tête... Les *trustees* et le président nommés pour un an n'ont presque jamais pu arriver au terme de leur mandat. Parfois il y a eu trois ou quatre changements en quinze mois. »

Le gouvernement de l'Australie du Sud ne renonce pas à la socialisation ; il projette d'augmenter les avances de l'État en plaçant les villages sous une étroite tutelle administrative, en s'arrogeant le droit de diriger la culture, de nommer et de révoquer les *trustees*. C'est ainsi que le collectivisme électif est forcé de tomber dans le collectivisme autoritaire.

La femme américaine travaille ferme à son émancipation. Nous n'y voyons pas d'inconvénient, loin de là, pourvu que cette émancipation soit réelle et qu'elle n'aboutisse pas à une extension du parasitarisme. En attendant que le mouvement ait produit son entier effet, voici le tableau des professions envahies par les femmes dans une vingtaine d'années, que nous relevons dans les *Etudes religieuses philosophiques, historiques et littéraires* du 15 avril :

	1870	1890
Actrices	992	3.919
Architectes	1	22
Peintres et sculpteurs	412	10.810
Ecrivains littéraires ou scientifiques	159	2.725
Clergyladies	67	1.235
Dentistes	24	337
Ingénieurs	0	127
Journalistes	35	888
Légistes	5	208
Musiciennes	5.753	34.518
Remplissant des fonctions officielles	414	4.875
Médecins et chirurgiens	527	4.555
Directrices de théâtres	100	644
Teneuses de livres et comptables	0	27.777
Copistes, secrétaires, etc.	8.016	64.048
Sténographes et typographes	7	21.185

En 1910, on pourra établir une nouvelle comparaison. Remarquons seulement qu'on ne voit dans ce tableau ni cuisinières, ni couturières, ni femmes de ménage. M. Burnichon, rédacteur des *Etudes*, observe que le *home*, *the sweet home* de la race anglo-saxonne ne paraît pas tenir grande place dans le cœur et l'esprit des Américains. Il n'y a pas d'homme au monde qui se transplante plus aisément que l'Anglo-Saxon d'Angleterre, si ce n'est l'Anglo-Saxon d'Amérique et qui se passe si facilement de home pour vivre à l'hôtel.

M. Burnichon ne croit pas que la femme soit dans la bonne voie pour son émancipation : « Quand elle aura bien affirmé son égalité complète, absolue, universelle avec le sexe fort, qu'elle se présentera partout moins comme une compagne que comme une rivale, non plus comme une faiblesse à qui on doit protection, mais comme une capacité et une puissance avec laquelle il faut lutter, elle ne tardera pas à s'apercevoir qu'il y a pourtant une différence entre elle et l'homme. » Je cite, je n'apprécie pas pour le moment.

M. Jaurès continue, dans la *Revue socialiste* de mai, d'exposer son *organisation socialiste*. La méthode suivie est toujours la même, elle consiste à n'en point avoir, aucun ordre dans les matières, des affirmations sans preuves, et voilà. « Nous affirmons, dit l'auteur, que la propriété socialiste, en même temps qu'elle assurera une plus équitable répartition des produits, donnera à la production même et plus de régularité et plus d'élan. » Si vous ne voulez pas croire, allez voir.

M. Jaurès convient qu'en régime socialiste les hommes auront plus de besoins que dans l'ordre actuel. « L'ordre socialiste aura son luxe et grand et beau... Il aura donc besoin d'une production plus intense que l'ordre capitaliste. Comment l'obtiendra-t-il ? » L'auteur indique plusieurs moyens : d'abord la suppression des obstacles que le régime capitaliste lui-même oppose à la production. M. Jaurès suppose que ces obstacles viennent du capitalisme et non du gouvernementisme et qu'ils sont inhérents à ce régime.

Autre moyen : l'effort intense, continu, normal, de tous les citoyens réconciliés. — Et si tous les citoyens ne sont pas réconciliés ? Et s'ils trouvent trop pénible cet effort intense, continu ? — La puissance sociale y mettra ordre. « Si l'on craint encore que les individus, dans l'ordre socialiste, soient parfois incapables d'une suffisante prévoyance, la puissance sociale ne sera pas désarmée... S'ils les

individus) se refusent à cette hypothèse, il ne nous en coûte pas de dire qu'au besoin la puissance sociale usera de contrainte, je veux dire d'un prélèvement forcé sur tous les produits du travail pour assurer le renouvellement et l'extension de l'outillage et la continuité du progrès technique. » On voit que la société future sera calquée sur la société présente et qu'il n'y aura de changés que les hommes qui détiendront la puissance sociale.

Bien entendu, M. Jaurès affime que l'intervention de la puissance sociale sera rarement nécessaire, il incline même à croire qu'elle sera plutôt nécessaire pour refréner la production que pour la stimuler. « Ce qui est à craindre dans l'ordre socialiste, ce n'est pas une folie du présent sacrifiant l'avenir ; mais plutôt, par intervalles, une folie d'avenir sacrifiant et mortifiant à l'excès le présent. »

— Les socialistes disent que les bourgeois qui ne comprennent pas le *Capital* de Marx donnent par là même la mesure de l'étroitesse de leur cerveau. C'est se tirer d'affaire par une gambade, car il est de règle universelle que les vraiment grands écrivains sont les plus faciles à comprendre. Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement. Mais il paraît que les socialistes n'ont pas le cerveau beaucoup plus large que les capitalistes, puisqu'ils n'arrivent pas à s'entendre entre eux au sujet du marxisme et que, dans la *Revue socialiste* de mai, M. G. Renard est obligé de définir, encore une fois, en quoi consistent le *Socialisme intégral et le marxisme*.

« Le marxisme, dit M. Renard, ainsi que le naturalisme, a cessé d'être d'accord avec la tendance régnante. Il retarde. Il appartient à une époque finie ; il se débat mal à l'aise dans une atmosphère hostile où il doit nécessairement dépérir ou se transformer. L'idéalisme, en effet, est ressuscité. Depuis dix ans il a reparu, d'abord humble, fumeux, embrumé de mysticisme, puis peu à peu clarifié, rayonnant et vibrant de lumière. Aujourd'hui il est dans l'air ; il emplit les cœurs et les cerveaux ; il a reconquis la société française ; il renouvelle la peinture, le roman, l'éloquence, la poésie. Il rentre dans la politique et la philosophie. » Et le socialisme suit le mouvement. Moi qui croyais qu'il le dirigeait ! Il suit de là que l'économisme n'a qu'à renaître, comme a fait l'idéalisme, et le socialisme suivra encore, il se confondra avec l'économisme. Ne désespérons donc de rien.

« Les économistes ont considéré le régime moderne de la pro-

duction, de la répartition et des échanges comme quelque chose de stable et de soumis à tout jamais aux lois naturelles et, par conséquent, immuables de l'offre et la demande, lois dont l'exercice régulier doit conduire tous et chacun de nous à la richesse et à la prospérité. Cette promesse tardant à s'accomplir, on est, petit à petit, arrivé à se demander si le régime économique moderne n'était point, après tout, une phase passagère de notre évolution. »

C'est M. Kovalewski qui s'exprime ainsi dans *Le Devenir social* de juin, sans examiner si le retard de la promesse à s'accomplir ne vient pas de ce que la loi de l'offre et de la demande n'a pas son « exercice régulier. »

« L'échange, poursuit l'auteur, n'entrait point dans les calculs des premiers chasseurs, pasteurs ou agriculteurs qui ont peuplé le globe ; il se contentaient de suffire à leurs propres besoins et à ceux du cercle restreint où s'écoulait leur vie. »

Qu'en savez-vous ? Ils n'échangeaient pas même de paroles, l'une des choses les plus précieuses ? Il n'avaient pas l'esprit des pélicans pour faire échange de services, s'unir pour la pêche ou la chasse ?

Qu'est-ce que M. Kovalewski veut donc mettre entre les hommes associés en remplacement de l'échange ? « Une étude de longue haleine, dit-il, m'a conduit à la constatation de ce fait que le facteur principal de tous les changements dans l'ordre économique n'est autre que l'accroissement de la population. » Une étude de longue haleine n'était pas nécessaire pour découvrir cette banalité que : plus on est de fous plus on rit, plus on est d'hommes à travailler plus on produit. Seulement, M. Kovalewski a tiré une fausse conséquence de ce truisme : il en déduit que l'homme n'est passé de la chasse et la pêche à l'état pastoral, de celui-ci à l'état agricole, et ainsi de suite, que sous la pression de la nécessité causée par l'accroissement de la population, ce qui n'est vrai que dans une certaine mesure. La population est la condition du progrès, mais n'en est pas le principe. En tout cas, le progrès de la population n'infirme en rien la loi de l'échange, sans lequel nulle société n'est concevable.

M. Kovalewski discute plusieurs systèmes sur l'évolution du régime économique et sa division en périodes. Chemin faisant, il réfute cette hypothèse que l'esclavage tire son origine de la guerre, et il soutient qu'il s'est établi par consentement mutuel. Des hommes imprévoyants, maladroits ou malchanceux, manquant de bétail pour l'aménagement de leurs champs, ou d'outils

pour d'autres travaux, consentirent à échanger, à temps ou à perpétuité, suivant les conventions, leur indépendance pour obtenir ces avances d'hommes riches.

C'est là, en effet, à mon avis, la véritable origine de l'esclavage; il a été non moins profitable, au début, pour les esclaves que pour les maîtres. Plus tard, il s'est corrompu, dans certains Etats, comme beaucoup d'autres choses de ce monde, mais aujourd'hui encore, dans les pays où ce régime existe, il est aussi favorable au pauvre que le salariat, et ceux qui font tant d'efforts pour le supprimer en Afrique, a Madagascar, etc., entendent bien mal les intérêts de leurs protégés.

Après avoir réfuté les divisions de l'évolution économique en périodes de Hildebrand et de Bucher, M. Kovalewski propose la sienne que voici : L'évolution économique présente deux grandes époques : 1° Celle du ménage de consommation immédiate ; 2° celle du ménage d'échange, — le mot *ménage* signifiant *économie.* — « Chacune de ces époques se subdivise en périodes qui se distinguent par l'extension des échanges au fur et à mesure que la population devient plus dense. C'est ainsi que nous passons du ménage de la horde et de la tribu à celui du village, des manoirs et de la cité, pour aboutir à l'économie nationale, qui est celle de nos jours et qui commence déjà à évoluer à son tour. Sans être prophète, il est permis de croire au prochain avènement d'une économie mondiale qui, certes, suivra d'autres voies que celles qui nous sont propres. »

On voit que M. Kovalewski avait besoin de nier l'échange dans les sociétés primitives, sans cela il n'y aurait eu qu'une période ; mais l'évolution qu'il trace n'a rien de réel : le ménage mondial — puisque le mot *ménage* vaut mieux qu'*économie* — ne commence pas d'évoluer ; aussi loin qu'on remonte dans l'histoire, on voit son évolution, malgré les obstacles que n'ont cessé d'y mettre les gouvernements, les chauvins, les patriotes, les protectionnistes. Il continuera ? Nous le souhaitons et nous l'espérons : après la crise actuelle, chant du cygne du protectionnisme et du socialisme, sans être prophète, on ne voit pas de place à autre chose qu'à l'économie mondiale. Sur ce point, comme sur l'origine de l'esclavage, nous sommes d'accord avec M. Kovalewski.

Nous enrichissons-nous ? Le nombre des porteurs de rentes, dit M. A. Neymarck dans *Le Rentier*, était de 144.000 en 1824, de 225.000 en 1830, de 550 à 600.000 en 1869. Aujourd'hui, il existe au minimum 2 millions de rentiers, détenteurs de 5.096.811 ins-

criptions de rentes sur l'État, ce qui représenterait, pour chacun des rentiers, 403 francs de rente en moyenne, soit un capital de 13 à 14.000 francs. La rente française est aujourd'hui aux trois quarts au nominatif. Elle est répandue par tout le territoire, dans les plus petites communes, dans les plus infimes hameaux ; les paiements effectués par les trésoriers payeurs généraux, les receveurs particuliers des finances et les percepteurs le prouvent jusqu'à l'évidence. Que conclure de là, demande M. Neymarck? « C'est que l'impôt sur la rente, c'est l'impôt sur les petits, c'est l'impôt sur les épargnes les plus dignes de sollicitude. L'impôt sur la rente, contrairement aux affirmations téméraires de députés « agricoles » qui auraient bien fait d'étudier cette question à fond avant de donner leur avis, c'est l'impôt sur les paysans ! »

Que faut-il donc faire ? Car, enfin, il faut que le budget s'équilibre : le salut de l'État, c'est la suprême loi. « Moins dépenser », répond M. Neymarck. C'est bien maigre ; mais quand on a mangé son blé en herbe pendant vingt-cinq ans, il n'y a guère moyen de faire autre chose que le carême.

— Paris est peut-être la plus arriérée des grandes villes au point de vue des moyens de transport. M. Neymarck fait la critique, dans *Le Rentier*, de la Compagnie des omnibus : départs trop rares, voitures trop grandes et trop lentes, prix des places trop élevés, « c'est le contraire de ce que conseillent les expériences heureusement conduites dans bien des pays ». En conséquence, M. Neymarck demande la suppression des correspondances et la réduction du prix des places à 10 centimes.

« Le système des sections à bon marché a fait, et de reste, ses preuves en maint pays : c'est le cas des omnibus londoniens ; la compagnie anglaise qui exploite les tramways de Madrid constate chaque jour les avantages de ce système. Il est tout aussi heureux à Nantes, qui n'est pourtant qu'une assez petite ville, du moins par rapport à Paris. Mais nous pourrions trouver un exemple dans la capitale elle-même : en 1830, la Compagnie des voitures pour le transport en commun dites *Algériennes*, qui faisaient le service de Bercy à Neuilly moyennant 30 centimes (chiffre fatidique) eut l'idée de sectionner son parcours et de ne faire payer que 10 centimes par section : le succès de ces voitures à deux sous fut considérable, si bien que certaines autres compagnies furent obligées de se fédérer pour lutter contre les *Algériennes*. »

Sainte Routine, défendez-vous!

La *Sociologie catholique* publie une longue étude sur les *Ententes commerciales et industrielles* entre producteurs et détenteurs d'une même marchandise, qui paraît un peu nébuleuse dans les principes.

« Le développement des ententes industrielles permanentes est intimement lié à l'établissement presque universel du régime protecteur. Sous un régime de liberté commerciale, les syndicats seraient promptement détruits par la concurrence. » Il n'y aurait donc qu'à supprimer le régime protecteur pour que les ententes tombent du même coup; mais l'auteur ajoute en note : « Les deux institutions tendent d'ailleurs vers une même fin : amortir le jeu de la concurrence internationale ou intérieure. » Et dans son esprit, je crois bien que la concurrence est le véritable mal et que le protectionnisme et *l'ententisme* sont les remèdes, quoiqu'ils se combattent.

« Les ententes industrielles sont susceptibles, sous certaines conditions, de régulariser la production. » Il aurait fallu ajouter; à condition que la protection l'ait déréglée, car hors de là les ententes ne pourraient que dérégler la production.

« La liberté commerciale est le principal obstacle aux succès des ententes de producteurs dirigées contre le public. » Quel est le bon principe : de la liberté commerciale ou des ententes ! L'auteur ne le dit pas formellement, mais le principal de son argumentation tend à considérer les ententes comme une bonne chose; il faut bien cela pour appuyer le système des corporations cher à cette *revue*.

Les ententes peuvent pourtant présenter des inconvénients; alors, au lieu, tout simplement, de supprimer la protection qui leur sert de soutien, il faut faire intervenir l'État. « L'abstention de l'État en présence des maux si graves que les syndicats de coalition entraînent serait, à notre sens, dangereuse et criminelle. » Malheureusement, « la corruption des pouvoirs publics par une aristocratie financière toute puissante, exempte de scrupules et de tout principe moral, n'est pas moins dangereuse. » Les pouvoirs publics pactiseront donc avec les *ententistes* comme avec les protectionnistes. Alors, que faire?

« Le véritable remède aux maux dont nous souffrons est donc un remède moral. La religion seule est assez forte pour refréner les passions des hommes, limiter leurs désirs, plier leurs volontés aux règles de la justice. » Il paraît pourtant qu'elle n'est pas assez forte, puisque les maux existent et qu'ils existeront, nous

pouvons le prédire, tant que subsistera la protection, qui défrène les passions.

Saluons au passage deux jeunes revues mensuelles : 1° *La Coopération des idées*, revue de sociologie positive, et 2° *L'Avenir social*, revue du parti ouvrier belge.

Dans la première sont à lire : *L'Etat actuel du mouvement pacifique en Europe*, par Edmond Thiaudière, et *Pénalité et criminalité*, par G. Deherme. La rédaction ouvre une enquête sur l'*idéal de demain*. Elle prie tous les penseurs de bonne volonté de répondre au questionnaire suivant :

1° *Un idéal nouveau est-il en voie d'élaboration ?*

2° *Cet idéal aura-t-il la puissance directrice de l'idéal religieux ?*

3° *Quelle sera sa formule ? — Sera-t-elle mystique ou positive ?*

4° *Modifiera-t-il l'ordre social ? — Si oui, en quel sens ?*

5° *Dans quelle mesure contribueront les hommes d'État, les foules, l'élite intellectuelle et les révolutionnaires à l'éclosion de cette société nouvelle ?*

L'Avenir social traite la question des *trois-huit* par Lux, des *finances communales* par Louis Bertrand, etc. M. Lux assure que les pays qui ont les journées de travail les plus courtes sont aussi ceux qui ont les salaires les plus élevés et les prix de revient les moins élevés. « Le tisserand anglais travaillant neuf heures par jour et gagnant 16 sh. 3 d. par semaine, produit hebdomadairement 706 yards au prix de revient de 0,275 par yard, tandis que le tisserand allemand faisant des journées de douze heures et gagnant 11 sh. 8 d. par semaine ne livre au bout de celle-ci que 406 yards à 0,303 par yard. »

Et le Japonais ? Et le Chinois ?

Admettons que les assertions de M. Lux soient exactes et sans exception, et que les résultats ne dépendent pas de l'outillage et de l'habileté des ouvriers, mais seulement de la courte durée du travail ; les économistes orthodoxes ne sont point opposés, comme le croit l'auteur, à la journée de huit heures quand il y a possibilité et même intérêt à l'établir et que cela se fait de commun accord entre patrons et ouvriers, ils ne sont opposés qu'à l'obligation de cette journée et à sa généralisation où elle est impraticable.

ROUXEL.

LE HUITIÈME CONGRÈS DE CREDIT POPULAIRE

C'est à Caen, dans la vieille cité normande, qui s'est tenu le huitième Congrès de crédit populaire. En un point, tout au moins, les congrès se suivent et se ressemblent : la répudiation de l'intervention de l'État; et à notre époque où le socialisme d'État fait partout d'inquiétants progrès, on est heureux de relever cette manifestation de libre initiative. Le Congrès, en effet, a voté dans sa séance du 15 mai la résolution suivante : Le Congrès renouvelle ses protestations antérieures contre « toute organisation de crédit agricole d'État ou d'assurance agricole « d'État, le rôle de banquier ou d'assureur universel dépassant les inter- « ventions légitimes de l'État... Émet en conséquence le vœu que le « Sénat n'adopte point la proposition de loi qui lui a été présentée le « 12 juillet 1895 en vue de l'organisation nationale de l'assurance et « du crédit agricoles, institution qui ne serait conforme ni à l'intérêt « de l'agriculture, ni à celui de l'État, découragerait l'initiative indivi- « duelle, léserait des droits acquis et ne pourrait produire les béné- « fices espérés... » Et ce vote peut d'autant mieux être souligné, que sans avoir de caractère officiel, le Congrès avait cependant les représentants de deux ministères : M. Georges Paulet pour le *Commerce*, et le professeur départemental du Calvados pour l'*Agriculture*.

Contrairement à son habitude, le Père L. de Besse n'assistait pas au Congrès; mais on y trouvait naturellement M. Rostand, infatigable lorsqu'il s'agit de crédit populaire, et auquel comme toujours fut dévolue la présidence ; M. Rayneri, auteur d'un manuel estimé, et auquel on doit l'organisation de nombreuses sociétés de crédit; M. Micha, le secrétaire général de la fédération belge des banques populaires ; M. Ch. Robert, l'apôtre de la participation aux bénéfices, etc. Dans son discours d'inauguration, M. Rostand, après avoir rapidement passé en revue l'œuvre accomplie par les précédents congrès, a montré les progrès réalisés en matière de crédit populaire pendant l'année écoulée; sans doute les fondations nouvelles se chiffrent par un nombre bien modeste, mais le progrès existe, il est réel, et permet de plus en plus d'espérer dans l'avenir. Ce sont surtout des caisses agricoles dont il y

a lieu de mentionner la création; le Congrès a du reste consacré une importante part de ses séances à la question du crédit agricole. A ce point de vue, la séance du 12 mai a été particulièrement intéressante; M. Rayneri, dont la compétence pratique est ici indiscutable, a exposé l'état actuel de la question du crédit agricole. Il a ainsi passé en revue les diverses combinaisons organisées pour répondre aux besoins de régions différentes, décrit le mécanisme et le fonctionnement des types classiques Schulze Delitzsch et Raiffeisen, et, en terminant, énuméré les bienfaits économiques et sociaux qui peuvent résulter de l'organisation du crédit agricole par l'initiative privée. C'est de cette initiative seule que M. Rayneri attend des résultats sérieux, et dès le début de sa conférence, il avait constaté l'impuissance de l'État en pareille matière. Très intéressante aussi la communication de M. Blondel, *la crise agraire et le crédit agricole en Allemagne*, à la suite de laquelle une résolution repoussant l'intervention de l'État fut également adoptée. M. Mabilleau avait pris pour thème le *Crédit populaire et l'exemple de l'Italie*. Les diverses formes de la coopération de crédit, les brillants résultats obtenus, la résistance que les banques populaires italiennes ont opposée à la crise, ont fourni matière à d'amples développements. *Le cash crédit des banques écossaises* avait fait l'objet d'un rapport de M. Macleod. Ce système de compte courant garanti par cautions s'applique en effet fort bien aux prêts agricoles; les banques écossaises en ont fait le plus intelligent usage et en ont obtenu les meilleurs résultats; nous reviendrons peut-être plus tard sur ce système dont on trouve du reste l'analogue en France. *L'état actuel de la coopération de crédit en Belgique* ne pouvait mieux être établi que par M. Micha; la résolution adoptée à la suite de cette discussion mérite d'être mentionnée, car elle attribue le développement du crédit populaire en Belgique à « la libre variété des formes et à la neutralité politique et confessionnelle ». C'est encore la nécessité de cette liberté dans les systèmes pratiqués qui a été votée après la lecture de l'intéressant mémoire de M. H.-W. Wolff sur le *Crédit agricole*; et ce sont aussi les mêmes idées que M. Rostand a développées dans une magistrale conférence, dont le sujet, *trois grandes idées directrices du mouvement du crédit populaire*, lui a servi à démontrer tout ce qu'on peut attendre de la libre variété des formes d'associations, de la neutralité politique et confessionnelle, et de l'esprit de décentralisation. Il y aurait encore bien d'autres mémoires ou conférences à citer, notamment celle de M. Kergall sur le *Rôle social des sociétés de crédit populaire*, qui a permis à M. Rostand de donner comme épilogue un parallèle entre l'œuvre de Karl Marx et Lassalle, et les résultats obtenus par Schulze et Raiffeisen. Mais il importe de retenir le rapport de M. Ray-

neri sur les modifications à introduire dans la loi coopérative en ce qui concerne le crédit. De ces treize modifications, quelques-unes, notamment celles reprises sous les lettres *e*, *f*, *g*, nous semblent inutiles à mentionner dans une loi et pouvoir fort bien résulter de statuts librement établis. La demande que le timbre par abonnement ne soit pas perçu sur le capital diminué semble tellement équitable que le contraire ne paraît pas possible; la non-limitation légale des opérations permises aux sociétés coopératives est bien à réclamer, les statuts étant suffisants en ces matières; rien à dire non plus sur la proposition *j*, portant que la direction des sociétés coopératives ne sera réservée ni aux seuls nationaux, ni aux seuls membres de la société ; c'est une conséquence du principe de la liberté d'association. Mais la disposition qui précède nous paraît critiquable, en ce sens qu'elle ouvre la voie à une intervention administrative toujours dangereuse, surtout dans notre pays. Il est dit en effet : « Les statuts des sociétés coopératives, « ainsi que les modifications que l'on voudrait nécessivement y intro- « duire, devront être soumis, au préalable, à l'examen d'une autorité « compétente. Les sociétés ne pourront commencer leurs opérations « qu'après une décision de cette autorité ordonnant l'enregistrement. » Il est évident que cette autorité compétente ne pourrait être en France qu'un agent de l'administration, ayant des formules invariables auxquelles il faudrait se conformer, une doctrine dont on ne saurait s'écarter sous peine de refus d'autorisation, en un mot toutes ces belles minuties administratives devant lesquelles disparaissent les meilleures bonnes volontés. Un tel présent serait le plus funeste à faire à la coopération. Il faut ajouter que plusieurs des résolutions présentées, parmi lesquelles celle que nous critiquons ici, ont été laissées en dehors du vote qui a suivi cette lecture.

D'après l'accueil fait aux congressistes, on peut espérer que le Congrès de Caen, comme les précédents du reste, aura d'heureux résultats. Ce n'est certes ni le dévouement ni l'ardeur qui ont manqué à ceux qui se sont donné la tâche de doter notre pays d'institutions de crédit populaire, et avec M. Villey, on peut leur dire en toute justice. « Vous « avez prouvé une fois de plus que la foi soulève les montagnes. Vous « vous êtes imposé la tâche de doter votre pays, longtemps réfractaire « à l'idée d'association, des bienfaits du crédit populaire, qui s'est si « merveilleusement épanoui au delà de nos frontières, et l'on peut dire « aujourd'hui que vous avez réussi : car la semence que votre apostolat « a fait pénétrer dans notre sol y donnera bientôt une abondante « moisson. »

A ce Congrès, si brillant par lui-même, est venu s'ajouter un aimable épilogue. M. le comte de Chambrun, dont on est maintenant habi-

tué à retrouver le nom dans toutes les œuvres de philanthropie et d'utilité sociale, avait tenu à recevoir les membres du Congrès, en y ajoutant les représentants des principaux groupements français des sociétés coopératives et des syndicats agricoles. Dans un toast, auquel M. Rostand a répondu avec une réelle éloquence, M. le comte de Chambrun a glorifié les œuvres ayant pour but l'amélioration du sort des travailleurs et des humbles; il a réuni dans un même éloge tous ceux, étrangers et français, qui ont par leurs écrits, par leurs discours, contribué au développement du crédit populaire, montrant en même temps sa croyance à une amélioration obtenue par toutes ces œuvres ouvrières et sociales. Ce sont de bonnes et consolantes paroles, auxquelles on est heureux d'applaudir.

G. François.

SOUVENIRS D'EXPOSITION

LES NOUVEAUTÉS DE 1855

Il est toujours intéressant de relire une publication scientifique, parce qu'on y retrouve avec surprise mainte idée, mainte invention présentée comme une innovation, et qui depuis a fait son chemin, est devenue la réalité de chaque jour. Il nous est précisément tombé sous la main une publication assez curieuse à ce titre : elle est intitulée « Exposition universelle de 1855. — Une dernière annexe au Palais de l'Industrie [1] », par M. Andraud, et elle date de l'année même de l'Exposition, car elle avait été faite, ainsi que nous allons l'expliquer, pour servir de guide au visiteur de l'annexe dont il est question.

L'histoire même de cette annexe est assez curieuse. Au milieu de ce que l'on appelait alors la foule des exposants, ignorant ce que réservait l'avenir des expositions universelles, « une trentaine d'artistes industriels, comme dit M. Andraud, de chercheurs philanthropes, d'ouvriers de l'avenir, hommes positifs d'ailleurs, avaient eu la fantaisie de construire pour eux seuls et à leurs frais une annexe spéciale où ils soumettraient leurs produits à l'examen et à l'appréciation du public ». Et, ce qui constituait aussi une innovation, même à cette époque où l'amour des encouragements de l'État n'était pas encore poussé à l'état de rage qu'il atteint aujourd'hui, ces exposants « renonçaient à se faire délivrer ni prix, ni médailles, ni mentions honorifiques, pratique d'imitation qui rappelle trop peut-être les puérils souvenirs du collège ». Des hommes qui savaient ainsi rompre avec le convenu n'étaient point des hommes ordinaires. Pour diriger l'organisation de cette petite exposition spéciale, ils avaient choisi M. Andraud, un homme peu ordinaire, lui aussi. On lui avait proposé la présidence de la *Commission* d'organisation, mais il avait repoussé de toutes ses forces la pensée de confier l'affaire à une commission. Il comprenait en effet que ces commissions dont on use tant à tout propos et hors de propos à notre époque, ne sont qu'une forme de l'administration avec ses rouages multiples et inutiles, tournant lentement et presque

[1] Guillaumin et Cie, éditeurs, in 8°, 204 p.

toujours à vide ; comme il le disait, « cette autorité bâtarde, fille de la faiblesse et mère de l'injustice, est une des plaies de notre pays », et il avait pris l'affaire en main avec une autorité absolue.

Après avoir organisé cette exposition, il avait voulu la présenter au public, le guider au milieu des inventions exposées, et c'est pour cela qu'il avait publié le livre en question. Nous avons eu plaisir à le suivre dans un voyage rétroactif et posthume pour ainsi dire, au milieu d'une série de créations qui n'avaient eu le plus souvent que le tort de venir un peu avant l'heure. Ce qui ajoute encore à l'intérêt de la visite, c'est que M. Andraud montre à chaque instant son vif amour pour la liberté, et pour l'esprit d'initiative individuelle, qui est comme la plus belle manifestation de la liberté. Il faut voir comme il juge bien l'administration, et comme ce qu'il en dit s'appliquerait toujours avec une triste actualité. Il représente un des exposants se préparant à porter les plans de son invention au préfet de la Seine ; mais un vieillard s'approche de lui et lui dit : « Mon ami, défiez-vous de l'administration *en cascade*. Le préfet est un homme d'une grande intelligence ; il approuvera en lui-même votre projet, mais il ne fera rien ; il le renverra au Conseil, le Conseil le renverra à une commission, la commission le renverra dans les bureaux, les bureaux le renverront aux ingénieurs, alors tout est perdu. » L'administration en cascade, c'est toujours notre administration, où l'on se repasse de main en main et à qui mieux mieux l'initiative, les responsabilités et le travail.

Ce sont des aperçus de ce genre qui émaillent le livre de M. Andraud, tandis qu'il nous présente et nous explique les expositions diverses qu'abritait cette fameuse annexe à l'Exposition de 1855.

Voici d'abord un nouveau système de pavage. Au moment où vivait l'inventeur, le pavage de Paris laissait grandement à désirer, il était surtout formé de pavés énormes plus ou moins mal posés à côté les uns des autres, ou de macadam se transformant en champ de boue par les temps de pluie ; notre exposant proposait d'établir les pavés dans un lit de bitume et même de les recouvrir d'une couche d'asphalte comprimée, de façon à offrir une surface lisse au roulage. On sait que les chaussés d'asphaltes ont été adoptées depuis lors sur certains points malgré leur cherté ; mais il ne faut pas croire que, avec le budget énorme de la ville de Paris et le luxe prodigieux de fonctionnaires qui veillent à la dépense de ce budget, le pavage de la capitale soit très sensiblement supérieur à ce qu'il était en 1855. Tandis qu'à Londres le pavage en bois a acquis droit de cité à peu près partout, ce n'est encore que timidement que s'étendent à Paris les surfaces ainsi revêtues : les ingénieurs sortis de l'Ecole polytechnique ont de la répulsion pour une invention qui n'est pas sortie de l'Ecole, j'allais dire de la chapelle !

et ce n'est pas sans étonnement qu'on voit repaver suivant l'ancienne méthode certaine grande place dont les riverains ne sont point des particuliers, et pour laquelle on aurait pu facilement trouver les fonds nécessaires au premier établissement.

L'idée exposée par M. A... (car le livre ne donne que des initiales) pour la transformation du pavage de Paris était bonne en elle-même : en voici une autre plus originale et qu'on pourrait reprendre actuellement. On sait que le problème de la ventilation ou de l'aération, comme on veut l'appeler, présente de sérieuses difficultés : d'abord, surtout en hiver, il faut diffuser l'air qu'on introduit dans les édifices, sous peine de créer de violents courants d'air ; en second lieu, l'air est pour ainsi dire toujours pris directement au dehors, il est donc glacé en hiver et très chaud en été. Au contraire, il le faudrait tiède dans les deux saisons, pour éviter les changements de température brusques et le cortège de maladies qu'ils entraînent.

Or on sait que les caves, étant à l'abri des variations de température externe, sont relativement fraîches en été et chaudes en hiver : cela tient à ce que leur température est à peu près constamment la même et à ce qu'elle est moyenne. Les caves constituent donc des réservoirs fournissant cet air tiède, ou plutôt tempéré, dont nous disions avoir besoin, et l'inventeur de 1855 avait tout simplement installé des ventilateurs soutirant hors du bâtiment l'air vicié, tandis que celui-ci était remplacé par de l'air provenant des caves de l'édifice. Naturellement il faut dans ce cas que les caves ne contiennent aucune matière susceptible de fermenter et de donner une mauvaise odeur à cet air ; c'est une petite difficulté, mais assez facile à surmonter.

Sous la coupole ainsi aérée, était installé un escalier automoteur : là l'essai de 1855 est devenu une réalité présente, sous bénéfice de quelques modifications qui n'en laissent pas moins le principe intact. Dans l'escalier de M. D..., chaque marche, montée sur une série de leviers ou de pédales, se soulève jusqu'à venir au niveau de la marche supérieure : à ce moment, vous n'avez qu'à faire un pas ordinaire, sans élever le poids de votre corps, et vous vous trouvez sur la deuxième marche, tandis que la première s'abaisse et reprend sa place. C'est au tour de cette deuxième marche de se soulever de même manière : vous passez alors sur la troisième marche, et ainsi de suite, jusqu'à ce que vous soyez en haut de l'escalier, les mouvements concordant parfaitement, les marches impaires se soulevant en même temps que les marches paires s'abaissent.

Sans doute le système pouvait présenter dans la pratique quelque complication ; mais l'idée était bonne, car elle a été mise à exécution, avec quelques modifications, aux États-Unis. Nous ne voulons point

parler des ascenseurs, bien que M. D... les eût prévus et eût signalé leur utilité ; mais on a bel et bien construit, et il fonctionne des escaliers automoteurs. Le nom que l'on emploie maintenant est plan incliné continu, ou escaliers mobiles ; c'est la série entière des marches qui se déplace d'un mouvement continu du bas en haut de l escalier, à la façon d'une chaîne sans fin, chaque personne restant debout sans avoir à bouger sur la marche qui s'est présentée à elle quand elle est arrivée au bas de l'escalier, et qui va la transporter jusqu'en haut. Ce genre d'ascenseur tout particulier a un grand avantage sur l'ascenseur ordinaire, c'est qu'il a un *débit* bien plus grand, puisqu'il est continu ; on en établit du reste toujours deux parallèlement, l'un pour la montée, l'autre pour la descente.

Nous avons dit qu'on rencontrait, dans cette section spéciale de l'Exposition de 1855, le germe d'inventions qui se sont réalisées pleinement. Donnons en quelques exemples.

Tout d'abord voici ce que M. E... appelait la végétation instantanée : il avait isolé, nous entendons le mot au point de vue électrique, un terrain spécial du sol sur lequel il reposait, et il l'avait sillonné d'un réseau de fils de fer conducteurs du fluide vivifiant : autrement dit, il le saturait d'électricité et de vapeurs chaudes, en même temps qu'il l'arrosait d'un certain engrais. Comme conséquence, il obtenait, paraît-il, des radis bons à manger deux jours après le semis ; en une heure, des boutons de rose s'épanouissaient. Tout en faisant des réserves pour quelques exagérations possibles, on songe immédiatement que, sous une forme quelque peu différente, l'on en est revenu assez récemment à cet emploi de l'électricité, l'on a même créé un nom particulier pour la chose : c'est l'électroculture, qui semble donner de bons résultats.

M. K... présentait une invention dont le titre peut paraître bizarre au premier abord : « arpentage au daguerréotype » ; traduisez daguerréotype par l'expression plus moderne de photographie, et vous comprendrez que l'inventeur avait levé des plans au moyen de la photographie. Pour cela il était monté dans un ballon maintenu captif comme ceux de l'armée de la Convention, et il avait installé un appareil photographique à objectif renversé au milieu d'une nacelle à fond troué. Il avait, du reste, exposé des preuves convaincantes sous la forme de vues des terrains qu'il avait pu ainsi photographier de haut. Or, ce qui était une timide tentative est aujourd'hui couramment pratiqué. M. Tissandier, notamment, un des premiers, à notre époque, a fait de la photographie en ballon, et il n'est plus un ballon captif militaire qui ne soit muni de dispositifs de cette sorte.

Si nous laissons de côté bien d'autres inventions qu'a décrites

M. Andraud, nous pouvons du moins signaler au passage ce qu'on appelait à ce moment la force motrice universelle, et qui n'était autre chose que l'air comprimé : on le montrait se distribuant à toute une série de machines, en partant d'une usine centrale où la production s'en faisait dans les meilleures conditions d'économie. Et l'on sait qu'aujourd'hui, dans bien des villes et notamment à Paris, l'air comprimé se distribue à domicile et fournit une excellente force motrice à tous les besoins industriels ou autres.

Un de ces inventeurs de l'Exposition de 1855 avait pressenti le théâtrophone, sans toutefois songer pour cela au téléphone. Il avait installé dans le quartier du Marais, par conséquent à quelque cinq kilomètres des terrains de l'Exposition, une rotonde où jouait un orchestre nombreux ; une machine soufflante injectait dans cette salle de l'air qui s'échappait ensuite dans un tuyau d'environ vingt centimètres de diamètre ; celui-ci venait, en passant sous les rues de Paris, déboucher dans les bâtiments de l'Exposition, et y apportait les ondes sonores et musicales provenant de la rotonde où avait lieu le concert. La transmission était excellente, car on sait à quelle distance le son peut parvenir en suivant des tubes aux parois lisses ; l'auteur voulait étendre cette application en traçant dans Paris toute une ramification de tuyaux acoustiques distribuant de tous côtés la musique.

Nous ne pourrions dire tout ce que l'on trouve dans ce livre bien curieux ; on y voit notamment encore la mention des tramways et des chemins de fer à trolley tels qu'on les construit actuellement, et prenant le fluide électrique sur un fil aérien. Et ce qui ajoute certainement à l'intérêt de la lecture, c'est qu'on sent chez l'auteur un sentiment juste du véritable progrès scientifique qui améliore sans cesse les conditions d'existence des classes les moins fortunées, sans qu'on ait à faire appel à cette providence maladroite et coûteuse qu'on nomme aujourd'hui l'État.

DANIEL BELLET.

UNE ENQUÊTE PRIVÉE

SUR

LES CAUSES DE LA DÉPRESSION AGRICOLE

DANS L'ÉTAT DE NEW-YORK [1].

L'Association pour l'amélioration de la condition des indigents, organisée à New-York en 1843 s'est, comme tant d'autres institutions charitables, depuis longtemps préoccupée, des moyens de secourir les individus valides et leurs familles momentanément dans le besoin sans les paupériser. Elle s'est aperçue que la création d'une demande artificielle de travail par les sociétés de secours s'est trouvée non seulement inefficace, mais même positivement préjudiciable à la communauté parce qu'elle servait d'encouragement à la migration vers la ville. Pendant l'hiver de 1894, New-York fut tellement encombré de travailleurs sans ouvrage qui seraient volontiers restés à la campagne s'ils avaient eu espoir de trouver à y utiliser leurs bras, que l'Association résolut de s'enquérir de la relation qu'il pouvait y avoir entre l'affluence de bras dans les villes et l'existence bien connue de fermes abandonnées dans les campagnes de l'État de New-York [2]. Le comité

[1] INQUIRY INTO THE CAUSES OF AGRICULTURAL DEPRESSION IN NEW-YORK STATE, by the New-York Association for improving the condition of the poor. Published by authority of the Board of managers of the Association. New-York City, septembre 1895. REPORT OF DEPARTMENT OF SCHOOLS AND INSTITUTIONS ON VACATION SCHOOLS, by the same Association. New-York City, octobre 1895. Les écoles des vacances, organisées par l'Association en coopération avec le Bureau de l'éducation de New-York, et largement suivies, ont prouvé pendant ces deux dernières années leur incontestable utilité pour la population enfantine de New-York ainsi que pour les jeunes instituteurs et institutrices qui venaient y faire une sorte d'apprentissage de l'enseignement.

[2] La désertion des campagnes et la concentration de la population dans les villes est un fait général de notre civilisation ; il ne devrait pas être aussi frappant aux États-Unis, pays d'abondante immigration, qu'en Europe ; pourtant cette tendance est nettement marquée dans l'État de New-York ; c'est ce qui ressort de l'enquête. Ainsi de 1790 à 1880, tandis que la population des campagnes n'y augmentait que douze fois, celle des villes de 8.000 habitants et au-dessus augmentait quatre-vingt-huit fois. En 1790, un trentième de la population des États-Unis habitait dans les villes ; en 1880 c'était

de direction de l'Association put s'assurer des services d'un intelligent fermier de Pensylvanie, M. Kjelgaard, qui conduisit en personne ses investigations dans les districts ruraux de l'État de New-York, et de M George T. Powell qui, pendant le même temps, entreprit par correspondance une enquête analogue à celle de M. Kjelgaard. Les enquêteurs s'adressèrent non seulement aux fermiers mais à des hommes appartenant à toutes espèces de conditions, résidant à la campagne,

---

près d'un quart. Depuis un siècle la population de l'État de New-York a augmenté plus de dix-sept fois et celle de la ville de New-York près de quarante-six fois. Pendant le même temps la population de la ville d'Albany s'est accrue vingt-sept fois ; celle de Rochester (de 1820 à 1890) près de soixante fois tandis que l'État lui-même, durant cette période de soixante-dix ans ne voyait sa population augmenter que quatre fois et demi. De 1850 à 1890 celle de Syracuse s est accrue quatre fois alors que la population de l'État n'a pas tout à fait doublé dans le même intervalle. De 1860 à 1890 Binghamton s'est accrue quatre fois et demi ce qui est beaucoup plus que le double de l'accroissement de l'État pendant ces mêmes années, tandis que dans l'État, et particulièrement la cité de New-York, l'immigration étrangère a été une des principales causes de l'augmentation extraordinaire de la population des villes, l'investigation des enquêteurs prouve que cela n'a pas été le seul facteur.

Aussi à un meeting du comité de direction de l'Association pour l'amélioration de la condition des indigents, en avril 1894, formula-t-on le vœu suivant : « Alors que la tendance de la population à se porter vers les villes tend à y encombrer le marché du travail puis celui de la charité et rend par cela même impossible toute amélioration permanente de la condition des indigents, tandis qu'il existe dans les districts agricoles une offre non satisfaite de travail, il devient évident que tout l'effort d'une philanthropie intelligente doit se porter à décongestionner la ville, en fournissant tous les moyens d'encouragement possible à l'établissement des individus valides et de leurs familles dans les localités rurales. » Disons de suite que, — bien que dans le but de réveiller chez les sans-travail le goût des choses agricoles et de les induire par ce moyen à retourner à la campagne, l'Association, ayant obtenu momentanément la libre jouissance de trois cents acres de terrains vacants dans la ville, les eût divisé en petits lots partagés, pour la culture, entre les chefs de familles les plus sérieux et les plus dignes d'intérêt (suivant en cela l'initiative intelligente du maire de Détroit), le comité comprit bientôt que tout effort direct pour renvoyer les indigents à la campagne et les installer sur les terres inutilisées rencontrerait des difficultés presque insurmontables. Mais il a pensé que c'était le devoir de toutes les institutions charitables de s'unir et de se concerter en vue des mesures à prendre avec le ministère de l'Agriculture de l'État pour ranimer l'intérêt de l'industrie agricole et prévenir la désertion des campagnes qui rendrait bientôt intolérable la situation de la multitude qui encombre les villes.

toutefois, et bien informés de ce qui concerne les choses agricoles : ministres du culte, directeurs des postes, instituteurs, commerçants, etc. Les questions qu'ils leur posèrent étaient au nombre de huit. Nous allons transcrire demandes et réponses :

1° *A combien s'est élevée la dépréciation de la terre labourable dans votre localité pendant les vingt-cinq dernières années et quelle en est la ou les causes?*

Le fait de la dépréciation fut reconnu à l'unanimité ; on l'évaluait comme étant en moyenne de 48 à 50 p. 100. Elle paraissait d'autant plus incompréhensible qu'elle s'est produite en un temps où dans l'État de New-York la population (de 1870 à 1890) s'accroissait de 1.610.389 âmes, où les chemins de fer (de 1870 à 1893) élargissaient leur réseau de 4.182 milles et où la valeur imposée des propriétés immobilières (de 1870 à 1892) présentait une plus-value de 1.659.643.908 dollars. Alors que l'accroissement de la population et de la richesse devait augmenter la demande de produits agricoles, l'estimation de leur valeur dans l'tÉat de New-York qui, selon le recensement des États-Unis, atteignait, en 1869, le chiffre de 253.526.153 dollars était tombée, en 1889, à 161.593.009 dollars. Assurément cette diminution était en grande partie attribuable à la baisse générale des prix, pourtant cela seul ne pouvait être la cause d'une décadence aussi prononcée.

De plus, disent les enquêteurs, l'appellation « fermes abandonnées » est une dénomination inexacte. Il est certain que nombre de fermiers insolvables ont dû laisser leurs propriétés entre les mains de leurs prêteurs et il y a évidemment beaucoup de bâtiments d'exploitation abandonnés, mais la terre elle-même a été acquise par des fermiers plus prospères ou par des gens d'affaires du voisinage en sorte que ni la terre ni les constructions vides ne peuvent être obtenues simplement sur demande. Une grande partie n'en est pas cultivée, mais quelques lots sont affermés à des tenanciers.

Sur les causes de la dépression agricole, les avis étaient assez partagés. 25 p. 100 des réponses l'attribuaient au bas prix des produits ; 15 p. 100 à l'ouverture des territoires de l'Ouest ; 10 p. 100 au prix de la main-d'œuvre trop élevé en comparaison du prix des produits ; 8 p. 100 à la perte de fertilité du sol ; 4 p. 100 à la rareté des bons ouvriers agricoles ; 4 p. 100 à la taxation injuste et inégale ; 3 p. 100 à la surproduction ; 3 p. 100 au manque d'un tarif protecteur pour les produits agricoles.

2° *Y a-t-il tendance parmi les fermiers et leurs familles à quitter leurs fermes pour vivre dans les villes. S'il en est ainsi, quelle en est la cause ?*

74 p. 100 des réponses adressées à M. Powell étaient pour l'affirmative. Suivant M. Kjelgaard 30 p. 100 des fermiers quitteraient sans tarder leurs fermes et iraient à la ville s'ils avaient la moindre certitude d'y trouver du travail et 86 p. 100 des fermiers ajoutaient que dès que leurs enfants sont assez grands, rien ne peut les induire à embrasser une carrière agricole. Parmi les causes de cette tendance, 10 p. 100 des réponses les assignaient au peu de profits que donne la culture ; 10 p. 100 aux plus grands avantages qu'on trouve dans les villes au point de vue scolaire, par le nombre et le choix des écoles ; 10 p. 100 à la difficulté que l'on éprouve à se procurer de bons travailleurs soit domestiques, soit agricoles ; 8 p. 100 à la facilité plus grande d'obtenir une instruction supérieure dans les villes ; 5 p. 100 aux salaires plus élevés qu'on offre dans les villes ; 5 p. 100 à la vie plus facile des villes. Parmi les causes secondaires les correspondants signalaient le mauvais état des routes, le manque d'instruction agricole dans les écoles, l'aversion pour la vie agricole et l'incapacité d'un travail suivi provenant de l'ivrognerie et de l'amour du jeu, tous deux trop répandus dans les campagnes. En fait l'éloignement pour la vie rurale était, d'après les réponses, manifeste dans les nouvelles générations qui trouvent que le nombre des heures de travail est moindre à la ville, que les salaires y sont plus élevés, les occupations plus stables et que les avantages sociaux y sont plus grands : le plus petit commerçant de la ville se juge fort au-dessus du fermier dans l'échelle sociale. De plus, la réussite à la ville de quelque jeune homme ou jeune fille d'une localité rurale suffit pour entraîner toute la partie forte et énergique de la population de cet endroit à aller tenter la chance dans la même ville.

3° *Y a-t-il accroissement d'affermages à des tenanciers?*

74 p. 100 des réponses sont pour l'affirmative. Depuis un certain nombre d'années cet usage se généralise dans tous les États de la Nouvelle-Angleterre. M. Kjelgaard affirme que, aussi loin vers l'ouest que le Nebraska, le tenancier étranger commence à remplacer l'agriculteur américain (Il y a évidemment là une question de plus grande exigence de confort de la part de l'américain.)

4° *Les fermiers réduisent-ils graduellement leurs dettes ?*

M. Powell rapporte que 70 p. 100 ne les réduisent pas, que 20 p. 100 les réduisent tandis que 10 p. 100 ont obtenu des délais de paiement en laissant prendre hypothèque. M. Kjelgaard note que 35 p. 100 des fermiers de l'État de New-York travaillent à perte, que 30 p. 100 sont sur le point de perdre de l'argent et que 14 p. 100 seulement font des bénéfices ; 21 p. 100 ne savent pas où en sont leurs affaires parce qu'ils ne tiennent pas de comptes.

5° *Quel est le taux de l'intérêt que paient les fermiers pour leurs billets et leurs hypothèques ?*

Ils ne paient pas plus de 6 p. 100 d'intérêt.

6° *Pouvez-vous fournir les noms de quelques fermiers qui tiennent des comptes et peuvent montrer quelques moyennes de profit après avoir fait une évaluation aussi juste et exacte que possible de leurs fermes ?*

64 p. 100 des réponses indiquent qu'elles n'ont pas connaissance qu'il soit tenu de livres de comptes tandis que 36 p. 100 donnent les noms de fermiers qui en tiennent et peuvent montrer que l'agriculture leur donne un profit.

7° *Les leçons de vos écoles de district sont-elles aussi bien suivies qu'autrefois ?*

56 p. 100 des réponses sont pour la négative et 44 p. 100 pour l'affirmative.

8° *Les éléments d'agriculture sont-ils enseignés sous quelque forme que ce soit dans vos écoles ?*

Aucune réponse n'est favorable. Suivant M. Kjelgaard, les écoles rurales n'ont pas marché de pair avec la civilisation ; assurément elles ont fait des progrès, mais elles sont encore fort au-dessous des besoins intellectuels de la population agricole. Les maîtres d'écoles de la campagne ne sont pas généralement à la hauteur de leur mission et c'est une des raisons qui engagent les fermiers à envoyer leurs enfants aux écoles des villes.

Tels sont les faits exposés dans les réponses directes ; cependant les deux enquêteurs ne pensent pas qu'aucun de leurs correspondants ait indiqué la vraie source de la déplorable situation de l'agriculture dans l'État de New-York. L'inintelligence, l'ignorance des méthodes scientifiques d'agriculture, la routine et le manque de soin, voilà à leurs yeux le secret de cette triste condition. Ce qu'ils virent et apprirent ne put que les confirmer dans cette idée. Ainsi, en parcourant les districts agricoles M. Kjelgaard approchant d'Ithaca, N. Y., trouva aux fermes un air de prospérité qui le surprit. A dire franc, la valeur des propriétés agricoles a baissé là aussi — si on la compare aux prix élevés d'il y a vingt-cinq ans — mais dans une proportion beaucoup moindre qu'ailleurs. Les fermiers du pays étaient pleins d'espoir et leurs enfants exprimaient hautement la ferme détermination de rester à la campagne et de suivre une carrière agricole. La raison d'un si singulier contraste avec ce qu'il avait vu jusque-là devint claire à ses yeux lorsqu'il apprit qu'Ithaca était le siège d'une des Stations d'expériences agricoles du gouvernement des États-Unis. Tous les cultivateurs avouaient que les expériences de la Station, en leur servant de leçons

de choses, étaient pour eux d'un grand secours. De même, à cent milles d'Ithaca, un agriculteur, qui avait fait son éducation agricole à la Cornell University, apportait le bénéfice de son instruction à tout son entourage. Ses voisins, en comparant combien ses méthodes de culture étaient supérieures aux leurs, les adoptaient promptement. Les remarques qu'il avait faites à Ithaca conduisirent M. Kjelgaard à vouloir se rendre compte si les autres Stations agricoles du gouvernement portaient les mêmes fruits. Partout il put s'assurer de visu que leur influence était excellente. Des fermiers venaient de très loin pour voir et étudier ce qui constitue l'agriculture scientifique.

De son côté M. Powell a trouvé de semblables conditions de prospérité dans les districts ruraux qui ont abandonné les anciennes cultures et se sont lancés dans la production des légumes, des fruits et des produits de basse-cour. Du Connecticut les enquêteurs ont reçu des témoignages du même genre ; ceux-ci faisaient surtout mention de l'emploi raisonné des fertiliseurs qu'autrefois on laissait perdre. A ce propos M. Powell indique que la valeur de l'engrais produit par les animaux domestiques de New-York est au bas mot de 100.000.000 dollars annuellement et qu'il est bien connu que par négligence, manque de soin et ignorance 50 p. 100 de sa valeur ou 50.000.000 dollars est gaspillé chaque année, privant ainsi la terre de la quantité de nourriture qu'il lui aurait procurée.

D'autre part les pertes qui résultent — dans les champs, les vignes, les plantations de fruits et de légumes — des ravages des insectes, ne s'élèvent pas à moins de 26.000.000 dollars par an ; simplement par suite de ce que les fermiers ne possèdent pas les connaissances nécessaires pour prévenir l'éclosion ou la venue de ces destructeurs, ou pour se défendre contre leurs attaques.

Dans le soin du bétail, principalement en ce qui concerne les produits de la laiterie, c'est par millions que pourraient se chiffrer les pertes que font les agriculteurs parce qu'ils ignorent les éléments constitutifs de la valeur nutritive des différentes plantes et la capacité productive des diverses races des animaux de la ferme. Très peu de fermiers savent comment nourrir et traiter le bétail en vue d'obtenir la meilleure qualité de viande de boucherie ; aussi, en nombre de cas, au lieu d'être une source de bénéfices, l'entretien du bétail s'ajoute-t-il à l'improductivité de la terre pour aggraver les pertes de la ferme.

Parmi les entraves secondaires qui les gênent, les cultivateurs signalaient aux enquêteurs les difficultés qu'ils éprouvent à vendre avantageusement leurs produits : l'intermédiaire et le commerçant dévorent nos profits, disaient-ils. En 1860 le fermier des États-Unis possédait la moitié de la richesse de la nation ; en 1870 il avait encore

un peu plus du tiers ; en 1880 un peu plus du quart et en 1890 un peu moins du cinquième ; s'il veut retrouver la prospérité d'autrefois voici, d'après M. Powell, quelques-unes des conditions du succès :

Une plus grande instruction technique agricole ; moins d'acres en culture, mais qu'ils soient mieux cultivés ; dans les terres actuellement en friche, encouragement à la plantation d'arbres forestiers dans le but d'augmenter — en modifiant la température qui par suite devient plus humide — la valeur du sol environnant ; avoir l'instruction générale, et spécialement agricole, plus soignée dans les écoles de village et, pour atteindre ce but plus sûrement et plus promptement, pourvoir à la formation de la petite propriété et de la petite tenure ; en vue de retenir les jeunes gens à la campagne et de les intéresser à l'agriculture, provoquer une meilleure organisation et une grande extension des clubs de fermiers où l'on discuterait surtout les intérêts et les méthodes agricoles ; construire de bonnes routes rurales ; disparition du cabaret, une des pires plaies de la campagne ; établissement de bourses du travail à la ville et à la campagne afin que les besoins des employeurs et des employés soient connus mieux et sur un plus vaste espace ; installation dans chaque comté de l'État d'écoles agricoles fondées sur une petite échelle dans les fermes dirigées par les fermiers les plus habiles, où non seulement leurs fils et leurs filles mais encore des jeunes gens de la ville pourraient, en combinant l'instruction technique avec une intelligente pratique, venir étudier à fond l'agriculture et prendre assez de goût aux choses agricoles pour être disposés à placer plus tard leurs fonds en terres et à s'installer complètement et définitivement à la campagne.

En résumé, de cette enquête si consciencieusement faite, il ressort nettement que la situation du fermier de l'État de New-York, — tout comme des autres pays — dépend beaucoup plus de lui-même et de son savoir-faire que des lois humaines et des encouragements étrangers. S'ils s'attarde aux anciennes méthodes de culture, s'il s'obstine à offrir ce qui n'est plus demandé ou ce qui est produit plus abondamment et à moins de frais dans d'autres parties du vaste continent américain, il ne pourra que continuer à se lamenter sur sa cruelle détresse jusqu'au jour où il devra disparaître. Si, au contraire, il suit la voie du progrès, s'il met toute son intelligence et tous ses soins à apporter sur le marché le plus beau et leur meilleur au plus bas prix possible, il verra revenir les jours prospères. Les exemples qu'il trouve dans son propre pays démontrent avec évidence que ce n'est pas une utopie irréalisable. En fait, son sort est pour beaucoup entre ses mains ; à lui de choisir entre la gêne et le confort.

M. LR.

LE CINQUANTENAIRE

DE

L'ABOLITION DES LOIS CÉRÉALES

L'ADRESSE DU COBDEN CLUB A M. VILLIERS ET LA RÉPONSE DE M. VILLIERS

La veille du banquet commémoratif de l'abolition des lois céréales qui a eu lieu à Greenwich le 27 juin 1896, le Cobden Club a présenté l'adresse suivante au Right Hon. Charles Pelham Villiers, M. P., le seul survivant des quatre hommes d'État : Peel, Villiers, Cobden, Bright, auxquels l'adoption de cette mesure est due :

En célébrant des triomphes qui sont devenus une part de notre histoire nationale, c'est un privilège exceptionnel de pouvoir adresser des félicitations à l'un de ceux qui non seulement joua un rôle prépondérant dans la lutte, mais fit preuve d'une espérance invincible dans le résultat final alors que la forteresse des préjugés et des privilèges semblait imprenable. La cause dont vous avez été un champion infatigable — cause que nous connaissons sous le nom de liberté des échanges — ; la cause de tous contre quelques-uns ; la cause qui consacre le droit de tout homme à faire l'usage le meilleur des facultés que Dieu lui a départies et le délivre des tributs iniques que ses compatriotes plus puissants lui imposaient ; cette cause, qui obtint son triomphe définitif par l'abolition des taxes sur l'alimentation, a, comme tant d'autres grandes causes, passé par des phases diverses et doit sa victoire décisive à une succession d'efforts héroïques.

Le premier pas a été fait par des philosophes du siècle dernier qui démontrèrent, à la profonde satisfaction des penseurs impartiaux, que la liberté des échanges est une condition essentielle du succès de la production. Ces philosophes nous ont depuis longtemps quittés et honorer leur mémoire est tout ce que nous pouvons faire pour leur témoigner notre reconnaissance.

Le pas suivant a été fait par ceux qui, en face de la réaction pro-

duite par une longue guerre, des préjugés d'une population encore sous l'influence de cette réaction, du pouvoir d'une oligarchie dominante et victorieuse, présentèrent avec une si grande persévérance à l'approbation d'une législature hostile et récalcitrante les mesures dont la philosophie avait démontré la sagesse et la justice.

Le troisième pas fut fait par ceux qui s'imposèrent la mission d'éclairer et d'entraîner le peuple et entreprirent dans la presse et sur la plate-forme électorale une campagne aussi remarquable par sa modération que par sa puissance. Dans cette agitation ils avaient pour but de faire ressortir nettement à l'esprit et à la conscience du peuple les vérités dégagées par les savants; l'influence qu'eurent ces vérités sur le corps électoral enfin éclairé, rendit capables et même força les hommes d'État éminents dont un seul vit encore, à terminer par une heureuse issue un combat qui avait été si acharné.

Vous, Monsieur, et vous seul parmi les vivants, avez eu le rare privilège de prendre une part considérable dans ces diverses phases. Vous présentiez, sans vous lasser, plusieurs années avant que l'agitation populaire eût commencé, la question des lois céréales à l'attention du Parlement. Vous fûtes l'associé des autres grands hommes qui conduisirent cette campagne et vous eûtes la satisfaction d'apporter enfin votre vote à la Chambre des communes en faveur de la cause pour laquelle vous aviez si longtemps combattu. Ni vos électeurs ni le peuple de ce pays n'ont oublié ce que vous avez fait pour eux. Au moment où par une acceptation générale des vérités enseignées par vous et vos collègues l'Angleterre fait une triomphante exception — mais hélas! une exception — aux préjugés du monde civilisé; où, même en ce pays, ces vérités sont constamment exposées aux sourdes attaques d'ennemis qui n'osent pas professer ouvertement leur incrédulité; en un tel temps votre exemple et l'exemple de ceux avec lesquels vous avez combattu dans la formidable lutte pour l'obtention du libre-échange, peut nous servir d'avertissement et d'encouragement, à nous dont le devoir est de maintenir et de transmettre intactes à nos successeurs les conquêtes que vous et vos collègues avez faites à une époque où les circonstances étaient plus difficiles et plus décourageantes qu'elles ne l'avaient jamais été.

THOMAS B. POTTER, *président*.
RICHARD GOWING, *secrétaire*.

Voici la réponse de M. Villiers au président et au Comité du Cobden Club.

Messieurs,

Votre courtoisie en associant mon nom à la célébration, par les membres du Cobden Club, du cinquantième anniversaire de l'abroga-

tion des lois céréales, et votre reconnaissance de la part que j'ai prise dans la lutte qui avait pour objectif de répandre sur notre pays les inestimables bienfaits de la liberté des échanges sont pour moi une source de réel plaisir, car je ne puis qu'y voir une assurance du vif intérêt que porte votre association au maintien de notre politique libre-échangiste et de sa ferme détermination d'exercer, individuellement et collectivement, une « éternelle vigilance » sur sa préservation contre toute atteinte ; et dans cette croyance, je vous prie de recevoir mes remerciements pour l'honneur que vous me faites en me présentant votre adresse de félicitations. L'histoire économique des cinquante années qui ont passé depuis cette abolition, en fournissant des preuves abondantes de la sagesse de cette mesure,procure aux libre-échangistes d'aujourd'hui un allié aussi puissant qu'était la famine, suivant le mot de mon cher ami M. Bright, à ceux d'il y a cinquante ans.

Quoique nous soyons la seule nation qui ait franchement adopté la politique du libre-échange, nous devons nous souvenir qu'en introduisant son budget libre-échangiste le 27 juin 1846, Sir Robert Peel indiqua expressément qu'il ne pouvait nullement garantir que notre exemple serait suivi par d'autres pays ; et il fit la mémorable déclaration suivante : « Fatigués de l'inutilité de nos efforts en vue d'obtenir des traités de commerce équitables des autres nations, nous nous sommes décidés, à la fin, à ne considérer que nos propres intérêts et non pas à punir les autres pays du tort qu'ils nous font par le maintien de droits élevés sur nos produits agricoles et manufacturés en imposant nous aussi à leurs marchandises des taxes prohibitives qui ne servent qu'à encourager un commerce déloyal. Nous ne sommes entrés en rapports avec aucun gouvernement étranger au sujet de ces réductions. » Ensuite, faisant allusion aux grandes réformes qu'il avait introduites pendant les cinq années précédentes, il ajouta : « C'est un fait que les autres pays n'ont pas suivi notre exemple et ont imposé à nos marchandises des taxes en quelques cas plus élevées. Mais quel en a été le résultat sur le montant de nos exportations ? Elles n'ont pas réussi à en arrêter le développement. Maintenant, pourquoi en a-t-il été ainsi ? En partie parce que vous avez produit sans vous préoccuper de leurs effets ; en partie à cause de la contrebande qui, favorisée par les triples droits et la réglementation étroite dont le but est d'empêcher l'entrée des marchandises étrangères dans tant de pays du continent, se fait à votre profit sans que vous y soyez engagés ; en partie parce que peut-être ces mêmes précautions contre l'entrée de nos marchandises constituent une charge, et que la taxation, ne servant qu'à accroître le coût de la production, empêche l'étranger d'entrer en compétition avec vous. »

Trois ans et demi après, le 6 juillet 1849, Sir Robert Peel exposait à fond les faits et les raisons qui justifiaient la politique libre-échangiste dont il avait pris la responsabilité, et il affirmait hautement que le principe de la protection à l'industrie nationale — c'est-à-dire l'imposition de droits sur les importations dans ce but de protection et non dans un but fiscal — était un principe vicieux et que le meilleur moyen de lutter contre des tarifs hostiles consistait à encourager l'entrée en franchise des importations. Comme je suis entièrement d'accord avec Sir Robert Peel, je ne puis mieux faire que de citer son argumentation. « Loin de croire que le système de la protection soit profitable, je maintiens que plus largement vous l'appliquez, plus grand est le tort que vous infligez à la richesse nationale et plus vous affaiblissez l'industrie du pays. Voici sur quelles bases repose mon opinion. Le capital national est le seul fonds par lequel l'industrie du pays puisse être maintenue. L'industrie nationale augmente dans la même proportion que le capital employé à la soutenir s'accroît. L'augmentation du capital dépend de l'épargne faite sur le revenu annuel. Si vous payez certains articles de votre pays un prix plus élevé que celui pour lequel vous pourriez vous procurer ces mêmes articles d'un autre pays, il y a diminution proportionnelle d'épargne sur votre revenu annuel. Si en vue d'amoindrir l'injustice qui serait causée par l'application de la protection à une seule branche de la production vous déclarez que votre intention est d'étendre une égale protection à toutes les branches de l'industrie nationale, alors je vous réponds que, plus étendu sera le système protecteur, plus élevé sera le montant de la perte annuelle de revenu et plus sera difficile l'augmentation du capital, c'est-à-dire des seuls moyens par lesquels les entreprises peuvent être maintenues. Loin d'encourager l'industrie nationale, par l'intervention législative vous détournez le capital de son application la plus naturelle et la plus profitable ; ensuite en payant chaque article plus cher qu'il ne vaut, vous épuisez l'unique source par laquelle le capital peut être maintenu et accru. Les principes qui doivent gouverner les relations commerciales des nations ne diffèrent pas de ceux qui règlent les affaires privées des individus. C'est la même loi qui détermine l'accumulation de la richesse du simple commerçant aussi bien que du puissant royaume. Nous ne faisons que nous duper ou obscurcir la vérité en négligeant de tenir compte des principes qui gouvernent tout homme de bon sens dans la direction de ses propres affaires. » Puis après avoir rappelé qu'Adam Smith, J.-B. Say, David Hume démontrèrent la vérité de ces principes, Sir Robert Peel rappela à la Chambre qu'ils avaient été adoptés par les négociants et les banquiers de Londres lorsqu'en 1820 ils présentèrent au Parlement une pétition dans la-

quelle ils en maintenaient la justesse en disant « que la maxime d'acheter sur le marché qui vend au plus bas prix et de vendre sur celui où l'on vend le plus cher, qui dirige tout marchand dans ses transactions est aussi parfaitement applicable, est même la meilleure règle à suivre, pour le commerce de la nation tout entière » et ils déclaraient qu'ils étaient « contre toute réglementation restrictive du commerce lorsqu'elle n'avait pas un but fiscal; contre tous droits établis seulement en vue de protection contre la concurrence étrangère et contre les excès de droits mi-fiscaux, mi-protecteurs ».

Telles étaient les raisons qui aux yeux de Sir Robert Peel militaient en faveur de l'abolition des lois céréales. Il nous reste à présenter la justification de sa politique économique; les cinquante années d'expérimentation vont nous le permettre.

Si on me demandait de prouver que le libre-échange a donné les résultats qu'on espérait, je répondrais un seul mot : « *Circumspice.* » Car le régime libre-échangiste est devenu pendant ce demi-siècle une force vive d'une incalculable énergie. De ce fait nulle preuve plus convaincante ne peut être donnée que l'adhésion aux doctrines libre-échangistes d'hommes d'État conservateurs aussi éminents que lord Beaconsfield, M. W. H. Smith, lord Randolph Churchill, pour ne citer que les morts, ainsi que du plus grand nombre des chefs actuels du parti conservateur et de ce parti lui-même; d'autre part nul ne met en doute la ferme adhésion de M. Gladstone au libre-échange, depuis l'abrogation des lois céréales. Nous ne devons pas oublier non plus la façon dont Lord Salisbury déclarait que la protection en faveur d'un seul intérêt particulier est aujourd'hui impossible, que si jamais le régime protecteur est appliqué, il sera général, mais qu'autant qu'il peut en juger, tout retour à la politique protectionniste est improbable.

Pendant les derniers mois, nous avons vu le chancelier de l'Echiquier actuel rivalisant avec son prédécesseur dans ses félicitations à la nation sur la condition de prospérité sans précédent dont elle jouit et chacun d'eux attribuant sa grande facilité à supporter le lourd fardeau des impôts aux solides finances qu'elle doit à son demi-siècle de libre-échange.

Sans s'aventurer dans une longue revue des bienfaits que nous a valus l'adoption de la politique de la libre importation, il me sera peut-être permis d'en résumer brièvement les principaux résultats; ils sont si frappants que chacun peut aisément les vérifier.

Tout d'abord, l'accroissement de notre commerce n'est-il pas rendu évident par la comparaison du montant de nos exportations avant et après le retrait des lois céréales? Pour les vingt-cinq années avant (1821 à 1845) nous avons les chiffres de 1.085.000.000 livres sterling;

pour les vingt-cinq années qui suivent le rappel de ces lois ils sont de 3.031.000.000 livres sterling, soit une augmentation d'environ 200 p. 100. Mais même cet énorme développement du commerce d'exportation pendant les vingt-cinq premières années de libre-échange a été dépassé pendant la seconde période de vingt-cinq ans ; de 1871 à 1896 la valeur totale de nos exportations a été de 6.299.000.000 livres sterling. Et alors que le chiffre de nos exportations a si fortement haussé, en dépit de la baisse constante des prix qui s'est produite dans ces dernières années, celui de nos importations s'est élevé dans des proportions plus grandes encore : de 1871 à 1895 il a été de 9.763.000.000 livres sterling.

De cet accroissement des transactions avec l'étranger notre population a journellement profité comme le prouve l'augmentation de la consommation ; aujourd'hui le travailleur est mieux nourri, mieux vêtu, mieux logé et plus instruit qu'il y a cinquante ans. De même l'accroissement du commerce a provoqué la multiplication des emplois disponibles ; puis c'est un fait bien connu que tandis que le le travail obtient des salaires plus élevés qu'il n'en avait eu jusqu'alors, la liberté de l'importation de produits de toutes les parties du globe permet aux classes ouvrières de se procurer une plus grande quantité et de meilleurs articles tant de première nécessité que de luxe.

On a parfois affirmé que nous devions payer l'excédent de nos importations sur nos exportations soit en or, soit en argent. La preuve de l'inexactitude de cette affirmation est que, de 1870 à 1895, nos importations de ces métaux précieux dépassaient l'exportation de 77.000.000 livres sterling.

L'accroissement de confort pour la grande masse du peuple a été, de plus, accompagnée d'une forte augmentation de l'épargne populaire ; un récent relevé financier du chancelier de l'Echiquier nous apprend que durant les dix dernières années les dépôts dans les Caisses d'épargne ont plus que doublé. Un résultat non moins satisfaisant est la diminution du paupérisme. Suivant les derniers rapports officiels publiés, le nombre des indigents assistés en Angleterre et dans le pays de Galles, pour le trimestre finissant en mars 1893, était de 739.021, tandis qu'à la même période de 1857 il se montait à 897.370 ; cependant durant cet intervalle de quarante ans le chiffre de la population a passé de 19.000.000 à plus de 30.000.000 ! Aujourd'hui la moyenne du nombre des pauvres comparé au chiffre de la population est d'environ 24 p. 1.000, il a baissé de moitié depuis 1857 où il était de 47 p. 1.000.

Bien des faits mettent en évidence l'énorme progression de la richesse de l'ensemble de la nation, mais nul mieux que l'accroisse-

ment de la cote de la propriété soumise à l'income tax. En 1854, la valeur imposée était de 287.000.000 livres sterling ; en 1894 le montant était de 706.000.000 livres sterling. La baisse du montant du rendement de la taxe de la propriété non bâtie (en 1865, elle était de 62.000.000 livres sterling et en 1894, de 56.000.000 livres sterling) est insignifiante quand on la compare à la hausse considérable du montant de la taxe perçue sur la propriété bâtie, en 1865 il était de 68.000.000 livres sterling et en 1894 de 149.000.000 livres sterling!

Une preuve encore plus frappante, peut-être, de la prospérité continue de notre pays est l'amortissement rapide de la Dette nationale, grâce aux excédents successifs des revenus fiscaux annuels sur les dépenses. En 1856, après la guerre de Crimée, la Dette montait encore à 829.000.000 livres sterling,ou à peu près 29 livres sterling 12 shellings par tête de la population. En 1895, elle était réduite à 660.000.000 livres sterling, soit environ 17 livres sterling, 6 shellings par habitant ; et le chancelier de l'Echiquier déclarait qu'au 31 mars 1896 elle ne s'élevait plus qu'à 652.000.000 livres sterling. Durant les treize dernières années nous l'avions donc amortie de 100.000.000 livres sterling.

En face de preuves telles que celles que nous avons données, appuyées sur des chiffres relevés dans les rapports officiels, nous pouvons bien soutenir hautement que le pays a vu et continue de voir son bien-être matériel et moral augmenté sous le régime fiscal connu sous le nom de libre-échange auquel bien peu *maintenant* oseraient nier la qualité d'être « juste, sage et profitable ».

Les faits que j'ai cités sont la justification de ce régime ; de plus, ils démontrent la sagesse des principes énoncés par les philosophes du siècle dernier, principes pour lesquels leurs disciples ont lutté pendant la première moitié de ce siècle.

Vous pouvez à présent établir le contraste entre les cinquante années qui se sont écoulées depuis le retrait des lois céréales et les trente années pendant lesquelles elles étaient en vigueur. Dans la première période la détresse, accompagnée de soulèvements populaires, était constante dans le pays. Le Parlement organisait perpétuellement des enquêtes sur les causes d'une détresse qui se faisait si rudement sentir aussi bien aux travailleurs de la campagne qu'aux ouvriers des villes. Les fluctuations des prix du blé était considérables : en janvier 1816 il était de 53 shellings ; en juin 1817, de 112 shellings et en septembre suivant il était descendu à 74 shellings le quarter. Le « Select Comittee » de 1821 déclarait dans son rapport que la détresse agricole de 1820 était surtout la conséquence, comme on l'avait déjà remarqué précédemment dans des circonstances analogues, de l'abondance des récoltes des deux années précédentes dans

le Royaume-Uni. Pendant des années le gouvernement se trouva en face d'une diminution sensible de ses revenus, jusqu'au jour où on réduisit graduellement le tarif oppresseur. Peu à peu, alors, et très lentement, la condition du peuple s'est améliorée jusqu'à ce qu'enfin sous la bienfaisante influence d'un tarif qui accorde la libre importation, la prospérité avança par « sauts et par bonds ».

A vous, Messieurs, et à ceux qui partagent vos convictions, incombe le devoir sacré de veiller à ce que les millions d'électeurs de notre pays ne soient pas détournés, dans l'avenir, de leur fidélité au libre-échange, car les résultats d'une réaction protectionniste sur une population qui s'est accrue dans de si grandes proportions depuis cinquante ans, seraient plus désastreux qu'ils ne l'ont jamais été aux plus mauvais jours de la protection. De cela, du reste, je n'ai nulle crainte et avec Sir Robert Peel je dirai en terminant : « C'est pour moi une consolation de penser que *jamais* une loi céréale ne pourra être rétablie en Angleterre. »

Je suis, Messieurs, fidèlement vôtre,

C. P. Villiers.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Juillet* 1896.)

1er. — **Arrêté** fixant la liste des auteurs à expliquer à l'examen du certificat d'aptitude à l'inspection primaire et à la direction des écoles normales (page 3730).

3. — fixant la liste des matières pouvant donner lieu à la délivrance des certificats d'études supérieures correspondant aux enseignements des facultés des sciences (page 3774).

4. — rapportant, en ce qui concerne les animaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine expédiés d'Italie à destination de l'Espagne, l'interdiction de transit édictée par un arrêté du 12 avril 1892 (page 3796).

6. — **Circulaire** du ministre de l'Instruction publique, des beaux-arts et des cultes aux recteurs, relative au baccalauréat (page 3833).

7. — **Décret** autorisant la préparation, la vente et la distribution des sérums thérapeutiques dans certains établissements et suivant des conditions déterminées (page 3850).

9. — **Rapport** sur les opérations faites en vertu de la loi du 20 juin 1885, jusqu'au 31 décembre 1895, en ce qui concerne les établissements d'enseignement primaire (page 3883).

10. — suivi d'un décret portant création d'une médaille d'honneur destinée à récompenser les services des agents de l'administration pénitentiaire (page 3930).

11. — **Loi** relative à la constitution des universités (page 3957).

(Voir plus bas le texte de cette loi.)

13. — **Rapport** sur la justice civile et commerciale en France et en Algérie pendant l'année 1893 (page 4014).

17. — **Loi** complétant la nomenclature des établissements dangereux, insalubres ou incommodes (page 4094).

— **Rapport** suivi d'un décret instituant une direction des finances et du contrôle à Madagascar (page 4097).

18. — **Loi** ayant pour objet de modifier l'article 11 de la loi du 29 juin 1894 sur les caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs (page 4109).

19. — **Rapport** sur l'application de la loi du 25 juin 1890 relative à

la répression, par voie disciplinaire, des infractions spéciales à l'indigénat en Algérie (page 4125).

— suivi d'un décret modifiant le décret du 2 octobre 1885 sur l'immigration à Nossi-Bé et réglementant les conditions de payement des travailleurs (page 4131).

— **Loi** relative aux contributions directes et aux taxes y assimilées à établir pour l'exercice 1897 (page 4158).

21. — **Décret** déterminant le montant des avances à faire aux agents spéciaux dépendant du ministère de la guerre, pour le payement des salaires des ouvriers des établissements militaires (page 4157).

22. — **Arrêté** instituant au ministère de la justice, en exécution de la loi du 24 juin 1896, une commission chargée de préparer les règlements d'administration publique qui devront établir le tarif des honoraires, vacations, frais de rôles et autres droits dus aux notaires à l'occasion des actes de leur ministère (page 4189).

— **Circulaire** du ministre de l'Instruction publique, des beaux-arts et des cultes, aux recteurs, relative aux étudiants en médecine étrangers (page 4190).

24. — **Loi** portant répartition du fonds de subvention destiné à venir en aide aux départements (exercice 1897) (page 4229).

— **Rapport** adressé au Président de la République par le ministre de la Guerre, au nom et comme président du comité supérieur de la caisse des offrandes nationales en faveur des armées de terre et de mer, sur les opérations de cette caisse pendant l'année 1895 (page 4230).

— **Décret** fixant les quantités des produits coloniaux admissibles à la détaxe, en France, pendant l'exercice 1896-1897 (page 4231).

— établissant un droit de douane sur les noix de cola étrangères importées à la Guinée française (page 4234).

25. — **Arrêté** portant modification des péages perçus au port de Boulogne-sur-Mer sur les voyageurs excursionnistes (page 4248).

— **Rapports** présentés au conseil supérieur des habitations à bon marché, au nom du comité permanent : 1° sur l'enquête relative aux habitations à bon marché, par M. G. Picot, membre de l'Institut ; 2° sur les demandes formées par les sociétés d'habitations à bon marché pour obtenir l'approbation de leurs statuts, par M. Cheysson, inspecteur général des ponts et chaussées ; 3° sur l'institution de comités d'habitations à bon marché, par M. J. Challamel, avocat à la cour d'appel (page 4259).

26. — sur les opérations du jury du concours pour la construction de palais aux Champs-Elysées, par M. Pascal, membre de l'Institut (page 4288).

— sur les opérations des caisses d'épargne ordinaires en 1894 (page 4301).

— suivi d'un décret rendant exécutoires les dispositions du règlement local concernant le régime des mines d'or, des métaux précieux et des pierres précieuses à Madagascar (page 4331).

28. — suivi d'un décret relatif au régime douanier des sucres (page 4342).

(Voir plus bas le texte de ce rapport et de ce décret.)

29. — **Décret** portant réorganisation du personnel des administrateurs coloniaux (page 4360).

30. — **Rapport** présenté au Président de la République par la commission supérieure des caisses d'assurance en cas de décès et en cas d'accidents, sur les opérations et la situation de ces deux caisses en 1895 (page 4377).

31. — **Loi** relative aux pigeons voyageurs (page 4401).

(Voir plus bas le texte de cette loi.)

— **Rapport** suivi d'un décret relatif aux pigeons voyageurs (page 4401).

— **Décret** autorisant le ministre des Finances à créer pour les rentes au porteur des titres munis de coupons d'arrérages pour une période de dix ans (page 4402).

— réglant l'admission temporaire des blés importés pour la mouture (page 4403).

LOI relative à la constitution des universités.

Art. 1er. — Les corps de facultés institués par la loi du 29 avril 1893 prennent le nom d'universités.

Art. 2. — Le conseil général des facultés prend le nom de conseil de l'université.

Art. 3. — Le conseil de l'université est substitué au conseil académique, dans le jugement des affaires contentieuses et disciplinaires relatives à l'enseignement supérieur public.

Art. 4. — A dater du 1er janvier 1898, il sera fait recette, au budget de chaque université, des droits d'études, d'inscription, de bibliothèque et de travaux pratiques acquittés par les étudiants conformément aux règlements.

Les ressources provenant de ces recettes ne pourront être affectées qu'aux objets suivants : dépenses des laboratoires, bibliothèques et collections ; construction et entretien des bâtiments ; création de nouveaux enseignements ; œuvres dans l'intérêt des étudiants.

Les droits d'examen, de certificat d'aptitude, de diplôme ou de visa acquittés par les aspirants aux grades et titres prévus par les lois, ainsi que les droits de dispense et d'équivalence, continueront d'être perçus au profit du Trésor.

Fait à Paris, le 10 juillet 1896.

FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'Instruction publique,
Des Beaux-arts et des Cultes,
A. RAMBAUD.

Le ministre des Finances.
GEORGES COCHERY.

Rapport et décret sur le régime douanier des sucres.

Paris, le 25 juillet 1896.

Monsieur le Président,

Les modifications récemment apportées au régime des sucres dans plusieurs pays d'Europe nous obligent à rechercher un nouveau mode de répartition des moyens de défense mis à la disposition de l'industrie sucrière française.

Dans ce but, le gouvernement a déposé à la Chambre des députés, le 9 juillet 1896, un projet de loi ayant pour objet :

D'une part, pour la sauvegarde du marché intérieur, d'établir de nouvelles surtaxes à l'importation en France des sucres bruts et raffinés;

D'autre part, en vue d'assurer à l'extérieur le débouché dont notre industrie a besoin pour l'excès de sa production et lui permettre d'y soutenir la concurrence des sucres étrangers favorisée par l'augmentation des primes d'exportation, d'allouer à nos sucres des primes de sortie équivalentes.

La majoration de primes dont les sucres allemands et austro-hongrois vont jouir devant être appliquée le 1er août prochain, il y aurait eu intérêt à ce que l'ensemble des mesures proposées par le projet de loi précité pussent être mises en vigueur à partir de cette date. Mais ce projet n'a pu être discuté avant la séparation du Parlement.

L'établissement de primes à l'exportation devra donc être différé jusqu'au retour des Chambres, puisque, en cette matière, le gouverne-

ment n'a pas le pouvoir, même pour les cas d'urgence, d'ordonner par voie de décret.

Mais il n'est pas de même pour les surtaxes douanières.

En effet, l'article 34 de la loi du 17 décembre 1814 donne au gouvernement, dans le cas d'urgence, la faculté d'augmenter provisoirement les droits de douane sur les marchandises étrangères, à condition de présenter les dispositions ainsi ordonnées en forme de projet de loi, aux deux Chambres avant la fin de leur session, si elles sont assemblées, ou à la session la plus prochaine, si elles ne le sont pas.

En ce qui concerne spécialement les sucres, le gouvernement peut également relever les droits de douane en vertu de l'article 4 de la loi 3 juillet 1840, lequel est ainsi conçu :

« Les surtaxes établies sur les sucres étrangers pourront être modifiées par des ordonnances royales, dont les dispositions devront être soumises aux Chambres dans leur plus prochaine session. »

A défaut des primes dont l'allocation se trouve retardée, il est tout au moins indispensable de mettre, dès le 1er août, nos sucres sur le marché intérieur à l'abri de la concurrence possible des sucres étrangers que les surtaxes actuelles de 7 francs sur les bruts et de 8 francs sur les raffinés au tarif minimum ne suffiraient plus à arrêter. En ce qui concerne notamment les raffinés, il ne faut pas perdre de vue que la surtaxe précitée réussissait à peine contenir l'importation, puisque celle-ci montrait, depuis deux ans, une tendance nettement marquée à s'accroître. C'est ainsi, en effet, qu'elle se chiffrait par 209.072 kilogrammes en 1894 et par 876.715 kilogrammes en 1895, alors que les entrées n'avaient pas dépassé 20.037 kilogrammes en 1893 et 34.327 kilogrammes en 1892.

Dans cette situation et en raison de l'urgence, il nous a paru nécessaire d'user des pouvoirs exceptionnels que les lois précitées de 1814 et de 1840 confèrent au gouvernement en matière de droits de douane, et de mettre en vigueur, à partir du 1er août prochain, les surtaxes qui figurent dans le projet de loi que le gouvernement a présenté à la Chambre.

Tel est l'objet du projet de décret ci-joint qui modifie en conséquence le n° 91 du tableau A annexé à la loi de douane du 11 janvier 1892.

Si vous approuvez les dispositions de ce projet de décret, nous aurons l'honneur de vous prier, monsieur le Président, de vouloir bien le revêtir de votre signature.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de notre respectueux dévouement.

Le ministre du Commerce, de l'industrie, des Postes et des Télégraphes,
HENRI BOUCHER
Le président du Conseil, ministre de l'Agriculture,
J. MÉLINE.
Le ministre des Finances,
GEORGES GOCHERY.

Le Président de la République française,

Vu l'article 34 de la loi du 17 décembre 1814;

Vu l'article 4 de la loi du 3 juillet 1840;

Vu la loi du 11 janvier 1892, Tableau A, n° 91;

Vu l'urgence;

Sur le rapport du ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, du président du Conseil, ministre de l'Agriculture, et du ministre des Finances,

Décrète :

Art. 1er. — A partir du 1er août 1896, les surtaxes applicables aux sucres bruts étrangers importés des pays d'Europe et aux sucres raffinés étrangers de toute origine sont fixées ainsi qu'il suit :

Sucres bruts d'origine européenne ou importés des entrepôts d'Europe, 10 fr. 50 (poids effectif les 100 kilogrammes net).

Sucres raffinés et assimilés autres que candis, tarif général, 16 francs (poids effectif les 100 kilogrammes net).

Sucres raffinés et assimilés autres que candis, tarif minimum 12 fr. (poids effectif les 100 kilogrammes net).

Sucres candis, tarif général, 30 fr. 80 (poids effectif les 100 kilogrammes net).

Sucres candis, tarif minimum, 25 fr. 80 (poids effectif les 100 kilogrammes net).

Art. 2. — Le ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes et le ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin des lois*.

Fait au Havre, le 26 juillet 1896.

FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République :

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des télégraphes,
HENRI BOUCHER
Le président du Conseil, ministre de l'Agriculture,
J. MÉLINE
Le ministre des Finances,
GEORGES GOCHERY.

LOI relative aux pigeons voyageurs.

Article premier. — Toute personne voulant ouvrir un colombier de pigeons voyageurs doit en obtenir préalablement l'autorisation du préfet de son département.

Art. 2. — Toute personne qui reçoit, à titre permanent ou transitoire, des pigeons voyageurs, est tenue d'en faire la déclaration et d'en indiquer la provenance à la mairie dans un délai de deux jours.

Art. 3. — Chaque année, à la date fixée par le ministre de l'Intérieur un recensement des pigeons voyageurs sera fait dans toutes les communes de France, par les soins des municipalités.

Art. 4. — Sera punie d'une amende de cent à cinq cents francs (100 à 500 fr.) toute personne en contravention aux prescriptions des articles 1 et 2.

Sera punie, en outre, d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, toute personne qui aura employé des pigeons voyageurs à des relations nuisibles à la sûreté de l'État.

Art. 5. — Le gouvernement pourra interdire, par décret, sur la proposition des ministres de l'Intérieur et de la Guerre, toute importation de pigeons étrangers en France, ainsi que tout mouvement de pigeons voyageurs à l'intérieur.

Toute infraction aux prescriptions dudit décret sera punie des peines édictées au paragraphe 2 de l'article 4.

Art. 6. — L'article 463 du Code pénal est applicable aux infractions prévues par la présente loi.

Fait au Havre, le 22 juillet 1896.

FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'Intérieur,

LOUIS BARTHOU.

Le ministre de la Guerre,

BILLOT.

La statistique du recrutement. — Parmi les tableaux statistiques annuels que font paraître nos diverses administrations publiques il n'en est aucun qui soit aussi scrupuleusement exact et aussi instructif que le compte rendu sur le recrutement de l'armée, établi par le ministère de la guerre, avec les états officiels fournis par les mairies de France, par les conseils de revision départementaux et par les bureaux militaires des subdivisions territoriales.

Ce document donne les détails les plus précis et les plus complets

sur la situation morale, intellectuelle et physique de notre population masculine à l'âge de 20 à 21 ans, telle quelle ressort des actes de l'État civil produits par chacun des jeunes gens appelés simultanément au devoir militaire et aux droits civiques.

Nous allons analyser le résumé des opérations du recrutement effectuées en 1895, que viennent de terminer les bureaux de l'administration centrale militaire, en les comparant, par certains points, avec les mêmes opérations de 1875 et de 1885.

Le nombre des jeunes gens qui ont tiré au sort en 1895 s'élevait à 337.109, ce qui réprésente approximativement la moitié des naissances d'enfants mâles constatées vingt années auparavant; les pertes dans ce laps de temps sont donc d'environ 50 p. 100.

Ce nombre était de 296.504 en 1875, année qui, correspondant à l'époque de la guerre de Crimée, fut de beaucoup inférieure à la plupart des autres, comme natalité; en 1885, il était de 309.097.

Sur les 337.109 jeunes gens recrutés en 1895, on comptait 5.790 étrangers assimilés aux Français, 305 seulement ayant réclamé une nationalité étrangère.

En 1875, sur 2.250 étrangers, 1.604 avaient excipé de leur extranéité, et en 1885, 1.641 sur 3.421 avaient également répudié l'origine française.

Les heureux résultats des lois du 28 juin 1889 et du 22 juillet 1893 sur la nationalité sont, par conséquent, indéniables.

LES INFIRMES

Les conseils de revision ont, en 1895, exempté 27.633 jeunes gens de tout service militaire, comme absolument inaptes à en accomplir les devoirs et à en supporter les fatigues.

Ce nombre était de 29.797 en 1875.

La proportion des exemptés a diminué, en vingt années, de 10 à 8 p. 100, ce qui laisse supposer une amélioration progressive dans la constitution physique des jeunes gens.

Parmi les exemptés de l'an dernier, signalons : 133 aveugles, dont 103 de naissance; 696 sourds-muets, dont 212 de naissance; 635 privés de l'urage des bras et 1,014 de l'usage des jambes, soit de naissance, soit par maladies, accidents ou blessures; 846 atteints d'incurvations des membres ou ayant des pieds-bots; 1.127 présentant diverses déviations dans la colonne vertébrale jusqu'à la gibbosité.

Notons encore 17 cas de lèpre ou d'éléphantiasis, dont 5 dans le département de la Vendée; 284 goitres, dont le tiers dans le département de la Haute Savoie; 917 affections de phthisie pulmonaire, dont 224 dans les départements de la Seine et du Nord, à peu près par moitié.

Relevons, enfin, pour le système nerveux ou encéphale, les chiffres suivants : 598 épileptiques, 48 cataleptiques, 1.245 crétins, idiots ou imbéciles; 202 monomanes, maniaques ou déments; 279 paralysés partiellement ou complètement.

La taille moyenne des jeunes gens qui ont été mesurés en passant devant le conseil de revision ressort à 1 m. 649.

On en signale 24.085 de cette taille moyenne; 9.199 au-dessous de 1 m. 54; 32.513 au-dessus de 1 m. 73.

L'évaluation de la taille moyenne n'a pas varié depuis vingt ans; peut-être serait-il préférable de la calculer, non sur l'ensemble de la classe, mais seulement sur l'ensemble des incorporations, car les exemptés sont perdus aussi bien pour la reproduction de la race que pour le service militaire, et les comprendre dans l'établissement de la taille moyenne, c'est commettre une double erreur d'appréciation.

Le nombre des illettrés est encore de 18.659 en 1895, ce qui donne 5.53 p. 100; en 1875, il était de 16,37;en 1885, de 11,30.

Il y a, par conséquent, progrès réel; mais, ici encore, l'évaluation devrait uniquement porter sur les jeunes gens valides tandis qu'elle englobe tous les infirmes de corps et tous les faibles d'esprit; en Allemagne, on laisse ces derniers en dehors des calculs proportionnels.

Le département du Jura tient la tête des départements les plus instruits; sur une classe de 2.624 inscrits, il ne compte que 27 jeunes gens ne sachant pas lire, et, parmi eux, figurent évidemment les 10 crétins ou idiots mentionnés au chapitre de ce département. Cette observation s'applique aussi au département de la Seine, qui renferme 338 illettrés sur 23.447 inscrits.

Le département du Morbihan résiste toujours à la loi sur l'instruction obligatoire; son nombre d'illettrés s'élève à 1.196 sur 5.702 inscrits, soit à la proportion de 21 p. 100.

LES PROFESSIONS

Les travaux agricoles occupaient 145.615 jeunes gens en 1895; 8.176 étaient meuniers et boulangers; 5.103, bouchers; 3.149 tailleurs d'habits; 13.586, ouvriers des manufactures.

Les autres ouvriers se répartissaient comme il suit : 12.061, pour la pierre; 16,995 pour le bois; 21.170, pour les métaux; 7.922, pour le cuir.

Les charretiers, palefreniers, rouliers, voituriers, étaient au nombre de 7.368; les bateliers, mariniers et pêcheurs, au nombre de 5.593.

On comptait 10.629 employés de bureau, 677 du service télégraphique, 1.795 du service des chemins de fer.

Enfin, on a relevé 68.684 jeunes gens exerçant toute autre profession que les précédentes, et 8.586 sans profession.

Déduction faite de 27.633 exemptés pour infirmités, de 108 exclus pour indignité, de 46.427 ajournés pour insuffisance de taille ou faiblesse de constitution, de 20.776 classés dans les services auxiliaires, il est resté, en 1894, 242.165 jeunes gens aptes au service et incorporés à divers titres, pour un à cinq ans.

Ce contingent se décompose ainsi qu'il suit : 25,434 engagés volontaires pour trois ans au moins; 5.880 inscrits maritimes; 289 élèves des écoles militaires; 163.121 appelés pour trois ans; 47,445 appelés pour un an.

Il faut encore y ajouter 18.878 ajournés des deux classes précédentes, reconnus aptes au service en 1895, puis 3.957 Algériens incorporés pour un an, enfin 5.454 engagés volontaires des troupes indigènes de nos possessions de l'Afrique du Nord et des régiments d'étrangers.

Le total définitif atteint donc le chiffre de 270.454 incorporations annuelles.

Encore n'y a-t-on pas compris le nombre des engagements volontaires d'indigènes de nos diverses autres colonies, que le compte rendu sur le recrutement omet d'indiquer.

Observons que l'application de la loi à la Réunion, à la Guadeloupe, à la Martinique, application qui vient de commencer seulement en 1896, majorera les contingents des appels de 9.000 conscrits environ.

NOS FORCES MOBILISABLES

Si, du total de 270.454 incorporations, nous éliminons 5.880 inscrits maritimes, 3.037 engagés volontaires des équipages de la flotte, 5.801 engagés volontaires de l'infanterie et de l'artillerie de marine, soit 14.718 militaires et marins français prélevés pour notre armée navale et nos troupes coloniales, il reste 255.736 incorporations annuelles comme point de départ de la force numérique de notre armée de terre.

Cette armée doit disposer de 25 contingents au jour de la mobilisation.

Déduction faite des pertes pour causes diverses, on admet, dans les états-majors européens, que 25 contingents successifs de 1.000 hommes à l'origine donnent un total de 19.235 hommes disponibles.

Notre armée de terre en mobiliserait donc 255 fois plus, soit 4.905.000, outre 100.000 hommes de la partie de l'armée permanente qui ne se recrute pas par les appels, ce qui donne à peu près exactement 5.000.000 de défenseurs pour l'armée de terre.

Nous devrions encore faire entrer en ligne de compte l'armée navale, l'armée coloniale, les 25 contingents classés annuellement dans

les services auxiliaires qui atteignent le nombre total de 380.000 hommes, les 270.000 conscrits de la classe à appeler immédiatement après la déclaration de guerre, enfin les engagés volontaires pour la durée de la guerre.

Il n'y a donc aucune exagération à donner le chiffre de 6.000.000 de soldats ou marins, comme le résultat de l'effort que la France s'impose actuellement pour garantir son sol patrimonial et son domaine colonial. (*Le Matin.*)

La Caisse des retraites pour la vieillesse. — Le *Journal officiel* a publié le rapport adressé au président de la République par la commission supérieure de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse sur les opérations et la situation de cette Caisse en 1895.

Ce document établit que la Caisse a reçu, pendant le cours de cette année, 1.338.859 versements s'élevant ensemble à 32.638.154 fr. 89 contre 1.041.720 versements représentant 31.045.337 francs en 1894. Il y a donc une augmentation de 297.139 sur le nombre des versements et de 1.592.817 fr. 65 sur le montant des sommes versées.

Le total des recettes de la Caisse, en 1895 — y compris le solde disponible au 31 décembre 1894, soit 45.635.237 fr. 19, — a été de 114.196.676 fr. 01, et le total des dépenses de 48.432.479 fr. 63. Le solde non employé au 31 décembre 1895 a été de 47.558.248 fr. 37.

La comparaison des années 1894 et 1895 fait ressortir en faveur de 1895 une augmentation de 294.233 dans le nombre des versements collectifs, et de 1.232.698 fr. 79 dans leur montant.

Les versements individuels présentent également un excédent de 2.966 sur les nombres, et de 360.118 fr. 75 sur les sommes versées.

Le nombre des comptes ouverts en 1895 s'élève à 157.072 et dépasse de 112.243 le chiffre correspondant de l'année précédente. Cette augmentation porte presque exclusivement sur les versements collectifs, qui se sont accrus de 112.080; il faut l'attribuer surtout à l'exécution de la loi du 20 juin 1894 sur les retraites des ouvriers mineurs.

Le montant des versements opérés au moyen de timbres-poste apposés sur des bulletins-retraites s'est élevé, en 1895, à 1.463 francs, chiffre supérieur à celui de l'année précédente de 387 francs. Cette augmentation, qui porte principalement sur le département de la Seine, provient, en grande partie, de versements effectués par des instituteurs primaires au nom de leurs élèves.

La moyenne des versements collectifs est de 20 francs, en diminution de 4 francs sur celle de l'année 1894. Cette diminution a pour principale cause les versements nouveaux effectués pour le compte

d'ouvriers mineurs, dont la moyenne est de 5 francs environ. Quant aux versements individuels, leur moyenne, de 227 francs en 1894, s'est abaissée à 218 francs en 1895.

La moyenne générale des versements ressort à 24 francs, chiffre inférieur de 6 francs à celui de l'année dernière (30 fr.), de 11 fr. à la moyenne de 1893 (35 fr.) et de 14 francs à la moyenne de 1892 (38 fr.)

1.229 titulaires de livrets, qui avaient versé antérieurement à capital réservé, ont usé de la faculté que leur accorde l'article 15 de la loi du 20 juillet 1866, et ont fait l'abandon de ce capital pour augmenter le montant de leur rente. Dans le même but, 20.943 déposants arrivés à l'époque primitivement fixée pour l'entrée en jouissance de leur rente ont ajourné cette rente à un an de date, et 15.615 l'ont reculée de plus d'une année.

Le nombre des rentes viagères en cours s'élevait au 31 décembre 1895, à 200.740 pour une somme de 33.151.178 francs, soit 3.753 parties de plus qu'au 31 décembre 1894 et 64.910 francs de moins. La moyenne des inscriptions existantes ressort à 165 francs et est inférieure de 3 francs à celle de 1894.

Le nombre des nouvelles rentes émises en 1895 (25.034) dépasse de 222 le chiffre correspondant de 1895, alors que le montant des rentes délivrées en 1895 (2.124.685 fr.) est, au contraire, en diminution de 16.686 francs par rapport à 1894.

L'épargne en 1894. — Il faut en vérité que le goût de l'économie soit bien ancré dans nos mœurs pour que, en dépit de circonstances médiocrement favorables et de l'augmentation croissante des impôts, le mouvement des caisses d'épargne ordinaires, un moment interrompu, aille chaque année en s'accentuant, comme le constate le bilan officiel des caisses d'épargne pour l'année 1894, publié par le *Journal officiel*. Au 1er janvier 1894, le solde dû aux déposants était de 3.140.489.755 francs : au 31 décembre il s'élevait à 3.286.521.927 francs, soit une augmentation de 146 millions en chiffres ronds. De 6.172.894 le nombre des porteurs de livrets a passé à celui de 6.328.947, en augmentation de 47.556 sur l'année précédente. A mesure que les livrets croissaient en nombre, ils croissaient aussi en importance. En 1894, la moyenne générale par versement a été de 231 fr. 09 : c'est la proportion la plus élevée qui ait été atteinte depuis 1882. En même temps la moyenne des remboursements qui, en 1893, avait dépassé

355 francs, n'a été que de 316 francs en 1894. Chaque livret a atteint, en moyenne, 519 fr. 28, chiffre supérieur de 10 fr. 53 à la moyenne de 1893.

On sait que les caisses d'épargne ordinaires sont autorisées à posséder une fortune personnelle. Cette fortune provient de la bonification de la différence de 25 centimes ou de 50 centimes entre les intérêts que les caisses d'épargne ont reçus de la Caisse des dépôts et consignations, au taux de 3,50 p. 100, et ceux qu'elles ont servis à leurs déposants à 3,25 ou à 3 p. 100, taux maximum et minimum. Le bénéfice réalisé de ce chef en 1894 a été de 9.837.214 francs, ce qui porte le total de la fortune personnelle des caisses d'épargne à 98 millions 048.218 fr. 95. Cette fortune se divise ainsi : versements à la Caisse des dépôts, 57 millions en chiffres ronds ; placements en rentes, 18 millions ; placements en immeubles, 19 millions ; placements en maisons ouvrières (caisses de Lyon et de Marseille), 2 millions ; prêts aux villes, aux monts-de-piété, aux hospices et aux départements, 461.113 francs ; obligations du Crédit foncier, 123.000 francs.

Comme on le voit, la fortune personnelle des caisses d'épargne, sauf une somme dérisoire de 461.113 francs, et les 2 millions prêtés par Lyon et Marseille, consiste presque uniquement en valeurs d'État. Ce relevé est antérieur à la promulgation de la loi de 1895, qui, dans une mesure encore infiniment trop restreinte, autorise les caisses d'épargne à employer une partie de leur fortune personnelle autrement qu'en rentes sur l'État. Les prochains bilans nous édifieront sur l'usage que les caisses d'épargne auront fait de cette demi-liberté qu'on a enfin consenti à leur octroyer. Nous voulons espérer que, comprenant mieux qu'elles ne l'ont fait jusqu'à présent leurs propres intérêts et ceux de leurs déposants, elles consacreront une partie de leur avoir à développer des œuvres utiles, au lieu d'immobiliser leurs fonds dans les caisses de l'État.

(*Journal des Débats.*)

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

SÉANCE DU 5 AOUT 1896

COMMUNICATIONS. — Inauguration du monument de Quesnay. — Questions économiques proposées pour le Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, en 1897. — L'agrégation d'économie politique dans les facultés de droit.

DISCUSSION. — La lutte de l'argent contre l'or aux Etats-Unis.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. Gustave de Molinari, correspondant de l'Institut, un des vice-présidents.

Parmi les assistants on remarque M. Maurice de Molinari, délégué du gouvernement belge au Congrès international de chimie appliquée.

M. E. Levasseur, second président, s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

A une précédente réunion, à propos de la discussion sur l'enseignement de l'Economie politique, M. Ch. Lyon-Caen avait annoncé la probable et prochaine institution d'une agrégation des sciences économiques et sociales dans les facultés de droit. Cette institution est maintenant un fait accompli ; le secrétaire perpétuel donne en effet lecture de la lettre suivante, adressée au Président de notre Société par le ministre de l'Instruction publique.

Paris, le 25 juillet 1896.

« Monsieur le Président,

« Le bureau de la Société d'Economie politique de Paris m'a « fait l'honneur d'appeler mon attention sur l'utilité qu'il y aurait « à instituer dans l'agrégation des facultés de droit une section « spéciale d'Economie politique.

« Je suis heureux de vous informer que, par arrêté en date du « 23 juillet courant, pris après avis du Conseil supérieur de l'Ins- « truction publique, l'agrégation des facultés de droit comprendra « désormais quatre sections : Droit privé, Droit public, Histoire « du Droit et Economie politique.

« Agréez, Monsieur le Président, etc.

M. A. Courtois, secrétaire perpétuel, signale parmi les pièces

de la correspondance l'invitation — qui a été, du reste, adressée à tous les membres de la Société, — pour l'inauguration du monument élevé à Quesnay, le dimanche 23 août prochain à 2 heures à Méré près Montfort-l'Amaury, lieu de sa naissance en 1694,

Il communique également la liste des questions économiques proposées pour le Congrès des Sociétés savantes qui doit se tenir à la Sorbonne, en 1897 :

Est-il à désirer que la liberté du taux de l'intérêt conventionnel soit admise *en matière civile ?* — En cas d'admission de la liberté du taux de l'intérêt, quelles mesures pourraient être prises pour protéger les emprunteurs?

Y a-t-il lieu de prendre des mesures pour éviter les abus des marchés à terme et à livrer? En quoi ces mesures devraient-elles consister?

Examiner les conditions et les limites que comporte le droit d'association, pour se concilier avec la liberté individuelle et l'ordre social.

Indiquer les moyens qui pourraient être employés, en France, dans le but de stimuler les efforts de l'initiative privée, en faveur de l'assistance des orphelins, vieillards, malades et infirmes.

De l'influence que certains impôts peuvent exercer sur le développement de la population.

M. le Président propose ensuite à la réunion de discuter la question suivante, proposée par le secrétaire perpétuel et posée par M. Fournier de Flaix :

La lutte de l'argent contre l'or aux Etats-Unis.

La question est adoptée.

Avant de donner la parole à M. Fournier de Flaix, M. le secrétaire perpétuel lit une lettre adressée par M. Vilfredo Pareto, professeur d'Économie politique à l'Université de Lausanne, et membre correspondant de notre Société :

Lausanne, le 1er août 1896.

« Monsieur Alph. Courtois,

« *Secrétaire perpétuel de la Société d'Economie politique*, Paris.

« Je regrette beaucoup de ne pouvoir assister à la discussion de l'intéressante question sur la lutte de l'argent contre l'or aux États-Unis.

« C'est par euphémisme, je m'imagine, qu'elle est ainsi posée. Pour s'exprimer avec précision, il faudrait parler de la lutte entre les gens honnêtes et ceux.... qui ne le sont pas.

« Recevoir un certain poids d'or et prétendre se libérer par la restitution de disques d'un métal déprécié, auxquels, par la frappe, on donne une valeur arbitraire, est un vol. Le fait qu'il se commet grâce à la complicité de la loi, ne change rien à la chose. Les partisans de l'argent sont bien bons de ne vouloir « réhabiliter » que l'argent, si leur sollicitude s'étendait jusqu'à la « réhabilitation » du cuivre, ils pourraient se libérer à meilleur marché.

« Malheureusement, l'expérience nous l'a enseigné depuis longtemps, le bien mal acquis ne profite guère à Messieurs les faux-monnayeurs. Qu'ils fassent usage d'un métal déprécié, d'assignats ou de papier-monnaie, la conséquence est la même : c'est la ruine et la misère pour le peuple qui tolère cette coupable industrie.

« Si les États-Unis entrent dans cette voie funeste et ajoutent ces maux à ceux qu'ils se sont procurés par leurs achats d'argent et les spoliations protectionnistes, ils fourniront simplement un nouvel exemple du bien fondé des déductions de la science économique.

« Agréez, etc.

« VILFREDO PARETO. »

La parole est alors donnée à M. Fournier de Flaix.

La lutte de l'argent contre l'or aux États-Unis, dit M. **Fournier de Flaix**, du terrain monétaire, économique vient de s'étendre au terrain politique. La question monétaire sert de *plat-form* dans les discussions et réunions préparatoires pour l'élection du nouveau président des États-Unis, fixée au 4 novembre prochain, et pour le renouvellement, qui aura lieu le même jour, de la Chambre des représentants.

Il était facile de prévoir, depuis la seconde présidence de M. Cleveland, durant laquelle il a rendu des services si importants à son pays, que le problème monétaire, après avoir tenu une grande place, depuis plus de vingt ans, dans le mouvement économique des États-Unis, et même dans leur vie politique, deviendrait le facteur principal de l'élection présidentielle de 1896.

On ne peut, en effet, contester que la présidence de M. Cleveland a eu un caractère essentiellement monétaire et que le parti de loyale monnaie, *the sound Money*, a trouvé en lui un concours décisif. Il est par suite tout naturel que les partisans du *free coinage* ou de l'argent, *Silvermen* et *Silveristes*, multiplient leurs efforts pour s'emparer de la présidence et obtenir en faveur du métal argent le même concours que M. Cleveland a maintenu à l'or, ou plutôt au système monétaire ayant l'or pour étalon prin-

cipal, car l'or n'a pas besoin de faveur : il s'est toujours fait respecter par lui-même ; contre lui les décrets du peuple romain, les édits des empereurs, les avis des jurisconsultes ont également montré leur impuissance. Si les peuples, si les particuliers ne peuvent ou ne veulent le payer à sa valeur réelle, il se retire, il déserte, il est exporté, suivant la fondamentale observation de Newton, observation confirmée de la manière la plus éclatante par la condition actuelle de l'administration du trésor de Washington.

C'est contre ce pouvoir de l'or que se soulèvent en quelque sorte, depuis quelques années, plusieurs groupes importants des États-Unis. Non qu'ils le méconnaissent directement, comme ont essayé de le faire au IIe siècle de notre ère les empereurs et les jurisconsultes romains ; non qu'ils aient l'idée de l'associer à un argent avili par un alliage frauduleux, ou a un cuivre teinté d'argent, mais il suffit qu'ils aient la prétention de l'échanger obligatoirement contre une quantité insuffisante d'argent, pour provoquer l'exportation de l'or, l'exportation étant le grand moyen de l'or pour se faire respecter.

Je ne rappellerai que très rapidement, de manière à éclairer et à préparer seulement la discussion, les faits monétaires qui ont précédé la présidence actuelle de M. Cleveland.

Riche en tout, le territoire des États-Unis est particulièrement riche en métaux précieux. L'or et l'argent s'y rencontrent en très grande abondance, l'argent en abondance illimitée, de même qu'au Mexique, qu'en Bolivie et qu'au Pérou ; c'est principalement des États-Unis que sont provenus depuis 1848 les milliards d'or et d'argent qui ont renouvelé et si prodigieusement augmenté le stock de métaux précieux, qui est devenu l'une des plus grandes améliorations dans la condition de l'humanité. M. Ottomar Haupt en 1885 évaluait ce stock à 24 milliards de francs dont 17 d'or. On peut l'évaluer pour 1895 à 32 milliards au moins dont 21 d'or.

En même temps que s'accroissait dans de telles proportions le stock de métaux précieux, les moyens d'y suppléer, billets de banque, chèques, mandats télégraphiques, postaux, virements, échanges plus rapides des métaux eux-mêmes, certificats d'or et d'argent, valeurs au porteur, clearings et chambres de compensation, en diminuaient l'usage.

Ces causes diverses ont progresssivement amené une baisse de 50 0/0 dans la valeur de l'argent métal, baisse qui naturellement a diminué beaucoup les profits des mines d'argent sur le globe, notamment aux États-Unis, et en a fait fermer un certain nombre.

Les cours actuel de l'once d'argent à Londres est 31 pence 1/2 au lieu de 62 en 1862. Les propriétaires des mines d'argent aux États-Unis et leurs dépendances se sont défendus et ont obtenu du Congrès de Washington les deux séries d'acts connus sous le nom de *Bland bill* et *Sherman bill*, en vertu desquels le Trésor américain a soutenu le prix de l'argent en achetant chaque année la plus grande partie de l'argent produit par les mines d'argent américaines. Ces achats ont eu pour conséquence de constituer au Trésor fédéral un stock d'argent, monnayé ou non monnayé de 547.398.700 dollars, contre lequel ont été émis 342.612.500 dollars de silver certificates qui, échangeables contre d'autres valeurs du Trésor fédéral, finissent par aboutir au Trésor fédéral.

Depuis 1878 les États-Unis ont consacré 2.404 millions à payer leurs achats d'argent. Sur ces 2.404 millions la perte est d'autant plus forte qu'il faut y ajouter 500 millions de seignieuriage.

En 1893, cette situation a provoqué une crise redoutable que le président Cleveland n'a dominée qu'en faisant interrompre les achats d'argent par le Trésor.

Tous les intérêts directs ou indirects qui se rattachent aux États-Unis, aux mines d'argent se sont coalisés pour obtenir qu'au moins les propriétaires de mines d'argent aient le droit de frapper l'argent qu'ils extraient — c'est le *free coinage* — et de le faire accepter dans les paiements d'après l'ancienne proportion légale de 16 onces d'argent contre 1 d'or. La proportion sur le marché de Londres est à peu près du double.

Si on réfléchit à toutes les conséquences du *free coinage*, on en arrive tout de suite à rechercher comment les silvermen ou les silveristes peuvent avoir une influence assez puissante pour faire triompher une politique monétaire aussi dangereuse, dangereuse au point de vue scientifique, dangereuse au point de vue économique. L'une des plus grandes illusions des nations, c'est de croire qu'elles peuvent régler les faits monétaires. Les Romains ont toujours eu cette prétention. Ils en ont beaucoup souffert. Pendant tout le moyen âge les mêmes idées ont prévalu. De là, les crises permanentes. Ce n'est guère qu'à la fin du XVIIe siècle que des esprits les plus éclairés ont dû reconnaître avec Newton que les faits monétaires étaient d'ordre scientifique, géologique, minéralogique, et que loin d'obéir à l'homme ils s'imposaient à lui. C'est ce qu'il a bien fallu reconnaître lorsqu'en 1848, les mines de Californie et d'Australie ont modifié la condition monétaire des peuples. C'est ce qui apparait avec non moins d'évidence, depuis la découverte des

mines d'or de l'Afrique australe. A cet égard, les idées qui prévalent dans les milieux américains sont contraires à l'ordre scientifique des faits.

Au point de vue économique, ces idées ne sont pas moins dangereuses : 1° en accusant un désaccord profond avec la loi supérieure de la moindre action ; 2° en compromettant la conservation des capitaux ou des réserves indispensables à l'œuvre de la production.

Aussi les intérêts des propriétaires des mines d'argent et de leurs clientèles sont-ils loin d'être les seuls. Il y a, dans ce grand problème, une autre face. Les silvermen ont des alliés plus puissants qu'eux, ces alliés, ce sont les *farmers*, les propriétaires, les cultivateurs, tous ceux qui sont engagés dans la colonisation des États-Unis.

Cette colonisation est le fait principal de l'histoire de l'humanité au XIXe siècle. Sur un territoire de 920 millions d'hectares, égal à huit fois la France et l'Allemagne réunies, vivent aujourd'hui plus de 70 millions d'hommes, au lieu et place des 3 millions qui y étaient, comme égarés, en 1789. Ces 70 millions d'hommes ne présentent plus le caractère uniforme, protestant anglo-saxon, qu'ils ont conservé durant 200 ans ; c'est un mélange bizarre d'Anglo-Saxons, d'Irlandais, de Nègres, d'Allemands, de Scandinaves, de Français, Espagnols, Mexicains, Russes, Polonais, Italiens, et d'indigènes, débris des anciennes tribus sauvages, le plus grand nombre accourus pour faire rapidement fortune et concentrés dans les villes. Aussi la civilisation des États-Unis a-t-elle un caractère essentiellement urbain. Les villes s'y forment et s'y développent avec une rapidité extraordinaire. Elles y sont très prospères ; d'énormes fortunes s'y sont formées, grâce à la plus-value des terrains, à la construction des maisons et aux progrès de l'industrie ; c'est le côté brillant de la colonisation américaine.

Restait à coloniser, occuper, approprier, cadastrer, défricher, exploiter le territoire même. Sur les 920 millions d'hectares qu'il comprend, 300 millions sont à peu près défrichés et exploités, 300 autres millions sont occupés, appropriés, cadastrés, et 300 millions en dehors de toute occupation. Il n'y a donc lieu de tenir compte que des 300 millions d'hectares en cours d'exploitation. Ils représentent environ trois fois la France et l'Allemagne réunies avec environ une population de 25 millions de cultivateurs, plus ou moins fixes. L'œuvre de ces cultivateurs est, avant tout, une immense spéculation soit foncière, soit agricole. Elle n'a que des

rapports bien éloignés avec la colonisation de l'Europe, colonisation qui a exigé plus de vingt siècles dans son ensemble et qui s'est principalement effectuée pendant la période féodale. Malgré cette longue durée, la colonisation de l'Europe a passé par bien des crises ; il est donc inévitable que la mise en culture de 300 millions d'hectares, première étape de la colonisation américaine, ait aussi ses épreuves, elle en traverse une actuellement.

Cette épreuve n'est pas la première, elle est la troisième. La première a eu lieu de 1830 à 1840, lors du développement extraordinaire du papier-monnaie, en vue de favoriser la colonisation ; la seconde a été provoquée par l'abolition de l'esclavage 1860-1870, abolition qui a ruiné, pour au moins 25 ans, la colonisation des États du Sud. La crise actuelle provient d'un fait économique d'ordre supérieur, la baisse des prix de la plupart des matières premières, spécialement des produits alimentaires.

Le défrichement et la mise en culture de 300 millions d'hectares dépassent de beaucoup les besoins des consommateurs américains ; c'est une entreprise agricole de spéculation, en vue soit de substituer le plus possible les produits américains à ceux des autres pays, principalement de l'Europe ; soit de parer à l'insuffisance qui peut se présenter pour quelques-uns, comme l'Angleterre. Cette entreprise est, au fond, un grand bienfait général, mais elle a rencontré deux difficultés : 1° Les progrès de la production agricole en Europe, 2° d'autres colonisations importantes, spécialement celles de la République Argentine, de l'Afrique australe et de l'Australasie. Sous l'effort de cette double concurrence, la baisse des prix du blé, du coton, du bétail, du maïs a été très grande. Les profits nets de la culture agricole américaine ont diminué sensiblement ; or, cette culture s'est faite avec des capitaux d'emprunt dont il faut servir les intérêts. Sans doute l'intérêt qu'on calculait, il y a 25 ans, à 12 0/0, est tombé à 7 ou à 8 0/0, mais ce taux est encore trop élevé.

De là, du découragement dans le milieu agricole américain, des saisies, des abandons nombreux et un grand mécontentement, surtout dans les États de l'Ouest et du Sud-Ouest, au delà du Mississipi. Ce mécontentement explique comment les populations, dont le mélange indique le degré de culture économique, ont pu se laisser séduire par les idées des silvermen. Ne voyons-nous pas en Allemagne et en France la masse des agriculteurs, qui souffrent aussi de la baisse des prix, prêter l'oreille à ces mêmes idées, bien vieilles, au surplus, reposant sur la croyance persistante que les prix dépendent de la quantité de monnaie.

De 1830 à 1840, lors de la première crise agricole et monétaire américaine, la même erreur présidait à l'inflation des prix au moyen de la quantité du papier-monnaie. Aujourd'hui, sans renoncer au papier-monnaie, les cultivateurs américains admettent qu'une très grande abondance d'argent frappé entraînerait la hausse des prix. Par suite, ils sont d'accord avec les silvermen pour favoriser le *free coinage* ; mais ils vont plus loin, ils veulent régler le rapport de valeur entre l'or et l'argent, de manière à rendre l'argent libératoire pour toutes les dettes,en capital et intérêt. Ce rapport serait fixé à 16 contre 1, sans tenir compte des oscillations du marché de l'argent. Par suite, en comptant 16 onces d'argent, on pourrait se libérer d'une once d'or. La valeur de l'or serait diminuée de moitié, ou plutôt la valeur de l'argent serait surhaussée de moitié.

Ce surhaussement de la valeur de l'argent n'empêcherait pas de nouvelles émissions de papier-monnaie. Les Américains de l'Ouest, tout en étant favorables au *free coinage* de l'argent, n'entendent pas renoncer au papier-monnaie. Aussi maintiennent-ils en circulation pour 1 milliard de francs de greenbacks, remboursables en or ou en argent à l'option du porteur. Ces greenbacks s'échangent eux-mêmes contre les Silver certificates et autres valeurs fiduciaires, bons du Trésor ou billets des banques nationales. L'échange des greenbacks, dont la fréquence est augmentée par les valeurs contre lesquelles ils s'échangent,est la cause de la pénurie permanente d'or du trésor de Washington, des emprunts en or pour y parer, et de l'apparition d'un change moins favorable. Ce change donne aujourd'hui une perte de 0,87 par 100 francs.

Cette situation du Trésor, qui embarrasse et inquiète le milieu des banquiers et des grands commerçants de New-York et de l'Est, est entièrement indifférente aux Silvermen et aux Farmers. Ils sont entretenus dans leurs idées monétaires et foncières par de nombreux ouvrages et par des journaux et revues à puissants tirages. Ces idées ont obtenu le concours d'hommes politiques influents. Il faut dire qu'elles règnent dans tous les États à l'ouest du Mississipi, tandis qu'elles sont contestées et combattues dans les États de l'Est. Elles sont exclusivement professées par le parti dit *populist* et la majorité des démocrates.

Il n'est pas possible de présager si elles l'emporteront dans les élections du 4 novembre. Les forces paraissent se balancer, les populists à Saint-Louis et les démocrates à Chicago ont adopté le candidat du *free coinage*, M. Bryan, tandis que les républicains de la *sound Money* ont choisi pour candidat le fougueux pro-

tectionniste Mac Kinley. Il résulte de cette situation que, si les États-Unis échappent au *free coinage*, ils n'échapperont pas à la protection à outrance, et *vice versa*.

Il y a exactement un siècle, Joseph de Maistre disait dans ses célèbres *Considérations sur la France*, à propos des États-Unis : « *Laissez donc grandir l'enfant encore au maillot.* » Il entrevoyait la rupture de l'Union, rupture qui a failli se réaliser en 1860 à propos de l'esclavage.

Doit-on craindre qu'elle se réalise, un jour ou l'autre, à propos de la monnaie ou de la protection ? nous ne le pensons pas. Nous sommes d'avis que la force unitaire du territoire, si admirablement limité par les deux grands océans et la mer du Mexique, aura raison de tout, diversité des races, diversité des intérêts économiques.

En ce qui est de la crise monétaire, elle sera certainement surmontée au fur et à mesure de l'accroissement de la population rurale. A l'esprit de spéculation succédera l'esprit d'établissement. Ce sera la seconde phase de la colonisation. Elle sera faite par des cultivateurs et non par des spéculateurs. Telle a été la condition de l'Europe à partie du XIe siècle, surtout de l'Europe occidentale, pendant la grande période féodale.

En ce qui est de la crise monétaire, nul doute que les progrès de la production de l'or n'y mettent un terme assez promptement. A cet égard, les mines de l'Afrique australe, auxquelles se joindront celles de Madagascar, les mines de Sibérie, celles des États-Unis également, finiront par exercer une influence absolument irrésistible, comme la plupart des faits d'ordre scientifique.

D'après de nouveaux calculs, on n'estime pas à moins de 700 millions de livres sterling les réserves d'or du Rand et on calcule que le rendement annuel pourra s'élever en 1901 à 6.500.000 onces d'une valeur de 26 millions de livres sterling, soit 650 millions de francs. La production d'or des États-Unis est aussi en grand accroissement. De 33 millions de dollars en 1892, elle s'est élevée à 47 millions en 1895. On évalue que la production totale de l'or, qui n'était que de 590 millions de francs en 1890, atteint en 1895 à 1.015 millions de francs, et atteindra 1.100 millions en 1896. D'après ces chiffres, il n'y a aucune témérité à porter à 1.500 millions par an la production de l'or en 1901.

Le stock d'or général augmentant sans cesse, l'or deviendra de plus en plus le principal instrument monétaire des peuples appartenant à la civilisation européenne, dont les deux Amériques, l'Australie, l'Australie et l'Afrique australe font partie.

C'est un fait d'ordre scientifique, de même que la vapeur, l'électricité. Toutes les résistances devront disparaître, parce qu'elles seront inutiles.

Vis-à-vis des faits monétaires, la liberté humaine n'est pas plus grande que vis-à-vis des faits d'ordre scientifique.

Farmers et Silvermen de l'Ouest pourront élire des présidents, composer des congrès, édicter des lois favorables à leurs idées et à leurs intérêts, mais ils ne changeront pas l'ordre des choses actuel.

M. **Frédériksen** reconnaît qu'il y a eu de grandes souffrances pour les colons. C'est lorsque l'on est allé, pendant quelques bonnes années, trop loin au delà des limites entre 98 et 100 degrés de longitude, où il n'y a pas suffisamment de pluies pour les cultivateurs. Des milliers de colons ont été forces de retourner. C'est là que les compagnies hypothécaires ont eu des pertes. Il le connaît par expérience personnelle. Mais la masse des colons dans l'Ouest et même les cultivateurs du coton dans le Sud font des progrès malgré la baisse des prix ; ils peuvent en même temps produire à meilleur marché qu'autrefois.

M. Frédériksen est d'accord avec M. Fournier de Flaix dans sa conclusion, mais non pas pour ses prémisses. La colonisation dans l'Ouest est dans son ensemble un grand succès, et les « farmers » ne sont nullement des hommes pauvres. M. Frédériksen parle de son expérience personnelle comme colonisateur. Des hommes qui eussent été des ouvriers en Europe où ailleurs finissent comme propriétaires de terres d'une grande valeur. La valeur des terres s'est doublée et croît encore rapidement. La statistique donne le même résultat que ses expériences personnelles. M. Powers, commissaire du travail de l'État de Minnesota, a démontré que, pendant plus de trente ans, après 1860, les prix des produits agricoles dans l'État de Minnesota et dans d'autres états de l'Est se sont maintenus en moyenne, tandis que ce qu'achètent les cultivateurs ne coûte plus que la moitié des anciens prix. Ils ont aussi remboursé d'énormes sommes sur leurs hypothèques.

Les préjugés des silvermen sont dus à l'ignorance. Ils ne dominent pas dans les États situés le plus vers le Nord où les immigrants sont en majorité. Ce sont des préjugés particulièrement américains, qu'on trouve dans les États surtout colonisés par les Américains, tels que le Kansas, le Missouri, le Kentucky. Ce sont exactement les mêmes préjugés qu'on connaissait sous forme de greenbackisme, il y a plus de trente ans, et qui ont été alors vaincus

après une longue discussion publique. Il ne croit pas qu'on changera l'étalon, même si M. Bryan est nommé président. Il rappelle qu'en France M. Méline unit les préjugés argentistes révolutionnaires de M. Bryan aux préjugés protectionnistes de M. Mac Kinley.

M. **Yves Guyot**. Entre la situation du mouvement des partisans de la libre frappe de l'argent aux États-Unis et celle des bimétallistes français, il y a, dit M. Yves Guyot, cette analogie : Les uns et les autres veulent rehausser les prix en diminuant le pouvoir d'achat de la monnaie. Ils ont bien tort de s'arrêter à l'argent et de ne pas aller jusqu'au papier-monnaie.

M. Yves Guyot croit que les agriculteurs n'ont pas plus inventé tout seuls cette manière d'exposer leur prospérité, aux États-Unis qu'en France. Il est convaincu que les Silvermen, qui ne sont point dépourvus d'argent, y ont bien été pour quelque chose. En France, le mouvement a été le même. Ils ont fait donner l'impulsion à M. Méline et autres protectionnistes. Ceux-ci ont été fort heureux de trouver un moyen d'expliquer pourquoi les faits avaient démenti leurs prédictions. Ils avaient annoncé que leurs tarifs rehausseraient les prix des blés et autres produits et denrées. Pourquoi ce démenti ? C'est la faute de la suspension de la libre frappe de l'argent. Il faut la reprendre, et alors le blé deviendra cher, si grande que soit l'abondance des récoltes et quelle que soit la limite de la consommation.

Seulement on veut bien reconnaître qu'il faut un accord international. M. Yves Guyot ajoute que c'est ce qui lui a permis de gagner à un an d'intervalle un pari à M. Edmond Théry. Les bimétallistes français continueront de dire que c'est la faute de l'Angleterre qui veut bien que les autres peuples renoncent à l'étalon d'or, mais qui n'entend pas y renoncer pour son compte, comme l'a déclaré le ministre, le chancelier de l'Echiquier d'un ministère qui compte M. Balfour comme premier lord de la Trésorerie. Les Silvermen provoqueront sans doute une forte crise aux États-Unis, elle aura sa répercussion en Europe ; ce sera une expérience à ajouter aux expériences passées, mais nous devons espérer que nous n'irons pas jusqu'à suivre en France l'exemple des États-Unis.

M. **Pierre des Essars** estime que M. Fournier de Flaix est resté un peu en dehors de la question qu'il a proposée, du reste il faisait beaucoup d'honneur aux *silveristes* en les supposant ani-

més d'une idée systématique se traduisant par une hostilité contre l'or, ils seraient au contraire enchantés d'échanger 16 kilos de métal blanc contre 1 kilo de métal jaune et la campagne qu'ils mènent n'a pas d'autre but. Elle est identique à celles que font chez nous de temps en temps les betteraviers sucriers et raffineurs pour obtenir une plus large part au budget. Cependant il y a une différence, on calme momentanément l'industrie du sucre en lui distribuant quelques dizaines de millions ; l'argent est plus exigeant et il ne lui faut rien moins que la ruine complète du crédit et des finances.

Les acts *Bland* et *Sherman* ont déjà porté au Trésor américain un coup terrible : la mauvaise monnaie, celle qui est gagée sur l'argent, a chassé la bonne et de 1891 à 1895 inclusivement les États-Unis ont perdu, déduction faite des exportations, 251 millions de dollars; depuis le commencement de l'année, la douane de New-York accuse une exportation nette de 27 millions de dollars or. Il n'y a pas de circulation, pas d'encaisse qui puisse résister à un pareil drainage. La réserve du Trésor s'est vidée ; pour maintenir à 100 millions de dollars le fonds destiné au remboursement des greenbacks, le gouvernement a dû contracter trois emprunts qui n'ont servi à rien et on en aurait contracté un quatrième si on n'avait redouté d'alarmer l'opinion pendant que s'agite la question du choix d'un nouveau président. Les banques ont été mises à contribution et elles ont fourni l'or nécessaire à la reconstitution de la réserve ; c'est un expédient, ce n'est pas une solution.

Tous ces embarras ont été créés par l'argent, les silvermen le nient et les attribuent à la contraction de la monnaie amenée par la proscription de l'argent, ils ont fini par le faire croire, surtout aux États du Sud et de l'Ouest, qui depuis longtemps vendent mal les produits agricoles, d'autant plus mal que, dans la dernière crise causée par le drainage de l'or, les banques se sont montrées incapables d'aider le commerce qui, réduit à ses seules forces, a liquidé ses stocks au plus mal.

Les agriculteurs, les ouvriers d'une grande partie des États-Unis, sont bien persuadés que le libre monnayage de l'argent apportera un remède à leurs souffrances et ils soutiennent les candidats silveristes ; aussi il est fort possible que la présidence soit dévolue à M. Bryan et que les États-Unis arrivent à la frappe libre de l'argent, c'est-à-dire en pratique au monométallisme argent.

Les États-Unis seront la première victime de leur politique,

mais il y en aura d'autres. Les Américains sont gros débiteurs de l'Europe, le capital anglais a créé une partie de leurs chemins de fer, de leurs usines, de leurs conduites d'eau, etc., les créanciers anglais seront payés en argent et perdront la moitié de leur avoir; heureusement en France nous avons peu de valeurs américaines et nous ne subirons la crise que de seconde main; toutefois avec la solidarité des marchés, ce n'est pas une perspective encourageante et la spéculation agirait sagement en évitant de s'engager tant que les intentions des États-Unis ne seront pas mieux connues.

M. **Frédériksen** ne trouve pas la situation actuelle aussi dangereuse que M. Pierre des Essars. La véritable réserve d'or se trouve dans les 600 millions environ qui forment 1/3 de la circulation contre deux autres tiers de billets et de monnaie blanche. Cette somme devrait disparaître avant que l'autre monnaie puisse baisser au-dessous de l'or. Une contraction de cette autre monnaie, des billets par exemple, exerce la même influence pour conserver la valeur de la monnaie qu'une augmentation de la réserve du Trésor, remplie artificiellement. La réserve d'or ne sert à rien si les circonstances demandent une exportation. M. Frédériksen approuve ce qu'on fait maintenant en transférant de l'or au Trésor et en formant un syndicat pour offrir 50 millions de dollars de traites, si la balance commerciale les demande avant qu'apparaissent les traites pour l'exportation du froment et du coton.

M. Fournier de Flaix. — Les objections qui m'ont été faites, soit par M. Frédériksen, soit par M. des Essars, proviennent de la complexité des intérêts en présence. A M. Frédériksen, je répondrai, en ce qui concerne la crise foncière et agricole, que la prospérité, plus ou moins grande, du Minnesota n'est point un fait général. Elle peut être très réelle, sans exister dans d'autres États, tels que le Nébraska ou le Kansas. Pour le Nébraska un rapport des plus intéressants ne laisse aucun doute sur les saisies, les look-out et les déguerpissements; quant au Kansas, M. Peffer, sénateur et ancien gouverneur de l'État, a publié un livre dans lequel il établit que les épreuves des Farmers ne peuvent être contestées, c'est aussi l'impression qui résulte de l'ouvrage de M. Levasseur sur l'agriculture aux États-Unis. Cet ouvrage contient des renseignements fort curieux sur la dette hypothécaire rurale et son importance. Au surplus, comment espérer qu'une colonisation de 300 millions d'hectares, représentant un territoire six fois étendu comme la France, ne donne pas lieu à des crises,

Il y en a déjà eu trois, il s'en produira bien d'autres, de même qu'il s'en est produit plusieurs fois à la Plata et que l'Australie en traverse actuellement une très intense.

Quant à l'opinion de M. des Essars qu'il n'y a pas de lutte de l'argent contre l'or aux États-Unis, je ne saurais la partager. Dès qu'une notable partie des Américains, et personne ne conteste ce fait, ont la prétention d'échanger, à titre fixe, 16 onces d'argent contre 1 d'or et de régler leurs dettes d'après cette base de valeur pour l'argent, lorsque l'argent vaut moitié moins, c'est qu'ils contestent la valeur de l'or, de même que les empereurs et les jurisconsultes romains ont contesté au IIe siècle la valeur de l'argent au profit du cuivre. D'ailleurs, en indiquant l'importance et la fatalité des exportations d'or aux États-Unis, M. des Essars a lui-même montré le caractère de la lutte. Ce caractère ne change jamais toutes les fois que l'or n'est pas reçu à sa valeur marchande, il prend en quelque sorte la fuite d'après la remarque de Newton.

Dans la crise actuelle que traversent les États-Unis, je considère l'élément foncier comme plus sérieusement engagé que l'élément monétaire. C'est pour cela que je lui ai attribué plus d'importance.

M. Adrien Legrand fait remarquer un argument qui a une très grande influence dans cette question, aux États-Unis. On se figure, par l'effet d'un préjugé bien connu, que plus il y aura d'argent en circulation dans le pays, et plus les salaires seront élevés, et plus tout le monde aura de facilité pour tous les payements.

Tout cela est faux, évidemment, nous le savons bien, mais, aux États-Unis, un pareil argument frappe le populaire, et l'opinion publique se fonde sur cela pour agir sur le législateur.

M. **Courtois** fait remarquer que les Américains sont une nation peu homogène. L'immigration d'une part, et la suppression de l'esclavage d'autre part, ont sensiblement modifié les idées morales du pays. Nous n'y trouvons plus cette moyenne de culture intellectuelle que nous y admirions tant il y a cinquante ans, du temps des Polk et des Amasa Walker, et nos arrière grands-pères du temps des fondateurs de l'indépendance. Cela explique leur ignorance morale et le culte des appétits intéressés.

M. **G. de Molinari**, président, fait remarquer qu'il pourrait se dispenser de résumer la discussion, car les orateurs qui y ont pris part sont d'accord sur le fond de la question : ils ne diffèrent que sur les détails. M. Fournier de Flaix, qui a fait un exposé très complet de la lutte de l'argent contre l'or, attribue principalement

à la crise agricole qui sévit aux États-Unis comme en Europe l'engouement des agriculteurs pour le bimétallisme qu'ils considèrent comme une panacée. M. Frédériksen ne les croit nullement à plaindre, et il accuse leur ignorance tout en demeurant convaincu que le bon sens américain finira par l'emporter. Peut-être le malaise des agriculteurs et leur ignorance contribuent-ils, chacun pour sa part, à grossir l'armée des bimétallistes, mais la part de l'ignorance est probablement la plus forte. M. Yves Guyot est d'avis qu'en France, c'est l'insuccès du protectionnisme agricole qui a poussé ses promoteurs à entreprendre une campagne en faveur du bimétallisme, qu'ils ont présenté comme le complément nécessaire du protectionnisme; mais l'exemple de M. Balfour atteste que les théoriciens du bimétallisme ne sont pas pressés d'appliquer leurs théories, lorsqu'ils arrivent au pouvoir, et M. Yves Guyot se montre très rassuré sur les dangers du bimétallisme de M. Méline. M. des Essars n'est pas aussi optimiste que les précédents orateurs; il s'effraye à bon droit pour l'Europe des conséquences de la dépréciation que causerait l'adoption de la frappe libre de l'argent au taux de 1 à 16. Les Anglais seraient rudement atteints, et, en vertu de la solidarité qui unit maintenant les marchés, nous subirions le contre-coup de leurs pertes; mais, comme le remarque M. de Molinari, les Américains y perdraient finalement plus encore que les Anglais. Suivant l'observation très juste de M. Vilfredo Pareto, ce serait une banqueroute et les banqueroutes n'ont jamais eu la vertu d'enrichir les peuples. M. Legrand a relevé un argument qui a particulièrement séduit les classes ouvrières : c'est la hausse des salaires qui serait le résultat de l'affluence de l'argent dans la circulation; mais si l'argent remplaçait l'or qui continuerait jusqu'au bout à émigrer, le pouvoir d'achat du salaire baisserait dans la même proportion que la hausse; selon toute probabilité même, l'ouvrier n'obtiendrait pas une augmentation de salaire équivalente à la baisse du pouvoir d'achat. M. de Molinari signale de son côté un argument qui a, plus encore que la hausse éventuelle des salaires, attiré des clients au bimétallisme, surtout parmi les agriculteurs : c'est celui de la baisse du taux de l'intérêt. On leur a fait croire que l'abondance de la monnaie leur permettrait d'emprunter à 2 0/0 et même plus bas. Est-il nécessaire de dire que cet argument repose sur une confusion entre le capital et la monnaie? Quoi qu'en pensent les *inflationnistes*, le capital existant sous forme de monnaie ne constitue que la plus petite part des capitaux d'un pays. C'est l'abondance des capitaux disponibles sous toutes les

formes qui fait baisser le taux de l'intérêt et permet d'emprunter à bon marché. En augmentant au delà des besoins de la circulation la quantité de la monnaie, on la déprécie, et cette dépréciation constitue un risque contre lequel les prêteurs ne manquent pas de s'assurer en ajoutant au taux de l'intérêt la prime de ce risque. L'adoption du bimétallisme ne fera donc pas baisser le taux de l'intérêt aux États-Unis, elle le fera hausser. S'il en était autrement, si l'augmentation de la quantité de monnaie, que ce soit de l'argent ou du papier, faisait baisser le taux de l'intérêt, jamais le taux de l'intérêt n'aurait été plus bas qu'en France au moment des assignats, puisqu'elle avait alors pour 45 milliards de monnaie. Jamais, au contraire, il n'a été plus élevé, il était même à son maximum d'élévation, car on ne prêtait plus du tout. Cette illusion prouve évidemment que l'éducation économique des Américains est fort imparfaite. Comme le disait encore M. Frédériksen, leur classe dirigeante est une classe de second ordre ; elle a la bonne volonté de s'instruire, mais elle ne possède jusqu'à présent qu'une demi-instruction. Sans doute, il faut traverser beaucoup d'erreurs pour arriver à la vérité, mais il y a des erreurs qui coûtent cher et si les Américains commettent l'imprudence d'ajouter l'erreur du bimétallisme à celle du protectionnisme, ils s'en apercevront à leurs dépens.

La séance est levée à 10 h. 1/4.

Le Rédacteur du compte rendu : CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Exposition générale d'horticulture à Hambourg 1897. — *Hambourg*, 1896, in-8.

Annales du Conservatoire des Arts et Métiers. 2e sér. t. VII. — *Paris*, 1895, in-8.

Admistration des douanes égyptiennes. Rapport du directeur général A. CAILLARD, *sur l'exercice de* 1895. — *Alexandrie*, 1896, in-4.

Le Commerce extérieur de l'Egypte pendant l'année 1895. — *Alexandrie*, 1896, in-4.

Archives de la Chambre de commerce de Roubaix, 1895. — *Roubaix*, 1896, in-4.

KERGALL. *L'Impôt démocratique sur le revenu.* — *Paris*, 1896, in-8.

Statistica del commercio speciale di importazione e di esportazione dal 1° *gennaio al* 30 *guigno* 1896. — *Roma*, 1896. in-4.

Organisation et règlement du Congrès de la propriété immobilière de France, à Rouen, en octobre 1896. *Comité d'initiative.* — *Rouen*, 1896, in-4.

Comercio exterior y movimento de navegacion de la Republica oriental del Uruguay y varios otros datos correspondientes al año 1895 *comparado con* 1894. — *Montevideo*, 1896, in-4.

Movimento commerciale del regno d'Italia nell'anno 1895. — *Roma*, 1896, *in-folio.*

Jahrbuch des Allgemeinen Verbandes der deutschen landwirthschaftlichen Genossenschaften für 1895. — *Offenbach*, 1896, in-4.

Société nationale d'horticulture de France. Congrès horticole de 1896. — *Paris*, 1896, in-8.

PÉRIODIQUES.

Bulletin de l'Association philotechnique, Bulletin mensuel du commerce extérieur de l'Egypte, Bulletin trimestriel de l'Institut des actuaires français, Bulletin de l'Office du travail, Revue économique de Bordeaux, Droit financier, Annales des ponts et chaussées, Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris, Journal de la Société nationale d'horticulture de France, Bulletin de la participation aux bénéfices, Bulletin mensuel de la Société de législation comparée, Rivista di sociologia, Memorias y revista de la Sociedad cientifica « Antonio Alzate » Revue du commerce et de l'industrie, Journal des assurances, Bulletin mensuel de statistique municipale de la ville de Buenos-Ayres, Annales du commerce extérieur, Revue géographique internationale, La Science pour tous, Bulletin mensuel de l'Association générale des étudiants, Musée social, Bulletin de la Société d'encouragement.

LA DÉFINITION DE LA SCIENCE ECONOMIQUE

Dans la séance de la Société d'Économie politique du 5 juillet dernier, on a discuté *la définition de la science économique*. La définition qui semble avoir prévalu est celle d'une minorité infime parmi les économistes, savoir : « L'Économique est la science des échanges. » Or, d'après mon expérience, contre dix qui professent cette opinion, il y en a mille qui voient dans l'Économique « la science de la production, de la distribution et de la consommation », et parmi ces mille figurent presque tous ceux qu'on compte parmi les illustrations de notre science. Les membres qui ont assisté à la séance du 5 juillet étaient peu nombreux — et, sans doute, les premiers orateurs ont accaparé presque tout le temps disponible, — ce qui aura empêché plus d'un de nos collègues d'entreprendre une réfutation en règle de la prétendue définition du 5 juillet.

Que dirait-on d'une définition de la voiture ainsi formulée : une machine qui a des roues ? Elle serait aussi rigoureuse et aussi complète que celle qui définit l'Economique : la science des échanges. Dans un traité d'Économie politique, combien de chapitres sont consacrés aux échanges ? Pour n'en citer qu'un, celui que j'ai sous la main, dans le mien, sur trente six chapitres, cinq seulement[1]. La production, la distribution, la consommation restent en dehors de ces cinq chapitres qui forment un petit groupe spécial et que j'ai réunis sous la rubrique *circulation*. Nombre d'auteurs ont classé les matières d'une manière analogue. Conçoit-on une Économique sans la théorie de la production ? Où classerait-on alors la loi fondamentale de l'Économique, celle du moindre effort ? Où parlerait-on de la distribution, de ce troublant problème de notre époque qui prend un aspect si menaçant ? On pourrait plutôt se passer de la « Circulation », car on peut concevoir à la rigueur un pays sans commerce, où chacun produit les objets nécessaires à la satisfaction de ses besoins.

Un mot encore pour terminer ces courtes observations. Les adversaires de l'Économie politique classique n'admettent pas que l'Écono-

[1] Commerce, monnaies, banques et crédit, prix, transports.

mique soit une science, et ils expriment leur négation, surtout en Allemagne, par cette formule philosophique : *Il n'y a pas de catégories économiques*, toutes les règles posées par les économistes sont des catégories historiques. J'ai voulu en avoir le cœur net, et pour la prochaine 2e édition de mon ouvrage : *Progrès de la science économique depuis Ad. Smith*, j'ai recherché les « catégories économiques ». J'en ai trouvé treize, dont une seule concerne les échanges ; encore n'y entre-t-elle que conditionnellement, comme conséquence de la division du travail.

MAURICE BLOCK.

Je partage entièrement l'opinion de mon savant confrère et je doute que la nouvelle définition fasse oublier l'ancienne. Est-il bien nécessaire d'ailleurs de donner aux protectionnistes et aux autres socialistes la satisfaction de dire que les économistes eux-mêmes ne savent pas au juste en quoi consiste leur science ?

G. DE M.

CORRESPONDANCE

RÉCLAMATION DE M. LIMOUSIN

Paris, 14 juillet 1896.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Je viens de lire le compte rendu de ma brochure : *Le Problème monétaire et la question sociale*, et c'est avec surprise que j'ai constaté le parti pris de malveillance que montre, dès la première ligne, l'honorable M. du Puynode. N'est-ce pas, en effet, se montrer malveillant de parti pris que débuter ainsi : « M. Limousin n'est pas cependant de cet avis (un avis qu'exprime M. du Puynode), ce qui ne surprendra pas, je crois, les lecteurs habituels du *Journal des Economistes*, qui connaissent sa manière de raisonner sur tous les sujets ? »

Ma surprise a été d'autant plus vive que j'ai été pendant plusieurs années, au temps de M. Joseph Garnier, l'un des rédacteurs habituels du *Journal des Economistes*, et que vous même avez accueilli plusieurs travaux de ma plume. Je ne raisonnais pas alors autrement qu'aujourd'hui.

S'il n'y avait que cela dans le compte rendu de M. du Puynode, je laisserais les lecteurs apprécier le procédé. Mais M. du Puynode me prête des idées que je n'ai pas exprimées, et attribue aux économistes en général des opinions qu'ils n'ont pas.

Il me fait déclarer « que les économistes ne comprennent absolument rien à ce qu'ils disent ». Je lui demanderai à quelle page et en quels termes je l'ai fait.

Il prétend ensuite que selon moi, « ils (les économistes) ne se doutent pas qu'il est nécessaire d'appeler la mesure de la valeur : monnaie, et l'instrument d'échange : marchandise, en prenant soin de n'admettre nul rapport de valeur entre les métaux qu'il plaira de choisir ».

Il y a amphibologie dans cette phrase. Je n'ai jamais songé à dire, je n'ai pas dit que les économistes ignoraient qu'il ne faut pas établir de rapport fixe de valeur entre deux métaux, c'est me supposer bien ignorant des questions que ne pas se douter que je sais que c'est là le fond du débat entre monométallistes et bimétallistes.

Mais, en ce qui concerne la première partie de la phrase, je serais reconnaissant à M. du Puynode de me citer l'économiste qui,— tout en

maintenant l'instrument d'échange matériel, — établit cependant une distinction théorique entre cet instrument et le signe ou mesure de valeur. Le principe du système monétaire actuel, admis par la plupart des économistes, est qu'une marchandise — double ou simple — sert de mesure pour la valeur des autres marchandises. Son prix reste fixe et celui des autres marchandises varie.

La discussion entre monométallistes et bimétallistes, — et M. du Puynode est monométalliste, — roule justement sur ce point : les monométallistes prétendent qu'une seule marchandise doit être mesure de la valeur, tandis que les bimétallistes demandent qu'il y en ait deux. Les uns et les autres, par conséquent, identifient la mesure avec la marchandise dont elle est faite.

Ce qui n'est pas moins surprenant, c'est que M. du Puynode m'impute à délit d'avoir dit que les économistes ignorent que les métaux peuvent varier de prix. L'ignorance, plus que l'ignorance : l'erreur, consisterait à croire qu'une semblable variation peut se produire. C'est me prêter gratuitement une bêtise. De quels métaux s'agit-il ? Des métaux précieux évidemment. Et que signifie, appliqué à la monnaie, le mot *précieux?* Il signifie : « qui fait le prix, qui est le prix lui-même ». J'aurais donc dit que les économistes ignoraient que les prix pouvaient changer de prix ! M. du Puynode le croirait-il par hazard ? Je l'engage, dans ce cas, à ne pas prêter son opinion aux économistes.

Ce que les économistes savent, et moi aussi, c'est que les métaux précieux peuvent changer de *valeur*, en d'autres termes, qu'un poids de métal équivaut à des poids variables d'autres marchandises. Ce qui vaut 100 francs, un jour vaut 120 francs le lendemain : cela signifie, pour un économiste, que, la première fois, ce poids d'autres marchandises équivalait à 322 milligrammes d'or, et la seconde à 387 milligrammes.

Mais le prix de l'or n'a pas pour cela varié, la pièce d'or de 6 gr. 80 a continué de s'appeler 20 francs, c'est son nom et son prix.

Il résulte de là cette conclusion, dont M. du Puynode ne paraît pas se douter, qu'il y a lieu de distinguer le prix et la valeur : le premier étant le synonyme de « tant de poids de métal », et la seconde exprimant le rapport entre la marchandise type servant à l'échange et l'autre marchandise.

Je n'ai pas dit que les économistes ignoraient que l'accroissement de la circulation monétaire ne produit pas les mêmes effets que l'augmentation du capital résultant de l'épargne. J'avais besoin de rappeler ce fait pour ma discussion, et il faut avoir interprété mes paroles avec un véritable parti pris pour me faire dire cela. Quand je ne suis point d'accord avec mes confrères en économie politique, je ne me gêne pas

pour le déclarer; mais pour me l'attribuer, encore faut-il que je l'aie dit.

En ce qui concerne le système que j'ai proposé, je n'en entreprendrai pas la défense. Je me bornerai à faire observer qu'il n'est que le développement de celui préconisé par M. Joseph Garnier, qui fut le rédacteur en chef de ce *journal*, qu'il est aussi, je crois, le vôtre et celui de notre ami M. Alph. Courtois, — sauf pour le vocable, que je trouve inexact, de système des étalons parallèles. C'est donc vous-même, MM. Joseph Garnier et Courtois, que M. du Puynode aurait dû envoyer à l'école en Chine.

Veuillez agréer, etc.

C.-N. Limousin.

Monsieur et cher rédacteur en chef,

Merci de m'avoir communiqué la lettre que vous a écrite M. Limousin à l'occasion du compte rendu que j'ai fait de sa brochure : *Problème monétaire*. Je n'y ferai que deux réponses.

M. Limousin m'accuse de malveillance parce que j'ai dit que les lecteurs du *Journal des Économistes* connaissent sa manière de raisonner. Mais lui-même rappelle qu'il a écrit autrefois dans ce journal, qui reproduit encore les discours qu'il fait à la Société d'économie politique presque dans chacune de ses réunions. Comment n'aurais-je pas été autorisé à m'exprimer comme je l'ai fait? Pourquoi voit-il là de la malveillance?

De même, il assure que Joseph Garnier, ce qui est vrai, et d'autres économistes partagent l'opinion qu'il soutient dans sa brochure. Mais cela fait-il que le système qu'il propose ne soit pas le système chinois, et qu'il ait eu raison de taire les bienfaits supposés de ce système ?

Quant aux autres observations de M. Limousin, je m'en remets absolument à l'appréciation des lecteurs de sa brochure et de mon compte rendu.

Mille amitiés.

Gustave du Puynode.

COMPTES RENDUS

L'Eglise catholique et la liberté aux Etats-Unis, par le vicomte de Meaux. 1 vol. in-12 de 425 pages, Lecoffre, éditeur.

Ce livre n'est pas tout à fait une nouveauté. La seconde édition, que j'ai sous les yeux, est de 1893, l'année de l'Exposition universelle de Chicago et du Congrès des religions, auquel peut-être, sans compromettre en rien la foi très orthodoxe, mais toujours libérale du gendre de Montalembert, l'auteur aurait pu figurer honorablement. Les renseignements et les faits, naturellement, sont un peu plus anciens. C'est dans un voyage antérieur que M. le vicomte de Meaux qui parle de ce qu'il a vu et entendu par lui-même, les a recueillis. Les modifications qui ont pu survenir depuis exigeraient peut-être quelques corrections au point de vue de la statistique; elles n'altèrent en rien l'intérêt, non plus que l'exactitude des constatations faites par M. de Meaux.

Et ces constatations, il faut le dire, sont toutes à l'honneur de la liberté. Elles auraient mérité, à ce titre, d'être signalées plus tôt par les économistes.

L'économie politique, en effet, n'est point la science de la religion, pas plus qu'elle n'est la science de la richesse. Elle est la science des lois qui président au développement de l'activité humaine sous toutes ses formes. Et, au nom de l'expérience, car c'est une science d'observation et non d'imagination, de pratique et non de théorie, elle constate que c'est sous le régime de la liberté que les besoins de l'homme, besoins moraux aussi bien que matériels, sont le mieux satisfaits. Elle affirme que l'exception, la protection et la proscription, qui ne sont que des formes diverses de l'arbitraire, outre qu'elles sont contraires à la justice, finissent toujours par tromper les espérances de ceux qui s'y sont confiés et nuire au lieu de servir.

Or, c'est précisément, je ne dirai point cette thèse que soutient M. le vicomte de Meaux, mais cette démonstration qu'il fait. C'est cette supériorité du viril régime de la liberté, de la lutte, qui coûte, mais qui trempe, sur le régime menteur de la faveur et du privilège qui endort et énerve, qu'au nom de tout le clergé catholique américain, et par sa bouche, il se plaît à proclamer. Et, pour qu'aucun doute ne soit

possible, il ne se contente point de citer, comme d'autres, quelques déclarations libérales et généreuses de tel ou tel prélat américain, déclarant, comme l'évêque de Philadelphie, que « mieux vaut la liberté avec ses méprises, que la servitude avec ses abaissements ». Il étudie, dans son histoire, depuis l'origine, depuis un siècle surtout, la vie du Catholicisme aux États-Unis, la suivant pas à pas dans ses différents organes : églises, écoles, séminaires, ordres religieux, hiérarchies, conciles ; et partout arrivant au même résultat : la glorification de la liberté.

Je ne puis, dans ce rapide compte rendu, suivre M. de Meaux dans les différentes parties de cette étude. Je citerai seulement quelques traits.

Le principal ou le plus apparent, c'est la grande place que, grâce à la liberté, le Catholicisme occupe maintenant aux États-Unis. On y comptait 40.000 catholiques en 1790, à l'époque où, pour la première fois, un indigène, Carroll, occupa, comme évêque de Baltimore, un siége épiscopal. Il y en avait 8.000.000 lorsque fut fêté le centenaire de cet événement. Plus de 8.000 prêtres et 42 évêques administraient au grand jour leurs troupeaux.Et dans la ville de New-York,où un papiste n'aurait pas été toléré au siècle dernier, siégeait un archevêque, revêtu, dans son église seulement il est vrai — car la soutane même ne se porte pas dans la vie habituelle, — de la pourpre romaine, le cardinal Gibbons.

C'est ce cardinal qui, en 1889, protestait, au nom de la religion même, contre la demande de fermeture d'une école antichrétienne : « Sans examiner, disait-il, quel droit les autorités civiles ont d'intervenir en semblables matières, je ne pense pas qu'aucune guérison radicale de cette disposition antireligieuse puisse être obtenue par des mesures répressives. Ce n'est pas la contrainte qui convertit l'homme ; il faut qu'il rende volontairement la citadelle de son âme. La contrainte ne fait que renfermer le poison dans l'intérieur du corps social, où il fermente en secret. Notre divin sauveur n'a jamais invoqué l'épée pour soutenir sa doctrine. Il a repris son disciple quand une fois celui-ci tira son épée pour le défendre ; il lui commanda de la remettre au fourreau. »

Ce langage, il est vrai, — et ce n'est pas là le moindre éloge à faire de la liberté, — est celui de toutes les communions aux États-Unis. Il ne l'a pas toujours été. Et M. de Meaux dit vrai lorsqu'il rappelle que les premiers colons, s'ils s'étaient exilés pour pratiquer librement leur culte, n'avaient pas entendu préparer à d'autres le moyen de pratiquer librement le leur. Mais il fait peut-être la part un peu trop belle aux catholiques, libéraux, il est vrai, au Maryland, quand il leur attribue presque exclusivement l'honneur d'avoir implanté la tolérance dans le

Nouveau-Monde. Rogers William, dès 1630, était chassé par les puritains, après l'avoir été par les épiscopaux, pour avoir dit que « traîner un homme au temple malgré lui, c'est lui imposer l'hypocrisie » ; que « le taxer pour un culte qu'il ne pratique pas, c'est lui faire payer un salaire dû par d'autres » ; et que « réserver les fonctions publiques aux seuls membres de l'Église, c'est choisir un médecin ou un pilote en vertu de sa science théologique ». Les presbytériens, de leur côté, en 1778, refusaient une allocation qui leur était offerte pour leur culte, en déclarant qu'ils ne reconnaissaient pas au Gouvernement le droit d'entretenir les ministres de l'Évangile, pas plus qu'ils ne lui reconnaissaient le droit de leur imposer tel règlement qui lui plairait.

La vérité est que, soit parce qu'ils ont souffert de la persécution, soit parce qu'ils ont respecté, en autrui, le droit dont ils étaient jaloux pour eux-mêmes, les différents groupes religieux des États-Unis sont arrivés, peu à peu, non seulement à se supporter mutuellement, mais à vivre, les uns à l'égard des autres, dans des sentiments de justice et de bienveillance que l'on ne connaît nulle part au même degré. « L'usage prolongé de la liberté religieuse, dit M. de Meaux, y a enraciné, non-seulement dans les lois, mais au plus profond des âmes, la tolérance, c'est-à-dire le support des idées d'autrui. »

Et telle est la puissance de cette habitude, que l'on voit, nous dit-il encore, des ministres de communions différentes échanger leurs chaires ; et qu'il a pu se former, dans un but commun de propagande religieuse, mais non sectaire, une *Société de l'effort chrétien*, à laquelle peuvent coopérer, pourvu qu'ils se réclament de l'Evangile, des hommes dont les symboles sont fort différents. On a tenté vainement jadis, en France, une *Alliance chétienne universelle*. Et la *Ligue contre l'athéisme* n'y est pas encore bien vue de tous ceux qui se vantent de croire en Dieu. Aux États-Unis, les catholiques s'y rencontrent avec les épiscopaux, les presbytériens et autre gens instruits et éclairés, dit M. de Meaux. Ils ne leur ouvrent par leurs églises cependant ; mais ils ne refusent pas, à l'occasion, d'occuper, lorsqu'ils en sont priés, la chaire du Capitole. L'évêque Hughes a prêché, comme les ministres protestants les plus distingués, le sermon du dimanche au Congrès.

Ai-je besoin de rappeler qu'à un autre Congrès, à celui qu'on a appelé le Parlement des religions, non seulement les communions chrétiennes de toutes dénominations, mais les principales religions non chrétiennes qui se partagent le monde, ont pu, pendant dix-huit jours, siéger côte à côte sans manquer en rien aux égards dus à toute croyance sincère, et que c'est un prélat romain, le cardinal Gibbons, que je nommais tout à l'heure, qui a ouvert la première séance ; un

israélite qui a clos la dernière ; et un protestant, le professeur Barrows, qui en a été le principal organisateur.

Il est vrai que, grâce à cette liberté qui règne partout, les membres des Églises catholiques ou autres, ont, aux États-Unis, d'autres allures que dans nos sociétés à cultes reconnus et inscrits au bugdet.

Nos clergés d'Europe, avec leurs mérites et leurs vertus, les étonnent quelque peu par la réserve ou la gêne qu'ils s'imposent. Ils trouvent qu'ils ne sont pas assez mêlés à la vie commune, et ne frayent pas suffisamment avec la multitude. Pour eux un curé doit être le premier citoyen de sa paroisse. Il s'intéresse à tout : sociétés de secours mutuels, assurances, fondations utiles, etc. Celui, disait plaisamment un évêque, qui n'entreprendrait pas de bâtir une église de 20.000 dollars sans avoir un cent, croirait manquer à tous ses devoirs. Il y a des inconvénients. On a vu des églises saisies et vendues par des créanciers. Il est vrai qu'elles ont été rachetées par l'évêque. On a vu même un archevêque en faillite. Nous avons vu des prélats, en France, dans des situations qui n'étaient pas plus brillantes. Mais en retour quelle énergie, quelle initiative, quel *go a head*, pour employer l'expression américaine, et, en même temps, quelle vie dans le corps même de l'Église! Un prélat a pu dire, chez nous : « Mon clergé est un régiment. Je commande, et il marche. » Les prélats américains marchent peut-être plus que les prélats français. Quelques-uns sont appelés par M. de Meaux, et non sans raison, des prélats belliqueux. Mais ils ne font pas marcher leur clergé. « L'autorité des évêques, dit-il en propres termes, ne prévaut pas sur celle des simples ministres ni même des laïques délégués, par les paroisses, à l'occasion des conciles provinciaux ou nationaux. » Il y a une hiérarchie ; mais il y a autre chose qu'une hiérarchie. Il y a une tête ; mais il y a un corps. Et, par l'effet du mode de suffrage à la fois restreint et graduel, par lequel se font les propositions ou présentations pour les sièges épiscopaux, c'est, à l'inverse de ce que l'on reproche ailleurs au suffrage universel, l'élite, la véritable élite qui paraît être appelée à former cette tête.

Décidément M. de Meaux a raison. En religion comme en politique, comme en industrie, comme en commerce, comme en tout, on n'a encore trouvé rien de mieux que la liberté.

Ajouterai-je un dernier mot? C'est à un essai peut-être timide encore, bien que quelques-uns l'aient trouvé trop hardi, d'imitation du libéralisme américain que j'ai dû de connaître le livre dont je viens de parler. Le 23 avril dernier, à l'hôtel des Sociétés savantes, le professeur Barrows, de passage à Paris en se rendant aux Indes, faisait, sous la présidence de mon sympathique confrère M. Anatole Leroy-Beaulieu, une conférence sur *La Religion et la Fraternité humaine*. L'auditoire

était à la fois religieux et fraternel. Sur l'estrade, notamment, on pouvait voir, autour de l'orateur, des représentants notables de toutes les Églises et de toutes les croyances : le grand Rabbin avec quelques-uns de ses coreligionnaires ; M. Bonet-Maury, professeur à la Faculté de théologie protestante, avec des pasteurs ses collègues ; MM. Réville père et fils ; M. Ernest Lavisse ; M. Buisson, directeur de l'enseignement primaire ; mon confrère M. Georges Picot, qui fait hautement profession de catholicisme, et M. le vicomte de Meaux. C'est là qu'en parlant avec ce dernier de quelques-unes des idées qui me sont chères, et en lui rappelant que j'avais eu jadis l'honneur d'échanger quelques lettres et quelques paroles avec M. de Montalembert, j'ai eu la bonne fortune d'être mis à même de connaître sa belle et consciencieuse étude. C'est une raison de plus pour moi d'aimer la liberté et la bonne compagnie.

FRÉDÉRIC PASSY.

P. S. Au moment où je corrige l'épreuve de ce compte-rendu, je reçois le dernier opuscule de l'amiral Réveillère : *Coups de sonde à travers l'Océan des mystères*. Et j'y remarque, entre autres choses dignes d'attention, comme tout ce qui sort de sa plume, ce passage, que l'on ne s'étonnera pas de me voir citer à l'occasion de la belle étude de M. de Meaux :

« C'est le caractère spécial de l'Église américaine, Église romaine parfaitement orthodoxe, mais d'un esprit diamétralement opposé à l'esprit catholique européen, de ne vouloir ni autorité ni tutelle, satisfaite du régime autarchique, sous lequel elle prospère. En Europe, en France notamment, l'Eglise se montre prête à toutes les servitudes en échange d'une parcelle de pouvoir. »

Je cite, je ne commente pas.

HISTOIRE FINANCIÈRE DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE, 1789, par CHARLES GOMEL. Paris, Guillaumin et Cie, 1895.

Personne n'était mieux préparé que M. Gomel pour écrire l'histoire financière de la Révolution ; car j'espère bien qu'il ne s'arrêtera pas à celle de la Constituante. L'on ne pourrait avoir oublié ses précédentes publications sur *Les Causes financières de la Révolution française*, sur *Les Ministères de Turgot et de Necker*, sur *Les Derniers Contrôleurs généraux*, et je lui sais grand gré, en ce qui me concerne, de son nouveau livre. Nous n'en sommes plus sans doute aux ignorances dans lesquelles nous étions élevés autrefois sur les origines et les successives transformations de la Révolution. Mais que nous sommes

encore loin pour la plupart de la sainement apprécier, même après Tocqueville, Taine et quelques-uns des plus grands penseurs étrangers de notre temps! Non, la société du XVIIIe siècle n'était pas seulement la frivolité et la corruption qu'on s'est si longtemps plu à nous dire. Si c'était celle de l'évêque de Strasbourg à sa dernière fête, c'était aussi celle de Voltaire, de Condorcet, de Montesquieu, de d'Aguesseau, de Turgot, des physiocrates. Ses désirs de réformes trop peu réfléchis, ses empressements aux changements trop peu mesurés, comptent parmi ses torts les plus marqués, c'est incontestable ; mais quel amour du bien, du droit, de la justice, se révèle dans les cahiers des trois ordres assemblés pour les élections des États généraux, devenus si promptement l'Assemblée nationale ! Et à qui la faute si cette société a montré autant de prévention et d'imprévoyance? Il n'est pas jusqu'à Louis XVI dont je ne serais tenté d'excuser en partie la faiblesse et l'incapacité. Ces paroles de Mme de Staël sont profondément vraies : « Il avait à se départir de la doctrine du droit divin, et quoique nullement porté par son caractère à désirer le pouvoir absolu, ce pouvoir était un préjugé funeste auquel il ne renonça jamais tout à fait. » C'est que seule la liberté donne aux peuples comme aux souverains, les connaissances, les pensées, les sentiments nécessaires dans l'administration des affaires publiques. J'étonnerai peut-être beaucoup de mes lecteurs, si j'en ai ; mais les deux grands coupables de notre histoire, des erreurs et jusqu'à certain point des excès même de la Révolution — pour lesquels je n'ai pas, Dieu merci, l'indulgence de Thiers, de Louis Blanc ou de Michelet, — ce sont, à mon sens, Richelieu et Louis XIV. L'un et l'autre ont eu de grandes qualités, je le reconnais ; mais quelle France de despotisme, d'ignorance politique et d'impuissance individuelle et locale ils nous ont faite ! Que nous payons cher encore leurs fautes ! L'Angleterre aussi a subi une révolution et elle a eu un roi fou ; mais ses franchises l'ont sauvée, pour la porter de la position si inférieure qu'elle occupait par rapport à nous, au rang qu'elle tient aujourd'hui.

Les premiers torts de l'Assemblée nationale et de la cour se sont révélés à Versailles ; mais quand l'Assemblée s'est transportée à Paris, l'on peut dire que la révolution avec tous ses excès et ses désastres devenait inévitable. Mirabeau, qui voyait si juste, ne s'y est pas trompé. Les déclamations du Palais-Royal, les entraînements, les terreurs, les violences de la foule, qui envahissait jusqu'à son enceinte, dominèrent bientôt cette Assemblée, qui dès lors devint incapable d'accomplir le mandat qu'elle avait accepté avec le plus sincère désir de le remplir. Mandat qui consistait à accomplir, d'accord avec la couronne, les réformes nécessaires dans les institutions, de combler

les déficits si menaçants alors, et d'améliorer le système fiscal existant, condamné de toutes parts. Dans sa pleine ignorance des faits et des hommes, l'assemblée se livrait trop aussi, en politique et en finances, à Necker, le plus imprévoyant et le plus incapable des ministres pour une pareille epoque, et dont l'incroyable orgueil lui permettait difficilement de croire qu'il se put tromper. Mirabeau seul peut-être le jugeait à sa réelle valeur, comme l'a plus tard reconnu Malouet. Son unique mérite est encore de nous avoir donné Mme de Staël ; il a certainement beaucoup contribué aux maux et aux erreurs de la France durant sa première période révolutionnaire.

Je m'attarde autant à ces considérations générales parce que M. Gomel n'a consacré que la moindre partie de son livre, malgré le titre qu'il porte, à l'examen des finances. Je suis loin de le lui reprocher ; mais j'aurais cependant préféré qu'il restreignît plusieurs de ses chapitres, pour nous mieux faire connaître l'état économique et financier de notre pays à la fin du XVIIIe siècle. Il fait bien quelques fort justes remarques sur la division, déjà très marquée, de notre propriété immobilière ou sur quelques-unes de nos principales taxes ; mais ces remarques sont réellement trop courtes. S'il a pareillement toute raison d'écrire que « les députés de l'Assemblée auraient dû savoir que, si défectueux que soient d'anciens impôts, ils présentent le double avantage d'avoir un rendement que l'on connaît, et d'être entrés dans les habitudes des populations », — c'est même une observation dont nos législateurs feraient bien de profiter — n'aurait-il pas été utile aussi qu'il nous montrât ce qu'étaient nos anciens impôts, sur quelles richesses et comment ils se prélevaient ? La somme entière nous en paraît certes bien minime aujourd'hui, et ils étaient accablants pour ceux qui les payaient. Ce que M. Gomel dit de même de la Banque d'escompte et de ses services me semble par trop superficiel et nous montre bien peu où en était alors le crédit ; sur certains autres points, comme sur le cadastre par exemple, je ne saurais en outre partager ses opinions. Le temps nécessaire pour une pareille opération, la différence des évaluations, les changements de culture, de voies de communication, de mouvement des populations, et que sais-je ? rendent toujours les cadastres faux dès leur apparition.

Le premier document financier que publie M. Gomel est le plan financier présenté par Necker à l'Assemblée nationale. Je ne l'analyserai pas ; chacun l'a certainement lu et une très exacte appréciation en est donnée par M. Gomel. La première condition qu'il eût dû remplir, c'est d'être vrai, et il ne l'était pas. Dupont de Nemours, dont le discours, à son sujet, ne peut trop être recommandé, n'a pas eu de peine à le prouver. Et non seulement ce discours est très remarquable

pour ses expositions, ses critiques, ses propositions, mais il révèle au milieu même de ses erreurs physiocratiques l'honnêteté, l'amour du pays et du bien public les plus marqués. En le relisant, je ne pouvais m'empêcher de me redire en moi-même la belle lettre que cet ancien ami de Turgot et de Vergennes écrivait à J.-B. Say, à son départ pour l'Amérique afin d'échapper aux fureurs populaires, parce qu'il n'avait pas voté la mort du roi et avait condamné les assignats ! Quels nobles esprits se sont réunis dans l'entresol de Versailles autour de Quesnay !

Quant à l'œuvre financière de l'Assemblée constituante, si remarquable, malgré ses défauts presque inévitables alors, M. Gomel mérite les plus grands éloges pour l'étude et l'exposition qu'il en a faite. On ne peut l'oublier, c'est la première fois qu'un législateur cherchait à mettre les charges publiques sur les fortunes acquises, en proportionnant les prélèvements qu'il demandait aux revenus qu'elles procuraient. Et cela sans nulle exemption, ni nulle honteuse recherche de popularité. C'est l'une des plus grandes œuvres qu'ait jamais vu réaliser un peuple. Que les erreurs physiocratives s'y retrouvent, qu'il fût fâcheux, en face des besoins et des dangers qui s'accumulaient chaque jour, de renoncer aux taxes indirectes, à l'exception des douanes, ce n'est pas douteux ; mais l'égalité et la proportionnalité de l'impôt étaient proclamées, et ce n'est pas moi qui reprocherais par trop à l'Assemblée constituante de n'avoir pas suffisamment pourvu, tout en le regrettant, aux nécessités du Trésor, au moyen d'autres taxes que les taxes directes. Il faut lire dans M. Gomel tout ce qui se rapporte à cette noble entreprise de l'Assemblée, dévouée, même en ses erreurs, au salut de nos finances et résolue à donner à la France un juste système d'impôts. M. Gomel a très justement aussi reproduit les principaux projets de taxes, d'emprunts, de papier-monnaie, de spoliation, émis au hasard chaque jour par quelques-uns des députés des différents ordres. Son livre, est excellent et sera lu avec grand profit.

GUSTAVE DU PUYNODE.

ANNUAIRE STATISTIQUE DE LA VILLE DE PARIS (1883)

On ne sait jamais comment commencer quand on rend compte d'un annuaire que déjà on a présenté plusieurs fois aux lecteurs d'une revue. On voudrait d'une phrase caractériser la nouvelle publication et, ce qui a frappé surtout en la parcourant, c'est qu'elle ressemblait beaucoup à celle qui l'avait précédée l'année d'avant. Cette répétition de tableaux qui se ressemblent est-elle donc de première nécessité ?

J'accepte que pour certains documents la publication annuelle s'impose, mais pour d'autres une publicité quinquennale ne serait-elle pas largement suffisante ?

En ce qui concerne l'annuaire de la ville de Paris, le savant directeur, M. Jacques Bertillon, doit être le premier à reconnaître que dans son service il se produit quelques abus. Il a sans doute la main forcée par les chefs de service. Cependant les chefs de service interpellés pourraient répondre : Nous n'avons pas inventé les petits tableaux ; on nous demande des renseignements très nombreux, nous les fournissons. Plus qu'on ne croit nous sommes quelquefois excédés, exaspérés par cette enquête minutieuse et exacte, qu'il faut poursuivre sans cesse, rarement sur des choses importantes, le plus généralement sur des riens, qu'il faut perpétuellement recommencer pour voir, peser, mesurer des choses toujours pareilles, quelquefois déjà vues, pesées, mesurées cent fois. Si avec ces chiffres multiples souvent si fastidieusement recueillis, on aboutit à quelques tableaux qui trouvent place dans l'annuaire, où est le mal? Cela donne courage, on voit qu'on n'a pas travaillé pour rien. Ces tableaux, on aurait pu les croire peu utiles. Leur publication dans l'annuaire prouve le contraire.

Au lieu de feuilleter rapidement l'annuaire, comme nous avons fait les autres années, nous allons faire halte en un point, cela nous permettra de faire quelques observations.

Quinze pages concernent le service des sapeurs-pompiers. N'est-ce pas beaucoup ? Chaque année on nous donne le tableau du matériel. En 1892 il y avait 14 ventilateurs à bras transportables, il y en a le même nombre en 1893. 1 voiture pour le service du capitaine ingénieur en 1892, — la même en 1893. Il est vrai qu'il y a quelques modifications : 127 blouses expiratoires en 1892, l'année suivante 126, — 1 de moins ; par compensation les sacs de sauvetage de 23 passent à 24. Véritablement est-ce qu'il ne suffirait pas de publier un document de cette nature tous les cinq ou six ans. S'il y a de légères modifications annuelles à signaler, deux lignes peuvent suffire.

Nous pourrions faire la même observation pour beaucoup d'autres tableaux.

Signalons en deux : l'un contient la décomposition des feux par heure et par jour, l'autre contient l'étude par catégorie d'étage dans chacun des quartiers de Paris. En quoi est-il utile de chercher et de donner ce renseignement chaque année ? Que la curiosité soit éveillée dans ce sens tous les cinq ou dix ans, cela suffirait. Je ne vois pas bien non plus la nécessité de faire porter l'enquête, pour des observations de cette nature, sur tout Paris. Il devrait suffire, j'imagine, de la faire porter une fois par hasard, tantôt sur un quartier, tantôt sur l'autre ; on s'en tire-

rait à moins de frais et l'on aurait des éléments suffisants pour se rendre compte des nécessités du service.

Un des résultats de la méthode adoptée semble être que les services font eux-mêmes leur statistique,et,en la présentant,y joignent un petit mémoire contenant parfois quelques doléances.

C'est ainsi, par exemple, que l'annuaire publie une notice de trois pages relative à l'organisation du service des pompiers. La même notice sert depuis trois ans au moins. Elle se termine par le même tableau qui ne varie que par trois ou quatre chiffres, ceux de l'année courante. Ce tableau est lui-même commenté de la même façon depuis plusieurs années, par quelques lignes respectueusement comminatoires qui méritent d'être citées.

Ce tableau groupe pour cinq années, toujours les mêmes (1841, 1857, 1860, 1867, 1879), et une sixième année, celle de l'annuaire, les chiffres relatifs à l'effectif du corps, la superficie de Paris, la population, le rapport entre le chiffre de la population et le nombre des sapeurs, le budget, le nombre des incendies, la moyenne par heure.

Dans ce tableau, l'auteur considère certains chiffres et il écrit : « Il « résulte de l'examen comparatif des données du tableau ci-dessus que « la surface de Paris a augmenté dans la proportion de 1 à 2,6, et que « le nombre des incendies a presque sextuplé (de 1841 à 1893); dans le « même intervalle l'effectif du corps a simplement doublé.

« C'est grâce au progrès du matériel et à l'attelage des voitures que « l'effectif du régiment arrive, mais à grand'peine, à satisfaire aux be- « soins actuels du service d'incendie. »

Un statisticien de profession aurait de suite remarqué que le tableau contenait d'autres éléments de comparaison. En 1841, la population est de 935.000 habitants, et le budget de 733.000 francs; en 1893, la population est de 2.475.000 habitants et le budget de 2.604.314 francs. C'est-à dire que la proportion est beaucoup de moins de 1 franc par habitant en 1841 et qu'elle dépasse au contraire sensiblement ce chiffre en 1893.

L'auteur de la notice a négligé ce rapprochement, il a cependant quelque chose de fort caractéristique. Le budget augmente, mais le service est moins bien organisé.

En passant, je note que la centralisation y est pour quelque chose : si chaque quartier avait sa compagnie de sapeurs, il n'y aurait que des capitaines; le service n'en irait pas plus mal. Pour centraliser, on réunit plusieurs quartiers en un arrondissement et, pour marquer le lien au-dessus des capitaines, on met des commandants. Comme on a réuni plusieurs arrondissements, au-dessus des commandants on a mis un colonel, un colonel coûte autant que plusieurs escouades de sa-

peurs. Le nombre des unités combattantes, c'est à dire des sapeurs-pompiers n'augmente pas en proportion des sacrifices budgétaires, en même temps que le personnel, le matériel, les bâtiments et le reste prennent de l'ampleur. Voilà un trait de la centralisation.

Revenons à la notice des sapeurs : elle parle de la superficie qui a augmenté sans faire toutefois remarquer que les terrains vagues de la banlieue ne voient peut-être pas autant d'incendies que les surfaces bâties.

Mais ce qui est dit sur le nombre des incendies est bien plus caractéristique.

C'est le chiffre des 1.257 incendies de l'année 1893 qui sert à établir que les incendies ont sextuplé depuis 1841. Or, sur ces 1.257 incendies que l'on fait à nouveau flamboyer à nos yeux, il n'y a peut-être que 51 cas vraiment graves parmi lesquels quatorze grands feux seulement. Voici des détails tous pris dans l'annuaire : il y a d'abord 601 incendies, soit près de la moitié qui ont été éteints par les habitants seuls (page 632). Parmi ces 601 incendies, 570 ont été éteints simplement avec des seaux d'eau, 30 avec du sable et des chiffons mouillés, 1 avec un robinet de maison (et une lance). Il est vraiment excessif de faire contribuer ces 601 feux à l'argumentation statistique citée plus haut. Les braves sapeurs ont quelque peu mouillé leurs chiffres personnels, il les ont étendus d'eau. Mais tout de même on devrait nous prévenir que par déférence on insère quelquefois des documents que, par déférence également, on ne révise pas.

Mais continuons : Pour leur part, les pompiers ont éteint 656 incendies. Mais 319 n'ont nécessité que des seaux d'eau, 9 les chiffons mouillés et 1 un robinet particulier. Ces 319 n'évoquent pas encore cette nécessité de matériel perfectionné. Poursuivons : 153 ont nécessité une lance de dévidoir, c'est-à-dire que l'on a mis à une bouche d'eau de la rue, un tuyau et une lance au bout, sans pompes. Dans les mêmes conditions, c'est-à-dire sans pompes, mais avec des tuyaux de dévidoir, ont été éteints encore : 39 avec 2 lances, 15 avec 3 lances, 19 avec 4 lances ou plus. Dans tous ces cas, c'est la tuyauterie perfectionnée du service des eaux et non le matériel perfectionné des pompiers qui a vaincu. Additionnons ces cas, le total est de 605. Restent donc 51 cas dans lesquels une ou plusieurs pompes à vapeur ont dû entrer en batterie. 51 incendies sérieux en 52 semaines, et encore parmi eux j'en note 3 éteints avec 1 lance de pompe, 22 avec 2 lances de pompe.

D'ailleurs, c'est un des tableaux de l'annuaire qui le dit, en 1893, il n'y a eu que 14 grands feux.

D'autres chiffres vont corroborer les premiers.

Nous savons combien de temps on a mis à l'extinction :

5 minutes dans		834 cas
10	—	102
15	—	58
20	—	57
25	—	43
de 25 à 1 heure		104
Plus d'une heure		59
		1.257 cas

Ces feux éteints en 5 ou 10 minutes paraissent bénins. Peut-être pensera-t-on que ces incendies, à tout le moins, occasionnent beaucoup de pertes de temps. Sur ces 1.257, il y en a 1.106 qui ont été attaqués 5 minutes après l'avertissement, 103 après 10 minutes, moins de cinquante après 10 minutes. Cette rapidité, il faut la louanger certes, en passant, elle est merveilleuse, mais elle prouve encore une fois la mince importance de la plupart de ces 1.257 cas tout d'abord relevés. Nous ne sommes plus effrayés quand on nous dit qu'en 1893 il y a eu un incendie toutes les 7 heures. Il y a incendie et incendie.

Le corps des pompiers, qui, par son entrain et son courage dans le danger, est particulièrement sympathique, fera bien de se méfier des regards provocateurs que lui adresse la statistique. La statistique a ses mirages. D'autre part, les statisticiens de profession doivent tenir en défiance les *statistiques de pompiers* que leur apportent les services divers.

Puisque nous en étions là, nous avons essayé de rechercher si vraiment le monstre incendie se développait chaque année dans de si redoutables proportions.

Un tableau nous fournit une utile indication, on y relève le nombre des grands feux de 1875 à 1893. Ce sont eux évidemment qui font de grands ravages et mettent surtout en action le corps de sauvetage. Les mauvais chiffres sont pour 1882 avec 18, puis viennent 1876, 1880, 1883, avec 17 grands feux annuels. Les moins mauvais chiffres sont pour 1875 et 1891 avec 7 feux; 1877, 1890, 1892 avec 9 feux. Les mauvais chiffres ne croissent pas, ils s'entremêlent avec les moins mauvais. Il n'y a pas de progression, mais des intermittences.

Nous trouvons d'autres éléments d'appréciation également très démonstratifs dans le tableau qui relate les pertes et dégâts. Le total des pertes et dégâts pour chaque année nous est fourni pour la même période que pour les feux.

Les plus gros désastres (15 millions) ont frappé 1881, puis 1876 (10 millions); puis 1890 et 1893 (9 millions); les années les moins atteintes ont été : 1877 (2 millions); 1875 1878, 1887, 1889 (4 millions). Comme on voit, en vingt ans, les mauvaises années s'entremêlent avec les

autres : le fléau n'a pas de marche ascendante. Si pourtant le total général des incendies grandit chaque année dans les rapports, tableaux, etc., ne serait-ce pas au perfectionnement de l'outillage statistique que nous en sommes redevables? Sollicité par le service de statistique, on a mis plus de soin à tout relever.

Si encore on s'en était tenu au simple dénombrement! Hélas! il n'a pas suffi d'une indication sommaire, d'une coche sur un bois. Pour chaque affaire il a fallu tout un rapport, remplir un tableau avec des indications sur l'heure, le jour, le mois, les causes probables, la qualité de l'occupant et la nature du local, l'étage, le quartier, les avertissements, vrais ou faux, leurs auteurs, leurs moyens de transmission, le temps écoulé entre l'avertissement, l'attaque du feu et l'extinction du feu, les moyens d'extinction, les engins amenés sur les lieux (grands détails), les sauvetages, leur nature, les incidents, etc...

Examinez ces nombreux tableaux pour lesquels on réclame à ces infortunés militaires tant de chiffres, vous comprendrez mieux les doléances du corps des pompiers. Tout d'abord il semblait que ces 1.257 incendies dont la moitié sont éteints par les habitants, etc., que ces 1.214 feux de cheminée, et 239 fausses alertes ne représentaient pas un grand effort pour un personnel assez nombreux, pour 51 officiers et 1.693 sapeurs. Nous n'avions pas pensé aux rapports.

La recherche des éléments statistiques concernant les incendies doit prendre plus de temps au corps des pompiers que l'extinction desdits incendies. Nous tiendrions volontiers le pari, qu'une partie du corps des pompiers est immobilisée par les enquêtes, par l'œuvre de bureau qui les accompagne, la rédaction des renseignements, leur mise au net, leur mise en tableaux... etc... etc.

Dans le corps des pompiers, peut-être y a-t-il quelques légers vices d'organisation? Peut-être met-on trop aisément en mouvement pour peu de chose un gros matériel et un nombreux personnel? cela supposerait un service d'avertissement défectueux?

Ce n'est pas de ce côté qu'il faut chercher les grandes causes du surmenage. La paperasserie dont la statistique est le prétexte est la grande coupable.

Nous avons pris sur le vif un échantillon curieux, mais peu rare, un exemple typique d'une maladie qui sévit sur toute la France. Une partie de l'activité administrative de la France est employée à collectionner des chiffres variés sur toute sorte de questions en vue de petits tableaux.

On a inoculé la maladie à toutes les administrations. Les corps élus en souffrent. Les municipalités des départements sont sans cesse sollicitées par la statistique. Sans trop comprendre, sans enthousiasme, sans vains scrupules de trop grande sincérité, un peu au hasard, elles

suivent, dociles et craintives, les instructions reçues. Les petits tableaux fleurissent ensuite sous forme de documents, quelquefois toujours les mêmes, qui d'année en année sont insérés quelque part.

Beaucoup de ces documents sont d'une inutilité profonde, ils portent sur des détails scientifiquement sans importance. Mais même parmi ceux qui semblent signifier quelque chose, beaucoup nous rappellent une histoire connue : Un jour un grand chef vit un factionnaire à côté d'un banc peint. La présence du factionnaire paraissait inexplicable en cet endroit; après de nombreuses recherches, le grand chef curieux parvint à découvrir que quelques décades d'années auparavant on avait peint le banc, et que par sollicitude on avait mis un factionnaire pour empêcher d'approcher ; depuis lors factionnaire et consigne s'étaient retrouvés au même endroit.

Eh bien! il y a nombre de statistiques qui ont eu leur utilité un moment, mais qu'il n'est pas nécessaire de refaire chaque année. Un statisticien homme de science a groupé un jour des chiffres et les a fait parler, il en a tiré une utile démonstration; grâce à eux, il a fait apparaître ou décrit avec précision quelque détail de la vie nationale. A ce moment il a rendu un grand service à la science. Est-il donc nécessaire de refaire tous les ans les tableaux qu'il a déjà faits. Une démonstration faite n'a pas besoin qu'on la recommence perpétuellement.

Nous ne sommes pas les ennemis de la statistique, tout à l'heure c'est à la statistique que nous avons demandé secours pour contrôler les conclusions d'une notice et nous rendre compte de l'importance des sinistres parisiens. Le remède était près du mal. Mais nous signalons un abus.

Si le mariage de la bureaucratie et de la statistique impose à cette dernière un régime dont elle doit se défier, par contre, la bureaucratie n'a qu'à se louer de l'union.

La statistique donne du travail aux administrations, mais c'est en leur donnant de l'importance. Elle augmente les nécessités de personnel nombreux. Grâce à elle les bureaux s'enflent et deviennent divisions. Surtout elle multiplie les raisons d'entrer en contact avec le troupeau craintif des contribuables, de les mander, de les citer, de les interroger, de leur faire faire des pas et démarches, d'exiger des déclarations, de leur faire perdre du temps devant des guichets, de les mettre au moins en face de fonctionnaires agissant au nom de l'autorité, toutes choses qui constituent des éléments essentiels de la vie administrative.

Les monuments statistiques procurent encore d'autres jouissances à l'administration, ce sont comme des tableaux où elle s'aperçoit imposante, importante, et d'ailleurs peinte par elle-même.

La statistique fournit enfin à l'administration des raisons et des pré-

textes de doléances, et surtout des éléments d'apologétique, des arguments de défense. Si un imprudent voulait contester l'utilité d'un service, on lui fermerait la bouche en lui montrant la progression des chiffres, la courbe ascendante... Certes dans cet arsenal les adversaires peuvent venir chercher des armes, mais rarement ils sont bien initiés aux mystères...

Ceci est pour dire que la centralisation bureaucratique tend à développer un régime de statistique qui est fort encombrant, mais se rattache maintenant si intimement à l'organisme administratif, qu'il sera très difficile de le supprimer et même de le réformer.

Revenons à l'annuaire. Pour cette fois-ci, au lieu de parcourir l'annuaire, nous nous sommes arrêté sur un point qui nous a paru comporter plusieurs sortes d'enseignements. Très probablement le distingué directeur de la statistique municipale n'est pas sans s'être aperçu que son annuaire prêtait à quelques critiques. Mais les égards que se doivent entre elles les diverses administrations, la spécialisation en de certains travaux que certains de ses bureaux ont dû adopter expliquent peut-être le retour et l'abondance de certaines documentations.

Il y a des renseignements précis qu'on aime à avoir sous la main. Ce sont eux qui font le fonds d'un annuaire et il y en a d'autres qui, tout en étant curieux et d'une certaine portée, ne comportent pas de publicité trop souvent répétée.

Que les lecteurs ne se méprennent pas sur la portée de nos critiques.

Dans son ensemble l'annuaire est une intéressante et utile publication.

L'œuvre de la statistique municipale a été certainement féconde au point de vue scientifique. Tous les ans elle s'affirme par des travaux importants. C'est parce que cette œuvre nous intéresse que nous y avons travaillé à notre façon, en donnant la main à la suppression de certains abus.

LEON ROQUET.

JURISPRUDENCE DU XIXe SIÈCLE. — Larose, éditeur.

La maison Larose a mis en vente les derniers fascicules de la table décennale alphabétique et chronologique du Recueil général des lois et arrêts. Ces fascicules concernent les années comprises entre 1881 et 1890. Ces tables décennales présentent, sur toutes les matières du droit, des résumés de la législation et un parallèle de la jurisprudence et de la doctrine des auteurs.

Cette utile publication est la suite de publications de même nature dont la première est la table générale de 1791 à 1850. A partir de 1850, tous les dix ans, une nouvelle table est venue s'ajouter aux précédentes et former comme un anneau d'une chaîne vénérable.

L'œuvre poursuivie par la librairie Larose mérite notre respect, non seulement à cause de sa valeur propre, mais aussi à cause de sa longue continuité. Le Recueil est centenaire. Il reflète à sa façon et sous un certain aspect un siècle de la vie de la France.

Ce n'est pas ordinairement dans ces sortes de publications que les philosophes qui méditent sur le siècle vont chercher des documents humains. Ils ont peut-être tort. Partout où l'activité humaine se développe, elle exerce une poussée sur les lois.

Certainement les lois mal faites appellent les procès et suscitent l'activité des tribunaux de tous degrés. Mais la multiplicité et la diversité de certaines procédures qui toutes viennent battre les mêmes points de la législation s'expliquent par la nature même de la loi et sa position dans la mêlée sociale.

Le juriste seul s'intéresse aux problèmes spéciaux que suscite l'obscurité des textes. Mais tous nous pouvons réfléchir en face de certaines formules qui, quoique claires, suscitent d'éternels conflits, parce que les passions ne veulent pas en subir le joug; nous pouvons apprendre quelque chose, en voyant que contre certaines législations il y a des assauts qui se livrent depuis près d'un siècle, des sièges qui se poursuivent avec des ressources extraordinaires de subtilité et de ruse. Et d'ailleurs, chacune de ces lois qui sont comme placées à un poste de péril, a, dans les annales de la jurisprudence, des pages où se retracent les péripéties de la vie et par lesquelles nous pourrions étudier quelque coin de la vie sociale.

Par exemple, en cette fin de siècle, on n'est pas étonné de trouver dans notre recueil 30 paragraphes consacrés aux jeux et paris, aux baccarats et aux bookmakers et 40 consacrés aux jeux de bourse. Sur un pareil terrain la loi a fort à faire pour jouer son rôle et faire son devoir, en face d'adversaires avisés, retors, sans scrupules.

Plus loin un seul paragraphe suffit à nous rappeler l'existence d'une lutte qui se poursuit avec une variété de moyens, une habileté, une ingéniosité qui sont prodigieuses. Les tribunaux ont eu à statuer sur certaine institution de légataire universel faite pour rendre des héritiers impuissants à rechercher les libéralités faites à des sociétés non autorisées. C'est peu de chose, et pourtant ce petit paragraphe donne une note de rappel, il figure un des épisodes de la série des tentatives souvent peu bruyantes, mais sans cesse renaissantes, faites pour reconstituer malgré la loi les biens de main morte.

L'article « Partage » appelle d'autres réflexions, il a 124 paragraphes et est suivi de 2 pages consacrées aux partages d'ascendants.

Aucune matière de droit n'est plus triste à considérer, autour d'elle se voit souvent le spectacle des pires luttes, des luttes fratricides. La réalité est moins gaie que le testament de César Girodot.

Les hommes de loi s'enrichissent, mais les parties perdent tout. Certes la loi est souvent en défaut, elle impose des partages ruineux. Mais que de fois les convoitises ardentes, les jalousies, les rivalités entre gens qui devraient s'aimer, sont cause de tous les maux. Ce sont ces passions qui en leur faveur sollicitent la loi. Les hommes de loi les exploitent, mais ne les font pas naître. Et c'est ici le moment de prendre par le bras quelque savant collectiviste, s'il en existe, et de lui demander si rien qu'à la façon dont se liquident les plus naturelles des communautés, celles que constituent les enfants d'un père de famille, on ne voit pas quelles difficultés peuvent présenter les organisations communistes, même les plus élémentaires. En ce monde chacun cherche à tirer la couverture à soi. *Homo homini lupus*. Il faut des vertus pour vivre en communauté, des vertus rares.

Comme on voit, en poursuivant notre promenade à travers ces gros livres de jurisprudence en apparence arides, nous trouvons motifs à nombre de réflexions, et même à des arguments d'économie politique.

Je ne veux plus que relever un trait qui marque quelque chose que je n'ose appeler de la versatilité, mais simplement la faculté qu'ont les cours suprêmes d'être influencées par les idées ambiantes. Les hommes ne varient peut-être pas, mais les hommes se succèdent les uns aux autres, ils ont la même conscience, mais ceux qui viennent n'ont pas toujours les mêmes yeux que ceux qui s'en vont. Les auteurs et commentateurs soutiennent, en matière d'interprétation, des thèses si variées, avec des arguments toujours forts, qu'il n'est pas extraordinaire que les magistrats aussi aient des manières de penser fort variées.

Je sais bien ce qu'on peut dire : l'un des caractères de la jurisprudence devrait être l'immutabilité. La loi est la loi, elle a dit oui ou non Le jurisprudent n'a rien à y changer et une fois une interprétation établie, ce devrait être pour toujours, le législateur seul devrait pouvoir y toucher. Pourtant il arrive que sous l'influence d'un des grands courants d'opinion qui travaillent le pays, l'interprétation de la loi se modifie, sans que la lettre de la loi ait changé. Les cours de justice font œuvre législative. Nous en avons un exemple mémorable dans la législation qui concerne les empêchements au mariage des prêtres. Depuis le commencement du siècle la dispute est ouverte, au lieu d'attaquer la question de front par une loi, on a, à diverses reprises, laissé trancher la question par les cours suprêmes....., et

les cours suprêmes ont reflété l'esprit de leur temps. Le mariage des prêtres a été tantôt permis, tantôt il a subi des empêchements relatifs ou absolus (prohibitifs ou dirimants). Depuis 1888, la question est clairement tranchée par la cour de cassation, tout au moins. Le prêtre catholique peut se marier, on ne peut refuser de le marier, mais il perd les droits et prérogatives attachées à une fonction dont l'exercice lui aura été régulièrement interdit.

LÉON ROQUET.

DIE SOZIALE KATEGORIE IN DER VOLKSWIRTHSCHAFTSLEHRE (*Du rôle de la catégorie sociale dans les doctrines économiques*), par M. Rudolf Stolzmann, conseiller impérial. Berlin-Puttkammer et Muhlbrecht, 1 vol. 1896.

Dans sa préface, M. Stolzmann s'excuse auprès des professeurs des Universités allemandes de l'audace qu'il a eue d'aborder ce sujet ; il se croit obligé de leur donner l'assurance que nul ne les regarde d'en bas avec plus de vénération (*dass Niemand verehrungsvoller wie ich zum deutschen professor aufschaut*), mais il s'enhardit cependant à leur dire qu'à son avis la vraie conception des bases sociales de la théorie fondamentale de l'économie politique leur échappe de plus en plus. C'est sans doute afin de racheter cet excès de témérité qu'il s'est cru obligé d'imiter certains d'entre eux et d'écrire, à grand renfort de distinctions ultra-subtiles, de termes savants et d'hypothèses imaginées pour les besoins de ses démonstrations, un volume de quatre cents pages destiné à prouver que dans la répartition de la richesse produite, le rôle social d'une classe entre nécessairement en ligne de compte. Nul ne contestera l'existence de cette tendance : il en a été ainsi de la propriété foncière au moyen âge, de la bourgeoisie commerçante et industrielle dans les temps modernes, et il en sera ainsi du travail dans la période où nous sommes entrés. M. Stolzmann en tire, chemin faisant, le corollaire que la classe ouvrière agira sagement en mettant au rancart des revendications abusives tirées du sophisme de la productivité exclusive du travail manuel, et en n'oubliant pas que, comme le travail, le capital est un facteur social indispensable qui, en cette qualité, saura toujours s'assurer sa rémunération. Sauf erreur, c'est en ces termes, semble-t-il, qu'on pourrait traduire en langage accessible aux simples mortels cisrhénans l'invitation que M. Stolzmann adresse aux princes de la science germanique de tenir compte dorénavant de la catégorie sociale dans l'élaboration de leurs doctrines économiques.

Jusqu'ici n'a paru que la première partie de l'ouvrage de M. Stolz-

mann, celle où il fait la critique de l'œuvre de ses devanciers et où il pose les assises de son propre système (*der grundlegende und kritische Theil*). Les Allemands excellent dans ce travail de déblaiement et de préparation auquel se prêtent leur érudition patiente et leur amour du détail scientifique ; dans ce genre, ils peuvent s'enorgueillir d'un chef-d'œuvre : le volume historique et critique de M. de Böhm-Bawerk, sur les théories du capital et des intérêts (*Geschichte und Kritik der Kapitalzinstheorien*). Si leurs controverses entre chefs d'écoles contemporaines et rivales manquent parfois d'aménité ils croiraient, à part quelques exceptions, faillir à leur dignité et à leur devoir de savants en ne mettant pas en égale lumière les points forts et les points faibles de leurs prédécesseurs. C'est une justice qu'il importe de leur rendre ; M. Stolzmann lui-même ne mérite sous ce rapport que des éloges : il écrit avec une parfaite bonne foi et sait se préserver de toute infatuation.

Il nous faut naturellement attendre la publication du second volume pour savoir quelle extension M. Stolzmann entend donner à sa thèse ; toutefois, une chose est dès à présent certaine : c'est qu'il s'efforcera de l'établir à l'aide de raisons purement démonstratives. Elle est pourtant de celles qui se justifieraient surtout par le procédé de l'induction. Tant que l'Amérique n'avait pas été découverte, il eût été loisible de discuter à perte de vue sur la question de savoir si, chez certaines races, le pigment qui donne sa coloration à l'être humain ne pourrait pas être de teinte rougeâtre ; du jour où les *conquistadores*, débarquant dans cet immense continent, l'ont trouvé peuplé d'hommes à peau rouge, il a suffi de constater l'existence générale de cette coloration pour substituer une certitude à une possibilité : cette raison-là dispensait de toutes les autres. Il restera toujours assez de questions morales, juridiques et économiques susceptibles de solutions contradictoires et propres à exercer les esprits inventifs pour qu'il soit inutile d'avoir recours à des théories comme celle de M. Stolzmann sur les *unités alimentaires* du travail et de l'entreprise afin d'établir un fait universel et patent. Dès lors, à quoi bon s'embarrasser d'un appareil métaphysique qui servira à embrouiller nos jugements dans les cas comme celui-ci, où ils ont, pour rectifier leur direction, les points de repère que fournissent l'histoire pour le passé et l'observation pour le présent ?

Du moment qu'on accroche les déductions aux déductions comme les grains d'un chapelet, du moment que sur une base parfois à demi chancelante on s'évertue à échafauder un édifice au Caucase pareil, en un mot, du moment qu'on s'abandonne aux ambitions d'un abstracteur de quintessence, les déviations sont fatales : on pourra savourer les jouissances apparemment exquises d'une ovation acadé-

mique, mais ce sera tout le fruit qu'on tirera de sa peine. En effet, la science économique est appelée à étudier la solution de problèmes intimement liés à notre vie journalière tant individuelle que collective, et si, de propos délibéré, elle perd le contact des réalités pour s'en aller planer dans les nuées, elle deviendra une amusette à l'usage des docteurs, mais dont nul ne se souciera en dehors de certains cénacles universitaires. L'*historisme* allemand a péché par excès de circonspection en s'obstinant à ne fouiller que des coins isolés et en s'interdisant toute généralisation, quelque modeste qu'elle fût; il ne faudrait pas que, par réaction contre ce terre-à-terre scientifique, qui a d'ailleurs mis au jour des matériaux précieux pour l'histoire économique, on se lançât à corps perdu dans le domaine de l'analyse à l'infini et de la déduction à outrance pour arriver à se payer de mots et de formules. Chez M. Stolzmann cette tendance devient une véritable obsesion. J'ai déjà fait allusion à sa théorie des *unités alimentaires* (*Nahrungseinheiten*) du travail et de l'entreprise, lesquelles lui fournissent en outre les éléments des unités de la valeur (*Werthseinheiten*) ; je citerai encore son *capitaliste* et son *entrepreneur limite* (*der letzte kapitalist and unternehmer*), c'est-à-dire arrivé à la limite où un pas de plus le fera déchoir de son rang de capitaliste et d'entrepreneur. Veut-on savoir ce que sera le taux du profit que son capital rapportera à cet entrepreneur flottant entre l'être et le non-être ? « C'est la fraction qui exprime en pour cent le rapport de dimension (*das grössenmæssige verhältniss*) entre le capital lui appartenant en propre et l'unité alimentaire et socialement nécessaire des entrepreneurs » (p. 396)... Je déplore mon incapacité à voir en quoi nous voici plus avancés, mais je me console en me disant que je ne serai pas le seul à devoir faire cet aveu. Par contre, je me demande avec anxiété ce que deviendra l'étude de l'économie politique le jour où le lecteur, désireux de s'instruire, devra se frayer un chemin au travers d'une enfilade de définitions et de formules aussi fuyantes et aussi nuageuses. On ne tisse pas l'étoffe d'un manteau au moyen de toiles d'araignées, et à force de vouloir tout expliquer, on finira par ne plus rien expliquer du tout ; ce sera le triomphe de ce que M. Paul Leroy-Beaulieu a si justement appelé la scolastique nouvelle. En fait de méthodes d'investigation économique, il sera toujours prudent de s'inspirer avant tout du vers de Gœthe :

Greift nun hinein ins volle Menschenleben.

c'est-à-dire : « Attachez-vous à la vie humaine et prenez-la sur le vif. »

É. Castelot.

Femme. Enfant. Humanité, par A. Guilleminot, avec une préface du Dr Georges Martin. 1 vol. V. Giard et E. Brière, éditeurs, Paris, 1896.

On voit par ce titre combien est vaste le sujet choisi par M. Guilleminot pour sa brochure et combien peuvent être nombreuses les améliorations à apporter au sort de la femme, de l'enfant, de l'humanité tout entière. Il est toutefois regrettable que l'auteur avec lequel nous avons tant de sympathie de sentiment — mais non d'application — ne compte, pour l'accomplissement de cette tâche, que sur l'établissement et le fonctionnement de la République intégrale et socialiste. Pense-t-il donc que du jour au lendemain, par le fait seul de la proclamation de cette République, les hommes changeront ; que l'esprit fonctionnaire particulièrement — alors que tous seront fonctionnaires — deviendra différent de ce qu'il est aujourd'hui ? Une perfection latente aussi universelle qu'il la croit nous semble bien improbable ; quelque chose en aurait déjà paru d'une façon plus évidente et plus générale, et ce n'est guère le cas, on l'avouera.

En fait, il n'est guère à prévoir que ce futur état social nous apporte toutes les améliorations souhaitées ; les gens à bonnes intentions comme notre auteur feront bien de chercher autre chose. Nous avons trouvé un moyen plus sûr et plus prompt ; c'est la sagesse des nations elle-même qui nous l'a indiqué. « Aide-toi, le ciel t'aidera », dit-elle. Nous en faisons part à M. Guilleminot parce que nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de chercher plus loin ni qu'il soit utile de tout bouleverser pour arriver à redresser une foule de torts. Les sujets de plaintes abondent, certes, et il n'est pas mauvais de les rappeler souvent. Les femmes sont celles qui les premières ont à souffrir de notre organisation actuelle et, plus encore, des préjugés courants. M. Guilleminot est comme nous un partisan déterminé de l'émancipation intellectuelle et sociale de la femme et de son accession à tous les emplois auxquels elle est apte. Suivant lui les seuls adversaires qu'elle puisse rencontrer dans ce progrès sont de deux sortes : les esprits étroits et routiniers qui veulent à toute force maintenir la suprématie masculine dans la cité et la famille, ou les habiles, les malins, qui consentent à admettre en principe l'égalité des sexes même en politique, mais qui trouvent que l'éducation des femmes n'est pas faite. Celle des hommes l'est-elle donc ? leur demande M. Guilleminot. Après cinquante ans de suffrage sont-ils devenus plus perspicaces ? La réflexion préside-t-elle à toutes leurs décisions ? N'ont-ils plus de ces emballements qui peuvent tout compromettre ? Au reste, les femmes ne voient aucun inconvénient à faire d'abord un apprentissage dans les fonctions auxquelles leurs qualités et leurs aptitudes conviennent le mieux. Elles n'ont pas

d'objection à faire une sorte de stage — bien que rien ne les y oblige — dans les assemblées communales et départementales avant d'aborder la grande scène politique et parlementaire. Quant à l'alliance naturelle et nécessaire, suivant M. Guilleminot, du féminisme avec le socialisme, nous ne saurions trop engager les femmes à réfléchir longuement avant de la conclure. En plus d'un cas, dans la lutte pour l'existence, leurs pires adversaires ont été leurs alliés socialistes de la veille ; sur le terrain des affaires, ils ne se piquent pas de logique.

Sur la question de la dépopulation en France, nous nous trouvons encore sur quelques points en communauté d'idées avec l'auteur (toujours question d'ingérence législative et gouvernementale mise à part) ; à ses yeux, il s'agit plutôt de remédier à la mortalité infantile si considérable que d'encourager l'accroissement des naissances. « Quelle importance peut-il y avoir à metttre au monde de pauvres petits êtres qui mourront dès la première jeunesse ou traîneront une vie de souffrances ? écrit-il. L'idéal ne serait-il pas qu'il ne naquît que de beaux et robustes énfants, aptes à parcourir la vie au lieu de s'éteindre au seuil de l'existence ? Naître n'est rien, vivre est tout. Empêchez-les donc de mourir, il y en aura toujours assez.» Et pour atteindre ce but il ne ménage pas aux mères de sages conseils, qu'elles ne feraient pas mal de mettre à profit au moment où elles doivent s'occuper du mariage de leurs filles,afin d'opérer une sélection qui en définitive agirait pour le plus grand bien des individus, de la race et de la moralité, car « il est vraiment étrange, dit-il, que la société exige tant de certificats pour les emplois destinés à son organisation et qu'elle se soucie si peu de la fonction assurant sa pérennité ».

Il trouve étrange encore qu'alors qu'on ne néglige pas d'armer les jeunes filles en vue de la lutte pour la vie par l'enseignement d'un métier, on s'abstient systématiquement de leur donner des notions sérieuses des soins à donner aux enfants. Pourtant une bonne mère de famille ne s'improvise pas plus qu'une bonne ménagère ou une bonne ouvrière. Aussi notre auteur voudrait-il que les crèches devinssent des écoles où les élèves des cours supérieurs et professionnels viendraient passer un certain nombre d'heures par semaine afin de faire leur apprentisssage maternel.

Un champion aussi convaincu de la cause féminine ne pouvait qu'être favorable à la recherche de la paternité, car il est toujours du devoir du père de participer aux charges de l'éducation et de l'entretien de ceux qu'il a appelés à la vie. Quant aux abus qui pourraient se produire, M. Guilleminot pense que les hommes ne manqueront pas de s'entourer de garanties législatives suffisantes pour se mettre à l'abri des réclamations mensongères.

Mais la femme n'est pas le seul être sacrifié dans nos sociétés ; l'enfant même dans sa propre famille est parfois une victime : victime de la cruauté ou de l'ignorance de ses parents ; aussi notre auteur veut-il « instaurer la protection sociale au berceau ; puis qu'au moment des études, il soit pourvu à l'établissement municipal de cantines scolaires gratuites ».

Cependant l'utilité de toutes ces protections sera fort amoindrie tant que l'enfant, une fois arrivé sans encombre à l'âge d'homme, verra se dresser devant lui le fléau de la guerre, fléau qui avant de détruire tant de vies et de richesses les détourne de leur voie naturelle : la production. M. Guilleminot affirme après beaucoup d'autres que le vrai peuple, celui qui travaille, a partout horreur de la guerre. Il s'agit donc d'arriver à l'extinction du militarisme par un désarmement général graduel et proportionnel. « Aux élus socialistes il appartient, dit-il, de commencer sur le terrain parlementaire la lutte contre la guerre, de dénoncer le militarisme et de préparer l'entente universelle. »

Sur tous les terrains pacifiques les économistes ont depuis longtemps commencé la lutte ; dans la dénonciation des abus, les socialistes ne font que les suivre. Ces derniers venus seront-ils capables de les faire plus promptement disparaître ? nous en doutons fort. Les moyens qu'ils comptent employer ne nous semblent guère propres qu'à augmenter le mal. M. LR.

Les chemins de fer aux États-Unis, par Louis Paul-Dubois, auditeur à la Cour des comptes. 1 vol. A. Colin et Cie, éditeurs, Paris, 1896.

Nul n'ignore qu'aux États-Unis l'industrie des chemins de fer, loin d'être une entreprise quasi gouvernementale comme en France, est entièrement laissée à l'initiative privée et qu'au lieu de lui nuire ce régime a, au contraire, assuré sa prospérité. Certainement, l'humanité n'étant point parfaite, les abus ont été nombreux au début — ne fallait-il pas que l'éducation économique et morale des entrepreneurs et du public se fît, et ne fait-on pas toujours école à ses dépens ? — mais malgré tout, le régime de la liberté, loin d'entraver l'extension des voies ferrées, a concouru à leur développement. Il faut dire que l'Américain supporte malaisément, dans ses affaires plus encore que dans le reste, le paternalisme gouvernemental auquel on n'est que trop disposé à faire appel dans notre pays ; mais s'il est resté si foncièrement individualiste et libéral, c'est qu'il a pu juger par sa propre expérience que toute tentative d'ingérence officielle — en matière de chemins de fer autant qu'en toute autre — était plus néfaste qu'utile. Avant d'au-

river à une juste appréciation du rôle des pouvoirs publics, les Américains ont pourtant cru qu'il était du devoir de la législature de supprimer les abus qui naissaient de la vivacité de la concurrence entre les constructeurs de voies ferrées; son impuissance ayant été clairement démontrée, on est revenu, de fait sinon de droit, aux anciens principes de laisser faire. Et si tout n'est pas encore pour le mieux sous ce rapport aux États-Unis, on est cependant fortement engagé dans la voie des réformes.

C'est l'histoire des différentes phases — tant au point de vue de la construction, de l'exploitation technique, financière, commerciale, que de la législation — par lesquelles a passé jusqu'à présent l'industrie des chemins de fer aux États-Unis que M. L. Paul-Dubois a entrepris de résumer dans sa consciencieuse étude. Après avoir montré la rapide extension des voies ferrées, — le premier chemin de fer a été entrepris en Amérique en 1827; vingt ans plus tard, les États-Unis possédaient 14.000 kilomètres de voies ferrées; aujourd'hui, ils en ont 282.000, soit un quart de plus que l'Europe,— il nous indique fort bien le rôle utile et nécessaire que cette industrie a joué dans le prodigieux essor de la colonisation du vaste continent américain et qu'elle continue à tenir dans l'exploitation de ses richesses. Sans les chemins de fer la localisation de chaque nature de production dans l'endroit où elle rencontre les conditions les plus favorables aurait été impossible, et le Minnesota n'aurait pas pu être l'État du blé ni l'Iowa celui du maïs, le Nebraska celui de la viande, etc. Toutefois, selon notre auteur, le développement extraordinaire des chemins de fer américains depuis un demi-siècle est moins remarquable que ne l'est à l'heure actuelle l'empire colossal de leur puissance économique et financière. (Le capital des compagnies représente le sixième de la fortune totale de la nation.) Et ce résultat a été l'œuvre de la seule initiative privée laissée libre, car les essais de subventions gouvernementales ont été aussi désastreux pour les finances publiques que démoralisants pour ceux auxquels elles étaient accordées.

Mais une prospérité si frappante provient, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, de ce que les Américains ont une conception toute différente de la nôtre de ce qu'est une entreprise de ce genre. Bien que, au plus fort de la lutte entre le public et les entrepreneurs, on ait voulu assimiler les chemins de fer aux voies de communication publiques (*public highways*) placées sous la dépendance des États, on a dû promptement revenir à une appréciation plus saine des choses; l'entreprise américaine est une affaire privée qui, dès le début, pour ainsi dire, doit rapporter. Aussi sa conduite financière et ses méthodes techniques s'inspirent-elles de ce principe; on réduit au minimum le

capital de premier établissement, le prix de revient des voies, le nombre des travaux d'art, etc., le tout devant être amélioré au fur et à mesure de l'augmentation des affaires. Le réseau lui-même ne s'étend que suivant les besoins des régions nouvellement ouvertes à la colonisation. En limitant ainsi leurs risques et en mesurant strictement les dépenses d'exploitation au trafic, les entreprises peuvent généralement payer leurs charges fixes sur le produit net dès la première année. Puis le côté commercial n'est pas négligé : ce sont de véritables troupes, dont l'entretien grève leur budget annuel d'un million et demi à deux millions, que les grandes compagnies de chemins de fer mettent en campagne pour assurer à leurs lignes le transport des voyageurs et surtout des marchandises. Et le résultat de la lutte acharnée à laquelle elles se livrent pour obtenir la préférence est des plus profitables au public qui, en sus de l'extrême abondance des moyens de transport, jouit encore de l'abaissement constant des tarifs. Ainsi que le constate M. Paul-Dubois, c'est aujourd'hui aux États-Unis, seul pays de libre concurrence dans l'exploitation du réseau des voies ferrées, que le prix du transport des produits est le plus bas : sur l'ensemble le produit brut moyen par tonne et par kilomètre est de 3 centimes, alors qu'en France (1892) il varie de 4 centimes 66 (Nord) à 6 centimes 203 (Midi). D'une façon à peu près absolue la diminution des tarifs a marché beaucoup plus vite que ne l'ont fait les progrès du trafic général, d'où il suit qu'au point de vue financier on doit noter un abaissement énorme de la productivité des entreprises de chemins de fer. En 1872, leur rendement était de 9 p. 100 du capital engagé ; en 1892, il tombe à 3,01 p. 100 (Pendant la même période de 1872 à 1892, l'abaissement fut, pour le Royaume-Uni, de 4,74 p. 100 à 3,85 p. 100). Ainsi parmi les compagnies que l'opinion publique place le plus haut dans ses faveurs, l'une qui n'a jamais donné moins de 8 p. 100 par an jusqu'en 1885 ne paie plus maintenant que 5 p. 100, l'autre après avoir aussi donné 8 p. 100 jusqu'en 1884 ne paie plus que 4 à 5 p. 100.

Et afin d'obtenir ces résultats qui en France pourraient sembler médiocres aux actionnaires de chemins de fer, le président d'une compagnie doit être toujours sur la brèche; son titre n'est pas honorifique, loin de là, il lui faut constamment payer de sa personne et neuf heures par jour d'un travail assidu ne lui paraissent pas de trop pour mener à bien des affaires aussi complexes que celles qu'il a entre les mains. Il jouit d'un pouvoir presque autocratique; le comité de directeurs qui l'assiste joue d'ordinaire un rôle assez effacé. Le président a sous ses ordres un état-major de vice-présidents délégués aux diverses branches du service et un *general manager* chargé de l'exploitation technique; le travail est essentiellement divisé et décentralisé; chacun

a ses attributions, sa responsabilité propre et fait tout par lui-même; cependant les décisions sur les questions importantes sont prises par le président.

Devant les dangers du régime autocratique dans la gestion des entreprises de chemins de fer, on conçoit que les capitalistes aient exigé des gages spéciaux de la part des compagnies auxquelles ils prêtaient leurs fonds. Ces garanties, ils les ont trouvées dans l'hypothèque. L'Amérique est aujourd'hui encore, nous dit l'auteur, le seul pays du monde où cette hypothèque soit appliquée sous sa forme absolue et vraiment efficace en matière de chemins de fer. On prête non pas à une compagnie mais à une ligne de chemin de fer donnée dont on connaît la valeur intrinsèque. C'est pourquoi on peut trouver chez des compagnies tombées en faillite des emprunts hypothécaires qui présentent des sécurités de premier ordre et sont quelquefois fort recherchés comme valeur de placement par les Américains.

Nous renvoyons à l'ouvrage de M. Paul-Dubois les lecteurs qui désireraient des informations plus complètes sur les différentes catégories d'hypothèques de chemins de fer et sur les particularités que présente l'exploitation des lignes des entreprises en faillite ou qui voudraient être édifiés sur les mystères du *watering* et du *stock dividend*. Ceux qu'intéresserait davantage l'étude des diverses mesures prises par la législature des États-Unis ou par le pouvoir fédéral en vue de règlementer l'industrie des chemins de fer, et les moyens mis en œuvre par les compagnies pour sauvegarder leur liberté d'action, y trouveront aussi une ample moisson de renseignements. De l'ensemble des faits il ressortira clairement à leurs yeux qu'après les erreurs presque inévitables des débuts, cette industrie a fini par être exploitée à l'avantage du consommateur sans que le producteur ait lieu d'être mécontent de son sort, grâce à la liberté de fait laissée à l'initiative privée.

M. LR.

Une visite a Amiens, par Alexis Martin. 1 vol. avec 25 gravures et 1 plan colorié. Hennuyer, éditeur, Paris, 1896.

Amiens est sur le chemin d'un grand nombre de stations balnéaires de la Manche, le mois d'août est donc bien choisi pour rappeler aux baigneurs et aux touristes que la ville, sous une foule de rapports, mérite qu'on s'y arrête. C'est évidemment ce qu'a pensé M. A. Martin en faisant paraître maintenant le charmant petit volume qui, en leur

épargnant des courses inutiles, les guidera partout où il y a quelque chose d'intéressant à regarder ou à étudier.

Tout le monde connaît de réputation la cathédrale d'Amiens, l'auteur ne manque pas de nous y conduire et de nous détailler les merveilles de l'intérieur et de l'extérieur. Les autres églises, les monuments anciens et modernes : le beffroi, le musée de Picardie, les restes des vieilles maisons, etc., enfin toutes les curiosités de la ville défilent ensuite sous nos yeux. Mais M. Martin ne se contente pas de décrire les objets dignes d'attirer l'attention au point de vue archéologique, architectural ou historique qui font la grandeur de la ville, il nous montre encore ce qui concourt à sa prospérité actuelle. Car Amiens est une cité commerçante et manufacturière : on y trouve des filatures de lin, de chanvre, de laine et de coton, des fabriques de tapis moquette, de chenille, de velours de coton et de velours d'Utrecht, des apprêteurs d'étoffes, des raffineries de sucre, des fonderies de cuivre et de fonte, etc. ; c'est là que se fabriquent les pâtés de canard dont les gourmets d'outre-mer font une prodigieuse consommation, nous dit l'auteur, et que prisaient déjà fort nos ancêtres puisqu'une des maisons qui les confectionne donne comme date de sa fondation l'an 1643. Après nous avoir fait admirer les beautés et les élégances de la ville haute, il nous guide vers la ville basse qui est le centre d'établissements industriels importants ; dépassant une grande meunerie, une boulangerie mécanique, une scierie et des marchands de bois, il nous fait entrer dans une de ces usines de tissage de toile et de velours qui sont parmi les plus puissants éléments de prospérité de la cité. — On sait que la fabrication du velours de coton est une industrie essentiellement amiénoise et qu'elle se fait par des procédés semblables à ceux qu'on emploie pour la toile ; la fabrique dans laquelle nous sommes introduits consacre à cette spécialité 500 métiers actionnés par une machine à vapeur. — Dans l'étude consciencieuse que nous entreprenons sur les diverses opérations du tissage, M. Martin nous fait remarquer particulièrement l'encollage du fil, et surtout le veloutage, travail très délicat (et fatiguant aussi à cause de l'attitude courbée qu'il impose aux ouvrières, si l'on en juge par la gravure qui accompagne la description de l'auteur) qui se fait au moyen d'un fin outil ressemblant à un burin, fixé à un long manche et a pour but de donner au velours l'aspect doux et moelleux qui caractérise ce tissu.

Après le plaisir ou le travail il faut réparer ses forces, M. Martin ne l'oublie pas, aussi nous emmène-t-il aux marchés où l'on débite les subsistances et aux *hortillonnages* où l'on en produit une bonne part. Les hortillonnages, longue plaine divisée en d'innombrables rectangles

par une infinité d'étroits canaux, sont des jardins fruitiers et maraîchers ; ils ont été créés sur des terrains tourbeux et improductifs. Grâce à l'humidité entretenue par les canaux dont on les a sillonnés, à l'accumulation de terre extraite de ces fossés sur les parties émergées, ces déserts, longtemps sans emploi, se sont transformés en un sol d'une fécondité constante. Ce qui ajoute au pittoresque du frais tableau que présentent les hortillonnages, c'est qu'ils ne sont accessibles qu'en barque. Les *hortillons* se servent, pour atteindre leurs champs, de bateaux longs et étroits dont la forme rappelle les gondoles vénitiennes ; ils ont l'amour de leur métier et l'exercent généralement de père en fils ; avant 1789 ils s'étaient organisés en confrérie.

M. Martin ne se borne pas à signaler les endroits curieux, à relater les faits historiques anciens et modernes ou à citer les industries remarquables, il rappelle encore à notre souvenir, dans de courtes notices biographiques, le nom des hommes nés en Picardie qui ont acquis la célébrité dans les diverses branches des sciences ou des arts. On voit par là que cette monographie urbaine est fort complète ; les renseignements que nous avons extraits, ceux que nous avons omis et qui ont en vue le confort du voyageur, prouvent qu'elle est aussi pratique qu'instructive.

M. LR.

Dix jours dans la Haute-Italie. Crédit populaire, épargne, coopération, par Léon Say. (1 vol. in-18, Paris, Guillaumin et Cie, 1896.)

Ce petit volume est la réimpression d'un ouvrage publié en 1883. Une lettre de M. Léon Say à M. Eugène Rostand et la réponse de celui-ci, ont permis de le rééditer avec tout l'intérêt d'actualité que la première date eut pu lui faire perdre chronologiquement.

On croirait faire injure à la mémoire du regretté maître de l'Economie politique libérale, à notre époque, en faisant l'éloge de ce livre, écrit avec la rapidité, la clarté et la simplicité qui caractérisent toutes les belles et bonnes choses. Nous pensons l'honorer mieux en profitant de l'occasion pour rappeler ici quelques unes des idées qu'il n'a cessé de préconiser et qui font la gloire de sa vie.

Dix jours dans la Haute-Italie ne sont pas le récit d'un voyage de touriste. M. Léon Say avait voulu étudier sur place le crédit populaire dans cette contrée, les caisses d'épargne privées, les banques agricoles, les sociétés de secours mutuels, toutes institutions reposant sur la mutualité et la coopération. Je ne puis suivre son étude, bourrée, dans la rapidité de la narration, de chiffres les faisant voir florissantes

en 1883, et que la lettre documentée de M. Eugène Rostand nous montre avoir progressé depuis lors dans des proportions étonnantes. Disons seulement que l'on se convaincra là de ce que peuvent la bonne volonté, l'union, et la recherche du bien commun, en dehors de toute intervention gouvernementale.

Malgré son enthousiasme, M. Léon Say dit, en terminant : « Les choses que j'ai vues sont-elles de nature à être transportées chez nous ? J'en doute un peu. Mais ce qu'il faut retenir avec soin, ce sont les principes qui les ont fait naître : l'initiative, la décentralisation, le dévouement aux classes laborieuses... »

On remarquera, en effet, tout d'abord, les différences de notre législation avec la législation italienne qui favorise les banques agricoles et populaires en n'exigeant pas la mention de cause sur les effets remis à l'escompte, lettres de change, billets à ordre, mandats, etc. Une observation cependant qui revient souvent sous la plume de M. Léon Say, c'est que ces banques ont besoin d'un portefeuille commercial, c'est-à-dire composé de papier court, en même temps que de papier agricole, qui est forcément à longue échéance. Les créateurs de banques populaires devront profiter de cet enseignement de l'expérience et ne pas faire preuve d'un exclusivisme trop absolu.

En Italie, les caisses d'épargne privées et les banques populaires et agraires se prêtent un mutuel concours, en même temps que les sociétés de secours mutuels et les œuvres de bienfaisance en reçoivent un appui précieux. C'est donc non seulement la coopération d'individus entre eux pour le même objet ; c'est encore la coopération entre elles de toutes les institutions créées en vue du progrès économique des classes laborieuses. Peut-on espérer que les mœurs qui font, chez nos voisins, la prospérité de ce régime, s'acclimatent facilement chez nous ?

Savez-vous ce qui plaît le plus à M. Léon Say — et ce qui nous plaît le plus à nous — dans toute cette organisation ? C'est la tendance des banques populaires à faire du crédit personnel. Je dis tendance, car les essais sont bien timides encore. Toutefois ceux que l'on a osés ont produit les meilleurs résultats, et les banques n'ont point eu à se repentir de leur confiance. N'est-ce pas, en effet, à la libre et complète expansion, dans les meilleures conditions possibles, de l'activité individuelle, que doivent tendre tous les efforts ? L'association est une arme pour la conquérir. C'est l'union des bonnes volontés contre les difficultés du but poursuivi, et même contre cette autre union légitime, mais souvent arbitraire et abusive, des forces composant ce qu'on appelle l'État. Mais elle est un moyen, elle n'est pas le but lui-même. Le crédit personnel est, à notre sens, l'idée féconde du système, et

nous la saluons, dans les institutions de M. Luzzatti ou fondées sous son influence, comme l'une des plus belles conquêtes économiques et civilisatrices. Espérons qu'on lui fera produire tous ses fruits : c'est ce qu'il faut poursuivre au milieu de tous les systèmes et de toutes les organisations.

Je m'arrête, car un livre de M. Léon Say, on le lit. Je n'ai voulu que signaler l'édition nouvelle et posthume, hélas ! mais désirée par lui — ce qui en fait en quelque sorte son testament économique — qui vient d'être donnée. Et cela suffit.

MAURICE ZABLET.

LES ASSURANCES OUVRIÈRES. MUTUALITÉS CONTRE LA MALADIE, L'INCENDIE ET LE CHÔMAGE, par EUGÈNE ROCHETIN. (1 vol. in-18, Paris, Guillaumin et Cie, 1896.)

On ne peut qu'approuver les idées de ce livre où l'auteur préconise les moyens de prévenir les misères causées par la maladie, l'incendie et le chômage. M. Rochetin est un économiste de la bonne école. C'est dire que son système de sociétés de secours mutuels établies sur une *large base* et celui des assurances collectives contre l'incendie et le chômage n'ont rien d'utopique. Ses critiques contre l'insuffisance des organisations actuelles à ce point de vue et pour ce qui existe, sont de toute justesse et nous y applaudissons.

M. Rochetin voudrait que l'organisation des sociétés de secours mutuels fût telle que la *mutualité*, qui en est le principe, comme leur nom l'indique, pût, par le grand nombre de ses adhérents, produire ses fruits. Il a raison. Il voudrait aussi des institutions d'assurances établies. non pour le bénéfice des actionnaires, mais pour celui des assurés. Il a encore raison et mille fois raison.

Je désire seulement, puisque l'occasion m'en est ici offerte, présenter deux courtes observations, non sur le livre de M. Rochetin lui-même, mais au sujet de toutes ces choses populaires vers lesquelles souffle le vent.

La première est celle-ci : nous partageons sans arrière-pensée l'opinion de M. Rochetin, sauf l'importance qu'il a voulu y donner, dans sa préface, en présentant les institutions de prévoyance comme la solution de la question sociale. Nous croyons comme lui qu'elles sont bonnes, utiles, fécondes. Mais le présent domine l'avenir. La question de prévoyance comporte déjà, sinon la richesse, du moins un peu d'aisance. Malgré toute sa bonne volonté, celui qui n'a pas ou a à peine le nécessaire, pense au présent avant de penser à l'avenir. On fait de beaux calculs sur le papier : il ne faut que deux sous pour ceci, deux sous

pour cela. Mais, quand ces deux sous, il les faut pour du pain ! Il vaut mieux cela que d'aller au cabaret. Je le sais et c'est une autre question. Ceux qui vont au cabaret ne s'assureront pas. Il faudrait d'abord les empêcher d'y aller.

La seconde observation serait de savoir si, par notre temps de socialisme débordant, il est bien opportun de catégoriser, comme on veut le faire, les institutions, les unes à l'usage des riches et des capitalistes, les autres à l'usage des pauvres et des travailleurs. Croyez-le bien, l'amour-propre de tous n'y trouve pas son compte, et les moralistes nous disent combien il faut tenir compte de ce sentiment dans les relations humaines. En un mot, est-il bon de creuser davantage le fossé entre capitalistes et travailleurs en ayant l'air de ranger ceux-ci dans une situation inférieure? Tout ce que vous voudrez, mais pas d'étiquette blessante pour la vanité.

Je prie M. Rochetin de ne pas prendre mes réflexions pour une critique de son livre. J'abonderais dans son sens, à certains points de vue, d'une manière peut-être plus audacieuse que lui-même. Mais voilà, certaines lectures vous *tarabustent* un peu le hanneton que l'on a sous le crâne et l'on part en guerre... Ce ne sont pas en tout cas les niaiseries et les choses sans valeur qui produisent cet effet.

MAURICE ZABLET.

LES BANQUES AGRICOLES PAR LA MISE EN COMMUN DU DROIT DE CHASSE, par PAUL DUCASSE. (1 vol. in-8°, Paris, Guillaumin et Cie, 1896.)

M. Paul Ducasse, pour arriver à la création de banques agricoles, dont on parle depuis longtemps sans grand succès, a son idée. Il voudrait, pour faciliter la création de ces institutions et leur alimentation, qu'une partie, la plus importante, 80 p. 100, des droits de chasse, laquelle serait réglementée dans ce but, y fût affectée. Veut-on mon avis bien net? C'est là un rêve généreux, mais utopique.

Je ne crois pas que le droit de chasse soit chez nous mieux réglementé que la plupart des choses réglementées. Je crois encore que l'agriculture devrait avoir le crédit auquel elle a droit. Elle en vaut bien la peine. Mais cela dit, pourquoi chercher des remèdes dans des législations nouvelles? Ce qu'il faudrait, ce serait abolir celles qui existent. Il n'y a pas des banques commerciales, ni des banques agricoles, ni des banques de ceci et de cela. Il n'y a et ne peut y avoir que des banques sans épithètes, sans adjectifs, qui fassent leurs affaires. Si elles atteignent ce but, tout ira pour le mieux. Mais ne demandez pas de les spécialiser dans un rôle où elles ne se tiendront pas, où elles ne pourront pas se tenir. C'est demander l'impossible.

Pour nous, le crédit doit être possible à tous, à tous ceux qui le méritent, et s'il n'est pas accessible à l'agriculture comme au commerce, comme à l'industrie, c'est que notre législation, avec sa complexité, s'y oppose, Supprimez-là, ne faites plus de distinctions qui n'ont aucune raison d'exister. Quand un banquier aura législativement — le reste le regarde — avec un agriculteur les mêmes garanties qu'avec un commerçant, le crédit agricole s'établira tout seul.

Mais vraiment, avec les idées actuelles, il faudra bientôt une législation spéciale pour chaque individu. Et c'est alors que nous serons tout à fait libres et heureux!

MAURICE ZABLET.

LES OUVRIÈRES LYONNAISES TRAVAILLANT A DOMICILE. Misères et remèdes, par L. BONNEVAY. (1 vol. in-18, Guillaumin et Cie, à Paris, et A. Cote, à Lyon, 1896.)

Quand Auguste avait bu, la Pologne était ivre. Soit égoïsme pour les uns, soit, pour les autres, résignation, parce qu'ils n'y peuvent rien, nous sommes tous un peu comme Auguste. Les petites statistiques de M. Bonnevay, si on veut les lire, pourraient peut-être stimuler les bonnes volontés de ceux qui ont encore de la bonne volonté, et secouer la torpeur de ceux qui s'endorment trop facilement, après avoir bien dîné, dans un optimisme imperturbable sur les choses sociales. Il s'agit de ce que gagnent, à Lyon, dans la ville industrielle de Lyon, les ouvrières travaillant à domicile, non des journalières bonnes à tout ou à rien, comme on voudra dire, mais les ouvrières ayant un métier, le connaissant, et outillées pour l'exercer. Eh bien! sauf de rares exceptions pour celles travaillant à des articles de prix, les salaires, en tenant compte de la morte saison et de l'amortissement de l'outillage, varient, selon les catégories, de 0 fr. 75 à moins de 2 francs pour des journées de dix à douze heures de travail.

Ces chiffres, dont on ne peut contester la vérité — le livre de M. Bonnevay ayant été couronné par la Société d'économie politique et sociale de Lyon qui doit bien avoir quelques données à ce sujet — ne sont pas faits pour porter la gaîté dans les cœurs sensibles. On comprend donc, sans qu'il soit besoin d'insister, comment des ouvrières, dans ces conditions — et pour peu que la nature les ait outillées pour cela, — trouvent à compléter leur trop modeste budget de recettes. Et le problème qui se pose est celui-ci : Où est le remède?

Les institutions de bienfaisance n'atteignent pas le but, et nous le croyons sans peine. Autant elles sont bonnes pour les cas particuliers,

autant elles sont inefficaces dans les conditions générales signalées. La charité est chose en dehors du travail et ne peut être une solution.

M. Bonnevay, constatant que la situation résulte d'une double cause, l'application constante des patrons à réduire leurs prix de revient, et la concurrence que se font les ouvrières entre elles, préconise la lutte contre le *laisser faire*, et la création de syndicats professionnels.

Le premier remède nous semble un peu contraire à la liberté qui s'allie cependant, croyons-nous, assez bien avec la justice ; quant au second, si nous sommes grands partisans de la liberté d'association, nous croyons qu'elle ne peut être utile qu'à la condition de rester la liberté, et de ne pas annihiler l'exercice, sans entraves, de l'activité personnelle. Or, l'expérience des syndicats professionnels, à notre époque, et tels qu'on les conçoit, nous montre qu'ils sont utiles, à peu près exclusivement, à quelques individualités qui savent se servir de ce marchepied pour leurs intérêts et leur ambition.

Le livre de M. Bonnevay est, malgré la tristesse qu'il nous laisse dans l'âme, et peut-être à cause de cela, des plus intéressants dans sa partie documentaire. Mais la question reste posée : Où est le remède ?

M. Bonnevay ne nous le donne pas.

MAURICE ZABLET.

LA QUESTION SOCIALE A ROME AU TEMPS DES GRACQUES, par MAURICE LEWANDOWSKI. (1 vol. in-8°, Paris, Guillaumin, 1896.)

Dans l'étude qu'il donne sur ce sujet, M. Maurice Lewandowski fait remarquer le triple vice de l'organisation économique des Romains, c'est-à-dire « la concentration des terres, l'extension de l'esclavage, la diminution de la classe moyenne ». Il montre les Gracques voulant réagir et ne craignant pas, pour cela, de recourir, par leurs lois agraires, à des mesures révolutionnaires. Ils n'ont pas réussi, dit-il, malgré l'esprit positif des Romains. C'est que les Romains, tels qu'ils étaient, tels que nous les montre l'histoire, n'étaient pas, croyons-nous, bien disposés à la réforme. Ces vices de leur organisation économique étaient précisément les caractères qui les distinguent, et sans lesquels ils n'auraient plus été les Romains que nous connaissons.

Est-ce à dire que les réformes tentées par les Gracques n'étaient pas utiles? Nous nous garderions de le dire. Elles se sont produites dans un milieu peu disposé à les admettre, et nous savons ce qu'il faut penser, dans ce cas, des meilleures idées.

Mais nous n'avons pas à faire ici une philosophie de l'histoire de l'ancienne Rome. Nous voulons simplement signaler le livre de

M. Lewandowski. Il n'est pas sans mérite, surtout si on le considère, ce qu'il est réellement, comme une thèse de doctorat en droit. M. Paul Viollet, dans une lettre-préface, en fait un grand éloge. Nous aurions mauvaise grâce et trop de présomption à ne pas partager un avis aussi académique.

Comme livre d'histoire, il ne peut avoir la même portée. Les questions s'élargissent avec le temps, et ni les textes de loi, ni les commentaires qu'on en fait à l'École, ne suffisent à les expliquer. Je me souviens que Cicéron avait, sur les lois, de très belles théories philosophiques, ce qui ne l'empêchait pas, dans le même livre où il les exposait, de faire l'éloge de toutes celles de son pays, des plus absurdes, des plus injustes, des plus contraires aux principes qu'il avait posés. Tous les Romains, sauf les Gracques, qui ont mal réussi, étaient un peu comme Cicéron, et comme sont, de nos jours, tous les légistes en face de nos lois à nous. M. Lewandowski a assez de talent pour se dégager, dans ses travaux, d'un point de vue aussi étroit que celui de la casuistique juridique. Mais c'est une thèse de droit, ne l'oublions pas, qu'il publie, et pour l'apprécier ses juges sont plus compétents que nous.

MAURICE ZABLET.

APERÇU CRITIQUE SUR LA LÉGISLATION TÉLÉGRAPHIQUE, par M. EMILE DELAGE. 1 vol., Paris, Guillaumin et Cie, 1896.

La télégraphie électrique, qui a fait abandonner l'ancienne télégraphie aérienne et l'a remplacée, est de date récente ; en France, ce fut une loi du 3 juillet 1846 qui, la première, ouvrit un crédit extraordinaire de 489,650 francs pour l'établissement d'une ligne de télégraphie électrique de Paris à Lille et à la frontière de Belgique et de Douai à Valenciennes. On était loin alors de prévoir le développement que prendrait le nouveau système. Et aujourd'hui, par ce système, les principaux États civilisés de l'Europe, de l'Amérique, de l'Asie, de l'Afrique, adhérents pour la plupart à l'Union télégraphique, sont reliés entre eux.

Au point de vue international, la télégraphie est d'une importance capitale. Aussi des conférences ont-elles eu à s'en occuper à diverses époques, à Vienne en 1868, à Rome en 1872, à Saint-Pétersbourg en 1875, à Londres en 1879, à Berlin en 1885, à Paris en 1890 et tout récemment encore en juin de la présente année 1896 à Budapest. C'est à propos de cette dernière conférence, lorsqu'elle allait s'ouvrir, que M. Emile Delage a écrit et publié son livre, dans lequel par conséquent il ne pouvait pas faire connaître les décisions qui seraient prises.

La conférence de Saint-Pétersbourg est celle qui a laissé le plus de résultats pratiques; M. Emile Delage ne les juge pas cependant tous bons. Une convention sortie de ses délibérations, qu'une loi du 9 décembre 1875 a ratifiée et rendue exécutoire pour la France et qui est la seule constitution donnée jusqu'ici à la télégraphie internationale, reste comme le statut organique des États qui composent l'Union et la charte, en quelque sorte, dont il y a, faute de mieux, à s'inspirer pour résoudre les problèmes qui se rattachent au fonctionnement des télégraphes; et ces problèmes sont nombreux, ils le deviennent de jour en jour davantage.

Dans ces conférences, sans en excepter celle de Saint-Pétersbourg, les délégués des Etats ont été des fonctionnaires et des hommes techniques, « les uns et les autres, dit M. Emile Delage, peu préparés apparemment, malgré la distinction de leur esprit, à élucider les difficultés soulevées par les questions d'ordre juridique »; questions qui, touchant au droit international et au droit privé, étaient cependant les premières à résoudre si l'on a souci d'une meilleure entente des rapports sociaux.

Des jurisconsultes auraient donc dû toujours, dans les conférences, être adjoints aux autres délégués. M. Emile Delage en faisait la demande, notamment, pour la conférence de Budapest. Et il y a lieu, selon lui, par une réforme de la convention de Saint-Pétersbourg, de reviser toute la législation télégraphique internationale, « pour en mettre la lettre en harmonie avec les progrès de la législation générale et pour tenir compte des nécessités nées du développement prodigieux des rapports internationaux ».

Sous le prétexte, remarque-t-il, de prévenir des désordres et des abus politiques et sociaux, dont le télégraphe pourrait être l'instrument, les gouvernements de la plupart des pays civilisés ont peu à peu institué les services télégraphiques en monopole comme les services de la poste. Pourquoi n'en avoir pas plutôt abandonné l'exploitation à l'industrie libre, sauf à en surveiller le fonctionnement ? « Les Etats-Unis d'Amérique, qui n'ont pas une existence sociale moins active que les pays de la vieille Europe, n'ont rien redouté, pour leur tranquilité publique, du libre fonctionnement des télégraphes. Ils l'ont laissé libre, en effet; et leur réseau de fils, exploité par l'intérêt privé, n'est ni moins complet, ni moins actif, ni moins intelligemment administré que ceux de notre continent. »

Les critiques que M. Emile Delage ne ménage pas au système européen des télégraphes, surtout de la manière dont il est appliqué en France en conformité de la loi, passablement surannée

aujourd'hui, du 29 novembre 1850 et des nombreux règlements pris à sa suite, ne sont pas sans donner à réfléchir. Car les restrictions, les incohérences et de choquantes contradictions abondent dans ce système et dans les lois qui le fondent, dans la convention aussi de Saint-Pétersbourg.

Avec le monopole de l'État, notamment, tel qu'il fonctionne, ce sont les intérêts individuels partout sacrifiés et livrés « à l'arbitraire capricieux de commis irresponsables ». Cette irresponsabilité de l'État et de ses agents, qui ne se voit pas, d'ailleurs, au même degré dans l'administration des postes, est, en présence des articles 1382 et suivants du Code civil, une disposition en opposition manifeste avec les principes généraux du droit commun.

Avec ce monopole, en outre, M. Emile Delage estime que « l'essor de l'esprit économique et public est paralysé ». Et néanmoins, si général et si étendu que soit le monopole, un vaste champ d'activité dans le domaine télégraphique reste encore ouvert à l'industrie privée, puisque la plus grande partie du réseau sous-marin du globe appartient à des compagnies ou entreprises particulières. Il est vrai d'ajouter que, sur ce terrain même, la concurrence ne s'exerce pas en toute liberté et que, dans bien des cas, elle est limitée soit par le caractère privilégié des concessions que les gouvernements ont accordées, soit par des subventions attachées à la construction et à l'exploitation des lignes, et qu'elle est restreinte surtout aussi par l'entente qui s'établit entre les entreprises elles-mêmes,

Enfin le monopole de la télégraphie électrique existe ; c'est dans un intérêt politique qu'il a été établi. M. Emile Delage conclut : « Il s'agit donc, à présent, non plus de discuter sur le pour ou le contre du principe de ce monopole, mais de faire disparaître partout des lois qui l'ont institué les restrictions parasites dont elles sont embarrassées et que l'expérience a condamnées. »

Cette demande de l'auteur n'est pas excessive. Sera-t-elle entendue? On peut le souhaiter ; il n'est pas sûr qu'on ait à l'espérer.

LOUIS THEUREAU.

LES RELATIONS EXTÉRIEURES D'HAÏTI, par M. JOSEPH JUSTIN. Un vol. in-8°, Paris, A. Savine, éditeur, 1896.

Dans l'archipel des Antilles, à l'entrée du golfe du Mexique, l'île d'Haïti occupe la position centrale ; actuellement elle est divisée en deux États indépendants l'un de l'autre, qui sont : dans la partie occidentale, la République d'Haïti, avec Port-au-Prince pour capitale ; et,

dans la partie orientale, la République de Saint-Domingue, dont la capitale est Saint-Domingue.

Les deux pays n'ont pas toujours été séparés. L'île, découverte en 1492 par Christophe Colomb, qui l'avait nommée Española ou Petite-Espagne, a été longtemps une seule et même colonie sous la domination de l'Espagne. C'est par le traité de Ryswick, conclu en 1697 après une longue guerre, que l'Espagne céda à la France la partie occidentale de l'île. Les deux parties étaient de nouveau réunies sous un même président en 1822, pour cesser de l'être en 1844.

Des nègres transportés d'Afrique et tenus à l'état d'esclaves, avaient été, dans l'île, les travailleurs possédés par les colons. Ceux de la partie française se révoltèrent et, le premier janvier 1804, ayant à leur tête l'un d'eux, Jean-Jacques Dessalines, ils proclamèrent l'indépendance d'Haïti, jurant tous de renoncer à jamais à la France et de mourir plutôtque de vivre sous sa domination.

Les colons et, en général, les blancs étaient expulsés, mais ils n'avaient pas cessé de s'agiter et de demander aide et appui à la métropole. Leurs réclamations prirent, sous la Restauration, un caractère officiel et, à la suite de longues négociations, l'accord s'étant fait, une ordonnance du roi de France Charles X, du 17 avril 1825, reconnut et consacra l'indépendance de l'État d'Haïti, moyennant la somme de 150 millions de francs destinée à dédommager les anciens colons français. Cette dette de 1825, après de bien longs délais, a enfin été éteinte récemment.

M. Joseph Justin ne manque pas de faire remarquer que c'est ainsi au prix de leur sang et au prix de leur or que les Haïtiens ont acquis leur pays.

La République d'Haïti, dont la population, composée de nègres, de mulâtres et de sang-mêlé, peut être évaluée à 1.200.000 âmes, est aujourd'hui un État libre, indépendant, souverain ; elle possède donc, en toute plénitude, la capacité de conclure des traités. Elle a des légations à Paris, à Berlin, à Londres, à Madrid, à Washington, et des consuls dans les principaux ports de commerce de l'Europe et de l'Amérique. Depuis le mois de juillet 1881, elle fait partie de l'Union postale universelle ; elle a adhéré aussi à l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques et à la convention concernant la création d'une union internationale pour la publication des tarifs douaniers.

Ses relations extérieures sont partout satisfaisantes, excepté avec la République de Saint-Domingue, sa voisine. Entre les deux États, il existe, au sujet de plusieurs territoires frontières, une vieille querelle ; et on a parlé de la faire trancher par une commission d'arbitrage.

M. Joseph Justin n'admet aucunement cette commission. Il espère bien, toutefois, que l'entente finira par se faire entre les deux gouvernements voisins, pour la prospérité de deux peuples qui, dit-il, « ayant une commune destinée, sont appelés à vivre sous un même drapeau ». Et en même temps, il voudrait, pour les Haïtiens, le concours des nations étrangères. Car il y a, dans l'île, en quantité, des richesses naturelles qui, faute de bras et de capitaux, ne sont pas exploitées ; bras et capitaux, les étrangers seuls peuvent les fournir.

Cet appel aux étrangers et aussi à la concorde particulièrement des Haïtiens entr'eux, M Justin le faisait déjà dans un précédent ouvrage publié par lui en deux volumes sous le titre d'*Etude sur les Institutions haïtiennes*, à propos duquel M. Glasson, en le présentant le 20 juillet 1895 à l'Académie des sciences morales et politiques, s'est exprimé ainsi : « Dans ces deux volumes, l'auteur ne ménage pas de sévères critiques à ses compatriotes, tout en leur donnant de bons et utiles conseils. Les notions historiques, quoique très brèves, sont de nature à nous intéresser, en raison de notre ancienne colonie. M. Justin s'attache surtout à l'état actuel des institutions et des mœurs électorales, qui sont une source de divisions entre les citoyens d'Haïti. »

Pour compléter l'œuvre qu'il a entreprise, et qui est de faire exactement connaître son pays, de le servir en patriote sincère et d'animer le courage de ses concitoyens, M. Justin annonce encore, pour paraître prochainement, entr'autres, une *Histoire d'Haïti* et une *Etude sur les finances haïtiennes*. Il a, nous dit-il, « une foi infaillible, une ardente espérance dans l'avenir d'Haïti. »

LOUIS THEUREAU.

L'ECONOMIE DE L'EFFORT, par YVES GUYOT. In-16°, Paris, Armand Colin et Cie, 1896.

Un Collège libre des sciences sociales a été fondé en 1895 dans le but de permettre à toutes les écoles sociologiques d'exposer leurs doctrines. Le socialisme y a été représenté par le citoyen Gustave Rouanet ; l'anarchisme, par le compagnon Bernard Lazare et l'économie politique par M. Yves Guyot. Il paraît que les professeurs de socialisme et d'anarchisme n'ont eu besoin que d'une leçon chacun pour développer leurs systèmes. Voilà du moins des sciences qui sont laconiques, ce qui n'est point à dédaigner par le temps qui court, et il est fort à désirer qu'elles soient propagées, si elles sont aussi utiles que concises. M. Yves Guyot a fait ses dix leçons, comme il en était convenu, et c'est ce cours qu'il nous présente sous le titre d'*Economie de*

l'effort. Ce titre est en même temps un drapeau : il indique que, pour satisfaire ses divers besoins, l'homme doit recourir aux moyens les plus simples, ceux qui demandent le moins d'efforts.

Les moyens économiques se tirent de la nature de l'homme et de la nature des choses. Les besoins de l'homme sont variés. Les produits de la nature le sont aussi, et ceux de l'art peuvent l'être presque indéfiniment. Les aptitudes humaines étant diverses, il y a plus d'avantage pour chacun à borner leur exercice à un petit nombre d'objets et à se procurer par l'échange les autres objets nécessaires à la satisfaction de ses autres besoins. Division du travail et échange, voilà donc les deux colonnes de l'édifice économique. Plus le travail et l'échange sont libres, plus il y a de bien-être dans la société, avec la moindre somme d'efforts; et réciproquement, plus ils sont entravés, plus il faut d'efforts pour ne se contenter que plus ou moins imparfaitement.

D'où viennent ces obstacles au travail et à l'échange? en grande partie, de l'ingérence intempestive de l'État dans les relations économiques des individus entre eux. « Nous pouvons dire que, lorsque, soit sous prétexte de protectionnisme, soit sous prétexte de socialisme, on fait intervenir le gouvernement et l'administration dans le contrat d'échange, on rend l'effort plus pénible; et on est en contradiction avec l'évolution générale de l'humanité. On fait acte de régression. »

Tout le livre de M. Yves Guyot tend à démontrer, d'une part, les avantages de la liberté de l'échange et du travail, et, d'autre part, les inconvénients des réglementations plus ou moins bien intentionnées de ces deux manifestations de l'activité sociale; en d'autres termes, à défendre l'économie politique et à combattre le protectionnisme et le socialisme.

M. Yves Guyot ne nous dit pas s'il y a un cours de protectionnisme au Collège libre des sciences sociales; il serait pourtant curieux de le voir exposé méthodiquement; mais il nous démontre que les protectionnistes ne font rien autre chose que d'appliquer à leur manière la loi de l'offre et de la demande, tout en la couvrant de leurs anathèmes, et il nous explique le progrès récent des exportations, dont se réjouissent les protectionnistes. Ce progrès, qui devrait se manifester dans les industries protégées pour donner raison aux protecteurs, ne paraît sensiblement que dans les industries non ou peu protégées. Il provient donc d'une autre cause, et cette cause, ou du moins l'une d'elles est la substitution aux États-Unis du tarif Wilson, libéral, au tarif Mac Kinley, protectionniste. Les bienfaits du protectionnisme restent donc à l'état problématique, pour ne rien dire de plus.

Ceux du socialisme ne peuvent pas encore être bien appréciés, puisqu'il n'existe que sur une petite échelle; mais *a priori* on peut les

prévoir. L'évolution sociale tend partout à remplacer les arrangements autoritaires par des contrats; l'idéal socialiste est tout l'opposé. Cet idéal,« c'est la suppression de la liberté de la production et de la répartition ; c'est la production par autorité, c'est la répartition par autorité, c'est le maintien de la tutelle ».

Le socialisme, d'ailleurs, ne détruit point la concurrence dont il a tant d'horreur, il ne fait que la déplacer, substituer la concurrence politique à la concurrence économique ; il veut la liberté publique et la tutelle économique ; il ne sait pas que cela tuera ceci, à moins que ceci ne tue cela. Au lieu de tous ces rêves, M. Yves Guyot veut restreindre les attributions de l'État, il lui trace un devoir positif et un devoir négatif qui se résument dans la formule suivante : « Minimum d'impôts, minimum d'attributions d'État; gouvernement au minimum, administration au minimum. »

Peut-être les socialistes et les anarchistes attendaient-ils que M. Yves Guyot eût publié son cours pour le réfuter? Dans ce cas, ils ont de la besogne préparée, et nous les verrons à l'œuvre l'année prochaine.

ROUXEL.

LES TRIBULATIONS DE M. FAUBERT. L'IMPÔT SUR LE REVENU, par YVES GUYOT. In-16, Paris, Ernest Flammarion, 1896.

M. Faubert est doué d'une de ces âmes sensibles et tendres qui veulent absolument « faire quelque chose » pour le pauvre peuple, bien ou mal, peu leur importe, pourvu qu'on fasse quelque chose. L'impôt sur le revenu étant à l'ordre du jour, il faut voter l'impôt sur le revenu.

M. Yves Guyot le suppose voté et montre les conséquences et les abus qui en résultent. A bout de patience, M. Faubert veut encore faire quelque chose, mais ce n'est plus la même chose : il se dispose à émigrer, pour se soustraire aux vexations de toutes sortes qu'il subit par suite de la réalisation de son vœu. Alors, M. Yves Guyot le réveille et lui dit que ce n'est qu'un mauvais rêve qu'il a fait : l'impôt sur le revenu n'est pas voté et ne le sera point. Les promoteurs de cet impôt ne prennent pas la chose si à cœur que M. Faubert, ils se contentent d'avoir l'air de faire quelque chose ; ils veulent se faire un tremplin électoral. Il n'y a des partisans de l'impôt sur le revenu à la Chambre des députés, que parce qu'ils se disent : « Il n'y a pas de danger qu'il soit appliqué. Le Sénat est là. Donc, nous pouvons le voter sans danger ; nous n'avons pas à en craindre les conséquences. »

Il y a tout lieu de croire que c'est effectivement ainsi que l'on calcule à la Chambre ; mais les acrobates électoraux feront de vilaine

besogne sur leur tremplin. En voulant jouer avec le feu, le satyre se brûle la barbe; en jouant avec le suffrage universel, on s'expose peut-être à pire. Mais que leur importe? Après eux le déluge. Le dialogue de M. Yves Guyot est rempli d'entrain. Il serait fort à désirer qu'il fût lu par « le peuple », qui se laisse berner si bénévolement et depuis si longtemps.

ROUXEL.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

L'Assistance médicale au XVIIIe siècle, par M. LÉON LALLEMAND. Br. in-8°, Paris, Imprimerie nationale, 1895. — On s'occupe beaucoup, en ce moment même, de l'organisation de l'assistance médicale. Cette brochure est donc tout à fait d'actualité, car, lorsqu'on veut faire quelque chose de nouveau, il est bon de savoir ce que l'on a fait jadis. Entre autres conséquences qui ressortent des documents présentés par M. Léon Lallemand, on remarque qu'au siècle dernier on avait la tendance à préconiser les secours à domicile et à les placer bien au-dessus de l'assistance hospitalière. Il n'était pas encore passé en axiome que l'hôpital n'est pas fait pour les chiens; et les médecins ne s'étaient pas encore avisés du relief que leur donnerait envers la clientèle le titre de médecin d'hôpital.

Dans la paroisse Saint-Roch, la dépense de l'assistance à domicile montait à 15 sols par malade en été et 17 à 18 en hiver. La paroisse Saint-Eustache ne donnait de secours aux malades que pendant trois semaines; si la maladie continuait, on envoyait le patient à l'Hôtel-Dieu. Les confréries, qui étaient nombreuses et qui avaient un caractère à la fois religieux, fraternel et charitable, assistaient les malades et les pauvres de leur association. Dans les campagnes, l'assistance médicale n'était guère organisée; mais la patience est la médecine des pauvres, et, j'en parle d'après mon expérience, c'est la meilleure de toutes les médecines passées et présentes.

Protectionnisme et socialisme. Discours prononcé à Lyon, par M. YVES GUYOT. Br. in-12, Paris, bureaux du *Siècle*, 1895. — L'économie politique a plus besoin aujourd'hui d'être vulgarisée que développée; il importe plus de mettre en pratique les vérités acquises que d'en découvrir de nouvelles qui resteront comme les anciennes à l'état de lettre morte. L'œuvre de vulgarisation s'impose donc. C'est ainsi

que l'entend M. Yves Guyot et c'est cet esprit, qui anime la présente brochure, de même que beaucoup d'autres publications du même auteur.

Avec un dédain superbe, les protectionnistes et leurs enfants naturels les socialistes parlent de l'économie *orthodoxe*, qu'il faut répudier, et de l'économie *nationale* qui doit la remplacer. M. Yves Guyot répond que l'économie est une science et non une religion, une croyance ; par conséquent, il n'y a pas plus d'économie orthodoxe qu'il n'y a de physique ou d'astronomie orthodoxe. Quand à l'économie nationale, « c'est comme si l'on parlait de physique, de chimie nationale. L'homme peut être très différent d'un pays à un autre, mais il y a des lois qui régissent la nature des choses et s'appliquent aussi bien en Allemagne, en Angleterre, en France, qu'en Italie. Il n'y a pas de pesanteur allemande, suisse, américaine; de même il y a une loi de l'offre et de la demande qui existe partout où il y a des échanges ».

Et ces lois économiques, les protectionnistes et les socialistes y sont aussi bien soumis que le plus vulgaire économiste. Tout en les niant, ils en font l'application, mais à rebours. « Quand les protectionnistes mettent des barrières de douane...,ils veulent raréfier l'offre afin d'augmenter le prix et, au moment même où ils médisent le plus de l'économie politique, ils obéissent servilement à une de ses lois. »

Nouvel Aperçu sur les grèves. Il n'y a pas de droit de grève. Le louage à long terme, par Enée Bouloc. Br. in 8°, Paris, Guillaumin et Cie, 1896. — Le titre de cet opuscule est assez explicite. M. Bouloc ne veut pas que les ouvriers, ni les patrons non plus, puissent se mettre en grève du jour au lendemain. Le contrat de travail doit être régulier, comme tous les autres contrats, et à long terme. Sans discuter le principe de ce contrat et la possibilité de l'appliquer une fois adopté sans engendrer des inconvénients plus graves encore que les grèves, nous observerons que le contrat de travail à long terme ne sera pas praticable tant que, chaque jour, de nouvelles lois sortiront de la marmite et viendront déranger l'équilibre économique, ouvrir ou fermer des débouchés, nationaliser telle ou telle industrie. Nous ajouterons que la généralisation de ce système serait l'arrêt de tout progrès. Un innovateur sait-il si ses produits plairont au public et dans quelle mesure ? Peut-il engager des ouvriers pour un an ou deux, alors que la clientèle ne vient pas et qu'au bout d'un mois ou deux, il est encombré de marchandises et dépourvu de capitaux ?

La Réforme fiscale et l'impôt des boissons, par Claudius Nourry. Br. in 8°, Paris, Guillaumin et Cie, 1896. — Cette brochure renferme di-

vers documents sur la question, entre autres : les impôts actuels par Yves Guyot, le discours de Bastiat sur la réforme des boissons, etc., et pour principale pièce le rapport de M. Claudius Nourry au Comité d'action pour la réforme des boissons. Ce Comité, sur l'initiative du rapporteur, demande la suppression de toutes les taxes sur les boissons, y compris les alcools, et leur remplacement par une taxe directe sur la valeur vénale de la propriété bâtie ou à bâtir. La propriété bâtie représente une valeur vénale de 49.420.984.314 francs, donnant un revenu net de 4,24 p. 100. Cette propriété n'est frappée que de la contribution foncière qui s'élève à 3,20 p. 100 de la valeur locative. Cet impôt ne pèse sur la valeur vénale que dans la proportion de 0,12 p. 100. En supprimant toutes les taxes sur les boissons et surchargeant la propriété bâtie, les petits loyers, jusqu'à 642 francs, profiteraient de la réforme et les gros paieraient davantage en proportion de leurs ressources. Le projet de M. Claudius Nourry est approuvé par M. Ricard, défenseur des bouilleurs de cru, et par M. Ferrand, leur adversaire. Il contente donc tout le monde et son père ? Pas tout à fait : en supprimant la régie, il met à pied toute une armée de commis à cheval, sans compter la réserve de ceux qui aspirent à le devenir. Ce projet se heurte donc au même obstacle que tous les projets du même genre ; et, tant qu'on ne remonte pas à la source première du mal, il en sera ainsi.

A people's Bank manual, by Henry Wolf, br. in-16, London, King et Son, 1893. — M. Wolf est un apôtre des banques populaires coopératives. Entre autres ouvrages sur cette matière, il a déjà publié un volume sur les *Village Banks* (banques rurales) qui a beaucoup contribué à vulgariser le crédit coopératif. Le présent ouvrage est un manuel des Banques populaires urbaines. Il existe déjà une banque de ce genre à Verviers, en Belgique, qui se trouve dans un état satisfaisant de prospérité : sur une population d'environ 30.000 habitants, 2.600 sont membres de la banque populaire et s'en trouvent bien. Le manuel d'une banque populaire traite la question à tous ses points de vue : objet des banques populaires, leur fonctionnement, etc. Il est suivi d'un modèle de statuts pour les banques populaires coopératives limitées. Il est certain que des trois formes de la coopération : crédit, consommation et production, la coopérative de crédit est la plus facile à organiser et la base d'opération des deux autres ; mais le crédit populaire coopératif a dans les caisses d'épargne un concurrent avec lequel il n'est pas facile de lutter.

Rouxel.

CHRONIQUE

Sommaire. — Les résultats du dénombrement de la population en France. — La statistique des divorces. — L'augmentation de la population en Angleterre et les causes de son ralentissement en France. — Ce qui ressort du Congrès socialiste de Londres. — Les monnaies divisionnaires et la morale étatiste. — L'augmentation par décret des droits sur les sucres. — L'arrêté de la Cour de Toulouse dans l'affaire Rességuier. — La mise en liquidation de la Verrerie ouvrière de Rive-de-Gier. — Une des formes de l'exploitation coloniale en Cochinchine. — La protestation de l'*Union coloniale française* contre l'importation du protectionnisme à Madagascar. — Le décret concernant l'exploitation des mines dans cette île. — L'évaluation de la récolte du blé. — La fin de la guerre de tarifs entre l'Allemagne et l'Espagne. — L'augmentation des droits de douane en Norvège. — Les candidatures présidentielles aux États-Unis.

L'administration a publié les résultats définitifs du dénombrement de la population, opéré le 29 mars dernier. En voici le résumé :

La population constatée en France, comme présente le 29 mars 1896, s'élève à 38.228.969 personnes. Lors du précédent dénombrement (effectué le 12 avril 1891), 38.095.150 avaient été recensées.

Cette faible augmentation est due presque exclusivement à l'accroissement des centres urbains.

Les augmentations portent sur 24 départements seulement.

Les diminutions, au contraire, s'étendent sur 63 départements, et principalement sur les communes rurales.

Il y a eu parfois diminution dans l'ensemble du département, lors même que la population des villes ou localités industrielles de ces départements s'est accrue. Tel est le cas dans l'Aube, la Charente-Inférieure, la Côte-d'Or, le Doubs, le Gard, la Haute-Garonne, l'Indre-et-Loire, l'Isère, le Loiret, le Maine-et-Loire, la Manche, la Sarthe, la Seine-Inférieure et la Somme.

Les départements où la plus forte augmentation a été constatée sont les suivants : la Seine (197.008) ; le Nord (72.627) ; les Bouches-du-Rhône (46.368) ; le Rhône (40.615) ; Seine-et-Oise (38.759) ; le Pas-de-Calais (31.053) ; Meurthe-et-Moselle (21.938) ; le Var (19.426) ; la Gironde (18.874) ; les Alpes-Maritimes (12.558) ; les Vosges (10.505).

Les 13 autres départements, dans lesquels l'augmentation de la population est moins sensible que dans les précédents, sont les suivants : la Corse, le Finistère, l'Hérault, la Loire, la Loire-Inférieure, la Marne, le Morbihan, l'Oise, le Haut-Rhin, la Saône-et-Loire, Vaucluse, la Vendée et la Haute-Vienne. Dans ces départements, l'augmentation est inférieure à 10.000 habitants.

Dans tous les autres départements, il y a diminution de la population.

Les diminutions les plus sensibles ont été relevées dans l'Orne (17.060), la Manche (14.646), le Lot (14.452), le Calvados (14.262), la Dordogne (13.256), le Gers (13.123), la Haute-Garonne (12.761), la Mayenne (12.678), la Haute-Marne (12.290), l'Yonne (11.882), l'Aveyron (11.353), la Nièvre (10.551), la Côte-d'Or (10.447).

La population ne s'est donc augmentée que de 133.819 individus en cinq ans, encore cette augmentation est-elle due, selon toute apparence, à l'immigration. C'est une stagnation complète.

*
* *

En revanche, le nombre des divorces continue à s'accroître, ce qui ne fait pas, hélas! compensation.

En 1892, lisons-nous dans le *Journal des Débats*, le nombre des demandes de divorce accueillies par les magistrats avait été de 7.035. L'année 1893 a été un peu moins chargée. Il résulte des statistiques publiées par le *Journal officiel* sur la justice civile et commerciale que la progression, jusqu'ici ininterrompue, a fléchi au chiffre de 6.937. Mais ce gain est plus apparent que réel, parce qu'il provient exclusivement de la diminution d'anciennes séparations de corps converties en divorce dont le stock commence à s'épuiser, si on peut s'exprimer ainsi. Par contre, les jugements rendus sur des demandes directes de divorce continuent à augmenter : en 1885, 1.960 ; en 1891, 1.752 ; en 1892, 6.435 ; en 1893, 6.480. Il est assez curieux de remarquer que les tribunaux se montrent plus favorables aux demandes en divorce qu'aux demandes en séparation de corps. Ainsi la proportion des demandes en divorce accueillies en 1893 a été de 84 p. 100, celle des demandes en séparation de 75 p. 100 seulement. Les proportions correspondantes en 1892 étaient de 86 et 76 p. 100.

Si maintenant nous répartissons les divorces entre les différentes catégories sociales, nous voyons que chez les propriétaires, rentiers et professions libérales, la proportion des divorces est de 23,80 sur 100.000 personnes. Les commerçants et les industriels donnent une proportion de 11,47, les cultivateurs figurent pour 4,58, les ouvriers pour 56,18 et les individus sans profession pour 40.

Ce qui frappe dans ce tableau, c'est la disproportion énorme qu'il révèle entre les ouvriers et les cultivateurs au point de vue des divorces. A chiffre égal de population, les premiers fournissent 12 fois plus de demandes en divorce que les seconds et 5 fois plus de demandes en séparation de corps. Après les ouvriers, ce sont les gens sans profession qui font le plus fréquent usage de la demande en divorce ; puis viennent les propriétaires, les rentiers, les personnes exerçant les professions libérales; puis les commerçants et les industriels ; enfin les cultivateurs.

*
* *

Tandis qu'en France la population ne s'est accrue en cinq ans que 133.819 individus, le rapport trimestriel du mouvement de la population dans le Royaume-Uni relève pendant les mois d'avril, mai et juin, 293.104 naissances et 161.784 décès; soit un excédent de 131.320 vies humaines. La population de l'Angleterre s'accroît donc en un trimestre à peu près autant que celle de la France en cinq ans. Et, tandis qu'elle n'était que 16.300.000 individus en 1801, c'est-à-dire d'un peu moins des 3/5es de celle de la France évaluée alors à 26.800.000, elle la dépasse aujourd'hui de plus d'un million : 39.451.697 contre 38.228.969.

Il ne serait pas juste d'attribuer seulement au renchérissement de la vie, causé par l'énorme accroissement de la fiscalité aggravée par le protectionnisme, le ralentissement du mouvement de la population française ; il n'en est pas moins évident qu'en augmentant les frais d'élève des enfants et en rétrécissant le débouché ouvert aux hommes faits, cette cause a dû agir pour développer, même avec excès, la prudence en matière de population. En Angleterre, au contraire, où la politique du libre-échange a eu à la fois pour effet de diminuer les frais d'élève des nouvelles générations et d'étendre les débouchés qui procurent à la population des moyens de subsistance, on n'a pas les mêmes raisons de pratiquer avec autant de rigueur le *moral restraint* recommandé par Malthus, ou son succédané inférieur, le *physical restraint*. L'étatisme et le militarisme qui augmentent incessamment le poids de la fiscalité, le protectionnisme qui y ajoute les lourdes et multiples subventions allouées à des intérêts privilégiés, voilà quels sont en France les ennemis de la population. Ils ne se bornent pas à rendre la vie de plus en plus difficile; ils empêchent de la propager.

*
* *

Nous souffrons de l'ignorance, de la myopie intellectuelle et des appétits égoïstes de notre classe dirigeante, et cependant nous

devons souhaiter de la conserver le plus longtemps possible, car celle qui aspire à la remplacer est encore plus ignorante, plus myope et non moins avide. Si la France venait à être gouvernée par l'état-major radical et socialiste, qui vient de donner au Congrès international de Londres le spectacle de ses querelles misérables et d'y faire l'étalage de ses théories creuses, elle ne demeurerait pas seulement stationnaire; elle subirait une décadence irrémédiable. Ce qui aggrave particulièrement la situation actuelle, en rendant de plus en plus difficiles, sinon impossibles des réformes qui deviennent de plus en plus nécessaires, c'est que la place naturelle d'un parti réformiste est occupée par une demi-douzaine de sectes socialistes,collectivistes ou anarchistes dont l'avènement au pouvoir ramènerait à la fin du XIXe siècle le régime d'anarchie, de tyrannie et de corruption qui a déshonoré la fin du XVIIIe et mis la France à deux doigts de sa ruine. Il résulte de là que les esprits les plus ouverts au progrès, sont réduits à se faire les auxiliaires des conservateurs les plus bornés pour défendre l'ordre de choses existant, si défectueux qu'il soit, contre les néo-réformateurs qui le remplaceraient par un pire. Peut être devraient-ils essayer cependant de créer un parti réformiste en prenant pour programme la guerre au protectionnisme et à l'étatisme. S'ils échouaient dans cette tentative, ils auraient du moins l'honneur de l'avoir entreprise. Mais il y a malheureusement apparence qu'on ne l'entreprendra point, et que la réforme du régime actuel ne viendra que de l'impossibilité finale de le supporter.

*
* *

L'*Agence Havas* communique la note suivante :

Plusieurs journaux reviennent sur la question des monnaies divisionnaires et semblent croire qu'une mesure récente a été prise par le gouvernement.

C'est une erreur. La démonétisation des anciennes monnaies divisionnaires a eu lieu en vertu de l'article 3 de la loi du 19 juillet 1866 et de l'article 1er du décret du 17 juin 1868 rendu en exécution de cette loi. C'est à partir du 1er octobre 1868 qu'elles ont cessé d'avoir cours légal entre les particuliers et à partir du 1er janvier 1869 d'être reçues par les caisses publiques.

« Depuis, absolument aucune mesure nouvelle n'a été prise par le gouvernement.

Si une banque s'avisait de décréter qu'elle cessera de rembourser ses vieux billets, on l'obligerait certainement à rapporter

son décret, sous peine de mise en faillite. La monnaie divisionnaire qui renferme à peine la moitié de sa valeur en métal est-elle autre chose qu'un demi billet de banque? Et l'État, en refusant de la rembourser à son taux d'émission ne fait-il pas une faillite de 50 p. 100 aux porteurs sans avoir même pris la peine de leur demander un concordat. Si un porteur récalcitrant s'avisait de faire un procès à l'État émetteur de ces billets métalliques, il le perdrait sans aucun doute, mais la cause vaudrait la peine d'être plaidée, et nous serions curieux de lire les considérants par lesquels le tribunal « distinguerait » la morale que l'État nous oblige à pratiquer de celle qu'il pratique lui-même.

*
* *

On trouvera au bulletin le texte du décret en vertu duquel les consommateurs français vont être obligés de payer le sucre plus cher, afin de permettre aux consommateurs anglais de l'acheter à meilleur marché. Ce décret s'appuie sur une loi de 1814 dont le *Journal des Débats* a démontré, d'une manière irréfutable, la caducité.

Quelques journaux annoncent que le gouvernement, en l'absence des Chambres, prendrait sur lui de relever le droit de douane sur les sucres étrangers à charge de demander la ratification du Parlement dès sa rentrée. Le gouvernement se croirait autorisé à agir ainsi en vertu de l'article 34 de la loi du 1er décembre 1814. Cet article est ainsi conçu : « Des ordonnances du roi pourront provisoirement et en cas d'urgence : 1° Prohiber l'entrée des marchandises de fabrication étrangère, ou augmenter à leur importation les droits de douanes,... diminuer les droits sur les matières nécessaires aux manufactures,... permettre ou suspendre l'exportation des produits du sol et de l'industrie nationale et déterminer les droits auxquels ils sont assujettis... »

Les défenseurs du régime protectionniste affirment que, cette loi n'ayant jamais été abrogée, le gouvernement a toute latitude pour élever les droits sur les sucres sans consulter préalablement le Parlement. Ce n'est pas le moment d'engager à fond une discussion juridique. Nous nous contenterons de faire remarquer que cette ordonnance exhumée après quatre-vingt-deux ans n'est qu'un précédent à la loi du cadenas qu'une fraction de la Chambre n'a cessé de réclamer. Or, si l'ordonnance de 1814 n'avait pas été abrogée, il était absolument inutile d'édicter une loi nouvelle, alors qu'on avait sous la main une arme toute préparée. Il suffisait d'appliquer purement et simplement la législation de la Restauration. Pourquoi n'y a-t-on pas pensé? C'est que les plus farouches partisans du protectionnisme se rendaient très

bien compte que la loi de 1814 était devenue caduque depuis les modifications apportées dans notre régime économique par l'évolution libérale de 1860. Si la loi de 1814 avait été toujours en vigueur, les protectionnistes ne se seraient évidemment pas donné tant de mal pour réclamer l'instrument qui, comme par enchantement, devait préserver nos frontières de l'invasion étrangère. La question nous paraît donc tranchée, et le gouvernement assumerait une lourde responsabilité en faisant revivre une loi qui, en 1814, était partie intégrante d'un système douanier qui a été complètement transformé.

Le gouvernement n'en a pas moins passé outre. Peut-il rien refuser aux protectionnistes ?

*
* *

La Cour d'appel de Toulouse a réformé l'arrêt du tribunal de première instance dans l'affaire Rességuier et condamné M. Jaurès, la *Dépêche* et la *Petite République* à payer 15.000 francs de dommages-intérêts au propriétaire de la verrerie de Carmaux.

La Cour affirme dans son arrêt que l'ingérence des tiers dans une grève n'est pas légitimée par le droit, qu'elle n'est qu'excusable quand elle n'est pas de nature à porter préjudice à autrui. Mais s'il en est ainsi, les grévistes n'auraient-ils pas été fondés de leur côté à intenter un procès aux journaux qui ont soutenu, non sans violence, la cause de M. Rességuier. L'intervention des tiers n'a-t-elle pas été fréquemment utile, indispensable même, pour amener la conciliation des parties, et n'est-ce pas la condamner que de déclarer qu'elle n'est qu'excusable ? Il aurait suffi, comme le soutenait un journal avec lequel nous n'avons pas l'habitude d'être d'accord, la *Réforme économique*, de relever les injures et les calomnies auxquelles le propriétaire de la verrerie de Carmaux a été en butte, pour motiver une condamnation, d'ailleurs bien méritée, des excitateurs peu scrupuleux de la grève.

*
* *

La Verrerie ouvrière de Rive-de-Gier a été forcée de liquider. « Cette expérience, dit avec raison M. Yves Guyot, dans le *Siècle*, doit prouver une fois de plus aux ouvriers qu'un établissement industriel, si coopératif qu'il s'intitule, ne peut prospérer que s'il a un capital initial et une direction intelligente et ferme, pouvant assurer la discipline à l'intérieur et des débouchés à l'extérieur. »

A quoi nous ajouterons qu'une direction ne peut être assez ferme pour assurer la discipline à l'intérieur qu'à la condition d'être indépendante des ouvriers. N'en déplaise aux socialistes, le gouvernement des entreprises appartient naturellement au capital,

qui en a la responsabilité effective, et qui, en raison de cette responsabilité, est intéressé beaucoup plus que le travail à la bonne direction d'une affaire dont il est appelé seul à supporter les pertes.

*
* *

Les formes de l'exploitation des peuples conquis par les conquérants ont pu changer, le fond est demeuré le même. Autrefois, on leur imposait des redevances directes en travail, sous forme de corvées. Aujourd'hui, on les accable d'impôts qui n'en sont pas moins finalement, quoique indirectement, acquittés en travail. De ces impôts, une partie seulement sert à couvrir les frais du gouvernement de la population assujettie, une autre partie est distribuée aux industriels de la nation conquérante auxquels un ingénieux système qualifié de protecteur confère le privilège de vendre cher les articles que les consommateurs du pays conquis achetaient auparavant à bon marché, c'est-à-dire en échange d'une moindre somme de travail ; une autre partie encore sert à faire des largesses aux fonctionnaires et à leurs protégés. Ces deux modes d'exploitation sont employés concurremment et il semble d'après le *Journal des Débats*, que le dernier fleurisse particulièrement en Cochinchine.

On sait déjà de quelle singulière façon, dit ce journal, les corps élus de nos colonies : conseils généraux ou coloniaux, entendent la gestion des intérêts qui leur sont confiés et combien ils se montrent prodigues parfois des deniers dont ils disposent. Les procès-verbaux de la session extraordinaire que le Conseil colonial de la Cochinchine a tenue au mois de mai dernier nous fournissent de curieux exemples de cette manière de faire. Cette session a duré quatre jours et, pendant ces quatre jours, les conseillers coloniaux n'ont eu à s'occuper presque exclusivement que de demandes de secours et de subventions qu'ils ont, d'ailleurs, presque toutes accueillies, alors même que l'administration fournissait un avis défavorable. Ainsi nous relevons un secours de 140 piastres alloué à un employé des douanes licencié de son emploi pour incapacité et inconduite. Si le Conseil colonial accorde facilement un secours, il consent non moins facilement à ce que ce secours soit d'une somme importante, car il prend en considération certaines situations dont, d'ordinaire, on ne tient pas compte en pareille matière. Nous le voyons, par exemple, accorder un secours de 15 piastres par mois à la mère d'un ancien conseiller colonial, et spécifier qu'il lui sera payé en outre et immédiatement une somme de 500 piastres, afin qu'elle puisse se libérer d'une dette déjà ancienne. Mais le Conseil colonial ne se borne pas à payer les dettes des personnes nécessi-

teuses auxquelles il accorde déjà un secours : il subventionne aussi et largement les industriels dont les affaires n'ont pas été bonnes ou dont les opérations ont été malheureuses. Un industriel expose au Conseil qu'il a subi des pertes et qu'il aurait besoin de 3,000 piastres ; on lui en accorde 2,000. Un autre demande une subvention de 20,000 piastres. Seulement, comme il a déjà touché 2,800 piastres de subventions et 6,000 piastres d'avances, remboursables, dont une partie est encore due, le Conseil lui accorde simplement 1,000 piastres, payables en espèces, et le dégrèvement de ce qu'il reste devoir. Un autre industriel encore reçoit 2,000 piastres parce qu'il expose que ses affaires ne sont pas très prospères, et qu'il a notamment perdu des sommes importantes dans une fourniture faite à l'administration, les prix ayant subi une hausse qu'il ne pouvait prévoir.

Nous pourrions multiplier ces exemples, mais nous en avons dit assez pour montrer dans quelle voie dangereuse s'est engagé le Conseil colonial de la Cochinchine. Il est certes très agréable pour les industriels d'avoir à leur disposition une caisse qui les couvre de leurs pertes ; tout aléa disparaît ainsi pour eux : mais, les parties prenantes devenant chaque année plus nombreuses, le chapitre des secours absorbera des sommes de plus en plus importantes, sommes qui seraient mieux employées à des travaux d'utilité générale.

*
* *

Le même régime d'exploitation indirecte va être établi à Madagascar où les produits étrangers seront désormais grevés de droits de 10 p. 100 en attendant l'application du tarif général de la métropole. Cependant tout n'est pas profit dans ce système. Les corvéables de l'industrie métropolitaine réduisent leur consommation au minimum : plutôt que de payer trop cher les produits privilégiés, ils cessent de les acheter. C'est ce que fait parfaitement ressortir l'*Union coloniale française* dans une protestation qu'elle vient d'adresser au ministre des Colonies contre l'extension de l'exploitation protectionniste à Madagascar :

On n'impose pas à un acheteur un article dont il ne veut pas; on ne le lui impose pas, surtout quand il n'a pas le moyen de le payer. Et la seule conséquence d'augmentation de prix, nous l'avons dit et nous y insistons encore parce que c'est toute la question, ce sera une diminution de la consommation générale sans que, du reste, la part de notre industrie dans cette consommation diminuée en soit augmentée. Nous avons à cet égard un précédent décisif dans l'exemple qui nous est fourni par l'Indo-Chine. Là aussi, ayant affaire à une population de besoins et de moyens limités, on a voulu lui imposer du jour au

lendemain les cotonnades françaises, sans tenir compte de ses préférences et de l'insuffisance de ses resssources. Quels résultats a-t-on obtenus ? Les importations de cotonnades ont diminué d'un tiers dans l'ensemble, le chiffre des importations de cotonnades françaises restant stationnaire. De telle sorte que, sans profit aucun pour l'industrie métropolitaine,les commerçants établis dans nos possessions d'Extrême-Orient, qui sont aussi des Français et qui ont bien aussi droit à quelques égards, ont perdu un chiffre d'affaires qui, pour la Cochinchine seulement et pour une année, s'est élevé à près de 3 millions.

Madagascar est un pays primitif, à peine connu dans certaines régions, fermé jusqu'à ce jour à la civilisation, fort peu exploité, désert dans la plus grande partie de son étendue, et dont les habitants, clairsemés, à demi sauvages et pauvres, n'ont que des goûts et des besoins en rapport avec leur pauvreté. Tous les voyageurs qui ont parcouru la grande île africaine sont d'accord pour constater cette pauvreté.

On conçoit que des populations réduites à cet état de misère ne puissent consommer que des produits très ordinaires,d'un prix infime, en rapport avec leurs ressources restreintes. Or, la majeure partie de ces produits, ceux qui constituent l'élément essentiel du commerce à Madagascar sont de fabrication étrangère.

Y a-t-il chance de leur substituer actuellement des produits similaires d'origine française? Pour cela, il faudrait tout d'abord que ces produits similaires existassent chez nous; il faudrait, en second lieu,que notre industrie pût les offrir à la consommation, sinon aux mêmes prix, du moins à des prix qui ne fussent pas très sensiblement supérieurs à ceux que paye actuellement l'acheteur indigène. Nous sommes obligés de constater, à notre vif regret, que l'industrie française est actuellement dans l'impossibilité de satisfaire à cette double condition.

Il en résulte tout d'abord que les préférences du consommateur continueront d'aller aux produits étrangers auxquels il est habitué et que nous ne pourrons pas lui offrir, et, en second lieu, que ce consommateur qui, nous ne saurions trop y insister, ne peut acheter que des produits d'un prix très bas, restreindra sa consommation dans une proportion correspondante à l'augmentation de prix résultant de l'application du tarif général, augmentation qui va de 50 à 100 p. 100.

D'où cette série de conséquences :

1° Profit nul pour l'industrie nationale;

2° Diminution des transactions commerciales locales et, par suite, de la prospérité générale de la colonie;

3° Diminution des revenus budgétaires ;

4° Gêne causée aux habitants, mécontentement des populations, obstacle apporté à la pacification de l'île.

On pourrait ajouter que ce système d'exploitation, en appauvrissant les colonies, n'appauvrit pas moins la métropole. L'empire colonial que la France s'est annexé coûte aux contribuables 100 millions par an, et chaque fois qu'un nouveau territoire vient s'y ajouter, le budget des dépenses des ministères de la Guerre, de la Marine et des Colonies se grossit d'un supplément de millions. De plus, comme nous l'avons déjà remarqué, la France protectionniste fermant ses colonies au commerce du monde, tandis que l'Angleterre libre-échangiste ouvre les siennes, sans y réserver aucun privilège à ses nationaux, les autres nations sont intéressées à l'échec des entreprises coloniales de la France et à la réussite de celles de l'Angleterre.

*
* *

On peut louer en revanche, au moins dans l'ensemble de ses dispositions, le décret publié le 28 juillet au *Journal officiel* concernant l'exploitation des mines à Madagascar. Ce décret permet aux étrangers et aux indigènes l'exploitation des minerais précieux, sauf toutefois l'approbation du résident (encore une porte ouverte au protectionnisme et au favoritisme, sinon à la corruption). Le droit de recherche est acquis à toute personne munie d'un permis délivré par le service des mines. Ce permis coûte 25 fr. il est valable pour un an et il est indéfiniment renouvelable. Au point de vue des taxes et redevances, le décret divise les lots en trois catégories. Pour chacun, le prix de location est fixé par mois et peut être revisé tous les deux ans. Cette révision exigera naturellement un personnel nombreux d'ingénieurs et de bureaucrates. Mais les colonies ne sont-elles pas faites, avant tout, pour fournir un débouché à l'excédent des fonctionnaires de la métropole?

*
* *

D'après l'*Evening corn Trade list*, le rendement probable en blé des différents pays producteurs serait, pour cette année, de 530.700.000 hectolitres. Comparé au rendement de 1895, la différence en moins serait de 6 millions d'hectolitres environ. Aux États-Unis, d'après le rapport officiel du Bureau de l'agriculture de Washington, la production du blé d'hiver était estimée à 94.036.625 hectolitres, et celle du blé de printemps à 72.363.845, soit un total de 166.400.470 hectolitres, contre 163.486.050 en 1895 et 179.689.300 en 1894.

Aux Indes, où la campagne commence le 1er avril, la production n'a été, cette année, que de 48.749.320 quintaux contre 62.793.340 en 1895 et 67.710.000 en 1894. C'est un déficit de 14 millions

d'hectolitres qui doit rassurer les agriculteurs effrayés par le spectre du change.

*
* *

La guerre de tarifs qui sévissait depuis le 15 mai 1894 entre l'Allemagne et l'Espagne vient de prendre fin. D'après la nouvelle convention commerciale conclue entre les deux pays, les produits espagnols entrant en Allemagne y seront soumis au tarif général allemand, la surtaxe de 50 p. 100 qui les frappait depuis 1894 étant supprimée; d'autre part, les produits allemands en Espagne seront soumis au tarif minimum.

*
* *

Le Storthing norvégien vient, au contraire, d'augmenter les droits sur les blés, les sucres, la paraffine et le pétrole. Il est permis de douter que cette politique de renchérissement de la vie contribue à arrêter le mouvement d'émigration qui dépeuple la Norvège.

*
* *

Aux États-Unis, M. Mac Kinley a été nommé candidat à la présidence par la Convention républicaine et protectionniste, et un populiste, M. Bryan, par la Convention démocrate et bimétalliste. Tandis que la première réclame l'élévation du tarif d'au moins 50 p. 100, la seconde exige l'abaissement dans la même proportion de l'étalon monétaire, en déclarant qu'elle veut « que le dollar d'argent vaille absolument l'or pour le remboursement des dettes publiques et privées ». Les électeurs américains vont donc avoir le choix entre un président qui aura pour mission de dépouiller les consommateurs au profit des industriels des États de l'Est et un président qui se chargera de dépouiller les créanciers au profit des débiteurs des États de l'Ouest. Ce sera une lutte entre deux systèmes... de vol.

G. DE M.

Paris, 14 août 1896.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La Morale de l'Intérêt dans les fables et les prières latines. Rénovation, rente pure, bimétallisme, par C. F. Br. in-18 de 66 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Histoire du Cardinal de Richelieu, par Gabriel Hanotaux. T. I. La jeunesse de Richelieu (1585-1624). La France en 1614, deuxième édition, revue et corrigée. 1 vol. gr. in-8° de 550 p. — T. II, première partie. Le chemin du pouvoir. Le premier ministre (1614-1617). 1 vol. gr. in-8° de 200 p. — Paris, Firmin-Didot et Cie.

La Conciliation et l'arbitrage dans les conflits collectifs entre patrons et ouvriers, par Georges Waterlot, avocat. 1 vol. in-8° de 406 p. — Paris, Arthur Rousseau.

Annuaire des syndicats professionnels, industriels, commerciaux et agricoles constitués conformément à la loi du 21 mars 1884 en France et aux colonies, 7e année 1895. 1 vol. in-8° de 564 p. — Paris, Berger-Levrault et Cie.

La Responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail, par E. Tarbouriech. 1 vol. in-8° de 516 p. — Paris, Giard et Brière.

Le Passage historique de la propriété collective à la propriété individuelle, par Maxime Kovalewsky. Br. in-8° de 56 p. — Paris, mêmes éditeurs.

Cuba contre l'Espagne, par Enrique-José Varona. Br. in-16 de 52 p. — Troyes, Imprimerie G. Arbouin.

La Science et l'art en politique, par René Worms. 1 vol. in-8° de 130 p. — Paris, Giard et Brière.

Les Etapes d'un touriste en France. Promenades et excursions dans les environs de Paris, par Alexis Martin. Région du Sud. 1 vol. in-18 de 170 p. — Paris, Hennuyer.

Minimum de salaire. Rapport présenté au Conseil communal par M. Buls. Br. in-8° de 23 p. — Bruxelles, 1896.

La Situation vinicole et les lois votées par le Parlement depuis 1888, par Ch. Sentupéry. Br. in-8° de 24 p. — Nîmes, 1896.

I dazi fiscali e i consumi, par Aldo Contento. Br. in-8° de 25 p. — Bologna, 1896.

El individuo y la Reforma social, par Eduardo Sanz y Escartin. 1 vol. in-8° de 148 p. — Madrid, 1895.

La Finanza e la questione sociale, par FREDERICO FLORA. Br. in-8° de 106 p. — Torino Bocca.

Estudios Economicos financieros y ojeada sobre la Hacienda publica del Peru y la nécesidad de su reforma, por J. M. RODRIGUEZ. 1 vol, in-8° de 500 p. – Lima, 1895.

Relatorio associaçao commercial de São Paulo. Anno de 1895. 1 vol. in-8°, de 206 p. — São Paulo, 1896.

La Nouvelle-Galles du Sud. La colonie-mère des Australiens. Traduit de l'Anglais par M. ALBIN VILLEVAL. 1 vol. gr. in-8° cartonné. — Sydney, 1896.

Municipal Government in Michigan and Ohio. A Study in the relations of city and commonwealth by DELOS F. WILCOX Ph. D. 1 vol. in-8° de 108 p. — Columbia University in the City of New-York, 1896.

Vauban, seine Stellung in der Geschichte der Nationalökonomie und sein Reformplan, von Dr FREDERICH LOHMANN. 1 vol. in-8° de 172 p. — Leipzig, Verlag, von Duncker et Humblot, 1895.

Die reform der Gewerbebesteuerung in Elsass-Lothringen, von PAUL-ALBERT HELMER. 1 vol. in-8° de 108 p. — Strasbourg, Schultz et Cie, 1896.

Le deuxième Congrès international d'assistance se réunira à Genève, du 14 au 19 septembre 1896. Un Congrès spécial de protection de l'enfance, projeté à la suite du Congrès de Bordeaux 1895, y sera annexé.

Les adhésions doivent être adressées à M. Ed. Fatio, secrétaire général du Comité d'organisation, à Genève.

Le tableau général du commerce de la France pendant l'année 1895 vient d'être mis en vente à l'Imprimerie nationale.

La Gérante : PAULINE GUILLAUMIN.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — *Téléphone*.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

DE

LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(1895-1896)

Cette année parlementaire présente au moins cette particularité que l'on aura enfin abordé la discussion de ces fameuses réformes fiscales dont les professions de foi promettent depuis bien longtemps à l'électeur déçu de si mirifiques merveilles. Le bel entrain avec lequel on s'est mis à transformer la machine des impôts a des causes plus politiques qu'économiques. Ce n'est pas que nos honorables représentants aient beaucoup modifié non plus leur méthode de travail. Les propositions de loi dues à l'initiative parlementaire — le Français est né pour l'offensive — abondent toujours multiples et variées sans autre tendance qu'un appel continu à l'intervention des pouvoirs publics, c'est-à-dire à la caisse du Trésor. Aussi ne voit-on guère poindre un classement sérieux de groupes, car un classement sérieux suppose un ensemble d'idées générales ou de doctrines reconnues et acceptées par un certain nombre d'esprits décidés à les défendre. Or, l'on sait qu'à cet égard l'indépendance de nos députés est complète et presque farouche. Chacun tire de son côté — sur le budget. Cependant on eût pu être tenté jusqu'à ces derniers mois de signaler comme une exception dans ce manque d'unité des groupes : l' « union socialiste ». La cohésion en paraissait parfaite depuis le début de la législature. Dans les discussions, ses membres donnaient de la voix avec ensemble, votaient de même, savaient soutenir leurs orateurs. Eh bien ! ce groupe modèle s'est un peu disloqué ce printemps. Réuni, à la suite d'une concentration faite sur

des intérêts électoraux, il s'est divisé sur les idées fondamentales du socialisme. M. Mirman et plusieurs autres n'entendent point supprimer la propriété individuelle et repoussent le communisme. Ils se trouvent ainsi excommuniés et reniés par la petite église socialiste où l'on professe le monothéisme et où l'on ne reconnaît que Karl Marx comme divinité. M. Mirman et ses amis, quoi qu'ils en aient, se trouvent séparés de MM. Guesde et Jaurès par un large fossé que ne comblera pas l'accord purement factice qui a pour base un intérêt parlementaire. De leur côté, les fidèles du communisme, si réduits qu'ils soient maintenant, ont, parmi eux, des causes de division dans les quelques anabaptistes du parti allemaniste.

Cette anarchie dans les idées fait qu'il n'y a point à la Chambre de groupe ou de parti réellement constitué. L'on s'en aperçoit facilement lorsqu'on lit le résultat détaillé des scrutins après un vote sur une question de principe. Il n'est donc pas étonnant que le système parlementaire, tel qu'il est établi chez nous, fonctionne comme un appareil détraqué et ne donne pas tout ce qu'on était en droit d'attendre de lui. Le problème fort complexe ne réside pas seulement dans une réforme d'organisation ou de procédure, il tient à un état de l'opinion qu'il paraît assez difficile d'améliorer. La plupart de nos députés n'ont point abordé l'étude de l'économie politique. Quelques-uns se défient d'une science aussi ardue et qui exige tant de travail ; d'autres — les plus nombreux — acceptent très facilement les critiques et les railleries usées avec lesquelles le gros public juge cette science. Enfin les protectionnistes ne lui pardonnent pas de démontrer qu'en définitive les moyens artificiels employés pour faire hausser les prix, nuisent plus à la production en général qu'ils ne la servent.

Et c'est au moment où se posent sous des formes multiples ce que l'on appelle emphatiquement les problèmes sociaux, où chaque député aurait besoin de quelque lumière pour se reconnaître dans la forêt touffue des propositions de loi, que la plupart des parlementaires donnent la mesure de leur cerveau en raillant ou en ignorant la seule science qui leur permettrait de mettre un peu d'ordre dans leurs travaux et de calmer leur manie interventionniste. A certaines heures, il est vrai, des groupes se forment, groupes d'intérêts égoïstes, unis pour la défense d'un privilège ou d'un monopole. Le lendemain, devant des questions d'un autre ordre, chacun reprend son indépendance. Le lien, l'idée commune, principe de cohésion des partis, manque donc à ces soldats auxquels est inconnue la discipline des idées.

Aussi, a-t il pu paraître étonnant qu'on ait abordé, cette année, ainsi que nous le disons plus haut, la discussion des réformes fiscales. La poussée s'est produite sous l'influence de l'opposition du groupe socialiste très remuant, très actif dans sa propagande, et dont quelques succès électoraux avaient donné à réfléchir aux différents groupes radicaux. Il ne fallait pas se laisser distancer devant l'opinion, souveraine maîtresse. M. Bourgeois étant arrivé aux affaires avec M. Doumer comme ministre des Finances, le moment parut bon pour agir. C'est alors que M. Doumer rédigea son projet de loi d'impôt progressif sur le revenu. La bataille fut assez vive et des incidents parlementaires qui relèvent de la politique étant survenus, le ministère radical se retira. Il fut remplacé par un ministère modéré actuellement au pouvoir et qui, lui aussi, s'empressa d'apporter des modifications à notre système d'impôts dans un projet où étaient remaniées les quatre contributions et où la rente recevait, pour la première fois, la consécration fiscale.

Quelques bonnes lois — peu nombreuses — ont été menées à bien. Elles n'ont pas fait beaucoup de bruit dans le monde parlementaire et ont surtout été discutées en commission. Mais ce n'est point ces travaux obscurs que l'on entend désigner, lorsque l'on assure que cette année la Chambre a fait « quelque chose ». Il s'agit, en effet, des débats retentissants sur les matières fiscales, débats dans lesquels on s'est arraché les contribuables pour les dégrever ou tout au moins pour leur affirmer qu'il en serait bientôt ainsi. En somme, on a donc fait « quelque chose » et surtout des discours. En dehors de ces grandes discussions où la Chambre était au complet pour décider à quelle sauce serait mangé le contribuable, on a quelque peu remanié encore la loi sur le travail des femmes et des enfants, qu'on ne cessera pas sitôt de retoucher. Cet exemple permanent de l'imperfection des lois interventionnistes n'a d'ailleurs pas ralenti le zèle de nos honorables qui sont venus offrir, encore, bon nombre de remèdes similaires sous forme de propositions. Les thérapeutes sociaux de la Chambre ont l'imagination sinon fertile en découvertes, du moins très agissante, et ils l'ont bien montré.

Tel est dans ses grandes lignes le bilan général. Il nous reste à étudier en détail ses parties les plus curieuses.

*
* *

En attendant que l'on s'attaque à la grosse question des retraites ouvrières, l'on s'occupe de régler quelques points spéciaux sur lesquels des faits regrettables, comme ceux de la Compagnie de Terrenoire, avaient attiré l'attention. En cas de faillite, de liqui-

dation judiciaire, de déconfiture d'une entreprise où l'on avait opéré des retenues sur le salaire des ouvriers pour alimenter une institution de prévoyance, les ouvriers étaient exposés à perdre le bénéfice de ces prélèvements. Pour parer à cette éventualité fâcheuse on a cru devoir prendre la disposition suivante dans la loi du 27 décembre 1895 : « Dans les trois mois qui suivront la promulgation de la présente loi, toutes les sommes qui, à l'avenir seront retenues sur les salaires des ouvriers et toutes celles que les chefs d'entreprise auront reçues ou se seront engagés à fournir, devront être versées soit à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, au compte individuel de chaque ayant droit, soit à la Caisse des dépôts et consignations, soit à des caisses syndicales ou patronales spécialement autorisées à cet effet. » On sait ce qu'il advient des fonds déposés à la Caisse des dépôts et consignations. Quant aux caisses syndicales, leur gestion sera dorénavant soumise à la vérification de l'inspection des Finances et au contrôle du receveur particulier de l'arrondissement où se trouve la caisse. Cette tutelle de l'Etat n'est pas de celles qui peuvent gêner beaucoup les grandes entreprises industrielles. Déjà certaines compagnies de chemins de fer, comme la Compagnie d'Orléans, s'étaient déchargées sur la Caisse nationale des retraites du soin de faire fructifier les capitaux destinés aux retraites de leurs employés. L'emploi des fonds par les caisses syndicales est assez étendu par la loi. Ces caisses, outre les rentes sur l'Etat ou les valeurs garanties par le Trésor, peuvent encore acheter des obligations des départements, des communes, des chambre de commerce, ou bien prendre des obligations foncières et communales du Crédit foncier, ou consentir des prêts hypothécaires et même négocier des bons de monts-de-piété et d'autres établissements reconnus d'utilité publique. Il serait bien à désirer qu'en matière de retraites, on en restât là. Les conceptions fantaisistes des mégalomanes dont le but est de donner des retraites à tous les Français ont malheureusement trop de partisans. Espérons toutefois qu'on ne trouvera pas un ministre des Finances pour accepter une discussion sur une loi qui, si elle était votée, engagerait si terriblement sa responsabilité. Avec la loi du 24 juin 1894 sur les caisses de retraites et de secours des ouvriers mineurs, fort critiquable d'ailleurs, dans son principe, il nous semble que la réglementation sur ce sujet est plus que suffisante, qu'elle est même exagérée et peu faite pour développer la responsabilité et l'initiative des intéressés. Cependant on ne s'en tient pas à ces dispositions. Un groupe de députés, parmi les-

quels MM. Raiberti, Berteaux etc., voudrait faire mieux, dans le sens de la réglementation. S'appuyant sur une constatation faite par le Comité consultatif des chemins de fer (6 mars 1894) et portant que, « dans les chemins de fer secondaires et d'intérêt local, il est tout à fait exceptionnel de trouver des caisses de retraites et de secours » ces honorables députés désireraient qu'on appliquât aux ouvriers commissionnés de ces compagnies les avantages édictés par la loi du 29 juin 1894 sur les caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs. Si les compagnies secondaires ou d'intérêt local n'ont pas, comme leurs grandes sœurs aînées les Compagnies d'Orléans, du P.-L.-M., etc., constitué des caisses de retraites, c'est probablement qu'elles ne possèdent point les moyens matériels de les imiter. Il est probable même que l'extension, peut-être exagérée, donnée aux réseaux locaux, n'est pas précisément une cause de bénéfices permanents et assez élevés pour permettre le versement de 8 p. 100 du salaire de leurs employés. D'un autre côté, il est permis de se demander si l'on oublie que la loi de 1884 sur les syndicats n'a pas seulement pour but de donner le droit d'organiser des coalitions, mais aussi des caisses de secours et des institutions de prévoyance. Le syndicat n'est pas un instrument dont la loi a voulu faire une unité de combat social. Si beaucoup de gens le comprennent ainsi, ils se trompent. Pour se convaincre du contraire, on n'a, du reste, qu'à suivre l'évolution de l'opinion dans les *Trade-Unions* anglaises et spécialement, dans celles du Lancashire. On verra quelle merveilleuse organisation pacifique elles ont su faire dans l'ordre des institutions de prévoyance. Est-il donc impossible qu'il en soit un jour ainsi, chez nous ?

On s'efforce depuis quatre ou cinq ans de remanier la loi sur les conseils de prud'hommes. En 1892, la Chambre vota une proposition dont le but était d'étendre les attributions de cette juridiction exceptionnelle. Entre autres dispositions, l'on avait décidé de s'en remettre désormais à ces conseils pour prononcer sur les différends entre *employés* et patrons, jugés encore actuellement par les tribunaux de commerce. Le Sénat reprit l'étude de ladite proposition en 1893 et aboutit, en 1894, à une modification complète du texte de la Chambre. M. Demôle, rapporteur, se contentait de conserver l'esprit des anciennes lois sur cette matière et de limiter la juridiction des prud'hommes plutôt que de l'étendre. Mais, comme la Commission du travail à la Chambre n'entend pas de cette oreille, elle a refondu le texte du Sénat et même le texte primitif pour en faire un nouveau. La juridiction des

prud'hommes présente actuellement un danger dû à l'immixtion de plus en plus grande de la politique dans les rapports économiques entre patrons et ouvriers. Bien que ces conseils soient composés par moitié de patrons ou employeurs et d'ouvriers, les garanties d'indépendance ne sont pas très grandes, étant données les passions de partis et la sorte de mission tacite que reçoivent les prud'hommes ouvriers de donner tort aux patrons. On comprend donc, jusqu'à un certain point, la répugnance du législateur à augmenter la puissance d'une institution qui sert à faire l'application — juridique — de la lutte des classes. Au demeurant, la Révolution avait aboli les juridictions spéciales et elle avait bien fait. La tendance de nos socialistes d'Etat — et on l'a déjà vue se manifester à l'endroit des propositions relatives aux assurances contre les accidents — est de reconstituer des tribunaux exceptionnels. C'est déjà bien assez d'avoir les conseils de préfecture.

Les bureaux de placement servent toujours de tête de Turc aux socialistes de toute catégorie. Ces bureaux n'en continuent pas moins à placer la très grosse majorité des ouvriers. Qu'il soit nécessaire d'introduire plus de liberté dans leur législation et, en même temps, de réprimer les abus possibles, aucun économiste ne le conteste, si l'on s'en tient au principe du droit commun. Malheureusement, ce n'est pas de ce côté que sont orientés les esprits. Aussi les partisans de la suppression recueillent-ils toutes les petites histoires racontées sur l'exploitation dont sont victimes les ouvriers qui s'adressent encore aux bureaux de placement. Il est des rapports sur ce sujet qui semblent avoir été rédigés avec des faits divers de journaux. Si ces faits existent, comme le prétendent les partisans de la suppression, ils sont des pièges tellement grossiers qu'il faut être naïf pour ne pas les éviter. Qui oserait s'apitoyer sur le sort des niais qui, malgré les exemples si souvent répétés, se laissent prendre au vol à l'américaine? Si l'on veut supprimer la responsabilité et la nécessité de la clairvoyance dans les petits contrats qui se font chaque jour entre les hommes, il faudra tellement de tourniquets, de lois et de règlements, que force sera, si l'on persiste dans cette voie, d'en arriver au communisme, système infiniment plus logique. En attendant, bien que certains bureaux gratuits de placement offrent leurs services aux ouvriers et employés, c'est encore vers les bureux payants que se dirige la masse des ouvriers. Et l'on ne comprend pas pourquoi, puisque syndicats et municipalités peuvent organiser des bureaux où l'on ne paie pas, il soit utile de suppri-

mer les bureaux où l'on paie et pour lesquels la concurrence est plus difficile à soutenir.

Vers la fin de mars 1896, le Sénat a adopté, avec modifications, un projet de loi concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail, où l'on tenait compte de la faute lourde en ces termes : le patron est responsable, etc., « à moins qu'il n'y ait faute inexcusable de la part de l'ouvrier ou employé ». Renvoyé à la Commission d'assurance et de prévoyance sociale, le projet nous reviendra une autre année. On ne peut donc accuser les Chambres de mettre une trop grande précipitation dans l'examen des propositions de loi.

La loi du 27 décembre 1892 sur la conciliation et l'arbitrage nous montre que les lois valent surtout par la façon dont les comprennent et les acceptent ceux pour qui elles sont rédigées. Les résultats de cette loi sont, dit M. Charles Ferry, dans un rapport, « peu encourageants ». En 1893, sur 634 grèves, il n'y aurait eu que 109 demandes d'application de la loi ; en 1894, sur 391 grèves, 101 différends seulement ont donné lieu à des recours en conciliation. Pour certains, le grand vice de la loi réside en ce qu'elle est facultative. Aucune sanction n'existe actuellement si la conciliation est refusée, ou encore si la sentence des arbitres est repoussée. Et il semble difficile qu'il en soit autrement. Comment punir *tous* les ouvriers d'une usine qui refusent après arbitrage de reprendre le travail ? Comment obliger un entrepreneur à rouvrir ses ateliers, si la sentence le met, par des dispositions inconsidérées, dans l'impossibilité de le faire ? M. Mesureur a cependant essayé de résoudre ce difficile problème en appliquant la sanction pénale à certains représentants des ouvriers, aux administrateurs des syndicats, si ces groupements existent, ou à tous mandataires ayant accepté de défendre les intérêts de leurs camarades. A ce compte, l'on a fait remarquer que les mandataires seraient rares, et que, par ce fait, le droit de grève se trouvait très compromis. D'autres, et parmi eux M. Dejeante, estiment que la sanction pénale doit frapper le patron seulement. On s'aperçoit facilement que M. Dejeante a oublié que la Révolution a été faite surtout pour introduire le principe de l'égalité devant la loi dans notre droit public. Enfin, M. A. Lebon a présenté une solution : celle de la création de conseils permanents d'arbitrage ; puis M. Michelin est survenu avec la proposition de créer des chambres du travail. Il est sorti des travaux de la Commission du travail un projet abrogeant tout d'abord la loi de 1892. Ce projet ne paraît pas valoir mieux que la loi abrogée. On y a introduit le

principe de la pénalité en cas de « refus de recourir à la tentative de conciliation ». La pénalité n'est pas, du reste, bien terrible, elle se résout à une amende de 10 à 15 francs. Du côté des ouvriers, ce sont les mandataires ou représentants qui sont responsables. On aura beau prendre toutes les précautions et dispositions imaginables, on ne rendra pas réellement utile une loi pour l'application de laquelle les mœurs font plus que toutes les ingéniosités juridiques des faiseurs de lois. La conciliation et l'arbitrage ont plus de succès en Angleterre qu'en France, non parce que les lois sont mieux faites, mais parce que l'organisation et la discipline des Unions apporte un élément d'entente qui n'existe pas encore chez nous.

Il est des gens qui croient à la possibilité d'une suppression de la mendicité comme autrefois on a cru à la suppression du paupérisme. Assurément, la première opération apparaît beaucoup moins prétentieuse que la seconde, néanmoins elle est aussi impossible à effectuer. M. Fleury-Ravarin a fait sur ce sujet, et à propos d'un projet de M. G. Berry, un rapport où abondent des définitions excellentes de l' « indigent, » du « nécessiteux », de l' « assisté », et aussi de très bonnes intentions à l'endroit des vieillards infirmes et indigents. Malheureusement, l'on ne réforme pas les tares humaines, autant qu'on le croit, avec des dispositions légales. Lorsque l'on se trouve en face de vieux mendiants, de mendiants de métier, l'on ne fait pas cesser l'effet en supprimant la cause. Le mendiant, même hospitalisé dans de bonnes conditions, ne cesse pas de mendier. C'est dans le sang. On peut dire de lui ce qu'on dit de l'ivrogne : « qui a bu boira. » Il y a des mendiants invétérés. Il suffit d'aller observer ce qui se passe autour de certaines maisons de refuge, pour s'assurer de ce cas psychologique. La mendicité est un art où l'habileté, le tact, toutes les qualités de souplesse jouent un grand rôle. On ne pourra jamais atteindre les mendiants intelligents ; on ne pincera que les pauvres diables maladroits, inintelligents, et souvent très réellement besogneux. On ne pourra pas dire : « au plus gueux la besace », puisque la besace deviendrait, sous ce nouveau régime, subversive au premier chef, mais on arriverait ainsi à protéger les habiles, les artistes, et l'on rendrait plus malheureux... les malheureux.

A côté, et comme correctif, on propose l'organisation de l'assistance des vieillards et des infirmes. En cette matière, tout est question de mesure et de limitation. Et si le principe est bon en soi, l'application stricte n'en présente pas moins des difficultés que ne résolvent point, à notre humble avis, les propositions

faites sur ce sujet, et en particulier celle de MM. Émile Rey et Lachièze, bien étudiée cependant.

Un gros de députés, parmi lesquels M. Denys Cochin et M. Jaurès, M. Paschal Grousset et M. d'Hulst, M. le comte de Montalembert et M. Millerand, a demandé, en un article unique, l'abolition complète de l'esclavage à Madagascar. Ces honorables ne veulent pas entendre parler de mesures transitoires. On sait ce qu'il advint aux États-Unis de la suppression, sans préparation, de l'esclavage. Or, à Madagascar, toute l'organisation du travail repose sur une sorte de servage dont les conditions sont beaucoup moins lourdes à porter qu'une responsabilité absolue donnée par la liberté. Un Betsileo, proclamé libre, à Madagascar, sans qu'une évolution naturelle des mœurs l'ait amené à pouvoir jouir de cette liberté, sera bien plus malheureux qu'au temps où il donnait à son maître un travail relativement peu fatigant, pour avoir en échange une existence, rudimentaire il est vrai, néanmoins assurée. C'est d'ailleurs un thème fréquemment développé par les socialistes, que, en notre propre civilisation, l'ouvrier est un esclave bien plus à plaindre que l'esclave d'autrefois. Mais là ne se bornent pas les contradictions socialistes. L'auteur de l'exposé des motifs a écrit vers la fin comme un suprême argument en faveur de l'abolition de l'esclavage : « M. Hanotaux, dans sa remarquable lettre à M. Ranchot, dit que les Malgaches ont, au sujet de la propriété foncière, des idées qu'il importe de rectifier au plus tôt. Ils pensent que toutes les terres appartiennent à la reine. Certes, si nous voulons introduire la civilisation et la prospérité commerciale dans la grande île, il est bon de détruire ces préjugés barbares et de faire respecter, comme dans la mère patrie, le *régime libéral de la propriété individuelle*. Mais pour inculquer aux Hovas de *saines* notions sur la propriété, il faut leur apprendre d'abord que jamais la personne humaine ne peut en être l'objet. » Toutes les terres à la reine, c'est la vieille théorie de la souveraineté comprise dans son sens économique ; c'est la période évolutive qui suit la période communiste chez les peuples primitifs. La reine ou la « princesse » pour les collectivistes, c'est l'État, et l'État propriétaire n'est-ce pas leur idéal ? Et M. Millerand et M. Groussier et M. Jaurès, et tous les membres de l'Union socialiste ont appuyé de leur signature l'abolition de l'esclavage pour apprendre aux Hovas les *saines* notions de la propriété qui sont, en pays civilisé, le régime libéral et la propriété individuelle. Il n'y a rien de dangereux et de compromettant comme ces exposés des motifs que l'on parcourt d'un œil trop distrait.

Le même groupe socialiste auquel se sont joints quelques radicaux voudrait augmenter la collection de nos codes en y ajoutant un code du travail. Ils partent de ce principe que nous possédons déjà une variété de codes assez grande comme le code de procédure, le code de commerce, le code rural et le code pénal et le code forestier, et beaucoup d'autres édifiés pour le plus grand bonheur, paraît-il, de ceux qui les subissent. C'est assez logique au fond chez les socialistes, grands admirateurs des juridictions spéciales, si florissantes sous l'ancien régime. L'on a fait une révolution, il y a un peu plus de cent ans, pour en finir avec l'anarchie judiciaire, avec les distinctions de castes et les inégalités, conséquence fatale de ces codes particuliers, et de l'émiettement du principe de droit public : l'égalité devant la loi; il semble bien qu'on ne veuille plus s'en souvenir. N'a-t-on pas demandé, comme nous l'avons indiqué plus haut, qu'en cas de refus d'arbitrage les employeurs seuls fussent punis ? N'est-ce pas un privilège réclamé en faveur d'une catégorie de citoyens et un retour au bon vieux temps ?

La loi de 1892 sur le travail des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels n'est pas près d'être mise au point. Lorsqu'on en finit avec cette question dans les derniers jours d'octobre 1892, ce fut comme un soulagement. Il y avait au moins treize ou quatorze ans que cette malheureuse loi était ballottée d'une Chambre à l'autre ! Depuis, elle n'a pas laissé dormir nos parlementaires. Les plaintes des industriels, les rapports remplis de doléances des inspecteurs du travail n'ont point laissé de repos aux commissions. En juin, la loi, retouchée plusieurs fois, fut discutée à la Chambre. A ce propos, de nombreux discours ont été prononcés. M. Guesde a, de nouveau, exposé les théories de Marx sur l'évolution fatale qui mène les sociétés au collectivisme; et il a défendu avec assez d'habileté le sophisme de la loi de huit heures, non comme une fixation générale pour tous les ouvriers de tous les métiers, mais comme une limitation maximum laissant une marge inférieure assez large pour permettre encore des diminutions adaptées aux différentes natures de travail. L'orateur socialiste a essayé de répondre ainsi à la critique de l'égalisation, pour tous les métiers, de la journée de travail, critique élevée contre les partisans de la journée de huit heures. La réponse n'emporte pas la conviction. En l'état actuel, quelque incomplète que soit la liberté, quelque faussée que soit la loi de l'offre et de la demande à la suite des lois interventionnistes, il est évident que ce que M. Guesde considère comme un maximum serait, dans

les conditions présentes de l'industrie, un minimum qu'on tenterait de dépasser au moyen de toutes sortes de fraudes.

M. Deschanel est venu à son tour faire le procès de la « vieille » économie politique, et définir à sa façon le contrat de prestation de travail Il l'a fait sans précision, accommodant de beaucoup de sentiment une matière particulièrement difficile pour tout homme qui ne s'est pas tenu au courant des études économiques modernes, des faits industriels et des conditions de vie des entreprises. Certes le contrat de prestation de travail ou, du moins, les applications qui sont faites du principe sur lequel il repose, ne sont pas à l'abri des critiques. Il y a là affaire d'éducation économique, et de la part des employés et de la part des employeurs ; il y a aussi défaut de libertés connexes, sans lesquelles la liberté du contrat de travail ne peut fonctionner avec les résultats désirables.Ce n'est donc pas la science économique qu'il faut accuser, mais ceux qui l'interprètent mal, la méconnaissent et lui attribuent des opinions « dures » et réactionnaires. Si les économistes libertaires ont une opinion « dure » c'est surtout à l'égard des ignorants dont l'éclectisme facile compromet la science que Boisguilbert, les physiocrates, Turgot et tant d'autres saluaient comme l'initiatrice d'un monde nouveau, d'où les privilèges et les monopoles, sources d'inégalités artificielles, devaient être de plus en plus bannis. Le reproche fait à l'économie politique d'avoir donné des arguments aux socialistes et particulièrement à Marx, n'est pas une raison suffisante pour rejeter les enseignements qui nous viennent d'elle. Est-ce parce qu'un chimiste a découvert et produit un alcaloïde végétal, substance nocive à doses déterminées, qu'il faut charger de malédictions cet inventeur lorsque cette substance mal employée cause la mort ou tout au moins des troubles physiologiques dangereux chez un malade ? Les premiers économistes surtout, comme Smith et Turgot, puis Ricardo, ont émis parfois, en des formules abstraites, sans y ajouter les corrections nécessaires, des propositions d'où l'on a pu tirer des conclusions socialistes. Souvent, aussi, les économistes ont fait ressortir, en même temps que les avantages, les inconvénients de la liberté. Ils n'ignorent pas ces inconvénients et ils les ont très honnêtement analysés sans tenter de les dissimuler. Les socialistes encore, se sont servis de ces critiques de même qu'ils se servent de tout ce qui tombe à leur portée. Bien qu'ils soient des adaptateurs de première force, ils laissent cependant percer le bout de l'oreille et le danger de leur méthode quand ils s'emparent, pour en tirer des déductions exagérées et

fausses, de conceptions vaguement énoncées comme la loi d'airain prise dans Turgot — prétendue loi que les faits contredisent plus que jamais.

M. E. Aynard, dans un discours très clair et très serré en même temps, a fait justice des théories de Marx sur la plus-value et l'exploitation fatale, en toutes circonstances, des ouvriers par les employeurs. Il a donné l'exemple de plusieurs compagnies de mines du bassin de la Loire parmi lesquelles la plus grosse partie ne donne pas de dividendes ou en distribue de très minces, sans que les salaires soient plus bas que là où les dividendes sont normaux — fait plutôt rare dans les entreprises minières. Enfin, cet orateur a fait ressortir avec force combien les critiques de M. Deschanel à l'endroit de l'économie politique et des arguments qu'elle avait fournis aux socialistes étaient injustes et dangereuses.

On s'est donc battu sur des principes et la discussion s'est élevée très certainement à des hauteurs qu'elle n'atteint malheureusement pas souvent à la Chambre.

M. Clovis Hugues a rédigé une proposition de loi demandant « l'établissement de la gratuité du pain par les municipalités ». Dans un rapport court, mais très logiquement présenté, M. Noël a démontré l'impossibilité d'application d'un tel projet, en insistant sur les injustices qu'il ferait naître. Ainsi, en supposant la gratuité du pain établie à Paris, à Bordeaux, à Roubaix et à Reims, le nombre de centimes additionnels à voter serait : à Paris de 256, à Bordeaux de 226, à Roubaix de 633, et à Reims de 456. Plus une commune contiendrait d'ouvriers, plus le nombre des centimes deviendrait considérable, plus il faudrait imposer les entrepreneurs, commerçants, propriétaires, d'où dépression de la fortune dans cette commune et diminution de la demande de bras et de travail. En dehors des considérations purement financières, il y a d'ailleurs des considérations d'ordre économique qui rendraient cette gratuité aussi illusoire que dangereuse.

M. Bourgeois (du Jura), effrayé des difficultés, chaque année croissantes, du « bouclage » du budget, s'est ingénié à chercher des ressources à l'État, et il n'a rien trouvé de mieux que de conférer audit État le monopole des assurances contre l'incendie. Bénéfice net : 100 millions par an, environ. On peut tout d'abord faire remarquer que 100 millions c'est bien maigre pour combler le déficit annuel, et, ensuite, que ce bénéfice est bien problématique. Car l'État montre qu'il est un mauvais administrateur, puisqu'il a un déficit croissant chaque année, dans ses comptes.

C'est donc une singulière idée que de vouloir lui confier une administration aussi délicate que celle des assurances. Il nous semblerait plus logique que l'on s'assurât contre les dommages causés par l'État. M. Paulmier, rapporteur, a répondu, en outre, à M. Bourgeois (du Jura) que la proposition n'était pas nouvelle et qu'on l'avait rejetée — vers 1848 — parce qu'il faudrait, pour appliquer l'idée, exproprier les compagnies d'assurance et constituer un nouveau monopole en faveur de l'État — qui en possède bien assez d'autres.

Un groupe de députés — presque tous du Midi — assurent que les lois relatives à la fraude des vins sont absolument insuffisantes. Ces honorables défenseurs du « vin naturel » entendent proscrire le vin artificiel, dont la concurrence serait, suivant eux, désastreuse pour les produits de la vigne. Au train dont ils vont, il leur faudra bientôt exiger la suppression de la bière, boisson artificielle, qui devient, chez les ouvriers de Paris, d'un usage de plus en plus étendu. Et qu'ils surveillent avec soin le thé, et aussi le coco, qui finiront par leur jouer un mauvais tour.....

En attendant que l'on protège plus énergiquement le vin naturel, on protège les Malgaches contre les produits étrangers. Madagascar est devenu — on sait à quel prix — possession française, à la date du 18 janvier 1896. Depuis cette époque, la grande île a le bonheur de vivre sous nos lois. La loi sur les douanes du 11 janvier 1892 lui a donc été logiquement appliquée. L'expérience protectionniste sera, de la sorte, complète.

Du reste, elle ne donne pas les résultats auxquels s'attendaient les défenseurs du régime douanier établi par le tarif de 1892. Aussi la baisse du prix des blés a-t-elle provoqué de nouvelles propositions dont le but est de resserrer un peu plus les mailles du tarif général. Suivant M. Viger, ce n'est pas seulement l'augmentation des récoltes qui, sur notre marché (protégé cependant par un droit de 7 francs), a produit une dépression des cours, mais bien les règlements trop faciles, habilement utilisés par la grande minoterie pour faire, à l'abri de l'admission temporaire, de très fortes importations sans payer de droits. Voici comment se passent les choses, toujours selon M. Viger. L'importateur de blé en admission temporaire a le droit, actuellement, d'exporter pour représenter 100 kilogrammes de blé tendre, admis temporairement, 60 kilogrammes de farine ou 55 kilogrammes suivant qu'il s'agit de blé tendre ou de blé dur. En laissant de côté les 2 p. 100 de résidus tolérés, il lui reste 38 ou 43 p. 100 d'issues. Or ce sont ces issues qui contiendraient encore une cer-

taine quantité de farine, laquelle ne se trouverait payer ainsi que le droit du son, soit 0 fr. 60. Pour diminuer, ou plutôt supprimer cette importation dissimulée, M. Viger demande de porter à 70 kilogrammes de farine le taux d'exportation en représentation de 100 kilogrammes de blé. D'après les calculs établis par les partisans de la protection, le blé admis à 60 p. 100 seulement de rendement, laisserait encore 13 kilogrammes de farine dans les 38 kilogrammes d'issues sur lesquels il n'acquitte que les droits du son. M. Viger veut donc rogner de 10 kilogrammes la part de la meunerie. Cette mesure aura pour résultat de faire baisser nos exportations ; elle n'encouragera pas beaucoup non plus les perfectionnements des machines à moudre le blé. Pour corriger, dans une certaine mesure, les effets de sa proposition, M. Viger supprimerait les zones d'exportation. Il permettrait de sortir les blés ou produits de la meunerie par d'autres bureaux de douane que ceux par lesquels les matières premières ont été importées ; enfin, il affirme que la création de bons d'importation, sur le modèle des bons allemands, donnerait aussi une grande facilité au commerce. La suppression des zones, bonne en soi, aurait pour avantager d'égaliser les prix du marché en étendant le commerce des acquits-à-caution.

En réalité, la première mesure est recommandée comme moyen d'arrêter la *baisse* des prix des blés. On n'aperçoit peut-être pas assez le revers de la médaille que l'on pourrait décrire ainsi en modifiant la formule : moyen de ne pas arrêter la *hausse* du blé en cas de mauvaise récolte. Assurément on affirme que la production de la France tend à s'égaliser et à osciller entre 85 et 90 millions de quintaux, mais on ne peut affirmer qu'il soit possible de mettre une réserve assez forte pour les mauvaises années avec cette production. Or, précisément, toutes les réglementations relatives aux acquits-à-caution, etc., étaient faites par voie de décret. Aujourd'hui on demande que la loi seule les édicte ; on rend donc difficiles, tout au moins plus tardives, les mesures à prendre lorsque la nécessité forcera le gouvernement à essayer d'atténuer les rigueurs du tarif général. C'était une soupape en cas de hausse rapide des blés, un moyen, en somme, de voiler les gros inconvénients de la taxe de 7 francs en cas de cherté. Avec des lois, il faut mettre en branle tout l'appareil législatif pour les modifier, et le chemin est parfois long à parcourir, pour un projet de loi, de la Chambre des députés au Sénat; il y en a même parfois qui restent en route..... Après tout, c'est peut-être un moyen de rendre, à un moment donné, les taxes impopulaires.

Les excès de précaution — et de protection — vont souvent contre leur but. Il est du reste probable que la baisse des prix a eu, ces temps passés, pour cause, l'importation assez forte opérée au moment du vote de la surtaxe. Or cette cause n'existe que peu ou point maintenant, et même une tendance au relèvement des prix s'est produite au début de l'été. Alors à quoi bon renforcer nos tenailles douanières ?

Une nouvelle loi sur les sociétés de secours mutuels a été votée par la Chambre en première lecture. Elle n'est pas, comme on a pu le prétendre, la charte de la mutualité. Les réformes introduites sont même timides. Le projet adopté par le Sénat, et d'un libéralisme plutôt pâle, n'a guère été modifié par la Chambre. MM. Aynard et Laniel sont pourtant parvenus à faire accepter des amendements qui autorisent les sociétés libres à recevoir des dons et legs immobiliers sauf à les aliéner, et les sociétés approuvées à élargir le cercle de leurs placements en acquérant des immeubles après les autorisations d'usage. On peut aussi considérer que l'on a mis dans cette loi un germe de liberté qui peut fructifier un jour. Ce n'est pas que la tutelle soit supprimée. On n'abandonne pas, comme cela, tout d'un coup, en France, les instruments d'orthopédie légale. Cependant, la création des sociétés de secours mutuels sera désormais débarrassée des formalités administratives. Elles pourront naître sans que le préfet les tienne obligatoirement sur les fonds baptismaux, ou les étouffe sous l'arbitraire d'une politique de parti.

Ainsi que nous l'avons indiqué, au début de cet article, l'épidémie des réformes fiscales a fortement sévi cette année sur la Chambre. Le gouvernement a donné l'exemple par le projet de M. Doumer, ministre des Finances du cabinet Bourgeois. Ce projet contenait le principe de la progression en matière d'impôt sur le revenu. Il était évidemment fait pour répondre à un sentiment naturel du contribuable qui trouve et trouvera toujours les charges fiscales mal réparties. La bataille fut chaude. Les adversaires du projet Doumer, outre cette machine à double détente de la progression, reprochaient à cette réforme un autre danger. Avec l'impôt global, tel que le présentait le ministre des Finances, l'établissement du quantum à payer par chaque contribuable sur son revenu ne pouvait être déterminé qu'après une enquête. Or cette enquête, les adversaires du projet la considéraient comme devant être forcément indiscrète, gênante, attentatoire à la liberté. On demande la réforme du régime des boissons et surtout la suppression de l'exercice, et voilà qu'on allait

introduire un exercice beaucoup plus compliqué, établir une opération d'épluchage des budgets particuliers dangereux à beaucoup d'égards. Est-ce que la politique n'allait pas s'en mêler et, avec le principe de la progression, se livrer à des tentatives d'égalisation des fortunes et à des expériences de justice sociale redoutables pour la fortune publique ? Ces arguments mirent le projet en échec devant le Sénat. La Chambre, malgré l'action politique très adroite du ministère, devint moins affirmative et, dans des scrutins successifs, n'affirma point sa volonté d'une façon très nette, bien que M. Doumer s'efforçât de prouver que son projet dégrevait une assez grande quantité de petits contribuables. Le ministère Méline vint ensuite avec l'idée, aussi lui, qu'il fallait faire « quelque chose » pour les contribuables. M. Cochery, ministre des Finances du nouveau cabinet, mit donc sur pied un projet portant « fixation des impôts directs sur les revenus et des taxes y assimilées » relatives à l'exercice 1897. A côté d'un remaniement des quatre contributions, M. Cochery présentait, comme une conséquence du principe de l'égalité de tous devant l'impôt, une taxe sur la rente. Alors la lutte commença. Les partisans de l'impôt global et progressif attaquèrent vigoureusement l'impôt nouveau. Ils soutinrent que l'Etat n'avait point le droit, après ses promesses antérieures, de taxer ces revenus privilégiés ; puis, que l'impôt frapperait surtout des petits porteurs, très nombreux ; enfin — argument suprême — que cette mesure nuirait au crédit de l'Etat et entraverait les conversions possibles. Mais ces raisons n'emportaient pas avec elles la pleine conviction. Il fut facile de montrer que les juristes ne s'entendaient pas tous sur l'interprétation de la loi du 9 vendémiaire an VI et qu'une bonne partie d'entre eux considérait comme fort légitime l'imposition nouvelle. Aux statisticiens donnant le chiffre des inscriptions de rente comme preuve du grand nombre des porteurs, on répondit en montrant qu'une personne peut posséder plusieurs inscriptions. Enfin la situation du marché, la tendance, chez nous, des capitalistes à faire des placements en valeur de tout repos et surtout en rentes, étaient autant d'arguments élevés par les partisans de l'impôt contre l'idée d'une dépression fatale du crédit de l'Etat. La Chambre, comme toujours fut très divisée sur cette question complexe dont la solution nette devait avoir une influence certaine sur le corps électoral. On vit des modérés comme MM. Aynard, Labat, Charles Roux se déclarer pour l'impôt sur la rente et se rencontrer temporairement sur ce terrain avec les socialistes purs, alors que M. Rouvier et M. Ribot

faisaient cause commune avec M. Pelletan et les socialistes d'Etat — très attachés à l'impôt global et progressif — pour défendre le crédit de l'Etat menacé, à les entendre, par le projet Cochery. La discussion, très longue, assez bien engagée du reste par les adversaires de l'impôt, finit par dévier après certains votes — signes précurseurs de l'incertitude de la Chambre. On profita de cette occasion pour faire rejeter une proposition de M. Doumer, laquelle n'était qu'un remaniement de son projet de loi, et, sous l'influence de 35 degrés à l'ombre et des vacances qui approchaient, la Chambre se sépara, remettant à l'automne le vote final du budget.

En réalité, le projet de M. Cochery pouvait être fortement critiqué à l'endroit du remaniement des quatre contributions. Mais l'on s'échauffa beaucoup plus qu'il ne fallait peut-être pour l'impôt sur la rente. Il est, en effet, une considération que l'on oublie trop en matière d'impôt : c'est l'incidence. L'incidence est, on le sait, fort obscure. Elle suit les fluctuations des richesses qu'elle frappe et déplace les charges fiscales, les répand, les réunit, dans un mouvement continu sans que le plus perspicace des financiers puisse se retrouver dans ce dédale d'actions et de réactions. Le fait certain est que tout impôt nouveau lèse, au moment où il est établi, les possesseurs actuels des richesses sur lesquelles il porte ; la rente n'est pas à cet égard un cas particulier. Ensuite, une répartition silencieuse se fait, qui n'est nullement définitive. Aussi peut-on être sceptique en ce qui regarde les belles déclamations en faveur de telle ou telle catégorie de contribuables. Ce qui est frappé par un impôt nouveau — surtout lorsqu'il vient en surcroît, hélas ! de beaucoup d'autres — c'est en somme la puissance productive du pays. Voilà pourquoi la politique financière devrait bien plus consister dans l'arrêt des dépenses toujours croissantes, que dans la recherche presque exclusive à l'heure qu'il est des solutions fiscales.

*
* *

Si l'on en excepte la croyance au dieu Etat et à son action continue et bienfaisante, croyance si généralement répandue chez nos représentants, on chercherait en vain dans le Parlement une idée directrice susceptible de donner une majorité forte, et par conséquent une orientation économique définie. Pour résoudre les problèmes relatifs aux retraites ouvrières, à l'assistance, à l'assurance contre les accidents, aux mille questions soulevées chaque jour par l' « initiative » de nos honorables en mal de réformes, il est nécessaire d'avoir quelques principes conducteurs,

puisqu'en définitive tous ces problèmes comportent deux natures de solutions, puisqu'il y a les solutions libérales et les solutions autoritaires ou socialistes. C'est bien la décision à prendre qui gêne nos honorables aux entournures et leur fait choisir la cote mal taillée d'une intervention incomplète ou hypocrite de l'Etat. Ils équilibrent leurs incertitudes sur des moyennes afin de ne pas se compromettre. Pendant ces exercices d'habileté, les budgets réels croissent du côté des dépenses ; le problème du bouclage des budgets se pose de plus en plus « pressant » pour nous servir d'une expression souvent employée dans les exposés de motifs. On essaie de résoudre ce casse-tête chinois de faire joindre les deux bouts aux comptes de Finances en remaniant les impôts, avec l'intention de n'augmenter les charges de personne. On ne veut point se résigner à ne pas étendre directement ou indirectement les dépenses, et l'on prépare, avec tranquillité, le vote de lois dont les conséquences fiscales amèneront la déconfiture. Et l'on ne sortira point de cette voie dangereuse, tant qu'un parti nettement attaché aux idées libertaires, logique dans sa direction, ne manifestera pas, en un programme clair et par une action soutenue, les principes sur lesquels doit s'appuyer sa conduite, soit pour faire de l'opposition si telle est la nécessité, soit pour gouverner s'il est au pouvoir. Le reste n'est que finasseries de politiciens et manœuvres de couloirs. Il n'est, d'ailleurs, nullement indispensable, pour crier casse-cou au suffrage universel, de lui soumettre de longues théories. Il suffirait, actuellement, en l'état de notre situation financière, de lui montrer clairement, en chiffres connus, à quels résultats merveilleux nous conduisent toutes les lois interventionnistes dont on veut nous doter. N'avons nous pas de preuves à donner ? Déjà des expériences ont été entreprises en Allemagne, en Suisse et ailleurs qui sont probantes ; chez nous, elles ne manquent pas. Ce sont les hommes et non les idées ou les arguments qui, le plus souvent, font défaut aux causes justes.

André Liesse.

INAUGURATION DU MONUMENT DE QUESNAY A MÉRE

Méré est une petite commune de 400 habitants près de Montfort-l'Amaury; moins connue que son chef-lieu de canton, patrie du trop fameux Simon de Montfort, elle a le mérite plus utile, avouons-le, d'avoir vu naître, en 1694, François Quesnay et elle est justement fière de son héros qui, lui, ne fit couler le sang que pour guérir; il fut le premier secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie.

Donc, le 23 août, on inaugurait à Méré le modeste monument élevé à celui qui, avec Adam Smith et Turgot, a fondé l'Économie politique, cette science qui nous apprend que l'homme n'est pas seulement soumis à des lois physiques, mais aussi à des lois morales tout aussi impératives que les premières. Ce monument consiste en un stèle surmonté d'un buste en bronze. Ce buste, qui nous rappelle le portrait du célèbre graveur François, chacun a pu le voir à la dernière exposition des Champs-Élysées. Il est dû à l'habile ciseau de M. Étienne Leroux, déjà connu par d'autres œuvres remarquables, particulièrement les statues de Jeanne d'Arc, Rachel et Démosthènes.

L'initiative de cet acte de reconnaissance envers cet éminent économiste revient à un des riches propriétaires de la localité, M. Jules Allain Le Canu, qui, avec une grande persévérance, réunit un comité qui fit les fonds, admettant les souscriptions depuis les plus humbles jusqu'à celle des conseils généraux ou municipaux et des communes environnantes.

De tous les côtés, corps constitués ou individus, on a tenu à ne pas rester étranger à cette intéressante cérémonie.

Quelques discours y ont été prononcés. M. Frédéric Passy, l'éminent économiste dont la réputation n'est plus à faire; M. Bourgeat, qui représentait si dignement le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts; M. Bellan, un enfant de Méré, aujourd'hui syndic du Conseil municipal de Paris qu'il représentait à cette cérémonie; d'autres aussi, même un poète anonyme qui a eu pour interprète un des membres du comité, enfin un jeune garçon de 10 à 12 ans, au nom de la jeunesse scolaire, ont déposé leurs respectueux hommages devant l'image si vivante de l'auteur de la physiocratie. Deux des descendants de Quesnay, M. Quesnay de

Beaurepaire, professeur de dessin d'art à l'École polytechnique, et son fils assistaient à la cérémonie.

La population de Méré et des environs, en rangs serrés, a prêté une religieuse attention aux divers orateurs, M. Passy particulièrement qui a vivement captivé les auditeurs; les dames étaient en nombre, en toilette printanière ; la fanfare de Montfort-l'Amaury a contribué fraternellement à l'éclat de cette fête qui laissera de bons souvenirs à tous ceux qui y ont assisté.

Le soir du 23 août, il y a eu un banquet de 130 couverts auquel, sur l'invitation du président effectif du comité, M. Frédéric Passy porta un triple toast au Président de la République d'abord, puis au représentant du ministre de l'Instruction publique M. Fernand Bourgeat, inspecteur des beaux-arts, enfin au vénerable président du comité M. Jules Allain Le Canu, « plus jeune que moi qui suis vieux, a dit M. Frédéric Passy, car, tout octogénaire qu'il soit, il a quatre fois vingt ans. »

Le défaut de place ne nous permet de reproduire que le discours de M. Frédéric Passy.

A. C.

M. Frédéric Passy, membre de l'Institut,

Mesdames, Messieurs,

Notre bon La Fontaine nous dit, dans l'une de ses plus belles fables, qu'il ne faut pas juger les gens sur l'apparence. Il ne faut pas non plus juger les choses sur l'apparence. Cette assemblée est nombreuse ; elle est honorée de la présence de représentants du ministre de l'Instruction publique, des beaux-arts, et du préfet du département ; de députés, de membres du conseil général, lequel a contribué pour une petite part à l'érection de ce monument, et le syndic du conseil municipal de Paris, enfant de cette commune, a cependant tenu à y revenir. Peut-être tout exprès certaines personnes seraient-elles tentées de se dire que c'est ici une solennité de second ordre. Nous sommes réunis en effet sur la modeste place d'un village, en présence d'une œuvre qui, quelque belle qu'elle soit, est simple et a voulu de propos délibéré être modeste comme la place où elle devait être élevée et comme la vie de l'homme auquel elle est consacrée. On pourrait penser que cela n'est rien à côté de ces grandes cérémonies qui attirent les foules à Paris et dans les grandes villes. Ce serait une erreur. Cette inauguration est une grande chose, car c'est un acte de justice, de gratitude, tardive, cela est vrai, mais profonde, envers un des hommes les plus véritablement grands dont puisse s'honorer notre histoire. (*Applaudissements.*)

Il y a trente ans, mesdames et messieurs, un homme, dont la

France pleure la perte, mon maître Jules Simon, disait à l'assemblée générale de la société Franklin : « Nous ne nous occupons pas assez de nos gloires nationales». Et, quelques instants après, un autre de nos maîtres, qui, pendant quarante ans, nous a prodigué les trésors de sa science, de son esprit et de son bon sens, Edouard Laboulaye, ajoutait : « Ce ne sont cependant pas les gloires nationales qui nous font défaut. Nous avons nos héros, qui n'ont tué personne, c'est vrai, mais qui ont fait vivre des multitudes; nous avons nos saints, qui ont aimé Dieu en aimant les hommes; nous avons nos écrivains, qui ont moins écouté leur vanité personnelle que le désir de servir le peuple. Voilà les vrais héros, voilà les vrais grands hommes; voilà ceux dont il importe par calcul comme par devoir, pour leur faire rendre justice et pour leur susciter des imitateurs et des continuateurs, de remettre à toute heure les traits devant les yeux de la postérité.» (*Applaudissements.*)

Et, joignant l'exemple au précepte, Laboulaye racontait avec son art incomparable une intéressante et admirable biographie. C'est peut-être, après sa conférence sur Malesherbes, la plus belle qu'il ait faite.

Cette biographie, mesdames et messieurs, c'était celle de Quesnay.

Vous avez entendu, certains d'entre vous du moins, il y a quatre ans, ici même, une autre biographie de Quesnay, faite par un de ses descendants, M. Quesnay de Beaurepaire. Et vous venez d'entendre lire tout à l'heure, par un autre membre de sa famille, que son plus beau titre de noblesse aux yeux de sa descendance c'est d'avoir été un honnête homme.

Oui, il a été un honnête homme; mais il a été autre chose qu'un honnête homme. Je ne dirai pas davantage, car il ne peut rien y avoir au dessus de ce titre. Il a été un modèle dont il importe de remettre, comme je le disais tout à l'heure, la vie sous les yeux de ceux qui ne la connaissent pas, ou de la rappeler à ceux qui la connaissent afin qu'il se pénètrent davantage de pareils exemples.

Je vais donc essayer à mon tour, quoique je me sente à l'avance écrasé par la comparaison, de vous raconter, de vous résumer tout au moins la vie de cet enfant de Méré, qui doit être considéré comme un citoyen de la France et de l'humanité.

Il y a un peu plus de deux cents ans, en 1694, vivait, sur un coin de cette commune de Méré, un honnête ménage, Nicolas Quesnay et Madeleine Giroux, qui donna, au mois de juin, le jour à un enfant nommé François. Nicolas, dit-on, était avocat. Il administrait, comme régisseur, le domaine de l'abbaye de Montfort.

En cette qualité de régisseur de l'abbaye, il ne ménageait pas sa peine. C'était des intérêts d'autrui qu'il s'agissait. Comme avocat, c'était ses propres intérêts qui étaient en cause, et il n'y regardait pas

autant. Il paraît qu'en ce temps-là, les avocats nourrissaient volontiers les procès. Quesnay, lui, les étouffait autant qu'il le pouvait. (*Rires et applaudissements.*)

Au lieu de plaider, au lieu de fournir des armes à ceux qui venaient le consulter, il leur répétait ce que devait dire plus tard Franklin : qu'un mauvais accommodement vaut mieux qu'un bon procès. Et les gens, venus chez lui en ennemis, s'en allaient amis, après s'être donné la main. Ils oubliaient leurs griefs ; et trop souvent aussi, ils oubliaient de rémunérer le bon avocat qui donnait de si bons conseils. Aussi la famille n'était-elle pas riche ; et c'était Mme Quesnay qui alimentait le pot-au-feu du ménage. Elle administrait avec beaucoup d'activité le petit bien qui était tout leur avoir. Occupés, l'un de sa profession, l'autre de sa culture, et considérant que leur fils n'aurait rien de mieux à faire ou ne pourrait pas faire autre chose que de vivre, après sa mère, du produit du domaine paternel, les braves gens n'avaient pas songé à le faire instruire. Dans ce temps-là, d'ailleurs, mes jeunes amis (il y en a de jeunes dans cette assemblée) l'instruction n'était pas comme aujourd'hui mise à la portée de tout le monde ; et l'on n'aurait pas pu dire ce qu'on peut dire aujourd'hui : qu'un ignorant ne l'est que parce qu'il a voulu absolument l'être.

A onze ans, le petit François ne savait pas lire. Oh ! il connaissait très bien toutes les choses de la campagne ; mais il n'avait pas encore appris ses lettres. Pour toute instruction, son père lui répétait souvent que le temple de la vertu est fondé sur quatre colonnes : honneur et récompense, honte et châtiment. (*Sourires*).

Un livre, la *Maison rustique*, lui tomba entre les mains. Il eut envie de savoir ce qu'il y avait dans ce livre qui concernait les animaux et les plantes, et, le jardinier de la maison, par extraordinaire, n'étant pas illettré, il parvint avec l'aide de ce jardinier à apprendre à lire. Il dévora la *Maison rustique*. Puis, ayant entendu dire qu'il y avait quelque chose qu'on appelait le latin, il voulut apprendre le latin. Puis il apprit le grec, toujours tout seul ou peut s'en faut. Bientôt, de plus en plus possédé du désir de s'instruire, dès qu'il avait quelques pièces de monnaie dans sa poche, il partait à l'aube du jour pour Paris ; faisait la route à pied, achetait des livres qu'il lisait en revenant ; et rentrait, ayant fait ses dix-huit ou vingt lieues, harrassé mais content. (*Applaudissements.*)

Vers dix-sept ans, il voulut prendre un état ; et il songea à la chirurgie. Il n'y avait pas de chirurgien dans le voisinage, mais il y avait une espèce de barbier, de frater qui exerçait plus ou moins la chirurgie. Quesnay lui demanda quelques leçons. En même temps il étudiait dans les livres ; il rédigeait des cahiers. Son maître, qui ne savait pas grand-

chose, n'avait pas pu être diplômé. Ayant trouvé un jour les cahiers de Quesnay, il s'aperçut que cela valait quelque chose; les porta à Paris, déclara que c'étaient les leçons qu'il donnait à son élève; et, comme on fut émerveillé de ces leçons, on lui conféra immédiatement le diplôme qui lui manquait. (*Hilarité générale.*)

Quant à Quesnay, il s'en alla à Paris, trouvant qu'il n'avait plus rien à apprendre ici. Et, là, il suivit tous les cours et fit toutes les études imaginables : sciences, physique, mathématiques, philosophie. En outre, comme passe-temps ou comme moyen peut-être de gagner sa vie, il apprenait la gravure et dessinait et gravait des planches d'anatomie, qui sont, paraît-il, d'un réel mérite.

A 24 ans, il voulut s'établir chirurgien à Mantes. A cette époque il y avait des collèges de médecins et de chirurgiens, comme des collèges d'artisans, un peu partout. Les chirurgiens de Mantes, devinant probablement à sa mine (quoiqu'il ne fût pas beau, mais il avait l'air intelligent) qu'il était plus fort qu'eux, refusèrent de le recevoir dans leur corporation. Quesnay se rendit alors à Paris, et s'y fit recevoir chirurgien; après quoi il fallut bien le laisser revenir à Mantes. Il était fort jeune encore; mais il eut bientôt de tels succès, dans le traitement des grandes blessures et dans l'art des accouchements, que dans tous les châteaux du voisinage c'était lui que l'on faisait venir.

Le maréchal de Noailles, qui habitait dans les environs, fit sa connaissance, le prit en amitié et en estime, et la reine venant à son château de Maintenon, il le lui présenta. Quesnay fut si bien agréé par elle que toutes les fois qu'elle venait à Maintenon, c'était le chirurgien François Quesnay qui était appelé auprès d'elle.

Dans le voisinage de la cour il rencontra le plus grand chirurgien de l'époque, La Peyronie, lequel voulant relever la corporation des chirurgiens du discrédit dans lequel cherchait à la maintenir la corporation des médecins, avait obtenu du roi, en 1731, la fondation d'une Académie de chirurgie. La Peyronie fut tellement frappé de l'intelligence et de la science de son confrère, qu'il le décida à venir s'établir à Paris et le fit nommer secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie. Auparavant, il avait pu lui faire obtenir un titre de chirurgien en l'hôtel du roi, qui lui conférait l'agrégation nécessaire pour faire partie de cette Académie.

En cette qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie, il serait trop long de vous dire tout ce que fit François Quesnay. Je rappellerai seulement qu'à cette époque, ainsi que je l'indiquais tout à l'heure, toutes les corporations étaient jalouses les unes des autres. On était enfermé dans la sienne et l'on n'en pouvait pas sortir. Par exemple, le cordonnier qui faisait des chaussures fortes, ne pouvait

pas se permettre de faire des chaussures légères, même pour lui et sa famille. Elles étaient réservées au savetier, qui ne pouvait pas faire de chaussures fortes. Le savetier, lui, pouvait seul raccommoder les vieilles chaussures ; mais à la condition de ne pas y en mettre plus d'un tiers, ce qui était considéré comme du neuf. Il y eut des procès qui durèrent cent cinquante ou deux cents ans pour déterminer ce qui distinguait un vieil habit d'un habit neuf, ou quels genres de mets cuits ou froids, avec sauce ou sans sauce, vendus en boutiques ou portés en ville, les oyers, les poulaillers, les cuisiniers ou les rotisseurs pourraient livrer au public.

Il en était à peu près ainsi pour les corps savants. Et, pendant sept années, Quesnay, comme secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie, eut à soutenir d'interminables procès contre la corporation des médecins qui voulaient absolument remettre l'Académie de chirurgie dans le troisième dessous, où elle avait été maintenue jusqu'alors. Comme écrivain, comme chirurgien, comme archiviste, comme dénicheur de vieux documents et de vieux titres, il fit, à ce qu'il paraît, des merveilles dans ces fonctions. En même temps il lui était arrivé je ne dirai pas de se prendre de querelle, ce qui n'était pas dans son caractère, mais de se trouver en désaccord avec l'auteur d'un écrit sur la saignée, médecin de grande réputation à cette époque, Silva. Cet écrit était, à ce qu'il paraît, un tissu d'erreurs. On l'avait dissuadé de s'attaquer à si gros personnage ; mais il était têtu. Il avait tenu bon ; et, après avoir démontré à MM. les membres de l'Académie des sciences, dont il fit bientôt partie lui-même, que Silva s'était grossièrement trompé au point de vue physique aussi bien qu'au point de vue médical, il avait publié sa brochure ; et il avait eu devant le public savant gain de cause de la manière la plus complète.

Tout cela l'avait mis singulièrement en évidence ; et il devenait un personnage considérable lorsqu'il s'aperçut que la goutte, à laquelle il avait été sujet de très bonne heure, se portait sur ses mains et sur ses yeux, et que, par conséquent, les opérations chirurgicales lui devenaient difficiles. Il se décida alors, lui qui avait combattu les prétentions excessives et les prérogatives exclusives des médecins, mais qui respectait la médecine, qui ne combattait que les erreurs et non les personnes, à se faire recevoir médecin. Ce fut en 1744, pendant une campagne dans laquelle il avait accompagné en qualité de chirurgien le roi Louis XV, qu'il se fit recevoir à Pont-à-Mousson, où il y avait alors une faculté.

Revenu à Paris avec son nouveau titre, qui ne lui enlevait pas le précédent, il fut pourvu d'un titre de médecin de la maison du roi, et peu après nommé premier médecin consultant de Sa Majesté le roi Louis XV.

Vous voyez que ce petit enfant qui, à onze ans, ne savait pas lire, pas plus qu'à dix-sept ans le créateur des chemins de fer, le grand Stephenson, qui, à quarante ans, était le plus grand ingénieur de son pays et peut-être du monde, vous voyez, dis-je, qu'il avait fait un assez beau chemin. Parti de rien ou peu s'en faut, il était arrivé à être premier médecin du roi, membre de l'Académie des sciences, membre de la Société royale de Londres, et, de son vivant, il avait son buste dans la salle de l'Académie de chirurgie.

Eh bien ! cette grande existence, cette carrière si rapidement et si bien parcourue, ce n'est qu'une partie, et peut-être la moindre de la gloire, de la grandeur de celui dont j'ai l'honneur de vous parler en ce moment. Il est vrai que ce sont les racines qui font les tiges et les fruits, et que c'est parce qu'il avait été cet enfant laborieux et acharné au travail, parce qu'il avait été cet homme de bien infatigable, parce qu'il avait été cet honnête homme, cet esprit juste et scrupuleux qu'il était devenu ce qu'il était et qu'il allait arriver à ce que l'avenir lui réservait encore de travaux et d'honneurs. (*Applaudissements.*)

Lorsque Quesnay fut nommé premier médecin consultant du roi Louis XV, le roi, qui l'avait pris en affection quoiqu'il ne fût pas flatteur, peut-être parce qu'il ne l'était pas, parce qu'il avait avec lui comme avec tout le monde son franc-parler, le roi qui, léger, insouciant et malheureusement vicieux comme il l'était, éprouvait un invincible respect pour les gens d'esprit et pour les honnêtes gens, le roi l'avait surnommé le *penseur*. Et, pour consacrer en quelque sorte cette appellation, il lui conféra la noblesse et lui donna des armes qu'il avait composées lui-même : trois pensées entrelacées avec cette devise latine : *Propter cogitationem mentis*, à cause de la puissance de sa pensée. (*Applaudissements.*)

C'est alors que commence à se dessiner la seconde partie de la carrière de Quesnay, qui avait couvé pour ainsi dire sans se montrer pendant la première moitié de sa vie, mais qui allait apparaître maintenant au grand jour avec toute sa grandeur et toute sa puissance.

Il y a quelquefois, entre les moindres événements de la vie et les plus grands, des rapports intimes. Il y a, entre les conditions matérielles de notre existence et nos pensées, nos sentiments, des liens qui nous font parfois trouver, dans des circonstances en apparence insignifiantes, la première source des résolutions les plus considérables, ou des plus grandes découvertes. On prétend que c'est en voyant tomber une pomme que le grand Newton eut la première idée de l'attraction universelle et des lois de la pesanteur. On raconte que c'est en voyant se balancer dans le dôme de Pise une lampe suspendue au plafond que Galilée eut la première idée de l'application du pendule aux

horloges. Il mit un grand nombre d'années avant d'y arriver ; mais la chose avait germé dans sa tête.

De même Quesnay avait évidemment, par son origine et par sa profession, subi diverses influences qui le prédisposaient à sa carrière de philosophe et d'économiste. Il avait eu, comme médecin, à étudier l'organisme humain.

Il avait, dès 1734, publié un essai physique sur l'économie animale. Il devait, plus tard, se demander si la société n'était pas elle-même un corps dont les hommes, dont les différentes professions sont les organes, s'il n'y avait pas, pour ce corps social, quelque chose d'analogue à la physiologie du corps humain : une économie sociale ou politique. Il avait, dans sa rude enfance et depuis, contemplé la misère du menu peuple. Il avait, comme le maréchal de Vauban, l'un de ses prédécesseurs, vu l'ouvrier, le pauvre paysan sans ressources. Il avait vu le malade sans soins, sans médecin. Il avait vu la terre grattée misérablement par ceux qui versaient sur elle leurs sueurs. Il s'était dit, comme La Bruyère : « On voit certains animaux noirs et livides tout brûlés du soleil, courbés sur cette terre qu'ils fouillent avec une opiniâtreté invincible. Ils ont comme une face humaine ; et, en effet, ce sont des hommes. Ils se retirent la nuit dans des tanières où ils vivent d'eau et de racines. Ce sont eux qui donnent du pain aux autres hommes. Et ils méritent, à ce prix, de ne pas en être toujours absolument privés ! » Et ces réflexions diverses, ces constatations, ces sentiments l'avaient amené peu à peu à deux idées. L'une, qui est l'idée fondamentale et maîtresse de son système, c'est que le corps social comme le corps humain, comme le travail de composition et de décomposition de nos organes, doit être soumis à des lois ; et que de même que nous conservons la santé, que nous développons nos forces quand nous nous soumettons aux lois de l'hygiène, de même une société ne peut durer, ne peut grandir et prospérer qu'à la condition de ne pas contrarier les lois naturelles de son évolution. Et en même temps il s'était dit que c'était de cette terre, qui payait si mal les soins de ceux qui la fécondaient, que semblaient sortir et que sortaient peut-être en réalité tous les biens que les hommes peuvent se procurer. Et, partant de là, il avait formulé une doctrine, qui fut baptisée par lui ou par ses disciples, par Dupont de Nemours, par Turgot, car ces grands hommes ont été ses disciples, du nom de *Physiocratie*, ou d'ordre naturel. Cet homme, a dit Laboulaye, dans la conférence que je rappelais tout à l'heure, nous a tout simplement révélé la loi du travail et la loi de l'impôt.

La loi du travail, pour lui, c'est la liberté ; c'est le respect de l'activité humaine ; c'est le droit laissé à chacun de faire à ses risques et

périls et quels qu'en soient les résultats, désavantageux ou bons, son existence par son travail, par son intelligence, par ses efforts.

La loi de l'impôt, c'est la loi de la justice, de la régularité, de la proportionnalité. Et, dans quelques instants, si je n'abuse pas de votre patience, j'expliquerai ces paroles en vous citant quelques-uns des aphorismes de Quesnay lui-même.

Quesnay, ai-je dit, considérait que tout vient de la terre ou du travail de l'homme appliqué à la terre. Certains de ses disciples, exagérant ses idées, ont été jusqu'à prétendre qu'il n'y a de profession utile et productive que la profession d'agriculteur. Quesnay, quoi qu'il en puisse sembler à certaines pages, n'est pas tombé dans cette exagération. Après avoir montré la production agricole comme le point de départ, il a su dire, et très bien dire, qu'une fois les produits créés, il faut qu'ils circulent. Il a dit que « le commerce ainsi que la main-d'œuvre n'est qu'une branche de l'agriculture ».

Boisguilbert, avant lui, avait remarqué que tous labourent et tous sèment. C'est la même vérité retournée. Il avait, lui, Quesnay, montré que le commerce est indispensable pour faire passer de mains en main les produits qui sont obtenus dans des régions diverses. Il a dit, en propres termes, qu'il n'y a point non seulement de province, mais « de royaume dont le territoire produise tout le nécessaire ». Et il avait ajouté : « Il n'y a que la liberté absolue du commerce qui puisse multiplier les commerçants régnicoles et étrangers, faire disparaître le monopole, restreindre les frais généraux, et assurer *aux nations* le plus haut prix possible dans leurs ventes, et le plus bas dans leurs achats. »

Vous voyez que Quesnay n'a jamais méconnu ni la puissance de l'industrie, qui transforme les fruits de la terre, ni la puissance du commerce, qui, en les faisant passer d'une région à une autre, met à notre disposition ce qui n'y serait pas sans cela. (*Applaudissements.*)

Et, en vérité, est-ce que cela nous ferait quelque chose, à nous autres Français, qu'il y eût des pays où l'on cultive du coton, des pays où l'on récolte du café ou du cacao, des pays où poussent le caoutchouc et la gutta-percha, s'il n'y avait pas des navires pour nous les apporter ? Est-ce que nos ouvriers et nos manufacturiers pourraient travailler et nous faire des étoffes avec ce coton si on ne le mettait pas à leur portée ? Est-ce que nous pourrions boire les vins de la Bourgogne ou de la Gironde, brûler les houilles du Nord ou du Centre s'il n'y avait pas des commerçants, des moyens de transports, des routes, des canaux qui permettent de les amener jusqu'à nous ? Est-ce que, par conséquent, déplacer, transporter, mettre les produits sous la main de ceux qui en ont besoin n'est pas, pour ceux-ci, la même chose que de les faire sortir de la terre ou de les tirer de ses entrailles ?

Donc, ne disons pas, comme l'on dit quelques-uns des faux disciples de Quesnay : *les faux biens du commerce et de l'industrie.* Non, tout vient d'abord des éléments qui nous entourent. Mais tout n'est rendu utile et propre à la satisfaction de nos besoins qu'à la condition d'être façonné et d'être déplacé. Et, au lieu d'établir entre les différentes branches de l'activité humaine des barrières ou des antagonismes, comme au lieu d'établir entre les différentes catégories de la société humaine, entre les différents échelons de l'échelle sociale. entre ce qu'on appelle encore à tort des classes, un antagonisme et une rivalité haineuse, disons que tout ce qui est utile se secourt, se complète, et que c'est l'union des travaux et l'union des citoyens qu'il faut prêcher et démontrer à toute heure.(*Applaudissements*).

Je ne puis malheureusement, et vous le comprendrez, m'étendre beaucoup sur ces idées : je ne puis que vous les indiquer. Et je ne suis pas venu ici faire une leçon d'économie politique. Je pourrais finir par vous ennuyer. Je dois me borner à signaler ce qu'il y a d'absolument essentiel dans les idées fondamentales du grand penseur dont nous parlons. Mais ce qui vaudra mieux que ce que je pourrais vous dire, ce sera de vous citer quelques-unes des phrases dans lesquelles il a résumé d'une façon un peu brève, un peu sèche, un peu dogmatique, mais parfaitement claire, les points principaux de sa doctrine. Je ne vous parle pas du *Tableau Économique*, considéré, par Mirabeau le père, *l'ami des hommes*, comme l'une des trois plus grandes merveilles du monde, les deux autres étant la monnaie et l'écriture. C'est une œuvre étrange et compliquée, dont nous n'avons peut-être pas suffisamment la clef. Je ne parle que des maximes, dans lesquelles Quesnay avait résumé les règles d'un bon gouvernement.

« Soyez justes avant tout. »

« Il n'y a pas deux justices ; ce qui était juste dans l'état primitif du genre humain, l'est encore dans l'état de société. Jamais il n'a été juste d'attenter à la liberté ni à la propriété d'autrui. Il n'y a point d'homme qui n'en ait quelquefois le pouvoir ; en aucun temps, aucun homme n'en a le droit ; en aucun temps, par aucune institution, aucun homme ne pourra jamais l'acquérir. » (*Applaudissements*). N'est-ce pas sous une forme à peine différente le précepte évangélique : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et la justice ; et le reste vous sera donné par surcroît. » Je continue.

« Tout homme tient de la Providence elle-même les facultés qu'elle lui a départies ; c'est ce qui le constitue propriétaire de sa personne.»

« L'usage de sa liberté personnelle embrasse la liberté du travail sous l'unique réserve de ne point mettre obstacle à la liberté d'autrui et de ne pas envahir les acquisitions des autres. Ne gênez jamais le travail. »

« Toute propriété est bornée par les propriétés environnantes, comme toute liberté par les autres libertés ; elles se pressent sans se confondre comme les alvéoles des abeilles. »

Voilà pour la liberté ; voilà pour la propriété.

Voici pour la consommation. Et voici du même coup pour une question sur laquelle on discute à perte de vue, et à propos de laquelle (qu'il me soit permis de le dire) on débite tous les jours des insanités, parce qu'on ne s'est pas donné la peine de lire et d'étudier.

« La consommation ne peut excéder le produit. La mesure des subsistances est celle de la population. Mais l'économie dans les dépenses, le sage emploi des consommations faites par les hommes *utilement laborieux*, — remarquez bien ces mots — peuvent accroître presque indéfiniment la masse des capitaux. » Eh oui ! on ne peut consommer que ce qui existe. Il y a un homme dont, sans l'avoir jamais lu, on a entouré la mémoire de calomnies et d'injures tout simplement parce qu'il avait observé que l'accroissement de la population n'était pas indéfini, mais subordonné au développement de la production. Cet homme, c'est Malthus. La vérité, Quesnay vous la montre. Quant il n'y en a que pour dix, on ne peut pas en rassassier vingt. Si vous mettez cent souris dans une cage, et si vous ne leur donnez de la nourriture que pour quatre-vingts, il est évident qu'il en mourra vingt, ou que toutes les cent souffriront et dépériront. Malthus ne dit pas autre chose.

Mais Quesnay ajoute, ce que d'ailleurs n'avait pas méconnu Malthus, qu'il dépend des hommes d'accroître par leur travail leurs subsistances. Qu'ils sont, à la fois, les producteurs et les consommateurs. Et qu'en travaillant mieux, en étant plus *utilement laborieux*, ils peuvent rendre l'existence possible à un plus grand nombre d'individus. « Les consommateurs, dit-il textuellement, se multiplient partout où la subsistance se multiplie. » Et c'est là tout simplement ce que nous appelons le progrès.

Donc, si vous voulez améliorer la condition humaine, si vous voulez augmenter le nombre des hommes, il faut augmenter par le travail, par l'intelligence, par la science et par la sécurité, la production, qui rend la consommation possible. Et ne craignez pas que le débit manque. « Ce n'est pas le débit qui manque, dit encore Quesnay, c'est le prix. » Ne craignez pas d'acheter... « acheter, c'est vendre ; et vendre c'est acheter. »

Une question non moins discutée, et non moins mal discutée, c'est la question du luxe. Les uns condamnent toute dépense qui n'est pas d'absolue nécessité ; les autres amnistient jusqu'à la plus folle prodigalité. Que dit Quesnay ? Qu'il faut juger l'arbre par ses fruits. « On

doit demander de tous travaux qu'en reste-il ? Cela sert à classer ceux dont il demeure des jouissances durables, et les travaux de simple agrément qui ne procurent que des jouissances passagères. » Le nécessaire et l'utile avant l'agréable, sans proscrire celui-ci, tout simplement.

Deux mots encore avant de passer à une partie de mon sujet qui sera moins aride que celle-ci, à propos de l'impôt.

Vauban en avait déjà formulé la loi en face de Louis XIV, qui avait fait mettre son livre au pilon et fait mourir de chagrin ce grand *patriote*, l'homme pour lequel Saint-Simon avait inventé ce mot. Vauban avait dit que les contributions doivent être proportionnelles aux facultés de chacun ; et que, sous aucun prétexte, aucun membre de la société, ni par noblesse, ni par privilège, ni autrement, ne peut être dispensé d'en payer sa part.

Turgot a dit depuis : « Qu'est-ce donc que l'impôt ? Est-ce que c'est une charge imposée par la force à la faiblesse ? Non, c'est le prix des services qui nous sont rendus par le pouvoir social. Et, cela étant, plus on est élevé en fortune et en dignité, plus on se doit tenir honoré de payer sa part de l'impôt. » (*Applaudissements.*)

« Il est étrange de s'enorgueillir d'être exempt d'impôt comme gentilhomme quand on voit exécuter la marmite du paysan. »

Notre philosophe disait à peu près la même chose. Il disait que les impôts devaient être réguliers et uniformes, et non pas, comme ils l'étaient alors, arbitraires, changeants, variables suivant la qualité et la condition des personnes ou le bon plaisir du prince et du gouvernement.

Je cite : « Que les contributions soient impartiales, dans une proportion régulière, sans faveur, sans surcharge pour aucun individu ni pour aucun genre de produit. Que cette proportion fasse croître le revenu public avec la prospérité nationale. Quelle le fasse décroître, si la richesse libre diminue. Que le gouvernement soit averti dans sa caisse du danger ou de l'utilité de ses opérations. »

« Ce n'est pas aux prétendues nécessités de l'Etat que l'impôt doit être proportionné, c'est à la richesse disponible. »

Je ne crois pas qu'on ait jamais rien dit de plus profond et de plus sensé sur la nature de l'impôt. Et Laboulaye, vous le voyez, avait raison de dire que Quesnay nous avait révélé la loi du travail et la loi de l'impôt.

Il n'avait pas moins bien indiqué les limites du droit de l'Etat et la nature de ses devoirs quand il avait dit : « que le gouvernement ne se permette aucun des actes qu'il est chargé d'interdire. »

Et maintenant cet homme dont la carrière professionnelle a été si

belle, cet homme dont la carrière scientifique a été si noble et si grande, cet homme, qu'était-il dans la vie privée; qu'était son caractère, qu'était son esprit, pourquoi sur cette tête, dont les traits sont irréguliers, et qui, il faut le dire franchement, était véritablement laide au point de vue de l'esthétique, pourquoi tant de finesse, tant d'esprit et, on le disait tout à l'heure, tant de majesté ? Parce que, sous cette enveloppe, sous ce masque en quelque sorte socratique, il y avait une âme puissante et lumineuse ; il y avait un esprit vif, un esprit véritablement français. Et c'est ce dont les quelques anecdoctes dont je vais, avant de terminer, vous donner un aperçu, vous permettront de juger.

Nous parlions tout à l'heure de la propriété. Un jour, devant lui, on soutenait les idées de Rousseau sur l'égalité absolue, et l'on disait : Mais la terre est à tous ; tout est à tout le monde. Et Quesnay, par la fenêtre de son entresol de Versailles, montrant du doigt des hirondelles qui passaient et repassaient : « Oui, dit-il, tout est à tous les hommes, comme tous les moucherons qui voltigent dans l'air sont à toutes les hirondelles. Mais quand une hirondelle en a attrapé un et qu'elle le tient dans son bec, il est à elle. Et si les autres lui disent : Donne-moi ce moucheron, car il n'était pas à toi plus qu'à nous, l'hirondelle sait très bien répondre : Il n'était pas à moi plus qu'à vous avant de l'avoir pris ; il est à moi maintenant parce que je l'ai pris sans le prendre à personne. Et je le garde. (*Rires et applaudissements.*)

Un autre jour, un grand seigneur, à propos de querelles des jansénistes avec le Parlement, si je ne me trompe, dont la cour était préoccupée, dit dédaigneusement : Oh ! avec quelques soldats on aura raison de tout cela; c'est la hallebarde qui mène le monde.

— « Et qui mène la hallebarde, monseigneur ? » dit Quesnay.

Le courtisan restant interloqué : « Monseigneur, c'est l'opinion qui mène la hallebarde, reprit Quesnay, et par conséquent c'est sur l'opinion qu'il faut travailler. »

Une autre fois des médecins avaient été appelés en consultation pour un cas grave ; il s'agissait d'un grand personnage. L'avis de l'un d'eux ayant prévalu (ce n'était peut-être pas le bon), il crut devoir aller demander à Quesnay ce qu'il en pensait sous prétexte de rendre hommage à sa science.

« Monsieur, répondit Quesnay, il m'est arrivé quelquefois comme à vous de mettre à la loterie; mais jamais quand elle était tirée. » (*Rires.*)

Un autre jour on lui propose de venir dîner avec un homme très spirituel et très aimable, et on finit par lui dire que ce convive charmant était le surintendant des postes. Vous savez qu'à cette époque et longtemps après il y a eu ce qu'on appelait un cabinet noir, dans

lequel on décachetait avec soin les lettres de tous les personnnages au sujet desquels on pouvait avoir quelque soupçon. On prétend même que le roi Louis XV s'amusait à lire les lettres de famille des gens qui l'entouraient, et à pénétrer leurs secrets d'une façon fort inconvenante.

« Le surintendant des postes ? L'homme du cabinet noir ? J'aimerais mieux, dit Quesnay, dîner avec le bourreau que de dîner avec un tel homme. » Louis XVI paraît avoir été du même avis. Un homme ayant été condamné sur la production en justice d'une lettre de lui, ouverte par le cabinet noir, il annula la condamnation, en déclarant qu'un jugement, motivé sur une pièce que l'on n'avait pas le droit de connaître, ne pouvait être valable.

Une autre fois c'est au roi lui-même qu'il s'adresse.Le roi qui, je l'ai dit, l'avait en grande estime et affection, voulait lui faire une dotation considérable. Quesnay connaissait l'état lamentable des finances du pays. Il avait, dans un de ses écrits, fait imprimer par le roi lui-même cette phrase sévère: *Pauvre paysan,pauvre royaume ;pauvre royaume, pauvre souverain.*

« Sire, répondit-il, j'accepterai les présents de Votre Majesté quand elle aura payé ses dettes. » (*Hilarite*).

Un jour on lui dit qu'il devrait user de son crédit pour faire donner à son fils une place importante dans la ferme générale des impôts.

Jamais, répondit-il. « Je ne veux pas laisser pénétrer chez moi la tentation de prendre intérêt aux gens d'impôt qui arrêtent les progrès de l'agriculture et du commerce. Le bonheur de mes enfants doit être lié à la prospérité publique ».

Et, conformant sa conduite à ces principes, il mit son fils à la tête d'une importante exploitation agricole.

Voilà l'homme.

Un trait encore, qui vous le peindra peut être mieux.

Il me permettra d'en citer un autre qui ne fait pas moins d'honneur à un autre homme de bien, son principal disciple.

Il fut prié un jour d'intervenir auprès des juges en faveur d'un créancier qui avait affaire à un débiteur de mauvaise foi. Le jugement fut rendu, et le débiteur fut condamné comme il devait l'être. Mais, la chose faite, Quesnay apprit que ce débiteur malhonnête était dans un état de gêne, de misère même, qui ne lui permettait pas de s'acquitter.

Alors, pris de pitié pour le pauvre diable qu'il avait peut être aidé à faire condamner, quoique ce fut juste,il prit dans sa poche la somme que celui-ci avait à rembourser, et il lui remit de quoi payer son créancier.

Turgot, étant maître des requêtes, fut chargé d'instruire le procès d'un employé des fermes accusé de prévarications graves. Toutes les apparences étaient contre cet homme. Turgot était convaincu qu'il était coupable. Et, par un sentiment qui se comprend, il n'était pas très pressé de le faire condamner. Il laissa dormir le dossier pendant un certain nombre de mois ; puis, l'ayant enfin examiné, il reconnut que la prévention était mal fondée et que, par conséquent, en retardant son rapport, il lui avait causé préjudice. Aussitôt il envoya porter à ce malheureux le montant des appointements dont il avait été privé, avec quelque chose de plus peut-être, en lui faisant dire que ce n'était point une aumône, mais une restitution, l'acquit d'une dette que par sa négligence il avait contractée.

Je pourrais multiplier ces traits. Ils suffisent à montrer ce qu'étaient ces hommes qui ont cherché à nous faire connaître le vrai chemin de la prospérité sociale en nous éclairant sur nos droits et sur nos devoirs, répétant, comme l'a fait Dupont de Nemours après Quesnay : « Point de droits sans devoirs ; point de devoirs sans droits. » C'étaient non seulement des hommes de bon sens, d'un esprit clair et élevé, mais c'étaient avant tout des hommes de cœur. Et, comme j'ai eu l'occasion de le dire ailleurs (1) de Vauban et de Boisguilbert, c'est l'amour de l'humanité, l'amour de leurs semblables, de la vérité, c'est leur affection profonde pour les humbles et les souffrants qui a élevé leur intelligence jusqu'à la lumière de ces vérités sociales qu'ils ont essayé de répandre après eux.

« Etre vraiment ami des hommes, disait Quesnay, voilà toute la philosophie morale et toute l'économie politique. » Et Voltaire, résumant en un vers toute la carrière du grand Turgot, écrivait :

Il ne cherche le vrai que pour faire le bien.

Ce vrai, condition du bien, je l'ai dit, et je tiens à le répéter en terminant, c'est le respect de la liberté, c'est la haine de l'arbitraire. C'est là toute l'hygiène sociale dont ils nous ont révélé les lois.

Un jour, Quesnay, qui avait sauvé d'une maladie considérée comme mortelle le fils du roi, causait avec ce jeune homme qui se montrait préoccupé de la tâche à laquelle il semblait destiné.

— « Ah ! quelle responsabilité, disait-il, que celle d'être à la tête d'un grand peuple ! »

— « Rien de plus simple, au contraire, monseigneur, répondit Quesnay. »

---

(1) Discours prononcé à Rouen, en 1883, sur l'*Economie politique* en qualité de président de l'*Association française pour l'avancement des sciences*.

— « Eh ! que feriez-vous donc, vous, Quesnay, si vous étiez roi ? »

— « Moi ? Mais je ne ferais rien ! »

— « Comment ! rien ? Mais qui gouvernerait alors ? »

— « La loi. » (*Applaudissements.*)

La loi, c'est-à-dire la justice, comme l'a dit de nos jours Bastiat, dans un pamphlet qui porte ce titre ; la loi impartiale et égale pour tous, gardienne incorruptible de l'inviolable liberté de chacun.

Et voilà — j'y insiste une dernière fois, — voilà l'idée fondamentale et essentielle de la doctrine de Quesnay et de ceux qui se considèrent comme ses disciples et dans une certaine mesure ses successeurs, c'est-à-dire ceux qui ont reçu une petite partie de l'héritage qu'ils essaient de cultiver après lui.

Oui, il y a, comme l'a dit Quesnay, un ordre naturel des sociétés. Il y a des lois de la vie sociale, qu'il faut connaître et observer. Et la première de ces lois,ce n'est pas qu'il ne faut aucune autorité dans une société, aucun gouvernement, que tout doit être livré au désordre que, comme le disent les anarchistes, la liberté doit être le droit de faire tout ce qu'on veut, bon ou mauvais ; non, c'est que, en respectant le droit d'autrui, chacun doit être chargé de faire son propre sort à ses risques et périls. C'est que la responsabilité, comme l'a dit encore Bastiat, est à la fois notre moteur, notre professeur, notre rémunérateur et notre vengeur. C'est que le rôle du gouvernement n'est pas de faire à tout instant nos affaires, d'entrer dans nos maisons,dans nos boutiques, de nous dire comment nous devons vendre ou acheter et à quel prix ; le rôle du gouvernement, c'est de nous mettre à même de faire tout cela à notre guise en nous assurant la sécurité et la liberté. Et qu'on ne dise pas dédaigneusement que c'est le réduire au rôle de gendarme ou de commissaire de police. Ce n'est déjà pas un rôle si insignifiant que celui de gendarme et de commissaire ; et quand il est bien rempli il mérite notre estime et notre reconnaissance. Non, faire régner la justice, assurer le respect de toutes les libertés, donner la sécurité à tous, entretenir les grands travaux d'utilité sociale, nous donner des moyens de communication, des routes, des canaux, comme le demandait Quesnay, par parenthèse, c'est une grande et belle tâche. Et plût à Dieu qu'au lieu d'être affaiblie par toutes les tâches parasites qui y sont mêlées, elle fût remplie dans tous les pays du monde comme elle doit l'être !

On nous parle tous les jours, mesdames et messieurs, de la question sociale. Les uns prétendent qu'il n'y en a pas. Les autres. comme M. le marquis de Rochefort, déclarent qu'en cinq minutes ils la résoudraient. Eh bien ! il y a tout au moins des questions sociales. Et ce n'est ni en cinq minutes ni en cinq ans qu'on les résoudra. Et pourquoi ?

Parce que nous ne sommes pas d'accord sur ce que nous avons à demander à la loi et au gouvernement : parce que nous ne sommes pas pénétrés de cette idée que nous n'avons qu'un droit vis-à-vis de nos semblables : c'est d'exiger d'eux le respect de notre liberté. Nous n'avons de même qu'une chose à demander au gouvernement : c'est le maintien de l'ordre qui nous assure cette liberté. Le jour où nous serions d'accord sur ce point, le jour où, au lieu d'attendre du gouvernement des faveurs de tout genre ; au lieu de nous disputer pour obtenir des places ou pour nous faire concéder des privilèges et des monopoles, nous nous entendrions pour exiger de lui qu'il remplisse bien son devoir de protecteur de la liberté et de la sécurité, et en même temps pour le soutenir dans l'accomplissement de ce devoir, ce jour-là la question sociale serait tout simplement résolue ; car nous aurions fait disparaître toutes les compétitions et toutes les prétentions contradictoires qui nous divisent aujourd'hui. Oh ! je ne me fais aucune illusion, ce jour n'est pas venu. Il ne viendra pas demain. Ce ne sont pas les vieilles barbes comme celles de M. Allain Le Canu et la mienne qui le verront. (*Rires.*)

Mais nous avons le droit de dire, nous qui sommes les admirateurs et les continuateurs de ce glorieux ancêtre, que, si faibles qu'elles soient encore, quelques premières clartés annonçant l'aube de ce jour commencent à se montrer à l'horizon. Nous avons le droit de rappeler que ceux qui ont commencé à préparer cette aurore, ce sont les Quesnay, les Turgot, les Dupont de Nemours et les hommes de leur école. Et nous avons le devoir d'ajouter, après avoir salué ce monument, élevé à la mémoire du *Penseur*, de celui que Louis XV, lui-même, honorait de ce titre, qu'il y a d'autres monuments à leur élever que ces monuments de marbre et de bronze. Ce sont des monuments vivants. Ce sont des bonnes volontés actives. Ce sont des esprits et des cœurs qui, s'inspirant de leurs travaux, de leurs écrits, de leurs exemples, travaillent à marcher sur leurs traces et fassent avancer moins lentement, vers l'ère de lumière et de justice qu'ils ont entrevue, cette humanité encore si enfoncée dans les voies ténébreuses du passé. (*Applaudissements prolongés.*)

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL

L'ozone, son origine et sa nature ; sa production naturelle et la végétation. Son influence hygiénique, son action sur les voies respiratoires, son utilisation en matière industrielle, blanchiment des tissus, vieillissement des vins. Une nouvelle méthode de purification des eaux par l'ozone ; ce qu'il détruit et ce qu'il laisse. — L'électricité dans les mines ; la traction à Marles, les nouvelles installations en Australie. — Perfectionnements dans la radiographie au moyen des rayons X ; le fluoroscope d'Edison et la vue directe à travers les corps. Nouveaux services rendus par les radiations de Rœntgen : reconnaissance des fausses pierrres précieuses et des falsifications alimentaires. Impressions stéréoscopiques et localisation complète des corps étrangers dans l'organisme. — Les chemins de fer électriques à grande vitesse ; le métropolitain de Chicago et la nouvelle locomotive Heilmann. La lutte contre le trolley ; trains circulant à 130 kilomètres à l'heure.

L'ozone n'est plus aujourd'hui inconnu pour personne, certains appareils plus ou moins sérieux annoncés à grand fracas de réclame ayant plus contribué à le vulgariser que toutes les recherches médicales : il est acquis pour le public que l'ozone est un agent d'assainissement, mais on ignore généralement dans quelles conditions il peut agir. On s'exagère à certains points de vue les circonstances ou on peut l'employer utilement, tandis que, par contre, on n'imagine pas les services réels qu'il rend déjà ou qu'on est en droit d'en attendre.

A vrai dire, voilà plusieurs années que l'on parle de l'ozone, qui n'est autre chose que de l'air électrisé, de l'air au travers duquel se sont produites des décharges électriques : nos lecteurs ont sans doute senti, après une pluie d'orage, une odeur spéciale et agréable qui paraît se dégager de la terre. On a constaté qu'elle provient précisément de la formation d'ozone.

Quand on fut en présence de ce nouveau gaz, on s'empressa naturellement de chercher quelles pouvaient être ses applications, et l'on crut d'abord s'apercevoir qu'il était excellent pour la santé générale. On constatait aussi qu'il était particulièrement abondant à la campagne, et on en vint assez logiquement à lui attribuer les résultats hygiéniques si caractéristiques qu'on obtient par un

simple séjour hors des villes. Dans un ordre d'idées tout connexe, on étudiait l'influence de la végétation sur la formation de l'ozone atmosphérique ; M. Peyron notamment se livrait à ce sujet à des observations très suivies. Il arrivait à la conclusion bien nette que la végétation favorise la formation de l'ozone atmosphérique ; il n'en concluait pas pour cela que les plantes dégagent de l'oxygène ozonisé, mais il constatait ce fait que la simple présence d'un jardin augmente la teneur de l'air en ozone. La quantité de ce gaz produite est même d'autant plus grande que la végétation ambiante est plus active ; et cette observation se trouve confirmée par la remarque faite par M. Houzeau que, de toutes les saisons, c'est le printemps qui donne le plus d'ozone.

Comme souvent, une opinion populaire, fruit de la simple observation de chaque jour, était vérifiée par la science : ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on avait constaté l'assainissement de l'air par les plantes, l'action bienfaisante des bois et des forêts et, d'une façon générale, les avantages pour la santé de la vie à la campagne.

Comme de juste ces assertions furent discutées, et de la discussion ne naquit pas précisément la lumière. On se livra à des expériences multiples pour constater l'influence de l'ozone sur notre organisme, et, disons-le tout de suite, ces expériences péchaient par la base, elles étaient mal comprises et ne pouvaient nullement venir infirmer ce qui avait été dit de l'ozone atmosphérique. En effet, Schœnbein soumettait les bronches d'un patient à un certain afflux d'air ozonisé artificiellement, et il faisait remarquer que cela entraînait une irritation au lieu de donner un bon résultat. Immédiatement on accusa ce gaz d'être la cause des épidémies de grippe et de catarrhe des voies respiratoires, sous prétexte que les observations météorologiques montraient bien que la recrudescence des épidémies grippales coïncidait avec une augmentation de l'ozone dans l'air.

Nous avons dit que l'expérience n'était nullement probante, attendu que les mélanges naturels d'air et d'ozone se présentaient dans de tout autres conditions que les dosages faits dans un laboratoire. D'ailleurs, on allait constater que l'ozone est un puissant antiseptique, ce qui justifierait son action bienfaisante dans toutes sortes de circonstances ; cela expliquerait en même temps son insuccès relatif à l'intérieur de l'organisme, étant données les difficultés que présente l'antisepsie interne.

On avait du reste signalé ce fait irréfragable que l'ozone manque complètement dans l'atmosphère des grandes villes, qui sont

le siège de prédilection des maladies catarrhales, et que par contre on le trouvait en proportion considérable, jusqu'à une partie pour 500.000 parties d'air, dans les parages du pôle Nord, où pourtant jusqu'ici on n'a jamais observé de cas de fluxion de poitrine. Bientôt on s'aperçut que l'ozone a la faculté de détruire les mauvaises odeurs, ce qui prouvait bien qu'il agit comme antiseptique : Scoutetten, par exemple, voyait la viande pourrie perdre toute odeur dans une atmosphère ozonisée. M. de Christmas avait mesuré effectivement le pouvoir antiseptique de l'ozone : d'après ses essais, il suffisait d'une proportion d'un millième en volume dans l'air pour arrêter le développement des germes du charbon, de la fièvre typhoïde, de la diphtérie et de bien d'autres spores, à la surface des objets plongés dans cette atmosphère. Clemens avait fait, dans le même ordre d'idées, une expérience qui permettait dès lors de pressentir l'application sur laquelle nous insisterons tout à l'heure, l'influence heureuse que l'ozone pouvait avoir pour assainir les eaux corrompues. Il plaçait des grenouilles dans un marais artificiel encombré de matières susceptibles de décomposition, où elles mourraient toujours au bout de peu de temps quand l'eau n'était pas purifiée par un courant d'ozone.

On avait bien essayé encore de revenir sur les inconvénients de ce gaz au point de vue des voies respiratoires, on montrait que l'air était déjà fort odorant et pratiquement irrespirable, alors que des cultures de microorganismes y poussaient et y prospéraient sans que leur virulence fût diminuée en rien. Malgré tout, l'ozone s'est imposé au point de vue thérapeutique et médical, et il semble rendre de réels services, du moins à doses modérées ; bien que son odeur puisse être désagréable à bien des gens, il ne provoque point d'accidents quand il est produit et absorbé comme il faut.

S'il n'y avait là qu'une question thérapeutique, nous ne voudrions pas y insister comme nous le faisons ; mais la matière est beaucoup plus large, car l'ozone est venu transformer un grand nombre de branches de l'industrie moderne et il semble appelé à fournir enfin un moyen vraiment pratique de stériliser les eaux d'alimentation en grande masse.

Parmi les utilisations secondaires nous pourrions signaler la conservation des apprêts pour étoffes, qui ont une tendance à moisir et à se dénaturer très rapidement par les grandes chaleurs ; puis le traitement des bois de lutherie, qui s'oxyderaient et se transformeraient bien plus rapidement qu'exposés à l'influence de l'air ordinaire. On a de même parlé de la désinfection des chiffons,

de la destruction du phylloxéra par l'emploi de ce gaz ; mais ce qui est entré dans la pratique courante, c'est le blanchiment des tisssus au moyen de cette substance. Comme le faisait remarquer récemment M. Andréoli, le mot ozone en est même arrivé à se lier intimement avec l'idée de blanchiment : il a d'ailleurs une puissance de blanchiment supérieure à celle du chlore, et il se peut très bien que l'exposition des tissus *sur le pré*, comme on dit, doive une grande partie de son efficacité à la présence de l'ozone dans l'air atmosphérique. Il y a aujourd'hui mainte usine où l'on a installé des salles de blanchiment des tissus au moyen de ce gaz.

D'autre part, on a poursuivi bien des essais pour la décoloration, par l'action de l'ozone, soit des huiles, soit de l'albumine, du sucre.

Les applications de ce gaz sont tellement multiples qu'on ne peut qu'instinctivement prendre à douter de son efficacité presque universelle. C'est ainsi qu'il sert à obtenir le vieillissement des vins et des spiritueux ; mais la chose est moins étrange qu'elle ne le paraît, car ce n'est en somme que de l'oxygène concentré, une forme spéciale de l'oxygène, et le vin se fait et se transforme par son contact avec l'oxygène de l'atmosphère et l'absorption d'une certaine quantité de celui-ci. Ainsi que le disait Pasteur, c'est l'oxydation qui fait vieillir le vin et le provoque *à se dépouiller*, à déposer au fond des barriques ou des bouteilles ; tout ce que fait l'oxygène, l'ozone le fait également, mais avec une rapidité bien autrement grande. De même, l'oxygène agit très lentement sur les alcools, tandis que l'ozone les vieillit, les purifie, les *bonifie* très vite, enlevant même aux alcools dits *mauvais goût* les matières empyreumatiques et amyliques qu'ils contiennent. On comprend quelle importance pécuniaire peut avoir ce procédé dans le commerce des vins et des eaux-de-vie en évitant l'immobilisation d'un capital considérable.

Mais abordons ce qui pour nous paraît devoir constituer la principale et certainement la plus intéressante application de l'ozone, car une question de premier ordre en matière d'hygiène y est liée : il s'agit en effet de créer un procédé assurant la stérilisation des eaux de boisson, desideratum poursuivi si ardemment, et à juste titre, depuis nombre d'années.

Comme nous l'avons fait remarquer tout à l'heure, on avait pu prévoir cette application en constatant l'action d'un courant d'ozone sur les matières en décomposition dans un marais artificiel. Tout récemment, des expériences chimiques et microbiologiques, tant de M. van Ermengem que de M. Marmier, ont prouvé que

cette stérilisation est bien effective et satisfaisante. L'ozone ne possède pas seulement des propriétés microbicides particulièrement énergiques, disait justement notre confrère M. le Dr J. Répin, c'est un agent chimique qui a la vertu extrêmement précieuse et à peu près unique de se détruire spontanément après son passage, après avoir agi sur l'eau qu'il a traversée et où il ne laisse aucune trace fâcheuse. Nous avons parlé ici même des filtres et expliqué que, dans certaines conditions assez strictes, ils retiennent les germes vivants, mais ils ne les détruisent point, tandis que l'ozone détruit tous les germes vivants et matières organiques dissoutes. Nous avons également parlé de la chaleur comme agent de stérilisation de l'eau ; mais elle entraîne de nombreuses complications, coûte assez cher, nécessite des appareils de refroidissement, et surtout désaère l'eau. L'ozone, là encore, présente une grande supériorité.

Des preuves absolument convaincantes ont été données de l'action microbicide de ce gaz. On a fait agir celui-ci sur l'eau du Vieux-Rhin à Oudshoorn, en Belgique, eau particulièrement impure et absolument impropre à la consommation dans son état naturel, et l'on a vu que, presque immédiatement, les microbes en voie de végétation étaient tués. Après ozonisation, une eau contenant normalement 28.000 colonies de microbes par centimètre cube n'en comptait plus qu'une ; on obtint le même résultat en traitant une eau renfermant 7.830.000 bactéries pathogènes. Bien entendu, il faut pour cela faire passer dans l'eau de l'air ayant une assez grande teneur en ozone et prolonger un certain temps le contact.

Naturellement, comme l'ozone est un puissant oxydant (c'est même ce qui lui donne son efficacité) il modifie quelques-uns des éléments dissous dans l'eau. Il brûle réellement (oxydation étant combustion) les substances organiques facilement oxydables, toxines, ptomaïnes : c'est ainsi que d'après MM. Roux, Vaillard etc., une dilution de toxine tétanique tuant une souris à la dose d'un demi-centimètre cube, devient complètement inoffensive après ozonisation. L'eau ozonisée se trouve, par cela même, privée de ces substances altérables qui constituent un milieu de culture favorable pour les germes nocifs, et si des germes nouveaux y pénètrent après traitement, ils auront grande chance de ne point s'y développer.

Par contre, l'ozone ne paraît point diminuer ni modifier les sels auxquels l'eau doit sa saveur et ses propriétés digestives ; le chlorure de sodium reste intact ; le sulfate de chaux est précipité

en partie, mais cela constitue plutôt un avantage pour les eaux séléniteuses. Lors de l'Exposition d'hygiène qui s'est tenue à Paris en 1895, on avait installé une véritable petite usine à ozone, où l'on traitait les eaux impures sous les yeux mêmes du public : on ozonisait des eaux extrêmement troubles et colorées, et au sortir des appareils, elles étaient claires et limpides. L'eau de Seine notamment, qui ne peut pas être donnée comme un exemple d'eau pure, devenait comme de l'eau de source. Par suite de l'action oxydante que nous avons signalée, toute odeur disparaît dans le liquide traité.

En présence de tous ces avantages sur lesquels il ne parait plus y avoir de doutes, on s'est demandé si, par contre, l'ozone n'ajouterait pas, à cause de son action chimique, des substances nouvelles à l'eau. On trouve bien quelques traces, mais négligeables, de corps nitreux, et la seule addition qu'on puisse constater, c'est celle d'une certaine quantité d'oxygène, ce qui ne peut avoir que des avantages.

Nous n'avons pas encore parlé des appareils destinés à produire l'ozone, parce que nous avons indiqué d'un mot que ce gaz s'obtenait par des décharges électriques en effluves à travers de l'air atmosphérique. La description de ces appareils serait du reste assez délicate et d'un ordre un peu trop technique : la difficulté à laquelle on s'est heurté dans leur construction était d'empêcher la production d'étincelles entre les électrodes amenant le courant.

A la suite des efforts de MM. Seguy, Siemens et Halske, Ohlmüller, Tindal, Schneller, Van der Sleen et d'autres, on est arrivé à des appareils pratiques, utilisant le courant des machines dynamos pour la fabrication de l'ozone, ou plus exactement de l'air ozonisé. Celui-ci est refoulé dans les stérilisateurs, hautes colonnes creuses soit en grès soit en fonte, où l'on admet l'eau à stériliser : on l'y fait river plus ou moins rapidement, suivant son état de pollution, pour donner le temps aux bulles d'ozone qui la traversent d'agir sur elle et de la purifier. On parle aussi d'adopter un système où l'eau à stériliser serait pulvérisée dans une chambre remplie d'air ozonisé ; le contact du liquide et du gaz est alors tout à fait intime.

Bien que la question d'argent ait une grande importance, même en matière d'hygiène, nous n'y insisterons pas ici : naturellement, le prix de stérilisation du mètre cube d'eau dépend de la pollution de cette eau et, par suite, de la teneur en ozone qui est nécessaire pour détruire germes et substances organiques, en même temps que du prix du charbon qui est demeuré jusqu'à pré-

sent le grand régulateur du prix de l'électricité. Mais, d'une façon générale, on peut dire que le procédé ne revient pas cher.

L'essai en grand va en être tenté prochainement à Paris et dans quelques autres villes.

*
* *

Nous avons déjà insisté ici sur les avantages qu'on est en droit d'attendre de l'emploi de l'électricité dans les mines, non seulement pour l'éclairage, qui sera plus efficace, permettra un travail plus productif, présentera moins de dangers que les systèmes si primitifs employés jusqu'ici, mais encore pour la traction des wagonnets et pour la mise en marche des moteurs. Grâce au courant électrique, ces wagonnets n'ont plus à être poussés péniblement à bras d'hommes, et l'on peut se dispenser d'entretenir une cavalerie fort dispendieuse.

Sans revenir amplement sur cette question, nous voudrions signaler quelques applications et installations caractéristiques faites dans deux régions bien différentes. Voici d'abord un exemple emprunté à la France, où l'on n'a point l'habitude de se hasarder aux innovations.

Depuis 1890, la Compagnie des mines de Marles avait mis en expérience une locomotive électrique pour les transports souterrains dans une de ses exploitations : naturellement, les résultats en ont été complètement satisfaisants et la même compagnie vient de créer une installation beaucoup plus importante. Au moyen d'un moteur à vapeur de 500 chevaux, brûlant du charbon qui peut lui être fourni à bon marché, on met en mouvement deux machines génératrices de courant, deux dynamos ; comme on compte bien dans l'avenir augmenter encore l'importance des transmissions électriques, on a préparé les emplacements nécessaires pour deux autres dynamos. Quand toutes les machines seront en action, on pourra commander et mettre simultanément en marche onze locomotives électriques. Le courant descend dans les puits au moyen de conducteurs formés de câbles en cuivre de 25 millimètres de diamètre, et il se répartit dans les galeries d'une façon analogue à celle que l'on adopte pour les tramways à fil aérien dits à trolley : seulement le fil est remplacé par des poutrelles de fer scellées au toit des galeries et sur lesquelles glissent les roulettes par où le courant arrive aux locomotives.

Actuellement, il n'y a en circulation que quatre locomotives, mais elles rendent les plus grands services. Sans répandre ni fumée ni odeur, sans bruit, sans danger réel d'incendie, elles ne

pèsent que trois tonnes environ et remorquent, à une vitesse de 14 à 16 kilomètres à l'heure, un train composé de 30 wagonnets contenant chacun 500 kilos de charbon. Ajoutons que le courant électrique sert aussi à actionner un treuil placé souterrainement.

Nous avons appris que dernièrement la Société houillère de Carmaux, de son côté, mettant à profit le progrès scientifique, non seulement commence à utiliser la chaleur perdue de ses fours à coke, mais encore s'apprête à transformer la vapeur ainsi produite en électricité : celle-ci sera utilisée à distance par les différents services de la mine.

Mais si nous passons en Australie, dans une des régions minières, nous voyons qu'on n'hésite point à appliquer sur une grande échelle le courant électrique aux travaux des mines. Dans la province de Victoria, en effet, à Brackpan, on est en train d'installer une grande station centrale électrique : elle a pour but de distribuer le courant, c'est-à-dire l'énergie ou la lumière, à toute une série de mines réparties autour d'elle, ce qui représentera une longueur de distribution de quelque 45 kilomètres. Dans la même région, on voit encore la mine Princess Roodepoort, où le mouvement est donné par l'électricité aux monte-charges qui transportent le minerai abattu du fond des puits à la surface du sol; c'est aussi électriquement que sont commandées les pompes qui amènent des réservoirs l'eau nécessaire au traitement du minerai. Déjà dans plusieurs mines de la même région également, les broyeurs sont mis en action par des moteurs électriques, et enfin dans la mine *Simmer et Jack* on va monter une station génératrice de 3000 chevaux qui fournira le courant nécessaire à la fois à l'éclairage, à la force motrice en général et spécialement à la traction des trains de minerai.

Nous n'avons pas besoin de dire qu'aux États-Unis, où l'on adopte bien vite tous les progrès, l'électricité commence à être courammment employée dans les mines.

*
* *

Dès que les rayons X ont fait parler d'eux, au moment où Rœntgen venait de perfectionner la découverte de Crookes, nous avons expliqué ce que l'on sait de ces radiations bizarres que nos yeux ne perçoivent pas directement, et surtout nous avons montré l'action si curieuse qu'elles ont sur la plupart des matières, même les plus opaques en apparence, qui deviennent transparentes pour elles.

On se rappelle peut-être que le passage plus ou moins facile de

ces rayons au travers des corps est enregistré sur des plaques sensibles où l'on obtient des radiographies donnant la silhouette de l'intérieur des corps soumis aux rayons X. On était fort aise de ce résultat merveilleux quand on obtint les premières radiographies, mais, comme toujours, on désira mieux : lorsqu'on voulait examiner un corps, en voir l'intérieur, on était obligé d'en prendre complètement la radiographie, ce qui est une forme de la photographie et ce qui. par conséquent, demande les mêmes opérations assez compliquées et surtout fort longues que la photographie proprement dite. Ce qu'il fallait,c'était de rendre immédiatement visible pour nos yeux l'impression lumineuse résultant de l'action des rayons X.

On songea aussitôt à utiliser une propriété très particulière des mystérieuses radiations,que nous avons signalée brièvement dans un *Mouvement* antérieur : non seulement elles influencent, impressionnent la substance sensible étalée sur les plaques photographiques, mais encore elles rendent passagèrement lumineuses les matières phosphorescentes ou fluorescentes sur lesquelles elles viennent à tomber. Supposons donc un tube de Crookes d'où partent des rayons X ; ils traversent plus ou moins une lame métallique par exemple, interposée sur leur passage, puis atteignent une feuille de papier enduite d'une substance phosphorescente, et la silhouette de l'intérieur du métal traversé, au lieu de s'accuser sur une plaque sensible par une impression plus ou moins accentuée de la gélatine, s'accuse par des points,des lignes, des traits, des surfaces plus ou moins lumineuses. Cela, bien entendu, à condition que le papier enduit de matière fluorescente soit absolument mis à l'abri de la lumière ordinaire et soumis uniquement à la source lumineuse nouvelle, aux rayons émanant du tube.

De nombreuses recherches ont été poursuivies dans cet ordre d'idées, et le résultat le plus effectif a été obtenu par le grand inventeur américain Edison qui, à la nouvelle de la découverte de Rœntgen, s'est mis à diriger tous ses efforts vers la solution de ce problème intéressant. Avec la fécondité de son imagination, il est rapidement parvenu à créer un appareil très pratique qu'il a nommé *fluoroscope* et qui est disposé essentiellement comme un stéréoscope extrêmement simple. Le côté étroit, celui des deux oculaires par où regarde l'observateur, est muni d'écrans qui viennent entourer hermétiquement les yeux de celui-ci en empêchant qu'ils perçoivent aucune lumière extérieure. A l'autre extrémité de l'instrument est appliquée la feuille de papier enduite de

substance phosphorescente et qu'on va voir s'illuminer sous l'action des rayons X. Edison a dû chercher assez longtemps pour trouver la matière la meilleure ; nous n'avons pas besoin d'indiquer quelles ont été ces recherches successives, qu'il nous suffise de dire qu'il emploie maintenant, avec plein succès, le tungstate de calcium.

Voulez-vous examiner le squelette de votre main, par exemple, et les particularités qu'il peut présenter ? Sur une boîte en bois contenant un tube de Crookes, vous placez la main et vous regardez à travers le fluoroscope que vous maintenez à une assez faible distance de votre main. Naturellement les radiations spéciales traversent sans en être affectées la paroi de la boîte, et elles arrivent plus ou moins intenses, à travers la chair et les os, jusqu'au papier revêtu de tungstate de calcium que vous voyez plus ou moins phosphorescent dessiner la silhouette cherchée. Votre squelette est immédiatement et directement visible.

Remarquons que d'autres inventeurs ont imaginé des écrans fluorescents qui ont pour but d'obtenir la vision directe au moyen des rayons X ; mais Edison nous semble être arrivé au succès le plus complet. On comprend de quelle importance va être cette découverte, quelles facilités elle donnera pour l'observation des divers phénomènes que permettent de constater les rayons Röntgen.

Le nombre de ces phénomènes augmente chaque jour, les radiations nouvelles laissant de plus en plus pénétrer ce qui était auparavant un monde complètement fermé à vos yeux.

C'est ainsi que dès maintenant l'on se propose d'utiliser les fameux rayons au contrôle des installations intérieures des canalisations électriques : on n'a plus besoin d'enlever les moulures de bois qui protègent les conducteurs, les isolants qui les enveloppent, on peut voir à travers tout cela la grosseur des fils, les joints, leurs imperfections, vérifier les soudures, les jonctions.

On applique déjà le même procédé à distinguer les pierres précieuses authentiques de leurs imitations. D'une façon générale, comme le faisaient voir MM. Buguet et Guiscard, le carbone dans ses divers états ainsi que ses composés non métalliques, ont une transparence aux rayons X beaucoup plus grande que les substances métalliques simples ou composées. Soumettez aux radiations d'un tube de Crookes des diamants vrais, du graphite, du jais, qui est une variété de charbon amorphe, de lignite, vous verrez qu'ils s'accusent sur l'écran fluorescent par une tache lumineuse uniforme ou, ce qui revient au même, sur une plaque

photographique par une tache extrêmement légère, puisqu'ils n'arrêtent pour ainsi dire pas les radiations. Sur l'écran fluorescent, on dirait que la monture seule subsiste.

Tout au contraire, les imitations du diamant au moyen de verres denses riches en plomb, de cristal de roche, de corindon, de grenat décoloré sont particulièrement opaques pour les rayons Rœntgen : la différence est frappante et bien caractéristique quand dans une même rivière de diamants par exemple il s'en trouve de vrais à côté de faux, de même quand un bracelet de jais contient des pierres véritables et des imitations. Les fausses pierres précieuses font tache noire sur le fond fluorescent ; sur un phototype elles s'accusent également sous la forme d'une silhouette opaque, et la différenciation est immédiate, sans doute possible, sans aucune difficulté de manipulation. Ajoutons que les mêmes auteurs arrivent à distinguer la turquoise de ses imitations, et qu'ils obtiennent des résultats à peu près probants avec les autres gemmes et même les petites perles.

Bien d'autres champs d'application s'ouvrent pour ces mêmes rayons : c'est ainsi que M. Ranwez les utilise pour reconnaître les falsifications de certaines matières alimentaires, notamment du safran. Il se trouve, en effet, que le safran naturel jouit d'une remarquable transparence aux rayons X, alors que, une fois fraudé par les commerçants peu délicats et enrobé dans du sulfate de baryum, il perd en grande partie sa transparence : il suffit donc de soumettre aux radiations un échantillon quelconque de ce produit pour reconnaître immédiatement la quantité de matière falsifiée qu'il contient.

Naturellement on a continué d'employer de plus en plus la radiographie pour les constatations médicales et chirurgicales : on obtient maintenant des impressions du squelette tout entier d'un enfant nouveau-né, dont on peut ainsi déterminer l'âge par l'examen des points d'ossification. Nous n'avons pas besoin de rappeler que dernièrement M. d'Arsonval présentait à l'Académie une photographie aux rayons X donnant la vue d'une balle de revolver dans la substance cérébrale d'un homme vivant. Avant de finir, ajoutons qu'un nouveau progrès vient d'être accompli dans cette voie : on prend deux radiographies d'un même objet, aiguille, balle ou autre corps logé dans les tissus ; ces radiographies sont obtenues de deux points de vue, c'est-à-dire qu'elles donnent deux impressions stéréoscopiques, et, au moyen de calculs très simples, cela permet de savoir exactement à quelle profondeur sous les chairs il faut chercher le corps dont on a ainsi dévoilé la présence.

*
* *

Après bien des hésitations assez incompréhensibles, on se décide enfin à généraliser en France l'emploi des tramways électriques, et jusqu'à présent, en dépit de considérations esthétiques le plus souvent très secondaires et assez fausses, on adopte franchement le tramway à *trolley*, à conducteur aérien, qui est le système le plus simple et le moins coûteux.

Mais, après ce premier progrès, il ne faut pas s'endormir. Si la traction électrique est particulièrement avantageuse en matière de tramways, elle semble non moins précieuse pour les chemins de fer proprement dits ; et dès maintenant, comme le faisait remarquer M. de Marchena, elle a passé aux Etats-Unis du champ des tramways à celui des chemins de fer secondaires. On pourrait citer un nombre réellement considérable de ces chemins de fer d'intérêt local où la traction est assurée au moyen de l'électricité : à Lowell, à Buffalo, à Cleveland, à Niagara, à Los Angeles, se rencontrent des réseaux de cette sorte. On se rappelle peut-être les puissantes locomotives électriques de 100 tonnes que nous avons décrites ici et qui ont été mises en circulation sur les lignes de la compagnie Baltimore and Ohio, mais seulement, il est vrai, dans la traversée de Baltimore. Un exemple plus caractéristique, toujours en matière de chemin de fer urbain, c'est le métropolitain électrique de Chicago, sur lequel nous pouvons donner quelques détails, afin de montrer qu'on installe, ailleurs qu'à Paris, des voies métropolitaines où l'électricité assure l'exploitation dans les meilleurs conditions, avec cette particularité, qui effrayerait nos édiles parisiens, que l'on donne toutes facilités de communication entre le cœur de la ville et la périphérie ou même les faubourgs.

Dès 1893, et à l'occasion de la fameuse « Foire colombienne », un petit chemin de fer électrique avait été mis provisoirement en service à Chicago pour desservir Jackson Park ; on avait du reste dans cette installation profité de l'expérience acquise à Liverpool lors de l'établissement d'une voie métropolitaine aérienne, d'une longueur assez réduite, et exploitée électriquement. Le railway électrique de Jackson Park ayant parfaitement réussi, les capitalistes promoteurs d'un métropolitain pour la « Cité des Lacs », se décidèrent à adopter des électro-moteurs au lieu de locomotives à vapeur, le courant électrique devant fournir à la fois, non seulement la traction, mais encore l'éclairage et le chauffage des wagons.

Ce réseau électrique est réellement important, car si la ligne

principale n'a que 3 kilomètres de long, les embranchements représentent un développement de 22 kilomètres au moins. Le chemin de fer en question constitue un type fort intéressant à la fois comme métropolitain et comme chemin électrique. La voie est formée d'une sorte de pont continu en poutres à treillis, supportées par des colonnes d'acier ; la société concessionnaire n'a pas emprunté le domaine public, et elle s'est contentée d'acheter pour son compte aux particuliers le terrain au-dessus duquel circulent ses trains, ce qui ne lui a pas coûté moins de 35 millions, y compris les frais du déplacement d'immeubles qu'elle a opéré elle-même. Quant à la voie, qui est double, elle se compose de deux rails lourds placés comme d'ordinaire pour le passage des roues, et de plus d'un troisième rail léger disposé latéralement à chaque voie et jouant le rôle de conducteur du courant : il remplace le fil aérien des tramways ordinaires, et les wagons y prennent le courant au moyen d'un frotteur, d'un trolley, tout comme les tramways sur leur fil.

Les voitures de ce métropolitain sont confortables, quelque peu luxueuses même; elles circulent à une vitesse minima de 26 kilomètres, et cette voie fournit un moyen pratique de regagner leur domicile aux populations laborieuses fatiguées par une journée de travail : les habitants de Chicago ne se doutent pas que le conseil municipal socialiste de Paris considérerait comme une monstruosité que de donner pareille commodité aux ouvriers et aux travailleurs de toute sorte.

On pourrait nous répondre à cela que ledit conseil a dressé un magnifique projet de chemin de fer métropolitain où la traction serait précisément assurée par l'électricité ; mais on sait qu'en principe il a été bien entendu que tout serait disposé pour rendre aussi difficile que possible la sortie hors Paris au moyen de ce chemin de fer ; d'autre part, l'exemple de la mise en exploitation si laborieuse du funiculaire de Belleville, et celui du fonctionnement horriblement coûteux de l'usine électrique des Halles, font pressentir quelle pourra être l'organisation de ce métropolitain municipal.

Des applications autrement sérieuses de l'électricité aux chemins de fer se sont faites ou se préparent à l'étranger : nous pourrions rappeler, notamment, le tubulaire électrique de Londres, le métropolitain de Liverpool ; parmi les projets, on aurait à signaler la transformation que l'on propose du métropolitain de New-York, puis l'installation prochaine d'une ligne électrique à grande vitesse de Baltimore à Washington et peut-être d'une autre entre New-York et Philadelphie.

Mais il ne faut pas oublier qu'en France même des essais extrêmement intéressants se poursuivent sur la traction électrique en matière de voies ferrées : notons immédiatement qu'il s'agit toujours de la locomotive électrique Heilmann, dont nous avons parlé antérieurement ici, et que le courant électrique n'est plus distribué le long de la ligne ferrée, mais produit dans la locomotive même. Nous n'avons pas l'intention de rééditer ce que nous avons déjà dit, mais nous revenons sur ce sujet parce que la locomotive en question est en train de subir des modifications considérables, c'est même une nouvelle machine que l'on crée.

La locomotive Heilmann, il est nécessaire de le rappeler, est une locomotive mixte : sans doute la locomotive à vapeur ordinaire est un merveilleux appareil, mais à mouvements alternatifs ébranlant formidablement les voies, et ce serait un perfectionnement d'une portée considérable si l'on pouvait y adapter un moteur rotatif dont la marche régulière réduirait à un minimum les ébranlements. C'est dans cet ordre d'idées que M. Heilmann a poursuivi ses recherches, et comme les compagnies ne seraient point disposées à mettre au rebut tout leur matériel de traction, il a tâché de trouver une solution mixte, où l'on emploierait toujours sur les machines les appareils ordinaires fournissant la vapeur, mais en produisant dans le véhicule tracteur même le courant électrique qui permet de lui adapter un moteur rotatif.

La première locomotive Heilmann qui avait été construite et mise en service pour le compte de la Compagnie de l'Ouest, avait une puissance de 769 chevaux ; elle démarrait en traînant un train de 420 tonnes ; avec des convois ordinaires de 60 à 80 tonnes, elle pouvait donner jusqu à 108 kilomètres de vitesse. Jamais, et c'est ce qui est caractéristique dans le système, elle n'avait ces mouvements dits de *lacet* et de *galop* si préjudiciables au bon entretien de la voie et par suite à la sécurité des voyageurs. Quant à la dépense de combustible, malgré l'inexpérience du personnel, elle était relativement assez faible, et elle n'a fait que diminuer depuis la mise en service de la machine.

Mais ce n'était en somme qu'un appareil préliminaire, une première application du principe ; on n'avait pas cherché à réaliser une machine de grande puissance : c'est ce que l'on veut faire maintenant, et c'est ce que l'on compte obtenir avec les deux nouvelles locomotives qui se terminent actuellement et que la Compagnie de l'Ouest prendra en location pour les affecter au service de trains réguliers.

Elles ont la même forme générale extérieure que la première,

avec les extrémités en pointe comme une navette, pour mieux fendre l'air. Le poids total en est de 120 tonnes, ce qui est beaucoup en soi, mais assez peu par suite des chocs très rares que cette locomotive transmet à la voie ; la machine à vapeur qui met en mouvement les dynamos est d'un type perfectionné et fonctionnant sans surveillance. Ce serait nous engager dans des explications beaucoup trop techniques que de vouloir indiquer les détails de constitution de cette locomotive ; il n'est pas sans intérêt toutefois de dire qu'elle sera disposée pour éclairer en même temps le train qu'elle remorquera, ce qui est tout naturel puisqu'elle possède une usine productrice d'électricité.

Mais, quelles que soient les qualités que présente la locomotive Heilmann, on s'accorde généralement à reconnaître que la traction par trolley et fil ou conducteur quelconque distribuant le courant le long de la ligne, serait bien supérieure à celle qui s'opérerait par locomotives isolées. Assurément certains ingénieurs éminents, comme M. du Bousquet, sont opposés en principe à l'adoption de ce mode de traction électrique. D'abord ils considèrent que la prise du courant par contact ne peut guère fonctionner d'une manière satisfaisante aux grandes vitesses ; nous répondrons sur ce point spécial en invoquant un argument de fait, et en citant tout à l'heure des installations de ce genre qui fonctionnent très bien. Pour M. du Bousquet, la traction électrique par stations fixes sur un réseau de 3.600 kilomètres comme celui du Nord coûterait une somme considérable : il est bien évident qu'une transformation radicale de cette sorte ne se fait pas sans une dépense énorme. De plus, dans les gares de marchandises, il résulterait une complication extraordinaire de l'emploi de conducteurs aériens au-dessus de chaque voie. Dans les quelques exemples que nous donnerons, de même que dans le métropolitain de Chicago, il n'y a plus à parler d'enchevêtrement de fils, puisque ceux-ci sont remplacés par des rails supplémentaires au niveau du sol.

Reste un autre argument qui a certainement sa valeur : avec des conducteurs distribuant l'électricité le long de la voie, la circulation dépend absolument du bon état de la conduite ou de la station productrice, et s'il survient une rupture dans le circuit principal, si une station est détruite, en temps de guerre par exemple, toute la circulation est arrêtée. En somme, les choses ne sont pas trop différentes avec une voie ferrée ordinaire, où il suffit de faire sauter une aiguille ou quelques mètres de rails pour empêcher le passage d'aucun convoi, et l'ingéniosité des

constructeurs et des techniciens trouverait bien moyen de porter remède à ce défaut. On serait tout au moins à même de localiser les accidents possibles en ne mettant pas fort loin les unes des autres les stations génératrices de courant ; de la sorte une rupture de circuit n'intéresserait qu'une faible distance, sans compter qu'un tel accident est facilement réparable.

Pour nous, nous partageons l'opinion de M. de Marchena, le progrès se fera par l'emploi du trolley, en entendant ce mot dans un sens très large : il permet de réduire au minimum le poids des véhicules de chemin de fer, le poids mort, puisqu'il n'y a plus à munir ceux-ci d'un appareil produisant la force motrice ; cette dernière s'obtient dans les meilleures conditions d'économie dans des usines centrales, où les frais généraux sont extrêmement réduits.

Nous parlions tout à l'heure d'arguments de faits : ils se multiplient chaque jour. Voici, par exemple, une des grandes compagnies de construction de locomotives qui existent aux États-Unis, la compagnie Baldwin-Westinghouse, qui vient de terminer à Pittsburg une locomotive électrique d'un type tout nouveau : celle-ci porte seulement le moteur électrique, qui tournera sous l'influence du courant venant d'une station centrale, et assurera la propulsion du train. Pas de fumée, pas de bruit, pas de ces bielles à mouvement alternatif faisant vibrer et sursauter la voie Simplement une grande cabine vitrée montée sur deux trucks ou bogies à quatre roues. En une heure, on peut l'adapter à la grande ou à la petite vitesse. Longue seulement de 11 mètres et demi, ne pesant pas plus de 68 tonnes, elle donne jusqu'à 1.000 chevaux de force, et naturellement elle réunit tous les perfectionnements possibles ; elle peut d'ailleurs marcher à 112 kilomètres à l'heure et même plus, et son prix de revient ne serait que de 20.000 dollars, alors qu'une locomotive ordinaire faisant le même service coûterait 50.000 dollars.

Notre second exemple sera celui qui nous est donné par la compagnie Thomson-Houston, une spécialiste en matière de traction électrique par trolley. Cette compagnie vient d'inaugurer son système de traction des trains de voyageurs sur une ligne de la « New-York, New-Haven and Hartford Railroad Cº », entre East-Wymouth et Pemberton : il ne s'agit encore, il est vrai, que d'une longueur de 18 kilomètres, mais ce n'est plus un essai et incessamment sans doute le système va être largement étendu. Cette fois on a bien effectivement atteint les grandes vitesses au moyen du trolley, puisque lors de l'inauguration de cette ligne,

on y a circulé à raison de 130 kilomètres à l'heure en descendant et de 113 en montant. Le système employé se compose en réalité de deux sabots placés sous le véhicule et glissant à la surface d'un troisième rail, qui est posé ici entre les rails porteurs ; pour installer ce dispositif il n'est nullement besoin de modifier la voie préexistante, la pose du troisième rail se faisant sans difficulté aucune. Du reste, dans ce chemin de fer électrique, pour des raisons de trafic que nous n'avons pas à développer, il n'y a pas de locomotives proprements dites : toutes les voitures sont automobiles, ayant deux moteurs placés sous leur caisse, tout comme des voitures de tramways.

On le voit, les chemins de fer électriques commencent, non pas encore à se généraliser, mais à se multiplier du moins rapidement, et les progrès faits depuis quelque temps sont si caractéristiques qu'ils méritaient bien d'être signalés.

DANIEL BELLET.

REVUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

MORALES ET POLITIQUES

(Du 20 mai au 31 juillet 1896.)

SOMMAIRE : Le droit des gens en 1896. — La législation charitable en Hollande. — Les voyages de Montesquieu. — Les élections en Espagne. — Travaux divers. — L'ouvrier américain. — Le morcellement des valeurs mobilières, les salaires, la part du capital et du travail. — Travaux divers. — Décès. — Nomination.

I

M. Arthur Desjardins a fait une communication du plus haut intérêt sur *le Droit des gens en* 1896.

Doit-il exister, existe-t-il un droit des gens? A ne consulter que certains écrits de date très récente on pourrait se le demander. Les diplomates de profession ne se lassent pas d'afficher un certain mépris pour les jurisconsultes de cabinet. C'est à tort. Les nations les plus fortes, celles qui peuvent faire parler la poudre et le canon, mettre en ligne de grandes flottes ou de grandes armées sont elles-mêmes réduites à invoquer, dans une circonstance donnée, l'empire du droit. C'est la leçon qui ressort de deux conflits récents : le conflit anglo-transvaalien, et le conflit anglo-vénézuélien. Mais ce qui doit surtout attirer l'attention, c'est le progrès accompli depuis sept ans dans la sphère du droit international privé. Les chemins de fer, la navigation à vapeur, le télégraphe et le téléphone renversent peu à peu la plupart des barrières. Les tribunaux de l'Europe et de l'Amérique ont à juger aujourd'hui d'innombrables différends issus des contrats innombrables qui se forment incessamment entre les sujets ou les citoyens de tous les pays du monde. Les juriconsultes et les diplomates doivent travailler et travaillent, en effet, à régler équitablement ces nouveaux rapports juridiques. Le Congrès sud-américain qui siégea du 25 août 1888 au 18 février 1889 à Montevideo occupe

une place importante dans l'histoire contemporaine du droit international privé. Les plénipotentiaires de la République Argentine, du Brésil, de la Bolivie, du Chili, du Paraguay, du Pérou, de l'Uruguay sont parvenus à conclure une série de traités empreints d'un remarquable esprit libéral et progressiste et qui constituent un véritable code de droit international privé. Un mouvement d'opinion parallèle s'est, d'ailleurs, dessiné dans le Nord de l'Europe. Sur l'initiative du gouvernement hollandais prise en 1893, les plénipotentiaires de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, de la France, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, du Portugal, de la Roumanie, de la Russie, de la Suède, de la Norvège, de la Suisse, ont décidé de soumettre à l'appréciation de leurs gouvernements respectifs un certain nombre de dispositions concernant le mariage, la tutelle, la procédure civile, la faillite, les successions et les testaments. D'autre part, il convient de signaler la conférence internationale pour la protection des travailleurs qui s'ouvrit à Berlin le 15 mars 1890 sur l'initiative de l'Allemagne et de la Suisse et dont le programme embrassait : 1° le travail dans les mines; 2° le travail du dimanche; 3° le travail des enfants, 4° le travail des jeunes ouvriers; 5° le travail des femmes. On sait qu'après de longs et laborieux débats auquels prirent part presque tous les délégués de treize puissances européennes la conférence consigna le résultat de ses délibérations dans un protocole final, émettant le vœu que les gouvernements y donnassent une suite effective et prenant de très sérieuses mesures pour leur en faciliter l'exécution. C'est à coup sûr une des œuvres les plus remarquables de la diplomatie contemporaine. L'Europe se proposait non pas d'asservir le contrat de travail, mais d'énoncer un certain nombre de règles générales, inspirées par un double sentiment de prévoyance et d'humanité; elle cherchait particulièrement le moyen de protéger contre certains abus les jeunes ouvriers et les femmes qui ne sont pas toujours à même de débattre, avec la clairvoyance nécessaire, les conditions du travail. L'effort est infiniment louable, quoiqu'il soit particulièrement difficile, on le conçoit, d'astreindre les peuples, dont les intérêts sont souvent dissemblables, à réglementer par voie d'entente internationale, même d une façon très générale, le sort de leurs travailleurs.

Le droit des gens est l'organisation de la résistance à la force. Il y a, dans l'humanité, des races envahissantes qui aspirent à la suzeraineté du globe. Mais il y a aussi des penseurs et des écrivains qui cherchent patiemment les moyens d'introduire la

notion du droit dans les rapports internationaux; ils l'introduisent sans se laisser rebuter par des échecs nombreux. Ils font reconnaître par les nations civilisées tantôt l'indépendance et l'égalité des États, tantôt la liberté des mers, l'illégitimité de la course ou les droits des neutres; ils découvrent et font adopter, peu à peu, certaines méthodes propres à terminer sans appel aux armes les différends internationaux; ils déterminent les moyens d'attaque et de défense en cas de guerre, les droits et les devoirs de la guerre par rapport à la propriété ennemie ou à la personne de l'ennemi. Ces publicistes méritent les encouragements et la reconnaissance.

M. Lallemand, correspondant de l'Académie pour la section de morale, à présenté une *Étude sur la législation charitable en Hollande*, résultat d'une enquête personnelle faite par le savant spécialiste.

Les œuvres d'assistance néerlandaises acquièrent sans aucune difficulté la personnalité civile, elles reçoivent sans entraves les dons et legs; elles s'administrent librement selon les traditions séculaires des cultes dont elles relèvent. Les lois du royaume font, en effet, reposer la bienfaisance sur les institutions libres et assignent aux administrations communales comme à l'État un rôle subsidiaire subordonné à l'action de la charité privée. Après avoir analysé les critiques formulées contre cette législation, M. Lallemand établit qu'en raison de l'accroissement énorme des grandes villes, les œuvres privées des Pays-Bas doivent, en présence de la situation nouvelle qui leur est faite par l'afflux rapide de population sur certains points du territoire, recourir aux sociétés pour l'organisation de la charité afin de fortifier leur action et d'accomplir le bien d'une manière encore plus efficace.

Sous le titre de *Voyages de Montesquieu*, M. Georges Picot a fait une communication sur les séjours que l'illustre auteur de l'*Esprit des Lois* fit à l'étranger. Des renseignements fort intéressants au point de vue économique y sont donnés. Il faut en retenir par exemple le jugement porté sur Law retiré à Venise et qui eut un long entretien au sujet du « système » : « C'est un homme captieux qui a du raisonnement et dont toute la force est de tâcher de tourner votre réponse contre vous, en y trouvant quelque inconvénient; d'ailleurs plus amoureux de ses idées que de son argent. » Ailleurs Montesquieu fait une peinture piquante du gouvernement de Sardaigne, fondé sur l'espionnage, basé sur le despotisme à tel point que le souverain peut sans motif soit

donner l'ordre de suivre la Cour, soit interdire ou refuser quelque emploi, soit défendre de sortir du pays à peine de confiscation ou d'amende arbitraire. La précision des détails plaisait à Montesquieu : il recherchait les chiffres et avait le goût de la statistique dont nul ne prononçait alors le nom. Quand il arrivait dans une ville, il voulait savoir le nombre des habitants et ne s'en tenait pas aux premiers renseignements qu'il cherchait à contrôler : dans un port il comptait les vaisseaux, leur capacité, notait le droit de port, la nature des cargaisons à l'aller et au retour, l'objet des douanes, leur effet sur le courant du commerce. Il aimait à supputer les impôts ; à propos du Milanais qui payait 9 livres 14 sols par tête, il calcule que le Français paie 11 livres 2 sols, mais il estime que le Milanais est plus chargé ; les Allemands ruinent ce pays, ils sont haïs plus qu'on ne saurait le dire, ne dépensent point, n'apportent point comme les Français, mais rapportent sans cesse. Pour la Toscane, Montesquieu trouve qu'elle paraît être un grand pays, mais il ajoute que les impôts seuls sont grands ; il constate que l'on payait 7 et 3/4 p. 100 des dots des filles que l'on épousait, que les successions collatérales étaient lourdement grévées, que si une personne épousait une fille qui n'avait rien, on supposait à cette dernière une dot pour en tirer les 7 et 3/4 ; le Grand-Duc avait mis antérieurement un impôt de 1/2 p. 100 sur tous les revenus et avait déclaré que la perception serait limitée à une année ; mais loin de disparaître cet impôt fut augmenté. Montesquieu ajoutait cette remarque : l'État de Florence doit 14 millions 1/2 d'écus du pays ; à la mort du Grand-Duc on en devait partie à 6 p. 100 ; d'autres étaient à 5 p. 100 ; d'autres à 4 1/2 ; à l'avènement de ce prince on a érigé un nouveau mont ; on a remboursé toutes les rentes à 6 p. 100 et on a offert à tout le monde son argent avec choix de la conversion en rentes à 3 1/2 p. 100 ; presque tout le monde a accepté ; quand la conversion a été faite, la Caisse ne contenait pas 100,000 écus ; par-là l'État gagnait 90.000 écus ; le peuple a été soulagé de 90.000 écus d'impôts et de ce qu'il en coûtait pour les lever, 7 p. 100, sans compter les exactions. Cela, ajoute Montesquieu, à fait crier les gros particuliers de Florence et a fait un grand bien au peuple en général.

M. Lefèvre-Pontalis a lu une notice sur *les Elections en Espagne.*

En Espagne, les lois garantissent la liberté et la sincérité des élections ; mais ce n'est qu'en apparence ; toutes les dispositions sont prises pour assurer à la fois l'intégrité des inscriptions et la régularité des opérations ; la réalité est bien différente. Ce qui

caractérise les élections espagnoles, c'est le sans-gêne avec lequel les fonctionnaires et les électeurs se croient tout permis. La candidature officielle est tellement acclimatée en Espagne qu'elle semble y faire partie des institutions politiques du pays ; les gouverneurs usent dans la plus large mesure, souvent pour les prétextes les plus futiles, de leurs droits de suspension tant à l'égard des membres des députations provinciales qu'à l'égard des municipalités qu'ils peuvent remplacer à leur gré. Ils soumettent les municipalités à toutes sortes de tracasseries et peuvent même leur infliger des amendes plus ou moins considérables, en les menaçant de surcroît d'impositions pour défaut de formalités administratives qu'elles n'auraient pas remplies, afin de se les rendre plus dociles quand les promesses et dons ne suffisent pas. La pression à l'égard des maires fait également partie intégrante des usages administratifs. Quant aux électeurs, le secret et la sincérité du vote ne sont souvent qu'illusoires. En ce qui concerne la sincérité du vote, elle n'est pas seulement exposée à la corruption ; il faut encore compter, dans beaucoup de districts, avec une autre vénalité qui résulte des avances pécuniaires que fait le gouvernement pour les candidats de son choix. La désinvolture des bureaux électoraux fait trop souvent du bulletin de vote un véritable jouet qu'ils font manœuvrer à leur guise ; ils se sont mis à l'aise pour les tours de passe-passe électoraux qui ont fait de l'élection une triste comédie. Sans doute en présence de certains faits il y a eu un soulèvement de l'opinion publique, mais les réclamations ont été éphémères par suite de l'habitude prise des candidatures officielles qui donnent comme un passe-port régulier à tout ce qu'elles comportent pour réussir. Pour que les élections espagnoles eussent une autre physionomie, il faudrait changer les mœurs politiques, et il est permis de se demander si on n'y perdrait pas plus qu'on n'y gagnerait. Le suffrage universel, tel qu'il est pratiqué en Espagne, reste à l'état rudimentaire, sans pouvoir se passer d'une direction ; cette direction est d'autant plus facilement donnée que l'indifférence des électeurs s'y prête et entretient l'abstention d'une grande partie des électeurs souvent plus réelle qu'apparente, tant ceux qui s'abstiennent ne se plaignent pas qu'on vote pour eux. En Espagne, le suffrage universel cherche un mot d'ordre ; le gouvernement seul peut le donner.

MM. Rocquain et Babeau, correspondant de l'Académie pour la section d'histoire, ont fait deux lectures, l'une sur *les Débuts du grand schisme d'Occident*, l'autre sur *les Préambules des ordonnances royales et l'opinion publique*.

II

M. Levasseur a, dans un très remarquable rapport, fait connaître la condition de l'*ouvrier américain*; c'est la digne suite de la belle étude sur l'*Agriculture aux Etats-Unis* dont l'analyse a été précédemment donnée ici.

L'agriculture qui est le fonds principal de la richesse aux Etats-Unis a accompli des progrès considérables durant le quart de siècle qui a suivi la rébellion. L'industrie en a fait depuis vingt-cinq ans de plus rapides encore. La valeur totale de la production industrielle a augmenté dans la proportion de 5,3 à 9, c'est-à-dire de 69,3 p. 100 en dix ans, tandis que la production agricole n'a augmenté (en valeur, bien entendu, ce qui est tout autre chose que l'augmentation en quantité) que de 2,2 à 2,4, soit 9,1 p. 100. Depuis 1850, le nombre des établissements industriels a presque triplé et de 1880 à 1890 il semble avoir augmenté de 2/5; la valeur des produits semble avoir augmenté dans le rapport de 1 à 9, le nombre des ouvriers à quintuplé.

L'examen de chaque groupe d'industrie permet de se rendre bien compte du progrès réalisé.

Les statisticiens évaluaient vaguement à 500.000 kilomètres carrés la superficie probable des terrains renfermant des veines de houille; à l'Exposition universelle de Philadelphie en 1876, les Etats-Unis se sont montrés pour la première fois au monde avec tous leurs avantages sous ce rapport : leur production atteignait alors 50 millions de tonnes; en 1893, elle a été de 163 millions. Si à ces combustibles on ajoute le pétrole qui a produit en 1893 48.4 millions de barils (90 millions d'hectolitres) et le gaz naturel employé par l'industrie, on trouve que la valeur des combustibles minéraux représentait environ 1.240 millions de francs. La fabrication du coke a plus que triplé aux Etats-Unis en douze ans.

Les matériaux de construction occupent les premiers rangs après les combustibles; ils figurent pour des sommes considérables quoiqu'aux États-Unis on bâtisse beaucoup plus de maisons en bois qu'en briques et en briques qu'en pierres. La production a atteint 380 millions de dollars (1.958 millions de francs).

Sous l'influence de la crise, la valeur de la production des métaux a diminué : 307 millions de dollars en 1892 et 250 en 1893. Dans ce total, la fonte de fer figurait pour 84 millions, l'argent pour 77, l'or pour 36, le cuivre pour 32, le plomb pour 12, le zinc pour 11, le mercure pour 1. Il n'est, pour ainsi dire, pas un seul métal ou minéral utile que les États-Unis ne puissent tirer de leur

sol. Les États-Unis n'ont développé activement la fabrication du fer qu'après avoir été délivrés de la servitude industrielle à laquelle l'Angleterre les avait assujettis en prohibant l'exportation d'outils et machines à fabriquer le fer ; l'aiguillon de la nécessité les força à se suffire par eux-mêmes et après la guerre de l'indépendance, la production augmenta rapidement ; jusqu'en 1840 on n'eut guère que du fer au bois, mais lorsque David Thomas eut réussi à entretenir un haut fourneau avec de l'anthracite, l'usage de ce combustible fit de rapides progrès dans les usines métallurgiques. La production de la fonte a doublé à peu près tous les dix ans entre 1840 et 1890 : elle était, à cette dernière date, 31 fois plus considérable qu'à la première. La crise de 1893 a momentanément fait reculer la production. Il y a une vingtaine d'années, les États-Unis occupaient le second rang parmi les pays producteurs de fonte, très loin derrière les Iles Britanniques et avec peu d'avance sur l'empire allemand et la France ; en 1893, ils avaient devancé les Iles Britanniques et fournissaient à eux seuls plus du quart de la production du monde civilisé. Le progrès de la production de l'acier est plus remarquable encore : la production d'acier était évaluée en 1893 à 12.459.000 tonnes pour le monde entier ; les États-Unis y figuraient pour 4.841.000 tonnes.

Dans quelques-unes des industries agricoles comme la meunerie on constate un mouvement prononcé de concentration ; dans d'autres, au contraire, comme la boulangerie, le nombre des établissements de détail a augmenté avec la production. La valeur des produits de certaines industries alimentaires n'a pas augmenté autant que celles des industries du fer : la raffinerie de sucre et la meunerie, par exemple, sont restées presque stationnaires ; mais il ne faut pas oublier que les prix ayant beaucoup baissé, les mêmes valeurs représentent des quantités plus considérables. Cependant les produits de la boulangerie auraient, d'après la statistique, doublé depuis 1850 et peut être plus que triplé depuis 1870. De même, le tabac, les conserves, les boissons, le bois scié qui est avec la meunerie la plus importante industrie de ce groupe. Le nombre total des ouvriers du groupe dépasse 800.000.

L'industrie du bâtiment est nécessairement active dans un pays dont la population augmente rapidement et où le nombre des fermes et des manufactures s'accroît très rapidement. La production des carrières de pierres à bâtir a été évaluée à plus de 18 millions 1/2 de dollars ; la fabrication des briques et tuiles représente une valeur de 6,7 millions. Le recensement de 1790 ne mentionnait que 2 manufactures pour la filature et le tissage

de la laine, Le *census* de 1850 accusait une production de 267 millions de dollars; celui de 1890, qui a eu lieu à une époque de malaise industriel et de baisse de prix, a accusé 346 millions de dollars. L'industrie lainière consomme à peu près toute la production, laquelle,limitée par le prix décroissant de la matière, s'est développée plus lentement que d'autres branches de l'agriculture. Cette production a été évaluée à 160 millions de livres de laine brute en 1857 et à 337 millions en 1884, chiffre auquel elle s'est élevée progressivement et qui, depuis douze ans, a peu varié. Elle consomme, en outre, en moyenne depuis 1886 une centaine de millions de livres de laine importée ; ce qui porte à 471 millions de livres la consommation des États-Unis en 1893, l'année qui présente le résultat jusqu'ici le plus fort. La production indigène ne suffit pas. Les États-Unis qui exportent jusqu'ici très peu de lainages en importent beaucoup ; de 1887 à 1892 la valeur de cette importation a varié de 45 à 35 millions de dollars, représentant un peu plus du dixième de la consommation totale.

L'industrie du coton se procure dans le pays même toute sa matière première et la production de cette matière a été en augmentant sans interruption, excepté durant la guerre de la rébellion. La production du coton aux États-Unis, évaluée à 400.000 balles en 1821, était montée jusqu'à 5.098.000 balles en 1860. Paralysée par la guerre, elle ne retrouva ce niveau qu'en 1878; mais elle l'a beaucoup dépassé, ayant atteint, en 1892, 9.035.000 balles. C'est le maximum obtenu jusqu'ici.

Le progrès de l'industrie cotonnière a été considérable et à peu près continu. C'est principalement dans les vallées que se cantonnaient les fabriques ; on leur donnait jusqu'à 6 ou 7 étages dans l'espace étroit qu'elles occupaient. Peu à peu, la vapeur s'est substituée comme principal ou comme unique moteur à la chute d'eau; les fabriques se sont établies plus à l'aise, dans les plaines, moins hautes, plus spacieuses et mieux aérées. Les perfectionnements de l'outillage ont presque supprimé la poussière des ateliers et l'emploi de l'anthracite a épargné les inconvénients de la fumée.

En 60 ans, de 1835 à 1894, la consommation générale du coton a décuplé aux États-Unis. Le nombre de broches y a décuplé depuis 1831, tandis qu'il triplait ou doublait dans d'autres. L'Angleterre tient toujours la tête de l'industrie cotonnière ; mais les États-Unis se rapprochent de plus en plus d'elle.

Le lin et le chanvre ayant peu d'importance aux États-Unis, la soie est la troisième industrie textile. Elle est aussi celle dont les progrès sont le plus récents. Le nombre des broches d'espèces di-

erses a décuplé depuis 1870, celui des métiers a augmenté da-
antage. Le nombre des ouvriers a plus que septuplé. En rappro-
ant la valeur des importations de soieries et celle de la
brication indigène, on trouve que cette fabrication produisait
3 p. 100 de la consommation des articles de soie aux États-Unis
n 1860, 23 en 1870, 38 en 1880, 55 en 1890. Elle gagne donc rapi-
ement du terrain sur un marché qui va sans cesse en s'élargis-
ant, parce que la population augmente et parce que le luxe fait
es progrès dans cette population. Avant la guerre de la rébellion,
s États-Unis ne comptaient, pour ainsi dire pas, parmi les pays
anufacturant la soie. Ils ont monté, en vingt-cinq ans, jusqu'au
euxième rang, immédiatement au-dessous de la France ; la va-
eur totale de leur production aurait doublé de 1881 (41 millions
e dollars) à 1890 (87,3 millions).

La statistique atteste une grande activité pour l'industrie rela-
ve au matériel de transport, ce qui n'a rien de surprenant pour
n pays si bien doté : en 1893, le matériel roulant des chemins
e fer comprenait 36.012 locomotives et environ 1.200.000 voi-
ures ; les 9 fabriques de locomotives en activité ont livré en une
eule année 2.409 locomotives, représentant une valeur de 20 mil-
ons de dollars. D'autre part, sans compter les arsenaux de la
arine de l'État, il y avait, en 1880, 2.188 chantiers de construc-
on de navires dont la valeur de production était de 36,8 millions
e dollars ; en 1890, 1.006 chantiers et une valeur de 38 millions ;
e qui, avec la production des arsenaux de l'État, faisait un total
e 40,3 millions.

Les villes sont, en Amérique comme ailleurs, les centres les plus
onsidérables et les plus actifs de la production industrielle ; mais
omme la petite industrie y dépasse en nombre la grande, ce n'est
as par le total de leurs établissements qu'on peut juger de la con-
entration : toutes avaient plus d'établissements en 1890 qu'en
880, quelquefois dans la proportion de 1 à 2 et à 3 et même
lus. Le capital a augmenté dans une proportion égale ou même
lus forte. Le nombre des ouvriers n'a pas augmenté cependant,
e qui est logique, puisque la machine a rendu leur travail plus
roductif. Il a cependant quintuplé en quarante ans, mais les der-
iers recensements étant plus complets que les précédents, une
omparaison rigoureuse n'est pas possible. Le *census* de 1850 a
nregistré 957.059 personnes employées dans les manufactures ;
elui de 1890, 4.712.622. En 1850, les ouvriers formaient 4 p. 100
e la population totale ; en 1890, 7,5 : le personnel de l'industrie
araîtrait ainsi avoir augmenté, non seulement en nombre absolu,

mais proportionnellement au total des habitants. Ce nombre représentait, en 1890, 12,6 p. 100 de la population âgée de plus de 15 ans.

III

M. Neymarck a fait une communication très importante sur *le Morcellement des valeurs mobilières, les salaires, la part du capital et du travail.*

Le capital, les capitalistes, les actionnaires sont l'objet d'attaques passionnées; à en croire les socialistes, ce qui existe actuellement c'est une ploutocratie financière. Rien n'est moins exact; à l'heure présente, ce qui domine c'est une démocratie laborieuse.

Les rentes françaises sont représentées par 5.096.811 inscriptions; la moyenne de chacune d'elles forme 159 francs de rentes, soit un capital de moins de 5.500 francs; sur l'ensemble des inscriptions de rentes 3 1/2 0/0 et 3 0/0, on compte plus de 80 0/0 de titres de 2 à 3 francs et ne dépassant pas 50 francs de rentes. Le nombre des porteurs de rentes est d'environ 2 millions, ce qui représenterait pour chacun d'eux 403 francs de rentes en moyenne, soit un capital de 13 à 14.000 francs. En tenant compte des rentes appartenant aux caisses d'épargne, caisses publiques, départementales, communales, Légion d'honneur, rentes de cautionnement, cette moyenne serait encore de beaucoup trop élevée.

Les actions de la Banque de France appartiennent à 23.358 actionnaires possédant moins de 5 actions, soit un capital de 17.500 francs. Les actions du Crédit foncier appartiennent à 40.339 actionnaires; la moyenne des titres possédés par chacun d'eux est de 9, représentant un capital de 6.345 francs. Sur les 3.913 millions d'obligations foncières et communales du Crédit foncier, 819 millions sont au nominatif, divisées en 203.953 certificats.

Les actions et obligations des six grandes Compagnies de chemins de fer qui représentent, au total, un capital de 20 milliards appartiennent à plus de 700.000 familles, soit plus de 2 millions de personnes, ce qui représente, pour chacune d'elles, un capital d'une dizaine ou quinzaine de mille francs, tout au plus. Cette évaluation est confirmée par le nombre de certificats nominatifs d'actions et d'obligations de ces Compagnies, par leur extrême division dans les portefeuilles. Sur 3.059.000 actions de chemins de fer, 1.501.000 sont, au nominatif, divisées en 108.945 certificats, soit une moyenne, par certificat, de 1.282 actions ou un capital variant de 11 à 26.000 francs. Sur 30.106.577 obligations, 21.488.106 sont au nominatif. Le nombre des certificats est de 636.090; la

oyenne des obligations inscrites sur chacun d'eux est de 32.59, t un capital de 15.000 francs.

Il existe plus de 8.600.000 livrets dans les caisses d'épargne ur un capital de 3.900 millions, soit une moyenne par livret 455 francs, alors que les fonds déposés à la Banque et dans les blissements financiers, en comptes de chèques, et que l'on ut considérer comme le fonds de roulement des banquiers, mmerçants, industriels, capitalistes et rentiers plus riches que déposants dans les caisses d'épargne, s'élèvent à environ nilliard et demi pour 250 à 300.000 comptes.

Depuis trois quarts de siècle, le niveau de la fortune mobilière immobilière s'est équilibré. En 1826, les biens meubles succes- raux représentaient 52 p. 100 des biens immobiliers. En 1892, nsemble des biens meubles dépasse de 1 p. 100 la fortune mobilière. En 1894 la proportion est égale.

Depuis cinquante à soixante ans, le taux de l'intérêt a baissé de ou 6 p. 100 à moins de 3 p. 100, soit une diminution de p. 100. Il faut aujourd'hui un capital double pour avoir le ème revenu qu'autrefois. Dans la même période, les salaires des vailleurs de la grande et de la petite industrie, ceux des vriers mineurs, les gages des domestiques ont augmenté de , 60, 75 p. 100. Dans les grandes Compagnies minières, comme les d'Anzin, Lens, Liévin, Courrières, etc., les sommes payées salaires aux mineurs sont quatre fois plus élevées que le mon- nt des dividendes payés aux actionnaires. Sur 100 francs de oduits nets, la part du travail s'élève à 75 et 80 ; la part du pital descend à 25 et 20.

Les 80 milliards de valeurs mobilières, fonds d'État français et angers, forment un bloc important qui excite bien des convoi- es. En réalité, ce n'est que de la poussière de revenus entre les ains de millions de petites gens d'épargne. Il n'y a pas de féoda- financière, mais une démocratie financière. Notre pays pos- le de grandes banques et institutions financières qui disposent nombreux capitaux, de sociétés industrielles et commerciales issantes dont l'activité rayonne sur le monde entier, et il est ureux qu'il en soit ainsi ; mais on peut affirmer qu'il n'existe s d'aristocratie de porteurs de titres, mais un peuple qui tra- ille, économise, et dont le travail et les économies contribuent lever le taux des salaires, à augmenter l'activité commerciale industrielle et la richesse du pays. Plus les valeurs se sont mocratisées et sont entrées dans les plus petits portefeuilles, us haut ont monté les salaires. Sous l'influence de faits écono-

miques la baisse du taux de l'intérêt a réduit le revenu des rentiers de 6 et 5 p. 100 à 3 1/2, 3 et 2 1/2 p. 100, soit près de 50 p. 100; le taux des salaires, au contraire, a haussé de 50, 60, 75 p. 100.

M. Guiraud a fait une communication sur *les idées politiques de M. Fustel de Coulanges* d'après des documents inédits; M. Monod a lu un mémoire sur l'*Hygiène publique chez les Romains et dans l'Etat moderne*; il a montré par des faits nombreux que les Romains avaient, il y a plus de deux mille ans, réalisé les deux conditions essentielles de la salubrité des villes : amenées d'eau potable pure; éloignement rapide des agglomérations et des résidus de la ville; ils les avaient réalisées non seulement à Rome mais encore dans les provinces; M. Monod a terminé en exposant les principes de droit et d'utilité publique qui font un devoir à l'Etat d'intervenir pour la protection de la santé publique.

M. Victor du Bled a présenté une étude sur *la Marquise de Lambert* dont le salon fut, avec ceux de la duchesse du Maine, de la maréchale de Villars et de la comtesse de la Verrue, le premier en date du XVIIIe siècle. Ce qui distingua ce salon des trois autres et surtout de ceux du XVIIe siècle, c'est la préoccupation des principes nouveaux, qui, fermentant à la fin du règne de Louis XIV, s'agitent presque librement pendant la Régence et dont aucune force ne saura désormais arrêter l'expansion : le souci de la modernité, en un mot. Au XVIIIe siècle, les salons étendent leur domination en tous sens. Pour la première fois, la philosophie et la politique y pénètrent officiellement. Ils demeurent, en même temps, ce qu'ils furent sous Louis XIII, sous Louis XIV, des écoles de civilisation où l'art de la causerie, le loisir des grandes existences produisent, grâce aux femmes, une incomparable douceur de vivre. Tout en prenant la défense des salons contre leurs détracteurs, M. du Bled étudie le caractère des œuvres morales de la marquise de Lambert et rappelle l'influence de ce bureau d'esprit, d'où, de 1710 à 1733, sortit la moitié des membres de l'Académie française.

IV

L'Académie a perdu, le 8 juin, son secrétaire perpétuel, M. Jules Simon. Elu le 21 février 1863 à la place que la mort de M. Ch. Dunoyer laissait vacante dans la section de morale, il avait succédé en 1884 à M. Mignet comme secrétaire perpétuel.

M. Jules Simon a été remplacé dans ses fonctions le 27 juin par M. Georges Picot, membre de l'Académie pour la section d'histoire générale et philosophique depuis le 6 juillet 1878, à la suite du décès de M. Guizot.

J. LEFORT.

LA COURBE DE LA REPARTITION DE LA RICHESSE

A l'occasion de l'exposition nationale suisse, la Faculté de droit de l'Université de Lausanne a publié un recueil de divers travaux ; l'un d'eux, dû au savant professeur d'économie politique de l'Université, M. Vilfredo Pareto, mérite une mention particulière.

M. Vilfredo Pareto s'est proposé de déterminer la courbe de répartition de la richesse et, cette courbe obtenue, de montrer au moins quelques-uns des résultats qu'on en peut obtenir. C'est évidemment une application des mathématiques à l'économie politique, mais M. Vilfredo Pareto, comme il l'a montré dans le *Cours* dont le premier volume a été récemment publié, est un de ceux qui pensent que de telles applications sont non seulement possibles, mais nécessaires.

Les données qui ont servi tout d'abord sont celles qui se rapportent à l'Angleterre, d'après les résultats obtenus par M. Giffen, pour les années 1843 et 1879-80, les revenus indiqués étant ceux de 150 livres sterling, puis 200 et par centaines de livres en plus, jusque 1.000 livres, puis augmentant par 1.000 jusqu'à 5.000 livres, et ensuite 10.000 et 50.000 livres. En portant les logarithmes du taux des revenus (x) et du nombre de ces mêmes revenus (y) sur deux axes rectangulaires, la courbe qu'on obtient, et qui diffère assez peu d'une ligne droite, a pour équation, dans sa forme la plus simple, $N = \frac{A}{x^{\alpha}}$ dont les constantes A et α peuvent être obtenues par interpolation des logarithmes de N. Or, si on considère les données se rapportant à d'autres pays, en utilisant bien entendu les statistiques puisées aux meilleures sources [1], on trouve pour α des valeurs peu différentes :

Angleterre	1843...	1,50	Prusse	1894.....	1,60
—	1879-80	1,35	Saxe	1880.....	1,58
Prusse	1876...	1,72	—	1886.....	1,51
—	1881...	1,73	Villes italiennes..		1,45
—	1886...	1,68	Paris (loyers)....		1,57

[1] 23 villes italiennes (d'après le professeur R. Benini, résultats reproduits dans l'*Imposta progressiva* de M. Martelli ; Prusse, 1876, 1881, 1886 (Soetbeer) ; Saxe, 1880, 1886 ; Bâle (K. Bucher ; Paris, loyers (*Bulletin de statistique et de législation comparée.*)

Le degré d'approximation obtenu peut être vérifié en examinant les différences entre les nombres de revenus calculés et ceux fournis par les statistiques. Ce travail a été fait par M. Vilfredo Pareto pour la Prusse et la Saxe et, sans être négligeables, les différences entre les logarithmes des nombres calculés et ceux des nombres observés sont faibles, d'où il résulte que les nombres eux-mêmes ne présentent que des écarts peu importants. On ne saurait admettre que ces résultats sont dus au hasard. « Il y a bien certainement une cause qui produit la tendance des revenus à se disposer suivant une certaine courbe. Cette cause ne paraît dépendre que faiblement des conditions économiques des pays considérés, puisque les effets sont à peu près les mêmes pour des pays aussi différents que le sont l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie... La tendance des revenus à se grouper suivant une certaine loi pourrait bien dépendre, en grande partie, de la nature même des hommes. Il serait intéressant de pouvoir comparer aux résultats actuels ceux qui appartiennent au passé. Mais il faudrait pour cela avoir des statistiques suffisamment précises, des revenus pris dans leur ensemble. Il faut bien faire attention que la loi de répartition des différentes catégories de revenus n'est pas la même. La richesse mobilière, par exemple, ne se répartit pas comme la richesse foncière [1]. »

Dans la formule qui représente la courbe de répartition de la richesse, on peut tenir compte de certaines circonstances, et y introduire les éléments de correction nécessaires. Mais même ainsi généralisée, la formule ne peut servir qu'à représenter l'ensemble des phénomènes, non les détails, pas plus que les tables de mortalité ne peuvent exactement déterminer la mortalité pour une année donnée. Mais même avec cette restriction, la formule de répartition se prête à des applications multiples. Elle pourrait servir notamment à l'évaluation de la richesse générale des nations, et par le calcul des constantes à diverses périodes, servir à constater l'accroissement ou la diminution de cette richesse. M. Vilfredo Pareto en a donné une autre application. Il s'est proposé de calculer comment on pourrait obtenir, d'un impôt progressif, le même produit que d'un impôt proportionnel, avec la condition que les revenus inférieurs à un certain chiffre seraient exempts, et que le taux de perception ne pourrait dépasser un maximum donné. On ne saurait indiquer ici les formules à employer, les calculs à effectuer exigeant des connaissances mathématiques relativement élevées; toutefois, M. Pareto fait voir que l'emploi des formules plus simples conduit à une approximation suffisante dans la plupart des cas. En

---

[1] Vilfredo Pareto, mémoire cité.

prenant une nation pour laquelle $\alpha = 1,5$, un impôt progressif laissant indemnes les revenus de 2.000 francs et au-dessous, demanderait 1,25 p. 100 aux revenus de 4000 francs, 5,12 p. 100 à ceux de 10.000 francs, 8,85 p. 100 à ceux de 50.000 francs, 9,41 à ceux de 100.000 francs, pour arriver au même résultat qu'un impôt proportionnel de 4,57 p. 100.

On pourrait évidemment employer la formule de répartition de la richesse pour nombre d'autres questions se rattachant à la quotité des impôts ; c'est précisément pour cela que le mémoire de M. Vilfredo Pareto nous a paru intéressant à signaler.

G. François.

L'ÉMIGRATION

DE

LA POPULATION DES CAMPAGNES

DANS LES VILLES

On a beaucoup discuté ces derniers temps sur les causes de la tendance de la population rurale à se porter vers les villes. On ne peut nier que cette tendance ne soit manifeste en Angleterre depuis quelques années; ainsi le chiffre de la population urbaine qui, en 1861, était de 12.696.520, a passé en 1891 à 20.802.770, soit, pendant cet intervalle, une augmentation de 8.106.750, tandis que l'accroissement du chiffre de la population rurale, durant cette même période, n'a été que de 828.524. De 1881 à 1891, la population urbaine s'était augmentée de 3.016.579 individus, alors que la population rurale présentait une diminution de 139.545 âmes. Nul doute que cette décroissance comparative de la population rurale n'ait persisté depuis 1891, vu l'aggravation de la dépression agricole. Ces chiffres montrent clairement la migration croissante de la campagne vers les villes.

Le mouvement est en général attribué à l'attraction qu'exercent les cités — mieux connues maintenant qu'auparavant grâce à la diffusion de l'instruction et à la facilité des moyens de transport — sur des jeunes gens désireux de rompre avec la monotonie de leur existence.

La justesse de cette opinion est douteuse. Quelque monotone que soit la vie du travailleur rural, elle l'est beaucoup moins qu'autrefois. On a créé dans nos villages des intérêts et des amusements qui n'y avaient pas encore pénétré. On y a établi des cabinets de lecture pourvus aussi abondamment que possible de livres et de journaux qui sont mis à la portée d'un nombre chaque jour croissant de personnes. L'école et le maître d'école ajoutent à l'intérêt et à l'animation du village ; ils y pourraient faire un plus grand bien encore si on ensei-

nait la chimie, la botanique et l'histoire naturelle, toutes choses qui nt une plus grande importance pour les occupations journalières de 'agriculteur que l'histoire des temps passés, la liste des rois et les oms des batailles. Le travailleur, grâce à l'extension du suffrage élec-oral, s'intéresse davantage à la politique et se rend aux meetings our y écouter des discours auxquels il semble prendre plaisir. Puis l peut aller assister aux fêtes de la Primrose où, en sus des discours u'on lui fait entendre, il a l'agrément de contempler des femmes éantes, des cochons savants et des bateleurs de tous genres. Il a de lus les expositions d'horticulture et les fêtes pour les enfants, les rains de plaisir et de temps à autre un rapide coup d'œil sur le pays ui l'entoure. Une partie de ma jeunesse s'est écoulée dans un village 5 milles de Nottingham, ville que nombre des habitants des cam-agnes environnantes, à cette époque, n'avaient jamais visitée, chose ui n'arriverait certainement plus guère maintenant. Enfin le cricket, football et d'autres jeux se sont répandus et ont pris la place d'amu-ements plus grossiers et moins attrayants. On joue aujourd'hui le ricket dans des comtés où il était inconnu il n'y a pas longtemps.

On peut donc sans crainte affirmer que les motifs de rester à la ampagne sont plus grands actuellement qu'ils n'étaient autrefois t que *la migration présente n'est pas due à la tristesse croissante de a vie rurale.*

Embellir et animer la vie de nos villageois est une entreprise des lus louables. Les moyens qu'on met en œuvre pour la leur rendre lus agréable sont nombreux, pourtant ce serait puéril de s'imaginer u'ils parviendront à enrayer le mouvement qui porte la population e la campagne vers les villes. Autant vouloir imiter Mme Partington ui tentait de refouler les empiètements de la vague avec son alai.

On ne saurait avancer non plus que l'ouvrier soit influencé dans le hoix d'un état par la perspective d'un entourage plus ou moins bril-ant ou gai. Qu'y a-t-il de plus triste que la vie d'un mineur ? Pendant es heures il manie son pic dans l'obscurité, éclairé seulement par la ince lumière de sa lampe de sûreté. Son travail monotone dans des aleries sans fin, sans changement de spectacle, n'est-il pas lugubre ? uel contraste avec ce qu'il contemplerait au dessus du sol : le beau oleil, les nuages mouvants, la végétation luxuriante, toute la vivante ature, le ruisseau courant, le coucou et l'alouette ! Et cependant, rsqu'une nouvelle houillère est mise en exploitation, on n'a nulle ifficulté à trouver un nombre considérable de travailleurs des hamps tout prêts à entreprendre le travail au fond de la mine. Ce ui les attire, c'est le salaire plus élevé et la plus grande aisance ma-

térielle. Lorsque les hommes abandonnent leurs villages pour s'établir dans les villes, ils sont excités par des motifs analogues.

Pendant les dernières années, les propriétaires et les fermiers ont subi de fortes pertes. Ils ont eu à souffrir d'une concurrence plus sévère et toujours croissante des pays étrangers. Une vaste étendue de terre arable a été convertie en pâtures et une autre partie est laissée sans culture. Ce fait, joint à l'introduction de la nouvelle machinerie agricole, a contribué à la diminution de la demande du travail rural.

Il est difficile de prévoir l'avenir en ce qui concerne l'agriculture. Il faut espérer que ceux qui se rattachent à la terre à un degré quelconque reverront de beaux jours. En donnant une attention spéciale aux productions qui sont moins exposées à la compétition étrangère, en adoptant de meilleurs moyens de distribution, en accordant au locataire une plus grande liberté pour la culture du sol et en employant des méthodes de culture plus scientifiques, on peut préparer à l'agriculture un vrai renouveau. D'autre part, les compagnies de chemins de fer devraient être engagées, dans leur propre intérêt, à abaisser le tarif de transport des produits agricoles et on pourrait aussi effectuer des améliorations dans notre système de tenure.

Si l'on pourvoit à tous ces perfectionnements, il n'y a nulle raison de désespérer. Des périodes analogues de dépression ont été autrefois suivies de périodes prospères. Aux jours de la protection on entendait les mêmes plaintes qu'aujourd'hui. Alors comme maintenant on parlait de la forte réduction des rentes, de fermes abandonnées et de faillites sans nombre ; mais ce déplorable état des affaires ne durait jamais longtemps et il était suivi d'un renouveau de prospérité. Et il faut remarquer que la protection ne préservait pas plus alors contre la dépression qu'elle ne le fait actuellement dans les pays étrangers.

D'ailleurs il y a, sous bien des rapports, une différence considérable entre la dépression du temps présent et celle des temps passés. Les agriculteurs se divisent en trois classes : les propriétaires, les fermiers et les journaliers. Autrefois, dans les mauvaises années, ces trois classes souffraient assurément, mais les journaliers étaient les plus rudement atteints. Rien de plus attristant que la lecture des rapports officiels où leurs souffrances sont consignées. Maintenant les lourdes pertes de leurs employeurs ne paraissent pas se répercuter beaucoup sur leur situation. Quoique leur nombre soit légèrement réduit, ils reçoivent des salaires de 40 p. 100 plus élevés qu'il y a cinquante ans. Même dans les comtés de l'Est où les salaires ont baissé dernièrement, ils sont encore infiniment plus élevés qu'ils ne l'étaient alors. En sus de cela, le pouvoir d'achat de n'importe quel montant donné de salaires a fortement haussé. Il est donc absurde de parler, comme

beaucoup le font, de la ruine universelle de l'agriculture quand les quatre cinquièmes de ceux qui y sont engagés se trouvent dans une position comparativement si favorable. Si nous comparons la condition de la classe ouvrière à ce que nous souhaitons qu'elle soit — et espérons qu'un jour elle sera —, elle est certainement déplorable ; mais si on la compare à ce qu'elle était autrefois, on arrive à une conclusion toute différente. Et il y a des raisons de croire que les causes, trop nombreuses pour être récapitulées ici, qui ont amené cette amélioration graduelle continueront à agir, pourvu toutefois qu'elles ne soient pas entravées par une législation imprudente ou par des procédés établis en vue de décourager l'accroissement du capital.

Durant ces dernières années, cette amélioration a subi un temps d'arrêt, mais l'expérience du passé nous autorise à croire qu'il ne sera pas de longue durée. Une législation peu sage et de vaines tentatives pour faire élever le taux des salaires d'une façon générale sans avoir souci de s'informer s'il y a une augmentation correspondante dans les débouchés de la production, peuvent arrêter un instant mais non empêcher définitivement cette amélioration progressive.

Si les propriétaires fonciers peuvent prouver que les taxes qu'on leur impose sont injustes, ils ont le droit de s'en faire décharger ; par contre, ils n'ont aucun droit de réclamer des secours simplement parce que l'agriculture est dans le marasme. Pourquoi le public serait-il mis à l'amende pour eux seuls ? Toutes les autres industries ont-elles donc été si florissantes ces derniers temps ? Pourquoi les maîtres de forges, les armateurs, les filateurs ne seraient-ils pas secourus ? Il y a beaucoup de forges qui n'ont donné aucun profit depuis trois ans ; des houillères ont été fermées et un grand nombre de mineurs se sont trouvés sur le pavé ; les manufacturiers du Lancashire ont fait des pertes énormes. Pourtant personne ne dit que l'Etat est tenu de leur venir en aide.

Un des principaux arguments que l'on met en avant en faveur de l'assistance à l'agriculture, c'est que la dépression actuelle porte les travailleurs ruraux à se rendre dans les villes, ce qui provoque l'abaissement des salaires des artisans et même prive d'ouvrage un grand nombre d'ouvriers. Cette façon de voir est-elle exacte ? Il est permis d'en douter, car nous trouvons, dans le court rapport du comité de la Chambre des communes qui avait été réuni l'an passé pour s'enquérir sur la détresse causée par le manque d'ouvrage, les remarques suivantes : « La substance des réponses, du moins celles que nous avons reçues jusqu'à présent, en tant qu'elles concernent la nature et l'étendue de la détresse actuelle, peut être résumée ainsi : sur 1.194 réponses venant de districts représentant une population totale de 20.901.210

personnes, dans 596 localités, représentant une population de 6.797.231 âmes, il n'y a pas de détresse exceptionnelle ; dans 454 localités, avec une population de 10.381.607 individus, il y a une détresse exceptionnelle due seulement à la rigueur de l'hiver, et dans 144 localités, avec une population de 3.722.372 personnes, il y a, en dehors du manque d'ouvrage causé par la température, une disette d'emplois exceptionnelle due à la stagnation des affaires, à la dépression agricole et à des causes purement locales ou industrielles. »

On voit que l'étude approfondie des réponses qui lui étaient envoyées ne pouvait amener le comité à conclure que le manque de travail était attribuable à la migration des travailleurs agricoles dans les villes. La preuve en est que, sauf dans des moments de crise, les salaires urbains ont haussé. Les salaires des mineurs aussi sont maintenant considérablement plus élevés qu'avant 1888.

Quelle est l'explication de ce phénomène ? C'est que la demande de travail s'est augmentée dans les villes de la proportion dont elle a baissé dans les campagnes. L'énorme importation des subsistances qui a si largement contribué à la dépression de l'agriculture a en même temps stimulé la demande de travail urbain. Nous importons actuellement la moitié des aliments que nous consommons et nous devons naturellement les payer, car les producteurs de l'étranger ne nous en font pas cadeau. Mais en échange de ces matières alimentaires nous leur envoyons nos produits manufacturés qui proviennent des villes et dont la fabrication exige la venue dans les centres industriels d'un personnel toujours croissant. Ce fait a été négligé par M. Lecky, M. Graham et d'autres qui ont écrit sur ce sujet. Ils admettent que les causes économiques affectent la campagne, mais ils n'en font pas mention lorsqu'elles affectent les villes.

Il y a deux sortes de productions : la production directe et la production indirecte. Lorsqu'un homme fabrique un chapeau pour son propre usage, il produit directement ce dont il a besoin ; s'il fait une paire de chaussures pour l'échanger contre le chapeau qui lui est nécessaire, il produit indirectement le chapeau. Et il faut bien croire que la production indirecte est toujours plus avantageuse que la production directe, sans quoi nul ne voudrait fabriquer des souliers en vue de les échanger contre un chapeau s'il lui fallait faire aussi peu d'efforts pour fabriquer un chapeau que des souliers. Ce qui est vrai d'un individu est vrai pour la communauté. Les hommes produiront toujours indirectement ce qui leur est utile lorsqu'ils jugeront qu'en agissant ainsi leur travail obtient un plus grand rendement qu'il n'en reçoit par la production directe. Autrefois, en Angleterre, nous produisions la plus grande partie de nos subsistances directement dans nos champs ; aujourd'hui nous les

produisons indirectement dans nos villes. Et après tout nous devons y gagner puisque la production indirecte est, ainsi que je viens de le démontrer, plus profitable que la production directe. A ce propos nous ferons remarquer que là est le désavantage de la protection : elle encourage la production directe à la place de la production indirecte, partant, de la moins efficace au détriment de la plus profitable.

La transformation du cultivateur en artisan est pour un grand nombre de personnes une affaire de sentiment ; d'autres sont hantées par la crainte que l'Angleterre entière ne devienne par degrés un vaste atelier. Ce qui les frappe lorsqu'elles traversent nos centres manufacturiers, c'est leur aspect sombre et lugubre, d'où elles tirent la conclusion que les habitants de pareils endroits ne peuvent avoir qu'une existence misérable. Elles ne se rendent pas compte que la population de ces localités est accoutumée à ce qui l'entoure et le voit sous un jour tout différent. J'ai souvent entendu des habitants des districts des Poteries faire remarquer combien le temps était splendide alors que le soleil était à peine visible ! En réalité, les artisans sont, dans l'ensemble, aussi heureux, aussi bien dans leurs affaires que le travailleur de la campagne, et peut-être plus contents de leur sort que lui. Toute législation fondée sur cette notion que l'Etat est tenu de favoriser l'agriculture plutôt que les manufactures doit être écartée. Le devoir du gouvernement est de rester neutre entre les formes variées de l'industrie. Taxer l'ensemble de la population afin d'aider une classe de citoyens en particulier est un système tout à la fois faux et malfaisant : les individus sont les meilleurs juges du genre d'existence qu'il leur sera le plus avantageux d'adopter. Ils choisiront l'état qui est le plus rémunérateur et ils offriront leur travail là où il est le plus nécessaire. Après tout, qu'est-ce que cela fait qu'il y ait moins de campagnards et plus de citadins si leurs conditions respectives en sont améliorées ?

L'augmentation plus rapide de la population dans les centres industriels qu'à la campagne est due encore à une autre raison. Dans l'enfance de toute société, chacun est forcément engagé dans la production des objets de première nécessité : nourriture, vêtements, abris. Avec une observation plus profonde et une connaissance plus étendue de la nature environnante, les combinaisons et les inventions de tout genre se multiplient ; la production devient plus aisée en sorte qu'un nombre toujours moindre de personnes est utile pour atteindre n'importe quel résultat donné. En conséquence, une quantité de travail de plus en plus grande est laissée libre et peut se consacrer à la production d'objets qui satisfont d'autres besoins que le besoin de subsistances. Il s'ensuit que, la campagne contribuant surtout à fournir les nécessités premières

de l'homme et les autres services étant rendus dans les villes, le surplus de travail s'établit dans les centres industriels.

D'où il découle que dans tous les pays en voie de progrès on peut noter la tendance de la population des villes à augmenter beaucoup plus rapidement que celle des campagnes. Par exemple, aux Etats-Unis en 1790 le chiffre total de la population était de 3.929.214 et celui de la population des villes de 8.000 habitants et au-dessus n'était que de 131.472 ; en 1890, le total de la population était de 62 622 250 et la population des villes montait à 18.284.385. En France, en 1846, la proportion pour la population était de 24,42 p. 100 urbaine et 75,58 p. 100 rurale ; en 1891, le pourcentage donnait 37,40 urbaine et 62,60 rurale. En Allemagne, la population urbaine présentait, en 1871, le chiffre de 14.790.798, la population rurale celui de 26.219. 351 ; en 1890, la population urbaine s'élevait à 23.243.329 âmes et la population rurale à 26.185.241. Il faut remarquer que comme dans ces trois contrées l'importation des matières alimentaires est loin d'être aussi considérable qu'en Angleterre, la forte augmentation proportionnelle de citadins doit être attribuée à la dernière cause que je lui ai assignée.

De plus, c'est à l'efficacité croissante du travail que sont dus les progrès de la civilisation. Sans l'accroissement de cette efficacité aucune des aspirations les plus élevées de l homme ne pourrait être satisfaite. A première vue, on supposerait que le marché le plus susceptible de développement doit être pour ceux qui produisent les nécessités de la vie. Il n'en est rien. La demande des denrées de première nécessité est limitée. Nul ne peut manger au delà d'une certaine quantité de pain et de viande. Par contre, la demande des objets de luxe ou de confort est illimitée ; plus la civilisation progresse, plus les hommes en éprouvent le besoin et ceux qui les produisent le mieux ont un avenir sans bornes.

Il est peut-être bon de noter ici que les remarques qui ont été faites dans cet article s'appliquent seulement aux centres commerciaux et industriels, et non aux villes de résidence où le grand accroissement du nombre des habitants ne saurait être attribué aux mêmes causes. On peut en dire autant de Londres. Sa monstrueuse étendue, le nombre et la variété des établissemeuts de toutes sortes et des agréments qui y attirent, en sus de sa situation spéciale de principale ville du monde entier, lui donnent une place à part lorsqu'on veut faire une enquête sur sa surprenante croissance.

Enfin, je ferai observer que le but de ce court article est de montrer combien il est oiseux de se lamenter sur la tendance de la population des campagnes à émigrer dans les villes, et combien il serait inutile, peut-être même malfaisant, d'essayer de contrecarrer cette tendance

par des mesures exceptionnelles, financières ou autres, qu'on prendrait contre la ville en faveur de la campagne. Assurément, s'il y a quelque conclusion à tirer du sujet, c'est que le bien-être de la classe ouvrière sera augmenté en proportion de ce que l'on fera pour rendre l'existence dans les villes plus agréable, plus saine, plus humaine qu'elle ne l'est actuellement. L'expérience démontre que tout cela peut être réalisé sans qu'il y ait lieu de craindre que le contre-coup de ces améliorations ne se répercute sur les salaires et le bien-être de ceux qui travaillent encore à la campagne et les amoindrissent en aucune façon.

F. Leveson Gower.

(Publié par le *Cobden Club* et traduit par M. LR.)

UNE ÉPOQUE DE HAUTS PRIX AUX ETATS-UNIS.

Rien n'est plus extraordinaire, dans la folie d'inflation qui sévit actuellement dans les régions agricoles, que l'oubli de l'expérience qu'a faite ce pays il y a à peine trente ans. Les Etats de l'Ouest, où les manifestations en faveur des hauts prix sont en ce moment les plus violentes, n'étaient alors que peu colonisés, mais les Etats du Sud avaient atteint, dans l'ensemble, le même degré de développement qu'à présent et un grand nombre de leurs habitants doivent parfaitement se rappeler quel était l'état des choses sous un régime de prix beaucoup plus élevés que ceux que promettent aujourd'hui les silvéristes — prix bien plus élevés, en fait, qu'ils ne l'avaient jamais été nulle part depuis l'expérience du régime des assignats en France. Nous ne comprenons pas pourquoi on fait si peu d'allusions à cette époque des hauts prix, dans les Etats du Sud où les projets d'inflation sont si populaires ; aussi ne nous paraît-il pas inutile d'attirer l'attention sur ce point. Les mémoires de Mrs Jefferson Davis sur son mari vont fournir, par un témoignage inattaquable, matière aux réflexions des fermiers du Sud.

Ils y liront, avec l'intense désir de revoir le bon vieux temps, que, vers le milieu de juillet 1862, les fermiers du Sud vendaient un dollar la douzaine les œufs qui maintenant leur rapportent seulement 10 à 12 sous la douzaine ; les pommes de terre, qui sont actuellement si bon

marché, ne valaient pas moins de 6 dollars le boisseau (36 litres 35 centilitres); les poulets, 57 sous à 1 dollar la pièce; le beurre, 75 sous à 1 dollar la livre et les choux, 50 à 75 sous pièce. En novembre, les heureux fermiers de cette époque recevaient 15 dollars pour un baril de froment. En février 1863, les prix s'élevèrent à un degré qui ferait venir l'eau à la bouche de nos fermiers d'aujourd'hui. Les poulets étaient alors à 12 dollars la paire et le lard à 8 dollars, non pas le baril, mais la livre ! En 1864, l'abondance des richesses fut pour le fermier au delà de ce que peut rêver la plus forte avarice ou de ce que peut promettre l'avocat le plus forcené de la frappe libre de l'argent; elles coulaient à flots sur l'agriculteur ! La farine lui rapportait alors 300 dollars le baril; un canard atteignait 60 dollars; des haricots blancs étaient vendus 75 dollars le boisseau et le lait 4 dollars le quart (1 litre 1358). En 1865, les sommes que le fermier pouvait obtenir en échange de ses produits étaient presque incalculables. Il fixait les prix à son gré et la réserve de monnaie était inépuisable. Jamais auparavant les fermiers des Etats-Unis ou de n'importe quel autre pays n'avaient eu autant de monnaie dans leurs poches. En fait, elles n'étaient même pas assez vastes pour tout contenir et l'on disait alors couramment que les gens apportaient leur monnaie au marché dans leurs paniers et remportaient les achats qu'ils y avaient fait dans leur poche !

Toutefois, pour une raison quelconque, les fermiers ne semblaient pas satisfaits. On sait bien que ce sont des grognards fieffés, que toujours ils se plaignent de quelque chose; cette fois-ci ils n'étaient pas contents de la qualité de la monnaie; quant à ce qui concernait la quantité, ils ne demandaient rien de mieux. Lorsqu'ils eurent la monnaie bon marché ils s'aperçurent que la monnaie par elle-même n'est d'aucune utilité, qu'elle n'en a que par ce qu'on peut obtenir en échange. Et cette monnaie bon marché leur donna, à l'usage, bien des déceptions; Mrs Davis nous renseigne à ce sujet en nous disant ce que les fermiers devaient payer pour les achats qu'ils faisaient Avaient-ils besoin de café pour leur déjeuner, ils n'en obtenaient, en 1862, pas à moins de 4 dollars la livre; avaient-ils la fantaisie de boire une bonne tasse de thé, ils ne pouvaient s'en offrir qu'en le payant de 18 à 20 dollars; voulaient-ils édulcorer ces délicieux breuvages, ils ne pouvaient se procurer du sucre qu'en donnant 20 dollars pour une livre; allaient-ils en voiture au marché, on leur demandait 5 dollars pour la nourriture du cheval et 15 dollars s'il fallait le garder toute une journée. Quelques mois plus tard le fermier pouvait acheter une paire de bottes pour 100 à 200 dollars la paire; voulait-il se priver de ce luxe, on pouvait lui retaper ses vieilles chaussures pour 50 dollars. Préférait-il, au contraire, jouir de sa fortune et la dépenser en grand seigneur, il

n'avait qu'à aller dîner au restaurant où une assiettée de soupe lui coûtait 1 doll. 50 ; du rôti de bœuf, 3 doll. 50 ; des huîtres frites, 5 dollars ; une tasse de café, 3 dollars ; le wiskey faisait exception, il n'était qu'à 2 dollars le petit verre ! Nul n'ignore qu'il est moins coûteux d'être sociable en dînant : neufs soldats confédérés avaient un dîner confortable pour 631 doll. 50 seulement.

Mais il est bien connu que les militaires sont des gaspilleurs notoires et que rendît-on la monnaie aussi abondante que l'eau, ils n'en seraient guère plus riches. C'est du moins ce qui ressort des extraits suivants pris par Mrs Davis dans l'ouvrage du colonel Miller Owen : *In camp and battle with the Washington artillery.*

Dépenses de voyage d'un officier d'artillerie allant de Richmond, Va., à Augusta, Ga., mars et avril 1865 :

Mars 11, repas pris sur la route	20	dollars
— 17, cigares et bitters	60	—
— 20, coupe de cheveux et barbe	10	—
— 20, un lorgon	135	—
— 20, bougies	50	—
— 23, habit, gilet et pantalon	2.700	—
— 27, un gallon (4 lit. 54 cent.) de wiskey	450	—
— 30, un pantalon	700	—
— 30, une paire de bottes de cavalerie	400	—
Avril 12, six yards (le yard : 91 cent.) de toile	1.200	—
— 14, une once de sulfate de quinine	1 700	—
— 14, pension de deux semaines	700	—
— 14, achat de 60 dollars en or	6.000	—
— 24, une douzaine de bouteilles de vin de Catawba	900	—
— 24, alose et divers	75	—
— 24, allumettes	25	—
— 24, canif	125	—
— 24, morceau de savon brun de Windsor	50	—

Mais le plus étrange, au point de vue de la monnaie à bon marché, c'est que ces hauts prix ne parvenaient pas à engager le fermier à porter ses récoltes au marché. Presque tout le monde paraissait réduit à la plus noire misère ; beaucoup souffraient de la famine ; quelques-uns même moururent de faim. Les ménagères grillaient des patates douces, du blé, du seigle et s'en servaient en place de café ; elles filaient des draps de coton pour servir de couvertures et se taillaient des chaussures, qu'elles cousaient elles-mêmes, dans de vieux tapis. « Dans la tente du général Lee, on ne mangeait de viande que deux fois par semaine. Le menu du général consistait en une tête de chou bouillie dans de l'eau salée, des patates et un morceau de pain de froment. »

Et cependant on disait que la Virginie aurait pu à elle seule nourrir l'armée si l'étalon d'or avait été maintenu.

Toutefois il n'y avait en cela rien d'étrange. L'expérience démontra promptement aux fermiers qu'ils ne pouvaient subvenir à leurs besoins avec la monnaie bon marché qu'ils recevaient en échange de leurs produits. Les prix avaient beau hausser sans trève et ils avaient beau garder leur blé et leur porc afin d'en obtenir des sommes de plus en plus élevées, ils n'en étaient pas plus riches pour cela, car cette monnaie bon marché leur procurait de moins en moins d'articles nécessaires à la vie. Avaient-ils le désir d'épargner un peu de cette monnaie qui entrait à flots chez eux, ils en constataient bientôt l'impossibilité. Le plus longtemps ils la gardaient, le moins ils obtenaient en échange et le jour ou 100 dollars de cette monnaie arrivèrent à tomber au-dessous d'un dollar d'or,elle devint pour eux, en pratique, du vulgaire papier.

The Nation de New-York.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Août* 1896.)

1er. — **Conditions d'admission** des élèves externes et des élèves étrangers à l'École nationale des ponts et chaussées, pour l'enseignement spécial et pour les cours préparatoires (page 4424).

2. — **Décret** rendant exécutoire en Algérie la loi du 31 décembre 1895, relative à la majoration des pensions de la Caisse nationale des retraites (page 4433).

3. — **Rapport** adressé au Président de la République par la commission supérieure de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, sur les opérations et la situation de cette caisse en 1895 (page 4449).

4. — **Lois** relatives au démantèlement d'Antibes et d'Auxonne (page 4465).

6. — **Décret** portant organisation du service forestier en Cochinchine (page 4519).

7. — portant approbation et publication de l'arrangement signé, le 2 février 1896, entre la France et le Chili (page 4541).

8. — **Loi** déclarant Madagascar et les îles qui en dépendent colonie française. — Note relative au régime douanier de cette colonie (page 4537).

11. — **Décrets** instituant des comités locaux des habitations à bon marché dans les départements de l'Ain, de l'Aude, des Bouches-du-Rhône, de la Creuse, d'Ille-et-Vilaine, de la Lozère, de Meurthe-et-Moselle, de Saône-et-Loire, de Seine-et-Oise, du Tarn et de la Vienne (page 4597).

— **Rapport** au ministre de l'Instruction publique, des Beaux-arts et des Cultes, sur la situation des cours d'adultes et des œuvres complémentaires de l'école, en 1895-1896 (page 4601).

12. — **Décret** portant règlement d'administration publique pour l'application à l'Algérie de la loi du 30 novembre 1892, sur l'exercice de la médecine (page 4629).

15. — reconnaissant comme établissement d'utilité publique « l'Association des chimistes de sucrerie et de distillerie de France et des colonies » (page 4685).

18. — relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère des Finances (page 4713).

Décret concernant l'émission et la négociation en France des valeurs étrangères (page 4720).

19. — portant réorganisation de l'administration centrale de la grande chancellerie de la Légion d'honneur (page 4729).

20. — **Rapport** sur l'administration départementale et communale, présenté au nom de la sous-commission administrative par M. Alapetite, préfet du Pas-de-Calais (page 4752).

26. — **Décret** exonérant de tout droit à leur entrée en France les bananes originaires de la Guinée française (page 4839).

30. — portant organisation d'un conseil d'administration près le résident général à Madagascar (page 4904).

Décret relatif aux valeurs étrangères. — Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des Finances,

Vu l'article 9 de la loi du 23 juin 1857, portant fixation du budget de l'exercice 1858; ensemble l'article 10 du décret du 17 juillet 1857, rendu pour l'exécution de ladite loi;

Vu l'article 4 de la loi du 29 juin 1872, relative à un impôt sur le revenu des valeurs mobilières; ensemble les articles 3 et 4 du décret du 6 décembre 1872, rendu pour l'exécution de ladite loi;

Vu l'article 2 du décret du 6 février 1880, concernant la négociation, en France, des valeurs étrangères;

Le Conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Le paragraphe 2 de l'article 10 du décret du 17 juillet 1857 est modifié ainsi qu'il suit :

« Toute compagnie qui, à l'avenir, sera autorisée à faire coter ses titres en France devra également faire agréer un représentant responsable. L'agrément sera donné par le ministre des Finances ou, en vertu de la délégation du ministre, par le directeur général de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre ».

Art. 2. — Le paragraphe 3 de l'article 3 et le paragraphe 1er de l'article 4 du décret du 6 décembre 1872 sont modifiés ainsi qu'il suit :

« Art. 3, § 3. — Les sociétés, compagnies et entreprises étrangères dont les titres ne sont pas cotés, mais qui ont pour objet des biens meubles ou immeubles situés en France, doivent la taxe sur le revenu à raison des valeurs françaises qui en dépendent, et acquittent cette taxe d'après une quotité du capital social fixé par le ministre des Finances, sur l'avis préalable de la commission instituée par le règlement ci-dessus indiqué. Elles doivent, à cet effet, faire agréer, avant

« 1er décembre 1872, si elles existent actuellement, et, dans le cas contraire, avant toute opération en France, un représentant français personnellement responsable des droits et amendes. L'agrément sera donné par le ministre des Finances ou, en vertu de la délégation du ministre, par le directeur général de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre. »

« Art. 4, § 1er. — Aucune émission ou souscription de titres étrangers ne peut avoir lieu en France qu'après qu'un représentant responsable a été agréé par le ministre des Finances ou, en vertu de la délégation du ministre, par le directeur général de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre. »

Art. 3. — L'article 2 du décret du 6 février 1889 est modifié ainsi qu'il suit :

« La chambre syndicale près la Bourse où l'admission d'une valeur étrangère est demandée se fait remettre les pièces et justifications suivantes :

« 1° Les actes publics ou privés, statuts, cahiers des charges, etc., en vertu desquels cette valeur a été créée dans son lieu d'origine;

« 2° La certification, par l'autorité consulaire établie en France, que ces actes sont conformes aux lois et usages de leur pays d'origine et que la valeur est officiellement cotée dans ledit pays à moins qu'il n'y existe pas de Bourse officielle, auquel cas le fait serait constaté par le certificat;

3° La justification de l'agrément par le ministre des Finances ou, en vertu de la délégation du ministre, par le directeur général de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, d'un représentant responsable du payement des droits du Trésor. »

Art. 4. — Le ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Lorient, le 10 août 1896.

FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République :
Le ministre des Finances,
GEORGES COCHERY.

La taxe du pain à Dijon. — Le *Boulanger français* publie la lettre ouverte suivante adressée à M. le préfet de la Côte-d'Or :

Monsieur le Préfet,

Vous êtes saisi d'un recours des boulangers de Dijon contre l'arrêté du 13 juin dernier, par lequel le maire de cette ville a rétabli la taxe du pain et édicté une série de mesures accessoires.

Ce recours vous a été remis en mains propres le 17 juillet.

Voulez-vous permettre à un modeste journal, très respectueux de l'autorité, de vous demander ce que vous attendez pour agir ou plutôt pour prendre une décision ?

Vous n'êtes pas seulement dans cette affaire un administrateur, vous êtes un juge administratif, dans les termes de l'article 31 de la loi des 19-22 juillet 1791, et les lenteurs qui peuvent être de mise quand il s'agit d'actes d'administration ne le sont point, quand il s'agit de rendre la justice. Les tribunaux doivent autant que possible éviter ces retards qui ne se prolongent qu'en lésant des intérêts légitimes.

Ici tout retard est d'autant plus dommageable que l'arrêté de taxe ayant un caractère provisoire doit être obéi aussitôt qu'il a été promulgué, de telle sorte que jusqu'à nouvel ordre les boulangers de Dijon doivent se soumettre au tarif municipal, même s'il est injuste, même s'il fait disparaître tout ou partie de leur légitime bénéfice.

Ne pensez-vous pas, M. le Préfet, qu'une pareille situation ne peut pas être indéfiniment prolongée ?

Placé par une loi spéciale, en dehors du droit commun, le commerce de la boulangerie a pour cela même droit à une justice plus prompte et plus libérale.

La lui ferez-vous longtemps attendre, M. le Préfet ?

Vous savez bien, dès à présent, que le Maire n'a pas le droit de fixer le prix du pain de 1re et le prix du pain de gruau au même prix.

Vous n'ignorez pas qu'aucune loi ne lui permet de réglementer la vente du pain en limitant, pour chaque pesée, les quantités de pain rassis à livrer à l'acheteur.

Vous savez encore que, libres de faire grève, c'est-à-dire de cesser la fabrication de toutes les sortes de pain, on ne peut, aujourd'hui, imposer aux boulangers la fabrication d'une sorte de pain déterminée qui les ruine.

Vous possédez donc, dès maintenant, les éléments nécessaires pour trancher les différents points qui vous sont soumis.

Nous sommes convaincu que vous les trancherez, conformément aux données de la raison et du droit tels que nous les concevons.

Mais, lors même que votre décision devrait être contraire à celle que nous attendons de vous, nous vous supplions de la prendre et de ne pas faire languir des commerçants modestes qui vivent péniblement de leur travail.

Il n'y a qu'un point, Monsieur le Préfet, sur lequel nous comprenons à merveille que vous ne donniez pas satisfaction immédiate à la boulangerie de Dijon, c'est sur la question de savoir si le tarif muni-

cipal est rémunérateur ou non. Sur cette question, vos scrupules s'expliquent, mais les boulangers vont au devant; ils réclament de votre justice la nomination d'une commission composée d'hommes compétents qui les entendra, contradictoirement avec la municipalité, qui se rendra compte du prix moyen du sac de farine, du rendement en pain et qui déterminera l'importance d'une prime de cuisson raisonnable.

Si la loi avait livré les boulangers à la discrétion absolue de l'Administration, vous ne pourriez, en bonne conscience, leur refuser cette mesure d'instruction. Mais la loi n'est pas allée jusque-là, puisqu'elle vous a conféré une mission de juge. Juge administratif, il ne vous est pas possible de dire aux boulangers : « Vous voulez que j'éclaire ma religion sur des questions techniques avant de juger, je refuse ! »

Nous ne pouvons pas croire, Monsieur le Préfet, une seconde, que vous vous fassiez illusion sur les considérations qui ont déterminé le rétablissement de la taxe du pain. C'est l'œuvre du charlatanisme socialiste qui, aujourd'hui, spécule sur vos hésitations, en attendant qu'il veuille vous imposer la barbarie des bazars municipaux.

Dégagez-vous de cette étreinte, M. le préfet. Ne prêtez pas la main à l'oppression de la boulangerie. Ne soyez pas le prisonnier des socialistes.

Si une partie de la population s'illusionne sur l'utilité de la taxe, c'est qu'elle est victime de sa propre ignorance.

Si elle savait que c'est pour 95 millimes d'économie par tête et par jour qu'on persécute les boulangers, elle serait la première à demander qu'on les laisse en paix et qu'on recherche d'autres améliorations plus profitables pour elles.

Oui, étant donné que la consommation quotidienne à Dijon est par tête de 380 grammes seulement et que la réductton du tarif municipal sur l'ancien tarif est de 2 cent. 1/2 par kilo, c'est pour diminuer la dépense des nécessiteux de 95 millièmes par jour et par tête qu'on fait une guerre au couteau à ces malheureux boulangers.

C'est triste à notre époque, quand tous les autres commerces sont libres. C'est triste de voir marchander un gain aussi minime, sous prétexte de soulager la misère de l'ouvrier, quand l'Etat n'hésite pas à percevoir un droit douanier qui majore de 7 centimes chaque kilogrammes de pain vendu en France.

Le boulanger sera-t-il donc un bouc émissaire éternel ?

Regardez cependant autour de vous, M. le Préfet, vous verrez que ce détestable régime de la taxe est condamné par les esprits les plus éminents de notre temps. MM. Yves Guyot, Burdeau, Aynard en ont demandé ou en demandent la suppression. Le ministre de l'intérieur actuel, M. Barthou, est un signataire de la proposition Burdeau. Quant

au ministre de l'agriculture, M. Méline, s'il admet le principe de la taxe, c'est à la condition qu'elle soit équitable et rémunératrice pour le boulanger.

Le Conciliation Act de 1896, en Angleterre. — Voici le texte de la « Loi destinée à prévenir et régler les différends entre ouvriers et patrons » qui reçut la sanction royale le 7 août dernier.

TITRE Ier

1. Tout conseil établi soit avant, soit après l'adoption de cette loi, créée dans le but de régler les contestations survenant entre employeurs et ouvriers par la conciliation ou l'arbitrage, ou toute association au corps autorisé par un accord écrit entre employeurs et ouvriers à s'occuper des contestations de ce genre citées dans cette loi comme comité de conciliation, peut s'adresser au *Board of Trade* pour l'enregistrement sous cet *Act*.

2. Cette demande doit être accompagnée de copies de la constitution, des statuts et des règlements du comité de conciliation, et de toute autre information que le *Board of Trade* pourrait raisonnablement exiger.

3. Le *Board of Trade* tiendra un registre des comités de conciliation et y inscrira, à propos de tout comité enregistré, son nom et sa principale fonction, ainsi que tout autre détail jugé utile par le *Board of Trade* ; tout comité de conciliation enregistré aura le droit de faire supprimer son nom sur le registre en envoyant au *Board of Trade* une demande écrite à ce sujet.

4. Tout comité de conciliation enregistré devra fournir tous les rapports, comptes rendus et autres documents que le *Board of Trade* pourrait raisonnablement exiger.

5. Le *Board of Trade* peut biffer le nom d'un comité de conciliation sur le registre, s'il a acquis la conviction que le dit comité a cessé d'exister ou d'agir.

6. Sauf disposition contraire, les démarches conciliatrices en présence d'un comité de conciliation enregistré seront conduites d'accord avec les règlements du comité à ce sujet.

TITRE II

1. En cas de différend ou de menace de différend, entre un employeur ou une classe d'employeurs et des ouvriers ou différentes classes d'ouvriers, le *Board of Trade* peut, s'il le croit profitable, exercer les pouvoirs suivants, soit :

a) Une enquête sur les causes et les circonstances du différend.

b) Faire des démarches lui paraissant utiles pour faire rencontrer les parties adverses ou pour les amener à déléguer des représentants,

sous la présidence d'un délégué mutuellement agréé ou nommé par le *Board of Trade* ou par toute autre personne du corps en vue du règlement à l'amiable de la contestation pendante.

c) Nommer une ou plusieurs personnes chargées d'agir comme conciliateurs au comité de conciliation, si les employeurs ou les intéressés en font la demande, et après prise en considération de l'existence des moyens de conciliation existant dans le district ou dans l'industrie et après examen des circonstances du cas particulier.

d) Sur la demande des deux parties, nommer un arbitre.

2. Si une personne a été ainsi désignée pour agir en qualité de conciliateur, cette personne dirigera une enquête sur les causes et circonstances du différend en communiquant avec ces parties en présence ou autrement; elle s'efforcera d'amener un règlement de la difficulté et dressera au *Board of Trade* un rapport sur ses actes.

3. S'il survient un règlement de la difficulté, soit par sa conciliation, soit par arbitrage, un mémorandum des termes de cet accord sera rédigé et signé par leurs parties ou leurs représentants; une copie en sera remise au *Board of Trade* qui la conservera.

4. La loi sur l'arbitrage de 1889 ne s'appliquera pas au règlement par arbitrage de tout différend ou contestation auxquels cette loi s'applique, mais toute tentative d'arbitrage de cette sorte sera conduite d'accord avec les dispositions de la dite loi et les règlements du comité de conciliation, ou selon les divers statuts qui auraient été mutuellement consentis par les parties pour le règlement des contestations.

5. S'il paraît au *Board of Trade* qu'il n'existe pas dans un district ou dans une industrie des moyens suffisants pour soumettre les différends à un comité de conciliation, le *Board of Trade* peut nommer une ou plusieurs personnes afin de s'enquérir de l'état de choses existant, de conférer avec les ouvriers et employeurs et — si le *Board of Trade* le juge bon — avec les autorités ou corporations locales, afin de discuter sur l'opportunité de l'établissement d'un comité de conciliation dans le district ou dans la branche industrielle en cause.

6. Le *Board of Trade* présentera de temps en temps au Parlement un rapport sur ses démarches au sujet de cette loi.

7. Les dépenses encourues par le *Board of Trade* dans l'exécution de cette loi seront couvertes par une somme fournie par le Parlement.

8. La loi sur l'arbitrage entre ouvriers et patrons, de 1824, les conseils de la loi sur la conciliation de 1867, et la loi sur l'arbitrage de 1872 (patrons et ouvriers) sont abrogés.

9. Cette loi sera citée comme *Conciliation Act* de 1896.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 1896

Nécrologie : M. Jules Bobijns.

Communications : Inauguration à Méré du monument de Quesnay.

Discussion : N'y aurait-il pas lieu d'abolir en matière civile la limitation légale du taux de l'intérêt comme l'a fait en matière commerciale la loi du 12 janvier 1886 ? Par quelle mesure la limitation du taux de l'intérêt devrait-elle être remplacée ?

Ouvrages présentés.

La séance est présidée par M. Frédéric Passy, membre de l'Institut, 2e président. Comme tous les ans, en septembre, peu de membres ont répondu à la convocation du secrétaire perpétuel. Aussitôt le dîner fini, le président entretient la réunion d'une perte faite par la Société depuis la dernière séance. « Le confrère que nous avons perdu, M. Jules Bobijns, n'était pas seulement un homme des plus cordiaux, mais encore des plus estimables ; venu à nous par la Société de statistique nous n'avons pas à l'apprécier sous ce rapport, mais, quant à nous, nous pouvons dire que si sa modestie l'empêchait généralement de prendre une part active à nos discussions, son aménité le faisait bien venir de tout le monde. Il est mort à 74 ans, laissant des regrets à tous ceux qui l'ont connu.

Signalons également l'inauguration, le 23 août, du monument élevé à la mémoire de François Quesnay, à Méré, lieu de sa naissance, grâce à un comité sous la présidence d'honneur de MM. Frédéric Passy et Emile Levasseur et sous la présidence effective de M. Jules Allain Le Canu.

Parlant d'autre part de cette intéressante cérémonie et reproduisant *in extenso* le magnifique discours de M. Frédéric Passy, écouté jusqu'au bout avec une religieuse attention, quoique prononcé en plein air et devant un millier d'auditeurs, nous dirons seulement que cette fête économique a été favorisée par un beau temps et un grand concours de personnes accourues, non seulement de Paris, mais encore de tous les coins du département pour saluer le monument commémoratif de leur illustre concitoyen.

La question suivante, proposée par le secrétaire perpétuel et posée par M. Lyon-Caen, membre de l'Institut et professeur à la Faculté de droit de Paris, est mise aux voix et adoptée.

N'Y AURAIT-IL PAS LIEU D'ABOLIR EN MATIÈRE CIVILE LA LIMITATION LÉGALE DU TAUX DE L'INTÉRÊT COMME L'A FAIT EN MATIÈRE COMMERCIALE LA LOI DU 12 JANVIER 1886? PAR QUELLE MESURE LA LIMITATION DU TAUX DE L'INTÉRÊT DEVRAIT-ELLE ÊTRE REMPLACÉE?

M. **Lyon-Caen** constate que la liberté du taux de l'intérêt est ancienne, qu'elle a été très souvent examinée et discutée depuis la publication du mémoire de Turgot sur les prêts d'argent, mais que cette question a pris en France un aspect quelque peu nouveau par suite de réformes opérées pendant les dernières années. La doctrine de la liberté du taux de l'intérêt a complètement triomphé dans un grand nombre d'Etats de l'Europe ; on n'admet plus de limitation dans aucune espèce de prêts, notamment en Allemagne, en Autriche, en Belgique, dans la Grande-Bretagne, en Hongrie, en Italie, en Norvège, dans les Pays-Bas, en Suisse. En France, la liberté n'a été admise qu'en partie par la loi du 12 janvier 1886 ; cette loi n'a abrogé la loi du 3 septembre 1807 limitant le taux de l'intérêt qu'en *matière de commerce*, de telle façon que le taux de l'intérêt, en matière de prêts civils, ne doit pas dépasser cinq pour cent.

Cet état de la législation française a fait naître deux questions dont la seconde, du reste, se présente aussi dans les pays où la limitation du taux de l'intérêt a été supprimée en toutes matières :

1° Est-il à désirer que la liberté du taux de l'intérêt soit admise en matière civile comme elle l'est déjà en matière de commerce?

2° Ne doit-on pas, pour éviter les abus auxquels la liberté du taux de l'intérêt peut donner lieu, prendre des mesures légales? En cas d'affirmative, en quoi ces mesures doivent-elles consister ?

M. Lyon-Caen pense, avec presque tous les économistes, que la liberté du taux de l'intérêt devrait être admise en matière de prêt civil et que des mesures légales sont nécessaires contre les abus que la liberté peut engendrer.

En faveur de la liberté du taux de l'intérêt en matière civile, M. Lyon-Caen invoque à la fois des raisons de principe, des considérations pratiques et les difficultés, contradictions et singularités auxquelles conduit la distinction entre les prêts commerciaux et les prêts civils.

Il est évident que les raisons de principe sont les mêmes en faveur de la liberté dans les premiers prêts que dans les seconds.

Pour les uns comme pour les autres, il est vrai de dire que l'argent est une marchandise dont on doit pouvoir trafiquer librement ainsi que de toutes les autres, que l'intérêt est une sorte de loyer du capital prêté et que, ordinairement, dans un louage les parties fixent librement le loyer. Il est exact aussi pour les deux sortes de prêts que l'un des éléments de l'intérêt correspond au risque de non-remboursement couru par le prêteur et que ce risque variant avec la situation générale des affaires et surtout avec la situation personnelle de l'emprunteur, la fixation d'un taux maximum de l'intérêt est injuste et en contradiction avec la nature même des choses.

Du reste, au point de vue pratique, la limitation du taux de l'intérêt a des inconvénients, la liberté a des avantages ; ces inconvénients et ces avantages existent pour le prêt civil comme pour le prêt commercial. Quand l'intérêt est limité par la loi, il est à craindre que les entreprises nouvelles, qui sont particulièrement hasardeuses, mais sans lesquelles il n'y a pas de progrès, n'obtiennent pas les capitaux qui leur sont nécessaires, ou que, si elles en trouvent, les prêteurs qui violent la loi en exigeant un intérêt usuraire, ne se montrent d'autant plus exigeants qu'ils s'exposent à des risques de poursuite correctionnelle ; ils se font payer une sorte de prime à raison même de ces risques. Avec la liberté, les entreprises les plus hasardeuses peuvent obtenir les capitaux dont elles ont besoin, sans que l'intérêt soit ainsi artificiellement élevé. Depuis la loi du 12 janvier 1886, le commerce échappe à ces inconvénients et jouit de ces avantages. Il est exorbitant de ne pas faire bénéficier de ceux-ci l'agriculture, alors surtout qu'on se plaint qu'elle manque de capitaux.

La distinction entre le prêt civil et le prêt commercial consacrée par la loi de 1886 n'est pas facile à faire et elle conduit à des contradictions et à des subtilités d'autant plus fâcheuses qu'il s'agit, en définitive, d'une matière pénale, puisque la stipulation d'un intérêt supérieur au maximum légal constitue en matière civile le délit d'usure qui n'existe plus en matière de commerce.

Une loi comme celle de 1886 aurait dû donner une définition précise de ce qui constitue le prêt commercial par opposition au prêt civil. Mais, lors de la discussion de cette loi, soit au Sénat soit à la Chambre des députés, les commissions ont refusé de se prononcer, en alléguant que la question est très compliquée et que, du reste, on n'aurait qu'à se référer à la jurisprudence qui s'était formée sous l'empire de la loi du 3 septembre 1807 alors

que la distinction n'était utile à faire que pour savoir si l'intérêt maximum était de 5 ou de 6 p. 100.

Quelle est donc cette jurisprudence? Elle n'est pas toujours d'une parfaite netteté; des décisions judiciaires contradictoires se rencontrent. Mais, en général, les deux solutions suivantes ont prévalu :

Le prêt est commercial :

a. Quand le capital prêté doit être employé dans des opérations commerciales;

b. Quand, quelle que soit la nature des opérations dans lesquelles le capital prêté est employé, le prêteur est un banquier.

Ainsi le prêt n'est civil que lorsqu'à la fois l'emploi du capital doit être civil et le prêteur n'est pas un banquier.

Chacune des deux solutions qui forment la jurisprudence ne peut bien se justifier rationnellement.

La première n'est pas d'accord avec les motifs donnés pour restreindre au prêt commercial la liberté du taux de l'intérêt. Qu'a-t-on dit pour cela? On a invoqué les risques plus grands des capitaux employés dans les opérations du commerce, les profits plus grands aussi réalisés par ceux qui s'y livrent. On a prétendu également que les personnes qui font le commerce sont généralement plus éclairées et plus expérimentées que la plupart de celles qui font des opérations d'une autre nature, spécialement que les agriculteurs. En ce qui concerne ceux-ci, on a exprimé la crainte qu'avec la liberté du taux de l'intérêt, ils ne deviennent une proie facile pour les usuriers.

Si ces raisons sont exactes, comment se fait-il qu'elles disparaissent par cela seul que le prêteur est un banquier. Cette circonstance augmente-t-elle donc les risques et les profits de l'emprunteur qui se livre à des opérations civiles, le rend-elle plus éclairé, lui donne-t-elle plus d'expérience?

La distinction entre le prêt civil et le prêt commercial aboutit à des conséquences singulières et à des subtilités alors même que, faisant abstraction de la profession du prêteur, on ne considère comme commercial que le prêt dans lequel le capital emprunté doit être employé dans des opérations de commerce. Cela tient à ce que la détermination des actes de commerce faite par le Code de commerce (articles 632 et suiv.) n'est pas satisfaisante. Pour la faire, le législateur ne paraît pas être parti de principes rationnels bien arrêtés : souvent une opération est commerciale alors qu'une autre opération, ayant avec la précédente une très grande analogie, est considérée par la loi comme ne constituant pas un

acte de commerce. C'est ainsi que, d'après notre loi, les opérations des industries extractives, notamment de l'industrie minérale, sont civiles, alors que les opérations de l'industrie manufacturière sont commerciales où encore que les immeubles sont exclus du domaine du droit commercial, de telle façon que celui qui achète des immeubles pour les revendre ne fait pas un acte de commerce, alors que la même opération portant sur des valeurs mobilières est un acte de commerce. Il résulte de là que l'intérêt est au maximum, de 5 p. 100, quand la somme prêtée doit être employée dans l'industrie minérale ou dans des opérations immobilières.

L'admission de la liberté du taux de l'intérêt fait naître une autre question : Ne faut-il pas que la loi prenne des mesures pour éviter autant que possible les abus auxquels cette liberté peut ouvrir la porte ? Les abus se sont souvent produits dans le passé et à une époque récente dans quelques pays, comme l'Allemagne, l'Autriche et la Hongrie, où l'on s'était borné à proclamer la liberté sans songer aux abus possibles. Ces abus tiennent surtout à ce que le capital-argent est nécessaire à la vie et est une condition sans laquelle la production est entravée.

Mais quelles mesures légales y a-t-il lieu de prendre ?

Dans quelques pays on a bien admis la liberté du taux de l'intérêt, mais en même temps la loi a décidé que, lorsque l'intérêt stipulé dépasse le taux qu'elle fixe, l'emprunteur a le droit de rembourser le prêteur même avant le terme convenu.

Ce système doit être condamné. Il est contraire au principe de la liberté des conventions. Il faut préférer à un système préventif des mesures répressives. Des peines doivent être édictées contre les prêteurs qui abusent des besoins, des faiblesses, de l'inexpérience des emprunteurs pour exiger un intérêt excessif. C'est le système qui a été adopté en Allemagne[1], en Autriche[2] et en Hongrie[3]. Dans ces pays on s'était borné à admettre la liberté du taux de l'intérêt, sans songer à réprimer les abus. Ceux-ci ont été tellement graves qu'une réaction favorable au retour à la limitation s'était produite. Les gouvernements et les parlements ont lutté contre elle, mais des lois répressives ont été votées. L'utilité

---

[1] Lois du 24 mai 1880 et du 19 juin 1893. (*Annuaire de législation étrangère*, publié par la Société de législation comparée, 1881, p. 77 et 1894, p. 81).

[2] Lois du 19 juillet 1877 et du 28 mai 1881. (*Annuaire de législation étrangère*, 1878, p. 215 et 1881,

[3] Loi XXV de 1883. (*Annuaire de législation étrangère*, 1884, p. 345 et suiv.)

d'une répression spéciale est nécessaire malgré l'existence du délit d'escroquerie (art. 408 du Code pénal français) et du délit d'abus des faiblesses et des passions des mineurs pour leur faire souscrire des obligations (article 406 du Code pénal français); les abus les plus répréhensibles peuvent se produire sans que les circonstances constitutives de l'escroquerie soient réunies et selon que l'emprunteur est un majeur. La seule difficulté, mais elle est assez grande, est de déterminer aussi exactement que possible les conditions du délit pour ne pas laisser au juge un pouvoir illimité d'appréciation.

Avec ce système le délit d'usure ne disparaît pas. Mais la nature de ce délit est complètement changée. Il ne consiste plus à stipuler un intérêt dépassant le taux maximum fixé par la loi ; il résulte des circonstances dans lesquelles le prêt a été fait, de la conduite du prêteur à l'égard de l'emprunteur.

D'ailleurs, l'idée de ce système, adopté dans quelques pays étrangers, a été émise en France par des économistes sous l'autorité desquels on aime à le placer.

Léon Say s'exprimait ainsi dans la séance de la Chambre des députés du 23 janvier 1877 :

« Je crois que la loi de 1807 est une mauvaise loi..... ; seule-« ment je me suis demandé s'il n'y avait pas lieu de chercher la « définition de l'usure, non pas dans le taux de l'intérêt, mais « dans les manœuvres qui pourraient accompagner le prêt. »

M. Paul Leroy-Beaulieu se range aussi à la même opinion quand il écrit : « Ce n'est pas le taux de l'intérêt qui constitue « l'usure, ce sont certaines circonstances qui accompagnent ou « précèdent le prêt. »

M. **Adolphe Coste** présente quelques observations pour appuyer plutôt que pour discuter l'intéressante thèse de M. Lyon-Caen. Sur le principe, il est clair que tout le monde sera d'accord au sein de la Société d'économie politique : la distinction faite jusqu'ici entre les prêts civils et les prêts commerciaux ne saurait guère se justifier au point de vue économique, elle est due évidemment à d'autres préoccupations sociales. La jurisprudence même, comme l'a fort bien démontré M. Lyon-Caen, a eu grand'peine à opérer pratiquement cette distinction ; et, pour y parvenir sans se mettre trop ouvertement en opposition avec les nécessités modernes du crédit, elle n'a pas craint de déroger en quelque sorte au principe artificiel de la loi et d'établir un régime bâtard, heureusement beaucoup plus libéral que n'eût été un

système d'une logique plus rigoureuse. Si, conformément à la jurisprudence établie, on considère comme commerciaux tous les prêts consentis par des banquiers de profession, lors même que l'emploi des capitaux prêtés n'est pas nécessairement commercial, on se demande ce qui reste dans la catégorie des prêts civils ? Il semble qu'il n'y ait plus que les obligations entre particuliers, soit directes et contractuelles, soit indirectes et subséquentes à des devoirs en souffrance.

Dans ces conditions, ce n'est plus qu'un très petit nombre d'obligations, le plus petit assurément, qui tombe sous la loi restrictive de 1807, et force est bien de reconnaître que la jurisprudence, en apparence irrationnelle, a déjà corrigé ce que la loi avait de trop défectueux ; elle a, par cela même, rendu moins urgente la réforme réclamée, avec raison d'ailleurs, par M. Lyon-Caen.

M. Coste examine alors la conclusion proposée. Elle consiste à supprimer d'abord la distinction des prêts en civils et commerciaux ; sur ce point, pas d'objection grave à prévoir. Mais elle admet ensuite qu'une nouvelle distinction pourra être introduite entre certaines catégories de prêts. Par exemple, les contrats dans lesquels des personnes mineures ou incapables seraient intéressées, pourraient rester soumis à la réglementation de l'intérêt. M. Coste imagine, en outre, que la réglementation devrait aussi s'appliquer aux dettes qui ne résultent pas de contrats directs, mais qui naissent des circonstances, telles que des loyers ou des fermages arriérés, des indemnités dues à titre de dommages-intérêts, etc.

M. **Lyon-Caen** fait observer, à ce moment, qu'il ne s'agissait dans sa proposition que de l'intérêt conventionnel et non de l'intérêt moratoire qui devra certainement toujours être fixé d'avance par la loi.

M. **Coste** fait remarquer, à son tour, que la fixation légale de l'intérêt moratoire peut équivaloir dans une certaine mesure à la fixation de l'intérêt conventionnel, parce que l'on peut donner à celui-ci la forme d'un intérêt moratoire. Quoi qu'il en soit, M. Coste pense que, dans certains cas déterminés, le législateur sera toujours forcé de fixer préalablement le taux de l'intérêt ; et il se demande alors si cette fixation ne pourrait pas être périodique et si le taux de l'intérêt légal ne pourrait pas être établi d'après les indications mêmes du marché des capitaux. Ne pourrait-on, par exemple, prendre pour base le taux de capitalisation de la rente ou le taux des prêts de la Banque de France, ou l'in-

térêt servi aux caisses d'épargne, sauf à les majorer dans la proportion voulue pour répondre à la durée des prêts ? Ce n'est là, bien entendu, qu'une simple indication et M. Coste n'insiste que sur l'utilité qu'il pourrait y avoir à conformer le plus approximativement possible le régime légal au régime de la liberté commerciale.

(Suivant des observations de MM. Lyon-Caen, Y. Guyot et Courtois.)

M. **Ad. Coste** demande à faire quelques réserves à l'occasion des observations présentées par M. Courtois. Il n'a pas hésité à se rallier en principe à la thèse de M. Lyon-Caen, c'est-à-dire à l'abolition de la distinction faite jusqu'ici entre les prêts civils et les prêts commerciaux, mais seulement en ce qui concerne la liberté du taux de l'intérêt. Il reculerait devant une assimilation plus complète et repousserait, quant à lui, l'application aux débiteurs civils, c'est-à-dire aux cultivateurs, pour les appeler par leur nom, de la principale sanction du Code de commerce, la faillite. M. Coste pense que l'agriculteur est exposé à tous les risques commerciaux que subit l'industriel et, en outre, à des risques *météorologiques* que les industriels et les commerçants, ou du moins la plupart d'entre eux, ne subissent pas : le fermier le plus honnête, le plus prudent, le plus habile, peut perdre, en quelques heures d'ouragan, tout le fruit de son travail, de son intelligence et de son capital, sans qu'il soit le moindrement en faute, sans qu'il puisse éviter un tel risque par une assurance ; il est donc exposé à ne pas pouvoir s'acquitter de ses engagements exactement à l'échéance comme le doit faire tout commerçant. Dans ces conditions, la faillite serait pour lui une peine trop sévère et bien souvent imméritée. C'est pour ces motifs que M. Coste n'oserait souscrire à l'assimilation complète des dettes civiles aux dettes commerciales en ce qui concerne les sanctions du Code de commerce ; il se borne à admettre avec M. Lyon-Caen l'abolition de la limitation légale du taux de l'intérêt.

M. **Yves Guyot.** — La question, posée par M. Lyon-Caen n'est qu'une phase de l'évolution qui tend à supprimer la distinction entre le droit civil et le droit commercial. Elle n'est que la tradition d'un préjugé que la force des choses tend à faire disparaître tous les jours.

M. Lyon-Caen a parlé, en réalité, de manœuvres frauduleuses, tendant à augmenter le taux de l'intérêt. Peut-être n'y a-t-il aucune disposition de notre Code pénal qui puisse les réprimer.

Pour moi, elles ne peuvent être assimilées qu'à l'escroquerie. Dans ce cas, il y aurait peut-être a ajouter un paragraphe à l'article 405. Il ne doit pas être question ici le moins du monde pour l'État d'intervenir afin de fixer un taux d'intérêt légal. Tous les partisans de la liberté des contrats ne peuvent admettre l'intervention du législateur en pareille matière que pour réprimer des actes délictueux, parce qu'ils sont caractérisés par des promesses fausses ou des menaces réelles.

M. **Alph. Courtois**, ainsi que M. Yves Guyot, pense que le nœud de la question est plutôt dans l'abolition des articles du Code qui établissent une distinction toute artificielle entre les actes civils et les actes commerciaux. Les uns comme les autres sont des actes productifs de richesse dont la loi civile a toujours tort de fixer les conditions limitatives, cas de fraudes réservés. On se souvient de ce qui eut lieu en 1857 ; le privilège de la Banque de France venait d'être légalement renouvelé ; une des conditions du contrat était que pour la Banque, mais pour elle seulement, la loi de 1807 était abrogée ; elle était libre de fixer le taux de son escompte au chiffre qu'elle jugerait nécessaire ; ses voisins les banquiers étaient toujours sous le coup de cette loi. Survient une crise comme on en avait pas vu jusqu'alors ; les banques de France et d'Angleterre sont contraintes, pour défendre leur encaisse, de porter au chiffre inconnu jusqu'ici de 10 p. 100 le prix de leurs services ; disons encore qu'elles ne pouvaient agir autrement. Que pouvaient faire les banquiers ordinaires en cette occurrence ? fermer leur guichet d'escompte ou violer la loi et prendre à leurs clients 12 à 15 p. 100, ils adoptèrent ce dernier mode et les clients leur en surent gré, loin de les poursuivre devant les tribunaux qui d'ailleurs eussent, pour cette fois, laissé dormir la loi. Par une inteversion regrettable les juges se firent législateurs. Cela ne pourrait plus se produire sans doute aujourd'hui que la loi de 1886 a abrogé en matière commerciale, la loi de 1807 ; mais reste encore la distinction à faire par les tribunaux entre l'acte du commerce et l'acte civil que les législateurs fort embarrassés, et il y avait de quoi, n'ont pas osé faire et ont laissée aux juges. Or, en fait, juges, notaires, avocats, etc., ont, tout comme les législateurs, laissé la chose en suspens et sans solution. Exploitation de mines, de charbonnages, d'immeubles bâtis ou non bâtis est ou n'est pas un acte commercial ou civil : cela dépend. J'ai vu des sociétés sans changer d'objet être tantôt société civile, puis se transformer en société

en commandite ou encore prendre l'anonymat. Qui avait tort? Évidemment le législateur, qui avait cru possible une distinction qui n'existe pas dans la nature économique. D'où la double conclusion qu'il faut abolir l'article du Code qui divise les actes économiques en actes civils et actes commerciaux et n'envoyer à la Chambre que des économistes....., qui soient des économistes, comme disait mon ami Garnier.

M. **Frédéric Passy**, président, après avoir constaté que ses collègues sont unanimes pour condamner les restrictions actuelles, présente à son tour quelques observations.

Insistant d'abord sur ce qui vient d'être dit de la difficulté de distinguer le prêt commercial du prêt civil, il rappelle que M. Jozon, dont M. Lyon-Caen vient de prononcer le nom, ayant à faire un rapport sur cette question à la Chambre des députés, avait déclaré que jamais un jurisconsulte sérieux ne se hasarderait à marquer la limite qui sépare le prêt civil du prêt commercial.

Et, en effet, ajoute M. Passy, ainsi que j'ai cherché moi-même en vain de le démontrer à la Chambre, lorsque nous lui avons fait accepter la demi-réforme aujourd'hui effectuée, d'une part, il est toujours facile de commercialiser ce qu'on appelle un prêt civil, en lui donnant l'une des formes qui le rattache au Code de commerce ; et, d'autre part, à prendre les choses de plus haut et à les envisager d'un point de vue plus général, est-ce que tout prêt, toute vente, tout achat, tout échange, ne sont pas des actes commerciaux, de même que toute rétribution d'un service, quelle qu'en soit la nature, est un salaire? Vendre son bois, son foin, son bétail, ou sa prose, c'est faire du commerce pour son compte personnel, soit, au lieu de servir d'intermédiaire habituel aux ventes et aux achats du public; mais c'est toujours faire du commerce. Il serait temps, ajoute M. Passy, de renoncer à ces distinctions, restes des préjugés du passé!

Il en demande pardon à ses excellents collègues, mais il lui semble que c'est ce que n'ont pas fait suffisamment MM. Coste et Lyon-Caen.

M. Lyon-Caen a subi malgré lui l'influence de l'erreur commune lorsqu'il a paru penser qu'une législation spéciale pouvait être réclamée pour les prêts d'argent, parce que l'argent, tout en étant une marchandise, ne serait pas une marchandise tout à fait semblable aux autres. C'est, a-t-il dit, une marchandise absolument nécessaire, dont on ne peut se passer pour se procurer des moyens d'existence, et dont tous ont besoin. Les moyens d'exis-

tence, dit M. Passy, sont pour le moins tout aussi nécessaires. On n'a pas moins besoin d'aliments, de vêtements, d'outils, d'abris que de l'argent avec lequel on se procure ces choses. On pourrait même, à la rigueur, se passer d'argent, de monnaie métallique d'une valeur réelle, valeur intrinsèque, bien qu'à coup sûr les échanges en dussent beaucoup souffrir. Mais ce qui est incontestable, c'est que ce n'est pas pour le consommer en nature que l'on se procure de l'argent ; c'est pour en obtenir, en s'en défaisant, des objets ou des services d'une utilité directe. Un filateur, disait justement Rossi, qui emprunte de l'argent pour faire marcher son usine, a besoin de laine, de métiers, ou de travail de ses ouvriers ; c'est cela en réalité qu'il emprunte par l'intermédiaire de cet argent. Aussi ne faut-il pas dire : l'intérêt de l'argent, mais l'intérêt du capital. Le Code Napoléon ne soumettait pas à la limitation de 5 ou 6 p. 100 le prêt de denrées. On pouvait et l'on peut emprunter, pour le semer, un hectolitre de blé, à la condition de rendre cent-dix ou cent-vingt litres. Pourquoi pas aux mêmes conditions l'argent destiné à acheter cet hectolitre de blé ?

Des observations analogues, dit M. Passy, peuvent être faites au sujet de ce qu'a dit M. Coste sur la situation particulière des agriculteurs. Il peut être vrai que le renouvellement du capital soit plus rapide dans d'autres commerces ou d'autres industries que dans l'agriculture ; et que, par conséquent, des délais plus longs puissent être nécessaires pour les effets souscrits par les agriculteurs. C'est une chose à laquelle la pratique ne manquerait pas de pourvoir si le crédit agricole était plus développé, c'est-à-dire si les obstacles qui s'opposent à son développement étaient supprimés. Car, il ne faut pas se lasser de le répéter il n'y a pas de crédit *agricole*, pas plus que decrédit *ouvrier* ; il y a le crédit, tantôt personnel et tantôt réel, pour ceux qui offrent ou qui paraissent offrir des garanties. Et l'Etat, pour leur procurer ce crédit, n'a pas à prendre pour telle ou telle catégorie de citoyens, des mesures spéciales,, à leur assurer des privilèges, ou à leur accorder des subventions ; il n'a qu'à faire disparaître les entraves qui gênent leur liberté, ou à les débarrasser des prétendues protections qui, en les mettant plus ou moins à l'abri des conséquences de leurs actes, les privent de la confiance que l'on pourrait accorder à leurs engagements. Le jour, a-t-on dit très justement, où un cultivateur pourra être mis en faillite ; le jour où il pourra donner sa récolte ou sa mouture en nantissement, il aura du crédit.

Et que l'on ne dise pas, comme M. Coste, qu'il y aurait cependant lieu à prendre, à son égard, certaines précautions parce que

son industrie est exposée à des risques dont les autres sont exemptés; parce qu'il a à compter avec des faits qui sont en dehors de son action comme de ses prévisions, et qu'il dépend, dans une mesure parfois écrasante, des circonstances atmosphériques, des intempéries, de la grêle, de la pluie ou du soleil.

Cette dépendance est incontestable; mais la médaille a sa face, comme elle a son revers. S'il y a les saisons contraires, il y a les bonnes. Et c'est sur la moyenne que doit tabler l'agriculteur. Le fermage repose sur cette idée. Et c'est pour cela que le manque de récolte ne dispense pas plus de le payer, qu'une récolte excellente n'autorise le propriétaire à le doubler.

Le risque de l'imprévu, d'ailleurs, comme vient de le remarquer M. Yves Guyot, n'est-il pas partout? Le filateur ne dépend pas des événements qui modifient le cours de ses matières premières? La guerre de sécession n'a-t-elle pas troublé profondément les industries européennes? Une révolution, une simple émeute ne porte-t-elle pas, dans toutes les affaires et dans toutes les fortunes, des troubles aussi profonds que ceux que peut porter, dans la situation d'un cultivateur, un orage ou une gelée? Le risque est partout; et il ne peut être allégué par personne pour se mettre en dehors de la loi commune. C'est à chacun, prêteur ou emprunteur, acheteur ou vendeur, à lui faire sa part dans ses évaluations et ses projets; à l'amortir par des moyennes, ou à le neutraliser par des assurances.

En somme, donc, conclut M. Passy, c'est toujours à la liberté qu'il en faut revenir. C'est la liberté des conventions qui doit, comme le dit le Code lui-même, être la loi des parties. Mais la liberté des conventions suppose qu'il n'y a eu ni dol ni escroquerie. Ce n'est donc pas, ainsi que l'a bien dit M. Lyon-Caen, le taux de l'intérêt qui rend un prêt licite ou illicite; ce sont les circonstances, honnêtes ou malhonnêtes, dans lesquelles le prêt a été consenti.

Et c'est, ajoute-t-il en terminant, ce que semblaient avoir compris les rédacteurs du Code, lorsqu'ils avaient établi cette distinction, supprimée plus tard par la loi de 1807, entre le taux légal, qui n'était autre chose que la présomption de la volonté des parties, et le taux conventionnel qui pouvait être réglé par elles selon leur convenance, mais qui, pour éviter les surprises et les discussions, devait toujours être expressément stipulé par écrit.

Il semble donc qu'il n'y aurait eu, et qu'il n'y ait qu'à revenir purement et simplement aux dispositions primitives du code civil par l'abrogation de la loi de 1807, sauf, à raison des changements

qui se sont produits dans le taux moyen de l'intérêt, à modifier, de temps à autre peut-être, le chiffre de l'intérêt légal.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Le rédacteur du compte-rendu : CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Chambre syndicale des tissus et matières textiles. Rapport annuel présenté par M. C. Brossy, président, à l'assemblée générale du 3 juillet 1896. — *Saint-Etienne*, 1896, in-8.

Répartition des salaires du personnel ouvrier dans les manufactures de l'Etat et les compagnies de chemins de fer. — *Paris*, 1896, in-8.

A. FOCK. *Orient contre Occident. Le rôle économique de l'Afrique.* — *Paris*, 1896, in-8.

Bollettino di legislazione e statistica doganale e commerciale, Anno XIII. — *Roma*, 1896, 2 vol. in-4.

Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix. T. II, 1894-1895. — 1896, in-8.

Bulletin de l'Institut international de statistique. T. VIII et IX. — *Rome*, 1896, 2 vol. in-8.

Statistique des chemins de fer français au 31 *décembre* 1894. *Documents divers.* 1re *partie. France. Intérêt-général.* — *Paris*, in-folio.

Movimento della navigazione, 1895. — *Roma*, 1896, in-folio.

Statistica del commercio speciale di importazione et di esportazione dal 1° *gennaio al* 31 *Luglio* 1896. — *Roma*, 1896, in-8.

Statistica degli scioperi awenuti nell' industria e nell' agricoltura durante l'anno 1894. — *Roma*, 1896, in-4.

Einar Einarsen : Begrebet « Kapital» I Œkonomien. — *Kristiania*, 1895, in-8.

Statsœkonomisk tidsskrift.Udgivet af Bestyrelsen for den statsœkonomiske forening Med bidrag fra stiftelsen til stastminister Frederik stangs Minde, 1895. — *Kristiania*, 1895, in-8.

PÉRIODIQUES.

Annales des ponts et chaussées, L'Union nationale, Musée sociale, Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France, Journal de la Société nationale d'horticulture de France, Le Droit financier, Journal des assurances, Bulletin de l'Office du travail, Revue des sociétés, Memorias y revista de la sociedad cientifica « Antonio Alzate », Annales du commerce extérieur, Bulletin du ministère de l'Agriculture, Revue géographique internationale, Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

CORRESPONDANCE

LE SYSTÈME MONÉTAIRE DE JOSEPH GARNIER N'EST PAS LE SYSTÈME CHINOIS

Monsieur le rédacteur en chef,

Permettez-moi de recourir de nouveau à votre bienveillance pour répondre au troisième paragraphe de la réplique de M. du Puynode.

M. du Puynode dit que, d'après moi, Joseph Garnier et d'autres économistes partagent l'opinion que je soutiens dans ma brochure ; il ajoute que c'est vrai. Abrité derrière une semblable autorité, je pourrais me tenir pour satisfait. Mais je n'ai pas dit que mon système fût celui de Joseph Garnier; j'ai dit qu'il en était le développement, ce qui n'est pas exactement la même chose. C'est l'enseignement de mon vénéré ami qui m'a inspiré, mais comme je ne pratique pas le *magister dixit*, je me suis permis d'effectuer les corrections qui m'ont semblé nécessaires.

M. du Puynode ajoute : « Mais cela fait-il que le système qu'il propose (moi) ne soit pas le système chinois, et qu'il ait eu raison de taire les bienfaits supposés de ce système ? »

Si mon système est semblable au système chinois et au système de Joseph Garnier, le système de Joseph Garnier est semblable au système chinois.

Or, ni le système de Joseph Garnier ni le mien — développement du sien — ne sont le système chinois, n'en déplaise à notre confrère; et pour cette raison, je n'avais ni à en divulguer ni à en *taire* les *bienfaits* et les méfaits.

Le système de la Chine c'est le monométallisme argent. Il y a, entre lui et celui de la Hollande, par exemple, avant la suspension de la frappe cette différence qu'en Hollande existaient des lingots d'argent de titre certain et d'un poids fixe de 11 grammes ; tandis qu'en Chine, les lingots sont d'un poids variable et d'un titre incertain ; si bien qu'on est obligé de les peser et de les essayer chaque fois qu'on veut s'en servir. Mais en Chine comme en Hollande, le prix des mar-

chandises, la commune mesure des valeurs, c'est un certain poids d'argent.

Or, le système de Joseph Garnier est bimétalliste — plus exactement plurimétalliste. La seule différence qu'il y ait entre lui et le bimétallisme théorique de l'Union latine, c'est qu'il n'établit pas de rapport fixe de valeur entre ces deux métaux. La différence est radicale, je le reconnais.

Il n'y a donc pas identité, pas même analogie entre le système de Joseph Garnier et le système chinois.

Il n'en existe pas davantage entre le système chinois et mon propre système. Comme Joseph Garnier, je demande la frappe de pièces de monnaie de divers métaux avec simple indication du poids. Mais — ce que ne faisait pas Joseph Garnier — je maintiens, à titre de mesure idéale de la valeur, d'instrument d'indication du prix, l'ancien nom du signe monétaire : franc, livre sterling, marc, dollar, etc., bien qu'il ne s'applique plus à aucune réalité fixe.

Avec le système de Joseph Garnier, on dirait : « Un hectolitre de blé vaut — ou équivaut à — tant d'or ou tant d'argent. » Avec mon système on dirait : « Un hectolitre de blé vaut, *aujourd'hui*, tant de francs ; or tant de francs équivalent *aujourd'hui* à tel poids d'or ou à tel poids d'argent : par conséquent, en paiement de l'hectolitre de blé, il faut donner ledit poids d'or ou ledit poids d'argent. »

Il semble que ce soit la même chose, il n'en est rien, et je vais le prouver. Comment, avec le système de Joseph Garnier, stipulerait-on un paiement différé ? Comment dirait-on : « A telle date, je paierai... » Je paierai quoi ? Un tel poids d'or ou tel autre d'argent ? Mais si le rapport varie entre la date de la souscription et celle du paiement ? Mettra-t-on seulement : « Un tel poids d'or ou son équivalent d'argent au jour de l'échéance ? » Alors, c'est le monométallisme or.

Comment fixerait-on les coupons de rente, les traitements, les salaires ? Comme l'équivalence entre l'or ou l'argent et les marchandises qu'il sert à acheter varie au fur et à mesure que le temps s'écoule, il en résulterait que les rentes, les traitements, les salaires, tout en restant au même taux nominal, varieraient d'importance effective.

C'est ce qui arrive aujourd'hui. Il est connu qu'un salaire de 5 francs par jour actuellement ne correspond pas au même *standard of life* qu'il y a vingt-cinq ans, et c'est ce qui motive les demandes constantes d'élévation des salaires et des traitements. Les traitements et les salaires peuvent monter, bien que cela motive souvent des luttes regrettables ; mais il n'en est pas de même des rentes ni des pensions. Un officier retraité au lendemain de la guerre de 1870-71 vivait mieux au début

qu'aujourd'hui, bien qu'il touche présentement la même somme qu'alors, ce qui revient à dire qu'il reçoit le même poids de métal *précieux*, lequel ne correspond plus à la même quantité de choses consommables. Le *prix* de ces choses a augmenté, c'est-à-dire représente une plus forte quantité de métal *précieux*.

Avec le système que je préconise, il n'en serait pas ainsi. Le métal cesserait d'être *précieux* pour devenir simplement instrument d'échange. Un ouvrier payé à raison de 5 francs par jour recevrait au bout de sa semaine plus ou moins de métal suivant que le prix de celui-ci aurait monté ou baissé. Le pensionné en recevant, par exemple, 300 francs au bout de son trimestre empocherait, lui aussi, un poids plus ou moins lourd de métal.

Et ces poids variables de métal correspondraient au même *standard of life*, c'est-à-dire à un même prix des choses consommables. Un pantalon qui aujourd'hui peut passer de 20 à 22 et à 25 francs, parce que la quantité de métal précieux offerte sur le marché s'est accrue, vaudrait toujours 20 francs. Mais ces 20 francs, l'ouvrier ou le pensionné les paierait avec un poids plus important de métal, comme lui-même en aurait reçu davantage en paiement de son salaire ou de sa pension fixe.

Voilà pour quelle raison j'ai modifié, développé, perfectionné le système de Joseph Garnier. Mais, pas plus de mon système que de celui de Joseph Garnier, on ne peut dire que c'est le système chinois.

La caractéristique du système chinois c'est la variabilité du poids des lingots d'argent, et leur titre incertain, ce qui oblige à les peser et à les éprouver sans cesse, condition qui nous reporte au delà du moyen âge, au delà des Phéniciens. Autrefois, chez nous aussi, on pesait et éprouvait la monnaie parce qu'on craignait qu'elle ne fût rognée ou altérée, mais en principe chaque lingot ou pièce devait avoir un poids fixe. Les Chinois n'en sont pas encore à cette conception.

Dans le système de Joseph Garnier comme dans le mien, les lingots monétaires auraient un titre certain et un poids fixe. Il suffirait comme pour la monnaie d'aujourd'hui, de les compter. Les « bienfaits » du système chinois, dont parle ironiquement M. du Puynode, consistent justement dans cette obligation de vérification continuelle qui n'existerait ni avec le système de Joseph Garnier ni avec le mien ; par conséquent la critique porte à faux.

Pour que le système chinois fût le système de Joseph Garnier, il faudrait que les Chinois admissent l'existence de deux métaux monétaires (ou de plus) dont l'*équivaleur* varierait en raison de la quantité plus ou moins grande offerte sur le marché ; or, il n'en est rien.

Pour que le même système chinois fût le mien, il faudrait qu'à côté

du *tael*, expression indiquant un poids —comme notre ancienne *livre*, la *pound* anglaise, le *talent* grec,le *thaler* allemand ancien,le *marc* allemand moderne, le *dollar* américain — les Chinois eussent une expression ne correspondant à aucune réalité fixe, mais simplement à une toise, devant laquelle marchandises de consommation et marchandises monétaires passeraient et repasseraient, et qui servirait à déterminer leur prix. Or cela n'existe pas en Chine non plus.

Pour avoir fait une telle assimilation, il faut que M. du Puynode ne se soit bien rendu compte ni du système de Joseph Garnier, ni de celui que j'ai développé dans ma brochure et exposé devant la Société d'économie politique dans un discours auquel le *Journal des Économistes* a bien voulu donner l'hospitalité.

Veuillez agréer, etc.

Ch.-M. Limousin.

COMPTES RENDUS

PROBLÈMES D'ÉCONOMIE POLITIQUE ET DE STATISTIQUE, par G. RUMELIN. (Traduit de l'allemand par M. de Riedmatten.) Collection d'auteurs étrangers contemporains. Guillaumin et Cie, éditeurs, Paris, 1896.

Les études que contient ce volume ne portent pas toutes sur le même objet et ne paraissent guère réunies, au premier abord, par une idée commune. L'on s'aperçoit très vite, cependant, qu'elles sont le produit d'un cerveau qui s'était toujours préoccupé des notions fondamentales et des principes premiers dans la recherche des problèmes sociaux. Rumelin a un esprit critique et philosophique très sûr. Il ne se perd pas, comme beaucoup de ses compatriotes, dans des abstractions hasardées et des digressions oiseuses. On sent bien qu'il tient à la clarté et qu'il ne se croit pas très savant parce qu'il aura écrit des choses incompréhensibles. Ce besoin de voir nettement la vérité ne se trouve pas seulement dans ses démonstrations, mais aussi dans les aperçus et hypothèses qu'il donne sur des questions non encore résolues. Dans l'étude placée en tête du volume et intitulée « Sur la notion d'une loi sociale » il dégage l'idée de loi naturelle — idée si confuse chez beaucoup d'écrivains — et arrive, par cette voie, à définir avec beaucoup d'exactitude le rôle de l'économie politique et la cause de l'extension rapide de cette science.

Étant données cette méthode et cette prudence, on s'imagine bien que Rumelin, quoique statisticien de métier, ne s'échauffe pas outre mesure à l'endroit des résultats chiffrés. C'est un fait assez rare et digne d'attirer l'attention que cette sûreté de méthode chez un professionnel. On a souvent reproché aux économistes de l'école libérale d'avoir trop multiplié les lois naturelles en économie politique. Le reproche est immérité, et la critique est contradictoire avec celles qui accusent les économistes de raisonner *a priori* en usant trop de la déduction. En réalité, le statisticien abîmé dans la contemplation des colonnes de chiffres ou des courbes qui les traduisent graphiquement nous semble bien plus fécond en lois naturelles ou soi-disant telles que l'économiste. La comparaison de faits traduits en chiffres, c'est-à-dire synthétisés, la similitude apparente de ces chiffres, les lois qui paraissent les relier ou les séparer sont autant de trompe-l'œil pour qui n'a pas la connaissance des quelques lois naturelles véri-

tables, peu nombreuses, qui nous donnent en économie politique la grande trame de la vie sociale. Le statisticien est trop enclin à subir le mirage des chiffres et son imagination parfois se plaît à découvrir des rapprochements imaginaires, comme ces figures étranges et indécises que l'œil,vague,voit se dessiner dans les nuages.Rumelin a mis au point les critiques que suggèrent les abus que l'on a faits pendant un temps des observations statistiques ; il a même une fort jolie expression pour indiquer le point de vue auquel se place la statistique, et l'appelle un point de vue « à vol d'oiseau ». Aussi Rumelin, effrayé quelque peu des envolées de cette science, lui coupe-t-il prudemment les ailes en ces lignes que ne peuvent qu'approuver tous les statisticiens avisés. « Mais si c'est, écrit-il, une tâche féconde que de fixer et d'éclairer les grands faits sociaux, de marquer avec précision les caractères des peuples, des Etats, des groupes et des communautés de tout genre, de mettre en lumière une foule de concordances nouvelles et jusqu'alors inobservées, la statistique doit se garder d'autant plus de prétendre hâtivement aux couronnes suprêmes que la science réserve à ses maîtres : la découverte de nouvelles lois. La nature aime à produire son œuvre admirable à l'aide d'un petit nombre de forces et de corps simples. Dans les autres sciences, la découverte d'une loi nouvelle est un événement rare et qui fait époque. La statistique ne doit pas se croire entre ses sœurs l'enfant privilégié qui découvrirait les lois nouvelles par douzaines. »

Rumelin revient d'ailleurs encore sur ce sujet dans la partie qui porte pour titre « De l'objet de la statistique ». Il y explique fort bien pourquoi il n'est pas satisfait des définitions que l'on a données de cette science qualifiée par Mohl de « curiosité psychologique » et de « littérature bizarre ». C'est pour lui une science auxiliaire, un mode d'observation qu'il définit ainsi : « La découverte des caractères des communautés humaines par l'observation méthodique et le calcul des phénomènes semblables. » Il s'agit bien entendu de la statistique appliquée à l'étude des phénomènes sociaux, car la statistique n'est pour l'auteur qu'une science auxiliaire, une science « fourrageuse », suivant son expression pittoresque. Elle est, en effet, employée aussi bien par le physiologiste que par le psychologue et l'économiste. Elle recueille les faits sociaux que l'observation personnelle directe est impuissante à réunir.

Rumelin est certainement un esprit élevé en même temps que sagace. Les considérations qu'il développe dans les pages consacrées à « la politique et la morale » présentent une sorte de bréviaire que devraient bien méditer les hommes d'Etat. L'on sent parfaitement que l'auteur a mis la main à la pâte et qu'il a compris toutes les responsa-

bilités qui s'attachent à la fonction délicate et difficile de ministre. « L'idéal d'une société moralement saine se placerait, dit-il, auprès de l'idéal d'une âme moralement saine que la morale privée poursuit. » Combien de nos politiciens préfèrent le dualisme en morale : la morale privée et..... l'autre.

La partie du volume où il traite de la superpopulation est celle sur laquelle on pourrait le plus élever de critiques. L'auteur est effrayé des conséquences qu'amènerait un surcroît de population ; et dans sa crainte il estime que l'intervention de l'Etat serait utile et légitime pour exiger de tout homme « prétendant à se marier avant l'âge de 30 ans, la justification qu'il offre par ses épargnes, son patrimoine ou son emploi, et par ses bonne vie et mœurs, quelque garantie qu'il peut et saura entretenir sa famille ». C'est assurément le moraliste qui sur ce point domine l'économiste. Il est vrai que le côté moral préoccupe visiblement l'auteur des *Problèmes d'Economie politique et de statistique*.

Rumelin est agréable à lire. Ses connaissances très étendues lui ont permis de varier ses exemples. L'expression est ingénieuse, la critique aiguë et parfois d'une ironie très fine. A tous les points de vue, la librairie Guillaumin a donc bien fait de faciliter, par une traduction très soignée, la lecture de ces travaux à tous ceux qu'intéresse le mouvement des esprits en Allemagne.

André Liesse.

Principes d'économie politique, par Charles Gide, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Montpellier, 3e édition. Paris, Larose.

Lorsque je rendais compte, dans ce *Journal*, de la précédente édition des *Principes d'économie politique* de M. Gide, j'exprimais déjà tous mes regrets de le voir condamner l'économie politique qu'il appelle *classique*, et que j'appelais et appelle encore *scientifique*, pour s'en remettre à une suite de considérations et d'enseignements reposant sur des observations et des convictions purement personnelles. Je ne pourrais encore malheureusement que répéter ces regrets. M. Gide se refuse de nouveau à prendre l'économie politique pour une science véritable, basée tout entière sur l'expérience et l'observation. Il en raisonne, certains principes posés, comme font, jusqu'à nous, les légistes du droit, les philosophes et les théologiens de la philosophie et de la théologie. Sa méthode est la méthode déductive, en y associant les considérations que lui suggèrent, sur chaque sujet, la morale, la politique ou la charité. Lui-même reconnaît, dès son *introduction*, qu'il s'éloigne beaucoup des voies parcourues par Smith et ses disciples,

hors desquelles il ne saurait, de toute certitude pourtant, s'agir d'une science. « Naguère, dit M. Gide, entre les sommités majestueuses et glacées de l'économie politique classique et les précipices d'un socialisme révolutionnaire, il n'y avait qu'un sentier étroit et glissant ; mais aujourd'hui s'ouvre une route large et de plus en plus fréquentée. Nous n'avons pas de raisons pour la quitter. »

Il y a pour cela néanmoins, toutes les raisons qui doivent faire délaisser l'erreur pour la vérité. Et combien il est fâcheux qu'un homme aussi distingué que M. Gide, aussi instruit, aussi lettré, d'une pareille élévation d'esprit et de sentiments, d'un tel charme de style, vraiment extraordinaire en des sujets semblables, demeure si souvent à mi-chemin de la vérité ! Quels services il aurait pu et pourrait rendre ! J'aurais tort cependant de trop insister sur son erreur de méthode ; il a fait, quoiqu'il s'en défende, beaucoup de progrès dans sa dernière édition, et je serais singulièrement heureux de pouvoir penser que j'y ai peut-être quelque peu contribué. Il me semble que ses anciens lecteurs devaient tenir l'économie politique pour une complète ou presque complète fausseté ; tandis que ses nouveaux lecteurs doivent être fort embarrassés le plus souvent de choisir entre ce que M. Gide nomme l'économie politique classique et ce que l'on ne saurait nommer que l'économie politique fantaisiste ou socialiste.

Les questions que M. Gide a le plus étudiées sont assurément celles du travail et du salaire. A bien des reprises, dans les chapitres qu'il y consacre, il déclare que si le travail est une marchandise, c'en est une de nature toute spéciale, dont le prix ne se doit pas fixer seulement par l'offre et la demande. Lui aussi veut un « juste salaire » ainsi qu'un encyclique célèbre. Et si la loi doit veiller à ce qu'il soit assez élevé, elle doit également veiller, à son avis, à ce que le travail ne soit pas trop prolongé, ne commence pas trop tôt pour l'enfant ou le jeune homme, et se mesure, notamment pour la femme, aux forces qu'elle y peut consacrer. Car le législateur, qui ne connaît rien de l'industrie, ne saurait apparemment se tromper en cela. Eh bien ! l'on a cent fois tenté de réaliser ces prétendus bienfaits, on le tente sans cesse encore, et à quoi a-t-on abouti ? En élevant le salaire ou en créant des difficultés au travail, on l'a forcément renchéri, et comme, en présence de ce renchérissement, l'on ne changeait rien aux ressources de la consommation, celle-ci a diminué, le plus souvent, jusque pour les ouvriers et les familles qu'on s'était proposé de favoriser. Ils ont moins travaillé ou ne travaillent plus ; et qui garantit que leurs besoins de nourriture, de logement, de vêtement, pour ne parler que de ceux-là, sont autant satisfaits ? Si quelques-uns sont, en outre, mieux payés ou moins fatigués, que sont devenus les autres ? C'est pour cela qu'avec la

réglementation du travail et du salaire, apparaît nécessairement, forcément, à moins d'une inconséquence évidente, la charité légale : or quelle société y résisterait ? L'économie politique, comme toute autre science, a ses lois naturelles, qu'on ne détruira jamais et auxquelles l'on n'attente qu'en créant, à tous points de vue, d'énormes maux. C'est à mesure que l'on a mieux respecté ces lois, inséparables, dans les sphères industrielles, de notre liberté et de notre responsabilité, que le sort des masses populaires s'est amélioré et s'est ennobli.

De toutes les classes, ce sont même les classes populaires qui, depuis un demi-siècle surtout, ont le plus progressé, et elles l'ont fait de façon certainement inespérée. M. Gide le reconnaîtrait sans doute comme moi. Que ces paroles d'Herbert Spencer sont vraies : « Avec nos mœurs de philanthropie active, une foule de gens impatients d'améliorer le sort de leurs semblables moins fortunés, par les méthodes les plus rapides, travaillent de toutes leurs forces à développer des arrangements administratifs qui sont le propre d'un type inférieur de société. »

M. Gide se montre très partisan, au milieu des craintes que lui inspire la concurrence ou, ce qui est la même chose, la liberté, des modes de travail et de salaire que l'on a nommés la coopération et la participation aux bénéfices. Malheureusement, il s'est peu enquis de leur fonctionnement véritable. Ce sont des prétentions, des promesses, des annonces, je ne veux pas dire des mensonges, qui ne se sont nulle part réalisées, hors d'ateliers de trois ou quatre personnes au plus. Comment, dès qu'ils dépassent ce nombre, en effet, les ouvriers auraient-ils ensemble la direction des fabriques ou des comptoirs où ils se réunissent, courraient-ils les chances qu'imposent toute production et tout négoce, en suivraient-ils les comptes, traiteraient-ils eux-mêmes avec les fournisseurs et les clients ? Toutes les entreprises un peu étendues qu'on cite comme ayant réussi sous la coopération ou la participation aux bénéfices, ne se distinguent en rien des autres. L'on s'en tient à ce qui est annoncé sans regarder ce qui se passe.

Le premier tort de M. Gide (il ne m'en voudra pas de le signaler) est, je crois, d'être un trop savant jurisconsulte. Ses fortes études juridiques et le milieu où il a vécu lui ont donné une confiance dans la loi et dans l'autorité de l'État très exagérée, et vers laquelle n'est que trop portée déjà notre race. L'État, aussi bien, a sa sphère d'action marquée, et il ne la dépasse qu'en causant à tous les plus grands dommages. Je l'ai redit bien souvent, il n'a pour mission que d'assurer la sécurité et la liberté de chacun de nous, de même qu'il n'est propre qu'à cela. Toute autre œuvre de sa part est beaucoup plus préjudiciable qu'utile ; il suffit de la considérer en soi et dans ses résultats

pour s'en convaincre. M. Gide attribue à deux reprises à l'État, pour en montrer les mérites, l'abolition de l'esclavage, du servage et des corporations ouvrières. Il a fallu sans doute qu'il décrétât cette triple abolition pour qu'elle eût lieu ; mais est-ce l'État qui y a préparé l'opinion et l'a vraiment imposée ? L'histoire est là pour répondre. J'ai été très mêlé à la lutte contre l'esclavage dans nos colonies avant 1848, et je puis assurer à M. Gide que cette lutte n'a été ni inspirée ni conduite par les gouvernants de cette époque, si peu esclavagistes qu'ils fussent. Deux jours après l'installation du gouvernement provisoire de 1848, Schœlcher arrivait du Sénégal ; le lendemain matin de son arrivée, il prenait possession du secrétariat général du ministère de la Marine, et m'écrivait de venir le voir. Ses premiers mots, en me serrant la main, furent : « Ils voudraient encore ajourner l'émancipation ! » Quelle preuve chercher après celle-là ? Certainement, l'Angleterre et le monde entier doivent une profonde reconnaissance à Robert Peel pour sa réforme douanière de 1844, mais s'il l'a proposée au Parlement britannique, la pouvait-il repousser, même retarder ? Les véritables auteurs de cette réforme, personne ne le nierait, sont les économistes Cobden et Bright.

Ce que je demanderais par-dessus tout à M. Gide, c'est de réfléchir plus qu'il ne l'a fait encore à ce qu'est une science, et de se mêler quelque temps à la vie de l'industrie et de la population patronale et ouvrière. Je suis persuadé qu'il se séparerait peu ensuite des disciples les plus fervents de l'économie politique *classique*. Et que ces disciples seraient heureux s'il en était ainsi, tant ils le désirent ! Personne mieux que lui, ils le savent de reste, ne serait plus utile aux vérités qu'ils regardent comme les plus nécessaires aux sociétés, grâce à son remarquable savoir et à son très rare et très grand talent d'écrivain. Si j'ai autant insisté sur ce qu'il dit du travail et du salaire, c'est surtout que j'admire beaucoup ce savoir et ce talent.

GUSTAVE DU PUYNODE.

PETITE ENCYCLOPÉDIE SOCIALE, ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE. — LA SCIENCE ET L'ART EN ÉCONOMIE POLITIQUE, par RENÉ WORMS. — Paris, Giard et Brière.

Quelle que soit mon estime pour les travaux de M. Worms, j'avoue peu goûter celui qu'il vient de publier. Peut-être est-ce ma faute et dois-je m'en accuser. Je suis loin de le nier ; mais je ne saurais me rendre aux distinctions qu'il établit dans ce livre, ou plutôt aux explications qu'il donne de ces distinctions. Non seulement je n'en vois pas l'utilité, mais je n'en vois pas la vérité ; j'en reste aux différences

admises jusqu'ici par tout le monde entre la science et l'art. Je le confesserai même à M. Worms, au risque de lui donner mieux barre sur moi, je comprends difficilement qu'autant de maîtres de la science économique aient donné à leurs belles publications le titre souvent reproduit de : Principes ou éléments théoriques et pratiques d'économie politique, tout en continuant d'ailleurs à se conformer à nos habitudes de conception et de langage.

Le livre de M. Worms est précédé d'une note qui indique que : « Ce nouveau volume a une portée toute particulière au milieu des luttes qui se poursuivent en ce moment entre économistes et socialistes; qu'il établit en effet de la façon la plus complète que l'économie politique se doit diviser en deux parties dont le but et les procédés sont très distincts : une science chargée d'observer et de synthétiser le réel; un art chargé de définir l'idéal et, dans la mesure du possible, de le réaliser. » Je crains beaucoup que M. Worms ne se fasse une singulière idée du socialisme ici et ailleurs, surtout lorsqu'il parle de Marx, ou qu'il assimile la *loi d'airain* de Lasalle à la loi de la rente de Ricardo ou à la loi de la population de Malthus; si je n'ajoute pas aux lois de l'impôt d'Adam Smith, c'est qu'il pourrait bien n'y avoir pas là de loi. Puis, qu'est-ce qu'un art chargé de définir et de réaliser l'idéal? Aristote était assurément loin de s'en faire cette idée, lorsqu'il admirait tant l'astronomie d'être éloignée de la pratique.

Dès ses premières pages, M. Worms reprend M. Frédéric Passy d'avoir dit : « La science procède par formules et par constatations... Elle montre ce qui devrait être ; l'art, quand il est guidé par la science, fait ce qui peut être. » J'en demeure là, en comprenant comme M. Passy, je n'en doute pas, les mots : *ce qui devrait être*. Je me suis tant de fois expliqué sur ce qu'est la science que je ne crois pas avoir à le redire. Quant à l'art, voici le passage où M. Worms expose, il me semble, le plus clairement comment il le conçoit : « L'homme, à l'origine, agit d'une manière purement impulsive... Mais de même que chaque impression laisse de soi un souvenir, de même chaque détermination laisse de soi une trace, qui facilitera, si des impulsions analogues se produisent, l'exécution d'un mouvement semblable. Des habitudes d'agir naîtront ainsi, par un procédé à peu près identique à celui des habitudes de penser ou associations d'idées. L'individu qui s'était fait par celles-ci une expérience, se fera par celles-là une *pratique*... Mais à cette pratique vient un jour se superposer l'*art* comme à l'expérience brute la science. Et le principe de ce nouveau développement... consiste dans une critique faite par l'individu de ses façons d'agir antérieures ; critique qui l'amène à raisonner toutes ses habitudes et à introduire parmi elle l'unité, à créer, en un mot, un plan

réfléchi de son activité. Désormais il existe pour l'être quelques règles générales de conduite, aussi bien que quelques vues générales sur l'univers ; et ces règles, comme ces vues, forment un système cohérent ». Ce système donnera lieu à des discussions ; c'est chose inévitable ; mais « le résultat de ces discussions est une élaboration plus parfaite du système : c'est cette élaboration, cette constitution raisonnée des principes d'action, qui donne proprement naissance à l'art. » Et c'est après ce passage et quelques autres semblables que M. Worms assure qu'on « peut saisir désormais, dans leur ensemble, les rapports que la science et l'art soutiennent avec les opérations psychologiques analysées auparavant ». « La science, continue-t-il, est la coordination des phénomènes sensitifs ou centripètes ; l'art est la systématisation des phénomènes centrifuges ou moteurs. » Je n'y contredis pas ; mais, je le confesse de nouveau, j'en reste aux notions acceptées par tous déjà sur la science et sur l'art, et je suis persuadé que beaucoup feront comme moi.

La dernière partie de l'écrit de M. Worms se rapporte plus spécialement à la science et à l'art économiques, mais il n'y a guère là que la répétition ou l'application des principes généraux exposés d'abord ; je crois inutile de m'y arrêter.

GUSTAVE DU PUYNODE.

ETUDE SUR LES RESTRICTIONS ET LES DECHÉANCES DE LA PUISSANCE PATERNELLE, par M. PAUL GUERRIER. Un vol. in-8°, Dijon, imprimerie Barbier-Marilier, 1895.

La puissance paternelle est un droit, mais surtout elle comporte des devoirs. Et c'est l'inaccomplissement de ceux-ci, par suite d'une cause quelconque, qui peut entraîner des restrictions et même la déchéance de cette puissance en certains cas, toutes questions toujours graves et intéressant au premier chef l'ordre public et les bonnes mœurs.

Sur ce sujet, les législations ont beaucoup varié. M. Paul Guerrier en montre historiquement l'évolution chez les Romains et chez nous anciennement. Et ainsi il arrive aux codes qui nous régissent, le Code civil de 1804 et le Code pénal de 1810.

Les causes de restrictions et de déchéance de la puissance paternelle que le Code civil avait admises sont : l'interdiction et l'absence, les seconds mariages, le divorce et la séparation de corps, la mort civile avant qu'elle n'ait été abolie en 1854, les engagements volontaires dans l'armée. Et, dans le Code pénal, il y a, entr'autres, l'interdiction légale, la dégradation civique et surtout les articles 334 et 335 aux termes des-

quels l'excitation à la débauche des mineurs de l'un ou de l'autre sexe par le père ou la mère entraîne pour ceux-ci la déchéance de la puissance paternelle.

Lorsque les enfants ne sont pas nés en légitime mariage, qu'ils sont enfants naturels, une distinction est à faire selon qu'ils ont été reconnus volontairement ou judiciairement ou qu'ils ne l'ont pas été : pour ceux-ci ; la question ne se pose même pas ; pour les autres, pour ceux qui ont été reconnus, les principes sont les mêmes que pour les enfants légitimes, sauf que la jurisprudence reconnaît aux parents un droit moins étendu et que, de plus, l'exercice de la puissance paternelle n'est pas nécessairement attribué au père, les tribunaux ayant à décider d'après les circonstances.

Certaines lois spéciales, en outre du Code civil et du Code pénal, sont venues encore limiter et restreindre l'exercice de la puissance paternelle ; ce sont les lois relatives à l'assistance publique, au travail des enfants dans l'industrie, à la protection des enfants employés dans les professions ambulantes, à la protection des nourrissons, aux caisses d'épargne postales, à l'instruction obligatoire.

Enfin une loi peut maintenant, en France, être qualifiée d' « organique de la puissance paternelle » ; c'est celle du 24 juillet 1889 « sur la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés », dont l'exposé des motifs a bien précisé l'objet qui est de « soustraire l'enfant abandonné, délaissé, maltraité, aux défaillances, aux abus et aux excès de la puissance paternelle, en lui assurant, avec l'éducation, un abri et une protection jusqu'à sa majorité ».

Après avoir étudié cette loi dans tous ses détails et constaté qu'elle réalise « de grandes innovations », M. Paul Guerrier formule sur elle son jugement : il estime qu'au point de vue politique et moral, en voulant protéger l'enfant contre certains abus, elle a « dépassé le but » ; qu'au point de vue économique, elle a trop obéi à la tendance, qui chaque jour se dessine davantage, de substituer « insensiblement l'Etat au particulier, à la famille » ; et qu'au point de vue juridique, outre que plusieurs de ses dispositions sont défectueuses, difficiles à interpréter, exorbitantes, elle montre les législateurs qui l'ont faite « emportés bien au delà des réformes sages et seules nécessaires parce que, ne considérant que l'intérêt de l'enfant, ils ont oublié de penser à l'autorité du père », et que « protéger à outrance, tel a été leur but ».

L'auteur, comme on voit, n'est pas tendre pour nos sénateurs et députés qui ont confectionné la loi du 24 juillet 1889. Mais, lorsqu'il ajoute en manière de conclusion qu'ils auraient dû plutôt « sanctionner purement et simplement la jurisprudence en l'étendant un peu et les tribunaux restant souverains appréciateurs », il aura de la peine à

convaincre ses lecteurs, qui sans doute penseront, pour la plupart, instruits par l'expérience, que, cette appréciation souveraine des tribunaux étant l'arbitraire du juge, une loi vaut toujours mieux.

M. Paul Guerrier, en écrivant son livre, n'en a pas moins fait une œuvre savante et bien utile à consulter.

LOUIS THEUREAU.

LES CHEMINS DE FER ET LE BUDGET, par C. COLSON
1 vol. in-16, Hachette, 1896.

C'est un homme compétent entre tous qui traite la question, et l'on trouvera dans son livre, au point de vue financier, une histoire succincte, mais complète, de l'histoire en France des chemins de fer.

On sait combien compliquée est, chez nous, l'économie financière des voies ferrées, avec les garanties d'intérêts et le lien intime qui, par suite, les rattache à l'Etat. Quel est le résultat de ce système? Voici les chiffres comparatifs que nous puisons dans l'ouvrage de M. Colson :

Les dépenses assumées par l'Etat, en 1884, pour les chemins de fer de France, d'Algérie et des colonies, étaient de 307,7 millions, contre 215,9 millions de recettes. En 1894, les dépenses s'élèvent à 339,3 millions, et les recettes à 225,2 millions seulement.

Les dépenses ont donc augmenté de 37 millions, tandis que l'augmentation des recettes n'est que de 9,3 millions.

Mais il faut tenir compte que le public a profité de 500 millions de dégrèvements sur les transports en grande vitesse (50 millions d'impôts abandonnés par le gouvernement, et 50 millions de réduction sur les tarifs par les compagnies).

« Si, dit M. Colson, de nouvelles modifications législatives ne viennent pas transformer le régime fiscal des chemins de fer, les recettes et les économies que l'Etat en tire continueront sans doute à progresser, avec le trafic, dans une mesure qu'il est difficile d'évaluer à moins de 3 millions par an. »

En attendant, la charge, de par tous les chemins de fer plus ou moins stratégiques, plus ou moins électoraux, est lourde pour le budget. Certes nous savons bien que, sans l'intervention de l'Etat et son concours, les compagnies *à monopole* n'eussent pas développé le réseau de nos voies ferrées comme il l'est actuellement. C'est l'inconvénient des monopoles. Toutefois le système adopté est-il sans inconvénients? Il y a lutte entre l'Etat et les compagnies. « Les charges assurées par l'Etat, pour les services des chemins de fer, dit, en concluant, M. Colson, loin d'être soumises à une loi de progression inces-

sante, présentent de sérieuses chances de réduction. Mais, pour obtenir cette réduction, une gestion infiniment prudente et économe est indispensable, et elle ne peut être obtenue que de deux manières : en traitant franchement les compagnies comme les associés et les collaborateurs de l'État, ou si cela paraît impossible, en reprenant possession de tout le réseau, sans reculer devant le coût et les responsabilités d'une opération incontestablement moins onéreuse qu'un régime où l'État traiterait en ennemies les entreprises chargées de gérer ses intérêts. »

Qui oserait, *en l'état actuel des choses*, juger cette grosse question autrement que M. Colson ? Disons seulement que l'oubli des principes économiques libéraux nous a conduits à cette situation, ou de favoriser les monopoles des compagnies au détriment du budget, ou au rachat par l'État de leurs concessions. On aurait pu peut-être éviter l'une ou l'autre de ces extrémités également fâcheuses.

MAURICE ZABLET.

LES PRAIRIES. PRAIRIES NATURELLES. HERBAGES, par F. BERTHAULT, professeur à l'École nationale d'agriculture de Grignon, 1 vol. petit in-8° de l'*Encyclopédie des aide-mémoires*. Paris, Masson et Cie et Gauthiers-Villars.

Dans son premier volume sur les prairies, M. Berthault s'est occupé des prairies soumises au fauchage ; dans le deuxième, paru il y a quelques mois, il traite des herbages — appelés *embouches* dans certaines régions — caractérisés par la richesse des herbes et qui, pâturés par les grands bovidés, suffisent à les engraisser. Accessoirement, on y engraisse des ovidés et, dans des cas particuliers, les bœufs sont remplacés par des vaches laitières.

Suivant M. Berthault, ces herbages, *pâtures grasses*, *embouches*, forment, en France, de véritables groupes compacts dans le Nord, dans l'Ouest, dans le Centre, dans le plateau central et dans l'Est.

Le premier groupe comprend : le centre flamand, le pays d'eau, le pays de bois, la pâture grasse de la région de Lille, le centre d'Avesnes et l'herbage de la région de Château-Thierry. Le deuxième embrasse la Normandie, le pays de Bray, le pays d'Auge, le Merlerault, le Perche, le pays d'Ouches, le Bessin, le Cotentin, le pays de Caux et le Bas-Poitou. Le troisième groupe est constitué par les *embouches* du Charolais, du Nivernais et de la vallée de Germiny. Les herbages de Salers sont rangés dans le quatrième groupe et l'herbage de Chaumont-la-Ville figure dans le groupe de l'Est.

M. Berthault passe en revue ces différents groupes et étudie sommairement le sol, son origine géologique, la flore, le mode d'exploitation des herbages, leur création et leur entretien, ainsi que les différents procédés mis en pratique par les herbagers. On trouve dans ce chapitre des renseignements sur l'étendue des enclos, la durée du pâturage, la valeur des terres et les bénéfices réalisés par les praticulteurs. Dans différentes circonscriptions, l'étendue des herbages a augmenté par suite de l'avilissement du prix des céréales. Dans le cours de cette étude, M. Berthault trace rapidement l'histoire de quelques domaines, histoire fort instructive, car elle montre combien il est avantageux de combiner les opérations de façon à les approprier aux aptitudes du sol et aux influences climatériques.

Le deuxième chapitre est consacré à la création et à l'exploitation des herbages.

La terre que l'on veut convertir en herbage doit être parfaitement ameublie, nettoyée, assainie et fumée de manière à pouvoir fournir promptement une herbe abondante et riche. On n'obtiendra ce résultat qu'en pourvoyant copieusement la terre de tous les éléments nécessaires au développement des plantes. Dans le volume sur les prairies de fauche, M. Berthault avait insisté sur la nécessité de n'employer pour l'ensemencement que des graines bien pures. Il y revient à propos de la création des herbages et recommande instamment aux praticulteurs de repousser l'emploi des fenasses qui ne sauraient donner que des résultats incertains et généralement défectueux. Il donne quelques analyses de fenasses qui sont de nature à faire ressortir les inconvénients auxquels s'expose le cultivateur qui fait usage de semblables mélanges.

M. Berthault consacre différents paragraphes aux clôtures, aux plantations, aux abris, aux abreuvoirs, aux dimensions des herbages, à leur irrigation, aux soins d'entretien, etc. Aux plantes nuisibles signalées dans les pâturages, il aurait pu, ce nous semble, joindre deux espèces de plantains, le *media* et le *major*, qui, en étalant leurs rosaces de feuilles sur le sol, contrarient évidemment la pousse des bonnes herbes.

Les herbages éprouvent des pertes qui exigent une restitution sous peine de voir leur fertilité s'amoindrir. Ces pertes varient suivant que l'on y entretient des animaux adultes, du jeune bétail ou des vaches laitières.

En traitant de l'exploitation des herbages, M. Berthault signale le procédé qui consiste à donner aux animaux un supplément de nourriture au moyen de tourteaux. A notre avis, cette pratique — très usitée en Angleterre — qui a l'avantage de fertiliser le sol en même temps

qu'elle favorise le développement du bétail, mérite toute l'attention des cultivateurs. Il est permis de penser que, dans maintes situations, c'est le moyen le plus économique d'entretenir la production des herbages.

En terminant, nous recommandons aux cultivateurs la lecture de l'ouvrage de M. Berthault ; ils y trouveront des renseignements d'une incontestable utilité.

G. Fouquet.

Le mécanisme de la vie moderne, par le vicomte G. d'Avenel. 1 vol. Armand Colin et Cie, Paris, 1896.

Si, comme le dit M. d'Avenel dans sa préface, « le bonheur n'est pas le progrès, l'ardeur au mieux qui est profitable à la collectivité est en quelque sorte destructive du bonheur de l'individu parce qu'elle le pousse à n'être jamais satisfait », il est aisé de comprendre pourquoi tant de plaintes se font entendre à notre époque, car une véritable fièvre de perfectionnements matériels semble avoir saisi l'humanité depuis un siècle ; l'industrie, le commerce lui-même ont subi des transformations considérables qui ont été dues à des hommes ingénieux quand ce n'étaient pas des hommes de génie. Pourtant nous aurions pensé que ce devait être un réel bonheur que de pouvoir mettre à exécution une idée longtemps caressée, de voir l'entreprise prendre forme, progresser, d'assurer sa prospérité ainsi que sa durée par des améliorations successives et que l'acheminement constant vers l'idéal qu'on s'était proposé au début devait être une source de vraies jouissances. Nous aurions même été prêt à affirmer que les hommes qui ont travaillé à la transformation du mécanisme de la vie moderne n'auraient pas volontiers cédé leur part de bonheur, tout de confiance en l'avenir, pour le bonheur plus proche, plus tangible, de ceux qui profitaient des améliorations qu'ils introduisaient.

Assurément, nous ne parlons pas des précurseurs, de ceux qui ne sont pas sortis de l'obscurité et en trop de cas n'ont trouvé que la ruine dans la recherche de leur idéal ; nous n'avons en vue que ceux qui, sans se laisser décourager par l'insuccès des malchanceux, poursuivaient la voie des perfectionnements. La plupart de ces innovateurs n'ont pas vu leurs entreprises arriver à l'apogée, ils l'ont pressentie, ce qui n'est pas une mince satisfaction ; et puis nombre d'entre eux en ont retiré des bénéfices assez beaux pour contenter les appétits les plus exigeants. Cependant ils eurent souvent tout d'abord plutôt des succès de vente que des succès de gain et les petites opérations des

débuts ne pouvaient guère permettre de supposer un développement des affaires aussi énorme que celui qui s'est produit : il y a loin des 450.000 francs, chiffre de vente de Boucicaut lors des débuts du Bon Marché en 1852, aux 150 millions d'affaires que le magasin a atteints en 1893. « Rapproché de ce chiffre prestigieux, le total des bénéfices nets, quoique considérable en lui-même, semble modeste, écrit M. d'Avenel. Les bénéfices du Bon Marché, qui ont été l'année dernière de 8 millions ne représentent en effet qu'un courtage d'environ 5 p. 100 sur le prix des objets qui ont traversé ses galeries ; 118 millions ont été payés par le grand magasin à ses fournisseurs et 24 millions ont pourvu aux frais généraux. » 5 p. 100 de courtage, quelle différence avec les 10, 12, 15 p. 100 et même plus dont le petit commerce est obligé de grever ses marchandises pour pouvoir subsister. L'amélioration s'est donc produite en faveur du client, mais elle n'a pas borné là ses bienfaits : comment comparer le sort des employés du petit commerce avec celui des employés des grands magasins ? Evidemment on exige dans ceux-ci des qualités d'activité, d'ingéniosité, d'endurance à la fatigue qui n'étaient pas nécessaires dans les petites entreprises soi-disant familiales, pourtant on peut être certain que les commis du Bon Marché, du Louvre et des autres grands magasins de nouveautés n'échangeraient pas de bon gré leurs places contre une occupation chez les petits merciers. Ceux du Bon Marché surtout, auxquels les libéralités testamentaires de Mme Boucicaut ont fait une situation que bien des patrons envieraient. On sait qu'elle a laissé la propriété de l'entreprise aux employés qui y étaient attachés. La haute direction du Bon Marché est maintenant confiée à un triumvirat de gérants (les titulaires de cette fonction se renouvellent fréquemment) qui sur le dernier exercice ont reçu chacun une allocation de 200.000 francs. Ensuite vient un conseil d'administration de quinze membres dont chacun dirige trois ou quatre rayons, reçoit un traitement moyen de 55.000 francs, mais est tenu de résigner ses fonctions à l'âge de 50 ans révolus.

L'organisation financière du Bon Marché occupe une place à part, unique même, dans l'ensemble des magasins de nouveautés. Celle du Louvre est toute différente, nous dit M. d'Avenel auquel nous empruntons ces détails ; là, aucune parcelle du capital n'appartient au personnel exploitant. MM. A. Hériot et Chauchard, tous deux déjà employés dans des magasins de nouveautés comme l'était aussi M. Boucicaut, le fondèrent en 1854. Les débuts furent si difficiles que le premier commanditaire retira ses fonds ; les fondateurs parvinrent alors à décider le conseil de l'Immobilière à former avec eux une société au capital de 1.100.000 francs divisé en parts de 5.000 francs

chacune. Les bénéfices répondaient peu aux espérances, quoique les gérants se contentassent de prélever 500 francs par mois pour tout salaire, aussi les actionnaires se lassaient-ils et, les actions étant tombées à 2.500 francs, plusieurs d'entre eux préférèrent réaliser à perte. — L'année dernière chacune à rapporté 19.000 francs, soit près de 400 p. 100 de sa valeur d'émission. — En 1878 encore, le propriétaire d'un certain nombre de parts ne faisait aucune difficulté de les céder à M. A. Hériot au prix de 5.000 francs chacune. Les 440 actions du Louvre sont aujourd'hui entre les mains de 19 personnes ; mais tandis que 17 d'entre elles ne possèdent ensemble que 90 parts, les deux autres MM. Chauchard et O. Hériot, frère du fondateur, perçoivent ensemble les 3/5 du dividende total, ce qui procure à chacun d'eux un revenu de 3.325.000 francs par an. Le dividende de 19.000 francs n'a été dépassé que lors de la retraite de M. Chauchard qui répartit 23.000 francs en liquidant à peu près les réserves. Depuis lors on s'est appliqué à constituer un fonds de prévoyance, en vue des risques d'incendie surtout, puisque les compagnies d'assurances, peu soucieuses de la clientèle des magasins de nouveautés depuis le sinistre du Printemps, ne prennent qu'une partie des risques et font payer de très grosses primes. En 1893, sur un chiffre d'affaires de 120 millions, le bénéfice du Louvre s'est élevé à 8.360.000 francs donnant un produit net de 6 fr. 90 p. 100, soit un taux sensiblement supérieur au Bon Marché qui ne prélève pas plus de 5 fr. 33 p. 100.

Pour la fixation du prix de vente, ces grands magasins ménagent en principe une différence de 25 p. 100 au-dessus du prix de revient ; mais ce n'est là qu'une moyenne. Les chances plus ou moins bonnes de l'écoulement sont les seules règles des appréciations du chef de comptoir. De fait, c'est le public qui est le maître de ces colossales entreprises comme c'est toujours lui qui, en définitive, bénéficie de toutes les améliorations, car le côté matériel du commerce des nouveautés n'est pas le seul qui se soit modifié : le côté moral a subi une transformation non moins complète. Autrefois, quand une marchandise était d'une vente difficile on la gueltait progressivement ; dans les grands magasins actuels, au lieu d'exciter la mise en œuvre des facultés peu honnêtes du commis, on engage le client à acheter l'objet par l'abaissement du prix. L'employé, crédité d'un courtage uniforme par comptoir mais variable suivant les rayons afin de rétablir entre eux l'égalité, n'a point intérêt à faire prendre à l'acheteur une marchandise défectueuse, tandis que l'usage du « rendu » a enlevé au magasin toute velléité de supercherie.

Si la moralisation qui s'est effectuée dans les grands magasins de nouveautés venait à s'étendre aux autres branches du commerce, on

pourrait se croire en plein âge d'or; mais qui sait? le changement n'est sans doute pas aussi éloigné qu'on paraît le craindre ; ce que Potin — après M. Bonnerot — a entrepris pour l'épicerie sera peut-être bientôt tenté pour la boucherie et les autres produits alimentaires. Parce que ceux qui s'y sont essayés jusqu'ici n'ont éprouvé que des déboires, il ne s'ensuit pas qu'il ne puisse survenir un jour un homme de progrès, possédant à fond les connaissances nécessaires à ce commerce et soutenu par des capitaux suffisants, qui réussisse là ou d'autres ont échoué. Et celui-là aura mieux mérité du public que les Boucicaut, les Hériot, les Potin et tant d'autres auxquels on ne doit cependant marchander ni les éloges ni même la reconnaissance.

Le mécanisme de la vie moderne est si complexe qu'on ne saurait s'étonner de ce que nous n'ayons pu résumer à grands traits qu'une de ses parties. Il va de soi que M. d'Avenel ne s'est pas borné à décrire l'organisation complète des deux seules entreprises dont nous avons parlé : le Printemps, la Samaritaine, la Belle Jardinière ont été minutieusement passés en revue. Et aux grands magasins de nouveautés ne s'est pas arrêtée son enquête : l'industrie du fer, les magasins d'alimentation — avec des notes sur le fonctionnement d'une coopérative de consommation, la Moissonneuse, fondée par des ouvriers du faubourg Saint-Antoine, — les établissements de crédit et le travail des vins, ont fait de sa part l'objet d'une étude fort intéressante.

M. LR.

La femme devant la science contemporaine, par Jacques Lourdet. 1 vol. F. Alcan. Paris, 1896.

Presque autant que la question ouvrière, la question féministe est à l'ordre du jour ; chacun semble tenir à honneur de contribuer, par un coup de pioche, à la démolition de l'édifice vermoulu de lois et de préjugés dans lequel la femme est encore maintenue prisonnière. Voici qu'avec la philosophie, ce n'est plus un simple pic que l'on manie, mais un bélier que l'on met en œuvre pour amener la ruine de l'antique prison. Aussi espérons-nous fort que, sous ces coups répétés, rien ne subsistera bientôt plus de ce qui a rendu, jusqu'à présent, le sort de beaucoup de femmes si précaire et si peu enviable. Il ne faut pourtant pas croire que, parce que M Lourdet est un ardent adversaire de l'ancien état des choses, il soit un avocat aveugle de la cause qu'il soutient ; et s'il réfute les appréciations de quelques doctes philosophes qui n'admettent pas que le sexe féminin soit constitué physiquement et moralement de telle sorte qu'il puisse s'élever d'une façon

générale et complète à la hauteur de l'autre, il n'en conclut pas pour cela qu'il y ait entre les deux sexes égalité. Mais si la nature physique ne permet pas qu'il y ait égalité, elle n'empêche pas qu'il y ait équivalence ; et c'est cette équivalence que M. Lourdet s'attache à démontrer.

Tout d'abord il retrace le rôle et la condition de la femme dès le début des sociétés : rôle assez effacé puisque les devoirs de la maternité sont les seuls que lui eût départis l'homme, maître de par sa force physique à une époque où la vigueur était de nécessité absolue dans la lutte journalière pour la subsistance. Il montre ensuite la persistance de la sujétion à laquelle elle a été réduite, bien que la cause qui l'avait fait établir n'existât plus guère. Ainsi tandis que l'homme s'adapte de plus en plus à la nature et vit pour le monde extérieur, il n'a garde de tolérer une pareille transformation pour la femme et ne la façonne que pour lui-même. Aussi ne peut-on certifier que, libre, la femme n'eût pas évolué d'une manière plus avantageuse pour son individualité propre. Ce qui le ferait croire, ce sont les résultats qu'a obtenus l'activité féminine dans ses diverses manifestations lorsqu'elle était le plus fortement en tutelle et surtout depuis qu'il lui a été permis, en quelques pays, d'entrer en concurrence avec l'homme pour certaines situations supérieures qu'il s'était jusqu'alors réservées, et cela malgré une néfaste influence héréditaire de passivité.

En effet, dans nos communautés civilisées, « ce n'est pas la force musculaire qui est le plus utile à l'individu et à la société, dit M. Lourdet, mais la force psychique. Par conséquent, il est souverainement absurde de dériver fatalement la faiblesse intellectuelle de la femme de sa faiblesse physique. La contradiction est délicieuse : d'un côté on déclare au nom de l'anatomie, de la psychologie et de la pathologie, que plus l'être normal est sensible, plus il est intelligent ; d'un autre, on affirme que la femme, plus sensible que l'homme, lui est inférieure par l'intelligence. Actuellement, le perfectionnement de la société humaine résulte à peu près exclusivement des ressources mentales du sexe masculin, ajoute-t-il, et l'on sait que dans toute la nature, les plus puissantes combinaisons, les plus riches, les plus durables, celles qui condensent le plus d'énergie, qui sont susceptibles d'arracher le plus de force au sommeil de la virtualité, naissent des contraires. L'évolution humaine aura un terme, mais elle ne sera complète, elle n'épuisera tous les possibles dans les manifestations du beau et du bien que si la femme y collabore en pleine liberté.

« Si, depuis qu'elle a conquis les droits civils et même politiques en quelques pays depuis que l'instruction lui est largement donnée, dit notre auteur, la femme ne s'est point rapprochée de l'homme par son

niveau intellectuel, on pourra conclure avec une apparence de rigueur qu'elle est affligée d'une incurable infirmité mentale. Or, l'observation du mouvement social en Europe et en Amérique impose la conviction très nette que la femme joue un rôle de jour en jour plus efficace, révèle des ressources d'esprit dont la richesse, dans la plupart des cas, ne le cède en rien à celle de l'homme. Les femmes s'assimilent toutes sortes de connaissances avec facilité. C'est ainsi qu'elles deviennent avocats, docteurs, professeurs, journalistes, juges, pasteurs, etc. Ainsi, le prétendu antagonisme entre la puissance mentale et la puissance sexuelle, qui ne résiste point à l'analyse rigoureuse, paraît définitivement se ruiner par l'expérience, par les faits tangibles qui éclatent à tous les yeux.

« La science contemporaine ne peut, au nom d'aucun principe absolument établi, affirmer « l'incurable infirmité mentale » de la femme. Tout le problème se réduit à savoir s'il importe au progrès humain sous toutes ses formes qu'elle soit une énergie spontanée et non un reflet. Les impatients se hâtent de décider ; la philosophie scientifique ne conclut pas encore. Mais nous disons cependant hardiment : donnons la liberté à la femme, car la liberté est la mère de l'originalité, de la variété, c'est-à-dire de tout progrès ; et d'ailleurs, tout individu a le droit d'*être soi*. Notre dernier mot sera donc : Liberté entière pour la femme. »

Ce vœu étant aussi le nôtre, nous ne saurions mieux faire que de le reproduire en terminant.

M. LR.

La consolidation intérieure de l'Autriche-Hongrie et son rôle dans la question orientale, par ★★★, 1 vol. Léon Chailley, Paris, 1896.

Le renouvellement du compromis austro-hongrois est actuellement en pleine discussion. La Hongrie acceptera-t-elle de voir augmenter la part de sa contribution aux charges de l'empire et le dualisme restera-t-il en vigueur ou persistera-t-elle dans son refus de participer plus équitablement à ces dépenses et donnera-t-on gain de cause aux tendances séparatistes qui se manifestent, dit-on, en Autriche ? *Chi lo sa*. Il est probable toutefois que l'on s'en tiendra au dualisme, après de mutuelles concessions, bien entendu. Quoiqu'il évite avec soin d'étudier à fond les questions les plus brûlantes, l'auteur anonyme de l'ouvrage dont nous nous occupons compte sur le même résultat car il est un partisan déclaré du dualisme. Suivant lui, l'absolutisme, autrefois en usage dans les « provinces héréditaires » —

la Hongrie formant une province autonome ayant des affaires intérieures distinctes de celles de l'Autriche — la centralisation et le fédéralisme étant des formes de gouvernement également impraticables dans la monarchie des Habsbourg, le dualisme est le seul régime possible. Aussi le conflit économique, grave en apparence, qui s'élève en ce moment entre les deux parties associées ne peut-il y porter atteinte.

Après avoir montré la constitution dualiste se consolidant malgré les dangers que lui ont fait longtemps courir les aspirations des Slaves, encouragés par les triomphes que l'idée nationaliste venait de remporter en Allemagne et en Italie, il affirme que le mode de gouvernement actuellement en usage est le seul qui ait rendu et continue à rendre l'Autriche forte et prospère. A ses yeux le fédéralisme est, pour cet État, une absurdité. S'il était possible, écrit l'auteur, de satisfaire les aspirations des nationalités des deux États de la monarchie austro-hongroise, assurément il faudrait le faire sans hésitation et sans retard, car il est inadmissible qu'une race opprime l'autre par pur égoïsme. La justice exige que les droits naturels de chaque race soient reconnus, qu'il s'agisse de race grande ou petite, faible ou forte, le droit étant précisément la force du faible. Mais outre les difficultés que la réalisation de ce principe d'équité rencontrerait dans la pratique, se pose la question de savoir si la satisfaction des aspirations des races et des nationalités ne se heurterait pas à des intérêts d'un ordre plus élevé et ne mettrait pas en péril l'existence même de la monarchie des Habsbourg. C'est le résultat des réflexions imposées par cette question qui a causé en réalité la chute du système slave préconisé par Hohenwart. Après l'échec des tendances slaves, Rieger voulut organiser une grandiose manifestation fédéraliste, mais en dehors des Tchèques, quelques Slovènes seulement y prirent part et ce fut un nouveau fiasco.

« La politique intérieure à laquelle on s'attacha ensuite et qui inaugurait un nouveau régime en Autriche venait de haut. Ni centralisation, ni fédéralisme, exclusion de tout individualisme national, conciliation des intérêts divergents des races par des concessions locales dans le domaine des langues sans toucher aux cadres politiques de l'État : tels furent les principes de ce régime nouveau, l'idée qui sauva l'État autrichien. Le défaut de l'ancien régime était de s'appuyer tantôt sur les Allemands, tantôt sur les Slaves ; de pécher tantôt par une centralisation exagérée, tantôt par la faveur accordée au libéralisme. Le nouveau régime s'il eût été appliqué dans toute sa pureté, n'eût penché ni vers l'une ni vers l'autre race, mais se fût fait le gardien suprême des intérêts de l'État. L'unité politique avec la décentra-

lisation au point de vue des nationalités, des langues et de la culture, telle est la seule règle de conduite que l'Autriche puisse et doive suivre, la seule qui soit de nature à désarmer les races contre l'État. Les nationalités ne s'en détesteront peut-être pas moins entre elles, mais elles cesseront de nourrir la haine contre l'État. Ce n'est ni l'État autrichien ni le gouvernement qui empêchent l'application des droits des nationalités et notamment des Slaves : les obstacles que ceux-ci rencontrent sont dressés uniquement par les circonstances de la vie pratique. C'est donc en vain que leurs aspirations essaient de nuire au dualisme et par là même à l'État autrichien. Des concessions aux Tchèques ont déjà été faites, mais les concessions ne peuvent marcher de pair avec les revendications. Si les Allemands d'Autriche possédaient la force suffisante pour soutenir l'État, il faudrait sacrifier à leur hégémonie les intérêts des peuples slaves. Par contre, ils devraient être sacrifiés eux-mêmes aux Slaves, si ceux-ci pouvaient assurer le développement de la puissance de l'Autriche et de la monarchie des Habsbourg. Mais aucune de ces races ne pouvant maintenir sa prépondérance en Autriche, celle qui détiendrait le pouvoir en abuserait pour ses propres fins et sa fausse situation aurait pour conséquence l'affaiblissement de l'État autrichien ainsi que celui de l'ensemble de la monarchie des Habsbourg. Aujourd'hui le mouvement des nationalités n'étant plus dirigé contre l'État même, celui-ci peut donc se sentir en sûreté malgré les jalousies et les rivalités locales. Le mécontentement des peuples n'est dangereux pour l'État que lorsqu'ils tournent leur haine contre ce dernier. La vraie base de la puissance et de l'autorité d'un État et d'une nation, c'est leur développement intérieur. En Hongrie, la forme politique qui convient le mieux à la pratique est celle de l'unité et de la centralisation ; en Autriche, c'est le régime provincial, qu'il ne faut pas confondre avec le fédéralisme politique. Les Roumains, c'est-à-dire la seule nationalité qui soit opposée à l'unité nationale de l'État hongrois, sont moins cultivés qu'eux et dans cinquante ans, sans avoir disparu, ils seront noyés dans le flot magyar. »

Et cette magyarisation finale des Roumains de Hongrie, l'auteur la présente dans deux tableaux statistiques — basés sur les données actuelles de la progression des dernières années — indiquant la répartition des nationalités dans les provinces et les principales villes autrichiennes dans..... cinquante ans. Qui veut trop prouver ne prouve rien. Malgré toutes les raisons qu'il accumule pour démontrer que les Roumains doivent cesser leurs protestations, à son avis stériles, et accepter sans restriction le régime unitaire et centralisateur hongrois, nous persistons à croire qu'un système qu'il trouve parfait pour

l'Autriche serait non moins bon pour la Hongrie. Les jours prospères ne doivent pas faire oublier les malheurs passés et lorsqu'on a souffert soi-même il semble qu'il soit plus facile d'adoucir le sort des autres. C'est une simple affaire de cœur et de tact. Mais le cœur et le tact ne courent point les rues, pas plus en Hongrie qu'ailleurs!

Quant au rôle de l'Autriche-Hongrie dans la question d'Orient, il consiste, suivant l'auteur, à protéger l'indépendance des peuples balkaniques contre tous les empiètements, à faciliter ainsi le développement de ces populations et à favoriser autant que possible leur formation nationale et politique afin de pouvoir asseoir ses frontières méridionales sur des configurations solides, jusqu'au moment où « il n'y aura plus de distinction de nationalités et où la haine des races aura disparu, comme le serpent, du Paradis renaissant de l'humanité ». Quel beau jour sera celui-là pour les hommes d'État austro-hongrois qui pâlissent sur les problèmes ardus du gouvernement des races et des nationalités différentes parce qu'ils persistent à penser que les peuples sont faits pour les gouvernements et non les gouvernements pour les peuples!

M. LR.

La Hongrie avec Budapest. 1 vol. avec 4 cartes coloriées et 10 cartes non coloriées. Singer et Wolfner. Budapest, 1896.

Les Hongrois ont pensé qu'une des meilleures façons de célébrer dignement le millième anniversaire de leur constitution était de placer sous les yeux de tous, par une exposition nationale, les progrès réalisés jusqu'à ce jour en Hongrie dans les sciences, les arts, l'agriculture et l'industrie. Les louanges d'un public de compatriotes ne pouvaient évidemment suffire aux organisateurs de l'exposition, l'étranger a donc été convié à venir admirer les objets réunis au Bois de Ville de Budapest. Le moment était parfaitement choisi pour éditer un guide complet des attractions diverses que présentent non seulement l'exposition du Millénaire, mais encore la ville et le pays ; aussi la collection des guides Singer-Wolfner n'a-t-elle pas manqué d'ajouter à sa série un charmant petit volume, fort bien compris sous tous les rapports, qui n'a point failli à sa tâche puisqu'en le parcourant on a le désir de voir tous les endroits dont il donne la description.

Budapest y tient naturellement une très grande place et sert de centre à une foule d'excursions soit dans les environs, aux montagnes de Bude, soit dans des régions plus éloignées comme les Tatra — la Suisse hongroise, — le Bas-Danube, la Transylvanie, la vallée de la

Vàg, Fiume, le lac Balaton, etc. Mais ce guide ne remplirait pas ses devoirs aussi complètement que nous l'avons avancé s'il se contentait de nous renseigner simplement sur les endroits à visiter et les monuments ou les curiosités de tous genres à regarder ; ce qui le rend précieux, c'est qu'il ne néglige pas les détails pratiques : ainsi, à Budapest, il indique tout ce qui peut être nécessaire au voyageur, même, en cas d'indisposition, celui-ci sait où chercher les médecins, les dentistes, les pharmaciens, etc. Avant d'entreprendre une excursion, le touriste connaît ce que lui coûtera le transport par le chemin de fer. Dans les Tatra — et souvent, ailleurs — il est informé du prix des voitures, des chambres d'hôtel, des repas, de la plupart des points fréquentés par les curieux. On suppose sans doute qu'en voyage on devient gourmand, ou peut-être le Hongrois l'est-il particulièrement, car partout notre guide indique, outre les principales productions, les plats renommés de l'endroit et les confiseries. Mais faire trop bonne chère rend quelquefois malade, aussi ajoute-t-il, dans un appendice, la liste des stations balnéaires et des sources de la Hongrie avec indication de la composition des eaux minérales. Il y en a pour tous les goûts et même pour toutes les bourses, car parmi les stations décrites nous en avons trouvé dont les prix rivaliseraient avec « les petits trous pas cher » aimés des personnes économes. Nous signalons ce fait aux familles françaises qui prétendent que ces bienheureux endroits n'existent plus nulle part. Assurément la Hongrie est éloignée et le voyage pour y arriver un peu coûteux, mais bah ! on se rattrapera sur la dépense du séjour ! Et puis, une fois en Hongrie, avec les tarifs de zone la dépense de chemin de fer entre en ligne de compte pour une si petite part, lorsqu'il s'agit de se rendre à une villégiature lointaine.

Mais notre guide n'aurait certainement pas été satisfait de nous conduire à l'aveugle dans la capitale et les provinces hongroises, aussi a-t-il commencé par nous donner un bref aperçu de la Hongrie millénaire : histoire, conditions politiques, lois, territoire, population, nationalités, culture intellectuelle, productions naturelles, finances, monnaies, etc. La cuisine hongroise elle-même fait l'objet d'un paragraphe spécial ; le tarif de zone des chemins de fer et un court dictionnaire franco-hongrois permettent au voyageur de se tirer d'affaire sans trop de difficulté.

M. LR.

Mon voyage a La Mecque, par Gervais-Courtellemont. 1 vol. orné de 34 illustrations d'après les photographies de l'auteur. Hachette et Cie, éditeurs. Paris, 1896.

M. Gervais-Courtellemont est un admirateur passionné de l'Orient et s'est voué, dit-il, à la tâche de faire connaître et aimer l'islam. Afin de compléter son étude d'ensemble, il avait longtemps caressé l'idée de voir, photographier et décrire les deux villes saintes : La Mecque et Médine. Son rêve ne s'est jusqu'ici qu'à moitié réalisé, La Mecque étant la seule des deux cités où il ait pu se rendre. C'est surtout l'histoire des péripéties qu'il a traversées, tant pendant le trajet que dans la ville sainte, que ce volume nous raconte. Les autres renseignements sont peu abondants, le soin de sa sécurité au milieu de populations hostiles, méfiantes et fanatiques l'obligeant à surveiller, à tous instants, aussi bien ses faits et gestes que ses paroles. On voit que c'était une situation peu favorable à la récolte des informations et ce qu'il en a glané doit nous paraître une belle moisson. Au reste, ces pays, arides et brûlés du soleil, de l'Hedjaz semblent presque morts et ne présentent guère d'animation commerciale. La situation politique de l'Hedjaz ne ressemble en rien à celle des autres pays sous la dépendance de la Turquie, nous dit l'auteur dans son appendice. Les Hedjazis ne sont pas soumis au service militaire ; ils ne paient pas d'impôts et reçoivent, au contraire, des subsides en or et en argent du sultan et du Khédive. Malgré cela, la situation politique du Hedjaz est loin d'être brillante comme organisation et comme fonctionnement. Un chemin de fer de Djedda à La Mecque modifierait assurément l'état des choses ; il se fera vraisemblablement un jour, mais les esprits influents du monde musulman s'opposeront longtemps encore à sa construction.

Si la vie économique de l'Hedjaz est peu intense, celle de La Mecque ne l'est pas plus en temps ordinaire. Les transactions n'ont lieu que pour répondre aux besoins de la population sédentaire, — composée en majorité (peut-être 75 p. cent) d'Indiens, — qui s'élève au chiffre de 100.000 habitants. Les professions y sont établies par quartiers et formées en sortes de corporations dirigées par un *scheik* ou administrateur, artisan lui-même, qui règle toutes les affaires et tous les différends qui surgissent entre vendeur et acheteur. Il ne faut pas être pressé, dans la ville sainte, lorsqu'on veut faire la moindre emplette ; il faut même faire provision de patience et de forces avant d'entrer chez un marchand pour acquérir l'objet désiré, si l'on en juge par ce que dit l'auteur : On commence par discuter et se mettre d'accord sur le prix du drachme (3 grammes environ), qui est l'unité

de poids, puis on se rend chez le scheik, quelquefois à l'autre bout de la ville, selon l'endroit où s'est entamée l'affaire, pour lui faire peser l'objet et sanctionner la transaction qu'on se propose de conclure. Tout va bien si l'on est le seul acheteur à satisfaire, mais comme c'est rarement le cas, on doit prendre son parti d'attendre, fort longtemps parfois, que le scheik ait terminé les autres affaires.

Les orfèvres de La Mecque sont d'habiles ouvriers, ils façonnent de beaux filigranes, des chaînes d'or et d'argent d'un travail très remarquable et très patient (que les pèlerins emportent comme souvenirs), et surtout des quantités de *djambias*, poignards en argent doré, que tous les Arabes de ce pays portent à la ceinture et qui souvent représentent toute leur fortune.

Les Indes font une sérieuse concurrence à l'industrie locale. Parmi les marchandises d'importation européenne : tissus, denrées alimentaires, quincaillerie, etc., les marques anglaises et hollandaises dominent ; l'industrie française n'est représentée que par le sucre des raffineries de Marseille. Il est d'autant plus regrettable de constater cette abstention du commerce français, qu'à l'époque des pèlerinages annuels, la ville sainte secouant sa torpeur, le marché de La Mecque prend une réelle importance et devient alors une des plus grandes foires du globe. De tous les points du monde musulman les négociants y affluent et font des échanges qui se chiffrent peut-être par centaines de millions. Pour les tissus, par exemple, qui sont une marchandise de première nécessité, puisque tous les Arabes d'Arabie se vêtent de cotonnades, il s'en importe des Indes des quantités considérables, au grand bénéfice du commerce britannique. Les Indes anglaises envoient aussi de grandes quantités d'une étoffe de soie moirée de qualité très inférieure qui sert à la confection des cafetans ; elles expédient non seulement les tissus, mais encore les denrées alimentaires : sucre, café, riz, pâtes, épices, fruits, poissons conservés et les objets manufacturés : coutellerie, vaisselle, meubles, outils, etc. Le commerce de ces produits est actuellement entre les mains des Indiens et des Javanais établis à Djedda.

On voit par la liste de ces marchandises que le sucre n'est pas la seule chose que la France devrait pouvoir exporter dans ces contrées. On se lance dans les aventures coloniales sous prétexte d'ouvrir de nouveaux débouchés à l'industrie et à l'agriculture française, et on néglige d'approvisionner des marchés dont la conquête ne coûterait au pays ni un homme ni un centime. Quelle belle logique !

M. LR.

Les étapes d'un touriste en France. *Promenades et excursions dans les environs de Paris*, par Alexis Martin. 1 vol. avec 81 gravures, 1 vue panoramique et 2 cartes coloriées. Hennuyer, Paris, 1896.

Dans la livraison de Juin, les lecteurs du *Journal des Economistes* pouvaient juger de l'agrément que promettaient les excursions proposées par M. A. Martin dans la partie des environs de Paris qui s'étend vers Melun, Fontainebleau, Nemours, etc. Mais il s'en fallait de beaucoup que nous eussions été guidés vers toutes les beautés de la région sud. Le second volume qui vient de paraître, et qui ne comprend cependant pas encore le reste de cette région, nous conduit de Larchant à Etampes, de là à Malesherbes, à Orléans et d'Orléans à Patay et à Auneau. Le pays que nous parcourons en compagnie de notre excellent conducteur, est parsemé de ruines de vieux donjons, d'églises ou d'abbayes et couvert de beaux domaines privés tels que Courances, Chamarande, Méréville, Auneau, Eclimont et tant d'autres. Nous ne mentionnons ici que pour mémoire les monuments et la ville d'Orléans, quoiqu'ils aient un intérêt de premier ordre pour le touriste, d'abord parce qu'Orléans et ses environs ont fait l'année dernière l'objet d'une monographie urbaine, aussi complète qu'intéressante, dont nos lecteurs et M. A. Martin ont pu connaître tout le bien que nous pensions (numéro d'août 1895), et ensuite, parce que fidèle à nos habitudes, nous laisserons aux curieux le soin d'aller chercher les endroits pittoresques, et nous nous attarderons seulement dans quelques-unes des localités qui montrent un mouvement économique un peu plus prononcé qu'ailleurs.

Cela nous amènera d'abord à Lardy. Ce village, bien que ne comptant pas plus de 700 habitants, est industriel et fait assez de commerce pour avoir conquis une réelle importance : on y trouve des fabriques de fils et de soutaches de coton, de lacets et aussi de grands entrepôts de liquides.

De là nous irons à Etampes (*Stampa*), dont, suivant la légende, on attribue la fondation à des Troyens fugitifs qui l'auraient appelée *Tempée* en souvenir de la célèbre vallée de Thessalie. Cela, ce n'est pas l'histoire, mais ce que l'on sait de positif, c'est que la ville existait déjà au vie siècle et que plus tard son donjon, la *Tour Guinette*, servit de prison à l'infortunée Ingeburge de Danemark, femme de Philippe-Auguste, dont M. A. Martin ne manque pas de nous retracer longuement la triste existence. Bien que debout encore, cette fameuse tour ne peut heureusement plus servir d'épouvantail à la jolie ville qui s'étend à ses pieds, et qui peut continuer tranquillement à se mirer dans les cours d'eaux qui actionnent ses moulins, car la meunerie est

la grande industrie de la cité. Mais la meunerie ne lui suffit pas, elle veut tenter autre chose et le jardin botanique d'expérimentation, ou *Jardin Guettard*, lui sert de champ d'expériences. Siège de cours publics et de conférences, nous dit notre guide, école fruitière et pratique, le Jardin Guettard est tout cela ; on cultive les fleurs dans ses corbeilles, les fruits sur ses espaliers ; on abrite les plantes rares dans sa serre. On y élève avec un soin tout particulier et avec succès le soja ou soya, plante légumineuse de la tribu des phaséolées. Originaire de Canton, le soja sert en Chine à faire du fromage ; en Angleterre, il est employé à la confection d'une sauce fort usitée et connue sous le nom de *Soy* ; on en fait aussi de l'huile et un liquide fermenté qui met deux années à se perfectionner et qui se vend fort cher. A Etampes on a découvert à cette plante des propriétés pharmaceutiques ; grâce à la grande quantité de matière azotée qu'elle renferme, elle contient un médicament précieux pour combattre les affections diabétiques.

Ce n'est pas là tout ce qu'on tente et que l'on propage au jardin : à sa vieille renommée pour la confection des gâteaux d'amandes, Etampes en joindra une autre bientôt, dit-on, grâce aux excellentes truffes qu'elle a trouvé le moyen de cultiver. On plante des chênes et des bouleaux ; le précieux tubercule se développe admirablement à leur ombre et peut, comme qualité, rivaliser avec les produits périgourdins. Ajoutons, l'innovation mérite d'être signalée, que les cultivateurs d'Etampes font chercher les truffes par des chiens dressés à ce travail et qui s'en acquittent très intelligemment.

Avant de quitter la ville, rendons-nous à la *Promenade du Port*, dont le nom rappelle le temps où cet endroit était le lieu d'embarquement des marchandises et des voyageurs qui se dirigeaient vers Paris. Ce moyen de communication qui, de 1460 à 1676, avait été fort actif, était cependant un genre de locomotion bien peu rapide : on mettait huit à dix jours pour un trajet qu'un train express fait aujourd'hui en cinquante minutes ; il est vrai qu'il fallait suivre les méandres capricieux de plusieurs rivières avant d'entrer dans la Seine.

Pithiviers est beaucoup moins ancienne qu'Etampes et sa prospérité, qu'elle dut principalement à la richesse de son sol et à la culture du safran, ne date guère que de Louis XIV. Pourtant la renommée de ses pâtés d'alouettes est bien plus ancienne, puisqu'on prétend que Charles IX les prisait si fort, qu'il ne manquait pas de s'en faire servir lorsqu'il se rendait au château du Hallier, séjour de Marie Touchet.

Nous ne faisons que brûler Orléans, — quoiqu'il y ait toujours du nouveau à dire sur cette belle ville, — pourtant nous ne voulons pas manquer de signaler deux choses en particulier : d'abord c'est que la trop calme cité a un coin, le cloître Saint-Aignan,

qui se réveille une fois par an pour une foire qui dure du 17 au 24 novembre, attire un grand nombre de visiteurs et où au milieu du bruit des baraques foraines on fait un fort commerce de porcs vivants et des magnifiques échantillons des divers arbres que produisent les pépinières du pays. Cette animation annuelle est surprenante eu égard au silence coutumier de la ville ; l'autre fait est si rare que nous nous en voudrions de le passer sous silence. Orléans possède des cochers à nuls autres pareils et M. A. Martin leur décerne des éloges bien sentis : « Sur la place Baunier ou sur la place du Martroi, dit-il, nous trouverons, droits sur leur siège, le chapeau à la main, le geste invitant, une foule de cochers prêts à nous piloter intelligemment à raison de 2 francs l'heure. C'est à dessein que nous avons employé l'adverbe qui précède, car le cocher orléanais, entre tous ses mérites, a celui de bien connaître la ville et de savoir mener les curieux où il y a quelque chose à voir, et cela par le chemin le plus court. De plus, il est souvent capable de vous fournir un renseignement utile ; il a le tact de ne point se transformer en *cicerone*, de ne parler que lorsqu'on l'interroge, et le bonheur de ne posséder aucun répertoire de leçons apprises et de fastidieux boniments. »

Après avoir laissé les environs d'Orléans, nous traversons la Beauce où il ne faut pas s'attendre à rencontrer des sites accidentés ; elle doit sa réputation à sa fécondité ; elle ne prétend et n'aspire à aucune autre. Pourtant nous nous arrêtons à Orgères pour voir si en ce moment la Conie coule à ciel ouvert ou souterrainement ; car la Conie est une petite rivière fort indépendante. « Elle naît au nord-est d'Orgères et se jette dans le Loir, près de Marboué. Rien de plus intermittent que son cours, nous dit M. A. Martin, rien de plus original que sa conduite. Son lit n'est en quelque sorte qu'un vaste marécage, couvert de ces roseaux qu'en Beauce on appelle la *rouche* ; il est parsemé de fondrières, sortes d'abîmes dont le nombre et la profondeur sont inconnus et dans lesquels parfois la coulée disparaît soudain pour plusieurs années. Quand l'eau revient, elle est invariablement haute lorsque celle des autres rivières est basse et *vice versa*. De plus, et ce n'est pas là sa moindre originalité, la rivière, qui ne verse pas au Loir plus de 357 litres d'eau par seconde, est très poissonneuse et les amateurs de brochets y font de magnifiques captures. Lorsqu'elle est invisible, les paysans prennent philosophiquement parti de son absence, ils labourent et ensemencent son lit et font de bonnes récoltes, car c'est toujours dans le mois de juillet, c'est-à-dire après la moisson, que les eaux disparaissent et toujours au mois d'octobre qu'elles redeviennent visibles. »

Et nous nous étions si bien promis de ne pas nous laisser tenter par

le pittoresque ? mais que voulez-vous ! l'occasion, l'herbe tendre..... Faut-il ajouter maintenant que ce petit volume a toutes les qualités agréables et pratiques que M. A. Martin a déjà su donner aux précédents ?

M. LR.

THE CAUSE OF HARD TIMES, par URIEL H. CROCKER. Boston, Little, Brown and Co, 1895.

L'auteur demande que les vues mises en avant dans son petit livre soient examinées avec justice et sans parti pris : « Comme ces vues sont nouvelles et n'ont pas encore pénétré dans l'esprit professoral, elles doivent tenir debout ou tomber non par le poids de l'autorité ou des précédents, mais par la force ou la faiblesse des arguments présentés à l'appui. »

Quelles sont donc ces vues nouvelles ? Les voici : 1° la cause des crises industrielles et commerciales, c'est la surproduction générale ; 2° à force d'économiser pour effectuer des placements rémunérateurs, on provoque la création d'un outillage excédant les besoins des consommateurs et par suite la surproduction.

M. Andrew Carnegie, le célèbre roi du fer, a démontré que la surproduction générale pouvait exister maintenant puisque les grands manufacturiers sont quelquefois obligés de travailler à perte pour entretenir leur outillage, conserver leur personnel, etc. On peut s'en rapporter à lui, car il n'est pas théoricien et son but en faisant cette démonstration était simplement de défendre les *trusts* (monopoles et accaparements). M. Crocker insinue que M. Andrew Carnegie lui a emprunté cette idée, mais il n'est pas fâché d'invoquer le poids de son autorité.

Quant à ses vues entièrement nouvelles sur l'épargne, il n'a pas dédaigné de les mettre sous la protection de Salomon dont il cite un proverbe à l'appui.

Le poids de cette autorité et de ce précédent ne lui a pas suffi. Il a cru devoir renforcer ces arguments par un fait historique et même par plusieurs. Après la guerre de 1870-71, si on s'en rapportait, dit-il, à tous les principes acceptés d'économie politique, la prospérité aurait dû régner en Allemagne et la détresse en France. Or, c'est le contraire qui a eu lieu, — tout le monde le sait. De même aux Etats-Unis, pendant la guerre de Sécession, les commerçants et les industriels ne se plaignaient pas. Après la guerre, leurs doléances étaient unanimes. Et tout cela à cause de la surproduction générale.

Eh bien ! le croiriez-vous ? ce phénomène si intéressant est à peine effleuré par les professeurs d'économie politique dans leurs livres et dans leurs journaux. « On dirait vraiment, observe M. Crocker, qu'ils ont senti leur incapacité à l'embrasser sous toutes ses faces. » Après avoir cité parmi les nombreux auteurs qui s'en sont occupés, Adam Smith, Malthus, J.-B. Say, Stuart Mill, Mac Culloch, etc... (sans omettre d'oublier M. de Sismondi), il retrace les vains efforts auxquels il s'est livré pour arracher aux « économistes professionnels » des déclarations favorables à ses théories « afin de les empêcher de dire plus tard qu'ils n'ont jamais été assez stupides pour nier des vérités aussi évidentes ».

Une simple anectode montre bien l'incapacité des professeurs d'économie politique en la matière. Dernièrement, le professeur Cummings ayant posé dans un examen la question suivante : « Si tout le monde se bornait à consommer d'une manière reproductive, quel serait le résultat ?, » M. Crocker écrivit à M. Ashley, collègue de M. Cummings à Harvard, pour lui demander son avis. M. Ashley répondit que le résultat dépendrait des conditions de temps et d'espace — en d'autres termes, sans doute, qu'une consommation improductive jadis chez les Romains et aujourd'hui chez les Cafres, pouvait être reproductive à Paris. L'ennemi des économistes n'a pas eu de peine à faire justice de cette réponse ambiguë au moyen de quelques sarcasmes judicieux sur le temps où nous vivons et la planète que nous habitons.

Quant au professeur Cummings, il n'a même pas su répondre par un *oui* ou par un *non* à la question suivante que M. Croker avait simplifiée, probablement pour la mettre à sa portée : « En résulterait-il une augmentation de la richesse du globe ? »

Heureusement, le nouvel inventeur de la surproduction est moins embarrassé. « Si tout le monde se bornait à consommer d'une matière reproductive, dit-il, un grand nombre d'ouvriers employés dans les industries de luxe seraient sans travail et il en résulterait une grande diminution dans la richesse du globe. » On le voit, là où ont échoué les théoriciens, le premier venu réussit avec un peu de bon sens.

M. Crocker semble vexé du silence observé à son égard par le professeur Cummings. Peut-être celui-ci a-t-il trouvé que la thèse de son intrépide questionneur brillait beaucoup plus par le talent de ceux qui l'avaient développée avant lui que par la force de leurs arguments et des siens. Peut-être l'éminent professeur d'Harvard a-t-il pris M. U. H. Crocker pour un humoriste qui a emprunté à Forain le titre de son pamphlet : *Les Temps difficiles*.

Au fait, pourquoi M. Crocker ne chargerait-il pas notre spirituel dessinateur d'illustrer les éditions prochaines de son livre ?

Voici une esquisse tout indiquée. Un fabricant cossu et ventru se lamente sur la dureté des temps au milieu d'un magasin qui regorge de marchandises de toutes sortes. Il montre le poing à un vieil ouvrier qui fume tranquillement sa pipe devant la maisonnette édifiée avec ses économies pendant que de pauvres diables dépenaillés, grelottant et crevant de faim, semblent se demander si c'est au fabricant ou à l'ouvrier qu'ils doivent imputer leur misère.

L. Vigouroux.

Die Kommissære der Kasse der egyptischen Staatschuld und das internationale Recht (Les Commissaires de la Caisse de la Dette publique égyptienne et le Droit international), par Wilhelm Kaufmann, docteur en droit. Berlin, (Puttkamer et Mühlbrecht, 1896.

M. Kaufmann, qui a déjà en 1891 publié un ouvrage sur la Dette égyptienne envisagée au point de vue du droit international, se propose, à l'occasion des événements récents, de rechercher quelle est la validité d'une décision des commissaires de la Caisse de cette Dette prise à la simple majorité. Restant sur le terrain purement juridique, il s'attache en premier lieu à établir que la commission de la Caisse a un caractère international et *non* politique ; que ses membres, une fois nommés, deviennent et doivent rester indépendants des gouvernements qui les ont désignés ; qu'ils ne sont pas leurs mandataires, ni les mandataires de ceux de leurs nationaux qui détiennent des titres de la Dette égyptienne, mais qu'ils ont une mission collective à remplir : celle de sauvegarder les intérêts généraux des créanciers de l'Egypte, quelle que soit leur nationalité, et d'agir en gardiens du bien-être financier de l'Égypte.

Quant au mode de votation au sein de la commission, M. Kaufmann estime qu'en l'absence de textes et de précédents décisifs, il convient de se régler sur des considérations générales tirées du rôle et des fonctions de la commission. Se plaçant sur ce terrain, il admet la légitimité des décisions prises à la simple majorité s'il s'agit de l'expédition d'affaires ordinaires et courantes, mais il exige l'unanimité pour les décisions à prendre concernant des affaires extraordinaires et non courantes. Il exige encore cette unanimité toutes les fois qu'une proposition est adoptée par suite de raisons politiques particulières, tout en rappelant qu'à ses yeux les commissaires n'ont pas le droit de se laisser guider par la considération des intérêts particuliers de leur pays d'origine.

E. C.

MANUEL DU SAUVETEUR. LE SAUVETAGE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER, CE QU'IL EST, CE QU'IL DEVRAIT ÊTRE, par EMILE CACHEUX. In-8°, Paris, Paul Baudry, 1896.

Nous pouvons tous nous trouver en danger de périr par le feu, par l'eau ou par tout autre accident. Il est donc de l'intérêt de tout le monde de connaître les moyens de se préserver de ces calamités ou d'y échapper quand on y est engagé, et l'art du sauveteur est d'une utilité générale, pour soi-même, — charité bien ordonnée, — et pour les autres à l'occasion. On ne peut donc qu'approuver ceux qui, comme M. Cacheux, se dévouent à l'enseignement et à la propagande de cet art.

Le *Manuel du Sauveteur* est divisé en cinq parties : 1° Accidents causés par l'eau ; 2° sauvetage en cas d'incendie ; 3° secours d'urgence avant l'arrivée du médecin en cas d'accident quelconque : 4° secours aux sauveteurs victimes de leur dévouement ; 5° modèles de statuts et concours de sociétés de sauvetage, programme des cours, etc. La vulgarisation des connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour le sauvetage ne peut incomber qu'à l'Etat ou à des sociétés privées. M. Cacheux opte pour ce dernier mode. A l'étranger, en Angleterre, en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Suisse, en Hollande, tous pays visités par l'auteur dans le but de se rendre compte de ce qu'est le sauvetage et de ce qu'il devrait être, dans tous ces pays, dis-je, les sociétés de sauvetage ont pris beaucoup plus de développement qu'en France, et M. Cacheux désirerait voir les Français s'engager plus résolument dans cette voie ; mais en sauvetage comme en beaucoup d'autres choses, il y a sociétés et sociétés. La plupart des sociétés françaises, plus ou moins officielles, ont de tout autres buts que leur prétexte, comme le prouve cette critique indirecte que leur adresse M. Cacheux.

« Nous n'avons pas les mêmes idées sur le sauvetage que beaucoup de braves gens, qui s'imaginent rendre de grands services à l'humanité, parce qu'ils se cotisent pour pouvoir offrir des collections d'insignes à des hommes qui ont risqué leur vie pour sauver leurs semblables... Nous ne comprenons pas beaucoup l'utilité des sociétés qui ont pour seul objectif de décerner des médailles pour faits de sauvetage, mais nous approuvons beaucoup celles qui s'occupent de former des sauveteurs capables de porter utilement secours à une personne en danger, et nous les aiderons le plus possible lorsqu'elles organiseront des congrès ou des concours de sauvetage. »

On voit que M. Cacheux prend le sauvetage au sérieux ; il considère cette sorte de sport comme aussi agréable, et par-dessus le marché beaucoup plus utile que la plupart des sports en vogue. Donc, ensei-

gnement, concours, congrès, tels doivent être les principaux objets des sociétés de sauvetage. Une société modèle de sauvetage devra se composer de trois sections, qui s'occuperont du sauvetage en cas de submersion, en cas d'incendie et en cas d'accident.

Mais les sauveteurs en cas d'incendie vont se trouver en présence, en concurrence ou en antagonisme avec les pompiers et les sergents de ville ; or, si j'ai bonne oreille et bonne mémoire, j'ai souvent entendu dire que ces estimables fonctionnaires de l'Etat n'étaient pas tendres pour les pékins qui ont la naïveté de leur prêter leur concours, et qu'ils ne leur épargnaient pas les bourrades. Ce sont là évidemment propos de mauvaises langues, mais ce sont des propos que j'ai entendus plusieurs fois, et de la bouche de gens qui se disaient victimes de leur bon cœur. Quelle attitude prendront les pompiers envers les sauveteurs, et réciproquement? Je l'ignore et je me bornerai à rapporter ce qu'en dit M. Cacheux.

« Chaque fois que les sauveteurs se trouveront en présence d'une compagnie de pompiers organisée, ils devront obéissance à son commandant. Cette disposition de la loi qui place les sauveteurs sous la dépendance des officiers des pompiers n'est pas acceptée par tous les présidents de sociétés de sauvetage, et beaucoup d'entre eux, pour ne pas avoir à en tenir compte, ne s'occupent pas du sauvetage en cas d'incendie. » C'est peut-être ce qu'ils ont de mieux à faire pour le moment.

Le *Manuel du Sauveteur* renferme une foule d'enseignements qui intéressent tout le monde : principes de natation, diverses méthodes employées à cet effet, moyens à employer pour surmonter les dangers auxquels les nageurs sont exposés (crampes, plantes aquatiques, tourbillons), marche à suivre pour ramener à terre un homme qui se débat dans l'eau ; gymnastique du sauvetage en cas d'incendie : échelles de cordes, échelles Cadot, échelles à coulisses, échelles à crochets, échelles berlinoises, etc.; secours aux malades, aux blessés, aux noyés, leur pansement, leur transport, etc., le tout accompagné de seize planches de gravures. Nous ne voyons qu'une petite critique à faire de cet ouvrage, elle porte sur le format : le grand in-octavo nous paraît un peu encombrant pour un *Manuel*.

ROUXEL.

LA PATHOLOGIE SOCIALE, par PAUL DE LILIENFELD, avec une préface de René Worms. In-8° Paris. V. Giard et E. Brière, 1896.

La Pathologie sociale forme le second volume de la Bibliothèque sociologique internationale, dont *Organisme et société* de René Worms

est le premier. On sait que la tendance préconçue des sociologistes consiste à assimiler les corps sociaux aux corps animaux; mais les adeptes de cette nouvelle science — si tant est qu'elle soit nouvelle — sont encore loin de s'entendre : les uns considèrent les sociétés comme des corps sans âmes, c'est-à-dire qu'ils ne font guère entrer dans leurs systèmes que des considérations chimiques, physiologiques et biologiques; d'autres regardent les sociétés comme des organismes intelligents, ils donnent à la psychologie une place plus ou moins importante dans leurs spéculations; peut-être viendra-t-il un temps où d'autres rangeront les sociétés parmi les âmes sans corps; mais il n'existe pas encore de sociologues de ce genre à ma connaissance.

Dans l'état actuel de leur science, il semble que les sociologues gagneraient à être concis, afin que plus de gens puissent lire leurs ouvrages et se les assimiler; mais ce n'est point là leur défaut : c'est à coup de gros in-octavos qu'ils procèdent; au surplus, c'est peut-être le meilleur moyen de se faire des adeptes : il y a tant de gens aujourd'hui qui mesurent la science au poids! Quoi qu'il en soit, après avoir pris la peine de lire ce gros volume, nous allons essayer d'en résumer la substance.

Pour M. de Lilienfeld, la composition de la société n'est pas absolument identique à celle de l'organisme. Elle ne se compose que d'un système nerveux et d'une substance sociale intercellulaire. L'auteur trouve encore une autre analogie entre la société et l'organisme : toute communauté d'hommes présente trois sphères : les sphères économique, juridique et politique, qui correspondent aux sphères physiologique, morphologique et unitaire des organismes de la nature.

De ces deux principes découle toute la pathologie sociale. Les maladies du corps social peuvent être causées par le système nerveux, ou par la substance sociale intercellulaire; elles peuvent affecter l'une des trois sphères : économique, juridique ou politique. Et la thérapeutique sociale devra être instituée en conséquence.

De même que les maladies des corps animaux proviennent souvent de parasites, de même les corps sociaux. Les parasites peuvent venir du dehors par immigration ou du dedans par perversion des cellules nerveuses. Ces maladies parasitaires peuvent atteindre l'une ou l'autre des sphères déjà nommées. Au nombre de ces microbes sociaux, M. de Lilienfeld met les accapareurs et les usuriers; peu s'en faut qu'il n'y classe aussi les grands propriétaires et les capitalistes; mais dans d'autres endroits de son ouvrage, il reconnaît l'utilité de ces organismes sociaux, de sorte que chacun pourra y trouver son compte.

M. de Lilienfeld nous avertit que les fondements biologiques et les principes philosophiques sur lesquels repose sa « Pathologie sociale »

sont exposés dans ses « Eléments d'économie politique » publiés en 1860. Nous n'avons pas l'honneur de connaître ces éléments d'économie politique, ils sont imprimés en russe ; en voyant l'auteur placer les accapareurs et les usuriers au nombre des parasites sociaux, comme si, en liberté commerciale, les accaparements et l'usure étaient possibles, nous n'avions qu'une médiocre opinion des idées économiques de l'auteur; cependant sur beaucoup de questions économiques qui sont effleurées dans la pathologie sociale, nous devons reconnaître que M. de Lilienfeld est dans la bonne voie. Il est partisan de la propriété et de l'hérédité ; il reconnaît que l'égalité, telle que l'entendent et la veulent les socialistes, est inconciliable avec la liberté ; d'où suit qu'il faut choisir ; il constate encore qu'une société d'où serait bannie la concurrence, serait du même coup condamnée à mort, etc. En conséquence de ces faits, le communisme et le collectivisme sont condamnés par l'auteur ; l'application de ces systèmes suppose nécessairement la réglementation de la consommation et de la population; ce serait la destruction de toute liberté.

« Une réglementation de la consommation par rapport à une population entière ne saurait être réalisée que par une armée d'employés et de contrôleurs et par un système infiniment compliqué de règles minutieuses et tyranniques à l'instar des ordres religieux les plus sévères. Cependant les adeptes d'un tel système se posent en même temps comme défenseurs de la liberté individuelle et publique. »

Cela n'empêche pas M. de Lilienfeld de s'élever de temps en temps contre le laisser-faire et même de dire qu'un tarif libre-échangiste peut nuire à un pays. Il est vrai qu'il se borne à l'affirmer, sans le démontrer, ce qui serait en effet difficile, étant donné que les produits ne s'échangent que contre d'autres produits.

Au ton sur lequel les sociologistes le prennent souvent avec l'économie politique, on s'attend qu'ils vont faire beaucoup mieux que celle-ci, et résoudre toutes les questions pendantes. Il semble, jusqu'à présent, qu'ils en sont encore loin, mais il ne faut pas les décourager.

ROUXEL.

HUMAN PROGRESS. WHAT CAN MAN DO TO FURTHER IT ? by THOMAS S. BLAIR. A. M. (HARVARD). In-8° New-York. William R. Jenkins, 1896.

Que peut faire l'homme pour accélérer le progrès de l'humanité ? Il est évident que la première chose à faire est de surmonter les obstacles qui l'entravent. Or, M. Blair en voit deux principaux : l'Église catholique romaine et l'économie politique orthodoxe. Il s'agit donc d'établir des conceptions plus exactes de la religion et de l'économique, et

c'est ce qu'entreprend l'auteur. M. Blair est un adepte de la philosophie positive ; il n'admet rien qui ne soit conclusion vérifiée tirée de faits vérifiés, et pourtant, contrairement à la plupart de ses confrères en positivisme, il se lance dans des considérations d'ordre spiritualiste qui ne manquent ni d'audace ni d'orginalité ; il admet un Etre Spirituel, principe et fin de tous les êtres, avec lequel l'homme peut entrer en communication directe.

« Le Sentiment religieux est une réalité ; une véritable partie de l'expérience humaine, parce qu'il est basé sur l'existence réelle de la Communion spirituelle entre l'Homme et un Etre Spirituel. » La religion est un besoin de l'homme ; de la satisfaction de ce besoin par la communion spirituelle résulte l'élévation du caractère. Non seulement nous avons une idée positive du monde spirituel, mais notre connaissance du monde matériel est moins tangible que celle que nous possédons du monde spirituel.

Tout cela est assez d'accord avec la doctrine chrétienne ; où commence la dissidence, c'est lorsque M. Blair affirme que toutes les religions du monde ne sont qu'une, et, par conséquent, toutes sont bonnes ; tandis que pour les chrétiens, et surtout pour les catholiques, il n'y a qu'une vraie religion, la leur, hors de laquelle, point de salut. Pourtant, dira-t-on, il y a diversité de doctrines entre les diverses religions : il faut donc que quelques-unes, sinon toutes, soient erronées. Mais l'unité religieuse, telle que l'entend M. Blair, ne porte que sur le principe : l'existence de l'Etre Spirituel et les rapports positifs de l'homme avec lui ; de ce principe, les hommes, faillibles, tirent des conséquences souvent fausses, mais les erreurs viennent des hommes et non de Dieu. Est-ce là une raison pour s'anathématiser et se persécuter mutuellement ? « Toute inimitié religieuse est irréligieuse. » La vraie religion consiste tout simplement dans les rapports spirituels de l'homme avec Dieu et dans la conduite envers le prochain que ces rapports impliquent. Tant que le christianisme sera exclusif comme il l'a été jusqu'à ce jour, il sera donc un obstacle au progrès et à l'harmonie entre les hommes, car chaque peuple peut invoquer le même argument : Il n'y a de vraie religion que la mienne, hors d'elle, point de salut.

En quoi l'économie politique est-elle de son côté un obstacle au progrès ? En ce que les économistes ont trop spécialisé leur science en limitant sa matière-sujet exclusivement aux phénomènes de la richesse : l'économie devient ainsi inscientifique, incapable d'entretenir un idéal quelconque, en d'autres termes, impropre à introduire dans les relations humaines quelques suggestions relatives au désirable et au préférable ; elle ne peut donc offrir aucun plan de développement, de progrès. Pour régénérer l'économie politique, il faut donc remonter à des principes

plus généraux, se faire une idée plus exacte de la nature de l'homme, de la place qu'il occupe dans l'univers, du degré d'importance relative de ses divers besoins.

Il y a, dit M. Blair, un principe d'accroissement des végétaux et des animaux ; il y a de même un principe de progrès pour l'humanité. Ce principe est le besoin. C'est le besoin qui est la force motrice du progrès. Et le besoin humain a ceci de particulier qu'à la satisfaction d'un besoin succède un nouveau besoin d'ordre plus élevé. Les besoins humains sont de trois ordres : besoins physiques, intellectuels et spirituels. Sans la satisfaction des premiers, toute existence terrestre est impossible ; sans la satisfaction des seconds, l'homme mène une vie simplement bestiale : mais ce n'est qu'avec la satisfaction des besoins du troisième ordre que l'homme vit de la vie vraiment humaine.

Pour que l'économie politique favorise le progrès, il s'agit donc de l'élargir, de la déspécialiser. Au lieu de la restreindre à la philosophie de la richesse, il faut en faire une philosophie de l'existence humaine dans toute son amplitude.

Telle est, en résumé, la thèse soutenue par M. Blair. Ce n'est pas nous qui la condamnerons dans ses lignes générales, puisque nous avons toujours fait nos efforts pour maintenir l'économie politique dans une direction analogue. Nous dirons seulement que M. Blair condamne trop généralement l'économie politique. Il est bien vrai que la majorité des économistes officiels méritent le reproche qu'il leur adresse, mais la physiocratie ne différait pas sensiblement du système proposé par M. Blair ; elle aussi était une philosophie de l'existence humaine, elle aussi admettait dans sa compétence trois ordres de besoins analogues à ceux qu'admet notre auteur, et les physiocrates ont eu des succeseurs, peu nombreux, peu bruyants et peu intrigants, il est vrai, mais enfin il en existe. Le système de M. Blair est peut-être nouveau en Amérique, mais il n'est que renouveau en France.

ROUXEL.

IL PROTEZIONISMO SOCIALE CONTEMPORANEO, per G. FIAMINGO. In-8°, Torino, Roux, Frassati et Cie, 1896.

L'état est protecteur de sa nature, il a toujours protégé quelque chose ou quelqu'un, en commençant par lui-même ; mais en aucun temps et en aucun lieu il n'a poussé si loin son ingérence que de nos jours et nous ne sommes peut-être pas au bout : si nous voulons écouter nos classes dirigeantes, nous n'aurons pas seulement le protectionnisme industriel et commercial, mais encore le socialisme d'Etat et même le socialisme démocratique, c'est-à-dire le protectionnisme gé-

néral. Cet idéal est-il celui vers lequel il convient de nous diriger? N'avons-nous pas déjà dépassé le but et la mesure convenables de la protection? Telle est la question que traite M. Fiamingo dans les sept chapitres qui composent ce volume.

Les hommes en société sont sujets à des besoins individuels et à des besoins collectifs. Le besoin est un phénomène essentiellement biologique ; les besoins sont sentis individuellement et doivent aussi être satisfaits individuellement, car, en dehors de l'individu, il n'existe aucun organisme biologique, l'Etat n'a pas d'organe pour sentir ces besoins. De plus, les besoins individuels sont variés et susceptibles de développement. En supposant donc que l'Etat soit informé de la nature et de la mesure des besoins actuels de tous ses membres, s'il se charge de pourvoir à leur satisfaction, ne pouvant prévoir les nouveaux besoins qui pourraient surgir, il ne les satisfera pas et arrêtera tout progrès social, car c'est le besoin qui est le moteur du progrès.

La fonction de l'Etat doit donc se borner à produire les choses qui sont nécessaires pour satisfaire un besoin individuel senti par tous les associés, à condition qu'il produira ce service mieux et plus économiquement que ne pourraient le faire les particuliers. Un gouvernement n'a pas pour but d'enrichir ses gouvernés. Il ne peut même pas l'avoir, car tout ce qu'il peut faire, c'est de prendre aux uns pour donner aux autres. « Le gouvernement est une machine dont le but devrait être uniquement d'empêcher que les uns paient pour les autres. »

Le système protectionniste n'a donc pas de raison d'être légitime. Il en a d'autant moins que la protection ne profite même pas aux protégés. M. Fiamingo, pour prouver cette assertion, donne un tableau statistique duquel il résulte que les industries les plus prospères sont celles qui ne sont pas protégées, et *vice versa*, les industries protégées sont les moins prospères. Il montre encore, toujours chiffres en main, que le rendement du blé à l'hectare, qui augmentait sous le régime de la concurrence, est resté stationnaire depuis le retour au protectionnisme. Ce qui est encore plus démonstratif, c'est que les crises sont dues à la fausse direction donnée aux industries par les encouragements de l'Etat. Nous engageons les économistes, qui considèrent le retour périodique des crises comme aussi fatal que celui des phases de la lune ou des saisons de l'année, à lire les pages 144 et suivantes. Ceux qui attribuent les crises aux progrès techniques apprendront aussi (p. 150), que cette cause n'exerce qu'une influence très limitée.

Il serait donc fort à désirer que l'on renonçât au protectionnisme. S'il en est ainsi, à plus forte raison ne doit-on pas s'embarquer dans le socialisme d'Etat et encore moins dans le socialisme démocratique. Les socialistes se plaignent de l'organisation bourgeoise, c'est-à dire de la

liberté relative dont jouissent l'industrie et le commerce depuis un siècle. Pourtant, « on ne peut nier que les progrès accomplis par l'humanité dans cette période sont sans exemple dans toute l'histoire ». Si ces progrès ne dérivent pas de la liberté relative dont nous jouissons, pourquoi ne se sont-ils pas produits plus tôt ? Si une liberté incomplète, boiteuse, a pu donner de pareils résultats, combien n'y a-t-il pas à espérer d'une liberté plus large ?

Sans doute, tout n'est pas parfait dans l'organisation actuelle ; mais il s'agit de savoir si les maux proviennent de l'excès ou de l'insuffisance de liberté. Les socialistes ne s'occupent guère de ce côté de la question sociale ; leur principale affaire n'est pas de combattre les institutions, mais les hommes qui les appliquent ; mais, comme l'observe notre auteur, « si, dans les Etats actuels, les chefs du gouvernement abusent de leur position à leur propre avantage, comment admettre que cela n'arrivera pas aussi dans l Etat socialiste ? »

Si le protectionnisme et le socialisme doivent être repoussés, que faut-il donc faire ? devons-nous rester *in statu quo* ? M. Fiamingo ne le croit pas. Ce à quoi il faut tendre, c'est à réduire l'Etat à ses seules attributions naturelles indiquées plus haut. On se plaint beaucoup, et non sans cause, du parlementarisme ; on s'ingénie à chercher des moyens de corriger ses défauts ; on parle de décentralisation administrative, etc., tout cela n'est qu'accessoire, inefficace, quelquefois pire que le mal ; c'est à la source qu'il faut remonter ; or, cette source, c'est l'extension exagérée des attributions de l'Etat. Ce qu'il faut supprimer, ce ne sont pas les abus, mais la possibilité de les commettre « Tant que durera l'ingérence de l'Etat dans les relations sociales, les individus qu personnifient cet Etat s'en serviront toujours à leur propre avantage... Tant que l'Etat absorbe la plus grande partie de l'activité sociale, le Parlement est le meilleur poste pour faire valoir ses propres intérêts économiques. »

M. Fiamingo montre que, plus il y a de liberté dans un Etat, moins les Parlements y sont corrompus. Les Parlements anglais et belge sont les moins corrompus, parce qu'ils s'occupent moins des questions économiques. Aux Etats-Unis, dans les Etats protectionnistes, les Parlements sont plus corrompus que dans les Etats libre-échangistes.

Nous ne pouvons ici qu'effleurer les théories émises par M. Fiamingo dans son *Protectionnisme social contemporain*, mais nous en avons dit assez pour montrer que l'auteur est un libéral des plus avancés, oiseau rare par le temps qui court où de prétendus libéraux, peu sûrs de leurs principes ou peu courageux pour les soutenir, font chaque jour de nouvelles concessions gratuites aux protectionnistes et aux socialistes, et ne voient plus qu'anarchie dès qu'on entr'ouve la bouche pour parler de liberté.

ROUXEL.

Il Banco di Napoli, passato — presente — avenire, per A. Monzilli. In-8°, Roma, G. Balbi, 1895.

Le passé du *Banco* de Naples remonte jusqu'au XVIe siècle. M. Monzilli expose sommairement l'origine et l'histoire des banques en Italie. Ces institutions sont dues à l'initiative privée : la pluralité ne gênait pas alors leur prospérité, au contraire. On vit même le gouvernement y déposer ses fonds disponibles, comme un simple particulier. Bientôt on s'aperçut, en haut lieu, qu'il y avait là une bonne vache à traire et l'on se mit en devoir d'en tirer toutce qu'on put par tous les moyens : on prend l'argent des banques, on les oblige à émettre des billets sans garantie ; elles succombent sous le poids des exactions. Laissées tranquilles, elles renaissent et reprennent vigueur ; les gouvernants, toujours aussi honnêtes et intelligents, recommencent à les piller, et ainsi de suite jusque vers la fin du siècle dernier.

En 1795, l'esprit jacobin unificateur se répand partout. On essaie de réunir en une seule les sept banques italiennes existant alors, mais on ne réussit pas, la pluralité persiste non sans troubles et inquétudes.

Le présent? Il est dans la nature du gouvernement de tendre au monopole. La *Banca* d'Italie ou Nationale est l'objet de ses faveurs et de ses prédilections, à elle seule est réservé le service de la trésorerie, l'émission des billets, les opérations commerciales à l'exclusion du *Banco* de Naples, qui se voit en butte aux attaques des puissants et des jaloux, exerçant leurs critiques sur son personnel quand ils ne trouvent pas autre chose, et voulant limiter ses attributions au crédit agricole et foncier.

Que sera l'avenir ? Le *Banco* de Naples sera-t-il dévoré par la *Banca* nationale ? le requin par la baleine ? M. Manzilli défend de tout son pouvoir la banque napolitaine ; cet établissement remplit bien son devoir ; si, parmi les critiques qu'on lui adresse, il y en a quelques-unes de fondées, c'est à l'ingérence du pouvoir qu'en remonte la cause.

Le monopole de la Banque d'Italie n'étant pas contrebalancé, comme dans les autres pays, par la multiplicité des banques privées, le *duopole* est une nécessité de la situation. Et l'auteur propose un *modus vivendi* pour ce duopole grâce auquel l'antique Institut méridional se libérera vite des embarras dans lesquels il se trouve pour reprendre le chemin qui doit le conduire à une grandeur méritée. Quant aux détails de cette combinaison, les lecteurs auront la bonté de les chercher à la source, s'ils en ont besoin, car leur exposition dépasserait les limites qui nous sont assignées.

Roxxel.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Chambre de commerce française de Milan. Accord commercial franco-italien, mars 1894-novembre 1895. Br. in-8° Milan tipogr. — L. Marchi, 1895. — La chambre de commerce française de Milan a réuni dans cette brochure toutes les manifestations qui se sont produites en ces derniers temps dans le monde industriel et commercial, tant d'Italie que de France, en faveur de la reprise des relations commerciales entre les deux pays. Soixante-six chambres de commerce italiennes, quatre-vingt-dix-neuf chambres de commerce et chambres syndicales françaises se sont montrées péremptoirement favorables à cette reprise. La chambre de commerce française de Milan en conclut, par l'organe de son président, M. François Gondrand, et de son secrésaire, M. Henry Blanc, qu'une convention commerciale servirait les intérêts commerciaux et politiques des deux pays.

L'impot et les Théologiens, par M. le comte Domet de Vorges. Br. in-8° Besançon, imp. Paul Jacquin, 1896. — En ce temps de remaniement des impôts, sous prétexte de soulager le contribuable tout en le surchargeant, il n'est pas sans intérêt de voir quelle idée les Thomas d'Aquin, les Suarez et même des théologiens plus modernes, se sont faite de l'impôt. M. le comte Domet de Vorges nous montre dans cette brochure que les théologiens ont toujours été partisans du principe de la proportionnalité et non de la progression ; que l'impôt doit reposer sur le revenu, la dîme en est le modèle. Mais dans l'état actuel des finances, il est difficile de se régler sur ces principes. Si l'on veut établir l'impôt progressif, c'est parce que l'impôt proportionnel ne suffit plus. Quant à prendre pour seule matière taillable le revenu, l'auteur convient que cela n'est pas possible. Si l'impôt en France était converti en un seul impôt proportionnel sur le revenu, « nous croyons être au-dessous de la vérité, dit M. Domet de Vorges, en disant que chacun serait imposé au quart de son revenu ». Il n'est donc possible de rétablir l'équilibre budgétaire qu'en réduisant les dépenses, ou en continuant de manger le capital et après nous le déluge. Notre choix — celui de nos politiciens — est fait depuis longtemps.

Le Trésor de guerre, par René Stourm. Br. 8°, Paris, imp. Chaix,

1896. — Les gouvernements anciens amassaient quelquefois des trésors en vue des guerres possibles, ou pour tout autre motif. Il n'en étaient guère plus avancés : un jour ou l'autre, le temple ou la citadelle qui les renfermait étaient pillés par les ennemis ou même par les citoyens. C'est peut-être cette considération qui a déterminé les gouvernements modernes à renoncer à ce genre d'économie. Mais ils se sont jetés dans l'excès opposé : non seulement ils n'épargnent pas, mais ils gaspillent, ils imposent de plus en plus, ils empruntent à jet continu. C'est ainsi que l'on est arrivé en France à 3 1/2 milliards de budget ordinaire, sans compter l'extraordinaire, et à 32 milliards de dettes.

Le Français, né taillable, porte allègrement cette charge ; il en est même tout glorieux, on dirait un mulet chargé de reliques. Je dis mulet et non âne, parce qu'il préfère porter le bât que de faire des enfants.

M. René Stourm examine dans la présente étude si la charge peut être encore augmentée en cas d'urgence sans que le porteur succombe. La question est très ardue, M. Stourm le sait et le montre bien ; ses préférences bien marquées seraient même pour la diminution. Du moment, dit-il, que les dépenses publiques sont extensibles, elles peuvent inversement être comprimées. « Si donc les gouvernements le voulaient, le budget subirait de larges coupures. » Or, le peuple est souverain, et il est manifeste qu'il ne veut pas.

Abstraction faite de son sentiment, M. Stourm estime que « l'augmentation des impôts au delà de leur niveau actuel semble encore réalisable » ; ce qui ne veut pas dire que ce soit désirable, ni prudent, ni sage, car une circonstance imprévue, une guerre, par exemple, peut nous surprendre et nous mettre dans un grand embarras.

On peut se demander, et l'on se demande en effet comment la France se trouve la plus imposée et la plus endettée et ne succombe pas sous le fardeau. En supposant qu'elle le supporte matériellement, en est-il de même moralement ? Les prélèvements budgétaires ne sont pas anéantis : ils retombent en pluie plus ou moins inégale sur les contribuables ; mais quels sont ceux qui en obtiennent la meilleure part ? les plus honnêtes ou les plus fripons ? les plus courageux ou les plus lâches ? Est-il seulement vrai que la charge est supportée au point de vue matériel ? Le mouvement de la population n'est-il pas inversement parallèle au progrès des charges publiques ?

M. Stourm nous rassure sur l'avenir en nous montrant, vers le milieu du xxe siècle, toutes les richesses qui entreront dans le domaine de l'Etat « sous l'expresse condition qu'une sage et patriotique administration ait gouverné nos finances d'ici à soixante ans ». Comptons là-dessus ; le passé est un bon garant du futur. ROUXEL.

Il principio etico pel Rinascimento sociale, dimostrazione positiva di una « verita rivelata », per D.-L. Mor. Br. in-8°. Venezia. Tipogr. Fabris, 1895. — Tolstoï, un orthodoxe, a reproclamé la maxime du Christ : ne pas rendre le mal pour le mal ; la non-résistance au mal supprimera le mal. Mais les raisons qu'il en donne sont trouvées trop mystiques et transcendantes par M. Mor, un sémite, qui, stylé à la méthode positive, en donne une démonstration scientifique, c'est-à-dire fondée non seulement sur des raisons, mais sur des faits. Le principal fait que rapporte M. Mor à l'appui de sa thèse, est l'exemple des juifs, toujours persécutés et toujours d'autant plus vivaces. Il aurait pu citer avec encore plus de raison celui des premiers chrétiens. C'est à cette conduite, et non à la supériorité théologique, philosophique ou morale de leur doctrine sur les contemporains, qu'ils ont dû leur succès; et, réciproquement, c'est à la conduite inverse qu'ils ont adoptée une fois parvenus au pouvoir, qu'il faut attribuer les hérésies, les schismes et leur décadence finale.

La brochure de M. Mor est très suggestive : malheureusement pour le commun des mortels, elle n'est tirée qu'à 500 exemplaires :n'en aura pas qui voudra.

La Sardegna, par G. Todde. Br. in-16. Firenze-Roma, typ. fratelli Bencini, 1895. — Autrefois la Sardaigne avait des bandits, mais elle n'avait pas de brigands. Le bandit sarde, roi de la forêt, tuait, il est vrai, son ennemi, il exerçait même la *vendetta* sur ses enfants; mais il respectait les femmes, les vieillards, les enfants, et il jouissait de la renommée d'une grande générosité, spécialement envers les étrangers; surtout il ne volait pas. Les brigands d'aujourd'hui tuent sans cause ou dans le seul but de voler, les vieillards et les femmes et, pour comble de cruauté et d'ironie, avant de les occire, ils les obligent à demander à Dieu pardon de leurs péchés. Il résulte de là qu'il n'y a plus de sécurité pour les personnes, les propriétés, le commerce. M. Todde croit que ce mal provient de l'excès des impôts, de la diffusion d'une instruction mal ordonnée et mal digérée, et de l'excessive unification législative qui a donné à la Sardaigne des institutions qui ne lui conviennent pas et supprimé celles qui lui étaient indispensables. En conséquence, après avoir montré l'inanité des remèdes proposés jusqu'à ce jour, M. Todde propose les siens, qui sont formulés en dix-sept articles, mais qui peuvent se réduire à plus de liberté dans tous les domaines de l'activité populaire. L'île ayant plus d'autonomie, le peuple étant plus libre, on pillera moins, on travaillera davantage, et, produisant plus, on paiera plus facilement les impôts.

Rouxel.

CHRONIQUE

Sommaire. — Le monopole des alcools. Ses résultats en Suisse. — Petite revue des impôts. — Comment le tarif général des douanes protège l'industrie nationale en Cochinchine. — L'invasion des sous étrangers et le moyen d'y remédier. — Philanthropie et monopole. — Les effets de l'abolition de l'esclavage à Madagascar. — Le but pratique du voyage de Li-Hung-Chang. — La protection de la femme malgré elle en Hollande. — Encore les massacres d'Arméniens. — Deux syndicats socialistes bourgeois. *La Société des gens de lettres* et *la Société des auteurs dramatiques.*

En présence de l'impossibilité reconnue de diminuer les dépenses publiques, il faut bien s'ingénier à augmenter les recettes. C'est à quoi s'appliquent avec persévérance les politiciens financiers. Ils ont proposé d'abord d'ajouter un impôt sur le revenu à la multitude des impôts qui atteignent les revenus, mais cette proposition n'a eu qu'un médiocre succès, et il n'en est plus question, pour le moment du moins. En revanche, voici que l'on remet à l'ordre du jour le monopole de l'alcool, avec la promesse d'un produit net d'un milliard ou 1.200 millions. Seulement il est fâcheux qu'au moment même où commence cette nouvelle campagne fiscale, le Conseil fédéral Suisse vienne de publier son *Rapport annuel à l'Assemblée fédérale concernant la gestion et les comptes de la régie de l'alcool.* Il ressort de ce document qu'après huit ans d'exercice le monopole n'a donné en Suisse qu'un peu plus de la moitié de la recette prévue, laquelle n'était cependant que d'environ 3 francs par tête. Voici, en effet, ce qu'il a rapporté dans les cinq dernières années.

Prévision du rendement net lors de l'établissement du monopole	8.820.000
Rendement net de l'année 1891	6.012.039
— — 1892	5.778.568
— — 1893	5.368.185
— — 1894	4.913.488
— — 1895	4.810.365

A ce compte, le monopole ne rapporterait en France qu'une

soixantaine de millions, tandis que les droits sur les boissons qu'il est destiné à remplacer ne produisent pas moins de 456.592.000 fr. Il faut donc chercher autre chose. Mais reste-t-il encore quelque chose à taxer?

*
* *

Tandis que toutes les industries s'ingénient à mettre à la disposition des consommateurs une masse de produits à des prix de plus en plus réduits, et à leur rendre par conséquent la vie moins chère et plus facile, il y a une manufacture qui travaille au contraire à la renchérir et qui pourrait bien finir par la rendre impossible, c'est la manufacture des impôts. Elle est devenue prodigieusement active dans tous les pays qui se qualifient de civilisés, bien qu'elle ne suffise jamais aux besoins insatiables qu'elle a pour objet de satisfaire, mais c'est en France surtout qu'elle s'est développée et perfectionnée de manière à défier toute concurrence. Un des lecteurs de l'*Autorité* s'est amusé dernièrement à énumérer ses produits, et nous croyons bien que c'est le seul amusement qu'elle ait jamais procuré à ses consommateurs.

Vous est-il arrivé quelquefois, dit ce lecteur curieux, de réfléchir aux impôts que paie un citoyen français dans une journée ? J'ai la nomenclature des principaux. Plusieurs sont sûrement oubliés ; mais, bien qu'incomplète, l'énumération est assez importante. Jugez-en vous-même.

A mon réveil, j'enflamme une allumette : impôt sur les allumettes. J'allume ma bougie : impôt sur les bougies. Sorti de mon lit, je cours à la fenêtre pour respirer un peu d'air : impôt sur les portes et fenêtres. Je passe à ma table de toilette : impôt sur les savons et autres articles que j'emploie. Je fais un tour dans mon jardin : impôt foncier. Je vais sur la rue : impôt des prestations. Je fume une cigarette ou je prends une prise : impôt sur le tabac.

Arrive le déjeuner : le bois ou le charbon qui a servi à le préparer a payé l'octroi et parfois le droit de douane. La chaise sur laquelle je vais m'asseoir et la table qui va recevoir ce déjeuner ont payé un droit d'entrée, comme matières brutes. La vaisselle a été honorée d'un impôt de patente. Mon couvert porte l'empreinte du poinçon de l'Etat : encore un impôt. Maintenant, qu'on me serve du bœuf ou de la vache, du veau ou du porc, du mouton ou de la chèvre, tout a dû passer par l'octroi. Si l'on me prépare une salade, le sel et le poivre, l'huile et le vinaigre ont été imposés. Que je boive du vin ou de la bière, du cidre ou du poiré, j'aurai toujours payé un impôt.

J'ai l'habitude, et je m'en trouve bien, de prendre le café après

déjeuner sans oublier la petite goutte d'eau-de-vie, faute de vrai cognac ; voilà que j'avale trois impôts à la fois : café, sucre et alcool. Dire, par-dessus le marché, que ma cuisinière, elle-même, ma pauvre Jeannette, l'a échappé belle pour cette année ; mais l'impôt sur les domestiques pourra revenir sur l'eau.

Après déjeuner, je vais faire une promenade, j'attelle Carabi : il paie un impôt. Avant de partir, j'ai soigné mon cheval : le foin, la paille et l'avoine qu'il a mangés ont payé l'octroi. Je monte en voiture : encore un impôt de plus. Il y a quelques mois, j'avais acheté une bicyclette, c'était la mode, et puis là, au moins, il n'y avait pas d'impôt. Crac! je l'avais à peine depuis une semaine, lorsqu'elle fut frappée d'un impôt de 10 francs.

Allons! il faut sortir de là ; partons pour la chasse. J'appelle Mira, elle est imposée. Pour chasser chez moi, il me faut de la poudre, ne serait-ce que pour effrayer les moineaux qui picorent les fruits de mon jardin : impôt.

J'en ai assez, de tous ces impôts. Je rencontre un ami ; nous entrons dans un café et nous entreprenons une partie de billard, allez-y faire! Encore un impôt. Je laisse mon carambolage pour les cartes : elles sont imposées.

C'est à en perdre l'appétit et à en maigrir de deux kilos par jour. Tiens, c'est une idée, il faut que je me pèse ; je passe sur la bascule : impôt des poids et mesures.

Voilà, mes amis, une partie des impôts que paie un homme en France, dans une journée, sans compter l'impôt sur le revenu, les droits de timbre et d'enregistrement, et tous ceux que j'oublie. Est-ce complet, pour un gouvernement à bon marché ?

Il y a mieux encore. J'ai deux sœurs dont l'une est religieuse. Voilà que l'on impose celle-ci, en raison de son costume. Pourquoi ma sœur qui est religieuse va-t-elle payer un impôt qui ne sera pas exigé de mon autre sœur ?

Et l'égalité des charges pour les citoyens, inscrite dans la Déclaration des droits de l'homme, que devient-elle avec ces procédés? Ceci : c'est le vol organisé et l'application de la doctrine de Bismarck : « La force prime le droit. »

*
* *

L'application du tarif général des douanes à la Cochinchine, en renchérissant les prix des tissus, a eu pour résultat d'en faire tomber l'importation de 13.988.984 francs en 1891 à 9.799.056 francs en 1894, soit une perte de 22 0/0.

Au moins, les tissus français ont-ils pris dans quelque mesure la place des tissus étrangers ? En aucune façon. Ils ont au con-

traire souffert encore plus que leurs concurrents de la diminution de la consommation. De 4.308.072 francs en 1891, l'importation en est descendue à 2.455.413 francs en 1894, soit de 43 p. 100.

Les sauvages de la Louisiane, disait Montesquieu, coupent l'arbre pour avoir le fruit. Les protectionnistes coupent l'arbre, mais sans avoir le fruit.

*
* *

Les départements du Midi subissent en ce moment une invasion de sous étrangers, bien que la circulation en soit interdite en France. A notre avis, le seul moyen pratique de mettre fin à cette invasion qui procure de jolis bénéfices à ses auteurs, surtout lorsqu'il s'agit de sous argentins, ce serait de retirer notre lourde et encombrante monnaie de bronze pour la remplacer par du nickel ou de l'aluminium. La matière première coûterait un peu plus cher, mais la différence serait compensée et au delà par l'augmentation du débouché, qui cesserait d'être partagé par les sous argentins et autres.

*
* *

Nous nous étions trop hâté de louer dans notre dernière chronique les dispositions du décret qui autorisait les indigènes de Madagascar aussi bien que les Européens à rechercher et à exploiter les mines de métaux précieux. Sur les observations philanthropiques des colons français de Tananarive qui veulent préserver les indigènes de la démoralisation à laquelle les exposeraient des gains trop faciles, cette industrie leur a été interdite :

L'admission des indigènes à la recherche et à l'exploitation des métaux précieux a soulevé de vives protestations dont il a été tenu compte. Les colons français de Tananarive ont adressé à ce propos, le 24 mai dernier, une pétition à M. Laroche, qui les a bien accueillis. Ils ont objecté que l'ouverture des mines d'or aux Malgaches entraverait radicalement l'essor de la nouvelle colonie en privant les Européens de la main-d'œuvre qui leur est indispensable, qu'elle développerait chez l'indigène son penchant naturel à la paresse et à l'ivrognerie en lui procurant une source de revenus faciles à laquelle il n'est pas accoutumé ; ils ont en même temps rappelé que l'ex-premier ministre de la reine, Rainilaiarivony, dans sa connaissance approfondie du caractère malgache, avait toujours tenu la main à l'observation formelle de la loi du 27 mars 1882, promulgée sous le règne de Ranavalo II, laquelle interdisait la recherche de l'or, estimant que l'ouverture des mines aux indigènes entraînerait des troubles et la ruine de l'agriculture.

Les permis de prospection *ne seront plus désormais délivrés qu'aux Européens*. La question est donc réglée.

On pourrait faire remarquer cependant que le penchant naturel à la paresse et à l'ivrognerie existe chez les Européens pour le moins autant que chez les Malgaches, et que les revenus faciles ne manquent pas d'encourager chez eux ce penchant malfaisant. Les colons français finiront certainement par reconnaître la vérité de cette observation et on peut s'attendre à ce qu'ils invoquent les mêmes motifs philanthropiques pour demander que la recherche et l'exploitation de l'or soient interdites aux « autres Européens ».

*
* *

L'abolition de l'esclavage, telle qu'elle a été entreprise jusqu'à présent par les philanthropes associés aux politiciens, a fait couler des torrents de sang aux Etats-Unis, elle a aggravé les souffrances des victimes de la traite et elle sert de prétexte aux guerres d'extermination qui désolent actuellement le continent noir. Une correspondance adressée au *Journal des Débats* nous apprend qu'elle pourrait bien obliger la France à refaire, — nous savons trop à quel prix, — la conquête de Madagascar.

La nouvelle du vote de la Chambre décidant la libération immédiate des esclaves, sans tempérament et sans indemnité, a causé ici parmi les colons la plus profonde inquiétude. Vous savez déjà quel est l'état du pays : chaque jour, un morceau de l'Imérina nous échappe; la tache du fahavalisme s'élargit. Il ne faudrait qu'une étincelle pour rendre l'insurrection absolument générale : vous nous envoyez tout un incendie.

Il est infiniment probable qu'on ne s'est pas douté à Paris du cadeau qu'on nous faisait, pas plus qu'on ne s'est rendu compte de ce qu'est l'esclavage à Madagascar. Il eût peut-être fallu ne pas oublier que le gouvernement hova a poursuivi avec patience et avec suite un plan d'affranchissement progressif. Radama II commença par abolir la traite et, en 1883, la reine Ranavalo III a décidé d'un coup la libération de tous les esclaves d'origine africaine. Ceux-ci forment maintenant une caste libre, celle des *zazamanga*. Remarquez que ces noirs, la plupart amenés de la côte mozambique, étaient les seuls véritables esclaves de Madagascar dans le sens où nous entendons ce mot : transportés par des traitants arabes, vendus au marché, revendus suivant le bon plaisir de leurs maîtres. Or, cet esclavage-là est *aboli*. Reste seulement une sorte d'esclavage de famille dont les conditions sont toutes différentes.

La population non libre de Madagascar peut être estimée à 500.000 personnes, divisées en deux grandes classes : celle des travailleurs ruraux, la plus nombreuse, et celle des travailleurs urbains. Un usage consacré et qui n'est jamais enfreint oblige le propriétaire à accorder à chaque esclave rural un champ de riz pour lui et sa famille ; en usant d'industrie, en cultivant mieux, celui-ci peut faire des économies. D'ailleurs, en dehors des périodes d'ensemencement, de repiquage et de moisson, il n'a absolument rien à faire pour son maître. Souvent alors il se loue, amasse un pécule. Cette facilité est assez grande pour que les anciens esclaves ruraux forment une grande partie d'une classe d'affranchis importante, les *tsiaronda*.

Quant aux esclaves des villes, un petit nombre est employé au service particulier du maître. La grande majorité se loue au dehors. L'usage attribue au maître la moitié du salaire de l'esclave, qui est nourri d'ailleurs par celui qui le loue, à moins qu'une allocation spéciale ne lui soit attribuée dans ce but. Encore plus vite que l'esclave rural, il peut acquérir la somme nécessaire pour se racheter. Le calcul est même facile à établir ; le salaire le plus bas d'un domestique urbain est de 10 francs par mois et le prix habituel d'un esclave mâle de 150 francs. Cet esclave peut donc se libérer en trois ans. Remarquez qu'il se sera affranchi lui-même, par un effort personnel facile, mais qui prouve qu'il est digne de la liberté.

Quant aux porteurs de bagages à longue distance, leur situation est encore plus singulière : ils touchent de très gros salaires et n'en donnent pas un sou, en règle générale, à leur propriétaire qui ne les voit jamais, — sauf le jour où ils sont vieux et infirmes. Ils rentrent alors chez leur cruel tyran, qui est tenu de les nourrir et de les habiller.

Ceci ne ressemble pas à la case de l'oncle Tom ! Je dis ce que je vois et tout Européen ayant passé un an à Madagascar pourra affirmer l'exactitude de ces détails. La loi malgache, en effet, — une loi écrite et qui est, de plus, dans les mœurs, — oblige le maître à donner à tout esclave la nourriture et le vêtement. Tel est le premier privilège de celui-ci. Il en possède un second, celui de n'être pas astreint au service militaire. Or, avant la conquête, le soldat n'était pas payé, et, comme le Malgache goûte peu les dangers improductifs, le métier des armes était peu goûté. Il en résulte ce phénomène singulier que des esclaves dont je pourrais citer les noms, et qui par leur intelligente industrie sont devenus très riches, — le propriétaire n'a aucun droit sur le pécule, — ont toujours refusé énergiquement de s'affranchir.

Ajoutez un trait : en beaucoup de cas l'esclave d'un homme de caste noble ne lui sert que pour la magnificence. J'ai eu entre les mains la lettre qu'un de ces nobles, ruiné par les derniers événements, écrivait

à sa femme. Il lui disait : « Garde tout ce qui reste de nos revenus pour nos esclaves. » Un homme qui perdrait la moitié de ses terres, en France, vendrait la moitié de ses bœufs. Lui n'avait pas pensé à se débarrasser d'un seul de ses *oukizy*. Ils n'étaient pas pour lui de purs instruments, il était rattaché à eux par une sorte de lien féodal, les considérait comme une partie de sa personne; et d'ailleurs ce mot *oukizy* exprime du même coup l'idée d'esclave, et l'idée d'enfant.

Je conclus. Nous n'avons jamais trouvé dans nos colonies un indigène aussi souple que le Hova, et aussi intelligent. Songez que ce peuple, il y a quatre-vingts ans, habitait des tanières, et qu'à cette heure la quantité des illettrés y est peut-être plus faible que dans le Morvan ou en Bretagne, et qu'il possède ces qualités : le sens de l'organisation et de l'obéissance au pouvoir. Dans ces conditions, l'affranchissement des esclaves était une chose facilement préparable. Il n'y avait qu'à développer la législation existante, à rendre l'affranchissement obligatoire dans un temps donné en indemnisant les propriétaires, à l'aide d'un impôt spécial frappé sur eux, par une sorte d'amortissement du servage, etc. L'affranchissement immédiat va amener, au contraire, les résultats suivants :

1° Il mettra sur le pavé quelque cent mille vieillards, femmes et enfants, incapables de subvenir à leurs besoins. Et, comme on ne désintéresse pas leurs maîtres, il sera difficile de demander à ceux-ci de les nourrir. Est-ce le gouvernement qui prendra ce soin ? Ce sera cher.

2° Les propriétaires ruraux se trouveront ruinés du coup. La plupart des hommes, et même des nègres, acceptent difficilement ce malheur. Donc, il est très probable qu'ils se défendront; il est même possible que leurs ignorants esclaves, méconnaissant la beauté du cadeau qui leur est fait, et à cause de ce lien moral qui les rattache au patron, prendront fait et cause pour eux.

La révolte du Nord, il ne faut pas l'oublier, a eu pour principale cause les bruits d'émancipation qui ont couru à notre arrivée et ont été répandus avec empressement par les sorciers.

Tout fait donc prévoir que le décret d'affranchissement va rendre l'insurrection générale. On s'en rendra maître, naturellement, puisque la France est invincible. Cela coûtera seulement une nouvelle expédition, c'est-à-dire 60 millions et 15.000 hommes. Nous les attendons.

*
* *

On sait maintenant quel était le but essentiellement pratique du voyage de Li-Hung-Chang, chez les barbares blancs qui lui ont fait l'accueil qu'ils réservent d'habitude aux têtes couronnées, c'était de leur demander l'autorisation de doubler la hauteur de la barrière que

la Chine oppose à leur commerce, en portant les droits de douane de 5 à 10 p. 100. Nous ignorons si cette demande a été accueillie, mais comme le fait remarquer le *Times*, ce serait une excellente occasion de réclamer une réforme du *Likin* et des autres surcharges des droits de douane.

Un rapport du consul anglais à Fou-Tchéou, cité par le *Times*, montre à quel point la manière dont les taxes douanières chinoises sont perçues fait obstacle au développement du commerce étranger. Leur perception est confiée à des fermes, d'ordinaire entre les mains de hauts mandarins, qui naturellement extorquent le plus d'argent qu'ils peuvent au commerçant pour n'en remettre que le moins possible au gouvernement. Il n'y a pas moins de quatre de ces fermes à Fou-Tchéou qui se font concurrence, et cherchent à empiéter sur le domaine de la voisine, de manière que le commerce a grand'peine à savoir quels droits il a acquittés et ceux qui restent à payer. Ces fermes sont : la douane maritime qui perçoit les droits sur les marchandises importées par vapeurs étrangers ou chinois ; la douane indigène qui taxe les jonques et leurs cargaisons. Cette dernière dont le fermier est le général mandchou, la plus haute autorité de la province, emploie toute sa puissance à empêcher la création de petites lignes indigènes de vapeurs qui relieraient les ports à traité aux ports secondaires et seraient les affluents indispensables pour la prospérité des grandes lignes de navigation étrangères. Le général mandchou se préoccupe naturellement d'empêcher la destruction de sa matière imposable par la concurrence des navires à vapeur. Deux autres fermes, le likin, originairement taxe temporaire de guerre qu'on a rendue permanente, et qui perçoit un droit d'excise sur toutes les marchandises sans exception, et l'octroi de terre, viennent augmenter la désastreuse complexité de cette organisation douanière chinoise. On voit, dit à ce propos le *Journal des Débats*, que, si les puissances consentent au relèvement des tarifs douaniers chinois, but principal de Li-Hung-Chang, elles pourront trouver une compensation en exigeant que les douanes chinoises renoncent à leur organisation barbare, aussi ruineuse pour le commerce que peu rémunératrice pour le gouvernement central du Céleste-Empire.

Mais les Chinois de leur côté ne pourraient-ils pas demander à nos gouvernements de renoncer à leur régime protectionniste aussi ruineux pour le commerce que peu rémunérateur pour eux-mêmes ?

*
* *

Voici une étonnante application de la réglementation du travail

des femmes, que nous fait connaître un correspondant de Hollande :

Un récent arrêt de la Cour de cassation montre jusqu'où peuvent conduire, en ce pays de traditions individualistes, les lois dites sociales. Le juge de paix avait condamné un industriel de Schagen comme ayant employé sa femme un dimanche à son industrie, quoique sa femme déclarât avoir travaillé de son plein gré et non sur l'ordre de son mari. Le procureur général près la Cour de cassation avait fait appel de ce jugement dans l'intérêt de la loi, estimant qu'il n'était pas question ici de travail dans le sens de la loi : si le mari reconnaissait avoir employé sa femme dans la fromagerie un dimanche, il ne s'agissait pas d'une occupation professionnelle, mais simplement du travail qui doit être fait régulièrement tous les jours dans les fermes. La haute Cour a refusé de se ranger à cet avis ; elle a jugé que le but de la loi sur le travail étant d'interdire tout travail exagéré aux mineurs et aux femmes, dans les fabriques et les ateliers grands et petits, il n'était pas nécessaire qu'il y eût un contrat de louage pour accorder la protection de la loi à une femme, quand ce serait la femme du chef de l'industrie et qu'elle aurait travaillé volontairement. En conséquence, le jugement a été confirmé.

Cela ne pourrait-il pas s'appeler la protection de la femme malgré elle ?

***

Des révolutionnaires arméniens ont envahi la Banque ottomane et fourni un excellent prétexte aux Turcs pour recommencer à Constantinople avec la tolérance, sinon le concours du gouvernement, les massacres qui ont ensanglanté l'Arménie. C'est un des signes les plus tristes de notre temps que l'indifférence de l'Europe civilisée, — l'Angleterre seule exceptée — en présence de ces abominables attentats, dont toute une population laborieuse et paisible est victime. Les politiciens, en semant la haine entre les peuples, sous prétexte de patriotisme, les protectionnistes en appliquant au profit de leurs intérêts égoïstes la doctrine du chacun chez soi, chacun pour soi, nous auraient-ils appris à faire bon marché de l'humanité ?

***

Les syndicats ouvriers, endoctrinés par le socialisme, commettent parfois des atteintes à la liberté et à la propriété individuelles que la loi réprime avec une juste sévérité. Mais ces atteintes, ils ne sont pas seuls à les commettre. Nous possédons à Paris deux syndi-

cats recrutés dans l'élite intelligente de la bourgeoisie, la *Société des gens de lettres* et la *Société des auteurs dramatiques* qui se montrent encore moins respectueux de la liberté et de la propriété, sans pouvoir invoquer comme les syndicats ouvriers auxquels ils ont servi de modèles l'excuse de l'ignorance et du manque de bonne éducation. La *Société des gens de lettres* enlève à ses membres la liberté de disposer à leur gré des fruits de leur travail, en leur défendant d'autoriser la reproduction gratuite de leurs œuvres. La *Société des auteurs dramatiques* fait pis encore : elle cumule les pratiques des boycotteurs, des communistes et des partageux. A ses débuts, il y a cinquante ans, elle a frappé d'interdit le théâtre du Gymnase, dont le directeur, M. Poirson, s'était avisé de débattre librement ses prix et conditions. Après une lutte épique, l'infortuné directeur dut se soumettre sous peine d'être obligé de se démettre. Voilà pour le boycottage. Voici maintenant pour le communisme. La société a mis en vigueur le principe de l'égalité des salaires, en contraignant les directeurs de théâtre à rétribuer au même taux tous ses membres, les débutants aussi bien que les vétérans. Seulement, qu'est-il arrivé ? C'est que les directeurs s'adressant de préférence aux auteurs en vogue, les débutants n'ont pu aborder la scène qu'à la condition de prendre un collaborateur en renom, avec lequel ils ont dû partager plus ou moins également leur rétribution égalitaire. Enfin, chose infiniment plus grave, la société s'est emparée sans aucun scrupule d'une partie du domaine public, et elle l'exploite à son profit. Non seulement elle perçoit un tribut sur les œuvres tombées dans ce domaine, mais elle va même jusqu'à exiger le montant des billets d'auteur des pièces de Racine et de Molière.

La loi ne peut évidemment avoir deux poids et deux mesures. Ce qu'elle interdit aux syndicats ouvriers, elle ne peut le permettre aux syndicats bourgeois. Qu'elle ferme les yeux sur les dispositions socialistes et égalitaires des statuts des Sociétés des gens de lettres et des auteurs dramatiques, nous le voulons bien, mais peut-elle tolérer les empiètements sur le domaine public, autrement dit sur la propriété même de la nation ? Que dirait on si le gouvernement permettait à un syndicat de marchands de bois socialistes de s'emparer de la forêt de Compiègne ou de Fontainebleau, et d'en verser les produits dans sa caisse de secours mutuels et dans sa caisse de retraites, comme le fait la Société des auteurs dramatiques pour le produit d'œuvres qui appartiennent à la nation au même titre que les forêts du domaine ? Ne serait-ce pas encourager les plus dangereuses tentatives de sub-

version sociale? N'est-il donc pas grandement temps de faire cesser ce scandale et d'obliger le syndicat trop partageux des auteurs dramatiques à restituer le montant des droits qu'il a indûment perçus sur des œuvres qui ne sont point la partie la moins précieuse et la moins respectable du domaine national?

G. DE M.

Paris, 11 septembre 1896.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

France et Canada, par FRÉDÉRIC GERBIÉ. 1 vol. in-18 de 196 p. Paris, Ch. Schlaeber, imprimeur-éditeur.

Répartition des salaires du personnel ouvrier dans les manufactures de l'Etat et les compagnies de chemins de fer. 1 vol. in-8° de 154 p. Publié par l'Office du Travail. Paris, Imprimerie nationale.

Ernest Doudart de Lagrée, conférence faite à Grenoble le 15 août 1896 par PAULIN VIAL. Broch. in-8° de 16 p. Voiron, A. Mollaret.

Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la gestion et le compte de la régie des alcools pour l'année 1895. Broch. in-8° de 153 p.

Crédito rural informe présentado al grupo V del 1er Congreso Ganadero-Agricola, par CARLOS M. DE PENA. Broch. in-8° de 20 p. Montevideo, 1896.

Cattolicismo politico e sociale saggi, par FRANCESCO ATTILIO CRISTOFOLI. Broch. in-8° de 70 p. Venezia, 1896.

Die Reform der Gewerbebesteuerung in Elsass-Lothringen von PAUL, ALBERT HELMER. Broch. in-8° de 108 p. Strassburg, 1896.

Eine volkswirtjdjaftlidje Redjtsftudie zur löfung der Agrarfrage, von Dr E. EBERLE, Erfter Teil. 1 vol. in-12 de 354 p. Berlin, Puttkammer et Muhlbrecht.

Municipal Government in Michigan and Ohio, a study in the relations of city and commonwealth, by Delos F. Wilcox Ph. D. 1 vol. in-8° de 180 p. Columbia university in the city of New-York, 1895.

Les fêtes qui auront lieu dimanche prochain à Dunkerque pour l'inauguration de l'écluse du Nord, amèneront certainement une grande affluence de visiteurs dans la ville. Le volume que vient de publier M. Alexis Martin sous le titre de : *Une Visite à Dunkerque et dans la Flandre maritime*, arrive à son heure.

Pour l'habitant comme pour le touriste, la lecture de ce petit volume, soigneusement illustré et accompagné de cartes et d'une vue panoramique du port, offrira un égal attrait. [Librairie Hennuyer, 17, rue Laffitte, 1 fr. 50.]

TABLE

DES MATIÈRES DU TOME VINGT-SEPTIÈME

N° 1. — *Juillet* 1896.

I. Un devoir social, par M. de Varigny..... 3

II. La véritable situation des sociétés françaises de secours mutuels, par M. L. de Goy..... 21

III. Mouvement colonial, par M. le Dr Meyners d'Estrey..... 35

IV. Revue des principales publications économiques de l'étranger, par M. Maurice Block, membre de l'Institut..... 46

V. Une opération commerciale au XVIIIe siècle, par M. E. Le Beuf..... 75

VI. Bulletin : I. Publications du *Journal officiel*..... 80
II. Loi relative à l'Exposition de 1900..... 81
III. Loi portant modification de plusieurs dispositions légales relatives au mariage, dans le but de le rendre plus facile..... 83
IV. Les grèves de Russie..... 85
V. La solidarité internationale..... 90
VI. Les dépenses d'un cuirassé..... 93

VII. Société d'économie politique (Séance du 6 *Juillet* 1896). — Nécrologie : M. Jules Simon. — Vote pour l'élection d'un vice-président. M. Brelay, élu. — Discussion : De la définition de l'Economie politique. Compte rendu par M. Ch. Letort..... 95

VIII. Nécrologie : Luigi Cossa, par M. Rouxel..... 111

IX. Comptes rendus : *La question monétaire*, par M. Alphonse Allard. — *Objections formulées contre le bimétallisme international. Réfutations presentées au nom du Conseil général de la Ligue nationale bimétallique*, par M. Edmond Théry. — *Le problème monétaire*, par M. Stanislas Skarzynski. — *La question monétaire*, par M. von Schraut. — *Résumé de la question monetaire et nouveau projet de monnaie internationale*, par M. E. Boutan. — *Le problème monétaire et la question sociale*, par M. Ch.-M. Limousin. — *The silver question. Injury to Bristisch trada and manufactures*, by MM. Georges Jamieson, Thomas Holyoake Box and David Octavius Croal. — *La situation monétaire économique en* 1895, par M. E. Kleinmann. Comptes rendus par M. Gustave du Puynode, correspondant de l'Institut..... 113

Du nouveau régime successoral inauguré par la loi du 30 *novembre* 1894, par M. Jules Challamel. Compte rendu par M. Hubert Valleroux..... 119

La Turquie d'Asie, par M. Vital Cuinet. Compte rendu par J. Letort..... 121

Tableau officiel des massacres d'Arménie, dressé après enquête, par Fx. Charmetant. — *L'argent*, par M. L. Launay. Comptes rendus par M. LR..... 123

Science and sentiment in Economic Policy. Proceedings of the National Conference of Charities and Correction, by M. A. HADLEY. Compte rendu par M. RAFFALOVICH, correspondant de l'Institut..... 129
Exposition russe de Nijni-Novgorod en 1896 : la ville, la foire, l'exposition. Compte rendu par M. A. R..... 131
Traité expérimental de magnétisme, par M. H. DURVILLE. Compte rendu par M. LEON ROQUET..... 131
Précis d'histoire du commerce, par HENRI CONS.— *De la protection des capitaux empruntés en France par les Etats étrangers ou les sociétés*, par M. MAURICE LEWANDOWSKI. — *Heures de travail et salaires. Etude sur l'amélioration directe de la condition des ouvriers industriels*, par M. MAURICE ZABLET..... 125
L'évolution sociale, par M. BENJAMIN KIDD. — *L'école physiocratique et l'avènement de la conception organique de la société économique.* — *La circulation du sang et la circulation des richesses*, par M. HECTOR DENIS — *La legge del valore secondo la dottrina della utilita limita*, di DOMINICO BERARDI.— *Relaciones commerciales entre la Péninsule y las Antilas*, por DON PABLO DE ALZOA Y MINONDO Comptes rendus par M. ROUXEL..... 140
X. NOTICES..... 145
XI. CHRONIQUE ÉCONOMIQUE : Un débat sur la journée de huit heures. — Le discours de M. Aynard. — Une citation de M. Jules Guesde.— Le projet de loi sur les contributions directes. — Le banquet de l'*Union coloniale française*. — Une énormité coloniale. — L'avis de la Chambre de commerce de Paris sur la suppression des bureaux de placement. — Les victoires et conquêtes du socialisme en Belgique. — L'affermage des impôts en Espagne. — Les massacres d'Arménie et le *laissez-faire* des gouvernements. — Le banquet du Cobden-Club à l'occasion du cinquantenaire du rappel des lois céréales. — Souvenir du banquet offert en 1846 par la Société d'Économie politique à Richard Cobden. — Le futur congrès international des travailleurs, par M. G. DE MOLINARI, correspondant de l'Institut..... 148
XII. BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE..... 159

N° 2. — *Août* 1896.

I. L'IRONIE DES FAITS ET LE PROTECTIONNISME, par M. YVES GUYOT.. 161
II. LE MOUVEMENT AGRICOLE, par M. G. FOUQUET..... 175
III. REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES EN LANGUE FRANÇAISE, par M. ROUXEL..... 187
IV. LE HUITIÈME CONGRÈS DU CRÉDIT POPULAIRE, par M. G. FRANÇOIS.. 206
V. SOUVENIRS D'EXPOSITION. — Les nouveautés de 1855, par M. DANIEL BELLET..... 210
VI. UNE ENQUÊTE PRIVÉE sur les causes de la dépression agricole dans l'Etat de New-York, par M. LR..... 215
VII. LE CINQUANTENAIRE DE L'ABOLITION DES LOIS-CÉRÉALES. — L'adresse du Cobden Club à M. Villiers et la réponse de M. Villiers..... 222

VIII. BULLETIN : I. Publications du *Journal officiel*..... 230
II. Loi relative à la constitution des Universités. 232
III. Rapport et décret sur le régime douanier des sucres..... 233
IV. Loi relative aux pigeons voyageurs..... 236
V. La statistique du recrutement..... 236
VI. La Caisse des retraites pour la vieillesse..... 240
VII. L'épargne en 1894..... 241

IX. SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE (séance du 5 *août* 1896). — COMMUNICATIONS : Inauguration du monument de Quesnay. Questions économiques proposées pour le Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, en 1897. — L'agrégation d'économie politique dans les Facultés de droit. — DISCUSSION : La lutte de l'argent contre l'or aux Etats-Unis. — OUVRAGES PRÉSENTÉS. — Compte rendu par M. CHARLES LETORT..... 243

X. LA DÉFINITION DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE, par M. MAURICE BLOCK, membre de l'Institut..... 260

XI. CORRESPONDANCE. — Réclamation de M. Limousin..... 262

XII. COMPTES RENDUS : *L'Eglise catholique et la liberté aux Etats-Unis*, par M. le vicomte DE MEAUX. Compte rendu par M. FRÉDÉRIC PASSY, membre de l'Institut..... 265

Histoire financière de l'Assemblée Constituante, par M., CHARLES GOMEL. Compte rendu par M. GUSTAVE DU PUYNODE correspondant de l'Institut..... 269

Annuaire statistique de la Ville de Paris (1893). — *Jurisprudence au* XIXe *siècle*. Compte rendu par M. LÉON ROQUET..... 272

Die Soziale kategorie in der Volkswirthschaftslehre (*Du rôle de la catégorie sociale dans les doctrines économiques*), par M. RUDOLF STOLZMANN. Compte rendu par M. E. CASTELOT..... 282

Femme, Enfant, Humanité, par M. A. GUILLEMOT. — *Les chemins de fer aux Etats-Unis*, par M. LOUIS-PAUL DUBOIS. — *Une visite à Amiens*, par M. ALEXIS MARTIN. Comptes rendus par M. LR..... 285

Dix jours dans la Haute-Italie. Crédit populaire, épargne, cooperation, par LÉON SAY. — *Les assurances ouvrières. Mutualités contre la maladie, l'incendie et le chômage*, par M. EUGÈNE ROCHETIN. — *Les Banques agricoles par la mise en commun du droit de chasse*. par M. PAUL DUCASSE. — *Les Ouvrières lyonnaises travaillant à domicile. Misères et remèdes*, par M. BONNEVAY. — *La Question sociale à Rome au temps des Gracques*. par M. MAURICE LEWANDOWSKI. Comptes rendus, par M. LOUIS THEUREAU..... 292

Aperçu critique sur la législation télégraphique, par M. EMILE DELAGE. — *Les relations extérieures d'Haïti*, par M. JOSEPH JUSTIN. Comptes rendus par M. LOUIS THEUREAU..... 298

L'Economie de l'effort, par M. YVES GUYOT. — *Les Tribulation de M. Faubert. L'impôt sur le revenu*, par M. YVES GUYOT. Comptes rendus par M. ROUXEL..... 302

XIII. NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES..... 305

XII. Chronique économique : Les résultats du dénombrement de la population en France. — La statistique des divorces. — L'augmentation de la population en Angleterre et les causes de son ralentissement en France. — Ce qui ressort du Congrès socialiste de Londres. — Les monnaies divisionnaires et la monnaie étatiste. — L'augmentation par décret des droits sur les sucres. — L'arrêt de la Cour de Toulouse dans l'affaire Rességuier. — La mise en liquidation de la Verrerie ouvrière de Rive-de-Gier. — Une des formes de l'exploitation coloniale en Cochinchine. — La protestation de l'*Union coloniale française* contre l'importation du protectionnisme à Madagascar.— Le décret concernant l'exploitation des mines dans cette île. — L'élévation de la récolte du blé. — La fin de la guerre des tarifs entre l'Allemagne et l'Espagne. — L'augmentation des droits de douane en Norvège. — Les candidatures présidentielles aux Etats-Unis, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut 308

XIII. Bulletin bibliographique 319

N° 3. — *Septembre* 1896.

I. Les travaux parlementaires de la Chambre des députés, par M. A. Liesse 321

II. Inauguration du monument de Quesnay a Méré 339

III. Mouvement scientifique et industriel, par M. Daniel Bellet. 356

IV. Revue de l'Académie des sciences morales et politiques (du 20 mai au 31 juillet 1896), par M. J. Lefort 373

V. La courbe de la répartition de la richesse, par M. G. François 385

VI. L'émigration de la population des campagnes dans les villes, par F. Leveson Gower 388

VII. Une époque de hauts prix aux Etats-Unis 395

VIII. Bulletin. — I. Publications du *Journal officiel* 399
II. Décret relatif aux valeurs étrangères 400
III. La taxe du pain à Dijon 401
IV. Le Conciliation Act de 1896, en Angleterre .. 404

IX. Société d'économie politique (*Séance du 5 septembre* 1896). — Nécrologie : M. Jules Boblins. — Communication : Inauguration à Méré du monument de Quesnay. — Discussion : N'y aurait-il pas lieu d'abolir en matière civile la limitation légale du taux de l'intérêt comme l'a fait en matière commerciale la loi du 12 janvier 1886? Par quelle mesure la limitation du taux de l'intérêt devrait-elle être remplacée. — Ouvrages présentés. Compte rendu par M. Charles Lefort 406

X. Correspondance. — Le système monétaire de Joseph Garnier n'est pas le système chinois, par M. Ch.-M. Limousin 419

XI. Comptes rendus : *Problèmes d'Economie politique et de statistique*, par M. G. Rumelin. Compte rendu, par M. André Liesse 423

Principes d'Economie politique, par M. Charles Gide. — *Petite encyclopédie sociale, économique et financière. La science et l'art en Economie politique*, par M. René Worms. Comptes rendus par M. Gustave du Puynode, correspondant de l'Institut..... 425

Etudes sur les restrictions et les déchéances de la puissance paternelle, par M. Paul Guerrier. Compte rendu par M. Louis Theureau..... 430

Les chemins de fer et le budget, par M. C. Colson. Compte rendu par M. Maurice Zablet..... 432

Les prairies. Prairies naturelles. Herbages, par M. F. Berthault. Compte rendu par M. G. Fouquet..... 433

Le mécanisme de la vie moderne, par M. le vicomte G. d'Avenel. — *La femme devant la science contemporaine*, par M. Jacques Lourdet. — *La consolidation intérieure de l'Autriche-Hongrie et son rôle dans la question orientale*, par ✶✶✶. — *La Hongrie avec Budapest.* — *Mon voyage à La Mecque*, par M. Gervais-Courtellemont. — *Les étapes d'un touriste en France*, par M. Alexis Martin. Comptes rendus par M. LR..... 435

The cause of Hard Times, by Uriel H. Crocker. Compte rendu par M. L. Vigouroux..... 450

Die Kommissære der Kasse der egyptischen Staatschuld und das internationale Recht (*Les commissaires de la Caisse de la Dette publique égyptienne et le Droit international*), par Wilhelm Kaufmann. Compte rendu par M. E.C..... 452

Manuel du sauveteur. Le sauvetage en France et à l'étranger, ce qu'il est, ce qu'il devrait être, par M. Emile Cacheux. — *La pathologie sociale*, par M. Paul de Lilienfeld. — *Human progress. What can man do to further it?* by Thomas S. Blair. — *Il protezionismo sociale contemporaneo*, per G. Fiamingo. — *Il Banco di Napoli, passato — presente — avenire*, per A. Monzilli. Comptes rendus par M. Rouxel..... 453

XII. Notices bibliographiques, par M. Rouxel..... 462

XIII. Chronique économique : Le monopole des alcools. Ses résultats en Suisse. — Petite revue des impôts. — Comment le tarif général des douanes protège l'industrie nationale en Cochinchine. — L'invasion des sous étrangers et le moyen d'y remédier. — Philanthropie et monopole. — Les effets de l'abolition de l'esclavage à Madagascar. — Le but pratique du voyage de Li-Hung-Chang. — La protection de la femme malgré elle en Hollande. — Encore les massacres d'Arméniens. — Deux syndicats socialistes bourgeois : *la Société des gens de lettres* et la *Société des auteurs dramatiques*, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut..... 465

XIV. Bulletin Bibliographique..... 475

XV. Table des matières du tome XXVII..... 476

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — Téléphone.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET

DE LA STATISTIQUE

CINQUANTE-CINQUIÈME ANNÉE

5e SÉRIE — TOME XXVIII

(OCTOBRE A NOVEMBRE 1896)

PARIS

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie

Rue Richelieu, 14

1896

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LES RECETTES MUNICIPALES

Comment l'on peut trouver dans leur historique un argument en faveur de la DÉCENTRALISATION

La question de la décentralisation est devenue si banale que bien des gens sont tentés de lui appliquer la phrase désormais fameuse : « Pensons-y toujours, n'en parlons jamais ! »

Ce qui empêche nombre de bons esprits d'exprimer leur opinion sur ce point, c'est plutôt la crainte de provoquer le sourire et l'ennui de leurs auditeurs ou de leurs lecteurs, que la conviction de l'inutilité de leurs efforts. La cause de la décentralisation est bonne et son triomphe n'est qu'une affaire de temps. On s'en rend compte en voyant la vigueur avec laquelle certains grands journaux manifestent leur surprise lorsqu'un des à-coups de la machine administrative lèse les intérêts ou lasse la patience de quelque personnage influent. Généralement, dans ce cas, le simple exposé du fonctionnement de la partie de cette machine qui a causé l'accident suffit pour provoquer de la part des masses une douce hilarité, qui n'est pas sans écho à l'étranger. Les gens sérieux s'étonnent et s'indignent dans le silence du cabinet; et l'affaire en reste là — à moins que, comme cela se voit parfois, la victime, n'ayant pas atteint le degré de callosité nécessaire à ceux qui se trouvent en contact journalier avec les rouages en question, ne crie assez fort pour attirer l'attention en haut lieu. Cela n'a pas d'ailleurs d'autre résultat pratique que de faire déclarer une fois de plus par l'administration que les plaignants sont dans leur tort et que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possible. Et l'affaire est bien terminée cette fois.

La position de l'administration actuelle paraît formidable; et les gens qui l'attaquent semblent être dans la même situation

que les « frêles marmots » de la chanson de Jouy en chasse des « gros éléphants ». De nous aussi on pensera peut-être :

Ils avaient pris sur le chemin
Des cailloux trop lourds pour leurs mains ;
Et les jetèrent, le jour durant,
Sur le colosse indifférent.

Mais la ressemblance n'est qu'apparente. L'éléphant était solide sur ses jambes, tandis que le piédestal du géant administratif repose sur des bases bien fragiles, ainsi que nous espérons le démontrer, en ce qui concerne la tutelle des communes, dans les quelques pages qui suivent.

Section Ire

PÉRIODE ANTÉRIEURE A LA RÉVOLUTION

Epoque gallo-romaine. — On ne connaît rien de l'administration municipale des anciens Gaulois. Sous la domination romaine, les institutions communales de la métropole furent implantées dans la province, et se répandirent de là dans le reste de la Gaule. Dans les municipes, dont l'organisation fut absolument calquée sur celle des villes d'Italie, la gestion des biens communaux, la perception des revenus et le paiement des dépenses de la cité furent confiés, dans l'origine, à ceux des « curiales » (magistrats analogues aux conseillers municipaux actuels) qui étaient chargés de recouvrer les impôts pour le compte de l'État [1]. Au rebours de ce qui se passe aujourd'hui, la perception était réunie à la recette municipale.

Plus tard, la création des *curatores civitatum* amena une modification assez importante dans cet ordre de choses, en plaçant dans chaque municipe un personnage hybride, moitié fonctionnaire impérial, moitié magistrat communal, qui réunissait dans ses mains, outre les attributions dévolues aujourd'hui aux maires, une grande partie de celles exercées actuellement par les préfets et sous-préfets. C'est lui qui affermait les biens, autorisait les ventes. Il avait la garde des matrices cadastrales et y faisait transcrire les mutations, d'après les actes translatifs de propriété qu'on apportait à la curie [2].

---

[1] A. Gauthier : Histoire du Droit français. — Guizot : Essai sur l'Histoire de France. Ed. 1-18. — Klipfel : Étude sur le régime gallo-romain (*Nouvelle Revue historique*, 1879).

[2] Dalloz. Vo Communes. — Heineccius. *Antiq.* Lib. I, tit. II, § 25. — Sigonius. *De Antiquo pure provinciarum.* Lib. I. Cap. I.

Il paraît certain que les opérations de la recette municipale proprement dite restèrent néanmoins effectuées par les curiales chargés des impôts directs et indirects. Ces fonctionnaires étaient responsables sur leurs biens des sommes réclamées par le fisc : à leur défaut l'État pouvait se retourner contre la curie tout entière.

On sait comment la décadence des institutions municipales de la Gaule romaine fut le résultat de la situation intolérable que le régime fiscal du Bas-Empire fit aux curiales, dont le recrutement finit par être impossible.

De longtemps, ainsi que le fait remarquer si judicieusement M. Gautier [1], ces institutions ne purent se relever du discrédit dans lequel elles étaient tombées.

Moyen âge. — Les invasions des barbares interrompirent la vie municipale, surtout dans les campagnes. Au sortir des bouleversements occasionnés par la chute de la domination romaine, les seigneurs s'emparèrent presque partout des revenus communaux et ne laissèrent aux communautés de village que ce qu'ils jugèrent bon de leur octroyer.

Cependant, dans les villes, il subsista une organisation municipale souvent assez complète.

C'est ainsi qu'à Strasbourg, au xe siècle, il existait un fonctionnaire, appelé Thélonéarius, qui percevait les impôts pour le compte de l'évêque, seigneur du pays, et qui était à la fois receveur municipal [2]. Les « Coutumes » de 980, qui ne comprennent pas moins de 118 articles, donnent des détails assez complets sur les attributions du Thélonéarius. Elles nous apprennent qu'il était nommé par l'évêque, et qu'il joignait à ses doubles fonctions celle de vérificateur des poids et mesures.

Lorsqu'avec le temps, les communes rurales eurent repris un semblant d'existence, les *syndics* — dans le Midi, les *consuls* — furent chargés tout à la fois de l'administration des biens et de la manipulation des deniers de leur village [3].

Le syndic, sorte de maire, était généralement nommé par l'assemblée des habitants. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que sous l'ancien régime, les communes jouissaient, presque sans réserves, du *droit de choisir* leurs administrateurs et leurs *compta-*

---

[1] Histoire du Droit français, p. 65.

[2] Dalloz. Vo Communes. — Giraud, Histoire du Droit français au moyen âge.

[3] Babeau, Le village sous l'ancien régime.

bles [1]. Ce n'est que dans le Hainaut, en Flandre, en Artois et dans le Roussillon que les syndics étaient à la nomination du seigneur ou du roi [2].

Les syndics rendaient un compte de leur gestion. On manque de renseignements précis sur les détails de cette opération, détails qui d'ailleurs variaient à l'infini au moyen âge. On peut dire, d'une manière générale, que les comptes étaient reçus par la communauté, ou bien par les délégués du seigneur ou du roi, suivant le degré d'autonomie de la commune.

Monarchie absolue. — L'organisation de la comptabilité communale resta, pendant cette période, à quelques légères différences près, ce qu'elle était au moyen âge.

Il faut mentionner toutefois les efforts faits par la monarchie pour s'ingérer dans les affaires municipales. Partout où l'on créa des intendants, ces fonctionnaires eurent à intervenir dans les ventes, les adjudications, les travaux les plus humbles des villages. C'est que, tant que la royauté eut à redouter les seigneurs, elle ne négligea aucune occasion de favoriser l'émancipation des communes; du jour où elle se sentit solidement assise en France, elle s'empressa naturellement de remercier ses modestes auxiliaires, à sa manière, c'est-à-dire en les bâillonnant.

Louis XIV essaya même d'établir dans les 19 généralités des pays d'élection, des « syndics perpétuels » dans chaque paroisse. Il promit à ces fonctionnaires des « gages au denier 15 » du prix d'acquisition de leur charge[3]. C'était bien mal connaître le caractère des gens de la campagne; aussi l'innovation eut un insuccès complet, et un édit de 1717 supprima les syndics perpétuels qui, de fait, n'avaient jamais existé.

Une mesure plus sérieuse fut l'obligation pour les administrateurs des paroisses de présenter leurs comptes à l'autorité supérieure.

Dès 1536, les comptes des villes durent être rendus devant les baillis [4].

Quant à ceux des campagnes, au moment de la Révolution, ils devaient être soumis tout d'abord à l'assemblée générale des

---

[1] En Bourgogne, les habitants pouvaient même révoquer les syndics à leur gré.

[2] Babeau. *Loc. cit.*

[3] Idem. *Ibidem.*

[4] Babeau. *Loc. cit.* Ordonnance de 1536, art. 27.

habitants [1], et en second lieu aux intendants, ou à leurs subdélégués (sous-préfets actuels).

Les syndics ne rendaient d'ailleurs de comptes, dans les communes sans revenus fixes, que lorsqu'il y avait un maniement de fonds.

Il ne paraît pas que l'administration se soit jamais inquiétée de la qualité de l'agent chargé de la recette municipale, et qu'elle ait *imposé* aux syndics *les fonctions de receveur*. On voit en effet de petites communes, comme Polisy, posséder un receveur spécial [2], *élu par les habitants*.

En 1789, la situation des villages était, en général, mauvaise. Si l'intervention des intendants dans leur administration avait eu pour effet d'enrayer un peu les ventes, procédé désastreux, auquel les municipalités avaient trop souvent recours pour éteindre leurs dettes, il n'en est pas moins vrai qu'elle avait produit ce déplorable résultat d'étouffer chez ces municipalités tout esprit d'initiative et de retarder de plusieurs siècles l'instruction professionnelle et l'aptitude aux affaires publiques des magistrats communaux.

Ce qui fait que les communes suisses se gouvernent si bien elles-mêmes, c'est que leurs habitants ont acquis par l'expérience d'une très longue suite d'années, l'habitude du « self government » ; sans doute il y a eu, au début, des hésitations, des maladresses même, comme on en voit aujourd'hui dans les actes des jeunes municipalités américaines, élevées, elles aussi, sans lisières : mais pourrait-on acheter trop cher le précieux apanage de savoir se diriger soi-même ?

Il est impossible, d'ailleurs, de ne pas reconnaître que depuis le jour où elle s'est manifestée pour la première fois, la tutelle administrative, à côté de très légers avantages, a présenté d'énormes inconvénients. Dès le XVIIIe siècle, les travaux communaux ne pouvaient plus être entrepris qu'après d'innombrables formalités, qui prenaient parfois jusqu'à trois et quatre années; à la même époque, la multiplicité des contrôles exercés par les baillis, les intendants, les subdélégués et surtout par les assemblées provinciales — nouveau rouage ajouté sur le tard à tous

---

[1] Arrêt de la Cour des Aides du 27 mai 1636, cité par Leber (Histoire critique du pouvoir municipal, p. 135). — Les communes nommaient parfois des « auditeurs » chargés d'examiner les comptes au lieu et place de l'assemblée (Dauphiné, Bourgogne).

[2] *Archives de l'Aube*, c. 193. — Babeau. *Loc. cit.*

ceux qui existaient déjà — rendait la situation des syndics vraiment lamentable : « On traite les habitants des villages presque partout comme des esclaves, ou comme des enfants qui sont en tutelle. Les revenus sont morts pour eux..... Il ne leur est même pas permis de savoir ce qu'il y a dans leur caisse. S'il y a des maladies épidémiques, on leur répond que les fonds ne doivent servir que pour les chemins ; demandent-ils des chemins, on veut leur prouver qu'ils ne sont pas nécessaires. Ainsi tout périt faute d'entretien[1]. »

Il ne semble pas, d'autre part, que cette multiplicité de contrôles ait eu un résultat pratique quelconque, car à la veille de la Révolution, les communes étaient dans une situation bien pire que lorsqu'elles jouissaient de plus de liberté. Si elles ne vendaient plus leurs biens pour acquitter leurs dettes, elles empruntaient à des taux tellement onéreux, surtout dans l'Est, où les prêteurs complaisants pullulaient — comme aujourd'hui —, que Colbert pouvait écrire, en toute sincérité, à l'intendant de Metz, que les municipalités de ce pays n'avaient plus d'autre ressource que la banqueroute. Les procès étaient nombreux et hérissés de difficultés, que les variations continuelles de la compétence des tribunaux rendaient inextricables : les intendants et les juges locaux, en se disputant la connaissance des causes où les communes étaient en jeu, mettaient le comble au désastre. C'est ainsi qu'un procès, où la commune des Riceys était intéressée, dura onze ans, et dut être abandonné faute d'argent [2].

On conçoit qu'un tel état de choses n'était pas fait pour encourager les municipalités à surveiller avec intérêt la gestion de leurs revenus : à quoi bon, en effet, puisque, quoi qu'on fît, l'examen de la situation financière de la commune accusait toujours un malaise croissant. Aussi les syndics ne se pressaient-ils pas, en général, de rendre leurs comptes, pas plus, d'ailleurs, que l'autorité de les vérifier [3].

En 1773, Malesherbes résumait les doléances des villages dans un discours qu'on ne saurait trop admirer, car il pourrait se faire entendre avec fruit aujourd'hui, même du haut de la tribune de la Chambre. Nous en avons cité un extrait dans le numéro de mars

---

[1] Cahiers de Chelles et de Jublines. *Archives parlementaires*, IV, 422, 609.

[2] Babeau. *Loc. cit.*

[3] Les comptes de la commune de Polisot pour l'année 1766 n'étaient pas encore fournis en 1775. — Babeau. *Loc. cit.*, p. 85.

392 du *Journal des Economistes* [1]. Nous ne pouvons résister à la ntation d'en mettre quelques autres lignes sous les yeux de nos cteurs.

Parlant du droit pour les communes d'administrer leurs pro-res affaires, droit qu'il appelle droit de la raison, Malesherbes écrie : « Cependant il a été enlevé à vos sujets, Sire, et nous ne aignons pas de dire que l'administration est tombée, à cet gard, dans des excès qu'on peut nommer *puérils*. On en est venu squ'à déclarer nulles les délibérations des habitants d'un vil-ge quand elles ne sont pas autorisées par l'intendant, en sorte ue si cette commune a une dépense à faire, il faut prendre l'at-che du subdélégué, par conséquent suivre les plans qu'il a loptés, etc. Voilà, Sire, par quels moyens on a travaillé à ouffer en France tout esprit municipal et à éteindre, si l'on ouvait, jusqu'aux sentiments des citoyens. On a pour ainsi dire terdit la nation entière et on lui a donné des tuteurs..... » [2].

Section II

PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

Le décret des 2 et 3 décembre 1789 fut le premier document fficiel qui statua, à cette époque, sur la comptabilité des com-unes. Mais ce ne fut pas le seul, il s'en faut de beaucoup ; aussi 'est-il pas très facile de présenter d'une manière claire des ègles qui se détachent de la multitude de lois, décrets et arrêtés ntervenus sur la matiere de 1789 à 1804.

Tout d'abord les communes peuvent, si elles le jugent à propos, voir un trésorier, *nommé par le conseil général communal* [3]. Les omptes de gestion sont reçus par le conseil, vérifiés par le irectoire de district, et arrêtés définitivement par le directoire de épartement [4]. Les communes ont toutefois *la faculté* de choisir, omme receveur, le *collecteur d'impôts* nommé par elles en execu-on de l'article 51 du décret du 2 décembre 1789.

A Paris, il y a un receveur spécial choisi également par le onseil. Les attributions de ce fonctionnaire municipal sont enu-mérées par le décret des 21 mai-27 juin 1790.

---

[1] « Souvenirs de France. »

[2] Discours au roi, au nom de la Cour des Aides, en 1772.

[3] Décret des 2 et 3 décembre 1789, article 61.

[4] *Ibid.*, article 57.

En 1790, le décret des 23 novembre-1er décembre laisse aux communes leur droit d'option, malgré l'ambiguïté de ses termes où perce le désir de voir choisir pour receveur, le percepteur de la contribution foncière. Ce décret autorise les municipalités composant un canton à se réunir pour conférer en commun la perception à un seul agent. Il est procédé dans ce cas à une adjudication [1] et la préférence est donnée à celui qui, tout en présentant une caution suffisante, offre « le plus bas prix [2].

A Paris, sous la Convention, on éprouve le besoin de changer le mode de perception des revenus communaux. La recette est effectuée par la *Commission nationale des revenus nationaux* [3]. Etrange manifestation de la tendance qu'avaient les ombrageux gouvernants de cette époque à remplacer partout les agents isolés du pouvoir par des « comités » !

Sous le Directoire, on essaye de réglementer le mode d'adjudication de la perception dans les communes [4], et quelques jours après, un important document, la loi du 11 frimaire an VII, statue sur la comptabilité communale.

La recette municipale des communes est donnée aux percepteurs, celle des municipalités (chefs-lieux du canton) aux secrétaires de mairie, et celle des municipalités qui forment à elles seules un canton, à un préposé nommé par l'administration municipale [5].

Dans le premier cas, le percepteur touche, sur les centimes spécialement affectés aux dépenses de la commune, une remise égale à celle qu'il reçoit pour le recouvrement des centimes de l'État. La recette municipale est considérée comme une des charges de son adjudication.

Dans le second cas, le traitement du secrétaire est augmenté.

Dans le troisième enfin, le receveur spécial reçoit un traitement approuvé par l'administration du département.

Cette organisation avait le grave défaut d'être très compliquée. Pour s'en rendre compte, il faut se rappeler que le canton avait

---

[1] Décret des 23 novembre-1er décembre 1790, article 1er.

[2] Ces percepteurs furent placés sous la surveillance, fort peu efficace, d'ailleurs, des receveurs de district, créés par le décret du 1er janvier 1791. (M. Belot. Les receveurs des Finances et le service de la Trésorerie en France depuis 1790. Revue des services financiers, 1888.)

[3] Décret du 31 août 1794.

[4] Loi du 3 frimaire an VII (23 novembre 1798), titre VIII.

[5] Loi du 11 frimaire an VII, articles 33, 34, 35.

une tout autre importance qu'aujourd'hui à l'égard des autres communes. Ainsi les ressources de l'agglomération composant le canton, ou « municipe », se divisaient en deux catégories : les recettes communales (propres à chaque commune), et les recettes municipales (spéciales au village, chef-lieu de canton, en tant que canton). Les premières se composaient du produit des biens ruraux, des locations de places, et d'une part des centimes. Les autres étaient formées par le dixième sur les patentes de tout le canton, la moitié des amendes de police du canton, et enfin par une part des centimes. Les divers percepteurs-receveurs des villages versaient au receveur du chef-lieu de canton les recettes municipales proprement dites, qui étaient destinées à solder certaines dépenses spéciales telles que le traitement du juge de paix, celui du secrétaire de l'administration cantonale, etc. [1].

La loi du 8 pluviôse de la même année apporte déjà une modification à cet ordre de choses en décidant que toute commune ayant plus de 20.000 francs de revenus aura un receveur spécial.

Malgré toutes ces réglementations successives, on était loin d'avoir établi l'uniformité dans la comptabilité des communes et dans le choix des receveurs. On le conçoit sans peine : lorsqu'un de ces textes était promulgué, comme il bouleversait, en général, de fond en comble tout ce qui existait, il était nécessaire de laisser passer un certain temps avant de le mettre effectivement en vigueur, ne fût-ce que pour ménager les situations acquises. Et pendant cet intervalle, il survenait un nouveau décret qui abrogeait ou modifiait profondément le premier.

En 1800, on éprouve le besoin de déclarer qu'il doit désormais y avoir un percepteur par bourg, ville ou village ayant un rôle particulier.

C'est le dernier texte qui parle de l'adjudication au rabais du service de la perception. Ce système, peu compatible avec les idées du premier consul, était à son déclin.

Mais ni la loi de frimaire ni celle de pluviôse an VII n'avaient donné de grands détails sur le mode de nomination et les attributions du préposé spécial des communes de plus de 20.000 francs de revenus. On s'aperçoit de cet oubli, *quatre ans plus tard* seulement, — vous lisez bien, — et la loi du 4 thermidor an X (23 juillet 1802) décide que ce receveur sera nommé au scrutin secret par le conseil municipal. Toutefois, le ministre de l'Inté-

[1] Loi du 11 frimaire an VII, articles 30, 55.

rieur seul peut le destituer. Son traitement est arrêté définitivement par le gouvernement. Cette organisation est étendue à la ville de Paris avec quelques légères modifications[1].

Depuis 1789, on le voit, les empiètements du pouvoir central sur les prérogatives des communes ont suivi une progression croissante : après avoir eu le droit de choisir leur receveur en toute liberté, les municipalités ne peuvent plus, à l'époque où nous sommes arrivés, avoir de comptable spécial que dans certaines conditions ; elles n'ont plus la faculté de fixer ses émoluments, et enfin, dans un grand nombre de cas,elles sont obligées de se contenter des services du fonctionnaire qui s'est rendu adjudicataire, au rabais, de la perception des impôts directs. Cette situation va encore s'aggraver à la fin du Consulat.

En effet, la loi du 25 février 1804 (5-15 ventôse an XII) décide que *tous les percepteurs* (et par conséquent les receveurs des petites communes rurales), sont *à la nomination du premier consul*; et, afin de ne laisser subsister aucune équivoque, la loi du 30 frimaire an XII (21 décembre 1804) édicte, ou plutôt rappelle que les percepteurs font la recette de toutes les communes de leur arrondissement ayant moins de 20.000 francs de revenus.

Section III

PREMIER EMPIRE

Sous le premier Empire, le texte le plus important sur la question qui nous occupe est le décret du 27 février 1811. Arrêtons-nous un peu sur ce document, où l'on pourrait trouver des arguments contre la décentralisation.

L'exposé des motifs en est fort court :

« Considérant la nécessité de réprimer et prévenir les nombreux abus qui règnent dans le paiement des dépenses communales, et voulant rétablir, dans la comptabilité des receveurs, l'ordre qu'exige le maniement des deniers publics...». L'article 1er décide que partout où il y a des receveurs autres que les percepteurs, ils devront se faire connaître dans les trois mois et justifier de leur cautionnement.

En vertu de l'article 2, la nomination des receveurs spéciaux est faite par l'empereur ; les articles suivants ont trait au versement au Trésor des fonds excédant les besoins, et à la vérification des comptables.

---

[1] Loi du 4 thermidor an X, articles 39, 40 et suiv.

Les articles 9 et 10 sont particulièrement sévères : il résulte de leurs dispositions que les paiements faits sans autorisation entraînent la destitution du receveur, et que la Cour des comptes n'accorde aucun délai aux comptables pour faire régulariser les paiements irréguliers et non-valeurs rejetés par elle.

En lisant les prescriptions de ce décret, véritablement draconien si on le compare à la législation alors en vigueur, on est tenté, au premier abord, d'en prendre acte en faveur de la tutelle administrative. Un tel déploiement de rigueurs ne peut être motivé, semble-t-il, que par des actes de la dernière gravité. Mais précisément parce que ce décret paraît avoir été rédigé *ab irato*, il convient de rechercher à quels faits il doit son origine. Or, après les enquêtes et contre-enquêtes ordonnées par le gouvernement, les investigations de la Cour des comptes, et les « pleins pouvoirs » délégués au ministre de l'Intérieur, on eût été en droit de s'attendre à une hécatombe de receveurs municipaux. Veut-on savoir quels comptables ont été frappés : la liste n'en est pas longue.

1° Paul Colla, receveur d'Alexandrie, tant pour irrégularité d'une partie de ses paiements, que pour sa négligence dans la régularisation de ses recouvrements ou des allocations en non-valeur mises à sa charge par la Cour des comptes ;

2° Fugier, receveur de Grenoble, pour avances irrégulières ;

3° Hebenstreet, receveur de Worms, pour manque d'ordre et d'exactitude dans ses écritures ;

4° Woesmael, receveur de Bruxelles, pour paiements irréguliers ;

Enfin, 5°, le conseil d'État fit faire une enquête par un référendaire, sur l'état de la caisse du sieur Scholt, receveur destitué, et du sieur Schmilling, receveur actuel des communes de Belheim, Ottersheim et Knittelsheim.

Et c'est tout. Il faut remarquer que ces comptables, sauf un, appartenaient à des pays récemment annexés, en proie, depuis plusieurs années, à des troubles presque constants[1].

En outre, tous ces faits étaient connus du ministre des Finances en février 1811, au moment où le décret en question a été rédigé. Il nous est donc loisible de supposer que c'est sur eux qu'on s'est basé pour rendre ce décret. Le gouvernement était trop heureux d'avoir une si belle occasion de mettre la main sur les recettes

---

[1] La France, à cette époque, avait acquis 15 départements nouveaux.

municipales : la manière hâtive dont le document est rédigé, la violence de ses termes s'accordent bien sur ce point avec les témoignages des contemporains et l'opinion des auteurs les plus autorisés qui ont écrit sur la matière. M. d'Audiffred, par exemple, signale cette tendance du pouvoir impérial à tout ramener au joug de son action [1]. Il montre qu'elle a eu pour effet de désintéresser les administrateurs municipaux des fonctions qu'ils avaient à remplir. Sous le premier Empire, on tournait, en fait de comptabilité communale, dans un cercle extrêmement vicieux. Les nécessités de la guerre forçaient l'État à mettre partout la main sur les deniers communaux, et de leur côté, pour soustraire leurs ressources à la rapacité du Trésor, les municipalités avaient recours à des procédés qu'on qualifiait d'irréguliers, encore que les moyens employés par l'État pour s'emparer de ces ressources ne fussent rien moins que réguliers.

Il arriva, ce qui était inévitable, que de plusieurs côtés, comme le fait observer M. d'Audiffred, « les malversations les plus graves devinrent la conséquence de cette lutte désordonnée entre les abus de l'autorité supérieure et les infidélités de ses agents ». Aussi les quelques exemples qu'il était nécessaire de faire servirent-ils de prétexte aux auteurs du décret de 1811 pour soustraire les fonds libres des communes à la « mauvaise foi » des receveurs et des maires, et pour les utiliser dans l'intérêt général... lisez : dans l'intérêt impérial [2].

Section IV

DE LA CHUTE DU PREMIER EMPIRE A L'AVÈNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE 1870.

Passons sur un certain nombre de faits peu importants pour aborder l'étude de la loi municipale de 1837.

L'élaboration de cette loi fut, on s'en souvient, extrêmement laborieuse et dura six ans.

Le 15 mai 1833, la Chambre des députés eut à examiner l'article 55 du projet [3], ainsi conçu :

Dans toute commune dont le revenu n'atteint pas 20.000 francs, le percepteur est de droit receveur municipal.

---

[1] Système financier de la France, livre IV.

[2] Malgré la pression exercée sur les communes, il ne fut guère déposé, à cette époque, que 8 millions de fonds libres dans les caisses du Trésor.

[3] Devenu l'article 65 de la loi.

Dans toute commune dont le revenu excède 20.000 francs, ces fonctions sont confiées, si le conseil municipal le demande, à un receveur municipal spécial. Il est nommé par le roi, sur trois candidats que le conseil municipal présente.

§ 2. Le percepteur peut être porté au nombre des candidats.

§ 3. Le percepteur nommé receveur municipal ne peut conserver ces dernières fonctions, s'il est destitué comme percepteur.

§ 4. Dans les autres communes, le percepteur remplit de droit les fonctions de receveur municipal.

La Commission proposa d'ajouter au paragraphe 3 « pour cause de malversation ou de concussion ».

Une discussion s'engagea sur ce point.

M. Vatout. — Il est inutile d'entrer dans tous ces détails.

M. Barbet. — Voici ce que la commission a voulu éviter. Il est arrivé que l'administration supérieure a révoqué un percepteur pour opinions politiques. Eh bien ! il faut qu'en ce cas le conseil municipal puisse *conserver un homme qui lui convient.*

M. le Président. — Alors vous exigez que la destitution soit motivée ?

M. le ministre de l'Instruction publique. — Cela est impossible ; on ne saurait exiger de destitutions motivées.

M. Vivien. — Il me semble que la disposition pourrait être supprimée dans son entier. C'est une chose qui appartient au conseil municipal. Il est inutile de la mettre dans la loi.

M. Vérollot. — Je vous en demande pardon : cela est nécessaire. Dans l'arrondissement qui m'a appelé à l'honneur de le représenter, un percepteur a été révoqué pour opinion politique, et le jour même de sa révocation, il a été nommé receveur municipal. Il a conservé cette fonction, et c'est un des hommes les plus honorables que je connaisse [1].

M. Vivien. — C'est justement pour ce motif que je demande la suppression, pour qu'on laisse toute latitude aux conseils municipaux.

L'amendement proposé par la Commission fut rejeté, mais, malgré l'objection très sensée de M. Vivien, le reste du § 3 fut conservé à la première lecture.

En 1834, le projet, qui avait été modifié, reçut une nouvelle rédaction, due en grande partie à M. Persil, et fut présenté une seconde fois à la Chambre.

On aborda alors plus sérieusement l'étude de l'article 55. Dans la séance du 6 mars, M. Caumartin essaya de justifier l'intervention du pouvoir central dans la nomination et la révocation des receveurs municipaux.

---

[1] Il s'agissait de M. Bouron, percepteur-receveur municipal de Joigny.

Pour la nomination de ces fonctionnaires publics, on doit rechercher tout ce qui est propre à garantir que le choix sera fait aussi convenablement, aussi utilement que possible ; pour cela, il ne faut pas l'abandonner au choix d'un seul homme...

Ceci ne nous explique pas pourquoi c'est le roi, et non pas le maire, qui peut choisir sur la liste présentée par le conseil.

Il faut aussi des précautions sages pour assurer la stabilité de ces divers employés. Il faut que ces fonctionnaires communaux ne soient pas soumis au caprice des maires nouveaux venus...

D'accord, mais alors pourquoi ne pas décider que cette révocation ne doit pas non plus être laissée à la volonté « d'un seul homme » ; pourquoi ne pas la faire prononcer par le maire, sur l'avis conforme du conseil ? C'est bien là le cas de dire : Qui veut trop prouver, ne prouve rien.

Lorsque le 10 mars on donna lecture de l'article 55, qui, reproduisant la législation antérieure, déclare que les communes dont les revenus excèdent 20.000 francs peuvent seules avoir un receveur spécial, un député, M. Sappey, demanda qu'on élevât ce chiffre à 30.000 francs, « afin, dit-il, que la surveillance des receveurs des finances pût mieux s'exercer ».

M. Gillon fit observer qu'il n'était pas du tout de cet avis : « Vous dépouillez donc les communes, s'écrie-t-il, du droit d'avoir un receveur à part, et de l'*attribution la plus virtuelle que je connaisse à une communauté :* DE CHOISIR SON CAISSIER ! (assentiment.) Je suis de l'avis de diminuer les emplois publics, mais il faut songer aux droits des communes, et ne pas confondre, sans de très fortes raisons, des emplois qui *doivent être distincts.* »

Le ministre des Finances, qui, notez-le, n'avait rien demandé, pas plus que la Commission, répondit, en termes fort vagues, que la surveillance des receveurs généraux et particuliers avait de bons effets. Ce n'est pas ce raisonnement qui aurait pu, comme on le pense bien, faire passer l'amendement de M. Sappey ; mais ce dernier l'emporta de haute lutte au moyen d'un argument typique : « Quand il n'y avait pas de surveillance, dit-il, les dépôts à la Caisse des dépôts et consignations étaient de 7 à 8 millions[1] : aujourd'hui, ils sont de 70 à 80 millions. »

Au cours de la même discussion, M. Vérollot, qui, l'année précédente, avait déjà demandé la suppression du § 3 de l'article 55... « le percepteur destitué cesse d'être receveur municipal... » formula de nouveau des objections analogues à celles que nous

[1] Il s'agit des fonds libres des communes.

avons citées plus haut[1]. Son opinion triompha cette fois de l'opposition systématique du gouvernement et le § 3 ne fut pas reproduit dans la rédaction définitive.

Enfin M. de Montozon fit observer que l'adoption de l'amendement Sappey nécessitait l'introduction dans la loi d'une disposition transitoire, et proposa de terminer ainsi l'article 55 : « Les dispositions du § 1er ci-dessus ne seront applicables[2] aux communes ayant actuellement un receveur municipal, que sur la demande du conseil municipal, ou en cas de vacance. » Cette rédaction fut adoptée.

En 1835, M. Mounier fit, à la Chambre des pairs, au nom de la commission chargée de l'examen du projet de loi, un rapport dont le passage suivant mérite d'appeler notre attention :

Les communes ayant le droit de gérer elles-mêmes leurs revenus, sous la surveillance légale, il s'ensuivrait qu'elles devraient être libres de confier la perception de leurs recettes ainsi que le paiement de leurs dépenses, au comptable que le corps municipal voudrait choisir ; mais ce principe général rencontre dans son application des obstacles qui ont forcé d'y déroger pour plus de 30.000 sur les 37.000 communes qui divisent le territoire du royaume...

Après avoir déclaré qu'il était évidemment avantageux pour les communes que leurs recettes et leurs dépenses fussent remises au percepteur, il ajoute :

Le percepteur offrait des garanties d'instruction et de responsabilité que le receveur municipal des 19.000 communes dont le revenu est au-dessous de 500 francs ne pouvait certainement présenter... L'ordre de la comptabilité comme la sûreté des deniers conseillaient donc également d'investir les percepteurs des fonctions de receveurs municipaux, pour toutes les communes de leur arrondissement *qui n'auraient pas un revenu suffisant pour entretenir un comptable particulier*[3].

La Chambre des pairs adopta sans difficulté la rédaction de l'article 65[4] et l'élévation à 30.000 francs du chiffre des revenus qui permettrait aux communes d'avoir un receveur spécial.

Cet article ne subit plus de modifications aux nouvelles discussions de la loi municipale à la Chambre des députés en 1836 et à la Chambre des pairs en 1837.

---

[1] Page 21.

[2] § 1. Le percepteur remplit les fonctions de receveur municipal.

[3] Il n'est pas sans intérêt de remarquer que les plus pauvres communes de la Suisse ou de la Belgique ont des receveurs spéciaux, qu'elles rémunèrent sans difficulté.

[4] Séance du 7 avril 1835.

Mais nous ne saurions passer sous silence les étranges arguments mis en avant par le ministre de l'Intérieur, dans le cours de ces derniers débats, en faveur de la tutelle administrative.

C'est à tort, déclare-t-il, que l'on confond les formes politiques du gouvernement et les institutions communales. Il y aurait méprise égale à considérer la liberté des communes comme un principe républicain, et leur servitude comme un principe monarchique. Les communes de l'Autriche et de la Prusse jouissent de beaucoup de libertés sous un gouvernement absolu : celles de la France en ont fort peu sous un gouvernement libre. L'administration municipale doit être réglée sans préoccupation politique, en considérant exclusivement la nature des intérêts qu'elle embrasse et des besoins qu'elle doit satisfaire [1].

Section V

LÉGISLATION ACTUELLE

La loi du 5 avril 1884 n'a rien changé aux dispositions de l'article 65 de la loi municipale de 1837. Mais il est à remarquer qu'il s'en est fallu de bien peu que la troisième République n'inaugurât, en matière de comptabilité, une législation encore plus restrictive que les gouvernements qui l'ont précédée. Les députés républicains, cependant, se taxaient de sentiments plus larges que leurs devanciers : « Nous ne considérons plus la commune, disait M. Eugène Ténot, comme un être incapable, qui ne saurait se mouvoir sans lisières..... » [2].

On a donc lieu de s'étonner de voir la Commission de la Chambre porter à 50.000 francs, dans le projet, le chiffre de revenus pouvant permettre aux municipalités d'avoir un receveur spécial, distinct du percepteur. Cette transformation a été faite sans bruit, subrepticement pour ainsi dire ; et cette façon d'opérer autorise les conjectures les plus diverses sur les mobiles qui animaient ses auteurs. Il est permis de penser que la modification proposée a été l'œuvre de quelque ami trop zélé des percepteurs, désireux de conserver à ceux-ci les traitements municipaux assez élevés que les communes de 30 à 50.000 francs de revenus peuvent accorder à leur receveur.

---

[1] Nous nous permettons de renvoyer sur ce point le lecteur à l'article que nous avons publié dans le numéro de juillet 1891 du *Journal des Économistes*.

[2] Séance du 13 février 1884.

Heureusement pour les communes, un député, M. Drumel, s'aperçut de la différence de rédaction qui existait entre la loi en préparation et celle de 1837. Il en demanda la raison.

« La Commission, répondit M. Dubost, a eu l'*intention formelle* d'élever le chiffre de 30.000 à 50.000. »

A quoi M. Drumel répliqua simplement qu'il y aurait avantage à maintenir l'ancien chiffre à cause des nouvelles charges imposées aux receveurs municipaux et aux percepteurs.

Personne ne souleva d'objection, et M. Margue, sous-sécrétaire d'État de l'Intérieur, s'empressa de déclarer que le gouvernement acceptait le chiffre de 30 000. L'amendement Drumel fut donc adopté sans aucune difficulté [1]. L'intention *formelle* de la commission n'avait probablement pas de racines bien profondes dans l'esprit de ses membres, puisqu'elle ne tint pas une minute en face d'une observation très générale, et — soit dit sans offenser M. Drumel — extrêmement vague.

Section VI

CONCLUSION

Quelque aride que soit le rapide historique qui précède, il paraît possible d'en dégager des conclusions assez importantes.

On a vu qu'en ce qui concerne la comptabilité communale, la tutelle administrative a été toujours en s'accentuant, depuis l'époque de la monarchie absolue jusqu'à nos jours, et qu'elle semble avoir atteint aujourd'hui son paroxysme.

Si nous considérons maintenant les causes de cet état de choses, nous n'en trouvons pas d'autre, sous la monarchie des XVIIe et XVIIIe siècles, que le désir d'étouffer l'esprit municipal en France et de retarder l'éducation professionnelle des administrateurs communaux, avec la même énergie qu'on déployait à enrayer l'instruction générale des individus. En pourrait-on douter, en lisant les remontrances que Malesherbes, si bien placé pour connaître les hommes et les choses de son temps, adressait à Louis XV au nom d'un corps aussi essentiellement « conservateur » que la Cour des Aides ?

Nous ne parlerons pas des motifs du décret de 1811. Nous avons vu la véritable portée de cet acte.

Il faut arriver jusqu'à la discussion de la loi municipale de

---

[1] Séance du 1er mars 18 3.

1837, pour entendre formuler par les législateurs une augmentation nette en faveur de la réunion des perceptions avec les recettes municipales : la seule raison invoquée est *la difficulté qu'on rencontrerait dans le recrutement des receveurs spéciaux des petites communes.*

Il est évident que c'est là le « clou » de la question ; et nous traiterons ce point un peu plus tard, avec tous les développements qu'il mérite. Mais le motif invoqué ne nous semble pas du tout suffisant pour expliquer la restriction apportée par l'amendement Sappey à la législation antérieure. Lorsque M. Mounier fit, à la Chambre des pairs, son rapport sur les modifications apportées à l'article 55 du projet, il parla, on s'en souvient, du peu de garanties que présenteraient les comptables des communes dont les revenus ne permettraient point d'assurer au receveur un traitement convenable : mais, quand il voulut prendre un exemple, il ne put citer que les communes de revenus inférieurs à 500 francs.

Il ne faut pas se le dissimuler, cette partie de la loi de 1837 a été traitée très légèrement. Alors qu'on s'est attardé pendant des mois en première et en seconde lecture sur des questions exclusivement politiques, on a expédié de la façon la plus cavalière tout ce qui ne présentait qu'un intérêt technique.

Cependant chaque article, chaque mot a son importance dans une loi sur les attributions municipales, car cette loi forme, en quelque sorte, la charte des communes, le contrat du gouvernement avec ces agglomérations d'individus dont l'ensemble constitue le pays tout entier.

Faut-il beaucoup s'étonner qu'il en ait été ainsi ? Non, car si tout le monde peut faire de la politique, le nombre des députés en état de parler sciemment de la comptabilité communale a toujours été et sera toujours fort restreint. Et lorsqu'on a déduit de ce nombre les hommes opposés systématiquement, aveuglément à l'émancipation des communes, que reste-t-il ?

On s'explique bien, dès lors, le sans-gêne avec lequel, en 1884, la Commission de la Chambre des députés a proposé de renchérir encore sur la législation antérieure, en rendant plus difficile la création des recettes spéciales. Nous ne devons nous étonner que d'une chose, c'est que cette tentative de rétrogradation n'ait pas réussi !

GEORGES NESTLER TRICOCHE.

LA PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE CHEZ LES ARABES DE L'ALGÉRIE

I

Lorsque les Français entreprirent la conquête de l'Algérie, il n'y avait en réalité, chez les Arabes ou Berbères arabisés [1], que deux sortes de propriétés : la propriété privée, se manifestant sous différentes formes que nous allons examiner, et la propriété de l'État (ancien *Beylick* turc). Le mot *arch*, qui signifie *tribu*, n'avait jamais désigné, pour les Arabes, un mode particulier de possession et c'est nous qui avons inventé ce que nous appelons la terre *arch*. [2]. Cependant, il existait dans les tribus, de temps immémorial, une propriété spéciale où l'on a cru voir un reste de communisme primitif et que l'on a souvent comparée aux diverses formes de collectivisme agraire : *mir* russe, *dessa* javanaise, *zadruga* slave, *allmend* suisse, *mark* germanique, etc. La terre *arch* en diffère cependant par bien des points, mais un fait capital domine ici la question. Toute organisation sociale résulte de l'action réciproque de deux facteurs : d'une part, le milieu physique et social, c'est-à-dire l'ensemble de toutes les influences venues du dehors, qui agissent sur les individus, et, d'autre part, les caractères psychologiques qu'ils ont hérités de leurs ancêtres, d'où dérivent leurs besoins héréditaires. Chez les Arabes, l'organisation patriarcale de la famille et les nécessités de la vie pastorale ont eu pour conséquence de créer une forme de propriété que nous appelons collective, mais qui, si nous y regardions de près, équivaut simplement à notre propriété individuelle. Nous ne nous sommes pas aperçus que, chez eux, comme chez les peuples primitifs en général, l'unité sociale est non l'individu isolé, mais le *groupe*, qui commence au *douar* (réunion de tentes) pour se continuer par la *ferka* (fraction de tribu) ou la *tribu*. Si nous avions eu égard à cette vérité, nous nous serions évité, dans la *constitution* et la *constatation* de la propriété indigène en Algérie, bien des erreurs et des mécomptes.

On ne possède que fort peu de renseignements sur la propriété

[1] Chez les Berbères proprement dits, la terre était soumise au régime de la propriété privée individuelle, telle que nous la connaissons.

[2] Ou *sabega* dans la province d'Oran.

arabe avant Mahomet. L'Arabe, on le sait, a toujours préféré la vie nomade à la vie sédentaire. Avant d'être constitués en corps de nation, c'est-à-dire avant d'être rangés sous l'étendard de l'Islam, les *douars* venaient grouper leurs tentes auprès d'un puits ou d'une source, c'est-à-dire d'un point d'eau qui constituait ainsi une sorte de centre autour duquel ils rayonnaient pendant un certain temps. « Chez les anciens Arabes, dit un commentateur de Sidi-Khalil cité par M. Seignette [1], lorsqu'un chef de famille venait établir sa tente dans une contrée inhabitée, il prétendait à la possession exclusive, pour le pâturage de ses troupeaux, de tout le pays environnant, dans le rayon où pouvait s'entendre la voix de ses chiens. Cet usage semble indiquer que l'idée n'est venue à l'homme de s'approprier exclusivement une portion quelconque du sol que lorsque les rayons concentriques de chaque *groupe familial* se sont rencontrés et qu'il a fallu établir entre eux une limite et une borne. » Ce ne sont donc pas des individus isolés qui s'abordent aux débuts de l'occupation, mais des *groupes* fortement unis sous l'autorité du père ou du chef. Remarquons d'ailleurs que la parenté est bien plus étendue chez les Arabes que chez nous. Si l'on se reporte au passé, on voit quelle force devaient avoir les liens du sang et à quel point devaient se trouver unis tous les descendants d'une même famille. Le *cheik* (chef), dont l'autorité résultait d'un consentement tacite mais unanime, était, comme dans toutes les sociétés primitives, une sorte de foyer de rayonnement autour duquel venaient se grouper non seulement les enfants, les femmes, les serviteurs ou esclaves, mais encore des familles amies ou alliées, des *clients* qui avaient besoin de protection, des *khammès* [2] qui louaient, pendant un an, la quantité de terres nécessaire à leur subsistance et se considéraient, pendant ce temps, comme membres du groupe. La réunion de plusieurs *douars* ayant entre eux une communauté d'origine, formait ensuite soit une petite tribu, soit une *ferka*, sous l'autorité d'un chef puissant au point de vue militaire ou religieux (*caïd*). Les grandes tribus étaient formées de la réunion de plusieurs *ferkas*.

Dans le groupe familial, noyau des groupes plus étendus, règne une soumission absolue. De là cette solidarité étroite, cet égoïsme familial profond, augmenté encore par la tradition et l'orgueil, par le souvenir des périls courus en commun. Dans cet état pri-

---

[1] *Code de Sidi-Khalil.* Introduction, p. XLVI.

[2] Colons partiaires au cinquième.

mitif, ce qui fait que les groupes, le *douar*, la *ferka* et la *tribu*, peuvent résister aux attaques des groupes semblables et lutter contre le milieu physique, c'est leur force de cohésion. Mais la nécessité de cette cohésion fait que l'individu disparaît complètement. La seule personnalité indépendante, capable de posséder et de traiter, la seule unité juridique, le seul propriétaire, quoique sans titre graphique, c'est le *groupe*. C'est lui seul aussi qui est responsable des crimes commis sur son territoire par l'un de ses membres. Voilà pourquoi — soit dit en passant — il n'aurait peut-être pas été aussi étrange qu'on le suppose généralement en France, d'appliquer aux tribus arabes, en ce qui concerne les crimes commis sur les Européens, le principe de la responsabilité collective, réclamé avec tant d'acharnement et si peu de succès par les Algériens, quoique appliqué par l'administration elle-même pour les incendies de forêts.

II

Il est d'ailleurs nécessaire de distinguer, dans une étude sur la propriété arabe en Algérie, les *terres de pâture* des *terres de culture*. Il y avait, en effet, chez les Arabes nomades, d'une part, les bois, broussailles et terres laissées en friche et qui étaient utilisés à titre de propriété commune par tous les membres de la tribu, et, d'autre part, les terres ensemencées qui, au moins jusqu'après la récolte, étaient considérées comme la propriété particulière de ceux qui les cultivaient. On trouvait aussi, dans le sein de la tribu, des terres de propriété privée individuelle (*melk*) et des *habbous*. Nous nous occuperons plus loin de ces deux formes.

En ce qui concerne les terres de culture (*arch*), il s'agissait d'un droit de jouissance n'excluant pas cependant tout caractère privatif. La possession ne variait pas chaque année et les chefs indigènes n'exerçaient, en fait, leur droit théorique de répartition que sur les terres abandonnées ou que leurs anciens possesseurs ne pouvaient plus faire valoir. Ce droit était ainsi à peu près le même que celui de l'État, en France, sur les biens vacants et sans maître. La terre *arch* ne présente donc que d'assez vagues ressemblances avec les formes de collectivisme agraire que l'on trouve chez les nations modernes. On n'y rencontre nulle trace de partages périodiques, et cette forme n'a jamais eu pour but de remédier à l'inégalité des richesses, résultant des différences naturelles dans l'intelligence et l'activité individuelles. Chez les Arabes nomades, les classes inférieures ne présentent pas, sans doute, la même variété que chez nous, mais quel abîme entre l'aristocratie militaire ou religieuse et les vulgaires *khammès* !

Ce système de propriété qui nous a paru, à nous, si défectueux, avait pour but de conserver au groupe primitif son unité, d'en exclure tout élément étranger et de pourvoir à la mise en valeur permanente des terres. On peut y trouver quelques points de ressemblance avec l'*allmend* suisse, mais peut-être pourrait-on mieux le comparer, ainsi que je l'ai fait remarquer ici même[1], avec cette curieuse législation des *portions ménagères* dont on trouverait encore des traces dans certaines parties de la France, notamment dans le Nord et le Pas-de-Calais. On sait, en effet, que par un certain nombre d'édits pris en Conseil du roi et enregistrés par le Parlement en 1769, 1774, 1777 et 1779, la mise en valeur des marais et terres incultes dans la Flandre, l'Artois, les Trois-Evêchés et la Bourgogne, eut lieu au moyen de *partages de jouissance* de biens communaux entre les habitants, chefs de famille, avec transmission à l'aîné, suivant certains édits ou retour à la commune au décès du détenteur et transmission au plus ancien ménage, suivant d'autres édits ; en tous cas, retour à la commune et transmission au plus ancien ménage lors de décès sans héritier direct. En 1888, un député, M. Colfavru, avait proposé d'étendre ce système en créant un Domaine spécial des biens de l'Etat, des départements et des communes, non affectés à un service public, et que l'on aurait soumis à un régime analogue à celui des « portions ménagères ». Ce que l'on semblait oublier ici, c'est que cette législation avait eu en vue d'affirmer davantage le droit des individus composant la collectivité, et de mettre en valeur les biens communaux par un système se rapprochant de la propriété privée.

En Algérie, lorsque, vers 1846, voulant rechercher des garanties de sécurité pour les transactions immobilières, nous nous aperçûmes que de grandes surfaces étaient possédées, de temps immémorial, par des *djemmâs* de *douars*, par des *ferkas*, notre incertitude fut grande. En appelant cette terre *arch* ou encore *terre collective de culture,* on ne tranchait pas la question de principe qui, au fond, était celle-ci : le droit des possesseurs était-il un droit de jouissance précaire, le domaine éminent appartenant à l'État (*Beylick*) ou ce droit avait-il un caractère privatif (*melk*) ?

Cette question, laissée en suspens par le sénatus-consulte de 1863, ne fut définitivement tranchée que par la loi du 26 juillet 1873, qui reconnaît aux possesseurs collectifs un droit de propriété privée.

---

[1] *Les impôts arabes en Algérie,* numéros de novembre et de décembre 1892.

III

Ce que nous venons de dire sur la formation des *douars*, des *Cerkas* ou des *tribus* servira à nous faire comprendre pourquoi, peu à peu, par des agrégations successives, put se former, au sein des groupes, la propriété *melk*. Cette forme de propriété privée est la même que celle qui existe chez nous. Les *melk* sont transmissibles par vente, donation ou testament. En cas de déshérence, ils sont recueillis par le *Beit el-Mal* [1], tandis que les terres *arch*, au contraire, font retour à la tribu.

La formation autour d'un *cheik* puissant ou d'un *marabout* vénéré d'un noyau familial autour duquel venaient ensuite se grouper les amis, des alliés, des fidèles, des clients plus ou moins isolés, en un mot, des *étrangers* au noyau primitif, dut avoir pour effet d'y constituer une propriété particulière, indépendante de celle du groupe. Pour les civilisations primitives, *étranger* et *isolé* sont synonymes. L'individu isolé qui, selon l'énergique expression arabe, avait *vivifié une terre morte*, c'est-à-dire qui avait occupé et mis en valeur une terre abandonnée, ne pouvait la conserver qu'à la condition de se placer sous la protection d'un groupe puissant. Les *melk* eurent d'ailleurs diverses origines. Chez les nomades, des constructions furent élevées, à la longue, autour des points d'eau, par les hommes chargés de la garde des richesses et des troupeaux et devinrent des propriétés individuelles. Certaines familles appartenant à des races douées d'instincts plus sédentaires se fixèrent peu à peu au sol et y firent quelques plantations. Cette occupation permanente du sol fut consacrée par les tombeaux des ancêtres qui, chez les peuples primitifs, sont les premiers titres de propriété [2]. Dans le Sud, les soins incessants à donner au palmier durent être l'origine des *ksours* (villages). Il faut se rappeler d'ailleurs que, par suite des invasions successives, les tribus sédentaires qui peuplaient primitivement le Tell durent être refoulées vers le Sud, ce qui explique que, dans le Sahara, on trouve des tribus sédentaires à côté de tribus nomades. Rien d'étonnant ensuite à ce que, par suite des échanges continuels

---

[1] Sous le gouvernement turc, le *Beit el-Mal* était chargé de l'administration des biens du Domaine. Il est maintenant chargé de recueillir les successions indigènes vacantes ou en déshérence, comme agent de l'administration française.

[2] Chez les sauvages de l'Amérique, on ne reconnaissait la propriété légale que là où étaient ensevelis les ancêtres. (*Chateaubriand, Voyage en Amérique.*)

entre nomades et sédentaires, les uns et les autres aient fini par être propriétaires côte à côte dans la même enceinte, les uns exploitant directement les terres, les autres les faisant exploiter par des fermiers.

A cette propriété des groupes et des individus, Mahomet en ajouta une autre : la propriété de l'Islam. L'Islam, c'est à la fois l'État et l'Église, représentés par le Prophète. De là vient que le Domaine public mulsulman fut composé, non seulement du cinquième du butin[1], mais d'une partie des terres conquises sur l'ennemi, des immeubles dévolus soit au prince, soit aux villes saintes (la Mecque et Médine) soit aux communautés religieuses (*zaouias*, etc.). En pays conquis, les *terres mortes*, c'est-à-dire les terres non occupées, appartenaient au prince, les autres étaient *habboussées* au profit de la communauté musulmane. « Le *habbous*, qui s'établit par un acte passé devant le cadi, est une espèce de substitution ayant pour objet des biens immeubles dont la nu-propriété est donnée à des établissements religieux ou d'utilité publique, mais dont l'usufruit, insaisissable, est réservé aux donateurs, à leurs descendants et aux descendants de ceux-ci tant qu'ils restent fidèles à la foi musulmane. La constitution de *habbous* a pour résultat l'inaliénabilité tant de la nue-propriété que de l'usufruit : l'immeuble qui en fait l'objet est, pour ainsi dire, hors du commerce[2]. » A l'origine, le *habbous*, tel qu'il fut établi par le Prophète, ainsi que le rapporte El Bokhari dans ses hadits, entraînait la dépossession immédiate du donateur au profit de l'établissement religieux. Mais, plus tard, pour augmenter ces dotations, les successeurs du Prophète autorisèrent les fondateurs de *habbous* à désigner des usufruitiers successifs, suivant leur seule volonté. Il en résulta, pour l'Arabe, un moyen de soustraire ses biens à sa descendance féminine pour les maintenir dans sa descendance masculine. Le *habbous* ne faisait retour au donataire qu'à l'extinction des usufruitiers successifs.

On voit combien ce système, en immobilisant le sol, offrait d'inconvénients. Aussi on éluda de bonne heure, en pays musulman, les règles relatives à l'inaliénabilité des *habbous*. Les terres *habboussées* au profit de la communauté musulmane pouvaient

---

[1] « Sachez que lorsque vous aurez fait un butin, la cinquième part en revient à Dieu, au Prophète, aux parents, aux orphelins, aux pauvres et aux voyageurs ». Koran. chap. VIII, vers. 42.

[2] Rapport à l'Empereur sur le décret du 30 octobre 1858 (Menerville, tome I, page 595, note 1).

être concédées, à titre d'usufruit limité à la vie du concessionnaire et de sa postérité, moyennant une redevance au Trésor public. En Tunisie, *l'enzel*, qui est le louage perpétuel d'un immeuble moyennant le payement d'une redevance annuelle, s'est généralisé et s'applique aujourd'hui à des immeubles non grevés de substitution.

En résumé, il n'existait en Algérie, lors de la conquête, comme je l'ai dit en commençant, que deux sortes de propriétés : la propriété privée, sous les différentes formes que nous venons d'examiner et la propriété de l'Islam, dont s'était emparé le Beylick turc. La France puisa dans la conquête le droit de se substituer au gouvernement de l'Odjak et de devenir ainsi propriétaire des terres qui appartenaient au Beylick.

IV

Quelle a été, depuis la conquête, notre attitude vis-à-vis de la propriété arabe? Nous avons trop souvent hélas! changé d'avis. Un premier arrêté[1] introduit en Algérie notre régime hypothécaire, mais respecte le droit antérieur en ce qui concerne les transactions immobilières entre indigènes musulmans ou israélites. Puis on frappe d'un impôt les terres incultes que l'on soumet même à l'expropriation[2], on essaie de délimiter les propriétés rurales en exigeant la production des titres à bref délai, sous peine de déchéance[3]. Une loi du 16 juin 1851, véritable charte foncière de l'Algérie, déclare la propriété inviolable sans distinction entre les possesseurs indigènes et les possesseurs français ou autres et défend, entre autres, l'aliénation des *terres collectives de culture*. Le fameux sénatus-consulte du 22 avril 1863 déclare « les tribus de l'Algérie propriétaires des territoires dont elles ont la jouissance permanente et traditionnelle, à quelque titre que ce soit ». C'était consacrer un droit déjà reconnu par les Romains et même par les Turcs, mais ce n'était pas définir ce droit. La question de la terre *arch* restait entière, c'est à dire aussi obscure, et les besoins de la colonisation devenaient de plus en plus pressants. C'est alors qu'intervint cette loi du 26 juillet 1873, complétée par celle du 28 août 1887, avec laquelle on s'efforça de morceler les biens *arch* dans le but d'en faciliter l'acquisition par les Européens. L'application de cette loi, qui est maintenant aban-

---

[1] Du 28 mai 1832.

[2] Ordonnance du 1er octobre 1844.

[3] Ordonnance du 21 juillet 1846.

donnée, fut — tout le monde en convient aujourd'hui — une lourde faute au point de vue économique. Qu'est-ce,en effet, que la forme *arch* ? C'est, comme nous venons de le voir, une espèce de mutualité spéciale appliquée à la terre, une sorte de *homestead* familial qui oppose une barrière à l'expropriation, en conservant les biens du *douar* ou de la *ferka* dans des familles qui en vivent tant bien que mal, mais qui, pendant ce temps, ne songent pas à piller les fermes européennes. Que deviennent les indigènes dont la loi de 1893 a facilité la dépossession ? — Constatons au surplus que nous allions à l'encontre même du but que nous nous proposions d'atteindre et que ces terres *arch* n'ont guère servi à la colonisation *libre*. Ce morcellement excessif, parfois bizarre, a rendu presque nulle la valeur des portions ainsi morcelées, de sorte que, dans les territoires où la loi a été appliquée, il devient à peu près impossible de réunir tous les propriétaires en cas de vente. Procéder à une licitation judiciaire est d'ailleurs une opération que la faible valeur de la propriété arabe ne peut supporter.

Nous avons donc abandonné l'application de la loi de 1873, et avec raison. Mais notre tâche est loin d'être terminée. Ce qui devrait être achevé le plus tôt possible, c'est la délimitation précise, partout où elle n'est pas encore faite, de ce qui appartient aux *tribus*, aux *douars* et au *Beylick*, c'est-à-dire à l'État. Ces opérations de délimitation sont urgentes et on devrait commencer par elles avant de *constater* la propriété *melk* partout où elle existe.

Nous croyons avoir démontré que, dans la propriété du groupe familial chez les Arabes, il ne faut voir, en résumé, qu'une forme d'appropriation adaptée aux mœurs, au territoire, au genre de culture, en un mot au *travail* d'un peuple nomade. Sur les Hauts-Plateaux de l'Algérie, dans les broussailles, on ne peut avoir évidemment les mêmes institutions qu'en France. Est-ce à dire, comme on l'a prétendu, que, chez les Arabes nomades, il est impossible de faire pénétrer la moindre parcelle de notre civilisation européenne ? Cette affirmation manque de preuves sérieuses. Outre que les Romains avaient mieux réussi que nous dans la conquête des indigènes, il me semble que nous ne pouvons réellement faire entrer en ligne de compte nos singulières expériences d'assimilation. En réalité, nous n'avons en Algérie aucun contact *social* avec les indigènes, et, à ce point de vue, nous vivons absolument séparés les uns des autres. Les dieux de Rome, il est vrai,s'accommodaient assez bien avec les dieux numides. C'était un grand avantage en faveur des Romains. Mais, quoi qu'en puissent

dire certains esprits pessimistes, et malgré les différences de races, il peut exister entre deux sociétés qui se trouvent en présence sur le même sol, des influences réciproques qui, pour n'être pas toujours aperçues immédiatement, n'en sont pas moins très réelles. Le peuple arabe vit sur un petit nombre de désirs qui sont, en quelque sorte, *polarisés* par une croyance dominante, mais en attendant qu'une grande innovation politique ou religieuse vienne changer son orientation sociale, il n'est pas impossible qu'un certain nombre de besoins importés du dehors puissent s'introduire chez lui, si ces besoins suggérés ne heurtent pas trop violemment les croyances héréditaires. En matière de propriété, la loi musulmane ne connaissant pas le régime hypothécaire, les transactions immobilières peuvent, chez les Arabes, s'effectuer par conventions verbales ou par simple tradition du titre. Voilà pourquoi *l'act Torrens* facultatif, combiné avec l'établissement d'un état civil régulier et une réforme de l'impôt, aurait quelque chance de pénétrer dans les mœurs arabes, sans avoir les inconvénients révélés par nos expériences précédentes.

A. Bochard.

MOUVEMENT COLONIAL

Mesure prise par le ministère des Colonies pour renseigner le commerce et l'industrie. — Territoires contestés à la Guyane. — Le commerce de la Tunisie.— Les concessions données aux colons. – Difficultés de la colonisation française. — Opinion de Li-Hung-Tchang sur notre politique économique. — Une escale de paquebots étrangers à Cherbourg. — Inondations au Tonkin. — La situation au Tonkin. — Ce qui se passe à Madagascar.— Navigation sur la rivière Min en Chine. — Chemin de fer transsibérien à travers la Mandchourie. — Poste consulaire dans la vallée de Mékong. — Cultures en Cochinchine. — Le maréchal Sou à la fête de Hanoï. — Les Japonais à Formose. — Traité de commerce entre la Chine et le Japon.— Situation du Transvaal. — Le Fouta-Djallon annexé à la France.— Le commerce du Dahomey. — Les chemins de fer en Afrique australe.

Le ministre des Colonies vient de décider de faire paraître au *Journal officiel*, tous les lundis, les divers renseignements reçus au ministère des Colonies durant la semaine précédente et pouvant intéresser les commerçants et industriels français.

Le ministre se propose de donner à ce service de renseignements le plus d'étendue possible et de le compléter par diverses mesures qui permettront aux négociants qui entretiennent ou veulent entretenir avec nos colonies des relations d'affaires, de connaître les personnes et de se procurer les documents qui peuvent leur faciliter ces relations.

Voilà une mesure que nous sommes heureux de signaler aux lecteurs du *Journal des Économistes*.

Elle est pratique et sera d'une grande utilité si elle est bien exécutée.

*
* *

La Guyane est une colonie d'une espèce particulière, elle ne coûte qu'un million et demi au budget de la métropole et ses 24.000 habitants tirent de France pour sept millions de marchandises. C'est une colonie qui rapporte. Toute sa richesse consiste dans ses mines d'or. A force de courage, d'énergie et de sacrifices pécuniaires, des Français découvrent les placers dans des forêts inextricables, et, quand ils les ont trouvés, le gouvernement français laisse la Hollande ou le Brésil, occuper par la force les territoires précieux et chasser nos compatriotes.

La Hollande, d'abord, nous a contesté la possession d'un territoire sur lequel elle n'avait jamais eu de prétentions avant que les explorateurs français y eussent signalé des gisements aurifères. La délimitation des établissements européens, en effet, était restée assez vague depuis leur origine à cause du peu de valeur qu'on attribuait aux forêts empoisonnées et presque impraticables. Le litige fut soumis à un arbitre ; la Hollande exposa sa prétention et ses arguments ; la diplomatie française n'exposa rien : elle fit défaut ; la cause n'était pas digne de ses soins. La Russie, qui jugeait, prononça en faveur de la Hollande.

Un différend analogue que nous eûmes avec le Brésil, à propos du fameux territoire contesté, a eu à peu près le même sort ! !

Ce n'est pas la peine d'acquérir des terres nouvelles au prix de tant de sang et de tant de millions. Les Français ne s'y rendront jamais s'ils savent d'avance qu'ils y seront oubliés.

*
* *

A côté de l'Algérie, la Tunisie passe pour un établissement modèle. Or, voici les renseignements que publie un journal algérien sur le commerce dans la régence : « Les sucres viennent d'Angleterre, d'Autriche et d'Allemagne ; l'alcool, d'Autriche ; les cotons filés, pour une grande part, d'Angleterre et pour une part plus faible d'Autriche ; les tissus de coton, de lin, de chanvre, de laine, d'Angleterre ; les tissus de soie proviennent des Indes et d'Allemagne ; la chemiserie, d'Autriche et d'Angleterre ; les bois, d'Amérique ; la bougie, d'Angleterre et de Hollande ; les papiers sont d'origine anglaise et autrichienne ; la coutellerie vient d'Angleterre ; la verrerie, d'Autriche ; les bouteilles, d'Angleterre ; l'horlogerie, d'Allemagne ou de Suisse ; la bimbeloterie, d'Allemagne ; les produits chimiques, d'Angleterre ; les pétroles, de Russie... »

Et de France ? Il vient des soldats et des fonctionnaires, toujours.

Les produits français suivraient les colons français, mais les colons français ne vont pas aux colonies françaises. Ils braveraient peut-être la fièvre, la dysenterie, les *pirates* et les *fahavalos*, mais ils redoutent l'administration, aussi acharnée à gêner les entreprises françaises qu'incapable de les protéger.

*
* *

En thèse générale, on doit admettre que la terre mise à la disposition des colons n'a d'autre valeur que le prix d'achat, c'est-à-

dire 20 ou 25 francs l'hectare, et que cette valeur n'augmente qu'en raison du travail et des dépenses qui y seront accumulées. Ainsi si vous donnez à un colon 20 hectares de terre, à 10 francs l'hectare, et qu'il y travaille pendant 300 jours, en comptant la journée à 3 francs en moyenne, sa terre vaudra alors : 200 francs + 900 soit 1.100 francs. Ce qui revient à dire que, lorsque vous donnez dans un centre éloigné une concession à un colon qui n'a pas d'argent, vous ne lui donnez pas grand'chose. S'il est seul pour la mettre en valeur, ce n'est qu'au bout de quatre ou cinq ans, et après des fatigues inouïes, qu'il se trouvera à la tête d'une propriété, qui nourrira bien juste son homme ; et s'il a emprunté pour aller plus vite, l'intérêt de l'argent sera pour lui un rude fardeau.

S'il a de l'argent, 3.000 ou 4.000 francs, la situation change de suite ; car, alors, il peut payer la main-d'œuvre, faire construire et acheter le strict nécessaire comme bétail et outils. Mais encore faut-il qu'il soit prudent et qu'il ne fasse pas d'expériences stériles.

Malheureusement le colon possédant cette moyenne est très rare et de là vient aussi la difficulté de la colonisation française.

Pour cela, comme nous l'avons déjà dit si souvent, il faudrait qu'il se crée des compagnies de colonisation en France comme il en existe en Australie, en Amérique et ailleurs et qui fonctionnent admirablement au grand profit des actionnaires et des colons.

*
* *

Li-Hung-Tchang, le vice-roi du Petchely, ayant été interrogé pendant son séjour en France sur ce qu'il pensait de notre état social, répondit :

— Franchement, je n'y comprends rien. Votre politique est un tissu de contradictions, un défi constant au bon sens. Ainsi, par exemple, quelle est votre politique économique : vous avez dépensé milliards sur milliards pour construire des lignes de chemins de fer internationales, pour agrandir vos ports de commerce, pour creuser des tunnels et percer des isthmes. Il est évident qu'en agissant ainsi vous avez eu pour but de développer votre commerce extérieur, d'entretenir un grand courant d'échanges avec les autres peuples. Mais que faites-vous maintenant ? Vous élevez des barrières douanières aussi haut que possible pour empêcher les produits des autres peuples d'entrer chez vous. Or, comme les produits s'échangent contre les autres produits, il est clair que les peuples auxquels vous n'achèterez plus leurs

produits, n'achèteront plus les vôtres. Votre commerce extérieur se restreindra de plus en plus. A quoi vous serviront alors vos lignes de chemins de fer internationales et vos lignes de bateaux à vapeur si largement subventionnées ? A quoi vous serviront vos ports de commerce munis à grands frais de docks et de bassins à eau profonde ? Vous auriez pu économiser les milliards que tout cet outillage industriel vous a coûté.

— Nous nous occupons de fonder un grand empire colonial pour développer notre commerce extérieur et notre navigation maritime. Nous avons déjà ajouté au domaine de la France, la Tunisie, le Tonkin, le Soudan, Madagascar, etc. Quel immense horizon ouvert à nos négociants. Quel magnifique champ d'exploitation pour nos industriels !

— Vous voulez dire, pour les négociants et les industriels des autres pays. Vous dépensez votre argent et vous faites tuer vos soldats pour conquérir de vastes territoires. C'est ce que vous appelez votre politique coloniale. Mais que vous rapporte-t-elle ? La Tunisie est exploitée par les Italiens qui y affluent et s'y enrichissent. La Cochinchine et le Tonkin consomment des produits allemands et surtout des produits chinois. Votre industrie fait trop beau, trop cher pour les indigènes de ces contrées lointaines. Pensez-vous vendre vos articles de Paris aux nègres du Congo, vos soieries de Lyon aux Soudanais ? Vous fermez vos portes aux gens qui étaient depuis des siècles habitués à commercer avec vous et vous ouvrez à coups de canon des pays qui ne veulent pas de vos marchandises et qui, d'ailleurs, ne sont pas assez riches pour les acheter. Vraiment, je n'y comprends rien.

*
* *

Encore un fait digne d'être signalé et que le gouvernement français a laissé passer sans y prêter la moindre attention.

La flotte transatlantique de Hambourg a récemment installé une escale dans notre grand port militaire de Cherbourg. Il se produit malheureusement bien d'autres faits de ce genre qui passent inaperçus et qui sont humiliants pour notre marine marchande.

*
* *

Au Tonkin de graves ravages ont été causés par les inondations. Depuis de longues années on n'a, dans la colonie, le souvenir de crues aussi extraordinaires. De nombreux villages se sont trouvés

entièrement submergés. L'eau dépassait les toits. Des vallées entières ont été inondées. Les habitants, en grand nombre, ont dû abandonner leurs habitations et se refugier avec leurs bestiaux sur les mamelons voisins. Quelques villages ont été emportés en bloc. Il n'en reste plus le moindre vestige. Presque toutes les récoltes sont perdues; les routes sont coupées et beaucoup de ponts emportés. C'est un vrai désastre, surtout parce qu'il se produit dans une année de famine et que l'on comptait absolument sur la prochaine récolte de riz. La misère va être très grande.

Les pirates en assez grand nombre ont repris la campagne sous la direction du fils adoptif de Baky, que les Chinois de la frontière assurent être mort.

Les colons sont très alarmés. D'autant que la nouvelle du remplacement du général Dodds a produit une très mauvaise impression au Tonkin. On se plaint surtout du supplément de dépenses que va entraîner pour la colonie la nomination d'un divisionnaire et de son état-major, alors surtout que les finances tonkinoises sont très précaires et qu'on va être obligé de demander à contracter un nouvel emprunt.

A Haïphong les bureaux de la résidence sont encombrés d'Annamites demandant à émigrer en Nouvelle-Calédonie ; on va organiser des transports spéciaux en vue de cette émigration provoquée par des anciens condamnés libérés revenus de la colonie océanique avec des économies et ne demandant qu'à y retourner.

*
* *

A Madagascar il se passe des choses qu'on n'oserait même pas soupçonner. Les correspondances particulières reçues ces temps derniers ne donnent qu'une très faible idée de la façon dont nos représentants à Tananarive accomplissent leur devoir. D'après des personnes qui reviennent de Madagascar, le mieux serait d'abandonner cette colonie. Les routes tracées dans les montagnes sont impraticables et il faudrait au moins dix-huit mois avec 2.000 hommes pour créer la route de Tananarive à Tamatave. La dépense serait considérable et combien de malheureux trouveraient la mort dans cette entreprise.

Les brigands malgaches rôdent autour de Tananarive. Un soulèvement général est à craindre. C'est une conquête à refaire. On dit que le mauvais état de choses actuel provient du traitement infligé au premier ministre qui est mort récemment en Algérie. Cet homme était la clef de voûte du gouvernement malgache et on

ne l'a remplacé par rien. Il aurait empêché d'une manière efficace que l'ordre fut troublé.

Mais les graves désordres actuels ont d'autres causes. Un grand nombre de soldats ont déserté avec armes et bagages et se sont joints aux brigands. En outre, il y a encore à Madagascar un grand nombre d'hommes ayant subi, mais non accepté, le christianisme et qui ont profité de la désorganisation qui a suivi la prise de Tananarive pour satisfaire leur haine contre les missionnaires.

Bref, le rétablissement de l'ordre n'est pas possible sans de longs et systématiques efforts. Le général Gallieni, nouvellement envoyé à Madagascar, aura fort à faire. Les désordres, les vols, les assassinats qui se multiplient sur toutes les routes démontrent cruellement que la sécurité n'existe pas. Le général Galliéni ne se dissimule pas, du reste, les dificultés de la mission qui vient de lui être confiée.

En attendant, d'après les dernières nouvelles, l'insécurité règne toujours à l'intérieur de l'île. On ne peut aller de Tamatave à Tananarive si l'on ne se fait escorter ou si l'on ne profite du départ des troupes qui vont relever les postes.

Les Fahavalos sont en nombre considérable et ont à leur disposition des mitrailleuses.

Les lignes télégraphiques sont coupées à plusieurs endroits, et les télégraphistes envoyés pour remettre les choses en état ont été attaqués par les rebelles et ont dû se replier en toute hâte sur Tananarive, laissant le matériel et l'outillage entre les mains des brigands.

*
* *

Un succès vient d'être remporté par le commerce français en Chine. Malgré les compétitions étrangères, c'est une importante maison française de Fou-Tcheou qui vient d'obtenir la concession de navigation à vapeur sur la rivière Min et ses affluents. Un premier service régulier de navigation a déjà pu être établi de Fou-Tcheou à Sui-Kow et vice versa.

*
* *

Une agence se dit informée que le prince Lobanoff aurait échangé avec l'ambassadeur de Chine les signatures de la convention par laquelle est autorisée la continuation du chemin de fer transsibérien à travers la Mandchourie jusqu'à Vladivostock. Cet accord ne ferait pas mention d'un embranchement allant vers la presqu'île du Liao-Toung en le traversant jusqu'à Port-

Arthur. De plus le gouvernement chinois se serait réservé la possession pleine et entière du tronçon qui traversera son territoire.

*
* *

Jusqu'à présent il n'y avait dans toute la vallée du Mékong qu'un seul poste consulaire français, celui du vice-consulat de Korat ; il va en être créé deux nouveaux à Oubon et à Bang-Dua-Makheng.

*
* *

Les essais de cultures nouvelles : caféier, poivrier, jute, donnent en Cochinchine, particulièrement dans les circonscriptions de Baria, Thu-Dau-Mot, Bien-Hoa, des résultats pleins de promesses. A Bien-Hoa, notamment, une seule plantation a 20.000 caféiers et 6.000 poivriers. L'essai d'élevage du mouton, tenté à Ben-Tré, a bien réussi.

*
* *

Le maréchal Sou, commandant les forces chinoises installées sur la frontière sino-japonaise des deux provinces du Kouang-Toung et du Kouang-Si, est venu à Hanoï assister à la fête nationale du 14 juillet. C'est l'indice des heureuses modifications apportées progressivement dans les rapports de la Chine et de la France.

*
* *

A Formose, les Japonais se livrent à une véritable extermination des Chinois. Plus de 60 villages ont été brûlés de fond en comble, des milliers de personnes ont péri. Un jour 21 chinois furent saisis au hasard ; pendant que leurs tombeaux étaient creusés sous leurs yeux, ils furent horriblement maltraités, puis percés à coups de baïonnettes. Dans un autre village les Chinois se préparaient à bien recevoir les Japonais, quand ils furent assaillis à l'improviste et 50 tués sur place.

Le 22 juin le magistrat de Hunnim lança une proclamation pour avertir les paysans qui avaient fui leurs villages qu'ils pouvaient y retourner sans crainte. Les malheureux obéirent et furent tous massacrés.

Le traité de commerce entre la Chine et le Japon a été signé à Pékin. Il contient vingt-neuf articles sur les bases du traité de Simonosaki, modifié par l'intervention de la France, de la Russie et de l'Allemagne. La Chine accorde au Japon la clause de la nation la plus favorisée, mais le Japon n'accorde pas à la Chine la

réciprocité. Les fabriques japonaises pourront être rétablies en Chine, mais la question des taxes sur les produits de ces fabriques sera fixée ultérieurement. Les taxes intérieures et les droits d'exportation restent les mêmes.

*
* *

Après les événements politiques qui ont agité le Transvaal au commencement de cette année, il est intéressant de savoir quel est l'état du pays durant la dernière année.

La prospérité dont jouit depuis plusieurs années la République Sud-Africaine n'a fait que s'accentuer en 1895. Le commerce et l'industrie, loin de s'arrêter dans leur essor, y ont pris un développement inconnu jusqu'alors. L'immigration augmente et est principalement composée d'éléments sérieux, actifs, intelligents. Le réseau ferré s'est étendu jusqu'à la colonie de Natal, de sorte qu'il existe actuellement trois voies de pénétration de la mer au Transvaal. Le trafic intérieur s'est accru considérablement et prouve que la culture du sol, jusqu'ici stationnaire, est également en progrès. Les revenus publics donnent un excédent constant. Tout semble donc contribuer à rendre ce pays le plus prospère et le plus florissant de l'Afrique du Sud.

En ce qui concerne le commerce français, il a fait des progrès incontestables dans la République sud africaine, mais il est malheureusement impossible de les chiffrer. Nos débouchés dans la République sud-africaine ne prendront un réel développement qu'autant qu'il existera des communications directes entre la France et la côte orientale d'Afrique, par où nos produits puissent pénétrer dans l'intérieur et être écoulés à chances égales avec les articles allemands et anglais

Nos grandes compagnies ont étudié différents projets ; elles ont envoyé en Afrique des inspecteurs qui ont fait des enquêtes sommaires, et, sous prétexte qu'on ne pouvait pas leur assurer à l'avance une quantité de fret et de revenus déterminée, elles ont renoncé à l'entreprise.

Nos compagnies jouissent cependant de primes à la navigation ; il existe de nombreux éléments de fret entre la France et l'Afrique ; à la faveur d'un service régulier, nos relations avec ces contrées se développeraient comme se sont développés les rapports entre l'Allemagne, l'Italie et l'Afrique du Sud, grâce à la ligne de Hambourg par Naples à Natal. Le nombre de voyageurs français et mêmes étrangers ne peut qu'augmenter lorsqu'ils seront certains de trouver à bord de nos navires le confort et les

avantages qui font défaut la plupart du temps sur les bâtiments rivaux.

*
* *

Le Fouta-Djallon est définitivement français. Le 18 mars dernier, l'almamy Bokar-Biro a reçu à Timbo, la capitale, M. de Beeckmann, administrateur, ainsi que le capitaine Aumar et ses travailleurs. Nos compatriotes ont été parfaitement accueillis par l'almamy et par sa suite. Bokar-Biro a déclaré devant ses frères, ses fils et tout son entourage, son désir de se trouver en parfaite entente avec les Français. Il est juste de citer, parmi les hommes qui ont contribué à amener ce résultat, M. Olivier de Sanderval, M. Noirot, M. le gouverneur Bayol et le gouverneur actuel de la Guinée. M. Ballay.

Le Fouta-Djallon n'avait pas encore été effectivement occupé, bien qu'il ait été placé sous notre protectorat dès 1881 par M. Bayol. A la fin de 1880, le Dr Bayol, qui faisait alors partie de la mission Gallieni, avait reçu du ministre de la Marine l'ordre d'explorer le Fouta-Djallon. Il était parti de Boké le 17 avril 1881 accompagné de M. Billet, astronome, que sa santé obligea bientôt de rentrer en France et de M. Noirot. M. Bayol et son compagnon arrivèrent sans encombre à Donhol-Fella, où résidait l'almamy Ibrahimo-Sory et, après quatorze jours de palabres, celui-ci avait accepté le protectorat de la France. La mission avait quitté Timbo le 30 août 1881.

*
* *

Le mouvement commercial de la colonie du Dahomey a plus que doublé depuis six ans, comme le montre le rapport de M. le gouverneur de cette colonie en date du 12 mars 1896.

Il y a lieu de remarquer que cette année le chiffre des importations est, à 20.000 fr. près, égal à celui des exportations. Si en 1895, le chiffre des importations a été inférieur à celui de l'année précédente, en revanche le chiffre des exportations est en augmentation. On est surtout en droit de constater avec satisfaction l'augmentation considérable de l'exportation pour la France.

La colonie qui, en 1893 et 1894, avait consommé plus qu'elle n'avait produit, tend donc à revenir à l'état de choses antérieur qui était plus normal. L'équilibre se rétablit cette année et tout fait espérer que les statistiques de 1896 donneront une balance penchant de nouveau du côté des exportations.

Les produits exportés de la colonie sont principalement les huiles, les amandes de palme et les noix de coco. On a commencé

en 1895 à exporter du caoutchouc. Il y a lieu d'espérer que ce produit deviendra une nouvelle source de richesses pour la colonie, comme plus tard les plantations de café et de cacao.

Les Allemands ont le projet de construire à Petit-Popo un wharf semblable à celui de Kotonou. Le gouverneur du Dahomey ne pense pas que son établissement puisse faire un tort considérable à notre port de Grand-Popo. En effet il ne suffit pas d'avoir des moyens perfectionnés de débarquement et d'embarquement ; il faut avant tout avoir des produits d'exportation. Or, malgré tous les grands travaux projetés par le gouvernement du Togo, travaux tellement importants et nombreux que l'on peut douter de leur exécution immédiate, nous aurons toujours sur nos voisins une supériorité, c'est la possession du Mono, voie naturelle et commode de pénétration dans l'intérieur.

*
* *

Les chemins de fer prennent un développement de plus en plus considérable dans l'Afrique australe ; les Anglais ont compris, plus qu'un autre peuple colonisateur, que le chemin de fer était l'agent indispensable de la colonisation.

Les Anglais ont su faire la distinction entre un chemin de fer qui dessert un pays neuf, à population clairsemée, et une ligne qui parcourt les pays riches de l'Europe. Ils ne se croient pas tenus de bâtir des gares à intervalles rapprochés et d'y entretenir de nombreux employés sans profit aucun ; sur les parties du trajet où le trafic est insignifiant, ils se bornent à établir des hangars où il n'y a pas d'employés et lorsque le voyageur veut y prendre le train, il n'a qu'à le faire arrêter par un signal convenu. Il y a un train par jour des ports de la côte à Johannesburg et Kimberley ; mais lorsqu'on dépasse Kimberley pour se diriger vers Mafeking, on n'a plus que trois trains par semaine. C'est bien là la véritable manière de construire et d'exploiter les chemins de fer coloniaux.

Les chemins de fer qui partent de la colonie du Cap forment trois grandes lignes, celles de l'ouest, du centre et de l'est. La ligne de l'ouest, dont le point de départ est Capetown, a été prolongée d'abord jusqu'à Kimberley, par la colonie du Cap, puis, en 1889-1890, jusqu'à Vrybourg, par la coopération de la colonie et de la Compagnie à charte de l'Afrique australe. La ligne poussée l'année dernière jusqu'à Mafeking, continue à se diriger vers le Nord. Elle sera ouverte bientôt jusqu'à Gaberones

et les études de détail sont terminées jusqu'à Palapye à 160 milles de Boulouwayo.

La ligne du centre part de Port-Elisabeth. Ce port est devenu le centre de la partie vraiment anglaise de la colonie et s'est beaucoup développé depuis la découverte des mines d'or. La population de 25.000 habitants en 1891 a beaucoup augmenté. Son commerce dépasse même celui de Capetown.

Dr Meyners d'Estrey.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES DE L'ÉTRANGER

SOMMAIRE : *Journal of the R. Statistical Society de Londres.* Les écoles anglaises destinées à réformer les jeunes criminels. = *The Economist.* Les finances et la circulation aux États-Unis. — Les encouragements aux fermiers irlandais à devenir propriétaires. — La récolte. = *The Economic Journal.* Le fardeau des petites dettes. — Comment on emprunte. — *The Economic Review.* Ce qui est bien et ce qui est mal. Individualisme. — Divers. = *The quarterly Journal of Economics.* L'arbitrage et ses effets. Quand il est facile et quand il est impossible. = *Political Science quarterly* de l'Université de Colombie. La doctrine de Monroe. — Qui a inventé les tables de mortalité ? = *The Journal of Political Economy de Chicago.* La théorie des quantités en matière monétaire. = *The Yale Review.* Un moyen de satisfaire tout le monde. = *Gunton's Magazine.* Les bienfaits du mécontentement. = *Family budgets.* = *Die Nation.* La décadence du libéralisme. = *Jahrbücher* de M. M. Conrad, etc. La petite industrie. Corporations et clientèles. = *Zeitschrift f. d. g. Staatswissenschaft* de M. Schaffle. Le travail des femmes mariées. = *Vierteljahrschrift* de M. Kuno Frankenstein. Physiocratie. — Quesnay et Gournay. — La métaphysique sociale. — L'esprit des syndicats ouvriers. = Ehrenberg. *Das Zeitalter der Fugger* (l'Époque des Fugger). II. Les grandes Bourses du moyen âge. — Vauban reconsidéré, par F. Lohmann. = Beiträge. Documents pour servir à l'histoire du travail industriel en Angleterre, par C. A. Schmid. = Le rapport de M. Schwiedland sur le travail domestique. = *Giornale degli Economisti.* La réforme des impôts locaux. — La base économique de la rente du sol. — Peut-on éviter l'accroissement des taxes ? — Les points obscurs de la démographie. = *L'Economista.* Le socialisme dit catholique. — A quel taux commence l'usure ? — Projets d'assurances ouvrières. = G. Fiamingo : *Il protezionismo sociale contemporaneo.* = Celso Ferari : *La Nazionalità e la vita sociale.* = Les brochures de M. Jehan de Johannis, G. Frascara, C. Supino, E. Schwiedland, Crupenski.

Journal of the R. statistical Society. Journal de la Société statistique de Londres, numéro trimestriel de juin 1896. (Londres, Edw. Stanford.) — L'article le plus remarquable de ce fascicule est un travail couronné, intitulé : *Reformatory and industrial Schools*, dû à M. John Watson. On sait que ces écoles reçoivent les jeunes délinquants, les jeunes vagabonds, des enfants délaissés, abandonnés, orphelins, entrés dans la voie du crime ou en danger d'y entrer. Ces écoles, créées et longtemps entretenues seulement par

la charité privée, ont été reconnues et adoptées plus tard par l'État, et ont fait beaucoup de bien. Sans doute, de même qu'il y aura toujours des pauvres, il y aura toujours des criminels, mais ces institutions en ont certainement diminué le nombre. Un grincheux l'a contesté sous prétexte qu'on ne connaissait pas le chiffre exact de la diminution. Il suffit que dans une population plus nombreuse on compte un moindre nombre de délinquants, pour que notre conviction soit faite. Du reste, ces enfants admis dans les écoles réformatrices et industrielles sont nourris, logés, instruits et apprennent un métier; ils cessent d'être des vagabonds obligés de mendier ou de voler pour apaiser leur faim, et ils sont munis d'un moyen de gagner honnêtement leur vie. Ne voilà-t-il pas des milliers d'individus sauvés de l'extrême perversion?

Les faits recueillis par M. Watson sont trop nombreux et trop variés pour qu'on puisse reproduire des extraits de son substantiel travail; nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur, il sera largement renseigné.

The Economist du 18 juillet dernier renferme un curieux article sur les finances des États-Unis, dont nous allons relever les points les plus saillants. Depuis trois ans le Trésor est constamment en déficit : en 1893-94, ce déficit s'élevait à 13.961.000 livres sterling; en 1894-95 à 8.561.000 livres sterling; en 1895-96 à 5.208.000 livres sterling, le revenu ayant été en cette année de 65.238.000 et la dépense de 70.446.000 livres sterling. Mais ni le gouvernement ni la législature ne s'en préoccupent. Cette dernière continue à autoriser des dépenses, sachant que la contre-partie n'existe pas, et ne fait pas mine de voter de nouveaux fonds. Le gouvernement, pour couvrir ces excédents de dépenses, emprunte et même emploie des fonds qui n'ont pas expressément été mis à sa disposition. En effet, les emprunts, qui s'élèvent à des sommes considérables, ont pour but de maintenir constamment au Trésor une encaisse (en théorie pas moins de 20 millions sterling) d'or pour rembourser le papier (greenbacks, etc.) émis par le gouvernement. Le déficit étant faible, en comparaison des grosses sommes empruntées dans l'intérêt de la circulation, c'est là qu'on trouve les ressources budgétaires dont on a besoin. Mais les grosses encaisses or fondent toujours à vue d'œil; le public apporte incessamment son papier, l'or sort et le papier reste, et l'on ne semble pas encore s'être demandé comment cela finira? L'un

des résultats de ce procédé n'est pas sans utilité ; le papier en circulation diminue — on sait qu'il y avait « inflation », — mais en présence de la prochaine lutte entre l'or et l'argent, la rareté relative des moyens de circulation ne produira-t-elle aucune gêne ? Le sage dira : attendons et voyons.

Le n° du 8 août appelle notre attention sur un point qui semble passer inaperçu sur le continent : c'est que l'Angleterre fait de grosses dépenses pour se concilier l'Irlande au point qu'on a de la peine à comprendre le *home rule*. Le Parlement anglais a voté en 1885 et en 1891 (sans parler du projet de loi en discussion) de très fortes sommes pour faire des avances aux fermiers qui désirent devenir propriétaires de la terre qu'ils cultivent. La loi de 1885 a permis d'avancer 9.951.981 livres sterling sur une somme total d'achats s'élevant à 10.121.444 livres sterling, et la loi de 1891, sur un ensemble d'achats montant à 12.428.112 livres sterling, a autorisé des avances atteignant la somme de 12.187.812 livres sterling et tout cela à des conditions avantageuses aux fermiers. Il y aurait beaucoup à dire sur ces mesures et sur quelques autres prises en faveur de l'Irlande, qui permettraient de soutenir que l'Irlande n'a plus à se plaindre de l'Angleterre. C'est l'effet de la politique parlementaire.

Selon *The Economist* du 15 août, la récolte ne serait pas bonne cette année en Angleterre. Il résulte des rapports arrivés des autres contrées, que la plupart des pays, sauf la Russie et l'Espagne, se trouvent à peu près dans le même cas. Cela fera hausser le prix du blé, et il y aura — peut-être — un peu moins de « souffrances de l'agriculture ».

The Economic Journal, organe de la Société économique anglaise, dirigé par MM. Edgeworth et Higgs (Londres, Macmillan) juin, 1896. — Nous ne nous occuperons que d'un seul des articles insérés dans ce numéro, de celui qui est signé Hélène Bosanquet, et qui a pour titre : *Le fardeau des petites dettes* ; c'est un travail remarquable. L'auteur se dit que les salaires, etc., des gens à faibles revenus se répartissent souvent très inégalement le long de l'année (mortes saisons, etc.), tandis que pour les dépenses, pour les besoins, les jours se suivent et se ressemblent à peu près. Ces gens-là doivent donc songer aux moyens de corriger cette inégalité. Il y a deux moyens de le faire : 1° en pratiquant l'économie, ou 2° en faisant usage du crédit. Lequel vaut mieux ? L'économie s'impose, à l'avance, des sacrifices pour parer aux

maux futurs, mais ce sacrifice d'aujourd'hui peut avoir été inutile. Il se peut que le mal qu'on prévoit ne se réalise pas, ou qu'au moment voulu le remède se présente spontanément ou sans peine. Il y a les gains imprévus, etc. Ceux qui ont recours au crédit attendent qu'ils aient besoin d'emprunter et, en versant un intérêt, ils savent qu'ils paient une jouissance réalisée. Seulement, la lourdeur de l'intérêt payé est trop souvent en disproportion avec la légèreté de cette jouissance. Malheureusement l'homme n'est pas très disposé à sacrifier son présent à son avenir, « la canette de bière qui est à la portée de sa main aura plus d'influence sur sa volonté, que l'assurance qu'on pourrait lui offrir pour sa vieillesse », dit l'auteur, et en fait ceux qui recourent au crédit — ceux qui supportent « le fardeau des petites dettes » — sont les plus nombreux.

L'auteur étudie ensuite à fond la pratique des emprunts et ce qui s'ensuit. La matière est classée sous trois rubriques : emprunter, prêt sur gage, non payement. Cette classification laisse peut être à désirer. Quoiqu'il en soit, nous apprenons qu'il n'est pas difficile à Londres de jouir du « crédit personnel ». Le nombre des *loan offices* (bureaux de prêt) est considérable, on en trouve 82 rien que dans l'Almanach des adresses, et les clients ne manquent pas à ces établissements. Pierre se propose de faire dimanche prochain une excursion à X., avec Paul (ou avec Pauline). Il empruntera une livre au bureau de prêt, en indiquant Paul comme répondant. Ce dernier aura peut-être emprunté à un autre bureau, en donnant Pierre comme répondant. Les informations sont prises très superficiellement, et l'argent est versé. A quelles conditions ? Généralement à 10 p. 100, mais il y a en outre des frais accessoires, port, etc., qui portent le prêt à 20 p. 100. En restant dans ces limites, le prêteur peut, en cas de non payement, affronter le tribunal sans danger, tandis que le juge ne lui accorderait pas 25 p. 100. Il paraît que le prêteur sur gage va jusqu'à 24 p. 100. Le crédit donne fort à faire aux tribunaux, le seul tribunal de Shoreditch a eu à prononcer 12,600 jugements dans une seule année. Tel bureau demandeur a apporté 300 affaires à la fois, et les dettes en souffrances variaient de 5 shilling à 60 ou 70 livres sterling. Cependant, tous les emprunteurs ne sont pas de mauvaises payes ; ainsi les petits marchands de fruits ou de légumes font un usage profitable de leur crédit et ne figurent presque jamais en justice.

Le prêt à gage semble le plus souvent une manière de vendre des hardes le moins désavantageusement possible ; comme prêt,

on le devine, l'affaire serait ruineuse. Il y a des gens qui emprunent tous les lundis et payent tous les samedis, avec 5 p. 100 d'intérêt, ce qui leur reste est mangé le dimanche. S'ils n'avaient rien à payer, tout serait également dépensé le dimanche. Si ces gens pouvaient un peu se contenir, ils vivraient de leur salaire sans avoir besoin d'emprunter.

Le mode d'emprunter qui consiste à ne pas payer s'applique aux objets qu'on achète dans un magasin ; ce n'est pas de l'argent, ce sont des marchandises qu'on emprunte. Ce genre d'affaires n'est pas avantageux pour le marchand, qui, s'il se laisse aller à faire beaucoup de crédit, s'expose à manger son capital. Dans une certaine mesure le crédit contribue à attirer la clientèle, mais on risque toujours ses marchandises. L'acheteur qui ne paie pas, ou qui ne paie que partiellement, ne perd pas d'argent, sans doute, mais l'auteur, assez singulièrement, se borne à dire : *that it may be no harm for a rich community to divert some of its wealth to meet the needs of its working classes* [1]. L'auteur n'est inspiré ici, ni par l'Economique, ni par la Morale. Je trouve que ce n'est pas ainsi que doit et peut procéder la charité. Du reste, par la suite, l'auteur s'élève avec vigueur contre les dettes et dit qu'un homme endetté n'est qu'un demi-homme, *half a man*. L'auteur se demande aussi si la loi ne devrait pas interdire le recouvrement judiciaire des petites dettes.... ; c'est également de la sentimentalité féminine cela, et un moyen qui dépasserait le but, sans jamais l'atteindre.

The Economic Review. Revue des économistes chrétiens, rédigée à Oxford et paraissant à Londres chez Rivington, Percival and Cᵉ. Numéro trimestriel de juillet. — Le rév. H. Rashdall s'applique à fixer « les droits de l'individu » après avoir exposé, dans un précédent article, les droits de l'Etat. Il nous rappelle qu'il a ainsi défini l'action de l'Etat : Tout ce que l'Etat fait de bien, est bien ; tout ce qu'il fait de mal, est mal (p. 317), et sur ce double point nous sommes cordialement d'accord avec l'auteur, nous ne faisons en cela que suivre l'enseignement de M. de La Palisse. Nous pouvons cependant — cela reste possible — différer d'opinion avec l'auteur sur ce qui est « bien » et sur ce qui est « mal ».

Vous voudrez peut-être savoir maintenant quels sont, selon

[1] « Que cela ne ferait pas trop de mal à une société riche d'employer une partie de ses richesses pour satisfaire aux besoins de ses classes ouvrières. »

l'auteur, les droits de l'individu? Je vais reproduire le résumé qu'en donne l'auteur à la page 333 (je traduis littéralement) :

1. Le seul droit absolu de l'individu est d'être considéré à l'égal d'un autre (*equality of consideration*).

2. L'Etat a un droit absolu d'intervenir (*to interfere*) par rapport à l'individu, autant qu'il est nécessaire au bien général, ce dernier étant interprété d'après le principe de l'égalité de considération.

3. Le développement du caractère individuel a en soi-même une importance de premier ordre (*primary importance*), en rendant l'Etat apte (*enabling*[1]) à faire ce qu'il juge à propos (*to do whatever it undertakes to do*) — que ce soit peu ou beaucoup — pour faire naître le plus haut degré de bien-être pour lequel il existe (qu'il est sa mission de produire).

Bigre! pardon, le mot m'échappe; c'est sans doute l'effet de mon étonnement de voir les droits de l'individu se transformer sous mes yeux en droits de l'Etat. En tout cas, le révérend auteur ne m'a pas édifié.

Le rév. M. Kaufmann a fait insérer un article sur le socialisme en Autriche, qui est plus substantiel; seulement, on peut se demander si les verres de ses lunettes étaient bien incolores, s'il a vu les choses telles qu'elles sont.

M. Edw. Grubb a recueilli un certain nombre (42) de budgets de dépenses de familles aisées (middle-classe) s'élevant de 5.000 à 50.000 francs, et les analyse. Je ne sais si c'est là un travail bien utile, j'aimerais mieux qu'on trouve le moyen d'enseigner à la future épouse de l'ouvrier ou du petit employé, comment on équilibre quand même les faibles recettes et les fortes dépenses.

The quarterly Journal of Economics (La revue trimestrielle d'Economique), publiée pour la Harvard University (Boston, George H. Ellis). Numéro de juillet 1896. — Nous regrettons d'être obligé de nous borner à une simple mention, tant pour l'excellent article de M. W. J. Ashley (Les villes au moyen âge), que pour celui de M. Fr. R. Clow (Finances communales), car nous avons besoin de tout notre espace pour l'article de M. S. N. D. North sur l'arbitrage en matière industrielle, question brûlante, comme on sait, et que l'auteur, j'ose presque dire, a résolue, ou ce qui est plus rigoureusement exact, il nous fait connaître une solution obtenue par la pratique.

---

[1] Ce mot peut aussi être traduit par : en autorisant.

Beaucoup d'hommes, des meilleurs et des plus sages, dit l'auteur, sont gravement préoccupés des relations qui s'établiront entre le capital et le travail. L'un et l'autre sont organisés, les deux puissances se font face, et entre ces deux qui semblent prêts à en venir aux mains, on voit des hommes et des groupes s'efforçant à les exciter et à activer la lutte. Mais l'auteur est assez optimiste pour croire que « l'humanité est capable de traiter intelligemment toute situation qu'elle a créée ». Cela veut dire qu'on commence à comprendre qu'on peut se passer de grèves et de *lockout* — remèdes qui aggravent le mal plus souvent qu'ils ne le guérissent — et qu'on peut, si l'on veut, arranger pacifiquement les difficultés au mieux de tous les intérêts en jeu. On devine qu'il s'agit de bureaux d'arbitrage et de conciliation, moyen qui est déjà fréquemment employé, et dont la bienfaisante action est généralement reconnue.

Ce qui prépare la solution plus facile des différents c'est qu'on comprend des deux côtés que le travail doit avoir sa rémunération légitime, mais qu'il ne peut rien réclamer au-delà sans mettre l'industrie en péril. Il faut que le capital ait également sa part. A beaucoup d'égards, le fin mot lui appartient, car il est responsable de la conservation de l'industrie; il en a la charge, et le bien-être des travailleurs dépend de ses succès. En comprenant ainsi la situation, bien des grèves et des lockout ont pu en effet être évités. Malheureusement la conciliation n'est pas toujours facile. Il y a deux sortes de litiges : dans les uns on discute un intérêt, et ici l'arbitrage peut aisément amener la conciliation ; dans d'autres un principe est en jeu, il peut s'agir de la ruine ou du déshonneur et en pareil cas l'entente est quelquefois impossible. Voici un cas où un principe était en jeu. Lors de la grève de 1893, 300,000 mineurs avaient abandonné le travail en Angleterre. Après trois mois de chômage, les patrons offrent l'arbitrage. A la question posée par les meneurs des ouvriers, l'acceptez-vous? il y eut 180 *oui* et 145,125 *non*. C'est qu'il s'agissait d'un principe, les ouvriers disaient : il faut que le salaire détermine le prix de la marchandise. Mais dans la réalité, c'est généralement le prix de la marchandise qui détermine le taux des salaires, car le consommateur a une voix prépondérante. Le vendeur doit céder.

L'auteur dit des choses intéressantes sur le rapport entre les prix et les salaires et la possibilité pour certaines industries d'établir une échelle mobile qui établit dans certains cas un rapport presque mathématique entre eux. Il examine ensuite la très intéressante question de l'arbitrage par des bureaux d'Etat et montre

que cette solution n'est pas bonne, ou plutôt, que ce n'est pas la solution, et il appuie cette appréciation par le raisonnement et par les faits. La solution consisterait plutôt en des comités composés de patrons et ouvriers en nombre égal, discutant avec le désir de s'entendre; on en a fait l'expérience probante. Dès que l'industrie se sera débarrassée des intermédiaires qui tirent un avantage des luttes,et que les intéressés seuls seront en présence, il n'y aura plus de grève.

Political science quarterly (Revue trim. de science politique) publiée par la Faculté des Sciences. pol. de l'Université de Colombie (Boston, Gim et C°.) mars 1896. Ce fascicule renferme plusieurs articles sur la célèbre « doctrine de Monroe » qui me semblent rédigés par des hommes compétents et qu'on lira avec intérêt, mais nous ne pouvons pas nous y arrêter. Il serait, du reste, difficile de donner tort en cette matière aux Américains, et eussent-ils tort, que cela n'y ferait rien, car aujourd'hui, plus que jamais, charbonnier est maître chez lui.

Un autre travail intéressera surtout les statisticiens; il a pour titre *Graunt or Petty,* et discute la question de savoir si c'est John Graunt ou Sir William Petty qui a inventé les tables de mortalité. Le premier ouvrage paru sur les *Bills of mortality* porte la date de 1662 et le nom de Graunt; c'est à lui qu'un grand nombre d'auteurs l'ont attribué, et dans ma *Théorie de la statistique* j'ai fait comme eux; mais d'autres savants, en moins grand nombre, il est vrai, croient que malgré tout, c'est son ami Petty qui a fait l'ouvrage. M. Ch. H. Hull reprend la question et se décide pour Graunt. Je ne crois pas devoir insister, ne trouvant pas la question bien actuelle. Il est vrai que je passerai également sous silence une question tout à fait actuelle, celle-ci, posée par M. le prof. Taylor : Avons nous besoin d'une circulation élastique? (pour pouvoir empêcher l'exportation de l'or). Ce qui est sûr, c'est que l'espace dont nous disposons n'est pas élastique du tout, et il nous reste encore à parler de tant de choses! Nous nous bornons donc à renvoyer le lecteur au fascicule que nous annonçons, il en sera d'ailleurs pleinement satisfait.

The Journal of political Economic, publié par l'Université de Chicago, mars 1896. — M. W. E. Mitchell examine ce qu'on appelle « La théorie de la quantité » (la théorie quantitative). On entend par là cette proposition que l'abondance des monnaies fait

hausser le prix des marchandises, et que leur rareté fait baisser ces prix. Cette théorie repose sur l'observation si souvent faite que l'abondance et la rareté ont une influence dominante sur la valeur des marchandises. Seulement, quand on a appliqué cette théorie aux monnaies et qu'on a consulté les chiffres, on a dû constater que l'abondance des monnaies ne suivait pas toujours la loi de l'abondance des marchandises, que d'autres lois encore agissent et que peut-être nous ne les connaissons pas encore toutes. M. Mitchell est arrivé, quant à la « théorie de la quantité », à une solution négative ; il a très bien démontré que la monnaie et les marchandises ne suivent pas tout à fait les mêmes lois. Et pourtant, même pour les monnaies, l'abondance est l'abondance, et la rareté est la rareté. Si j'avais chez moi des millions de pièces d'or, je les traiterais autrement — assurément avec plus de mépris, de dédain — que si je n'en possédais que 5 ou 10, ou même 100 pièces. Où est le nœud de la question ?

Il y a peut-être plusieurs nœuds, et je ne puis avoir la prétention de les dénouer en passant ; je dois donc me borner à quelques observations.

Les marchandises sont des produits de premier ordre, les monnaies doivent passer au deuxième rang. Ce sont les marchandises (le pain, le vêtement, le bijou) qu'on consomme, la monnaie est l'un des instruments par lesquels on se les procure. Les marchandises consommées sont détruites, l'instrument monnaie se conserve, il passe seulement en d'autres mains. Il n'y a donc pas à le renouveler, comme la marchandise. D'un autre côté, les marchandises se produisent, il y a donc des frais de production. Ces frais peuvent varier en plus ou en moins — sans parler des effets de nos goûts changeants, ni de l'influence des saisons — la hausse et la baisse des monnaies et des marchandises suivent donc des courbes différentes... ce qui ne les empêchera pas de s'influencer mutuellement dans une certaine mesure. Nous y reviendrons peut-être un jour. Nous ferons remarquer en attendant, que la grande quantité d'or recueillie depuis un demi-siècle (sans parler de l'argent) est pour quelque chose dans la réduction du taux de l'intérêt. On ne mange pas l'or, on l'accumule, et comme une partie des capitaux prend la forme de monnaies, la quantité de ces capitaux s'est considérablement accrue, le taux de leur loyer ne pouvait que diminuer.

The Yale review, que publient MM. Farnam, Hadley et autres économistes distingués, paraît à New-Haven (Conn., États-Unis), et son fascicule de mai 1896 renferme une série d'articles intéressants ; nous ne lui emprunterons cependant qu'un seul détail et un détail d'une moindre gravité que le reste.Il s'agit pourtant de sociologie, Nous faisons allusion à un article de Miss A. inséré dans le *American Journal of Sociologie* et cité dans la *Yale review*. Miss A. trouve arriérées « belated » les familles qui entretiennent une cuisinière ou une bonne. Tandis que l'usine et la fabrique ont révolutionné l'industrie, dit-elle, le travail qui consiste à préparer un bon repas, à nettoyer et à maintenir le confort dans la famille se continue d'après le système du moyen âge. Il en résulte que le père de famille est mécontent de sa cuisine, que la fille de service s'ennuie dans sa solitude, et que personne n'est satisfait. Le New-York gentleman, continue Miss A. va déjeuner chez D. et mange des plats préparés par un chef de cuisine jouissant d'un traitement de 5.000 dollars par an ; il rentre ensuite chez lui pour consommer le dîner cuit par une servante qui n'a que 40 dollars par mois...., le gentleman se console en pensant que ce mauvais dîner a été préparé sous son toit. J'abrège. L'auteur de l'article reconnaît les bonnes intentions de Miss A., mais défend avec esprit la vie de famille et montre les inconvénients de la vie d'hôtel qu'on rencontre même dans l'établissement le plus luxueux. En Europe, tout le monde lui donnera raison. Un modeste chez-soi vaut mieux qu'un splendide hôtel public.

Gunton's Magazine, Revue économique et politique, dirigée par M. Gunton. New-York, mai 1896. — « Nos prolétaires américains » est le titre d'un article dans lequel on soutient une doctrine qui ne manque pas d'originalité. Quelle est la cause effective de tout progrès? Le mécontentement. Celui qui est content de son sort, ne fait rien pour l'améliorer. L'auteur semble même compter sur l'envie ou la jalousie, car pourquoi loue-t-il les vers qui disent : Ce que l'un peut être, pourquoi le grand nombre ne le serait-il pas [1] ? Aussi, l'auteur ne veut-il pas entendre parler des moyens si souvent recommandés pour rendre la vie moins dure, notamment des moyens offerts par la charité pour satisfaire ses

---

[1] It was really the utterance of a economic truth where the poet says :

What one is —
Why may not millions be.

besoins journaliers avec une faible dépense. « Dans nos grandes villes, pense l'auteur, nous semblons nous efforcer d'encourager et de perpétuer un prolétariat. C'est du moins le premier et le plus évident résultat de nos logements à bon marché, de nos nickel-meals (repas à très bas prix, qu'on peut payer en monnaie de nickel), et des autres arrangements rendant possible la vie à peu de frais. On attire ainsi vers les villes les vagabonds et les gens sans aveu, les paresseux et les vicieux, on leur rend possible de subsister avec un minimum de dépense et de se donner les apparences de la respectabilité (*quasi-reputableness*). Nous avons déjà une nombreuse population de gens qui logent à quinze sous par nuit... »

L'auteur distingue. Il n'objecte pas à la maison ouvrière, destinée à procurer un home plus confortable aux travailleurs qui n'ont qu'un faible revenu, mais aux lodging houses, dont il y en a déjà 112 avec 15.233 lits à New-York et où l'on passe la nuit pour 10 cents (sous), pour 25 ou 35 cents. De même pour la nourriture. Il admet aussi les secours accordés à ceux qui en ont besoin, mais il les veut temporaires, afin que les intéressés soient toujours stimulés à gagner un salaire, et un salaire suffisant... Tout cela peut se dire, mais il est difficile de fixer des limites, de décider quand il faut secourir et quand il vaut mieux ne pas le faire. En ces matières, il est plus aisé de formuler des règles que de les appliquer.

Family budgets, 28 monographies de recettes et de dépenses de ménages britanniques en 1891-94. Publiés par The economic Club (Londres, chez P.S. King and Son). — Nous ne pouvons pas songer à donner des extraits de ces budgets, bien qu'ils soient loin de manquer d'intérêt; nous préférons indiquer quelques-uns des points sur lesquels ils versent de la lumière. L'un est relatif à la lutte entre le magasin coopératif et le détaillant, l'élimination des intermédiaires, l'action du crédit. Ces questions sont intéressantes, mais sur vingt-huit budgets, deux seulement y répondent. Puis l'attention peut se porter sur l'effet de l'achat de très petites quantités à la fois. On sait que les petites quantités se vendent souvent plus cher que des quantités plus grandes. Une de ces monographies nous apprend que chaque chose a au moins deux côtés et que l'inconvénient de la cherté peut avoir sa compensation. Telle ménagère n'achetait les confitures que par très petites quantités, juste ce qu'elle destinait à un repas; c'est qu'elle avait

remarqué que son mari ne savait pas restreindre sa consommation, il se laissait aller et ne s'arrêtait que lorsqu'il n'y avait plus rien. De même relativement à d'autres questions, il y a à la fois un *pour* et un *contre*. Cette publication de l'Economic club est bien intéressante, mais le nombre des monographies est bien petit [1], on ne distingue pas le cas isolé de l'usage répandu.

Die Nation (La Nation), feuille hebdomadaire dirigée par M. Th. Barth, député au Reichstag (Berlin, chez H. S. Hermann). — Dans le numéro du 25 juillet de cette feuille, M. le prof. L. Brentano adresse une lettre au Rédacteur en chef sur « La décadence du libéralisme ». Le savant professseur avait surtout en vue un article de M. L. Bamberger, mais comme cet éminent publiciste qui a, comme on sait, bec et ongles, a lui-même répondu à l'attaque, je n'examinerai très brièvement que ce point-ci : Y a-t-il décadence, et quelle en est la cause? — Je ferai avant tout remarquer que le libéralisme a été une vue, une doctrine, un parti politique et que M. Brentano s'occupe d'économique ou même de socialisme, qu'il mêle donc des choses hétérogènes. Le libéralisme naquit au moment où l'ancien régime a été vaincu, et où les vainqueurs — qui avaient laissé, en 1793, le progrès prendre le mors aux dents — menacés de voir la liberté succomber sous la réaction, se sont groupés pour séparer l'ivraie du bon grain.

Ceux qui, après les luttes qui ont accompagné et suivi la révolution de 1789, ont formé le parti libéral n'avaient qu'un but : éviter les extrêmes, combiner l'ordre et la liberté, l'autorité non contenue finit par opprimer, la liberté non réglée tend vers la licence, l'anarchie. On voulait voir régner, avec la liberté, la raison, la modération, l'équité. Il faut *beaucoup plus de qualités* — plus d'intelligence et plus de moralité — pour être libéral, que pour se ranger, soit sous le drapeau de l'extrême droite, soit sous le drapeau de l'extrême gauche. J'ai personnellement connu la plupart des libéraux qui ont exercé une influence sur les idées modernes, et j'ai connu aussi beaucoup d'hommes marquants de

---

[1] En ce qui me concerne, je donnerais mille budgets ouvriers — et même deux mille — pour une seule école dans laquelle on apprendrait à des jeunes filles d'ouvrier à administrer 50 fr., 100 francs et 150 francs par mois. On leur apprendrait à faire une cuisine simple et variée — quelque chose avec rien — et surtout, à combiner, combiner, combiner, et à prévoir, de manière que chaque chose rende au moins trois services à la fois. On trouve des femmes ainsi douées.

la droite et de la gauche, ce n'est pas seulement sur leurs actes et leurs écrits, c'est sur cette connaissance personnelle que je fonde ce jugement. Dans bien des cas, sans doute, le choix d'un parti est une affaire de tempérament, d'éducation, de circonstances diverses ; l'homme subit bien des influences ici-bas, mais en tout cas, il fallait, et il faut, une grande force de caractère pour être et rester libéral ou modéré, tandis qu'on n'a qu'à suivre son penchant — surtout si l'on est imparfaitement instruit — pour être d'un parti extrême.

Le libéralisme avait donc une tâche politique (M. Barth semble également être de cette opinion) et l'on peut dire que ses efforts ont eu beaucoup de succès. A-t-il toujours atteint son but ? Je crains que non, mais le succès universel et absolu n'est pas de ce monde. Tant que la politique a été la question dominante dans le monde civilisé, le libéralisme avait le vent en poupe, mais il vint un moment où les questions économiques prirent une grande place dans les préoccupations publiques et les tendances socialistes ne tardèrent pas à se faire jour. La situation se compliqua — l'espace ne nous permet malheureusement pas d'entrer dans des détails — et l'on demanda de plus d'un côté au libéralisme de se joindre à un parti extrême, fondé, non sur l'état naturel des choses, mais formé par des agitateurs, agitant par tempérament. Car, au fond, ce que M. Brentano reproche aux libéraux, qui sont des modérés par tempérament et par principe, c'est de ne pas s'être joints aux socialistes, ou au moins de ne pas leur avoir préparé la voie. Eh bien ! je demande aux lecteurs français parmi lesquels le libéralisme est resté bien plus en honneur qu'en Allemagne, et même en Angleterre, quoi qu'en dise M. Brentano, si un libéral peut se joindre à des gens qui proclament le communisme (comme l'a fait K. Marx dès 1847) ou comme on dit aujourd'hui, le collectivisme, qui est — malgré toutes les négations intéressées — absolument la même chose ? Les luttes politiques s'étant calmées, il ne reste plus que des partis économiques en présence.

On est pour ou contre la propriété individuelle, y a-t-il un régime transactionnel entre la propriété et le communisme ? Car au fond le libéralisme est la tendance de faire la part équitable de chacun.

J'aurais encore beaucoup à ajouter, mais je dois réserver une partie de ce qui me reste à dire pour répondre à un autre article inséré dans la *Nation*, du 8 août celui-là, et signé *Lerus*, article que M. Barth reproduit pour montrer le mode d'action du socialisme sur la jeunesse des universités allemandes.

M. *Verus* est un pseudonyme ; c'est un jeune homme qui, faisant son « examen psychologique » explique comment il est devenu socialiste marxiste et qui croit ainsi se justifier de l'être. M. Barth donne cet article sous le titre de « Une confession *politique* » (je souligne le mot politique). Ma critique ne s'applique pas à un personnage déterminé, mais au « type psychologique » que l'article décrit.

M. Verus est le fils et le petit-fils de bourgeois autrichiens qui ont pris une part active à la révolution de Vienne, en 1848 ; il est radical par son tempérament et son éducation. « Comme gamin, dit-il, j'étais convaincu que tout ce qui est bien (*alles Gute*) est libéral ou démocratique, et naturellement les conservateurs étaient pour moi les diables noirs (*die schwarzen Teufel*) et le sont restés.» Il avait dès sa jeunesse des sympathies pour les socialistes révolutionnaires, mais sans bien les connaître, avoue-t-il, car il les défendait contre le reproche de tendre au communisme. Quand Verus devint jeune homme, il lut les économistes classiques dont les doctrines lui plurent, car elles lui firent croire que les hommes capables font toujours leur chemin, et cela, bien que « sa métaphysique à lui » le portât à faire peu de cas de l'individu (singulier penseur).

Quand Verus eut 18 ans, il fut entrepris par un savant qui s'efforça d'agir sur son intelligence et lui donna des idées qui ne sont pas clairement désignées. Qu'est-ce que cela veut dire qu'il y a contradiction ou antinomie entre la théorie *vom Durchbrechen des Genies* (que le génie brise tous les obstacles) et celle *der historischen unbedingten Bedingtheit* (que les choses se suivent d'après un ordre naturel forcé[1]). Verus fut confirmé dans ces idées lumineuses en suivant le cours de M. L. Brentano, en lisant Lange *Die Arbeiterfrage* (la question ouvrière) ainsi que les ouvrages des socialistes. Enfin, le manque d'espace me force à supprimer des détails; Verus se familiarisa de plus en plus avec les idées socialistes et il arriva à adopter les doctrines de K. Marx.— N'y était-il pas prédestiné avec son « état intellectuel monistique » (*monistischen* Geisteszustand) ? Il dit d'ailleurs expressément que toute la jeunesse n'est pas comme lui, de quel droit se pose-t-il alors comme « type » ? Il est tout au plus le type d'une minorité mal inspirée, mal dirigée, peut-être intellectuellement mal constituée.

[1] C'est une interprétation que je donne, car je trouve la proposition intraduisible en français. Voici le mot à mot : « La théorie de la conditionalité inconditionnelle historique (on pourrait aussi mettre : la théorie de la conditionnalité historique absolue).»

Le point de vue auquel M. Verus est arrivé, c'est qu'il n'y a pas de liberté dans notre société, l'individu dépend de l'ensemble, et qu'il ne suffit pas que l'Etat soit impartial en présence des contrats qui se concluent, car son impartialité favorise le fort aux dépens du faible, il faut qu'il se mette résolument du côté de ce dernier pour le protéger. Cliquetis de mots que cela. MM. Verus et Cie peuvent-ils changer les choses qu'ils critiquent, en admettant que leurs critiques renferment une part de vérité ? Dans notre société, les hommes dépendent dans une forte mesure les uns des autres et de l'ensemble, et dans la société communiste ou collectiviste qu'ils veulent substituer à la nôtre les hommes seront des esclaves. Ai-je besoin de vous faire connaître, cher lecteur, les supériorités de notre régime, tout défectueux qu'il soit, sur celui du communisme.

La société communiste n'aurait même pas le mérite, très contestable d'ailleurs (consulter Darwin) de favoriser le faible contre le fort[1]. On sait que les hommes ne naissent pas physiquement et intellectuellement égaux et, selon K. Marx, on n'a produit une heure de travail que si, dans les 60 minutes, on a fait autant que la moyenne des travailleurs, tant pis pour le faible. On dit que l'Etat doit s'en « mêler »; qui est-ce l'Etat ? Serait-ce une abstraction aérienne qui « plane sur les eaux ». M. Verus trouve qu'il a des camarades qui le considèrent sous cette forme abstraite, et, par suite, passent aux socialistes-démocrates et finissent... par devenir conseillers auliques (en France, on dirait : par se soumettre à un sabre). Serait-ce un jour le sort de M. Verus lui-même ? C'est bien possible. En attendant, constatons que ni lui ni ses maîtres n'ont rien pu faire pour changer la nature des choses, qui restera toujours défectueuse, quoiqu'on y introduise tous les jours une nouvelle amélioration, et bien qu'on ait déjà donné aux « faibles » de nombreux moyens de se défendre contre les « forts ». Ne citons que les syndicats. On comprend que nous ne puissions pas épuiser ici la question[1].

---

[1] Ce n'est pas seulement secourir les faibles, ce qui serait humain, c'est remplacer l'oppression du faible par l'oppression des forts qu'on projette. Or, les progrès de toutes sortes sont dus uniquement aux forts (forts par l'intelligence). Qu'est-ce que la sélection ? Et les examens ? Les concours ?

Il est certain d'ailleurs que la société est incomparablement plus forte que l'individu, elle n'a pas à se défendre contre lui. C'est l'individu qu'il faut défendre contre l'oppression de la société et pour l'oser il faut un grand courage moral, lequel est beaucoup plus rare que le courage physique.

Jahrbücher, etc Annales d'économie politique et de statistique, dirigées par MM. Conrad, etc.(Jena, G. Fischer, n° de juillet 1896). M. Stieda rend compte des résultats de l'enquête sur les *Innungen* (corporation d'arts et métiers) entreprise par le bureau impérial de statistique de Berlin. La petite industrie se plaint en Allemagne et probablement ailleurs. De quoi se plaint-elle ? De ne pas gagner sa vie, de ne pas avoir assez de clients. On désire naturellement venir en aide à ceux qui souffrent, mais le moyen ? Il me semble tout simple : procurer des clients. Mais comment ? L'enquête ne l'a pas découvert. Elle s'est bornée à compter le nombre des artisans existant dans certaines localités considérées comme spécimen ; on a trouvé qu'ils étaient le plus souvent très peu nombreux, et que, même en s'associant, ils ne seraient pas assez riches pour fonder des écoles d'apprentis et d'autres institutions. De clients à faire surgir, de travail à procurer, de position à créer, pas un seul mot. Il paraît qu'il y a encore des artisans, en petit nombre, sans doute, qui croient aux corporations et qui les demandent à grands cris ; cependant, tant en Allemagne qu'en Autriche, la plupart des artisans savent à quoi s'en tenir sur les corporations et ne veulent plus en entendre parler. Ce sont les « politiciens sociaux » (*Socialpolitiker*) ou peut-être les agrariens qui rêvent corporation. Et la raison en est évidente : il se sont chargés de guérir tous les maux sociaux et, quand un mal leur est soumis, il faut qu'ils indiquent un remède. Un médecin a-t-il jamais dit à un malade : je ne peux pas vous guérir ? Il écrit donc une ordonnance. C'est ainsi qu'on a prescrit à la petite industrie une bonne dose de corporation avec les accessoires d'écoles d'arts et métiers, de règlements. Plus d'un, et M. Stieda est du nombre, comprennent déjà que ce remède ne sera pas efficace.

Zeitschrift f. d. g. Staatswissenschaft (Revue des Sciences politiques) publiée par M. A. Schäffle (Tubingue, Laupp. 1896. LII, 3). —Signalons un très bon article de M. Rud. Martin sur le travail des femmes mariées dans les fabriques. L'auteur, cela va sans dire, est un adversaire de ce travail et, comme lui, nous voudrions tous le voir cesser. Nous sommes tous d'avis que l'épouse, que la mère, doit rester à la maison, doit diriger son ménage et élever ses enfants. C'est là l'idéal et, en effet, dans un grand nombre de familles ouvrières le père seul travaille, et si la mère gagne un peu d'argent, c'est dans ses intervalles libres et sans sortir de la maison. Le travail des femmes mariées se rencontre surtout

dans les fabriques de textiles et quelques autres. M. R. Martin entre sur ce point dans des statistiques que nous ne pouvons pas reproduire, il importe plutôt de lui demander quel est le résultat de son enquête sur la cause du travail des femmes. Cette cause, il — on — la trouve avant tout dans la faiblesse des salaires du mari ; ce salaire est parfois réellement insuffisant. Il n'y a pas que des métiers peu productifs, il y a aussi des maris malades, ou infirmes, ou inoccupés, et il y a aussi des femmes abandonnées, obligées de travailler pour leurs enfants. Mais le strict besoin n'est pas la principale cause du travail des femmes, c'est au moins autant le désir d'améliorer son genre de vie, le standard of life, c'est la possibilité d'introduire un peu de luxe dans le ménage, de mettre de l'argent de côté, motifs qu'il serait difficile de blâmer.

Quelles que soient la cause et l'étendue du mal, la question essentielle est toujours comment le faire disparaître. Après avoir lu l'article de M. Rud. Martin, et bien d'autres, nous restons dans l'embarras. L'auteur s'était demandé si les trade-unions, les syndicats ou autres associations ouvrières pouvaient faire quelque-chose ? Il a été obligé de répondre négativement. Il a trouvé : 1° que les trade-unions et leurs congénères continentaux n'existent pas partout ; 2° que là où il y en a, ils sont souvent bien faibles (il cite un exemple où sur 13 000 ouvriers, 1.000 seulement font partie du syndicat) ; enfin 3° les chambres syndicales des unions renferment des femmes qui s'opposent avec ardeur à leur exclusion. Elles travaillent parce qu'il le faut et parce qu'elles le veulent. Reste l'État. Cependant M. Martin hésite à lui demander un coup d'État contre le travail des femmes ; il reconnaît que ce n'est pas encore possible, qu'il faudrait des compensations qu'on ne peut pas encore donner, bref qu'il faut tout attendre des progrès futurs de la société. Ainsi-soit-il.

Vierteljahrsschrift, etc. Revue trimestrielle de politique et d'économique, etc., dirigée par M. Kuno Frankenstein, tome V, 2e fasc. Leipzig 1896, C.-L. Hirschfeld. — Ce numéro renferme plusieurs articles très intéressants dont je tiendrais à parler longuement, mais je dois me borner à saluer ces articles en passant. Voici d'abord celui de M. A. Oncken, du savant professeur qui s'est fait la spécialité d'étudier Quesnay à fond ; il a publié sur le fondateur de la « physiocratie » un gros ouvrage, et trouve toujours quelque chose d'inédit à ajouter. Ici, il le considère, Ques-

nay, comme grand propriétaire rural — qualité qui explique en partie ses travaux et ses opinions. Puis il présente ses « commencements économiques ». C'est presque une idylle économique que M. Oncken peint. Si vous trouvez hardi, audacieux, le rapprochement de ces deux derniers mots, je vous dirai simplement : lisez l'article. Ce qui m'a le plus frappé, c'est que Quesnay a été inspiré par Gournay et que Gournay a commencé par être commerçant. Il y a des gens qui s'imaginent que la science économique est née dans la tête d'un savant, elle est plutôt le résultat des observations des négociants et un peu des hommes d'État qui savaient penser sur ce qu'ils voyaient. La science économique est la fille des grandes affaires.

M. G. Flamingo présente des variations sur ce thème : « La métaphysique sociale », trois mots qui ont peut-être pour but de remplacer celui de *Sociologie*. Soit, je le veux bien, puisque je ne suis pas tenu d'aborder les régions transcendentales.

M. K. Frankenstein préfère également se tenir plus près de la pratique. Il croit que des *trade-unions*, cela se dit en allemand : *Berufsvereine*, l'auteur dit *Arbeiter* berufsvereine (*Arbeiter* = ouvrier), mettons donc : syndicats ouvriers, pour parler français [1]. M. Frankenstein voudrait les voir se multiplier en Allemagne et ne serait pas éloigné de demander pour eux des faveurs législatives. Jusqu'à présent le gouvernement allemand a pensé que ces faveurs profiteraient surtout aux socialistes et il s'est abstenu.

Nous avons encore à mentionner — à saluer, si vous voulez — le travail de M. Macchioro sur les opinions économiques du comte Pietro Verri, publiciste célèbre du XVIIIe siècle et celui de M. H. Dietzel sur l'Utopie de Th. Morus et l'État du soleil de Campanella. Disons seulement que M. Dietzel distingue deux sortes de collectivismes : 1° le collectivisme qui fait disparaître l'individu dans la société, ce serait le « socialisme » et 2° celui qui accentue l'individualité et qu'on devrait nommer communisme. Cette terminologie particulière au savant professeur aura de la peine à se faire accepter.

Das Zeitalter der Fugger (L'Époque des Fugger), par M. R. Ehrenberg, tome II (Iena, G. Fischer, 1896). — On sait que les

---

[1] Je crois avoir démontré dans mon *Petit Dictionnaire politique et social*, qui vient de paraître à la librairie Perrin et Cie, que c'est du mauvais français. On dit le plus souvent syndicats quand on pense aux *Chambres syndicales*.

Fugger, actuellement une famille princière, étaient les « Rothschild » du XVIe siècle. Il a été question longuement de ces célèbres négociants et banquiers dans le tome Ier ; dans le présent volume, M. Ehrenberg traite des capitaux et du crédit au XVIe siècle et notamment des grandes bourses (*Weltbörsen*) et des crises financières.

Les deux plus grandes bourses — reconnues comme telles — semblent avoir été alors Anvers et Lyon. Il n'est question ni de Londres, ni de Paris, ni d'une ville d'Allemagne ou d'Italie. Augsbourg, Gênes et Florence furent dépassés alors. Anvers était devenu la première bourse du monde, Lyon la seconde, et c'est surtout à Louis XI que cette dernière devait sa grandeur. Nous ne pouvons raconter ici l'histoire de ces villes, nous allons plutôt emprunter, au troisième chapitre, quelques indications sur la nature et la forme des affaires qui se pratiquaient à ces bourses. Dans les deux villes se tenaient d'abord de grandes foires universelles plusieurs fois par an ; à Anvers, la foire était même considérée comme permanente. Quantité de marchandises étaient vendues à crédit, et les dettes étaient liquidées à des termes convenus et généralement tenus avec rigueur. Les dettes avaient la forme de lettres de change ou de crédit. Les fonds se concentraient sur ces places, et c'est là que durent puiser les princes qui avaient besoin d'argent pour leurs guerres.

Et quelle était la cause de la grandeur d'Anvers et de Lyon ? C'était la liberté du commerce qui y régnait au XVIe siècle. Les commerçants de tous les pays pouvaient s'y rencontrer et traiter sur le pied de l'égalité. Il pouvait ainsi s'y établir des coutumes rationnelles, ainsi qu'une opinion générale sur le crédit, sur ceux qui méritent d'en jouir, sur la qualité des marchandises et sur les prix. Nous ne pouvons pas, on le comprend, entrer ici dans des développements sur ces points, ce que nous regrettons d'autant plus que nous aurions eu l'occasion de constater que le commerce et le crédit ont leurs « lois naturelles ».

L'auteur consacre une division spéciale (trois chapitres) aux « crises financières internationales » du XVIe siècle. La première de ces crises est une conséquence des luttes de François Ier avec Charles-Quint, mais comment donner ici, en quelques lignes, une idée des faits qui se sont suivis alors et de leurs conséquences ? Que de dépenses stériles ! que de finances mal réglées ! que de promesses légèrement données et naturellement mal tenues ! que d'imprévoyance, d'exagération, etc. Il semble seulement qu'une crise financière n'ait pas eu alors un effet aussi général

qu'elle l'aurait de nos jours ; on n'a pas dû ressentir ces crises dans les régions inférieures de la société. Autant que nous pouvons en juger, M. Ehrenberg a utilisé toutes les sources accessibles, peut-être toutes les sources existantes, et il a décrit et apprécié les faits avec clarté et avec maturité.

Vauban, seine Stellung, etc. (Vauban, la place à lui assigner dans l'histoire de l'économie politique et son plan de réforme) par M. Fred. Lohmann (Leipzig, Duncker und Humblot, 1895). — Ce travail, très soigné et plein de mérite, rectifie un certain nombre d'erreurs qui ont cours sur l'illustre maréchal et lui assigne, dans l'histoire de l'économie politique une place autre et, selon moi, plus élevée que celle qu'il occupe, surtout depuis Daire, qui, d'ailleurs, ne semble pas avoir connu les mémoires de Vauban parus sous le titre de « Oisivetés » (on dirait aujourd'hui : Loisirs, produits de mes). Ainsi, un plus ample informé, ou un examen plus approfondi, nous montre que Vauban n'est pas un émule de Boisguillebert et avec lui un précurseur de l'économie politique classique, il est encore imbu des idées du mercantilisme de Colbert, il croit encore que les métaux précieux sont la principale richesse, mais on lui a su gré d'ajouter : toutefois pas l'*unique richesse* ; Boisguillebert est plutôt sur le chemin de la physiocratie, mais avec des vues plus larges.

Vauban, qui a d'ailleurs émis plus d'une idée utile aux économistes, est surtout remarquable comme réformateur. Il plaide la cause du travail, de la production, du commerce, de l'industrie, sans distinguer entre la bourgeoisie, les paysans, les ouvriers des villes et des campagnes. Sous ce rapport il était un précurseur d'ordre élevé. Il a parlé aussi finances, mais je ne m'y arrête pas, comme je m'abstiendrai d'éplucher chacune de ses phrases. Si, après deux siècles de travaux gigantesques — car l'humanité presque entière y a contribué — nous sommes plus avancés, plus profonds, plus précis, plus larges que lui, où est le mérite. Vauban est certainement plus original et doit plus à lui-même que l'un de nous. N'oublions pas de dire que Vauban a été l'initiateur de la statistique ; il n'a pas inventé le nom, mais il a contribué à introduire la chose en en faisant ressortir l'énorme utilité. Le travail de M. F. Lohmann est très clair, très méthodique et semble au courant de toutes les publications antérieures.

Beiträge zur Geschichte der gewerblichen Arbeit in England Documents pour servir à l'histoire du travail industriel en Angleterre dans les cinquante dernières années), par C. A. Schmid (Iena, G. Fischer, 1896, 1 vol.). — C'est une analyse des résultats de la grand Enquête de la *Royal Commission on Labour*, résultats d'une très grande portée, car ils engagent l'auteur à commencer ainsi son livre : « Il n'y a pas longtemps que les vues exprimées par les fameux

The rich richer, the poor poorer

étaient considérées comme une vérité incontestable, comme la règle du développement social, et cela, non seulement chez les socialistes de toute nuance, mais même parmi les libéraux. » Parmi les libéraux, non. Ceux-ci avaient ouvert les yeux, tandis que les autres, socialistes militants et socialistes enseignants, ne voulaient pas voir. L'auteur déclare que cette proposition désormais ne peut plus être maintenue, que la situation ouvrière s'est considérablement améliorée depuis cinquante ans, et que Engels, alter ego de Marx, lui-même, a dû en convenir en réimprimant en 1892 son livre sur la situation des ouvriers anglais.

L'auteur a divisé son travail de manière à pouvoir faire connaître l'état des ouvriers dans les diverses industries, et cela, en reproduisant des extraits de l'enquête ou en en résumant les conclusions. Il donne ensuite des vues d'ensemble et cite les opinions d'amis des ouvriers, comme Ludlow, Sidney Webb et autres qui reconnaissent la réalité des progrès, tout en les considérant comme insuffisants. Il a beau jeu ensuite à refuter les socialistes de profession, comme M. Schippel, et il en montre les procédés étonnants. Par exemple, comparant les salaires actuels aux salaires de 1840, M. Schippel défalque 29 p. 100 des premiers pour tenir compte des chômages, et maintient sans changement les chiffres de 1840. M. Schippel raisonne ensuite sur les salaires de 1860, comme si c'étaient ceux d'aujourd'hui... M. Schmid traite aussi des sans-travail, de la coopération, mais sans insister. En somme, son travail sera très utile à ceux auxquels les volumes de l'enquête ne seront pas accessibles.

M. E. Schwiedland vient de publier à la Chambre de commerce et d'industrie de Vienne (Autriche), un rapport sur la réglementation du travail à domicile (*Vorbericht über eine gesetzliche Rege-*

lung der Heimarbeit)[1]. Le travail à domicile peut avoir lieu pour des particuliers (consommateurs), pour des industriels, pour des commerçants. Dans le premier cas l'artisan travaille pour une clientèle déterminée, mais sans magasin ouvert sur la rue. Encore, s'il a une enseigne, le local où il reçoit, à un étage quelconque, les personnes qui viennent lui demander des services, peut être considéré comme « une boutique sur rue ». Le travail à domicile pour un industriel, un patron, est déjà moins avantageux, car le patron réclame naturellement sa part de bénéfice, mais dans cette combinaison les cas sont très variés. Il en est où le patron fait des avances de matières premières, peut-être de machines, etc., il en est où l'ouvrier en chambre ne jouit d'aucun de ces avantages et subit trop exclusivement la loi du patron. La situation la plus mauvaise est celle des travailleurs en chambre qui ont pour « éditeurs » (*Verleger*) des commerçants. Le commerçant subit des concurrences qu'il ne peut vaincre que par le bon marché, ses marchandises, d'ailleurs, si ce n'est pas toujours de la camelotte, sont toujours composées d'objets destinés aux gens peu aisés, et se vendant à bas prix. Dans cette situation, le commerçant pèse tant qu'il peut sur les salaires, et ces travailleurs en chambre doivent peiner pendant de longues journées pour manger un pain sec. Tout le monde a pitié des gens qu'on fait ainsi « suer ».

Nous ne pouvons pas entrer ici dans des détails, mais M. Schwiedland l'a fait dans son rapport, qui est clair, développé et assez complet. Il décrit les us et coutumes de l'Autriche et les compare avec ceux d'autres pays ; puis il fait connaître la législation comparée et les remèdes proposés dans différentes contrées. Les remèdes, c'est là la partie difficile, délicate de tous les travaux qui nous montrent à nu les plaies sociales, et même les maux individuels. Il faut faire ce que l'on peut pour les guérir ou atténuer, mais il faut se résigner à ne pas pouvoir donner un salaire égal à l'habile ouvrier et au maladroit, à ne pas voir prospérer le paresseux à l'égal du laborieux. Le socialisme s'y est déjà résigné par la plume de K. Marx, qui n'accorde le salaire d'une heure qu'à celui qui, dans cette heure, a produit un résultat égal à la moyenne de ce que la société peut produire en 60 minutes. Quoiqu'il en soit, espérons que le rapport de M. Schwiedland aura des effets bienfaisants sur le travail à domicile.

---

[1] Publié par la Chambre du commerce de Vienne.

Giornale degli Economisti (*Journal des Economistes*), paraissant à Rome sous la direction de MM. le prof. de Viti de Marco, B. Mazzola, M. Pantaleoni et A. Zorli. — Cette revue renferme souvent des mémoires si étendus qu'on ne sait comment les réduire à un court résumé. Voici par exemple, dans le fascicule de juin, un dernier article sur la réforme des impôts locaux, dans lequel M. G. Alesso, après avoir passé en revue ce qui s'est fait ailleurs, dit ce qu'il désire pour l'Italie, savoir : la séparation des finances de l'Etat des finances provinciales et communales. L'auteur ne s'attend pas à voir ses propositions réalisées de sitôt, si jamais, et il a raison sous bien des rapports. Et pourtant, *a priori*, on pourrait soutenir que rien n'est plus facile qu'une réforme des impôts communaux. Le Parlement n'est-il pas composé de représentants des populations, ne doit-on pas, et ne peut-on pas leur attribuer le désir de contenter leurs électeurs, en combinant le meilleur système financier possible ? La bonne volonté sans doute, ne manque pas ; mais comment satisfaire tous les intérêts, comment arriver à imposer les gens, sans qu'ils le sentent ? C'est ce problème là qui n'est pas encore résolue.

Dans le numéro de juillet, M. G. Valenti fait insérer un nouvel article sur la base agronomique de la rente (du sol), et ce n'est pas le dernier. C'est un grand chapitre d'économie rurale que traite l'auteur, c'est le moyen de lutter contre la concurrence américaine, c'est le choix des cultures et plus encore des procédés à suivre. On sait que la méthode intensive est très différente de la méthode extensive, que l'une exige beaucoup plus de capitaux que l'autre : or, l'auteur cherche à faire la part des deux, en tenant compte des circonstances. On nous dit là des choses très intéressantes, mais ma connaissance de la théorie de la rente du sol ne s'en est pas approfondie et je ne puis rien apprendre sur ce point à mes lecteurs.

M. Aldo Contento consacre un article aux droits d'octroi, aux taxes de consommation et montre que les charges augmentent. On sera unanime à le regretter, mais le fait est-il bien évitable ? Ce n'est peut-être pas aussi facile à démontrer qu'on pourrait le croire.

M. Benini qui, dans le fascicule de juin, avait fait insérer un discours sur le principe des variations dans l'Economie politique et dans la Statistique, principe peut-être d'une nature un peu mystique, traite dans le fascicule d'août de quelques points obscurs dans la démographie. Il a — dans une certaine mesure — raison de regretter qu'on base les calculs, et notamment les

moyennes, plus souvent sur le total des individus que sur le total des familles, mais on lui répondra qu'il existe aussi des travaux dont la famille est la base, qu'on a ensuite formé des groupes, 1° des hommes de tel âge à tel âge ; 2° des femmes de tel âge à tel autre, sans parler, 3° de compositions de groupes divers. On doit ajouter que la famille laisse également à désirer comme unité : il y a le veuvage et l'abandon ; il y a la famille légitime et la famille illégitime, mais constante ; la famille composée d'époux de 30 ans et celle d'époux de 70 à 80 ans, etc., etc., surtout pour les questions de fécondité. Par rapport à ces questions « obscures » il y a encore des cas auxquels l'auteur n'a pas pensé et que nous ne croyons pas devoir relever ici. Nous sommes loin de décourager M. Benini dans sa recherche des variations et des points obscurs de la démographie, on ne saurait trop multiplier ces recherches... mais avec prudence.

L'*Economista*, publié à Florence, par M. A.-J. de Johannis. — Dans les numéros du 28 juin, et dans d'autres postérieurs, il est question du « socialisme catholique. » Il paraît que c'est là une expression sur la portée de laquelle on n'est pas d'accord. Elle est refusée par des catholiques et certes aussi par des économistes. Pour ma part je trouve que ces deux mots jurent d'être ensemble. Ils me rappellent d'ailleurs le livre (Traité d'Economique) d'un prêtre qui, en parlant du travail, distingue le travail avant le premier péché (au Paradis) et le travail après le péché. L'auteur d'un travail inséré dans l'*Economista* dit, entre autres choses, que le chef de l'église catholique n'approuve ni le socialisme proprement dit, ni ce qu'on appelle le socialisme catholique. Je le veux bien, mais il aurait évité tous les malentendus, s'il n'avait pas abordé la question. Dans les temps agités, quand les passions secouent les populations, les interprétations erronées sont plus faciles et plus fréquentes que les bonnes.

Le fascicule du 5 juillet nous apprend qu'on songe au Ministère du Trésor (M. Luzzatti) et au Ministère du Commerce à proposer une loi contre l'usure. L'*Economista* y trouve à redire. Si l'on pense qu'usure signifie « intérêt exagéré » on peut demander à quel taux commence l'exagération ? La banque d'Angleterre escompte à 1 $^1/_2$ p. 100, la banque de France à 2 p. 100, la banque d'Allemagne à 3 p. 100, la banque d'Italie à 5 ou 6 p. 100. Ne pourrait-on pas dire que, comparée à la précédente, chacune de ces banques fait de l'usure. Et ne peut-on pas faire un reproche sem-

blable au marchand qui prend plus de bénéfice qu'un autre ? L'auteur de l'article montre que la question est plus compliquée qu'elle n'en a l'air, que le taux de l'intérêt dépend des circonstances et que ces circonstances diffèrent d'une contrée à l'autre.

Le fascicule du 30 août s'étend sur les projets des ministres du Trésor et du Commerce relativement aux ouvriers. On songe surtout aux assurances contre les accidents et aux pensions de vieillesse. On est d'avis que les ouvriers italiens ne sont ni suffisamment rémunérés, ni assez bien organisés pour qu'ils puissent s'élever uniquement par leurs propres forces, il faut que l'Etat vienne à leur aide. Mais l'Etat ne doit et ne peut pas tout faire ; il est nécessaire que l'ouvrier soit prévoyant, qu'il pense à l'avenir, qu'il s'aide lui-même et alors les fonds publics lui viendront en aide. Nous n'avons pas encore de détails sur le mode d'organisation des institutions projetées, l'essentiel est de trouver le moyen de les rendre efficaces sans trop charger le Trésor. On ne doit pas oublier que le pays a déjà une dette de 585,094,762 francs de rente, soit un capital évalué à 12,978,427,718 francs, ce qui est une dette bien grande pour un pays riche en beautés naturelles et artistiques et même en produits agricoles, mais dont l'industrie est relativement arriérée.

M. G. Fiamingo : *Il protezionismo sociale contemporaneo* (Le protectionisme social contemporain). Turin, Roux-Frassatti, 1896. — L'auteur remue beaucoup d'idées, il les mêle, les secoue, mais je ne vois pas qu'il en fasse sortir des conclusions bien nettes et bien originales. J'ai déjà rencontré pareille chose parmi les sociologues, et il m'est souvent resté des doutes sur les intentions des auteurs. Ainsi, M. Fiamingo est-il d'avis que l'évolution utilitaire de l'activité de l'Etat est une chose salutaire ? Je dois croire d'après la 3e section du chapitre 1er que non, que l'action de l'Etat sur la société actuelle est plutôt nuisible, *dannoso*. La pensée de l'auteur sur « l'équilibre en sociologie » n'est peut-être pas exprimée avec assez de clarté. Veut-il seulement dire que cet équilibre — la vie sociale pondérée par les services que les hommes se rendent mutuellement — est le résultat de la variété des facultés que possèdent les hommes, facultés qui se complètent et permettent la création d'un Etat organisé ? L'auteur parle ensuite de la protection politique dans le camp économique, puis du malaise social actuel qui a pour symptômes l'extension du socialisme et l'accroissement des dépenses publiques. Le parlementarisme est-il pour

quelque chose dans les maux relevés, car il commet et a commis bien des péchés ? Cependant tout n'est pas mauvais dans cette institution, seulement on ne nous explique pas bien clairement ce qu'on pourrait mettre à la place. Il est ensuite un point, très important celui-là, que l'auteur expose avec clarté et nous sommes cordialement d'accord avec lui, c'est que le progrès de la société humaine est dû au développement de l'intelligence des hommes et non à l'accroissement de leurs forces physiques. Nous répétons, en terminant, que M. Fiamingo est un remueur d'idées, nous croyons seulement qu'il en mêle trop à la fois.

M. Celso Ferrari soumet au public un livre intitulé : *La Nazionalita e la Vita sociale* (la Nationalité et la Vie sociale). Palerme, Remo Sandron, 1896. C'est un volume qui se lit agréablement ; on y trouve beaucoup de pensées justes et un peu d'utopie ; je suis tenté de croire que l'auteur est un homme encore jeune qui a, du reste, beaucoup travaillé. Il commence par constater ou par affirmer la relativité de nos connaissances, mais semble attribuer une plus grande influence aux phénomènes sociaux qu'aux phénomènes biologiques et physiques, ce qui ne me semble pas répondre à la réalité. Aussi les mots *moral* et *social* lui disent-ils une seule et même chose. Ceci peut être, dans une forte mesure, vrai, sans être une conséquence de la proposition précédente.

L'étude de la nationalité se résout pour l'auteur en une analyse de la vie sociale. La vie sociale dépend en premier lieu du milieu, c'est-à-dire du territoire ; l'auteur est d'avis que la nature de ce milieu et les circonstances qui le dominent contribuent grandement à rendre uniforme la physiologie des individus qui habitent le même pays, de manière à faciliter leur groupement en société. Dans ce cas, la différence des races peut retarder, mais non empêcher la fusion des différents types. Aussi peut-on laisser toute liberté à l'émigration (l'immigration) sans avoir rien à craindre pour la nationalité.

L'auteur passe ensuite en revue « les produits de la vie sociale ». Il en signale surtout quatre : 1° le langage, qui en est effet une propriété collective, qu'on doit tenir en honneur et dont on doit soigner la pureté ; 2° les religions (le pluriel est de l'auteur), le sentiment religieux ne serait pas né dans l'individu (selon l'auteur) il est un produit de la vie sociale, et a pour mission d'aider l'État à dégager, à découvrir, à répandre la justice et l'amour du prochain. Il y aurait là à discuter certains points que l'espace ne nous per-

met pas de relever. L'auteur cite ensuite : 3° l'art, et 4° la science, mais nous ne pouvons pas le suivre sur ces domaines.

Dans un autre chapitre, on nous montre la famille et l'État dans l'organisation sociale. On commence au monde inorganique, passe à la première cellule organique et pousse la série des évolutions jusqu'à la crise actuelle de la famille représentée par les attaques contre le mariage et par les efforts tentés pour émanciper la femme. Par la vaste envergure de ces questions l'auteur se révèle comme sociologue et, comme j'ai de la peine à embrasser d'un coup d'œil un espace aussi étendu, je me dérobe et passe à un autre... chapitre. Nous arrivons ainsi à la nationalité. On peut la définir « un sentiment social que l'individu possède en commun avec d'autres hommes ». Aussi l'auteur trouve-t-il (avec raison) la lutte des classes une chose anormale au point de vue social, et il demande que l'éducation réagisse contre les influences pernicieuses qu'il signale. Il a des sentiments analogues relativement à la guerre internationale, il voudrait que les nationalités ne se considérassent pas mutuellement comme des ennemies — ce que je voudrais aussi : mais sur ce point je ne suis pas aussi optimiste que M. C. Ferrari, je ne suis même pas optimiste du tout. Espérons que M. Ferrari ait raison et que j'ai tort.

Employons ce qui nous reste d'espace pour signaler aux hommes spéciaux quelques brochures qui ne sont, certes, pas sans intérêt. Deux ont pour auteur M. le professeur A. Jéhan de Johannis. L'une est intitulée : *Su i rapporti tra Capitale e Lavoro* et l'auteur y expose que la position du travail s'est modifiée depuis cinquante ans, celle du capital devrait suivre le mouvement et se rapprocher de son collaborateur ; l'autre est intitulée : *Delle società commerciali anonime* (des sociétés anonymes) et expose en vue d'une réforme du code de commerce quinze points qui mériteraient d'être examinés de près et sur lesquels devraient porter les réformes.

M. Giacinto Frascara a publié : *La circolazione in Italia* (Rome, imprimerie du Sénat, 1896). L'auteur expose les défauts de cette circulation et propose des remèdes en s'appuyant sur ce qui s'est fait dans les autres pays. Le travail est évidemment d'un homme qui a étudié la question, malheureusement on ne peut pas reproduire ses idées ni ses chiffres en quelques lignes.

M. C. Supino, à l'occasion d'un projet de loi sur la marine marchande qui va être discuté à Rome, publie une brochure inti-

tulée : *J. Provvedimenti per la marina.* L'auteur croit avec raison que les progrès de la marine marchande dépendent bien plus des progrès du commerce international d'un pays que de toutes les primes et autres faveurs qu'un parlement pourrait voter. La brochure reproduit tous les chiffres dont l'auteur a besoin pour soutenir ses idées.

M. E. Schwiedland a publié une brochure sur l'influence que la liberté de l'industrie a exercée sur la petite industrie. La liberté a pour effet — en Autriche comme dans tout autre pays — d'augmenter le nombre des petits industriels ou artisans et des petits commerçants qui cherchent à se rendre indépendants, et il montre que leur concurrence mutuelle les empêche de prospérer. C'est vrai. Connaît-on un remède à ce mal ? La limitation en serait-il un ? On n'oserait l'admettre de nos jours, car ce serait décréter : « Toi, Pierre, ou vous Paul, Jean et autres, vous resterez éternellement sous les ordres d'un patron. » Et s'ils ne trouvent pas de patron ? M. Schwiedland ne propose aucun remède, il se contente de signaler le mal.

M. Crupenski, le directeur de la statistique de la Roumanie, publie une notice sur l'Etat démographique de la Roumanie dans le *Bulletin de l'Institut international de statistique*, où je trouve que c'est en Roumanie qu'on devient le plus vieux. Je m'empresse — pour terminer par un bon conseil — d'inviter mes contemporains à se rendre au plus vite dans cet heureux pays.

MAURICE BLOCK.

LETTRE D'AUTRICHE-HONGRIE

Budapest, 24 septembre 1896.

Sommaire. — Le Congrès agricole international. — Le Congrès agricole non-grois. — Bimétallisme et protectionnisme. — La dissolution du Parlement et l'arrangement décimal austro-hongrois.

Ayant eu pendant une dizaine de jours le grand plaisir de voir dans nos murs MM. E. Levasseur, Frédéric Passy, G. de Molinari, Yves Guyot et de les entendre presque chaque jour prendre la parole dans les débats — un disciple hongrois de Bastiat ne serait-il pas tenté de s'écrier : « La Société d'Économie politique n'est pas à Paris, elle est dans nos murs ? » Cette rare aubaine intellectuelle nous est échue comme une des conséquences de la grande fête du millénaire que la Hongrie a célébrée en 1896 et célèbre encore à cette heure et comme corollaire de laquelle d'innombrables congrès se sont réunis dans la capitale du royaume de Saint-Etienne. Ces congrès n'ont pas eu une égale valeur et ne pouvaient pas l'avoir, il y en avait de nationaux et d'internationaux, les uns parfois n'étant que la superfétation des autres. Toutes les industries, tous les métiers ont tenu à « congresser » et c'est ainsi qu'il n'y a pas de corps de métier qui n'ait tenu de solennelles assises, toujours présidées par un haut fonctionnaire, parfois par un ministre : les sucriers et les médecins, les dentistes et les fabricants de cuirs, les tailleurs et les ramoneurs ont eu leurs congrès. Je ne vous en parlerai pas. A vrai dire, ces réunions-là sont parfois plutôt attristantes que réjouissantes en ce que l'homme, se croyant foule et se sentant soutenu, y déploie la plupart du temps un égoïsme féroce sous le masque de l' « esprit de corps » et formule des prétentions qu'isolément il n'oserait même pas énoncer. Je m'arrête dans l'énumération et me bornerai pour finir et comme preuve du morcellement où les intérêts se complaisent de nos jours, à constater que nous avons eu ici la semaine dernière le congrès des avocats, immédiatement suivi du congrès des juristes. J'avais été tenté de croire que j'avais mal lu et que c'était le même congrès qui se continuait. On m'a appris que je faisais erreur, que la première réunion se composait d'avocats, praticiens qui s'étaient exclusivement occupés des intérêts de leur corporation, j'allais écrire de leur caste, et en premier lieu de la création de caisses de retraites pour les leurs et n'examinaient les lois nouvelles ou à créer qu'au point de vue de leur métier, tandis que

les juristes traitaient les questions législatives de plus haut, au point de vue de la science ; je me borne à dire que je n'en disconviens pas.

Il va de soi que l'économie politique tenait la moindre place dans toutes ces délibérations. Elle était par contre fort intéressée aux débats du congrès international dit agricole, en vue duquel notre gouvernement avait convié tous les gouvernements à se faire représenter et avait en outre invité un certain nombre d'économistes de renom... des deux camps. Etant donnée la politique du gouvernement actuel de la France en matière de douanes et de bimétallisme, je n'ai pas besoin de faire ressortir que des quatre savants nommés en tête de cette lettre aucun ne figurait au congrès comme délégué de ce gouvernement. Oh! non. Le programme était des plus vastes; je me bornerai cependant à dire qu'il portait principalement sur la question des droits d'entrée sur les céréales et sur la question du bimétallisme. Vous pensez bien, dès lors, que les coryphées du bimétallisme, les Allard (Belgique), les Kardorff (Allemagne), le comte Harrach (Autriche), etc., n'ont pas manqué au rendez-vous, M. Méline qui, *in absentia*,avait été élu un des présidents d'honneur du congrès, s'était fait représenter par M. H. Sagnier, directeur du *Journal de l'agriculture*. Durant les trois jours qu'a duré la discussion dans quatre sections différentes, la lutte a été des plus vives. MM. Guyot, Levasseur et de Molinari y ont tenu une place des plus marquantes. Ce dernier a, dès le second jour, fait une conférence sur son projet, exposé il y a dix-huit ans au prince de Bismarck et soutenu depuis dans vos colonnes et au *Journal des Débats*, le projet d'une union douanière de l'Europe centrale. Cette idée fera, je crois, son chemin, bien qu'au congrès elle ait été combattue pour différentes raisons pratiques et, nettement repoussée par M. Sagnier, la motion n'en est pas moins revenue sur le tapis dans les débats des différentes sections et on pouvait s'apercevoir que les agrariens ne demanderaient pas mieux que de s'y accrocher en désespoir de cause.

Car, ce que ce congrès, où toutes les nations s'étaient fait représenter, aura surtout abouti à faire ressortir avec toute évidence, c'est que les deux grandes panacées du monde agrarien, la protection douanière et le bimétallisme ne sauraient être sérieusement soutenues comme efficaces. On a montré à l'égard de l'élévation démesurée des droits d'entrée sur les céréales un scepticisme qui est d'excellent augure et je crois que les brochures publiées sur la matière en vue du congrès par M. de Molinari et M. Louis Strauss (d'Anvers), ont fortement contribué à dissiper sous ce rapport les illusions. Les protectionnistes les plus enragés ont reconnu que les prix du blé ne s'élevaient pas en proportion des taxes douanières, et dès lors il a fallu admettre que d'autres remèdes seraient nécessaires pour remédier aux doléances de l'agri-

culture. Parmi ces autres remèdes le bimétallisme figurait en tout premier rang. Il sort du débat passablement chiffonné. Les plus hardis de ses défenseurs ne se trouvaient pas en mesure de proposer un programme pratiquement réalisable; leur langage ressemblait à s'y méprendre à celui des anarchistes : laissez-nous d'abord démolir ce qui existe, nous organiserons après. Et dès lors il était facile de leur montrer que leur remède aboutissait à une banqueroute partielle d'abord, universelle ensuite, et que le papier-monnaie à cours forcé était au bout de leur campagne... La troisième corde à leur arc, c'était et c'est encore la réglementation du marché des céréales ou plutôt l'interdiction des ventes à terme. La législation allemande, vous le savez, vient de leur faire cette concession et la nouvelle loi doit entrer en vigueur en 1897. Les agrariens demandent qu'elle soit adoptée dans tous les pays. On voudrait presque qu'il en fût ainsi ; MM. les agrariens ne tarderaient pas à reconnaître que cette fois encore ils auront fait fausse route, que les ventes à terme ne sont pas la cause de la baisse générale des prix et que, si elles étaient interdites aux Bourses, MM. les grands propriétaires seraient les premiers à les pratiquer comme un élément indispensable des transactions sur un article de grande production et d'immense consommation.

Leur peu de satisfaction à l'égard des résultats du Congrès international n'a pas tardé à éclater. En effet, à peine cette assemblée était-elle close que le Congrès des agriculteurs hongrois se réunissait le 22. Les orateurs, cette fois exclusivement nationaux, ont surtout visé la constitution d'une association agricole générale à la place des comités régionaux que nous avons quant à présent. Le salut, paraît-il, est à ce prix. On a beaucoup médit de la spéculation sur les blés et prétendu qu'elle était la cause de la baisse générale; on en a demandé la répression. On a réclamé aussi contre les faveurs accordées au froment roumain et il a été résolu que cette faveur ne doit plus profiter à nos moulins. Enfin on a parlé aussi du bi-métallisme, mais aucune résolution n'a pu être votée en sa faveur. Les orateurs se sont bornés à affirmer que sa cause faisait des progrès et que le Congrès international lui-même avait été amené à le reconnaître..... Je m'en tiendrais là quant à cette dernière et fort intéressante réunion, si je n'avais fait la promesse de dire combien les délégués et membres étrangers ont été enchantés de l'accueil qu'ils ont trouvé ici et surpris des progrès de toute nature qu'ils ont été amenés à constater. Je suis naturellement heureux et flatté de ce mandat, mais il ne m'appartient pas d'aller plus loin.

*
* *

Ce qui assombrit quelque peu l'impression heureuse que nous laissent toutes ces fêtes et le grand succès de notre exposition, c'est que nous sommes à la veille d'élections générales que nous aurions pu renvoyer au mois de février prochain, date de l'expiration du mandat de nos députés, mais que des circonstances nous obligeront sans doute à accélérer. Ces circonstances, les voici : notre pacte dualiste avec l'Autriche expire le 31 décembre 1897 et il doit être dénoncé douze mois à l'avance, s'il ne peut être renouvelé et si l'on ne veut pas qu'il soit considéré comme renouvelé à défaut de dénonciation. On a donc depuis un an négocié entre Vienne et Budapest, et on est arrivé entre les deux gouvernements à une entente complète sur tous les points de leur compétence, savoir : le régime douanier, la restitution des taux de consommation perçus dans l'une des moitiés de la monarchie sur des objets consommés dans l'autre. On s'est entendu aussi sur les conditions dans lesquelles le privilége de la Banque I. et R. serait renouvelé pour une durée de quinze ans et sur les délais et les détails de la reprise des paiements en espèces. Toutefois, sur ce dernier point, si l'accord est complet entre les deux ministères, il y a encore une lacune dans les conventions à conclure avec la Banque elle-même. Celle-ci a bien consenti à laisser impayée une partie de la dette (environ 30 millions) sur la somme de 112 millions que l'Autriche doit lui rembourser pour augmenter son encaisse métallique ; elle s'est soumise aussi à une notable réduction des profits revenant aux actionnaires, pour accroître d'autant la part du Trésor ; elle a admis de même la nomination de certains de ses hauts fonctionnaires par les gouvernements, mais elle fait encore des objections quant au dualisme à établir dans son administration, dualisme qui correspond à l'organisation générale de la monarchie. Nul doute cependant que cette difficulté ne soit apaisée d'ici peu.

Il ne restera alors en suspens que la question de la « Quote », la quote-part incombant à chacune des deux moitiés de la monarchie dans les dépenses dites communes (armée, marine, diplomatie). L'Autriche y contribue actuellement pour 68.8 p. 100 et la Hongrie pour 31.2 p. 100. On a demandé à Vienne que cette proportion subisse une modification correspondante au développement de la prospérité de la Hongrie depuis trente ans. Tel n'était pas l'avis des Hongrois qui se sont attachés à prouver, chiffres en mains, que (*a*) dans les trente années écoulées depuis 1867 ils ont payé beaucoup plus qu'ils n'auraient dû payer ; qu'au surplus les Autrichiens en percevant des droits de consommation sur des objets produits chez eux et con-

sommés en Hongrie (bière, eau-de-vie, sucres, etc.) avaient frustré ce dernier pays d'innombrables millions ; que : (*b*) le taux de 31.2 p. 100 répondait tout juste à la proportion actuelle de la richesse du pays et que : (*c*) si cette richesse s'est accrue, celle de l'Autriche a augmenté tout au moins dans la même proportion, mais que, naturellement, les progrès réalisés par la Hongrie étaient plus visibles que ceux de l'Autriche, en proportion même de la pauvreté de la première, comparativement à la richesse acquise de la seconde. Les statisticiens ont fait défiler des monceaux de chiffres ; inutile de dire qu'on n'est pas parvenu à persuader la partie adverse. D'autant moins que le débat ne se poursuit pas entre les deux gouvernements, mais entre les Parlements, car le pacte dualiste, l' « Ausgleich » de 1867, a stipulé que cette matière-là ne sera pas réglée par un arrangement entre les deux ministères dont les Parlements seraient ensuite saisis, comme c'est le cas pour le renouvellement de l'Union douanière et monétaire. Cette fois, les quatre Chambres des deux Parlements se mettent directement en rapport, en déléguant chacun quinze membres, lesquels délibèrent et se communiquent leurs vues. La commission autrichienne a commencé et elle a réclamé à la Hongrie de porter à 46 p. 100 sa participation aux dépenses communes. La commission hongroise a fait une réponse absolument négative. Du côté de l'Autriche est venu un second mémoire tout aussi probant que le premier et on y a répondu avec des arguments non moins solides par un *non possumus*. Et là-dessus la correspondance est close. Il ne restera plus, pour trancher la difficulté, que de s'adresser à la décision du monarque, auquel, en ce cas, est attribué le droit de trancher la difficulté en fixant la « quote » pour un an.

Voilà où nous en sommes. On a d'abord pensé que le reichsrath autrichien et le parlement hongrois voteraient l'ensemble des arrangements déjà arrêtés entre les gouvernements, sauf à laisser en suspens la question de la « quote ». Cela aurait évité la nécessité de dénoncer le traité d'union douanière et commerciale au 31 décembre 1896 et nous aurions pu aussi amener à bon port la question de la circulation métallique si étroitement rattachée au renouvellement du privilège de la Banque. Mais cela ne fait pas l'affaire de tout le monde. Tout d'abord nos chers bi-métallistes ne sont pas fâchés de voir cette question maintenue en suspens. Qui sait si quelque miracle ne se produira encore à leur avantage ! Des considérations plus sérieuses se sont mises en travers de cette combinaison. L'opposition en Hongrie a déclaré ne voter le renouvellement du pacte dualiste que si le Parlement en était saisi dans sa totalité ; elle feint de craindre que la décision royale au sujet de la quote n'implique une forte aggravation de

charges. Dès lors, il n'y a plus à espérer que le pacte puisse être voté avant le 31 décembre et autant vaut convoquer la nouvelle Chambre au plus tôt. Au lendemain des élections il faudra bien se décider. Il va de soi que, telle étant la situation, le budget de 1897 dont le Parlement hongrois a été saisi dès sa première séance, le 3 septembre, et sur lequel la commission a déjà présenté son rapport, est également renvoyé à la future session [1].

Du côté de l'Autriche, les difficultés ne sont pas moins sérieuses. Vous vous souvenez de l'étrange proposition présentée il y a deux ans par le comte Taaffe, président du Conseil, et tendant à introduire le suffrage universel. Quatre ministères se sont succédé depuis lors et finalement le ministère Badeni a obtenu le vote d'une réforme dont il me serait impossible d'exposer les détails des plus compliqués, mais au sujet de laquelle il suffira de constater que, loin de simplifier le mode électoral, il a créé une cinquième catégorie de classe (curie), à côté des quatre qui élisent actuellement le reichsrath ; grande propriété, villes, campagnes et chambres de commerce. Cette cinquième « curie » doit servir à représenter la classe la moins aisée de la population ; elle aura 71 députés à côté des 352 dont la Chambre se composait jusqu'ici ; les nouveaux représentants sont répartis sur les différentes provinces d'après un mode souvent très fantaisiste ; parfois les campagnes et les villes votent ensemble et, ce qui est tout particulièrement intéressant, c'est que tous les électeurs participent au scrutin de la cinquième curie, lors même qu'ils auront déjà exercé leur droit électoral ailleurs. La « démocratie » n'en espère pas moins faire entrer quelques-uns des siens au futur reichsrath et il va de soi que ces 71 nouveaux mandats — *res nullius* — vont être des plus sollicités ; le gouvernement, lui, n'est pas le moins incertain quant aux résultats de cette hardiesse électorale et il fait tous ses efforts pour en sortir victorieux.

Dans ces circonstances on comprend qu'il ne soit pas très désireux de se présenter aux électeurs au lendemain d'un arrangement qu'on aurait jugé trop avantageux à la Hongrie. Autant donc, dans ce dernier pays, le ministère eût désiré paraître devant le pays au lendemain du renouvellement du pacte dualiste, autant le cabinet autrichien semble intéressé à laisser ces choses en suspens. Ce n'est pas, si vous voulez, de la grande et prévoyante politique. Quelques pacifiques que soient les intentions de tous les gouvernements et quelque éloquentes qu'aient été les protestations que nous venons d'entendre au Congrès de la paix et au Congrès interparlementaire qui viennent de

[1] La dissolution du Parlement hongrois a eu lieu le 5 octobre.

tenir leurs assises à Budapest, — il est certain que la monarchie avait tout à gagner à mettre son organisme dualiste, passablement compliqué, à l'abri pour une nouvelle période décennale, et cela au plus tôt, ne fut-ce que pour permettre aux nouvelles Chambres de se consacrer à des besognes moins stériles que des débats dont l'issue est prévue par tout le monde, et que de faire porter les programmes électoraux sur des matières qui, en fin de compte, ne supportent pas deux solutions.

Mais tel n'est pas l'avis du cabinet Badeni à Vienne et telle n'a pas été la tactique adoptée par l'opposition hongroise. Nous aurons donc un automne et un hiver des plus agités.

André-E. Hoen.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Septembre* 1896.)

5. — **Arrêté** relatif aux conditions auxquelles M. Constant Coquelin est autorisé à joner hors de la Comédie-Française (page 4977).

— **Caisse des dépôts et consignations** : État des comptes antérieurs au 31 décembre 1867 tombant sous l'application de l'article 43 de la loi du 16 avril 1895 (page 4981).

6. — **Rapport** suivi d'un décret faisant application aux colonies françaises de la loi du 31 décembre 1895, relative à la majoration des pensions de la caisse nationale des retraites (page 4994).

8. — **Décret** portant modification à l'organisation de l'administration centrale du ministère des travaux publics (page 5025).

10. — **Situation** des chemins de fer de l'Europe au 31 décembre 1895 (page 5063).

12. — **Etat** approximatif de la récolte du froment, du méteil et du seigle en 1896 (page 5117).

16. — **Décret** portant approbation de la déclaration signée, le 30 juin 1896, entre la France et la Belgique (page 5197).

17. — autorisant la chambre de commerce de Cette (Hérault) à établir et administrer un outillage public sur les quais du port de cette ville (Cahier des charges y annexé) (page 5210).

18. — portant réorganisation du personnel des résidences de l'Annam, du Tonkin et du Cambodge (page 5227).

— portant organisation du personnel des résidences de Madagascar (page 5230).

— portant organisation de l'imprimerie coloniale de Cochinchine (page 5230).

19. — **Rapport** suivi d'un décret concernant l'organisation de la justice en Annam et au Tonkin (page 5243).

20. — **Décret** instituant une commission permanente du conseil supérieur des colonies (page 5276).

23. — modifiant le décret du 8 janvier 1874 relatif à l'acide stéarique à l'état de bougie et de produits similaires (page 5310).

— modifiant le décret du 8 novembre 1869 relatif aux sels employés pour les besoins de l'agriculture (page 5310).

24. — **Notification** au gouvernement de la République de l'adhésion du gouvernement britannique à la convention d'union postale universelle en ce qui concerne les colonies anglaises de l'Ascension et de Sainte-Hélène (page 5325).

25. — **Tableaux** présentant : 1° pour la campagne 1895-96, l'importance des quantités de betteraves mises en œuvre, le rendement des betteraves en sucre, en sirops et en mélasses, ainsi que le rendement des sirops en sucre ; 2° le relevé général des comptes tenus dans les fabriques de glucoses pendant les campagnes 1882-1883 à 1895-1896 (page 5344).

26. — **Décret** relatif au contrôle du mouvement des boissons entre la France et le Suisse (page 5357).

27. — détachant l'administration des cultes du ministère de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes pour la rattacher au ministère de la justice (page 5373).

29. — relatif au contrôle et aux vérifications des opérations des caisses d'épargne (page 5394).

Un appel aux nations. — Voici le texte du manifeste lancé à la suite du Congrès de la paix à Budapest :

Le VIIe Congrès universel qui a réuni à Budapest, du 17 au 22 septembre 1896, les délégués de plus de cent sociétés de la paix, venus de toutes les contrées de l'Europe et des États-Unis d'Amérique, s'adresse en toute confiance aux nations et leur dit :

Il fut un temps où l'on se faisait la guerre sans avertissement, dans un but de simple rapine, pour s'emparer des biens du voisin et pour se procurer des esclaves. Le pillage était la règle et le droit du plus fort s'exerçait sans contrôle. L'adoucissement des mœurs a transformé cet état de complète barbarie : on a porté la mort et la ruine au dehors en suivant certaines règles, qu'on appelait le droit de la guerre.

Les souffrances des peuples, des familles et des individus ont diminué sans doute, en même temps que les appréhensions angoissantes du lendemain ; mais elles se sont généralisées à mesure que grossissait la force numérique des armées en présence.

C'était toujours la guerre en perspective, c'est-à-dire la désolation et la mort certaines, bien qu'à des intervalles de plus en plus longs.

Aujourd'hui, c'est contre la guerre en principe que proteste le sentiment public, épuré par les nouveaux progrès de la civilisation et rendu toujours plus impérieux par de nouvelles conditions d'existence.

Cette évolution est juste, logique, inévitable ; et si d'anciennes coutumes moins barbares que celles de la guerre ont dû céder devant la

marche constante de l'humanité vers ses destinées idéales, le devoir de tout être pensant est de se demander si ce vestige sanglant de temps irrévocablement passés ne doit pas disparaître aussi dans un très prochain avenir.

Il a surgi d'autres moyens que la lutte violente pour régler les querelles entre particuliers, et déjà dans plus de cent cinquante cas les Etats, parties en cause, ont invoqué l'arbitrage pour mettre fin à leurs différends par les voies pacifiques.

Encore un effort dans le sein de la famille humaine, et la guerre aura dit son dernier mot, reléguant l'appel à la force dans la catégorie des vieilles institutions dont on aurait honte de se servir à notre époque !

Il y aura toujours des malentendus et des contestations entre des groupes de la famille humaine ; mais on saura les régler sans répandre le sang, grâce à l'amélioration des mœurs et à son inévitable conséquence, qui est le perfectionnement des institutions internationales.

Le jour où cette conviction aura pénétré les masses, c'en sera fait de la guerre, de ses préparatifs ruineux et de ses menaces.

C'est à ce travail lent, sans doute, mais conscient de son but final, que travaillent les sociétés de la paix répandues dans le monde entier et combinant leurs efforts pour une action collective, par leurs Congrès, et, dans l'intervalle, par leur Bureau international permanent à Berne.

Le VII° Congrès a constaté les notables résultats obtenus depuis deux ans par la propagande pacifique, dont les centres d'activité se sont accrus quant au nombre et quant au zèle de leurs membres. Il a pris acte des encouragements donnés à l'œuvre commune par des hommes d'État considérables, par des Parlements et par des associations importantes. Cette constatation l'a rempli de confiance en l'avenir, et ses résolutions ont toutes été prises en vue de généraliser autant que possible dans l'opinion publique le désir ardent des solutions amiables à donner aux questions litigieuses entre peuples, l'horreur des solutions violentes, dont la guerre est la plus cruelle expression.

Comme conséquence de ses aspirations, il a condamné l'appel à la violence dans les relations des peuples entre eux, quels qu'en soient les prétextes, et il s'est fait entre autres, l'interprète de l'horreur qu'inspirent les massacres en Turquie, en conjurant les puissances européennes de prendre sans retard les mesures nécessaires pour y mettre fin.

Appuyez donc, par un concours efficace, les groupes de la paix, vous tous qui comprenez l'indispensable nécessité de faire régner enfin la justice et le droit entre les nations.

Il ne suffit pas que l'opinion publiqne fasse ajourner les guerres, il faut que, puissante, irrésistible, elle impose la paix au monde !

C'est à ce prix que les familles pourront jouir du fruit du travail de leurs membres et que les nations profiteront à leur tour des bienfaits que leur procurera la sécurité des familles!

Budapest, le 22 septembre 1896.

Au nom du VIIe Congrès universel de la paix :

Le président, Général Etienne Turr;

Les secrétaires,

Elie Ducommun et Fr. Kemény.

Le canal des Portes-de-Fer. — La navigation du bas Danube était hérissée d'obstacles : la largeur du Danube, d'une moyenne de 600 mètres, tantôt s'étend jusqu'à 5 kilomètres, comme à la hauteur de l'île Moldova, tantôt se rétrécit dans des défilés, comme celui de Greben, à 460 mètres, celui de Kazan, à 165 mètres. Il y a plus d'un demi-siècle, sur l'initiative du comte Szechenyi, l'ingénieur Paul Vasarhelyi avait préparé des plans pour la régularisation du cours du bas Danube. En 1850, les ingénieurs Meussberger et Wen étudièrent de nouveaux projets. Les études continuèrent jusqu'en 1878, où le ministre du commerce, M. Gabriel Baross, chargea M. Ernest de Wallandt, inspecteur des travaux publics, de réaliser les projets suivants.

A la chute de Stenka, on dérocha une voie de 850 mètres de longueur, d'une largeur moyenne de 300 mètres. On fit un travail semblable à côté du double banc de sable Kozla et Dojke. A Izlas-Tachtâlir-Greben, on dérocha une voie de 3 kilomètres 1/2 de longueur. A Greben, on construisit une digue de refoulement de 6 kilomètres 2 de longueur. A la chute de Juc, un canal de 1 kilomètre de longueur fut déroché tout le long de la rive gauche du fleuve.

Mais restait le principal obstacle, celui qu'on appelait les Portes-de-Fer. Elles sont formées à 3 kilomètres en aval de la frontière hongroise d'un banc de rochers d'environ 2 kilomètres de longueur, que domine la Presada, et à l'extrémité duquel émerge le rocher appelé Plocsia. Partout le lit du fleuve est semé de pointes de roches à travers lesquelles les eaux tourbillonnent, trouvant difficilement un passage. A partir de Plocsia, le haut fond du lit se transforme en un abîme profond, avec les murailles à pic, caractéristiques des cataractes, ce qui cause une chute très forte. A 400 ou 500 mètres au-dessous, se trouvent encore les petites Portes-de-Fer.

Voici comment on a résolu ces difficultés. Les travaux ont été étudiés et conduits par M. l'ingénieur en chef Izsaky Erno, homme aussi modeste qu'habile, sous la direction de M. Bela de Gonda, chef des affaires de navigation.

Sur la rive droite du Danube, la moins profonde, on construisit une digue en travers destinée à servir de batardeau, puis on prolongea, en demi-cercle ouvert du côté du fleuve, cette digue qui devait devenir la digue définitive. On la construisait en apportant par un chemin de fer auquel elle servait de support des roches qu'on jetait dans le fleuve, de manière à lui donner une base qui varie de 20 mètres à 90 mètres, selon la profondeur. A l'abri de cette digue, on fit sauter les rochers à sec. Il a été employé un million de kilog. de dynamite à cette besogne et dans les carrières qui fournissaient de la pierre pour la digue. A la carrière de calcaire de Ribinca, on fit sauter un jour une mine chargée de 12.000 kilog. de dynamite. On se servait également de trépans dont la force de choc était de 30.000 kilog. Sur les Portes-de-Fer, on a déroché 200.000 mètres cubes, sur toute la longueur du canal 400.000 mètres cubes. Les déblais, qui se sont montés à un million de mètres cubes, ont été rejetés à droite et ont servi à constituer une rive artificielle. Le canal, ainsi construit dans le lit du Danube, a 80 mètres de largeur en plafond, 2 kilomètres 1/2 de longueur.

Une fois la digue entièrement terminée, il a fallu établir un nouveau batardeau pour en faire sauter la partie qui avait été construite la première pour barrer le fleuve. Les travaux ont été inaugurés le 15 septembre 1890. Ils ont donc duré six ans. Ils ont coûté 10 millions de florins, soit à peu près 23 millions de francs.

Le canal a été construit par les Hongrois, avec de l'argent hongrois, quoique établi sur une partie du Danube située entre la Roumanie et la Serbie.

(*Journal des Débats*).

Les champs d'or de l'Australie occidentale. — L'industrie de l'or, dans l'Australie occidentale, ne date pas de bien longtemps. Ce n'est que vers l'année 1882 qu'un explorateur revint des territoires de l'Extrême Nord avec la nouvelle qu'il y existait des alluvions et des filons aurifères. On se montra tout d'abord fort sceptique, les recherches entreprises de tous côtés, entre 1850 et 1860, sous l'influence des riches trouvailles faites à Bendigo et dans la Nouvelle-Galles du Sud, n'ayant amené aucun résultat; mais les gisements de Kimberley étaient réellement importants. La fièvre des mines reprit donc de plus belle ; une foule de mineurs afflua de toutes les parties de l'Australie ; on reprit avec plus de soin l'exploration des districts de la côte ; on s'aventura aussi vers l'Est ; bref, en 1889, quatre nouveaux champs d'or étaient découverts ; Zilgaros à l'est de Perth, Pilkawa, Ahsburton, Murchison au Nord. Une série de mécomptes menaçait cependant de

ruiner à tout jamais les exploitations aurifères dans la colonie, lorsque, vers la fin de 1892, deux prospecteurs, Bailey et Ford, qui s'étaient enfoncés dans l'Est, mirent à jour, par le plus grand des hasards, dans leur campement même, une poche d'une extraordinaire richesse. Ce fut l'impulsion définitive. Les capitaux d'Europe et d'Amérique affluèrent ; le pays, battu dans tous les sens, révéla de nouveaux gisements. Aujourd'hui, les champs d'or de l'Australie occidentale couvrent une superficie de 750.000 kilomètres carrés, près de deux fois et demie la superficie totale des Iles-Britanniques. Sans doute, la millième partie seulement de cet immense territoire est réellement concédée pour l'or ; mais nous ne sommes qu'au milieu, et même qu'au début de l'ère de prospection et de découvertes, et quelques chiffres vont nous dire la rapidité avec laquelle s'accroissent les concessions. La taxe imposée par l'Etat est d'environ 40 francs par hectare. En 1893, le produit de cette taxe s'élevait à 300.000 francs en chiffres ronds; en 1894, à plus de 800.000 francs ; en 1895, à 2.500.000 francs.

De tous les champs d'or, les plus importants et les plus riches, comme aussi les plus nouveaux, sont ceux de Coolgardie. Coolgardie, la métropole de l'or dans l'Ouest australien, est une ville étrange, poussée en deux années en plein « bush » à plus de 200 kilomètres de toute habitation. Pour y parvenir, on traverse un pays monotone et triste ; rien que des arbres, des eucalyptus aux formes grêles, semblables, avec leurs branches nues, à l'extrémité desquelles s'étale leur maigre feuillage gris bleu, à de gigantesques parasols déployés ; pas un oiseau, un sol de sable rougeâtre sans un brin d'herbe, sans le moindre ruisseau. Aucun signe de vie dans cette solitude, que de loin en loin quelques tentes de prospecteurs acharnés à leur rêve. Et, tout à coup, une immense trouée remplie de constructions de toutes tailles en toile, en tôle ondulée, en branchages même, en moellons et en briques ; c'est un énorme champ de foire, un fouillis où il est impossible au premier abord de reconnaître des rues, tant elles sont larges et les maisons qui les bordent basses et espacées. C'est une ville pourtant et bien vivante, peuplée de plus de 6.000 habitants aujourd'hui et s'accroissant tous les jours. Ses larges rues sont éclairées à la lumière électrique ; une voie ferrée la met en communication rapide avec Perth, la capitale, et par elle avec le monde entier ; de nombreux magasins renferment à peu près tout ce qu'on est habitué en Europe à considérer comme nécessaire à la vie.

Autour d'elle s'élèvent d'autres villes, nées d'hier également, et qui marchent sur ses traces ; Kolgardie, à une cinquantaine de kilomètres à l'Est, déjà presque sa rivale ; Kanowna, Karnalpi, Bulong, Merzies surtout, à 150 kilomètres au Nord. Et à chaque instant, il s'en fonde

une nouvelle, car les découvertes de gisements, plus riches les uns que les autres, se succèdent sans interruption sur cet immense territoire de 175.000 kilomètres carrés, dont la plus grande partie est pratiquement encore inconnue. Partout on rencontre de l'or; il n'est évidemment pas partout exploitable; mais c'est là le moindre souci des lanceurs d'affaires, et ce sont eux qui dominent dans le pays. Le domaine qu'ils y peuvent exploiter est autrement vaste que celui sur lequel ils ont opéré au Transvaal; l'ère de la spéculation n'est donc pas près de se fermer pour l'Australie occidentale. Elle passera cependant, comme tout passe; elle aura causé la ruine de beaucoup, la grande richesse de quelques-uns, mais elle aura ouvert à la vie une grande contrée qui, sans elle, serait restée encore longtemps dans l'ombre, et n'aurait pu se développer sans doute que très lentement.

L. G.

La visite des bagages. M. Zola ennuyé par l'octroi. — Voici l'aventure qui m'est arrivée hier matin à la gare Saint-Lazare, avec un employé de l'octroi. Nous rentrons à Paris, ma femme et moi, venant de Médan, ayant comme bagage une petite caisse clouée, un panier de légumes et deux malles. Dans la petite caisse, il y avait trois bocaux de cornichons, des cornichons de propriétaire. Pendant que je vais retenir un omnibus, ma femme déclare les trois bocaux de cornichons. Mais l'employé veut les voir, pris sans doute de scrupule sur la quantité de vinaigre. Notre domestique est obligé de courir et de se procurer un ciseau, car la caisse est clouée, comme je l'ai dit. Lorsque je reviens, j'ai la stupeur d'assister à ce travail. Les planches se brisent, il faut déballer le tout, l'employé soupèse les trois bocaux, un se fèle, et voilà le vinaigre qui fuit. Puis, l'employé avise le panier de légumes, et veut le visiter : on coupe les ficelles, il plonge les mains au milieu des salades et des choux, plein de méfiance, jusqu'au fond. Puis, il exige l'ouverture d'une des malles, et c'est le tour du linge d'être en l'air, les mille objets qu'on a casés à grand'peine, et qui s'éparpillent dans la poussière et dans la crasse des tables. Des hommes d'équipe s'étaient rassemblés, tout le petit personnel de la gare, qui semblait s'amuser fort.

J'avoue que je me suis mis en colère. Eh quoi ! j'habite Médan depuis dix-huit ans, on ne connaît que moi à la gare Saint-Lazare, qui est ma gare, et voilà l'avanie que j'y reçois en entrant à Paris avec mes légumes et mes cornichons ! On fouille tout, on salit tout, comme si l'on me soupçonnait des fraudes les plus noires ! Et cela, lorsque j'ai déclaré mes trois bocaux de cornichons, pour lesquels j'ai payé

36 centimes, dont j'ai le reçu : car il s'agissait de 36 centimes, c'est pour avoir 36 centimes qu'on a bouleversé notre linge et que nos petites affaires intimes se sont promenées dans toutes sortes de pattes noires.

J'ai fait appel au brigadier, qui m'a déclaré que je n'avais pas à me plaindre, du moment que l'employé n'avait pas été impoli. Il n'aurait plus manqué qu'il le fût ! Voyez-vous l'extraordinaire droit de vexation dont dispose un employé qui, poliment, peut vous faire déclouer vos caisses, vider vos malles, violer au milieu des ricanements l'intimité de vos bagages ! Ça s'appelle, m'a dit le brigadier, soumettre un voyageur à la visite. Et, à titre d'exemple, la visite tombe sur celui-ci ou celui-là, aujourd'hui moi, demain vous. Moi, je croyais que l'octroi avait tout de même un peu de courtoisie et de flair, et qu'il soumettait seulement à la visite les gens louches, inconnus, capables de contrebande.

Pourquoi je raconte cette histoire banale et peu intéressante en somme ? Mon Dieu ! parce que mon cœur vient de sauter d'indignation et de colère ; parce que je trouve honteux qu'une grande ville comme Paris en soit encore à cette vexation inacceptable de la visite des bagages ; parce qu'il y a là une grossièreté, une sorte de viol dont une femme peut souffrir ; parce que je n'ai jamais pu assister de sang-froid aux fantaisies des gabelous négligeant celui-ci, vexant celui-là, abusant de leur droit pour jeter hors de lui l'homme le plus calme du monde ; parce qu'il serait temps de trouver un autre mode de taxe, ou tout au moins de ne pas s'entêter à percevoir dans les gares des droits ridicules qui exaspèrent tout le monde.

Et vous souffrez ça depuis tant d'années, Parisiens mes frères ? Savez-vous bien que vous avez fait des révolutions pour moins que ça, et que ma surprise est grande de voir que vous n'avez pas encore couvert Paris de barricades pour échapper aux vexations imbéciles de l'octroi.

Figaro. Emile Zola.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 OCTOBRE 1896

COMMUNICATION. — Discours du comte Apponyi à l'occasion de la Conférence interparlementaire, à Budapest.
DISCUSSION. — Des souffrances de l'agriculture.
OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. Levasseur, de l'Institut, président.

Parmi les assistants on remarque, MM. H. Higgs, secrétaire de la British economical Association de Londres, M. H. Parker Willis, *fellow* de l'Université de Chicago, et M. Boverat, négociant, invités tous par des membres de la Société. M. le président leur souhaite la bienvenue.

En se félicitant de n'avoir à enregistrer aucun deuil parmi nos collègues depuis la précédente séance, il est heureux d'avoir, au contraire, à rappeler la distinction obtenue par un de nos confrères, M. Émile Boutin, nommé grand officier de la Légion-d'honneur.

M. A. Courtois, secrétaire perpétuel, communique une lettre du Ministre de l'Instruction publique, annonçant la session du Congrès des Sociétés savantes, qui aura lieu au mois d'avril 1897.

Il présente ensuite à la réunion les ouvrages adressés à la Société depuis la séance du mois de septembre. On en trouvera la liste ci-après.

M. E. Brelay demande la parole pour donner lecture d'un discours prononcé par le comte Apponyi à Budapest, lors de la récente session de la Conférence interparlementaire.

Voici d'abord dans quelles circonstances a été prononcé ce discours, particulièrement intéressant pour la Société d'Économie politique, en raison de la place occupée dans cette session par l'un de nos présidents, M. Frédéric Passy.

C'est à la suite du Congrès de la Paix, présidé par le général Turr, et auquel M. F. Passy a pris une part importante, et à la suite de la Conférence interparlementaire, présidée par le président de la Chambre des députés de Hongrie, et dans laquelle les députés français avaient désigné M. Passy pour leur délégué et

porte-paroles, qu'un dernier banquet, offert par la municipalité de Budapest, réunissait les membres des 14 Parlements représentés, leurs familles, et un grand nombre d'invités et de notabilités. Il y avait de 500 à 600 convives dans la grande salle des fêtes de l'Exposition. L'on avait placé M. Frédéric Passy au centre de la table d'honneur, entre le président de la Conférence et le président du Comité d'organisation du Congrès de la Paix, et on l'avait prié de porter, après que le bourgmestre aurait bu à l'Empereur-Roi de Hongrie et qu'on aurait bu à la ville de Budapest, le toast au Gouvernement hongrois. Après qu'il se fut acquitté de cette tâche agréable, on l'avertit qu'on allait boire à sa santé; c'est alors que le comte Apponyi, le plus éloquent des orateurs hongrois, prononça, *en français*, le discours dont M. Brelay lit le texte, que voici :

« L'accueil si bienveillant que vous avez bien voulu me faire, Mesdames et Messieurs, me rappelle une parabole évangélique. Cette parabole nous parle du propriétaire d'une vigne, lequel, ayant engagé des ouvriers à différentes heures de la journée, accorda le même salaire aux ouvriers de la dernière et à ceux de la première heure; parmi ces derniers, il s'en trouva qui murmurèrent et qui furent sévèrement repris par le maître pour leur envieuse mesquinerie. Voilà certes un enseignement salutaire à l'usage du mérite jaloux et égoïste. Mais la parabole ne nous dit rien des impressions des ouvriers de la dernière heure. Si j'avais été parmi eux, j'aurais réuni mes camarades et je les aurais engagés à remettre la meilleure part d'un salaire trop facilement gagné à ceux qui, sans nous jalouser, auraient travaillé avant nous et plus que nous. Voilà, Mesdames et chers collègues, ce que je me propose de faire aujourd'hui. Ouvrier de la dernière heure au service de la Paix et de la Justice internationale, je viens saluer les travailleurs des durs commencements; initié, j'acclame les initiateurs; voyageur sur la route frayée et commode, je rends hommage à ces hardis ingénieurs de la pensée, dont la foi a déplacé des montagnes, dont le labeur a jeté des ponts à travers les précipices, et dont l'énergie a brisé ce dur roc humain, la plus résistante de toutes les substances. Est-il besoin d'un nom? Celui que je vous dirai n'est-il pas déjà sur toutes les lèvres comme il est gravé dans tous les cœurs? C'est de Frédéric Passy que je veux vous parler, de ce vénérable apôtre parmi les disciples. Ah! il n'est pas difficile de se ranger sous la bannière de la Paix, aujourd'hui où, grâce à de courageux efforts, cette cause a acquis droit de cité même parmi les hommes soi-disant sérieux. Mais il fut un temps

où le sourire du scepticisme et d'une bienveillante commisération était le seul tribut que l'opinion lui vouait. Eh bien! c'est à pareille heure, c'est en bravant le plus formidable de tous les ennemis, le ridicule; c'est dans l'isolement partagé par un petit groupe d'amis que Frédéric Passy osa lever l'étendard de la plus noble des causes; et il sut persister et persister encore, jusqu'à ce que le chemin frayé par lui fût devenu assez large et assez sûr pour engager à le suivre même des âmes moins fortement trempées.

» Un auteur latin nous dit : *Quid turpius quam grandis natu senex qui nil aliud habet quo se diu vicisse probet præter ætatem ?* Quoi de plus pitoyable qu'un vieillard avancé en âge qui n'a pour prouver sa longévité que le nombre de ses années? Mais, au contraire, quoi de plus beau qu'un vieillard dont la vie accumule plus de bonnes œuvres que de jours, dont les années sont autant de cadeaux à l'Humanité, et dont la biographie se résume en ce mot immense que tout commentaire ne pourrait qu'affaiblir : « Il a fait le Bien » ?

» Tarir la source des larmes, faire jaillir celle du bonheur; éteindre les incendies de la haine, allumer les flammes du fraternel amour : voilà, Frédéric Passy, à quoi vous avez employé chaque instant de votre noble existence. Et c'est ainsi que les années pendant lesquelles vous avez vécu et travaillé sont devenues autant de pierres de taille d'un monument qui ne périra pas.

» Je vous contemple, illustre et cher vieillard, au sommet de ce monument, les yeux fixés sur cette région de l'horizon où doit se lever le soleil d'une ère nouvelle. Réjouissez-vous; car ne voyez-vous pas déjà l'aurore de ce jour impatiemment attendu? Ne sentez-vous pas la brise matinale qui disperse les brouillards de la nuit? Réjouissez-vous donc; mais que Dieu vous accorde un bonheur plus complet encore : qu'il vous permette de voir le soleil levant lui-même et de vous réchauffer aux premiers rayons de la fraternité conquise qui tomberont sur notre pauvre humanité ! — « Vive Frédéric Passy! »

Après cette lecture, accueillie par les applaudissements unanimes de l'assistance, M. Frédéric Passy, encore tout ému au souvenir de l'ovation dont il fut l'objet à la suite de cette solennelle manifestion, ajoute quelques mots. Il dit que tout en ressentant vivement l'honneur qui lui était fait par cette assemblée où l'on comptait tant d'illustrations de la politique, la pensée qui dominait alors en lui fut que cet hommage s'adressait surtout à la France, qu'il représentait, à la France et à la cause au triomphe de laquelle il a voué sa vie : la cause de la paix et de la concorde

entre tous les peuples. Il remercie ses confrères d'avoir bien voulu, en accueillant avec tant d'affectueuse sympathie la lecture du discours du comte Apponyi, montrer qu'ils s'associaient, eux aussi, à cette sainte cause.

M. Frédéric Passy ayant cru devoir remercier le comte Apponyi qui lui avait fait parvenir le texte du discours ci-dessus, a reçu de l'éminent homme d'État la lettre suivante, que nous tenons à reproduire ici :

« Monsieur et très honoré collègue,

« Je suis heureux d'avoir pu être la bouche par laquelle la reconnaissance de plusieurs millions de nos frères s'est manifestée envers vous. Nous n'avons pas encore vaincu la guerre ; mais aujourd'hui il ne se produit pas un seul conflit international sans que l'idée d'arbitrage ne surgisse aussitôt. Voilà la mesure du progrès accompli, Si les idées dont vous avez été l'un des premiers apôtres empêchent deux guerres sur cinq, quelle masse de souffrances et de malheurs n'auront-elles pas écartée, même parce résultat partiel ? C'est le bonheur que nous avons voulu vous faire sentir ; car il vous est dû plus qu'à tout autre. Si mes simples paroles vous ont causé une douce émotion, c'est à vous-même, c'est à vos luttes et à vos travaux que vous la devez ; car je n'ai fait qu'indiquer ce que vous êtes pour la sainte cause de la paix. Je vous remercie, très cher et honoré collègue, de vos bonnes paroles pour moi-même, et j'espère vous retrouver en pleine vigueur l'année prochaine.

Votre bien dévoué,

ALBERT APPONYI.

Budapest, 2 octobre 1896.

Sur la proposition du Secrétaire perpétuel, la réunion adopte le sujet la discussion suivant :

LES SOUFFRANCES DE L'AGRICULTURE.

M. **Ernest Brelay** a la parole pour exposer la question.

Les souffrances de l'agriculture, dit-il, lorsqu'elles sont réelles et constatées, ne sauraient nous laisser insensibles ; mais nous tenons à ne manifester nos sympathies qu'à ceux qui y ont droit, et par conséquent, à ne pas confondre les rentiers de la terre avec les véritables cultivateurs. Vis-à-vis de ceux-là, nous n'avons d'ailleurs aucune hostilité, mais comme ils sont les auteurs de la grande agitation factice qui a fait aboutir la néfaste législation de 1892, nous devons dénoncer, une fois de plus, l'injustice de leurs revendications, telles qu'elles sont présentées, avec plus d'âpreté

que jamais, par la grande société dite des *Agriculteurs de France.*

Les souffrances de l'agriculture, mais elles ne me semblent guère nouvelles ! s'écrie M. Brelay, et pour ma part, j'en entends parler depuis que je suis venu au monde, sous le règne de Charles X ; les lamentations sont toujours les mêmes : L'agriculture se meurt ! L'agriculture est morte !. . si l'on ne vient à son secours !...

Un de nos confrères disait avant hier, dans un de ses journaux, qu'elle payait au fisc 37 p. 100 de son revenu; craignant même d'avoir été trop modéré, il allait, quelques lignes plus loin, jusqu'à 41 p. 100. M. le ministre de l'Agriculture, dans un discours récent, évaluait à 27 p. 100 les charges qui pèsent sur la terre, et dans un mouvement d'éloquence, il semblait la montrer prête à s'effondrer dans le gouffre central. Quelques jours après, son collègue des Travaux publics n'allait pas au-delà de 25 p. 100 ; mais sans trop s'expliquer, il qualifiait l'Agriculture de « grande sacrifiée ».

Ne voulant pas s'en tenir à ces assertions officielles, l'orateur s'est renseigné dans le cercle de ses connaissances, et là, il lui a été tenu un langage beaucoup moins alarmant. Deux de nos collègues, retirés des affaires et qui exploitent des biens-fonds, lui ont affirmé se trouver assez bien de leurs placements de capitaux en terres, — années moyennes, bien entendu, — et le plus imposé, cependant, lui a dit que ses propriétés, étant les plus fertiles de son canton, payaient au fisc, à peu près 15 p. 100 de leur revenu net. Mais, en admettant l'exactitude de son calcul, il faut en déduire les centimes additionnels, plus forts que le principal, et ce contribuable n'est donc pas, en fait, atteint d'une façon exorbitante. M. D. Zolla, dans un travail récent, démontrait que, toutes choses mises au point, le principal de la contribution foncière, largement évalué, atteignait à peine 6 p. 100 du rendement agricole. Dans ce cas, on peut presque dire qu'il y a privilège, car tandis que tous les impôts s'accroissaient, le foncier, lui, obtenait depuis 1791 dix dégrèvements successifs, dont le dernier, qui a été de 15 millions sur 118, a été accordé sous prétexte d'une péréquation plus ou moins judicieuse.

Il est vrai qu'à partir de 1881, on a voté plusieurs centaines de millions de réductions sur d'autres contingents fiscaux ; mais comme, en même temps, on empruntait des milliards dont il fallait reporter les intérêts sur le budget des dépenses, le soulagement général était illusoire, sauf peut-être pour les campa-

gnards, qui n'apportent aux impôts indirects que des tributs ort restreints.

D'ailleurs, il n'existe pas d'impôts agricoles proprement dits : quiconque achète une propriété ou en hérite, sait fort bien en alculer le prix de revient net, c'est-à-dire en déduire d'abord 'impôt, en même temps que les autres frais généraux. D'après livers économistes, on doit considérer la contribution foncière omme une *redevance*, établie depuis un temps immémorial, et qu'on a maintenue en 1791 en même temps que d'autres res- ources dont on ne pouvait se passer. A ladite époque, on pré- endait en obtenir 240 millions, somme excessive ; maintenant 'État ne demande plus à la terre que 103 millions, ce qui, en omme, ne représente, l'un dans l'autre, que 3 francs environ par ectare cultivé. Cela ne peut contribuer sérieusement aux souf- rances de l'agriculture, ni la faire renoncer à son exploitation.

Le cultivateur à qui l'on persuade qu'il est à plaindre fait olontiers chorus avec les gens qui lui témoignent une compas- ion passablement affectée ; on lui parle d'une *crise* et il répète e mot sans en bien comprendre le sens. Sans doute, il est sujet des risques nombreux, mais il les connaît et doit les prévoir n ne comptant que sur lui-même pour les atténuer.

Il est vrai que, depuis un certain laps de temps, il a trouvé, en ace de lui, des phénomènes nouveaux, réellement préjudiciables sa production, tels que la mise à la portée de l'Europe et de la 'rance des récoltes de pays lointains et fertiles, jusqu'alors insuf- samment exploités. Mais cela n'est pas une *crise* ; c'est une *évo- ution* fatale, inévitable, satisfaisante pour la masse des ache- eurs et contre laquelle les artifices légaux ne peuvent avoir une fficacité durable.

Depuis plus d'un demi-siècle, les capitalistes, petits ou grands, t notamment les gens qui se retiraient des affaires, avaient outume de placer en biens-fonds une partie notable de leurs essources ; on disait : la terre est solide ; elle n'est pas fragile omme les papiers qu'on négocie à la Bourse et, quoi qu'il arrive, lle demeure lorsque tout se déprécie autour d'elle. Elle ne apporte guère que 2 1/2 p. 100, mais sa valeur s'élève sans cesse, t l'on obtient une majoration des baux presque à chacun des nouvellements. Et l'on achetait sans relâche. Les faits ont long- emps vérifié ce raisonnement.

En moins d'un siècle, la valeur vénale de la terre avait atteint on point culminant, véritablement trop élevé, et il était temps u'on cessât d'enchérir. La réaction se manifesta particulière-

ment à partir de 1879, et fut due, en grande partie, aux plaintes, beaucoup trop partiales pour être intelligentes, des rentiers. Ceux-ci, dans le Nord et surtout dans le département de l'Aisne, se prétendirent ruinés; ils affirmèrent ne plus pouvoir trouver de fermiers à aucun prix. Nul d'entre eux, cependant, ne délaissa ses terres; mais les cultivateurs les prirent au mot et leur firent rudement tirer la langue. On évalue à 20 ou 30 p. 100 les différences de loyer qu'ils durent abandonner. Certes cela fut très pénible pour ces intéressés, mais l'agriculture ne souffrit pas, bien au contraire, et il en résulta, pour elle, une légère compensation à la baisse générale des prix qui commençait à l'atteindre en tant que productrice. La terre, de son côté, subit à peu près la loi commune, mais elle ne fut pas plus maltraitée que les rentes sur l'État, les titres de chemins de fer et autres valeurs, que leur excessive demande ont fait hausser de prix en raison inverse de leurs revenus et des conversions subies par les détenteurs de fonds d'États.

C'est surtout à propos du blé que les protectionnistes ont engagé la lutte contre les consommateurs ; et malgré l'expérience décisive du Royaume-Uni, on frappa le froment étranger, à nos frontières, de droits d'entrée atteignant actuellement sept francs par quintal. Cette faveur accordée à nos nationaux devait stimuler la culture. En effet, si la surface emblavée resta à peu près la même (environ sept millions d'hectares), son rendement moyen, — sauf années d'intempéries, — ne tarda pas à s'élever, et un statisticien appartenant à la *Société des Agriculteurs de France*, M. le Trésor de la Rocque, l'évaluait, il y a quelques jours, à près de vingt hectolitres à l'hectare. Cette moyenne est peut-être un peu fantaisiste. En Bretagne elle ne semble guère atteindre que la moitié de ce taux, tandis qu'en Seine-et-Oise, elle est de trente environ, et de plus encore, dit-on, dans la Beauce et dans le Nord. Quoi qu'il en soit, M. le Trésor affirme que la France peut se suffire; qu'elle a même un certain excédent, mais que, malgré tout, ses blés restent invendus dans la proportion notable où ils sont remplacés par l'importation exotique, et finissent, en s'accumulant, par constituer un stock de 95 millions d'hectolitres. M. Brelay ne comprend pas comment cela peut arriver, le droit de sept francs ne pouvant être accepté et surmonté que lorsqu'il y a déficit et même tendance à des cours de disette; auquel cas, le Parlement, ne pouvant braver à l'excès l'impopularité, est obligé d'abaisser la barrière douanière. Mais M. le Trésor explique qu'il y a là des artifices coupables dus aux combinaisons d'introduction

temporaire, à la malice des meuniers ou à un agiotage qui *coûte 300 millions à l'agriculture pour faire gagner quelques millions à des spéculateurs qui ont accaparé les faveurs des pouvoirs publics!*

Le stock, voilà l'ennemi ! dit M. le Trésor de la Rocque : il voit même ce stock où d'autres ne l'aperçoivent pas, et aboutit au raisonnement du paysan naïf qui se plaint que lorsque les pommes sont chères, il n'y en a pas, et que lorsqu'elles sont pour rien, on en trouve des masses. Au siècle dernier, l'opinion officielle était aussi que nous pouvions nous suffire ; mais au lieu de favoriser le vendeur, comme aujourd'hui, on avait une telle sollicitude pour le consommateur, qu'on empêchait capricieusement la sortie des blés et farines, et qu'on justifiait, en apparence, l'accusation diffamatoire du *Pacte de famine*. Mais ce pacte a désormais tout l'aspect de la réalité ; il a été préparé sans mystère et l'exécution en a été tentée ; mais le protectionnisme, sous cette forme, n'a eu qu'un succès relatif ; les droits, pour le moment, opèrent moins qu'en Allemagne, et la loi du 11 janvier 1892 a fait partiellement faillite à ceux qui devaient en bénéficier.

La Société des Agriculteurs de France n'est d'ailleurs jamais découragée ; tous les ans elle réédite ses revendications et les aggrave. Les derniers articles de son programme comprennent, pour le blé, une échelle mobile de droits devant maintenir le quintal au prix de 30 francs ; le cadenas empêchant les affaires à terme ; des taxes et surtaxes d'entrepôt ayant pour but de combattre la spéculation, c'est-à-dire la prévoyance ; enfin le bi-métallisme par quoi, évidemment, ils entendent la frappe libre de la monnaie d'argent, c'est-à-dire le moyen, pour les débiteurs, de ne payer leurs créanciers qu'en partie.

De cet expédient M. Levasseur a fait récemment justice au Congrès de Budapest. Quant aux prétendus avantages qui résulteraient, pour les lointains pays exportateurs, de leur monnaie d'argent, M. D. Zolla vient d'en montrer le néant dans de savants travaux, où il s'est occupé spécialement des rapports de l'Inde anglaise avec les pays à étalon d'or.

Pourtant les journaux faisaient dire, assez récemment, à M. le Président du Conseil que si l'on voulait lui accorder le bimétallisme, il l'échangerait volontiers contre les terribles tarifs douaniers dont il a été le rédacteur principal. Le public, évidemment, n'y gagnerait rien.

L'orateur passe sur ce qui est relatif, aux bouilleurs de cru, défendus par ladite Société des Agriculteurs de France ; il ne mentionne qu'accessoirement ce qui a rapport aux viandes. Une

étude publiée, il y a quelque mois, par M. J.-Ch. Roux, député de Marseille, rappelait que les droits augmentaient de 50 à 80 francs le prix d'un bœuf, et dans une proportion analogue, celui des moutons, des porcs, etc., etc. De plus, des mesures d'hygiène fallacieuse obligent les étrangers ou nos commerçants qui importent des animaux tués à les présenter de telle sorte que toutes les chances possibles sont préparées pour qu'ils n'arrivent que corrompus.

Quant aux vins, l'élévation des droits devrait satisfaire leurs plus ardents défenseurs ; mais on continue en faveur de l'industrie viticole une campagne visant à la prohibition. On peut assurément témoigner de la commisération à des cultivateurs dont un fléau impitoyable a presque soudainement anéanti la richesse ; aussi l'État est-il venu à leur secours sous la forme d'exonération d'impôts dont on a vu, ces jours-ci, le total dans un recueil officiel. C'est de 17 millions 1/2 que le fisc a fait abandon en leur faveur depuis 1888.

M. E. Brelay croit avoir démontré que l'agriculture était plutôt épargnée que surchargée ; si l'on persévérait à dire le contraire, il faudrait au moins le prouver par des faits. Il admet avec M. D. Zolla que le meilleur moyen de résoudre cette question pourrait être de transformer en impôt de quotité la contribution foncière qui, actuellement, est encore sous le régime de la répartition. On a agi ainsi pour la propriété bâtie ; il n'y a donc rien d'insolite à demander qu'il en soit de même pour la terre.

Quant aux contributions indirectes, il ne serait pas impossible de démontrer que les campagnards en paient beaucoup moins que les citadins.

Maintenant, existe-t-il un remède à ce qu'on appelle le manque de bras de l'agriculture ? Il n'en est peut-être qu'un : c'est de mieux payer la main-d'œuvre et d'empêcher ainsi les ouvriers d'aller en trop grand nombre s'attacher aux mines et à d'autres industries. On ne voudra sans doute pas imposer à des innocents les travaux forcés agricoles.

On parle, en faveur des cultivateurs, de supprimer les octrois. Mais cela ne les concerne que très indirectement. Ils ne payent que partiellement et à titre d'avances, les droits d'entrée dans les villes, et les habitants, à l'usage spécial desquels ces droits sont créés, évitent difficilement de les leur rembourser. L'assimilation des octrois à une douane protectionniste est fausse de tous points. D'ailleurs, aucun moyen admissible de remplacer ces recettes exclusivement urbaines n'a encore été présenté en France.

On a beaucoup bavardé sur le Crédit agricole sans rien proposer d'acceptable. Le crédit s'inspire, mais ne se décrète pas. On a bien proposé, dans des projets législatifs, d'imposer à la Banque le papier des agriculteurs. Cette disposition serait insignifiante ou impossible à sanctionner. Un des conseillers de la Banque de France disait à M. Brelay à ce propos : « Certainement, nous prendrons toutes les valeurs que l'on voudra, à la condition qu'elles n'aient que de bonnes signatures. » Rien de plus simple; mais que dire alors du vœu que vient de formuler le Conseil général de Carcassonne pour que la Banque « *crédite* l'agriculture, « comme elle crédite le commerce et l'industrie »?...

Enfin, on réclame avec instance des chambres spéciales d'agriculture. Rien de grave à objecter contre de telles institutions; mais elles existent déjà sous diverses formes. Outre la Société des agriculteurs de France, il y a la Société nationale d'agriculture; il y a de nombreux comités et syndicats qui se montrent fort actifs; de plus, le Parlement témoigne un zèle incontestable pour les intérêts ruraux. Si l'on veut quelque chose de plus, on se trouvera en présence d'un projet officiel demandant aux départements dix centimes additionnels destinés à sanctionner les décisions desdites chambres d'agriculture. Si l'on en vient là, Jacques Bonhomme acceptera-t-il de bonne grâce ce supplément d'impôts ?

Tout n'est pas protégé par le tarif douanier, et il y a certains produits agricoles auxquels on a appliqué un autre système : celui des primes, à l'aide desquelles on encourage, par exemple, la culture du lin et la sériciculture. On donne, aux éleveurs de vers à soie, 50 centimes par kilogramme de cocons, et ils prisent beaucoup cette subvention, qu'ils obtiennent sans se donner un mal excessif. Il est vrai que les acheteurs de soie brute s'efforcent, non sans succès, de se faire attribuer ce boni, et qu'ensuite, eux-mêmes, qui reçoivent, en qualité de dévideurs et de filateurs, une somme encore plus forte, sont obligés souvent, pour cause de concurrence intérieure, d'en faire l'abandon aux entrepreneurs de tissage. Il y a là un cercle vicieux dont M. Brelay a fait personnellement l'expérience à l'époque où la laine jouissait .. ou croyait jouir de primes d'exportation.

Tout cela est absurde, mais non déloyal ; on sait ce que l'on fait, et les prélèvements budgétaires n'ont rien d'occulte. Pourquoi ne généraliserait-on pas ce procédé ? Il n'y aurait plus alors de privilèges; tout le monde émargerait au budget. Celui-ci grossirait démesurément ; mais l'équité présiderait aux dépenses.

Agriculteurs ou industriels, tous pourraient demander et obtenir leur part ; on n'aurait, comme aujourd'hui, qu'à consulter les intéressés. Bien peu, assurément, se montreraient désintéressés !... Chacun aurait donc satisfaction ; mais il faudrait, comme de juste, prouver qu'on ne peut lutter contre la concurrence extérieure, et pour cela, se soumettre à une inquisition au moins analogue à celle que des politiciens radicaux-socialistes se préparaient à établir, en vue du fonctionnement de l'impôt progressif sur le revenu global.

On pourrait aussi adopter le système du sublime ouvrier, — le célèbre Delahaye, — que le Gouvernement français envoya, il y a quelques années, à l'empereur d'Allemagne, — avec nos regrettés confrères, Jules Simon et Burdeau, — pour résoudre la question sociale. On sait que ce citoyen proposa de doter 6 millions d'ouvriers de 12.000 francs chacun, — soit 72 milliards, — afin de les outiller en vue de la lutte pour la vie. On ne voit pas pourquoi les cultivateurs, au nombre de 8 millions, ne recevraient pas, eux aussi, au moins 6.000 francs par tête, — ci 48 milliards. Total général 120 milliards, que l'on distribuerait sous forme de *bons*, dont la réalisation n'a pas été clairement expliquée.

M. de Chasseloup Laubat pense que l'agriculture est actuellement dans une situation sinon très mauvaise, du moins peu prospère. Mais, d'accord avec son collègue, il regrette de voir décourager l'agriculture par des allégations sans fondement.

M. de Chasseloup-Laubat ne s'occupera que du blé, céréale qui, du reste, constitue la plus importante de nos productions.

De 1889 à 1895 le prix de l'hectolitre a baissé de 19 francs à 14 fr. 15, chiffres qui se passent de tout commentaire. Cette baisse de prix résulte de causes générales, c'est-à-dire communes au monde entier.

D'abord l'abaissement du taux de l'intérêt, phénomène qu'on observe actuellement dans toutes les branches de l'activité humaine. Il ne constitue à tout prendre qu'une manifestation de la loi de l'offre et de la demande. Ce phénomène est une des causes principales de la diminution du prix des fermages et de la diminution du rendement du capital que représente la propriété. Cette diminution n'a rien d'anormal, si on la compare à celle des autres placements dits de tout repos.

Le développement des moyens de transport est un autre phénomène également d'ordre général qui a eu pour effet immédiat de mettre la France en communication directe avec de nouveaux concurrents.

M. de Chasseloup-Laubat parle ensuite des trois pays qui caractérisent le mieux les divers types de concurrence contre lesquels l'agriculture française doit lutter : les États-Unis, dont il a exposé la puissance économique dans la *Revue de Paris* du 1er février 1895, et dans son Rapport sur les congrès de l'Exposition de Chicago ; la République Argentine avec sa main-d'œuvre italienne ; l'Inde anglaise, dont la force productive résulte du bon marché de la main-d'œuvre et des beaux travaux d'irrigation que les autorités anglo-indiennes ont fait exécuter dans le Pundjab.

A ces causes générales, il faut ajouter des causes spéciales à la France : d'abord, des impôts trop lourds résultant des armements nécessités par la situation générale de l'Europe et par des fautes financières et économiques, telles que travaux publics improductifs et d'une utilité discutable, expéditions coloniales mal préparées et mal conduites, colonies gérées sans esprit de suite et sans esprit commercial.

Ensuite, un système d'instruction publique insuffisamment étudié et qui a pour effet de pousser les jeunes gens vers des carrières libérales déjà encombrées au lieu de leur donner — ainsi qu'on devrait le faire — une solide éducation technique capable d'en faire de bons cultivateurs.

Quant au change, M. de Chasseloup-Laubat n'en parlera pas, parce qu'il estime que l'influence du change est tout à fait secondaire : la preuve en est que les importations en France de blé hindou ont diminué beaucoup malgré la baisse de la roupie.

Quant aux remèdes, M. de Chasseloup-Laubat pense qu'ils consistent surtout dans la vulgarisation des méthodes scientifiques de culture. Si l'on suppose en effet 1 hectare de terre valant 1 500 francs, le capital que représente cet hectare exige à 3 p. 100 un intérêt annuel de 45 francs. Si l'on admet en outre que cet hectare paye annuellement 15 francs d'impôt, on arrive à 60 francs pour le total des charges permanentes fixes que supporte cet hectare. Or, plus cet hectare ainsi grevé produira, plus diminuera la quote-part afférente à ses charges permanentes fixes que ne peut diminuer l'agriculteur.

En outre, pour une quantité de céréales déterminée à produire, la culture intensive a encore l'avantage de réduire la surface des emblavures, c'est-à-dire de laisser une plus grande partie de la terre disponible pour d'autres récoltes.

L'orateur souhaite le développement des syndicats agricoles et de l'étude de machines agricoles robustes, simples et à bon marché permettant, dans une certaine mesure, à la petite culture

de bénéficier des avantages qui semblaient jusqu'ici devoir être réservés à l'exploitation des grands domaines. Il souhaite également voir modifier et améliorer le système d'instruction publique en donnant une plus large part à l'enseignement professionnel technique. Il voudrait voir encore diminuer les charges des mutations.

Enfin, bien qu'il n'aime pas en général voir l'ingérence de l'Etat dans les faits économiques, il se déclare, au moins pendant les périodes de transitions et de perturbations, partisan résolu de droits de douane suffisants pour empêcher la disparition ou même la diminution trop grande d'une culture indispensable à la vie nationale, et que ne pourraient peut-être pas toujours remplacer les arrivages de blés exotiques en cas de conflit avec l'Angleterre.

M. des Essars n'est pas aussi sceptique que M. Brelay sur les souffrances de l'agriculture, qu'il croit très réelles, et sur l'utilité des remèdes.

Ce qui frappe les yeux et constitue l'objet de toutes les récriminations, c'est la baisse du prix des principaux produits agricoles ; toutefois il n'est pas démontré que de cette baisse vienne tout le mal. Il y a eu, depuis 1873, année que l'on prend d'ordinaire pour terme de comparaison, des progrès considérables en agriculture, un emploi plus étendu d'engrais chimiques, une sélection plus judicieuse des semences, et enfin une diminution de la part du capital, c'est-à-dire, dans l'espèce, une baisse des fermages. Tous ces éléments, et d'autres encore, de baisse du prix de revient ne peuvent pas être confisqués par le producteur, il doit les partager avec le consommateur.

Il est très vrai que si une partie des agriculteurs exploite le sol d'après les méthodes scientifiques les mieux établies, d'autres se montrent réfractaires aux améliorations et ceux-là souffrent réellement, non pas tant de la concurrence étrangère, qui n'est pas accablante, puisque la plupart des droits de douane ne jouent pas en entier, que de la concurrence intérieure.

Il n'est pas toujours équitable d'incriminer l'esprit routinier du paysan, il faut aussi tenir compte de l'insuffisance des capitaux et de la difficulté qu'éprouve l'agriculture à trouver du crédit.

Depuis une soixantaine d'années on discute le problème du crédit à l'agriculture, si improprement appelé *Crédit agricole*, et malheureusement on complique la question à plaisir en s'imposant des conditions contradictoires pour lesquelles l'économie politique n'a pas de solution.

Pourtant en élaguant toutes les idées fausses et toutes les im-
ossibilités accumulées à plaisir, il paraît aussi facile de porter
e capital à la terre qu'au commerce ou à l'industrie.

Si l'agriculture souffre de la pénurie des capitaux, elle souffre
ien davantage de la très mauvaise organisation du commerce.
Entre le producteur et le consommateur il y a trop d'intermé-
liaires : ils sont utiles puisqu'ils existent, mais les efforts des
arties intéressées devraient tendre à se passer de leurs coûteux
ervices. 20 sous pour celui qui élève le bœuf et 20 sous pour celui
ui le coupe en morceaux, voilà le bilan, d'après M. de Foville. Les
yndicats agricoles ont déjà beaucoup fait pour procurer au meil-
eur compte possible des semences et engrais aux agriculteurs ;
ls paraissent moins habiles dans la vente des produits agricoles.
Peut-être est-ce la coopération très largement entendue qui ré-
oudra le problème de la suppression des intermédiaires, en
atténuant grandement les souffrances de l'agriculture.

Quand, dit M. **Alfred Neymarck**, on parle des souffrances de
'agriculture et des charges qui l'accablent, on totalise d'un côté
es impôts, de quelque nature qu'ils soient, qu'elle supporte, et
de l'autre, les revenus nets de tous ses produits ; puis on déclare
que l'agriculture, est « la bête de somme du budget » et qu'elle
paie 27 p. 100, 30 p. 100, voire même 47 p. 100 de son revenu.

De tels procédés de calcul conduisent inévitablement à de
grosses erreurs. Au lieu de parler des charges et des revenus de
l'*agriculture*, il serait plus exact de dire les charges et les revenus
de l'*agriculteur* et, pour cela, procéder par monographies indivi-
duelles ou de familles d'agriculteurs.

Est-ce que, par exemple, les biens fonciers situés dans la
Beauce, en Normandie, en Touraine, ou bien ceux qui se trouvent
à proximité de grands centres de population, de routes nationales,
de canaux, donnent des revenus égaux aux terres situées dans
les pays moins fertiles, éloignés des villes, n'ayant pas de canaux,
de rivières, de chemins vicinaux ou départementaux, de voies
ferrées? Les charges et les revenus de l'*agriculteur* diffèrent de
pays à pays, de département à département, de ville à ville, de
canton à canton, d'individu à individu. Confondre *in globo* les
charges et les revenus de l'*agriculture*, au lieu d'indiquer séparé-
ment les charges et les revenus de l'*agriculteur* considéré
isolément ou par famille, c'est raisonner à la légère.

Les souffrances de l'agriculture, en général, et des agriculteurs,
en particulier, sont assurément fondées : elles ont surtout pour
cause la diminution du prix de vente de ses produits.

Depuis vingt ans, le blé, le méteil, le seigle, l'orge, l'avoine, la farine, le sarrazin, le maïs, le foin, la paille, ont vu leurs prix de vente s'abaisser d'année en d'année. Le quintal de blé, valait 26 fr. 71 en 1876 ; le seigle, 19 fr. 33 ; l'avoine, 23 fr. 44 ; le sarrazin, 22 fr. 38; le maïs, 22 fr. 01 ; le foin, 10 fr. 22; la paille, 6 fr. 64. En 1894, le quintal de blé valait 19 fr. 85 ; le seigle, 14 fr. 70 ; l'avoine, 19 fr. 99 ; le sarrazin, 17 fr. 42 ; le maïs, 17 fr. 22 ; le foin, 9 fr. 65 ; la paille, 6 fr. 30. Depuis, les prix ont encore baissé, seuls les prix du bétail étaient légèrement plus bas en 1876 qu'en 1894 et qu'aujourd'hui.

M. **Fleury** rappelle en peu de mots la loi économique incontestable qui règle les rapports de l'effort à la satisfaction. Avec un moindre effort obtenir la même satisfaction, c'est la formule même du progrès économique. Il faut donc dire que la baisse des prix de toutes choses est un grand bien, qu'elle est conforme à toutes les tendances de l'humanité, qu'elle répond au but que doit poursuivre l'économiste.

La baisse des prix est d'ailleurs forcément un phénomène à développements lents et progressifs. Le producteur est tenu de s'en apercevoir à temps et d'y conformer sa conduite. Mais ce n'est pas aux autres à supporter les conséquences de son manque de perspicacité. Endormir sa vigilance, éteindre son activité, son esprit d'initiative par des mesures protectionnistes, c'est lui préparer un réveil d'autant plus douloureux que le narcotique lui aura procuré facticement un sommeil plus profond et plus prolongé. C'est la liberté qui est le remède efficace de tous les maux du producteur, — liberté d'aller, liberté de faire, liberté d'échanger — mais elle demande des vertus civiles et ces vertus s'atrophient chez ceux qui, emmaillotés de bandelettes et de langes protectionnistes, ne savent que se pendre aux mamelles taries du pays et s'irritent de n'en rien tirer.

Cette diminution dans les prix de vente est plus importante pour l'agriculture que le poids des impôts dont on parle, impôts qui, suivant les chiffres mêmes de M. Méline, s'élèvent à 721 millions, ce qui, d'après lui, représenterait 27 p. 100 du revenu net de la production agricole qui serait de 2.605 millions.

On accuse l'impôt foncier de toutes les misères agricoles et on croit que sa suppression rendra heureux, ou moins malheureux, ceux qui souffrent et se plaignent.

C'est une grosse illusion. Il est un autre impôt dont la suppression ou la réduction serait autrement profitable à l'agriculture et

aux agriculteurs : ce sont les droits de mutation à titre onéreux.

Il n'est pas un pays au monde, où ces droits soient aussi élevés que chez nous : en Angleterre, ils sont de 1. p. 100 et de 2 ou 3 p. 100 dans d'autres pays.

En France, cet impôt est de 5 fr. 50 en principal, 6 fr. 88 avec les décimes et, avec les frais accessoires pour les petites ventes, il s'élève jusqu'à 12 et 13 p. 100! Modifier les droits de mutation, rendre la transmission de la terre moins coûteuse et plus facile, seraient des réformes autrement fructueuses que la suppression de l'impôt foncier.

On dit encore que le change est une cause énorme de souffrances. La plupart de ceux qui parlent de cette question disent le plus souvent autant de mots que d'erreurs.

Ils procèdent par affirmations, confondent la cause avec l'effet, s'expriment en théoriciens qui ont cru apprendre les questions financières dans les livres, mais n'ont nullement pratiqué les affaires.

Ils affirment audacieusement à nos braves gens de la campagne que la pièce de cent sols, que l'argent en lingots, que le papier déprécié, possèdent au-delà des océans, aux États-Unis, dans l'Amérique du Sud, dans les Indes, des vertus particulières qui permettent à ceux qui s'en servent de s'enrichir à nos dépens, en vendant pour 5 francs, par exemple, ce qui leur revient à 2 fr. 50, et en faisant ainsi une concurrence désastreuse à nos paysans.

Quand, dit M. **Alfred Neymarck**, j'achète à l'étranger une marchandise quelconque ou lorsque, habitant l'étranger, je vends au dehors une marchandise, est-ce que, à moins de ne pas savoir compter, je ne précise pas en quelle monnaie je paierai ou je désire être payé ? Un chargement de blé payé en or ou en papier-monnaie, aura-t-il la même contenance ?

Aurais-je à Rio-de-Janeiro autant de sacs de café si je les paie en or ou si je les acquitte en argent, en papier ?

La réponse est facile. S'il était aussi commode de s'enrichir grâce aux différences du change et du mode de paiement employé pour solder ses achats ou ses ventes, il faudrait s'expatrier bien vite, sans aucune hésitation, et conseiller à nos paysans de se dépêcher de courir faire fortune dans ces pays bénis. Les questions monétaires et de change, dans les transactions en marchandises ou produits agricoles, jouent le même rôle que dans les échanges de valeurs mobilières internationales. En ce moment la rente italienne est cotée 89 francs à Paris et 95 francs à Rome, la

rente espagnole est cotée 63 francs à Paris et 78 francs à Barcelone ou à Madrid. Si l'on disait à un banquier, à un arbitragiste, à un courtier de bourse que pour 89 francs ou 63 il peut avoir 95 ou 78, à Rome et à Barcelone, il vous demanderait si vous avez bien conservé toute votre raison.

On dit encore, continue l'orateur, que les revenus de la terre ont baissé, que les prix des fermages ont subi une dépréciation considérable. Le fait est vrai. Mais cette baisse des revenus est-elle spéciale à la terre ? N'existe-t-il pas une baisse considérable dans les produits des capitaux ? Et faut-il considérer comme un mal, l'abondance des produits et le bas prix des capitaux ? Les conversions de valeurs diverses et des fonds d'États ont diminué les revenus des rentiers dans des proportions que les agriculteurs ne peuvent ignorer : nos rentes seules ont subi depuis 1883 une amputation terrible de 33 p. 100.

On dit que l'agriculture paie 27 p. 100 d'impôts, tandis que la propriété mobilière paie seulement de 4 1/2 à 8 p. 100 d'impôts. C'est encore une erreur. Une obligation de chemin de fer 3 p. 100 ou de la Ville de Paris ou du Crédit foncier, ne paie pas moins de 12 à 13 p. 100 d'impôts.

Les obligations de la Ville de Paris 1855-60 qui rapportent brut 15 francs et net 13 fr. 19, paient 1,81 d'impôt soit 13.70 p. 100. Les obligations 3 p. 100 anciennes des six grandes Compagnies paient 12 p. 100. Quant aux sociétés anonymes ayant émis des titres d'actions, leurs charges sont effrayantes : la Société générale, pour 3 millions de dividendes qu'elle distribue, a acquitté, en 1895, 1,017.930 fr. 31 d'impôts, soit près de 33 p. 100 ? De même pour la Banque de France, le Crédit foncier, le Crédit Lyonnais, le Comptoir national d'Escompte. L'Union-Incendie a distribué, en 1895, 1.302.082 fr. 35 de dividende, ses impôts divers se sont élevés à 1.740.580 fr. 54. La Compagnie des omnibus a payé 1.177.639 fr. 83 à ses actionnaires ; ses redevances et impôts se chiffrent par 4.625.000.

A la Compagnie des Petites voitures, les impôts payés ne sont pas moins accablants. En 1895 une voiture de place, qui rapporte net à un patron 236 fr. 37 pour une année, a payé à l'État et à la Ville de Paris 824 fr. 74 de taxes, soit 77,72 p. 100 de revenu de la voiture. Ces impôts représentent 53,03 p. 100 du bénéfice brut ; 13,11 p. 100 de la recette ; 8,84 p. 100 du capital. Quelles que soient les souffrances et les charges de l'agriculture et des agriculteurs, elles peuvent difficilement entrer en comparaison avec celles que supportent les entreprises mobilières.

Du reste, est-il sage et habile d'opposer sans cesse, comme on le fait dans les discours officiels à la Chambre, au Sénat, dans des réunions populaires, les agriculteurs aux rentiers? de parler des charges et de la misère des premiers, des exemptions d'impôts et de la richesse des seconds? Les rentiers ne pourraient-ils pas dire avec autant de raison que les agriculteurs, que c'est eux, en vérité, la « bête de somme du budget ». Quand ils perdent leurs fonds dans les entreprises, on ne les plaint guère. Mais si leurs valeurs haussent, si leurs dividendes s'accroissent, le fisc, d'une part, les menace et les guette comme le chat guette la souris, augmente ou cherche à augmenter leurs impôts ; les socialistes et collectivistes, d'autre part, les traitent de ploutocrates et les menacent.

Ne voit-on pas que c'est ainsi que l'on détruit la confiance, que l'on empêche tout esprit d'initiative et d'entreprise, qu'en effrayant les capitaux et les capitalistes, en opposant la situation des agriculteurs à celle des rentiers, on nuit précisément à ceux que l'on veut défendre et secourir?

L'agriculture, et tout le monde est d'accord sur ce point, manque de capitaux à bon marché ; il faut, répète-t-on sans cesse, organiser le crédit agricole bien qu'en fait de crédit le meilleur soit et sera toujours le *crédit*, tout court, sans épithète. Singulière façon d'amener les capitaux à soi quand on commence par les effrayer et les attaquer !

En résumé, modifier les droits de mutation, rendre plus facile et moins coûteuse la transmission de la terre, réformer notre régime hypothécaire, procéder à la réfection du cadastre, seraient des réformes autrement efficaces que celles dont on parle.

M. E. Levasseur, président, résume le débat. Il n'y a pas eu, à vrai dire, débat, d'ailleurs, dit-il, parce qu'au fond tous les orateurs ont la même conviction : c'est que la cherté, en soi, n'est pas un bien et que s'il y a eu des déplacements dans l'équilibre des revenus, il n'y a pas eu amoindrissement dans la production, et qu'en somme il n'y a jamais trop de richesses dans le monde.

C'est là le point capital qu'il faut envisager. Mais pour le voir se dégager nettement de la complexité des faits, il ne faut pas avoir la vue bornée par un intérêt personnel particulier, il faut embrasser du regard l'ensemble du mouvement économique : c'est justement cette manière de regarder et de voir que donne la science et nous sommes tous ici, dit-il, aimant la science et faisant de la science.

M. Brelay a nettement posé la question. Il a précisément eu soin de distinguer la production de la propriété, c'est-à-dire la quantité de denrées mise en consommation et le revenu du propriétaire, c'est-à-dire la rente foncière. Celle-ci a baissé : ce n'est pas une crise, c'est une évolution économique, un changement définitif. Mais depuis cinquante ans elle avait beaucoup haussé. Ces fluctuations de valeur sont le sort des choses humaines. Les rentiers de la terre peuvent regretter la baisse, mais il n'ont pas plus le droit de demander aux gouvernements de leur faire rendre par les consommateurs ce qu'ils ont perdu, que les rentiers des valeurs mobilières qui ont depuis cinquante ans perdu plus encore. M. Brelay a conclu en disant avec beaucoup de sens que, dans un temps où le socialisme réclame une répartition de la richesse par l'État, qui assure le bien-être de l'ouvrier pauvre, il est bien dangereux de demander à l'État une répartition factice qui fasse perdre aux consommateurs le bénéfice de l'abondance pour assurer le maintien du revenu du propriétaire.

M. de Chasseloup-Laubat croit aussi que ce n'est pas une crise, mais un nouvel ordre de choses qui s'établit. Il pense qu'à ce nouvel ordre il conviendrait de préparer la population et la propriété. Entre deux vases communiquants, dit-il, si une trombe d'eau tombe subitement dans un des vases, il pourrait y avoir perturbation dans l'autre ; le gouvernement n'a-t-il pas le devoir de mettre un peu le pouce sur le tube de caoutchouc qui les fait communiquer, afin de ménager la transition ? Mais il doit le faire temporairement et en laissant peu à peu l'équilibre naturel s'établir. C'est le contraire qu'on a fait en France où l'on a été en aggravant le droit de douane sur les céréales.

M. des Essars croit qu'il y a de sérieuses souffrances parmi les agriculteurs ; il pense que le crédit peut faciliter la transition, mais que les grandes sociétés sont seules capables de procurer ce crédit.

M. Neymarck s'étonne qu'on parle tant des charges de l'agriculture. L'impôt foncier est moins lourd que l'impôt que supportent les entreprises industrielles ; on le reconnaît quand on compare ce que les sociétés paient à l'État sous diverses formes et ce qu'elles donnent à leurs actionnaires. Ce n'est pas l'impôt foncier dont la charge, comme l'a établi très clairement M. H. Passy et comme le savent les économistes, cesse de peser ou ne pèse plus sur le revenu du propriétaire, après plusieurs mutations, ce sont les droits de mutation mêmes qui sont très lourds et qui empêchent la propriété de passer dans les mains les plus aptes à la faire valoir ; ce

sont aussi les hypothèques dont l'intérêt est très élevé, parce que le crédit est détourné de l'agriculture par différentes causes et particulièrement par les plaintes mêmes des agriculteurs qui se disent ruinés : on ne prête guère aux gens ruinés.

M. Fleury vient de terminer le débat en l'élevant à la hauteur des principes de l'économie politique. Son opinion est toute dans cette maxime : Laissez la richesse se produire, laissez la valeur s'établir d'elle-même ; il y a et il y aura toujours beaucoup de besoins qui ne pourront être satisfaits et il n'y aura jamais trop d'abondance pour les satisfaire et pour mettre par le bon marché les denrées nécessaires à la portée de la masse, relativement pauvre, des consommateurs.

La séance est levée à 11 h. 20.

Le Rédacteur du compte-rendu : CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Lettres intimes de MARIA EDGEWORTH. — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1896, in-8.

Premières notions d'économie sociale, par TH. VILLARD. — *Paris*, 1896, in-8.

Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale, contenant la gestion et le compte de la régie des alcools en Suisse pour l'année 1895. — S. l. n. d., in-8.

Les sources du Mississipi, par M. E. LEVASSEUR. — S. l. n. d., in-8.

Le régime fiscal dans les pays extra-européens, par M. LÉON SALEFRANQUE. — *Paris*, 1896, in-8.

Le morcellement des valeurs mobilières. Les salaires : la part du capital et du travail, par M. ALFRED NEYMARCK. — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1896, in-8.

Rapport de la Commission supérieure de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse au Président de la République, sur les opérations et la situation de cette caisse. Année 1895. — *Paris*, 1896, in-4.

Statistique de la navigation intérieure. Relevé général du tonnage des marchandises. Ann. 1895. — Paris, 1896, 2 vol. in-4.

Estadística general de la Republica mexicana. Num. 10. — *Mexico*, 1896, in-4°.

Anuario estadístico de la Republica mexicana. 1894. — *Mexico*, 1895, in-4.

Statistica del commercio speciale di importazione e di esportazione dal 1° *gennaio al* 31 *agosto* 1896. — *Roma*, 1896, in-4.

Statistica della emigrazione italiana avvenuta nel 1895. — *Roma*, 1896, in-4.

Istruzione secondaria classica e tecnica e convitti maschili e femminili. Anno scolastico 1893-94. — *Roma*, 1896, in-4.

Die europäischen Kolonien, I. Band. *Die Kolonialpolitik Portugals und Spaniens in ihrer Entwickelung von den Anfängen bis zur Gegenwart, von* Dr Alfred Zimmermann. — *Berlin*, 1896, in-8.

PÉRIODIQUES.

Annals of the American Academy of political and social science, Annales de l'École libre des sciences politiques, Musée Social, Bulletin de la Société de géographie commerciale du Havre, Bulletin mensuel de statistique municipale de la ville de Buenos-Ayres, Journal de la Société nationale d'horticulture de France, Journal des assurances, Droit financier, Revue économique de Bordeaux, Revue du commerce et de l'industrie, Bulletin de l'Office du travail, Annuaire statistique des Pays-Bas, Revue géographique internationale, Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

JULES SIMON.

Voici le texte des paroles prononcées par M. E. Levasseur, le 6 juillet dernier, à la séance de la Société d'économie politique, à la mémoire de Jules Simon, texte que le *Journal des Economistes* n'avait pu insérer dans son numéro du 15 :

« La Société d'économie politique a coutume de rendre, au commencement de ses séances, et avant de procéder à ses travaux ordinaires, un hommage à la mémoire des membres qu'elle a perdus depuis sa séance précédente et elle confie au président le soin de parler en son nom quand il s'agit d'un mort illustre. C'est une pieuse coutume à laquelle je ne dérogerai pas.

» Il y a deux mois, M. Fr. Passy le faisait pour M. Léon Say et, dans un discours d'un caractère élevé, et d'un ton vraiment émouvant qu'aucun de nous n'a oublié, il rappelait la vie, la doctrine et les services d'un homme dont la perte est irréparable pour la société et pour l'économie politique. Léon Say était un des membres de l'école libérale et c'est parmi ses mérites celui qui me paraît le caractériser le mieux.

» C'est aussi un des maîtres du libéralisme dont nous avons à déplorer aujourd'hui la perte. Qu'il traitât de philosophie, de mo-

rale, de politique, d'économie politique, M. Jules Simon apportait toujours dans ses écrits et dans ses paroles l'inspiration d'un libéralisme large et éclairé. *Dieu, patrie, liberté*, titre d'un ouvrage dans lequel il a résumé en 1883 ses pensées dominantes, sont trois mots qui peuvent être pris pour sa devise.

« J'ai eu, en 1849 et 1850, l'avantage d'être l'élève de M. Jules Simon qui, quoique homme jeune encore (il est né en 1814), professait depuis dix ans déjà la philosophie à l'École normale supérieure. J'ai été alors témoin de la protestation contre la violation du droit qu'il a résolument faite en chaire de la Sorbonne au lendemain du coup d'État du 2 décembre et j'ai su dans la suite ce que cette protestation a coûté de privations à sa famille.

« Je suis resté attaché à M. Jules Simon par reconnaissance pour mon maître, par admiration pour son talent et, lorsqu'il fut rentré dans la carrière politique, par sympathie pour les idées libérales dont il était un des rares défenseurs au Corps législatif. Depuis vingt-huit ans j'étais son confrère à l'Académie des sciences morales et politiques et, avec le deuil public, je porte le deuil d'une amitié personnelle qui m'était chère.

« Le libéralisme n'est pas seulement une doctrine, c'est une tournure d'esprit que n'a pas souvent et que ne comprend pas aisément la foule. S'il est commun de réclamer pour soi la liberté, il faut une distinction de caractère qui n'est pas commune pour la tolérer et pour la défendre au besoin chez les autres. M. Jules Simon avait cette distinction ; c'est peut-être pour cette raison qu'à certains moments il n'a pas été compris et que des politiques devenus maîtres du pouvoir, qui s'étaient honorés de le compter parmi leurs chefs, se sont montrés cruellement injustes envers lui. Il semble que sa mort ait dissipé ces nuages ; il y a eu au moins une éclaircie ; la presse a presque unanimement payé un tribut d'hommages à sa mémoire et le gouvernement, en attendant d'autres témoignages, lui a fait des funérailles dignes des services qu'ils avait rendus aux lettres, à la France et à la République.

« Il ne m'appartient pas d'énumérer ses services ; ils sont d'ailleurs innombrables. Durant plus d'un demi siècle J. Simon a été sur la brèche, se prodiguant, sans compter lui-même, de cent côtés divers, par la leçon, par la conférence, par le discours, par le livre, par la brochure, par l'article de revue et de journal, et il l'a fait jusqu'au dernier jour, aux dépens même de sa santé et malgré les conseils de quelques amis ; il ne savait pas refuser dès qu'on demandait son concours pour une œuvre de charité ou de liberté. Aussi nombre de sociétés se font-elles de-

puis sa mort un devoir de prononcer solennellement son éloge et M. F. Passy, qui a parlé éloquemment devant sa tombe, était chargé d'y déposer les regrets de vingt-cinq sociétés auxquelles J. Simon avait généreusement donné son patronage.

« Il appartenait à la Société d'économie politique depuis près de quarante ans et, s'il n'assistait que rarement à nos réunions mensuelles, il est néanmoins une de nos gloires parce qu'il était une des lumières du libéralisme dans le monde et que l'éclat de cette lumière illuminait tout ce qu'il touchait, les matières économiques comme les matières politiques et morales. C'est en 1859, à une époque où la liberté politique subissait une éclipse dans notre pays, qu'il a publié ses deux volumes sur *La Liberté*, après avoir déjà exprimé une partie de ses idées dans la *La Liberté de conscience* en 1857 ; c'est pour en propager la doctrine qu'il a renouvelé le même enseignement dans *La Liberté politique* en 1866 et dans la *La Liberté civile* en 1867. Il tenait haut le drapeau sous lequel s'abrite l'école économique libérale. Nous en trouvons des preuves dans maint discours à la Chambre des députés ou au Sénat, dans mainte conférence, telle que celle du théâtre du Château-d'Eau en 1879 pour la défense de la liberté commerciale ; nous les trouvons particulièrement dans le volume intitulé *Le Libre-échange*, qu'il a publié vers le milieu de l'année 1870, et qui contient son discours de Bordeaux à la première réunion de l'Association du libre-échange (1869), son discours à la séance tenue à Paris, aux Champs-Elysées, sous la présidence des deux présidents de la Société d'économie politique, Hippolyte Passy et Ch. Renouard, et ses discours au Corps législatif sur la réforme douanière et sur la marine marchande.

« J. Simon nous appartient aussi par une partie de ses œuvres morales. Quand il écrivait *L'Ouvrière* en 1861 et *La Femme au* xxe *siècle* en 1891, *L'Ecole* en 1864, *Le Travail* en 1866, *L'ouvrier de huit ans* en 1867, il travaillait à la même œuvre que Villermé et Reybaud, signalant les misères de la vie d'atelier et de famille et cherchant à y apporter un remède ou tout au moins un adoucissement. Si l'économie politique a pour objet, en tant que science, de déterminer par l'observation et l'analyse les lois du contrat de travail et du salaire, elle s'est, en tant qu'art, donné pour mission d'indiquer à la pratique les meilleurs moyens d'améliorer la condition des salariés ; les études monographiques, statistiques ou autres, et les projets d'économie sociale relatifs à la classe ouvrière considérée dans son travail ou son bien-être relèvent d'elle et leurs auteurs contribuent à défricher et à cultiver un des champs de son domaine. J. Simon l'a fait avec l'autorité de son nom et de son talent et il laisse dans ce champ une trace profonde.

« Ses ouvrages sont trop connus pour que j'insiste. Je ne les ai pas sous la main. J'ai apporté seulement le volume du *Libre-échange* et je vous demande la permission d'en lire quelques lignes en terminant. L'éloge le plus pénétrant qu'on puisse faire de J. Simon est de le citer et la Société d'économie politique aura plaisir à entendre l'expression de sa doctrine dans la parole du maître :

« Ce n'est pas tel ou tel travail qui est sacré, c'est le travail, ou plutôt c'est l'homme. Puisque nous commençons à comprendre cette doctrine, commençons à la pratiquer. La vie est bien assez difficile par elle-même ; on ne devrait employer la force collective qu'à aider les forces individuelles : on ne l'emploie qu'à les gêner. » (Page 4.)

« C'est un tort de prétendre que les lois écrites doivent gouverner le travail ; en réalité, le travail ne doit subir d'autres lois que les lois économiques. Introduisez une protection grande comme ceci : les protectionnistes se plaindront et gémiront jusqu'à ce que vous ayez poussé le droit protecteur au point de rendre impossibles les importations étrangères. Rentrons dans la vérité, c'est-à-dire revenons à la liberté, à la liberté totale. Mettons l'homme en présence de la nature, d'elle seule. N'ajoutons pas des entraves construites de nos mains à celles que notre faiblesse nous impose. Respectons le premier de tous les droits, le droit de vivre, sous ses deux formes qui sont le droit de travailler et le droit d'acheter. » (P. 71.)

COMPTES RENDUS

La grande industrie, son rôle économique et social étudié dans l'industrie cotonnière, par M. Schulze-Gævernitz, professeur à l'Université de Fribourg en Brisgau. — Traduction de M. Georges Guéroult. — Guillaumin et Cie, 1896.

Ce volume substantiel peut être lu à deux points de vue parfaitement distincts, également fort intéressants et traités par l'auteur avec tous les développements qu'ils comportent.

D'une part, on y trouve exposée, dans tous les détails de l'emploi des capitaux, de la progression des salaires, de la diminution des frais de production, de l'augmentation de la production et de la consommation des produits, la marche constamment ascendante de l'immense industrie du coton (filature et tissage), — « celle de toutes les grandes industries qui possède la plus longue histoire, qui se prête le mieux à la recherche des tendances économiques et sociales du système moderne, chez laquelle la machine est arrivée à dominer, depuis un siècle, et où la tâche de l'homme s'est de plus en plus bornée à la surveillance de la machine. » Cette manière de lire le volume de M. Schulze-Gävernitz, si richement documenté en chiffres instructifs, en tableaux numériques du plus haut intérêt, en comparaisons multipliées entre l'Angleterre et l'Allemagne à diverses époques, les États-Unis de l'Amérique du Nord, la Russie, l'Italie, l'Inde même, en considérations économiques de tout genre, — les limites étroites d'un compte rendu ne me permettent pas de l'aborder. Force m'est donc de renvoyer à l'ouvrage le lecteur qu'intéresse cette matière toute spéciale.

D'autre part, — indépendamment d'une savante introduction de l'auteur, ainsi que de sa conclusion nette et précise, d'une trop courte préface du traducteur, — on trouve, dans le corps de l'ouvrage, les éléments épars d'une saine appréciation des bienfaits économiques que procure la grande industrie en général. « Dans quelle mesure le progrès économique est-il lié au progrès des classes ouvrières ? Quelle est l'influence du bien-être plus ou moins grand des masses sur le développement de la puissance économique d'une nation ? » Telles sont les deux questions que se pose tout d'abord M. Schulze-Gävernitz et auxquelles il répond, comme le dit M. Georges Guéroult, « avec un

grand luxe de preuves, que, contrairement au préjugé couramment reçu, la grande industrie améliore la situation de l'ouvrier et tend à égaliser les conditions. » Le premier point seul me paraît incontestable et je souscris volontiers à cette proposition : « Le progrès technique, en relation avec un accroissement de la capacité de travail, détermine un abaissement permanent du taux du travail à la pièce et, en même temps, un accroissement permanent du salaire hebdomadaire des ouvriers, une diminution des heures de travail » (p. 166). Ce dernier détail, si je le comprends bien, serait cependant en désaccord avec la continuité du travail à la machine, qui est la raison d'être de la grande industrie. Dans celle-ci et en appliquant avec justesse la théorie de l'évolution de M. H. Spencer, l'auteur constate la phase primordiale d'une tendance à la centralisation et à la division du travail, qui représentent l'*intégration* et la *différentiation* du sociologue anglais. Mais, pour M. Schulze-Gävernitz, « l'évolution économique est l'indice d'abord d'un progrès technique, puis d'un progrès social. » Il revient donc à plusieurs reprises sur ce second point ; le traducteur renchérit encore à cet égard en parlant, — à propos de « cette belle parole d'A. Comte que, dans l'Humanité, il y a plus de morts que de vivants, » — des « générations qui, dans le passé, ont été sacrifiées ou se sont sacrifiées pour nous faire une existence meilleure », en trouvant que cette solidarité des générations successives « est toute la *question sociale*. »

Je suis obligé, par suite, de marquer mon dissentiment philosophique avec l'auteur et le traducteur de *La grande industrie*, qui ont tort, je crois, de confondre ainsi le côté économique, absolument favorable, et le côté social, beaucoup moins avantageux, du problème qu'ils abordent. Autant la première de ces deux faces est positive et précise, autant la seconde est vague et ne prête qu'à une littérature sociologique au seul usage des mandarins. Vraiment, quand on se trouve en présence d'un travail aussi mathématiquement probant que celui inséré par M. Alfred Neymark, dans le *Journal de la société de statistique de Paris* (juillet et août dernier), sur « Le morcellement des valeurs mobilières, les salaires, la part du capital et du travail », quand on touche pour ainsi dire du doigt tous ces phénomènes économiques de la diffusion générale des capitaux, de la quotité excessive de la petite épargne (bien plus que double de la somme des fonds de roulement de la banque, du commerce et de l'industrie, du capitalisme autre que celui des caisses d'épargne), de la baisse énorme du taux de l'intérêt, de l'augmentation non moins remarquable des salaires, on ne comprend pas qu'un homme de bonne foi puisse encore parler de l'hostilité du capital et du travail, aussi forcément inséparables, pour le progrès économique, que les deux jumeaux siamois, d'un état social fondé sur une féodalité financière, etc., etc.

Les socialistes n'ont-ils donc pas fait attention à la leçon de choses que leur a procurée certaine grève retentissante, au point de vue de l'indépendance absolue que les économistes soutiennent exister pour les salaires vis-à-vis du capital industriel, dans l'intérêt même des ouvriers ? Ils trouveront cette leçon saisissante dans le compte rendu de la Chambre des députés, en date du 24 avril 1894 (*Débats parlementaires*, p. 613 du *Journal officiel*) ; ils y verront que l'usine à fer et acier de Trignac (Loire-Inférieure), qui existait alors depuis une quinzaine d'années, représentait un capital de 32.343.000 francs, absolument improductif, attendu que ceux qui l'ont versé n'ont jamais reçu la moindre rétribution, n'ont jamais touché le moindre dividende ni même le moindre intérêt; ils y verront aussi que, durant cette quinzaine d'années, les ouvriers ont touché 21.120.000 francs de salaires. Il est rare de trouver un exemple plus net de la salutaire indépendance dont il s'agit.

Puisqu'il le faut, répétons-nous donc sans écœurement, rappelons que nous nous trouvons, en France, avec des classes dirigées incapables de porter un jugement en le faisant précéder d'un examen quelconque, toujours disposées à s'arrêter devant des apparences qui les choquent, promptes à se passionner à l'audition de quelque discours qui flatte leurs passions et leurs convoitises, d'une part, — avec des classes dirigeantes qui ne savent pas diriger, qui donnent maladroitement le mauvais exemple à tant d'égards, qui perdent leur temps à parler de la revision de la Constitution, de la décentralisation administrative, de la dissolution de la Chambre des députés, de la suppression du Sénat, du choix à faire entre le scrutin de liste et le scrutin d'arrondissement, de la représentation proportionnelle des minorités, des moyens d'accroître les recettes, sans diminuer les dépenses (point systématiquement laissé dans l'ombre) et même en les augmentant, au besoin par la création d'un alcoolisme d'État, de la nécessité de protéger l'industrie nationale, etc., etc., d'autre part. La « question sociale » n'est point d'ordre économique, elle est d'ordre moral et même intellectuel ; en effet, — réduite, comme elle doit l'être, à la difficulté de faire vivre côte à côte, dans un état de paix non précaire, ceux qui possèdent plus ou moins avec ceux qui ne possèdent pas ou ne trouvent point qu'ils possèdent assez, — elle n'a pas d'autre solution que la diffusion des vérités économiques telles que celles vulgarisées par l'ouvrage auquel est consacré cet article. Tant qu'elles seront ignorées en haut et en bas, il n'y a rien à espérer. En haut, on les soutient mollement, parce qu'on ne sent que vaguement qu'elles sont un élément de conservation sociale, parce que, faute de les comprendre avec conviction, on est tout prêt à les abandonner, au moindre prétexte,

par un faux sentimentalisme et par défiance de la liberté. En bas, où il y a une multitude d'excuses qui n'existent point en haut, on est merveilleusement préparé pour servir de bouillon de culture au microbe politicien, qui ne sera jamais à court de promesses puisqu'il en vit ; M. G. Guéroult, inconsciemment peut-être, passe à côté de cet état d'âmes, en ce qu'après avoir constaté l'élévation croissante du niveau des ouvriers de la grande industrie, il ajoute : « Mieux payés, ils prennent conscience de leur dignité d'hommes ; ils se conduisent mieux, mais ils sont aussi plus fiers et repoussent les familiarités protectrices de l'ancien patronat ; ils veulent traiter d'égal à égal avec leurs employeurs, comme le font les gens qui ont affaire ensemble et dont les intérêts peuvent être en harmonie ou en discordance. » Viennent une discordance d'intérêts, un moment psychologique, un meneur à l'éloquence communicative, et l'immense agglomération ouvrière qui est afférente à la grande industrie va constituer un danger social. C'est là le revers de la médaille. L'élément-masse, qui joue un rôle économique si précieux, a une influence extrêmement périlleuse pour l'ordre public. Par exemple, combien de grèves ne prendraient pas naissance si elles n'étaient point attisées par des meneurs politiciens et brouillons, c'est tout un, et par une exploitation lamentable d'une majorité timide par une minorité violente ? Mais tout ce qui pourrait être dit, dans cet ordre d'idées, est tellement familier aux lecteurs de ce recueil qu'il y aurait vraiment indiscrétion à plus y insister.

E. Lamé Fleury.

L'impôt démocratique sur le revenu, par Kergall, membre de la commission extraparlementaire de l'impôt sur le revenu. — Paris, Colin et Cie.

Le petit volume de M. Kergall vient un peu tard. Mais l'impôt dont il s'occupe est, à mon avis, si dangereux et si condamnable, qu'on ne saurait trop en exposer les principes et les conséquences, en nous forçant à nous en mieux rendre raison que nous ne l'avons encore fait. Car parmi nous surtout ce serait un très puissant élément révolutionnaire, qui porterait dès le premier jour le coup le plus funeste à toute industrie, à toute richesse, à toute sécurité. M. Kergall, toutefois, est loin de l'envisager ainsi. Il ne le repousse, réellement, que sous la forme qu'il a prise autrefois durant la taille, sous celle qu'il doit aujourd'hui à la *classensteuer* ou à l'*einkommensteuer* prussiennes, et sous celle que proposait tout récemment M. Doumer. Il l'approuve tel que l'établit l'*income-tax* anglais et tel que le propose

en ce moment M. Cochery. Il aurait au moins dû parler aussi, il me semble, de nos anciens dixièmes et vingtièmes, comme de la *contribution patriotique* du quart du revenu de chaque citoyen, que Necker fit voter en 1789 par la Constituante, et qui conduisit si promptement aux *dons patriotiques* et aux assignats.

M. Kergall aurait encore dû, je crois, indiquer l'ensemble des impôts de la Prusse, de l'Angleterre et de la France, puisqu'il ne parle que de ces trois États en traitant de l'impôt sur le revenu. Que vaut, en effet, l'examen d'un impôt spécial si l'on ignore tout le système fiscal dont il fait ou dont il doit faire partie. L'*einkommensteuer* prussien et l'*income-tax* anglais frappent des revenus non grevés ; tandis que l'imposition proposée, soit par M. Doumer, soit par M. Cochery, en frappent qui le sont déjà plus qu'ils ne l'ont jamais été chez aucun peuple. Il y a là évidemment une différence trop importante pour ne s'en pas préoccuper.

Ce qui répugne le plus, en outre, à M. Kergall dans la taxe prussienne, c'est qu'il y voit une taxe aristocratique, basée sur des appréciations tout administratives, comme ce qui le séduit dans la taxe anglaise, c'est qu'elle lui paraît une taxe démocratique, basée avant tout sur la déclaration des citoyens. Une taxe vraiment favorable à une classe n'atteint pas, cependant, cette classe ou l'atteint moins que les autres; l'histoire fiscale en convaincrait aisément. Quant à la différence des modes de recherches et d'appréciation, celle qu'il indique est très exacte M. Kergall aurait même pu remarquer que le fisc anglais se contente, malgré les pouvoirs que lui confère la loi, de la simple déclaration des contribuables, en ajoutant que, qu'elle que soit la sincérité reconnue des Anglais, l'on estime qu'ils ne déclarent guère que la moitié de leurs revenus. Si *l'income-tax* entraînait, au reste, des recherches de fonctionnaires, il y a longtemps qu'il n'existerait plus. Et démocratique ou non, il n'en a pas moins fallu, chaque fois qu'on l'a renouvelé, ne le proposer que pour quelques années, en en promettant la prompte disparition. Mais comment M. Kergall n'a-t-il rien dit non plus des impôts sur les revenus de l'Autriche, de l'Italie, de certains cantons suisses, des États-Unis, de la Turquie ? Les faussetés, les craintes, les dommages qu'ils ont partout entraînés valent pourtant qu'on les signale. L'on se trompe absolument aussi lorsqu'on imagine qu'ils sont, quelle qu'en soit la forme, le dernier mode de fiscalité employé. Je me suis bien souvent appliqué déjà à en montrer l'ancienne origine, ainsi que tous les vices et tous les périls, surtout dans mes premiers travaux sur l'impôt ; car je crois être le premier économiste français qui ait combattu l'impôt sur le revenu.

M. Kergall rappelle à plusieurs reprises que les socialistes, lors de la

proposition de M. Doumer, l'ont appelée l'impôt sur les riches, dans l'espoir de le rendre populaire, escomptant à leur profit les tristes avantages de l'envie et de la haine, qu'ils s'attendaient à en susciter. Ils s'étaient néanmoins trompés. Les foules qui les suivent elles-mêmes ont trop bien aperçu, pour céder à leurs sollicitations, les excès, l'arbitraire, les désastres jusque sur le travail d'une pareille taxe. Je disais à l'instant qu'à chaque renouvellement de l'*income-tax*, l'on a dû en promettre le prompt abandon, et cependant, au milieu de l'immense richesse de l'Angleterre, de même que de son système fiscal et des habitudes suivies pour cette taxe, combien est-elle moins fâcheuse qu'elle ne l'est ailleurs et qu'elle ne le serait, notamment, en France ! Qui ne sait tout ensemble, que c'est le peuple de Londres qui, en 1816, a brûlé sur les places publiques les registres de l'*income-tax* établi par Pitt, pour soutenir sa lutte contre la France ? Et il les a brûlés avec la joie et les démonstrations qu'avait montrées, vingt-six ans plus tôt, la population de Paris à l'abolition des corporations et des jurandes.

L'impôt sur les revenus soumis, en ce moment, à l'examen des Chambres, par M. Cochery, n'est plus sans doute l'impôt *global* et *progressif* demandé par M. Doumer ; mais il faut espérer qu'il n'en sera pas moins rejeté, lui aussi. Il serait encore profondément arbitraire et funeste. Nous ne saurions oublier que nous n'occupons plus le rang industriel que nous tenions, il y a douze ans encore, parmi les peuples européens, que nous n'avons plus la même richesse comparativement à ces peuples ; ne faisons pas fuir encore nos capitaux et, avec eux nos ouvriers à l'étranger. Ce qui ne manquerait pas de se produire. Tout est déjà préparé pour cela, et il y a là un bien autre danger que celui qu'aperçoit M. Kergall, en refusant de grever la rente. Avec des budgets semblables aux nôtres, aussi monstrueux, comment s'aventurer, en outre, à remplacer par une taxe ou des taxes nouvelles sur les divers revenus d'anciennes impositions auxquelles les contribuables sont habitués depuis longtemps ? C'est rarement par de telles audaces qu'on remplit les caisses des trésors publics. Et comment croire que, l'impôt sur le revenu de M. Cochery proclamé, nous arrêterons aussitôt nos dépenses, nous saurons les diminuer, si exagérées qu'elles soient ? « Le projet Doumer ouvrait toute grande la porte des aggravations indéfinies ; le projet Cochery ferme cette porte », dit M. Kergall. J'avoue ne pas le voir. Le premier de ces projets est assurément plus fâcheux, plus redoutable que le second, grâce à son caractère *global* et progressif, comme grâce à son mode d'information ; mais voilà tout. L'un et l'autre ouvrent la même porte, rejettent également les caractères admis jusqu'ici pour

les impôts directs, excitent aux mêmes envies et créent le même effroi. Nous n'avons, en ce moment, qu'une grande réforme financière et fiscale à poursuivre, c'est de diminuer nos impôts. M. Kergall consacre son dernier chapitre à montrer que si le projet de M. Cochery crée des ressources nouvelles pour 185.361.434 francs, il opère des dégrèvements pour 187.341.864 francs ; mais garantirait-il la première de ces sommes, et s'engagerait-il à ce que la dernière ne fût pas encore bientôt réclamée, du moins en partie ?

GUSTAVE DU PUYNODE.

PRINCIPES SOCIALISTES, par GABRIEL DEVILLE. 1 vol. in-8°, V. Giard et E. Brière, Paris.

Ce livre est dédié à la mémoire de Marx et d'Engels, les seuls inspirateurs directs de l'universel mouvement socialiste contemporain — à Jules Guesde et à Paul Lafargue.

Pour M. Gabriel Deville, le seul socialisme qui compte est le socialisme dont Marx a établi les données fondamentales parce que seul, dit-il, il est réellement vivant.

Et c'est pour expliquer ce socialisme, et à l'usage de ceux qui n'ont pas de temps de lire et d'étudier les œuvres fondamentales, que M. Deville a réuni en un volume trois conférences et deux articles.

Gardez-vous cependant d'accoler l'épithète d'allemand à ce système conçu par des Allemands. La vérité n'a pas de patrie. Nous ne repoussons pas les découvertes scientifiques parce qu'elle viennent d'au delà du Rhin. M. Rœntgen a étudié les rayons X, le monde a applaudi. Marx a étudié la question sociale, pourquoi le monde n'applaudirait-t-il pas ?

A la vérité, l'assimilation ne se présente pas ici comme exempte d'objections.

Dans la polémique courante, dans les discussions souvent excessives des clubs, peut-être a-t-on, à la tête des marxistes, jeté méchamment et sans raison, comme un argument injurieux, cette fâcheuse épithète, mais, parmi ceux qui pensent, ce qui a frappé, ça été la physionomie nuageuse de la théorie, sa méconnaissance des vertus de l'individualisme et c'est sans prétention de la juger *a priori*, mais simplement pour la caractériser après étude, qu'on a dit qu'elle avait la marque d'une race qui se plaît aux imprécisions de la rêverie et qui, d'autre part, par tendance atavique, incline aux utopies communautaires.

Quelques-uns ont même été plus loin et ont prononcé le mot d'asiatique.

Marx et Engels ayant, en leur qualité d'israélites une origine extra-européenne, on a supposé que leurs pensées avaient puisé leurs éléments à des inspirations ancestrales, filles non du sol où, tant de siècles, les tribus germaines ont roulé leurs pensées, mais de régions plus lointaines situées vers l'est, au-delà de la Méditerranée, où de temps immémorial les hommes sont comme un bétail, déprimés par l'oppression des despotismes sans freins.

Et cela revenait à dire que le collectivisme marxiste semble peu propre à être l'idéal des peuples supérieurs qui savent que les libres luttes des initiatives et des volontés sont seules les sources de la vitalité des peuples, mais qu'au contraire, il est en rapport avec ce qui peut flotter de rêves informes, conçus dans l'ignorance des mobiles et des ressorts du progrès et de la vie civilisée, parmi des collectivités sans avenir, soumises et ignorantes, qui sont pourtant des nations, encore qu'elles paraissent ressembler beaucoup à des troupeaux.

M. Gabriel Deville n'est pas disposé à accepter cette opinion que son système n'est qu'une rêverie utopique et assez peu claire. Pour lui, il est basé sur des faits nettement étudiés, il est la science même.

Comme solution nette, les marxistes patronnent la journée de huit heures. Mais c'est là un hors d'œuvre. Quelques autres socialistes prêchent la même doctrine sans se réclamer du collectivisme. Les regards tournés quelque peu vers les corporations moyennageuses, sans vouloir nationaliser quoi que ce soit, certains socialistes chrétiens ont pris parti pour la journée de huit heures, tout au moins ils l'ont demandée pour les travailleurs de certaines grandes industries. L'immense population agricole, pour ne parler que de celle-là, est toujours restée en dehors de cette question. Aux champs, c'est le temps qui dispense des loisirs. Le soleil donne de longues journées de travail dont on se réjouit, la pluie apporte le repos contre lequel on peste.

La journée de huit heures est un remède bon ou mauvais, mais ce n'est qu'une solution de détail.

Les marxistes ont des ambitions qui visent bien au-delà.

Voici un assez long passage de M. Deville qui va nous faire connaître son idéal, son style, et sa façon d'argumenter.

« Préparée par les faits matériels du milieu existant, la transformation, la socialisation des moyens de production à tendances collectives est possible, et elle apparaît comme la seule solution pratique d'affranchir les travailleurs et la société entière.

« Les travailleurs choisiront librement leur genre de travail productif et tous les travaux étant, suivant l'offre et la demande, ramenés dans des proportions diverses à des quantités déterminées de travail ordinaire, une fois déduite sur le produit du travail de chacun une partie

qui tiendra lieu des impôts actuels, la partie nécessaire au remplacement des moyens de travailler usés à l'extension de la production, à l'assurance éventuelle contre les accidents météorologiques, par exemple, à l'entretien des incapables de travail, aux frais généraux d'administration et de satisfaction des besoins communs d'hygiène, d'instruction,etc., les producteurs se distribueront le reste, proportionnellement à la quantité de travail ordinaire fourni par eux.

« Chaque adulte apte au travail recevra, sous une forme ou sous une autre, partie en consommation personnelle, partie en garanties sociales, en services publics de toute espèce, la même quantité de travail qu'il aura donnée à la société. Si on est rationné, on le sera sans être exploité...

« D'ailleurs, en dépouillant les moyens de production de leur fonction de capitaliste, il restera tout ce qui fonctionne aujourd'hui sous cette forme (*sic*)... tout ce qui constitue le fonds même du capital sera gardé, la forme capital seule disparaîtra et avec elle le pouvoir qu'elle renferme d'exploiter le travail des autres... »

On pourrait à ces citations en joindre d'autres, on n'aurait pas d'autres clartés.

Une pareille organisation suppose des pouvoirs, quelle sera la nature de ces pouvoirs ? Comment assurera-t-on un bon recrutement des directeurs, des inventeurs. Bien des questions peuvent se poser. M. Deville ne les pose pas.

M. Deville se plaint à plusieurs reprises qu'on le critique sans le comprendre et même sans le lire. Pour ne pas encourir de tels reproches, on aimerait à voir clair dans le système, on se demande comment les vrais socialistes imaginent que leur systême peut fonctionner, on voudrait quelque description de la machine préconisée. Vaines curiosités ! M. Deville sans hésiter répond : « En période capitaliste, il suffit au socialisme d'établir la possibilité d'émancipation de la classe ouvrière et de travailler à cette émancipation, il n'y a pas à perdre son temps à régler les détails d'organisation de la société future. »

A la question, qu'arrivera-t-il après ? on répond : Cela se décidera quand aura grandi une nouvelle génération d'hommes, et là-dessus, les fidèles confiants, peuvent répondre avec componction : Amen. Mais pour nous, ce qui est clair, c'est que nous ne devons pas perdre de temps à discuter, ce qui même pour les croyants, a les caractères de l'inconnu.

Pour rendre plausible son système, M. Deville évoque le souvenir de la tribu indienne et de la gens romaine, sur l'organisation de laquelle il semble autrement et mieux renseigné que les légistes modernes. Comme ces formes rudimentaires lui apparaissent frustes, amorphes

et dépourvues des attributs que nous donnons à l'État, cela lui suffit pour montrer que l'État n'est pas nécessaire et qu'on peut concevoir des organisations sans État.

M. Gabriel Deville nous le dit sans ambages : « Pour les socialistes l'existence de l'État dans une société est liée à l'existence de classes dans cette société, d'où la conclusion : pas encore de classes, pas encore d'État ; plus de classes, plus d'Etat. »

Le mot État sert ici grandement, il permet de dire : nous connaissons le mal et sa cause, l'ennemi c'est l'État. Plus d'État ! et l'État apparaîtra peut-être aux disciples comme une bête apocalyptique, comme un monstre terrible. Poutant jamais mot n'a moins mérité pareil sort. Il a le même radical que être. S'il doit exister des sociétés collectivistes, il existera par cela même des états de choses collectivistes, des ensembles de pouvoirs ou états collectivistes. Si le mot est honni, on se servira d'un synonyme. En période socialiste il n'y aura pas d'Etat, mais il y aura des délégués aux fonctions de l'ex-État.

Plus d'État ! M. Deville veut dire plus d'appareil de coercition : « Tous les membres de la gens indienne, dit M. Deville, étaient égaux et libres et agissaient fraternellement entre eux. » On sait quels hommes étaient ces indiens, quels étaient leurs qualités morales, sauf à l'égard des ennemis, leur énergie et leur dignité. »

Là-dessus n'allez pas vous méprendre sur la pensée de M. Deville, et vous livrer aux interprétations dont sont coutumiers les adversaires ; l'éloge des sociétés primitives ne comporte nullement une intention de retour aux anciennes formes sociales..., on ne rêve pas de nous ramener à ce qu'on appelle l'Etat de nature. Alors pourquoi nous enchanter avec ces évocations de la tribu sans état ou de la gens !

Ailleurs même M. Deville trouve que le capitalisme a eu transitoirement son rôle important et nécessaire.

Et, au milieu de tout cela, si vous trouvez les principes fondamentaux de quoi que ce soit, je veux, comme dit l'autre, que le cric me croque.

Il insiste longuement sur ce qu'il appelle, avec une joie d'inventeur, le sur-travail. Le sur-travail est présentement la rémunération du capital. Le mot nous importe peu. Le sur-travail est honni ; soit !

Le système marxiste n'en est pas, pour cela, plus éclairé ; il n'en reste pas moins imprécis, et chaotique. En ce monde, on ne supprime que ce qu'on remplace.

Au regard de certains autres groupes socialistes, les marxistes se différencient de deux façons principales : d'abord ils ne croient ni à l'efficacité de la grève, ni à la possibilité de la grève générale. Ceci prouve un certain bon vouloir à l'égard des faits d'expérience.

En second lieu, ils veulent que leurs adeptes sollicitent des mandats électifs et cherchent à s'emparer des pouvoirs publics. Cette thèse ne s'oppose pas à ceux que M. Deville appelle les petits jeunes gens de M. Léon Say. Ils la soutiennent contre des frères ennemis qui, pour l'instant, les traitent de bourgeois exploiteurs de crédulité populaire, de politiciens. On a échangé à ce propos et on échangera encore des explications orageuses.

Quoiqu'il en soit, c'est légalement que M. Gabriel Deville entend que son parti fasse accomplir à la société des transformations radicales. « La force ouvrière,une fois maîtresse du pouvoir politique, fera à son tour une légalité nouvelle et procédera légalement à l'expropriation économique. »

Nous donnons acte à M. Gabriel Deville de ses bonnes intentions de légalité.

LÉON ROQUET.

L'ANGOLA ET LA COLONISATION PORTUGAISE D'OUTRE-MER, par Ch. DELANNOY. [Broch., Société belge de librairie, Bruxelles.

Cette petite notice instructive a été rédigée par un fonctionnaire belge et publiée dans le Bulletin de la société royale belge de Géographie en 1895-96.

L'Angola étend ses 1.200 kilomètres de côté au sud du Congo ; il y a quatre cents ans qu'un officier portugais,Diego Cam,planta son drapeau au bord de la mer, à l'embouchure du fleuve Congo. Jusque vers 1842 le seul commerce de l'Angola fut celui des esclaves à destination du Brésil. Grand dommage pour la colonisation portugaise, qui avait commencé d'une façon pourtant heureuse! Dès 1490, un puissant roi du Congo, un roi nègre d'une race sans doute supérieure, et peut-être disparue, se fit baptiser sous le nom de Manuel. Sa famille et ses peuples suivirent son exemple. A 250 lieues des côtes, à Ambassi, sa capitale, il fit bâtir des églises, accueillit les étrangers. Son successeur envoya deux de ses fils en Europe pour y prendre l'instruction dans les collèges. Dominicains, carmes déchaussés, chanoines de Saint-Jean l'Evangéliste, capucins, bâtirent de nombreuses églises. En 1548, les Jésuites fondèrent un collège ou enseignèrent vingt professeurs. On pouvait croire alors que la civilisation européenne venait d'essaimer de la façon la plus heureuse dans les pays noirs.

De tout cela, il ne reste plus rien que quelques ruines d'églises cachées sous la brousse. Il y a dix à quinze ans, pas plus, le gouvernement

portugais dut faire entreprendre à nouveau, par le major Serpa Pinto et d'autres, l'exploration du pays comme si c'eût été un pays neuf.

Les missionnaires avaient bien pu interdire au roi Manuel d'avoir plusieurs femmes, mais ils n'avaient pas empêché leurs propres compatriotes de se livrer aux commerce des esclaves.

La traite s'est perpétuée là-bas jusqu'au milieu de ce siècle. En 1838, à Saint-Philippe de Benguela, on vit embarquer 38.000 esclaves. Supputez ce qu'un tel commerce poursuivi pendant plusieurs centaines d'années, peut représenter de razzias, de massacres et violences de toutes sortes.

Pour le présent, il est toujours agréable d'émettre l'espérance que le peuple portugais, peuple ami, va regagner le temps perdu et payer aux noirs la dette de civilisation qu'il doit.

Je note, cependant, qu'il y a là-bas 3.140 fonctionnaires assez mal payés, dit la notice ; que ces fonctionnaires sont souvent le rebut des autres administrations. Mauvais symptômes.

Nous connaissons cette méthode : on envoie loin de toute surveillance, les employés qui auraient le plus besoin d'être surveillés, et on met entre leurs mains toutes les armes de la centralisation. Le résultat est toujours le même. Les colons fuient, comme pays empestés, ces colonies de fonctionnaires, ou l'administration ne semble exister que pour les entraver et les exaspérer par des paperasseries et des tracasseries, etc.

Par quels liens a-t-on rattaché l'administration du pays d'Angola à la métropole ? Il serait intéressant de le savoir. Pour la moindre affaire en réfère-t-on à Lisbonne ? A propos de la moindre chose forme-t-on un petit dossier qui part pour le métropole, d'où il revient pour supplément d'informations, où il retourne, etc. ? Nous pratiquons ce système en ce qui nous regarde, aussi la moindre affaire ne reçoit-elle solution qu'au bout de plusieurs années, quand elle en reçoit, c'est-à-dire si son dossier ne s'est pas égaré en route, en faisant la navette entre Paris et la colonie, ce qui s'est vu plusieurs fois. M. Delaunoy n'examine pas ce détail. C'est dommage.

Si on veut guérir cette plaie du fonctionnarisme il convient de l'étudier par le menu, aux colonies comme ailleurs. Nous faisons explorer tous les coins du monde. Que n'explorons-nous davantage le domaine administratif. Savoir c'est pouvoir. Etudions la pestilence administrative si nous voulons la guérir. Mais si nous étudions, ne nous bornons pas aux enseignes, aux décors. Il est, certes, intéressant de connaître le titre des personnages ou des corps administratifs, mais l'énoncé de leurs attributions est plus instructif que leur titre. Il faut étudier à fond la machine administrative, essayer de voir la réalité, peser les attribu-

tions. Certes, c'est là une étude souvent difficile. La vieille centralisation s'entend à se défendre. Elle sait résister aux réformes. Sa tactique est de céder en apparence, elle sait donner et en même temps retenir en dépit de l'adage donner et retenir ne vaut. Elle se fait battre sur des détails très voyants, mais garde la réalité du pouvoir, garde ses principaux moyens d'action ; on change des étiquettes, on ne touche pas au fonds, et c'est du fonds que viennent les entraves à la vie sociale ; le fonds c'est un ensemble de règles et de prescriptions très variées qui dérivent de toutes sortes de lois ou règlements et représentent des exigences de contrôle, de tutelle, de conseils compétents, d'avis techniques, de statistique, de comptabilité, de vérification de comptes, etc.

A Angola la façade administrative est fort décorative. Il n'y a pas moins de quatre catégories de conseils : un conseil administratif composé des hauts fonctionnaires, la chambre de finances qui s'occupe des impôts et qui est composée de quelques membres du Conseil précédent, le conseil de province et le conseil général ou entrent des éléments non fonctionnaires, quoique choisis par le gouverneur sur des listes présentées.

Avec ce mécanisme, il semblerait bien que les affaires devraient recevoir des solutions sur place. Mais gardons-nous de juger des administrations sur la mine.

Nous n'avons donc pas trouvé dans la notice les renseignements nécessaires pour bien connaître le mécanisme administratif qui fonctionne à Angola. Nous le constatons sans grand esprit de critique. Cette notice est bonne dans son ensemble et aussi documentée que la plupart de celles qui sont présentées dans les meilleures des sociétés savantes. Nous avons essayé de faire apercevoir une lacune.

On pourra nous reprocher d'assigner une tâche ingrate aux futurs rédacteurs de notices. A beaucoup, il ne paraîtra pas fort reluisant de décrire des rouages administratifs en apparence insignifiants, comme des naturalistes qui décrivent des détails de squelettes. Peut-être même que le public ne trouvera pas cela agréable à lire ; les façades sont faites à son intention, il faut ne lui parler que des façades. Mais quand les notices sont faites pour des sociétés savantes, il ne faut pas craindre de les bourrer de détails nombreux et précis.

LÉON ROQUET.

DER EINFLUSS VON STAAT UND RECHT AUF DIE ENTWICKELUNG DES EIGENTHUMS (*De l'influence exercée par l'État et les institutions juridiques sur le développement du droit de propriété*), par LUDWIG FELIX. 1 vol. Leipzig. Duncker et Humblot, 1896.

Le volume dont nous venons de transcrire le titre, forme la première moitié de la quatrième partie d'un grand ouvrage consacré à l'*Histoire du développement du droit de propriété*, les trois premières parties étudiaient l'influence exercée sur ce développement par la nature, par les mœurs et les usages et par les croyances religieuses. Il étudie successivement la naissance de la propriété aux âges primitifs et son organisation dans l'antiquité orientale et dans l'antiquité classique, c'est-à-dire en Grèce et à Rome.

Dès le début, M. Felix fait ressortir que l'histoire du droit de propriété se confond avec celle de la civilisation et qu'elle se rattache intimement à l'histoire des progrès moraux et intellectuels : la violence, la brutalité et l'arbitraire ont décru et reculé devant l'esprit de douceur, de justice et de respect des lois, tandis que la multiplication de la possession à titre personnel a conduit à une perception plus nette des différentes formes et des différentes fonctions de la propriété. Cependant, il se garde de verser dans l'illusion de croire que les hommes primitifs se soient, par une sorte d'illumination intérieure, dépouillés de leurs instincts de rapine et de dévastation ; ce sont au contraire leurs activités guerrières toujours en action qui, les condamnant à une vigilance extrême pour sauvegarder leur sécurité, leur ont fait comprendre que l'union au sein de la tribu était la condition *sine qua non* de l'existence et de la durée de celle-ci et que pour la réaliser il fallait faire respecter les droits de possession de chacun de ses membres ; les chefs chargés de ce rôle les ont plies à la soumission, à l'autorité et préparé ainsi l'avènement du règne des lois. Ce même souci de la sécurité les a fait s'établir sur des emplacements faciles à défendre, élever des travaux de fortification et se considérer comme les propriétaires des terrains compris dans ces enceintes ; sensibles aux dangers résultant de leur isolement, les villes nouvelles ont contracté peu à peu des alliances avec les villes voisines et ont dû dès lors s'engager à respecter les biens de leurs habitants. Considéré plus particulièrement pendant la période de formation des premiers petits États embryonnaires, le droit de propriété aurait donc été beaucoup plus fondé sur le sentiment de son utilité que sur celui de son équité.

La première forme de gouvernement organisée qui frappe les regards au sortir de l'ère de barbarie primitive, est celle des grandes monar-

chies absolues plus ou moins théocratiques de l'Asie et de l'Egypte ; le pouvoir sans limites du souverain pesait terriblement sur les masses profondes de la population, et, en fait, les souverains de Babylone, de l'Assyrie, à la fois grands prêtres, chefs d'armées et juges, comme ceux des Perses, qui ont cependant atteint un degré supérieur de civilisation, se faisaient un jeu de disposer à leur caprice des biens et des personnes de leurs sujets. Toutefois, ces peuples ont eu des institutions civiles assez développées que M.Félix fait connaître d'après les travaux des savants qui sont parvenus à déchiffrer les documents juridiques échappés à la dent destructrice du temps. Sargon II, roi d'Assyrie, paya ou promit de payer une juste indemnité aux propriétaires des terrains qu'il prit pour construire son palais : il est vrai que cette munificence lui valut le surnom de « roi juste », ce qui semble indiquer que ses prédécesseurs avaient été moins délicats en matière d'expropriation, mais ce qui montre aussi qu'il ne se croyait pas tout permis. Les parents pouvaient, en Assyrie, répudier leurs enfants ; en retour, ceux-ci pouvaient de même les répudier, mais en renonçant à à leur héritage. On possède des tablettes où ce fait a été constaté d'une manière authentique afin de garantir les acquéreurs éventuels des biens des parents contre toute revendication pouvant troubler leur droit de jouissance légitime. Les femmes assyriennes pouvaient être propriétaires foncières et apportaient en mariage une dot qui devait être respectée ; dans les cas où la dot avait été fournie en monnaie, il arrivait que le mari était tenu de fournir une caution équivalente. Le droit de tester paraît avoir été inconnu à Babylone, mais on y suppléait par des reconnaissances de dettes. Par contre, de nombreux témoins instrumentaires imprimaient leur cachet sur l'argile encore humide des tablettes relatant les contrats intervenus. On donnait des immeubles en gage comme dans notre système d'hypothèques modernes et les revenus que le prêteur en tirait lui tenaient lieu d'intérêts. Leur taux ordinaire était fixé à Babylone à 20 p. 100 ; à Ninive, où il n'y avait pas de taux légal, il a varié du quart à la moitié du capital prêté. Il existe un exemplaire de contrat de prêt où les intérêts stipulés sont quadruples du principal : il s'agissait apparemment d'un emprunteur de solvabilité plus que douteuse.

Ces détails que M. Felix a en partie recueillis dans la publication française de MM. Oppert et Ménant sur les *Documents juridiques de l'Assyrie et de la Chaldée*, nous montrent que, même dans un état social fort arriéré, les législateurs ont été amenés à tracer une ligne de démarcation entre le *mien* et le *tien* : c'est qu'il n'est pas de vie sociale possible là où n'existe pas cette démarcation, et que les plans de rénovation des collectivistes modernes partent d'une méconnaissance

absolue de la nature humaine et nous ramèneraient au-delà de l'âge de pierre. Le progrès consiste, au contraire, à appeler le plus possible d'hommes à jouir du droit de propriété privée ; tout le reste n'est que rêve et utopie.

Nous ne suivrons pas M. Felix en Grèce et à Rome dont l'histoire juridique est plus connue que celle des anciens riverains de l'Euphrate et du Tigre. Son livre est fait consciencieusement et procède pas à pas en citant chaque fois ses sources, tant antiques que récentes. Le style est sobre et clair ; peut-être pourrait-on désirer plus de relief donné aux grandes lignes de ce vaste sujet sans qu'on puisse pourtant reprocher à l'auteur de se perdre dans des détails d'ordre secondaire.

E. Castelot.

Geschichte der rumanischen Zollpolitik seit dem 14. Jahrhundert bis 1874 (*Histoire de la Politique douanière roumaine depuis le* XIVe *siècle jusqu'en* 1874), par Constantin J. Baicoianu, docteur en sciences politiques. 1 vol. Stuttgart, 1896.

Il est à présumer que la majorité des lecteurs français se soucie médiocrement de l'histoire de la législation douanière de la Roumanie, même depuis l'époque où la Valachie et la Moldavie devinrent tributaires des sultans turcs, c'est-à-dire à partir du XVIe siècle. Cependant cette histoire n'est pas dénuée d'intérêt, même pour les esprits que préoccupent peu les questions purement économiques, car elle reflète fidèlement les vicissitudes de l'existence nationale du petit peuple néo-latin cantonné par les fluctuations de l'histoire sur la rive septentrionale du Danube inférieur, loin des régions où les langues et la civilisation néo-latines se sont perpétuées.

A la condition d'acquitter leur tribut à la Porte, les princes valaques et moldaves ont longtemps joui, du moins en nom, du droit de régler à leur gré les taxes qu'acquitteraient les marchandises pénétrant sur leur territoire, en sortant ou le traversant en transit. Néanmoins, cette autonomie financière subissait en fait une restriction désastreuse par le droit de préemption sur les produits agricoles des principautés que s'étaient réservé les Turcs. Par exemple, à la fin du siècle dernier, on voyait à chaque printemps arriver des marchands grecs munis de firmans les autorisant à acheter, à des prix arbitrairement fixés par eux-mêmes, de 5 à 600.000 moutons ; d'autres enlevaient de même le beurre, le fromage, le suif, la cire et la viande fumée.

En outre, il faut l'avouer, toutes les fois que les négociants de l'Occident étaient intéressés à soutenir que les provinces danubiennes fai-

saient partie intégrante de l'Empire ottoman et devaient se soumettre aux Capitulations, leurs gouvernements ne manquaient pas de les appuyer. Ce n'est que de nos jours, pour ainsi dire, que ceux-ci ont pris une attitude plus bienveillante. De son côté, la Turquie s'était mise à interpréter à sa façon les conséquences qui découlaient de l'état de vassalité des principautés, et prétendait que ce dernier impliquait l'interdiction de conclure des conventions commerciales avec d'autres nations. Un firman de 1866 avait tout au plus admis « des arrangements d'un intérêt local entre deux administrations limitrophes n'ayant point la forme de traité officiel, ni de caractère politique ». En 1875 encore, l'ambassadeur de Turquie à Londres, lisait à lord Derby une dépêche où le gouvernement ottoman invoquait son pouvoir souverain et les droits indiscutables que lui conféraient les traités, ajoutant que toute concession affecterait gravement l'esprit et la lettre de ces actes diplomatiques.

Le canon, cette *ultima ratio* sans réplique des peuples comme des conquérants, a coupé court à tous ces tiraillements; cette histoire, qui est à peine d'hier, semble déjà perdue dans les ombres du passé.

Dans ce livre, qui fait partie des *Münchener volkswirtschaftliche Studien* (Études économiques de Munich), collection publiée sous la direction de MM. Brentano et Lotz, M. Baicoianu en a suivi et retracé l'évolution avec une méthode et une clarté qui font non moins honneur au jeune écrivain qu'à ses maîtres eux-mêmes.

E. Castelot.

Notes et souvenirs, par M. Denormandie, sénateur. 1 vol. L. Chailley, Paris, 1896.

C'est une époque intéressante de notre histoire que celle qui embrasse la période de 1848 à 1875; doublement intéressante pour qui sait observer et réfléchir. M. Denormandie est de ceux-là et comme il a toujours été en situation de bien voir et raconte surtout les faits auxquels il a été directement mêlé — en juin 1848 il était aide de camp de Clément Thomas; pendant le siège de Paris et la Commune, maire-adjoint du VIIIe arrondissement; puis député à l'Assemblée nationale, etc., — il y a tout profit à suivre avec lui les événements qui ont passé sous ses yeux.

Le Gouvernement provisoire qui remplaça en 1848 la monarchie constitutionnelle prit, comme on sait, dès son entrée en fonctions, une mesure des plus impolitiques. Le 26 février il décréta l'établissement d'ateliers nationaux où les ouvriers devaient trouver, aux frais de la nation, du travail et du pain. La façon dont on les organisa aggrava

encore l'imprudence commise. Tout s'improvisa à l'aventure, dit M. Denormandie; au début le nombre des ouvriers admis dépassant ce qu'on pouvait utiliser, on ne sut à quelle besogne les employer. A la fin du mois l'effectif des ouvriers entretenus aux frais de l'État, ou plutôt des contribuables, s'élevait à 115.000 et chaque matin de nouveaux postulants assiégeaient les mairies. La province déversait sur Paris tous ses bras inoccupés, toutes ses non-valeurs. On avait beau les décourager, il en arrivait toujours. Ces ateliers, véritables foyers d'émeutes, où l'on ne faisait aucun travail, devenaient chaque jour plus onéreux pour le Trésor public. L'Assemblée prise d'inquiétude attira sur cet état de choses l'attention du Gouvernement qui, par une circulaire du 3 juin, enjoignit aux municipalités de province de refuser dorénavant tout passeport aux ouvriers qui voudraient se rendre à Paris s'ils ne justifiaient pas d'y avoir des moyens d'existence assurés. Le lendemain, un décret substitua, sur les chantiers, le travail à la tâche au travail à la journée. Ces mesures indisposèrent les ouvriers, il y eut des murmures et des scènes tumultueuses que le Gouvernement ne réprima pas. L'Assemblée prit alors l'affaire en mains et, le 14, le ministre des Travaux publics étant venu lui demander un crédit de 3 millions pour solder le personnel des ateliers, elle refusa d'accorder un centime avant d'avoir examiné à fond la question des ateliers nationaux. Le vote qu'elle émit, après enquête, invitait le Gouvernement à préparer leur dissolution. Le 21, la commission exécutive fit savoir que les ouvriers de 18 à 25 ans seraient tenus d'opter sans délai entre un engagement dans l'armée et l'exclusion des ateliers. C'était la préface d'un licenciement général qu'on n'eut pas à effectuer car un soulèvement formidable éclata auparavant dans Paris. L'armée de l'émeute était bien dirigée, les barricades bien installées et bien défendues, la lutte fut donc longue et acharnée entre les insurgés et la troupe chargée de ramener l'ordre. Le sang coula à flots; les morts et les blessés furent innombrables des deux côtés. Mais la capitale n'avait pas encore assez souffert en ce siècle, elle devait subir plus tard un sort autrement triste.

Après avoir longuement décrit les péripéties de la lutte de juin 1848, M. Denormandie, passant sous silence la seconde République et l'Empire, nous retrace les phases diverses du siège et de la Commune. Nul n'ignore quelles illusions on se faisait en France, à Paris surtout, sur la durée et l'issue de la guerre, quels dangers couraient ceux qui tentaient de rappeler le public au sens de la réalité : dans les salons on les considérait comme des espions, dehors ils risquaient d'être écharpés. On n'admettait même pas en pensée que les Prussiens pussent jamais arriver à Paris, nous dit l'auteur. Aussi l'on peut juger avec quelle stu-

peur on apprit qu'ils étaient à quelques heures de la ville, puis de l'angoisse que tous les esprits réfléchis ressentirent après l'investissement complet, le 19 septembre 1870. La question alimentaire prit la première place dans les préoccupations de tous. On se précipita chez les marchands de comestibles et chez les épiciers pour se procurer des conserves et des provisions de toutes sortes. Ceux auxquels leurs fonctions faisaient un devoir d'assurer l'alimentation publique et qui savaient de quelles réserves ils disposaient, se demandaient avec anxiété comment ils pourraient accomplir jusqu'au bout leur mission.

On a dit, écrit M. Denormandie, que toutes les bouches inutiles avaient, en septembre 1870, déjà quitté Paris et que, par conséquent, l'administration municipale avait eu à nourrir moins d'habitants que de coutume. C'est une erreur. Beaucoup de bouches inutiles ont pu s'éloigner avant le jour de l'investissement complet, mais toute la banlieue, grande et petite, menacée par les premiers coureurs de l'ennemi, inquiète, affolée, s'était réfugiée pêle-mêle dans Paris dont il eût été difficile de lui fermer les portes. L'administration municipale, afin de pourvoir aux nécessités inusitées et immenses du moment, fut donc obligée d'organiser de toutes pièces, et parfois en quelques heures, de nouveaux services dont elle n'avait auparavant aucune idée et pour lesquels il n'y avait pas de précédents à consulter. Fort heureusement, pour le succès de sa tâche, elle trouva dans tous les arrondissements les concours les plus infatigables et les plus ingénieux. L'initiative privée lui apporta l'appui le plus large, le plus désintéressé. Partout des hommes de cœur et de bonne volonté s'offrirent pour joindre leurs efforts aux siens et s'imposer à eux-mêmes des contributions pécuniaires, qu'ils ne craignaient pas de grossir souvent au delà de la mesure de leurs ressources. Les municipalités parisiennes, sans préjudice de leurs attributions ordinaires, se trouvaient associées par la force des choses aux principaux actes du Gouvernement et servaient d'intermédiaire obligé entre celui-ci et la population; de plus, elles devaient s'ocuper de l'administration militaire, de la garde nationale, de la police, de l'assistance publique et de cent autres affaires, mais surtout présider au service de l'alimentation publique. Au commencement de novembre, quand les nouvelles municipalités prirent possession des mairies, il y avait sept semaines que Paris était bloqué et la situation devenait alarmante. Les vivres se faisant rares, les premières mesures de rationnement venaient d'être édictées.

Lorsque la vente de la viande avait cessé d'être libre, on avait organisé un syndicat des bouchers dont les délégués allaient s'approvisionner aux abattoirs et répartissaient ce qu'ils avaient reçu aux boucheries des arrondissements qui le distribuaient au public. M. Denor-

mandie explique en détail le fonctionnement de ce service ainsi que la création du titre d'approvisionnement qui était remis aux habitants et sur la présentation duquel on leur délivrait la viande à une boucherie déterminée de leur quartier, et l'installation d'une boucherie municipale par arrondissement qui avait pour objet de fournir la viande aux petites ambulances établies par les particuliers, de donner des suppléments de viande pour les malades sur certificat du médecin, des suppléments aux boucheries qui, par erreur, avaient été servies d'une manière insuffisante et, enfin, d'approvisionner les habitants qui, ayant changé d'arrondissement n'étaient pas encore munis d'un titre personnel régulier.

Lorsqu'à la fin d'octobre on décréta le rationnement de la viande, il ne restait plus à Paris que le nombre d'animaux strictement nécessaire pour assurer le service des boucheries pendant une dizaine de jours. On mit alors en vente de la viande de cheval, pour laquelle les personnes dont la table est habituellement le plus modeste manifestèrent la répulsion la plus prononcée, remarque l'auteur en passant. Malgré un arrêt du Gouvernement relatif à toute substance propre à l'alimentation et des résolutions relatives aux abats, la pénurie des chevaux se fit bientôt sentir. Le 20 novembre, le stock de bœuf et de mouton était épuisé; à partir de cette date, sauf la viande des vaches réquisitionnées, dont l'abatage se décida plus tard, la viande de cheval fut la seule viande fraîche sur laquelle on pût compter. Les 24 et 25 novembre le nombre de chevaux nécessaires à l'alimentation ayant manqué, on dut en suspendre la distribution; on la remplaça par le porc et la morue et l'on entama la réserve de viande de bœuf mise de côté pour les cas extrêmes. Les spéculations qui s'étaient introduites dans le commerce des chevaux et qui servaient de prétexte aux bouchers pour se soustraire à l'exécution des règlements, avaient paralysé pendant plus d'une semaine la distribution régulière de la viande de cheval. Aussi en vertu d'un arrêté ministériel tous les chevaux destinés à l'abatage durent-ils être désormais achetés exclusivement par l'administration qui eut encore à se mettre en garde contre d'autres manœuvres frauduleuses. Au commencement de décembre on fut informé que dans un certain nombre de fûts de salaisons livrés aux maires le 22 novembre et les jours suivants par l'un des abattoirs, on n'avait trouvé ni filets ni faux-filets, ces morceaux de choix avant été détachés avant la mise en cuve. Il fallut faire d'urgence des enquêtes pour empêcher le retour de semblables abus. Je me hâte de dire, ajoute M. Denormandie, que ces fraudes n'ont jamais eu une très grande extension.

Malgré la parcimonie obligatoire de la distribution on dut bientôt

réquisitionner les chevaux et les vaches laitières en ne laissant de ces dernières que ce qui était strictement nécessaire pour pourvoir à l'alimentation des enfants et des malades; cette décision fut mal accueillie des habitants de la banlieue qui s'étaient réfugiés dans Paris. On prit aussi le parti de livrer tous les abats aux municipalités.

Les précautions que l'on avait prises pour la boucherie avaient été appliquées, dans une certaine mesure, à la boulangerie. Lorsqu'on avait décrété le rationnement du pain, on s'était aperçu qu'il fallait une base indiscutable pour sa répartition. On savait à n'en pas douter que, lors d'un premier recensement, en octobre, quelques mairies avaient exagéré le nombre de leurs habitants tandis que d'autres n'avaient pas réussi à faire admettre le chiffre réel de leur population. On résolut donc d'en faire un nouveau qui montra que les vingt arrondissements de Paris contenaient 2.005.299 habitants.

Le bombardement apporta de nouvelles complications et jeta un trouble profond dans l'administration alimentaire déjà si difficile Dans plusieurs arrondissements les délégués refusèrent d'aller s'approvisionner : il y avait péril pour leur vie, notamment à l'abattoir de Grenelle. De nouvelles mesures furent prescrites par suite du bombardement. Nous n'entrerons pas dans le détail de ces mesures non plus que de celles qui avaient été prises avant le rationnement du pain et pour les conditions du rationnement et de la distribution du pain, du lait, du vin, du combustible et des autres services accessoires; quel qu'en soit l'intérêt, cela nous entraînerait trop loin. « Assurément, écrit l'auteur, les distributions ne furent pas parfaites mais on fit pour le mieux dans cette situation sans précédent. — A mes yeux ces mesures d'exception trouvent leur justification dans la nécessité; l'opinion publique les appelait, et même elle en demandait parfois de plus radicales. Je crois que la juste mesure de l'intervention de l'autorité en matière de subsistances et de secours n'a point été dépassée, et je suis d'avis qu'il eût été difficile et même imprudent de limiter davantage l'action administrative ? »

Au moment de l'armistice il ne restait plus à Paris que pour deux ou trois jours de subsistances ; avant que les convois de ravitaillement fussent arrivés on pouvait craindre une effroyable crise alimentaire car on ne peut ravitailler en quelques heures ni en quelques jours une ville comme Paris. Heureusement l'Angleterre nous fit au commencement de février un envoi de provisions de tout genre qui fut bien utile.

En sa qualité de maire-adjoint du VIIIe arrondissement, l'un de ceux où l'on cantonna les Allemands pendant leur séjour à Paris, M. Denormandie dut prendre les mesures que comportait la situation. Il dut

aussi rappeler au bon sens une populace affolée qui voulait piller et massacrer les infortunés cafetiers qui avaient été obligés d'ouvrir les portes de leurs établissements aux vainqueurs.

Mais les angoisses patriotiques et les préoccupations relatives à l'alimentation de ses administrés n'absorbaient pas M. Denormandie au point de l'empêcher d'observer la nervosité de la population qui croyait voir partout des espions et des signaux à l'ennemi, de connaître des traits touchants d'aide mutuelle chez les plus pauvres, de constater la sociabilité de la race française qui poussait les Parisiens à s'inviter pour partager les maigres repas que permettait la rareté des subsistances, la vaillance insouciante du garde national et le caractère frondeur du peuple parisien qui se manifesta dans le mouvement insurrectionnel du 22 janvier 1871 aussi promptement réprimé que l'avait été celui du 31 octobre 1870. « Jamais, dit-il, le Parisien, qui chaque jour fait l'histoire, n'a mieux livré à celui qui doit l'écrire ses qualités et ses défauts : résolutions viriles et abattement, force et faiblesse, gravité et légèreté, confiance et découragement. Toutes ces impressions, tous ces états d'esprit se succédaient presque sans transition offrant à l'observateur sérieux et réfléchi le plus singulier spectacle d'âmes qu'on puisse imaginer. »

Aux privations du siège, aux dangers du bombardement les malheureux Parisiens virent bientôt s'ajouter les horreurs de la Commune. M. Denormandie rattache l'insurrection du 18 mars 1871 aux mouvements avortés des 31 octobre 1870 et 22 janvier 1871 et l'attribue en partie aux agitations révolutionnaires des clubs pendant le siège, puis à la déception et à l'irritation éprouvées par le peuple en voyant le Gouvernement de la défense nationale traiter avec l'ennemi alors qu'il croyait que Paris renfermait encore des vivres pour plusieurs mois, tout au moins pour plusieurs semaines; aux excitations de gens inintelligents ou intéressés au désordre qui répétaient sur tous les tons que le peuple était trahi, que la défense de la capitale avait été d'une insuffisance et d'une incapacité notoire, qu'on aurait pu faire la fameuse trouée, etc. A ces causes ou plutôt à ces prétextes, il ajoute les désastres de la guerre; la honte, la douleur et les souffrances de l'invasion; la misère de la population parisienne; la ruine de presque tous; la faillite comme mode de liquidation; la nécessité pour l'ouvrier de quitter sa vie d'oisiveté payée dans la garde nationale pour reprendre son travail. Le fait déterminant fut la « mise en sûreté » à Montmartre et aux Buttes-Chaumont des canons que, suivant les chefs du mouvement, le Gouvernement voulait livrer à l'ennemi. Le Gouvernement résolut de les reprendre; quand à la pointe du jour, le 18 mars, les troupes se présentèrent à Montmartre, elles ne rencontrèrent aucune résistance

sérieuse et vers huit heures du matin elles étaient maîtresses des canons, mais, par une cruelle fatalité, on n'avait pas envoyé les chevaux nécessaires pour les transporter en lieu sûr. Les insurgés virent de suite le parti qu'ils pouvaient tirer de cette circonstance. Le rappel battit dans les quartiers excentriques, on cria partout que le Gouvernement reprenait les canons pour les tourner contre le peuple. La troupe sollicitée par les femmes en pleurs se débanda et l'insurrection suivit son cours. Le Gouvernement partit à Versailles. « Aurait-il pu empêcher la prise de possession du pouvoir par les insurgés? se demande M. Denormandie. Aurait-il pu faire obstacle à ce que cette prise de possession, limitée le premier jour, reçut ensuite un développement successif? Lorsqu'elle fut accomplie, aurait-il pu empêcher cette situation de se perpétuer si longtemps? Un jugement est très difficile à émettre. » Peut-être est-ce parce que la jeunesse est présomptueuse que nous ne trouvons pas si difficile le jugement à émettre car,à notre humble avis, il est des circonstances où un Gouvernement ne doit pas manquer de sang-froid sous peine de faillir à son devoir. Et la fuite de Gouvernement à Versailles nous paraît bien un manque absolu du sang froid. S'il fût resté à Paris et eût immédiatement pris les mesures nécessaires, nous ne disons pas que le péril eût été immédiatement conjuré,mais l'insurrection eût été sans aucun doute moins violente et la répression moins sanglante; il n'y eût pas eu tant de ruines amoncelées et tant de haines accumulées.

Le retour à Paris après la répression de la Commune, les arrestations arbitraires pour participation à l'insurrection, causées par des dénonciations de concierges, le tact et la prudence qu'il fallait aux maires ou aux commissaires de police pour discerner ce qu'il y avait de vrai ou de faux dans ces dénonciations, font l'objet de passages fort intéressants dans l'ouvrage de M. Denormandie. Non moins curieux, et moins attristants,sont les chapitres qu'il consacre aux travaux de l'Assemblée nationale, dont les membres ambitionnaient avant tout de se rendre utiles, et les anecdotes qu'il raconte sur Berryer, Thiers, Jules Favre Gambetta, Dufaure, Ernest Picard, etc.

Mais si le passé — dans les périodes que nous a montrées l'auteur — a été si affligeant, peut-on espérer mieux de l'avenir? Il n'oserait l'affirmer et les quelques réflexions qu'il place à la fin de son ouvrage ne sont pas très rassurantes car,pour obtenir cet avenir brillant,il lui faut trop compter sur l'énergie de gens qui ne sont guère habitués à en déployer. « Depuis 1879, dit-il, notre pays a changé seize fois de régime ou de constitution. Il a mis à l'essai tous les systèmes... et à l'heure actuelle la France attend encore le gouvernement définitif dont elle a besoin pour assurer ses destinées.... Nous ne nous contentons pas d'avoir

érigé l'instabilité en système; nous avons une manière spéciale de la pratiquer. D'où viennent donc ces convulsions périodiques ? Comment se fait-il qu'une nation intelligente et éclairée telle que la France, ne parvienne pas à les conjurer et à se faire une vie possible ? Hélas la cause du mal est en nous-mêmes. Si nous possédons des qualités précieuses, nous avons aussi de tristes insuffisances. Fils des Gaulois, nous avons hérité de leurs instincts généreux, de leur génie facile, de leur amour de la gloire et des nobles causes, mais nous souffrons aussi des mêmes faiblesses. Vains, légers, crédules comme eux, également prompts à l'enthousiasme et au découragement, nous nous laissons prendre à toutes les chimères. Nous manquons de cet esprit pratique qui caractérise les peuples patients et forts. Nous ne sommes capables ni de volontés persévérantes, ni de vues suivies. Nous avons, d'autre part, contracté des préjugés incompatibles avec le maintien de tout ordre régulier et stable. Les arguties des politiciens nous ont fait perdre le vrai sens des mots : liberté, égalité.... La France porte le germe des révolutions dans son sein. Elle ne réussit pas à discerner ce qu'exigent ses intérêts permanents. Elle ne sait pas davantage guider, surveiller, avertir, redresser ceux qui la dirigent. Elle passe sans cesse, vis-à-vis d'eux, de la confiance aveugle à la défiance outrée.... Pourtant ce pays a soif de paix, de sécurité. La politique le fatigue. Son vœu est de travailler paisiblement et de se sentir sûr de son lendemain. Ce qu'il demande avant tout, c'est un gouvernement. Il veut un gouvernement qui non-seulement sache défendre la tranquillité matérielle contre les entreprises de fauteurs de troubles, mais qui rassure les esprits, qui rétablisse l'autorité, qui fasse respecter les lois, qui soit capable à l'intérieur et au dehors de pratiquer une politique. »

L'anarchie, aux yeux de M. Denormandie, est beaucoup moins à craindre que le triomphe du socialisme; toutefois « l'histoire nous apprend à quoi aboutissent toujours dans notre pays les succès des partis extrêmes, continue-t-il. Ils déchaînent des réactions irrésistibles. Nous verrions de nouveau l'un de ces revirements brusques. Le peuple français affolé, effrayé, ne comptant plus sur les gens sages, se jetterait encore une fois dans les bras d'un sauveur. Nous nous réveillerions un matin comme en brumaire, comme en décembre, avec un maître. Ceux qui ne veulent ni du socialisme, ni de la dictature sont avertis. Qu'ils agissent ! S'ils savent vouloir, leur victoire est certaine. Pour peu qu'ils montrent d'énergie, la France presque entière se rangera derrière eux ».

Mais sauront-ils vouloir, sauront-ils agir, sauront-ils mettre au service de la propagande des idées saines la même activité que mettent les socialistes à propager leurs haineuses doctrines. Il est permis d'en

douter. La volonté, l'énergie, l'activité semblent être, sauf des cas trop exceptionnels, des qualités disparues du monde des modérés; on y est si conservateur qu'on y veut à tout prix conserver ce qu'il serait le plus nécessaire de réformer.

M. LR.

Histoire du Saint-Simonisme (1825-1864), par Sébastien Charléty, 1 vol. Hachette et Cie. Paris, 1896.

Malgré toutes les folies qui ont marqué une des phases du Saint-Simonisme, on ne peut se défendre d'une réelle sympathie pour ce groupe d'enthousiastes qui ne craignaient ni les railleries de la foule, ni le mépris des gens sensés, ni la rupture des liens de famille, ni la perte de situations lucratives, ni l'abandon de leurs fortunes et se lançaient dans la voie des perfectionnements du régime social. Que la plupart de leurs doctrines fussent erronées, c'est ce dont nul ne doute, les économistes moins que tout autres ; pourtant quoique nul ne doute de l'inanité de leurs principes, il est toute une classe d'agitateurs dont les revendications portent bien l'empreinte saint-simonienne : nous voulons parler des collectivistes. Bien que ceux-ci n'aient pas l'habitude de se réclamer de ces ancêtres, dont le désir d'améliorations pacifiques leur semble sans doute un peu puéril, il n'en est pas moins vrai qu'ils se rattachent visiblement aux saint-simoniens. Aussi était-il opportun, en le leur rappelant, de leur montrer l'insuccès des tentatives sociales de cette secte ; c'est ce que vient de faire M. Charléty dans un fort attachant et fort intéressant ouvrage.

Après une introduction consacrée à Saint-Simon, le Précurseur, l'auteur entre dans le vif de son sujet et nous montre pour ainsi dire pas à pas la formation et l'évolution de la petite église qui, au lendemain de sa mort, en 1825, se fonda pour propager ses idées.

« S'il avait laissé une œuvre définitive, achevée, un système coordonné et facilement accessible, il n'eût probablement pas fait école, dit M. Charléty. Une doctrine parfaite et complète n'est pas féconde. Le public aurait pu directement juger par lui-même de la valeur de ses conceptions et l'aurait mis à côté des théoriciens de son temps, et il eût passé outre. » Mais les doctrines de Saint-Simon présentaient de grosses lacunes et elles étaient, de plus, enveloppées d'une assez grande obscurité pour laisser libre champ aux interprétations des disciples qui se donnèrent pour mission de les dégager, puis de les répandre.

Nous n'entreprendrons pas de suivre l'auteur dans son histoire du Saint-Simonisme : la fondation de la nouvelle philosophie positive et de son organe le *Producteur*, la période d'expansion silencieuse, la venue de nouveaux disciples aussi remplis d'enthousiasme et d'ardeur que les premiers fidèles, l'exposition de la doctrine, les entretiens de la rue Monsigny, le schisme de Bazard, la retraite à Ménilmontant, la dispersion des adeptes, les dissensions, les défections, etc., tout cela est trop connu de nos lecteurs pour que nous nous y arrêtions, mais nous ne saurions passer sous silence l'influence qu'eurent les saint-simoniens sur quelques-uns des grands travaux de notre époque : les chemins de fer, le canal de Suez entre autres. Lorsqu'on parle du Saint-Simonisme on se souvient trop volontiers des rêveries et des folies du Père Enfantin et on oublie aisément la part que lui-même prit dans la préparation ou plutôt l'éclosion de ces affaires toutes pratiques ; ce serait cependant de toute justice de lui rendre la part qui lui en revient, il a été assez à la peine pour avoir droit à être à l'honneur. On peut dire qu'il n'y a guère été de son vivant, ses ambitions étaient trop vastes. Fort heureusement pour lui que sa confiance indomptable en sa mission providentielle lui faisait considérer de très haut les petites duplicités humaines, mais elle ne l'empêchait pas d'en être vivement touché et d'en souffrir. Sa mort, survenue en 1864, marqua la fin absolue de la secte saint-simonienne ; les quelques survivants, parmi ceux qui depuis les années du début étaient restés attachés à la personne et aux idées d'Enfantin, disparurent peu après lui et les jeunes recrues des derniers temps, privées du chef dont l'ardeur communicative les excitait, se dispersèrent bientôt sans laisser aucune trace.

Pourquoi le mouvement saint-simonien eut-il si peu d'influence réformatrice sur son époque ? C'est que, dit M. Charléty dans la conclusion où il résume le but poursuivi et l'œuvre de ses affiliés, si les saints-simoniens surent marquer le but, ils se trompèrent gravement sur le choix des moyens. Leurs appels à l'amélioration de la classe pauvre, à la pitié, à la justice furent d'abord entendus et applaudis. Mais ils ne surent pas retenir le public parce qu'au lieu de rester dans la critique du présent, ils s'occupèrent de l'organisation de l'avenir, ils formulèrent un système et affirmèrent nettement la prochaine réalisation de leurs rêves. Leur probité intellectuelle ne leur permit pas d'avoir la prudence des politiciens. Très étrangers à toute pratique révolutionnaire, ils ne se sentaient vraiment à leur place que dans la théorie. Il y eut en eux, comme en leur maître Saint-Simon, une foncière impuissance à être hommes de doctrine et hommes d'action. Quand ils voulurent agir, « réaliser », ils furent toujours plus étrangers

que hardis, même avant d'être ridicules. Tant qu'ils s'adressèrent au cœur, on les écouta ; lorsqu'ils parlèrent à la raison, on resta indifférent. Leur erreur fondamentale était de vouloir fonder une religion. Le désir de conduire les peuples les possédait, mais ils eurent le tort de se séparer du monde car, si on veut agir sur lui, il faut vivre avec lui. Et pourtant les idées et les hommes ont, dans le Saint-Simonisme, un caractère de franchise, de sincérité, de hardiesse exceptionnelles, dit encore l'auteur. « Aucune école de réformateurs n'a dit plus nettement ce qu'elle pensait, n'a moins dissimulé les difficultés, n'a moins évité les obstacles ; aucune n'a tenté sur soi-même avec plus de courage la réforme mentale qui doit précéder toute réforme sociale. »

Si donc une école formée d'hommes d'un tel caractère n'a point réussi à faire prévaloir ses idées sociales, n'y a t-il pas lieu d'en inférer que dans les raisons indiquées par M. Charléty ne gît point le secret de son insuccès ? L'échec n'est-il pas plutôt dû à la réaction instinctive de l'individu contre la tutelle absolue à laquelle les saint-simoniens voulaient le soumettre ? Ne peut-on pas, après cet exemple, affirmer que ce qui a amené leur insuccès causera aussi celui de toutes les sectes politiques qui ont hérité de leurs doctrines et cela d'autant plus sûrement que ces héritières n'ont le désintéressement personnel ni pour principe, ni pour but.

M. LR.

Cuba contre Espagne, par Enrique José Varona, traduit pour la République Cubaine. (Troyes, imp. G. Arbouin, 1896).

Cinquante-deux pages très courtes forment toute cette brochure. Petit os, mais où la moelle est abondante et substantielle.

Elle contient l'indication nette et précise autant que sommaire des griefs de Cuba contre la mère-patrie, ou plutôt contre la marâtre. Pas de phrases, des faits. Et, il faut bien le dire, ces faits ne sont pas à l'honneur de l'Espagne.

Qu'a été, et qu'est encore, pour elle, Cuba? Un pays conquis, mis en coupe réglée au seul profit de la métropole, des fonctionnaires civils et militaires et de quelques-uns de leurs amis, tous Espagnols d'Espagne.

Il y a un semblant d'organisation représentative : c'est un leurre, puisque, sur plus de 1.600,000 habitants, 53.000 seulement, c'est-à-dire 3 p. 100 de la population totale, sont électeurs. De plus, comme les propriétaires fonciers sont obligés, pour obtenir le droit de vote, de payer 125 francs de contribution, mais que, pour l'acquérir, toutes les facilités possibles sont données aux fonctionnaires publics, aux indus-

triels, aux commerçants, à leurs employés, il s'ensuit que ce sont presque exclusivement des Espagnols d'Espagne — nous répétons à dessein l'expression de M. José Varona — qui règlent souverainement les affaires de l'île où les ont appelés des intérêts plus ou moins passagers et non concordants avec ceux de la population indigène.

Pour la représentation aux Cortès, les difficultés sont telles qu'en fait elle est à peu près inaccessible à l'élément cubain.

Le budget de l'île s'est élevé en 1878-1879 à 232.970.000 francs. Il est encore de 130 millions. Mais c'est la force seule des choses qui l'a fait réduire, les déficits successifs pouvant être évalués à 500 millions. Cuba, qui devait 125 millions de francs en 1868, doit actuellement un milliard et demi.

Est-ce du moins au profit de l'île que ces dépenses ont été faites? « A-t-on construit avec ces fonds, dit M. José Varona, un seul kilomètre de voie ferrée ou de route carrossable? — A-t-on élevé un phare? — A-t-on dragué un port? — A-t-on édifié un asile? — A-t-on ouvert une école? — Non. Les générations à venir ont hérité des charges sans compensations ni profit ». Tout est allé à la métropole, et aussi à ses fonctionnaires. D'après le calcul de M. José Varona, il reste à Cuba, pour préparer l'avenir et activer l'éclosion des ressources du pays, 2 fr. 75 p. 100 sur les sommes qu'elle fournit.

Cuba a besoin de la plus large liberté commerciale. Il lui faut, en effet importer presque tout ce qu'elle consomme et ne produit que pour l'exportation. Or, l'Espagne accable de droits à l'exportation, sous toutes les formes possibles, tabac, cigares, sucres, etc., et les lois du 30 juin et du 20 juillet 1882 ont fermé virtuellement au commerce étranger les portes de Cuba et consacré le monopole des productions péninsulaires, sans compensation aucune pour la colonie. On voit à quelles aberrations peut conduire la manie protectionniste.

De la justice proprement dite, il ne faut pas parler. Elle est aux mains de l'administration qui protège tous les abus, toutes les exactions, tous les vols des Espagnols d'Espagne, mais n'hésite pas devant la prescription, le bagne, la fusillade, l'assassinat clandestin, à l'égard du citoyen coupable de vouloir le bien de son pays.

Il faut s'arrêter. On ne peut tout citer. Les Espagnols n'ont jamais cherché à Cuba que la richesse immédiate par l'exploitation des naturels. Nous ne sommes plus au temps des Pizarre et des Fernand Cortez, dont l'histoire nous a conservé le triste souvenir. Ils devraient donner d'autres exemples aux peuples, ceux qui prétendent avoir le privilège d'une civilisation plus avancée, et, s'ils sont incapables de cette générosité, se souvenir du moins de la fable de notre La Fontaine : En faisant tout pour perdre Cuba, ils tuent la poule aux œufs d'or.

Elle pourrait cependant en réchapper et pondre pour d'autres qu'eux. Ce ne serait, après tout, que justice.

MAURICE ZABLET.

CONTRE L'IMPÔT SUR LE REVENU, par JULES ROCHE. (1 vol. in-18 jésus, Léon Chailley, 1896.)

Ceci est du Jules Roche de derrière les fagots. Nous connaissions déjà l'ouvrage pour l'avoir lu en articles dans le *Figaro*. En volume, il n'a rien perdu de sa saveur.

Il n'est guère possible de mettre dans une cause plus de science, plus de verve, plus de bon sens, que n'en apporte M. Jules Roche à combattre l'impôt sur le revenu. Il le poursuit dans tous ses retranchements : rien n'est oublié, ni la lourde bévue financière que l'on a failli commettre, ni les dangers pour le travail national, pour l'épargne, pour les capitaux en voie d'émigration dans les banques de l'étranger, voire pour l'agriculture, ni la fausseté des thèses déclamatoires par lesquelles on essayait de surprendre les consciences, de rallier les suffrages, en montrant — pur mirage — le riche supportant seul l'impôt au grand soulagement du pauvre. M. Jules Roche prouve, par le raisonnement et par les chiffres, de la manière la plus convaincante, que le contraire ne manquerait pas de se produire, et fait bonne justice, en passant, de l'engouement des Français pour certains systèmes d'impôts exotiques.

M. Jules Roche est un savant en ces matières. La preuve qu'il en donne dans son livre, l'érudition dont il y fait preuve, nous paraît une épigramme sanglante contre ces politiciens qui ne semblent pas se douter des antécédents d'une question, de ses origines, de ses conditions, des effets qu'elle doit donner. Il est encore de ceux qui savent quelque chose et qui croient utile de savoir quelque chose.

J'ai remarqué avec plaisir, je l'avoue, que M. Jules Roche, s'il combat l'impôt sur le revenu, ne croit pas que tout soit chez nous pour le mieux. A plusieurs reprises, il indique la nécessité d'apporter, dans les charges qui pèsent sur tous, toujours plus de justice et d'équité. Il n'avait pas à insister sur un point un peu à côté de son sujet, mais cette constatation, pour nous, donne plus de poids encore à son argumentation. D'où proviennent ces théories absurdes que nous voyons éclore chaque jour, si ce n'est d'abus trop évidents ? Ce n'est pas là assurément une raison pour bouleverser toute l'économie financière d'un pays, pour remplacer ce qui n'est qu'à moitié mal par ce qui est complètement mauvais. Mais la foule, qui souffre, et qui ne raisonne

pas avec la logique de M. Jules Roche, écoute volontiers le premier charlatan qui passe.

Je relève, dans la courte préface du livre, une phrase qui en est la synthèse et qui vaut son pesant d'or :

« Les audacieux novateurs qui revendiquent le monopole de l'esprit de réforme nous proposeront bientôt, sans doute, comme une merveilleuse découverte et une incomparable amélioration sociale, le rétablissement du servage. Ils y marchent, avec leurs revendications « syndicales. Et le plus curieux est qu'il se rencontre des naïfs pour les croire. »

C'est curieux, mais c'est logique, c'est humain, et c'est ce qu'on ne peut empêcher qu'en supprimant la cause produisant cette crédulité, en réformant, dans le bon sens, ce qui a besoin d'être réformé.

MAURICE ZABLET.

L'ESPIONNAGE MILITAIRE SOUS NAPOLÉON Ier. CH. SCHULMEISTER, par PAUL MULLER. In-16. Paris, Berger-Levrault et Cie, 1896.

Il a été beaucoup écrit en ces derniers temps sur les hommes et les choses du premier Empire ; mais l'espionnage a été à peu près négligé. Et cependant, c'est une partie importante de l'art de la guerre. M. Paul Muller remplit donc une lacune dans la littérature impériale en nous racontant les exploits d'un espion émérite, Charles Schulmeister, et, de plus, il nous fait partager de loin des émotions dont nous sommes privés à si bon compte par la paix armée.

Schulmeister, qui n'est même pas mentionné dans les publications récentes sur l'Empire, a joui d'une grande notoriété de 1805 à 1814. Il commença par être maître d'école, d'où son nom, ou contrebandier, peut-être les deux à la fois ou successivement. L'une et l'autre de ces professions sont d'assez bonnes écoles préparatoires pour l'espionnage. Schulmeister était très habile à se grimer, au point de se rendre tout à fait méconnaissable ; c'est grâce à ce talent qu'il parvint à se faire accepter par Napoléon comme espion. Cet espion était, en outre, un soldat intrépide, c'est lui qui prit Wismar en 1806 avec une poignée d'hommes bien inférieurs en nombre à la garnison ennemie. On pourrait s'attendre à trouver peu de valeur morale dans un homme qui a exercé un si méprisable métier, mais il n'en est rien. M. Muller nous montre que Schulmeister, mort en 1853, à l'âge de 83 ans, a été (style d'oraison funèbre), bon père, bon époux, bon bourgeois, bon citoyen : « Plusieurs de nos générations qui se sont succédé ont pu lui rendre cette justice qu'il a toujours été utile et obligeant dans la prospérité

digne et réservé dans l'adversité. » Les ennemis même, à qui il a joué tant de tours, lui rendent justice. « M. Ferdinand Dieffenbach lui a consacré une étude foncièrement sympathique; il l'appelle le plus grand des espions de tous les temps, un génie dans son genre. »

Dans une introduction fort bien pensée, M. Muller traite de l'utilité ou non de l'espionnage. « Qu'un homme jeune, dit-il, vigoureux, blond, muni de lunettes, se promène en France dans une région de forts, il court le risque d'être appréhendé par les passants comme espion. Qu'en Allemagne un inconnu brun, trapu, s'amuse à faire de la photographie instantanée, il est exposé au même sort. C'est bien à tort que le public s'emballe en pareille matière, car aujourd'hui l'espionnage est à peu près inoffensif en temps de paix... La topographie ne possède plus aucun secret : chemins de grande communication, de petite voirie, fleuves, rivières, canaux, chemins de fer, tout est indiqué sur d'excellentes cartes que le premier venu peut se procurer; à peine un fort est-il construit qu'il est marqué sur les plans; en France l'*Indicateur Chaix* donne toutes les lignes commerciales et stratégiques; en Allemagne, le *Hendschel* fournit les mêmes documents. »

L'espionnage n'a donc plus de raison d'être qu'en temps de guerre, pour se renseigner sur la situation, la force et les projets de l'ennemi. A ce point de vue, les stratagèmes employés par Schulmeister pourraient servir de leçon à ceux qui se sentiraient du goût et des dispositions pour ce genre de service, et ils devront de la gratitude à M. Muller d'avoir recueilli les exploits de ce maître dans leur art.

ROUXEL.

ANNALES DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE SOCIOLOGIE, publiées sous la direction de René WORMS, secrétaire général. Travaux du second Congrès tenu à Paris en septembre-octobre 1895. In-8°, Paris, V. Giard et E. Brière, 1896.

Le second Congrès de l'Institut international de sociologie s'est tenu à Paris, comme le premier, dans le local de la Société d'anthropologie, du 30 septembre au 3 octobre. Les communications ont été aussi nombreuses et non moins variées; les discussions qui ont suivi chacune de ces communications paraissent avoir été plus animées, on y trouve une grande diversité d'opinions, ce qui prouve, comme l'observe le président, dans son discours de clôture, que « nous sommes encore loin de ces lois définitives dont l'ensemble constitue une science ». Le président de l'Institut pour 1895, M. Albert Schaeffle, ayant été empêché par l'âge et la maladie de présider le Congrès, il a été remplacé par M. Maxime Kovalewski.

Après les discours d'usage du président et du secrétaire général pour l'ouverture du Congrès, commence la série des communications. C'est d'abord : *Les diverses conceptions de la sociologie*, par M. René Worms. « Pour les uns, dit l'orateur, la sociologie est l'inspiratrice de la pratique en matière sociale. Pour les seconds, elle est l'histoire intégrale de l'humanité scientifiquement construite. Pour les derniers, elle est une philosophie de la vie supra-organique. » Pour M. René Worms, il y a une part de vérité dans ces trois conceptions, et le nom de sociologues convient aux philosophes qui raisonnent sur la vie sociale, aux historiens qui la décrivent et aux hommes d'action qui la mènent consciemment et volontairement dans la voie du progrès. Le nombre des sociologues de cette dernière classe n'est peut-être pas si grand qu'on pourrait le penser.

M. Steinmetz traite ensuite de la *méthode en sociologie*, et il trouve que certains auteurs admettent trop de *lois* sociologiques pour qu'elles soient bonnes et vraies.

M. Combes de Lestrade critique la *langue de la sociologie*, il trouve qu'on abuse des néologismes, ce qui devient un obstacle à la diffusion de cette science dans le public non diplomé. M. A. Raffalovich se rallie aux conclusions de M. de Lestrade et demande aux sociologues d'écrire et de parler aussi clairement que possible, sans prétendre interdire la formation d'un vocabulaire spécial. M. de Kranz et M. Limousin veulent qu'on prenne pour guide dans le choix des mots les exigences de la précision scientifique et non le niveau de l'intelligence du grand public.

Suivent trois communications de même famille : *L'individualisme et les formes du mariage*, par M. Abrikossoff ; *le Matriarcat*, par M. Westermarck et *La famille, sa genèse et son évolution*, par M. Louis Gumplowicz. Sur ces questions, comme sur les précédentes, la discussion n'est pas moins vive. M. Maxime Kovalewski parle du *passage historique de la propriété collective à la propriété individuelle*.

M. Paul de Lilienfeld pose cette question : *Y a-t-il une loi de l'évolution des formes politiques?* Autre question connexe : *L'évolution de l'idée d'Aristocratie*, par M. Raoul de la Grasserie. Ces deux questions donnent lieu à tournois oratoires entre plusieurs membres. M. Limousin soutient que la force évolutionniste, l'esprit de progrès n'existe que dans la race blanche seule. Il y sera répondu plus loin, indirectement, par M. Manouvrier. M. Ch. Letourneau soutient contre M. de Lilienfeld que la société n'est pas un organisme réel ; il ne voit pas d'estomac civique dans une nation ; on a prétendu que le système nerveux d'une nation était son réseau télégraphique. « Les nerfs des organismes sociaux seraient donc des fils métalliques ? » Les routes et chemins de

fer seraient le système circulatoire des sociétés, les grandes gares seraient des cœurs. « Et, objecte M. Letourneau, quand la télégraphie, les chemins de fer, etc., étaient inconnus ou bien là où ils le sont encore, l'organisme social était donc privé de système nerveux et de système circulatoire. » A ces objections les sociologues pourraient répondre que l'essentiel des systèmes nerveux et sanguins de l'animal ne sont pas les vaisseaux, les fils, mais ce qui circule dedans.

A M. de la Grasserie, qui préconise l'aristocratie intellectuelle, M. H. Monin répond que *beaucoup savoir* n'est pas une condition pour *bien commander*. M. Golberg remarque que les *meilleurs*, dans le langage des forts, s'appellent simplement les *vainqueurs* dans le langage des faibles. « M. de la Grasserie nous dit : les aristes sont les meilleurs, ce qui signifie, chez eux, une vertu, une qualité purement personnelle, morale si vous le voulez ; et, ensuite, il nous démontre que cette vertu est l'effet de causes purement objectives : le sabre, l'argent, etc. « M. Limousin observe que les aristes ne sont pas les meilleurs, au point de vue moral, mais les mieux adaptés à chaque époque dans chaque société, à la fonction de gouvernant. Il suivrait de là que les peuples sont toujours aussi bien gouvernés qu'ils peuvent l'être. M. Manouvrier se trouve encore ici en opposition avec M. Limousin, lorsqu'il dit, p. 377, que « les intrigues, les bassesses et la mendicité bourgeoise sont, de beaucoup, les moyens les plus employés pour s'introduire dans les classes dirigeantes et grossir la foule si nombreuse et si imposante que l'on prend trop légèrement en bloc pour une foule de notabilités intellectuelles. » Comme cela a existé de tout temps, il s'ensuit que les aristes, les gouvernants sont les mieux adaptés à la vie parasitique.

La *Loi de la Rétrospection révolutionnaire*, par M. C. de Kranz, n'a donné lieu qu'à une observation de M. Tarde.

C'est dans la discussion de l'*Origine des races et la division du Travail* par M. Mécislas Golbert, que se trouve la réponse indirecte de M. Manouvrier à M. Limousin, dont nous avons parlé plus haut. M. Manouvrier affirme qu'il n'y a pas de races inférieures. Les enfants nègres, dans les écoles américaines, manifestent une certaine supériorité intellectuelle sur les blancs jusque vers l'âge de 12 ans. Le nègre, qui a des parents enrichis, apprend les langues européennes et conquiert ses gardes universitaires, tout comme si ses ancêtres n'avaient jamais fait autre chose. « Il se borne à apprendre et imiter, dira-t-on ; mais combien y a-t-il de nos compatriotes en toge capables de faire davantage ? »

La cause de l'infériorité apparente de certaines races est donc extérieure. « Mon opinion, conclut M. Manouvrier, est que plusieurs races

jaunes ou nègres, sont assez bien douées cérébralement pour s'élever peu à peu à notre niveau, moyennant des conditions extérieures favorables analogues à celles qui ont déterminé le perfectionnement des races européennes depuis les temps préhistoriques. » M. Manouvrier ne dit pas quelles sont ces « conditions extérieures favorables ». Je ferai comme lui, non pas faute d'idées, bonnes ou mauvaises, mais faute de place. Je renverrai également les lecteurs à la source pour lire cinq discours sur *le crime comme phénomène social.*

Ce qui paraît ressortir des travaux de ce Congrès, c'est, comme nous l'avons dit après le président, grande diversité d'opinions, mais beaucoup de bonne volonté et d'indépendance d'esprit chez tous les membres.

ROUXEL.

ESSAI SUR UNE RESTAURATION BOURGEOISE, par P.-C. LAURENT DE VILLEDEUIL 1er volume. In-16°, Paris, L. Sauvaitre, 1895.

Comme ce n'est ici qu'un premier volume, nous ne pourrons pas dire notre dernier mot sur l'œuvre de l'auteur, mais ce premier volume promet. Il est écrit avec correction, verve, esprit, émaillé de mots qui vont directement à leur adresse. Voici, en abrégé, la thèse soutenue par M. Laurent de Villedeuil.

La classe dirigeante a abdiqué devant un Tiers-Etat imaginaire au siècle dernier ; aujourd'hui elle est prête à abdiquer encore plus devant une démocratie chimérique ou fictive.

Le Tiers-Etat était imaginaire autrefois et la démocratie est maintenant chimérique parce que le peuple a toujours et partout été le vrai souverain. « Il est certain que l'origine du pouvoir est dans le peuple. Les despotes eux mêmes se considèrent comme les dépositaires, et dans les révolutions de palais ou de sérail, c'est encore et toujours le peuple dont on invoquait la volonté souveraine, même quand c'étaient les prétoriens ou les janissaires qui faisaient et défaisaient les empereurs. Les rois de France n'ont jamais tenu leur couronne que de la nation. Le monarque se croyait si peu au-dessus de la nation, que devant les Etats généraux son pouvoir s'effaçait. »

Mais c'est tout le peuple qui doit être souverain, et non pas une partie. Sous prétexte de tiers ou de quart, la bourgeoisie a donc eu tort d'abdiquer en 1789 et elle a encore tort aujourd'hui. Il y a donc lieu à une restauration bourgeoise, c'est le titre du livre. Pourquoi, bourgeoise ? Parce que la bourgeoisie est « la partie de la nation qui occupe les premiers rangs de l'agglomération sociale, non par le

droit du plus fort, mais par celui de la richesse qui représente toujours du travail accumulé et par celui du savoir qui représente du travail personnel ».

On voit que M. de Villedeuil est assez de l'avis de Bacon, qui a dit : C'est par les richesses que la vertu tourne au bien commun. Les autres biens ne gouvernent tout au plus qu'une province, les richesses gouvernent tout.

Pour que la bourgeoisie, la richesse, reprenne le pouvoir qu'elle a eu la maladresse de laisser tomber entre les mains des plus forts ou des plus rusés, il lui faut un programme de gouvernement, et c'est ce que lui offre l'auteur de l'essai sur une restauration bourgeoise. Ce premier volume ne traite que des finances ; il passe en revue nos divers impôts,qui s'élèvent au nombre de cent onze — pends-toi ancien régime ! — Chaque citoyen, à la vérité, ne paie pas ces 111 impôts et contributions, mais il y en a quelques-uns qui en paient 90, et beaucoup qui en acquittent 70. C'est dans cette forêt qu'il s'agit de mettre la hache, et M. de Villedeuil n'y va pas de main morte.

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans la tâche qu'il a entreprise : nous dirons seulement sur quel principe il base ses propositions de réformes. Ce principe est que « là où l'Etat peut exécuter, aussi bien et à meilleur marché, un service quelconque, un, simple, en quelque sorte dynamique, on peut sans scrupule le faire intervenir. » Partout ailleurs, il doit s'abstenir et laisser faire l'initiative privée.

En conséquence de ce principe, M. de Villedeuil refuse à l'Etat beaucoup d'attributions qui lui appartiennent actuellement ; mais il lui en maintient d'autres et lui en accorde même de nouvelles. Les postes, télégraphes et téléphones sont de ces services uns, simples, dynamiques, que l'Etat peut exécuter aussi bien et à meilleur marché, d'après l'auteur, que les particuliers. Il en est de même des diverses assurances : les compagnies privées d'assurances, les sociétés de secours mutuels, etc., sont des institutions surannées et appelées à disparaître. Mais l'Etat doit renoncer aux monopoles des tabacs, des allumettes, de l'alcool ; il doit vendre ses forêts, etc., etc. Pour le moment, nous ne discuterons pas ce système de restauration bourgeoise, il faut attendre les volumes suivants, afin de bien juger de l'ensemble de l'œuvre.

ROUXEL.

L'imposta successoria, per Alessandro Garelli. In-8°. Torino, frat. Bocca, 1896.

L'impôt sur les successions est considéré par beaucoup comme entaché de tendance socialiste. M. Garelli n'est pas de cet avis et il estime que cet impôt peut assumer un rôle considérable, sans s'écarter aucunement des principes de l'école rigoureusement libérale. D'abord, l'Etat garantit le passage de la propriété du défunt à son successeur. Il est donc juste qu'il prélève une prime pour cette assurance. Cette prime n'est pas très élevée, M. Garelli l'évalue à 1/2 ou tout au plus 1 p. 100. Ensuite, l'État exerce, en général, des droits de haut domaine sur la propriété privée, et ce droit est sans doute arbitraire, puisque l'auteur ne le détermine pas. Enfin, l'Etat est bien obligé, malgré tout son bon vouloir, de prélever, sur les sujets qu'il protège les uns contre les autres, les sommes nécessaires pour faire face à ses services d'ordre général. Or, l'impôt successoral présente de grands avantages que l'on ne rencontre pas facilement en pareille matière.

Le rendement de cet impôt serait assez régulier, car la mortalité ne varie pas sensiblement d'une année à l'autre. Le moment est d'ailleurs on ne peut mieux choisi pour prélever un impôt : l'État ne fait aucun tort au défunt qui n'a plus besoin de rien, et il s'adresse à l'héritier au moment où il lui arrive une aubaine à laquelle il n'a aucun droit naturel, étant admis le domaine éminent de l'Etat; il n'a donc pas lieu de se plaindre de ce que le fisc lui enlève une partie de la succession qu'il n'a rien fait pour produire. M. Garelli est donc d'avis que l'on donne à l'impôt successoral une plus grande place que celle qu'il a tenue jusqu'à ce jour dans le système financier.

Le gouvernement, dit-il, n'a que trois moyens de se procurer les ressources dont il a besoin : 1° s'adresser aux contribuables présents; 2° faire appel par l'emprunt aux contribuables futurs; 3° prendre une voie moyenne et se retourner vers le contribuable qui trépasse, qui n'est ni présent ni futur. Il est clair que c'est celui-ci qui fera moins de résistance. M. Garelli entre dans tous les détails nécessaires sur la mesure de cet impôt suivant les degrés de parenté; sur la manière dont il doit frapper les biens meubles et immeubles; sur les moyens d'atteindre les étrangers à l'intérieur et les nationaux à l'étranger, tant dans leurs biens mobiliers qu'immobiliers; sur les avantages juridiques, économiques, financiers, etc., de cet impôt. Nous ne suivrons pas l'auteur dans cet ordre d'idées : devant le domaine éminent de l'Etat, il n'y a pas à discuter. Si du moins l'impôt successoral nous affranchissait des autres? Mais non, c'est précisément parce que les autres ne suffisent pas qu'on y a recours.

Rouxel.

La funzione economica nella vita politica, pel' avv. Vincenzo Melussi, con prefazione di Enrico Ferri. In-8°. Roma, Ermann Loescher et Cie, 1895.

Karl Marx a dit que le mode de production de la vie matérielle domine, en général, le développement de la vie sociale, politique et intellectuelle. Cette formule revient à dire que le piédestal domine la statue, ou que les fondations d'un édifice dominent le toit. M. Melussi n'admet pas moins cette formule comme vraie et s'emploie à lui donner de nouveaux développements, d'accord avec son préfacier, M. Ferri.

Le mode de production, dit-il, est lui-même la résultante naturelle du milieu tellurique et des énergies de races qui dans ce milieu, s'unissent et se développent. Ce ne sont pas les idées qui engendrent les faits sociaux, mais ceux-ci qui engendrent celles-là.

« Avec cette donnée désormais incontestable de la physio-psychologie individuelle et collective se justifie la théorie sociologique du déterminisme économique... La sociologie socialiste est donc la seule concluante et positive. »

J'avoue que je ne vois pas clairement la liaison de ces idées, il me semble même voir leur complète incohérence. Si tout est soumis au déterminisme, tout a toujours été bien, tout est bien actuellement et tout sera bien jusqu'à la fin des siècles ; nous n'avons donc qu'à dormir sur nos deux oreilles. Pourtant, ce n'est point ainsi que l'entendent les socialistes en général et M. Melussi en particulier. Ils ne cessent de proclamer que tout a été, est et sera mal, tant qu'ils ne seront pas au pouvoir et qu'ils n'auront pas réformé la société, c'est-à-dire, conformément à la maxime du maître, tant qu'ils n'auront pas mis la statue sous le piédestal.

Comme tous les marxistes, M. Melussi donne une apparence scientifique à son ouvrage, il fait l'histoire à sa façon et dit quelquefois de bonnes choses parmi le reste, mais ces bonnes choses n'influent en rien sur son système. Il démontre, par exemple, l'impossibilité du socialisme d'État, mais au lieu de pousser plus loin et de reconnaître l'impossibilité de tout socialisme, il admet un socialisme qui ne diffère pas sensiblement du socialisme d'État et qui y retomberait fatalement dans la pratique. M. Melussi reconnaît qu'il est impossible d'établir l'égalité absolue, que l'on a pourtant demandée avec instance, et il se contente d'une égalité relative : « Les excès du travail, son injuste rétribution par les capitalistes, sont des abus auxquels l'État doit remédier par une sage législation. » C'est ce que disent aussi les socialistes d'État ; le difficile est de trouver cette sage législation, nous pouvons même dire que cela est impossible, car l'injuste rétribution ou est

purement imaginaire ou provient précisément de l'État, qui n'y remédierait que par homœopathie.

ROUXEL.

LEGISLACION ADUANERA, CONCORDANCIAS, JURISPRUDENCIA Y COMENTARIOS, par EDUARDO de EZCURRA. In-8°. Buenos-Aires, Jacobo Peuser, 1896.

La République Argentine a été, jusqu'en 1876, très libérale dans sa politique douanière, ce qui ne l'a pas empêchée de soutenir une guerre longue et dispendieuse contre le Paraguay. Depuis la révolution de 1880, on a créé un régime mixte qui participe du libre-échange et du protectionnisme ; et à partir de cette époque, la législation douanière est devenue de plus en plus protectionniste. Ce régime, dit M. Ezcurra, a donné des résultats négatifs en beaucoup de cas, non seulement pour le consommateur, mais pour le fisc. La majeure partie des articles de première nécessité similaires aux nationaux ont été lourdement imposés, le rendement fiscal a sensiblement diminué, tout ce que la protection a produit de bien, si c'en est un, c'est : 1° de favoriser certaines industries particulières sans aucune vie propre, et improductives pour l'État ; 2° d'encourager la contrebande, qui se fait maintenant, paraît-il, sur une échelle considérable et a pris des proportions alarmantes. La réduction des droits de douane s'impose donc, non seulement comme un moyen d'accroître les entrées fiscales par l'augmentation des importations et l'abaissement du prix des denrées, mais pour ranimer les industries vraiment utiles qui périclitent et détruire celles qui végètent en parasites à l'ombre des droits douaniers.

En attendant cette réforme, plus désirée qu'espérée, j'ai bien peur, il s'agit de refréner la contrebande. Or, pour l'excuser, on se plaint de la législation douanière, qui manque de plan uniforme, qui est composée d'une montagne de décrets et réglements se contredisant entre eux, à tel point que les administrateurs et leurs subalternes perdent beaucoup de temps et commettent une foule d'erreurs.

M. Ezcurra soutient au contraire que la législation douanière argentine est une des plus uniformes et complètes qui existent. Toute cette montagne de décrets et réglements, dit-il, se réduit à un code rédigé d'après un plan médité et ajusté par son texte et son esprit aux principes modernes de la matière, et à un réglement intérieur qui éclaire et complète les dispositions législatives du code. Il ne s'agit que de mieux connaître et de bien appliquer cette législation, et le but que se propose l'auteur est précisément de mettre cette prétendue montagne à la portée de tous les intéressés. Le livre de M. Ezcurra est le premier qui ait été publié sur cette matière dans la République Argentine. Il

est tout à fait spécial, très utile aux fonctionnaires des douanes, à ceux qui veulent le devenir et aux négociants qui veulent commercer avec la République Argentine sans faire de contrebande et sans s'exposer à être accusés d'en faire. Il sera encore utile aux contrebandiers, car il leur apprendra les secrets du métier et développera leur imagination pour en inventer de nouveaux.

Espérons qu'avec le temps le vœu formulé par M. Ezcurra se réalisera, que les droits de douane seront, sinon totalement supprimés, du moins considérablement réduits, c'est encore le meilleur moyen d'annihiler la contrebande. Puisque le protectioninsme nuit aux consommateurs, à la grande majorité des vrais producteurs et même à l'Etat, il semble que sa suppression ne devrait pas souffrir de grande difficulté. Mais il en est pourtant ainsi, et partout le protectionnisme survit.

ROUXEL.

SU I TRAMPOLI, per FILIPO BENEVENTO. In-8°, Ravenna, tipogr. Ravegnana, 1896.

Sur les échasses, les poètes aiment assez y monter, et ils ne sont pas les seuls,aussi ce volume traite-t-il de poésie en théorie et en pratique. En théorie. M. Benevento est peu partisan de l'art classique ; l'art classique,dit-il, résulte d'un ensemble de formes et de situations qui, répétées continuellement, finissent par acquérir la lumière de la perfection, mais lumière sans chaleur, beauté sans sentiment. L'auteur consacre même un chapitre à combattre la rime et l'accent en poésie. La rime et l'accent sont seulement comme un beau vêtement qui fait mieux ressortir les grâces d'une belle femme, et rien de plus. « Pour moi, il est toujours préférable de faire de la poésie en prose, que d'écrire de la prose rimée ; et l'unique harmonie indispensable est celle des pensées considérées dans leur essence. » Il est certain que le fond doit avoir la prééminence sur la forme, et qu'il vaut mieux mal exprimer de bonnes pensées que de s'évertuer à dire élégamment des riens ; mais l'art vrai consiste à réunir les deux qualités.

La partie pratique du livre de M. Benevento consiste dans des traductions et des commentaires des poésies de Henri Heine, et le dernier chapitre, celui qui nous intéresse le plus, donne des *pensées et fantaisies* du même H. Heine, sur la religion, la philosophie, l'État et la société, etc. Citons-en deux ou trois.

« La manie de faire des sonnets infecte tellement l'Allemagne, qu'il serait peut-être nécessaire de créer une taxe sur les productions poétiques. » On pourrait commencer par supprimer les encouragements qui engendrent cette manie.

« Dans le monde des poètes, le *tiers-État* n'est pas utile, mais nuisible. » « Pour prouver la beauté de la forme républicaine, on pourrait répéter l'argument employé par Boccace en parlant de la religion : elle dure à la honte de ses ministres. »

ROUXEL.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Question Sociale. Des accidents du travail. Réfutation du projet de loi voté par le Sénat en première délibération sur la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes, par E. MATIGNON, 2 br. in-8°, Paris, impr. Ed. Duruy, 1896. — La loi sur les accidents du travail est une loi d'injustice et non de justice ; elle exagère les droits du travail ; « combinée en faveur de l'ouvrier, elle se retournera contre lui » ; elle tend à détruire la prévoyance individuelle, à anéantir l'industrie des assurances ; elle est surtout inique en ce qu'elle veut protéger les ouvriers groupés en nombre de plus de cinq, et néglige les autres qui auraient le plus besoin de protection, s'il était possible de les protéger.

Pour ces raisons et pour d'autres encore, M. Matignon est d'avis que l'on renonce à promulger cette loi à tendance tudesque, et il propose, au lieu d'assurer une rente viagère à l'ouvrier victime d'accident, de lui allouer « un capital, à titre d'indemnité et de forfait compensatoire, calculé d'après sa capacité professionnelle, dont la base est le salaire quotidien ».

Pourquoi la loi ne se désintéresserait-elle pas tout à fait de cette question, puisqu'on sait qu'elle est résolue sans elle dans la presque totalité des cas. Il y a, dit-on, quelques industriels inhumains qui récalcitrent. Plaignez-les, car ils entendent bien mal leurs véritables intérêts. Laissez faire, les bons ouvriers les abandonneront, et ils seront bien obligés de suivre le mouvement ou de périr.

Protezionismo e Sgoverno, di EDOARDO GIRETTI, br. in-8°, Bologna, tip. Fava e Garagnani, 1895. — Il existe encore des gens qui assurent que ce sont les étrangers qui payent les frais de douane, et que ces droits ne font pas diminuer les importations ni, par conséquent, les exportations. M. Giretti leur met sous les yeux les satistiques qui prouvent

que, plus les droits s'élèvent plus les importations diminuent. Il y a donc lieu de croire que les vendeurs étrangers ne paient pas les droits de douane ; ils portent leurs produits ailleurs, et les nationaux restreignent leur consommation. Ce fait est prouvé par tous les produits fortement taxés et notamment par les blés, qui sont vendus plus cher dans les pays protégés que dans ceux qui ne le sont pas, précisément en proportion de la taxe. En Italie, par suite des droits de douane, la consommation du blé a diminué, celle des denrées inférieures et indigestes a augmenté et la pelagre a suivi un mouvement parallèle. M. Giretti ne croit pas que l'on puisse adopter subitement le libre-échange absolu; mais le moins que l'on doive faire, c'est de revenir aux traités de commerce aussi libéraux que possible ; car on ne peut vendre quand on ne veut pas acheter ; on ne peut songer à exporter quand on refuse de laisser entrer les marchandises étrangères.

Unorthodox economics, by C.-W. Ahier. Br. 8°, Jersey, Lelièvre, 1896. — La puissance multiplicative des machines ne dépend pas de leur coût, mais de l'idée ou des idées qui y sont incorporées. C'est le talent et non le capital qui donne aux machines leur valeur productive.

Le capital n'est donc pas du travail manuel cristallisé, mais du talent cristallisé. Or, qui profite le plus du progrès de la machinerie. M. Ahier nous montre, par le moyen de graphiques, ce que l'on peut découvrir *a priori*, que c'est le travail manuel. Plus de la moitié des sommes distribuées comme salaires est due à l'invention. Nous pouvons noter que l'ouvrier ne profite pas seulement des inventions comme producteur, mais aussi comme consommateur. M. Ahier conclut de sa démonstration que, si la production avait été nationalisée il y a cent ans, la part actuelle de chaque ouvrier serait infiniment moindre que les salaires qu'il obtient. Ce qui est vrai pour le passé l'est également pour l'avenir ; d'où suit que la nationalisation promet de beaux jours aux travailleurs.

Rouxel.

Réclamation. M. Jacques Lourbet, auteur d'un livre sur *La Femme devant la science contemporaine*, dont notre collaborateur M. LR. a rendu compte dans le n° de septembre, nous adresse une double réclamation, à laquelle nous ne pouvons nous dispenser de faire droit, bien qu'il ne s'agisse que d'une erreur typographique et d'une transposition de guillemets.

« 1° Le livre : *La Femme devant la science contemporaine*, est signé : Jacques Lourbet et non Lourdet.

« 2° M. M. LR. écrit entre guillemets : « Ce n'est pas la force musculaire qui est le plus utile à l'individu et à la société, dit M. Lourbet, mais la force psychique. Par conséquent il est souverainement absurde de dériver fatalement la faiblesse intellectuelle de la femme de sa faiblesse physique. La contradiction est délicieuse : d'un côté on déclare, au nom de l'anatomie, de la psychologie et de la pathologie que plus l'être normal est sensible, plus il est intelligent ; d'un autre, on affirme que la femme, plus sensible que l'homme, lui est inférieure par l'intelligence. »

« Le lecteur croit trouver là ma rédaction et ma dialectique. Ce sont bien, en effet, mes phrases, mais disposées par M. M. LR. dans un ordre singulier qui rompt leur lien logique et leur ôte toute rigueur démonstrative. La 1re phrase et la 2e forment la *conclusion* du chapitre : « Force physique et force intellectuelle », et les mots : « Par conséquent » ne se rapportent pas à *l'affirmation* de la phrase précédente (tronquée, du reste), mais à la *démonstration* contenue dans le chapitre tout entier. La 3e phrase : « La contradiction est délicieuse... etc. » est tirée du chapitre : « Sensibilité et intelligence ».

Que notre collaborateur ait « rompu le lien logique des phrases de M. Lourbet et leur ait ôté toute rigueur démonstrative », c'est assurément très regrettable, mais il nous faudrait doubler notre format si tout les auteurs dont nous analysons les œuvres se montraient aussi réclamants que l'auteur de *La Femme devant la science contemporaine*, ce serait à renoncer aux guillemets... et aux comptes-rendus.

G. DE M.

CHRONIQUE

Sommaire. — La visite du tzar. — Les conventions franco-italiennes au sujet de la Tunisie et le renouvellement du traité de navigation avec l'Italie. — Un éloge de M. Léon Say. —Une proposition et une enquête relatives au maximum de salaire, à Bruxelles. — Les mesures prises par l'Etat du Congo pour protéger les nègres contre leurs civilisateurs blancs. — Les progrès économiques de la Suède. — L'inauguration du canal des Portes-de-Fer. — Les Congrès du millinaire de la Hongrie et l'hospitalité hongroise.

Quoique la politique soit bannie de ce journal, nous ne pouvons passer sous silence la visite de l'empereur et de l'impératrice de Russie et le splendide et cordial accueil que leur a fait la population parisienne. Jamais nous n'avons été témoin d'une manifestation de sympathie aussi vibrante et aussi unanime. Et c'est avec une profonde satisfaction que nous constatons que le mot « pax » inscrit sur les pylones des Champs-Elysées et jusque sur les cartes d'invitation à l'inauguration du pont Alexandre III, était l'expression des sentiments de l'immense population dont les acclamations enthousiastes saluaient l'allié de la France. Pourquoi faut-il que la maladie protectionniste qui sévit en Russie comme en France, empêche les liens économiques de se joindre aux conventions politiques pour resserrer l'alliance des deux pays et la fortifier. A l'importation, la Russie ne figure qu'au septième rang, dans le tableau du commerce extérieur de la France, et au vingt-quatrième seulement à l'exportation, après le Chili et l'Uruguay.

*
* *

Des conventions signées le 20 septembre entre M. Hanotaux, ministre des Affaires étrangères et le comte Tornielli, ambassadeur du roi d'Italie, viennent de mettre heureusement fin au conflit latent qui existait entre les deux pays depuis l'établissement du protectorat de la France en Tunisie. L'Italie s'est résignée à reconnaître ce protectorat et à en accepter les conséquences économiques et autres. En même temps, une convention de navigation a mis fin à la quasi interruption des relations maritimes, causée par le non renouvellement du traité de navigation qui était venu à échéance le 13 juillet 1886. Sous ce régime de guerre écono-

mique, la navigation française dans les ports italiens qui s'élevait en 1884 à 3.216.332 tonnes était tombée en 1894 à 584.218 tonnes et la navigation italienne était descendue dans le même intervalle de 1.381.604 tonnes en 1884 à 851.761. Mais, au point de vue protectionniste, ces deux pertes ne constituent-elles pas un bénéfice?

*
* *

La *Revue d'économie politique* de Bordeaux publie le discours prononcé par M. Duranthon à la distribution des récompenses du cours d'économie politique de la Bourse. La plus grande partie de cet éloquent discours a été consacrée à M. Léon Say. Nous en détachons le passage suivant :

« Il nous a été donné de voir Léon Say acquérir une illustration qu'il ne dut qu'à lui-même à côté de son aïeul et qui le plaça à un rang à part au nombre des économistes. Ne restera-t-il pas l'un des hommes de la seconde moitié de ce siècle qui ont le mieux compris la complexité des phénomènes économiques, qui les ont synthétisés avec la vue la plus nette et la plus grande sûreté de jugement ? N'a-t-il pas apporté en toutes les manifestations de son intelligence, avec une philosophie et une science surprenantes chez un homme d'action, une précision et un esprit positif admirables chez un orateur ? Cette union intime, indissoluble chez lui, de la clarté si française d'une langue merveilleusement simple, d'un savoir singulièrement documenté et d'un bon sens lumineux, n'en faisait-elle pas une physionomie attachante, en même temps qu'une force au service de la justice, de la raison et de la vérité ? L'étude l'avait préparé aux affaires publiques, comme le maniement habile des grands organismes administratifs et financiers éclairait et complétait sa profonde connaissance de la science. »

*
* *

Une correspondance adressée de Bruxelles au *Journal des Débats* nous fournit des renseignements pleins d'intérêt sur une proposition ayant pour objet l'établissement d'un minimum de salaire et sur l'enquête à laquelle elle a donné lieu. En se fondant sur les résultats de cette enquête, l'honorable et intelligent bourgmestre de Bruxelles, M. Buls, a conclu au rejet de la proposition, et nous ne pouvons que l'en féliciter.

La minorité socialiste du Conseil communal, dit le correspondant, n'a pas perdu son temps, c'est une justice à lui rendre : à peine siégeait-elle à l'Hôtel-de-Ville qu'elle déposait, par l'organe de M. Conrardy, une proposition ainsi conçue :

« Considérant qu'il est d'intérêt général pour la Ville que les tra-

vailleurs soient bien rémunérés, que la journée de travail ne soit pas trop prolongée et que toutes les mesures d'hygiène et de préservation des ouvriers soient observées ;

« Considérant, en outre, que le repos hebdomadaire est également d'une urgente nécessité ;

« Le Conseil décide qu'à l'avenir le cahier général des charges comportera entre autres clauses :

« 1° L'obligation pour l'entrepreneur de payer à tous ses ouvriers un minimum de salaire ;

« 2° La limitation de la journée de travail ;

« 3° L'obligation du repos hebdomadaire, de préférence le dimanche ;

« 4° L'assurance des ouvriers contre les accidents ;

« 5° Les conditions d'hygiène et de salubrité que doivent réunir les ateliers ;

« 6° Les mesures de sécurité pour les travailleurs des différentes professions.

« Le Conseil municipal arrêtera annuellement le minimum de salaire afférent à chaque catégorie de travailleurs.

« Pour la fixation de ce minimum et la limitation des heures de travail, la Ville consultera les chambres syndicales ouvrières et patronales. En cas de non entente, de refus de concours ou de l'inexistence de l'une ou l'autre de ces chambres, l'avis du Conseil de l'industrie sera demandé. En aucun cas le salaire minimum ne pourra être inférieur à 4 francs par jour et la durée de la journée de travail n'excédera pas dix heures. »

Au nom du Collège échevinal, M. le bourgmestre Buls déclara qu'il n'entendait nullement repousser *a priori* le minimum de salaire ; il proposa d'ouvrir une enquête, en s'adressant aux administrations provinciales et communales, aux Syndicats patronaux, aux Syndicats ouvriers ou mixtes. Cette proposition fut adoptée, et les résultats de l'enquête viennent d'être publiés. Ils se peuvent résumer comme suit :

A. Administrations provinciales. — Huit provinces, sur neuf, ont fait travailler sous le régime du salaire minimum. Aucune n'a reçu de plaintes, ni des patrons, ni des ouvriers ; dans aucune province des résultats anormaux n'ont été constatés, sauf dans le Brabant et la Flandre occidentale. Deux « députations permanentes », — organismes correspondant aux bureaux des Conseils généraux français, — se sont réservé le droit de ne pas appliquer la clause du salaire minimum, dans certaines conditions, à quelques ouvriers vieux, faibles ou inaptes, nominativement désignés.

B. Administrations communales. — Les cahiers des charges de

47 communes, comptant ensemble 1.425.000 habitants, renferment des clauses relatives au minimum de salaire, aux heures de travail, à l'assurance des ouvriers, aux jours de repos, etc. Toutes ces communes, à l'exception de 9, ont arrêté elles-mêmes les taux des salaires minima. Dans les autres communes, l'entrepreneur déclare le salaire qu'il entend payer ; l'administration examine et se réserve d'accorder ou de refuser l'entreprise des travaux. Il importe de remarquer que 17 de ces communes n'ont encore fait exécuter aucun travail sous le régime de leurs nouveaux cahiers des charges ; elles ne peuvent donc pas apprécier la répercussion qu'ils auront sur leurs finances.

C. Syndicats patronaux. — Presque tous les Syndicats se déclarent indifférents à l'adoption du minimum de salaire tout en constatant que la non-application de ce minimum n'a pas provoqué d'abus. Les Syndicats de l'ameublement et des négociants en bois se déclarent hostiles à la proposition Conrardy, dans l'intérêt même des travailleurs.

D. Syndicats ouvriers et mixtes. — Tous se déclarent partisans, cela va de soi, de la proposition socialiste.

On conviendra que l'enquête a été menée de la façon la plus impartiale et que le collège échevinal bruxellois n'a point visé à tenir sous le boisseau les réponses favorables à l'adoption du salaire minimum. Toutefois, le rapport de l'honorable bourgmestre conclut nettement au rejet de la réforme proposée, et ce pour des raisons diverses.

L'expérience tentée par les communes qui ont accueilli cette réforme n'a pas duré suffisamment pour qu'on puisse l'apprécier sainement, et, si l'adoption du salaire minimum n'a introduit de changement notable ni dans la condition des ouvriers, ni dans l'équilibre des finances provinciales ou communales, c'est que le minimum adopté représentait le salaire moyen de la région ; les ouvriers ont continué, avec la clause du minimum, à toucher le salaire qu'ils recevaient auparavant. L'enquête démontre, au surplus, — et c'était le point capital en litige. — que nulle part les entrepreneurs n'ont prélevé sur les salaires des ouvriers les rabais qu'ils offrent dans les adjudications publiques. Si les ouvriers obtiennent le minimum de salaire, M. Buls craint qu'ils ne se contentent bientôt plus du salaire moyen de la région et qu'ils ne tentent d'arriver à une hausse artificielle des salaires funeste pour l'industrie. L'honorable magistrat se rallie, en conséquence, à la récente résolution du Conseil supérieur du travail, disant qu'il n'y a pas lieu d'insérer la clause du minimum de salaire dans les cahiers des charges d'entreprise de travaux publics.

∴

Des faits nombreux et médiocrement honorables pour la nature

humaine attestent que les Européens qui vont en Afrique dans l'intention d'élever les nègres à l'état civilisé retombent trop souvent eux-mêmes à l'état sauvage. Un employé de la société anonyme du Haut-Congo, M. Parminter, a déclaré notamment « qu'il aurait vu, un soir qu'il dînait avec un officier belge, les hommes de ce dernier, envoyés en expédition le matin, lui rapporter, en témoignage de leurs hauts faits, un chapelet d'oreilles d'indigènes et l'officier féliciter les porteurs de ces trophées. Une autre fois, un sergent aurait montré au même témoin plusieurs sacs pleins de mains, récoltées dans un village coupable de ne pas avoir acquitté son tribut de caoutchouc. M. Parminter dit qu'un officier belge, envoyé pour châtier un village et n'y ayant trouvé que deux femmes, leur aurait fait administrer deux cents coups de chicotte (sorte de knout en peau d'hippopotame) pour les forcer à révéler l'endroit où le chef s'était caché. Les malheureuses étant restées muettes, l'officier en question aurait donné l'ordre de leur faire subir d'affreuses mutilations et de les laisser ensuite mourir sur la place, à bout de sang. »

Ces révélations ont ému à bon droit le gouvernement de l'Etat du Congo et l'ont déterminé à prendre une série de mesures de protection à l'égard des indigènes.

C'est d'abord un décret du 18 septembre qui institue un comité de protection chargé de signaler à l'autorité les actes de violence dont les noirs sont victimes. Ce comité, dont les membres ont été choisis principalement parmi les missions catholiques et protestantes, présente toutes les garanties d'impartialité nécessaires. Il constituera en quelque sorte, dit l'*Indépendance belge*, l'opinion publique au Congo et, libre de toute attache administrative, remplira tout naturellement la mission de contrôle qui appartient, dans les pays plus avancés, à cette opinion publique et à la presse. A côté de ce rôle de surveillance, la commission aura à signaler encore les mesures à prendre pour améliorer la situation matérielle et morale des indigènes, notamment pour prévenir les actes de traite, rendre plus efficace la prohibition ou la restriction du trafic des spiritueux, et pour amener progressivement la disparition des coutumes barbares, telles que l'anthropophagie, les sacrifices humains, l'épreuve du poison.

Le *Bulletin officiel de l'État du Congo*, qui renferme ce décret, publie ensuite le texte des instructions données aux agents de l'État au sujet de leurs rapports avec les indigènes. Elles insistent sur la nécessité de ne transformer les indigènes que graduellement sans trop heurter leurs us et coutumes, sur celle d'éviter les con-

flits et de ne recourir à la force que comme toute dernière ressource. En cas d'opérations de guerre, le commandement ne peut être exercé que par un Européen, la propriété des indigènes doit être respectée, l'incendie des villages est interdit, les blessés ennemis et les prisonniers doivent être traités avec humanité, les femmes et les enfants sont l'objet d'une protection particulière, enfin défense est faite aux soldats indigènes de mutiler les cadavres comme le leur permettent, paraît-il, jusqu'ici, les coutumes de leur contrée. Les hommes qui enfreindraient ces règles sont déférés au conseil de guerre ; les Européens qui les commandent sont rendus personnellement responsables de la stricte exécution de ces instructions, et encourent, le cas échéant, les rigueurs de la loi pénale, indépendamment des peines disciplinaires qui peuvent aller jusqu'à la révocation et à la déchéance du droit de porter l'Étoile de service.

Les instructions rappellent que les peines prévues par le règlement de discipline militaire ne peuvent être appliquées qu'aux soldats, et que les autres indigènes qui commettraient une infraction ne peuvent être condamnés que par les tribunaux et conformément à la loi.

Enfin, les instructions exigent que les agents européens exercent une surveillance incessante sur les postes confiés à des sous-ordres noirs, les inspectent fréquemment et veillent strictement à ce qu'ils restent dans les limites de leur consigne, laquelle se borne uniquement à protéger et surveiller les indigènes.

Souhaitons que ces instructions ne demeurent pas à l'état de lettre morte et qu'elles aient la vertu d'empêcher les civilisateurs blancs de se négrifier.

*
* *

A propos de la quatrième exposition scandinave qui aura lieu en 1897, le *Stockholm Dagblad* donne un aperçu des progrès de toute sorte qui ont été réalisés en Suède, depuis la première exposition de 1866.

Si l'on considère l'agriculture, qui est la principale ressource de la Suède, il faut remarquer que la surface de terre cultivée qui, en 1886 était de 2 millions et demi d'hectares, est montée à près de 3 millions et demi en 1896, et la récolte des céréales de 17 millions de quintaux métriques à 24 millions, tandis que la récolte des plantes fourragères a augmenté dans des proportions encore plus considérables.

Aidée en grande partie par des inventions géniales faites dans le pays même (écrémeuses De Laval, etc., etc.), une industrie se ratta-

chant à l'agriculture, la fabrication du beurre et du fromage, s'est développée en peu d'années au point de devenir une des principales richesses du pays. Tandis que la Suède, il y a trente ans, importait au moins 5 millions de kilogrammes de beurre annuellement, aujourd'hui en revanche, elle en exporte plus de 25 millions de kilogrammes. En 1866, la Suède possédait 1.300.000 têtes de bétail, et maintenant 1.700.000, dont la qualité en outre surpasse de beaucoup celle du stock ancien ; le nombre des porcs a monté de 400.000 à 800.000, au sujet de la qualité desquels on peut porter le même jugement qu'au sujet du bétail.

Les industries forestière et minière ont fait des progrès immenses.

L'exportation des bois non travaillés qui en 1866 dépassait à peine une valeur de 30 millions de couronnes, a monté actuellement à 120 millions et au-delà, et la Suède est en ce moment le principal pays d'exportation de bois dans le monde entier. L'industrie forestière en Suède occupe au moins 25.000 ouvriers et possède les plus vastes scieries du monde. En même temps on a vu se développer une industrie des bois travaillés dont les produits exportés ont atteint la valeur de 20 millions de couronnes par an.

Pour ce qui est de l'industrie minière, on n'extrayait il y a trente ans qu'*un demi* million de tonnes de minerai de fer par an, aujourd'hui quatre fois autant ou 2 millions de tonnes. La fabrication de la fonte n'avait pas encore atteint alors 250.000 tonnes par an ; aujourd'hui elle est de 500.000 tonnes.Les progrès de la fabrication de l'acier sont encore plus grands. Vers 1866, on ne produisait encore en Suède que 7.000 tonnes d'acier environ par an, actuellement 170.000 tonnes.

Pour montrer le développement des industries pendant ces années en Suède, il suffit de rappeler que toutes les fabriques du pays, non compris les scieries et les fabriques de beurre et de fromage, occupaient en 1866 à peine 40.000 ouvriers et aujourd'hui plus de 130.000.

Les fonderies et les ateliers de construction ont dans le même temps, fait monter leur production de 8 millions de couronnes à 53 millions ; les raffineries et les fabriques de sucre ont passé de 13 millions à 57 millions, les fabriques de papier de 3 millions à 13 millions, etc., etc.

La valeur de la production totale de l'industrie suédoise, sans compter les scieries et l'industrie de la laiterie, s'élève actuellement à plus de 400 millions de couronnes par an ; il y a trente ans elle atteignait à peine le quart de cette somme.

La valeur totale du mouvement commercial de la Suède, importation et exportation, montait en 1866 à 228 millions de couronnes ; actuellement est de 700 millions.

Dans la marine marchande, le tonnage des navires à voile a passé

de 250.000 tonnes à 370.000, et celui des navires à vapeur de 140.000 à 180.000. Le tonnage total du mouvement de la navigation dans les ports du royaume à l'entrée et à la sortie, est monté de 3 millions de tonnes à 12 millions.

Relativement aux conditions de la vie de la population, on remarque une amélioration notable, résultat du progrès industriel : la consommation du froment et du seigle qui en 1866 était de 126 kilogrammes par an et par tête, est montée à 188 kilogrammes ; la consommation du sucre qui était de moins de 4 kilogrammes par tête en 1866 est arrivée à 14 kilogrammes par tête, de nos jours.

Enfin, tandis qu'en 1866 les caisses d'épargne du pays ne contenaient que 38 millions de couronnes, les sommes qui y sont déposées actuellement dépassent le chiffre de 350 millions.

Bien peu de pays en Europe ont réalisé des progrès aussi considérables et nous croyons qu'un bon nombre de visiteurs se feront un plaisir de répondre à l'invitation que leur adresse notre confrère du *Dagblad* d'aller contrôler ses renseignements *de visu*.

*
* *

L'inauguration du canal des Portes-de-Fer a eu lieu à Orsova le 28 septembre. Ce canal, exécuté par le Gouvernement hongrois fait disparaître l'obstacle des rapides qui obstruaient la navigation du Danube (voir au Bulletin) et il contribuera certainement à développer le commerce de l'Autriche-Hongrie, si les protectionnistes ne jugent pas nécessaire de remplacer l'obstacle naturel des rapides par un obstacle artificiel suffisamment « compensateur ».

*
* *

La Hongrie a célébré le millénaire de la fondation du royaume de Saint-Étienne par une exposition nationale qui a attesté les progrès véritablement américains de son agriculture et de son industrie depuis l'avènement de son autonomie politique et par une série de Congrès, dont notre excellent collaborateur, M. Ant. Horn, entretient aujourd'hui nos lecteurs. Nous nous bornerons à ajouter à sa très intéressante lettre l'expression de nos remerciements pour l'hospitalité royale qui nous a été accordée et les aimables attentions dont nous avons été comblés. Jadis, le mot étranger était l'équivalent d'ennemi. Nous n'avons nulle part mieux compris qu'à Budapest qu'il est aujourd'hui le synonyme d'ami.

G. DE M.

Paris, 11 octobre 1896.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La Russie économique et sociale à l'avènement de S. M. Nicolas II, par M. le vicomte Combes de Lestrade. 1 vol. petit in-8° écu de 460 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Cours de Finances. Le Budget, par René Stourm, ancien inspecteur des Finances, professeur à l'École des sciences politiques. 3e édition, revue et mise au courant. 1 vol. in-8° de 654 p. — Paris, mêmes éditeurs.

Les applications de la participation aux bénéfices. Suite de l'appendice qui complète la traduction de l'ouvrage de M. Victor Böhmert, par Albert Trombert, avec une préface de M. Charles Robert, ancien conseiller d'État. 1 vol. in-8° de 308 p. — Paris, mêmes éditeurs.

Le Crédit agricole par l'association coopérative. Manuel à l'usage des promoteurs et administrateurs d'associations de crédit agricole, par Ch. Rayneri. Deuxième édition. 1 vol. in-4°. — Paris, mêmes éditeurs.

L'impôt général sur le revenu, par le comte de Luçay. Broch. in-8° de 27 p. — Paris, mêmes éditeurs.

Le clerc vaincu et triomphant! ou petit catéchisme laïque des paradoxes économiques de la doctrine chrétienne, par C. F. Broch. in-18 de 94 p. — Paris, mêmes éditeurs.

Le morcellement des valeurs mobilières. Les salaires : La part du capital et du travail, par M. Alfred Neymarck, lauréat de l'Institut. Broch. in-8° de 69 p. — Paris, mêmes éditeurs.

Les vignes américaines, adaptation, culture, greffage, pépinières, par P. Viala et L. Ravatz. 1 vol. in-8° de 390 p. — Paris, Firmin-Didot et Cie.

Revenu, salaire et capital, leur solidarité par le duc de Noailles. Nouvelle édition. 1 vol. in-16 de 152 p. — Paris, Téqui.

Administration des Monnaies et médailles. Rapport au ministre des Finances. Première année, 1896. 1 vol. in-8° de 247 p. cartonné. Paris, Imp. Nationale.

Malentendus sociaux et politiques, par Henry Léon, avec une préface de M. Yves Guyot, in-12 de 139 p. — Le Havre, L. Dombre; Paris, Guillaumin et Cie.

Les impôts en France, traité technique, par J. Caillaux, A. Fouchard et G. Privat-Deschanel, inspecteurs des Finances. I. Contributions directes, enregistrement, domaine et timbre. 1 vol. gr. in-8° de 392 p. — Paris, Maresq aîné, Plon, Nourrit et Cie.

Le spiritisme et l'anarchie devant la science et la philosophie, par J. Bouvery. 1 vol. in-8° de 464 p. — Paris, Chamuel.

L'État hongrois millénaire et son peuple, par le Dr Joseph de Jekelfalussy, directeur du bureau royal hongrois de statistique nationale. 1 vol. in-8° de 668 p. — Budapest, 1896.

La crise agricole, ses causes et ses remèdes, par G. de Molinari. Br. in-8° de 64 p. – Publication du Congrès international d'agriculture de Budapest, 1896.

La question agricole, par Louis Strauss, d'Anvers. Br. in-8° de 44 p. — Idem.

La production des céréales, leur commerce et les questions qui s'y rattachent, par le Dr Obesti Bordiga. Br. in-8° de 59 p. — Idem.

La Hongrie économique, par Guillaume Vautier. 1 vol. in-8° de 486 p. — Paris, Berger-Levrault et Cie.

Aux Etats-Unis, par le Dr Auguste Lutaud, troisième édition. 1 vol. in-18 de 300 p. Paris, Société d'éditions scientifiques.

Statistique de la navigation intérieure. Relevé général du tonnage des marchandises, année 1895. 2 vol. in-4° de 800 p. Paris, imp. Nationale.

Almanach de la paix 1897, publié par l'Association de la paix par le droit. Br. in-16 de 72 p. Paris, Plon, Nourrit et Cie.

Le comte de Chambrun, conférence du 17 septembre 1896, à sa mission aux États-Unis d'Amérique. Broch. in-4 de 22 p. Paris, typog. Chamerot et Renouard.

Socialisme fraternel et esprit nouveau, par un ouvrier mégissier. Broch. in-8 de 104 p. Lyon, imp. populaire.

Etude de sociologie pratique, par Eugène de Masguard. Broch. in-8 de 32 p. Nîmes, à la Revue du Midi.

Statistique du commerce du royaume de Serbie pour l'année 1895. 1 vol. in-4 de 300 p. — Belgrade, 1896.

An estimate of the degress of legitimate natality as derived from a table of natality, compiled by the author from the observations made at Budapest by Joseph Korosi, member of the hungarian academy of sciences, director of municipal statistic. In-4 de 96 p. Londres, Dulau et Cie.

Patronato de la infancia, Memoria de la comision directiva, 1895-Mayo 1896, broch. in-8 de 99 p. Buenos-Aires, 1896.

Le leggi de l'interesse, par Enrico de Montel. Broch. in-8 de 23 p. Scansano, 1896.

Geschichte und organisation der amtlichen statistik in Ungarn, par Gustave Bokor. 1 vol. in-8 de 290 p. Budapest.

Les missions du Musée social. — Cette année, comme l'année dernière, une donation spéciale de M. le comte de Chambrun, fondateur du Musée social, vient de permettre à cette Société d'organiser des missions d'enquêtes sociales à l'étranger.

Une première mission, sous la direction de M. de Rousiers, auteur de la *Vie américaine* et de la *Question ouvrière en Angleterre*, accompagné de MM. de Carbonnel, Claudio Jannet et Vigouroux, anciens élèves et lauréats de l'École des sciences politiques, étudiera les organisations ouvrières aux Etats-Unis. Les travaux de cette mission constitueront une suite à ceux de la mission envoyée par le Musée social en Angleterre, l'automne dernier, pour y faire une enquête sur le Trade-Unionisme. L'observation de ces deux peuples de même race, vivant dans des conditions économiques différentes, fera naître des comparaisons intéressantes et permettra d'arriver à des conclusions particulièrement nettes et décisives. La mission étudiera aussi les *Trusts*, les syndicats nationaux et les coalitions de capitaux, dans leurs rapports avec les syndicats et les coalitions d'ouvriers.

Une autre mission, composée de M. Rayneri, du comte de Rocquigny et de M. Mabilleau, part observer en Italie les institutions agricoles, de coopération et de crédit de la province de Parme ; elle s'attachera à en saisir l'ensemble, à en marquer la hiérarchie et l'appui éventuel que se prêteraient leurs différents organes. M. Luzzati, ministre du Trésor, l'ardent promoteur de la coopération en Italie, compte faire lui-même à la mission les honneurs de quelques-unes des institutions si remarquables de prévoyance sociale qu'il a contribué à créer.

Enfin, M. Edouard Fuster a été chargé de poursuivre une enquête sur les populations ouvrières de la Westphalie. En même temps qu'il recherchera l'action des lois sociales allemandes sur la situation de l'industrie et sur la condition des classes ouvrières, il s'efforcera de déterminer les causes qui ont constitué d'une façon si originale cette grande région industrielle de l'Allemagne et lui ont assuré un si puissant développement.

Les travaux de ces différentes missions feront l'objet de rapports et de conférences. Les conférences auront lieu dans le courant de l'hiver, au siège de la Société, 5, rue Las Cases, et les rapports seront publiés dans la *Bibliothèque du Musée social.*

Le Tableau général des mouvements du cabotage de la France pendant l'année 1895 vient d'être mis en vente à l'Imprimerie nationale.

La Gérante : PAULINE GUILLAUMIN.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — Téléphone.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

L'UNION DOUANIÈRE

DE

L'EUROPE CENTRALE [1]

I

Que l'extension des débouchés soit une condition nécessaire des progrès de l'industrie, c'est une vérité qu'Adam Smith a mise en lumière et qui est aujourd'hui devenue banale. Grâce à l'augmentation croissante de la puissance des moteurs mécaniques qu'elle met en œuvre et au procédé économique de la division du travail, l'industrie crée des masses de produits à un prix de revient de plus en plus réduit, mais c'est à la condition de trouver un nombre croissant de consommateurs. Comme l'observait l'auteur de la *Richesse des nations*, dix ouvriers qui n'auraient pu fabriquer que quelques centaines d'épingles par jour en travaillant isolément pouvaient en produire 40.000 sous le régime de la division du travail, mais encore fallait-il que le marché fût assez étendu pour absorber cette masse d'épingles. Ce qui est vrai pour les épingles ne l'est pas moins pour tous les autres produits. C'est pourquoi la transformation économique de l'industrie a été partout subordonnée à l'extension des débouchés. Or, si nous examinons quelle était la situation à cet égard dans les siècles qui ont précédé le nôtre, nous trouverons qu'à part quelques excep-

[1] Conférence faite au Congrès international d'agriculture de Budapest, le 18 septembre 1896.

tions, les marchés, surtout pour les denrées alimentaires et les autres articles de grande consommation, étaient étroitement limités par des obstacles tant naturels qu'artificiels, insuffisance et imperfection des moyens de communication, défaut de sécurité, péages et douanes aux limites de chaque seigneurie, de chaque ville et de chaque province. Aussi lorsque cette grande poussée de progrès qui a marqué l'avènement de la grande industrie eut commencé à se produire, l'extension des débouchés apparut-elle comme un besoin indispensable et fut-elle l'objet de la demande générale des industriels.

Sous l'influence de ce besoin et pour répondre à cette demande, le génie de l'invention s'appliqua à perfectionner les véhicules de transport, et les capitaux trouvèrent dans les entreprises de chemins de fer, de navigation à vapeur, dans l'établissement des télégraphes, une ample rémunération. Les gouvernements de leur côté concoururent à cette œuvre de progrès, sous l'impulsion de mobiles politiques ou fiscaux, et c'est ainsi que nous avons vu se créer depuis un demi-siècle un immense réseau de moyens de communication maritimes et terrestres qui enserre le globe tout entier et qui a rendu accessibles aux produits les plus lourds et les plus encombrants des foyers de consommation que la difficulté et la cherté des moyens de transport les empêchaient auparavant d'aborder. Les obstacles naturels qui limitaient les marchés ont été entamés avec un entrain et une vigueur extraordinaires, sans que les intérêts particuliers auxquels ce progrès portait une atteinte temporaire eussent le pouvoir de l'entraver. Les obstacles artificiels des péages et des douanes ont été attaqués sous l'influence du même besoin d'extension des débouchés, et quoique les intérêts et la routine qu'ils protégeaient soient intervenus avec plus de succès pour les conserver et parfois même pour les aggraver, ils ont été, en partie supprimés, en partie diminués. Les marchés qu'ils limitaient ont été agrandis par trois procédés : 1° par la suppression des douanes intérieures du même pays et par des unions douanières entre des pays placés sous le même régime politique ou sous des régimes différents ; 2° par des traités de commerce ; 3° par des réductions de tarifs de douane sans conditions de réciprocité. Je n'ai pas à examiner les mérites et les défauts de ces trois procédés ; qu'il me suffise de dire qu'ils concourent au même résultat, savoir : à l'extension des débouchés de la production et, par conséquent, aux progrès qui multiplient les produits et en abaissent les prix au profit de la généralité des consommateurs.

Je ne m'occuperai que du premier qui n'est certainement pas

le moins efficace, quoi qu'il semble avoir été abandonné après avoir été presque exclusivement mis au service de l'extension des marchés. C'est, si je ne me trompe, Colbert qui a conclu la première union douanière en supprimant les barrières qui séparaient les douze provinces dites des cinq grosses fermes et en les soumettant au même tarif, d'ailleurs fortement protecteur ; mais c'est seulement près d'un siècle et demi plus tard que l'Assemblée constituante a complété son œuvre en englobant les provinces réputées étrangères et d'étranger effectif qui jouissaient d'un régime plus libéral, dans l'union commencée par Colbert, et en opérant ainsi l'unification douanière de la France. Dans l'intervalle, en 1701, s'était accomplie l'union douanière de l'Angleterre et de l'Ecosse, suivie, en 1782, de celle de l'Angleterre et de l'Irlande. Mais il ne faut pas croire que ces progrès aient pu se réaliser sans rencontrer de résistance. L'union douanière de l'Angleterre et de l'Irlande, par exemple, pour ne parler que de celle-là, a soulevé la plus violente opposition non pas, comme on pourrait le croire, de la part des Irlandais, mais de la part des protectionnistes anglais. « Une réforme qui mettrait l'Angleterre et l'Irlande sur le pied d'égalité, disaient-ils, serait fatale aux manufactures et au commerce de l'Angleterre... Nos manufacturiers, nos négociants, nos armateurs, nos propriétaires de terres ont pris l'alarme, car tous comprennent qu'ils seront infailliblement ruinés si nous les exposons à la concurrence d'un pays à peu près sans dettes. » Des pétitions contre l'union arrivaient de tous les points du royaume. Les négociants de Glascow suppliaient le Parlement de n'accorder à l'Irlande, soit dans le présent, soit dans l'avenir, aucun avantage qui pût tourner au détriment de la Grande-Bretagne. Manchester réprouvait énergiquement les concessions proposées, et Liverpool n'hésitait pas à déclarer que si ces concessions étaient accordées, son port ne tarderait pas à être désert. L'événement s'est chargé, vous le savez, de démontrer la justesse de ces prophéties protectionnistes.

Cependant ces unions, de même que celles qui se sont opérées plus tard entre la Russie et la Pologne et les différents États de l'Italie, étaient conclues entre des pays placés sous la même souveraineté et on pouvait croire que l'unification politique était la condition indispensable de l'unification douanière. L'établissement du Zollverein a prouvé qu'il n'en était rien, que des États différents pouvaient supprimer les barrières qui les séparaient et constituer une association douanière au double profit de leur développement industriel et de leur revenu fiscal, sans porter la moindre atteinte à leur indépendance.

C'est le Dr List qui a été le promoteur principal du Zollverein, et on n'a pas manqué de lui opposer des objections de tous genres, quelques-unes et non des moindres complètement contradictoires. On affirmait notamment, d'un côté, que « cette association conçue par un théoricien en dehors de toute notion pratique serait ruineuse pour les finances des petits États aussi bien que pour leur industrie », et d'un autre « que les industries de la filature et du tissage de la Saxe ne manqueraient pas de ruiner celles de la Prusse »,enfin que « l'association, par les conflits d'intérêts qu'elle entraînerait, serait une source inépuisable de querelles et finirait certainement par provoquer la guerre entre les associés, ce qui aurait, à la vérité, l'avantage de la dissoudre. » Malgré ces prévisions sinistres l'union douanière s'est faite. Quels en ont été les résultats au double point de vue des intérêts de la production et des finances des États associés ?

L'agriculture et l'industrie allemandes, débarrassées des entraves artificielles qui limitaient leurs débouchés,ont pris un essor extraordinaire : de 233.000 quintaux dans la période de 1836-1840, l'importation du coton brut montait à 2.024.000 quintaux en 1866-70 ; celle de la laine s'élevait de 131.000 quintaux à 869.000 ; celle du lin, de 185.000 à 980.000, et celle de la soie de 5.175 à 35.000. L'extraction et l'importation de la houille se développaient de manière à répondre aux besoins rapidement croissants de l'industrie manufacturière : de 6.870.000 quintaux, la consommation de ce combustible industriel passait, en vingt ans, à 75.510.000 quintaux. L'importation des articles de confort, le café, le thé, les vins, le tabac, etc., s'élevait dans une proportion non moins rapide, attestant que les progrès du bien-être allaient de pair avec ceux de la production [1]. Et, notons-le bien, le pro-

[1] Les chiffres de l'importation, dit le *Reichsanzeiger*, montrent quel essor a pris généralement l'industrie du *Zollverein* durant cette période ; cela ressort surtout de l'accroissement des houilles importées, bien qu'en même temps la production indigène houillère se soit accrue dans une proportion considérable. Le progrès de certaines branches de l'industrie, celles par exemple des tissus et des fers, est attesté par l'importation toujours croissante des laines, cotons, soies, chanvres, crins et fers bruts. On voit par le chiffre des cafés, thés, vins, riz, fruits du Midi, tabacs bruts, combien la consommation s'est augmentée pendant la même période. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que la population du *Zollverein* en 1836 n'était environ que de 25 1/2 millions d'âmes, tandis qu'en 1870, elle en comptait 38 3/4 millions. Pour chaque période quinquennale, l'accroissement de la population est évalué à 7 p. 100, mais celui de la consommation a suivi une progression

grès général n'avait été acheté au prix d'aucune ruine particulière. Même les industries de la filature et du tissage de la Prusse, qui devaient être immanquablement ruinées par la concurrence de la Saxe, avaient participé au progrès commun : d'après les relevés statistiques du Dr Engel, le nombre des broches et des métiers à filer et à tisser le coton, le lin et la soie a plus que doublé en Prusse de 1846 à 1861. Je n'ai pas besoin d'ajouter que ce mouvement progressif s'est continué et que l'industrie allemande, qui ne comptait point à l'époque où le morcellement de son marché intérieur enrayait son développement, est devenue même pour l'industrie britannique une concurrente redoutable.

Au point de vue financier, les résultats de l'association n'ont pas été moins brillants. Les produits de la douane collective ont dépassé d'emblée ceux de l'ensemble des douanes particulières, et quoique le tarif commun ait subi, dans les trente années suivantes, des réductions importantes, le revenu douanier de l'association a presque triplé, grâce à l'accroissement extraordinaire du commerce extérieur de l'Allemagne : de 61 millions 1/2 de francs en 1835, il s'est élevé à 103 millions en 1845 et à 168 millions en 1873. Et, contrairement aux prévisions des adversaires de l'union, ce sont les petits États qui ont obtenu la plus forte proportion du bénéfice résultant de la suppression des douanes intérieures. « La recette des douanes qui n'avait été en Bavière de 1831 à 1834 que d'un peu moins de 1 franc par habitant s'est élevée en quelques années à 2 fr. 35, soit une augmentation de 116 p. 100. Elle a été de 49 p. 100 pour le Wurtemberg. La recette du grand-duché de Hesse a plus que décuplé. Elle est restée à peu près la même pour le Hesse héréditaire ; mais les frais de perception ont diminué des trois quarts. L'accroissement pour le Nassau a été de 160 p. 100 ; pour le Brunswick, de 50 p. 100 ; pour la Saxe de sept fois le chiffre antérieur à l'union [1]. » Vous n'ignorez pas que la recette a encore plus que doublé dans les vingt-cinq années suivantes : les douanes figuraient pour 335 millions 451.000 marks au budget de l'empire pour 1892-93. Bref les résultats tant financiers qu'économiques de l'union ont dépassé toutes les espérances de ses promoteurs.

---

beaucoup plus rapide, et il donne par période de cinq ans les moyennes suivantes : cafés, 27 3/4 p. 100 ; riz, 91 1/8 ; thés, 54 1/4 ; fruits du Midi, 17 ; vins, 20 1/8 ; tabacs bruts, 39. (*Annuaire de l'économie politique et de la statistique pour* 1876).

[1] Dictionnaire de l'Économie politique de Coquelin et Guillaumin. Art. *Zollverein*.

II

Ces résultats étaient bien de nature à faire une vive impression sur les esprits et à encourager les partisans de la liberté commerciale à engager d'autres Etats à imiter l'exemple de l'Allemagne. Déjà, en 1846, Léon Faucher avait formulé le projet d'une union du Midi qui aurait associé les nations de race latine. A mon tour, je me demandai, en lisant l'excellent ouvrage de M. Henri Richelot sur l'*Association douanière allemande*, si une union des Etats de l'Europe centrale et occidentale, arrivés à peu près au même degré de développement agricole et industriel, et ayant les mêmes productions, ne procurerait pas aux associés des avantages analogues, au double point de vue économique et financier, sans rencontrer de la part des intérêts agricoles, industriels et fiscaux une opposition insurmontable. L'étude à laquelle je me livrai confirma pleinement mes prévisions. En examinant les sources des produits de la douane en France pendant l'année 1876, je constatai que les recettes douanières brutes, alors de 249 millions, provenaient pour les neuf dixièmes soit de denrées exotiques, soit de produits de provenance anglaise, espagnole, italienne, russe ou scandinave. La masse des recettes avait été fournie par une demi-douzaine d'articles :

Café.....	83,5	millions.
Sucre étranger.....	32,1	—
Sucre des colonies.....	32,1	—
Cacao.....	10,4	—
Poivre et piments.....	5,5	—
	163,6	millions.

La houille avait produit 9,4 millions ; le fer, l'acier, les outils et les machines, 5 millions ; les fils et tissus de coton, de laine, de soie, de lin et chanvre, 25 millions : la plus grande partie provenant d'Angleterre. En Allemagne, la répartition des recettes ne différait pas sensiblement de celle-là. Sur un produit total de 153.162.000 francs en 1872, le café avait fourni 40.583.000 francs ; le tabac, 18.040.000 francs ; les sucres, 14.321.000 francs ; les fruits du Midi, 5.669.000 francs ; le riz, 1.911.000 francs ; le thé et le cacao, 1.432.000 francs, etc., etc. Enfin, j'obtenais des chiffres analogues en dépouillant les relevés du commerce extérieur des autres pays de l'Europe australe.

Je me trouvai donc autorisé à conclure *que si l'on supprimait*

les douanes qui séparent la France, la Belgique, la Hollande, le Danemark, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Suisse, en constituant un Zollverein entre ces différents États, la quote-part qu'ils recevraient dans la totalité des produits de la ligne de ceinture commune équivaudrait au montant actuel de leurs recettes. — l'expérience du Zollverein attestait même qu'elle ne tarderait pas à être supérieure. Ainsi, une union douanière permettrait d'épargner aux voyageurs et au commerce les gênes, les vexations, les retards et les frais que leur infligent les douanes intérieures non seulement sans perte pour les États associés, mais encore avec la perspective presque assurée d'un bénéfice.

D'un autre côté, l'industrie de ces États, petits et grands, disposant désormais d'un marché libre de 130 millions de consommateurs, ne réaliserait-elle pas des progrès qui lui permettraient d'affronter toutes les concurrences et lui rendraient moins sensibles les relèvements de tarifs au dehors? enfin, la crainte d'être exclus de ce vaste et riche marché n'opposerait-elle pas un frein aux excès de la fiscalité et du protectionnisme des États étrangers, dans leurs rapports avec l'Union?

Sans me dissimuler les difficultés politiques et autres que l'établissement d'un Zollverein international pourrait rencontrer, je me disais que si je parvenais à en démontrer les avantages et à y intéresser un homme d'État influent, il ne serait peut-être pas impossible de le faire aboutir. A cette époque, M. de Bismarck était l'homme d'État influent entre tous. Je demandai donc au prince Orloff, qui m'honorait de son amitié, une lettre d'introduction pour le grand chancelier qui se trouvait alors à Gastein et qui m'accueillit de la manière la plus aimable. Suivant son habitude, il se montra même extrêmement communicatif, et commença par m'entretenir de ses propres affaires et des difficultés de sa situation. Il avait, me dit-il, à se défendre à la fois contre les intrigues de cour et les attaques de la presse d'opposition, celles-ci particulièrement insupportables. Et, comme je lui faisais remarquer que la presse d'opposition est insupportable partout, il ajouta qu'en Allemagne elle était la pire de toutes. — Vous devriez vous y habituer, lui dis-je, vous êtes trop nerveux. — Ce qui me valut cette réponse humoristique : — Si je n'étais pas nerveux, croyez-vous que je m'occuperais des affaires publiques, je serais resté un bon propriétaire campagnard. Si je n'étais pas nerveux, je ne serais pas Bismarck. — Enfin, il aborda la question de l'union douanière, et me fit toute une série d'objections. — Il faudrait, me dit-il d'abord, commencer par supprimer la guerre. Aussi longtemps que la

guerre subsistera, il y aura des douanes. D'ailleurs, une union douanière n'est possible qu'entre des peuples de même race. Même entre Allemands, elle ne s'est pas faite sans peine. — Mais, lui dis-je, si vous avez pu réussir à vous entendre entre Allemands, pourquoi n'y réussiriez-vous pas avec d'autres. — Il insista ensuite sur les difficultés fiscales et économiques. Il avait confiance dans l'honnêteté des douaniers français et de quelques autres, mais pas dans celle de tous. Il ne croyait pas non plus à la possibilité d'une péréquation des taxes intérieures ; en Allemagne même, on avait été obligé d'adopter un régime douanier spécial pour les bières et les eaux-de-vie. Puis, les circonstances ne sont pas favorables au libre-échange. L'Angleterre elle-même ne tardera pas à être obligée d'y renoncer, sous peine de déchoir. Enfin, l'union douanière n'aboutirait-elle pas à un nouveau blocus continental ? — J'eus beau protester en faisant remarquer que l'extension de la base d'opération de l'industrie des États associés la rendrait assez forte pour qu'elle n'eût rien à redouter de la concurrence anglaise ; M. de Bismarck insista sur cette idée d'un blocus continental, qui ne paraissait pas d'ailleurs lui déplaire. Il ajouta toutefois qu'il ne voulait point me décourager et que si je pouvais lui apporter à l'appui l'opinion favorable d'un ministre des Finances, fût-ce du plus petit des États de la future union, il me promettait de prendre mon projet en sérieuse considération.

De retour à Paris, je rendis compte de ma conversation à M. Léon Say, alors ministre des Finances ; il ne me dissimula point les objections politiques, économiques et fiscales qui ne manqueraient point d'être opposées à une union douanière entre des États que tant de causes séparaient ou rendaient hostiles, mais il était d'avis comme moi que cette union pourrait être un puissant instrument de paix, et que pour être difficile elle ne lui paraissait cependant pas impossible. Cette opinion, il voulut bien la résumer dans la lettre que voici :

25 septembre 1878.

Mon cher confrère,

J'ai beaucoup réfléchi à ce que vous m'avez demandé sur les obstacles qu'on rencontrerait pour former une union douanière dans le centre de l'Europe.

Je ne parle pas des obstacles économiques ; vous les connaissez et vous savez mieux que personne qu'il serait impossible d'aboutir, si une semblable question était soulevée dans un temps de crise industrielle.

Au point de vue fiscal, je ne crois l'union possible que si on adopte les mêmes bases et les mêmes tarifs pour les grands impôts de consommation, c'est-à-dire pour le tabac, le sucre, le sel, l'alcool et la bière, c'est-à-dire pour les impôts qui sont défendus contre la fraude par le monopole ou l'exercice.

Le grand principe de sauvegarde dans ces impôts, dont le tarif est énorme, est de mettre sous la main de l'administration tous les dépôts de marchandises taxées.

S'il pouvait se former, à proximité de la frontière, des dépôts de marchandises pouvant voyager dans toute l'étendue du territoire, l'impôt serait perdu.

Il faudrait donc, préalablement à toute union, faire dans tous les pays à unir une sorte de péréquation des impôts dont je viens de parler comme assiette et tarifs.

Cela n'est pas absolument impossible.

Nous sommes les plus taxés, nous pourrions abaisser un peu nos droits, c'est l'objet de nos études, et nos voisins ne demanderaient pas mieux que de hausser les leurs.

Cependant, j'ai peine à croire que la Hollande, la Belgique et l'Allemagne établissent notre système pour le tabac, système auquel, pour notre part, nous ne renoncerons jamais.

Croyez à mes sentiments bien dévoués.

LÉON SAY.

M. Léon Say eut encore l'obligeance de me communiquer un travail dû à un haut fonctionnaire de l'administration des Finances sur le régime des impôts indirects dans les différents États de l'Europe centrale, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, le Danemark, etc., afin de me permettre d'apprécier les difficultés d'une péréquation et de rechercher comment elles pourraient être surmontées. Il était d'avis, au surplus, que le moyen le plus sûr et le plus facile d'arriver à une union complète serait de procéder, comme avait fait l'Allemagne, par des associations partielles.

Déjà, la question de l'union douanière de la Belgique et de la Hollande avait été mise plus d'une fois à l'ordre du jour, et je savais qu'elle comptait des partisans parmi les personnages les plus considérables des deux pays. Il me parut donc opportun d'aller consulter ceux dont l'opinion était la plus compétente, et sur l'union complète et sur l'union partielle. A la Haye, mon savant confrère et ami, M. Vissering, ancien professeur d'économie politique à l'Université de Leyde, qui occupait le ministère des Finances, m'encouragea à poursuivre mon projet d'union

complète et me déclara qu'il était depuis longtemps partisan d'une union douanière entre la Hollande et la Belgique. La principale difficulté, me dit-il, réside dans la différence du régime des accises. Nous avons en Hollande des droits d'accise sur le sel et le savon. Nous ne tenons pas au savon, mais le sel nous rapporte 6 millions de florins. Il faudrait s'entendre aussi sur les tarifs des chemins de fer, car ils sont devenus un moyen de protection, et M. de Bismarck, par exemple, veut s'en servir pour favoriser les ports allemands au détriment des ports hollandais. Du reste, les meilleures relations existent entre les deux pays, ce qui faciliterait naturellement beaucoup la conclusion d'une union douanière. A Bruxelles, l'homme d'Etat éminent à qui la Belgique est redevable de la suppression des octrois, M. Frère-Orban, me déclara qu'il était tout à fait et depuis longtemps acquis à l'idée d'une union douanière hollando-belge. — « Je m'en suis occupé, me dit-il, depuis 1868, et je l'aurais mise en bon chemin, sans les difficultés qui sont survenues entre les deux pays en 1869. » Là-dessus, il alla à son bureau et en retira un gros dossier sous l'étiquette d'*Union douanière entre la Hollande et la Belgique*. La question, ajouta-t-il, s'y trouve complètement élucidée, et je ne demanderais pas mieux que de la faire aboutir.

Il ne me restait plus qu'à faire part du résultat de mes démarches à M. de Bismarck, et à attendre l'examen sérieux qu'il m'avait promis. Cette promesse, je dois dire qu'il la tint très exactement. Il m'envoya une note qui n'était d'ailleurs qu'une simple amplification des objections qu'il m'avait faites dans notre conversation. Aux termes de la lettre qui accompagnait cette note, M. de Bismarck ne repoussait pas absolument tout projet d'union douanière ; il voulait seulement « m'informer d'une manière générale des motifs qui lui paraissaient s'opposer, du moins pour le moment, à la réalisation du plan dont il s'agit ». Malgré cette restriction polie, je compris que je n'avais rien à attendre de ce côté et je résolus de m'adresser à un personnage plus influent encore que le plus influent des hommes d'État, — à l'opinion publique.

III

Le 24 janvier 1879, je publiai dans le *Journal des Débats* un article intitulé : *De l'Etablissement d'une union douanière de l'Europe centrale*, auquel l'autorité dont jouit ce journal valut un grand retentissement. La presse européenne s'en occupa, des chambres de commerce s'en saisirent, et notamment en Belgique, la chambre de commerce de Verviers publia un mémoire dans lequel elle

appuyait ce projet par des considérations pratiques de nature à faire une vive impression sur les industriels et les agriculteurs. En Allemagne, un publiciste distingué, M. Richard de Kaufmann, fit paraître sous ce titre : *L'Association douanière de l'Europe centrale*, une brochure destinée à répondre aux objections fiscales et économiques des adversaires de l'union, et principalement des protectionnistes [1]. Le concours que m'apportait M. de Kaufmann avait d'autant plus de valeur qu'il était lui-même protectionniste; mais c'était un protectionniste intelligent qui comprenait que l'élargissement de sa base d'opération apporterait un énorme accroissement de puissance à l'industrie continentale. Il s'appliquait à démontrer que les difficultés fiscales d'une union douanière de l'Europe centrale ne seraient pas plus insurmontables que ne l'avaient été celles de la constitution du Zollverein. Il y avait, remarquait-il, entre les tarifs de la Prusse, de la Saxe et des autres Etats, des différences considérables; cependant on est parvenu à s'entendre pour établir un tarif commun qui a été une sorte de moyenne entre les tarifs particuliers auxquels il était substitué. Il y avait des inégalités plus marquées encore entre les droits d'accise des Etats du Nord et du Midi. On en a réduit quelques-unes et on s'est accommodé des autres au moyen des *Uebergangsabgaben*, c'est-à-dire d'un droit de circulation spécial, et l'on n'a pas moins heureusement résolu d'autres difficultés, celle de la répartition des produits de la douane commune, par exemple, qui paraissait d'abord tout à fait insoluble. Au point de vue économique, M. de Kaufmann soutenait que les industries continentales n'ont rien à craindre de leur mutuelle concurrence; que l'industrie allemande et l'industrie française, en particulier, se complètent au lieu de se nuire, et il donnait à l'appui de son opinion un relevé concluant du commerce réciproque des deux pays :

D'après le *Tableau général du commerce de la France* pour 1884, disait-il l'Allemagne importe en France 90 articles spécifiés nominativement et plusieurs autres et en reçoit 93 articles. La valeur officiellement déclarée de l'importation en France (commerce spécial) est de 116.935.543 francs ; celle de l'exportation française en Allemagne, de 327.937.845 francs.

Les articles les plus importants pour nous sont :

---

[1] *L'association douanière de l'Europe centrale*. Etude, par Richard de Kaufmann, docteur en droit et en philosophie. Brochure de 118 pages. Paris, Guillaumin et Cie.

Importation allemande en France.

	Fr.
Bétail	33.852.428
Tissus de coton	19.136.824
Tissus de laine	11.907.882
Houilles et cokes	25.032.968
Machines et parties de machines	21.725.122
Bois de chauffage	22.681.601
Peaux brutes	21.151.284
Sucre	18 177.807
Papier	15.760.856
Bière	16.274.387
Ustensiles et objets de métal	10.675.782

Exportation française en Allemagne.

	Fr.
Vin	32.643.531
Coton brut	15.878.084
Laine brute	11 560.940
Soie brute	10.334.596
Tissus de laine	15.587.314
Tissus de soie	17.705.984
Peaux brutes	21.454.031
Peaux préparées, cuirs	12.970 533
Blé et farines	11.358.734
Bijouterie de métaux usuels	13.136.200
Ustensiles et objets de métal	8.930.672

D'une part, il résulte de ce tableau que les branches d'industrie sont partagées de façon à se compléter en quelque sorte; de l'autre, nous y trouvons aussi des spécialités qui n'ont à craindre aucune concurrence réciproque.

En Alsace, des publicistes et des industriels, MM. Bergmann, Lalance, etc., étudaient de même la question d'une union franco-allemande, et en Suisse, un comité d'industriels et de négociants se constituait à Zurich pour propager l'idée d'une union douanière franco-suisse, destinée à servir de jalon à une association plus vaste. Toutefois la question était trop grosse et se heurtait à des difficultés trop nombreuses pour comporter autre chose qu'une étude préliminaire. Elle n'en resta pas moins à l'ordre du jour, et elle suscita de nouveaux projets d'union partielle qui prirent une certaine consistance. Tel fut, en 1885, le projet d'une association douanière austro-allemande. Au mois de septembre de cette année, la chambre de commerce de Troppau adressait une circulaire à toutes les chambres de commerce de l'Autriche-

Hongrie et de l'Allemagne pour les inviter à lui faire connaître leur opinion sur ce projet. 43 chambres, 9 autrichiennes, 3 hongroises et 31 allemandes, répondaient à cette invitation. Botzen, Klagenfurt et Nuremberg se prononçaient absolument en faveur de l'union ; d'autres en plus grand nombre se montraient favorables à un simple rapprochement douanier ; d'autres encore se contentaient de prendre une attitude expectante ; enfin Bromberg, Cologne, Halle-sur-Salle, Hildesheim, Laubau, Ratisbonne et Stollberg se montraient opposées à l'union ; mais les principaux organes de l'opinion publique en Autriche et en Allemagne approuvaient sans réserve l'initiative prise par la chambre de commerce de Troppau. Enfin, le ministre du Commerce de la Hongrie déclarait, en réponse à une interpellation, dans la session de 1886, « que le gouvernement s'occupait activement, depuis un an et demi, de l'idée d'une union douanière de l'Europe centrale, dont la réalisation, ajoutait-il, n'était que momentanément ajournée ». Sous l'influence néfaste de la réaction protectionniste, cet ajournement devait se prolonger, et pendant quelques années la question a paru oubliée sinon enterrée, quoique quelques écrivains n'aient pas cessé de s'en occuper. Dernièrement encore je lisais dans une publication, consacrée principalement à la cause de la paix, si intimement liée à celle de la liberté commerciale, *l'Europe nouvelle*, un article dont l'auteur recherchait : « Comment l'union de l'Europe centrale peut être faite ».

IV

Cette question, les circonstances ne sont-elles pas favorables à sa remise à l'ordre du jour. Il est devenu évident que le protectionnisme n'a tenu aucune de ses promesses, qu'il n'a remédié ni aux souffrances de l'agriculture ni au malaise de l'industrie, et la multiplication des *sans-travail* dans les pays où le « Travail national » jouit au plus haut point des prétendus bienfaits de la protection attesterait au besoin que ce n'est pas en renchérissant les nécessités de la vie et en en réduisant par là-même la consommation avec celle de tous les autres produits, qu'on peut élargir les débouchés de la production et améliorer la condition des ouvriers. D'un autre côté, les progrès des moyens de transport maritimes et terrestres, que le protectionnisme ne parvient pas, malgré tout, à *compenser* par l'exhaussement des barrières douanières, mettent chaque jour davantage l'agriculture et l'industrie des États morcelés de l'Europe centrale et occidentale en concurrence avec celles d'immenses pays, tels que les États-Unis

et la Russie, où les agriculteurs et les industriels disposent d'un marché intérieur de 70 millions et de 120 millions de consommateurs. Dans ces conditions, la lutte ne deviendra-t-elle pas de plus en plus inégale ?

Eh bien ! supposons que nos agriculteurs et nos industriels voient s'agrandir à leur tour leur base d'opération, qu'ils puissent porter leur produits, sans être arrêtés par les entraves de la douane, sur un marché qui comptait, en 1878, 130 millions de consommateurs, qui en compte aujourd'hui 140, qui en comptera bientôt 150 ; ne pourront-ils pas développer leurs entreprises et perfectionner leur outillage de manière à défier toutes les concurrences ? Opposera-t-on à ce progrès l'intérêt de la fiscalité ? Mais les gouvernements eux-mêmes y gagneraient au lieu d'y perdre. Les douanes intérieures couvrent à peine leurs frais, et elles font obstacle à un accroissement de la production et du bien-être qui se traduirait par une augmentation du rendement de tous les impôts, la douane comprise. Bref, on peut dire sans exagération que les douanes intérieures ne rapportent RIEN et que c'est pour rien qu'elle nous infligent leurs entraves, leurs vexations et leurs charges. Voilà la vérité que je me suis efforcé de mettre en lumière. Le jour où cette vérité aura gagné l'opinion publique, la routine et les hommes d'État auront beau se mettre en travers, l'*Union douanière de l'Europe centrale* sera faite.

G. DE MOLINARI.

LA LIBERTÉ

I

La guerre meurtrière et acharnée qui se livre en ce moment sur le terrain politique et économique entre le principe de liberté représenté par la science, d'une part, et la force brutale des foules, d'autre part, peut avoir deux issues différentes : si c'est la liberté qui en sort victorieuse, notre civilisation sera sauvée, pourra continuer à progresser et à se développer; si c'est la force brutale du nombre qui triomphe sur toute la ligne, l'histoire va assister encore une fois à l'écroulement et à la destruction d'une grande civilisation assaillie par des barbares. Les combats isolés, qui se livrent tous les jours sous nos yeux entre les libéraux et les socialistes composent cette guerre et décideront de son résultat final; il serait donc à souhaiter qu'on comprenne ce qu'on fait et où l'on va, car c'est sur l'humanité contemporaine que retombera la responsabilité de ce que l'avenir nous réserve. Nous voulons ici dire quelques mots de la liberté en tâchant de réduire la question à ses termes les plus simples, sans espérer d'ailleurs dire à nos lecteurs quoi que ce soit de nouveau sur ce sujet.

Il paraît que ce qu'on a l'habitude d'appeler le bonheur n'est pas une donnée positive, mais négative et ne consiste pas à poursuivre et à acquérir un nombre toujours croissant de nouvelles jouissances, mais plutôt d'éviter la souffrance en développant ses facultés ; c'est ainsi que chez tous les êtres animés sans exception la sensation de bonheur correspond à la liberté de mouvements, tandis que toute contrainte, toute entrave apportée au libre exercice, à l'expansion spontanée de leurs forces et de leur énergie entraîne indubitablement la sensation de malaise et de souffrance. Cette disposition physique, naturelle à la liberté, semble être une conséquence et une manifestation de la loi de l'économie des forces, qui tend à diriger les efforts de tout être organisé de manière à lui faire rencontrer la moindre somme de résistances pour ne pas les rendre stériles. Dans le jeu des phénomènes superorganiques, c'est-à-dire dans la vie sociale, cette loi remplit un rôle non moins important que dans la vie animale, car son action bienfaisante est un agent puissant de perfectionnement pour l'espèce humaine; en donnant à ses forces la direction où elles

rencontrent le moins de résistance, l'homme permet à ses efforts d'atteindre le maximum de productivité, car tout effort resté sans effet, tout travail non suivi de résultat est une perte aussi bien pour l'individu que pour l'espèce, une perte qui ne se retrouvera jamais.

Ces sources naturelles du besoin de liberté expliquent l'énergie puissante, la persévérance et la violence avec laquelle l'amour de la liberté se manifeste chez l'homme ; malgré les liens innombrables dont le pouvoir, aidé de croyances et de coutumes, s'est toujours servi pour étouffer la liberté et maintenir l'individu dans la dépendance, il n'y parvient jamais complètement; étant une condition indispensable de vie et de progrès, elle accompagne toute civilisation et meurt avec elle; si, comme les optimistes nous l'affirment, le despotisme naissant des foules, qui semble menacer de nos jours les sociétés civilisées, n'est qu'une de ces oscillations inévitables qui accompagnent toute modification des idées et tout mouvement de progrès, ce n'est qu'à l'amour de liberté que l'humanité devra son salut. Si cet amour ne donne pas aux individus d'armes assez puissantes pour résister à la tyrannie du nombre, si la science ne parvient pas à dissiper les erreurs funestes de la bienfaisance forcée et les illusions du bonheur universel et de l'égalité absolue, les appétits égoïstes et brutaux, déchaînés par la haine et l'envie, auront vite brisé les quelques barrières qui leur résistent encore, tandis que les foules inconscientes et irresponsables, forces de la nature comme l'ouragan et la tempête, viendront accomplir leur œuvre de destruction.

Aussi bien dans la vie sociale que dans la vie animale, le développement libre de l'individu est la condition essentielle de sa constitution normale, de son bien-être, de l'expension de son activité, en vue de sa propre conservation et de celle de son espèce, car c'est lui seul qui permet à l'individu de faire usage de ses facultés, de ses aptitudes, de s'adapter aux conditions extérieures, de diminuer, d'une part ses souffrances physiques au moyen de conquêtes faites sur les forces de la nature environnante, d'autre part ses souffrances morales en multipliant ses connaissances de sa propre nature. Toutes les entraves, quelles qu'elles soient, mises à l'activité libre des individus, en les assujettissant à des règles arbitraires et fixes d'égalité factice et en supprimant ou opprimant les traits saillants et originaux de leurs personnalités, les condamnent à une uniformité nivelatrice qui oppose des difficultés extrêmes à toute différenciation d'organes et de fonctions. Il n'est plus permis de mettre en doute depuis

Bucke et Herbert Spencer, l'influence de l'hétérogénéité du milieu physique sur le progrès de l'espèce au point de vue social : c'est à l'hétérogénéité géologique, géographique, à la variété de la nature du sol, que les civilisations de l'Égypte, de la Grèce, de l'Italie et de l'Amérique ont dû leur existence ; l'hétérogénéité des conditions sociales, obtenue par la liberté, n'est pas de moindre importance ; de nos jours elle en a même acquis une bien plus grande, depuis que les progrès techniques de toute sorte, et particulièrement ceux de l'industrie de transport, ne cessent de détruire l'hétérogénéité des conditions naturelles, en facilitant de plus en plus la satisfaction des besoins physiques et en uniformisant les conditions économiques. D'autre part personne ne peut avoir la prétention de pouvoir assigner à l'homme de l'avenir telle ou telle structure mentale déterminée, tel ou tel but à atteindre, de savoir quels seront ses besoins ; ceux qui veulent enfermer son activité dans une enceinte strictement délimitée et lui donner un développement qu'ils se *figurent* être harmonieux manquent singulièrement de jugement. Qui de nous peut se flatter de posséder une science assez vaste, des vertus assez grandes et une autorité suffisante pour savoir et pouvoir tailler l'homme et la société à sa guise, c'est-à-dire jouer le rôle d'une providence ? La nature humaine, dit John Stuart-Mill, n'est pas une machine destinée à une besogne voulue et prévue, aux rouages mathématiquement calculés et dont on peut régler la marche, c'est un arbre à la sève puissante, aux rameaux innombrables et de structure variée jusqu'à l'infini ; aussi la fonction du législateur devient-elle des plus difficiles, des plus délicates et compliquées ; à chaque pas qu'il fait, il court risque de se tromper, dès qu'il s'écarte des lois de la nature humaine, une petite erreur insignifiante, en apparence, peut devenir dans ses conséquences éloignées, la cause de pertes incalculables et de maux irréparables. Voilà pourquoi Bucke a pu dire avec raison que les plus grands législateurs ne sont pas ceux qui font le plus de nouvelles lois, mais qui en abrogent le plus grand nombre.

II

Cependant les nécessités de la vie sociale ainsi que la nature de l'homme exigent que l'activité individuelle soit soumise à certaines règles déterminées et fixes, car il importe, il est juste, utile et nécessaire que la liberté des uns ait pour limite infranchissable la liberté des autres. Sans cet équilibre, sans les lois et les usages qui ont pour but de le maintenir, toutes relations sociales seraient impossibles, les groupes sociaux n'auraient

qu'une existence précaire et éphémère et tous les bienfaits qu'apporte la vie en commun, toutes les conquêtes matérielles et morales dont l'homme est redevable à la coopération de ses semblables, disparaitraient instantanément emportés par les instincts sauvages et anti-sociaux qui dorment au fond des âmes humaines et qu'il faut se garder de réveiller et de déchaîner ; pour poser les limites de la liberté des individus et pour veiller à ce que ces limites soient respectées, il faut que l'intelligence les trace et qu'une volonté ferme, armée de pouvoirs étendus, les maintienne. Cette double fonction a été remplie de tout temps par l'autorité, bien que l'aspect extérieur sous lequel elle apparaissait à travers les âges, les formes qu'elle revêtait fussent d'une diversité extrême ; l'autorité a dû toujours exister, car la nature même de l'homme l'a rendue indispensable dès l'apparition des premiers germes de la vie en commun.

Bien que l'autorité ait été établie et maintenue en vue de mettre certains obstacles à l'activité libre des individus, obstacles jugés indispensables, il est évident que, considérée en elle-même, à un point de vue absolu elle est un mal, car elle inflige à l'individu et à l'espèce des pertes parfois considérables. L'autorité a été souvent pour l'homme la cause directe de maux très sensibles, en dégénérant en abus de force, s'est rendue et se rend encore de nos jours coupable d'innombrables crimes et d'injustices terribles ; elle est allée parfois, comme dans l'esclavage antique, jusqu'à absorber l'individu tout entier en confisquant à son profit toute son activité libre, en s'efforçant d'anéantir, de supprimer tout ce qu'il y a d'humain dans l'homme, ou, comme de nos jours, jusqu'à opprimer et persécuter des nationalités, des peuples vaincus au nom d'une prétendue raison d'état poursuivant ce qu'on appelle aujourd'hui l'assimilation, euphémisme qui désigne une série de tentatives et de manœuvres criminelles destinées à permettre aux forts de dévorer des faibles avec la sanction et la protection de la loi.

Eh bien ! malgré ses erreurs, ses crimes et ses folies, l'autorité a rendu aux peuples d'inappréciables services, elle a été et reste toujours un mal, mais un mal nécessaire et indispensable ; on lui doit la vie en société ; toutes les formes et les institutions sociales, depuis la famille jusqu'à l'Etat reposent sur elle ; l'autorité fait peser sur l'homme sa main de fer et abuse parfois cruellement de sa force, mais c'est uniquement grâce à elle qu'il a été possible d'amortir ou d'éviter les chocs et les froissements des intérêts égoïstes en présence, c'est aux règles de conduite qu'elle impose

que l'on doit en partie le bon fonctionnement des organes sociaux. Mais pour atteindre ce résultat, il faut que ces règles soient sages et justes; aussi est-il d'un intérêt de premier ordre de savoir comment doivent se manifester et où doivent s'arrêter les freins que l'autorité peut mettre à la liberté des individus, où finit leur utilité et leur légitimité et où commence l'injustice et l'arbitraire.

S'il est vrai que l'exercice libre de ses facultés, l'expansion sans entraves de ses forces et de son énergie est aussi bien pour l'individu isolé que pour l'individu vivant en société la source la plus féconde de bonheur, tandis que toute contrainte est forcément accompagnée d'une sensation de malaise et de souffrance, on arrive à conclure dans notre ordre d'idées que la réglementation par l'autorité de la conduite des individus ne doit avoir lieu que dans les cas de nécessité absolue, c'est-à-dire certaine, bien constatée, reconnue comme telle par la science et les esprits d'élite de l'époque. Aussi longtemps que les décisions de l'autorité n'avaient point été soumises à l'esprit de critique, tant qu'elle était restée infaillible et omnisciente, ses arrêts ne pouvaient ni ne savaient être discutés, ils ne découlaient pas de principes fixes, n'avaient point de bases rationnelles, mais dépendaient uniquement du bon plaisir des représentants du pouvoir et ses prescriptions valaient ce que valaient leurs auteurs. Aussi dépassaient-elles souvent les limites que la nature des relations sociales assigne à l'autorité en empiétant sur le domaine de la liberté individuelle, ce qui a fait perdre au genre humain, des quantités d'efforts restés stériles ou qui, refoulés au fond des âmes, s'y sont transformés en levain de haine, de vengeance et de discorde.

Grâce aux progrès des sciences sociales il est facile, de nos jours, d'arriver en théorie à l'équilibre nécessaire à l'accord complet entre la liberté individuelle d'un côté et l'autorité de l'autre; le rôle et les limites de celle-ci étant parfaitement définis par notre science contemporaine, les attributions de l'Etat ne sont plus guère discutées car il existe entre les savants une unanimité presque complète sur ce point; c'est la pratique seule enchaînée à l'ignorance et aux passions des foules qui persiste dans ses vieux errements, sans vouloir suivre les conseils que la science pourrait lui donner. Et, cependant, s'il existe des conseils sages, justes et désintéressés, ce sont bien ceux que nous donne la théorie quand elle fait appel aux découvertes de la science, en s'efforçant d'asservir à l'homme les lois de la nature que celle-ci met en lumière dans le but de les faire agir dans la vie pratique avec le plus de profit pour l'humanité.

En ce qui concerne l'objet qui nous occupe en ce moment, il découle des enseignements de la science, que les empiètements de l'autorité sur la liberté des individus doivent être en raison inverse du degré de civilisation du moment, c'est-à-dire de l'empire que les hommes ont sur eux-mêmes et sur la nature qui les entoure. C'est que l'autorité n'existe pas et n'a jamais existé par elle-même et pour elle-même; elle fut partout le produit de l'époque et devait répondre à une des conditions les plus essentielles de la vie sociale à empêcher les individus de se nuire mutuellement, en maintenant chacun de force dans sa sphère d'activité propre et en lui défendant d'empiéter sur celle d'autrui. Aux débuts de la vie en commun, pour mettre entre les individus des barrières assez élevées et solides pour qu'elles résistent à l'assaut des appétits d'égoïsme féroce, l'autorité fut forcée de confisquer à son usage toute cette partie de l'activité libre de l'individu qui se trouvait en contact avec celle de ses semblables; à cet effet elle enferma chacun dans un cercle d'usages et de lois, sanctionnés par la force physique qui amortissait la violence des conflits inévitables dans les relations de l'humanité primitive, empêchant par là la dissolution des sociétés organisées. A mesure que les progrès de la culture intellectuelle et morale permettaient à l'homme de mieux comprendre les avantages de la vie sociale, lui apprenaient à mieux respecter la liberté d'autrui et à mieux apprécier la sienne, les attributions de l'autorité diminuèrent successivement; elle abandonna peu à peu le terrain occupé jadis, la zone neutre qui enfermait et séparait les individus, devint de plus en plus mince et l'individu put regagner lentement l'espace qui, au début, dut être destiné à le séparer de ses semblables.

Voilà comment l'autorité a perdu de ses attributions au courant de l'histoire, depuis les sociétés primitives, où tout avait été règlementé, jusqu'à celles de notre démocratie américaine, où l'activité individuelle trouve le moins d'obstacles légaux à son développement ; il faut cependant bien se garder d'en inférer que l'autorité ait perdu quelque chose de son utilité ; non, son rôle reste et restera toujours ce qu'il a été, celui de maintenir la justice en veillant à ce que les individus jouissent non pas d'une égalité absolue, qui est une chimère irréalisable, mais d'une égale liberté. Pour atteindre ce but il sera nécessaire, aussi longtemps que les hommes auront des passions, c'est-à-dire toujours, de confisquer une portion de leur activité au profit de l'Etat; cette portion pourra être minime, diminuer jusqu'à l'infini, mais aussi longtemps qu'il existera une

organisation sociale, l'autorité sera indispensable, indépendamment de l'étendue de ses pouvoirs. D'autre part la science nous enseigne qu'il est désirable que cette portion soit aussi petite que le permet l'état de civilisation, car cette confiscation en elle-même étant un mal, une perte, elle ne peut être contrebalancée et légitimée que par les avantages qu'elle procure en échange ; c'est en proportion de ces avantages que doivent être pesées et calculées toutes les charges que l'État peut faire supporter aux citoyens et, en dehors de ce principe ainsi formulé, il ne peut y avoir qu'injustice et arbitraire.

La difficulté principale qu'on rencontre en voulant déterminer en pratique les attributions de l'État à un moment donné, consiste à comprendre l'état de culture mentale du peuple dont il s'agit et à bien fixer le degré de tutelle publique indispensable pour l'époque. Celle-ci dépend entièrement de la culture moyenne, intellectuelle et morale, des individus ; moins cette culture est avancée, plus le terrain neutre, la zone tampon, entre les individus doit être épaisse pour maintenir en ordre leurs mauvais instincts ; c'est là la seule fonction naturelle de l'autorité et plus ces instincts sont puissants, violents et antisociaux, d'autant plus forte et d'autant plus dure doit être la main de l'autorité.

La question n'est plus aussi simple, lorsque la lutte pour l'existence quitte le terrain de la force physique et l'état rapproché de celui de nature, pour se transporter sur le terrain de la vie économique ; en d'autres termes, lorsque, l'instinct de la conservation de l'individu étant satisfait, c'est l'instinct de la conservation de l'espèce qui devient le mobile dirigeant de l'activité humaine, le droit d'intervention et la compétence de l'autorité sur le terrrain économique étant des plus contestables. Dès que ce ne sont plus des manifestations de la force brutale qu'il s'agit de réprimer, mais de régler le jeu de lois sociales, l'autorité n'étant elle-même que de la force brutale organisée dans un but déterminé, reste impuissante, car elle n'est qu'un instrument grossier qu'on s'efforce vainement d'employer à un travail d'une précision extrême. Les phénomènes de la vie sociale étant d'une essence différente de ceux de la vie animale, échappent à l'action de la force et de la contrainte, ils sont *superorganiques*, bien trop subtils et trop compliqués pour qu'on puisse, sans courir les plus grands risques, faire régler leur jeu par une autorité, quelle qu'elle soit, à moins qu'elle ne fût douée d'une sagesse et d'une puissance divines. Malheureusement, malgré des illusions trompeuses, les représentants de l'autorité n'ont toujours été que des hommes et n'ont pu être

jamais exempts de faiblesses, de travers et de défauts inhérents à la nature humaine, il n'en sera pas autrement pour l'avenir et cela contrairement à la croyance très répandue à l'infaillibilité de l'État.

On peut tirer du cas qui précède deux conclusions également importantes et précieuses au point de vue pratique, en premier lieu, que le gouvernement des peuples doit être confié à ceux qui, par leur culture scientifique et morale présentent le plus de garantie de sagesse ; en second lieu, qu'en ce qui concerne les phénomènes économiques et en général les phénomènes sociaux compliqués, plus l'intervention de l'autorité sera rare et limitée, plus petite sera sa chance d'erreur, car l'enchaînement normal et juste de ces phénomènes obéit uniquement au jeu libre des lois de la nature.

III

Il semble donc un fait établi et incontestable, que, quel que soit le degré d'avancement auquel puisse parvenir la culture d'un peuple, une certaine partie de l'activité libre des individus devra être confisquée au profit de l'État pour former ce terrain intermédiaire et neutre, cette zone tampon qui, tout en diminuant jusqu à l'infini, ne pourra disparaître jamais, car il n'est pas probable que l'homme puisse jamais atteindre les sommets de la perfection absolue. Mais ces restrictions à la liberté, sur quoi doivent-elles porter ? Qui possède la compétence nécessaire pour en régler l'application et les détails ? Voilà deux questions qui, au point de vue pratique, résument le sujet de notre étude.

La fonction essentielle de l'État, celle qui lui est assignée par la nature de l'homme reste ce qu'elle a été de tout temps, de prévenir et de réprimer les abus de la force brutale, c'est-à-dire de sauvegarder la justice ; en outre, il a paru utile et l'usage s'est établi en pratique de charger les pouvoirs publics de certains services d'intérêt général. Il existe cependant une différence fondamentale entre ces deux fonctions de l'État, la première est d'une utilité absolue et incontestable, elle lui est propre, naturelle, les services qu'elle rend à l'individu et à la société sont inappréciables, car les sacrifices que l'Etat a le droit d'exiger des citoyens pour combattre la force brutale, qu'elle vienne du dehors ou qu'elle se manifeste à l'intérieur, n'ont point de commune mesure avec les bienfaits de l'indépendance et de la liberté. Il en est tout autrement en ce qui concerne les services d'intérêt général dont l'Etat se charge parfois, mais que des particuliers ou des associations de particuliers peuvent rendre aisément, ici l'État change de rôle et

devient simple entrepreneur; il doit donc, lui aussi, être soumis à la loi commune de la concurrence, sans monopole ni protection. Si les conditions économiques naturelles lui permettent de remplir ses engagements mieux et à meilleur marché que ne pourraient le faire des particuliers, l'intervention de l'État est légitime, si les services qu'il rend ne satisfont pas, s'ils sont mauvais, s'ils coûtent plus cher que ceux d'entrepreneurs privés, non seulement l'immixtion de l'État dans la vie économique devient inutile, perd toute sa raison d'être, mais elle est nuisible, fait subir à la richesse nationale d'immenses pertes, sans parler de l'influence corruptrice du fonctionnarisme et de son action déprimante sur l'esprit d'initiative privée, sur l'énergie et l'originalité individuelles.

Il nous reste à examiner la question de savoir à qui doit être confié, au point de vue rationnel, le pouvoir de restreindre la liberté des citoyens ; nous savons que ces restrictions doivent être aussi petites et aussi rares que possible, mais l'autorité reste malgré cela d'une nécessité incontestée, qui donc doit en être investi, qui doit gouverner et être obéi ? Cette fonction a été de tout temps remplie par des individus ou des groupes d'individus qui à l'époque donnée, paraissaient les plus compétents, jouissaient du plus grand respect, croyaient eux-mêmes être destinés par la providence à la remplacer ici-bas ; c'étaient donc les plus âgés, les plus vaillants, les plus puissants, héritiers des plus grands noms, c'est-à-dire *les meilleurs, les premiers*, qui dictaient leurs volontés aux peuples. La répétition constante de ce phénomène à travers l'histoire permet de supposer l'existence d'une loi sociale naturelle correspondante, découlant de l'instinct de conservation sociale, car l'humanité de tous les âges et de toutes les civilisations s'y est toujours conformée jusqu'ici. Ce n'est qu'à une époque récente qu'une théorie nouvelle semble contredire et infirmer la loi susdite, c'est celle de la démocratie moderne qui, après avoir exclu de ses mobiles tout principe aristocratique, toute idée de supériorité, les remplace par la volonté toute puissante de la majorité.

Nous n'avons pas à discuter ici sur la souveraineté du peuple, sur le droit de vote, le suffrage universel ; etc. ; il est évident que tous ces dogmes de la démocratie moderne ne sont que de vains mots vides de sens, bien qu'on prétende en faire les bases de tout un système politique qui n'est pourtant qu'une nouvelle religion, une simple croyance ; arrêtons-nous cependant un moment aux droits de la majorité. C'est là le dogme fondamental qui contient

et résume tous les autres, c'est la majorité qui règne et qui gouverne aujourd'hui, toutes les décisions sont prises à la majorité des voix, ce sont donc les majorités qui ont toujours raison et les minorités qui ont tort. Ce raisonnement ridicule et absurde paraît juste à la plupart de nos contemporains, aussi est-il reproduit et appliqué partout où une décision est à prendre par une collectivité d'individus ; on s'appuie en cela sur une hypothèse fausse en tous points, la prétendue égalité des intelligences et des facultés, et l'on croit obtenir la plus grande somme de raison et de sagesse au moyen d'un simple calcul. Remarquons encore qu'on se trompe fort si l'on pense que le gouvernement de la majorité est autre chose qu'un despotisme déguisé ; au fond, c'est tout simplement le règne de la force brutale collective. En effet, que font nos assemblées législatives et autres si ce n'est de constater leur force au moment de chaque vote ; les discussions et les débats sont partout de pures formalités, chacun arrive avec ses idées (toutes faites) sur tel ou tel sujet et chaque parti sait d'avance le nombre de ses adhérents. Bien que parfois même dans les parlements on ait recours à la force physique comme moyen de persuasion, habituellement on se dit : « A quoi bon nous battre, comptons nous, la victoire sera aux plus nombreux. »

De plus, si l'on essaye de se représenter ce que sont en réalité les foules électorales, si l'on prend en considération les mobiles auxquels elles obéissent en choisissant leurs mandataires, on perd forcément toute confiance en ces derniers. Il est impossible de les considérer comme appartenant à l'élite de la nation : tout ce qu'on peut dire c'est que ce sont des gens habiles et ambitieux, pour ne pas dire plus... ; convenons qu'il est dur de se savoir gouverné par des hommes de cette espèce et qu'ils sont trop loin de l'idéal qu'on se fait du législateur.

Qui donc doit gouverner ? si ce n'est pas le nombre, la quantité, la majorité ; c'est la qualité, les gens d'élite, c'est comme par le passé *les meilleurs*, *les premiers* qui seuls doivent être chargés de fixer les limites de la liberté de l'individu. De nos jours ce ne sont pas les plus forts qui sont les premiers, ni les meilleurs, ni les plus âgés, ni les plus puissants, ni les plus riches, ni ceux qui peuvent se prévaloir d'une longue suite d'ancêtres illustres. Les premiers, à l'époque où nous vivons, ce sont les hommes de science, les savants, dont les regards essayent de pénétrer les ténèbres qui nous entourent, ceux qui ont fait des lois de la nature l'objet de leurs études et qui connaissent celles qu'il a été permis à l'homme de découvrir, ceux à qui l'éducation, l'instruction et la nature

même de leur travail désintéressé et de leurs occupations aiguisent et élargissent l'esprit, élèvent le cœur, affaiblissent et étouffent les passions. Y-a-t-il quelqu'un qui ait plus de titres à gouverner les peuples que les hommes de science ? Eux seuls pourraient choisir entre eux ceux qu'ils jugeraient le mieux préparés à remplir dignement cette grande tâche, pourvu toutefois que le nombre de ces élus soit petit car « là où il y a plus de sages, il y a aussi moins de sagesse » comme dit Montesquieu.

Les ennemis de la liberté sont l'ignorance et les passions ; le régime démocratique moderne rend l'ignorance toute puissante et déchaîne le mauvais instinct, il est donc antisocial. La science seule est aujourd'hui capable de combattre et de vaincre les nouvelles susperstitions des foules : le socialisme ; c'est donc aux représentants de la science que l'humanité devra s'adresser, si elle veut sauver les principes de liberté et rétablir l'autorité sur ses bases anciennes et naturelles.

LADISLAS DOMANSKI.

LE MOUVEMENT AGRICOLE

La pomme de terre dans l'alimentation des animaux.— Son emploi dans le rationnement des chevaux et des veaux d'élevage.— Expériences de M. Egasse. — Résultat économique de ce mode d'alimentation. — Influence exercée par la richesse des pommes de terre en fécule sur l'abondance et la richesse des récoltes. — Recherches de M. Aimé Girard. — Conclusion. — *Emploi du blé dans la nourriture des animaux domestiques.* — Essais tentés en Angleterre, en Allemagne, en France. — Administré cru, cuit ou réduit en farine. — Les vaches laitières, les animaux à l'engrais, les moutons. — Comme nourriture pour les chevaux. — Expérience faite en Angleterre. — Le blé et les chevaux poussifs. — Résultat économique de son emploi. — *Les fourrages arbustifs.* — Valeur alimentaire des rameaux. — Nouvelles recherches de M. A.-Ch. Girard. — Analyses comparées des feuilles et des rameaux. — Supériorité des feuilles. — Comparaison entre les rameaux et divers fourrages sous le rapport de leur composition. — Valeur alimentaire des feuillards. — Emploi des feuillards à l'état vert. — Mode de conservation. — Doivent être hachés avant d'être livrés au bétail. — *Le Silphe opaque* dans les plantations de betteraves. — Moyens de destruction. — Emulsion préconisée par M. Fouquier-d'Hérouel. — Les composés arsénicaux et les insectes phytophages. — Leur efficacité constatée en Amérique. — Recommandés par M. Grosjean. — Modes d'emploi. — La préférence doit être accordée à l'arsénite de cuivre répandu à l'état liquide. — N'est nullement nuisible aux plantes sur lesquelles on l'applique. — Moment propice à son emploi. — Précautions qu'exige l'usage de l'arsénite. — Expériences faites en France. — *La chématobie et les arbres fruitiers.* — Mœurs de ce lépidoptère. — Mode de propagation. — Ses dégâts. — Moyens employés pour mettre les arbres à l'abri de ses atteintes. — Enduits visqueux appliqués sur le tronc des arbres. — Enduit recommandé par M. G. Lavergne. — Cîme des arbres envahie par les chenilles. — Emploi du vert de Scheele à l'état liquide usité en Amérique et en Angleterre. — Préconisé par M. Grosjean. — Composition du liquide variant avec la délicatesse du feuillage. — Recommandations à observer dans son application.

Les remarquables études de M. Aimé Girard sur la pomme de terre ont eu pour conséquence tout à la fois d'en accroître les

produits et d'en multiplier les usages. C'est ainsi que, dans la séance de la Société nationale d'agriculture du 8 avril dernier, il a été donné lecture d'une notice de M. Egasse, d'Eure-et-Loir, dans laquelle cet habile cultivateur annonce qu'il emploie la pomme de terre non seulement dans l'engraissement du bétail, mais qu'il s'en sert également pour nourrir ses chevaux et ses veaux d'élevage. Et les résultats obtenus ont été satisfaisants à ce point qu'il a renoncé à la culture des autres racines, betteraves, carottes, etc., pour soumettre tout son bétail au régime de la pomme de terre cuite. Ce changement dans la répartition des cultures n'admettant plus qu'une racine alimentaire, a eu nécessairement pour conséquence de simplifier la préparation des rations ; au surplus, comme les mélanges peuvent s'effectuer aussitôt après la cuisson des tubercules, la nourriture peut toujours être livrée aux animaux à la même température.

La variété adoptée par M. Egasse est la *Richter's Imperator*. Toujours cuite au four, elle fournit un aliment moins aqueux, car les tubercules ne contiennent plus alors que 20 p. 100 d'eau.

M. Egasse donne à ses chevaux un mélange composé de 4 kilogrammes d'avoine, 15 kilogrammes de pommes de terre et 6 kilogrammes de paille. Le tubercules sont toujours additionnés de 5 kilogrammes de menue paille et de 200 grammes de sel par quintal. Il affirme qu'avec ce régime, ses chevaux sont aussi vigoureux et en aussi bon état d'embonpoint que quand ils recevaient 10 kilogrammes d'avoine, 5 kilogrammes de foin et 5 kilogrammes de paille. Il y trouve, en outre, cet avantage que les repas étant moins prolongés, les animaux peuvent prendre de plus longs repos.

D'après ses calculs, ce régime offre l'économie d'un tiers sur l'ancienne ration, et il est très profitable aux vieux chevaux.

A la fin de 1895, M. Egasse a soumis 18 veaux normands au régime de la pomme de terre. Au moment où l'expérience a commencé, 6 de ces veaux étaient âgés de 2 mois et les 12 autres de 7 mois. Voici comment s'exprime cet agriculteur :

« Le premiers ont reçu, jusqu'au 1er février, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de 5 mois, une nourriture presque complètement liquide composée de lait, de thé de foin, de riz et de blé bouillis. La ration journalière totale de ce mélange, donnée tiède deux fois par jour, était de dix litres par veau. La quantité de lait, qui était d'abord de trois litres, alla toujours en décroissant et la proportion de riz et de blé resta invariable à 200 grammes de riz et 175 grammes de blé. On leur donna ensuite progressivement 2 à 300 grammes de foin pour les habituer à ruminer.

« Au 1er janvier, le lait pur déjà réduit à deux litres par tête, était remplacé par du lait écrêmé. Au 1er février, on commença à faire entrer la pomme de terre dans leur alimentation. On ajouta, à leur ration ordinaire, d'abord 1/2 kilogramme, puis 1 kilogramme, puis 2 kilogrammes. On augmenta ainsi chaque semaine suivant le développement et l'appétit des jeunes bêtes. Ils en consomment aujourd'hui chacun 6 kilogrammes. (La pomme de terre est toujours mélangée à 5 kilogrammes de menue paille et 200 grammes de sel par quintal). Au 10 mars, la boisson tiède a été réduite de moitié et remplacée par 3 kilogrammes de choux fourragers ; on ajoute aussi 1 kilogramme de paille d'orge. Au 15 avril, les veaux seront mis au pré et, en quelques jours, on supprimera les pommes de terre, la boisson tiède et le reste. »

Avec ce régime, les jeunes veaux se sont parfaitement développés et, au moment où a eu lieu la communication de la notice à la Société, ils pesaient 160, 185, 200, 202 et 206 kilogrammes, âgés seulement de 7 mois. Ce régime a occasionné une dépense de 44 centimes par tête et par jour, et M. Egasse estime que, pour donner le même résultat, la nourriture au lait et au foin aurait occasionné une dépense double.

« Les 12 veaux sevrés et âgés de 7 mois au 1er novembre, dit M. Egasse, n'ont reçu, depuis cette date, qu'une nourriture presque exclusivement composée de pommes de terre, mais dont la quantité a naturellement augmenté avec leur croissance. Elle a été, en moyenne, jusqu'au 10 mars, de 10 kilogrammes de pommes terre mélangées à 250 grammes de foin haché et 250 grammes de menue paille. Ces animaux recevaient, en outre, 2 kilogrammes de paille comme litière et 2 kilogrammes de paille d'avoine ou d'orge à fourrages. La ration a coûté 33 centimes par tête et par jour.

« Ces animaux sont également en parfait état de santé, mais, de moins bonne origine que les autres, ils ne pesaient, en moyenne, à 7 mois, que 150 kilogrammes environ. Au moment où la notice a été communiquée, à l'âge de 12 à 13 mois, ils pesaient, en moyenne 260 kilogrammes. »

A partir du 10 mars, la ration de pommes de terre a été diminuée et remplacée par des choux fourragers.

De ses expériences, M. Egasse conclut que la pomme de terre fournit une nourriture *incomparable* tant pour l'élevage que pour l'engraissement du bétail.

*
* *

Poursuivant ses études sur la pomme du terre, M. A. Girard a

institué des expériences ayant pour objet de préciser l'influence exercée par la richesse des tubercules en fécule sur l'abondance et la richesse des récoltes.

Des essais entrepris en 1892, M. Girard avait pu conclure qu'il n'existe aucun rapport régulier entre la richesse féculente du plant et l'abondance de la récolte. Ces essais ont été renouvelés en 1894 en plantant, côte à côte, et en les traitant de la même manière, des tubercules pris deux à deux, au pied d'une même touffe, ayant le même poids, mais négalement riches en fécule. Ils ont donné les mêmes résultats qu'en 1892.

Néanmoins, ne voulant laisser planer aucun doute sur cette importante question, le savant professeur du Conservatoire s'est livré à de nouvelles recherches en se servant d'un procédé extrêmement ingénieux mais que, malheureusement, nous ne pouvons décrire sans entrer dans des développements qui seraient déplacés ici. Qu'il nous suffise de dire qu'elles ont entièrement confirmé celles de 1892 et 1894.

D'où M. Girard conclut : qu'il est évident que, pour une variété déterminée, la recherche pour la plantation des tubercules les plus riches en fécule, est inutile. C'est ailleurs, dit-il, c'est dans l'intensité des propriétés héréditaires propres aux tubercules récoltés au pied des touffes vigoureuses qu'il faut aller chercher l'influence exercée par le plant sur l'abondance et la richesse de la récolte.

*
* *

L'avilissement du prix du froment, provoqué par l'abondance de la production, a suggéré l'idée de s'en servir pour nourrir le bétail. Les premiers essais ont eu lieu, pensons-nous, en Angleterre et ont donné des résultats entièrement satisfaisants. Aussi, actuellement, un grand nombre de cultivateurs anglais font entrer le blé dans la ration des animaux livrés à l'engraissement, qu'il accélère tout en influant d'une manière heureuse sur les qualités de la viande. D'autres le donnent aux vaches laitières, et l'on cite même des cultivateurs qui font entièrement consommer par leur bétail le froment que produisent leurs terres.

Les Allemands ont suivi l'exemple donné par l'Angleterre et, aujourd'hui, beaucoup de cultivateurs emploient le blé dans l'alimentation des animaux à l'engrais. Ils l'administrent cru, cuit ou réduit en farine.

En France, nombre d'agriculteurs utilisent le froment pour nourrir les bêtes bovines et ovines et également pour nourrir les chevaux. Il est même vraisemblable que le blé recevrait plus fré-

quemment cette dernière destination, si l'on ne s'imaginait, bien à tort, assurément, qu'il provoque la fourbure chez ces animaux. Sans doute, le froment, qui est très riche en principes alibiles, peut provoquer des accidents chez le cheval, mais rien n'est à craindre quand on s'en sert avec discernement.

M. Gaston Devaux, qui a écrit, sur l'emploi du froment dans l'alimentation du bétail, une excellente brochure dont nous recommandons la lecture aux cultivateurs, rapporte une expérience effectuée en Angleterre sur un contingent de 143 chevaux, expérience poursuivie pendant une année entière et qui a permis de conclure : que le blé donné comme nourriture produit d'excellents résultats. Mais les hommes expérimentés estiment qu'une condition indispensable de succès consiste à ne pas donner le blé sans l'avoir, au préalable, écrasé ou aplati. Et non seulement l'emploi du blé dans l'alimentation des chevaux ne nuit pas à leur santé, mais M. Devaux cite des faits qui tendent à démontrer que ce grain possède la propriété précieuse d'améliorer la santé des chevaux poussifs [1].

Comparant le blé au son, M. Devaux montre que l'on exagère souvent la valeur nutritive du dernier, les cultivateurs ne tenant pas toujours compte de la dépréciation qu'il a subie par suite des perfectionnements introduits dans les procédés de moûture.

Dans sa brochure, M. Devaux indique, d'après les praticiens les plus expérimentés, la manière dont le blé doit être introduit dans le rationnement des diverses espèces domestiques; on y trouve aussi des renseignements extrêmement utiles sur son emploi sous forme de pain dans la nourriture des bœufs et des chevaux, ainsi que sur les précautions à prendre quand on soumet les animaux à ce régime.

Envisageant l'emploi du blé dans l'alimentation du bétail au point de vue économique, M. Devaux produit des calculs qui tendent à démontrer que ce grain introduit rationnellement dans la nourriture des bœufs et des chevaux, est vendu au prix de 27 francs les 100 kilos. D'où il conclut que, dans l'état actuel des cours, le froment constitue, sous tous les rapports, une nourriture essentiellement économique et il exhorte vivement les cultivateurs à en faire l'essai, convaincu qu'ils en obtiendront d'heureux résultats.

---

[1] *Le Blé à 27 francs les 100 kilos. Emploi du froment sous toutes ses formes dans l'alimentation du bétail*, par Gaston Devaux, membre de la Société des Agriculteurs de France, etc. 1 vol. in-12. Versailles, Louis Luce, 1895.

Nous devons ajouter qu'en recommandant la brochure de M. Devaux nous faisons toutes nos réserves en ce qui concerne ses aspirations protectionnistes. Le temps n'est plus où l'on osait prétendre que les droits de douane sont payés par l'étranger. Et l'impôt sur le blé est particulièrement inique, attendu que c'est la classe la plus pauvre de la nation qui en supporte surtout le fardeau. Hâtons-nous d'ajouter, toutefois, qu'il a le précieux avantage de soutenir les revenus de quelques propriétaires !

*
* *

M. A.-Ch. Girard, professeur à l'Institut national agronomique dont nous avons, il y a quelques années, fait connaître les recherches sur les feuilles des arbres employées comme fourrage, a publié récemment, dans les *Annales agronomiques*, une importante étude sur la valeur alimentaire des rameaux qui leur servent de support et qui sont désignés sous les noms de ramilles, branchettes et brindilles.

Ce complément d'études était nécessaire, car les feuillards (rameaux garnis de feuilles) servent souvent de nourriture au bétail en certains endroits et, d'autre part, la valeur des branchettes comme fourrage a, parfois, été fort exagérée.

M. Girard a soumis à l'analyse des rameaux appartenant à différentes essences ligneuses, et il a pu ainsi comparer leur composition à celle des feuilles. Les résultats obtenus sont résumés dans le tableau suivant :

	Eau	Matières minérales	Matières grasses	Matières azotées	Matières non azotées	Cellulose
	—	—	—	—	—	—
Composition moyenne des feuilles	12,00	8,15	3,95	13,29	50,63	11,98
Composition moyenne des branchettes	12,00	3,35	1,61	4,15	49,70	29,80

On voit que les matières azotées sont trois fois plus considérables dans les feuilles que dans les branchettes et que les substances grasses s'y rencontrent en quantité double. En revanche, les rameaux renferment à peu près trois fois autant de cellulose que les feuilles. La supériorité de ces dernières comme fourrage ne saurait donc être contestée.

En comparant la composition des ramilles à celle du foin de prairie, du foin de luzerne et de la paille, M. Girard arrive à cette conclusion : qu'au point de vue de la richesse en principes nutritifs bruts, il y a entre la feuille et le rameau qui la porte une différence encore plus sensible qu'entre le foin et la paille. Tandis

que la feuille se montre à l'analyse de beaucoup supérieure au foin de prairie, comparable au foin de trèfle et de luzerne, la ramille, au contraire, n'est que peu supérieure à la paille. Quant à la digestibilité des principes contenus dans les rameaux, il estime qu'elle ne dépasse pas celle des mêmes éléments renfermés dans la paille.

Le pratique a confirmé l'exactitude de ces appréciations. Chaque fois que M. Girard a livré aux animaux des rameaux feuillus, il a toujours constaté qu'ils consommaient intégralement les feuilles et laissaient dans leur ratelier un déchet plus ou moins important. Un de ces déchets analysé a donné la composition suivante :

Eau	35,00 0/0
Matières minérales	1,94 —
Matières grasses	0,69 —
Matières azotées	3,14 —
Matières extractives non azotées	37,10 —
Cellulose	22,13 —

C'est du bois pur.

De toutes les observations recueillies par M. Girard et des expériences entreprises chez nombre de cultivateurs, il est permis de considérer les branchettes comme des succédanés de la paille purement et simplement. Il en est autrement des feuillards dont la composition, à l'état vert, se rapproche de celle de la luzerne ou mieux encore de l'herbe fraîche de prairie. M. Girard conseille aux cultivateurs de donner la préférence aux feuillards qui fournissent, à peu de frais et en peu de temps, un produit abondant et suffisamment riche. L'usage des feuilles est surtout approprié à la petite culture.

M. Girard estime que pour tirer le meilleur parti des feuillards il faut les donner aux animaux à l'état vert et, dès lors, les conserver par l'ensilage. Ainsi conservé, ce fourrage, comme couleur, comme aspect, comme odeur, ne laisse rien à désirer, et tous les animaux indifféremment, vaches, génisses, bœufs, moutons, chevaux, habitués à une nourriture excellente, dit-il, le consomment avec *avidité* et sans la moindre difficulté.

D'après le savant chimiste, de quelque façon qu'on emploie les feuillards, secs, verts ou ensilés, ils doivent toujours être préalablement hachés avant d'être livrés aux animaux, sinon ceux-ci ne consomment guère que les feuilles.

*
* *

Le silphe opaque a, de nouveau, cette année, fait son appari-

tion dans la région betteravière. Les dégâts de ce Coléoptère sont, comme on sait, occasionnés par les larves qui rongent les feuilles des jeunes plantes et arrêtent ainsi leur développement.

Il y a environ un demi-siècle que cet insecte s'est montré dans les plantations de betteraves, et, depuis lors, on a naturellement fait, pour le détruire, l'essai de différents procédés.

Dans la séance du 22 mai 1895 de la Société nationale d'agriculture, M. Fouquier d'Hérouel a annoncé qu'il avait réussi à se débarrasser de ce dangereux insecte par l'emploi d'une émulsion composée de

Huile de colza	15	kilogr.
Savon vert	1	—
Eau	84	—

Cette quantité suffit habituellement pour le traitement d'un hectare de terre.

L'émulsion doit être répandue au moyen d'un pulvérisateur immédiatement après la préparation. D'après M. Fouquier d'Hérouel, elle paraît avoir son maximum d'intensité lorsque la distribution est faite par la chaleur et en plein soleil. Elle n'exerce aucune influence fâcheuse sur les plantes et tue rapidement les larves.

M. Grosjean, inspecteur général de l'enseignement agricole, a, dès 1888, recommandé, pour combattre le silphe, deux composés arsénicaux : le vert de Paris ou de Scheele (arsénite de cuivre), et le pourpre de Londres (arsénite de chaux).

Ces matières ont été préconisées aux Etats-Unis par un savant entomologiste américain, Riley, et employées avec succès pour détruire le *Doryphora* de la pomme de terre, l'*Aletia du cotonier* et d'autres insectes *phytophages*. Les insectes s'empoisonnent en mangeant les feuilles.

Dans un rapport adressé au ministre de l'Agriculture, en juin dernier, M. Grosjean a, de nouveau, recommandé l'usage de ces deux insecticides et indiqué la manière de les appliquer pour obtenir le maximum d'efficacité :

« On les répand en poudre ou à l'état liquide. Dans le premier cas, on mélange une partie d'insecticide très finement pulvérisé à 100 parties de plâtre, de manière à obtenir une parfaite dissémination, ou bien, ce qui est préférable, à 50 parties de plâtre et 50 parties de farine avariée. La quantité de vert employée par hectare est, en moyenne, de 1 kilogramme. Le traitement à sec se donne le matin lorsque les feuilles sont encore couvertes de

rosée ; on doit éviter de traiter quand le temps est sec ou que le vent souffle.

« L'épandage se fait à la main, ou, de préférence, à l'aide d'un soufflet, l'opérateur manœuvrant de manière à ne pas être incommodé par la projection de la matière. »

M. Grosjean accorde la préférence au traitement liquide qui est tout à la fois plus simple et assure une dissémination plus parfaite du poison. Il conseille, en outre, de choisir l'arsénite de cuivre plutôt que le pourpre de Londres dont la composition n'est pas constante.

« On emploie le vert à raison de 200 grammes par hectolitre d'eau, en moyenne; de même que pour le traitement à sec, la quantité d'insecticide à répandre à l'hectare est de 1 kilogramme environ, ce qui correspond à 4 hect. 4.

« L'arsénite de cuivre étant insoluble, c'est en suspension dans l'eau qu'on l'emploie. Il est très recommandable d'y mélanger de la farine (dans la proportion de 500 grammes à 1 kilogramme par hectolitre d'eau) de manière à favoriser la suspension de la poudre dans le liquide, à la faire adhérer plus facilement aux feuilles lors de l'aspersion, et à bien marquer les endroits traités.

« Le traitement liquide se donne au moyen d'un pulvérisateur qui doit bien agiter la masse de manière à empêcher la formation de dépôts. A l'inverse du traitement à sec, il doit toujours se donner par un temps sec, le matin, quand la rosée a disparu, ou l'après-midi lorsque le soleil n'est plus trop ardent ; si les feuilles étaient humides, le poison glisserait sur elles sans y adhérer. »

L'application de l'insecticide doit se faire dès l'apparition des larves. Souvent un seul traitement suffit. Cependant, l'apparition d'une seconde génération de larves ou une pluie intense consécutive au traitement, peuvent obliger à le renouveler.

L'insecticide tue les larves en quelques heures; il est rare d'en trouver de vivantes après vingt-quatre heures. Il est complètement inoffensif pour les plantes sur lesquelles on le répand.

L'arsénite de cuivre offre le grand avantage, par suite de la couleur verte, de ne pouvoir être confondu avec aucune substance alimentaire, ce qui n'est pas le cas pour l'acide arsénieux qui est blanc comme la farine et le sucre pilé et a, parfois, donné lieu à de cruelles méprises. Seulement, les personnes chargées de manipuler le poison doivent avoir bien soin, quand leur besogne est achevée, de se laver les mains et la figure, de brosser leurs habits

de travail, de bien nettoyer le pulvérisateur et de placer l'insecticide dans un endroit où il ne soit pas à la portée des enfants.

Dans son rapport, M. Grosjean rend compte de diverses expériences entreprises chez les cultivateurs et qui ont donné des résultats entièrement satisfaisants. Le procédé peut donc être accepté avec confiance.

*
* *

Nous croyons qu'il est opportun de signaler encore un autre insecte, la Chématobie (*Chematobia brumaria*), qui, dans certains départements, cause de grands dégâts dans les vergers.

Cet insecte, dont les mœurs ont été décrites avec soin par M. Lecœur, appartient à l'ordre des lépidoptères. Les femelles déposent leurs œufs en automne sur les branches des cerisiers, des pommiers, des pruniers, etc., où ils passent l'hiver. Au printemps, en mars ou avril, les œufs éclosent et les chenilles se mettent aussitôt à dévorer les jeunes feuilles et les organes floraux des sujets sur lesquels elles sont nées, et si leurs déprédations continuent pendant plusieurs années, les arbres envahis finissent par périr.

Quand les chenilles ont acquis leur complet développement, elles descendent de l'arbre au moyen d'un fil qu'elles secrètent et s'enfoncent dans le sol pour y subir leurs dernières métamorphoses.

Les papillons à l'état d'insectes parfaits font leur apparition en automne et, aussitôt, les femelles se dirigent vers leurs arbres de prédilection; mais, comme elles ne peuvent voler, c'est en grimpant le long des troncs qu'elles atteignent la cime où elles doivent déposer leurs œufs.

Ce mode de progression a naturellement suggéré l'idée d'enduire les tiges au moyen d'une matière gluante qui arrête l'ascension de l'insecte. A cet effet, on entoure le tronc d'une bande de papier que l'on recouvre de l'enduit adopté et que l'on renouvelle assez souvent pour entretenir sa viscosité, condition requise pour assurer l'efficacité du procédé.

Les enduits ont généralement pour base le goudron. Il y a une couple d'années, M. G. Lavergne a recommandé le mélange suivant :

Goudron de Norwège.....	1 kilogramme.
Vaseline blanche du commerce.....	100 grammes.

« Ce mélange, dit-il, est sans action sur le goudron auquel il s'associe intimement sans combinaison ultérieure amenant le durcissement. La vaseline communique, au contraire, au goudron la pro-

priété de rester très longtemps au contact de l'air ambiant sans se dessécher. On peut encore associer au mélange une petite quantité de carbonate de chaux en poudre (1 p. 100 envion) qui suffit à saturer les acides contenus dans le goudron et diminuer d'autant l'action irritante pour les végétaux qu'on peut redouter d'un badigeonnage direct de l'arbre fruitier. »

Il a proposé également de remplacer la bande de papier qui, selon lui, n'empêche que très imparfaitement la montée des insectes, par un appareil en paille analogue à celui dont on se sert pour envelopper les bouteilles et vulgairement appelé paillon. Appliqué et solidement fixé autour des tiges, il oppose aux insectes un obstacle infranchissable. A l'aide d'un pinceau, on applique l'enduit visqueux, soit immédiatement au-dessus de l'appareil qui l'arrête s'il vient à fluer, soit sur l'appareil lui-même qui le retient. Ce procédé, qui est peu coûteux, paraît avoir donné d'excellents résultats.

Quand les chenilles ont envahi la cîme des arbres, M. Grosjean conseille de les attaquer au moyen des composés arsénicaux si efficaces contre le silphe opaque. D'après lui, les arboriculteurs américains et anglais emploient, depuis nombre d'années, ce procédé de destruction avec un plein succès. Il donne la préférence au vert de Scheele.

La quantité de vert doit varier de 120 à 240 grammes par hectolitre d'eau suivant la délicatesse du feuillage : les feuilles de pommier, par exemple, sont moins résistantes que celles du poirier. Aussi, M. Grosjean recommande-t-il d'expérimenter préalablement sur quelques rameaux avant d'opérer en grand.

Quand on adopte ce procédé, deux recommandations essentielles doivent être observées. D'abord, il ne faut conduire le bétail dans les vergers soumis au traitement qu'un certain temps après l'aspersion des arbres et, d'autre part, le procédé ne doit jamais être appliqué dans les jardins lorsque des légumes tels que les salades, etc., se trouvent à proximité des arbres arrosés.

G. Fouquet.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES

EN LANGUE FRANÇAISE

SOMMAIRE. — *Revue des Deux-Mondes* : La question du mariage en Angleterre. La cour d'assises de la Seine. Effets prochains et lointains du protectionnisme. Viande et gibier d'Australie. La morale des affiches. — *Le Correspondant* : La population française. Budget et réformes fiscales. — *Revue britannique* : La confession fiscale. L'impôt foncier et les droits sur l'alcool. — *Revue générale* : La diminution des revenus et l'équilibre budgétaire privé. — *Etudes religieuses, philosophiques, historiques et littéraires* : Les droits civils et politiques des femmes. L'ascétisme et le philosophisme. — *La Science sociale* : Le congrès socialiste international de Londres. — *Sociologie Catholique* : Le travail des femmes et des enfants devant le catholicisme. — *Revue socialiste* : Les conséquences sociales du protectionnisme. La propriété individuelle et la population. — *Le Devenir social* : Le socialisme recule-t-il? — *Le Rentier* : Les débits de tabac. Ce qu'on appelle le budget. — *Les Coopérateurs Belges* : Coopératives de production et de consommation. Commerce et coopération. — *Bulletin mensuel du Musée social* : L'assurance contre le chômage. — *Revue de l'Islam* : Congrès islamiste. Le prophète Samory.

La question sociale s'étend de plus en plus de l'homme à la femme. M. Arvède Barine expose, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er juillet, l'état de la question du mariage parmi les féministes anglais les plus avancés. Leur thèse peut se résumer en trois points : 1° Les instincts de l'être humain ne regardent que lui, pourvu que leur satisfaction ne cause de préjudice à personne ; 2° la satisfaction de l'instinct sexuel est une chose aussi personnelle à tout individu que la satisfaction de tout autre instinct naturel ; 3° le mariage légal, qui réglemente la satisfaction de cet instinct, est donc une institution néfaste et qui doit disparaître. « Le mariage est idiot », dit la jolie Suzette d'un roman féministe anglais.

La pauvre enfant, ainsi que toutes ses pareilles, ne s'est aperçue

de cela qu'après être mariée. « Je ne m'étais jamais bien rendu compte, avant de l'épouser, de ce que signifiait le mariage. » Une autre dit à sa mère, toujours après le mariage. « Vous m'avez élevée en imbécile, en idiote, dans l'ignorance de tout ce que j'aurais dû savoir, de tout ce qui regarde la vie d'une femme mariée. Je n'avais aucune idée de ce que signifiait l'union avec un homme ; je m'imaginais que tout finissait avec les paroles du pasteur. » Et l'on dira encore qu'il n'y a plus de jeunes filles ingénues !

M. Barine combat ces paradoxes et défend le mariage légal. Le mariage, dit-il, est avant tout un joug moral, c'est l'union de deux consciences et non l'union de deux passions. Et il s'appuie de l'autorité de Nicole, de Bossuet, de Bourdaloue, etc. Reste à savoir si les citations que fait l'auteur ne feront pas plus d'impression sur ses lecteurs que ses propres opinions.

— M. J. Cruppi continue son étude sur la cour d'assises de la Seine. Dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 juillet, il est question du délit de presse. L'auteur montre, ce qui est connu de tout le monde, que, grâce à l'institution du gérant, une personne diffamée par la presse est dans l'impossibilité de se faire rendre justice. « Même après avoir triomphé de son accusateur, le plaignant se trouve, la plupart du temps, contraint à payer les frais du procès. » Ce n'est donc pas le gérant, mais l'auteur de l'article et le directeur du journal qui devraient être poursuivis en cas de délit. A cela près, M. Cruppi est partisan du jury pour les délits de presse. « Le jury, dit-il, est un rêve réalisable. Il peut donner en matière de presse, non pas la justice absolue, mais la justice la mieux appropriée à notre moderne état social. »

— La résurrection du protectionnisme en 1891 a été la cause d'un grand trouble et d'une profonde dépression dans les relations internationales; tout le monde convient de ce fait. Il paraît que la crise touche à sa fin. M. Moireau, passant en revue le mouvement économique de ces derniers temps dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 juillet assure que : « Depuis le milieu de 1895, les relevés mensuels des douanes n'ont cessé d'accuser, pour l'exportation de nos objets fabriqués principalement, mais aussi pour nos autres envois à l'étranger, un progrès considérable sur 1894. »

Voilà qui est bien ; mais la réflexion qui suit cette constatation nous renverse. « Il y a là, dit M. Moireau, une raison de plus d'être circonspect dans l'affirmation d'une relation de causalité entre le régime douanier et les fluctuations d'activité de notre commerce extérieur. » Et plus loin : « Comment reconnaître,

dans une discussion où l'impartialité semble singulièrement difficile à atteindre, que le reproche fait au protectionnisme d'avoir tué notre commerce d'exportation a perdu, en 1895, une partie de sa justification absolue, en tout cas son opportunité, puisque, l'année dernière, la valeur de nos exportations a augmenté sur l'année précédente de plus de 300 millions? »

Les libre-échangistes ne disent pas que le protectionnisme *tue* le commerce ; ils disent seulement qu'il l'entrave. C'est le prohibitionnisme absolu qui le tuerait. Le protectionnisme a-t-il produit son effet ? a-t-il entravé, pendant un temps, le commerce d'exportation ? Oui ; M. Moireau en convient lui-même, jusqu'en 1895. Que les transactions finissent par se relever, c'est ce qui se comprend aisément et indépendamment du régime de liberté ou de protection. Barrez une rivière, vous arrêterez son cours naturel pour un temps ; mais comme vous ne supprimez pas l'eau qui est derrière le barrage, celle-ci finit par passer par-dessus, par-dessous ou à côté.

Mais cette reprise des affaires durera-t-elle autant que le croit M. Moireau ? Là est le point. Si, en présence des obstacles que nous mettons à l'entrée des produits étrangers, les nations qui les fournissent se mettent sur le pied de produire elles-mêmes les objets que nous leur donnons en échange et que nous leur vendons à un prix majoré, qu'arrivera-t-il ? Or, c'est précisément là une des principales causes de cette reprise passagère qui fait chanter victoire aux protectionnistes. Ce n'est pas moi qui le dirai, c'est M. Moireau lui-même, quelques lignes après celles que nous avons citées :

« De grands pays, naguère exclusivement agricoles, développent avec une étonnante rapidité des aptitudes industrielles. Des pays nouveaux alimentent l'Europe, à l'heure actuelle, de commandes importantes de machines pour s'outiller eux-mêmes et arriver à se passer du vieux monde. Russie, Chine, Japon auront un jour leurs aciéries, fonderies et hauts-fourneaux... »

On se plaint déjà de l'excès de la production, d'où résulte la diminution des bénéfices, qui entraîne la réduction des salaires, donc la misère générale. Il ne serait pas très difficile de prouver que c'est le protectionnisme qui a provoqué cette surproduction, en poussant les diverses nations à vouloir se suffire en tout et pour tout. Avec le libre-échange, les peuples se partageraient les diverses industries suivant leurs aptitudes et leurs ressources naturelles. Avec le protectionnisme, qui refuse les produits agri-

coles de la Russie, de la Chine, du Japon et qui veut leur surfaire ses produits industriels, ces pays sont bien obligés de réduire leur agriculture et de développer leur industrie. Et quand cette tâche sera accomplie, je voudrais bien savoir ce que deviendra la reprise des affaires qui dure depuis quelques mois.

— M. Pierre Leroy-Beaulieu publie, dans la *Revue des Deux Mondes*, les observations qu'il a faites dans l'Australie et la Nouvelle-Zélande. On y trouve de précieux renseignements sur les expériences sociales tentées dans ce pays neuf, j'allais dire naïf; sur le féminisme, sur les productions, sur la crise récente. A propos des expériences sociales, nous y lisons qu une association de village, pratiquant le régime collectiviste, est restée plusieurs mois sans viande. Et, d'autre part, nous savons que les lapins pullulent en Australie et ravagent tout. « Un district est-il envahi par les lapins, c'est la ruine à bref délai des *squatters* qui l'occupent et dont les moutons meurent de faim. On ne peut comparer l'effet de l'invasion des rongeurs qu'à celle des criquets : ils ont tôt fait de transformer le plus beau pâturage en une étendue aride, aussi dénuée d'herbe que le macadam des voies les plus fréquentées d'une grande ville. »

Comment, en présence de tant de gibier, les collectivistes peuvent-ils manquer de viande pendant des mois? N'ont-ils pas le courage de chasser des lapins? Heureusement que tout le monde n'est pas encore collectiviste en Australie, 25 millions de lapins ont été tués en Nouvelle-Galles dans une seule année ; « aujourd'hui des envois considérables de lapins congelés sont faits en Angleterre, où ils se vendent 1 fr. à 1 fr. 25 pièce sur le marché de Londres. » On sait que l'Australie expédie de grandes quantités de bœufs et de moutons congelés en Angleterre. Aussi l'Angleterre est-elle la plus pauvre nation du monde !

En revanche, l'Australie, protectionniste, étatiste, est le pays le plus riche... en dettes; il l'emporte même sur la France. L'ensemble des dettes de l'Australie, dit M. Pierre Leroy-Beaulieu, atteint 5 300 millions de francs. « C'est le total le plus élevé du monde relativement à la population : la dette par tête d'habitant varie, en Australie, de 1.000 francs en Victoria, à 1.800 au Queensland; elle est de 1.300 francs en moyenne, alors que le chiffre correspondant n'est que de 800 en France, et notre pays est cependant le plus endetté de l'Europe. »

— L'affiche est devenue un art libéral auquel ne dédaignent pas de s'exerer les maîtres ès beaux-arts que nous fabrique l'État. Cet art a pris de nos jours d'énormes développements et une direc-

tion morale qui suggèrent à M. Maurice Talmeyr, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er septembre, de mélancoliques réflexions dont voici quelques extraits :

« Singulier état d'imagination et singulière atmosphère morale, que ceux où nous maintient ainsi l'affiche ! La foule, avec elle, et ceux-là mêmes, ceux-là surtout, dont les impressions sont les plus vives, la femme, l'enfant, la jeune fille demeurent dans une continuelle vision de café-concert et de jardin de nuit... L'habitant de Paris porte en lui comme un perpétuel « Moulin-Rouge » intérieur. Quels que soient l'endroit ou la circonstance où nous puissions nous trouver, nous avons toujours un peu de poussière des Folies-Bergères à nos semelles comme les Persans ont toujours un peu du sol de la Perse dans leurs chaussures. Etudiez bien les gens du peuple, les mondains, les mondaines, les bourgeois, les artistes, les commerçants, et vous remarquerez chez tous, avec la différence que comportera leur rang, l'esprit, les goûts, les préoccupations, la tenue, les façons ou la moralité de gens pour qui il est aussi normal de ne jamais regarder un mur sans y voir danser des filles, qu'il est naturel pour le paysan d'avoir continuellement ses bêtes et son fumier sous les yeux. Est-ce là un état d'esprit supérieur ? On pourrait en imaginer de plus nobles... Au point de vue d'une certaine morale permanente et d'un certain esprit de conservation nécessaire, l'affiche, telle qu'elle fleurit aujourd'hui sur nos murs, est un redoutable agent de perversité. Exaltante pour tout ce qui est frivolité et sensualité, dissolvante de toute idée haute, de tout sentiment fort, elle agit en même temps avec une insolence et un tapage despotiques, à la façon d'un étendard ou d'un tocsin, à la vue ou au son desquels on n'est pas libre d'échapper. »

Il suit de là que, si l'Etat peut inculquer le talent à ses artistes, — ce qui est à démontrer, — il ne leur donne pas le sens moral, ni même le sens commun. Ne serait-ce pas lui qui les leur fait perdre ? Les encouragements de l'Etat aux Beaux-Arts n'ont-ils pas pour effet d'attirer dans ces professions un trop grand nombre de concurrents, avec toutes les conséquences économiques, morales et sociales qui en découlent ?

La population française continue de reculer devant les moyens toujours croissants de subsistance. Ce mouvement dure depuis longtemps, il s'accentue de plus en plus et il suit une marche régulière. On ne peut donc pas l'attribuer à une cause éphémère

mais à une cause profonde et durable. Ce n'est pas une indisposition passagère, c'est une maladie organique. Quelle en est la cause ? Tel est le problème que M. A. Fruges entreprend de résoudre dans le *Correspondant* des 10 et 25 août.

On a soutenu que le regrès de la population était la conséquence naturelle et fatale du progrès de la civilisation. S'il en était ainsi, il faudrait renoncer à celle-ci pour conserver celle-là. Mais M. Fruges n'en croit rien. « Il importe, dit-il, de ne pas laisser s'établir ce préjugé que toute civilisation parvenue à un haut degré de développement doit fatalement s'éclipser. Il n'y a pas de fatalité dans les choses humaines ; tout y dépend du libre arbitre de l'homme. » — Cette assertion est trop absolue. Il y a dans les choses humaines une part de *providentialité*, une part de libre arbitre et une part de fatalité.

Ce n'est donc pas toute civilisation, conclut M. Fruges, qui produit dépopulation, mais seulement la civilisation immorale et irréligieuse. Le remède à la dépopulation consiste donc tout d'abord dans le retour à la religion. Mais quelle? La religion non seulement chrétienne, mais catholique. Le malheur est que la population progresse plus, actuellement, dans les pays non catholiques que dans les catholiques.

M. Fruges n'en disconvient pas. « On a vu, dit-il, la religion chrétienne végéter au sein de populations amollies, tout en continuant d'y susciter quelques vertus privées estimables; mais elle ne peut, à elle seule, les tirer de leur engourdissement si les institutions et les lois civiles sont combinées de façon à décourager tous les efforts et à éteindre toutes les énergies. C'est dans cette remarque qu'il faut chercher la raison d'une révélation particulièrement attristante des statistiques qui nous montrent, parmi les plus sensiblement atteints dans leur natalité, certains départements où l'esprit religieux et la moralité générale se sont beaucoup mieux maintenus. Dans une matière ainsi délicate que celle de la population, on ne pourra compter sur l'efficacité directe de l'influence religieuse que si son action est préparée et soutenue par la réforme des institutions civiles. »

Les institutions civiles à réformer sont : l'éducation, le travail manuel à réhabiliter, la famille dissoute à reconstituer par la liberté de tester, le militarisme à réorganiser, le droit d'association à octroyer. Sur ces divers objets l'auteur dit des choses qui ne sauraient être trop répétées. Exemple :

« Nulle époque plus que la nôtre n'a vanté le travailleur manuel ; elle l'a fait roi, jusqu'à concurrence, il est vrai, d'un dix-millio-

nième; et jamais le travail manuel n'a été plus méprisé. Tout notre système d'éducation, du sommet à la base, de l'Institut à l'école de hameau; tous nos diplômes, nos concours, nos examens, nos palmes et nos couronnes académiques, tendent à exalter la culture intellectuelle, aux dépens de la véritable éducation, celle de la volonté; à ne plus juger de la valeur de l'homme que par la science acquise, la science du livre, en ne tenant aucun compte de sa moralité et de son caractère... Le mépris du travail manuel est si bien au fond de la pensée de tous nos flagorneurs du suffrage universel, que la plus grande faveur qu'un politicien influent puisse conférer à l'un de ses électeurs est la dispense, pour un des siens, de cette avilissante sujétion. Le *Journal officiel* est rempli, à certains moments, de décisions accordant des bourses d'enseignement secondaire ou supérieur à des enfants d'artisans. »

— Et pour remplir ces bourses, et pour pourvoir ces boursiers d'emplois lorsqu'ils ont fini leurs études, il faut à l'État de l'argent, encore de l'argent, toujours de l'argent. Là est la source du progrès de nos impositions. Aujourd'hui les gouvernants sont aux abois; de là les projets d'impôts nouveaux, tous plus ingénieux les uns que les autres. L'impôt progressif sur le revenu ne pouvant être établi, on se rejette sur un projet d'impôts directs sur les revenus. M. Chesnelong discute ce dernier projet dans le *Correspondant* du 10 septembre, et de la discussion s'ensuit sa condamnation.

L'impôt sur les portes et fenêtres, que l'on veut supprimer, pour dorer la pilule, est proportionnel, dit M. Chesnelong ; tout ce qu'on peut lui reprocher, c'est de frapper de la même taxe les hautes et larges fenêtres des hôtels luxueux et les petites fenêtres des maisons modestes ; mais il est facile de rectifier cette injustice sans se lancer dans l'inconnu. « C'est surtout la propriété rurale qui est en souffrance, or c'est principalement aux immeubles urbains que la suppression de la contribution des portes et fenêtres profiterait. »

M. Chesnelong montre ensuite les inconvénients des impôts de remplacement. L'impôt sur les domestiques porterait sur les domestiques et non sur les maîtres, soit par la diminution des emplois, soit par celle des gages, soit par les deux diminutions à la fois. « Une telle disposition serait très peu démocratique, et elle serait en même temps anti-économique. »

L'impôt sur les valeurs étrangères ne sera pas plus démocratique ni moins antiéconomique. « La portion la plus considérable

des titres étrangers a pour détenteurs de gros capitalistes qui, pour échapper à l'impôt, ne garderont pas leurs titres en France, les feront passer à l'étranger et y toucheront ou y feront percevoir leurs coupons. Et, dès lors, la taxe n'atteindra que les redevables modestes ; les gros redevables y échapperont. La recette qu'elle procurera à l'État sera considérablement amoindrie. »

Quant à l'impôt sur la rente française, il a été dit et redit que l'État faillirait aux engagements qu'il a pris envers les rentiers, lesquels se récupéreraient, le cas échéant, sur de nouveaux emprunts. M. Chesnelong ajoute que cet impôt retarderait ou rendrait impossibles les conversions, et que ces conversions rapporteraient beaucoup plus au Trésor que l'impôt proposé.

Le projet d'impôts directs sur les revenus présente plusieurs autres graves inconvénients, notamment celui de surcharger la propriété immobilière, bien loin de la soulager, comme on le promet ; mais nous renvoyons le lecteur à la source, car nous sommes obligés de nous limiter.

Il faut pourtant « faire quelque chose », diront les réformateurs. « Eh bien ! oui, répond M. Chesnelong, il faut faire quelque chose, quelque chose de très simple, de très sensé, de très efficace, quelque chose qui serait très nouveau, tellement l'habitude en a été perdue, quelque chose que le pays, qui paye les contributions, appelle de tous ses vœux et accueillerait avec reconnaissance : il faut entrer résolument dans une politique d'économies. »

Le difficile est de concilier la politique d'économies avec la satisfaction des besoins des boursiers, de plus en plus nombreux et incapables de faire d'autre métier que celui de budgétivore.

Tout le monde se plaint de la décadence des mœurs privées et surtout publiques, mais personne n'a encore indiqué de remède efficace à ce mal. M. Beauquier se propose de combler cette lacune dans la *Revue britannique* d'août. Le moyen en question consiste dans la déclaration de fortune, la *confession fiscale*, comme l'appelle l'auteur.

C'est à la censure, dit M. Beauquier, que Rome dut sa puissance Sa décadence commença du jour où l'autorité des censeurs ne fut plus acceptée. — *Post hoc, ergo proter hoc.*

Louis XIV et d'autres rois ont constitué des chambres de justice pour faire rendre gorge aux traitants et aux financiers. — M. Beauquier aurait dû ajouter que les rois ne faisaient rendre gorge aux financiers qu'après les avoir eux-mêmes gavés, et se

demander s'il n'eût pas été plus simple de ne pas les gorger que de leur faire rendre gorge.

Les révolutionnaires aussi ont décrété que « tout fonctionnaire public soit comptable à la nation, et à chaque instant, de sa fortune ». Ce décret souvent réitéré n'a jamais été exécuté, sinon par quelques hommes de bonne volonté ; M. Beauquier le reconnaît lui-même. Cela ne l'empêche pas de vouloir étendre la déclaration de fortune, non seulement à tous les fonctionnaires publics, mais à tous les particuliers. « Si l'on généralisait la déclaration de fortune, en la donnant pour base à l'impôt sur le revenu, nous croyons sérieusement que ce serait introduire dans les relations sociales un élément de moralisation. »

On objecte que cette déclaration est vexatoire, humiliante, inquisitoriale, attentatoire à la dignité des citoyens français. « Nous ferons observer, répond M. Beauquier, que cette inquisition qu'on déclare absolument inacceptable, étant donné le caractère français, existe déjà dans nos lois fiscales et sous les formes les plus variées. La douane fouille à la frontière les ballots de marchandises, nos malles et même nos personnes ; les employés de l'octroi, aux portes des villes, regardent indiscrètement dans le panier des ménagères et dans le coffre de nos voitures, après nous avoir demandé si nous n'avons rien à déclarer. Après la mort d'un parent, ne sommes nous pas obligés de « déclarer » tout ce qui figure dans sa succession et sous peine de fortes amendes ? L'enregistrement jette un regard inquisitorial dans nos plus secrètes affaires de famille ; les hypothèques, qui trahissent nos dettes, sont publiques, accessibles au premier venu... Et lorsqu'il s'agit de bourses, de bureaux de tabac, de dispenses comme soutien de famille, etc., est-ce qu'on ne s'enquiert pas de la situation de fortune des solliciteurs ? Est-ce qu'on ne vérifie pas leurs dires ?... »

M. Beauquier a raison : du moment que nous supportons patiemment toutes ces inquisitions-là, que nous courons même au devant, nous devons être mûrs pour la *confession fiscale* et sa conséquence, l'impôt sur le ou les revenus. Et nous y passerons. Allez, Messieurs les *imposteurs*, ne vous gênez pas ! Nous avons bien supporté pendant des siècles la confession et l'inquisition cléricales, nous supporterons tout aussi bien l'inquisition et la confession gouvernementales. Cela ne veut pas dire que vous n'en serez pas les premiers dindons, mais qu'importe ?

— L'impôt foncier pèse très inégalement sur les contribuables : il est impossible de rectifier ces inégalités ; ceux qui en

douteraient peuvent lire l'article de M. Joseph Reinach sur cette question dans la *Revue britannique* de septembre. Il convient donc de supprimer cet impôt et de le remplacer par autre chose, car l'État est moins disposé que jamais à nous faire grâce de cette dîme. Mais par quoi le remplacer? M. Reinach ne voit que deux moyens : la surtaxe ou le monopole de l'alcool.

Le monopole n'inspire à l'auteur qu'une confiance très limitée : « Le monopole existe en Suisse depuis huit ans ; il devait rendre 8 millions et n'en rend que 4 1/2. » La surtaxe, au contraire, est d'une fécondité intarissable, et M. Reinach propose de l'élever de 156 francs à 226, au besoin à 270 francs.

La raison invoquée par M. Reinach pour surtaxer l'alcool est toujours la même que l'on donne depuis une quinzaine d'années : combattre les ravages de l'alcoolisme; et c'est ici qu'apparaît la contradiction : si l'impôt restreint la consommation, il ne rendra pas au fisc ce que l'on espère. M. Reinach croit sans doute qu'il n'en sera pas ainsi, puisqu'il s'attache à démontrer, à grand renfort de chiffres, que chacune des surtaxes précédemment imposées n'a entravé en rien le progrès de la production et de la consommation d'alcool. « Un seul arrêt, au cours de cette longue expérience (de 1855 à nos jours), et cet arrêt encore, tout momentané, a-t-il manifestement une autre cause que l'accroissement du droit. »

Soyez donc francs, avouez tout bonnement que c'est à notre bourse que vous en voulez, et que notre santé vous est parfaitement indifférente, puisqu'il n'y a rien de commun entre les surtaxes de l'alcool et les progrès de sa consommation. Je me trompe, il y a une relation qu'on ne veut pas voir : c'est que ces surtaxes, qui n'empêchent pas la consommation des boissons alcooliques, entravent la consommation d'autres substances plus nécessaires à la vie et à la santé et poussent à les remplacer par l'alcool.

La diminution des revenus est un fait palpable. L'argent rapporte de moins en moins d'intérêt. Si la terre rapportait beaucoup plus que les capitaux mobiliers, ceux-ci s'incorporeraient dans celle-là. Si l'industrie avait quelque sécurité pour le lendemain, les capitaux s'y engageraient ; mais c'est piquer une tête dans l'inconnu maintenant que de se livrer à une entreprise quelconque : d'aujourd'hui à demain les protectionnistes bouleversent les droits de douane, ce qui peut tuer une industrie jus-

qu'alors prospère ; de leur côté les socialistes nous menacent de nationalisation avec ou sans indemnité. A quoi bon risquer ses capitaux ? Le plus sage est d'attendre, et l'on attend, et voilà comment les revenus diminuent.

M. E. Harmant démontre, chiffres en mains, la réalité de ce phénomène, dans la *Revue générale* ; puis il se demande si les besoins diminuent aussi, si les dépenses se proportionnent aux recettes, et il trouve qu'il n'en est rien, ce qui était à prévoir, car il est naturel que les gouvernés se modèlent sur les gouvernants et s'évertuent à manger leur blé en herbe.

Ce ne sont pas les besoins réels, dit M. Harmant, qui ont augmenté ni qui sont plus coûteux à satisfaire. Les grains, les pommes de terre, les tissus pour vêtements, etc., sont à des prix plus bas qu'ils n'ont jamais été, grâce aux perfectionnements de l'agriculture et de l'industrie. Mais les besoins factices se sont développés dans une proportion extraordinaire. Le régime alimentaire est plus varié et plus recherché ; la consommation de boissons plus considérable qu'autrefois ; le vêtement ? « Aujourd'hui, c'est non seulement la toilette riche qu'il faut, mais c'est la toilette constamment renouvelée, emportée, supprimée d'une saison à l'autre par le mode tyrannique, impitoyable, qui ne pardonne pas une incorrection, la mode, ce vrai minotaure plus insatiable aujourd'hui qu'il ne l'était hier, jamais repu, jamais satisfait ! » Pour ce qui est du logement, le luxe de l'ameublement est poussé à l'excès. En un mot, les besoins de luxe, bains de mer, eaux, jeu, courses, etc., ont pris un développement excessif, d'où résulte l'inéquilibre entre les recettes et les dépenses, non seulement des riches, dont les revenus sont amoindris, mais des ouvriers, malgré l'élévation des salaires. De là le mécontentement général.

Les moyens d'y remédier ? M. Harmant, s'adressant principalement aux riches ou ci-devant riches, leur conseille de restreindre leur luxe, de revenir à la vie de famille, de diriger leurs enfants vers les professions utiles et lucratives. « Les fortunes les plus solides, en admettant qu'elles n'aient pas sombré dans quelque révolution, nullement en dehors des prévisions, deviendront bientôt tellement réduites et rapporteront si peu de chose, par l'évolution même que nous avons signalée d'abord, que la profession de rentier n'existera plus bientôt dans notre Dictionnaire social. »

Pour que les jeunes gens riches embrassent les professions utiles, il faut, dit M. Harmant, imprimer aux études une nou-

velle direction. Il y a beaucoup trop d'avocats, de médecins, d'artistes libéraux, de diplômés de tous grades. « Il est grand temps que l'on s'arrête dans cette fabrication imprévoyante de savants de toute espèce, qui ne sauront bientôt plus que faire de leur science. »

Combien de millions de fois avons-nous dit la même chose? Mais dormons tranquilles, la direction des études est en bonnes mains : entre les mains de l'État!

Les droits de la femme, revendiqués par les féministes, sont de deux sortes : droits politiques et droits civils. M. Et. Cornut, dans les *Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires*, refuse les premiers et accorde les seconds.

On se figure malaisément une femme, jeune fille ou mère de famille, veuve ou suivie de son mari, menant pour son compte une campagne électorale, répondant à des affiches par d'autres affiches, aux journaux par des journaux, rendant injure pour injure et menace pour menace, discutant des programmes dans les réunions, etc.

« Les femmes, conclut M. Cornut, ont une influence considérable, parfois décisive, sur toutes ces affaires ; mais à condition de ne pas agir directement pour elles-mêmes et en ne se montrant pas trop. Elles font des députés, des sénateurs, des ministres, des évêques, des généraux même, et des académiciens ; elles ne sont elles-mêmes rien de tout cela. Plus leur intervention est discrète, plus elle est irrésistible. »

Cela n'est pas seulement vrai pour les femmes, mais aussi pour les hommes. Les vrais meneurs des sociétés ne sont pas les gouvernants, mais les hommes indépendants. Les prophètes hébreux, les bardes gaulois, les philosophes grecs, les évêques avant leur inféodation au pape, dominaient les peuples et les rois. Aujourd'hui encore, quoique les temps soient bien changés, ce sont des inconnus, des Père Joseph, qui mènent le monde, pendant que les politiciens bourdonnent et émargent ; et lorsque ces timoniers de la société veulent quitter la barre pour se faire gabiers et prendre part à la manœuvre, ils se perdent et perdent les autres, comme il est arrivé à Lamartine, à Victor Hugo, etc., etc.

Voulez-vous savoir à quoi servirait aux femmes d'être électrices et éligibles ? Regardez à quoi cela a servi aux hommes. A faire grossir le budget, qu'ils sont obligés de suer, par centaines de millions chaque année. Les femmes exerceraient bien plus d'in-

fluence sur la marche des affaires, si elles élevaient mieux leurs enfants, qui deviendraient des hommes, au lieu de devenir des fonctionnaires et des politiciens.

Quant aux droits civils, M. Cornut n'y est point opposé. L'autorité de la mère, dit-il, est, en général, trop amoindrie dans la législation napoléonienne, et la femme sans défense contre les caprices du mari. Il devrait être permis à la femme commerçante ou artiste de disposer plus librement de son gain ; à toutes, d'être témoins dans certains actes civils, d'être tutrices, de remplir certains rôles dans l'assistance publique, d'avoir entrée et voix dans les conseils de prud'hommes et dans les conseils de famille, etc.

— Dans les *Études religieuses* de septembre, M. Roure découvre à l'horizon une résurrection de l'ascétisme, c'est-à-dire de l'abnégation, du renoncement, du sacrifice.

L'ascétisme n'a jamais été plus en vigueur que de nos jours, il n'a fait que changer d'objet ; autrefois on sacrifiait à Dieu, aujourd'hui on sacrifie à l'État. Les politiciens, pas plus que les prêtres, n'ont jamais cessé de nous prêcher cette doctrine, tout en s'abstenant eux-mêmes, pour la plupart, de la mettre en pratique. Et, au fait, à quoi servirait le renoncement si tout le monde renonçait ?

Le but de M. Roure est de montrer que l'esprit d'abnégation est la propriété de la doctrine chrétienne, à l'exclusion de toutes autres. Les anciens philosophes ne l'ont pas connu, et les nouveaux qui le préconisent ne font que démarquer les livres de spiritualité des chrétiens. Le stoïcisme ? « Le stoïcisme n'a jamais connu le renoncement que nous avons appelé altruisme, le renoncement en faveur d'autrui. » — Et le catholicisme ? N'est-ce pas plus en faveur du paradis qu'en faveur d'autrui qu'il a, jusqu'à ces derniers temps, pratiqué le renoncement aux biens de ce monde, quand il l'a fait ? Et s'il a changé de direction, ne le doit-il pas à la philosophie et à la force des choses ?

M. Roure est pourtant obligé de concéder à un philosophe ancien la connaissance du véritable ascétisme : « L'ascétisme chez Aristote repose sur la théorie du *juste milieu*. Les choses de l'ordre moral, suivant sa remarque, risquent également d'être compromises par tout manque de mesure, soit en trop, soit en moins. » Cette théorie du juste milieu, du *rien trop*, est, en effet, vieille comme le monde, et, si elle a été enfreinte par quelqu'un, c'est bien par les chrétiens. M. Roure lui-même n'y échappe pas. Il fait l'apologie de l'*entraînement*, comme le pratiquent les

athlètes, les cyclistes, les élèves des Écoles supérieures ; or, tous ces entraînements tendent à rompre l'équilibre entre les divers organes et facultés de l'entraîné. Je ne veux pas dire que l'entraînement soit toujours et essentiellement mauvais ; cela dépend de la mesure et surtout du but qu'on s'en propose ; je dis seulement que ce penchant a besoin d'être refréné aussi bien que les autres et que l'entraînement intellectuel, par exemple, quand il a pour but d'acquérir un grade pour arriver ainsi à vivre dans l'oisiveté aux dépens du public, n'a rien de recommandable ni de véritablement ascétique.

Cette discussion peut paraître tout à fait étrangère à l'économie politique ? Rien pourtant n'y touche de plus près que de savoir dans quelle mesure nous devons satisfaire nos divers besoins, user de nos facultés, pratiquer l'abnégation, le renoncement, le sacrifice à l'égard de nos égaux, de nos inférieurs et de nos supérieurs. C'est même l'ignorance de cette mesure qui est la cause de tous nos maux.

Le Congrès socialiste international de Londres nous a donné une idée de la force et de l'homogénéité de l'armée révolutionnaire, et un avant-goût de la touchante harmonie qui règnera dans la société future.

Dans plusieurs congrès précédents, les anarchistes, ces hérétiques de la Bonne-Nouvelle, avaient été frappés d'anathème et d'excommunication majeure. Mais, soit que les socialistes orthodoxes se soient trouvés trop peu nombreux, soient qu'ils aient voulu faire un pas de plus dans leur évolution vers le bourgeoisisme, — évolution que nous avons plusieurs fois signalée, — le fait est que les socialistes ont admis — peut-être invité — les trade-unionistes à faire partie de leur solennelle manifestation.

« C'était la porte entr'ouverte aux anarchistes, s'écrie douloureusement M. G. Renard, dans la *Revue socialiste*. S'ils ne pouvaient se présenter comme tels, ils pouvaient entrer comme délégués d'un syndicat quelconque. » Et c'est ce qui est arrivé : les anarchistes, chassés par la porte de l'éden socialiste, y sont rentrés par la fenêtre.

Est-ce que les anarchistes auraient, eux aussi, transigé avec leurs vieux principes d'individualisme absolu ? Peut-être oui, peut-être non. Ils disent n'être allés au Congrès international de Londres que pour forcer les social-démocrates à se déclarer ce qu'ils sont, « de purs politiciens ». Le plus curieux de l'affaire

c'est que les anarchistes ont eu la majorité dans la section française.

Pour empêcher que pareil désordre se reproduise à l'avenir, le Congrès a voté l'exclusion des prochains congrès des groupements qui ne reconnaîtraient pas la nécessité de l'action législative et parlementaire. En conséquence, les anarchistes seront exclus. D'autre part, comme les trade-unionistes anglais se sont retirés d'eux-mêmes, « colères et dégoûtés », il s'ensuit qu'il n'y aura au prochain Congrès que des socialistes pur sang. Nous pourrons les compter, si nous ne sommes pas morts.

La *Science sociale* de septembre ne voit dans toute cette affaire que la lutte entre les socialistes arrivés, c'est-à-dire pourvus d'un mandat électif qui leur rapporte des émoluments et leur donne parfois l'occasion de battre monnaie d'une autre manière, et les socialistes qui ne sont rien et qui, tant de fois bernés par les politiciens, n'espèrent que d'un coup de force ou d'un bouleversement fortuit la réalisation de leurs chimériques espérances.

« Ce sont là, dit M. d'Azambuja, deux états d'esprit très naturels, et par lesquels beaucoup de socialistes ont passé successivement. Comme les écrivains qui emploient une partie de leur vie à médire de l'Académie, et une autre à l'assiéger de leur candidature en attendant de pontifier dans leurs vieux jours sous la coupole rêvée, le socialiste commence assez souvent par accabler de son dédain les pouvoirs publics, lorsqu'il n'a pas encore l'espoir de s'y introduire ; puis, s'apercevant qu'il a des chances de représenter le peuple souverain, il modifie ingénieusement son système de manière à y faire entrer la conquête des pouvoirs publics. »

Les prolétaires de bonne foi, qui comptent sur l'avènement du socialisme pour voir régner l'harmonie et la félicité universelles, peuvent donc se tenir assurés que, dans la société collectiviste de leurs rêves, il y aura encore plus de division, d'antagonisme qu'il n'y en a actuellement dans la société dite capitaliste : les détenteurs des pouvoirs publics auront contre eux les capitalistes déchus et les anarchistes qui voudront s'élever. Comment pourront-ils distribuer la terre, les capitaux et les instruments de travail, établir les statistiques des divers produits à fabriquer, etc., et tenir tête à tant d'adversaires ? La première révolution a eu la guillotine pour résoudre des questions moins complexes ; la révolution sociale aura besoin d'un instrument bien plus expéditif ; mais nous pouvons nous en rapporter à l'intelligence des socialistes pour l'inventer.

Le Congrès, au surplus, n'a pas émis la moindre idée nouvelle ;

toujours la nationalisation du sol et ce qui s'ensuit, la substitution de la propriété et de la production socialistes à la propriété et à la production capitalistes, et en attendant, centraliser graduellement entre les mains de l'Etat tout ce qui pourra l'être : les mines, les chemins de fer et le reste. On peut même dire qu'il y a eu recul à cet égard. M. Molkenbuhr, délégué allemand, s'est élevé contre la monopolisation municipale ou nationale du tabac, du pain, etc. Si le gouvernement allemand, dit-il, obtient le contrôle sur les tabacs, 50.000 ouvriers seront immédiatement sans emploi et les 70.000 restants seront placés dans un despotisme qui rendrait toute organisation du parti socialiste impossible. D où il suit que le collectivisme n'est réalisable qu'à la condition de l'être d'avance.

Nous avons vu, plus haut, M. Roure, dans les *Etudes religieuses*, attribuer aux catholiques le monopole de l'ascétisme, qui, en théorie et en pratique, se trouve dans toutes les religions et dans toutes les philosophies, antérieures aussi bien que postérieures au christianisme. Est-ce une gageure ou une manie ? Voici maintenant que M. Jean Coulazou, dans la *Sociologie catholique* de juillet, leur attribue le monopole de la découverte et de la revendication des bons principes économiques et sociaux, à propos de la discussion à la Chambre sur le travail des femmes et des enfants dans les manufactures.

M. Deschanel, un libre penseur, a emprunté ce qu'il y a de bien dans son discours à l'encyclique pontificale, et à ce qu'il a pu apprendre de « l'enseignement traditionnel ».

A M. Aynard, qui a dit : Donnez à l'homme la liberté, il organisera sans guide la seule société supportable, M. Coulazou répond : « M. Aynard avait oublié à ce moment que l'homme est déchu de sa perfection depuis la faute originelle »

Aux socialistes, qui posent pour s'être les premiers occupés des réformes sociales en faveur des ouvriers, notre fervent catholique rabat le caquet en disant :

« En réalité, les réformes ouvrières pratiques n'ont pas été imaginées par les socialistes. De même que M. Deschanel prend ses bonnes idées dans les travaux des cercles, les socialistes essaient de s'attribuer le mérite de réformes préparées par les plus chauds partisans de la propriété individuelle. Les réformes pratiques, réclamées parfois par les socialistes, ce sont les réformes que nous avons nous-mêmes préparées, mais que nos représentants au

Parlement n'ont pas assez vivement défendues, parce que, trop préoccupés de plaire aux financiers et aux juifs, dont ils n'ont pas toujours su se défendre, nos représentants ont négligé d'écouter la voix du Pape leur rappelant les besoins des travailleurs. »

Pour juger de la sincérité de ces assertions, il suffit de se rappeler de combien d'années date la fameuse encylique pontificale, rapsodie économico-socialiste où chacun peut puiser des armes pour ou contre et les puise en effet, et les cercles catholiques. Il est vrai que les socialistes ont tort de se dire les premiers à s'occuper des réformes sociales, puisque les économistes l'ont fait plus d'un siècle avant eux et mieux qu'eux, mais les catholiques sociaux ne sont que des petits enfants auprès des socialistes, trois ou quatre générations ont passé de la naissance de ceux-ci à celle de ceux-là.

Quant au péché originel et à l'incapacité de la liberté qui en découlerait, l'histoire universelle est là qui prouve que, dans tous les temps et dans tous les pays, plus il y a eu de liberté, plus il y a eu de bien-être et d'harmonie sociale, malgré les obstacles qu'y ont souvent apporté les organisateurs sociaux *a priori*, religieux ou autres. S'il y a un péché originel quelque part, j'incline fort à croire qu'il réside dans le cerveau des gens infatués d'eux-mêmes et de leurs sectes, qui s'attribuent à tort la priorité qui ne leur appartient pas, et ce, suivant toute apparence, dans un but de domination. « C'est nous, et nous seuls, semblent-ils dire, qui avons fait tout le bien et découvert tout le vrai ; les autres n'ont fait et ne peuvent faire que du mal ; ils sont tarés par le péché originel. Donc, *servum pecus*, soumets-toi à nous. »

Nous avons plusieurs fois signalé la contradiction qui existe entre les paroles et les actes des socialistes au sujet du protectionnisme. Les socialistes se prétendent les vrais et seuls défenseurs des intérêts du peuple, et ils ont laissé taxer et surtaxer le blé, la viande et toutes les denrées nécessaires à leurs clients comme à tout le monde, sans souffler mot. Notre remarque a-t-elle produit son effet ? En tout cas, — mieux vaut tard que jamais, — la *Revue socialiste* d'août publie un article contre le protectionnisme, le premier, si j'ai bonne souvenance, qui ait jamais paru dans cette revue, ainsi, d'ailleurs, que dans les autres revues socialisantes.

Cela n'empêche pas M. Paul Louis, l'auteur de cet article, d'insinuer que les socialistes ont été les seuls à combattre la résurrec-

tion du protectionnisme. « Cette révolution, dit-il, a été préparée, consommée, développée par les contre-révolutionnaires les plus acharnés de l'heure présente; et partout — sauf en Allemagne — la classe populaire l'a combattue. » La *classe populaire*, c'est évidemment les organes de publicité qui se disent ses porte-paroles.

M. Paul Louis expose les conséquences funestes qui sont résultées des tarifs de 1891. Le résumé de ces résultats n'apprendrait rien à nos lecteurs, puisque le *Journal des Economistes* n'a jamais cessé de les prédire et de les constater. Nous nous bornerons, sans rancune, à nous réjouir de la nouvelle évolution du socialisme vers l'infâme économisme et à dire un mot des conséquences sociales que M. Paul Louis tire des faits.

Les conséquences sociales du protectionnisme, dit-il, « attestent avec la dernière netteté l'exploitation coupable d'une classe par une autre, et elles constituent, aux mains du parti socialiste, l'une des armes les mieux trempées, l'un des moyens d'attaque les plus solides qu'il possède contre le capitalisme... Il ne dépend que de nous d'avancer l'heure de l'affranchissement, de faire la lumière, la pleine lumière sur la tactique des rétrogrades, de montrer au paysan l'erreur qui le berce, à l'ouvrier, la servitude qui l'étreint ».

Le paysan et l'ouvrier pourraient très bien vous objecter qu'il est profondément regrettable que vous n'ayez pas fait plus tôt la lumière sur cet objet, car il eût été bien plus facile de prévenir l'invasion du chancre protectionniste, qu'il ne le sera de le guérir.

Non seulement, d'après la *Revue socialiste*, les économistes n'ont rien fait pour s'opposer au retour de la protection, mais ils ne voudront rien faire à l'avenir.

« Nous leur demandons, dit M. Paul Louis, de faire front avec nous contre M. Méline et ses partisans ; nous acceptons leur concours pour une pareille œuvre ; mais nous ne le cachons pas : le protectionnisme à bas, il ne restera plus de ce régime capitaliste dont ils sont les champions qu'un corps inerte et impuissant ; le premier bastion démantelé, toute la forteresse s'effondrera sous nos coups ou par le simple jeu des combinaisons économiques. Nous sommes sûrs, messieurs les libre-échangistes du centre, que vous ne marcherez pas avec nous. »

Cette tirade n'est elle pas un vrai bijou? Les libre-échangistes ne marcheront pas avec vous ? C'est vous qui marcherez avec eux, si vous voulez, puisqu'ils ne se sont jamais écartés de la voie dans laquelle vous ne faites qu'entrer.

Retenons toujours ce tardif aveu : Le protectionnisme à bas, le

régime capitaliste tombe. Le capitalisme ne tombera pas, mais les inconvénients que les socialistes attribuent à ce régime tomberont, ce qui prouvera, comme nous l'avons dit tant de fois, que c'est le protectionnisme sous toutes ses formes, et non le capitalisme, qui est la source de tous les maux réels dont on se plaint.

— On se donne un mal infini pour découvrir les causes et remèdes de la dépopulation française. Rien n'est pourtant plus facile à trouver. M. Désiré Descamps nous enseigne, dans la *Revue socialiste* de septembre, que la cause de la stérilité de nos populations civilisées est la propriété individuelle et que, par conséquent, le seul remède efficace consiste dans la socialisation des forces productives.

Si la propriété individuelle était une institution de création récente et particulière à la France, cette thèse ou plutôt cette hypothèse pourrait se soutenir aussi bien que beaucoup d'autres ; mais, comment la propriété individuelle qui existe depuis des siècles n'a-t-elle produit la dépopulation que dans notre siècle de socialisme? Pourquoi la propriété individuelle produit-elle cet effet en France et non dans les autres pays soumis au même régime? Voilà ce que M. Descamps ne se demande pas, et ne nous dit pas.

Les adversaires du socialisme ont souvent dit que l'idéal prôné par les collectivistes est un idéal de retour à la barbarie. M. A. Zerboglio tente de réfuter cettte objection dans le *Devenir social* d'août-septembre. C'est faire de la métaphysique évolutionniste, dit-il, que de prétendre que le développement social s'opère selon un progrès indéfini et complètement différent de celui qui a été suivi dans un temps plus ou moins reculé.

« Si l'on étudie les faits et les tendances en dehors de tout préjugé, on sera obligé de convenir que le retour au passé est un phénomène, pour ainsi dire, parfaitement physiologique de l'évolution qui se retrouve presque partout, ce qui permet de l'élever au rang de loi générale de l'évolution. ...Toutefois, le retour au passé n'est pas une répétition exacte de ce qui a été, mais seulement une répétition modifiée. »

M. Zerboglio a raison, l'évolution sociale est pleine de *ricorsi*. Il y a eu, dans le passé comme de nos jours, du bon et du mauvais, et l'on est souvent sorti du bon pour tomber dans le pire. Ce n'est donc pas parce qu'une forme ou institution sociale est antique qu'il faut la rejeter ; il faut considérer si elle est bonne ou mauvaise, c'est-à dire si elle concorde avec la nature et l'état actuel

des hommes et des choses. Ce n'est pas uniquement ni principalement parce que le collectivisme est ancien qu'on le combat, c'est parce qu'il est contraire à l'évolution naturelle, la preuve qu'on en donne, c'est que les peuples qui sont restés dans les langes de cette forme sociale ou qui y sont retombés sont restés stationnaires ou rétrogrades et qu'ils sont incomparablement plus misérables que ceux qui en sont sortis. S'il n'en était pas ainsi, qui empêcherait les partisans du collectivisme d'aller s'établir dans les pays où leur système de prédilection est en vigueur? Les chemins sont ouverts. Ils ne le font pas? Donc il est permis de douter de leur sincérité.

Le *Rentier* du 7 août examine une question qui n'est pas d'importance capitale, mais qui ne présente pas moins un certain intérêt : savoir, s'il convient de maintenir le mode actuel de concession des bureaux de tabac, qui sont accordés, comme on sait, à des veuves ou enfants d'anciens fonctionnaires civils ou militaires, ou de les mettre en adjudication et de secourir les infortunés par d'autres moyens.

Il y a 44.969 débits de tabac répartis sur le territoire de la France continentale ; la Corse n'est pas soumise à la Régie. Cela fait un débit pour 846 habitants et pour 1170 hectares. Mais ces bureaux, on le pense bien, sont très inégalement répartis. Quand par exemple, on examine le classement des départements d'après la superficie proportionnelle de la circonscription d'un débit de tabac, on sait que la Seine a un bureau par 30 hectares ; le Nord, par 400 à 500 hectares; les Ardennes, l'Eure, la Loire, la Manche. par 800 à 900 hectares; la Côte-d'Or, le Gard, l'Isère, la Marne, la Haute-Marne, l'Orne, la Saône-et-Loire, par 1.100 à 1.200 hectares, etc.

Le rendement total des bureaux de tabac est de 405.756.000 francs, dont 370.705.000 francs sont versés dans les caisses de l'État, reste pour les titulaires une somme de 35.051.000 francs, ce qui ferait en moyenne pour chacun 780 francs environ.

M. Neymarck pense qu'il serait mauvais d'enlever au ministre des Finances l'une de ses plus belles prérogatives, celle de soulager les véritables infortunes. « La mise en adjudication des bureaux de tabac aurait pour corrollaire la création d'un fonds de secours ; il faudrait substituer à ce qui existe des pensions annuelles et viagères que, plus tard, on ne se ferait pas faute de re-

riser, d'égaliser, d'accroître... finalement, le budget, les contribuables, nous tous, ferions les frais de l'expérience. »

En se plaçant à son point de vue, M. Neymarck a raison; mais on pourrait envisager cette question à plusieurs autres : politiques, économiques et moraux, et l'on arriverait peut-être à d'autres solutions. Je veux croire que la concession des bureaux de tabac est « chose toute gracieuse de la part du gouvernement » : mais quelles mœurs favorisent les sollicitations et démarches à faire pour obtenir cette grâce ? Et pourquoi cette grâce à des fonctionnaires jusqu'après leur mort, alors que, de leur vivant, ils se sont déjà trouvés dans une situation privilégiée ?

N'est-ce pas en suivant cette voie que l'on arrive insensiblement au fonctionnarisme universel, le rêve des socialistes ?

— Voulez-vous savoir ce qu'on appelle le budget ? Lisez le *Rentier* des 17 et 27 août. C'est un total de recettes qui s'élève, pour 1896, à 3.507.877.743 francs, pas un centime de plus, et un total de dépenses se chiffrant par 3.507.554.983. Excédent des recettes sur les dépenses : 322.760.

Saluez les 7 demi-milliards !

« Ajoutons, dit M. Neymarck, qu'à côté de ses recettes courantes, provenant du produit des taxes et contributions publiques, l'État est obligé, quand ces revenus sont, à certaines époques, insuffisants, de recourir à des opérations de trésorerie pour se procurer les fonds au moment de ses besoins. »

Ces opérations de trésorerie constituent la *dette flottante*. M. Neymarck donne le tableau de cette dette, au 1er janvier de chaque année, depuis 1872. Ce tableau nous apprend que, malgré les emprunts de consolidation qui ont été faits pour l'atténuer, cette dette se maintient à peu près entre un et deux milliards quand elle ne les dépasse pas. D'où il suit que les « certaines époques », où les recettes ordinaires sont insuffisantes, se présentent souvent. La dette flottante n'empêche pas, au contraire, les impôts d'augmenter. Depuis 1830, dit toujours M. Neymarck, les impôts directs ont passé de 260 millions à 541 ; les indirects, de 166 à 1.991 ; le produit des monopoles et exploitations industrielles de l'État s'est élevé de 105 à 657 millions. Les ressources totales du budget étaient de 962 millions en 1830. Nous avons vu plus haut ce qu'elles sont aujourd'hui.

« Et il se trouve, s'écrie M. Neymarck, des législateurs qui voudraient encore, par surcroît, nous gratifier de l'impôt global et progressif sur le revenu ! »

La conduite des législateurs me paraît toute naturelle : du mo-

ment que nous avons supporté toutes ces surcharges jusqu'à ce jour, pourquoi se gêneraient-ils pour y ajouter. Je dirai plutôt : « Et l'on s'étonne qu'en présence de cette montagne de millions il y ait des socialistes qui veuillent escalader le pouvoir! »

Le succès relatif des coopératives de consommation n'a rien de merveilleux, étant donné qu'elles s'approvisionnent chez les producteurs capitalistes. L'expérience coopérative ne sera probante que le jour où les sociétés consommatives achèteront et vendront les produits des sociétés de production. Mais il paraît que ce jour n'est pas encore prochain. L'organe des *Coopérateurs belges* de juillet nous apprend que chaque semaine il se crée de nouvelles coopératives agricoles, surtout sous la forme de laiteries; mais que la grande difficulté que ces laiteries coopératives ont à vaincre, c'est la vente de leurs produits.

Le journal des *Coopérateurs belges* engage les coopératives alimentaires à acheter de préférence leurs denrées aux coopératives agricoles. Il exhorte aussi les sociétés de consommation à se munir de chaussures auprès des coopératives de sabotiers et de cordonniers. — Tout cela est bien; mais on présente ces opérations comme de *bonnes actions* à faire et même comme un *devoir*. Cela ne semble-t-il pas impliquer que les produits des coopératives de production sont plus chers que ceux de la production capitaliste? S'ils étaient moins chers, il n'y aurait pas besoin de faire appel à la générosité, au devoir des coopératives de consommation, il n'y aurait tout simplement qu'à leur montrer que c'est leur intérêt.

— La même revue, numéro de septembre, soutient, par des phrases, que la coopération est de beaucoup supérieure au commerce.

« Quel but poursuit un commerçant? Celui de gagner le plus d'argent possible. Il cherche à payer le moins cher ce qu'il achète et à vendre le plus cher ce qu'il vend. Il y a donc antagonisme entre le vendeur et l'acheteur, comme il y a antagonisme entre le travailleur et le capitaliste. »

L'auteur se garde bien de dire que cet antagonisme entre le vendeur et l'acheteur se trouve annihilé par la concurrence des vendeurs entre eux ; cela renverserait tout son édifice. C'est toujours ainsi en traitant les questions d'une façon unilatérale, que les socialistes font de leurs clients leurs dupes.

Dans le *Bulletin mensuel du Musée social* se trouve une étude sur l'assurance contre le chômage involontaire en Suisse. On a rassemblé dans cette étude les appréciations les plus diverses sur cette question, mais on ne présente pas de conclusions fermes. « L'expérience sera le meilleur guide à suivre dans cette matière si controversée. Le rôle du *Musée social* est de les recueillir à mesure qu'elles se produiront et de les faire connaître. »

L'opinion qui prédomine est que l'assurance contre le chômage est impossible ou à peu près. « Le risque de chômage est en lui-même incertain et indéterminé, et l'assurance contre le chômage modifie ce risque dans une proportion qui défie tous les calculs puisqu'elle dépend d'un facteur impondérable : la volonté humaine. »

La mode des congrès se répand jusque dans le monde musulman. La *Revue de l'Islam* fonde de grandes espérances sur cette innovation. Le Congrès, dit M. O'Mahony, raffermira le principe de la solidarité qui fit naguère la force des musulmans. Il lavera l'islamisme de beaucoup d'accusations injustes, il fixera sa place dans le concert de la civilisation moderne.

Dans la même *Revue*, M. Paul Combes donne des renseignements sur Samory, le propagateur de l'Islam. Samory est représenté aux Européens comme un nègre pillard, uniquement préoccupé de razzias. Rien n'est plus faux d'après M. Combes. Samory est un prophète, au sens islamique, c'est-à-dire alliant à l'esprit de prosélytisme l'esprit de conquête, et domptant les peuples, le sabre d'une main, le Coran de l'autre. « S'intitulant « Sultan de tous les noirs », ce n'est que sur les noirs qu'il prétend régner, en les convertissant à l'Islamisme. Son rêve, c'est la création d'un grand État musulman, et non la déprédation au jour le jour. »

Il ne prétend régner que sur les noirs ! C'est déjà beaucoup, c'est même tout; et cette prétention doit donner à rêver à nos colonisateurs et à nos civilisateurs de la terre d'Afrique.

ROUXEL.

NOTES D'ALLEMAGNE

L'étude de ce qui se passe en Allemagne nous montre d'une part la continuation et l'expansion d'un essor de prospérité commerciale et industrielle [1], et d'autre part l'aggravation, l'exaspération des attaques dirigées contre la liberté des transactions, contre la liberté de consommation, par ce que l'on appelle le parti agrarien. Cet essor s'est fait dans la seconde moitié de 1895 et il a continué jusqu'à présent, à l'exception du commerce des céréales. La consommation des articles à bon marché et des objets de première nécessité est en progrès, ce qui a permis de dire que les classes moins aisées de la population avaient eu leur part de l'amélioration générale et que leur faculté d'achat avait augmenté.

Il semble certain que la politique inaugurée par M. de Caprivi et qui a amené la conclusion de traités de commerce avec l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la Suisse, l'Italie, la Roumanie et enfin la Russie, y a contribué dans une très forte proportion, en assurant la stabilité et la sécurité dans les relations commerciales avec l'étranger.

Les chiffres définitifs du commerce extérieur de l'Allemagne pour 1895 viennent d'être publiés.

---

[1] Dans les trois premiers trimestres, y compris les métaux précieux, en millions de marks :

	Importations.	Exportations.
	—	—
1896.....	3.361	2 668
1895.....	3.221	2.478

Sans les métaux précieux, la plus-value des exportations est de 128 millions, celle des importations de 103 millions.

La situation budgétaire de la Prusse s'améliore. M. Miquel, ministre des Finances, se trouve avoir péché par trop de circonspection. Au lieu d'un déficit prévu de 34 millions en 1895-96, il y a un surplus de recettes de 50 millions ; pour l'exercice antérieur, l'insuffisance a été de 8 millions seulement au lieu de 70 millions. De même pour l'empire, les recettes sont en progression de 18 millions pour le premier semestre de 1896-97.

	Importation	Exportation
	Millions de marks.	Millions de marks.
1895.....	4.246	3.424
1894.....	4.285	3.051
1893.....	4.134	3.244
1892.....	4.227	3.159

L'exportation a donc été en plus-value en 1895 de 373 millions sur l'année précédente. Si l'on considère les divers pays, avec lesquels le mouvement dépasse 100 millions, on trouve en millions de marks :

	Importation en Allemagne		Exportation d'Allemagne.	
	1895	1894	1895	1894
Grande-Bretagne....	578	608	678	634
Russie	568	543	220	194
Autriche Hongrie....	525	581	435	491
Etats-Unis	511	532	368	271
France.	229	214	202	188
Belgique.....	179	171	159	144
Pays-Bas.....	164	199	245	242
Indes anglaises.....	162	164	44	39
Italie	145	141	83	82
Suisse	144	136	219	188
Argentine.....	188	183	37	30
Brésil.....	111	91	75	57
Australie.....	113	97	22	20
Danemark.....	73	73	100	83

L'exportation vers la plupart des pays a progressé en 1895. En 1894, il y avait eu recul relativement à 1893 dans les sorties à destination de l'Angleterre, de l'Autriche, des Etats-Unis, mais le terrain perdu a été regagné. Le progrès des exportations pour la Suisse se marque par une plus-value de 31 millions sur 1894, de 46 millions sur 1893 ; pour le Danemark, il est de 25 millions en trois ans (+ 33 p. 100) ; pour la Russie, de 36 millions contre 1893. L'importation d'Angleterre a diminué ; elle a été inférieure de 42 millions aux chiffres de 1892. La Russie tend à reprendre la première place en tête du tableau d'importation.

La *Freihandels Correspondenz* a rapproché les chiffres du commerce extérieur de la France et de l'Allemagne, et voici en millions de marks la comparaison du total des exportations.

	Allemagne.	France.
	—	—
1890.....	3.326	3.002
1891.....	3.175	2.856
1892.....	2.954	2.768
1893.....	3.092	2.598
1894.....	2 961	2.462
1895.....	3.318	2.699

On constatera une certaine similitude dans le mouvement du commerce pour les deux pays ; l'année 1890 avait été un maximum, dont on s'est éloigné et que l'Allemagne retrouve en 1895 ; pour cette dernière, la décroissance s'arrête dès 1893, et elle semble avoir fait preuve d'une plus grande force de résistance. En 1890, l'Allemagne avait une avance de 324 millions sur la France, de 619 en 1895.

Il semble que la politique commerciale suivie en Allemagne a eu pour résultat d'accroître les débouchés au dehors, tandis que depuis le 1er février 1892, la France a, malheureusement, engagé toute une série de guerres de tarifs avec ses voisins immédiats. Nos concurrents allemands ont été habiles et bien inspirés en obtenant des abaissements de droits ou tout au moins la consolidation des droits existant pour beaucoup de grands articles qui les intéressent spécialement, et ils nous battent souvent par le bon marché. Les rapports de la plupart des chambres de commerce d'Allemagne (notamment celles de Berlin, Francfort, Cologne, Königsberg, etc.) constatent l'effet bienfaisant des traités de commerce conclus par M. de Caprivi ; l'industrie tout entière l'a éprouvé soit directement soit indirectement.

Les plaintes, les récriminations des agrariens sont incessantes ; leur agitation s'appuie souvent sur des affirmations fausses, qu'il est nécessaire de rectifier. C'est ce qu'a fait M. Ed. Tiessen, secrétaire de la Chambre de commerce de Stettin, dans une brochure « Handbuch des deutschen Getreidestatistik seit 1880[1]. »

Les agrariens ont prétendu qu'il y avait eu diminution dans la culture des céréales et des pommes de terre, alors que le contraire est la vérité.

La culture des céréales et des pommes de terre s'est très sensiblement développée dans les quinze dernières années.

De 1880 à 1895 la surface cultivée s'est élevée pour les céréales en général de 14.740.000 à 15.376.000 hectares, pour le blé de 1.818.000 à 1.980.000, pour le seigle de 5.896.000 à 6.045.800, pour l'avoine de

---

[1] Voir le Marché français, 1 août 1896.

742.000 à 3.917.000 et pour les pommes de terre de 2.761.000 à 025.000 hectares. L'orge n'a guère varié son territoire.

Le rendement de la culture des céréales, lui aussi, s'est accru et ins des proportions encore plus fortes. Si l'on suit les statistiques ficielles d'une série d'années, de 1880 à 1894 par exemple, on onstate que les chiffres des abondantes récoltes du triennat 1892-1894 épassent de beaucoup toutes les années précédentes. Prouvons cette ssertion. Le rendement moyen du blé, du seigle et des pommes de rre se monte en 1888-91 à 2.497.000, 5.642.000 et 23.403.000 tonnes, ndis qu'il comporte pour 1892-94, 3.056.000, 7.121.000 et 29 millions 32.000 tonnes.

Le rendement moyen a donc bénéficié de 1880-91 à 1892-94 d'un rplus de 14 p. 100 sur le blé, de 26 pour 100 sur le seigle et de . p. 100 sur les pommes de terre.

Cette surproduction extraordinaire a, par suite, plus que compensé recul simultané des prix des céréales et des pommes de terre.

La valeur moyenne de la récolte en céréales et en pommes de terre teint pour les premières en 1880-91, 2.299 et en 1892-94, 2.305 mil-ons de marks et pour les secondes aux mêmes époques 942 et 078 millions de marks, soit une moyenne totale de 3.241 millions de arks pour les années 1880-91 et de 3.383 millions pour 1892-94, est-à-dire un excédent de 141 millions de marks pour ces dernières nées.

Au 1er février 1892 les traités de commerce avec l'Autriche-Hongrie l'Italie ont mis en vigueur la diminution prévue des droits de douane r les céréales. L'agriculture allemande n'en a pas du tout souffert, elle au contraire enregistré pendant les trois années suivantes un résultat périeur à celui des douze années précédentes. Ces constatations sées sur la généralité n'empêchent naturellement pas certaines gions particulières, comme la Prusse orientale, par exemple, rouvée par une mauvaise récolte, de présenter une situation plutôt favorable, mais par contre d'autres provinces ont dépassé la moyenne quantité et qualité.

Les chiffres officiels de la récolte de 1895 ont été publiés. Voici la oduction en tonnes (1.000 kil.).

	1895	1894	Moyenne 1888-94
Froment.....	2.808.000	3.012.000	2.605.000
Seigle.....	6.295.000	7.075.000	5.938.000
Orge.....	2.112.000	2.123.000	2.230.000
Avoine.....	5.253.000	5.250.000	4.417.000
Pommes de terre....	31.787.000	29.049.000	24.677.000

Ainsi, bien qu'inférieure dans une certaine mesure à 1894, la récolte de 1895 est cependant supérieure à la moyenne de 1880-1894.

Durant toute la campagne 1895-96 les cours des céréales se sont maintenus plus élevés qu'en 1894-95. Voici, en effet, d'après les statistiques officielles, les cours comparés du blé, à Berlin, pour les années 1894-1895 et 1895-1896, en marks, par tonne de 1.000 kilos : juillet, 138,46 et 143,93 ; août 135,11 et 139,98 ; septembre, 131,84 et 134,92 ; octobre, 124,59 et 138,78 ; novembre, 129,04 et 142,66 ; décembre, 133,67 et 145,73 ; janvier, 136,69 et 150,64 ; février, 134,71 et 156,23 ; mars, 139,69 et 156,04 ; avril, 143,25 et 157,29 ; mai, 154,73 et 156,67.

On voit que les cours sur la durée de l'année et pendant chaque mois en particulier ont été plus hauts en 1895-96 que durant l'année précédente. La différence de juillet à septembre était encore peu importante, mais elle s'est élevée à 14 et à 21 marks en octobre et en février. Le même mouvement se remarque dans la province, à Magdebourg, Breslau, Kœnigsberg, Munich. En seigle, la situation n'a pas été aussi favorable ; dans les premiers mois de l'année agricole, juillet et août 1895, étaient en recul de quelques marks sur 1894, mais durant la période de vente importante, de septembre à mars, le seigle a constamment atteint un cours de 2 à 8 marks supérieur à celui de la précédente récolte.

La chambre de commerce de Stettin, dans son rapport annuel, a fait ressortir que l'agriculture allemande fait produire davantage au sol, grâce aux progrès d'une culture rationnelle, et qu'elle profite de l'abaissement de prix des matières premières, tirées du dehors par l'industrie des engrais, cet abaissement étant dû au bon marché des frets. Mais l'accroissement de la consommation dépasse celui de la production intérieure[1].

Parmi les victoires les plus néfastes du parti agrarien, figure la réglementation nouvelle des bourses, l'interdiction des affaires à terme. Le commerce des céréales a été tué, en quelque sorte, par les agrariens : Berlin qui, il y a une cinquantaine d'années, avait organisé les marchés à terme en céréales, a vu détruire à plaisir un instrument des plus délicats, indispensable au producteur et au consommateur.

---

[1] En mai 1895, le prix moyen du terme de même nom était à Paris de 161,75 marks, à Berlin de 153,30. Déduction faite des droits de douane nous obtenons pour Paris 105, pour Berlin 119 marks. En septembre, la moyenne du terme courant s'élevait à Paris à 150,35, à Berlin à 166,54 marks, c'est-à-dire sans les frais de douane 93,60 et 101,54 marks. Par conséquent, le cours du blé, en tenant compte du régime douanier était à Berlin en mai de 14 et en septembre de 8 marks plus élevé qu'à Paris.

Le commerce a dû payer les frais de la baisse des prix. Les premiers effets de la nouvelle législation ont été tout autres que ceux auxquels s'étaient attendus ses promoteurs, et il est probable que ces effets iront en s'aggravant.

Les appétits et les revendications des prétendus représentants de l'agriculture sont insatiables. Le gouvernement se montre généralement trop faible à leur égard, et ce n'est qu'à la dernière extrémité, qu'il ramasse assez de force morale et d'énergie pour leur résister.

Le ministère de l'agriculture de Prusse a publié récemment un mémoire sur les mesures prises, depuis quelques années, en vue de développer l'agriculture. L'auteur de l'exposé insiste sur l'importance de la culture des céréales en Allemagne et sur les dangers d'une baisse des prix. Toutefois, toutes les propositions émises jusqu'ici en vue du relèvement général des prix n'étant pas d'un caractère pratique, le gouvernement s'est borné à des mesures législatives et administratives destinées à augmenter les bénéfices de l'agriculture, en développant toutes les branches de la production agricole, en mettant à la disposition de celle-ci les moyens d'exploitation les moins coûteux et en diminuant les charges qu'elle supporte. Les dépenses du ministère de l'agriculture, en Prusse, ont augmenté de 45 p. 100 dans les dix dernières années, sans compter des crédits spéciaux pour l'établissement de greniers à grains.

L'intérêt gouvernemental, pour ne pas dire sa tendresse pour l'agriculture, s'est traduit par tout une série de lois relatives à la taxation du sucre et de l'alcool, par la suppression du certificat d'origine pour les céréales, par des modifications dans la loi sur le domicile de secours, par la création des *Rentengüter* [1].

La réforme fiscale que M. Miquel a accomplie en Prusse s'est traduite par un dégrèvement considérable au profit des campagnes et au détriment des villes, des centres industriels. La suppresion des impôts directs sur la propriété bâtie et non bâtie dans les campagnes représente 51 millions de marks. D'autre part, la suppression de la subvention accordée par l'ancienne loi Huene (sur le produit des douanes) est une perte de 18 millions, dont 14 millions pour la propriété rurale. Sur les 11 millions d'impôt sur le capital (nouveau) perçu hors des villes, 7 millions sont à la charge des propriétaires. Avec quelques autres additions légères, le dégrèvement net est au moins de 28 1/2 millions de marks.

---

[1] Voir le rapport de M. Charles Roux sur le budget du ministre du Commerce en 1897.

L'impôt sur le revenu, réformé en 1891, fait payer 26 millions de plus aux villes, 9 millions de plus aux campagnes. On a recherché les conséquences de la nouvelle législation sur les taxes locales ; dans 1.200 communes sur 35.000 communes rurales, il y a eu une surcharge évaluée à 10 p. 100 en moyenne ; dans les autres, on constate un allégement. Les propriétaires de l'Est ont été particulièrement favorisés.

L'administration des chemins de fer a construit depuis dix ans, en Prusse, 4.598 kilomètres (dont 2.397 dans les six provinces de l'Est) et dépensé 203 millions. Une décision du mois d'avril 1896 recommande aux agents de l'Etat de se pourvoir directement chez les producteurs.

Un projet de loi, amendant sur certains points l'organisation de l'assurance obligatoire contre la vieillesse et l'invalidité, va être soumis au Reichstag à sa rentrée. Une seule disposition semble importante, c'est celle qui porte atteinte à l'autonomie des institutions créées pour percevoir et payer les cotisations et les rentes : il existe trente et une institutions qui jusqu'ici se constituaient un capital de réserve leur appartenant en propre. A l'avenir chacune de ces institutions ne supportera plus qu'un quart de la rente à payer, les trois autres quarts seront à la charge de l'ensemble des institutions, dont la fortune formera une sorte de fonds commun. C'est la fusion, au profit des provinces orientales de la Prusse à population principalement agricole, dont les institutions d'assurance étaient en déficit. Les modifications introduites ne satisfont nullement les ouvriers des villes, qui se plaignent d'être moins bien traités que ceux des campagnes.

Comme un navire qui fuit devant la tempête, la finance allemande s'est empressée d'émettre, dans le premier semestre de l'année 1896, toutes les affaires qui étaient susceptibles d'être offertes au public, afin d'échapper aux restrictions de la nouvelle législation sur les bourses. Les créations nouvelles ont donc été fort nombreuses. Les adversaires de la liberté des transactions ont réussi à obtenir la restriction du nombre des valeurs admises à la cote à terme : il ne faut pas croire que la spéculation ait disparu. Elle se fait au comptant, avec cette différence qu'il faut davantage de capitaux que lorsqu'on travaillait à terme, et ces capitaux sont avancés par les banques et les banquiers. C'est là, avec les besoins plus considérables du commerce et de l'industrie, une des causes de l'absorption des ressources de la Banque d'Allemagne qui a dû porter le taux d'escompte de 3 à 4 p. 100 au commencement de septembre, et à 5 0/0 au mois d'octobre.

La Banque avait à se préserver aussi de la répercussion des envois d'or en Amérique et du désarroi monétaire qui a précédé l'élection de M. Mac Kinley à la présidence des États-Unis.

Les socialistes révolutionnaires et les dilettante du socialisme sentimental ne cessent de gémir sur l'appauvrissement continu des pauvres et sur l'accroissement indéfini de la richesse des gens riches. Il en est de cette affirmation comme de la plupart des assertions de même origine. Une statistique, élaborée par M. Bohmert, montre que l'amélioration dans la condition des classes inférieures progresse sans relâche. Voici comment, par 1.000 contribuables, les revenus entre 600 et 800 marks (750 à 1.000 fr.) figurent :

	1884	1892
	—	—
Dresde	132	315
Leipzig	382	268
Chemnitz	145	354
Hambourg	110	282
Brunswick	191	419

Il y a donc une diminution assez marquée qui va jusqu'à près de 33 p. 100. Or on retrouve un accroissement dans la catégorie des contribuables possédant un revenu de 900 à 1.200 marks (1.125 à 1.500 fr.).

	1884	1892
	—	—
Dresde	249	356
Leipzig	268	393
Chemnitz	278	327
Hambourg	242	310
Brunswick	230	312

Cette augmentation est la conséquence de l'amélioration dans la condition des classes inférieures.

A. Raffalovich.

UN DÉPUTÉ AU CONSEIL DU COMMERCE EN 1700

Henri IV, en 1604, créa, le premier, un conseil de commerce à Paris, mais il était uniquement composé d'officiers du Parlement, de la Chambre des comptes et de la Cour des Aydes. Malgré la volonté constante du roi qui s'attachait à favoriser par tous les moyens le développement de la marine et du commerce, ce conseil de commerce n'eut, pour ainsi dire, qu'une existence nominale, et son rôle se borna au règlement de certains intérêts locaux. [1]

En 1626, le cardinal de Richelieu qui apportait une si grande attention aux choses commerciales, rétablit un conseil de commerce permanent et en prit la direction. Quatre conseillers d'Etat et trois maîtres des requêtes en firent partie avec lui. Forbonnais observe que la qualité des personnes ne pouvant suppléer à l'expérience ni aux principes, cette nouvelle tentative n'eut pas plus de succès que la première. Cependant, plus tard, des hommes pratiques furent introduits dans ce conseil ; car le père de Fouquet, qui avait été armateur et qui avait gagné une grande fortune dans le commerce des colonies, fut notamment désigné pour y siéger [2].

Colbert ne fut pas longtemps à s'apercevoir de l'utilité d'un conseil permanent de commerce. Déjà il disait dans le préambule de l'édit de 1664, ayant pour but de réviser les tarifs de douanes en vigueur :

« Nous avons résolu d'établir un conseil de commerce, en notre présence, tous les quinze jours, et d'employer, à cet effet, le temps d'un des conseils de nos finances... pour dans ce conseil examiner tous les moyens de pourvoir au rétablissement et à l'augmentation du commerce, au dedans et en dehors de notre Royaume... Nous avons convié tous les marchands par lettre circulaire, de s'adresser directement à nous pour tous leurs besoins ; nous les avons conviés de députer quelques-uns d'entre eux près de nous, pour nous porter toutes leurs plaintes et toutes leurs propositions ; et, en cas de difficultés, nous avons établi une personne, à notre suite, pour recevoir toutes leurs plaintes et faire toutes leurs sollicitations. »

---

[1] Voici le titre de la brochure qui renferme le procès-verbal très sommaire de cette assemblée : *Recueil présenté au Roy de ce qui s'est passé en l'assemblée du Commerce, au Palais, à Paris*, faict par Laffemas, controlleur général du dit commerce, Paris, 1604.

[2] P. Clément : *Histoire de Colbert.*

Quelques auteurs indiquent en effet que le conseil de commerce fut reconstitué en 1665, que le roi le présidait tous les quinze jours, et qu'il ne cessa de se réunir qu'à la mort de Colbert en 1683.

Enfin, en 1700, le 29 juin, Louis XIV, voulant accorder « une protection particulière au commerce, et marquer l'estime qu'il accordait aux bons marchands et négociants, en même temps que leur faciliter les moyens de faire fleurir et étendre les relations commerciales », forma un conseil de commerce qui devait tenir séance une fois par semaine.

Il devait être composé de 6 membres nommés par le roi, et de 12 des principaux marchands-négociants du royaume ayant fait longtemps le commerce, 2 de la ville de Paris et 1 de chacune des villes suivantes : Rouen, Bordeaux, Lyon, Marseille, la Rochelle, Nantes, Saint-Malo, Lille, Bayonne et Dunkerque.

« Dans ce conseil seraient discutés et examinés toutes les propositions et mémoires qui y seraient envoyés, ensemble les affaires et difficultés qui surviendraient concernant le commerce tant de terre que de mer, au dedans et au dehors du royaume, concernant les fabriques et les manufactures ; pour, sur le rapport qui lui serait fait des délibérations prises dans le dit conseil, qu'il soit pourvu par lui ce qu'il appartiendra. »

Le choix des marchands négociants devant entrer dans ledit conseil de commerce devait se faire librement et sans brigue par le corps de ville et par les marchands-négociants en chacune des villes désignées. Lesdites élections devaient être faites pour une année seulement, et être renouvelées, d'année en année, dans la forme indiquée.

Ce conseil, dans lequel entrait un élément vraiment commercial, subsista jusqu'en 1791, mais il changea plusieurs fois de nom, et les attributions de ses membres furent aussi modifiées. Le mode d'élection des députés des villes subit encore des changements au fur et à mesure de l'établissement des chambres particulières de commerce.

Pendant tout le XVIIIe siècle, il n'y eut de chambres de commerce qu'à Marseille, Dunkerque, Lyon, Rouen, Toulouse, Montpellier, Bordeaux, Lille, la Rochelle, Bayonne et Amiens.

II

En exécution de l'édit du 29 juin 1700, les négociants de Nantes se réunirent et élirent pour leur représentant au conseil de commerce le sieur Joachim du Halley Descaseaux.

---

[1] *Le Commerce rochelais*, par Emile Garnault, 1888.

Les principaux mémoires présentés par les députés des villes au conseil de commerce de 1700 ont été conservés, et celui de M. Descaseaux est, sans contredit, un des plus remarquables parmi ceux élaborés. Il contient des indications intéressantes sur l'exercice du commerce à l'ouverture du XVIIIe siècle, et jette quelque lumière sur les abus nombreux qui en gênaient le développement [1].

Après avoir, au début de son mémoire, rendu une justice pleine et entière à la formation du conseil de commerce, M. Descaseaux émettait quelques idées générales dignes d'être reproduites :

« La première chose que l'on puisse souhaiter en faveur du commerce, disait-il, c'est la liberté ; il est trop gêné au dedans et au dehors ; il est impossible que les négociants se puissent étendre sur le pied que sont les choses ; c'est la pierre d'achoppement. La liberté est l'âme et l'élément du commerce, elle excite le génie et l'application des négociants qui méditent sans cesse de nouveaux moyens de faire des découvertes et entreprises, opèrent un mouvement perpétuel qui produit l'abondance partout ; dès qu'on borne le génie des négociants par des limites, on détruit le commerce... On convient cependant, qu'il est quelquefois nécessaire d'apporter quelque restriction à la liberté générale par rapport au bien particulier des manufactures, des matières de notre cru, de nos colonies, de notre navigation, mais faute de bornes à cette restriction, on en a établi une quantité mal entendue qui cause beaucoup de mal au commerce. »

Ce plaidoyer en faveur de la liberté commerciale a de quoi surprendre dans la bouche d'un négociant de province, en 1700, et ne peut donner qu'une haute idée de son intelligence et de sa conception des affaires en général.

Quelques lignes plus loin, M. Descaseaux établissait la nécessité de relier le conseil de commerce établi à Paris avec toutes les villes commerçantes de France, insistant sur les bons résultats qui sortiraient d'une pareille organisation.

Passant en revue les empêchements principaux aux développements du commerce, M. Descaseaux plaçait, au premier rang, le mépris dans lequel on tenait ceux qui s'occupaient d'affaires, puis il parlait de la multiplicité des droits perçus à tout propos, et des tracasseries incessantes des commis chargés de la perception. Il demandait que tous ces droits fussent soumis à une révision sévère et supprimés chaque fois que faire se pourrait.

Examinant, ensuite, nos relations avec les autres peuples de l'Europe, M. Descaseaux cherchait à démontrer que la prohibition dont on frap-

---

[1] Ce mémoire comprend 212 pages in-4°.

pait certains produits à l'entrée et à la sortie du royaume était nuisible.

« On ne peut oublier, disait-il, que les étrangers ne viendraient jamais enlever nos denrées, s'ils n'ont la facilité d'apporter et de permuter les leurs sans payer de trop gros droits. Quand ils partent de chez eux, ils roulent en l'esprit de quel côté ils iront; ils le déterminent toujours pour les lieux les plus libres, d'autant plus que lorsqu'ils ne trouvent pas, d'abord, à vendre leurs cargaisons, ils ont cent inquiétudes à faire les nouveaux fonds pour des droits gros. »

Puis M. Descaseaux proposait d'établir, en France, un usage qui existait au Portugal et en Angleterre, et par lequel les marchands qui y apportaient des marchandises étrangères, étaient obligés d'en employer la valeur en denrées du pays. M. Descaseaux demandait aussi que le transport des blés d'une province à une autre du royaume fût déclaré libre.

Dans la suite de son mémoire, le député de Nantes examinait les privilèges de compagnies commerciales qui existaient alors, et cherchait à démontrer que le commerce gagnerait considérablement à ce que ces privilèges fussent retirés et les trafics déclarés libres.

Ce mémoire se terminait ainsi : « Le député de Nantes présente ce mémoire avec docilité et soumission. Il peut s'y être trompé dans ses sentiments; il s'en rapporte au jugement de personnes plus éclairées que lui, et il supplie seulement que son zèle pour le bien public soit regardé favorablement. »

Le mémoire de M. Descaseaux était, on en conviendra, remarquable pour l'époque à laquelle il fut écrit. Il y a des aperçus qui témoignent d'un esprit éclairé, sagace et très au courant des besoins commerciaux du pays : il nous a paru intéressant de le tirer de l'oubli.

Il y a, cependant, un autre mémoire qui prime peut-être celui de M. Descaseaux au point de vue des considérations générales et des maximes économiques, dans le recueil qui a conservé les copies des principaux mémoires présentés par les députés des villes au conseil du commerce de 1700 : c'est celui de M. Mesnager, député de Rouen, qui fut choisi, plus tard, pour assister le maréchal d'Uxelles aux traités d'Utrecht (1713).

EUGÈNE LE BREY.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Octobre* 1896.)

2. — **Arrêté** fixant la composition du conseil supérieur d'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation (page 5437).

— **Rapport** sur l'activité des postes diplomatiques et consulaires en 1894 (page 5440).

5. — **Décrets** et arrêtés nommant des boursiers dans les lycées et collèges (page 5493).

6. — attribuant au nouveau pont à établir sur la Seine, à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900, le nom de « pont Alexandre III » (page 5509).

10. — portant reconnaissance par l'État de l'école supérieure de commerce de Nancy (page 5549).

14. — **Rapport** suivi d'un décret portant création d'une école des hautes études de la marine et d'un arrêté réglant le fonctionnement de cette école (page 5625).

16. — **Décret** formant une section temporaire du contentieux au Conseil d'État (page 5653).

20. — **Rapport** adressé au président de la République par le ministre des Colonies, suivi d'un décret instituant une commission chargée de reviser les règlements et de préparer un décret spécial sur la comptabilité de ce département (page 5717).

— suivi d'un décret modifiant le décret du 28 janvier 1890 portant règlement sur les congés du personnel colonial (page 5719).

21. — **Décret** portant promulgation de la déclaration signée à Berne, le 20 septembre 1893, additionnelle à la convention internationale du 14 octobre 1890 sur le transport de marchandises par chemins de fer (page 5733).

22. — portant promulgation de la convention de commerce conclue entre la France et la Chine, le 25 avril 1886, ainsi que des conventions additionnelles du 26 juin 1887 (page 5749).

— portant promulgation des conventions de délimitation de fron-

tière et de commerce signées à Pékin, le 20 juin 1895, entre la France et la Chine (page 5752).

— **Arrêté** interdisant l'importation et le transit en France des animaux des espèces bovine, ovine, caprine et des autres ruminants provenant d'Afrique, à l'exception de l'Algérie, de la Tunisie et autres possessions françaises (page 5755).

23. — **déterminant le mode de roulement et la répartition des officiers et agents du commissariat colonial et des comptables coloniaux, les suppléments, frais de bureau et allocations diverses mises à la disposition des chefs du service administratif et des chefs de détails** (page 5767).

24. — **Rapport** adressé au président de la République par le ministre des Colonies, suivi d'un décret portant organisation du régime des mines à la Nouvelle-Calédonie (page 5782).

— **Décret fixant pour les minerais de cuivre, de cobalt, de nickel, de fer chromé et pour le charbon le montant du droit prévu à l'article 29 du décret du 17 octobre 1896** (page 5786).

— **fixant les quantités de bananes originaires de la Guinée française admises à la détaxe pendant l'exercice 1896-1897** (page 5786).

25. — **relatif à la perception des taxes à payer pour l'affranchissement des colis postaux à destination de certains pays étrangers, Paraguay, Japon, etc.** (page 5798).

27. — **Rapport** suivi d'un décret rapportant les dispositions du décret du 17 juillet 1886, au sujet des droits de navigation à percevoir sur les navires italiens. — Instructions pour l'application dudit décret (page 5829).

28. — suivi d'un décret et d'un arrêté concernant l'organisation de l'école nationale supérieure des mines (page 5845).

— **Décret** rendant exécutoire en Algérie le décret du 9 juin 1896 sur les ventes publiques de marchandises en gros (page 5842).

29. — portant modification au décret du 25 août 1887 sur le régime des sucres (page 5877).

31. — **Avis** de modification à l'arrêté du 20 octobre 1896, relatif aux mesures à prendre contre les dangers de l'introduction de la peste bovine sur le territoire français (page 5913).

Le renouvellement du privilège de la Banque de France. — Voici le texte du projet de loi déposé le 31 octobre sur le bureau de la Chambre des députés par le ministre des Finances, et relatif au renouvellement du privilège de la Banque de France :

Article premier. — Le privilège concédé à la Banque de France par

les lois des 24 germinal an XI, 22 avril 1806, 30 juin 1840 et 9 juin 1857, dont la durée expirait le 31 décembre 1897, est prorogé de vingt-trois ans et ne prendra fin que le 31 décembre 1920.

Art. 2. — Le 1° de l'article 9 des statuts fondamentaux de la Banque de France établis par le décret du 16 janvier 1808, ainsi conçu :

« Les opérations de la Banque consistent :

« 1° A escompter, à toutes personnes, des lettres de change et autres « effets de commerce à ordre, à des échéances déterminées qui ne « pourront excéder trois mois, et souscrits par des commerçants et « autres personnes notoirement solvables... »

Sera complété par la disposition suivante :

« A escompter, dans les mêmes conditions, les lettres de change et autres effets de commerce à ordre qui seront présentés par des associations syndicales, agricoles et autres, notoirement solvables. »

Art. 3. — A partir du premier jour du semestre dans lequel la présente loi aura été promulguée, et jusques et y compris l'année 1920, la Banque versera à l'Etat, chaque année, et par semestre, une redevance égale au produit du huitième du taux de l'escompte par le chiffre de la circulation productive.

Pour la fixation de cette redevance, la moyenne annuelle de la circulation productive sera calculée telle qu'elle est déterminée pour l'application de la loi du 13 juin 1878.

Le premier payement semestriel sera exigible quinze jours après l'expiration du semestre dans lequel la loi aura été promulguée. Les autres payements s'effectueront le 15 janvier et le 15 juillet de chaque année, le dernier devant avoir lieu le 15 janvier 1921.

Art. 4. — L'avance de 60 millions, consentie par la Banque à l'Etat, en vertu du traité du 10 juin 1857, moyennant un intérêt de 3 0/0, et l'avance de 80 millions, consentie par la Banque à l'Etat, en vertu du traité du 29 mars 1878, approuvé par la loi du 13 juin 1878, moyennant un intérêt de 1 0/0, cesseront de porter intérêt à partir du 1er janvier 1896.

La Banque ne pourra réclamer le remboursement de tout ou partie de ces avances pendant toute la durée de son privilège.

Art. 5. — Est approuvée la convention du 31 octobre 1896, en vertu de laquelle, indépendamment des 140 millions spécifiés à l'article 4, la Banque de France s'engage à mettre à la disposition de l'Etat, sans intérêt, et pour toute la durée de son privilège, une nouvelle avance de 40 millions dont la réalisation sera subordonnée aux autorisations législatives à intervenir.

Cette convention est dispensée des droits de timbre et d'enregistrement.

Art. 6. — La Banque payera gratuitement, concurremment avec les aisses publiques, pour le compte du Trésor, les coupons au porteur les rentes françaises et des valeurs du Trésor français qui seront pré-entés à ses guichets, tant à Paris que dans ses succursales ou bureaux uxiliaires.

Art. 7. — La Banque devra, sur la demande du ministre des Finan-es, ouvrir gratuitement ses guichets à l'émission des rentes françaises t valeurs du Trésor français.

Art. 8. — Les comptables du Trésor pourront opérer, dans les bu-eaux auxiliaires, comme dans les succursales, des versements ou des rélèvements au compte courant du Trésor.

Dans les villes rattachées, la Banque devra faire opérer gratuitement, toutes les échéances, le recouvrement des traites tirées sur les omptables du Trésor par d'autres comptables du Trésor ou des traites les redevables de revenus publics, à l'ordre des comptables du Trésor.

Art. 9. — Dans un délai de deux ans, à partir de la promulgation de a présente loi, le nombre des succursales sera porté de quatre-vingt-quatorze à cent douze, par la transformation de dix-huit bureaux uxiliaires en succursales.

En outre, il sera créé une succursale dans chacun des chefs-lieux de département qui n'en possedent pas.

Les bureaux auxiliaires non tranformés en succursales seront main-enus.

En outre, il sera créé trente nouveaux bureaux auxiliaires.

Les établissements et les services institués par le présent article fonc-ionneront dans le délai maximum de deux ans, à dater de la promul-gation de la présente loi.

Indépendamment des créations stipulées ci-dessus, la Banque créera, partir de 1900 et jusqu'à 1915, au moins quinze bureaux auxiliaires nouveaux. Les localités dans lesquelles ces bureaux devront être éta-blis seront déterminées, d'un commun accord, par le ministre des finances et la Banque de France.

Art. 10. — Lorsque les circonstances exigeront l'élévation du taux le l'escompte ou de l'intérêt des avances au-dessus de 5 0/0, les pro-duits qui en résulteront pour la Banque seront déduits des sommes nnuellement partageables entre les actionnaires et ajoutés au fonds ocial.

Art. 11. — Le chiffre des émissions des billets de la Banque de rance et de ses succursales, fixé au maximum de 4 milliards, est levé à 5 milliards.

Art. 12. — Le cours légal d'un type déterminé de billets pourra, sur a demande de la Banque, être supprimé par décret, la Banque restant,

d'ailleurs, toujours tenue d'en opérer le remboursement à vue et en espèces, tant à son siège central à Paris que dans ses succursales et bureaux auxiliaires.

En dehors des conditions prévues par le paragraphe 1er du présent article, le cours légal des billets ne peut être supprimé que par une loi.

Art. 13. — La Banque de France versera au Trésor public, dans le mois qui suivra la promulgation de la présente loi, une somme représentant la valeur des billets de banque de tous les anciens types, à impression noire, qui n'auront pas été présentés aux guichets de la Banque.

Jusqu'à l'expiration de son privilège, ou tout au moins jusqu'à une prorogation nouvelle, si elle intervient avant 1920, la Banque restera en possession du montant des billets autres que ceux qui sont mentionnés au paragraphe précédent et dont le remboursement ne lui aura pas été demandé.

Art. 14. — La Banque sera tenue de trébucher, dans les encaisses de ses succursales et bureaux auxiliaires, et de transporter, à ses frais, à l'hôtel des Monnaies, les pièces d'or légères dont le ministre aura prescrit la réfection. Les pièces neuves seront remises à la Banque, à son siège social.

Art. 15. — Est approuvée la convention du 31 octobre 1896 réglant les rapports de l'Etat et de la Banque de France en ce qui concerne l'exécution de la convention monétaire conclue, les 6 et 12 décembre 1885, entre la France, la Belgique, la Grèce, l'Italie et la Suisse.

Le ministre des Finances communique au sujet de ce projet l'exposé suivant des « améliorations apportées à la situation actuelle tant par ce projet de loi que par les modifications que la Banque s'engage, en outre, à introduire dans ses règlements intérieurs ».

1° *Au profit de l'Etat.*

Redevance égale au produit du huitième du taux de l'escompte par le chiffre de la circulation productive.

Abandon des intérêts sur les avances de 14 millions au Trésor.

Abandon au Trésor de 7 millions environ de billets (anciens types).

Nouvelle avance au Trésor, sans intérêt, de 40 millions.

Payement gratuit, concurremment avec les caisses publiques, des coupons de rentes et de valeurs du Trésor.

Emission gratuite des rentes et des valeurs du Trésor.

Prélèvements et versements par les comptables du Trésor dans les bureaux auxiliaires comme dans les succursales.

Acceptations, à toutes les échéances, sur les villes rattachées, des traites tirées par les comptables du Trésor sur d'autres comptables du

ésor, ainsi que des traites émises à l'ordre de ces mêmes comptables
r les redevables de revenus publics.

Trébuchage et transport des pièces d'or légères dont la Monnaie aura
opérer la réfection.

Engagement relatif aux écus de l'Union latine.

Concession de délais pour le remboursement de ces écus en cas de
ssolution de l'Union.

Approvisionnement des caisses des comptables en monnaies divi-
onnaires.

2° *Au profit du public.*

Admission à l'escompte du papier des associations syndicales, agri-
oles et autres, dans les mêmes conditions que les effets de com-
erce.

Admission d'un représentant des intérêts agricoles dans les mêmes
onseils d'administration des succursales.

Création, dans un délai de deux ans, de 18 succursales (transforma-
on de bureaux auxiliaires en succursales), 11 succursales dans les
hefs-lieux de département qui en sont dépourvus, 30 nouveaux bu-
aux auxiliaires.

Création, de 1900 à 1915, de 15 nouveaux bureaux auxiliaires dans
s localités qui seront désignées d'un commun accord par le ministre
es Finances et la Banque de France.

Création de 60 villes rattachées nouvelles.

Escompte quotidien dans toutes les succursales.

Recouvrements quotidiens dans les villes rattachées.

Augmentation des délais pour la délivrance des virements gratuits.

Réduction de moitié de la commission de virement.

Abaissement du minimum des effets admis à l'escompte (5 fr. sur
lace, 10 fr. de place à place).

Accumulation des arrérages de rentes au profit des déposants qui en
ront la demande.

Réception des dépôts de titres dans toutes les succursales.

Les modifications à introduire dans les règlements intérieurs font
bjet d'un engagement pris par le gouverneur de la Banque de France
ans une lettre adressée au ministre des Finances.

L'assurance de la paix. — Le *Times* du 21 octobre a publié une
ettre de notre rédacteur en chef, M. G. de Molinari, sur le caractère
ssentiellement pacifique de la réception enthousiaste qui a été faite
u Tsar et sur la constitution d'une « Ligue des neutres », comme un

complément nécessaire de « l'assurance de la paix » en Europe. En voici le texte :

« Un journal de la Triple-Alliance, le *Wiener Tagblatt,* disait, à l'occasion de la réception enthousiaste qui a été faite au Tsar, que l'amour des Français pour la Russie était une autre forme de la haine de l'Allemagne, et il y voyait une menace pour la paix du monde.

« Cette appréciation et cette conclusion sont certainement erronées et l'explication de l'enthousiasme populaire est à la fois plus simple et plus rassurante. Depuis la funeste guerre de 1870, la France affaiblie et isolée s'est trouvée d'abord à la merci de l'Allemagne, et c'est grâce à l'intervention de l'Angleterre et de la Russie qu'elle a pu échapper au péril d'une seconde invasion. Plus tard, lorqu'elle eut reconstitué sa puissance militaire, elle est demeurée dans un état d'infériorité manifeste en présence de la Triple-Alliance. En rétablissant l'équilibre des forces, l'alliance russe, définitivement scellée par la visite du Tsar, a mis fin à une situation cruellement blessante pour l'amour-propre national, et dont toutes les classes de la population ressentaient vivement l'amertume. Voilà l'explication fort naturelle de la joyeuse satisfaction qu'éprouvait la foule et des acclamations reconnaissantes qui saluaient l'allié de la France.

« Mais si ces manifestations exubérantes du sentiment public n'avaient rien de menaçant pour la paix, peut-on affirmer que l'alliance des deux grandes puissances militaires de l'Orient et de l'Occident de l'Europe ait pour résultat nécessaire de la consolider ? Si les puissances associées de la Triple-Alliance ne peuvent plus être tentées d'abuser de la supériorité de leurs forces, le rétablissement de l'équilibre est-il bien de nature à écarter ou même à diminuer sensiblement le danger d'un conflit européen ? En d'autres termes, le risque de guerre qui pèse sur l'Europe et qui a déterminé, sinon justifié, dans tous les pays du continent, le développement extraordinaire de l'appareil d'assurance adapté à ce risque, s'est-il abaissé ? Peut on espérer, en conséquence, que les gouvernements se décident à réduire leurs budgets de la guerre ? A cet égard, on ne peut se faire aucune illusion : il est évident que les propositions de désarmement n'ont pas plus de chances d'être prises en considération aujourd'hui qu'elles n'en avaient hier. Si les armements n'étaient point portés à peu près partout à leur maximum possible, il y a même apparence qu'on continuerait encore à les augmenter. C'est que la paix de l'Europe est, malgré tout, demeurée précaire. Sans doute, les souverains et les hommes d'État de la Double et de la Triple-Alliance n'ignorent pas à quelle lourde responsabilité ils s'exposeraient en engageant une lutte qui mettrait aux prises des millions d'hommes et causerait une per-

ation désastreuse dans l'ensemble de la communauté des peuples lisés dont les intérêts sont maintenant plus que jamais solidarisés les liens multiples de l'échange des produits et du prêt des capi- x ; mais qui peut répondre de la sagesse humaine ? Malgré le déve- pement des institutions constitutionnelles et l'accroissement de luence de l'opinion publique jusque dans les pays les moins libres, ouvoir exorbitant de déchaîner le fléau de la guerre n'a pas cessé re concentré en un très petit nombre de mains. Ceux qui détien- t ce pouvoir ont beau appartenir à l'élite raisonnable des nations, ont leurs passions comme le commun des hommes ; les plus puis- ts d'entre eux sont des chefs d'armée en même temps que des fs de peuple, ils portent l'uniforme de préférence au costume civil vivent dans un milieu où l'esprit et les intérêts militaires conser- t une large part d'influence.

L'équilibre des forces est une garantie de paix, soit ! mais cet ilibre existait ou semblait exister en 1870 entre la France et l'Al- agne. Il n'en a pas moins suffi de la pression d'une camarilla liqueuse sur la volonté chancelante d'un souverain affaibli pour oser la guerre à deux nations qui ne demandaient qu'à vivre en x. Le danger est-il moindre aujourd'hui, et ce danger toujours sub- ant, malgré les déclarations et les manifestations pacifiques les s sincères, les amis de la paix ne doivent-ils pas chercher les yens les plus propres à l'écarter ?

Dans une lettre que le *Times* a publiée il y aura bientôt dix ans du 28 juillet 1887) [1], j'appelais l'attention publique sur l'état d'im- ssance politique où se trouvent réduits les États secondaires du tment, tels que le Danemark, la Hollande, la Belgique, la Suisse, etc., 'impossibilité dans laquelle ils sont d'intervenir pour empêcher la erre d'éclater entre les grandes puissances, quoiqu'ils soient exposés ubir leur part des désastres économiques et financiers qu'elle amen- nerait, quoique les États neutres eux-mêmes ne puissent, sans mpromettre leur sécurité, s'exonérer du fardeau de la paix armée. 'constatais encore que l'Angleterre, malgré les ressources colossales nt elle dispose et l'ascendant moral qu'elle exerce, n'aurait peut- e point à elle seule le pouvoir de prévenir un cataclysme européen, qu'elle serait d'ailleurs probablement peu disposée à sanctionner par nploi de la force une intervention qui lui attirerait plus de ran- nes d'un côté qu'elle ne lui vaudrait de gratitude de l'autre.

Mais la situation ne serait-elle pas fort différente si les États conti- ntaux, restés en dehors de la Double ou de la Triple-Alliance se jon-

---

[1] Reproduite dans *La Morale économique*. Appendice, p. 631.

gnaient à l'Angleterre pour constituer un troisième groupe de forces?

« Ces Etats qui sont dans leur isolement de simples *non-valeurs* politiques possèdent cependant, réunis, un contingent de forces au moins égal à celui de chacun des deux groupes actuels des grandes puissances continentales. D'après les statistiques officielles, les cinq Etats mentionnés plus haut pourraient mettre sur pied en temps de guerre un effectif de 1.095.000 hommes; ils auraient à leur service une marine formidable et leur puissance financière ne serait pas inférieure à leur puissance militaire. Dans le cas d'un conflit comme celui qui a menacé en 1875 la paix de l'Europe, leur intervention morale, appuyée sur ce contingent respectable de forces matérielles, ne rendrait-elle pas la guerre impossible? Ne leur suffirait-il pas de manifester leur ferme volonté de mettre au besoin leur épée dans un des plateaux de la balance? Toute velléité d'agression ne serait-elle pas découragée si l'agresseur se trouvait en présence d'une coalition de forces doubles des siennes?

« On a fait, je ne l'ignore pas, à la constitution de cette tierce alliance des objections de diverses sortes. On a dit que les Etats neutres, la Belgique et la Suisse, perdraient le bénéfice de leur neutralité, en entrant dans une association qui les exposerait, le cas échéant, à prendre une part active à une guerre européenne. Mais, dans la situation présente, la garantie de leur neutralité ne les oblige-t-elle pas à supporter les frais d'un armement aussi considérable que celui des autres États? En fait, ce bénéfice n'est-il pas plus nominal que réel? On a dit, encore, que des États géographiquement séparés ne pourraient en cas de guerre joindre utilement leurs forces; mais la constitution d'une tierce puissance ayant pour objet le maintien de la paix ne réduirait-elle pas au minimum les risques d'une conflagration, en admettant qu'elle ne les supprimât point tout à fait, et d'ailleurs la distance qui sépare la France et la Russie affaiblit-elle l'efficacité de leur alliance?

« Enfin ne voit-on pas surgir tous les jours des questions qui intéressent l'ensemble de la communauté européenne, question d'expansion coloniale, question de la dissolution progressive et inévitable de l'empire ottoman, aggravée par des massacres abominables que les grandes puissances, divisées entre elles, ont été incapables d'empêcher. Ces questions, n'est-ce pas l'Europe entière qui devrait être appelée à les examiner et à les résoudre? Les « petits actionnaires » de la société européenne n'ont-ils pas comme les grands le droit de participer à leur examen et à leur solution? Ce droit qui demeure à l'état de lettre morte, l'association de leurs forces ne leur permettrait-elle pas de le revendiquer, et leur adjonction aux puissances diri-

santes n'augmenterait-elle pas l'autorité des conseils de l'Europe et force de ses injonctions.

« Je pourrais ajouter qu'en abaissant le risque de guerre, le gouvernement des États les plus intéressés au maintien de la paix rendra possible l'allègement du lourd appareil qui a pour objet sinon pour effet de préserver l'Europe de ce risque ; mais je ne veux pas abuser de la patience de vos lecteurs et je me borne à soumettre à leur appréciation ce court exposé des motifs qui peuvent être invoqués en faveur d'un complément du système actuel d'assurance de la paix.

« G. DE MOLINARI. »

Paris, 14 octobre 1896.

Reproduite en Suisse par le *Journal de Genève*, en Belgique par la *Meuse*, cette lettre a soulevé des objections de diverses sortes dans le *Journal de Genève*, l'*Indépendance belge* (article de M. Gaston Moch), le *Patriote de Normandie*, le *Siècle*, etc. A la « Ligue des Neutres », recourant, au besoin, à la force matérielle, M. Frédéric Passy a opposé les moyens purement moraux que préconisent les sociétés des amis de la paix. Nous reproduisons son éloquente lettre au *Siècle*, en laissant à nos lecteurs le soin de choisir entre ces deux systèmes d'assurance de la paix.

LA LIGUE DES NEUTRES

Je viens de lire dans le *Siècle* les réflexions qu'a suggérées à M. Garreau la lettre de M. de Molinari au *Times* en faveur de la ligue des Neutres. Quelque spécieuse que puisse paraître à beaucoup de personnes l'idée généreuse de M. de Molinari, quelque persistance qu'il mette depuis un grand nombre d'années déjà à reproduire cette idée, je crains bien, je l'avoue, que les objections présentées par notre distingué collaborateur ne soient sérieuses. Et cependant comment ne pas être frappé de la puissance que représenteraient en réalité, si elles avaient s'unir, ces petites nations, isolément impuissantes. Comment ne pas se dire qu'elles ont toutes, au plus haut degré, intérêt à la conservation de la paix, et qu'elles doivent avoir un moyen de contribuer à en assurer le maintien.

Ne l'ont-elles pas, en effet, et sans être obligées de recourir à une action militaire, ou de se liguer en vue d'une action militaire ?

La conférence interparlementaire, sur laquelle, après les comptes rendus trop sommaires qu'en ont donnés les journaux, il y aurait beaucoup à dire, a paru le penser ; et elle a fait un pas déjà dans cette voie. On sait qu'à Bruxelles, en 1895, elle avait élaboré un projet de Cour internationale d'arbitrage que son bureau avait été chargé de soumettre aux gouvernements. On sait aussi, qu'en exécution de cette décision, le président de la réunion de Bruxelles, M. le Chevalier

Descamps, a rédigé, sous le titre de : *Mémoire aux puissances*, un document de la plus haute valeur, qui a été, en effet, comme il devait l'être, communiqué aux puissances. A Budapest, il a été rendu compte, aux représentants de quatorze Parlements qui s'y trouvaient rassemblés, de cette communication et de l'accueil qu'elle avait reçu. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer à cet égard dans des détails qui nous entraîneraient trop loin. Mais une chose peut et doit être dite. C'est que, revenant à la charge avec insistance, la conférence a invité l'honorable sénateur belge et le comité permanent qui la représente dans l'intervalle de ses sessions à poursuivre activement les démarches commencées, et tout particulièrement de travailler à obtenir, des petites puissances, ou des deux ou trois d'entre elles qui y sont plus manifestement disposées, la constitution, par la nomination de délégués, d'un premier noyau de Cour d'arbitrage, que pourraient grossir ensuite d'autres adhésions.

Ne serait-ce pas là par hasard le commencement de la véritable ligue des Neutres? Ligue toute morale; et cependant assez efficace pour devenir, rapidement peut-être, irrésistible. Plus d'une fois déjà (j'en ai fait personnellement l'expérience) dans ces réunions annuelles de membres de Parlements, que nous appelons les conférences interparlementaires, les votes réunis des représentants des petites puissances se sont trouvés faire la majorité à l'encontre des votes des représentants de telle ou telle grande puissance. Et ceux-ci — il faut le proclamer à leur honneur — une fois le vote acquis, se sont toujours inclinés sans arrière-pensée.

Le jour où, une Cour internationale étant constituée par un certain nombre de petites puissances, et pour leur usage, l'appel à cette Cour, obligatoire pour elles, serait facultatif pour les autres; le jour où, grâce à leur initiative et à leur accord, il y aurait, en Europe, une autorité juridique internationale d'une impartialité reconnue, prête à accueillir et à examiner les griefs que pourraient avoir, les unes à l'égard des autres, les diverses nations civilisées; ce jour-là, il deviendrait bien difficile, même aux plus récalcitrantes, s'il y en avait, de se refuser à porter, devant cette juridiction, leurs litiges avant d'en demander la solution au cruel et ruineux hasard des champs de batailles.

Ligue des Neutres donc, soit; mais par le droit et non par la force. Ce n'est pas à la guerre qu'il faut demander les moyens d'empêcher la guerre. C'est par les armes de la paix que la paix doit être garantie.

FRÉDÉRIC PASSY.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1896

Nécrologie : M. Maurice Monjean.
Discussion : La monnaie d'argent est-elle préférable aux petites coupures de billets de banque?
Ouvrages présentés.

La séance est présidée par M. É. Levasseur, de l'Institut, premier président.

Il a le regret, en ouvrant la séance, d'avoir à déplorer la mort d'un de nos confrères.

« La Société d'économie politique, dit-il, a perdu son doyen, M. Monjean. Ouvrez notre Annuaire ; vous trouverez en tête de la liste des membres les noms de ceux qui ont été, de 1842 à 1846, les fondateurs ou les premiers associés de notre Société ; M. Monjean était un d'eux. Il avait été le précepteur de notre regretté président M. Léon Say, et c'est probablement dans le salon du père de Léon Say qu'il a pris le goût des études économiques. Il a écrit dans le *Journal des Économistes* dès 1841 et, avant 1848 comme après 1848, il s'est trouvé dans la presse militante à côté de Baudrillart, de Joseph Garnier, de Molinari. Quand M. Guillaumin a entrepris la *Collection des principaux économistes*, c'est lui qui s'est chargé d'éditer les *Principes d'économie politique* et les *Définitions* de Malthus ; M. Hippolyte Passy avait en grande estime son commentaire et sa préface. M. Monjean a succédé à M. Goubault dans la direction du Collège Chaptal et il a été l'organisateur de cet établissement qui, bien avant qu'on n'eût constitué la bifurcation ou l'enseignement moderne dans les lycées, présentait un type d'éducation fondé sur les langues et les littératures modernes et sur les sciences. Sa personnalité lui avait donné en matière pédagogique une indépendance et une autorité qui lui ont permis de créer ce type, pendant qu'un autre pédagogue non moins distingué dont j'ai été l'ami créant à Turgot le type des écoles primaires supérieures de la ville de Paris, Chaptal et Turgot préparant la jeunesse pour la vie des affaires, ont eu un cours d'économie politique avant le temps où M. Duruy a fait

entrer un cours de ce genre dans l'enseignement secondaire spécial ; je me rappelle les dates, ayant été chargé de rédiger le programme de l'école Turgot et celui des lycées et collèges. Plusieurs d'entre nous ont professé à Chaptal : Joseph Garnier, Baudrillart, Fr. Passy, Ch. Letort, moi. L'administration, qui avait détourné M. Monjean de la presse, ne lui avait pas fait perdre le goût des études économiques et le sens droit que donne la connaissance des principes. Il les avait défendus vaillamment par la plume en 1848 ; il s'est appliqué à les faire pénétrer dans l'esprit de la jeunesse pendant la longue carrière qu'il a fournie au collège Chaptal. Notre doyen avait bien mérité que je rendisse ce soir, au nom de la Société d'économie politique, un hommage à sa mémoire. »

M. A. Courtois, secrétaire perpétuel, présente à la réunion les ouvrages reçus depuis la précédente séance, et dont la liste est ci-après.

Parmi ces ouvrages, il signale particulièrement le 16e volume des *Annales* de la Société, publication maintenant achevée. Ce tome XVI renferme une double table, fort complète et très pratique, de toutes les matières contenues dans les *Annales* et de tous les noms cités dans les 16 volumes.

L'assemblée est unanime à féliciter M. Courtois d'avoir mené à bien, avec tant de soin et de persévérance, cette publication considérable, et à le remercier, au nom de la Société, de cette œuvre si utile.

Sur la proposition du secrétaire perpétuel, la réunion adopte comme sujet de discussion la question suivante, formulée par M. N.-C. Frederiksen :

LA MONNAIE D'ARGENT EST-ELLE PRÉFÉRABLE AUX PETITES COUPURES DE BILLETS DE BANQUE ?

M. **N.-C. Frederiksen** expose ainsi la question.

La monnaie d'argent telle qu'on l'emploie dans la plupart des États de bonne monnaie, dit-il, ne vaut pas beaucoup plus que la moitié de sa valeur. C'est donc en réalité un billet d'État sous une forme peu logique et peu heureuse. Dans les pays où elle n'est pas convertible, mais circule néanmoins au-dessus de sa valeur, comme les roupies aux Indes, elle devient un billet inconvertible dont la valeur dépend de la masse émise et d'autres causes extérieures. C'est une monnaie qu'il y a grand avantage à imiter, car le profit est très considérable, et les bonnes imitations ne se remarquent pas facilement. A Java, on estime à 2 millions de florins

ces imitations sur une circulation de 25 millions; et dans d'autres pays on arrivera probablement sous ce rapport à des découvertes peu agréables. La grosse monnaie d'argent est moins commode que les petits billets. M. N.-C. Frederiksen cite l'expérience des États-Unis, de la Scandinavie et du Canada. C'est une mauvaise réserve, que la monnaie soit dans les mains du public ou dans les banques. Il vaudrait mieux vendre l'argent pour le remplacer par de l'or, et émettre des billets pour le reste. Lorsque le cours du change devint défavorable en 1881-1882, le Gouvernement donna la permission à la Banque de Hollande de vendre de la monnaie d'argent, et cette simple permission restaura la confiance. Que M. Carlisle ait fait de grands efforts pour mettre des dollars d'argent en circulation aux États-Unis, c'est peut être une concession des moins mauvaises qu'il pouvait faire aux argentistes, mais c'est là une émission peu rationnelle et peu utile; ces dollars prennent la place d'autres formes de monnaie supérieures, telles que les billets des banques nationales. Garder la monnaie d'argent pour plaire aux propriétaires de mines n'est qu'une mauvaise forme du protectionnisme, à laquelle il n'est pas nécessaire de s'arrêter. Pour une courte période on peut en soutenir la valeur comme on l'a fait par les lois sur les achats d'argent aux États-Unis ; mais par là on encourage la production et, dans les longues périodes, ce sont les frais de production qui déterminent nécessairement le prix du métal blanc, comme de toute autre chose.

M. Frederiksen défend les petits billets contre les objections ordinaires : on dit qu'ils sont dangereux pendant les crises et qu'on doit les garder comme dernière ressource pour une émission de crise. Ils sont mieux retenus dans la circulation que les grands billets et rentrent moins facilement et moins fréquemment que ceux-ci aux banques ; ce n'est pas d'eux mais de grandes coupures qu'on se sert le mieux pour augmenter l'émission en cas de crise; l'orateur cite, par exemple, les certificats des clearing houses américains.

M. N.-C. Frederiksen rappelle le courant général des idées sur l'émission fiduciaire. Ricardo au commencement du siècle, comme dernièrement les adhérents de la théorie de quantité, ont parfaitement raison dans le cas des billets inconvertibles, où il y a, aussitôt que le cours des billets baisse au-dessous du pair, le signe d'une trop grande émission. D'après toutes les circonstances il y en a trop, et il est correct et logique de demander leur diminution. Mais on a gardé d'une manière trop abstraite cette théorie

pour les billets convertibles. Dans la discussion entre les adhérents de la théorie de circulation, *currency school*, et de celle de banque, *banking school*, comme dernièrement, aux États-Unis, entre ceux qui soutiennent la théorie de quantité et ceux qui invoquent l'élasticité des besoins de monnaie, ces derniers ont eu entièrement raison. Les besoins sont bien variables, et la quantité réelle des monnaies de métal paraît du reste de la petite importance parmi tous les moyens de circulation, à peine entre 2 et 4 p. 100. M. Frederiksen rappelle encore tous les bienfaits de l'activité des banques et aussi de leurs émissions fiduciaires, notamment par rapport aux populations agricoles qu'on peut, par là, mieux faire entrer en relations avec des banques, où elles ont profit à prendre des comptes courants ; il cite l'expérience de l'Écosse, celle du Canada et de la Suède ; les petits billets jouent un rôle assez important dans les systèmes d'émission de banque. Même le système des banques nationales aux États-Unis n'est pas assez élastique, à cause de la demande de dépôts d'obligations d'État; on a démontré qu'une prime infime d'assurance suffirait parfaitement pour garantir contre toute perte possible; ces banques sont aussi inférieures parce qu'elles n'ont pas la permission d'établir des succursales comme dans les autres pays à banques d'émission libre.

En tout cas, l'élasticité de la monnaie est d'une énorme importance et, sous ce rapport, la constitution de la Banque de France est bien supérieure à celle de la Banque d'Angleterre. M. Frederiksen regarde la variation du taux d'escompte comme le moyen de régler la circulation monétaire ; mais il y a bien des variations temporaires pour lesquelles il vaut mieux augmenter l'émission que le taux de l'escompte. M. Frederiksen se déclare partisan de la proposition de M. Goschen d'émettre des billets d'une demi-livre, pour augmenter, par les sommes qu'on obtenait, la réserve de la Banque. Il n'est pas partisan d'une grande circulation même pour l'or et regarde comme supérieurs les systèmes des pays où on emploie moins d'or dans la circulation comme les pays scandinaves, la Hollande et le Canada ; mais il regarde comme une nécessité absolue qu'on puisse toujours obtenir, sans payer de prime, de l'or. Sous ce rapport on est embarrassé par les réserves inutiles des monnaies d'argent. Bien qu'on y obtienne toujours de l'or sans prime, Paris ne sera jamais un véritable centre monétaire du monde.

M. **Raffalovich** veut se cantonner dans les termes mêmes de

la question posée par M. Frederiksen et que celui-ci a singulièrement élargie.

M. Raffalovich, qui est un partisan convaincu de la bonne monnaie, c'est-à-dire de la monnaie fondée sur l'or, ne partage pas l'animadversion de son savant confrère contre l'argent : il croit que le métal blanc a sa place comme subsidiaire, comme accessoire, comme subordonné, et qu'il doit servir pour les transactions de détail. Il ne croit pas beaucoup au danger de la contrefaçon, de la frappe clandestine et illégale de monnaie de bon poids et de bon aloi. La mise à profit de l'écart entre le prix marchand et la valeur monétaire de l'argent est très tentante, mais l'exécution en est bien moins facile. Il y a la question du débouché, de l'écoulement, qu'il s'agisse de fabrication à l'intérieur ou d'importation de l'étranger.

M. Raffalovich préfère les pièces d'argent aux petits billets. C'est l'effet d'une expérience personnelle. Ayant été récemment en Russie, il s'est réjoui d'y recevoir et d'y payer des roubles et des demi-roubles en métal ; il n'avait pas besoin d'allumer une allumette ou d'aller sous un bec de gaz, lorsqu'il avait à payer un cocher dans la rue. La Russie, comme l'on sait, prépare la reprise des paiements en espèces, et à cette occasion l'on s'est occupé de la question des coupures et de leur circulation probable, après la réforme.

Le tableau suivant est intéressant.

	1864		1884		1895	
Coupures	Total millions R.	%	Total millions R.	%	Total millions R.	%
100 R..	62.7	9.8	113.3	37.5	173.7	29.6
50....	86.5	13.6	0.3	0	0.1	0
25....	141.2	22.2	131.9	11.9	57.4	5.1
10....	84.5	13.3	166.3	15.1	214.2	19.1
5....	96.2	15.1	152.1	13.8	175.8	15.7
3....	108.6	17.1	139	12.6	128.7	11.5
1....	56.7	8.9	100.7	9.1	101.4	9
	636.4	100 »	1.103.6	100 »	1.121.3	100 »

L'habitude que la population a du papier-monnaie est très grande. On suppose que bien qu'avec le temps la monnaie métallique doive vraisemblablement remplacer en partie les billets, pendant les premières années tout au moins qui suivront la réforme, la quantité des billets en circulation ne variera pas beaucoup.

Les billets de 1 et de 3 R. forment ensemble 21 p. 100 environ du total (après avoir représenté 26 p. 100 en 1864). Une partie sera remplacée par des pièces de 1 R, 50 et 25 cop. argent. Le reste, qui est indispensable au règlement des petites transactions, tant que les habitudes ne se seront pas modifiées, ne sera pas présenté au remboursement. Parmi les billets de 5 et de 10 R., qui constituent 35 p. 100, la moitié restera sans doute en circulation. Sur les billets de 100 et de 25 R., on estime que le quart ou le cinquième au moins, vu le petit nombre des banques existantes, est nécessaire au règlement des transactions de quelque importance. On arrive en dernière analyse à admettre que la moitié environ des billets actuellement émis restera en circulation.

M. Raffalovich n'est pas partisan des petits billets pour les pays où ils n'existent pas, comme la France et l'Angleterre. C'est une question psychologique et sentimentale que de désirer qu'on n habitue pas les populations à l'usage du *soft money*, du petit billet. Il n'a jamais goûté le projet de M. Goschen, qui voulait émettre des billets d'une livre et faire rentrer ainsi de l'or chassé de la circulation dans les caves de la Banque d'Angleterre.

Une pièce blanche représente, en dehors de la valeur nominale, artificielle que lui donne l'empreinte de l'État dans l'intérieur du pays, une valeur intrinsèque, celle du poids même du métal au cours du jour.

M. **E. d'Eichthal** invoque ses souvenirs personnels pour contredire un des principaux arguments de M. Frederiksen, touchant la commodité de la petite monnaie de papier.

Dans ses voyages à travers l'Europe, spécialement en Autriche, en Italie, il a toujours constaté l'incommodité des petits billets de banque, leur malpropreté, la difficulté que l'on a, surtout quand on est étranger, à en reconnaître la valeur, les craintes que l'on conserve au sujet de leur authenticité, etc.

Sans proscrire complètement les petites coupures, il ne saurait pourtant les admettre au-dessous de 25 francs.

M. **Homberg** fait observer que l'émission de petites coupures du billet de banque ne se justifie que dans les temps de crise monétaire, car la sécurité du billet exige qu'il revienne fréquemment dans les mains capables de vérifier son authenticité, et les petites coupures qui restent dans la circulation prêtent à la falsification. Elles sont d'ailleurs d'un usage incommode, et, malgré la diversité des couleurs et des formats, sont plus faciles à contrefaire que les monnaies d'argent.

Ce qui semble désirable, c'est une modification du traité de l'Union latine qui permette de changer la proportion existante entre les écus qui sont en trop grand nombre et la monnaie divisionnaire trop rare au moins dans notre pays, et aussi l'adoption de la monnaie de nickel remplaçant la monnaie de cuivre.

M. **Yves Guyot** fait observer qu'il s'agit de savoir lesquels, des jetons en papier ou des jetons en argent, sont préférables pour une nation qui a le moyen d'avoir indifféremment les uns ou les autres. Si le papier est préférable comme monnaie divisionnaire, alors pourquoi M. Frederiksen s'arrête-t-il aux billets de 5 francs, de 2 francs, de 1 franc, de 50 centimes ? Pourquoi ne remplace-t-il pas le billon par des coupures de papier de 0 fr. 10 et de 0 fr. 05 ? Tous ceux qui ont été à même de se servir de la monnaie de papier italienne préfèrent les jetons en argent. Il y a un mois, MM. Levasseur, Passy et moi, dit l'orateur, nous étions en Hongrie. Nous eussions préféré des pièces de 10 fr. et de 20 fr. aux billets de 5 et de 10 florins. La monnaie d'argent est solide, a une certaine valeur, est propre, plus difficile pour ce motif à falsifier que le papier. La Banque d'Angleterre ne remet jamais en circulation une banknote rentrée dans ses caisses. Cette grande garantie contre les falsificateurs n'existe pas pour des chiffons de papier qui, comme le faisait remarquer M. Homberg, ne rentrent que rarement dans les caisses qui les ont émises. M. Yves Guyot ne comprend même pas l'intérêt de la question.

M. **Leviez** rappelle qu'en 1871 nous avons été conduits, en France, à créer des billets de 5, de 2, de 1 franc. La Banque ne voulut pas les émettre elle-même, pour remédier à la pénurie de petites monnaies qui succédait aux événements de la guerre franco-allemande. Elle s'adressa à la Société générale, au Crédit foncier, au Crédit lyonnais, au Comptoir d'escompte et au Crédit industriel et commercial, qui, d'un commun accord, firent fabriquer, en quinze jours, pour 2 millions de petites coupures, revêtues des cinq signatures de ces établissements financiers. Ce n'était pas sans appréhension, car on craignait fort la contrefaçon.

Ces billets rendirent vraiment service et furent du reste rapidement retirés de la circulation dès que l'ordre fut rétabli.

On prétend, dit M. Leviez, que les petites monnaies d'argent n'ont en réalité qu'une valeur intrinsèque bien inférieure à leur valeur nominale. C'est vrai, mais il vaut mieux encore avoir en sa possession une monnaie n'ayant que la moitié de sa valeur réelle, qu'une monnaie, comme les petits billets de banque, dont la valeur peut quelquefois être égale à zéro.

M. **de Chasseloup-Laubat** se trouvait, en 1893, en Amérique, lors de la crise monétaire qui sévit à Chicago et à New-York.

Il a vu de près le grand *run* sur les banques de dépôts. Il a vu les inquiétudes des porteurs de billets au sujet du gage de ces billets. Il est certain que s'ils avaient eu entre les mains une monnaie ayant seulement la moitié de sa valeur nominale, ils auraient été moins anxieux.

Si la crise a été moins grave à Chicago, c'est précisément parce que les innombrables visiteurs de l'Exposition, spécialement les fermiers de l'Ouest, avaient importé un fort stock de billon métallique, dont la valeur intrinsèque, bien que réduite, était pourtant encore réelle. A New-York, au contraire, sans ce secours, la crise fut beaucoup plus intense.

M. **E. Brelay** est d'avis, comme les précédents orateurs, que les assignats métalliques sont préférables aux assignats de papier; mais les chances d'avenir semblent être surtout en faveur de ces derniers si un certain projet officiel de prorogation du privilège de la Banque de France, qui vient d'être publié, est adopté par le Parlement. L'année dernière, la Société d'économie politique s'est occupée de la question. M. Brelay l'a développée en signalant les dangers qui lui apparaissaient dans les anciens projets. Or, les craintes qu'il manifestait n'étaient que trop fondées, et les combinaisons actuellement proposées semblent, à ses yeux, avoir pour but ou pour fin la restauration plus ou moins éloignée des assignats.

Personne, sans doute, n'a l'intention d'en arriver là; mais en imitant d'anciens errements, on aboutira aux mêmes conséquences. On stipule, en effet, que la Banque fera à l'Etat un prêt permanent, sans intérêt, des 140 millions actuels, plus de 40 nouveaux millions ; soit de 180 millions, ce qui constitue éventuellement l'aliénation, à 2 millions 1/2 près, du capital de la Banque. On reconstitue l'institution, et l'Etat s'écrie : *Part à deux* ! Cela dit, il prend tout ! En même temps, il autorise la Banque à élever ses émissions, déjà considérables, à cinq milliards ; chiffre qu'il est permis de trouver effrayant !

Une clause qui ne rassure pas davantage l'orateur est celle qui oblige la Banque à accepter les traites des agents du Trésor les uns sur les autres et à rendre au gouvernement des services multiples et gratuits.

M. **Homberg** demande à faire remarquer que la nouvelle convention avec la Banque de France respecte l'indépendance de

cette grande institution qui est le pivot du crédit public, et ne présente aucun des dangers qui viennent d'être signalés. Si l'avance au Trésor est portée par le projet à 180 millions, qui seront garantis comme l'avance ancienne de 140 millions par des bons du Trésor, il faut observer que d'un autre côté le compte courant du Trésor avec lequel la compensation est faite pour le calcul des intérêts est le plus souvent créditeur de sommes importantes.

La Banque n'escomptera pas les traites tirées sur les comptables : elle se contentera de les encaisser gratuitement pour le compte du Trésor, comme elle recevra dans ses caisses les versements des comptables résidant aux sièges de ses bureaux ou succursales ; c'est un service de trésorerie qu'elle opérera gratuitement pour le compte du gouvernement, comme elle paiera gratuitement les coupons des valeurs d'État françaises.

Ce qui est vrai, c'est que la Banque de France, en dehors des très lourds sacrifices qu'elle assume pour l'extension de ses services en vue de donner au public de plus grandes facilités, admet l'État au partage de ses bénéfices. Quant à la circulation fiduciaire, elle ne dépasse actuellement que de quelques centaines de millions l'encaisse métallique, ce qui diminue de beaucoup l'importance de l'extension d'émission proposée.

M. **Mercet** voudrait répondre à M. Brelay qui semble n'avoir pas été convaincu par les explications, très claires cependant, fournies par M. Homberg sur le compte d'avances du Trésor à la Banque de France. M. Brelay estime que cette avance pouvant être portée à 180 millions, et le capital de la Banque étant seulement de 182 millions 1/2, le gouvernement prendrait tout le capital pour lui. La chose serait vraie, si l'avance était permanente, tandis qu'il faut bien répéter que ce n'est qu'une facilité de trésorerie pour les périodes où les rentrées de l'État ne coïncident pas exactement avec ses dépenses qui, elles, pour la plus grande partie tout au moins, sont toujours régulières comme époques de paiement.

Il n'est pas juste de confondre une facilité de trésorerie essentiellement temporaire, qui n'est qu'une facilité de caisse, souvent pour quelques jours, avec une avance permanente, constante, de la totalité de la somme de 180 millions.

Comme M. Mercet a la parole, il demande la permission de dire quelques mots sur deux des points traités dans la réunion.

M. Frederiksen a semblé dire que les *Clearing House Certificates* créés pendant la crise de 1893, en Amérique, sont en usa-

trument de circulation auquel on peut avoir recours tout naturellement. Il faut, au contraire, signaler que ces *Clearing House Certificates* sont des expédients de circulation auxquels on s'adresse dans les moments les plus graves, qu'ils sont des titres exceptionnellement locaux, et qui doivent disparaître le plus rapidement possible de la circulation, dès que les causes qui les ont fait créer se sont adoucies ou ont disparu.

Il s'est produit en 1893, à New-York et à Chicago, des resserrements de crédit tels que les meilleures banques, ayant un actif considérable entre les mains, n'avaient aucun moyen de mobiliser même une légère partie de cet actif, et par suite ne pouvaient faire face aux retraits de fonds dont elles étaient l'objet. Il manque, en effet, en Amérique, un instrument de réescompte, une banque centrale, à laquelle on pourrait, comme cela est si facile ici, grâce à notre puissante Banque de France, porter l'actif qu'on détient et être en mesure de faire face aux demandes de remboursements dont toute banque privée est menacée en temps de crise. La création de cette banque centrale est une des nécessités qui s'imposeront aux États-Unis pour corriger et améliorer ce mécanisme financier insuffisant. La création de cette banque centrale rencontre beaucoup de difficultés provenant d'abord de la fédération des 45 États dont chacun a la prétention d'être autonome, comme administration, comme lois et peut-être comme finances ; ensuite, dans l'étendue même du territoire de cette fédération, étendue qui est l'équivalent de l'Europe et d'une partie de l'Asie réunies, enfin et surtout dans la crainte qu'une banque de cette importance ne soit un jour ou l'autre dans les mains de politiciens inhabiles ou malhonnêtes, un instrument d'oppression et de ruine.

A défaut de cette banque de réescompte, toutes les banques de New-York et celles de Chicago, qui font partie des « Clearing Houses » de ces villes, se sont groupées et solidarisées pour chacune de ces places ; elles ont créé un papier, sorte de billet de banque, les « Certificates » en question, pour des montants déterminés d'avance, elles s'en sont portées garantes et elles ont créé ainsi un fonds auquel les banques en bonne situation, mais gênées comme trésorerie, pouvaient faire appel contre gage de leur actif.

Ces dernières ont pu gagner ainsi le moment où, la crise étant conjurée, elles pouvaient rembourser leurs dettes, et les banques associées des « Clearing Houses » se sont empressées de faire disparaître les certificats qui n'étaient, comme M. Mercet vient de le

dire, qu'un expédient temporaire de circulation, que chacun avait hâte de voir éteindre en raison de la solidarité de risques qu'il imposait à ses créateurs.

Le second point sur lequel M. Mercet désire dire encore quelques mots est le texte même de la question discutée ce soir. La réponse à la question posée n'est pas douteuse. Il est certain que, au point de vue de la commodité, les petites coupures sont préférables et seront toujours préférées à la monnaie d'argent.

Nous avons eu, après la guerre, des coupures de 20 francs qui ont rendu de très grands services et qui avaient, comme toute coupure, du reste, de la Banque de France, leur clientèle spéciale. Ces coupures de 20 francs ont circulé pour un montant de 600 à 700 millions de francs, et on en créerait aujourd'hui que, certainement, on atteindrait un chiffre semblable, et on verrait rentrer autant de monnaie d'or et d'argent dans les caves de la Banque.

Mais il ne faut pas considérer seulement la commodité, il faut raisonner aussi l'opportunité.

M. Mercet croit que cette augmentation de circulation pourrait avoir plus d'inconvénients que d'avantages ; il faut se ménager une élasticité de circulation en cas d'événements graves, et comme nous sommes en présence d'une perspective d'augmentation possible de un milliard de la circulation autorisée, du fait de nouvelles conditions à appliquer au privilège de la Banque de France, il ne conviendrait pas de risquer de l'augmenter encore pour un chiffre peut-être équivalent par la création d'une petite coupure dont la nécessité ne se fait pas sentir, qui n'est réclamée par personne et qui est très utilement remplacée dans la circulation par les pièces d'or de 20 francs ou les quatre pièces de 5 francs argent.

Il faut craindre la saturation de la circulation dans le pays. Il faut toujours rester, par prudence et comme réserve pour l'avenir, largement au-dessous de sa faculté d'absorption. Il faut donc écarter toute idée de création de petites coupures.

M. Homberg, régent de la Banque de France ayant répondu à M. Brelay en représentant ces diverses transactions comme normales et rationnelles, M. Brelay, ne tenant pas à avoir trop raison, admet que, dans les circonstances ordinaires, tout puisse se passer correctement. Le Trésor, a-t-on dit, loin d'épuiser ses droits, a l'habitude de se constituer créditeur de sommes plus fortes que celles qu'il pourrait prendre. Ce fait est indéniable ; mais il ne faut pas oublier les perturbations financières, dont les gens qui ont longtemps vécu ont été témoins et qui déjouent les combinaisons, elles que celles que l'on propose. Si on les adopte, la Banque

ressemblera toujours à un beau navire à flot, mais incapable de résister à la première tempête.

M. de Chasseloup-Laubat parlait tout à l'heure du *run* de Chicago dont il a été témoin; j'en ai vu d'autres de près, dit M. Brelay; d'abord celui de 1848, en France; puis le célèbre *run* de 1866, à Londres, qui a pris dans l'histoire le nom de *Black Friday*: bien peu de banques purent alors se tenir debout et ce fut surtout le commerce qui souffrit. Comment veut-on qu'il se tire d'affaire lorsqu'après avoir déposé à la Banque de France des monnaies métalliques indispensables pour ses affaires extérieures, il ne peut plus se faire rembourser qu'en monnaies de papier auxquelles les circonstances ont fait attribuer le cours forcé?

C'est cependant ainsi qu'on arrive au régime des petites coupures aboutissant à celui des assignats.

M. Brelay termine en faisant observer que, dans le projet de prorogation dont il s'occupe, il n'est question ni des cent millions de rentes inaliénables imposées à la Banque de 1857, ni des cent autres millions de rentes *dites disponibles* qu'elle a également en portefeuille, et qu'elle ne pourrait vendre sans produire un grand trouble sur le marché. Il serait nécessaire de savoir ce qu'il doit advenir de ces immobilisations de capital, qui, en fait, représentent des éléments de la circulation des billets.

M. **Leviez**, à son tour, croit devoir rassurer M. Brelay sur le sort des 180 millions mis par la Banque à la disposition de l'État en compte courant. Tous les ministres des Finances s'appliquent à y toucher le moins possible et chacun d'eux met même une sorte de coquetterie à posséder à la Banque un fort solde créditeur. Ainsi, ce solde, à l'heure qu'il est, dit M. Leviez, est d'environ 200 millions.

M. E. **Brelay** pose encore quelques questions au sujet de la convention prochaine entre l'État et la Banque. Il ne se trouve qu'à moitié rassuré quand des voix autorisées lui assurent que, par cette convention, la Banque n'aliène en rien son indépendance, ne se dépouille d'aucune de ses prérogatives, mais consent simplement à abandonner à l'État une partie, — le huitième environ, — de ses bénéfices.

M. **N.-C. Frederiksen** ne croit pas que le public se refuse à accepter les petits billets. Il cite l'Écosse où les deux tiers de la circulation consistent en petits billets d'une livre; en Irlande, la moitié de la circulation. Même dans des pays comme les Indes il croit possible d'étendre la proportion de billets comme on le

fait du reste déjà ; la grande masse de la population ne connaît même pas la monnaie d'argent. Toute circulation réelle de métaux précieux est un luxe. C'est le bon étalon qui est la nécessité absolue. On a toujours regardé comme nécessaire, pour ne pas risquer des contrefaçons, de ne pas mettre la monnaie trop en dessous de sa valeur réelle, et il croit que cette ancienne expérience tient encore. Il pense que ce sont toujours la routine et les préjugés qui font préférer les écus aux petits billets.

M. **Levasseur** ne veut donner de la discussion qu'un bref résumé.

En réalité, il n'y a pour ainsi dire pas eu discussion. M. Frederiksen a émis une opinion ; il s'est trouvé seul de son avis. Mais M. Frederiksen est un économiste assez fortement armé par ses connaissances personnelles pour ne pas craindre d'engager à lui seul la lutte contre plusieurs, et il vient de montrer en prenant le dernier la parole qu'il ne se croyait nullement hors de combat. Sa thèse est que dans la circulation les petits billets sont préférables à la monnaie d'argent. Avec la baisse de 50 p. 100 la monnaie d'argent présente aux faux monnayeurs un tel appât qu'il craint que la circulation ne soit bientôt encombrée de pièces fausses d'autant plus difficiles à reconnaître qu'elles auront le titre et le poids. Il croit que la monnaie d'argent peut être aisément remplacée puisqu'elle ne figure guère que pour 2 à 4 p. 100 dans les paiements (M. Frederiksen veut parler probablement du commerce qui se traite en banque, car dans la vie journalière des petites gens et dans le paiement des salaires, la monnaie métallique joue le principal rôle). Il voudrait que la monnaie eût une élasticité qui lui permît de se proportionner d'elle-même aux besoins ; la monnaie d'argent reste toujours dans la circulation, tandis que les petits billets sortiraient de la banque ou y entreraient suivant la demande. M. Frederiksen a étendu d'ailleurs son examen par delà les petits billets jusqu'à la circulation fiduciaire en général. MM. Raffalovich, d'Eichthal, Homberg, Yves Guyot, Leviez, de Chasseloup-Laubat n'ont pas la plus petite confiance dans les petits billets ; le premier félicite la Russie de passer graduellement à la circulation métallique ; le second se souvient du désagrément que causaient les petites coupures graisseuses de l'Autriche ; le troisième pense que les petits billets resteraient plus longtemps que les gros sans retourner à la Banque et que, faute de contrôle, il y aurait beaucoup de billets faux. M. Leviez se souvient qu'en 1871 les petites coupures de 1, 2, 5 et 10 francs qu'un syndicat de cinq banques avait émises

ont eu peu de succès quoiqu'on manquât alors de numéraire. M. de Chasseloup-Laubat invoque l'exemple de Chicago et de New-York pour prouver que l'abondance de la petite monnaie métallique a tempéré la crise monétaire au mois d'août 1893. Tous sont d'avis que si l'on peut falsifier la monnaie d'argent, il est plus facile encore de falsifier la petite monnaie fiduciaire, que cette monnaie fiduciaire n'apporterait aucun avantage en temps ordinaire et qu'elle constituerait un danger en temps de crise.

M. Brelay, en parlant du renouvellement du privilège de la Banque de France, a introduit une question nouvelle. La Société l'en remercie parce qu'elle a fourni à M. Homberg, appuyé de MM. Mercet et Leviez l'occasion de l'éclairer sur deux points : celui du compte courant du Trésor et celui du transfert gratuit des remises des comptables du Trésor. Elle a fourni à M. Mercet l'occasion de montrerqu el service rend la Banque de France comme centre de réescompte et dans quelle infériorité se trouvent à cet égard les États-Unis.

Si la proposition de M. Frederiksen n'a pas ce soir trouvé d'écho, elle a soulevé les remarques d'hommes d'une compétence toute spéciale en matière de circulation et de banque et nous a procuré l'avantage d'une séance intéressante et instructive.

La séance est levée à onze heures.

Le Rédacteur du compte rendu : CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

L'Éloge du travail, par GEORGES RENAUD. — *Paris*, 1895, in-8.

HENRY LÉON. *Malentendus sociaux et politiques*. Préface de M. YVES GUYOT. — *Paris*, Guillaumin et Cie, in-8.

Les Valeurs mobilières et le fisc au Parlement en 1896, par EMMANUEL VIDAL. — *Paris*, 1896, in-8.

La Question de la population en France, par E. CHEYSSON. *Paris*, (s. d.), in-8.

L'Assurance sur la vie et les habitations à bon marché, par E. CHEYSSON. 2e éd. — *Paris*, 1896, in-8.

La Monographie de famille, par E. CHEYSSON. — *Paris*, 1896, in-8.

Annales de la Société d'économie politique. Tome XVI. Annexes et tables. — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1896, in-8.

Statistica del commercio speciale di importazione e di esportazione, dal 1° *gennaio al* 31 *settembre* 1896. — *Roma*, 1896, in-4.

Statistica giudiziaria civile e commerciale per l'anno 1894. — *Roma*, 1896, in-4.

Statistica giudiziaria penale per l'anno 1894. — *Roma*, 1896 in-4.

Rapport fait au nom de la commission du budget chargée d'examiner le projet de loi (rectifié) portant fixation du budget général de l'exercice 1897. (Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes), par M. Charles-Roux. — *Paris*, 1896, in-4.

PÉRIODIQUES

Annales des ponts et chaussées, Bulletin de l'Office du travail, Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris, Revue des Sociétés, Journal des assurances, Journal de la Société nationale d'horticulture de France, Le Rentier, L'Union nationale, Bulletin mensuel de statistique de la ville de Buenos-Ayres, Revue économique de Bordeaux, Memorias y revista de la Sociedad cientifica « Antonio Alzate », Droit financier, Bulletin trimestriel de l'Institut des actuaires français, Bulletin mensuel du commerce extérieur de l'Égypte, Annales du commerce extérieur, Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

COMPTES RENDUS

ANNUAIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE ET DE LA STATISTIQUE, 1896, 53e année.

Si on aborde quelque jour la réforme des offices ministériels, on se heurtera à une grosse difficulté financière.

En me reportant aux tableaux de l'annuaire, je trouve que le prix d'achat, total, des offices ministériels s'élève à la somme rondelette de 851 millions. Dans vingt ans ce total atteindra le milliard. Pour racheter il faudra, en outre, indemniser. La réforme par le moyen du rachat ne se fera pas pour rien.

Ces offices rapportent bon an mal an près de 178 millions. Dans ce chiffre ne sont pas compris les bénéfices des soixante avocats à la Cour de cassation. Voici le dénombrement des offices ministériels : 8.910 notaires, 60 avocats au Conseil d'Etat, 289 avoués d'appel, 2.338 avoués de première instance, 372 commissaires-priseurs, 26 greffiers d'appel, 359 greffiers de première instance, 223 greffiers de tribunal de commerce, 2.872 greffiers de justice de paix, 113 greffiers de simple police, 4.813 huissiers. En tout, un corps d'armée d'un peu plus de vingt mille officiers ministériels, un corps plus nombreux que celui des officiers de l'armée de terre.

Si l'on bornait la réforme au personnel intéressé dans la procédure devant les tribunaux, on laisserait de côté les notaires qui représentent le joli chiffre de 634 millions et les commissaires priseurs. La réforme porterait alors sur un ensemble d'offices dont le prix d'achat a été de 289.990.367 francs et qui rapportent 59 millions (20 p. 100 environ).

Il serait fort intéressant de connaître la variation du prix total de chaque catégorie d'office, depuis le commencement du siècle. La variation s'est faite, sans doute, presque toujours dans le même sens : les prix d'achat ont augmenté.

L'accroissement de la richesse se reflète dans le mouvement des valeurs successorales pour lequel nous trouvons, page 60 de l'annuaire des chiffres intéressants ; nous en choisissons quelques-uns exprimés en millions de francs :

En 1840 les	valeurs successorales atteignent	1.606
1861	—	3.636
1880	—	5.265
1892	—	6.404
189	—	5.749

Les donations n'ont pas subi les mêmes variations : en 1869, elles sont de 930 millions, leur chiffre dépasse quelquefois le milliard, puis descend : en 1894, il est à 994 millions après avoir atteint 1.127 en 1872 et être remonté à 1.012 en 1892.

En ce qui concerne les valeurs successorales, une chose frappe, c'est que la progression semble se ralentir sensiblement. Les chiffres de 1880 à 1894 ne marquent pas un progrès aussi sensible que celui qu'accuse la période de huit ans : 1872-1880, où les chiffres passent de 3.951 millions à 5.265 millions. Peut-être bien la singularité de ces chiffres s'explique-t-elle par ce fait que beaucoup des valeurs créées sont des valeurs mobilières au porteur dont la dissimulation est facile, et qui ne sont pas déclarées lors des successions.

La même raison expliquerait ce que nous venons de trouver dans le tableau des donations. Pour éviter les frais d'acte d'enregistrement, etc., on donne souvent des valeurs mobilières.

Passons à un autre impôt, celui-là fort détestable, celui du sel. Pour l'apprécier nous pourrons consulter dans l'annuaire, l'ensemble des tableaux reliés par des phrases explicatives, et qui constitue une étude fort curieuse sur la production et la consommation du sel en France. Cette étude est signée Eugène Lebeuf. Autrefois la consommation personnelle était de 12 livres 1/5 par tête d'habitant dans les pays de grande gabelle où le prix était souvent de 62 livres les 100 kilogrammes ; elle atteignait 20 à 25 livres dans les provinces franches où les droits étaient moindres.

De 1816 à nos jours la consommation présente des caractères de stabilité.

La consommation personnelle est de 5 à 6 kilogrammes par tête jusqu'en 1848 ; l'impôt ayant baissé, la consommation monte d'un saut à 8 à 9 kilogrammes, puis reste à ce taux. Si l'on admet que le sel plus épuré est d'un meilleur emploi que le sel impur, les 18 livres qui représentent la consommation individuelle équivalent à peu près aux 23 ou 24 livres des bons pays d'autrefois.

9 kilogrammes par an correspondent à 173 grammes par semaine, 24 ou 25 grammes par jour et par tête.

La diminution de l'impôt ou sa suppression aurait des effets heureux surtout dans l'industrie agricole.

Si l'emploi du sel dans la nourriture du bétail se généralisait, la consommation augmenterait dans des proportions extraordinaires.

L'impôt est le seul obstacle. La mise en vente de sels dénaturés escortée de complications paperassières ne supprime pas l'obstacle.

Plus grands encore seraient les effets de la suppression de l'impôt sur le sucre. Mais nous n'aborderons pas cette question encore que

nous trouvions dans l'annuaire de 1896 plusieurs documents concernant le sucre.

Ce que nous avons dit suffit à montrer que l'annuaire de 1896 contient comme le précédent nombre de tableaux intéressants et qu'à chaque page on pourrait attacher des réflexions et des études.

LÉON ROQUET.

LA BAISSE DU TAUX DE L'INTÉRÊT. — CAUSES ET CONSÉQUENCES, par GASTON SAUGRAIN. Paris, Larose.

Malgré le titre que M. Saugrain a donné à son livre, la baisse de l'intérêt, considérée en ses causes et ses conséquences, est loin d'être la seule question qui y soit traitée. Elle n'en forme même qu'une faible partie, et aucun de ses lecteurs ne songerait certainement à s'en plaindre. Tout ce qui concerne le prêt s'y trouve envisagé, et chacun des chapitres de ce livre est une excellente étude. Je ne ferais quelques réserves que pour sa partie historique, réellement trop courte ; je serais tenté de dire : trop négligée. Peu de questions, cependant, présentent autant d'intérêt, dans leurs successives transformations que celle du prêt. Elle répand sur tout le passé, par ces transformations elles-mêmes, des vues économiques, politiques, religieuses très curieuses et souvent très importantes. M. Saugrain. docteur en droit, a certainement lu la préface du commentaire de Troplong sur le prêt, l'un des plus remarquables écrits de ce savant légiste ; comment n'a-t-il pas cherché à l'imiter ou du moins à l'analyser ? « Nous passerons rapidement, dit-il, sur une époque où il est difficile de déterminer l'influence des causes que nous avons étudiées, les effets étant cachés par les conséquences du régime auquel étaient soumis les prêteurs d'argent. » Mais pourquoi cela ? il sied au moins d'exposer ce régime que l'on connaît très suffisamment et d'en révéler les conséquences. M. d'Avenel lui-même restreint beaucoup trop à mon avis, le récit des incertitudes, des oppressions, des convoitises, des maux de ce régime, lorsqu'il écrit dans ses récentes et si méritoires recherches sur notre état social : « La législation spéciale et incohérente appliquée pendant quatre cents ans, par les princes de l'Europe aux tristes banquiers de leurs Etats, juifs et lombards, traités tantôt comme des vaches à lait qu'on nourrit à discrétion pour qu'elles rendent davantage, tantôt comme des ennemis de la paix publique que l'on rançonne et que l'on détruit. Tolérés, expulsés, rappelés, ces instruments odieux et nécessaires au crédit demeurent dans le monde civilisé du XIIe au XVIe siècle comme l'oiseau sur la branche — oiseaux

à demi-sauvages sur des branches à moitié pourries — vont, viennent, dressent ou replient leurs bancs et leurs tables de changeur sur les places des villes, ouvrent et ferment leurs échoppes selon les besoins et les caprices des potentats et des foules. » Ce n'est pas d'ailleurs seulement du XIIe au XVIe siècle qu'il en a été de la sorte ; qui ne sait les prescriptions de la loi des XII tables pour les emprunteurs, ou ne se rappelle le Shylock de Shakespeare ? J.-B. Say rapporte avec surprise que le roi Jean autorisait les juifs à prêter sur gage au taux de 86 pour 100 par an, tout en falsifiant les monnaies dès l'année suivante ; mais Brutus ne prêtait pas à beaucoup moins.

Le *nummus non nummum parit* d'Aristote a sans cesse été répété de l'antiquité jusqu'à nous, mais n'a jamais été justifié. C'est que l'on a toujours su se faire payer l'abandon de son capital, et la prime du risque qu'impose cet abandon. Abandon qui se paie d'autant plus cher, en outre, que les capitaux sont plus rares, par conséquent plus précieux et plus recherchés ; prime d'autant plus élevée que les risques de toutes sortes, privés ou publics, généraux ou personnels, ordinaires ou accidentels, sont plus à redouter. Aussi toutes les fois que les capitalistes ou les prêteurs se sentent plus menacés, augmentent-ils leurs garanties, et ce sont les emprunteurs, que l'on se proposait de favoriser, qui ont à pourvoir à ces garanties, dont la première est un gros intérêt, M. de Fontenay, l'un des plus dévoués amis de Bastiat, l'a très-bien expliqué, dans un de ses derniers écrits, auquel renvoie justement M. Saugrain. « La loi a beau gêner les conditions du prêt, dit M. de Fontenay, elle ne supprime pas pour cela les besoins d'emprunt, ces besoins s'évertuent à tourner l'obstacle. Partout où le marché à ciel ouvert est légalement entravé, il se crée un marché illégal et clandestin. La douane et la prohibition aux frontières font naître la contrebande. L'usure est la contrebande du prêt. Plus la loi devient vigilante et sévère en fait de répression, plus le nombre de ceux qui font métier de l'éluder tend à se restreindre et plus s'accroissent les risques qu'ils encourent en la fraudant. C'est une double raison pour que les conditions de l'emprunt extra-légal deviennent plus onéreuses ; d'une part, parce que les capitaux interlopes se font d'autant plus payer qu'ils sont plus rares ; de l'autre, parce que la prime d'assurance contre les risques des poursuites que court le prêteur vient retomber sur l'emprunteur en aggravation de l'intérêt. En poursuivant l'usure, la loi ne fait donc que la rendre plus âpre et plus ruineuse pour les malheureux. »

Je parais sans doute trop insister sur le double principe de l'intérêt ; mais ces deux principes ne sont-ils pas les bases mêmes du crédit, cette puissance immense des nations modernes, si mal constituée et

si faible encore parmi nous, hors des grands centres d'affaires. En veut-on une preuve qui surprendra, certainement, bien des personnes ? Je pourrais citer tout un arrondissement, presque tout un département du centre de la France, où le taux d'intérêt prélevé par les banquiers n'est pas encore au-dessous de 8 p. 100. J'y lisais, il n'y a pas huit jours, une lettre de l'un de ces banquiers, le dernier établi, où il était écrit : Notre maison ne prête que sur hypothèques ou sur billets à deux signatures ; les prêts sont à 8 p. 100, renouvelables tous les trois mois, et l'intérêt est payé d'avance ? Qu'en dit-on ? Et que vaut la loi de 1807. Puisque l'on s'apprête à renouveler le privilège de la Banque de France, l'on ferait bien de se rendre compte des faits passés sous ce monstrueux monopole, le seul d'une telle nature dans le monde entier, en comparant ces faits à ceux que l'on rencontre ailleurs, en Ecosse, notamment, le pays le plus libre encore pour ses banques, les plus utiles des institutions de crédit. Les économistes qui, les premiers, ont soutenu la liberté des banques ou ceux qui la soutiennent encore, ne sont vraiment pas aussi repréhensibles qu'on l'a prétendu, en oubliant au reste, ce qu'est la liberté du travail ou des transactions.

Nos syndicats agricoles pouraient, sous ce rapport, rendre aux campagnes d'immenses services, en créant, ainsi que dans le Jura, des sociétés de crédit agricole. Et déjà, heureusement celles de Poligny, de Saint-Claude et de Lons-le-Saulnier commencent à être imitées dans d'autres départements. Peu de progrès se compareraient à celui-là.

L'exagération de l'intérêt que je viens de rappeler, est d'autant plus remarquable que le taux n'en avait jamais été aussi bas qu'à présent en général et qu'il tend sans cesse à s'abaisser encore. Les emprunts publics, les conversions de rentes, le cours des valeurs cotées aux bourses publiques, d'une part, comme de l'autre, le développement des capitaux, la facilité de leur transport, leur plus grande sécurité indiquent et expliquent suffisamment ce bienfait. Ce n'est plus d'ailleurs la Hollande où l'intérêt est aujourd'hui le moins élevé, ainsi qu'au XVIIe et au XVIIIe siècles, c'est l'Angleterre, dont les consolidés, qui ne rapportent que 2 3/4 p. 100, cotaient en avril dernier 114 francs. Et c'est à raison de l'énorme richesse de ce pays que M. Giffen évaluait dernièrement à 50 milliards en plus des valeurs étrangères possédées par ses compatriotes qu'il en est ainsi. Jusque dans les campagnes les plus retirées d'Ecosse, l'on emprunte aisément à 4 p. 100. Le grand obstacle à une baisse plus prononcée de l'intérêt pour toutes les nations européennes, c'est en ce moment l'impôt ; et la France, étant la plus taxée d'entre elles, est naturellement celle où cet obstacle est le plus puissant. C'est à cela avant tout et à nos lois, comme à nos rêveries

socialistes que nous devons d'être en décadence, comparativement aux autres grands Etats industriels, depuis dix ou douze années. Il serait grand temps de nous en convaincre.

M. Saugrain fait observer que le renouvellement industriel de 1845 à 1865, avait immobilisé dans notre pays, en constructions, en machines, de très nombreux capitaux et avait ainsi relevé le taux de l'intérêt. Mais ces capitaux se sont amortis et procurent maintenant de nouvelles richesses. « Les progrès industriels, écrit justement M. Saugrain, qui nécessitent une grande dépense de capitaux fixes, n'élèvent le taux de l'intérêt que momentanément et le font baisser ensuite. » Les applications des nouvelles inventions réduisent les frais de production et accroissent l'épargne, — M. Neymarck s'est plu de son côté, à calculer, traitant aussi du même sujet, les sommes à amortir jusqu'en 1900 seulement sur les emprunts de quelques villes, les bons trentenaires du canal de Suez, les actions et les obligations du gaz et arrive à un total réellement prodigieux. Qu'on pense également à ce que nous procurera un peu plus tard, la seule échéance des concessions de nos chemins de fer. Que de remboursements, d'allègements aurions-nous à espérer si nous étions assez sages pour ne pas escompter ces rentrées et ne pas nous endetter encore! Rien ne vaut pour un peuple, je le répète de nouveau, l'abaissement de l'intérêt. M. Levasseur l'appelle, dans son grand ouvrage sur *La population française*, la révolution sociale de beaucoup la plus efficace pour le bien-être général ; il a raison. Seuls, les rentiers et les pensionnaires en souffrent ; mais eux-mêmes bénéficient de la diminution des loyers et de presque toutes les consommations qu'entraine, directement ou indirectement, cet abaissement. C'est même en obligeant au travail pour conserver la position qu'on occupe dans la société, tout en procurant les facilités de s'y adonner utilement, que les baisses d'intérêt sont si favorables à toutes les classes ouvrières.

Je ne crois pas avoir besoin d'appeler l'attention sur les différences que M. Saugrain propose ou approuve à l'occasion du sujet qu'il traite, comme, par exemple, entre les *placements de reproduction* et les *placements de consommation*, ni sur les subtilités inutiles qu'il rejette, comme les distinctions entre les *capitaux productifs* et les *capitaux lucratifs*. Mais je terminerai par une dernière, et très juste observation de cet auteur, qu'il doit à Léon Foucher. « La solidarité des marchés, dit-il, rend peut-être les variations de l'intérêt plus fréquentes ; car dès qu'une cause de variation se produit à un endroit, elle se répercute aussitôt sur les autres places ; mais par contre les variations sont atténuées et se font moins vivement sentir. » Selon Léon Faucher le crédit qui semblait autrefois avoir des nerfs d'acier et l'épiderme en-

durci, a contracté le caractère impressionnable et le tempérament délicat de la sensitive. »

GUSTAVE DU PUYNODE.

LA RESPONSABILITÉ DES ACCIDENTS DONT LES OUVRIERS SONT VICTIMES DANS LEUR TRAVAIL, par E. TARBOURIECH. Un vol. in-8°, Paris, V. Giard et E. Brière, 1896.

Un des divers problèmes que présente la question sociale est celui du risque professionnel, c'est-à-dire de « la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail ». M. Tarbouriech s'en est occupé spécialement ; et même déjà, nous dit-il, sa « thèse de doctorat, que la Faculté de droit de Paris jugea digne d'un prix, donnait en 1889, une analyse complète du contrat passé entre les patrons et les compagnies d'assurances tant pour indemniser les ouvriers victimes d'accidents que pour se couvrir eux-mêmes de leur responsabilité civile ».

En 1895, le souci de la question sociale a amené une fondation nouvelle, celle du « Collège libre des sciences sociales », où, pour grouper l'enseignement des doctrines qui prennent leur source dans notre état moral et économique, des cours sont faits par les partisans même de ces doctrines, en sorte que, alternativement, l'un expose les principes de l'économie politique, un autre ceux du collectivisme et encore ceux de l'école Le Play, ceux du positivisme d'Auguste Comte, ceux également du plus pur christianisme ; ni l'histoire ni la statistique n'ont été omises et il a été accordé aussi à M. Tarbouriech de pouvoir professer « quelques leçons sur les accidents du travail » : c'est ce cours qui lui a fourni la matière de son livre.

L'auteur, dans ce collège libre des sciences sociales qui se propose de préparer les éléments d'un « Code de travail », inaugurait ainsi une section d'enseignement, celle de la législation.

En France, la législation actuellement, sur ce point, est l'article 1382 du Code civil de 1804 complété par les articles qui le suivent. Cet article dispose que « tout fait de l'homme qui cause un dommage à autrui oblige celui par la faute de qui il est arrivé à le réparer ». Tel est le texte auquel, jusqu'ici, la réparation des accidents du travail a été rattachée par la jurisprudence française. Mais cette jurisprudence et, à la fois, la doctrine ont varié. De là, des incertitudes, à mesure surtout que, par suite du développement croissant de l'industrie, les rapports entre patrons et ouvriers se sont compliqués, éveillant l'attention du législateur.

Dès l'année 1880, à la Chambre des députés, une première proposi-
ion de loi avait été déposée, suivie de plusieurs autres, et toutes abou-
issaient à un projet adopté le 23 octobre 1884. Ce projet, devenu caduc
ar le renouvellement de l'assemblée, fut jugé insuffisant et, le 10 juil-
et 1888, la Chambre trouvait une nouvelle rédaction que le Sénat, lors-
u'il en fut saisi, laissa de côté pour lui en substituer, le 20 mai 1890,
ne toute différente, dont la Chambre, à son tour, ne tint pas compte,
préférant reprendre son texte de 1888 d'où, en le modifiant, elle tira
ne loi du 10 juin 1893. Mais le Sénat, n'ayant pas accepté cette loi,
n a voté une autre le 5 décembre 1895 en première délibération et,
lus ou moins modifiée, en seconde délibération le 24 mars 1896.

La Chambre va avoir maintenant à se prononcer. Le Sénat et elle,
près que tant de projets ont été promenés de la sorte pendant plus de
louze ans, finiront sans doute par s'entendre pour en voter un ; et le
ays, dans l'arsenal de ses lois, en comptera une de plus.

Eh bien ! cette loi votée aura, entre autres caractères à lui reconnaître,
n ne se le dissimule pas, celui d'être une concession faite au socia-
isme, avec l'espérance peut-être de l'avoir enfin satisfait ; et il est à
révoir, au contraire, que le socialisme se prévaudra du succès obtenu
our accroître encore ses exigences. D'un autre côté, les patrons, dont
es charges et les risques seront rendus plus lourds, voudront proba-
blement s'en dédommager par un abaissement des salaires. Où sera
lors l'avantage soit des patrons soit des ouvriers ?

Assurément, c'est très bien de faire des lois ; elles sont préférables à
arbitraire du juge. Mais tout au moins faudrait-il être sûr qu'elles ne
iendront pas empirer la situation.

Il est un principe, celui de l'offre et de la demande, principe de la
iberté des conventions, qui fournit une règle très pratique pour les
elations entre patrons et ouvriers. Pourquoi, demanderont des hommes
réfléchis, légistes et économistes, au lieu de maintenir ce principe et
l'en élargir le fonctionnement, introduire chez nous des procé-
ures exceptionnelles et spéciales dont l'effet serait de faire des ou-
riers une classe privilégiée et qui, pouvant convenir par exemple à
'Allemagne, sont certainement en désaccord avec l'esprit qui est celui
e la législation française depuis 1789 ?

M. Tarbouriech admet bien que, si un système a été adopté en Alle-
nagne, ce n'est pas une raison pour qu'il le soit en France, parce que,
n effet, il en convient, « rien n'est plus dangereux que de transplanter
es institutions nées d'un certain milieu social et économique dans un
ertain qui n'est peut-être pas préparé pour les recevoir ». Et, toutefois,
'est une large réforme législative qu'il croit nécessaire et qu'il ré-
lame. Or, la Chambre des députés, on le voit assez par sa loi votée le

10 juin 1893, ne paraît comprendre cette réforme que comme une copie du système allemand.

Le problème est donc des plus obscurs, des plus graves aussi et, à moins qu'il ne puisse être écarté, très urgent à résoudre; car la France, toute démocratique qu'elle soit, est bien de tous les Etats celui où jusqu'ici il a été le moins fait législativement, le moins innové dans les relations entre patrons et ouvriers comme pour tout ce qui est de la question sociale. Et on veut enfin faire quelque chose !

Le livre de M. Tarbouriech vient ainsi à son heure. Dans ce volume, l'auteur résume les rapports qui ont été présentés et les discussions qui ont eu lieu dans les assemblées parlementaires, les congrès, les sociétés ou corps constitués ; il a su très bien réunir, condenser, étudier tout ce qui entre dans son sujet. Et il annonce que, quand la loi attendue aura été définitivement votée, il consacrera un second volume aux dernières discussions parlementaires et à un commentaire des articles.

Ces deux volumes mériteront d'être lus ; ils le seront et ils intéresseront, non pas seulement ceux de leurs lecteurs qui partageront les opinions de l'auteur, mais tout autant et peut-être même davantage encore ceux dont les opinions seront différentes, parce que l'esprit de l'homme est ainsi fait qu'il aime la contradiction.

LOUIS THEUREAU.

L'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL DES FEMMES. FONDATIONS DE LA VILLE ET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS.

Sous ce titre, Mlle Malmanche, inspectrice de l'Enseignement commercial de la Ville de Paris, et membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique, a fait, à Bordeaux, au 3e Congrès international de l'Enseignement technique, en septembre 1895, une communication, qui mériterait d'être reproduite in extenso dans toutes les Revues qui s'occupent d'éducation et d'instruction. On sait quelle est en cette matière la compétence de Mlle Malmanche, au nom de quelle expérience elle parle, et avec quel dévouement, depuis une trentaine d'années, elle a enseigné elle-même, et dirigé ou formé la plupart des femmes auxquelles sont confiés aujourd'hui les cours dont elle a la haute direction. Nous lui devons en particulier, nous autres économistes, toute notre gratitude, pour avoir introduit, partout où cela lui a été possible, des leçons élémentaires d'économie politique, à côté des autres leçons, d'une utilité en apparence plus immédiate et plus

cte, qui sont offertes chaque jour à l'intéressante clientèle des rs du soir.

omment ces notions sont données ; comment ,pour mieux dire, là sont suivis les conseils de Mlle Malbranche, on tire parti de toutes occasions, pour éclairer l'intelligence, pour élever l'âme et pour ner et fortifier le caractère des élèves, on en jugera par les pages près, que j'extrais textuellement du compte rendu publié par la iété philomathique de Bordeaux.

Très pénétrée de son œuvre moralisatrice, la Chambre de com-ce a toujours considéré ses cours du soir, non seulement comme établissements d'instruction, mais aussi comme des abris où l'âme a jeunesse trouverait les encouragements et le réconfort qui sou-nent dans les épreuves et inspirent les énergies durables. Filles tisans ou d'employés, les jeunes filles ont vu la peine et le sacri- souvent les privations et la misère, s'installer au foyer domesti- Il importe donc, à cet âge périlleux où les tentations sont grandes volonté fragile, de les protéger contre les dangers et de les armer la résistance au mal et pour l'accomplissement du bien.

A côté de l'enseignement technique solidement et sérieusement né, sont faites des lectures-conférences sur des sujets d'une haute ortance sociale, capables d'éclairer les femmes sur les grandes stions qui intéressent ceux qui travaillent et qui produisent : *la oyance, l'épargne, les moyens d'acquérir le crédit, le bon emploi emps, de l'intelligence et de l'argent, etc.*

La vie des grands ouvriers,des grands inventeurs,de tous ceux dont beur incessant a donné à la société moderne un bien être inconnu a cent ans, même des plus fortunés, ces grandes et nobles exis-es sont mises sous les yeux des élèves, qui se sentent ainsi encou-es à apporter leur part de travail consciencieux à une société qui ecte au plus haut point l'effort et le sacrifice.

Les lectures et ces conférences, rédigées par les élèves, les mettent ommunication directe avec les professeurs, permettent à ces der-s de les bien connaître, de pénétrer dans leur âme, de redresser corriger ce que l'amertume de la vie, l'excès de l'orgueil ou l'in-sance du bon sens y auraient déposé de germes pernicieux ou açants.

Dans la très belle conférence qu'il a faite hier, M. Paulet nous a « Les cours d'adultes seront techniques ou ne seront pas. » Je s vous dire à mon tour qu'attirer des élèves par une enseigne, une ette qui leur promette de leur donner des moyens de gagner leur c'est bien ; mais qu'il y a plus et mieux à faire.

Les adultes ne doivent pas être pour les maîtres des unités de pré-

sence qu'on oublie dès que la classe est finie. Ce sont des âmes sur lesquelles nous avons le devoir d'agir pour les élever, les cultiver, les diriger et aussi pour les consoler et leur adoucir la peine de vivre.

« Il y a dans nos élèves des enfants très malheureuses, malheureuses chez leurs parents, malheureuses à l'atelier, malheureuses par le contraste entre leur misère et le luxe et les séductions de la grande ville. Il n'est pas difficile, aux yeux exercés d'une maîtresse vigilante, de lire sur ces jeunes visages et d'y découvrir les causes de la souffrance, et il suffit bien souvent d'un bon sourire et d'un regard attendri pour provoquer une confidence qui sera l'occasion d'un bon conseil, d'une direction utile ou d'un secours précieux. N'oublions pas que, depuis leur sortie de l'école, ces enfants n'ont rien entendu qui les moralise, qui les réconforte, qui gouverne leur bonne volonté. Tout, pourtant, dans la classe du soir, doit être prétexte à des leçons, à des avis, à des encouragements. Et je ne demanderai pas pour ce cours de morale un programme détaillé, officiel, solennel, je ne demanderai même pas une place spéciale dans l'emploi du temps. La maîtresse ingénieuse devra tirer parti de tous les menus incidents dont fourmille la vie scolaire, et la leçon durera, suivant les circonstances, trois minutes ou un quart d'heure, peu importe.

« Les professeurs des cours du soir auront bien vite conquis leur auditoire s'ils mettent à son service des qualités faites de bonne humeur, de gaieté, d'aménité. On domine très vite ceux qu'on aime et ceux qui nous aiment. Du reste, nos élèves nous apportent de bonnes dispositions que nous serions coupables de ne pas développer. Si ces enfants étaient vicieuses ou mauvaises, elle ne viendraient pas à nous. Il faut donc les encourager et les fortifier dans leur désir de bien faire en leur racontant la vie de ceux qui sont l'exemple et l'honneur du pays. Chaque ville a ses grands hommes, ses célébrités de clocher, dont il sera bon de retracer le labeur utile à eux et aux autres. Il faut surtout leur répéter sans se lasser que la résignation a toujours mieux valu que la révolte et leur donner confiance en la Providence des honnêtes gens, qui ne manquent jamais à ceux qui la méritent.

« Et peu importe que le grain lève ici ou là ! qu'il germe maintenant ou plus tard ! ce qui importe, c'est de jeter à pleines poignées la moisson future aux sillons.

Je le répète, nous avons à remplir un devoir social urgent, pressant, impérieux, et les adultes attendent de nous quelque chose de plus que des connaissances techniques bien sèches et bien insuffisantes devant les difficultés de ces vies précaires, où chaque jour amène une peine nouvelle.

En vous parlant de l'action consolante que nous pouvons avoir sur

ces âmes d'enfants, il me revient à la mémoire une des plus belles sourates du Coran. « A quoi reconnaîtra-t-on que la fin du monde est venue ? » demandait-on au Prophète. — « Ce sera le jour où une âme ne pourra plus rien pour une autre âme. »

« Nous avons autour de nous bien des âmes à consoler, à soigner, à guérir. Ne nous y épargnons pas. »

Tout commentaire serait pour le moins superflu ; et je n'ai garde d'en essayer aucun.

FRÉDÉRIC PASSY.

PREMIÈRES NOTIONS D'ÉCONOMIE SOCIALE, par TR. VILLARD, membre du Conseil supérieur du travail. Paris, Armand Colin.

« Ces premières notions d'Economie sociale, dit M. Villard, s'adressent aux adolescents qui, sur le point de quitter l'enseignement scolaire, vont aborder l'enseignement professionnel. Il semble utile de leur dire que cette vie nouvelle, où ils seront obligés déjà de se gouverner eux-mêmes, sera leur entrée dans la *Société* ; que la *Société* est constituée selon certaines règles ; qu'il faut les apprendre pour pouvoir se diriger et atteindre au bien-être..... Il semble utile d'expliquer aux enfants les avantages de certaines institutions telles que : *Caisses d'épargne*, *Assurances*, *Associations*, etc. ; de leur donner quelques notions sur la statistique et sur certaines conditions générales de l'existence sociale. Institutions et connaissances malheureusement encore ignorées, ou mal comprises..... Certes, il est bon d'apprendre à l'enfant combien glorieuse a été la France à diverses époques. Mais n'est-il pas aussi nécessaire de lui enseigner les moyens d'éviter le dénûment et d'atteindre, sinon au bonheur, tout au moins à ce que la vie peut en donner ? N'est-ce pas le vrai progrès, le vrai devoir du maître ? »

J'ai laissé à dessein M. Villard dire lui-même ce qu'il a entendu dire, et quel but il s'est proposé.

L'a-t-il complètement atteint ? Cela dépend de la façon dont on entend son titre. Sur ce titre on pourrait croire que c'est un manuel élémentaire d'Economie politique de plus, que la librairie Armand Colin met à la disposition des maîtres et des élèves.

C'est bien un manuel en effet, un catéchisme pour mieux dire, car c'est par demandes et par réponses, forme qui a ses avantages, et pour laquelle certains éducateurs professent des préférences ; mais qui, je l'avoue, ne me paraît pas la plus heureuse, et risque peut-être,

en s'adressant surtout à la mémoire, de ne pas faire à la réflexion une part suffisante.

Ce n'est pas un traité, si élémentaire qu'il soit, d'Economie politique, ou sociale, pour prendre le mot adopté par l'auteur. M. Villard n'a pas eu la prétention de donner, dans ces soixante pages, comme l'a fait jadis Burdeau, et comme l'avait fait antérieurement un auteur allemand, Otto Hubner, traduit par Le Hardy de Beaulieu, un exposé sommaire de l'ensemble du mécanisme social. Il a choisi, comme on pourrait déjà le soupçonner par quelques-unes des paroles que j'ai citées, un certain nombre de questions seulement : celles, surtout, qui se rapportent à l'*association,* par conséquent à l'*assurance*, à l'*épargne*, à la *coopération* et à la *statistique*. Sur ces questions du moins on le consultera avec profit. Il a su donner à la fois, sur l'origine des institutions dont il parle, des renseignements et des éclaircissements qui attestent des recherches personnelles ; et, sur leur fonctionnement et leur état actuel, des indications précises et pratiques. Je ne suis pas bien sûr que les jeunes gens auxquels ce petit livre est destiné l'apprennent par cœur. Et je n'oserais peut être pas leur en donner beaucoup le conseil. Mais ils se trouveront bien de l'avoir lu et de le garder sous leur main pour le consulter au besoin.

FRÉDÉRIC PASSY.

LE COMMERCE DU BOIS DE CHAUFFAGE ET DU CHARBON DE BOIS A DIJON AU XVIIIe SIÈCLE, par ETIENNE PICARD, inspecteur des forêts, 1 brochure, Darantière, imprimeur. Dijon 1896.

Il faut ou que l'âme du commerce soit singulièrement chevillée au corps des trafiquants ou que leurs bénéfices aient été effectivement considérables pour que les marchands de bois de chauffage de Dijon n'aient pas abandonné le métier en présence des tracasseries que ne leur ménageait pas le Parlement de Dijon au XVIIIe siècle. Le roi avait beau soutenir leurs intérêts, c'est-à-dire la liberté des transactions, les arrêts de son conseil restaient lettre morte pour messieurs du Parlement qui trouvaient dans les officiers de la municipalité des exécuteurs trop dociles de leurs sentences, bien qu'elles fussent formellement en contradiction avec les édits royaux. Les consommateurs étaient parfaitement défendus alors, certes; l'étaient-ils utilement? c'est une autre affaire.

La mairie de Dijon s'était de tout temps préoccupée d'assurer à ses administrés un large approvisionnement de combustible ; elle poussait

même si loin la sollicitude à cet égard qu'elle ne tolérait pas l'instal-
ation de forges et fourneaux à une distance moindre de cinq ou six
eues de la ville. Le Parlement se montrait tout aussi sévère : en
535, il rendait une ordonnance ayant pour fin de faire démolir la
orge du Pont-de-Pany qui en était trop proche Plus tard, la Mairie,
e plus en plus opposée au développement de l'industrie métallurgique
ntour de Dijon, décidait qu'on ferait requête au Parlement contre la
onstruction de forges, pour toute l'étendue du bailliage, dans la
ainte qu'elles n'amenassent la cherté du bois tant pour la construc-
on que pour le chauffage. Pourtant ces craintes semblent bien vaines
uisqu'en 1777 le bailliage de Dijon comptait encore 9.800 arpents de
ois et que la province de Bourgogne passait pour une des plus favo-
sées sous ce rapport. Le Parlement qui était toujours du côté de la
airie pour restreindre la liberté du commerce aurait sans doute fait
roit à la requête si les Etats n'avaient repoussé la proposition, nous
it M. Picard dans l'intéressante étude à laquelle nous empruntons
ous ces détails pris dans les archives et la bibliothèque de Dijon.

La réserve d'un périmètre d'approvisionnement n'était pas la seule
réoccupation des magistrats ; ils prétendaient encore protéger les
ibitants contre les tromperies sur la quantité et la qualité des com-
ustibles ainsi que contre la surélévation des prix : la longueur et la
rgeur que devaient avoir les sacs de charbon de bois étaient dûment
diquées et pouvaient être vérifiées à l'étalon de le mairie. Devançant
dix ans l'autorité royale, les magistrats de Dijon avaient établi la
xe en 1478. « Le moule de bois de montagne se vendra au prix de
gros, disait le règlement ; le bois de bas pays IIII gros demi ; le cent
fagots IIII gros. Le bois de moule aura trois pieds de long. » De nou-
aux règlements vinrent à diverses époques renforcer ces disposi-
ons Quand les villageois qui amenaient sur les marchés de Dijon le
ois, les fagots et le charbon de bois se contentaient d'établir un prix
odéré, la mairie laissait le commerce libre ; les prix augmentaient-
et des plaintes sur cette cherté se produisaient-elles, les magistrats
empressaient de recourir à la taxe et profitaient de la circonstance
our rappeler aux intéressés les dimensions réglementaires des moules
bois et des sacs à charbon. En 1646 le moule de bois de montagne,
la longueur de trois pieds et demi devait se vendre 3 livres, celle
bois de bas pays, 55 sols ; le cent de fagots de bois de montagne
s au milieu seulement, 25 sols et ceux du bas pays, 18 sols. Aussi
fenses sont faites à même peine que dessus aux habitants d'acheter
lit bois autrement qu'au moule, ajoutait l'ordonnance de 1646.

On ne pouvait donc vendre et acheter le bois autrement qu'au
oule sous peine d'amende. Mais comme tout le monde ne sait pas

mouler et surtout que le roi avait besoin de remplir les caisses de l'Etat, il fut institué en 1696 des offices héréditaires de mouleurs, visiteurs, compteurs, mesureurs et peseurs de tous les bois à brûler et charbons.— Au moins l'extension du fonctionnarisme servait à remplir les caisses de l'Etat dans le bon vieux temps. Et nous osons nous vanter d'être gens de progrès alors que les mêmes mesures ne servent de nos jours qu'à les vider ! — Les ordonnances, les règlements, la création d'un personnel de mouleurs-jurés ne devaient cependant point aisément triompher de l'habitude qu'avaient les Dijonnais de prendre la charretée et non le moule comme mesure dans leurs achats de bois. La preuve en est que, pour la perception des octrois, le tarif publié en novembre 1696 est réglé d'après les moyens de transport. Un chariot à quatre roues chargé d'un moule de bois ou environ payait 6 sols pour l'entrée dans la ville et les faubourgs ; le char à quatre roues portant un cent demi de gros fagots payait 3 sols 4 d.,; le van de charbon, 6 deniers, etc. Cet octroi qui avait été établi le 27 août 1358 par la reine Jeanne pèse encore sur le commerce du bois et du charbon de bois à Dijon, nous dit M. Picard. Que voilà une ville respectueuse des antiquités !

Pendant l'hiver de 1698-1699, les prix du bois de chauffage et des fagots haussèrent et la population les trouvant excessifs se plaignit journellement ; le syndic de la ville fit part de ces doléances à la chambre du conseil de la ville de Dijon qui en date du 29 avril 1699, rendit une nouvelle ordonnance qui fut partout affichée et publiée afin que nul n'en ignorât. Le taux du bois et des fagots y est minutieusement indiqué : le moule de bois flotté pris sur le port, 3 liv. 10 sols ; au charretier pour le charrois du port à la maison de l'habitant, 6 sols, outre le droit d'entrée. Le moule de bois de montagne de la meilleure qualité et bonne grosseur, rendu chez l'habitant, 4 liv. 5 sols. Le moule de bois du pays bas, aussi rendu chez l'habitant, 3 liv. 12 sols. Le moule de bois paré propre aux boulangers, rendu chez l'habitant 4 liv. 15 sols. Le cent de gros fagots, rendu chez l'habitant, 2 liv. 5 sols. Le cent de petits fagots, aussi rendu chez l'habitant, 10 sols.

A la fin du XVIIe siècle, le commerce des combustibles était fait par des marchands de bois ayant chantier en ville ou dans les faubourgs et par des villageois qui amenaient leurs produits à Dijon sur certains emplacements déterminés — interdiction était faite aux charretiers d'aller par la ville offrir leur marchandise ainsi que de vendre bois et fagots à la charrette, — ce commerce n'était donc pas constitué en métier privilégié. Toutes ces difficultés provenaient des entraves que, de temps à autre, la mairie mettait à la liberté des transactions. Nous avons

vu combien jusqu'à la fin du XVIIe siècle les réglementations étaient étroites ; au XVIIIe siècle, loin d'y apporter des atténuations, on les appliqua plus strictement que jamais ; aussi l'antagonisme entre les marchands, qui en appelaient à l'autorité royale et trouvaient en elle un ferme défenseur de la liberté de leur commerce, et le conseil de la ville soutenu par le Parlement, redoubla-t-il. Nous n'entreprendrons pas de résumer le récit de la lutte que les deux partis se livrèrent, sans grand succès pour les marchands du reste ; ceux qui seraient désireux d'en connaître les péripéties trouveront, dans la brochure dont nous nous occupons, amplement à satisfaire leur curiosité. Notons cependant que la protection accordée par le Parlement aux consommateurs de bois et de charbon n'empêcha pas le prix de ces combustibles de hausser presque constamment ; on peut s'en rendre compte en parcourant dans l'un des tableaux placés par l'auteur à la fin de son étude les prix des combustibles, d'après les fournitures faites à la mairie de Dijon, de 1473 à l'an IX. D'autres tableaux — consacrés au taux du bois de moule, aux fagots et au charbon de 1478 à 1789 ; à l'entrée des bois et charbons dans la ville de Dijon en 1765 ; aux grands hivers en Bourgogne au XVIIIe siècle, et à la consommation du charbon de bois par les usines situées dans un rayon de cinq lieues autour de Dijon — complètent fort bien le travail de M. Picard.

M. LR.

UNE VISITE A DUNKERQUE ET DANS LA FLANDRE MARITIME, par ALEXIS MARTIN. 1 vol. avec 10 gravures, 2 cartes et une vue panoramique du port. A. Hemmuyer, éditeur, Paris, 1896.

Quoique dans la plupart des familles il soit en ce moment beaucoup plus question de repos ou d'étude que de voyages, il n'est pourtant pas inopportun de publier une monographie de Dunkerque car, outre les agréments que sa plage de sable fin, une des plus belles de l'Europe, et ses environs : Rosendael, Malo-les-Bains, Bray-Dunes, Hondschoote, Bergues, Gravelines, Bourghourg, Loon-plage et Mardyck, peuvent offrir pendant la saison d'été aux baigneurs et aux touristes, son vaste port présente en tout temps aux voyageurs un asile sûr et, si l'on en juge par la description que donne M. A. Martin dans son introduction, un réel intérêt.

C'est aux temps des premiers Mérovingiens qu'il faut remonter pour trouver les modestes origines de Dunkerque, nous dit l'auteur. Ce n'était encore qu'un hameau de pêcheurs lorsque vers 646 Saint-Eloi, allant évangéliser les Flandres, s'y arrêta. Ses prédications eurent plein succès et

les nouveaux convertis érigèrent une chapelle qui dans la langue d'alors fut appelé *Duyn-Kerche*, église des dunes. Le vieux nom flamand n'a subi avec le temps qu'une modification insignifiante, c'est d'autant plus surprenant que la ville a souvent changé de maîtres et que les guerres lui ont infligé bien des maux ; l'auteur nous les décrit aussi brièvement que possible et nous montre l'énergie de ses habitants finissant par triompher de la mauvaise fortune. Depuis 1849, Dunkerque est relié à Paris par le chemin de fer. Jusqu'en 1868, son port n'avait été fréquenté que par la marine marchande ; cette année-là la division cuirassée de la Manche mouilla plusieurs jours dans sa rade. La marine de guerre eut encore à différentes reprises l'occasion de constater la sûreté de son port, pourtant ce n'est qu'à partir de 1878 qu'on étudia sérieusement les améliorations qu'on devait y apporter pour le rendre accessible aux grands navires, que l'on créa les vastes bassins et que l'on introduisit les perfectionnements qui en font aujourd'hui le quatrième port de France. Comme importance commerciale il suit immédiatement Marseille et le Havre ; depuis le commencement du siècle il a vu son importance maritime croître sans cesse : 252 navires entraient à Dunkerque en 1810 ; 3.999 y pénétraient en 1850 et 5.558 en 1894. Enfin pendant le premier semestre de l'année 1896, 3.917 navires ont jeté l'ancre dans le port, la période correspondante de 1895 n'en montrait que 2.993. Quant au trafic des marchandises qui en 1850 était de 260.608 tonnes, il a été en 1894 de 2.207.977 et, pendant les six premiers mois de 1896, de 1.922.867, en augmentation de 196.608 tonnes sur la même période de 1895. En dehors du trafic de son port, la ville possède encore quelques industries florissantes ; de plus la pêche à la morue dans les mers d'Islande occupe 1.400 de ses marins qui recueillent annuellement à peu près 6.000 tonnes de poisson, et la pêche côtière qui produit surtout du maquereau et du hareng est fort active. Enfin Dunkerque est desservi par de nombreuses lignes régulières de navigation et compte 260 navires à voiles et à vapeur attachés à son port.

Faut-il rappeler que Dunkerque est la patrie de Jean Bart et de quelques corsaires célèbres ; que plusieurs autres de ses enfants se sont distingués dans les branches plus pacifiques des arts ou des lettres et que parmi eux nous pouvons mettre en bonne place M. Charles Coquelin qui fut l'un des directeurs de la publication du premier *Dictionnaire d'Economie politique*.

Maintenant que nous avons payé au port de Dunkerque et aux célébrités de la ville le tribut de nos hommages, quitterons-nous le pays sans visiter les environs ? Notre parti serait vite pris s'il n'y avait pour nous attirer que le beau sable des plages ou les eaux glauques de la

mer — en cette saison c'est bien excusable, n'est-ce pas ? — mais il y a les *moères* et notre désir de nous instruire ne nous permet pas de traverser la Flandre maritime sans suivre notre excellent guide pour nous rendre compte de ce que l'on désigne sous ce nom. Les moères, grande et petite (*moures*, de *moor*, *moer*, marais en flamand), forment dans leur ensemble deux espèces de cuvettes ovales dont le fond, légèrement inférieur au niveau de la mer, est à environ 3 mètres au-dessous des plaines environnantes, nous dit-il. Les eaux qui pourraient s'accumuler dans ces bas-fonds ne tarderaient pas à en refaire les lacs méphitiques d'autrefois sans un réseau de rigoles qui les divisent en carrés réguliers, reçoivent toutes les eaux inutiles et les rejettent, au moyen de machines à feu et de moulins, dans le *Ringsloot* (*ring* cuvette, *loot* fossé), canal qui rejoint celui de la Cunette et dont le trop-plein s'échappe par le chenal de Dunkerque.

Les moères sont donc d'immenses et fécondes prairies sillonnées de canaux, conquises par le continent sur la mer et qui, au commencement du XVIIe siècle encore, étaient en quelque sorte le déversoir qui recevait toutes les eaux insalubres des pays environnants. Le dessèchement de ces marais pestilentiels fut entrepris en 1619 par un ingénieur belge, le baron Wenceslas de Coerbergher, qui créa les canaux que l'on voit actuellement. Mais les guerres qui amenèrent une série de désastres sur Dunkerque n'épargnèrent pas les moères : lorsqu'en 1646 les Espagnols assiégés dans Dunkerque rompirent les digues pour assurer leur défense, le magnifique travail de Coerbergher fut anéanti et malgré plusieurs tentatives de refection, toujours entravées par les guerres, les moères restèrent englouties jusqu'en 1802, époque où les rigoles, les canaux et les machines élévatoires furent rétablis. Aujourd'hui les moères françaises et belges sont de nouveau peuplées de cultivateurs heureux des belles récoltes de houblon, de lin, de tabac qu'ils obtiennent chaque année. Plus riches et produisant de plus précieuses récoltes que les hortillonnages d'Amiens, les *waterinques* (ainsi se nomment les canalisations) sont de moins pittoresque aspect ; mais les pays wateringués sont doublement favorisés. En même temps que le dessèchement est obtenu par l'évacuation des eaux surabondantes vers la mer, l'alimentation d'eau douce nécessaire à l'arrosement est assurée pour le temps plus ou moins prolongé des sécheresses. Les canaux qui reçoivent les eaux des rigoles, fossés d'assainissement qu'on nomme dans le pays des *watergrands*, se déversent dans d'autres canaux séparés de la mer par des écluses ; celles-ci s'ouvrent à marée basse et se ferment quand le flot revient, chassant ainsi les eaux salées et retenant les eaux douces. Ces travaux qui, tant en France qu'en Belgique, ont fertilisé pour l'agriculture plus de 40.000 hectares de

terres, sont placés sous la surveillance constante de commissions syndicales choisies parmi les grands propriétaires et les grands exploitants de moères qui forment ce qu'on appelle dans le pays l'*administration des wateringues*.

Ou nous nous trompons fort, ou l'administration des watteringues doit être une administration modèle : son mode de recrutement parmi les personnes les plus intéressées à la conservation ou au perfectionnement des canalisations lui assurant un fonctionnement hors de pair. S'il n'en est pas ainsi, c'est qu'il faut désespérer des administrations.

Ce n'est peut-être pas à cette réflexion qu'aurait dû nous amener la vue de ce que sait obtenir l'intelligence et l'activité humaine, encore moins la façon dont M. A. Martin nous le décrit, mais attaquer l'administation est une si douce chose que toute occasion est bonne et qu'on la saisit avec empresssement.

Nous apprenons dans les premières lignes des renseignements utiles aux touristes qui suivent la monographie de M. A. Martin que la distance légale de Dunkerque à Paris est de 356 kilomètres, tandis que par la voie ferrée elle n'est que de 305. La ligne la plus courte entre deux points extrêmes n'est-elle donc pas celle dont on se sert pour mesurer la distance qui les sépare ? Il y a évidemment là un mystère que nous ne serions pas fâché de voir éclairci.

M. LR.

L'ÉCONOMIE SOCIALE DE L'ENFANCE DEVANT LE CONGRÈS NATIONAL D'ASSISTANCE DE LYON EN 1894 ET QUESTIONS QUI S'Y RATTACHENT, par PAUL ROUGIER. 1 brochure, Guillaumin et Cie. Paris, 1896.

Les travaux du Congrès national d'assistance tenu à Lyon du 26 juin au 3 juillet 1894 ont été publiés en deux forts volumes. Mais peu de personnes ont le loisir de lire de si gros ouvrages quoiqu'ils traitent des sujets intéressants pour tous. Aussi M. P. Rougier a-t-il pensé, avec raison, qu'au moment où un nouveau congrès et une exposition spéciale de tout ce qui est relatif à l'hygiène et aux arts de l'enfance allaient être ouverts à Lyon il était bon, par un résumé de cette publication, de montrer au public où en est la question.

Elle ne nous semble pas encore fort avancée, cette question de l'assistance matérielle et morale de l'enfance, et bien d'autres congrès pourront se réunir, émettre des résolutions, formuler des vœux avant que la charité publique et privée parvienne à faire d'êtres misérables ou mal venus des enfants sains de corps et d'esprit, puis, enfin, des

hommes heureux. Ce ne sont pourtant pas les mesures de sauvegarde, les lois d'assistance et de protection qui manquent ; mais les mieux comprises, les plus utiles ne sont pas appliquées ou le sont mal ; la bonne volonté de la plupart des employés administratifs ne paraît pas à la hauteur de la mission qui leur est confiée, dit-on. Ce n'est pas plus faute d'œuvres de bienfaisance : la charité publique et privée a déjà beaucoup fait. Mais il reste encore tant à faire ! Cependant il n'y pas lieu de désespérer de l'avenir et la réunion de congrès dans lesquels on rappelle au public ce que l'organisation de l'assistance de l'enfance a encore de défectueux, ne peut que contribuer puissamment à provoquer des améliorations de toutes sortes.

A dire vrai, rien pour l'enfant ne vaut les soins maternels, mais il est rarement possible aux mères de se consacrer entièrement à leurs enfants. — Et qui ne connaît les inconvénients des soins mercenaires ? — Souvent même avant de s'occuper du nourrisson, il est bon de songer à la mère ; aussi, après avoir parlé de l'enfant du premier âge, de la législation qui le concerne, des dangers de l'allaitement mercenaire ou artificiel, de l'industrie nourricière, le Congrès a-t-il passé en revue les efforts qui ont déjà été tentés pour que sa venue en ce monde se fasse dans de meilleures conditions : maternités, crèches, asiles-ouvroirs, assistance à domicile, etc.

On conçoit aisément que nous ne puissions entreprendre le résum d'un résumé ; nous mentionnerons seulement parmi les autres question que le Congrès a traitées ou que M. Rougier signale à notre attention : les mesures prises en faveur des enfants atteints de misères spéciales tels que les aveugles, les sourds-muets, les tuberculeux, les idiots, les aliénés, etc. ; l'abandon matériel ou moral des enfants ; le rôle des sociétés de secours mutuels vis-à-vis de l'enfance ; l'organisation de l'assistance publique générale ; l'assistance médicale obligatoire ; l'assistance hospitalière et l'assistance à domicile, cette dernière hautement préconisée par les membres du Congrès, dans tous les cas où elle est possible.

Si la misère devait être vaincue par la charité, elle aurait depuis longtemps disparu de la terre ; les œuvres de bienfaisance ne sont malheureusement pas les réels et les seuls moyens de combattre l'indigence ; souhaitons donc que le Congrès de 1895 ait découvert la vraie panacée, l'applique sans retard et obtienne des résultats plus tangibles que n'en ont eu les précédents. M. LR.

Étude historique sur les relations commerciales entre la France et la Flandre au moyen age, par Jules Finot, Alph. Picard et fils. Paris 1894.

L'histoire bataille a fait son temps. On a compris que les actes, plus ou moins dignes de louanges, des rois, des princes, les finesses des diplomates, les guerres, si glorieuses qu'elles fussent, ne composaient pas exclusivement l'histoire d'un peuple, et que le commerce, l'industrie avaient aussi droit à une mention. Il ne serait peut être pas possible, à l'heure présente, de faire avec tous les détails utiles un travail d'ensemble sur l'histoire commerciale et industrielle des peuples, mais grâce aux recherches de patients érudits, on a tout au moins, sur certaines questions, des données qui nous permettent de nous rendre compte du commerce tel qu'il existait il y a quelques siècles.

C'est un travail de ce genre qu'a fait M. Finot, en étudiant, à l'aide des documents que sa situation d'archiviste du département du Nord mettait à sa disposition, les relations commerciales entre la France et la Flandre. Tout le monde sait quelles étaient les richesses des Flandres, combien grande était leur prospérité ; mais on a maintenant des données plus précises. C'est par les routes se croisant à Bapaume que passaient la plupart des marchandises allant de Flandre en France ou *vice versa* ; naturellement un péage y avait été établi. C'est en quelque sorte l'histoire de ce péage que M. Finot retrace dans la première partie, où tiennent une grande place les procès engagés ou soutenus par les péagers,les moyens employés par les marchands de l'époque pour se soustraire au paiement de tout ou partie des taxes, les négociations, les arrangements, grâce auxquels certaines villes obtenaient des faveurs spéciales. Le revenu du péage de Bapaume était, pour l'époque,extrêmement important; M. Finot estime que les marchandises transitant annuellement par Bapaume peuvent être évaluées à 70 millions de francs de nos jours ; il a pu reconstituer, à quelques lacunes près, les comptes de la ferme du péage de 1286 à 1634. On y retrouve, avec toute évidence, la conséquence des guerres si fréquentes alors ; le revenu varie d'année en année dans d'énormes proportions ; souvent même le fermier ne peut verser le montant de sa redevance.Plus curieux encore sont les tarifs appliqués alors, dont le premier connu résulte de l'enquête de Cappy, que M. Finot croit être un hameau, maintenant disparu, et qui était situé à 4 kilomètres de Bapaume, d'autres pensant qu'il s'agit du village de ce nom encore existant ;mais la date de l'enquête, 1202, peut être considérée comme certaine. Dans ce tarif, comme dans ceux plus ou moins remaniés qui ont suivi, on trouve une énumération extrêmement détaillée des produits si nombreux qui servaient alors aux

transactions commerciales, en même temps que des moyens de transport, les droits perçus ne s'appliquant pas uniquement aux marchandises. Naturellement M. Finot a dû y ajouter des explications nombreuses, quantité des termes employés alors étant actuellement incompréhensibles. Les vins avaient dans ce trafic une place importante ; cela explique les relations qui existaient entre les Flandres et les villes de la Rochelle, Niort, Saint-Jean-d'Angely, Bayonne, Biarritz, Bordeaux et Narbonne, relations dont l'étude fait l'objet de la seconde partie du volume de M. Finot. On peut placer l'origine de ces relations vers la seconde moitié du XIIe siècle, quand les provinces du centre et de l'ouest de la France passèrent sous la domination de l'Angleterre. Chacun y trouvait son compte, car, en échange des vins, les Flandres envoyaient les draps verts de Gand, de Douai, de Cambrai, d'Ypres, l'étamine forte d'Arras, les draps de Saint-Omer, de Bruges, etc. De véritables traités existaient accordant de ville à ville des exemptions, des privilèges, traités empêchés par les guerres, modifiés, renouvelés, mais que chaque partie ne considérait jamais comme définitivement rompus. Ces traités ne se bornaient pas à mentionner les droits et taxes à percevoir, mais réglaient aussi les questions de transports, terrestres ou maritimes, de juridiction, d'habitation, les droits d'aubaine, etc. Ce sont, du reste les questions dont M. Finot s'occupe à maintes reprises, et ce n'est pas un des moindres attraits de son livre d'y trouver, prises sur le vif, ces façons de procéder si différentes des nôtres.

Érudit consciencieux, M. Finot a reproduit en annexe la plupart des pièces dont il s'est servi pour son travail ; on peut ainsi, avec toutes facilités, remonter aux sources et consulter les textes. A tous égards, le livre de M. Finot est recommandable ; espérons que la suite, promise à la fin de la seconde partie, ne se fera pas trop longtemps attendre.

G. François.

Procès-verbaux des délibérations et exposé de la situation économique de l'Algérie (Conseil supérieur de gouvernement). Session de mars 1896. (1 vol. in-8°, Gojosso, à Alger, 1896).

Dans son discours d'ouverture de la session, M. Jules Cambon, gouverneur général, insiste surtout sur le développement à donner à divers points de vue, viticulture, élevage du bétail, etc., à l'agriculture de notre grande colonie. De beaux résultats ont été obtenus. Il reste des efforts à faire, des mesures à prendre pour sa complète prospérité. On ne peut qu'applaudir à ces idées.

Quant à voir dans les tableaux statistiques que l'on donne et les

vœux exprimés la véritable situation économique de l'Algérie, nous laisserons la tâche à de plus habiles que nous. Il n'y a rien qui puisse l'indiquer.

L'orientation donnée par le gouverneur général est bonne. Reste à savoir ce que l'on fera et comment on le fera, car administration et prospérité sont choses bien différentes chez nous.

Les personnes qui connaissent l'Algérie le comprendront en parcourant ce volume qui leur donnera, du reste — en faisant la part de l'optimisme inhérent aux choses officielles — des renseignements utiles, surtout s'ils peuvent les compléter, les comparer, et en tirer les conclusions générales qui nous échappent.

MAURICE ZABLET.

ANNUAIRE DES SYNDICATS PROFESSIONNELS, INDUSTRIELS, COMMERCIAUX ET AGRICOLES, CONSTITUÉS CONFORMÉMENT A LA LOI DU 21 MARS 1884, EN FRANCE ET AUX COLONIES. (1 vol. in 8°, Berger-Levrault et Cie, 1895.)

Ce livre est un annuaire, même un annuaire officiel — puisqu'il est publié par le ministère du Commerce — où l'on trouve ce que comporte ce genre de publications. Les curieux y verront la liste des syndicats constitués conformément à la loi de 1884 dont le texte est en tête du volume. Ils constateront le progrès — si c'est là un progrès — fait depuis la promulgation de cette loi jusqu'à aujourd'hui : 175 syndicats en 1884, 5.146 en 1895 avec 500.000 adhérents de plus.

On verra encore qu'il y a en France actuellement 34 bourses du travail qui intéressent 199.382 individus.

De plus, il y a les unions de syndicats qui de 20 ont monté à 143. C'est une espèce de synthèse. Qu'on la pousse un peu plus loin, et tous les syndicats finiront par ne plus faire qu'un seul et vaste syndicat comprenant toute la nation. On reviendra ainsi au point de départ, chacun reprendra sa liberté personnelle, et c'est peut-être par là qu'il eût fallu commencer.

Le Directeur du Travail et de l'Industrie au ministère du Commerce constate donc que les syndicats professionnels sont chose entrée aujourd'hui dans nos mœurs économiques et sociales. Je le veux bien. Il s'agirait de savoir si l'on en tirera un grand profit. J'en doute. Partisan de la liberté d'association, je la conçois, je l'avoue, d'une manière différente de celle dont on nous a doté. Je voudrais la voir réunir et concilier les intérêts et non les diviser.

La liste est, du reste, intéressante à parcourir; je vous défie de ne pas éclater d'un vaste rire en voyant, dans les petites villes, le nom de

certaines associations, l'enseigne de la brasserie où elles tiennent leurs assises et le travail auquel elles peuvent s'y livrer.

Mais j'ai tort. Il faut être de son temps et se syndiquer. Et puis, que diraient MM. les politiciens dont les syndicats font le bonheur au jour des élections?

MAURICE ZABLET.

LA CONCILIATION ET L'ARBITRAGE DANS LES CONFLITS COLLECTIFS ENTRE PATRONS ET OUVRIERS, par GEORGES WATERLOT. (1 vol. in-8°, Arthur Rousseau, 1896.)

Je suis grand partisan de l'arbitrage. Je le considère comme le moyen le plus efficace de régler les contestations, quelles qu'elles soient, entre les hommes et d'établir parmi eux un peu de cette justice que nous ne trouvons pas chez des juges fonctionnaires et patentés.

Mais je m'étais toujours imaginé que l'arbitrage comportait, et le choix des juges par chaque partie, et la simplicité absolue des formalités, et encore l'absence de tous les traquenards de procédure qui rendent si odieux les tribunaux actuels.

M. Waterlot ne semble pas en avoir cette conception. Pour lui, l'arbitrage est une loi nouvelle ajoutée à toutes celles que nous possédons et ayant tous les défauts de celles-ci, puisque, d'après ses commentaires mêmes, elle aurait la même obscurité, la même ambiguité, les mêmes complexités. Nous aurions encore, sous un nom quelconque, des tribunaux qui viendraient s'adjoindre aux tribunaux actuels, sans les supprimer, sans détruire aucun des abus de notre organisation judiciaire. Ce serait une chausse-trape de plus placée sous nos pas.

Il faut un gros volume de 400 pages à M. Waterlot pour son étude historique et critique du problème de la conciliation et de l'arbitrage, et il n'a pas compris, à notre sens, les conditions où seulement l'arbitrage peut être utile. C'est que M. Waterlot est avocat et il traite son sujet en avocat, compendieusement et juridiquement. Il semble qu'entravé par l'éducation spéciale reçue, habitué aux commentaires de mots et de textes, il n'ait pas su, de toutes les études qu'a dû lui coûter ce gros travail, dégager la formule économique et pratique.

Nous le regrettons, car le principe même de l'arbitrage est le salut, celui où les sociétés trouveront leur affranchissement. A notre époque avide de liberté, on ne secoue le despotisme des individus que pour tomber dans le despotisme brutal et inconscient de la loi. La brutalité et l'inconscience sont choses toujours injustes, et l'arbitrage seul peut

corriger ces vices. Mais il faut renoncer aux errements judiciaires et juridiques, depuis trop longtemps en honneur chez nous, et c'est pour cela que nous ne comprenons pas l'arbitrage comme M. Waterlot nous semble le comprendre.

MAURICE ZABLET.

L'ART ET L'ETAT EN FRANCE, par Gustave LARROUMET, in-16. Paris, Hachette et Cie, 1895.

L'État français est un brave homme rempli de bonne volonté et d'activité, qui se mêle de tout, et d'autres choses encore. S'il continue, il ne laissera rien à faire aux collectivistes quand ils arriveront à le supplanter. Entre autres choses, l'État fait de l'art mieux que personne au monde. Ce n'est pas que nous autres, humbles particuliers soyons dépourvus de toutes facultés artistiques, M. Larroumet veut bien en convenir : « Nous sommes artistes de nature », mais nous ne nous en doutons pas plus que M. Jourdain, et nous ne l'apprenons qu' « à la condition d'être avertis par le démon caché que nous portons en nous. » L'avertisseur, c'est l'État : comme les somnambules extra-lucides, il voit à travers les corps opaques, et découvre en nous le démon qui y est caché et que nous n'apercevons pas en nous mirant dans une glace.

L'Etat ne se borne pas à nous avertir ; il nous enseigne, il développe en nous les facultés du démon, et puis, lorsque, déjà grandelets, nous commençons à produire des œuvres d'art, il nous les achète, il en peuple les musées, les monuments publics, les places, les carrefours ; il subventionne les théâtres et les concerts pour jouer et chanter nos compositions artistiques ; et plus il va, plus il étend son ingérence artistique, comme, d'ailleurs, toutes ses ingérences.

C'est ainsi qu'à l'enseignement supérieur de la musique, au Conservatoire, il a joint l'enseignement inférieur dans les écoles gratuites, laïques et obligatoires, de sorte que les professeurs libres de musique n'ont plus qu'à choisir entre donner des leçons à 1 franc et même 0 fr. 50 le cachet, au lieu de 5 à 10 francs qu'on payait jadis les plus communes, ou se faire mendiants, ou se faire récidivistes, ou se faire socialistes.

C'est encore ainsi qu'à l'administration des monuments civils il a ajouté celle des monuments historiques qui, en 1830, n'émargeait au budget que pour 80.000 francs, en 1837 ne se composait que d'une commission de 8 membres, et aujourd'hui compte 34 com-

missaires et émarge pour 1.300.000 francs. Et il faut voir comment on arrange ces monuments historiques.

« Presque partout, dit M. Larroumet, j'ai été frappé de l'extrême liberté avec laquelle nos architectes les traitent encore. Où la science hésite, ils restaurent, relèvent, reconstruisent d'après une idée préconçue, et cette idée est souvent contestable. » Le mot *encore* veut dire qu'il y a eu pire qu'à présent.

Relevons quelques chiffres au hasard, pour donner un aperçu de ce que l'État dépense pour les Beaux-Arts. L'État, dit M. Larroumet, dispose annuellement d'une somme de 600.000 francs pour la décoration des édifices publics et des places publiques, et de divers crédits accessoires, dont le total atteint 154.000 francs. Il dépense 624.450 francs pour Sèvres, 321.590 pour les Gobelins, 116.350 pour Beauvais; total : 972.320 francs.

Quoique, grâce aux encouragements de l'État, les artistes soient déjà trop nombreux et trop féconds, — la quantité des œuvres compense la qualité, il a été admis au dernier salon près de 7.000 œuvres, — l'État trouve qu'il n'y en pas encore assez et, au prix de Rome de l'Académie des Beaux-Arts, il a ajouté, en 1874, un prix du Salon, coût 5.000 francs chaque année pour deux ans, et 8 bourses de voyage d'une valeur de 4.000 francs chacune.

M. Larroumet nous apprend, si nous ne le savons pas, que le plus grand nombre des fournisseurs artistiques de l'Etat, se compose des *minus habentes* sans espérance, des médiocrités besogneuses. Il est leur seul espoir et ils mettent tout en branle : sénateurs, députés, protecteurs de tout acabit, pour obtenir leur part de l'aumône officielle, qui ne coûte rien à ceux qui la distribuent. « Il n'y a que le baccalauréat pour déchaîner à ce degré le fléau de la recommandation... Et c'est à l'achat de ces pauvretés que l'Etat consacre la moitié ou les deux tiers de ses fonds. »

On voit que l'État favorise les arts de la même manière que les distributions de soupes des couvents développaient jadis l'énergie et l'amour du travail. Laissons les bourses continuer leur œuvre, et bientôt ce ne sera plus une partie des fonds, mais le tout qui sera consacré à empêcher de mourir de faim et à détourner de faire autre chose, les fabricants de croûtes qui se feront artistes parce que l'Etat a découvert en eux, non pas le démon de l'art, comme l'enseigne M. Larroumet, mais le démon des bourses.

M. Larroumet est un laudatif à toute épreuve. Il est bien obligé de lever quelque coin du voile — le moins possible — qui couvre les abus de notre régime artistique ; mais, sans plus s'émouvoir, il ajoute que cela est bien, ou du moins que cela irait encore beaucoup plus mal si l'État rentrait sous sa tente.

Il y a des gens, assez rares d'ailleurs, qui ont l'impertinence de trouver mauvais que les uns paient pour les plaisirs des autres, et qui voudraient que dans les beaux-arts, comme dans les arts laids, chacun payât sa propre consommation et en eût pour son argent, ni plus ni moins. M. Larroumet nous affirme que cette théorie est faite d'envie et de petitesse, et qu'elle doit être combattue.

Les intrigues des médiocrités besoigneuses, dont il a été parlé plus haut, ne sont pas des petitesses ; ce n'est pourtant là que le moindre des abus et des inconvénients qui résultent du système de l'Etat directeur des arts.

Les idées économico-artistiques émises par M. Larroumet dans son volume, ne sont pas très nombreuses : elles tiennent à peu près toutes dans une page, que nous allons résumer et commenter.

On commence, dit-il, à reprocher à l'administration des Beaux-Arts, comme à l'Instruction publique, de trop enseigner, c'est-à-dire de préparer des déclassés.

Si l'on ne fait que commencer on est en retard, et nous connaissons beaucoup de publicistes, — sans sortir du *Journal des Economistes* M. de Molinari et, plus tard nous-même, — qui ont adressé depuis longtemps ce reproche, on ne peut mieux mérité. Or, voici ce que M. Larroumet répond à cette critique :

« Mais, vraiment, entre l'instruction privilégiée et l'ignorance générale, y a-t-il un moyen terme que l'administration puisse fixer ? » — L'auteur suppose donc que, sans l'État, il n'y aurait qu'ignorance générale, et que le progrès des lumières est parallèle au progrès du budget de l'instruction ? Effectivement, il le croit : « Un État démocratique a le devoir d'ouvrir beaucoup d'écoles, pour mettre l'instruction à la portée du grand nombre. » — Un État quel qu'il soit, n'a ni le devoir ni le pouvoir de donner l'instruction, par la bonne raison que, tout ce qu'il fait avec notre argent, il le fait plus chèrement et plus mal que nous-mêmes. Loin de mettre l'instruction à la portée du grand nombre, les écoles d'État la restreignent, ou restreignent des besoins encore plus urgents, d'où résultent une foule de maux physiques et moraux et, comme conséquence finale, la dépopulation.

« Il ne dépend pas de l'État, continue l'auteur, d'assurer des débouchés et une carrière à tous ceux qu'il instruit. » A quoi aboutit donc sa prétention à tout diriger ? S'il encourage les Beaux-Arts, c'est sans doute qu'il ne les trouve pas assez cultivés.

M. Larroumet continue sur le même ton à retourner les mêmes idées. Inutile de le suivre plus loin. Nos lecteurs connaissent assez l'histoire pour savoir que l'instruction, tant générale que spéciale, ne fait que perdre en valeur et en bon marché, à être distribuée par l'État.

Le titre du livre de M. Larroumet nous a trompé. Nous pensions que le pour et le contre de l'intervention de l'État dans les Beaux-Arts auraient été exposés et discutés plus amplement et plus sérieusement. Cela n'empêche peut-être pas ce volume d'être une perle au point de vue littéraire ; mais, pour nous autres coqs gaulois, le moindre rogaton d'idées solides ferait bien mieux notre affaire.

ROUXEL.

LA POLITIQUE AU VILLAGE, par E. THIRION. In-16°, Paris, Fischbacher, 1896.

Le père Ambroise, petit propriétaire rural, n'a reçu qu'une instruction rudimentaire, mais il se frotte avec le curé, le marquis, le notaire, et surtout le médecin de son village ; il cause avec eux de politique et se fait des idées à lui, lesquelles idées sont exposées dans ce volume, après avoir été publiées d'abord dans des journaux locaux. Cet ouvrage renferme ainsi une grande variété de matières : politique intérieure, instruction, religion, impôts, liberté, décentralisation, service militaire, dépopulation des campagnes, etc. Les idées du père Ambroise ne sont pas toujours d'une grande nouveauté, ce qui est compréhensible. Les sujets ont été traités il y a déjà quelques années, de 1885 à 1889, il y en a même qui remontent jusqu'à 1872, c'est pour ainsi dire un siècle en notre époque de progrès.

A propos de progrès, le père Ambroise n'est pas loin, d'accord avec son docteur Rémy, de considérer toute révolution comme un progrès : « Depuis que le monde existe, il est en continuelle révolution ; ça a toujours duré, et ça durera toujours, parce que la société humaine va en s'améliorant sans cesse et que, pour arriver à la perfection, on ne peut pas savoir combien il lui faudra de millions d'années, eu égard au peu de chemin qu'elle a fait depuis deux mille ans que l'on a commencé à écrire des histoires. » Mais grâce à l'instruction laïque et surtout obligatoire, dont le père Ambroise est un chaud partisan, il y a lieu d'espérer que le progrès va marcher plus vite désormais, et que nous atteindrons enfin la perfection.

Le père Ambroise prêche le travail, l'économie, la bonne conduite ; il entend que le prolétaire s'élève par ses propres efforts au rang de propriétaire. Pour cette raison et pour plusieurs autres, il est, quoique petit propriétaire rural, adversaire du protectionnisme, parce que ce système ne profite aucunement à l'ouvrier rural ni au petit propriétaire, qui consomme tout le blé qu'il récolte ; il ne profite donc qu'au grand propriétaire, à qui il permet de maintenir et même d'élo-

ver le prix de ses fermages. Le protectionnisme, soutenant le prix de la terre au-dessus de sa valeur naturelle, la rend ainsi moins accessible à l'ouvrier rural ; il est antidémocratique Le père Ambroise n'a donc pas tort de dire : « Je crois bien que les ministres, les sénateurs, les députés, les préfets et les maires, quand ils se mêlent de nos affaires, de notre commerce, c'est dans notre intérêt qu'ils le font ; mais, la plupart du temps, ils feraient bien mieux de nous laisser nous débrouiller tout seuls. » Cette abstention ferait notre affaire, mais ne ferait pas celle des gouvernants : promettre aux uns et donner aux autres, voilà, semble-t-il, à quoi se réduit tout l'art de gouverner.

ROUXEL.

LES MILICES DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE par GEORGES TRICOCHE. Br. in-8°. Paris, Henri Charles-Lavauzelle.

Les milices des Etats-Unis peuvent être appelées à rendre deux sortes de services : en cas d'émeute à l'intérieur et en cas de guerre avec l'étranger. Le premier de ces services est accompli dans la perfection. « Dans un temps étonnamment court, la garde nationale d'un Etat peu être rassemblée, embarquée et dirigée sur un point donné. » Aussitô qu'ils sont convoqués, on voit les miliciens tout quitter pour se rendre à l'appel : l'un abandonne sa villégiature, l'autre les bains de mer, celui-ci les eaux, celui-là interrompt même son voyage de noces. « Il ne se passe pas d'année sans que, dans un Etat ou dans un autre, on soit obligé de convoquer la milice pour protéger la liberté du travail contre des grévistes, disperser des électeurs turbulents, renforcer les prescriptions de la quarantaine, veiller sur des propriétés privées après quelqu'un de ces incendies terribles dont l'Amérique a le secret, etc. Il est pour ainsi dire sans exemple que, dans ces occasions, les miliciens aient hésité un moment à faire leur devoir, même en face de réels dangers. »

L'organisation des milices en vue de la guerre laisse beaucoup plus à désirer. M. Tricoche en montre les défectuosités, notamment l'abus des parades et des revues, et il indique les améliorations à introduire dans l'organisation, l'équipement, l'armement, l'instruction de ces troupes, le recrutement des officiers, le bannissement de la politique du domaine de la milice, etc. Les réformes proposées sont nombreuses ; heureusement, elles ne sont pas très urgentes : les Etats-Unis ne sont pas menacés de guerre, à moins qu'ils se désunissent, et d'ici-là les miliciens ont le temps de se former à la guerre comme ils se sont formés à la police. Néanmoins, l'étude de M. Tricoche pourra servir aux gens intéressés à cette question.

ROUXEL.

SOLUTION PACIFIQUE DE LA QUESTION SOCIALE, par M. L. GAGNEUR, br. 8°, Paris, E. Dentu, 1896.

La méthode expérimentale est à la mode aujourd'hui dans la plupart des sciences. Nous n'y trouverions pas grand'chose à redire si chacun expérimentait à ses risques, périls et dépens, et non à ceux de l'État, c'est-à-dire des contribuables ; mais elle n'est, dans la plupart des cas, qu'un prétexte à subventions pour organiser des sinécures, ou même pire, sous les titres de laboratoires et de chaires.

Mme Gagneur veut étendre cette méthode aux études sociologiques : sa solution pacifique de la question sociale consiste en ce que l'État fournisse aux socialistes de toutes les écoles les moyens d'expérimenter leurs systèmes. Ces champs d'expérience ne peuvent pas être établis en Europe, mais bien aux colonies. L'État — ou plutôt les États, car ce serait ici une œuvre internationale — fournirait le terrain et prélèverait sur le budget et sur l'armée les capitaux et les hommes nécessaires à la réalisation de ce projet, soit le quart du budget et du contingent. Toutes les écoles socialistes seraient admises à cette faveur ; il n'y faut aucune exception, « car si l'on en excluait une seule école, celle-là en cas d'insuccès des autres pourrait arguer que, seule, elle pouvait réussir. Et si toutes échouent, ce qui pourrait arriver, cette expérience aura du moins montré l'inanité du problème et sauvé la société européenne de grandes catastrophes. »

Cette solution de la question sociale ne nous paraît rien résoudre. D'abord, les socialistes sont assez riches — la plupart de ceux que je connais, du moins, — pour faire ces expériences à leurs frais s'ils les jugent réalisables. Mais ce n'est point cela qu'ils veulent : c'est leur part d'honneurs et de pouvoir politique. Ensuite, si l'État se mettait sur ce pied, ce n'est ni le quart ni la totalité du budget qui suffirait : tous les socialistes sont chefs d'école. Dieu sait si j'ai lu de leurs élucubrations ; eh bien ! je n'en connais pas deux qui soient d'accord dès qu'ils sortent de la critique. Il en serait donc des colonies socialistes comme de l'armée espagnole : les cadres seraient plus que complets, il n'y manquerait que les soldats.

Admettons maintenant que l'expérience soit tentée, — de quelle folie ne sommes-nous pas capables ? — et qu'elle échoue, ce qui est facile à prévoir, le problème n'aura pas encore fait un pas vers la solution. Les socialistes de demain diront ce que ceux d'aujourd'hui disent des socialistes d'hier : que l'expérience n'a pas été faite dans les conditions requises à son succès, et qu'eux feront beaucoup mieux. Ce sera toujours à recommencer.

Mais cette expérience est-elle nécessaire ? Le socialisme est-il un

danger, ou mieux, le péril social est-il dans le socialisme? Tout le monde, à peu près, le dit ; mais personne ne le prouve. Le socialisme n'est pas un effet sans cause ; c'est donc à sa source qu'il faut remonter. Mme Gagneur la trouve, ou la suppose, dans les progrès du machinisme, qui enlève le travail à l'ouvrier, crée la surproduction et engendre les crises.

Abandonnée à elle-même, l'invention des machines ne peut produire aucun de ces trois effets ; quand elle produit l'un ou l'autre, soyez sûr qu'il y a une cause non naturelle par derrière, et cette cause, c'est l'État, par ses excitations inconsidérées et intempestives.

Multipliez les écoles officielles, il est certain que vous aurez bientôt plus d'inventeurs que de travailleurs et de consommateurs ; multipliez les impôts, le contribuable forcé de s'ingénier pour subvenir aux besoins de l'État et aux siens, sera conduit à surproduire ; ouvrez ou fermez des débouchés par les tarifs de douane, vous produirez encore, directement ou indirectement, excès ou défaut dans la production, vous engendrerez des crises. Vos intentions sont pourtant excellentes, personne ne le conteste.

Non seulement ce n'est pas le socialisme qui produit tous ces maux, puisqu'il n'est pas au pouvoir ; mais, par ses critiques, — quoique pas neuves, — il contribue peut-être un peu à les enrayer, et s'il se bornait là, loin d'être un danger, il serait un secours.

Le vrai danger, le premier principe de tous les maux dont on se plaint, c'est donc l'étatisme et non le socialisme. L'étatisme est la racine, le socialisme n'est que la feuille ; et la racine est vivace.

« L'effort de notre époque, dit Mme Gagneur, tend à trouver une nouvelle formule des rapports du travail et du capital. » Ces rapports sont connus et formulés depuis longtemps ; mais il ne faut pas qu'entre le travail et le capital s'interpose le caporal; c'est cette ingérence qui rompt l'équilibre.

ROUXEL.

MONOGRAPHIE DE L'UNION DU SUD ET DES SYNDICATS AGRICOLES, par CLAUDE SILVESTRE, in-16. Lyon, P. Legendre et Cie, 1895.

La loi de 1884 sur les syndicats a été élaborée et votée en faveur de l'industrie. Elle ne satisfait ni les ouvriers ni les patrons. Elle n'a pas été faite en vue de l'agriculture qui n'y est entrée que subrepticement et par hasard : ce sont les syndicats agricoles qui ont acquis le plus de développement. Ce double fait donnerait la mesure de la sagesse et de la perspicacité de nos législateurs, si elle n'était pas d'avance surabondamment démontrée. Il nous offre aussi un avant-goût de ce que serait

généralisation du régime dont les socialistes veulent nous gratifier. Le sud-est de la France a été le premier à tirer parti de cette législation. « Nous sommes heureux et fiers, dit M. Silvestre, de constater ici que le mouvement agricole est parti du Sud-Est et que c'est à nos amis MM. de Fontgalland et de Gaillard-Bancel que l'honneur en revient. »

Les agriculteurs du Sud-Est et ceux des autres régions, qui l'ont suivi, ont ils tiré bon parti de cette loi, supposé qu'elle fût nécessaire ? Par l'organisation de leurs syndicats, ils se trouvaient en mesure de combattre efficacement le protectionnisme industriel, dont ils payaient les frais, et de faire faire ainsi un grand pas en avant à toutes les libertés. Ils ont préféré s'unir aux protectionnistes, se liguer pour le privilège contre la liberté. On connaît le résultat de ce voyage du pot de terre en compagnie du pot de fer, de la balle de coton, etc. Les agriculteurs ont obtenu de misérables petits droits qui ne leur profitent en aucune façon, et qui pèsent lourdement sur toute la société, sans en excepter l'agriculture ; tandis que, d'autre part, les industriels sont parvenus à majorer dans des proportions énormes les droits protecteurs dont ils jouissaient déjà. Or, qui consomme les produits de l'industrie, sinon l'agriculture ?

Cette campagne a été certainement ce qu'il y a eu de plus néfaste pour l'agriculture pendant tout notre siècle. Si les agriculteurs sont restés dans la gêne, pour ne rien dire de plus, c'est parce que les droits protecteurs de l'industrie et même ceux de l'agriculture retombent sur eux-mêmes. S'ils se contentent de quémander le crédit agricole plus ou moins officiel, pendant que ce crédit se propage et se vulgarise à l'étranger, c'est encore parce que les moyens manquent et surtout parce que les directeurs du mouvement protectionniste agricole accoutument leurs ouailles à compter sur l'Etat et non sur elles-mêmes.

Les syndicats agricoles se trouvent ainsi réduits à faciliter plus ou moins l'acquisition des semences, des engrais, des outils et instruments et peut être à supprimer quelques intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs : toutes choses qu'ils auraient encore mieux faites en combattant le régime protecteur.

Ces résultats, pourtant bien palpables, ne découragent pas M. Silvestre et ne l'empêchent pas de persévérer dans le système protectionniste, d'exhorter ses lecteurs à marcher rapidement à la conquête de lois nouvelles qui leur seront plus favorables, de lois économiques qui se répercuteront de suite sur le prix des marchandises qu'ils ont journellement à vendre ; à se soustraire encore plus à la concurrence étrangère, etc. (p. 527). L'auteur appelle cela ne pas faire de politique. Songez donc un peu ce que seraient les syndicats agricoles, s'ils faisaient de la politique !

Le Sud-Est a organisé trois degrés de syndication : l'union régionale, qui englobe les deux autres degrés ; les unions locales, et les syndicats proprement dits qui sont au nombre de 74. M. Silvestre fait l'historique de ces diverses associations depuis 1884 jusqu'à 1894. Cette monographie tout à fait spéciale ne se prête pas à l'analyse et ne peut intéresser que les spécialistes ; nous les renvoyons à la source.

ROUXEL.

STUDI DI POLITICA COMMERCIALE, par A. MONZILLI. In-8°, Città di Castello tipogr. S. Lapi, 1895.

La politique commerciale comprend : les douanes et les traités de commerce, les moyens de communication et les transports par terre et par eau, les autres ingérences de l'Etat dans les rapports commerciaux internationaux : consulats, chambres de commerce, écoles et musées commerciaux, etc. M. Monzilli traite toutes ces questions en homme expérimenté, ce qui ne veut pas dire en homme infaillible. Dans la question principale, notamment, celle de l'échange en général, nous ne serions pas disposé à lui décerner un brevet de capacité.

Le libre-échange, dit M. Monzilli, n'est pas un dogme de foi. — Qui sait ? C'est peut être le seul dogme social qui soit admissible. L'échange, en effet, est la base de toutes les relations sociales des hommes, qui ne se réunissent en société que pour échanger des paroles, des idées, des présents, des denrées, etc., etc. L'échange est tellement libre de sa nature, que dire libre-échange, c'est faire un pléonasme ; dès que l'échange cesse d'être libre, il cesse par là même d'être échange. Nous ne refusons pas pour cela la discussion sur ce dogme, mais nous doutons qu'elle aboutisse à le renverser. Voyons ce que lui oppose M. Monzilli.

En face du libre-échange a surgi, irradiante de lumière matinale, l'école historique fécondée par la méthode expérimentale, et les conclusions de cette école sont décisivement contraires au libre-échange comme principe absolu ; elles sont aussi contraires au protectionnisme absolu ; pour l'école historique, le concept fondamental du libre-échange est la réciprocité et la compensation. « Les justes droits compensateurs ne sont pas une prime en faveur du producteur national ; mais ils cherchent à mettre ses conditions de production au niveau de celles du producteur étranger, ils tiennent compte des impôts plus lourds, du coût des matières premières, des capitaux, de la main-d'œuvre, etc. »

Tout cela doit produire assez bon effet sur les esprits superficiels, mais quand on va au fond des choses on reconnaît qu'il n'y a qu'illu-

sion, que mirage dans tous ces mots. La réciprocité ? Mais elle existe toujours, elle est l'essence même de l'échange ; sorti de là, il y a don gratuit ou vol, il n'y a plus échange. La compensation ? Il est étonnant que l'école historique n'ait pas encore reconnu que c'est là un rêve. Il serait vraiment commode pour les gouvernants de rejeter les impôts de leurs sujets sur les étrangers; mais, heureusement pour ceux-ci et pour tout le genre humain, cela est impossible, de toute impossibilité.

Quant à égaliser les conditions de production, cela se fait tout naturellement par le libre-échange ; chacun ne demande à l'étranger que les produits qui lui reviennent plus cher, soit en raison des matières premières, des capitaux ou de la main-d'œuvre, et, réciproquement, il ne donne en échange à l'étranger que les produits que celui-ci trouve avantage à prendre. En supposant que les compensateurs nivellent les conditions de production, comme ils le promettent, ils ne feraient donc que mettre à notre charge un service que nous rend gratuitement la nature sociale.

Adam Smith, dit M. Monzilli, n'avait pas prévu les grandes étendues de terres vierges de l'Amérique, de l'Australie et de l'Inde, car il aurait modifié son opinion sur le libre-échange. Adam Smith a prévu que les produits s'échangent contre d'autres produits, et que, si ces pays nous envoyaient du blé en abondance, ou ils nous le donneraient pour rien ; — et qui leur en ferait un crime ? — ou ils prendraient en échange libre d'autres produits. Et c'est tout ce qu'il y avait à prévoir. Bref, la politique commerciale nous fait payer bien cher des services pour le moins inutiles, et voilà tout.

Bouxel.

LO STATO AL SUO POSTO OSSIA DELLE OPINIONI DI RAFFAELE MARIANO INTORNO ALL'ECONOMIA POLITICA E ALLA LIBERTÀ, studio di LORENZO-MICHELANGELO BILLIA. In-8°, Milano. Galli, 1896.

M. Raphaël Mariano a publié plusieurs ouvrages anti-économiques, notamment, un mémoire : *Contre le libre-échange* et un livre : *L'individu et l'État*. M. Laurent-Michel-Ange Billia, un économiste de la plus belle eau, on peut le dire, a entrepris de le réfuter point par point, et c'est ce qu'il fait dans le présent volume. M. Mariano met l'État au-dessus de tout ; M. Billia se contente de le remettre *à sa place*, qui est celle que lui ont assignée depuis longtemps les économistes. M. Mariano considère l'État comme une fin et non comme un moyen ; pour lui, les individus n'ont de droits qu'en tant qu'ils concourent au bien de

société, et la société c'est l'État, et l'État c'est le parti qui détient le pouvoir,

Pour M. Billia, l'État n'est qu'un moyen et non une fin ; l'individu et la famille priment l'État ; bien loin de tenir leurs droits de celui-ci, c'est lui qui tient non seulement ses droits, qui ne sont en réalité que des devoirs, mais son être même des individus. L'État n'est pas le principe, mais la résultante de l'association ; il n'est pas le centre et le fondement de la vie sociale, puisqu'il existe avant, en dehors, — et j'ajouterai même, malgré l'État — d'autres sociétés : religieuses, scientifiques, etc. Placer l'État au-dessus de l'individu, c'est le diviniser ; or, la divinisation de l'État est une monstruosité. L'homme est une émanation de Dieu et non de l'État. M. Billia aimerait mieux être homme des bois qu'émanation de l'Etat.

On voit que la question de priorité entre l'individu et l'État en est toujours au même point : pour les uns, la poule a précédé l'œuf ; pour les autres l'œuf est antérieur à la poule. D'où vient cette divergence d'opinion ? M. Billia en indique plusieurs causes. Il accuse les statolâtres de panthéisme et même d'athéisme. Il pourrait bien avoir raison ; et pourtant, son adversaire, M. Mariano, est aussi catholique que lui.

M. Mariano croit au péché originel et, conséquent avec cette croyance, il considère l'individu comme radicalement mauvais, comme un ennemi à combattre, ou pour le moins comme un être inférieur à comprimer et à convertir en simple instrument dans les mains de qui ?... d'autres individus qui s'appellent gouvernants au lieu de se nommer gouvernés ; là paraît l'inconséquence.

M. Billia n'a pas l'air de croire beaucoup au péché originel, ou du moins il raisonnne ordinairement comme s'il n'y croyait pas, ce qui ne l'empêche pas de se considérer comme catholique. Il ne considère pas l'homme comme essentiellement mauvais ; la sociabilité lui est naturelle, or, ce sentiment suppose aussi comme naturelle la bienveillance envers ses semblables. L'individu peut se tromper, il peut faillir, mais sa propre expérience lui sert de leçon bien plus efficace que ne lui serait celle du gouvernement, c'est-à-dire des individus-fonctionnaires.

Après le panthéisme vient la métaphysique comme source d'erreur relativement à la nature de l'État. Les étatistes, tout positivistes qu'ils se croient, ne font pas autre chose que de réaliser des abstractions, de personnifier des mots. « La parole État, qui n'est qu'une abstraction, est prise par eux comme un nom propre, et alors ils s'imaginent que l'État est une espèce de vieux savant qui, d'une main sûre et avec une science encore plus sûre, régit les destins des peuples. Mais

il signor Stato n'existe pas. L'État n'est qu'une foule d'individus, employés, fonctionnaires, magistrats, députés qui, individuellement, contribuent très peu au travail d'une machine assez grossièrement construite. »

On vient nous parler, pour justifier le protectionnisme, de l'intérêt national. Encore un mot, une abstraction ; il n'existe, en réalité, que les intérêts des individus. Ce n'est pas l'Italie qui vend ou qui achète à l'étranger, c'est l'Italien ; et ce n'est pas parce que nous sommes Italiens ou Russes que nous avons besoin de vendre et d'acheter, c'est parce que nous sommes hommes. C'est l'individu et non l'État, qui sait, qui pense, qui aime, et c'est dans ses relations de famille, d'amitié, bien plus que dans ses relations avec l'État qu'il trouve l'exercice et le développement de ses facultés.

Les sociologistes modernes vont chercher leurs théories sur l'origine des sociétés chez les peuples sauvages. Ils trouvent ces peuples — quand ils veulent — soumis à l'ignorance, à la superstition, à la barbarie, au despotisme, et ils en concluent que l'homme n'est naturellement qu'une brute et que ce n'est que grâce aux gouvernements qu'il sort de cette condition. Il serait pour le moins aussi facile de soutenir que c'est le gouvernement qui, pensant, voulant, agissant pour les gouvernés, les ayant réduits à l'état de machines dans ses mains, les a conduits à la situation où ils se trouvent. M. Billia n'invoque pas cet argument, mais il observe que nous n'avons pas besoin d'aller à l'école des sauvages pour connaître l'origine des sociétés et la nature sociale de l'homme. C'est dans la Bible et dans Homère que nous trouvons les renseignements les plus précis sur cette matière.

Or, à ces sources, nous trouvons que le gouvernement n'était point considéré comme divin, ni même comme supérieur à l'individu. Les rois y sont sujets à Dieu, ils sont au-dessous des pères de famille, leurs actes sont critiqués par les prophètes. L'idée césariste de l'État n'a pris naissance que beaucoup plus tard, et il n'y a pas à s'en louer.

Évitons donc de confondre, comme on ne le fait que trop souvent, la sociabilité avec la société qui en dérive, la société avec l'État qui en émane et avec le gouvernement qui n'est qu'un instrument, un organe du corps social. Descendons des nuages de l'abstraction et nous reconnaîtrons que, « dans le fait, cette divinité de l'État se résout dans la classe, dans la secte, dans la camarille, dans le parti, dans les individus qui sont au pouvoir. »

M. Billia est, on le voit par cette courte analyse, un champion résolu du vrai libéralisme, nous lui en faisons compliment, non seulement parce que nous partageons la plupart de ses idées, mais aussi

tout parce que ces idées sont celles de la minorité, et que c'est faire acte de courage de les soutenir.

ROUXEL.

IL SOCIALISMO E LA SUPERSTIZIONE BORGHESE, per IGNAZIO SCARABELLI, in-16°. Ferrara, Typogr. sociale, 1896.

Les bourgeois se croient bien malins, et ils ont quelque raison de se l'imaginer, puisque l'Etat leur donne plus ou moins gratuitement l'instruction à tous les degrés ; cependant ils sont dans la plus profonde erreur au sujet des choses les plus simples et les plus importantes. Ils sont confits en superstitions de toutes sortes, ils ne savent même pas ce que c'est que le socialisme, et M. Scarabelli, un bourgeois pourtant, avocat et professeur de l'Université de Ferrare, se voit obligé de leur faire la leçon et s'en acquitte à merveille dans ce volume, on va en juger.

Les bourgeois opposent tous les obstacles à l'avènement du socialisme. Ils ont bien tort, suivant M. Scarabelli, puisque M. de Bismarck, qui n'est pas bourgeois mais prince, et qui est de plus infaillible, ce qui ne nuit pas, a réalisé des réformes dans le sens socialiste, et l'on sait qu'il s'en est fort bien trouvé.

Malgré l'opposition et le mauvais vouloir des *gras bourgeois*, le socialisme fait des progrès. Le parti socialiste devient très nombreux dans les pays civilisés, et comme M. Scarabelli n'est pas de la race d'Aristide, — qui croyait toujours avoir dit ou fait une sottise quand il entendait le peuple l'applaudir, — il se réjouit de ses succès auprès du *popolin*. Nous ne voulons pas troubler sa quiétude ; nous dirons seulement : puisque le socialisme progresse, laissez faire, laissez passer. Mais les socialistes n'entendent point de cette oreille, ce sont des jeunes gens pressés ; ils veulent que le flot socialiste monte plus vite que cela, et c'est dans ce but qu'ils veulent escalader les pouvoirs législatif et exécutif. Laissons-les faire, joignons l'exemple à notre précepte et continuons notre analyse.

Les gras bourgeois — il est rare que l'avocat du socialisme emploie ce nom sans l'assaisonner de cette épithète — insinuent que les socialistes veulent inaugurer le collectivisme. Erreur complète : « Le collectivisme n'est pas réalisable aujourd'hui dans tous les rapports de la vie humaine ; » cependant il l'est dans certains rapports que nous verrons bientôt.

Jusqu'à ces derniers temps, bourgeois et manants ont cru que le socialisme était révolutionnaire. Révolutionnaire, le socialisme ? Quelle

calomnie ! Il est évolutionniste jusqu'au bout des ongles. La théorie marxienne est tout autre que subversive, elle est basée sur le principe de la lente évolution. De plus, les socialistes ont reconnu, peut-être un peu tard, que la violence tournait au dam des violents, ils commencent à tendre la main à Tolstoï. Pour détourner son troupeau des actes de violence, Bebel a démontré que, si la Commune de Paris a fusillé quatre prêtres, l'Église n'a perdu que quatre calottes et a gagné des centaines de mille de fidèles.

Si les socialistes sont évolutionnistes, ils devraient donc encore une fois adopter notre laisser faire, laisser passer ; mais il est permis de douter de leur sincérité quand on voit Liebknecht, même page, donner pour raison de son *pacifisme* ce fait que les socialistes ne sont que 20 contre 100, et que s'ils se révoltaient, ils seraient écrasés. Ils font de nécessité vertu, et feraient sans doute de liberté abus.

Les gras bourgeois accusent encore les *maigres bourgeois* de porter atteinte à la liberté. Et vous, répond M. Scarabelli, peut-être que vous demandez aux jeunes gens s'ils veulent ou non faire le soldat.

Autre grief : les socialistes veulent détruire la famille. — Elle est bel et bien détruite, répond M. Scarabelli, et les socialistes veulent plutôt la relever. On les accuse de vouloir l'*amour libre* comme dans le monde animal ; il demandent le *choix libre* et l'union monogamique.

Des socialistes passent aussi pour les adversaires absolus de la propriété. Rien n'est plus faux : les économistes proclament que la propriété doit être le fruit du travail et de l'épargne ; c'est ce qu'admettent aussi les socialistes ; seulement ils assurent que la propriété actuelle est le produit du vol, du brigandage, et c'est seulement cette propriété inique qu'ils veulent abolir. Pour atteindre ce but, il faut mettre dans les mains du pouvoir social tous les moyens de production et d'échange. « Collectivisme des moyens de production et d'échange : voilà le but final du socialisme. »

Enfin, nous y sommes, au vrai socialisme ; nous avons commencé par avouer que le collectivisme n'était pas réalisable, et maintenant nous proclamons qu'il l'est. C'est le moyen de contenter tous les gens qui ne sont pas difficiles en fait de logique.

Le socialisme de M. Scarabelli peut se formuler ainsi : La propriété doit être le fruit du travail et de l'épargne. Actuellement elle est le résultat du vol. Donc, il faut que le pouvoir social s'en empare.

Mais le pouvoir social n'ayant ni travaillé ni épargné, il fera donc l'office de troisième larron, et la propriété ne sera pas plus au travailleur et à l'épargneur après sa nationalisation qu'avant.

La formule socialiste pèche contre la logique à plusieurs égards. D'abord, il n'y a aucune relation entre la conclusion et les prémisses ;

ensuite le second membre est généralisé à tort. On peut accorder que, dans un certain nombre de cas, aussi grand qu'on voudra, la propriété ne résulte pas du travail, de l'épargne, ni de l'héritage ; mais dans beaucoup d'autres cas elle en dérive bien certainement.

Au lieu de proposer à ce mal un remède fantaisiste et incohérent, il s'agit de remonter à sa source. Si M. Scarabelli avait suivi cette méthode, il aurait peut-être découvert que, dans tous les exemples qu'il cite, les grandes fortunes iniques n'ont été acquises qu'avec le concours direct ou indirect de l'Etat. Alors, il aurait dû se demander : Si la propriété mal acquise dérive de l'Etat, comment l'Etat pourra-t-il remédier à cette iniquité et restituer leur bien au travail et à l'épargne ?

S'il y a des superstitions bourgeoises, on voit qu'il y en a aussi de socialistes, et c'est la pire de toutes qui les possède : la superstition de l'Etat : c'est d'ailleurs celle de tous les ambitieux, tant qu'ils sont ou espérent arriver au pouvoir.

ROUXEL.

L'IMPOSTA PROGRESSIVA IN TEORIA ED IN PRATICA, per TULLIO MARTELLO, in-8°. Torino, Unione tipografico-éditrice, 1895.

L'impôt progressif est une question politique, ou plus exactement socialistique plutôt que financière. Les uns le demandent uniquement par esprit de contradiction, parce que l'impôt proportionnel est actuellement en vogue, du moins en théorie ; d'autres veulent, par son moyen, corriger les inégalités naturelles ; d'autres encore entendent compenser les inégalités artificielles, y compris celles que l'impôt lui-même engendre. Et chacun donne à l'appui de sa thèse des raisons plus ou moins superficielles. Les ouvrages sur ce sujet sont donc plutôt polémiques que doctrinaux. C'est un peu le cas de celui de M. Martello, non pas que nous lui en fassions un reproche : il en faut dans tous les genres ; nous voulons seulement dire que la question de l'impôt en général n'y est pas résolue. Mais nous devons ajouter que les avantages de l'impôt proportionnel sur l'impôt progressif y sont très bien mis en évidence.

Au point de vue financier, l'impôt proportionnel est plus productif pour le fisc et moins lourd à supporter pour le contribuable. Ceci ne paraît douteux pour personne en ce qui concerne l'impôt direct, et, si l'Etat pouvait fonctionner avec les seules ressources que donne cette contribution, la dissidence n'existerait pas ou serait beaucoup moins vive. Mais il y a l'impôt indirect, qui représente une somme bien plus considérable et qui pèse d'autant plus sur les contribuables qu'ils sont moins aisés ; l'impôt indirect est progressif à rebours. C'est pour com-

penser les effets de cette progression que certains demandent une progression en sens inverse : l'impôt progressif sur les revenus ou sur les capitaux.

M. Martello s'inscrit formellement contre cette compensation qui n'est qu'illusoire. Un impôt ajouté à un autre n'a jamais rien mis dans la bourse des contribuables. « On doit combattre les maux, empêcher l'arbitraire, rendre impossibles ou difficiles les erreurs, mais non les *compenser* avec d'autres erreurs, d'autres arbitraires, d'autres maux. Si l'impôt indirect est progressif à rebours, il convient de le corriger dans ses effets, s'il est possible, ou de le supprimer quand les conditions de l'Etat le permettent, ou de le tolérer à cause des exigences de la paix armée, mais non de le *compenser* par le moyen de l'impôt progressif direct, qui ne compense rien, mais seulement ajoute souffrances à souffrances, iniquités à iniquités. »

Comment l'impôt progressif augmenterait-il les souffrances ? De plusieurs manières. D'abord, parce que les riches, les capitalistes, les industriels, l'ajouteraient à leurs frais de production et qu'en dernière analyse ce sont les consommateurs, pauvres en grande majorité, qui le paieraient. Il serait ainsi une addition et non une compensation aux impôts indirects.

Ensuite, même en supposant que l'impôt progressif resterait sur le dos de ceux qu'on en chargerait, la condition des pauvres n'en serait pas améliorée et leur nombre serait augmenté. En effet, pour que l'impôt progressif soit productif, il faut que la raison de la progression soit rapide. Une progression lente rapporterait moins qu'une proportion et présenterait une foule innombrable de difficultés et d'inconvénients. Une progression rapide serait forcée de s'arrêter à un certain point sous peine d'arrêter la production des revenus qu'elle absorberait en totalité. Or, une progression tronquée épargnerait les grandes fortunes et anéantirait les moyennes. Les gens qui cotoient aujourd'hui le gouffre de la misère y tomberaient et seraient remplacés par la couche immédiatement supérieure qui y tomberait à son tour. C'est alors que la société serait véritablement divisée en deux classes extrêmes : les riches et les pauvres, séparées l'une de l'autre par un précipice.

L'impôt progressif aurait donc pour effet la destruction des capitaux et l'égalité dans la misère ; « il conduirait au résultat *anti-économique*, *anti-démocratique* et même *anti-socialistique* de faire disparaître la classe moyenne pour augmenter d'autant la classe des indigents ».

M. Martello va jusqu'à soutenir que l'impôt proportionnel est déjà progressif pour le riche, parce que la protection de l'Etat est plus

nécessaire au pauvre qu'au riche. Le riche a les moyens de se faire protéger et d'autant plus qu'il est plus riche ; tandis que le pauvre ne saurait comment assurer sa propre sûreté, sa propre dignité, sa propre santé, si le gouvernement ne le protégeait.

Cette thèse nous paraît sujette à caution. Le riche a plus de moyens de se faire protéger que le pauvre, soit ; mais il en a aussi plus de besoin ; la preuve, c'est qu'où la protection de l'Etat lui manque, il s'en organise une, ce que ne fait pas le pauvre. Dira-t-on que ce sont les moyens qui manquent aux pauvres pour organiser cette protection ? Mais les petites sommes réunies d'un grand nombre de pauvres feraient plus que les grosses sommes d'un petit nombre de riches. Si les pauvres n'organisent pas de Sainte-Vehme, de Sainte-Hermandad, d'agence Pinkerton, c'est donc qu'ils n'en sentent pas le besoin et que, par conséquent, la prétendue protection de l'Etat leur est inutile. Si la production de la sécurité était une industrie libre et nécessaire, il est certain que les protecteurs qui travailleraient pour les pauvres gagneraient plus que les protecteurs des riches ; il en serait de cette industrie comme de toutes les autres où les petits profits multipliés rapportent plus que de rares gros profits.

En ne se plaçant qu'au point de vue de la sécurité, il n'est donc pas démontré que l'Etat profite plus aux pauvres qu'aux riches. Comme l'observe M. Seligman [1] beaucoup de dépenses publiques sont destinées à protéger le riche contre le pauvre ; les compagnies d'assurance fixent leurs primes non seulement en proportion de la somme assurée, mais aussi en raison des risques ; or, 1 million de dollars appartenant à un seul homme est en plus grand risque d'exciter les convoitises et par conséquent d'être volé que le même million réparti entre plusieurs hommes.

Il ne suit pas de là que l'impôt doive être progressif ; il y a assez de bonnes raisons qui s'y opposent ; mais, précisément parce qu'il y en a de bonnes, il ne faut pas en invoquer de mauvaises ou tout au moins de contestables, car, après avoir réfuté celles-ci, on croirait triompher aussi de celles-là. De ce que l'impôt progressif est pire que l'impôt proportionnel, il ne s'ensuit pas que celui-ci soit parfait et qu'on puisse l'augmenter indéfiniment.

En matière d'impôt, il n'y a qu'une bonne règle, si même il y en a : Qui commande paie. Les pauvres votent ; ils demandent incessamment l'extension des attributions de l'Etat ; ils doivent donc participer, au même titre que les riches et dans la même proportion, aux impôts qui

---

[1] Progressive taxation in theory and practice, p. 82 et suiv.

en sont la conséquence forcée. Il n'y a pas de droit sans devoir, dit M. Martello, le devoir correspondant au droit électoral est celui de payer l'impôt. Être électeur implique le devoir d'être contribuable; ne pas être contribuable retire le droit d'être électeur.

Ne pourrait-on pas faire contribuer directement chacun aux dépenses publiques dans la proportion qu'il prend aux affaires publiques ? Faire payer un droit d'inscription chaque année comme électeur. Faire payer un autre droit plus élevé aux votants à chaque élection. Faire payer un droit beaucoup plus élevé encore aux candidats et aux élus, afin d'en diminuer le nombre et la rapacité. Peut-être demanderait-on moins à l'Etat quand on se sentirait obligé de payer soi-même la carte, au lieu de la rejeter sur ceux qui ne sont et ne veulent être ni électeurs ni candidats. On pourrait même donner satisfaction aux votants acharnés qui voudraient disposer de plusieurs voix au chapitre national : on augmenterait le prix de ces voix supplémentaires dans une progression quelconque, car, ici, la progression ne présenterait aucun inconvénient.

Pour en revenir à notre sujet, l'impôt progressif, soit sur le capital, soit sur le revenu, ne doit donc pas entrer dans un système financier; cela est surabondamment démontré par M. Martello, et les progressistes auront fort à faire s'ils entreprennent de réfuter les arguments et les faits qu'il présente. Mais alors quoi ? Devons-nous rester *in statu quo* ? Le régime actuel peut-il durer indéfiniment ? A cette question M. Martello ne répond pas; c'est pourquoi j'ai dit que le livre : *L'Impôt progressif en théorie et en pratique* répond bien à son titre, mais ne résout pas la question de l'impôt. En effet, pour résoudre cette question, il faudrait remonter au principe même de l'impôt, c'est-à-dire déterminer et limiter les attributions de l'Etat. M. Martello ne s'est pas placé à ce point de vue. Le fait est que son programme ne l'y obligeait pas; mais nous ne perdrons peut-être rien pour attendre. Quoi qu'il en soit, l'*impôt progressif* est traité de main de maître, l'Institut vénitien des sciences, lettres et arts a été bien inspiré en mettant cette question au concours, et il a eu la main heureuse d'avoir à couronner le mémoire de M. Martello.

ROUXEL.

ECONOMIA BANCARIA, por DON RAMON PEREZ REGUERO, con un prologo de DON EDUARDO DIEZ PINEDO. In-8°, Madrid, Rodriguez, 1893.

Les banques jouent un grand rôle dans les sociétés modernes. Pour s'en faire une idée, il suffit de considérer que la seule *Clearing-House* de Londres fait journellement pour 20 millions de livres ster-

ling d'opérations. Cette quantité représente en or un poids de 157 tonneaux et en argent 2.500. La monnaie, même d'or, n'est presque plus employée, l'usage des billets de banque va chaque jour en diminuant, ou ne procède plus que par chèques. Sur 6.700 millions de livres sterling de transactions, l'Angleterre n'emploie que 278 millions de métal or. Sur 2.106 banques existantes aux Etats-Unis en juin 1881, 1.960 ont fait leurs paiements dans la forme suivante : argent, 0,16 p. 100 ; or, 0,65 p. 100 ; billets, 4,06 p. 100 ; chèques, lettres et virements 95,13 p. 100. L'économie des banques devient donc une question importante. M. Ramon Perez Requeijo a traité cette question, à tous ses points de vue, avec beaucoup de clarté et de concision, en homme instruit et expérimenté dans la matière, en esprit judicieux et indépendant.

L'auteur du livre et aussi l'auteur du prologue se plaignent de l'indifférence de la jeunesse espagnole pour les questions économiques. « Œuvres poétiques, discours académiques, dissertations philosophiques, études rétrospectives, phrases ingénieuses, voilà à quoi nous gaspillons notre vigueur intellectuelle ; tandis qu'ailleurs on s'en sert pour percer des isthmes, construire des voies ferrées, ouvrir des canaux, fonder des industries, chercher de nouveaux marchés, établir des banques, installer des factoreries et créer des richesses ; en un mot pour donner ainsi du travail à l'ouvrier, de l'occupation à l'artiste, de l'emploi au savant, de la prospérité et du bien-être à toutes les classes de la société. »

Une preuve manifeste, citée par M. Requeijo, du peu d'initiative de ses concitoyens, c'est que la majeure partie des compagnies industrielles et commerciales de l'Espagne sont fondées par le capital étranger. Voies ferrées, canaux, ports, mines, tous les services que les modernes progrès scientifiques et industriels mettent à la disposition de l'homme, se trouvent dans les mains du capital étranger, parce que le national n'est ni actif ni intelligent ; il dédaigne tout ce qui ne porte pas la garantie, illusoire le plus souvent, de l'Etat.

C'est dans le but de contribuer à secouer cette torpeur que M. Requeijo publie son *Économie des Banques* où toutes les questions de la monnaie, du crédit sous toutes ses formes, des diverses opérations des banques, des assurances, sont traitées de main de maître. M. Requeijo est partisan du monométallisme, parce qu'il est dans la nature d'une mesure d'être unique : il n'y a deux poids et deux mesures en aucune chose. Cette mesure unique des valeurs doit être l'or, parce que c'est le métal qui réunit plus parfaitement les qualités requises.

En fait de banques, M. Requeijo est pour la liberté. « Nous marchons vers la liberté *banquaire* comme nous avons marché vers les

autres libertés. » Il est fort possible que nous n'y arrivions qu'après avoir passé par la Banque d'Etat des socialistes ; mais tôt ou tard, il faudra bien y venir.

Il est presque inutile de dire que l'auteur, étant partisan de la liberté d'émission des papiers de banque, l'est aussi de la liberté du monnayage des métaux. Si cette liberté, dit-il, présente quelques petits inconvénients, ils sont faciles à éviter ; tandis qu'il n'en est pas de même de ceux du monopole.

Le crédit agricole étant le plus demandé et le moins offert, nous devons appeler tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur ce chapitre. La question est difficile à résoudre : les prêteurs aiment à disposer facilement de leurs capitaux, et les emprunteurs ruraux ne peuvent les rembourser qu'à longue échéance, contrairement aux commerçants et aux industriels. De plus, la terre rapporte peu, quoi qu'en disent quelques-uns ; si elle rapportait beaucoup, elle trouverait facilement crédit.

Comment donc organiser le crédit agricole ? Avec ou sans le secours de l'Etat ? L'appui officiel, dit M. Requeijo est presque toujours inefficace ; il est même, dans beaucoup de cas, nuisible et *contre produisant*. Il faut donc s'en remettre à l'initiative privée. M. Requeijo expose un système de banque agricole déjà appliqué en Espagne. Nous allons citer quelques-uns des résultats qu'il a produits.

Le capital de la *Caisse de secours de Crespo Rascon* s'élève à 2.033.702 pesetas. Les prêts que fait cette caisse sont de 50 à 2.500 pesetas. Voici le tableau des bénéfices obtenus depuis sa fondation : exercice 1887, 6.897,41 pesetas ; 1887-88 : 25.588,05 ; 1888-89 : 29.303,01 ; 1889-90 : 32.875,16 ; 1890-91 : 36.207,36 ; 1891-92 : 41.651,18 ; 1892-93 : 46.973,23.

Depuis que cette caisse existe, elle a prêté 4.434.467 pesetas à 10.561 personnes, et n'a eu de litiges que pour 6 à 7.000 pesetas. La *Banque agricole de Ségovie* et le *Crédit navarrais*, fondés sur les mêmes bases, mais avec un moindre capital, ont fait des opérations analogues. Les banques agricoles ne sont donc pas impossibles à réaliser. Mais pour cela la liberté des banques serait à désirer, car le principe du mécanisme exposé par M. Requeijo consiste dans l'émission par les banques agricoles de bons ou cédules cotés à la Bourse.

Les institutions d'assurances sur la vie, si nombreuses en Angleterre et en Amérique, sont rares, pour ne pas dire nulles, en Espagne. M. Requeijo observe à ce propos que ce sont les pays où les accidents sont les plus fréquents qui sont les moins assurés. En Angleterre où les chemins de fer sont exploités avec la plus grande perfection et où les accidents sont presque nuls, l'assurance sur ces accidents est fré-

quente et les institutions qui s'y livrent sont prospères ; en Espagne, les chemins de fer sont exploités par les procédés primitifs, les accidents sont très fréquents, l'assurance de cette classe n'existe pas et quand on a voulu l'implanter, on a échoué.

L'auteur du prologue, M. Pinedo, fait quelques réserves au sujet du libéralisme de l'auteur de l'*Économie des Banques;* mais elles ne nous paraissent pas très fondées. C'est ainsi que, pour justifier le bimétallisme, M. Pinedo invoque l'exemple de la France qui se trouve dans un grand état de prospérité, quoique bimétalliste. On pourrait répondre que la France est prospère malgré le bimétallisme. Mais cela n'est pas nécessaire : la France n'est bimétalliste que nominalement ; depuis qu'elle a suspendu la frappe du métal blanc, elle est, en fait, monométalliste, et nous croyons que c'est fort heureux pour elle.

Pour conclure, nous dirons que, si la jeunesse espagnole ne revient pas aux études économiques et financières, ce ne sera pas la faute de M. Requeijo, car son traité est si méthodique et si précis que tout le monde peut le comprendre à première lecture.

ROUXEL.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Une page des Cent jours. Les journaux à Gand en 1815, par EDOUARD ROMBERG, in-16. Paris, Guillaumin et Cie, 1896. — Le journal n'est pas une nouveauté en Belgique : le premier privilège connu en sa faveur date de 1605 ; en 1790, Bruxelles comptait au moins une dizaine de gazettes et chacune des principales localités avait son journal, sans parler de la circulation très active des feuilles étrangères.

Après nous avoir donné ces renseignements et d'autres encore sur la presse belge, M. Romberg nous parle des journaux de Gand en 1815, et principalement du *Journal universel*, organe du roi Louis XVIII et de son parti. Il paraît que cette feuille n'était pas rédigée dans la perfection ,d'après ce qu'en dit Talleyrand, dans une lettre du 17 mai, à M. de Jaucourt : « Il déplaît généralement. Souvent il est injurieux, ce qui est au moins inutile et ordinairement nuisible. Vous devriez bien dire au rédacteur qu'il faut qu'il ait la force de ne jamais se montrer réacteur et, pour cela, il faut plus de force qu'on ne pense. »

Le Buonaparte n'est pas ménagé, on le pense bien, dans le *Journal universel* ; on y lit à son sujet ce qui suit :

« Tout en France marche à grands pas vers la Terreur... La première Terreur n'a pas commencé non plus par les plus grands crimes ; on a

d'abord brûlé des châteaux, fait des lois comminatoires, des listes d'émigrés, avant de couvrir la France de prisons et d'échafauds. Au reste, tout se tient dans ce vaste système d'avilissement et d'épouvante qui pèse sur la France. La lie de la nation est de nouveau soulevée contre le rang, la naissance, la religion, la propriété. *L'empereur* passe en revue ces faubourgs de honteuse et exécrable mémoire, l'armée de Robespierre et de Marat ; *l'empereur* les attire, les flatte, les accueille... Celui qui naguère essayait de traiter avec les rois d'égal à égal, recommence les orgies démagogiques qui ont précédé le 10 août, et *Napoléon le Grand* prend la place de Santerre, à la tête des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceaux. »

Tout en faisant la part de l'exagération, il faut bien convenir qu'il y a dans ce qui précède un fond de vérité ; l'Empire était usé ; il ne pouvait plus se soutenir qu'en s'appuyant sur les soldats et sur la lie du peuple. Que serait-il arrivé si les royalistes avaient refusé les secours de l'étranger et s'étaient bornés à la résistance passive ? Il est presque certain que l'Empire se serait effondré, que la monarchie légitime aurait été solidement restaurée et que toutes les révolutions ultérieures eussent été évitées, car la monarchie aurait été forcée de s'amendier pacifiquement.

La scuola di economia politica nella università de Torini, corso 1850-1853. Ricordi d'uno studente, per G. Todde. Br. in-8°. Bologne Alf. Garagnani, 1896.

Ces souvenirs d'un étudiant de l'université de Turin remontent à l'époque où Ferrara y enseignait l'économie politique. En ce temps-là, la conviction profonde du maître et des élèves était que, dans les phénomènes de l'échange et dans ceux de la distribution de la richesse, ou dans ceux du crédit, la science devait conclure : que le régime le plus sûr, le plus convenable et en même temps le plus simple est celui de la liberté en tout et pour tout. M. Todde a conservé ce culte de la liberté, sans se laisser halluciner par les théories socialistes, avec ou sans chaire ; mais ils sont rares aujourd'hui ceux qui partagent cette manière de voir. Il ne faut pas pour cela se décourager : du choc des esprits, doit naître la lumière ; mais quand on met le feu au bois vert de la demi-science, pendant un temps plus ou moins long, cette lumière se réduit à de la fumée, qui se répand dans l'air et peut obscurcir jusqu'au soleil ; peu à peu la fumée se condense, retombe en pluie et la lumière se dégage plus éclatante.

Ateneo cientifico literario artistico y de Madrid, Veluda celebrada en honor de D. Joaquin Ma Sanromá, en la noche del 25 de abril de 1895. Br. in-8°. Madrid, typogr. A. Avrial, 1895.

Dans cette *veillée* (soirée) donnée en l'honneur de Sanromá, savant et économiste trop tôt enlevé à la science, les principaux économistes madrilènes ; Moret, Rodriguez, Pedregal, Echegaray, Azcarate, Figuerola, Labra, etc., ont pris la parole pour faire l'éloge du défunt et pour donner au public un aperçu de ses travaux inédits. Parmi ces documents, nous signalerons *Fuerza y Derecho* (Force et Droit) étude de physiologie sociale que Sanromá préparait avant de mourir pour son entrée solennelle à l'Académie des Sciences morales et politiques de Madrid, et dont deux chapitres sont publiés dans cette brochure : 1° l'esclavage, la guerre ; 2° génération du droit. Sanromá est adversaire de l'esclavage, cela va de soi; il dit avec saint Augustin que Dieu ne veut pas que l'homme domine l'homme et avec saint Grégoire le Grand que la nature crée tous les hommes libres. Il estime aussi que la guerre n'a jamais été utile au progrès et il cite des faits à l'appui : Arbelles, Mantinée, Marathon, Cannes, Pharsale, etc. Enfin, il se montre adversaire de l'État-Providence, superstition surannée que proclament les classes dominantes et celles qui aspirent à l'être.

R.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : La hausse des céréales. — Les nouvelles lois protectionnistes. Les sucres, les raisins secs, les laines du Cap. La mise à l'étude du monopole de l'alcool. — La décadence relative du commerce de la France. — Le renouvellement du privilège de la Banque. — Le budget des colonies. — Une illustration des dépenses coloniales empruntée à l'auteur de *Tutèle et Autarchie*. — Ce qu'il en coûte pour toucher une part d'héritage. — La verrerie ouvrière d'Albi. — Une loi socialiste appliquée au *Vooruit* non moins socialiste de Gand. — Une déclaration libérale de M. de Witte. — La réforme monétaire en Russie. — L'élection de M. Mac Kinley. — Les résultats du tarif Wilson.

Le régime de la protection n'a pas seulement pour effet de surélever le prix des nécessités de la vie et d'établir un impôt injustifiable sur la généralité des consommateurs au profit des rentiers de la terre, il détermine dans les prix d'énormes fluctuations dont souffrent tour à tour les producteurs et les consommateurs. Dans les vingt dernières années du régime de l'échelle mobile ces fluctuations ont été du simple au double : en 1851, par exemple, le prix du blé tombait à 14 fr. 48 par hectolitre ; en 1856, il montait jusqu'au taux de disette de 30 fr. 75. Sous le régime de liberté inauguré en 1861, les prix ont acquis un caractère de stabilité inconnu auparavant, tout en s'élevant en moyenne à 21 fr. 40 de 1862 à 1871 et à 23 fr. de 1872 à 1881. Alors, sous l'excitation de ce taux amplement rémunérateur, la production a pris un essor rapide : d'après l'*Evening corn trade list*, de 763 millions d'hectolitres en 1891 la récolte du blé dans le monde a passé successivement à 823 millions en 1887, à 863 millions en 1891 pour atteindre en 1894 son point culminant de 927 millions. Or, tandis que la production allait ainsi croissant, les protectionnistes élevaient en Allemagne, en France, en Italie, des barrières qui avaient pour effet de ralentir l'essor de la consommation : de là l'avilissement des prix et les souffrances de l'agriculture. Mais de même que les prix en dépassant le taux rémunérateur déterminent l'accroissement de la production, en tombant au-dessous, ils en provoquent la diminution. Une réaction était donc inévitable : sous l'influence

de l'avilissement des prix, on a fini par réduire, notamment aux Etats-Unis, les surfaces cultivées en blé ; de 927 millions en 1894, la production est descendue à 868 millions en 1895, et cette année elle n'a pas dépassé 841 millions. Et de même qu'elle s'est élevée successivement pendant une série d'années, sous l'impulsion du développement de la consommation et de l'exhaussement du niveau du prix qui en a été la conséquence, nous le verrons, selon toute apparence, s'abaisser encore. Si, de plus, nous nous reportons à la loi de Gregory King, en vertu de laquelle la diminution ou l'augmentation des quantités en raison arithmétique détermine une augmentation ou une diminution des prix en raison géométrique, nous pouvons nous attendre à revoir les prix de famine des beaux jours de l'échelle mobile. Les mangeurs de rentes protégés pourront s'en réjouir, mais il est permis de douter que leur satisfaction soit partagée par les mangeurs de pain.

*
* *

Le protectionnisme n'en continue pas moins sa marche ascendante, sous l'impulsion continue des intérêts particuliers qui font la loi au gouvernement et aux Chambres sans que l'intérêt général puisse leur faire contre-poids. Que voulez-vous ? Les intérêts particuliers nomment des représentants avec lesquels les ministres doivent compter. S'ils s'avisaient de résister à leurs exigences ils seraient obligés de se démettre. Ils préfèrent se soumettre. Quelques-uns (nous ne parlons pas de M. Méline) ne demanderaient probablement pas mieux que de s'appuyer de préférence sur l'intérêt général. Mais l'intérêt général n'est pas un appui. Il ne nomme personne.

Donc, on a augmenté par décret les droits sur les sucres, afin de pouvoir élever le taux des primes qui permettent à nos fabricants et à nos raffineurs de vendre à ces horribles Anglais (qu'il est du devoir de tout bon Français de détester cordialement à cause de Jeanne d'Arc) du sucre à bon marché aux dépens des contribuables et des consommateurs nationaux ; on a interdit également par décret l'importation en France et en Algérie des moutons et de leurs dépouilles, peaux et laines de l'Afrique, afin de protéger les éleveurs de moutons contre les producteurs de laine du Cap ; le gouvernement a présenté et la Chambre a voté à une majorité de 317 voix contre 114 un projet de loi établissant un droit prohibitif sur les vins de raisins secs ; enfin, une commission a été nommée pour étudier la question du monopole de l'alcool. Bref, le protectionnisme et l'Etatisme se combinent pour rendre la vie

de la multitude plus chère et plus difficile. Que l'on s'étonne encore après cela des progrès du socialisme et de l'anarchisme?

*
* *

Cette politique de renchérissement, dont l'objet est de protéger l'industrie sans oublier l'agriculture, a pour effet naturel d'en rendre les branches les plus vivaces — celles qui alimentent principalement l'exportation — moins capables d'affronter la concurrence étrangère, et de l'encourager ainsi à leurs dépens. C'est là ce qu'a parfaitement démontré M. Charles-Roux, dans un rapport sur le budget des services du commerce et de l'industrie pour 1897.

Sans être alarmiste, dit le *Journal des Débats*, M. Charles-Roux constate que la comparaison de notre mouvement commercial et de celui de l'Angleterre est de plus en plus à notre désavantage, ce qui n'est pas nouveau, et que l'Allemagne elle-même nous est sur ce point infiniment supérieure. Il constate, une fois de plus, la décroissance de notre marine marchande et la décadence de nos ports, en dépit des sacrifices financiers que s'impose l'État. « Rester stationnaires quand les ports concurrents avancent à pas de géant, écrit M. Charles-Roux, constitue une véritable décadence, et c'est malheureusement le point où en sont ceux de nos ports les plus favorisés. » Le mouvement général du commerce anglais en 1895 a été de 17.570.689.175 francs, c'est-à-dire près du triple du nôtre qui ne s'est élevé qu'à 7.994 millions de francs, pour le commerce spécial.

Quant au commerce allemand, il continue de progresser avec une rapidité inouie. C'est qu'aussi l'Allemagne a apporté dans le développement de son outillage commercial et maritime le même esprit de méthode et de suite qu'elle apporte en bien d'autres matières : elle s'est dit qu'elle arriverait à la prépondérance commerciale, et elle suit sa marche avec une rigueur que rien ne fléchit. Aussi les résultats ne se sont pas fait longtemps attendre. Le port de Brême, dont le mouvement en 1880 était à peine de 1.169.000 tonnes, dépasse aujourd'hui 2 millions. Quant à Hambourg, qui semblait condamné par sa situation géographique à un avenir si limité, ce port va devenir le plus important du continent européen. En 1880, le mouvement commercial de Hambourg était de 2.800.000 tonnes ; en 1895, il a dépassé 6.750.000 tonnes. Dans cette même année 1895, l'exportation allemande a dépassé l'exportation française de 619 millions.

*
* *

M. le ministre des Finances a déposé sur le bureau de la Chan-

bre des députés le projet de loi relatif au renouvellement du privilège de la Banque de France. (Voir au bulletin le texte de ce projet de loi). Nous avons publié une très remarquable série d'articles de notre collaborateur M. A. Courtois sur cette question [1]. Nous nous bornerons à y renvoyer nos lecteurs. Dans l'état actuel de l'opinion, nous n'avons de choix qu'entre la continuation du régime actuel, avec les quelques améliorations spécifiées dans le projet, et l'institution d'une banque d'État, préconisée par les radicaux et les socialistes. Or le monopole plus ou moins réglementé nous paraît encore préférable à l'État-banquier.

*
* *

D'après le rapport très intéressant de M. Jules Siegfried sur le budget des colonies, ce budget qui ne s'élevait encore en 1887 qu'à 44.368.374 francs à atteint cette année 83.728.840 francs. Quant aux dépenses à la charge des colonies, elles s'élèvent à 95.664.700 francs soit en totalité 176.302 233 francs. Le commerce des colonies a monté de 322.360 631 francs en 1885 à 510.232.255 francs en 1894-95, dont 258.144.207 francs pour les importations et 252.088.048 francs pour les exportations. La France ne participe à ce commerce, malgré l'extension de son régime protectionniste aux colonies, que pour 119.501.342 francs à l'exportation et 122.183.107 francs à l'importation. On voit que son commerce colonial lui coûte passablement cher.

*
* *

Dans son rapport, M. Siegfried fait remarquer que les colonies développent beaucoup trop la catégorie des dépenses facultatives sur lesquelles, dit-il, de sérieuses économies pourraient être faites. Comme une illustration de la manière dont ces dépenses sont faites, nous reproduisons un extrait des plus suggestifs d'un petit volume [2] que vient de publier M. le contre-amiral Reveillère, un marin économiste.

Mon titre de commandant de la marine en Cochinchine me valait l'honneur de faire partie du conseil privé.

On entrait d'ailleurs à la marine comme dans un moulin, mon bureau étant toujours ouvert à tout venant.

Un beau matin, un léger bruit de pas me fit lever le nez de ma

---

[1] Numéros de février, mars, juillet et septembre 1891.

[2] *Tutelle et Autarchie*, 1 vol. Paris, Berger-Levrault, éd.

besogne et, à ma grande surprise, je vis s'avancer une petite brunette en gentil costume de veuve.

Je lui fis signe de s'asseoir dans un fauteuil, en face de moi, de l'autre côté de la table.

— A vos ordres, madame, lui dis-je, du ton le plus galant dont je puis disposer.

Pas timide du tout, la petite veuve, manifestement convaincue — avec raison d'ailleurs — que les œillades d'une jolie femme ne laissent jamais un homme insensible.

— Commandant, me dit-elle, je viens vous demander votre appui en faveur de ma requête qui passera ce matin au conseil privé.

— Toutes mes sympathies vous sont acquises, madame, de quoi s'agit-il ?

— Oh ! d'une bien minime affaire pour le conseil privé et fort importante pour moi. Voici : j'ai dernièrement perdu mon mari (soupir, larme dans l'œil, tremblement dans la voix), que voulez-vous que je fasse en ce pays ?

— En effet, madame, votre situation est fort délicate.

Ceci dit, non sans songer en moi-même qu'elle trouverait aisément des consolateurs.

— Aussi ai-je l'intention de rentrer en France.

— Je ne saurais trop vous approuver.

— Mon mari et moi nous tenions un petit commerce, grâce à notre activité (car mon mari était bien laborieux, le pauvre cher homme !), nous avons pu amasser un petit capital... naturellement il me serait bien pénible de l'entamer pour mon retour en France.

— Ce se conçoit. Vous préféreriez rentrer aux frais de la colonie. A combien monte votre petit capital ?

— A 80.000 francs. Pour le ramasser il nous a fallu bien de l'économie ; nous avons rudement travaillé, ajouta-t-elle avec un mouvement de fierté.

— Vous êtes depuis longtemps à Saïgon ?

— Depuis un peu plus de six ans.

— Vous avez des enfants sans doute ?

— Mon commandant, cette joie m'a été refusée.

— N'importe... le titre de veuve de colon, n'est-ce pas ? suffit amplement à émarger au budget de la colonie.

— Certainement. Aussi (elle accompagne ces mots d'une œillade assassine) je dépose ce matin devant le conseil une demande d'un secours de 10.000 francs pour effectuer mon retour, et je compte sur votre bonté pour m'aider à les obtenir.

Je me levai pour la congédier d'un profond salut accompagné de cette réponse hypocritement ambiguë :

— Soyez convaincue, madame, que je prendrai votre affaire tout à fait à cœur.

Outre les chefs de service, le conseil privé comprenait deux notables nommés par le gouvernement et choisis parmi les négociants les mieux posés.

Quand vint l'affaire de la veuve, l'un des notables demande la parole :

— J'appuie, dit-il, la demande de cette dame. On ne saurait trop encourager les personnes qui jouent leur existence pour contribuer à la prospérité de notre colonie et au développement du commerce avec la mère-patrie ; lors donc que la mort les frappe, on n'indemnise jamais trop leur famille.

— J'estime, comme mon collègue, dit le second notable, la situation de cette dame fort intéressante, et j'appuie sa demande.

— Et moi, dis-je à mon tour, j'estime qu'il n'y a pas lieu de lui accorder un centime. Nous sommes venus ici, soi-disant pour importer notre civilisation et protéger les missions catholiques. Sous ces fallacieux prétextes, nous avons jeté à pleines mains l'or de la France et enterré en masse, dans des marais infects, les corps de ses enfants tués par la maladie dans d'interminables expéditions, et maintenant que faisons-nous? Nous opprimons, nous pressurons une population laborieuse pour livrer le fruit de son travail à quelques exploiteurs. Nous devions délivrer la Cochinchine de l'exploitation de mandarins infidèles et nous avons quintuplé les impôts pour doter richement des fonctionnaires ou pour accorder des subventions scandaleuses. Il suffit d'être blanc pour prétendre à une part de ce pillage. Cette dame a gagné 80.000 francs dans un petit commerce, consistant surtout à empoisonner nos soldats et nos marins avec de l'absinthe et de l'eau-de-vie frelatée, et vous trouvez que ce n'est pas suffisant!... Je proteste contre cette inqualifiable dilapidation des deniers de la colonie et j'insiste pour que mon opinion soit inscrite au procès-verbal.

Une vive discussion s'engagea au sein du conseil, les notables persistant pour les 10.000 francs, moi pour zéro. Enfin la majorité se prononça pour un moyen terme et accorda une somme de 5.000 francs, autant qu'il m'en souvient.

Le secrétaire du conseil passa à l'affaire suivante.

Avant la lecture du dossier, le gouverneur nous dit :

— Vous allez entendre le rapport d'un administrateur me signalant un grand acte de courage d'un de nos maires ; je vous prie d'y prêter toute votre attention.

J'écoutai de mes deux oreilles.

Une bande de pirates avait attaqué le village de ... Loin de s'effrayer le maire appela ses administrés aux armes et, après une lutte très vive, repoussa les assaillants. En donnant l'exemple, il fut frappé par un des derniers coups de feu et succomba.

Les détails de la lutte étaient fort émouvants ; le magistrat annamite, avait vraiment fait preuve d'un dévouement digne de tout éloge. L'administrateur le célébrait en termes si pompeux qu'on se disait : il va conclure à l'érection d'une statue.

Le récit du combat terminé, le secrétaire continua sa lecture d'une voix émue :

— ... Mais ce maire héroïque laisse une veuve éplorée et des enfants en bas-âge. Nous appelons toute la bienveillance du gouverneur sur cette malheureuse famille privée de son soutien tombé en noble victime du devoir. En conséquence, comme témoignage de reconnaissance de la colonie, nous demandons au gouverneur d'accorder à la veuve une indemnité de 20 piastres.

Le piastre valait 4 francs.

Je n'y pus tenir et lâchai cette exclamation :

— Alors vous estimez à 80 francs la peau d'un Annamite!... Comment vous venez d'accorder 5.000 francs à une veuve sans enfants pour avoir gagné 80.000 francs dans le commerce parce que c'est une blanche... et quand il s'agit d'un brave Annamite tué en défendant ses administrés, notre drapeau et votre caisse, vous vous croyez libérés par une aumône de 80 francs à sa famille!... Et vous prétendez importer la civilisation en ce pays... Et vous vous imaginez faire chérir notre domination avec cette singulière justice !

Le général représentait la droite du conseil dont je représentais la gauche, mais l'exploitation éhontée de l'Annamite ne le révoltait pas moins que moi. De sa pètite voix flûtée, singulièrement impérieuse, il laissa échapper ces mots accompagnés d'un sourire railleur :

— Et ces vieux principes de 89 !

Ma sortie avait produit son effet : à l'unanimité la générosité du conseil fit monter, de 20 à 40 piastres, l'indemnité demandée par l'administrateur.

∴

Ce qu'il en a coûté à un héritier pour toucher un mandat trouvé dans une succession :

1° Papier timbré pour acte de décès	1,80
2° Légalisation de cet acte	0,25
3° Frais de dépôt et enregistrement du testament	32,08

4° Notoriété après le décès	15,53
5° A. M. H..., avoué, frais d'envoi en possession	27,75
6° Certificat de propriété à l'effet de toucher le prorata de traitement de M. le curé	10,85
7° Dépôt d'ordonnance d'envoi en possession	10,85
8° Timbre de quittance	0,10
Total	99,03

Ajoutez-y les pertes de temps causées par les demarches et formalités, et vous vous demanderez si c'était bien la peine d'hériter.

*
* *

La verrerie ouvrière d'Albi a été inaugurée en grande pompe le 26 octobre. Cette verrerie, destinée à affranchir le travail de la tyrannie du capital, a été constituée au moyen de dons, souscriptions, etc., formant une somme de 300.496 fr., savoir :

Souscription d'actions	29.300
Vente de tickets	91.196,60
Don de Mme Dembourg	100.000
Don de M. Berteaux, député et agent de change	5.000
Reliquat d'une souscription de l'*Intransigeant*	5.000
Produit d'une quête à Albi	4.000
Dons de divers	1.000
Subvention du conseil municipal d'Albi	25.000
Abandon des fonds de la caisse de grève des verriers de l'usine de Carmaux	40.000
Soit	300.496,60

De cette somme, il faut déduire fr. 26.754 pour frais divers. Reste un capital de fr. 273.742,60.

Nous souhaitons bonne chance aux verriers d'Albi, mais nous ne pouvons leur dissimuler qu'ils ne pourront mener à bien leur entreprise qu'à la condition d'y subordonner le travail au capita qui en supporte seul — ceci en vertu de la nature des choses — la responsabilité.

*
* *

En vertu d'une loi inspirée par le plus pur socialisme, il est défendu en Belgique d'opérer des retenues sur le salaire des ouvriers, considérés comme des mineurs incapables de débattre les conditions de leur travail, bien qu'ils soient traités en d'au-

tres circonstances — en matière de criminalité par exemple, — comme parfaitement majeurs. Chose piquante ! cette loi de protection vient d'être appliquée à l'entreprise ouvrière et socialiste du *Vooruit* de Gand, dont la direction avait prélevé une retenue de 40 p. 100 sur le salaire supplémentaire des ouvrières, « supplémentaire » c'est à-dire fourni au delà d'un certain minimum de production ; 15 p. 100 de cette retenue allait à une caisse de résistance, en cas de grève ; 25 p. 100 alimentaient une caisse de voyage.

M. Anseele et quatre autres administrateurs du Vooruit ont été condamnés à neuf amendes de 10 francs ou subsidiairement à neuf peines de deux jours de prison. Cela ne les empêchera pas de continuer à réclamer la protection de l'État pour les ouvriers sans oublier les ouvrières.

***

Nous remarquions dernièrement que la Russie ne figure dans le commerce extérieur de la France qu'au septième rang à l'importation et au vingt-quatrième rang à l'exportation. Ce qui signifie que l'alliance politique des deux pays n'est pas précisément doublée d'une alliance économique. Nous ajouterons toutefois que le protectionnisme auquel revient la responsabilité de ce fâcheux état de nos relations commerciales est moins intransigeant en Russie qu'en France. Pendant la dernière foire de Nijni-Novogorod le ministre des Finances, M. de Witte, a fait à ce sujet une déclaration qui mérite d'être signalée. Le Congrès national du commerce et de l'industrie ayant émis un vœu en faveur du maintien des droits sur les machines agricoles, M. de Witte a interprété ce vœu comme un appel à un abaissement réciproque des tarifs qui font obstacle au développement du commerce de la Russie avec les autres pays :

« Je ne pourrais, a-t-il dit, que m'en réjouir si les peuples se demandaient à quoi bon se combattre mutuellement. Nous procéderions à l'abaissement de nos droits d'entrée si partout ailleurs on usait de réciprocité. »

N'est-ce pas une invite adressée à nos protectionnistes et une belle occasion pour eux de sacrifier leurs privilèges sur l'autel du patriotisme.

***

M. de Witte vient de prendre une autre initiative non moins méritoire, en entreprenant de mettre fin au régime du papier-monnaie. L'opération a été combinée de manière à ne porter que

la moindre atteinte possible aux intérêts des débiteurs ou des créanciers. Le cours moyen du rouble, dont la valeur nominale est de 4 fr., était dans ces derniers temps de 2 fr. 67. En conséquence, il a été déclaré remboursable à raison de 63 2/3 copecks or contre 100 copecks papier. L'étalon d'or est devenu ainsi la base de la circulation monétaire de la Russie. Souhaitons qu'elle ne soit plus réduite à recourir à l'étalon de papier.

*
* *

Entre deux maux, il faut choisir le moindre. C'est pourquoi nous devons nous féliciter — quoique sans le moindre enthousiasme — de l'élection de M. Mac Kinley à la présidence des Etats-Unis. M. Mac Kinley l'a emporté à une majorité des deux tiers environ sur son concurrent bimétaliste et populiste, M. Bryan. Mais comment se fait-il que les coryphées de la protection se montrent, eux aussi, enchantés de la victoire de M. Mac Kinley. Ils ont donc cessé d'être bimétallistes.

*
* *

Le tarif Wilson, qui a abaissé en moyenne de 58 p. 100 à 47 p. 100 le tarif américain, a eu pour effet de développer sensiblement le commerce de l'Union, en dépit de la crise provoquée par la crainte du bimétallisme. De 4.116 millions dans le précédent exercice, les exportations américaines ont monté à 4.316 et les importations de 3.668 à 3.898. Le commerce de la France avec les États-Unis s'est accru pour sa part de 85 millions. Il est probable que M. Mac Kinley mettra bon ordre à cette invasion des produits français, et qu'il fournira ainsi à nos protectionnistes une excellente occasion de se réjouir des progrès de l'application de leurs principes.

G. DE M.

Paris, 14 novembre 1896.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Annales de la société d'économie politique publiées sous la direction de Alph. Courtois, secrétaire perpétuel. Tome seizième. Annexes et tables. 1 vol. in-8° de 792 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

IIIe Congrès industriel de l'enseignement technique, commercial et industriel. Compte rendu des travaux 16-21 septembre 1895. 1 vol. gd in-8° de 549 p. — Paris. Mêmes éditeurs.

Titres à dividende russes. Notice sur toutes les actions et parts cotées aux Bourses de Saint-Pétersbourg, Moscou, Varsovie, Kieff, Riga, etc. par J. Sliosberg. Texte français, par P. Bloch. 1 vol. in-8° de 292 p. Paris. Mêmes éditeurs.

La fin d'un peuple. La dépopulation de l'Italie au temps d'Auguste, par Maurice Vanlaer. 1 vol. in-8° de 326 p. — Paris. Mêmes éditeurs.

Nouvelle théorie sur l'origine des revenus nets, par le Dr Paul Georgiévsky, professeur d'économie politique à l'Université Impériale de Saint-Pétersbourg. br. in-8° de 22 p. — Paris. Mêmes éditeurs.

La Déclaration de fortune. Autrefois-Aujourd'hui, par Ch. Beauquier, député. Br. in-8° de 28 p. — Paris. Mêmes éditeurs.

Petit Dictionnaire politique et social, par Maurice Block, membre de l'Institut, 1 vol. in-8° de 800 p. — Paris, Petrin et Cie.

Compte rendu des travaux de la Chambre de Commerce de Lyon. Année 1895. 1 vol. gr. in-8° de 402 p. — Lyon. Imprimerie du *Salut Public*.

Le Socialisme et la science sociale, par Gaston Richard. 1 vol. in-18 de 200 p. — Paris, Alcan.

Premiers principes d'économie politique, par Charles Périn, correspondant de l'Institut. Seconde édition, revue et complétée, suivie d'une étude sur le juste salaire d'après l'encyclique *Rerum novarum*. 1 vol. in-18 de 437 p. — Paris, Victor Lecoffre.

Fustel de Coulanges, par Paul Guiraud. 1 vol. in-18 de 278 p. — Paris, Hachette et Cie.

Association française pour l'avancement des sciences. Compte rendu de la 24e session. Bordeaux 1895. Seconde partie, notes et mémoires. 1 vol. in-8° de 1.100 p. cart. — Paris, G. Masson.

— Compte rendu de la 23e session, première partie. Documents

officiels. Procès-verbaux. 1 vol. in-8° de 320 p. cart. — Paris, G. Masson.

Pages d'histoire socialiste. Doctrines et actes de la social-démocratie, par W. Tcherkesoff Br. in-18 de 64 p. — Paris, au bureau des « Temps nouveaux ».

Notions populaires d'économie politique, par Marc Grimal. Deuxième édition. Br. in-18 de 60 p. — Paris, Giard et Brière.

L'Etat Hongrois Millénaire et son peuple, par le Dr Joseph de Jekelfalussy, conseiller ministériel. 1 vol. in-8° de 668 p. — Budapest 1896.

Catalogue général de l'Exposition nationale du Millénaire. — Budapest,1896.

— Contre-amiral Reveillère. *Tutelle et autarchie.* 1 vol. in-18 de 116 p. — Paris et Nancy, Berger-Levrault et Cie. 1896.

— Léon Bourgeois. *Solidarité.* 1 vol. in-18 de 157 p. — Paris, Armand Colin et Cie. 1896.

— P.-J. Proudhon, *Jésus et les origines du christianisme.* 1 vol. in-8° de 323 p. — Paris, G. Havard fils. 1896.

— *La Population et le système social*, par Fr., S. Nitti. 1 vol. in-8° de 276 p. — Paris, V. Giard et E. Brière. 1896.

— Dr S. Ribbing. *L'Hygiène sexuelle. Ses conséquences morales.* 1 vol. gr. in-18 de 272 p. — Paris, Félix Alcan, 1896.

— Joseph Chailley-Bert. *La Tunisie et les colonies françaises.* in-18 de 69 p. — Paris, Léon Chailley. 1896.

Lettre à Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul aux Etats-Unis, par Juan Enrique Lagarrigue. Br. in-18 de 35 p. — Santiago de Chili, 1896.

Guide de poche franco-américain illustré des Etats-Unis. Troisième année 1896. 1 vol. in-16 de 164 p. — New-York, L. Dermigny.

Etude sur la question monétaire, par J. d'Aulnis de Bourouill. Broch. in-8 de 23 p. — Paris, Larose.

Jean-François Melon l'Economiste. Notes recueillies par A. Rebière. Br. in-8° de 80 p. — Tulle, imp. Crauffon.

Misère de la philosophie. Réponse à la philosophie de la misère de M. Proudhon, par Karl Marx avec une préface de Frédéric Engels 1 vol in-18 de 292 p. — Paris, Giard et Brière.

Socialisme et science positive (Darwin-Spencer-Marx), par Enrico Ferri. 1 vol. in-8° de 220 p. — Paris, mêmes éditeurs.

Cours d'économie politique, professé à l'Université de Lausanne par Vilfredo Pareto. Tome second. 1 vol in-8 de 426 p. Lausanne, Rouge. — Paris. Pichon.

Une enquête sociale. La grève de Carmaux et la verrerie d'Albi par Léon de Seilhac. 1 vol. in-18 de 226 p. — Paris, Perrin et Cie.

Les Origines de la monnaie considérées au point de vue économique et historique par M. Ernest Babelon. 1 vol. in-12 de 427 p. — Paris, Firmin-Didot et Cie.

La Digestion de Paris. Approvisionnement. Assainissement, par M. Paul Vincey. Br. in-8° de 30 p. — Paris, typ. Chamerot et Renouardt

Sul valore della moneta, studi del Dr Filippo Caronna. Broch. in-8°. de 117 p. — Palermo, Alberto Reber.

Riflessioni sullo stato presente regno di Sicilia 1801, intorno all'agricoltura e alla pastorizia, par Giovanni Meli. Autografo publicato per cura del prof. Guiseppe Navanteri. Br. in-8° de 19 p. — Ragusa, 1896.

I contributi speciali per i lavori di miglioria. Studia di finanza, par Riccardo dalla Volta. Br. in-12 de 68 p. — Firenze, Fratelli, Bocca.

La Imposta progressiva indagini di storia e d'économia della finanza par E. Masé-Dari. 1 vol. in-8° de 750 p. — Torino. Fratelli Bocca.

Il credito fondiario in Italia par L. Diligenti Br. in-8° de 24 p. — Roma, tipografia Tiberina di F. Setth.

Relazione della commissione nominata dal consiglio comunale nella seduta del 19 dicembre 1895 per la unificazione tributaria e per l'assestamento del bilancio del comune di Milano. 1 vol. in-4° de 150 p. — Milano, Stabilimento tipografico E. Reggiani.

Le Universita delle arti a ferrari dal secolo XII al secolo XVIII, par Pietro Sitta. 1 vol. gr. in-8° de 246 p. — Ferrara, 1896.

Lectures on justice, police, revenue and arms delivered in the university of Glasgow by Adam Smith reported by a student in 1763 and edited with and introduction and notes by Edwin Cannan. 1 vol. in-8° de 293 p. cart. — Oxford at the Clarendon press.

Report of the first international co-opérative Congress held in the hall of the society of arts, on 19 th, 20 th. 22 nd, and 23 rd August 1895. 1 vol in-8° de 432 p. cart. — London, King et Son.

Economic studies. The present monetary situation, by Dr W. Lexis, professor at Göttingen. Translated by John Cummings, Ph. D. 1 vol. in-8° published for the American Economic Association à New-York.

Hvad vi spiser i norge og hvad der spises i Paris forsorg paa en norsk ernaeringsstatistik af Amund Helland. Br. in-8° de 84 p. — Kristiania, H. Aschehoug et Co.

Statsokonomisk tidsskrift udgivet af Bestyrelsen for den statsokonomiske forening med til statsminister Frederik Stangs Minde. 1896 andet og tredje hefte. 1 vol. in 8° de 272 p. — Kristiania, H. Aschehourg et Co.

Ueber das verhæltnis der vermehrund der zinskapitalinhaber und der zinskapitalien von Dr jur. Sotirios Vesanis. Br. in-8° de 48 p. — Berlin, Puttkamakor et Muhlbrecht.

Haben christentum und socialdemkratie ein interesse, einander zu bekæmpfen, von B. Kambli. Broch. in-8° de 36 p. — Bern. Verlag von Siebert.

Le seizième et dernier volume de la collection des *Annales de la Société d'économie politique*, de 1846 à 1887, vient de paraître. Ainsi se trouve achevée une œuvre considérable, grâce au dévouement et à la science de M. Courtois, son secrétaire perpétuel, qui a su condenser en ces seize volumes l'œuvre, l'histoire et les discussions d'une des sociétés scientifiques les plus importantes de ce siècle, sans rien oublier d'important et en mettant chaque chose à son plan.

Il n'y a pas de doute que, pour connaître la pensée de nos contemporains sur les difficultés économiques et politiques, l'histoire aura à consulter souvent ce vaste recueil de documents et de discussions variés, cette photographie, pourrait-on dire, de l'état d'esprit des économistes pendant une période de quarante années. Chacun sait d'ailleurs que les comptes rendus et discussions de la Société d'économie ont été des auxiliaires sûrs et indispensables de tout travail historique et économique ; mais il fallait beaucoup de temps pour retrouver toutes ces discussions. Désormais, grâce à cette collection des *Annales*, les travaux de la Société et de chacun de ses membres se trouvent réunis à la portée de tous.

La valeur de l'œuvre est augmentée par l'addition, dans ce dernier volume, d'une table alphabétique des matières, où les noms propres et les sujets traités sont méthodiquement et scientifiquement classés. Cette table, qui compte plus de 300 pages est résumée, en ce qui concerne les questions économiques traitées, dans un *Index*.

Petit Dictionnaire politique et social, par M. Maurice Block, membre de l'Institut. — Perrin et Cie. — Gr. in-8 de vi-800 p. à 2 col.

Tous ceux qui s'adonnent aux études politiques, économiques et sociales, connaissent la haute valeur du précieux ouvrage de M. Maurice Block, *Dictionnaire général de la politique*, dont la dernière édition, qui remonte à 1886, est maintenant épuisée. Or, depuis cette date, maintes questions nouvelles ont surgi ; aussi semble-t-il devenu nécessaire, sinon de refondre, du moins de mettre à jour ce colossal répertoire. L'éminent auteur n'a pas cru devoir faire réimprimer intégralement une publication si volumineuse : désireux de rendre son œuvre plus accessible, à tous les points de vue, il a jugé préférable de nous offrir le présent *Petit Dictionnaire*, de dimensions moindres et d'une rédaction très condensée, mais qui renferme toutes les notions utiles à la pratique, et qui est, en même temps, au courant de la science.

On ne serait trop louer cette idée excellente, dont la réalisation donne satisfaction à la fois et aux spécialistes, pour lesquels le *Dictionnaire général* ne cessera pas d'être un indispensable guide, et au grand public, qui trou-

vera, dans les 1.800 articles du *Petit Dictionnaire*, tous les renseignements désirables, exposés avec une clarté parfaite, sur tant de graves matières et d'importants objets.

Conservatoire national des Arts-et-Métiers. — COURS PUBLICS ET GRATUITS DE SCIENCES APPLIQUÉES AUX ARTS. *Année* 1896-1897.

Géométrie appliquée aux arts : Les lundis et jeudis, à neuf heures du soir. M. A. Laussedat, professeur. M. P. Haag, professeur suppléant.

Géométrie descriptive : Les lundis et jeudis, à sept heures trois quarts du soir. M. E. Rouché, professeur.

Mécanique appliquée aux arts : Les lundis et jeudis, à sept heures trois quarts du soir. M. J. Hirsch, professeur.

Constructions civiles : Les lundis et jeudis, à neuf heures du soir. M. Pillet, professeur.

Physique appliquée aux arts : Les lundis et jeudis, à neuf heures du soir. M. J. Violle, professeur.

Électricité industrielle : Les mercredis et samedis, à sept heures trois quarts du soir. M. Marcel Deprez, professeur.

Chimie générale dans ses rapports avec l'industrie : Les mercredis et samedis, à neuf heures du soir. M. E. Jungfleisch, professeur.

Chimie industrielle : Les mardis et vendredis, à neuf heures du soir. M. Aimé Girard, professeur. En cas d'empêchement, M. Aimé Girard sera remplacé par M. E. Fleurent.

Métallurgie et travail des métaux : Les mardis et vendredis, à sept heures trois quarts du soir. M. U. Le Verrier, professeur.

Chimie appliquée aux industries de la teinture, de la céramique et de la verrerie : Les lundis et jeudis, à sept heures trois quarts du soir. M. V. de Luynes, professeur.

Chimie agricole et analyse chimique : Les mercredis et samedis, à neuf du soir. M. Th. Schlœsing, professeur. M. Th. Schlœsing fils, professeur suppléant.

Agriculture : Les mardis et vendredis, à neuf heures du soir. M. L. Grandeau, professeur.

Travaux agricoles et génie rural : Les mercredis et samedis, à sept heures trois quarts du soir. M. Ch. de Comberousse, professeur.

Filature et tissage : Les mardis et vendredis, à sept heures trois quarts du soir. M. J. Imbs, professeur.

Économie politique et législation industrielle : Les mardis et vendredis, à sept heures trois quarts du soir. M. E. Levasseur, professeur. — *Productions des richesses.* — Comment s'est formée la science économique. — Théorie de la production de la richesse. — Les richesses naturelles. — Le travail de l'homme. — Le capital. — Le rôle de l'intelligence dans la production. — Propriété, collectivisme et communisme. — La liberté individuelle et les fonctions de l'État.

Économie industrielle et statistique : Les mardis et vendredis, à neuf heures du soir. M. André Liesse, professeur. — CIRCULATION DES RICHESSES. — *L'échange* : Analyse de ses éléments généraux. — *Conditions matérielles des échanges* : Les débouchés. — Voies et moyens de transports. — Routes. — L'industrie des chemins de fer en France et dans les principaux pays : organisation; modes d'exploitation ; tarifs, etc. — Navigation intérieure et maritime. — Postes et télégraphes. — Influence économique de la transformation des moyens de transports et de communication.

Droit commercial : Les mercredis, à neuf heures du soir. M. E. Alglave, chargé de cours.

Économie sociale : Les samedis, à neuf heures du soir. M. P. Beauregard, chargé de cours. — *Caisses d'épargne* : Leur organisation en France et à l'étranger, questions actuelles. — *L'assurance* : Principes de l'assurance, sociétés de secours mutuels, caisses de retraite, assurances contre les accidents, sur la vie, contre le chômage forcé. — L'assurance obligatoire. — *L'assistance* : Assistance légale. — Assistance publique. — Assistance privée. — Sociétés de bienfaisance.

Le Directeur du Conservatoire national des Arts et Métiers,

A. LAUSSEDAT.

La Gérante : PAULINE GUILLAUMIN.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — *Téléphone*.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LE MÉCANISME NATUREL DE LA PRODUCTION

ET DE

LA DISTRIBUTION DES RICHESSES

Les socialistes auxquels se joignent les économistes socialisants persistent, comme on sait, à nier que la production et la distribution de la richesse soient gouvernées et réglées par des lois naturelles. Ils prétendent, en conséquence, qu'il faut confier à un pouvoir tout-puissant et omniscient, savoir à l'Etat socialiste, la mission de les gouverner et de les régler. On ne saurait donc trop insister sur la démonstration de l'existence des lois naturelles. C'est pourquoi, dût-on nous accuser de nous répéter, nous avons cru devoir résumer cette démonstration sous une forme accessible même à cette démocratie des intelligences qui constitue la clientèle du socialisme.

Comme toutes les autres créatures, l'homme est un composé de matière et de forces. Nous savons en quoi consistent les matériaux qui le constituent. Nous connaissons moins les forces qui sont investies dans ces matériaux, et qui ont été rangées, suivant leur nature particulière, en trois catégories : forces physiques, morales et intellectuelles, ou bien encore : instincts, sentiments, intelligence. Comment la vie se produit-elle dans ce composé de matière et de forces ? Nous l'ignorons, mais nous savons qu'elle ne peut

subsister que par l'absorption et l'assimilation ou, pour nous servir de l'expression économique, par la consommation de matériaux et de forces qui leur soient assimilables. Or, les uns, tels que l'air respirable, la chaleur du soleil, l'homme les puise sans effort, dans le milieu ambiant, tandis que les autres ne peuvent être acquis que par une dépense préalable de forces. Qu'est-ce qui détermine l'homme aussi bien que la généralité des autres créatures à faire cette dépense? C'est le mobile de la peine et du plaisir, de la souffrance et de la jouissance. Toute déperdition des matériaux et des forces nécessaires à la conservation et au développement de la vitalité cause une souffrance, toute acquisition et consommation de ces mêmes matériaux et forces procure une jouissance. Plus la déperdition est grande et atteint les éléments essentiels de la vitalité, plus la souffrance s'aggrave, et lorsqu'elle n'est point arrêtée, elle détermine avec un maximum de souffrances, l'extinction de la vie. Alors aussi la jouissance que procure la consommation des matériaux réparateurs s'élève à son maximum pour s'abaisser à mesure que le déficit se comble. Lorsque ce déficit est comblé, lorsque le besoin de réparation cesse de se faire sentir, la jouissance disparaît, et si la consommation persiste, si l'individu est excité, ou contraint, à la continuer, la souffrance succède à la jouissance et va s'aggravant jusqu'à déterminer encore l'extinction de la vie.

L'acquisition et l'appropriation à la consommation des matériaux de la vitalité apparaissent donc comme une condition d'existence *sine quâ non* imposée à l'homme et à toutes les autres créatures. Cette acquisition et cette appropriation nécessitent une dépense préalable de forces, impliquant une souffrance. C'est le travail. En conséquence, que font toutes les créatures sous l'excitation qui les pousse à éviter la souffrance? Elles s'appliquent consciemment ou inconsciemment à diminuer la somme de leur travail, ou, ce qui revient au même, à obtenir, en échange d'une quantité donnée de travail, une somme de plus en plus grande de matériaux de réparation et d'augmentation de leur vitalité, partant de jouissances soit actuelles soit futures. Cette somme accrue l'homme l'obtient en inventant des instruments et des procédés qui lui permettent de rendre son travail de plus en plus productif.

Telle est la loi naturelle de l'économie des forces ou du moindre effort.

Mais en quoi consiste la production ? Qu'est-ce que l'homme produit ? Il ne produit pas les matériaux dont il a besoin pour

conserver et développer, autant qu'elle peut l'être, sa vitalité. Ces matériaux, la puissance créatrice et ordonnatrice des choses s'est chargée de les lui fournir à l'état brut. Elle lui impose seulement la tâche de les découvrir et de les approprier à sa consommation dans l'espace et le temps. Cette propriété de satisfaire au besoin de conservation et de développement de la vitalité, soit que les choses la possèdent naturellement, soit qu'elles en aient été pourvues artificiellement, on l'a désignée sous le nom d'utilité. La production se résout en une création d'utilité et celle-ci n'est autre chose qu'un pouvoir de réparation de la vitalité, un « pouvoir vital ».

Ce pouvoir, l'homme ne peut le créer que par une dépense de forces, c'est-à-dire en investissant dans les choses appropriables à ses besoins, une portion plus ou moins grande de sa propre vitalité. A le bien considérer, le travail auquel il se livre pour produire constitue un échange : l'échange du pouvoir vital qu'il dépense contre le pouvoir vital qu'il acquiert. Mais cet échange nécessite une opération préalable de l'esprit, savoir l'évaluation du pouvoir qu'il faut dépenser et de la peine que cette dépense implique, d'une part, et celle du pouvoir qu'il s'agit d'acquérir et de la jouissance ou de l'épargne de peine qu'il peut procurer, de l'autre. Cette double évaluation faite, selon que l'esprit, après en avoir pesé et comparé les résultats, juge que le pouvoir dépensé sera inférieur ou supérieur au pouvoir acquis, il décide s'il y a lieu ou non de produire l'utilité. Lorsque l'utilité est produite à la suite de cette évaluation, elle prend le nom de valeur. Seulement, l'esprit peut se tromper dans son calcul, et commander une dépense qui excède le pouvoir acquis. Dans ce cas, le producteur subit une perte égale à la différence. Dans le cas contraire, il réalise un profit.

Les matériaux dans lesquels cette utilité est investie, le producteur peut les consommer ou les employer à la confection d'instruments qui leur permettront d'augmenter le produit de son travail, partant de diminuer sa peine ; enfin, sous l'une ou l'autre forme, articles de consommation ou instruments de production, il peut les échanger. En le supposant isolé, il ne peut naturellement leur donner que les deux premières destinations. C'est le cas de Robinson, et ce cas fournit une illustration facilement intelligible de la notion de valeur. Robinson entretient sa vitalité au moyen de deux sortes d'utilités bien distinctes : les utilités gratuites de l'air, de la chaleur et de la lumière du soleil, les utilités qu'il a produites ou qu'il a sauvées du naufrage, ses armes, ses outils, sa hutte, son canot, etc. ; celles-ci sont des valeurs.

Mais l'homme ne vit pas isolé. Il vit en société avec ses semblables. Sous l'excitation du mobile de la peine et du plaisir, il spécialise et divise son travail afin de le rendre plus productif, c'est-à-dire afin d'obtenir en échange de la même somme de peine une plus grande somme de matériaux de jouissance. Cette spécialisation du travail implique l'échange de ses résultats. Chacun échange les produits de son travail spécialisé contre les produits du travail d'autrui, — des utilités produites contre d'autres utilités produites, des valeurs contre des valeurs. Il offre les unes et demande les autres. Comment s'opère cet échange ? Qu'est-ce qui détermine la quantité d'utilité que chacun doit offrir pour obtenir celle qu'il demande ? Tel est le problème qui se pose et qui se résout, comme dans le cas de l'homme isolé, par une évaluation. Seulement ici l'évaluation est autre. Chacun évalue la somme de travail et de peine qu'il a dépensée pour produire l'utilité mais sans se préoccuper du pouvoir réparateur qu'elle peut avoir pour lui-même, car ce n'est pas pour la consommer qu'il l'a produite,c'est pour l'échanger. Il n'a en vue que l'utilité contenue dans la chose qu'il demande, la jouissance ou l'épargne de peine qu'elle peut lui procurer, et qu'il compare à la peine que lui a coûtée celle qu'il a produite. Toujours, sous l'impulsion du mobile de la peine et du plaisir, il s'efforce d'obtenir la plus grande quantité de la chose qu'il demande, en échange de la plus petite de celle qu'il offre. Qu'est-ce qui décidera de la mesure de chacune ? S'il n'y a que deux échangistes en présence, ce sera l'intensité comparative de leurs besoins. Si l'échangiste A éprouve pour l'utilité que détient l'échangiste B, un besoin plus intense que celui de l'échangiste B pour l'utilité détenue par l'échangiste A, qu'arrivera-t-il ? C'est que A se résoudra à la payer plus cher, c'est-à-dire à offrir une quantité comparativement plus forte de l'utilité qu'il possède. Chacun mesurera son offre sur l'évaluation de l'intensité du besoin de la partie adverse, en s'appliquant à découvrir les indices les plus propres à le guider dans cette évaluation. Cependant, cette intensité n'est pas fixe. Elle diminue à mesure que le besoin est satisfait, et un moment arrive où elle cesse d'exister, où par conséquent l'utilité qui y répond cesse d'être demandée. N'oublions pas qu'elle diminue des deux côtés, et le plus souvent à des degrés différents, selon la nature particulière des besoins en présence. De là des variations correspondantes dans les quantités échangées. Le prix marque la proportion de ces quantités. Si 1 hectolitre de blé s'échange contre 20 francs, cela signifie que la quantité de blé contenue

dans 1 hectolitre a une valeur égale à celle de la quantité d'or contenue dans une pièce de 20 francs. Cependant il y a une limite aux variations des quantités offertes à l'échange. Chacun des échangistes arrête, en effet, son offre au moment où la quantité d'utilité, partant de jouissance ou d'épargne de peine, que l'échange peut lui procurer demeure inférieure à la somme de peine que lui causerait la privation de cette utilité ou bien encore à celle qu'il aurait à subir en la produisant lui-même. C'est le maximum que puisse atteindre dans l'échange l'utilité qu'il demande, et ce maximum détermine naturellement le minimum de celle qu'il offre. Il y a donc une limite aux prétentions contraires des échangistes. Mais cette limite n'en laisse pas moins une ample marge aux fluctuations du prix, et, par là même, à l'inégalité de la répartition du bénéfice de l'échange, celui des échangistes dont le besoin est le moins intense pouvant obtenir une part de ce bénéfice plus considérable que celui dont le besoin est le plus intense. Tel est le cas du voyageur mourant de soif dans un désert, qui paie un verre d'eau au poids de l'or. C'est un cas extrême, que les socialistes n'ont pas manqué d'invoquer contre la propriété, quoique l'argument qu'ils en tirent ne porte que contre le monopole. Dans ce cas, le bénéfice de l'échange existe cependant des deux côtés, car s'il n'existait que d'un seul, l'échange ne se conclurait point, mais le partage de ce bénéfice est, pour ainsi dire, à son plus haut point d'inégalité. Dans les cas ordinaires où deux échangistes se trouvent seuls en présence, l'inégalité est moindre, mais elle subsiste en raison de l'inégalité habituelle d'intensité des besoins. Il n'y a point alors de régulateur qui agisse pour déterminer l'égalité du partage.

Ce régulateur apparaît aussitôt que le nombre des échangistes se multiplie : c'est la concurrence. Comment agit-elle ?

Considérons la à l'époque où les progrès de la division du travail ont nécessité et déterminé l'invention de la monnaie. L'échange s'est alors divisé en deux parties : la vente, c'est-à-dire l'échange d'un produit ou d'un service contre la monnaie, l'achat, c'est-à-dire l'échange de la monnaie contre un produit ou un service. Supposons qu'un certain nombre de producteurs ou de marchands de denrées alimentaires, comme il arrive tous les jours dans un marché urbain, se trouvent en présence d'un certain nombre de consommateurs : les uns offrent des denrées qui ont un caractère de première nécessité, dont le besoin peut acquérir une intensité supérieure à celle de tous les autres besoins, car il intéresse la conservation même de la vie ; les

autres offrent en échange de la monnaie, laquelle peut n'avoir pour eux qu'une utilité fort inférieure à celle des denrées qu'ils demandent, car la privation de ces denrées leur causerait une somme de peine bien supérieure à la jouissance ou à l'épargne de peine que peut leur procurer la monnaie employée à la satisfaction d'autres besoins moins urgents. Qu'est-ce donc qui décide du prix, c'est-à-dire de la quantité plus ou moins grande de denrées qui sera échangée contre une quantité donnée de monnaie? Ce ne sera plus comme dans le cas précédent l'intensité comparative des besoins, ce sera la quantité des denrées d'une part et la quantité de monnaie de l'autre. Si l'on veut savoir pourquoi la différence d'intensité s'efface et demeure sans influence pour faire place à celle des quantités, il faut se rendre compte de l'opération de la concurrence. Entre le vendeur et l'acheteur isolés, l'issue du débat qui aboutissait à l'échange et à la fixation du prix dépendait, comme nous l'avons vu plus haut,de l'intensité comparative des deux besoins, le plus fort dictant, dans une certaine limite, ses conditions au plus faible, sans que celui-ci pût se refuser à les accepter, à moins de subir la peine de la privation d'un article dont il ressentait la nécessité urgente. Mais la concurrence intervient et aussitôt la situation change. Si l'acheteur A trouve trop élevé le prix du vendeur B, autrement dit, s'il trouve insuffisante la quantité de denrées que B consent à lui céder en échange de la quantité de monnaie qu'il lui offre, il peut s'adresser à C, D, E. F, etc... De même si B, à son tour, trouve insuffisant le prix que lui offre A, il peut attendre la demande de la série des acheteurs. Qu'est-ce qui déterminera dans le premier cas, A, et, dans le second, B, à augmenter l'un la quantité de monnaie, l'autre la quantité de denrée offerte à l'échange ? Ce sera l'appréciation de la quantité de denrées qui existent sur le marché et du nombre des acheteurs, ce nombre fournissant l'indication au moins approximative de la quantité présente de monnaie. Si le marché est amplement fourni et si les acheteurs sont peu nombreux, les vendeurs se feront une concurrence plus active que les acheteurs, ils abaisseront leur prix plus ou moins rapidement dans la crainte de ne pouvoir vendre leur marchandise ou d'être obligés d'en remporter une partie. Si, au contraire, le marché est mal approvisionné et si les acheteurs sont nombreux, ceux-ci se feront une concurrence plus active que les vendeurs dans la crainte de ne pouvoir obtenir toute la quantité de denrées dont ils ont besoin. Ce sera donc l'appréciation des quantités en présence qui décidera du plus ou moins d'élévation du prix, partant du taux de partage du bénéfice de l'échange.

Mais cela ne nous montre pas encore comment la concurrence agit pour opérer le partage égal de ce bénéfice entre le vendeur et l'acheteur, et déterminer ainsi ce juste prix des choses que les socialistes chrétiens et autres demandent à l'omniscience et à la toute-puissance de l'État. Si l'on veut se rendre compte de la manière dont elle procède pour arriver à ce résultat, il ne faut pas perdre de vue le mobile qui pousse l'homme à produire, — le mobile de la peine et du plaisir. Sous l'impulsion de ce mobile, l'homme tel que nous l'avons considéré d'abord, — l'homme isolé, — ne dépense la somme de travail qu'exige toute production qu'à la condition que le produit lui procure une somme de jouissance ou d'épargne de peine supérieure à celle que lui cause sa dépense de travail. La différence constitue le profit, et selon que le profit est plus ou moins élevé, l'homme sera plus ou moins excité à produire. Le profit apparaît ainsi, en dernière analyse, comme la cause déterminante de la production. Cette cause agit sous le régime de la production spécialisée et divisée comme sous celui de la production isolée, avec cette seule différence qu'on produit non plus en vue de la consommation, mais en vue de l'échange. Que faut-il, sous ce régime, pour qu'on se décide à entreprendre une nouvelle industrie ? Il faut que l'échange du produit couvre la dépense nécessaire pour le créer, — dépense qui constitue ses frais de production, — et procure un profit. Aussi longtemps que le besoin que ce produit est apte à satisfaire n'est pas assez intense et ceux qui l'éprouvent assez nombreux pour fournir en échange une somme qui en couvre les frais avec adjonction d'un profit supérieur, dans quelque mesure, à celui de l'ensemble des industries déjà existantes, personne ne s'avise d'en entreprendre la production. Mais aussitôt que ces conditions sont remplies, le produit est créé, et la supériorité du profit de l'industrie naissante ne tarde pas à y attirer la concurrence. La production s'augmente, les quantités offertes vont croissant, le prix baisse et telle est la loi de la valeur que cette baisse s'opère d'un mouvement plus rapide que l'accroissement des quantités offertes. Un moment arrive où le prix descend au-dessous du niveau des frais de production et du profit nécessaire, c'est-à-dire équivalent à celui des autres emplois des agents productifs. Alors ces agents se détournent d'un emploi qui a cessé d'être rémunérateur, les quantités offertes diminuent, le prix remonte et il tend de nouveau à s'élever au-dessus du taux rémunérateur. C'est un mouvement de va-et-vient continuel autour des frais de production augmentés du profit nécessaire. Les écarts d'équilibre, en

hausse ou en baisse, sont inévitables, mais il dépend des échangistes de les réduire au minimum, et telle est l'opération de l'organisme de transmission des produits et services dans l'espace et le temps quand aucun obstacle n'entrave son développement utile. Or, cet équilibre qui tend perpétuellement à s'établir, sous l'impulsion de la concurrence, entre la production et la consommation au niveau du prix nécessaire, cet équilibre détermine le partage égal du profit de l'échange entre les deux échangistes, vendeur et acheteur, producteur et consommateur. Lorsque l'équilibre est rompu par l'excès de la production, l'acheteur obtient plus que sa part nécessaire dans le profit de l'échange ; lorsqu'il est rompu par l'insuffisance de la production ou, ce qui revient au même, par l'excès de la consommation, c'est le producteur qui obtient davantage, mais dans les deux cas la concurrence détermine un mouvement dont la rapidité s'accroît progressivement en vertu de la loi de la valeur, pour ramener avec l'équilibre l'égalité du partage. En effet, du moment où ce partage devient inégal, soit à l'avantage soit au détriment des producteurs, les agents productifs se portent dans l'industrie où cette inégalité se manifeste, ou bien s'en retirent jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli, et, avec l'égalité du partage du profit de l'échange, reparaît le « juste prix ».

La concurrence agit de même pour déterminer la juste répartition des produits entre les coopérateurs de la production, quelle que soit d'ailleurs la forme de leur rétribution, profit, dividende, intérêt, part de bénéfice, salaire. Dans la multitude de ses branches, la production s'opère au moyen des agents et des matériaux qui constituent les capitaux immobiliers et mobiliers, mis en œuvre par des individus pourvus des aptitudes et des connaissances nécessaires et qui constituent les capitaux personnels. Pour qu'une entreprise de production et, par extension, pour que les entreprises de même nature puissent s'établir et subsister, il faut que les produits réalisés par l'échange reconstituent l'ensemble des capitaux engagés, — capitaux immobiliers, mobiliers et personnels, — et fournissent à ceux qui les possèdent le profit nécessaire pour les déterminer à les y apporter et à les y maintenir. Il faut aussi que ces produits se répartissent entre eux de telle façon que chacun récupère la totalité de la dépense de matériaux et de forces qu'il a faite, autrement dit qu'il couvre ses frais, et qu'il obtienne une part de profit équivalente à celle des autres coopérateurs de la production. Lorsque ces conditions ne sont pas remplies, lorsque la répartition est inégale, qu'arrive-t-il ? Si les capi-

taux immobiliers et mobiliers représentant le matériel de l'entreprise ne réalisent qu'un profit insuffisant ou même ne couvrent pas leurs frais, ils se retirent ou, pis encore, se détruisent en partie, faute d'être entièrement reconstitués. Ce retrait ou cette destruction provoque un ralentissement du mouvement de la concurrence de ces agents productifs, partant une hausse de leur rétribution jusqu'à ce qu'elle atteigne le taux nécessaire. Si elle s'élève au-dessus, le mouvement inverse se produit jusqu'à ce qu'elle y retombe. Ce qui se passe pour les capitaux immobiliers et mobiliers qui constituent le matériel de la production, se passe de même pour ceux qui sont investis dans le personnel. Si leur part dans la répartition des produits ne suffit pas à les reconstituer d'une manière permanente avec adjonction d'une part proportionnelle de profit, ceux qui les fournissent seront portés de préférence, à moins qu'ils ne soient incapables de gouverner leurs appétits, à investir leur épargne sous forme de capitaux mobiliers et immobiliers. Dans ce cas, les capitaux personnels, devenus moins nombreux, se feront une concurrence moins vive, et le taux de leur rétribution se relèvera jusqu'à ce qu'il atteigne celui des autres capitaux. Le mouvement inverse se produira dans le cas contraire et c'est ainsi que le taux courant de la rétribution des différents coopérateurs de la production tend continuellement à se mettre au niveau de leur taux nécessaire, autrement dit de leur « juste prix ». La concurrence remplit donc l'office d'un régulateur de la distribution aussi bien que de la production de la richesse. Elle agit, sauf les obstacles qui empêchent ou troublent son opération, pour établir dans le monde économique un ordre fondé sur l'utilité générale de l'espèce humaine, — étalon naturel de la justice.

Mais la concurrence n'agit pas seulement avec la coopération de la loi de la valeur comme un régulateur universel, elle porte au maximum la puissance du mobile de la peine et du plaisir pour déterminer le progrès de l'industrie en le rendant nécessaire.

Ce mobile générateur de la loi de l'économie des forces excite le producteur à inventer les outils et les machines, à découvrir les matériaux et les procédés qui lui permettent d'obtenir en échange d'une somme donnée de travail, partant de peine, une somme de plus en plus considérable de pouvoirs réparateurs de sa vitalité, partant de jouissances. Mais l'invention et la découverte exigent une dépense préalable de travail et de peine en sus de celle que le producteur est obligé de faire pour pourvoir à ses

besoins journaliers. Il faut donc qu'il se crée d'abord une épargne de temps pour avoir le loisir d'inventer ou de découvrir, c'est-à-dire qu'il travaille chaque jour une ou plusieurs heures de plus pour se procurer, avec les nécessités quotidiennes de la vie, le surplus indispensable à sa nourriture et à son entretien pendant le temps qu'exigera l'invention ou la découverte. C'est, en d'autres termes, un capital qu'il sera obligé d'accumuler, et une peine actuelle et positive qu'il sera obligé d'endurer en vue d'une jouissance éventuelle et incertaine. L'espoir de cette jouissance suffira-t-il à le déterminer à s'imposer cette peine ? Peut-être ! quoique l'expérience de la routine engendrée par le monopole permette d'en douter, mais l'excitation à réaliser un progrès deviendra bien autrement forte si, à défaut de ce progrès, le producteur est exposé à la perte totale de ses moyens de subsistance, c'est-à dire à un maximum de privation et de peine. Or tel est le péril auquel l'expose la concurrence, sous le régime de la division du travail et de l'échange.

Que se passe-t-il, en effet, sous ce régime, en admettant qu'aucun obstacle naturel ou artificiel ne limite la liberté de travailler et d'échanger ? Aussitôt que la demande d'un article quelconque devient assez intense et étendue pour que le producteur de cet article couvre ses frais avec adjonction d'un profit rémunérateur, on voit se fonder des entreprises plus ou moins nombreuses qui se font concurrence pour le produire et l'offrir. Parmi ces entreprises, ce sont celles qui produisent aux moindre frais qui réalisent le profit le plus élevé. Sous l'excitation de ce profit supérieur, elles développent leur production et augmentent les quantités offertes. Cette augmentation de l'offre détermine la baisse du prix. Un moment ne tarde pas à arriver où il descend au niveau des frais de production les plus bas avec adjonction d'un profit simplement rémunérateur. Or, ce prix ne couvre pas les frais de production les plus hauts. Il faut donc que les entreprises les moins économiques améliorent leur gestion, perfectionnent leur outillage et leurs procédés, sous peine d'être condamnées à une ruine inévitable. Le progrès s'impose à elles comme une nécessité vitale, à moins qu'elles ne réussissent à enrayer l'action de la concurrence par l'exclusion du marché des entreprises qui travaillent aux moindres frais. Mais sous un régime de concurrence libre, le progrès apparaît comme la condition *sine quâ non* de l'existence de toutes les entreprises de production, car il est sanctionné par la plus efficace des pénalités : la suppression des moyens d'existence des producteurs.

Tel est le mécanisme naturel de la production et de la distribution de la richesse. C'est le mobile même de l'activité de toutes les créatures, le mobile de la peine et du plaisir, qui met ce mécanisme en mouvement. Seulement, son opération utile peut être entravée par des obstacles de différentes sortes, les uns provenant du milieu, les autres, et non les moindres, de l'homme lui-même. Mais il n'est pas nécessaire que l'Etat, ce majordome complaisant des socialistes et des protectionnistes, intervienne pour établir dans le domaine du travail et de l'échange un ordre qui s'établit de lui-même. Il lui suffit de « laisser faire » les lois économiques, en se bornant à empêcher que leur opération soit troublée, c'est-à-dire en garantissant aussi efficacement que possible et au meilleur marché possible, à tous les coopérateurs de la production, capitalistes et travailleurs, la liberté de produire et la propriété de leurs produits.

G. DE MOLINARI.

LES CENSUS

DES

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

L'exécution du premier census des États-Unis a eu lieu dans les premiers mois qui suivirent les commencements du gouvernement fédéral. Il ne faudrait pas en conclure, ainsi que l'a fait un peu trop précipitamment Moreau de Jonnès, que, dès son installation, le nouveau gouvernement ait pensé à faire l'inventaire des richesses de la jeune république, et ait songé à suivre au moyen d'enquêtes analogues, faites à des époques régulièrement espacées, ses développements ultérieurs. Ce serait lui prêter une intention scientifique qui lui demeura tout à fait étrangère.

Le premier census n'a dû son origine qu'à une nécessité politique, à laquelle il a dû également de devenir un acte constitutionnel. Dans la convention réunie à Philadelphie, en 1787, pour reviser et amender les articles de la Confédération, et qui devait, dépassant les limites de son mandat, donner naissance à une nouvelle Constitution, on discuta longuement sur le mode de représentation des États et du peuple dans la législature. Finalement, on décida que le nombre des représentants de la seconde branche de la législature nationale serait fixé d'après le chiffre de la population. Cette décision rendait nécessaire l'exécution d'un dénombrement général à des dates assez rapprochées, afin que le nombre des députés alloués à chaque État pût suivre, aussi étroitement que possible, les fluctuations de son développement. C'est pour cette raison que nous trouvons dans le même article de la Constitution, qui fixe les règles relatives au mode et au chiffre de représentation du peuple des divers États de l'Union dans la Chambre des représentants, la clause en vertu de laquelle s'effectue encore l'opération du census.

Suivant l'article premier de la Constitution, « un dénombrement général devait être fait dans les trois ans qui suivraient la première réunion du Congrès des États-Unis et ensuite tous les dix ans ». Pour s'y conformer, le Congrès vota dès sa seconde session, en 1790, une loi à l'effet « de prendre un census des États-Unis [1] ». Rien n'indique dans la courte discussion qui en précéda le vote, que l'on ait songé à utiliser le census dans un but d'investigations scientifiques. On se conforma strictement à la prescription constitutionnelle. Cependant, on trouve dans le modeste pamphlet in-octavo, de 56 pages, publié en 1791, sous le titre de *Rapport sur le nombre total des personnes dans les divers districts des États-Unis*, et qui constitue le premier census, quelques renseignements supplémentaires. La population recensée est répartie en six catégories : 1° noms des chefs de famille ; — 2° blancs libres de 16 ans et au-dessus ; — 3° blancs libres au-dessous de 16 ans ; — 4° blanches libres ; — 5° toutes autres personnes libres ; — 6° esclaves. Cette dernière catégorie, qui devait figurer dans tous les census jusqu'en 1860, était nécessaire, la Constitution ayant décidé que chaque esclave serait compté, dans le calcul de la population, pour la représentation à la Chambre des représentants, comme les 3/5es d'une personne libre.

La loi de 1790 a servi de modèle pour l'organisation des census jusqu'en 1850. Elle confiait l'opération du dénombrement aux marshals des districts des États-Unis. Ceux-ci, ainsi que les assistants qu'ils avaient le droit de s'adjoindre, devaient prêter le serment de remplir fidèlement leur devoir. Aucune autorité supérieure n'était désignée pour diriger l'exécution générale du census. La loi se bornait à ordonner aux marshals, d'adresser directement leurs rapports définitifs au président des États-Unis. Une amende de 20 dollars pouvait être infligée à toute personne âgée de plus de 16 ans, qui refuserait de donner aux recenseurs les renseignements prescrits par la loi.

Malgré la nouveauté de l'opération, et le manque d'expérience du personnel chargé de l'effectuer, il semble que le premier census ait été suffisamment bien exécuté. Telle ne fut pas cependant l'impression première du peuple, qui n'épargna pas ses sarcasmes aux législateurs. Cet accès de mauvaise humeur était

---

[1] Nous avons tiré les détails historiques relatifs aux neuf premiers census d'une intéressante étude de M. Edward Clark Lunt, intitulée : *Key to the publications of the U. S. census*, 1790-1887, et publiée dans le bulletin de l'*American statistical Association* de septembre 1888.

dû à un froissement d'amour-propre, résultant du dépit éprouvé, en apprenant que la population totale des États-Unis n'atteignait pas encore 4 millions d'habitants, alors qu'on avait espéré trouver un chiffre beaucoup plus élevé.

Le second census devait avoir lieu en 1800. A l'approche de cette date, il se créa un mouvement d'opinion, dans le but de donner à cette vaste enquête un caractère scientifique. Au mois de janvier 1800, deux mémoires furent présentés au Congrès à ce sujet. L'un émanait de la *Société américaine de philosophie*, dont Thomas Jefferson était président. Cette société appelait l'attention du Congrès sur l'occasion tout exceptionnelle qu'offrait le nouveau census pour recueillir un certain nombre de faits dont la connaissance était d'une grande importance au point de vue social. Elle demandait notamment que l'on étudiât les effets du sol et du climat sur les habitants ; elle montrait l'intérêt qu'il y aurait à distinguer, dans l'accroissement de la population, la partie due aux naissances sur le sol américain et celle due à l'immigration, et l'utilité de connaître la répartition des habitants suivant la nature de leurs occupations. Le second mémoire était adressé par *l'Académie des arts et des sciences de Connecticut*, qui demandait également à la législature de profiter du prochain recensement pour faire une analyse aussi complète que possible de la population. Ces vœux intelligents ne reçurent qu'une imparfaite satisfaction, dans les quelques modifications que la loi du 28 février 1800 se borna à apporter à celle de 1790. La modification la plus heureuse fut celle qui donna au secrétaire d'État la direction générale du census. Le nombre des cédules fut quelque peu augmenté. On enregistra le nom du comté et de la paroisse où résidait la famille, et le nom du chef de famille. Les blancs libres furent répartis en 5 classes, suivant leur âge : au-dessous de 10 ans, — de 10 à 16 ans, — de 16 à 26 ans, — de 26 à 45 ans — au-dessus de 45 ans. La même répartition fut faite pour les blanches libres. Enfin, de même qu'en 1790, une cédule était particulièrement affectée aux esclaves.

Le dénombrement commença, de même que le précédent, le premier lundi d'août. Les résultats furent publiés en décembre 1801, sous le même titre que ceux du premier census, mais, cette fois, en un volume in-folio de 74 pages.

Le troisième census reçut un développement plus considérable. Pour la première fois, on tenta de dresser une statistique industrielle du pays. Une première loi, du 26 mars 1810, s'était bornée à reproduire, sauf dans quelques détails secondaires, la loi pré-

cédente ; mais, le 1er mai, une seconde loi décidait qu'une enquête serait faite relativement aux établissements industriels, qui commençaient à prendre une certaine importance, et elle en confiait la haute direction au secrétaire du Trésor. La loi du 26 mars donnait aux marshals, qui demeuraient chargés de la direction locale du census, une période de neuf mois pour faire leurs rapports. Cette période, jugée trop longue, fut peu de temps après réduite à cinq mois ; mais, ensuite, des lois successives durent l'étendre jusqu'au 1er juin 1811. Les résultats du troisième census étaient publiés à la fin de cette année, en deux volumes : l'un affecté à la population, et l'autre aux manufactures. Cette dernière partie était d'ailleurs d'une très grande imperfection.

La loi du 11 mars 1820, qui réglementa l'exécution du quatrième census, se borna, en fait de modification, à réunir sous la direction du secrétaire d'État les deux statistiques de la population et des manufactures. En dépit, d'ailleurs, d'une meilleure classification qu'en 1810, celle-ci ne fut guère plus exacte. Quant à la statistique relative à la population, elle reçut quelques heureuses améliorations. On affecta une cédule spéciale aux personnes nées à l'étranger et naturalisées, et un soin plus minutieux fut apporté à la distinction entre les personnes libres de couleur et les esclaves. Malgré une nouvelle tentative faite pour réduire à neuf mois la durée du denombrement, celui-ci ne fut terminé que le 1er septembre 1821.

Le premier volume du 4e census, qui contenait les statistiques relatives à la population, parut en 1821 ; il portait, pour la première fois, le titre de census : *Census for* 1820. Quant au second volume, le *Digest of Accounts of Manufacturing Establishments*, il ne fut publié qu'en 1823. Une innovation intelligente fit ordonner au secrétaire d'État de faire imprimer 1.500 copies des rapports de ce census, pour l'usage du Congrès, qui, lors de leur distribution, en fit adresser un exemplaire à tous les collèges et universités.

Le peu de succès des tentatives faites en 1810 et 1820, pour dresser une statistique industrielle, y fit renoncer en 1830. On limita le 3e census à la statistique de la population, mais on s'attacha à rendre celle-ci plus complète qu'elle ne l'avait été jusqu'alors. La population blanche, hommes et femmes, fut divisée, d'après l'âge, en périodes quinquennales jusqu'à 20 ans, et au-delà, en périodes décennales. On donna, pour la première fois, le nombre des sourds et muets et des aveugles, pour les deux classes de la population libre, blancs et gens de couleur.

C'est en 1830 qu'on a fixé pour le dénombrement la date du 1er juin, qui a toujours été adoptée depuis. Les résultats du 5e census, publiés en 1832, ne nécessitèrent qu'un in-folio de 163 pages.

Le 6e census eut une tout autre importance. La cinquième décade du gouvernement fédéral, qui allait se terminer en 1840, avait été une période de grande activité pour la jeune république. Le système des canaux, commencé vers la fin de la décade précédente, avait facilité la colonisation des états de l'ouest, et la construction des premières voies ferrées allait aider puissamment au développement de la grande industrie, qui commençait à modifier entièrement le caractère des états de la Nouvelle-Angleterre. Ces diverses raisons firent donner au census de 1840, une extension que n'avaient pas encore eue les précédents. Les cédules relatives à la population furent encore augmentées. On inaugura la statistique des illettrés, en relevant le nombre des blancs adultes, hommes et femmes, ne sachant ni lire ni écrire. On fit également un recensement des universités, collèges, académies et écoles, des étudiants et des écoliers. Enfin, l'essai de statistique industrielle qui avait été abandonné dix ans auparavant fut de nouveau repris et étendu. La loi du 3 mars 1839, qui réglementait le census, prescrivit au secrétaire d'État de préparer des formules pour rassembler telles informations par rapport aux mines, à l'agriculture, aux minerais et aux manufactures, qui donneraient une vue complète des occupations, de l'industrie et des ressources du pays. Les recenseurs paraissent avoir encore rencontré de grandes difficultés dans l'accomplissement de leur tâche. La population était en général très défiante à l'égard de ces questions qui avaient un caractère quelque peu inquisitorial, et comme, à cette époque, aucune pénalité n'était infligée pour le refus de répondre au questionnaire relatif à la statistique industrielle, un grand nombre de personnes s'enfermèrent à ce sujet dans un mutisme absolu. Il existait d'ailleurs une crainte vague de voir ces renseignements servir ensuite à l'établissement de quelques taxes directes fédérales, et cette crainte rendait chacun encore plus circonspect. En dépit de ces obstacles, la statistique industrielle de 1840 fut beaucoup mieux dressée que celles de 1810 et de 1820.

Par suite de l'importance du 6e census, les résultats durent en être publiés en 4 volumes in-folio : un compendium, un volume pour la population, un volume pour les statistiques des manufactures, et un volume spécial, contenant la liste des survivants

des guerres de la révolution, et des anciens soldats jouissant d'une pension.

La réussite de ce census, et l'activité de plus en plus grande qui se développait dans toutes les directions, éveilla l'attention du public sur l'utilité de ces vastes enquêtes, qui avaient été regardées jusqu'alors comme des entreprises quelque peu puériles. Dès 1845, le Congrès fut saisi de deux rapports demandant l'établissement d'un bureau de statistique permanent. Il ne leur fut pas donné suite; mais, quand, en 1848, on commença à se préoccuper du 7e census, une proposition fut faite pour lui donner un caractère vraiment scientifique. On proposa de nommer une commission de trois personnes qui seraient choisies, « non à raison de leurs opinions politiques, mais pour leur savoir et pour la connaissance qu'elles auraient des faits qu'elles devraient examiner. » C'est ce bureau, dont le siège devait être à Washington, qui aurait la direction supérieure du census. Cette proposition, tout d'abord acceptée, fut ensuite modifiée par la loi du 23 mai 1850 qui devait réglementer le 7e census, ainsi que ceux à venir. Cette loi qui a servi pour l'exécution de trois census, modifiait heureusement la pratique suivie jusqu'alors. La haute direction du recensement était retirée au secrétaire d'État, et donnée au chef du département de l'Intérieur, qui avait été institué l'année précédente. Un bureau temporaire, pour l'exécution du census, était créé dans ce département. Le chef de ce bureau, désigné sur le nom de « *surintendant du census* » avait la direction effective de l'opération. Celle-ci recevait une extension considérable. Il y avait, en tout, une centaine de subdivisions, réparties en six cédules. La première cédule, affectée à la population libre, contenait plusieurs indications nouvelles, et devait, entre autres choses, relater le nombre des familles et le nombre des maisons d'habitation. Elle devait donner une liste de toutes les personnes libres vivant sur le territoire de l'Union, avec leur nom et surnom, leur sexe, leur âge exact, leur couleur (blanc, noir ou mulâtre), leur lieu de naissance, indiquer si elles étaient célibataires ou mariées, et, relativement à l'instruction, indiquer les enfants qui avaient fréquenté l'école, pendant l'année du census, et les personnes âgées de plus de 20 ans, ne sachant ni lire, ni écrire. Des états particuliers étaient dressés pour les sourds et muets, les fous, les idiots, les prisonniers, ainsi que pour les propriétaires fonciers. L'importance qu'avait acquise l'immigration vers cette époque, fit rechercher des renseignements sur le nombre des étrangers arrivant aux États-Unis, leurs occupations,

et leur pays d'origine. La seconde cédule était affectée aux esclaves. La troisième, relative à la mortalité, était entièrement nouvelle. Elle devait donner le nom, le sexe, l'âge, la couleur, le lieu de naissance, l'occupation, etc.,des personnes mortes dans l'année qui avait précédé celle du census, et indiquer la cause de la mort et la durée de la maladie. Les recenseurs devaient joindre à ces statistiques des remarques sur la topographie, les conditions sanitaires de la région, etc. La quatrième cédule, destinée à l'agriculture, était également une innovation. Elle donnait la superficie des terres cultivées, la valeur des fermes et de l'outillage agricole, les diverses espèces de bétail, la production des principales céréales et des autres grandes récoltes du pays pendant l'année du census. La cinquième cédule, attribuée à l'industrie, étendait beaucoup le champ des enquêtes précédentes; elle devait énumérer, en indiquant le lieu où ils étaient situés, tous les établissements dont la production annuelle atteignait 500 £; — elle devait indiquer la quantité, l'espèce et la valeur de la matière première employée, y compris le combustible, — la nature de la force motrice utilisée, — le nombre d'ouvriers, en distinguant le sexe, et en donnant le taux des salaires payés aux hommes et aux femmes, — et la quantité, l'espèce et la valeur du produit annuel. La sixième cédule contenait, sous le nom de statistiques sociales, un grand nombre de renseignements nouveaux, relatifs à la valeur de la propriété mobilière et immobilière, à la nature et au montant des impôts, et aux écoles, bibliothèques, journaux, périodiques et églises.

L'extension de l'œuvre, la nouveauté d'un grand nombre d'enquêtes rendit certainement difficile aux agents recenseurs l'accomplissement de leur mission, et l'exactitude des résultats s'en ressentit. Cependant, en dépit de ces imperfections inévitables, les résultats du 7e census, qui ont été publiés en 5 volumes, peuvent être consultés avec intérêt et avec profit. Le rapport du surintendant, petit résumé de 160 pages, parut en 1853, ainsi qu'un volume in-quarto de plus de 1.000 pages, contenant les résultats généraux. En 1854, le compendium, et, l'année suivante, les statistiques sur la mortalité furent donnés au public; enfin, en 1859 seulement, celles sur les manufactures furent publiées.

Le 8e census eut lieu en 1860, peu de temps avant la guerre civile qui allait mettre en danger l'existence même de l'Union. Les opérations furent menées assez vivement pour n'être pas entravées; seule, la publication des résultats fut quelque peu retardée. Aucune innovation ne signale ce census qui fut fait, à part certains détails de peu d'importance, exactement comme le précé-

dent. Le rapport préliminaire parut en 1862 ; les deux volumes sur la population et l'agriculture parurent en 1864 ; celui sur les manufactures vit le jour en 1865, et le cinquième et dernier, contenant les statistiques sur la mortalité, la propriété, etc., en 1866.

La loi de 1850, qui avait beaucoup amélioré l'organisation créée en 1790, présentait encore de nombreuses imperfections. Le 41e Congrès nomma dans sa seconde session, 1869-70, un comité spécial, qui fut chargé de préparer un projet de loi pour l'exécution du 9e census. Ce projet, qui remaniait profondément la législation existante, fut accepté par la Chambre, mais il fut repoussé par le Sénat, et le census de 1870, dut être effectué de la même façon que les deux précédents. Des améliorations importantes y furent cependant apportées, dans les limites légales, par le bureau du census. L'abolition de l'esclavage ayant heureusement rendu inutile la cédule des esclaves, elle fut remplacée par une cédule concernant la dette publique nationale, ainsi que les dettes des états, des comtés et d'un certain nombre de villes. On ajouta à la cédule de la population, une question concernant la nationalité des parents de chaque individu recensé. Enfin, on employa pour la première fois, dans la publication du census, la méthode cartographique. Malheureusement, le 10e census a été faussé dans une partie de ses résultats. Lors du recensement suivant, on fut frappé de l'accroissement exagéré dont paraissait avoir bénéficié la population des Etats du sud pendant la dernière décade. Une comparaison attentive des chiffres des census successifs permit de s'assurer que la population attribuée à ces États en 1870 était certainement de beaucoup inférieure à la réalité, cette erreur ne peut être imputée qu'à la mauvaise organisation existant à cette époque. Les opérations locales étaient encore dirigées par les marshals des États-Unis, sur lesquels le surintendant n'avait aucune autorité, et qui, dans plusieurs régions, lui déniaient même le droit de leur adresser des observations. Un grand progrès fut réalisé quant à la publication des résultats du census : les 4 in-octavo qui les contenaient parurent dès 1872.

Les défectuosités du mécanisme créé par la loi de 1850 furent tellement mises en évidence à l'occasion du 9e census, que l'on se décida à créer une organisation nouvelle pour l'exécution du 10e. Ce fut l'objet de la loi du 3 mars 1879. La modification principale consista dans la substitution aux marshals des États-Unis, qui avaient toujours eu, depuis 1790, la surveillance directe des opérations du recensement, d'inspecteurs nommés spécialement pour l'exécution du census. Ces inspecteurs devaient être secondés dans

leur tâche par des agents recenseurs. L'emploi des marshals pour ces opérations offrait un double inconvénient, leur place est généralement la récompense de services politiques : rien ne justifie par suite leur aptitude pour diriger une investigation aussi délicate; de plus, les devoirs qui leur incombaient directement à raison de leur charge ordinaire leur laissait trop peu de temps pour s'occuper du census. Une heureuse disposition de la nouvelle loi autorisait en outre le surintendant à retirer aux recenseurs ordinaires la confection des statistiques sociales et industrielles, de beaucoup les plus difficiles, pour les confier à des agents spéciaux.

Grâce à cette nouvelle organisation, le général Francis A. Walker, surintendant du 10e census allait pouvoir lui donner un développement nouveau et en faire une œuvre d'un caractère exceptionnel. Ce census fut plus qu'un simple dénombrement de la population et de la richesse des États-Unis; il fut un exposé magistral des conditions de la vie, de l'industrie et de la production dans la République Américaine, juste un siècle après la proclamation de l'indépendance. Le chemin parcouru depuis 1775 était si extraordinaire, le développement industriel s'était précipité avec une telle rapidité, surtout pendant les dernières années, que la génération actuelle éprouvait un légitime orgueil à présenter aux nations rivales une histoire de ces progrès et à leur donner la preuve, en leur exposant l'inventaire détaillé de ses richesses, des espérances indéfinies qu'elle pouvait légitimement entretenir.

Cette entreprise colossale a été, malgré quelques imperfections inévitables, couronnée d'un véritable succès. Avec une perspicacité qui lui fait honneur, le surintendant a su grouper autour de lui un ensemble d'hommes distingués, professeurs et spécialistes, qui ont écrit, pour accompagner et commenter la partie purement statistique du census, de remarquables études géographiques, historiques et technologiques. Nous allons énumérer rapidement, sans nous arrêter à les examiner, ce qui nous entraînerait beaucoup trop loin, les rapports contenus dans les 22 gros volumes in-quarto qui, avec les 2 volumes in-octavo affectés au compendium, ont été nécessaires pour publier les résultats du census, et dont l'apparition s'est échelonnée de 1883 à 1888.

Les statistiques sur la population, son mouvement et sa composition, occupent 3 volumes, auxquels on peut joindre celui affecté aux incurables, au paupérisme et à la criminalité. Dans la décade 1870-1880, une augmentation considérable de la population urbaine, notamment de la classe ouvrière, s'était produite

dans les grandes villes manufacturières des états de l'est et du centre. On profita du census pour réunir des documents sur ce sujet, et ils ont été groupés dans deux volumes intitulés : statistiques sociales des villes. M. Georges Waring, chargé de cette enquête, a fait dresser, sous sa direction, les monographies de plus de deux cents villes, situées dans les divers états; ces études, accompagnées de plans et de diagrammes sont excessivement intéressantes et très fructueuses à consulter.

Les statistiques générales sur l'agriculture sont complétées par des rapports particuliers sur les principales cultures. Les céréales ont fait l'objet d'une étude de M. Wim H. Breever. Le tabac, qui a fait la fortune de la Virginie, presque dès l'origine de sa colonisation, et qui est encore la principale récolte d'une dizaine d'états, a été étudié d'une manière très développée, par M. J. B. Killebrew, principalement au point de vue technologique. L'étude de la culture du coton, qui demeure la récolte dominante des Etats du Sud, et dont l'abondante production les avait tellement enrichis et enorgueillis vers 1850, qu'ils se croyaient devenus les maîtres de l'Union, fut donnée à M. Eugene W. Hilgard, Professeur d'agriculture à l'Université de Californie, qui dirigea une enquête embrassant à la fois les questions géographiques, agronomiques et chimiques relatives à cette culture. Enfin, il faut citer, avant d'achever cette revue des enquêtes agricoles, celle sur la richesse forestière et les bois des Etats-Unis, dont le professeur Charles S. Sargent a fait une œuvre véritablement hors de pair.

L'étude des industries minières, si développées aux Etats-Unis, confiée à M. Raphaël Pumpelly, est accompagnée de rapports spéciaux consacrés à la fabrication du coke, aux pierres de construction et à l'industrie du pétrole. Cette dernière, dont le développement ne date réellement que de 1859, époque où fut foré par Drake, à Titusville, le premier puits artésien pour l'exploitation du pétrole, a fait l'objet d'un rapport détaillé de M. S. F. Peckham, relativement à l'histoire de cette industrie, à sa technologie et aux emplois industriels si nombreux de ce produit. Un volume est affecté aux métaux précieux ; il contient une excellente description géologique des états producteurs. Les rapports sur les industries minières sont complétés par un volume relatif à la législation qui les réglemente ; cette compilation, excessivement intéressante, faite sous la direction de M. Clarence King, contient les lois générales des Etats-Unis et celles des Etats et territoires.

Les industries manufacturières occupent 3 volumes, M. Carroll

D. Wright a écrit une étude magistrale sur l'introduction et le développement de la grande industrie aux Etats-Unis, et sur ses effets sur la population ouvrière. Les principales industries ont fait l'objet de rapports spéciaux, relatifs à leur histoire, leur situation actuelle et leur technologie. L'étude de l'industrie du fer et de l'acier a été faite par M. James S. Swank, secrétaire de l'*American iron and steel association*, que ses remarquables études antérieures sur ce sujet désignaient tout naturellement. Les rapports sur les industries du coton, de la laine et du verre ont été faits par MM. Edward Atkinson, Geo. Wim. Bond et Jos. D. Weeks, tous trois, spécialistes connus. L'immense développement qu'a pris l'outillage mécanique dans l'industrie moderne a été l'occasion d'une série de rapports faits sous la direction du professeur W. C. Trowbridge, de l'école des mines de Columbia College, sur l'outillage employé dans les industries du fer et de l'acier, de la laine, du coton, de la soie, etc. M. W. C. Trowbridge a également dirigé une enquête spéciale sur l'emploi qui est fait de la force hydraulique aux Etats-Unis, qui empruntent à l'eau plus de 30 0/0 de leur force motrice. C'est absolument et proportionnellement l'utilisation industrielle la plus forte qui en soit faite dans le monde. Mais, l'augmentation, quoique constante encore du nombre des moteurs hydrauliques, commence à se ralentir, et elle est de beaucoup dépassée par l'augmentation de plus en plus rapide du nombre des moteurs à vapeur. Un dernier rapport, dû à M. Jos. D. Weeks, vient compléter cette série d'études sur les Etats-Unis industriels. Il a trait aux salaires payés dans les diverses industries et a pour complément des statistiques relatives aux prix de détail, relevés dans un certain nombre de villes industrielles.

Les statistiques relatives à l'industrie des transports sont réunies en un volume. Elles contiennent, pour la première fois, une revue générale du trafic et du revenu des chemins de fer, et elles sont accompagnées de deux rapports fort intéressants de M. T. C. Purdy. L'un, relatif à la navigation à vapeur, et l'autre à l'histoire des canaux aux Etats-Unis, qui, éclipsés maintenant par les voies ferrées, ont joué un rôle considérable, de 1820 à 1830, dans l'œuvre de la colonisation de l'ouest.

Le rappor sur les finances publiques et la taxation, qui embrasse à la fois le gouvernement fédéral et les états particuliers, a été fait sous la direction de M. Robert T. Porter. Il renferme notamment un historique des emprunts nationaux des Etats-Unis et des dettes d'Etats. Une tentative a été faite également pour

donner la situation financière des villes ayant plus de 7.500 habitants.

Le territoire d'Alaska, acheté par les Etats-Unis à la Russie en 1869, a fait l'objet d'un rapport spécial dû à M. Ivan Petroff. Enfin, le surintendant avait confié à M. S. D. N. North la statistique des journaux et de la presse périodique, que l'auteur a fait précéder d'un historique très intéressant.

Ainsi qu'en témoigne cette rapide énumération, le 10e census ne ressemblait guère, par son importance, à ceux qui l'avaient précédé. Cependant, l'augmentation de dépenses qu'il a entraînée n'a pas été en proportion de cette extension considérable. Le coût du 1er census, ce modeste dénombrement de la population de 1790, avait été de 44.337,28 doll. La dépense pour le 8e census s'était élevée à 1.917.540,31 doll. et celle pour le 9e, à 3.360.884.33 doll. M. Francis A. Walher eut la pensée téméraire de mener à bien l'œuvre colossale du 10e census, à un moindre prix que le précédent. Ses prévisions furent malheureusement dépassées, et il en résulta pour lui d'assez nombreux ennuis qu'il a racontés lui-même avec fort bonne grâce [1], par suite des demandes successives de crédits qu'il dut adresser au Congrès. Finalement, la dépense totale, non compris les frais d'impression et de gravure, s'est élevée à 3.860.068,67 doll.

Nous nous sommes étendu assez longuement sur le 10e census, parce qu'il forme une œuvre véritablement exceptionnelle, et qu'une grande partie des travaux auxquels il a donné lieu peuvent être regardés comme définitifs, ou ne demandent qu'à être tenus à jour par les census suivants.

Le 11e census, effectué en 1890, et dont tous les résultats ne sont pas encore publiés, est redevenu, comme ceux antérieurs à 1880, un census purement statistique. Son importance n'en a pas été pour cela diminuée ; on a abandonné définitivement les modestes publications d'autrefois, et il faudra encore, pour contenir les résultats de celui-ci, vingt-cinq gros volumes in-quarto. Les deux volumes du compendium et seize volumes de census sont seuls publiés jusqu'à présent. Malgré toute la célérité qu'on puisse y apporter, la confection d'une œuvre aussi vaste est nécessairement fort longue ; d'ailleurs, il vaut mieux, pour lui donner toute sa valeur, sacrifier quelque peu la rapidité de la publication, et consacrer tout le temps nécessaire à l'élaboration très délicate de ces nombreux documents. Pour obvier à ces

---

[1] V. *The Quarterly journal of economics*, janvier 1888.

longs délais, l'office du census publie un bulletin, dans lequel il donne les divers résultats, au fur et à mesure que les lui envoient ses agents ; en outre, il s'efforce de donner au public, aussi rapidement que possible, le compendium, qui résume les statistiques les plus importantes. Le 1er volume du compendium du 11e census, relatif à la population, a paru eu 1892 et le 2e volume, contenant un abrégé des statistiques financières, industrielles et sociales, en 1894, en même temps que l'*abstract*, petit volume d'un format très maniable, qui a l'avantage de donner des tableaux comparatifs des résultats des cinq derniers census.

La loi du 1er mars 1889, « à l'effet de prendre le 11e census et les census ultérieurs », reproduit en grande partie celle de 1879. Elle institue, au département de l'Intérieur, un service temporaire, désigné sous le nom de *Census office*. Le chef de ce service, qui a le titre de *surintendant du census*, doit en surveiller et en diriger les opérations, sous la haute direction du Secrétaire de l'Intérieur. Il est nommé par le Président des Etats-Unis, avec le consentement du Sénat.

Le territoire est divisé, pour l'exécution du census, en un certain nombre d'inspections, dont la loi a fixé le maximum à 175. Les inspecteurs sont également nommés par le Président des Etats-Unis, d'accord avec le Sénat. Chacun d'eux propose au surintendant le nombre de subdivisions qui lui paraissent devoir être nécessaires dans son inspection ; chacune d'elles est ensuite attribuée à un agent recenseur. Ceux-ci sont nommés par le surintendant, sur la proposition des inspecteurs. En 1890, ils étaient environ 50.000 formant une véritable armée. Les subdivisions varient énormément en étendue, suivant les régions, mais aucune d'elles ne doit contenir plus de 4.000 habitants. Indépendamment des agents recenseurs, le surintendant a le droit de s'adjoindre un certain nombre de personnes qualifiées par leurs connaissances spéciales, pour la confection des statistiques particulièrement délicates. La loi recommande de ne nommer les agents du census qu'en tenant compte de leur aptitude pour le travail qu'on attend d'eux, et sans égard aux influences politiques. Cette recommandation a été, paraît-il, assez sérieusement observée en 1880 et en 1890, et le Census office fait maintenant passer un examen assez difficile aux candidats.

Surintendant, inspecteurs et agents recenseurs prêtent serment d'exécuter fidèlement la tâche pour laquelle ils sont commissionnés, et de ne communiquer à personne, sans une autorisation expresse du surintendant, les documents à l'élaboration

desquels ils collaborent. Des peines sévères sont édictées contre les infractions à ce serment : les inspecteurs et recenseurs qui refusent ou négligent d'accomplir leur devoir, ou communiquent des documents, peuvent être punis d'une amende de 500 dollars, ceux qui envoient des résultats falsifiés peuvent être condamnés à 2 ans de prison et 300 dollars d'amende. Le traitement alloué au surintendant du census est de 6.000 dollars par an. Les inspecteurs reçoivent 125 dollars par an, plus une indemnité de 1 dollar par chaque 1.000 individus dénombrés, dans les districts à population agglomérée ; cette indemnité est portée à 1,40 dollar pour les districts à population éparse. Leur salaire total annuel doit s'élever au moins à 1.000 dollars.

Le droit, pour le gouvernement fédéral, d'obliger les citoyens des divers états de l'Union à lui fournir les renseignements qu'il juge nécessaires, qui lui avait été contesté par certains états du sud jusque vers 1850, n'est plus mis en question aujourd'hui ; aussi, la loi permet de condamner à une amende, qui ne peut dépasser 100 dollars, toute personne, âgée de plus de 20 ans, qui tente de se dérober à cette obligation. En outre, elle permet d'infliger un an de prison et 1.000 dollars d'amende à tout président, directeur, trésorier, secrétaire, ou agent quelconque d'une société, qui refuserait de fournir les réponses requises de lui, conformément à la loi.

Le Census office a employé pour la première fois, pour la réunion des résultats du 11e census, l'*électric tabulating machine*, dont l'invention est due à M. Hermann Hollerith[1]. L'usage de cette machine a considérablement abrégé la durée du travail de dépouillement, et a eu, de plus, le grand avantage, de diminuer des chances d'erreur. Voici comment on procède. Les renseignements transmis par les agents sont relevés sur des fiches de mêmes dimensions, qui portent imprimées, en caractères conventionnels, toutes les réponses possibles aux questions posées. Ce relevé fait, on perce, au moyen d'un emporte-pièce spécial, un trou au niveau des réponses affirmatives. Les cartes ainsi préparées sont livrées à la machine, qui les lit et enregistre les résultats sur un cadran. Le grand avantage de cet appareil est de permettre, grâce à une ingénieuse construction, toutes les combinaisons utiles des renseignements obtenus, dont les comptes compliqués sont très minutieux et très longs à établir quand on les fait par la méthode

[1] M. le Dr Jacques Bertillon a donné une description détaillée de cette machine dans son *Cours de statistique administrative*, p. 529.

ordinaire. Ainsi, les cartes individuelles une fois percées, le premier maniement par les *tabulating machines* permettait d'obtenir pour chaque district de dénombrement une première classification de la population en 5 catégories : blancs américains nés de parents américains — blancs américains nés de parents étrangers — blancs étrangers — gens de couleur américains — gens de couleur étrangers. Puis, chacune de ces cinq classifications était à son tour subdivisée, suivant le sexe et suivant 7 classes, d'après l'âge, et ainsi de suite.

M. Robert P. Porter, qui avait été chargé, lors de 10e census, du rapport sur les finances publiques avait été nommé le 20 avril 1889, surintendant du 11e census ; mais il a dû résigner ses fonctions le 31 juillet 1893. Il a eu pour successeur M. Carroll D. Wright, directeur du département du travail des États-Unis. Ce census, ainsi que nous l'avons déjà dit, ne contient aucun de ces nombreux rapports géographiques, historiques et technologiques, qui resteront la caractéristique de celui de 1880. On en a profité pour développer encore les renseignements statistiques.

Les cédules relatives à la population ont été fort augmentées. On a ajouté notamment une cédule pour relever le nombre d'enfants nés d'une même mère, et le nombre de ceux vivants à la date du recensement, espérant pouvoir obtenir ainsi une appréciation suffisante de la fécondité des femmes d'après leur nationalité d'origine, les régions d'habitation, etc. Une nouvelle cédule est affectée à la langue parlée par le recensé ; elle permettra de se rendre compte de la rapidité plus ou moins grande avec laquelle la race anglo-saxonne absorbe les étrangers qui vont se fixer aux Etats-Unis. Pour la première fois, on a tenté de subdiviser la population de couleur en noirs, mulâtres, quarterons et octerons. Enfin, on a également essayé d'obtenir des données sur la durée du chômage subi par les recensés pendant l'année 1879-80.

Pour donner une idée du développement donné au census, il nous suffira de dire que le *Bulletin de Famille*, employé pour la première fois, et qui est combiné de façon à pouvoir suffire pour dix personnes, contenait trente questions auxquelles chaque individu devait répondre. Le bulletin individuel employé en France pour les dénombrements, en contient à peine une douzaine.

La loi du 22 février 1890 a prescrit de faire, en même temps que le 11e census, une enquête sur la dette hypothécaire. Pour mener à bien cette entreprise fort délicate, qui n'avait pas encore été tentée, deux méthodes différentes ont été employées simulta-

nément. La première, ayant pour base d'opération des recherches dans les registres locaux, a permis de déterminer, avec une approximation raisonnable, le montant de la dette existant au 1er janvier 1890, le taux de l'intérêt et le motif de l'emprunt. La seconde, basée sur les questions posées à tous les habitants, au moyen du bulletin de famille, a permis de connaître le nombre de personnes, dans chaque comté des Etats-Unis, qui possédaient des fermes ou des maisons non hypothéquées, et le nombre de personnes qui ont une dette hypothécaire, le montant de cette dette, et la valeur des fermes et maisons données en garantie.

Pour les statistiques industrielles et agricoles, on s'est borné à mettre à jour les renseignements du 10e census ; cependant, on a jugé utile de faire quelques rapports spéciaux sur des industries secondaires qui avaient été négligées en 1880, et dont l'importance a augmenté depuis cette époque. On trouve de même, dans les statistiques agricoles, un petit nombre d'études sur des sujets nouveaux, tels que l'horticulture, la viticulture, la production du sucre, et l'irrigation, qui a été considérablement développée durant les dix dernières années, dans les états de l'extrême ouest.

Le 11e census donne pour la première fois une statistique complète des églises ; celles données sur ce sujet par les 7e, 8e et 9e census étaient fort imparfaites. Celle-ci sera certainement meilleure, l'office du census ayant eu l'excellente idée de prendre pour agents spéciaux, pour ce sujet, les clercs mêmes des différentes subdivisions ecclésiastiques. Il donne également une statistique nouvelle, relative aux affaires d'assurances, qui ont acquis un grand développement aux Etats-Unis depuis une vingtaine d'années.

Indépendamment de ces nombreux renseignements, la loi de 1889 décidait qu'on établirait le relevé des noms de tous les soldats et marins vivants, ayant pris part à la guerre de Sécession, soit dans l'armée fédérale, soit dans les troupes des Etats Confédérés, ou de leurs veuves. Cette énumération qui porte sur douze ou quinze cent mille vétérans ou veuves de vétérans, et qui n'a été ordonnée que dans un but politique, a occasionné un travail certainement bien inutile. Elle occuperait, si elle était publiée, 7 volumes in-quarto de mille pages ; mais le Congrès n'a pas encore donné son autorisation à cette publication, et il serait vraiment sage de sa part de s'y refuser. Nous n'avons pas le chiffre des dépenses occasionnées par le 11e census, mais il nous semble que cette fois, les crédits alloués par le Congrès sont largement suffisants : il a fixé, pour son exécution, non compris les

frais d'impression, de gravure et de reliure, une somme maximum de 6.400.000 dollars, et, en outre, il a accordé un crédit spécial de 1.500.000 dollars pour l'enquête sur la dette hypothécaire.

Malgré tout le soin apporté à son élaboration, et la compétence incontestable des hommes auxquels la direction en est confiée, le census est fort éloigné de la perfection, et, chacune de ses publications est le sujet de nombreuses critiques, d'ailleurs, justifiées en partie, de la part des journaux et des autres publications des Etats-Unis.

M. Robert P. Porter, le surintendant du dernier census, estime que le système employé actuellement est le seul praticable aux Etats-Unis, mais il suggère un certain nombre d'améliorations désirables [1]. Il trouve, et nous sommes absolument de son avis, à cet égard, que l'on a augmenté outre mesure le nombre des cédules relatives à la population. Il voudrait que l'on réduisît sensiblement les questions posées par le Bulletin de Famille, dont quelques-unes n'ont certainement aucune valeur. Croit-on, par exemple, que les gens de couleur s'attacheront à indiquer s'ils sont quarterons ou octerons, et le recenseur sera-t-il capable de corriger leur assertion à cet égard? Les chiffres obtenus au moyen de ces renseignements seront de pure fantaisie. Il voudrait également qu'on ne surchargeât pas le census d'enquêtes spéciales comme celle relative aux dettes hypothécaires. La difficulté de semblables enquêtes exige, en effet, pour leur donner quelque degré raisonnable de certitude, qu'on les confie à des agents habiles et instruits, et surtout, qui n'aient pas à s'occuper en même temps d'un nombre considérable d'autres questions. M. Robert P. Porter voudrait aussi que l'on augmentât le nombre des inspecteurs et des agents recenseurs, il voudrait voir porter le nombre des premiers de 175 à 500, et celui des seconds, de 50.000 à 100.000. La seule objection qu'on puisse faire à cette demande réside uniquement dans l'augmentation de dépenses que sa réalisation entraînerait.

Le général Francis A. Walker, qui a dirigé les 9e et 10e census, a proposé un remaniement complet de l'organisation actuelle [2], et celle qu'il préconise nous paraît devoir offrir de nombreux avantages. Deux grosses critiques peuvent être faites, suivant lui, au census actuel. Par suite des nombreux renseignements que doivent recueillir en même temps les recenseurs, le dénombre-

---

[1] Voir *The North American Review*, décembre 1890.

[2] V. *The Quarterly journal of Economics*, op. cit.

ment de la population, objet principal de l'opération, se trouve forcément négligé. De plus, l'administration du census, créée à nouveau à chaque période décennale, est souvent exposée à ne pas retrouver ses membres les plus expérimentés, et elle éprouve, en outre, une difficulté presque insurmontable à dépouiller les milliers de rapports, sur les sujets les plus divers, qui lui arrivent à la fois de tous les points du territoire.

Il propose, pour obvier à ces inconvénients, de limiter le census au dénombrement de la population, qui, en raison de l'augmentation rapide de celle-ci, pourrait être fait, non plus tous les dix ans, mais tous les cinq ans. Les statistiques générales relatives à l'agriculture pourraient être, suivant lui, recueillies en même temps que celles de la population; on utiliserait ainsi le dérangement des recenseurs, et ceux-ci, n'ayant que deux enquêtes à poursuivre à la fois, ne seraient pas surchargés. Toutes les autres enquêtes : enquêtes industrielles, enquêtes sociales, etc., dont l'utilité est incontestable, devraient être faites, séparément, pendant l'intervalle laissé libre entre les census. Leur échelonnement à des dates peu éloignées les unes des autres, n'empêcherait pas de tirer, de leurs comparaisons, des renseignements précieux, et elles y gagneraient d'être faites avec plus de soin et par des agents beaucoup plus expérimentés qu'à présent. Cette répartition du travail permettrait en effet d'avoir, au lieu d'une organisation temporaire, une organisation permanente, dont les chefs et le personnel acquerraient, par le fait même de leur stabilité, une compétence exceptionnelle. Il ne serait même pas nécessaire de créer une nouvelle administration. M. Francis A. Walker propose de donner au département du travail, que dirige avec une si remarquable compétence l'Honorable M. Carroll D. Wright, le service général de statistique, et de lui confier l'exécution du census, ainsi modifié. C'est ce qui se fait déjà, d'ailleurs, dans l'Etat de Massachusetts, dont les publications statistiques ont acquis une réputation méritée.

Ces propositions nous paraissent excessivement raisonnables et elles méritent d'être prises en considération par le Congrès, à l'occasion du 12e census, qui doit avoir lieu en 1900. Leur mise à exécution entraînerait, croyons-nous, une grande économie, et, chose beaucoup plus appréciable encore, permettrait de donner une valeur scientifique beaucoup plus grande à ces masses de documents, déjà si intéressants et si utiles. Mais que deviendrait cette fantastique évaluation des richesses de la République transocéanique, faite à date fixe, dont les Américains aiment l'ampleur

colossale, et dont ils sont d'autant plus fiers, qu'aucun état européen ne peut leur en opposer de semblable? Il est fort probable que la vanité nationale entravera longtemps la mise à exécution de ces sages réformes.

Indépendamment du census, le Gouvernement fédéral publie, à des intervalles beaucoup plus rapprochés, un certain nombre de statistiques, qui offrent également un grand intérêt, et dont il nous semble utile de dire quelques mots à la fin de cet article. Nous aurons ainsi une nomenclature complète de ses publications statistiques périodiques [1].

I. — Statistiques commerciales.

Le bureau de statistique créé en 1866, au département du Trésor, publie deux séries de rapports concernant les matières commerciales.

1. — *Statistiques du commerce et de la navigation*, qui contiennent : des rapports trimestriels et annuels sur le commerce et la navigation des Etats-Unis — une liste annuelle des navires de commerce — des statistiques annuelles relatives à la quantité et à la valeur des importations et des exportations, classées par pays d'origine et de destination, et par nature d'articles; il existe en outre une publication mensuelle de ces statistiques — des statistiques annuelles, donnant, pour tous les ports des Etats-Unis, le nombre et le tonnage des vaisseaux entrés et sortis, le nombre de navires de commerce construits dans le pays, des informations générales concernant le tonnage des navires à voiles et à vapeur, etc. — enfin, une statistique annuelle de l'immigration et de l'émigration.

2. — *Statistiques du commerce intérieur*. Ces statistiques publiées depuis 1876, contiennent notamment des documents sur les transports par eau et par chemins de fer, etc.

De son côté, le bureau de statistique du département d'Etat publie, depuis 1842, sous le titre de *Consular reports*, un bulletin mensuel, qui contient les rapports des consuls des Etats-Unis dans les pays étrangers. Ces rapports sont très intéressants à consulter en ce qui concerne les relations commerciales des Etats-Unis avec les nations étrangères. Cette publication portait, antérieurement à 1880, le titre de *Commercial regulations*. De temps à autre, cer-

---

[1] Voir dans les *Annuals of the american academy of political and social science*, l'étude de M. William F. Willoughby, intitulée *Statistical publications of the United states governement.*

tains rapports consulaires sont, en raison de leur importance, publiés séparément.

II. — Statistiques de la production.

1. *Agriculture.* — Le département de l'agriculture publie, depuis 1839, des rapports mensuels et annuels sur la production agricole, contenant des renseignements sur la production, les frais de transport, les prix de vente, les salaires des travailleurs agricoles, la production des pays étrangers, etc.

2. *Pêcheries.* — Des statistiques sur la pêche et les pêcheries sont publiées par la *Commission des pêcheries.*

3. *Mines.* — Depuis 1883, le service géologique a commencé à publier des rapports annuels sur les ressources minérales des États-Unis, donnant des statistiques complètes sur la quantité et la valeur des produits des mines dans l'année, le mouvement des prix, et l'estimation des quantités existantes dans le pays.

4. *Métaux précieux.* — Cette statistique, qui a une réputation universelle, est élaborée par le Directeur de la monnaie, et publiée à la suite du rapport annuel du secrétaire du Trésor. Elle donne la production et la consommation de l'or et de l'argent dans le monde, une évaluation des quantités existantes aux États-Unis et du stock d'or dans les divers pays d'Europe, la statistique de l'importation et de l'exportation des métaux précieux, les variations du prix du métal-argent, etc.

III. Statistiques de l'éducation.

Le bureau de l'éducation, qui dépend du département de l'Intérieur, publie, depuis 1867, date de sa création, des rapports annuels sur les statistiques relatives à l'éducation. Ces statistiques, très complètes, sont compilées d'après les rapports des fonctionnaires des états et des municipalités, chargés de l'inspection des écoles, et les registres des institutions elles-mêmes.

Les rapports traitent souvent de l'état des mêmes questions dans les pays étrangers.

IV. Statistiques financières.

Elles sont élaborées sous la direction du secrétaire du Trésor, par les divers chefs de service de ce département.

1. *Rapport du secrétaire du Trésor.* — Ce rapport annuel, dont la publication remonte à 1791, donne le montant des recettes et des dépenses du gouvernement fédéral, le mouvement du numéraire dans les caisses du Trésor, ainsi que la situation des divers fonds. La lettre d'envoi du secrétaire du Trésor, qui le précède,

est un document des plus importants pour l'étude des finances fédérales.

2. *Rapport du Directeur de la Monnaie.* — Indépendamment des statistiques que nous avons énumérées en parlant des métaux précieux, ce rapport donne le chiffre du monnayage affectué pendant l'année.

3. *Rapports des commissaires du revenu intérieur et des commissaires des douanes.* — Ces rapports donnent des détails relatifs au montant et à la perception de ces natures de revenus.

4. *Rapport du contrôleur de la circulation.* — C'est certainement un des plus intéressants. Il donne des statistiques relatives aux banques nationales, et, depuis 1873, il contient également celles relatives aux Banques d'États, aux Caisses d'épargne, aux banques privées, etc.

On y trouve aussi la composition et le mouvement de la circulation monétaire pendant l'année.

5. *Rapport de Register.* — Celui-ci donne l'état de la dette nationale, et le détail des recettes et des dépenses du gouvernement.

V. Statistiques des chemins de fer.

Depuis 1888, l'*Interstate commerce commission* a entrepris la publication de statistiques annuelles sur les chemins de fer. Ces statistiques contiennent, pour chaque ligne, des renseignements sur sa longueur, son capital, le détail de ses recettes et de ses dépenses, l'étendue de son trafic, le nombre des accidents. Des tableaux donnent, en outre, ces renseignements groupés par compagnies, et tous les changements survenus dans l'étendue et la propriété des lignes pendant l'année.

VI. Statistiques du travail.

En janvier 1885, pour répondre à des demandes très pressantes, le secrétaire de l'intérieur organisait, dans son département, un bureau du travail, qui devait avoir pour mission de faire des enquêtes judicieuses et indépendantes sur les questions ouvrières et sociales, et d'en publier les résultats. Trois ans après, en juin 1888, à la suite d'une demande des Chevaliers du travail, le Congrès transformait ce bureau en un département indépendant, sans cependant faire de son chef un membre du Cabinet. Dès son origine, ce service a été confié à M. Carroll D. Wright, qui dirigeait, depuis dix-sept ans déjà, le bureau de travail de l'État de Massachusetts, où il avait acquis une légitime réputation.

Ce service doit publier chaque année un rapport donnant les

résultats de ses travaux ; il peut en outre publier des rapports spéciaux sur des sujets qui lui paraissent mériter cette importance, ou que le Président ou une des chambres du Congrès l'ont chargé d'étudier. Jusqu'à présent, il a publié les études suivantes :

Sur les dépressions industrielles ;

Sur le travail dans les prisons ;

Sur des grèves et lock-outs aux États-Unis, de 1881 à 1886, avec un abrégé des grèves antérieures à 1881 et un resumé de la législation relative au droit de grève dans les divers états de l'Union ;

Sur le travail des ouvriers de chemins de fer.

Deux autres rapports ont été faits principalement en vue de réunir des documents pour éclairer la question douanière, qui a, aux États-Unis, une importance considérable.

Le premier de ces rapports est relatif au coût de production des principaux articles des industries du fer, de l'acier, des textiles, et du verre, aux États-Unis et dans les pays étrangers. Il donne également les salaires des ouvriers dans les industries considérées, et le rapport des salaires au coût de la vie, pour plus de 16.000 familles.

Le second rapport, désigné ordinairement sous le nom de rapport Aldrich, a été entrepris à la demande du Comité de Finance du Sénat. C'est une immense compilation des statistiques des salaires et des prix de gros, aux Etats-Unis, pendant une période de cinquante-deux ans, de 1840 à 1891.

VII. Statistical abstracts.

Pour la commodité du public, le bureau de statistique du département du Trésor publie, depuis 1878, une brochure in-octavo d'environ 400 pages, qui résume, sous une forme condensée, les statistiques contenues dans les publications périodiques du gouvernement, et donne des chiffres comparatifs de ces statistiques pour une assez longue série d'années. Cette publication, analogue à celle des *Statistical abstracts* du Royaume-Uni, contient un ensemble de renseignements d'une grande utilité.

Achille Viallate.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL

Encore les chemins de fer métropolitains : leurs progrès dans toutes les grandes villes. Les nouvelles lignes ferrées souterraines à Londres ; circulation à grande vitesse en dehors des rues. Le subway de Glasgow : une voie ferrée funiculaire de 12 kilomètres, construite sans troubler le trafic normal des rues. Aération parfaite à grande profondeur. — L'application de l'électricité aux voitures ; difficultés spéciales qui ne se présentent pas avec les tramways. Tentatives successives ; la voiture de M. Jeantaud et ses transformations. Projets de fiacres électriques. La traction mécanique à Paris et les omnibus de Londres. — Les applications du gaz acétylène ; perfectionnement des appareils producteurs. Le nouvel éclairage domestique à la campagne, son prix, ses avantages. La vérité sur les dangers qu'on doit craindre. — La destruction des ordures ménagères. L'installation électrique de Budapest. Le système Arnold et l'utilisation complètes des gadoues. — Les arracheuses mécaniques de pommes de terre et de betteraves ; essais et systèmes mixtes. — La suppression des quarantaines et les bateaux à désinfection et à étuves de la Santé de New-York.

Dans notre dernier *Mouvement*, nous avons eu l'occasion, en étudiant les diverses ameliorations qu'on est en train d'apporter aux chemins de fer électriques, d'indiquer l'application qu'on fait de ce mode de traction à certains chemins de fer métropolitains ; nous ne voudrions pas sitôt revenir sur les voies électriques, la question n'ayant pu faire de réels progrès depuis si peu de temps, mais nous avons du moins à parler encore des chemins de fer métropolitains.

Aussi bien la matière est tout à fait à l'ordre du jour : plus que jamais le Conseil municipal de Paris joue une petite comédie de commissions et de rapports autour de la voie métropolitaine projetée, avec l'intention bien arrêtée de la rendre aussi peu utilisable que possible, au cas où elle serait enfin construite. Pendant ce temps, alors que les Parisiens souffrent patiemment une situation qui serait intenable pour des gens connaissant mieux la valeur des heures, la plupart des villes étrangères qui ne possèdent

point de métropolitain s'empressent d'en construire dans les meilleures conditions possibles, sans craindre de voir émigrer leur population et sachant bien que leur développement commercial et économique ne peut qu'y gagner. Quant aux villes, assez nombreuses, qui possèdent un réseau métropolitain, elles tendent constamment à en accroître l'étendue.

Parmi ces dernières, nous pouvons citer naturellement Londres, que nous recommanderons aux Français, quitte à blesser leur amour-propre national assez chatouilleux, comme le modèle des agglomérations où les moyens de transport sont le plus perfectionnés. Pour s'en rendre compte, on n'a qu'à faire le voyage à travers le Pas de Calais, ce qui est bien facile maintenant ; ou encore plus simplement, on peut jeter les yeux sur ces cartes que publient les moindres guides, et où l'on trouve, non seulement les voies ferrées qui pénètrent jusqu'au cœur de la grande ville, les lignes circulaires souterraines qui desservent les différents quartiers et relient entre elles les diverses gares des lignes de province, mais encore les multiples itinéraires des petits omnibus qui se rendent à bonne vitesse du centre de Londres jusqu'aux quartiers suburbains.

Les entreprises de transport en commun ont d'ailleurs l'intelligence large dans la Métropole anglaise, et elles ont maintes fois constaté la vérité de cette observation que la multiplication des moyens de transport fait naître une nouvelle clientèle et que la circulation s'active au fur et à mesure qu'on lui donne plus de facilités. Aussi, de même qu'on n'a point hésité, il y a quelques années, à créer le chemin de fer électrique souterrain, assez court il est vrai, qui est connu sous le nom de *City and South London Railway*, de même on a commencé dernièrement avec pleine confiance la construction d'un nouveau métropolitain souterrain, qui sera exploité électriquement et qui, sur une étendue de 10 kilomètres, parcourra le sous-sol de Londres à une profondeur de 18 mètres environ. Cette ligne, appelée *Central London Railway*, doit partir de la place de la Banque, l'endroit de tout Londres où la circulation est le plus intense après le fameux Pont de Londres, s'entend, et où pourtant les moyens abondent pour atteindre par un véhicule quelconque les faubourgs les plus éloignés. Elle gagnera l'Ouest et comportera 14 stations, toutes organisées avec cette simplicité extrême qui nous stupéfie, nous autres Français, et où l'on n'apercevra point les innombrables agents de nos gares françaises.

Cette voie, qui ne demandera guère plus de deux ans pour être

mise en exploitation, ne sera sans doute pas aussi luxueusement organisée que le premier et unique chemin souterrain que possède Paris, le tout petit prolongement du chemin de fer de Sceaux; mais les Anglais ne supposent pas qu'un métropolitain soit un endroit de promenade où l'on va admirer les belles porcelaines blanches. Toujours dans le même esprit utilitaire, ils ont commencé ou vont commencer d'autres lignes souterraines, prolongements du *City and South London Railway* dont nous parlions tout à l'heure, extensions vers la Cité de certaines lignes qui s'arrêtaient de l'autre côté de la Tamise, réunion des gares du Nord avec celles du Sud-Ouest.

Au contraire des Français, qui ne font rien, (l'abstention étant la suprême sagesse), les Anglais dirigent donc tous leurs efforts vers la solution de cet important problème, la circulation dans les grandes villes ; de plus ils ont trouvé, à notre avis, la vraie solution. Tandis que les Américains ont adopté, à New-York notamment, l'*elevated*, c'est-à-dire le chemin de fer aérien, dont ils apprécient maintenant tous les inconvénients qu'ils se préparent à atténuer, mais à atténuer seulement, par l'adoption de la traction électrique ; tandis qu'on préconise parfois comme une panacée la substitution de la traction mécanique à la traction animale sur les tramways urbains, à l'effet de créer un réseau ferré à niveau des rues, où l'on ne pourra jamais donner de vitesse; on a franchement adopté les voies souterraines en Grande-Bretagne. Cette façon de procéder décharge complètement la circulation des rues et permet l'exploitation d'une véritable voie ferrée avec ses nombreux avantages.

Toutes les villes un peu importantes du Royaume-Uni suivent l'exemple si concluant qui leur a été donné par la capitale : après Liverpool, c'est Glasgow.

Le *Glasgow district subway* est, ainsi que l'indique son nom, une ligne souterraine sur toute sa longueur, qui atteint 12 kilomètres ; elle est double, pour la voie montante et la voie descendante, c'est-à-dire qu'elle est formée de deux tunnels circulaires creusés et maçonnés l'un à côté de l'autre. Le district de Glasgow est fort étendu et la nouvelle voie, qui vient d'être terminée, réunit le centre de la ville et les gares terminus qui s'y trouvent, avec les faubourgs de l'Ouest, tant ceux qui sont au nord que ceux qui sont au sud de la Clyde. Qu'on n'aille pas croire du reste que c'est la première ligne souterraine que possède Glasgow, car le réseau appelé *Glasgow city and district railway* est pour une grande part établi sous terre.

L'établissement de cette voie entraînait des travaux particulièrement difficiles. D'abord elle devait passer par deux fois sous la Clyde ; sur plusieurs points elle traversait des terrains sablonneux aquifères et des argiles très molles où le creusement du tunnel était forcément délicat. Souvent il fallait maintenir les terrains pour empêcher qu'ils ne s'effondrassent sous la circulation intense qui se faisait à la surface. Ajoutons encore que fréquemment le chantier de creusement et la ligne se trouvaient jusqu'à 34 mètres au-dessous du niveau des rues, le sol de Glasgow étant assez mouvementé sur certains points. Naturellement, pour traverser les terrains mobiles, on employait le procédé aujourd'hui bien connu et couramment pratiqué, celui du « bouclier », qui permet de creuser des tunnels même sous le lit des rivières, et cela à la seule condition que le travail se fasse à l'air comprimé sous une pression suffisamment forte. Le bouclier, rappelons-le, est essentiellement une sorte de tube métallique très court, affectant les dimensions qu'on veut donner au tunnel, et muni à son avant de lames tranchantes. Sous la pression de vérins hydrauliques, il est poussé de manière à ce que les lames pénètrent d'une quantité déterminée dans le terrain à excaver. A l'abri des parois du cylindre qui soutient les terrains autour d'eux, les ouvriers piochent, enlèvent les déblais à la pelle, tout en se trouvant dans une chambre de travail isolée par une cloison du reste du tunnel, et où l'air comprimé empêche l'invasion de l'eau ou des vases plus ou moins fluides entourant le bouclier. Quand le déblai est suffisant, on fait avancer le bouclier de la quantité voulue, et l'on pose les revêtements nécessaires pour maintenir la partie de tunnel qui vient d'être creusée. Ce système est particulièrement précieux pour le creusement des souterrains dans le sous-sol des grandes villes, parce que le travail passe inaperçu et ne trouble nullement la circulation des rues.

Le *subway* de Glasgow s'est construit dans d'excellentes conditions. Les deux tunnels, qui ont 3 m. 30 de diamètre et qui sont destinés à donner passage à des trains roulant sur une voie de 1 m. 20 de largeur, sont formés de segments métalliques boulonnés les uns à la suite des autres, de manière à constituer un énorme tuyau, ou tout simplement maçonnés en briques, quand le terrain est résistant par lui-même. Les stations sont au nombre de 15 ; elles sont munies toutes de ces quais surélevés que l'Angleterre a précieusement conservés et que nos ingénieurs ont maladroitement abandonnés, alors qu'ils permettent si facilement de passer de plain-pied dans les wagons. Presque toutes ces sta-

tions sont partiellement à l'air libre, les plus profondément encaissées ne se trouvant qu'à 12 mètres du sol des rues.

Sans pouvoir insister davantage sur des détails qui deviendraient trop techniques, nous ferons remarquer que la traction sur ce nouveau métropolitain est funiculaire, assurée par un câble auquel s'accrochent les voitures. Il y aurait certainement là de quoi faire envie aux Parisiens, d'autant qu'il ne s'agit pas d'un funiculaire analogue à celui de Belleville, qui a fait la joie des chansonniers et des vaudevillistes ! un câble peut permettre une exploitation intense et rapide, surtout sur une voie isolée de la circulation générale ; il empêche les accidents, les voitures ne pouvant naturellement se rattraper. Mais nous exprimerons toutefois le regret que l'on n'ait pas suivi complètement le progrès à Glasgow et adopté la traction électrique.

*
* *

Ce mot d'électricité nous amène à parler d'une application nouvelle qu'on veut faire du merveilleux fluide, nous entendons la mise en circulation d'omnibus électriques dans les rues de Londres. Pour le tramway, rien de plus simple, au moins aujourd'hui et avec les moyens qu'on possède de distribuer le courant à distance : le tramway est en effet appelé à suivre toujours un même parcours le long duquel on pose le conducteur apportant l'électricité ; mais avec la voiture indépendante telle que l'omnibus, il ne faut plus songer à ce procédé, et elle est obligée de se munir de réservoirs qui lui fourniront la force motrice.

Ces réservoirs, ce sont les accumulateurs, et toutes les voitures électriques doivent en porter ; c'est là précisément ce qui fait que, jusqu'à présent, on n'a pu construire des voitures de ce genre véritablement pratiques. Quels que soient les progrès considérables qui ont été accomplis dans la fabrication de ces réservoirs, ils sont encore fort lourds ; ajoutons en outre qu'ils sont encombrants, qu'ils se détériorent sous l'influence des chocs qu'ils reçoivent durant la marche, qu'ils ont assez souvent besoin d'être rechargés ou, si l'on veut, remplis à nouveau d'électricité, et que rechargement, renouvellement, tout cela réuni entraîne de fortes dépenses.

Nous aurions une longue liste à dresser si nous voulions passer en revue les efforts des inventeurs pour créer une voiture électrique pratique. Un carrossier français, M. Jeantaud, a multiplié les tentatives, et il est parvenu à des résultats assez heureux. Il y a environ deux ans il mettait en circulation une voiture à deux

places qui pesait par elle-même un peu moins de 500 kilos et dont les accumulateurs à eux seuls présentaient un poids à peu près égal : cette batterie était du type Fulmen, inventé par un chimiste et physicien bien connu, M. Tommasi, et que l'on considère comme un des plus légers relativement à sa puissance. La voiture en question, dont le mécanisme était très bien étudié, pouvait parcourir une distance de 30 kilomètres, à la vitesse de 20 kilomètres à l'heure, sans qu'on eût à recharger les accumulateurs.

Un peu plus tard, M. Jeantaud réussissait à engager dans la course Paris-Bordeaux une voiture électrique du même genre, mais très perfectionnée : elle ne pouvait sans doute pas prétendre lutter complètement avec les automobiles à pétrole qui prenaient part à cette course, mais elle n'en avait pas moins parcouru vaillamment 600 kilomètres. Naturellement, il avait fallu, comme toujours, s'astreindre à faire arrêter le véhicule assez souvent, pour qu'on pût en retirer les accumulateurs épuisés et les remplacer par d'autres fraîchement chargés ; la batterie, pesant cette fois 850 kilos, permettait d'accomplir un parcours qui variait entre 40 et 70 kilomètres.

Enfin, l'infatigable inventeur met la main, actuellement même, à un troisième type de voiture électrique dont il attend d'excellents résultats. La caisse est faite en tôle d'aluminium, afin de diminuer un peu le poids mort, et le véhicule ne pèse pas plus de 1.000 kilos tout compris. Le mécanisme est réduit à sa plus simple expression, les manœuvres sont sans complication aucune, et M. Jeantaud espère que l'on pourra facilement assurer un service public avec sa dernière création. Ce serait le fiacre électrique.

Le fait est que cette idée est dans l'air : en même temps qu'on parle du fiacre automobile à pétrole, on annonce qu'on va essayer le fiacre électrique. Il ne s'agit pas seulement de la voiture Jeantaud, car des efforts analogues sont poursuivis à l'étranger. Dernièrement en effet, il s'est formé en Angleterre une société de fiacres électriques, sur laquelle on donne des détails circonstanciés montrant qu'il s'agit là d'une entreprise réellement sérieuse. Il est évident que si la voiture électrique est vraiment mûre pour un service public, ce ne peut être que pour de petites distances, pour un service urbain, où il lui est assez facile de prendre le temps nécessaire pour aller renouveler son approvisionnement d'électricité ; assurément aussi elle sera fort appréciée dans ce

milieu, car elle est exempte de beaucoup des inconvénients que n'est pas sans présenter l'automobile à pétrole.

On va donc voir l'électricité à l'œuvre dans ce nouveau champ d'activité ; mais, peut-être un peu vite, on veut déjà élargir celui-ci, et comme nous le disions tout à l'heure, on met en circulation l'omnibus électrique. La chose offre évidemment un intérêt d'actualité tout particulier, car en ce moment même la Compagnie des omnibus parisiens, animée d'un beau zèle dont nous n'apprécions pas l'utilité pour le public, vient d'ouvrir un concours d'omnibus automobiles. Elle veut essayer de calmer l'animosité du Conseil municipal : ce à quoi elle ne réussira jamais d'aucune façon, car ledit conseil ne se préoccupe nullement du brave public, assez bonne bête habituée à tout souffrir en silence, il cherche tout simplement à évincer la Compagnie, pour faire des moyens de transport dans Paris une de ces belles entreprises de socialisme municipal dont l'usine d'électricité des Halles et le Conseil des travaux de Londres ont donné une idée encourageante. Ajoutons que la substitution de la traction mécanique, quelle qu'elle soit, à la traction animale, n'empêchera point les omnibus de la Compagnie générale de marcher avec la sage lenteur que leur permet un monopole.

Nous ne savons si l'on présentera des omnibus électriques au concours en question ; toujours est-il que cette innovation tentait beaucoup l'esprit des habitants de Londres, où l'omnibus léger et rapide permet au travailleur de franchir à bon marché et vite les plus grandes distances. Voici près de quatre années qu'on nous avait annoncé la mise en circulation d'un omnibus de ce genre pouvant transporter 12 personnes à l'intérieur et 14 sur l'impérial : ce véhicule, dont l'inventeur était M. Radcliffe Ward, ne devait pas peser beaucoup plus que les voitures à chevaux. Le système avait sans doute encore besoin d'être perfectionné, et c'est ce qui a été fait, le même inventeur venant de terminer une nouvelle voiture tout à fait analogue à la précédente pour le compte de la « Electric Omnibus Company ».

La forme extérieure de cet omnibus est exactement celle d'un des omnibus ordinaires si connus de ceux qui ont fréquenté le Strand; il pèse seulement 2.235 kilos ; quant aux accumulateurs, qui assureront l'éclairage intérieur en même temps que la marche, ils ont un poids total de 760 kilos environ. On peut les déplacer et les remplacer très facilement. La vitesse atteint jusqu'à 16 kilomètres à l'heure. La conduite est très facile, l'allure très régulière, de nombreuses expériences ont été faites avec plein

succès. Nous n'avons pas besoin de dire que l'omnibus roule silencieusement, comme le font les tramways électriques à trolley que possèdent maintenant toutes les villes qui se piquent de suivre le progrès.

On ne pourra évidemment juger les nouveaux omnibus qu'un certain temps après qu'ils auront été en service ; mais la tentative est des plus intéressantes. Nous rappellerons que l'on a mis en fonctionnement à Paris des tramways emportant avec eux leur force motrice dans des accumulateurs : le procédé coûte assez cher et c'est bien inutilement qu'on y recourt, puisqu'il s'agit de tramways, auxquels on pourrait par conséquent amener le courant au moyen d'un conducteur fixe.

*
* *

Nous avons parlé déjà de ce gaz nouveau et curieux qu'on appelle l'acétylène, et qu'on obtient instantanément au moment où l'on en a besoin en jetant de l'eau sur un morceau de pierre. Il est vrai que ce morceau de pierre n'est pas quelconque, que c'est du carbure de calcium, matière que M. Moissan a obtenue le premier dans son four électrique, mais dont la fabrication se fait à présent très facilement et sur une grande échelle, notamment aux usines qu'on a installées sur une dérivation des chutes du Niagara. Par suite, le prix du carbure a diminué dans une énorme porportion et le gaz acétylène s'est vulgarisé, en même temps qu'on lui trouvait de nouveaux usages.

On ne peut imaginer tous les appareils qu'on a inventés pour la fabrication de ce gaz ; c'est qu'en effet un gazogène de ce genre présente de sérieuses difficultés. Il faut que la production du gaz ne dépasse point par trop la consommation : or, quand le carbure de calcium a commencé d'être mouillé, on a beau arrêter la venue de l'eau, l'humidité se propage dans toute la masse et la décompose ; il faut trouver un moyen d'empêcher cette décomposition continue, ou ne faire tomber le carbure que peu à peu et par petits morceaux dans l'eau, afin d'être toujours maître de la production du gaz. Les appareils se sont grandement perfectionnés, et sans se figurer, comme on l'avait annoncé déjà, que l'acétylène, le gaz *électrique*, ainsi que l'appellent les Américains, va supplanter le gaz ordinaire et la lumière électrique proprement dite, on est en droit d'admettre que l'éclairage à l'acétylène est maintenant tout à fait pratique.

Nous avons dit que les usages s'en multipliaient : il sera plus exact de dire qu'on veut en multiplier les applications. Cela se

comprend d'autant mieux que l'acétylène se liquéfie aussi facilement que l'acide carbonique, et occupe alors une place extrêmement réduite avec une énorme puissance d'expansion ; il peut ainsi se transporter fort aisément dans une de ces bouteilles d'acier dont l'emploi est devenu courant pour les gaz comprimés. C'est pourquoi dès maintenant on construit des moteurs à acétylène analogues aux moteurs à gaz ordinaire bien connus ; un constructeur n'a pas hésité à installer un de ces appareils sur une voiture automobile. Mais, au moins jusqu'à présent, les efforts les plus intéressants se portent vers l'éclairage à l'acétylène ; nous ne parlons pas de l'éclairage des voitures et des wagons, qui n'a pas réellement réussi par suite de difficultés spéciales, mais de l'éclairage des maisons.

Nous ne rappellerons point l'intensité lumineuse que donne l'acétylène, tout le monde en a eu maintenant des preuves sous les yeux ; mais quel avantage précieux n'y a-t-il point, quand on habite une localité privée du gaz ou de l'électricité, une maison isolée en pleine campagne, de pouvoir installer dans une petite pièce un gazomètre minuscule, qui ne demande aucun entretien, dont la surveillance peut être confiée au premier domestique venu sans instruction spéciale ! Une petite canalisation, d'autant plus réduite comme diamètre que le gaz en question a une grande puissance lumineuse, suffira pour distribuer la lumière à flot dans toute la maison. Avec un kilogramme de carbure de calcium, qui ne doit pas coûter 40 centimes, voici notre campagnard à même d'obtenir quelque 300 litres d'un gaz qui lui donnera pendant une heure une puissance lumineuse de 40 becs carcel. Pour se rendre compte de la dépense que cela représente et de l'économie que l'emploi de l'acétylène peut procurer, il faut se reporter à un excellent travail comparatif dressé par M. Hubon, notre collègue à la Société des Ingénieurs civils, qui a cherché ce que coûtent les différents modes d'éclairage en se basant sur le prix qu'on paye à Paris la bougie, le pétrole, le gaz. Nous supprimons la forme trop technique pour nos lecteurs sous laquelle est présenté ce travail, et nous dirons simplement que la quantité de lumière qui coûte 4 centimes 4/10 avec une lampe à huile de colza [1], ne revient qu'à 1 centime 2 avec l'acétylène ; de même on ne paye

---

[1] Bien entendu, il faut tenir compte des droits protecteurs qui majorent outrageusement le prix de l'huile, du pétrole ; mais il se produit aussi une incidence de ces droits sur la fabrication de l'acétylène.

que 3, 6 centimes avec ce gaz ce qui coûterait 7,7 avec le pétrole, 1,2 centime ce qui reviendrait à 3 centimes avec une lampe à incandescence. Toutefois remarquons que l'acétylène semble présenter, au moins jusqu'à présent, une infériorité sur l'éclairage au gaz par incandescence. Mais l'on voit que, tout en bornant ses ambitions, le gaz nouveau est susceptible de rendre les plus grands services, car il peut remplir une place encore vide dans la nombreuse série des systèmes d'éclairage. Notons cependant que pour l'éclairage domestique, auquel nous faisons allusion, les lampes portatives sont loin d'être satisfaisantes ; elles demandent à voir fréquemment renouveler leur provision de carbure, ce qui ne se fait pas sans beaucoup de gêne; en outre, elles produisent très souvent le gaz en excès et il se répand dans l'atmosphère. L'acétylène liquide est d'un maniement assez délicat ; mais il reste le gazogène qui peut donner satisfaction aux besoins domestiques.

C'est précisément au moment où la fabrication et l'emploi de l'acétylène ont fait de si réels progrès qu'il s'est produit à Paris une explosion qui est venue attirer l'attention sur les dangers que présente ce gaz.

Quand nous disons danger, nous n'envisageons pas la question de la toxicité, tout simplement parce que les expériences consciencieuses et multipliées qui ont été faites prouvent que ce gaz est beaucoup moins toxique que l'oxyde de carbone ; M. Gréhaut notamment n'a constaté d'empoisonnement chez les chiens et les pigeons soumis à ses essais que quand l'air où ils respiraient contenait 40 p. 100 d'acétylène. Il est bien évident que cette proportion pourrait être atteinte si, en se couchant par exemple, on laissait un bec, un robinet ouvert ; mais la même chose peut se présenter avec le gaz ordinaire d'éclairage, et nous n'entendons pas dire qu'on prohibe pour cela son emploi.

Mais ce qui a épouvanté le public à la suite de l'accident survenu dans l'usine à acétylène de M. Pictet, ce sont les chances d'explosivité de ce gaz. En somme, l'accident auquel nous faisons allusion ne doit être envisagé que comme un de ces incidents fort regrettables auxquels on est constamment exposé dans la pratique industrielle, et qui se reproduisent dans les usines à gaz, dans les distilleries de pétrole, sans que pour cela le public s'inquiète ou ait à s'inquiéter. Dans la fabrique même de M. Pictet l'explosion a été relativement peu grave, puisqu'une bouteille a pu éclater sans que les approvisionnements de ce gaz emmagasinés dans la même pièce aient nullement souffert de l'ébranlement

formidable causé par la détonation. Au reste, on a minutieusement déterminé ces temps derniers par des expériences de laboratoire faites à la poudrerie de Sevran-Livry, les conditions dans lesquelles l'acétylène peut donner lieu à explosion, on a mesuré par suite dans quelles limites il doit éveiller les inquiétudes de ceux qui s'en servent.

Quand le gaz se trouve mélangé à l'air, ce qui peut arriver dans une maison éclairée à l'acétylène, il détone au contact d'une flamme, mais c'est là ce qui se produirait tout bonnement aussi avec le gaz ordinaire ; il n'y a donc aucun péril spécial au nouveau mode d'éclairage.

Supposons maintenant le gaz en question à l'état pur et emmaganisé sans toutefois être comprimé : pour lui c'est bien mieux, car il ne détone jamais, pas même sous l'influence d'une étincelle ou d'une amorce au fulminate. Ce n'est pas par conséquent un ennemi redoutable que nous introduirions chez nous. Sous une certaine pression, encore faut-il qu'elle soit supérieure à deux atmosphères, il n'est plus aussi indifférent : il détone, mais seulement quand on vient à porter au rouge un point de sa masse, la décomposition se propageant alors avec une extrême rapidité. Mais on conviendra qu'il n'y a qu'une imprudence pour réaliser ces conditions. Il nous reste à parler du gaz liquéfié, celui-là même qui a causé l'accident de l'usine Pictet. Le voici dans sa bouteille d'acier : ne croyez point qu'il va la briser par simple plaisir de reprendre sa liberté ; pour obtenir ce résultat, les chimistes de la poudrerie de Sevran-Livry ont dû introduire dans les bouteilles un fil métallique rougi, une amorce, ou écraser le récipient sous un poids extrêmement lourd. Cependant, nous dira-t-on, les ouvriers tués chez M. Pictet n'avaient pas dû pratiquer ce genre d'expérience : la vérité est que le gaz peut se décomposer partiellement et entraîner une explosion quand on le laisse sortir trop brusquement de sa bouteille. Une précaution s'impose donc pour le gaz liquéfié, mais rien n'oblige à employer, sous cette forme, l'acétylène, qui reste en lui-même avec tous ses avantages et sans danger réel, ce qui est bon à constater.

*
* *

En même temps que, dans les villes modernes, on étudie les moyens de se procurer de l'eau pure en grande quantité, l'on essaye de trouver la meilleure méthode pour évacuer les ordures ménagères. Les deux questions sont d'ordre analogue, il s'agit de mesures d'hygiène, on peut même dire qu'elles sont connexes,

car bien souvent la façon dont on évacue ce que les Anglais nomment *refuse* ou *garbage* entraine une pollution des eaux. D'autre part, le problème se complique en ce qu'il faut éviter autant que possible de détruire à tout jamais la matière fertilisante que ces détritus de toutes sortes contiennent en si grande quantité : il faudrait donc tout à la fois les enlever rapidement du cœur des agglomérations, où les germes de décomposition qu'ils renferment ne peuvent qu'exercer une action pernicieuse, et pouvoir les expédier bien vite au loin, là où ils seraient d'une réelle utilisation, ou encore leur trouver presque sur place, nous entendons dans les faubourgs, un emploi profitable.

A Paris, l'enlèvement se fait relativement vite, mais les ordures ménagères accumulées dans les dépôts ne rencontrent pas toujours facilement preneur, et le plus souvent il faut les envoyer très loin par chemin de fer, en obtenant des compagnies des tarifs extrêmement réduits. On a songé, pour trancher la difficulté, qui devient de plus en plus grande, à pratiquer la combustion ; nous avons déjà parlé de ce procédé, et nous avons expliqué que tantôt on brûle simplement ce *garbage* pour le réduire à un très faible volume, ce qui en détruit toute la valeur comme engrais, tantôt la chaleur ainsi obtenue est utilisée à produire de la vapeur, puis de l'électricité. Précisément on s'occupe d'installer à Budapest un système assez original qui est basé partiellement sur ce principe.

Les voitures qui ramassent les balayures sont des caisses en tôle montées sur des trucks à quatre roues : elles viennent à un embarcadère spécial situé aux portes de la ville ; là les caisses seules sont saisies par un pont roulant électrique et posées sur des wagons. Elles suivent alors une ligne ferrée de 5 kilomètres qui les conduit à Saint-Lorincz où se trouve l'usine de traitement. Les détritus passent dans des cribles tournants et dans des appareils de triage qui séparent les papiers, la paille, le chiffon, toutes les matières les plus combustibles, tandis que le reste, occupant après ce triage une place beaucoup plus réduite, peut être vendu comme engrais. Nous avons parlé de combustible et c'est là qu'est le point vraiment original : en effet, papier, paille, etc., servent à chauffer des chaudières et celles-ci commandent des machines dynamo-électriques ; le courant ainsi produit est la force motrice qui assure l'exploitation du chemin de fer dont nous parlions tout à l'heure et le fonctionnement du pont-roulant employé au chargement des caisses de balayures.

Naturellement la solution du problème n'est pas encore par-

faite, en ce sens qu'il faut toujours trouver, et assez péniblement, un emploi pour tout ce qui n'est pas brûlé.

Un Américain, M. Arnold, s'est dit qu'il y a mieux à faire que d'incinérer des substances si riches en produits de toutes sortes, aussi a-t-il imaginé un traitement complet qui ne laisse rien inutilisé et qui est déjà mis en service à Philadelphie. Le ramassage des ordures est fait suivant l'usage ordinaire, mais dans des tombereaux en fer qui peuvent facilement subir un nettoyage efficace, alors que jamais pareille mesure n'est prise par exemple pour les tombereaux de bois que l'on emploie à Paris. Ces caisses en fer vont se déverser dans des caves, et immédiatement l'on voit le traitement commencer pour ainsi dire en vase clos, de façon que les manipulations n'infectent pas l'atmosphère ; ce sont des chaînes à godets, des appareils automatiques qui emportent les ordures dans des cuves métalliques où elles vont être cuites. Auparavant, bien entendu, l'on enlève les boîtes de conserve, les débris métalliques qui seraient inutilement soumis à la cuisson et gêneraient considérablement les manipulations ultérieures, alors qu'ils ont une valeur intrinsèque assez grande. Dans les cuves une fois fermées hermétiquement, on fait entrer un courant de vapeur qui stérilise la masse entière des gadoues en la maintenant à 140° pendant six à sept heures. Dès ce moment, ces gadoues deviennent sans danger, en même temps que les matières animales sont dissoutes par la cuisson ; aussi quand on ouvre les cuves par en bas et qu'on fait écouler les produits traités dans une seconde série de réservoirs, sans qu'il y ait d'ailleurs aucune communication avec l'atmosphère, les graisses et les liquides fondus peuvent aller s'emmagasiner dans des réservoirs spéciaux où l'on va les reprendre dans un instant. L'égouttement de ces matières n'étant pas complet, on porte les résidus solides sous des presses qui en font sortir tout ce qui pouvait y rester.

Disons tout de suite ce que deviennent ces résidus solides. Il faut d'abord en enlever complètement l'humidité qui les alourdit et qui en empêcherait la conservation commode avant qu'on les utilise : dans ce but on les enferme dans d'autres récipients cylindriques où cette fois ils sont cuits à sec, subissant une espèce de torréfaction pendant laquelle des brasseurs mécaniques les agitent constamment. On peut alors les faire passer sous des meules qui les réduisent sans peine en poussière ; on les met en sac et on les vend comme engrais très appréciés et très efficaces, car les gadoues primitives n'ont pas été dénaturées par ce traitement.

Nous avons laissé les liquides graisseux ou autres se reposer dans des cuves. La graisse surnage naturellement, on la recueille en écumant ce bouillon peu appétissant et on fait encore passer le liquide restant dans des réservoirs séparateurs qui permettent d'isoler toute la graisse. C'est qu'en effet ce produit a une valeur réelle, et c'est par milliers de kilogrammes qu'on l'expédie constamment à Hambourg, où l'on en tire soit des lubréfiants, des pommades, des savons et peut-être même des articles d'alimentation ! Quant à l'eau qui reste comme seul résidu inutilisable du procédé Arnold, on affirme qu'il n'y a plus qu'à la rendre à la rivière d'où elle est venue assez indirectement : on se serait assuré qu'elle est sans danger, qu'elle aurait même plutôt des propriétés désinfectantes, par suite de l'ébullition qu'elle a subie.

L'usine de Philadelphie se livre à l'application du procédé Arnold sur une grande échelle, car elle ne traite pas moins de 450 tonnes de gadoues par jour.

*
* *

La culture des betteraves et des pommes de terre prend de jour en jour, et un peu partout, une importance nouvelle ; c'est qu'en effet ce sont là des matières précieuses au point de vue industriel : l'une et l'autre fournissent de l'alcool, ce produit de consommation toujours sûr malheureusement d'une vente rémunératrice ; et, tandis que la betterave sert à la fabrication du sucre, fabrication que les fameuses primes ont même surexcitée artificiellement en France, la pomme de terre donne la fécule à laquelle presque toutes les industries ont recours. Notre éminent confrère M. Fouquet, dans ses si intéressantes études, a montré comment on a perfectionné la culture en elle-même et le choix des semences, comment on apprend à lutter contre les maladies qui attaquent ces tubercules.

Mais, dans l'intérêt de tous, et afin de poursuivre cet abaissement du coût de l'existence qui est un si grand bienfait pour la collectivité et dont le travailleur doit être reconnaissant à la science, il ne faut pas rendre la culture plus rémunératrice, il faut encore en diminuer le prix de revient dans toute la mesure du possible. A ce point de vue, le machinisme est précieux, pour l'industrie agricole tout comme pour l'industrie proprement dite ; nous avons vu quel rôle peut être appelé à jouer le labourage mécanique, cette fois nous voudrions dire deux mots de l'application de la machine à la récolte de la betterave et de la pomme de

terre et indiquer les progrès accomplis dans l'arrachage mécanique de ces plantes.

Le sujet est à l'ordre du jour, car récemment a eu lieu en Angleterre, près de Leicester, devant la « Royal Agricultural Society of England », un concours d'appareils pour arracher les pommes de terre ; on ne comptait pas moins de quatorze concurrents, alors que ces machines ne sont pas encore entrées franchement dans la pratique. Douze d'entre elles déterraient seulement les tubercules, laissant à des manœuvres le soin de les ramasser ; deux autres procédaient au ramassage et même au triage. Les essais ont été faits très minutieusement, et l'on a pu s'assurer que les arracheuses fonctionnent bien, donnent d'excellents résultats sans coûter cher ni exiger un effort exagéré. Nous ferons toutefois une légère réserve pour les appareils opérant le ramassage et le triage : ils sont très compliqués et reviennent à un prix peu proportionné avec les services qu'ils rendent.

En France également on s'occupe de cette question, qui est particulièrement délicate à résoudre, l'arracheuse devant donner un travail complet, ne pas être trop lourde, ne jamais blesser des tubercules ou les racines qu'elle enlève, enfin revenir à un prix abordable pour la moyenne culture. Nous pouvons signaler une des dernières machines de ce genre qui ait été créée : elle est due à M. Défosse-Delambre, et elle a la particularité, précieuse au point de vue de l'économie, de pouvoir se transformer en arracheuse de betteraves. Dans ce dernier cas, la charrue (car l'appareil en a tout à fait l'aspect) est munie à l'avant d'un dispositif permettant au conducteur de l'incliner d'un côté ou de l'autre pour maintenir le soc dans les lignes, même quand celles-ci ne gardent point toute rectitude. Ce soc, assez simple de construction et pouvant facilement se remplacer, est doté latéralement de ce qu'on nomme un couteau débourreur, monté dans une coulisse : d'un coup de main on fait fonctionner ce couteau qui vient soulever les feuilles de betteraves et les couper par son mouvement de retour en place. Ajoutons qu'à l'avant de la charrue est disposé verticalement un disque en acier coupant qui, par sa rotation et en pénétrant légèrement en terre, tranche les feuilles particulièrement abondantes qui recouvrent le sol. Cette arracheuse n'attaque la betterave que par un seul côté, et, ne déplaçant que peu de terre, elle demande un effort assez faible ; elle ne soulève du reste que légèrement la betterave et ne la meurtrit pas.

Rien n'est plus simple que de transformer cette charrue en arracheuse de pommes de terre, bien que les conditions à rem-

plir soient toutes différentes : par le simple déplacement de quelques boulons, on remplace le soc par un autre qui est constitué de lames formant une sorte de grille et affectant dans leur ensemble l'apparence d'un soc double. La terre s'émiette, passe entre les lames, et les tubercules, soulevés hors de terre, retombent des deux côtés du soc ; il n'y a plus alors qu'à les ramasser, les agriculteurs se voyant déchargés de l'opération très longue et très pénible de l'arrachage à la fourche, à la bêche ou à la pioche.

Du reste, quand on voit la perfection que l'on est arrivé à donner aux moissonneuses et aux faucheuses mécaniques, on peut être assuré que les arracheuses offriront bientôt des perfectionnements au moins aussi remarquables.

*
* *

Comme nous avons eu occasion de le faire remarquer ici à propos des maladies atténuées et du transport des germes morbides par des individus en bon état de santé apparent, il n'y a pas de mesures plus inutilement vexatoires, moins rationnelles que les quarantaines. La seule chose à faire pour lutter contre les épidémies, c'est de recourir aux indications de l'hygiène, qui est maintenant une science bien établie ; mais comme malgré tout, les quarantaines et la routine en général ont la vie dure, nous signalons avec plaisir une heureuse innovation de la commission sanitaire de New-York, la « New-York State Board of Health », comme on l'appelle.

Une des sections de cette commission a pour rôle spécial d'inspecter tous les navires qui arrivent dans le port de New-York et tous leurs passagers, mettant au besoin en quarantaine ceux-ci lorsqu'ils paraissent présenter des germes de maladie contagieuse. Or, dans le but sans doute de supprimer tout motif pouvant légitimer en apparence une quarantaine, on vient de mettre en service des bateaux de désinfection qui vont s'amarrer bord à bord des navires arrivants, et qui portent toute une installation de désinfection par les étuves, système dont nous avons parlé ici.

A l'arrière du bateau est placée l'étuve de grandes dimensions, qui s'ouvre à ses deux extrémités pour donner passage à un chariot de fer roulant sur des rails disposés à l'intérieur de l'étuve, et où l'on enferme les vêtements et objets de toutes sortes à soumettre à la vapeur ou simplement à la chaleur : ces objets sont du reste directement déchargés du navire contaminé dans le chariot de l'étuve par un panneau ouvert exprès dans le pont du bateau. Les

passagers ont, de part et d'autre des etuves, une série de cabines aménagées très judicieusement où ils doivent se dévêtir de tous leurs vêtements, auxquels on fait subir la désinfection ; et parfois eux-mêmes, quand cela paraît nécessaire, passent par un bain spécial. On ne peut se rendre à l'avant du bateau qu'en traversant les chambres de désinfection ; enfin des canalisations partent du petit navire et vont distribuer des vapeurs sulfureuses ou une solution de bichlorure de mercure dans tous les recoins du transatlantique où l'on craint la présence de germes dangereux. L'installation est bien entendue et fort complète.

DANIEL BELLET.

REVUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

MORALES ET POLITIQUES

(Du 1er août au 15 novembre 1896.)

SOMMAIRE : Discussion sur le morcellement des valeurs mobilières. — La terre et la propriété privée. — Les sans-travail. — Discussion sur l'évolution des idées sociales au Moyen âge. — Travaux divers. — La politique sanitaire. — L'ouvrier américain. — L'évolution des idées sociales au Moyen-âge du XIe au XIIIe siècle. — Communications diverses. — Nomination.

I

A l'occasion du travail lu par M. Neymarck et dont le résumé a été donné ici (*Journal des Economistes*, septembre 1896, p. 382) une importante discussion s'est élevée à l'Académie sur *le morcellement des valeurs mobilières*.

M. Levasseur a constaté que si le fait général signalé par M. Neymarck sur l'existence non pas d'une féodalité financière mais d'une démocratie financière est connu depuis longtemps, il n'avait pas encore été établi sur des données aussi claires et aussi précises. Il y a dans notre société française une dissémination de la fortune publique qui va toujours en augmentant et qui est considérable; cette dissémination prouve que le capital n'est pas concentré dans quelques mains; il y a sans doute de très grosses fortunes, mais il y a aussi un nombre très considérable de petites épargnes; la multiplication de ces petits capitalistes est un résultat de la tendance démocratique de notre société.

Tout en reconnaissant que le capital va se disséminant, M. P. Leroy-Beaulieu a fait valoir qu'il n'y a pas de moyen pratique de mesurer exactement cette dissémination : on ne peut obtenir

qu'une approximation. Voilà les titres nominatifs, par exemple : la même personne a très fréquemment cinq à six titres nominatifs de la même valeur, parfois même quinze ou vingt; la dissémination n'est donc pas strictement proportionnelle à la multiplicité des titres. Il a été opposé que si l'on regarde la moyenne des effets qui passent par la Banque de France l'on verra, que la valeur respective de ces effets s'est abaissée. Mais il y a à cela une autre raison. La moyenne des effets de la Banque de France a été en baissant parce que la Banque de France n'est plus en temps normal, dans le vrai sens du mot, une institution de crédit, c'est une institution d'encaissement. Les banquiers remettent, à quelques jours de l'échéance, les petits effets dont l'encaissement est plus difficile et plus coûteux. Les grands banquiers encaissent directement les gros et les moyens effets et font encaisser les petits effets par la Banque de France, pour être exact, il faudrait voir les effets des autres établissements de crédit.

M. Maurice Block a insisté sur la nécessité, non pas d'établir le fait de la dissémination de la fortune publique, mais de le faire connaître aux ouvriers qui paraissent complètement l'ignorer : il est scandaleux qu'on puisse soutenir que les patrons exploitent toujours les ouvriers quand on peut citer un grand nombre d'établissements qui ne donnent rien ou presque rien à leurs actionnaires, tandis qu'ils distribuent des millions de salaires.

M. Henri Germain a clos la discussion en montrant que depuis cinquante ans les salaires ont augmenté pendant que les revenus du capital diminuaient : les salaires sont toujours les mêmes, que l'ouvrier travaille chez un homme qui réussit ou qu'il travaille chez un homme qui fait faillite, au contraire même les salaires sont plus élevés chez le patron qui réussit; les ouvriers, au lieu de jalouser les bénéfices des patrons, devraient se réjouir de les voir en paix, d'abord parce que chez le patron qui gagne de l'argent les salaires sont plus élevés et en second lieu parce que la prospérité du patron amène l'abaissement du taux de l'intérêt servi au capital. L'intérêt en France a passé de 5 à 3 p. 100. Il serait à 2 1/2 p. 100 si l'État gérait ses affaires comme un particulier. Mais l'on assiste à ce spectacle d'un pays qui économise et d'un gouvernement qui dépense. On pourrait arriver à ne servir qu'un intérêt de 2 1/2 p. 100. Ce jour là, on constaterait que dans l'espace de cinquante ans il s'est produit une baisse de moitié dans l'intérêt du maudit capital et une hausse correspondante dans les salaires.

M. Maurice Block a lu une étude sur *la Terre et la propriété*

privée. C'est la discussion des droits que l'homme peut avoir sur la terre créée par lui suivant la légende biblique. D'après cette légende toutefois si Dieu a mis l'homme dans un Paradis, il l'en a chassé en le condamnant à toujours travailler en vue de sa nourriture. « *Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front* », c'est dire que les produits spontanés du sol ne suffiront pas pour nourrir les hommes, qu'il faudra imposer au sol une production forcée. Ainsi c'est parce que l'homme travaille la terre que la terre produit. C'est donc l'homme qui a créé la terre, du moins comme instrument de production : il est des terrains que littéralement il a fait naître ; telle vallée était autrefois un marais : elle a été desséchée et elle produit des légumes ; tel autre terrain a été gagné sur la mer par une digue rationnellement tracée : on a fixé des dunes en y plantant des forêts de pins. L'homme est donc bien réellement le propriétaire de ces prés et de ces bois qu'il a créés.

M. Bérenger a communiqué une notice sur les *sans-travail*.

On a proposé (notamment M. Léon Lefébure) de créer dans les départements en vue de la classe désignée sous le nom de « *sans-travail* » des comités régionaux rendant les services que rend à Paris l'*Office central des institutions charitables*. Assurément de pareilles fondations ne manquent pas d'utilité à l'effet notamment de procurer une statistique exacte des malheureux véritablement dignes d'intérêt et de ceux qui, au contraire, sont volontairement dans l'embarras. Mais ces remèdes ne sont pas suffisants pour prévenir tous les malheurs issus du vagabondage ou de la mendicité. Il importe d'y joindre quelques réformes pénales dont l'étranger s'est déjà préoccupé. Lorsque le vagabondage et la mendicité sont involontaires, et sont dus à un malheur, à un fait accidentel, la loi ne devrait pas considérer qu'il y a nécessairement délit. Le jour où cette modification désirable à tous les points de vue sera introduite dans notre législation, la situation des malheureux dignes d'intérêt s'améliorera et elle s'améliorera dans une mesure que n'atteindront jamais les sociétés de secours, même les mieux organisées.

Le travail communiqué par M. Imbart de la Tour sur *l'évolution des idées sociales au Moyen âge* et dont il est question plus loin a donné lieu à un échange d'observations entre plusieurs membres de l'Académie.

Sans contester que, comme le prétend l'auteur, la révolution sociale du XIIe siècle ait consisté surtout à étendre aux rapports du corps féodal avec les classes populaires *le régime du contrat* qui n'existait auparavant qu'entre les seigneurs eux-mêmes,

M. Luchaire a contesté cette idée que la féodalité, en organisant la seigneurie, a créé de toutes pièces un régime économique. On ne peut soutenir qu'avant elle il n'y eût pas le système de production, d'échange, de travail pratiqué au Moyen âge et que ce régime fût exclusivement d'essence féodale. Beaucoup de ces faits économiques datent d'une époque antérieure au régime féodal proprement dit ; beaucoup remontent à l'époque romaine, sinon plus haut. On peut citer par exemple les fours, les moulins, les pressoirs. Ce serait une erreur de croire que l'usage collectif de ces instruments de production eût été la conséquence de l'établissement même de la seigneurie. Au contraire, la féodalité n'a pas créé ces institutions; elle les a trouvées établies, fonctionnant déjà, peut-être même depuis un temps immémorial. Elle a simplement mis la main dessus ; ce n'est pas ce qu'on peut appeler une organisation du régime économique.

D'autre part, on aura peine à voir dans la féodalité une force bienfaisante assurant à la fois aux paysans et aux bourgeois le gouvernement, la justice, la législation, la vie matérielle, morale et religieuse; à lire les textes, on note que les châtelains, les vicomtes, les avoués, c'est-à-dire la petite féodalité, la plus nombreuse, celle qui était en contact immédiat avec le peuple, a plutôt désorganisé et détruit qu'elle n'a organisé, plutôt exploité, rançonné, pillé qu'elle n'a gouverné.

Enfin, si les idées de justice sociale et d'égalité sociale qui sont au fond du christianisme ont pu encourager les sujets opprimés à lutter contre le maître oppresseur et l'engager, lui, à faire des concessions, il est indubitable que ce qui a déterminé surtout les villages, les bourgs et les villes à demander ou à conquérir l'affranchissement, c'est l'excès de misère et de servitude et surtout l'aspiration naturelle à une plus grande somme de bien-être matériel, de dignité et d'indépendance.

M. Himly a fait valoir que ce n'est pas l'excès de la misère qui a poussé les serfs à demander l'affranchissement ; ceux qui s'insurgent ce sont ceux qui sont déjà un peu sortis de la misère; quand un peuple est absolument misérable, il ne dit rien ; c'est quand il commence à avoir quelque chose qu'il dit : « Je ne suis pas taillable à merci. » Dans le mouvement communal il y a eu, avant tout, la volonté de remplacer le bon plaisir, l'arbitraire par un certain contrat, afin de pouvoir garder ce qu'on avait et de pouvoir encore l'augmenter.

M. Levasseur a montré que les seigneurs ont consulté principalement leur intérêt en introduisant des modifications dans le

régime en vigueur; en agissant comme ils l'ont fait, les seigneurs ont trouvé de l'argent d'abord et ensuite un recouvrement plus régulier de leurs redevances foncières. D'autre part, la féodalité, en instituant les banalités, n'a fait, dans beaucoup de cas, que régulariser un régime économique antérieur; elle ne l'a pas créé; dans la villa romaine et dans la villa franque il y avait des ateliers, des fours qui appartenaient au maître et servaient à la communauté des habitants.

M. Georges Picot a fait voir que tous les conciles provinciaux du IVe au XIe siècle ont cherché constamment à alléger les souffrances populaires et notamment celles qui résultaient du servage; assurément il n'est pas question de supprimer le servage, mais on veut relâcher le lien servile, relever la condition des humbles.

MM. Nourrisson, Rocquain, Glasson ont fait des communications intitulées : *la Paléontologie philosophique*; *le Grand Schisme d'Occident de 1389 à 1394*; *l'ambassade du comte d'Arnim à Paris en 1872*; *la journée d'un conseiller au Parlement de Paris au XVI siècle*.

M. Naville a adressé une étude sur *la représentation proportionnelle*.

A l'occasion d'une publication de M. le professeur Proust, M. Gréard a fait connaître les principes qui, d'après ce savant spécialiste, doivent présider à l'orientation *de la politique sanitaire*.

Au début, on lutta contre le développement des épidémies au moyen des quarantaines; ces dernières furent longtemps cruelles; ce n'est qu'à partir du milieu de ce siècle et dans les Conférences de Paris (1851 et 1859), de Constantinople (1866), de Vienne (1874), de Washington (1881), de Rome (1885), qu'une sage police se prépare. Les premières tentatives de réglementation prévoyante n'ont vraiment abouti elles-mêmes qu'en 1892, 1893 et 1894 dans les assemblées de Venise, de Dresde et de Paris. Ici l'on touche des résultats presque décisifs. C'est à Venise qu'ont été édictées les mesures qui ont pour objet d'empêcher le choléra de l'Inde et de l'Extrême-Orient de franchir la barrière du canal de Suez. C'est à Dresde que les principes de défense admis à Venise, au bénéfice commun de l'Europe, ont été appliqués aux divers États de l'Europe dans leurs rapports entre eux. A Paris, enfin, a été institué l'établissement sur le golfe Persique d'un système analogue à celui que la Conférence de Venise avait créé à Suez. On peut dire aujourd'hui que toutes les portes par où pénètrent le choléra sont sinon closes, au moins fortement gardées. Toutefois, la situation ne laisse pas de présenter encore

de sérieux dangers, d'abord en raison du nombre des peuples auxquels est soumise la surveillance de la santé générale, et surtout peut-être à cause des difficultés résultant des restrictions ou des réserves mises au contrôle de tous par l'Angleterre et la Turquie. Afin de faire tomber ces derniers obstacles à la sécurité européenne, il conviendrait d'imiter ce qui a été réalisé pour les postes, les poids et mesures, la propriété industrielle, les œuvres littéraires et artistiques, etc., c'est-à-dire de créer une *Union internationale sanitaire* composée des représentants des grandes puissances et des groupes d'États de second ordre. Cette Union aurait un caractère permanent, sans que cette permanence exigeât la réunion continue de l'assemblée. Un bureau serait délégué par l'Union, dit *Bureau international de santé*, qui, en son nom, veillerait et agirait, le cas échéant, dans l'intervalle des grandes assises. C'est le Bureau qui recueillerait les renseignements sur les épidémies commençantes, assurerait l'application des règlements, proposerait les moyens d'en combler les lacunes ou d'en réformer les imperfections.

II

M. Levasseur a continué la lecture de son remarquable rapport de mission sur *l'ouvrier américain*.

Il s'opère un mouvement de concentration dans presque toutes les branches de l'industrie américaine. Pour le fer, contre 1.005 établissements ayant produit en 1880 une valeur de 69 millions 1/2 de dollars, on a compté, en 1890, 615 établissements ayant produit 431 millions ; sur 18 établissements qui, en 1890, ont fabriqué de l'acier Bessemer, 7 ont fourni 95,6 p. 100 de la production totale. Pour la laine, au lieu de 2.689 établissements ayant en 1880 produit chacun en moyenne une valeur de 98.000 dollars, il y avait, en 1890, 2.489 établissements avec une moyenne de 136.000 dollars ; pour le coton, il y avait en 1870 936 établissements et une production moyenne par établissement de 196.000 dollars, mais en 1890, 905 établissements avec une production moyenne de 293.000 dollars. La même remarque peut être faite pour la soie, l'industrie des moulins à farine, etc. Le système de l'échantillonnage, agissant à la fois comme effet et comme cause, a beaucoup favorisé la concentration de certaines industries. Il consiste, pour les établissements qui le pratiquent, dans la fabrication de pièces toujours semblables, graduées et numérotées, s'il y a lieu, par grandeur ou par qualité, et pouvant être substituées à toute autre pièce du même numéro ; avec ce

système, le fabricant trouve avantage à employer des machines puissantes, très bien réglées, qui produiront toujours le même article, en débitant des quantités considérables. L'acheteur, quand une pièce de l'objet qu'il a acheté est hors de service, en obtient facilement le remplacement par correspondance. Grâce à ce système, le fabricant peut, d'une part, fabriquer à meilleur marché, et, d'autre part, étendre davantage sa clientèle : considération très importante dans un pays aussi vaste que les États-Unis. La spécialité est une conséquence de ce système qu'on applique aujourd'hui à presque tous les articles de grande consommation, depuis les machines agricoles et les machines à vapeur jusqu'aux montres, depuis les meubles jusqu'aux clous.

Sous le rapport de l'outillage mécanique et de l'installation générale des usines et manufactures, les États-Unis sont en avance sur le continent européen et même sur l'Angleterre ; quand on visite les établissements de divers genres, on est frappé du soin avec lequel les Américains s'ingénient à économiser partout la main-d'œuvre.

On sait combien, en Europe comme en Amérique, s'est accrue la puissance des hauts fourneaux. Mais tout le monde ne sait pas combien, sous ce rapport, les Américains sont en avance sur les Européens. Ce n'est pas que les Européens ne soient pas capables de construire un très grand fourneau ; il y en a de gigantesques en Europe, mais ils paraissent avoir peu réussi. En France, on considère 100 tonnes comme un bon rendement ; aux États-Unis les rendements de 300 tonnes ne sont pas rares.

Les ouvriers français délégués à l'Exposition de Chicago ont été frappés du rendement considérable des machines-outils en général ; sur ce point les Américains sont certainement plus avancés que nous, et cela tient surtout à ce que les constructeurs n'hésitent pas à dépenser des capitaux énormes pour leur outillage ; le chef d'industrie recherche les meilleures qualités, quel qu'en soit le prix, la rapidité des machines qui est étonnante, et qui serait impossible sans la qualité de la matière ; la spécialité des machines qui paraît quelquefois tenir du merveilleux et qui est une conséquence, d'une part, de la division du travail et, d'autre part, d'une concurrence entre de puissants établissements, plus grands qu'en France.

Parmi les raisons qui expliquent le nombre et l'importance des grands établissements, il faut compter, outre le génie propre de l'Amérique, le chiffre de la population et la moyenne élevée de la consommation industrielle. Les États-Unis, dans l'intérieur de

leurs frontières, ont aujourd'hui un marché de plus de 70 millions d'acheteurs, librement ouvert, sans douanes, ni octrois, pourvu partout de moyens de communication rapides et peu coûteux, garni d'une population qui augmente vite et qui dépense en défrichement de terres, construction de maisons, outillage de fermes et de fabriques, jouissances personnelles, dans la masse de la population, plus que ne le font les Européens. C'est ainsi, par exemple, qu'ils ont construit plus de chemins de fer que les 370 millions d'habitants de l'Europe. Tout est à l'avenant. Les manufacturiers sont donc incités à se lancer dans une production très intense pour atteindre l'extrême bon marché, parce que les consommateurs ne leur manquent pas. Les Américains, d'ailleurs, aiment à faire grand et à le dire : c'est pour eux une des formes de la réclame. Une autre cause de la concentration, c'est la mobilité de la population et la rareté des traditions professionnelles. Il n'y a guère, comme en Europe, de région où, de père en fils, les campagnards soient habitués à un même travail ; un entrepreneur n'a donc pas à s'inquiéter de cette considération quand il monte une fabrique : l'atelier ouvert, si le salaire est bon, les ouvriers affluent, de très loin quelquefois. Les grands établissements se font concurrence ; mais en Amérique comme en Europe et plus qu'en Europe, les concurrents s'aperçoivent qu'ils feraient mieux de s'entendre et ils forment des syndicats, des associations, des *trusts* ou *rings*, ainsi que les nomment les Américains.

Les *trusts* sont, par eux-mêmes, une forme légitime de la liberté d'association. Mais il est des cas où l'association, qu'elle soit patronale ou ouvrière, peut devenir oppressive de la liberté et, dans ce cas, l'intervention du gouvernement chargé des intérêts généraux de la société et de la protection des droits individuels est légitime. Des *trusts* qui prétendent dominer le marché par la coalition et qui oppriment le vendeur, l'ouvrier ou l'acheteur, sont repréhensibles : plusieurs en abusant de leur force ont fourni à l'opinion américaine des griefs contre le principe même de la concurrence qui est salutaire ; la juste limite est difficile à marquer sur ce terrain. En tout cas, les *trusts* ne sont pas populaires. Les syndicats ouvriers sont unanimes à protester contre eux et à les présenter comme une cause d'asservissement de l'ouvrier.

La concentration s'opère non seulement dans l'industrie, mais dans l'exploitation des chemins de fer où des compagnies sont parvenues, par des fusions ou des achats, à constituer des

réseaux plus considérables que ceux du système français, et dans le commerce où l'on voit prospérer, à New-York, à Philadelphie, à Chicago et ailleurs, des bazars universels semblables aux grands magasins de Paris. C'est une tendance générale.

Au nombre des causes de ce grand développement de la machine il faut placer le génie inventif et l'esprit entreprenant des Américains. Il n'y a pas de pays où l'on demande et où, malgré le régime de l'examen préalable, on délivre plus de brevets d'invention qu'aux États-Unis : 41.048 demandes et 26.292 brevets en 1890 ; la même année on en prenait en France 7.634. De 1837 à 1895, il y a eu 950.855 demandes de brevets et 543.956 brevets délivrés : les voitures, wagons, poêles, fourneaux, moissonneuses, lampes, chaussures ont été les principales matières de ces brevets. Les Américains sont très prompts à prendre un brevet pour la moindre chose, ne fût-ce que pour se le faire acheter par un véritable inventeur sur les brevets duquel ils se jettent.

La machine a une force infinie et une vitesse incomparablement plus grande que la main-d'œuvre ; mais elle n'a rien de la spontanéité variée et de la délicatesse raisonnée de l'esprit de l'homme. Pour produire en très grande quantité et très promptement, l'industrie américaine est mieux outillée qu'aucune autre, mais il manque aux produits américains le caractère personnel, le fini délicat, le cachet artistique.

Les manufacturiers regardent les perfectionnements et le renouvellement rapide de l'outillage, le rôle sans cesse grandissant de la machine et le développement des grands établissements, comme des conséquences légitimes de la liberté de travail et comme un progrès des plus heureux, comme des plus féconds, de la centralisation : produire beaucoup et à bon marché. Ils affirment que l'entrepreneur, l'ouvrier et le consommateur y trouvent tous trois en définitive leur avantage. Le parti ouvrier ne partage pas cet optimisme. Il reproche à la machine d'épuiser les forces du travailleur, d'exiger une attention si continue qu'elle énerve ; d'abêtir l'homme en le transformant lui-même en machine qui ne sait faire qu'un mouvement, et toujours le même ; de diminuer le nombre des ouvriers exercés, de tendre d'une façon absolue et définitive à réduire le nombre des personnes employées moyennant salaire et d'être aussi indirectement nuisible à toute la catégorie des salariés qui se font une concurrence d'autant plus désastreuse que les débouchés du travail se resserrent davantage. Les résultats généraux de la statistique mon-

trent que, loin d'avoir diminué, le nombre total des ouvriers a toujours augmenté d'un recensement à l'autre aux États-Unis, que, d'autre part, le total des sommes payées aux ouvriers accuse une augmentation du salaire moyen, que la diminution des prix des marchandises est avantageuse aux consommateurs au nombre desquels sont les salariés. Toutefois l'ouvrier américain n'est pas rassuré parce qu'il consomme rarement lui-même la marchandise qu'il fabrique, parce que la moyenne du salaire dans le pays n'est pas nécessairement la mesure du sien, parce que, congédié par suite du perfectionnement de l'outillage, il risque fort de ne pas trouver d'emploi dans la même industrie et que, dans une autre, il n'en trouve le plus souvent qu'après de longues démarches.

III

M. Imbart de la Tour a fait une communication sur l'*évolution des idées sociales au Moyen âge du* XIe *au* XIIIe *siècle : le régime du patronage et le régime du contrat.*

Le Moyen âge a connu la question sociale. Comme la France monarchique la France féodale a eu sa révolution. Commencée au XIe siècle dans le nord de la France, en Picardie, dans le domaine royal, cette révolution s'étendit peu à peu à toutes les provinces. Elle fut lente, car elle a mis deux siècles à réussir; elle a réussi car elle a créé une société nouvelle. On l'a formulée sous le titre d'avènement des Communes; mais elle a été moins et plus. Elle est loin, en effet, de s'être partout achevée par la création de la commune, mais partout elle a laissé des conquêtes plus générales et plus durables : la suppression presque complète du servage, l'octroi de garanties aux bourgeois et aux paysans, l'émancipation du travail et des échanges. Sur une société guerrière, elle a enté une société industrielle; sur un régime de contrainte, un régime de liberté. Ce sont moins les formes du gouvernement que le droit, la condition, la vie même des hommes qui furent alors changés.

Le régime seigneurial tendait non seulement à procurer les biens de l'ordre spirituel, à protéger mais aussi à assurer l'existence quotidienne; la seigneurie était un centre économique : la féodalité, loin d'être un régime exclusivement militaire,a organisé la production, le travail et les échanges. Toutefois la liberté s'est amoindrie et d'autre part la fiscalité a donné lieu aux excès les plus graves, fiscalité d'autant plus redoutable que, pris dans les rêts de la seigneurie, l'homme ne pouvait échapper aux

exactions. Dès la fin du XIe siècle l'ordre ancien pourtant fut l'objet de vives attaques de la part des forces économiques et religieuses : le progrès de la richesse mobilière et de la culture, l'essor de l'industrie et du commerce, les relations entre seigneuries, le réveil de l'internationalisme chrétien. C'est alors qu'intervint l'idée du contrat.

Usitée d'abord pour les rapports entre gouvernants et gouvernés, son application fut étendue sous l'empire des idées nouvelles. De même que les seigneurs s'étaient liés au souverain par un contrat, de même dans leurs domaines les seigneurs s'attachèrent par un contrat analogue ceux de leurs hommes plus capables de les servir ou de les défendre. Dans les villes, dans les châteaux, dans les *villæ*, ils se créèrent une clientèle de vassaux. Par là, dans tout le royaume se forma une classe d'hommes ayant des droits et des devoirs définis, unis à un chef par un engagement volontaire, par un serment solennel et libre, ne se dévouant à lui qu'autant que lui-même se dévouait à eux, vraiment maîtres de leur personne, de leurs actes, de leurs biens, puisque leur obéissance est un don, non une sujétion. En dehors des seigneurs et de leurs vassaux, les privilégiés, toute une foule d'hommes, libres, censitaires ou serfs, vivaient hors du droit spécial créé par les grands entre eux et à leur usage. Ceux-là c'étaient les sujets cantonnés dans leur ville ou leur bourg ; leur charte à eux n'était pas un contrat, c'était la coutume, cet ensemble de traditions non écrites encore qui réglait leur statut; c'était surtout la volonté du maître qui taillait à merci, exploitait comme il voulait, ne rendant compte de ses actes qu'à Dieu seul. Les classes populaires voulaient abandonner cette situation : sans réclamer la suppression du sénioral, ce patronat du Moyen âge, elles prétendirent à un partage. Elles réclamèrent, comme les vassaux, les chartes de leurs droits, que leur loi fût un contrat, que ce contrat fût librement débattu, consenti par tous, permanent et équitable ; c'est au nom des principes mêmes de la féodalité qu'ils engagèrent la lutte contre l'ordre féodal. Ce grand changement ne fut l'œuvre ni d'un homme, ni d'un siècle. Il ne s'est pas fait partout en même temps, il fut la conséquence de petites révolutions locales et partielles, dont l'histoire n'a pas toujours gardé le souvenir. C'est lentement, par étapes, que s'étendit l'idée du contrat. Au XIIIe siècle, elle était devenue le principe du droit public.

M. Lavollée a lu un travail sur le *budget des familles ouvrières en Angleterre* dont il sera reparlé ici ; M. Pettiers et M. Sayous

ont présenté deux études, l'une sur *Élisabeth de Valois, troisième femme de Philippe II;* l'autre sur les *discours de Shéridan au temps du Directoire et du Consulat.*

IV

Le 14 novembre, l'Académie à procédé au remplacement de M. Léon Say.

La section d'économie politique, statistique et finances présentait la liste suivante des candidats : *en première ligne* M. René Stourm, ancien inspecteur des finances, professeur à l'École des sciences politiques; *en seconde ligne* M. Cheysson, inspecteur général des ponts et chaussées, professeur à l'École des Mines; *en troisième ligne* M. Octave Noël, administrateur des Messageries maritimes, professeur à l'École des Hautes-Études commerciales. Au premier tour de scrutin sur 33 votants M. René Stourm a été élu par 20 voix contre 7 à M. Noël, 5 à M. Cheysson et 1 à M. Lavollée.

J. Lefort.

LE MEETING ANNUEL DU COBDEN CLUB

Le meeting annuel du Cobden Club a eu lieu mardi 24 novembre dans la salle des conférences du Club national libéral à Londres. En l'absence de M. Thomas Bayley Potter, la séance était présidée par lord Farrer.

Après avoir rappelé, aux applaudissements de l'assemblée, l'anniversaire de l'abolition des lois céréales, lord Farrer a abordé la question de l'union douanière de l'Angleterre avec ses colonies qui a fait l'objet d'une motion présentée par sir Charles Tupper et soutenue par M. Chamberlain au Congrès des chambres de commerce. Ce n'était, dit-il, autre chose que le retour au régime de la protection contre toutes les nations étrangères. Mais lord Farrer constate avec plaisir que cette motion protectionniste n'a pas eu plus de succès aux colonies qu'en Angleterre. Au Canada, où sir Charles Tupper s'était fait le champion de cette politique misérable, un mouvement s'est opéré dans la direction du free trade. Il en a été de même dans l'Australie occidentale et dans la colonie du Cap. M. Chamberlain s'est chargé d'ailleurs de réfuter lui-même son discours au Congrès des chambres de commerce en comparant la politique coloniale de l'Angleterre à celle des autres nations dans le discours qu'il a prononcé dernièrement à Birmingham. « Dans toutes nos colonies, a-t-il dit, nous admettons les produits étrangers aux mêmes droits et aux mêmes conditions que les nôtres. Et nous sommes seuls à pratiquer cette politique libérale, car chaque fois que les autres nations acquièrent de nouveaux territoires, elles y introduisent un régime de protection égoïste, aux dépens de leurs propres intérêts et de ceux des contrées qu'elles assujettissent. Mais quel est le résultat de cette politique de monopole? C'est d'augmenter les charges de leurs contribuables. Chaque acquisition territoriale de la France ou de l'Allemagne aggrave et continue à aggraver le fardeau des taxes de la mère patrie. Tandis que nos colonies et nos territoires supportent eux-mêmes leurs dépenses ou ne tardent pas à les supporter, les colonies françaises et allemandes, placées sous un régime de monopole, n'attirent ni le commerce ni la population civile. D'après les relevés officiels, les colonies allemandes qui s'étendent sur plus d'un million de milles carrés n'ont qu'une population allemande de 700 individus, — c'est-à-dire inférieure à celle de la même nationalité dans la plupart de nos colonies. Nous ne pouvons

donc que nous féliciter d'avoir adopté une politique libérale qui permet à nos colonies de se développer et d'attirer, avec l'esprit d'entreprise, le surcroît de notre population. » Je ne pense pas, remarque lord Farrer, que les principes du Cobden Club auraient pu être mieux défendus. Mais ce n'est pas tout. M. Chamberlain constate, dans le même discours, que les exportations du Royaume-Uni dans ses principales colonies et dépendances se sont élevées, sous ce régime libéral, de 105 millions sterling en 1884-1885 à 113 millions en 1893-1895. Celles de l'Allemagne y ont monté, à la vérité, dans le même intervalle, de 1 1/2 millions à 4 1/2 millions, soit une augmentation de 3 millions. L'auteur d'un livre retentissant, *Made in Germany*, M. Williams, use, à ce propos, du sophisme du pourcentage pour démontrer que notre industrie est devancée aujourd'hui par l'industrie allemande. — Les exportations de l'Allemagne s'accroissent, dit-il, plus rapidement que les nôtres. Mais il compare une industrie naissante à une industrie qui a reçu son plein développement. C'est comme s'il se plaignait qu'un homme fait ne grandisse pas comme un enfant.

M. Williams soutient encore que la baisse des prix a été funeste à nos industries d'exportation; il oublie que si nous avons perdu sur ce que nous avons vendu, nous avons gagné l'équivalent sur ce que nous avons acheté. Mais M. Williams est possédé par le fantôme de la protection. Il est persuadé que le succès des autres pays fait la ruine de l'Angleterre. C'est tout juste l'opposé de la vérité. Il considère l'établissement d'une nouvelle manufacture en Allemagne, comme une sorte d'entreprise de piraterie exercée à notre détriment. Il serait bon pourtant qu'on se fît une idée plus juste à cet égard. Nous n'avons pas le monopole de l'industrie. Je ne suis pas sûr que les libre-échangistes n'aient pas eu tort d'insister sur ce fait que la masse de nos importations se compose de denrées alimentaires et de matières premières. Le principe de la liberté des échanges s'applique aussi bien aux produits manufacturés qu'aux matières premières. C'est autant notre avantage d'acheter des produits manufacturés aux nations qui les produisent à meilleur marché que nous, que d'importer du blé et des matières premières. Ceci s'applique aux produits chimiques, aux instruments de musique, aux jouets de l'Allemagne, et aux soieries de la France.

Lord Farrer examine ensuite le commerce de l'Angleterre avec l'Allemagne, et il constate que l'accroissement des importations de l'Angleterre y a été supérieur d'un million à celui des importations d'Allemagne en Angleterre, malgré les droits protecteurs et les primes qui ont pour objet d'augmenter les exportations et de diminuer les importations. Le sucre, par exemple, est protégé en Allemagne par des

droits exorbitants et par une prime à l'exportation. Mais quel est le résultat de ce système ? C'est de fournir des subsides aux fabricants de sucre, pour qu'ils puissent nous le vendre à bon marché, tout en le faisant payer cher aux consommateurs allemands. Le prix du sucre est de 2 den. par livre en Angleterre et même moins, de 6 à 8 den en Allemagne et en France, et d'environ 3 den. aux Etats-Unis, où il y a aussi un droit protecteur.

Continuant cet examen des relations commerciales des deux pays, lord Farrer remarque que l'Angleterre exporte en Allemagne pour 9 millions sterling de textiles et n'en reçoit que pour 2 1/4. La concurrence allemande, dans les qualités inférieures est active, mais elle n'empêche pas les manufacturiers de Bradford et du Yorkshire de faire d'excellentes affaires. Il en est de même pour l'industrie du fer. L'Allemagne a fait de grands progrès dans cette industrie : cependant ses exportations en Angleterre ne dépassent pas un demi-million sterling contre 3 millions. Les chiffres qui concernent la navigation ne sont pas moins rassurants : en 1885, le tonnage britannique était de 7.430.000 tonnes ; il s'est élevé en 1894 à 8.956.000, s'accroissant ainsi d'un million un quart. En 1885, le tonnage allemand était de 1.282.000 ; en 1895, de 1.553.000, avec un accroissement d'un quart de million seulement. Lord Farrer admet toutefois que les Allemands sont des concurrents redoutables, et il examine à quelles causes ils doivent les avantages qu'ils possèdent et les progrès qu'ils ont réalisés. Au premier rang figurent l'éducation technique, et leur aptitude à adapter leurs produits au goût et aux besoins des consommateurs. Il s'agit simplement de réaliser les mêmes progrès dont ils donnent le salutaire exemple. Notre principal objet, dit-il en terminant doit être de développer l'intelligence dans ses applications à l'industrie. Avec une direction intelligente, notre industrie n'aura à craindre aucune concurrence, allemande ou autre, et elle pourra se passer de recourir aux primes, aux subsides et aux autres charlataneries avec lesquelles les nations moins avancées s'efforcent de protéger leur industrie sans se douter qu'elles retardent ses progrès.

Lord Farrer, obligé de se rendre à la séance du conseil de comté de Londres, est remplacé au fauteuil par LORD PLAYFAIR. Répondant à une demande que lui est adressée au nom de l'assemblée, Lord Playfair s'occupe principalement de l'élection américaine. Il félicite les Américains d'avoir échappé au péril dont les menaçaient les Silvermen. Quand un parti politique qui aspire à gouverner une des plus grandes nations du globe, dit-il, vous annonce que, s'il arrive au pouvoir, les prêteurs et les emprunteurs cesseront d'avoir les mêmes droits devant la loi, que l'emprunteur qui a emprunté 100 cents en or pourra s'ac-

quitter de sa dette en payant 51 cents, la confiance du commerce est justement alarmée, car il est clair que la réduction légale des dettes individuelles est la porte ouverte à la répudiation de toutes les dettes. L'agitation en faveur du monnayage libre de l'argent était sans aucun doute une folie des plus dangereuses. Tous les hommes sont créanciers aussi bien que débiteurs et cette folie les affectait d'une manière ou d'une autre dans leurs transactions journalières. L'ouvrier, dans ses dépôts aux Caisses d'épargne, est un prêteur ; il a prêté à la caisse un dollar d'une valeur de 100 cents en or; peut-elle s'acquitter honnêtement de son obligation en lui remboursant une valeur de 51 cents ? La folie du monnayage libre de l'argent ne ressemble-t-elle pas à ces épidémies mentales du moyen âge qui atteignaient dans certaines localités toutes les classes de la population ? Voilà pourquoi, moi qui suis un free trader déterminé, je me réjouis de l'élection du protectionniste Mac Kinley. Lord Playfair ne croit pas, au surplus, que les Américains soient disposés à rétablir un régime de protection à outrance. J'ai été, dit-il, en Amérique au mois d'août, et j'ai trouvé un grand nombre de manufactures fermées et d'ouvriers en quête de travail. A mesure que la confiance est revenue, les fabriques se sont rouvertes et à mon départ elles étaient en pleine activité. Le président Mac Kinley voudra-t-il enrayer cette reprise d'activité, en rétablissant un tarif excessif à la place du tarif actuel sous l'influence duquel les exportations des produits manufacturés se sont élevées de 20 p. 100 à 38 p. 100 du total ? Je ne crois pas qu'il le veuille ou qu'il le puisse. Après l'avènement de tarif Mac Kinley en 1890, le commerce d'exportation des produits manufacturés a été paralysé. Les protectionnistes eux-mêmes se souviendront des désastres qu'ils ont subis alors, et ils s'opposeront au rétablissement d'un haut tarif. Mac Kinley n'a pas à prendre l'avis des seuls républicains, il doit compter avec les hommes de tous les partis qui ont contribué à son élection. Ses prédilections sont aussi protectionnistes qu'auparavant, mais son pouvoir n'est pas illimité. Les manufacturiers qui jouissent d'un accroissement de production et de bonnes exportations n'iront pas compromettre leur prospérité par un retour à un tarif excessif, tel que celui de 1890. Sans me flatter d'être prophète, je ne crois pas à une recrudescence de la protection sous le nouveau régime.

M. G. W. Medley revient sur le pamphlet protectionniste de M. Williams, *Made in Germany*. M. Williams nous apprend que la supériorité industrielle de l'Angleterre qui était naguère un lieu commun est devenue un mythe et qu'elle ne s'en doute pas. Il y a, dit-il, un atome de vérité dans cette affirmation : c'est que l'Angleterre ne s'en doute pas. Et elle a bien ses raisons pour cela. La meilleure preuve que l'on puisse

avoir de notre prospérité intérieure nous est fournie par le trafic de nos chemins de fer. En 1886, les recettes par mille étaient de 3.446 livres sterling ; en 1895, elles s'élevaient à 3.844 livres sterling. En vingt semaines du premier semestre de l'année courante, l'accroissement des recettes pour les voyageurs a été de 376.166 livres sterling, pour les marchandises de 467.401 livres sterling ; en tout 843.567 livres. En ce qui concerne notre commerce extérieur, je trouve que, dans les neuf premiers mois de cette année, nos exportations se sont accrues de 13.815.716 livres sterling tandis que celles de l'Allemagne — le rival qui doit nous exterminer, — ne se sont augmentées dans la même période que de 6.500.000.

M. J. Innes Rogers, qui est particulièrement intéressé à l'industrie sucrière demande à dire quelques mots sur la question des primes. C'est une question d'une très grande importance au point de vue du free trade. D'après son expérience de plus de quarante ans, il a pu se convaincre qu'aucun article ne peut fournir un exemple plus concluant de l'excellence de la politique de la liberté commerciale. Autrefois la législation des sucres était modifiée presque chaque année. Depuis que les droits ont été abolis, nous avons eu une période de paix et de constant développement non seulement dans le commerce du sucre mais dans les industries attenantes. Un énorme commerce de confitures et de bonbons s'est créé, et la consommation du sucre a pris un accroissement bienfaisant pour ce pays. Elle s'élève actuellement à environ 80 livres par tête et par année. Chaque habitant en consomme 1 1/2 livre par semaine. Les protectionnistes prétendent que la baisse du prix du sucre est causée par les primes, et ils voudraient que nous repoussions le bienfait qui nous est ainsi accordé, pour favoriser nos colonies des Indes occidentales ; mais leur argument est un pur sophisme. Les primes n'entrent que pour une faible part dans le bas prix du sucre. Les primes allemandes ne dépassaient pas il y a quelque temps 7 à 8 d. par quintal. La cause de la baisse est principalement économique. Elle est due aux progrès de la fabrication. L'année dernière, le sucre extrait de la betterave s'est accru de 13 0/0, tandis que l'industrie du sucre de canne est demeurée presque stationnaire. Les Indes occidentales avaient été habituées à recourir à la protection, et les souffrances de leur industrie sont dues en grande partie à leur propre faute. Nous n'en pouvons pas supporter la responsabilité. Quand les changements qui surviennent dans la situation d'une industrie proviennent de causes économiques, c'est à des remèdes économiques qu'il faut recourir.

MM. A. G. Symond et Martin Wood signalent les nombreuses publications que les protectionnistes répandent dans la classe ouvrière et

insistent sur la nécessité de leur opposer des publications libre-échangistes. Lord Playfair convient que le Cobden Club pourrait déployer une plus grande activité, et il souhaiterait qu'il s'adjoignît des éléments plus nombreux et plus jeunes. Tandis qu'en Amérique on a prétendu qu'il avait dépensé des sommes énormes pour influer sur les élections, il ne possède même pas les ressources nécessaires pour faire toute sa besogne en Angleterre.

Le rapport sur la situation du Club a été lu au nom du Comité. Nous n'y relevons aucun trait saillant à part les hommages rendus aux membres décédés, et en particulier à MM. Jules Simon et Léon Say.

Voici le texte des résolutions prises par le Comité, à l'occasion de la mort de M. Jules Simon.

« Le Comité du Cobden Club, dans sa réunion du 18 juin, a résolu de consigner l'impression du profond regret que lui cause la mort de M. Jules Simon, un des plus anciens membres honoraires français du Club, et de rendre hommage à ses talents variés, à ses hautes facultés intellectuelles, à son dévouement constant aux intérêts de l'humanité. Les services qu'il a rendus à la cause de la liberté commerciale, de l'éducation populaire, et généralement du progrès politique et social marquent sa place parmi les hommes d'Etat et les écrivains les plus nobles, les plus purs et les plus éclairés de notre temps. »

La résolution relative à M. Léon Say est conçue dans les termes suivants :

« Le Comité du Cobden Club désire enregistrer l'impression du grand regret que lui fait éprouver la perte que la cause de la liberté commerciale en France a subie par la mort de M. Léon Say, qui a été pendant un quart de siècle un des membres honoraires les plus distingués de ce Club, un des plus éminents et vaillants champions de ses principes, et des coopérateurs de son œuvre.

LA KILOMÉTRIE

C'est sous ce nom que, dans un livre nouveau — *Conscience et Volonté sociales*, — le savant publiciste russe Novicow désigne ce qu'il avait non moins heureusement appelé, dans des ouvrages antérieurs, *la superstition du kilomètre carré*.

On a dit, ailleurs, à l'occasion d'un pays voisin, qui doit à cette superstition de grands désastres et de grandes misères : la *megalomanie*, ou manie des grandeurs. Manie non moins dangereuse pour les peuples que pour les individus, et qui, sous prétexte d'agrandissement, conduit fatalement à l'amoindrissement, parfois à la ruine.

M. Novicow, qui est dans notre langue, comme dans la sienne et dans d'autres, un écrivain agréable et facile, et dont les connaissances en histoire et en statistique sont étendues et sérieuses, donne, sur les torts que se sont faits à elles-mêmes, par cette erreur économique et morale, la plupart des nations, sinon toutes, des détails qui devraient être, même pour les plus prévenus, une démonstration sans réplique. Comprendra-t-on cette démonstration ? Et la politique qui consiste, suivant le mot de saint Paul, à s'appauvrir à l'envi, en cherchant à se dévorer les uns les autres, cédera-t-elle enfin le pas à la politique de sagesse et de justice qui n'attend que du travail et de la paix la richesse et la puissance ? Souhaitons-le, et tâchons de l'espérer. La faveur que rencontrent de plus en plus les livres de M. Novicow, est en tout cas un symptôme qu'il est bon d'enregistrer.

Ses livres ne sont pas les seuls, d'ailleurs, qui mettent en lumière, avec une incontestable autorité, les mêmes vérités. Il est curieux et instructif, par exemple, de voir, au même moment, et presque dans les mêmes termes, la même erreur économique et morale dénoncée par un écrivain français, non moins original que l'écrivain russe, et dont la compétence, à certains égards au moins, est encore supérieure. Je veux parler du contre-amiral Réveillère et de sa dernière publication : *Autarchie et Tutelle*. Il y aurait beaucoup à dire sur ce petit volume, dont, grâce au style lapidaire propre à l'auteur, presque tout serait à citer. J'aurais, pour ma part, quelques réserves à faire, notamment au sujet de l'impôt progressif sur les successions, dont je reste, malgré les arguments de l'amiral, résolument adversaire ; mais, sur la plupart des autres points, je ne saurais trop en recommander la lecture attentive et réfléchie. N'entreprenant point ici d'en faire un compte rendu propre-

ment dit, je signalerai seulement, puisque j'ai parlé du mirage de l'extension territoriale, le chapitre consacré à la politique coloniale. Il fera bondir, je le sais, bon nombre de ceux qui le liront, et vaudra à son auteur pour l'avoir écrit, et à moi, pour l'avoir signalé, bien des attaques, bien des injures et bien des accusations calomnieuses. Nous y sommes habitués, et nous savons ce qu'elles valent, tantôt comme sincérité, et tantôt comme intelligence. Nous les laissons pour compte à ceux qui se les permettent. Que si, au reste, je pouvais, quant à moi, paraître insuffisamment en droit de professer en cette matière les idées de Charles Comte, de J.-B. Say, de Franklin et autres personnages sans valeur, il serait difficile d'en dire autant d'un homme qui, sous toutes les latitudes et dans tous les grades, jusqu'aux plus élevés, a fait ses preuves de courage et de patriotisme ; d'un homme qui a à son actif les services les plus méritoires et les plus incontestés, qui parle en parfaite connaissance de cause, d'ailleurs, et qui, autant que qui que ce soit, a été à même de voir de ses yeux et de juger sur le vif tous les faits qu'il rappelle, n'ayant cessé, dans ses longs voyages, de comparer entre elles les institutions des différents pays, de recueillir les opinions les plus diverses, et ne s'étant formé que sur pièces les idées qu'il professe sur la fausse expansion coloniale et sur la vraie.

Ces idées, je ne veux pas les développer ici ; je ne veux que les indiquer. Il faut lire en entier le chapitre dans lequel elles sont exposées, comme il faut lire l'argumentation serrée et précise de Novicow sur le même sujet. J'en indiquerai seulement le dernier mot par une citation de deux lignes. « Coloniser, dit l'amiral, c'est essaimer. Pour essaimer il faut avoir des larves, et du miel à leur donner. » Or, le Français, au lieu de multiplier rapidement et d'avoir le goût d'aller chercher au loin l'emploi de son activité, ralentit de plus en plus sa natalité et, de plus en plus, s'habitue à la vie casanière et sans initiative du fonctionnarisme. « Chaque pays, dit plaisamment, mais tristement, notre auteur, produit ce qu'il peut. La France produit des fonctionnaires. » La législation française, d'autre part, au lieu de tendre à stimuler la production intérieure par la concurrence, et à développer nos relations avec le reste du monde par les échanges, s'ingénie, sous prétexte de protection, à étouffer le travail national, et à arrêter aux frontières l'esprit d'entreprise et l'initiative individuelle.

Qu'on ne s'y méprenne pas, donc, ce n'est pas l'agrandissement de l'influence nationale par la colonisation dignes de ce nom que ni l'écrivain russe ni l'écrivain français entendent combattre ; c'est le vain fantôme qui en usurpe le nom et qui en prend la place. Pour l'un, comme pour l'autre, la question n'est pas de travailler, mais de produire ; d'occuper plus ou moins fictivement des territoires plus ou moins étendus

mais d'exploiter utilement les territoires sur lesquels on est établi; de ne consommer que des produits nationaux, mais d'avoir à sa disposition, en les tirant directement de son sol et de ses ateliers, ou en les obtenant indirectement du sol et des ateliers des autres, la plus grande quantité possible d'objets de consommation et d'éléments d'activité. » Si nous n'avions pas de mines de charbon, observe trop justement à ce propos l'amiral, nous aurions le charbon en abondance et à bon marché. » Si nous n'avions pas de fabricants de sucre et de raffineurs, pourrait-on dire tout aussi bien, nous mangerions trois fois autant de sucre, et il nous coûterait trois fois moins cher; et ainsi de suite de beaucoup d'autres produits. Si nous multipliions nos échanges, c'est-à-dire si nous ne les entravions pas à plaisir, outre que nous donnerions à la paix, par la solidarité plus visible des intérêts, des garanties plus sûres que celles que peuvent lui donner tous les armements, nous aurions partout des colonies, de celles, comme l'a dit ailleurs l'amiral, qui ne coûtent rien et qui rapportent. Nous ferions partout, comme le disait jadis éloquemment l'un des principaux compagnons de Cobden, le grand orateur Fox, des conquêtes qui ne coûteraient rien, ni à notre bourse, ni à notre liberté, ni à la dignité humaine, sur aucun point du monde. La terre entière serait à notre service, puisqu'elle travaillerait pour nous à titre de réciprocité. Et les plus riches, les plus heureux, les plus puissants seraient ceux, peuples ou hommes, qui travailleraient le mieux et qui seraient les plus utiles et les plus bienfaisants. « Les vraies batailles, aujourd'hui, écrit encore admirablement l'amiral, sont les luttes industrielles. C'est sur le marché du monde que se gagne maintenant la puissance. » C'est le bon sens même, et c'est le patriotisme le plus vrai qui parlent ainsi. Mais le bon sens, que l'on appelle le sens commun, par dérision sans doute, est ce qu'il y a de plus rare au monde. Et le patriotisme, depuis que le chauvinisme lui a volé son état civil, ne reçoit plus que désaveux et avanies.

Mais je ne veux pas quitter l'amiral sans parler d'une autre brochure de lui, dont j'aurais dû parler plus tôt, car elle est antérieure à celle dont je viens de parler, et que les réflexions de celle-ci m'ont remise en mémoire : *L'Europe unie*, moins de cent pages, mais quelles pages !

Là aussi, presque tout serait à citer ; mais un chapitre en particulier mériterait d'être intégralement reproduit ; c'est le chapitre intitulé : *Autarchie internationale*.

Tous ceux pour lesquels l'amiral Réveillère n'est pas un inconnu, savent, — je viens de le rappeler — quelle est sa foi dans la liberté commerciale. J'en ai parlé jadis, à propos de ses belles études sur l'*Age océanique* et sur la *Conquête de l'Océan*. Ce n'est que par quelques phrases

brèves, tranchantes comme une hache bien trempée qui passe sans résistance au travers des sophismes, qu'il affirme de nouveau, dans l'*Europe unie*, la nécessité, comme la justice, de l'union économique des nations européennes. Mais ce n'est pas seulement au point de vue du bien-être général qu'il se place, cette fois ; c'est au point de vue politique le plus élevé. C'est dans un sentiment de prévoyance inquiète, et peut-être trop justement inquiète, qu'il demande à l'Europe de mettre enfin un terme à ses divisions, à ses jalousies, à ses ressentiments et à ses égoïsmes, pour ne plus constituer, en face des autres parties de l'ancien monde, qu'une famille juridique, en même temps qu'un Etat économique. « Il n'y a pas de milieu, dit-il, ou l'anarchie internationale avec la misère, ou la prospérité avec la fédération. Il se forme une conscience européenne. L'Europe se personnifie. Elle cherche un système d'autarchie internationale, conciliant l'autonomie nationale et l'union des peuples..... Bon gré mal gré, quoi qu'elles disent, pensent ou fassent, toutes les nations sont des membres dépendant d'un Etat économique, si heureusement défini par M. de Molinari. L'autarchie individuelle est la balance des droits et des devoirs de chacun. Pourquoi n'y aurait-il pas, pour les nations, une balance des droits et des devoirs ? Mais il faut une autorité pour surveiller cette balance. Cette autorité est naturellement la cour internationale proposée par la Conférence interparlementaire... Il y a des tribunaux qui règlent les rapports qu'ont entre eux ou entre elles, les hommes, les communes, les provinces, les sociétés constituées. Quelle objection raisonnable peut-on élever contre des tribunaux réglant les rapports des nations ? »

Voilà qui est bien dit. Et ce n'est qu'une partie de ce qui est bien dit à ce sujet. Oui, la cour internationale d'arbitrage est nécessaire, comme la paix et la justice, dont elle sera la gardienne, pour empêcher l'Europe de se déchirer de ses propres mains, et préserver, des conséquences directes de leurs dissensions intestines, les diverses nations qui la composent. Mais elle ne l'est pas moins (et à travers les lignes, on devine cette préoccupation dans la pensée prévoyante de cet homme, qui connaît autre chose que l'Europe) pour préserver l'Europe des dangers qui peuvent lui venir du dehors. Les pacifiques — ils ont eu maintes occasions de le dire — sont des patriotes, les plus vrais patriotes. Ils ont leur patriotisme national, qu'ils savent allier avec la justice internationale. L'état d'une partie du monde extra européen, leur commanderait peut-être de se demander s'il n'y a pas lieu d'avoir un patriotisme européen. Tel pourrait bien être, si je sais comprendre, le dernier mot de l'amiral. Il faut que nous ayons l'Europe unie, et, par conséquent, il faut que nous ayons l'Europe pacifique et

l'Europe juste, parce que ce n'est pas seulement avec les complications européennes que les nations de l'Europe peuvent avoir à compter : c'est contre des éveils d'ambition extra-européenne, ou des réveils de fanatisme extra-européen, que la civilisation européenne peut avoir un jour à se défendre.

FRÉDÉRIC PASSY.

UN BONZE CHARMEUR

En 1874, nous remontâmes avec M. Raoul Postel et quelques amis le Mekong escortés d'un nombre suffisant d'indigènes; nous traversions le grand lac de Touli-Sap et abordions à Ang-Kor.

Nous mîmes huit jours à visiter les monuments Khmers. Ensuite nous poussâmes jusqu'au mont Ba-Kheng, situé à deux milles et demi plus au nord et dont le temple fameux conserve une des empreintes vénérées de Bouddha.

Nous demeurâmes quatre jours avec les Bonzes, logeant dans la pagode et admirablement accueillis, grâce aux missives pressantes que le roi de Cambodge nous avait gracieusement octroyées pour le gouvernement siamois.

Je n'ai pas à décrire ici le temple de Ba-Kheng, je veux simplement retracer un épisode du séjour que j'y ai fait. J'ai fait en Orient de nombreuses excursions; jamais je n'ai été témoin d'un fait aussi étrange que celui que je vais raconter. Inutile d'ajouter que je ne me préoccupe en rien d'expliquer quoi que ce soit.

La veille de notre départ, le chef des bonzes nous invita pour le soir à une cérémonie curieuse dont il ne voulut nous révéler à l'avance ni les détails ni le but. Il insista pour que nous fussions exacts.

Nous devions nous réunir à 8 heures dans son propre logis, faveur rare dont nous nous montrâmes dignes en y faisant invasion au moment précis.

Notre hôte était seul. Il nous pria d'attendre en sa compagnie l'arrivée d'un de ses compatriotes du Samré, lequel ne pouvait tarder. Il nous dit en même temps que cette réunion était le but de l'invitation qu'il nous avait adressée, sans s'expliquer toutefois davantage sur ce sujet.

Nous étions intrigués, mais notre attente dura peu. Quelques ins-

tants après, un autre Bonze entrait à son tour dans l'appartement. Son costume ressemblait à celui de tous les *phras*; peut-être ce moine à robe jaune était-il encore — chose difficile pourtant — plus sec que ses confrères du Ba-Kheng. Ses yeux brillaient d'un feu singulier. Il tenait sous son bras gauche un long et fragile panier d'écorce.

Les salutations furent brèves. L'étranger semblait peu communicatif. Il dévora prestement quelques mets que son hôte lui offrit, vida une tasse de *tra-hué* — sorte de thé du pays, — puis alluma une cigarette ; son panier reposait sur ses genoux. Nous le regardions sans rompre le silence.

Notre hôte nous fit signe de nous lever. De ses propres mains — chose extraordinaire pour son rang — il rangea la table et les sièges près du mur, puis nous entraînant au fond de la salle, il nous pria de nous asseoir à terre sur des nattes souples et fraîches, et nous recommanda de ne plus les quitter sans un ordre précis. Lui-même nous donna l'exemple.

Pendant ce temps, l'étranger s'était déshabillé nu comme Adam avant la pomme, il s'approcha de nous, tenant d'une main son panier d'écorce, de l'autre une petite flûte de roseau. Nous comprîmes alors que nous avions affaire à un *charmeur*.

J'avoue que je restai surpris. Il n'y a point de charmeurs de serpents dans l'Annam et dans le Cambodge. D'autre part, je n'ai jamais entendu dire qu'il en existe dans le Siam et dans le Laos.

Sans desserrer les dents, le Bonze nous tendit son panier, et d'un geste, nous invita à en vérifier le contenu. C'était un récipient mince et des plus légers. Il ne contenait absolument qu'un foulard de soie rouge et qu'une vieille peau de serpent desséchée. Le tout pouvait bien valoir deux *ligatures* (1 fr. 80).

Notre hôte nous expliqua à voix basse que cet homme avait beaucoup voyagé. Il avait, fort jeune, franchi les mers, visité l'île de Ceylan et étudié les lois mystérieuses de Bouddha dans les temples silencieux de Kandy; lui seul, ajoutait-il, eût été capable d'expliquer les inscriptions innombrables que le roi lépreux et ses successeurs avaient gravées sur les murailles d'Ang-Kor.

L'étranger avait tracé avec de la craie un large cercle sur le plancher. Il y déposa son panier, après un dernier examen de notre part, puis d'une voix gutturale, nous intima l'ordre de ne plus bouger de nos places, quoi qu'il advînt. Notre amphitryon nous traduisit l'injonction, que nous ne songions nullement, du reste, à enfreindre.

J'ai dit que le charmeur était complètement nu. J'ajouterai que les murs lisses de l'appartement ne renfermaient aucun placard, aucune cavité. Nuls meubles autres que la table et les sièges rangés contre les

parois par notre hôte. Donc impossible d'introduire dans la salle aucun objet vivant, quel qu'il fût. Nous avions, toutefois, minutieusement fouillé la robe jaune de l'opérateur, sa poche latérale ne contenait qu'un bâtonnet odorant et quelques sapèques (pièces de monnaie) en cuivre.

Nous ressentions, je l'avoue, une sorte d'inquiétude pénible, je ne sais quelle oppression inconsciente en face de cet inconnu au visage hâve, à l'ossature grêle, aux mouvements saccadés, dont l'œil sombre lançait sur nous un jet de flamme brillante toutes les fois que nos regards rencontraient les siens. Était-ce orgueil ? Était-ce dédain ?

Tout à coup sa flûte module un air vif et fortement cadencé. Cet air me parut singulièrement harmonieux. C'était, pour nous, une agréable revanche de la cacophonie si chère aux Chinois, aux Annamites et aux Cambodgiens. J'ai entendu dire depuis que la musique laotienne est généralement mélodieuse. Quoi qu'il en soit, après deux ou trois minutes de ce concert très supportable, voici que le panier s'agite au milieu du cercle, doucement tout d'abord, ensuite avec une rapidité croissante par une espèce de mouvement rythmé, analogue à celui du roulis ; puis la pièce de soie qui le recouvre se soulève, et de ses replis se dégage lentement un reptile long d'un pied et demi, de la famille de ces dangereux serpents qu'on nomme dans l'Inde et à Saïgon « cobras-capellos ». Son petit œil noir s'allume à notre aspect, il parcourt avec fureur l'étroit espace qui l'enserre par un frêle trait de craie que, cependant, il ne peut franchir !

Nous étions stupéfaits.

C'était bien cette vieille peau sèche, maniée par nous il n'y avait que peu d'instants, qui revenait maintenant à la vie sous l'influence d'une mystérieuse incantation. Nous semblions changés en statues. Notre hôte nous jetait des regards vaniteusement triomphants.

Il n'y avait point à douter, le sifflement de l'animal n'était pas feint, non plus que ses mouvements furibonds. Cette scène portait bien l'empreinte d'une réalité saisissante, et si nous étions muets, nous étions parfaitement éveillés. Quant au flûtiste, il jouait sans s'arrêter, ne paraissant même pas avoir conscience d'un aussi incroyable spectacle.

Vingt minutes environ s'étaient écoulées lorsque le musicien changea le rythme brusquement. C'était à présent un air grave, lent, presque funèbre. Aussitôt, le serpent sembla inquiet, bientôt même on eût dit qu'il ressentait une cruelle douleur interne, tant son allure devint subitement pénible, presque brisée.

Lentement, il se dirigea vers son panier d'écorce, retournant encore parfois vers nous sa tête triangulaire et aplatie ; mais son œil était

éteint. Enfin le venimeux reptile, écartant les repris soyeux de son couvercle, disparut à nos regards. Les oscillations du panier diminuèrent peu à peu, puis cessèrent totalement. Le musicien s'arrêta net.

— Vous pouvez franchir le cercle, nous dit l'opérateur.

D'un bond nous nous dressâmes sur nos nattes et nous nous élançâmes vers le panier de l'étranger. Sous le foulard gisait, lovée à plat, la dépouille desséchée du serpent.

Je raconte ce que nous avons vu, n'essayant pas, je le répète, de rien expliquer. Voilà les faits, tels qu'ils se sont passés devant nous ; le lecteur conclura à sa guise.

Certains voyageurs prétendent que les charmeurs jettent dans l'air, pour opérer fructueusement leurs jongleries, une essence ou une poudre subtiles, lesquelles troubleraient l'organe visuel des spectateurs au point de leur faire voir ce qui réellement n'existe pas. Ces racontars ne méritent pas qu'on les discute.

Ce que j'affirme de nouveau, c'est que nous avons nous-mêmes retourné et palpé en tous sens cette peau qui était vieille au moins de dix ans, avant cette exhibition étrange ; c'est que cette même peau desséchée s'est animée dans le cercle pendant l'incantation que je viens de décrire ; c'est que personne n'a pu rien substituer à l'objet apporté par le charmeur, nul ne s'étant approché du cercle depuis le dernier examen que nous avions fait du panier et de ce qu'il renfermait.

Le lendemain matin, le Bonze du Samré avait quitté Ba-Kheng sans avoir voulu emporter avec lui une certaine quantité de piastres que nous avions glissées dans sa robe. Notre hôte, familiarisé avec nous, les accepta sans scrupule, au profit exclusif, nous assura-t-il, de sa pagode.

J'estime qu'il aura été assez pratique pour s'offrir, après notre départ, quelques copieux repas supplémentaires en l'honneur de Bouddha.

Notre conviction est que ce prêtre-charmeur est attaché au temple, ainsi que plusieurs autres du même genre. On les sert évidemment au public dans les grandes occasions ou aux étrangers de distinction : c'est une façon adroite d'agir sur l'esprit superstitieux des pèlerins qui fréquentent ces parages et de provoquer de plus amples aumônes.

Nous quittâmes nous-mêmes de bonne heure la montagne, emportant les vœux de nos hôtes en échange de notre offrande.

Dr Meyners d'Estrey.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Novembre* 1896.)

1er. — **Rapport** suivi d'un décret instituant une commission chargée d'étudier la question du monopole de l'alcool et d'un arrêté nommant des secrétaires adjoints de cette commission (page 5925).

— **Décret** approuvant la substitution à des particuliers de la société anonyme dite « Compagnie des chemins de fer départementaux du Finistère » comme concessionnaire du réseau de chemins de fer d'intérêt local dans le département du Finistère (page 5926).

— reconnaissant l'institut des actuaires français comme établissement d'utilité publique (page 5927).

2-3. — **Rapport** sur les opérations de la vérification des poids et mesures en France pendant l'année 1895 (page 5947).

4. — suivi d'un décret complétant l'article 7 du décret du 7 janvier 1890, portant constitution et organisation du corps de santé des colonies et pays de protectorat (page 5995).

11. — **Décret** fixant la répartition de la contribution annuelle mise à la charge de la ville d'Alger et des départements algériens pour les dépenses ordinaires des écoles d'enseignement supérieur (page 6133).

— relatif à la surveillance, à la police et à l'exploitation de la pêche fluviale (page 6134).

12. — **Bulletin** des accidents arrivés dans l'emploi des appareils à vapeur pendant l'année 1895 (page 6160).

13. — **Loi** ouvrant au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1896, un crédit extraordinaire de 1 million de francs, destiné à venir en aide aux victimes des inondations (page 6181).

17. — **Rapport** suivi d'un décret instituant une commission chargée d'émettre un avis sur l'installation et l'usage des champs de tir situés dans ou près les forêts domaniales et communales ou d'établissements publics (page 6269).

18. — **Décret** autorisant des établissements à préparer et débiter des sérums thérapeutiques et extraits organiques (page 6285).

— **Arrêté** fixant la liste des auteurs allemands et anglais devant servir à l'explication pour les épreuves de la licence ès lettres dans les

facultés des lettres des universités d'Aix-Marseille, Clermont et Rennes (page 6286).

— **Rapport** suivi d'un décret fixant le traitement, la parité d'office et le costume des magistrats de l'Indo-Chine (page 6288).

19. — **Décret** rendant applicable à l'Algérie la loi du 2 juin 1891 réglementant l'autorisation et le fonctionnement des courses de chevaux (page 6301).

— constituant en entrepôt réel des douanes les locaux affectés à l'exposition internationale d'animaux de basse-cour et les locaux affectés à l'exposition internationale de vélocipédie et de locomotion automobile au palais de l'Industrie, à Paris (page 6302 .

— **Arrêté** fixant le nombre maximum des candidats à recevoir en 1897, à la suite des concours pour les divers ordres d'agrégation et les différents certificats d'aptitude de l'enseignement secondaire, et le nombre maximum des aspirantes à recevoir pour divers concours de 1897 à 1900 (page 6302).

21. — **Avis** au Gouvernement de la Républiqpe de la ratification par le président des États-Unis du Brésil, des protocoles concernant la protection de la propriété industrielle (page 6349).

— **Arrêté** interdisant l'importation en France et le transit des animaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine provenant des Pays-Bas (page 6353).

24. — **Décret** portant que l'arrangement signé à Berne, le 13 juillet 1896, additionnel à la convention internationale du 14 octobre 1890 sur le transport des marchandises par chemins de fer, recevra sa pleine et entière exécution en ce qui concerne toutes les puissances signataires (page 6393).

— portant organisation du service technique télégraphique et téléphonique de la région de Paris et du service des bureaux centraux télégraphiques et téléphoniqnes de Paris (page 6393).

27. — approuvant les nouveaux statuts de la caisse d'épargne de Lens (Pas-de-Calais (page 6446).

— modifiant les statuts de la caisse d'épargne de la Souterraine (Creuse) (page 6446).

— modifiant les statuts de la caisse d'épargne de Langres (Haute-Marne) (page 6447).

28. — réglementant l'admission temporaire des maïs et des orges employés à la fabrication des glucoses massées ambrées (page 6477).

29. — **Rapport** suivi d'un décret instituant une commission pour la revision de la loi du 2 juillet 1850, relative aux mauvais traitements exercés sur les animaux domestiques (page 6494).

— aux ministres de l'agriculture et des finances par la commission

de l'utilisation agricole des eaux d'égout de Paris et de l'assainissement de la Seine (page 6503).

30. — **Décret** fixant la quantité d'huile d'olive et de grignon, d'origine et de provenance tunisiennes, qui pourra être admise à l'entrée en France, du 1er décembre 1896 au 30 novembre 1897, dans les conditions de la loi du 19 juillet 1890 (page 6517).

Statistique des sociétés savantes ayant leur siège à Paris. — Cette notice est extraite de l'Annuaire de la Ville de Paris de l'année 1894.

N'ont été considérées comme sociétés savantes que les compagnies se réunissant plusieurs fois par an pour discuter des questions scientifiques ou même des questions techniques, sans poursuivre par elles-mêmes aucune réalisation matérielle.

N'ont pas été considérées comme sociétés savantes, les sociétés amicales, les sociétés d'instruction, les sociétés de propagande, les associations professionnelles.

I. *Ensemble de toutes les sciences* : 1° Société philomatique ; 2° Société philotechnique ; 3° Société d'encouragement pour l'industrie nationale ; 4° Association pour l'avancement des sciences.

II. *Sciences mathématiques, etc.* : 1° Société mathématique de France ; 2° Société astronomique ; 3° Institut des actuaires ; 4° Société des ingénieurs civils de France ; 5° Société des ingénieurs et architectes sanitaires de France ; 6° Société des ingénieurs coloniaux.

III. *Physique et chimie, etc.* : 1° Société météorologique de France ; 2° Société française de photographie ; 3° Société d'études photographiques appliquées ; 4° Société chimique de Paris ; 5° Société française de physique ; 6° Société internationale des électriciens ; 7° Société française de navigation aérienne ; 8° Académie d'aérostation météorologique de France ; 9° Union aérophile de France.

IV. *Histoire naturelle* : 1° Société biologique ; 2° Société géologique ; 3° Société de minéralogie ; 4° Société de spéléologie (études des cavernes, etc.) ; 5° Société botanique ; 6° Société mycologique (champignons) ; 7° Société entomologique ; 8° Société zoologique ; 9° Société d'ethnographie ; 10° Société d'anthropologie ; 11° Société de graphologie.

V. *Agronomie* : 1° Société nationale d'agriculture de France ; 2° Société d'horticulture ; 3° Société nationale d'acclimatation ; 4° Société des agriculteurs de France ; 5° Sociétés des industries et des sciences chimiques et agricoles ; 6° Sociétés d'aquiculture et de pêche ; 7° Société d'aviculture ; 8° Société des aviculteurs ; 9° Société d'apiculture et d'insectologie générale.

VI. *Médecine, chirurgie, médecine vétérinaire* : 1° Société anatomique ; 2° Société médico chirurgicale ; 3° Société de médecine et de chirurgie pratiques ; 4° Société des sciences médicales ; 5° Société de médecine ; 6° Société médicale des hôpitaux ; 7° Société médicale des bureaux de bienfaisance ; 8° et suivants : treize sociétés médicales d'arrondissement ; 21° Société de thérapeutique ; 22° Société nationale de chirurgie ; 23° Association française de chirurgie ; 24° Société protectrice de l'enfance ; 25° Société d'hygiène de l'enfance ; 26° Société française d'hygiène ; 27° Société centrale de médecine publique et d'hygiène professionnelle ; 28° Société centrale de médecine vétérinaire ; 29° Société de médecine vétérinaire pratique ; 30° Société d'hydrologie médicale de Paris ; 31° Société médico-psychologique ; 32° Société de médecine légale de France ; 33° Société obstétricale et gynécologique de Paris ; 34° Société d'ophtalmologie de Paris ; 35° Socéte de laryngologie, d'otologie et de rhinologie ; 36° Société d'otologie et de laryngologie ; 37° Société de stomatologie (bouche, dents, etc. ;) 38° Société d'odontologie ; 39° Société de dermatologie et de syphiligraphie ; 40° Société magnétique de France ; 41° Société d'hypnologie ; 42° Société de pharmacie de Paris ; 43° Socité d'électothérapie.

VII. *Sciences sociales* 1° Académie nationale agricole, manufacturière et commerciale ; 2° *Société d'économie politique* ; 3° Société internationale des études pratiques d'économie sociale ; 4° Société de statistique de Paris ; 5° Anciens élèves et élèves de l'école libre des sciences politiques ; 6° Société générale des prisons ; 7° Société pour l'étude pratique de la participation aux bénéfices ; 8° Société d'études philosophiques et sociales ; 9° Comité permanent international des accidents ; 10° Société internationale pour l'étude des questions d'assistance ; 11° Société du musée social ; 12° Société des études économiques ; 13° Société de la science sociale ; 14° Société catholique d'économie politique et sociale ; 15° Société de sociologie de Paris ; 16° Société de législation comparée ; 17° Conférence des juges de paix ; 18° Société de l'enseignement supérieur ; 19° Société pour l'étude des questions d'enseignement secondaire.

VIII. *Géoqraphie et histoire* : 1° Société de géographie ; 2° Société de géographie commerciale, 3° Société de topographie ; 4° Société des études coloniales et maritimes ; 5° Société asiatique ; 6° Société académique indo-chinoise ; 7° Société des américanistes de Paris ; 8° Société nationale des antiquaires de France ; 9° Société de l'histoire de France ; 10° Société des études historiques ; 11° Société de l'école nationale des chartes ; 12° Société de l'histoire du protestantisme français ; 13° Société française de numismatique et d'archéologie ; 14° Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France ; 15° Société des anciens textes

français ; 16° Société d'histoire ; 18° Vieux Montmartre (histoire-archéologie) ; 19° Société des traditions populaires ; 20° Société de l'histoire de la Révolution française ; 21° Société historique d'Auteuil et de Passy ; 22° Société d'histoire littéraire de France ; 23° Société d'historiographie militaire « la Dragonne » ; 24° Société historique et archéologique du Gatinais.

IX. *Littérature, arts, philosophie* : 1° Société des bibliophiles français ; 2° Société de linguistique de Paris ; 3° Association pour l'encouragement des études grecques en France ; 4° Société bibliographique ; 5° Association littéraire artistique international ; 6° Société des études juives ; 7° Union centrale des arts décoratifs ; 8° Société des amis des monuments parisiens ; 9° Société des humanistes français ; 10° Société de Saint-Thomas d'Aquin ; 11° Société des félibres de Paris ; 12° Société académique des enfants d'Apollon.

Au total 138 sociétés. Le chiffre est coquet. Les grandes académies ne sont pas comptées, on n'a relevé aucune des sociétés d'instruction primaire ou d'encouragement à la fondation des bibliothèques, peut-être à tort. D'autres ont peut-être été oubliées. Les sociétés médicales ont un chiffre fort honorable ; si la santé publique ne s'améliore pas, la faute n'en est pas aux sociétés. Il serait intéressant de savoir ce que cela fait au total de membres sociétaires. On nous le dira sans doute un jour.

L'Annuaire donne quelques renseignements sur la périodicité des séances, etc. Pour la Société de spéléologie (exploration des cavernes, etc.) il y a : séances sporadiques [1].

LÉON ROQUET.

Les beautés du protectionnisme. — La France a voulu posséder des dépendances dans toutes les parties du monde, mais elle n'a su apporter dans la colonisation ni intelligence, ni esprit de suite, ni justice. Elle épuise ses forces dans des actions stériles. Tout en faisant de la concentration, tout en gouvernant à outrance, nous nous laissons diriger par une politique de boutiquiers entravant la prospérité des colonies par sa partialité, par la protection de quelques intérêts privés.

---

[1] Séances sporadiques ! Cela veut dire sans doute que les réunions ont lieu un peu partout sans ordre déterminé, du radical grec σπείρω semer, disperser. Les Sporades sont des îles disséminées dans l'Archipel. Ce sont aussi des étoiles éparses qui ne font partie d'aucune constellation du ciel. N'importe, l'Annuaire devrait expliquer les mots nouveaux qu'il emploie.

Nous avons rétabli le système du pacte colonial avec toutes les charges pour nos possessions d'outre-mer.

Alors que l'Angleterre accorde partout, dans ses colonies, le traitement national aux produits étrangers, nous avons appliqué le régime restrictif aux relations extérieures de nos dépendances et nous empêchons celles-ci de faire les progrès qu'elles pourraient réaliser si nous leur donnions le régime libéral que les Anglais ont introduit dans leurs colonies.

Pour favoriser quelques industriels de la mère patrie, nous ruinons les producteurs coloniaux. Les colons doivent vendre leurs marchandises aux prix établis par la concurrence universelle et ne trouvent pas de compensation pour l'impôt qu'ils paient aux fabricants français.

Le Senatus-Consulte de 1866 avait donné à nos colonies une législation économique libérale qui leur permit de se relever de la crise qu'elles traversaient depuis la suppression de l'esclavage ; la liberté commerciale favorisa l'épanouissement de la vie économique en Cochinchine.

La campagne protectionniste devait bientôt neutraliser les efforts des colons.

En 1887, on appliqua le tarif général des douanes de France dans l'Indo-Chine française et l'on imposa l'obligation d'expédier les produits de la mère patrie par un port national.

Jusque-là des bateaux à vapeur avaient quitté régulièrement, tous les mois, Glascow, Londres et Anvers en destination des ports de l'Extrême-Orient avec escale à Saïgon et Haïphong, pour lesquels ils emportaient de 500 à 1.000 tonnes de marchandises ; le reste du chargement était destiné à Singapore, Hong-Kong, etc.

Cette facilité de réunir une cargaison pour les ports de l'Extrême-Orient donnait, aux fabricants du nord et de l'est de la France, l'occasion d'expédier mensuellement à un taux relativement réduit.

Après la promulgation du décret de 1887, les armateurs se trouvèrent dans la nécessité de concentrer le fret à Dunkerque. Au lieu d'un départ mensuel, il n'y eut plus qu'une occasion tous les trois mois et le fret augmenta de 20 pour 100.

Il y avait et il y a encore la compagnie des Messageries maritimes qui jouit d'un subside et dont les steamers font escale à Saïgon, mais elle exige un fret de 50 p. 100 supérieur à celui de la navigation libre !

Les industriels des départements du Nord-Est ont été complètement sacrifiés ; les usines des Ardennes, de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, ne peuvent plus lutter avec celles du Nord ; elles ont à payer trop de frais de transport pour expédier par un port français, et

on leur défend de se servir de leur port naturel, Anvers. Le régime protectionniste en France a facilité la constitution des syndicats de fabricants qui, pour maintenir les prix à des taux très élevés, entravent les progrès de la consommation et exploitent les consommateurs et les ouvriers.

Dans le courant de l'été dernier, les fabricants de poutrelles se sont coalisés pour imposer aux acheteurs français des prix d'achat différents de ceux qui résultent du libre jeu de l'offre et de la demande. C'est une coalition de prix, de distribution et de débouchés.

On a créé un comptoir central dont la direction est maîtresse absolue du marché.

Les régisseurs et directeurs commerciaux des usines n'ont plus rien à dire, tout est concentré entre les mains du directeur du comptoir des poutrelles qui, en moins de deux mois, a élevé le prix de 12 à 17 1/2 francs pour le marché français et pour les colonies. Mais, comme à ce prix l'on ne peut vendre toute la production de la France, le syndicat cède à l'étranger des lots à 12 1/2 francs !

Quand une maison demande des poutrelles pour l'outillage de l'Indo-Chine française, le comptoir fixe le prix de 17 fr. 50 les 100 kilos franco Dunkerque ; si une maison étrangère demande aux mêmes industriels français des poutrelles pour outiller les colonies anglaises de l'Indo-Chine, le même comptoir lui fait le prix de 12 fr. 50 franco port Anvers.

C'est le régime protectionniste qui permet cette coalition des industriels en faveur de l'étranger et au détriment des intérêts nationaux. De plus, comme les fabricants sont protégés contre la concurrence étrangère par des droits de douane de 50 p. 100 de la valeur des produits et qu'ils n'ont plus à craindre la concurrence intérieure, — puisqu'ils sont coalisés, — ils imposent aux acheteurs des conditions draconiennes pour les livraisons et repoussent toute responsabilité au sujet de la qualité. On doit accepter tout ce qui est livré.

Les industriels ont réclamé le retour à l'ancien régime, au protectionnisme douanier. Mais, sous l'ancien régime, avec l'interventionnisme, la législation punissait de peines sévères les coalitions de producteurs régnicoles ; il empêchait la suppression de la concurrence intérieure par l'entente des intéressés.

Les coalitions qui prétendent dicter les prix et dominer l'activité économique échouent à la longue ; mais pendant un temps plus ou moins long, favorisées par la législation douanière protectionniste, elles peuvent bouleverser le marché intérieur, entraver certaines industries et provoquer des crises.

Le syndicat ne représente pas de personnification civile ; les contrats

lient les acheteurs, mais ceux-ci n'ont pas de contre-partie sérieuse. L'interventionnisme, le protectionnisme favorisent cette anarchie.

(*Siècle.*) VÉRUS.

Les 36 métiers de l'Etat.

— Qu'est-ce que l'Etat ?
— Tout.
— Que doit-il être?
— Rien.

Les huissiers de la Chambre ont mis à la porte, l'autre jour, un brave homme en blouse bleue et porteur d'un panier, un paysan, qui voulait pénétrer à toute force dans le Palais-Bourbon, et criait de toutes ses forces : « Mais puisque je vous dis que je veux voir l'Etat ! »

Il était dans son droit, cet homme. Quand on lui demande de l'argent, on lui dit : « C'est pour l'Etat, » et quand il veut voir cet Etat, dont on parle tant, surtout au moment de la discussion du budget, on lui rit au nez.

Après tout, il n'avait peut-être pas mauvaise intention; il voulait apporter à l'Etat une oie de sa ferme, ou une paire de canards, ou une succulente andouille. Mais on le tarabuste et il a dû retourner dans son pays avec son paquet, sans savoir comment l'Etat est fait. Qu'il se console; il n'est pas le seul, et nous-mêmes nous aurions été bien embarrassés pour le renseigner.

Nous entendons parler de lui tout le temps; nous ne le connaissons pas; nous avons pour lui le plus grand respect; nous savons qu'il fait beaucoup de bêtises, mais qu'il les fait avec autorité. Lorsqu'un roi tout-puissant disait : « L'Etat, c'est moi ! » nous avions la ressource de nous représenter l'Etat sous la figure d'un gentilhomme luxueux et altier, avec un beau nez aquilin, une boule du monde dans une main et un sceptre dans l'autre. C'était toujours une sécurité. Maintenant il n'a pas de forme, il est informe. C'est un nuage derrière un guichet ; c'est une porte de prison ou un monsieur décoré. Nous pouvons supposer que c'est un veau à plusieurs têtes, une idole hindoue cachée tout au fond d'un temple obscur, ou un monstre gluant qui rampe dans une caverne.

Toutefois, si nous ne savons rien du tout sur la nature et la forme du personnage, et si nous ne sommes pas plus avancés que le paysan éconduit du temple grec où il supposait que gîtait la grosse bête, du moins nous sommes renseignés sur ses occupations et ses aptitudes.

L'Etat possède le talent, le privilège ou le toupet d'entreprendre

trente-six métiers pour le moins. Comme c'est pour nous qu'il est supposé travailler, que cela nous plaise ou non, quand son ouvrage est raté, nous sommes forcés de le payer, mais nous avons la consolation de rire.

L'Etat est extrêmement connu, tout d'abord, comme marchand d'allumettes. Il les vend plus cher qu'ailleurs, mais on sait qu'elles ne prennent pas, et c'est pour nous un sujet de gaieté dont nous serions désolés d'être privés. Quand les allumettes suédoises venaient de Suède, elles brûlaient admirablement; maintenant qu'elles sont faites en France, elles refusent, mais c'est la faute à Ibsen — qui est Norvégien.

Mais il ne faut pas le juger sur la qualité de ses allumettes. Si vous saviez comme il fait bien le reste de ses métiers! Il est entrepreneur de théâtres, ou commanditaire-entrepreneur. Il a quatre théâtres à commanditer, un de plus que Cadet-Roussel; deux pour la musique et deux pour la littérature; mais comme ils coûtent très cher et ne peuvent pas, outre les dépenses de décors et de personnel, se payer le luxe de représenter des œuvres originales, celles-là, on les joue à Bruxelles.

Toutefois, n'allez pas juger l'Etat sur la qualité de ses allumettes et sur la nouveauté de son répertoire! Si vous saviez comme il est habile en toute autre industrie! Il est marchand de tabac. Son tabac est du tabac comme les autres; seulement, il est très cher. On le donne en Belgique, sous le nom de tabac belge, pour moitié prix. Mais, grand Dieu! n'allez pas condamner l'Etat parce qu'il dirige médiocrement ses théâtres, vend son tabac trop cher et fabrique d'innocentes allumettes. Il a tant d'autres cordes à son arc!

Il est collectionneur de tableaux et d'objets d'art anciens. Mais comme avec ces satanés anciens on n'est jamais sûr de son fait, il n'achète plus, depuis quelques années, que des objets anciens fabriqués par les modernes. Au moins avec les vivants on n'a pas de déceptions.

D'ailleurs, comme parmi ses métiers figure celui de Mécène et comme il dirige les Arts, il croit qu'il est bon d'acheter aussi aux modernes des œuvres modernes. Seulement, pour être sûr que ce seront des œuvres bien françaises, il les achète uniquement à des peintres qu'il envoie à Rome. Puis, il a bien quelques petites préférences. On est bien sûr, par exemple, qu'il ne commande rien à ceux qui ne sont pas connus dans les bureaux; mais, comment voulez-vous que les bureaux connaissent ceux qu'ils ne connaissent pas?

L'Etat est architecte. Ah! mais ici, personne ne lui donne de leçons! Pour être bien sûr d'échapper aux critiques, il ne fait jamais que de beaux édifices Renaissance avec des frontons grecs et des mascarons Louis XIV. Ce sont des modèles, ce semble, qui ont fait leurs preuves!

Parfois, il oublie l'escalier ou les fenêtres, mais on ne peut songer à tout. Lorsqu'il construit un hôpital, il établit ses plans selon le système du courant d'air continu. Cela balaye les malades en un clin d'œil, mais c'est pour faire de la place aux autres.

N'allez donc pas vous arrêter aux critiques qu'on peut adresser à son architecture. Jugez-le plutôt sur ses autres métiers, où il est sans rival. Il est certain, par exemple, que nulle part dans l'univers on ne fait de la porcelaine aussi coûteuse que celle de Sèvres, car une assiette à soupe revient à l'Etat, et à nous aussi un peu, à une cinquantaine de francs. En revanche, elle n'a pas sa pareille pour le grincement du bleu, le criard des dorures et l'aveuglement de l'émail ; il faut mettre des patins quand on mange dans un service de Sèvres. D'ailleurs, on n'y mange jamais, et les plus vilaines pièces, c'est-à-dire les plus importantes, ne restent pas en France ; c'est une consolation : on les offre aux souverains étrangers.

Oui... mais !... l'Etat fabrique aussi de la tapisserie. Cela coûte vingt-cinq mille francs le mètre ; seulement, ça imite la peinture, qui vaut beaucoup moins cher, mais qui est beaucoup plus belle. Puis une chose qui n'est pas une imitation d'autre chose n'a aucune valeur chez nous. Mais si les tapisseries de l'Etat coûtent cher, elles sont si jolies quand elles sont roulées !

L'Etat est, à ses moments perdus, organisateur de fêtes publiques. Vous n'ignorez pas qu'il a inventé la lanterne vénitienne, découvert le mât de cocagne et entretenu le culte du petit génie qui montre son derrière et porte des banderoles. Ses fêtes ne sont pas précisément économiques, et lorsqu'il organise un cortège, c'est évidemment pour faire rire les doyens de la boucherie qui faisaient de si beaux bœufs gras; mais c'est toujours cela de rattrapé sur les allumettes, le tabac et la porcelaine.

Ne parlons plus des allumettes et de la porcelaine, car l'Etat fait tant d'autres métiers ! Il est imprimeur : il imprime magnifiquement des travaux que personne ne lit, parce qu'ils ne peuvent intéresser personne, sauf l'auteur, et encore ! Puis des paperasses, des bordereaux et autres formules qui reviendraient à dix fois moins chez un petit imprimeur de quartier. Mais les épiciers électeurs et contribuables peuvent avec orgueil livrer leur poivre dans des cornets qui sortent de l'Imprimerie nationale.

Il est entrepreneur de transports, mais si on est mal installé dans ses voitures, en revanche les voyages coûtent plus cher et les employés sont moins courtois que partout ailleurs.

Il est colon et, dans ses colonies, au lieu de cultiver le coton, le cacao, le caoutchouc et les bois précieux, il cultive des fonctionnaires.

Par exemple, c'est un des trente-six métiers qu'il fait le mieux ; nulle part ailleurs on ne cultive le fonctionnaire comme cela.

L'Etat fait encore bien d'autres métiers ; si vous saviez comme il les fait bien ! Aussi, ne vous arrêtez pas à ses allumettes, à son tabac, à sa porcelaine, à sa tapisserie, à son imprimerie, à ses théâtres, à ses colonies, à ses guimbardes, à ses achats de croûtes et à ses commandes de mies. L'Etat s'y connaît aussi en littérature. Quand il récompense une œuvre, ou quand il en fait surgir une, au concours, à la commande, au choix, on est sûr que jamais plus on n'en parlera une fois récompensée.

Mais il est maître d'école ! Il construit des Sorbonnes babyloniennes, des Facultés gigantesques, des lycées à perte de vue. Et dans ces Sorbonnes et ces lycées on fabrique des bacheliers, et ces bacheliers sont absolument incapables de se diriger dans la vie et de gagner leur pain avec ce qu'ils ont appris. Je crois bien aussi qu'entre ses trente-six métiers, l'Etat est philosophe. Il enseigne aux petits citoyens comment il faut penser : aussi, il est doux de voir comme ils pensent ! Il est vrai que les façons de penser officielles changent tous les dix ans ; mais pour qu'il n'y ait pas de jaloux, elles sont toutes de la qualité des allumettes.

Enfin, si vous ne connaissiez pas l'Etat, à honnête paysan qui lui apportiez l'autre jour une oie ! maintenant vous le connaissez. Il fait trente-six métiers, et même plus, mais il les fait tous mal. C'est un factotum et un ratetotum. Le jour où il fabriquera de l'alcool, ce sera du tord-boyaux, et le jour où il cuira du pain, ce sera — du pain de siège.

Et dire qu'il y a de braves garçons qui veulent nous présenter comme le plus séduisant avenir l'Etat chargé de plus de missions encore, l'Etat faisant tout, dirigeant tout, nourrissant tout, accaparant tout !

Nous n'avons que trop de dispositions à ne pas nous moucher sans l'autorisation de l'Etat, à n'admirer que ce que patronne l'Etat, à nous tourner, implorants, vers les bureaux de bienfaisance de l'Etat, au lieu de nous servir de nos bras et de notre tête.

Et pourtant ce serait si facile d'en perdre l'habitude ! Ah ! si les papas et les mamans n'étaient pas bêtes, comme les petits garçons apprendraient à se passer de l'Etat, à ne plus compter sur lui, et comme il redeviendrait bien vite ce qu'il devrait uniquement être : un simple gendarme, un bon gendarme, et non un prétentieux gâcheur de toutes besognes, même de celles qu'il ne fait pas !

(*Figaro.*) ARSÈNE ALEXANDRE.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 DÉCEMBRE 1896

COMMUNICATION. — Élection de nouveaux membres.— Élection d'un censeur. — Une circulaire de la Société de statistiqne. — Le 35e Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1897.
DISCUSSION. — La concurrence économique.
OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. É. Levasseur, de l'Institut, président.

Le Secrétaire perpétuel donne connaissance du résultat des élections auxquelles a procédé le Bureau de la Société, le 21 novembre, pour la nomination de six membres titulaires et de quatre membres correspondants.

Voici la liste des nouveaux élus, dont plusieurs, à qui le président souhaite la bienvenue, sont présents à la réunion.

MEMBRES TITULAIRES :

MM. Adolfo Calzado, banquier, membre des Cortès espagnoles; — Pierre Leroy-Beaulieu, Secrétaire de la rédaction de l'*Economiste français*; — Georges Manchez, rédacteur au journal *Le Temps* ; — Robert Mirabaud, banquier ; — Albert de Monplanet, président du Crédit industriel et commercial ; — Stanislas Simon, directeur de la Banque de l'Indo-Chine.

MEMBRES CORRESPONDANTS :

MM. Albert Laurans, directeur, à Paris, de la Banque I. R. P. des pays autrichiens ; — Fernand Maroni, rédacteur au *Journal des Débats* ; — Auguste Oncken, professeur à l'Université de Berne, Président de la Société académique d'économie sociale à Berne ; — Dr C.-A. Verrijn-Stuart, secrétaire de la Commission centrale de statistique, à La Haye, et de la Société de statistique des Pays-Bas.

M. A. Courtois, secrétaire perpétuel, présente à la réunion les ouvrages reçus par la Société depuis la précédente séance, et dont la liste est ci-après.

Il communique un projet de circulaire que la Société de statistique de Paris se propose d'adresser aux membres de la Société d'économie politique ne faisant pas partie de la Société de statistique, afin de provoquer des adhésions à celle-ci. Comme le fait remarquer M. le Président, ces adhésions seront sans doute nombreuses; sur les 245 membres de la Société d'Économie politique, 93 font déjà partie de la Société de statistique. Économistes et statisticiens étudient souvent les mêmes problèmes, et bien que la statistique ne soit pas, comme on l'a dit quelquefois, la sœur, mais plutôt l'auxiliaire de la science économique, il y a là deux branches d'études connexes et auxquelles s'intéressent également les membres des deux sociétés.

Le Secrétaire perpétuel communique encore une lettre du ministre de l'Instruction publique, informant que le 35e Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira le 20 avril 1897, à la Sorbonne.

Les membres de la Société peuvent adresser, avant le 30 janvier, leurs mémoires au Ministère, et ceux qui voudront assister aux séances du Congrès pourront recevoir, par l'entremise du Secrétaire perpétuel, des cartes d'entrée à la Sorbonne.

Sur la proposition du Secrétaire perpétuel, la réunion adopte comme sujet de discussion la question suivante, formulée par M. Yves Guyot.

LA CONCURRENCE ÉCONOMIQUE

M. Yves Guyot a la parole pour exposer la question.

Sans doute, dit-il, ce n'est pas à la Société d'économie politique qu'il serait nécessaire de parler de la *concurrence économique*. Cependant il n'est pas inutile d'insister sur certains de ses caractères et de montrer à quelles conséquences aboutiraient les protectionnistes, les socialistes de tous genres, depuis les socialistes de salon jusqu'aux socialistes de réunions publiques, qui veulent la supprimer, s'ils obtenaient, dans une mesure plus ou moins large, le résultat qu'ils appellent. La concurrence est un fait universel dans le monde organique. Quelque opinion que l'on professe sur le transformisme de Lamarck ou de Darwin, on est bien obligé d'admettre la puissance des plus aptes à survivre, et que le progrès de tout organisme est le résultat de ses efforts pour se conserver, se développer et se perpétuer. Cette lutte constante s'appelle la concurrence vitale.

L'homme la transporte dans la vie sociale; mais sous quelle

forme ? Sans remonter jusqu'aux tribus anarchiques, nous voyons les premiers groupes humains se constituer par familles, par tribus, qui deviennent des nations. A l'intérieur du groupe, toutes les fonctions économiques sont subordonnées à une organisation hiérarchique. Le chef de la tribu décide souverainement, selon son caprice ou en vertu de coutumes. Chacun a sa tâche désignée et la répartition se fait, non d'après la loi de l'offre et de la demande, mais d'après des arrangements d'autorité. Même chez la plupart des hommes qu'on appelle libres, le travail reste chose servile. La production économique est imposée à l'esclave.

Longtemps, chez des nations d'une haute civilisation, le moyen honorable d'acquérir la richesse est la politique et la guerre. Rome est fondée tout entière sur l'exploitation du vaincu par le vainqueur. Le Colisée est le plus éclatant symbole du triomphe qu'elle a remporté dans la concurrence guerrière.

La féodalité est fondée sur la concurrence guerrière. Chaque groupe, plus ou moins homogène, se constitue pour résister au groupe voisin ; et tous les groupes n'ont qu'une politique : se voler réciproquement, s'agrandir réciproquement par la force. Le grand instrument d'acquisition est la spoliation.

Le mépris du producteur, du marchand persiste.

Mais ceux qui injuriaient le producteur avaient besoin de ses produits, ceux qui méprisaient le marchand avaient besoin de son intermédiaire. Fabricants et commerçants existaient donc au milieu de difficultés de toutes sortes. Ils se groupaient pour y résister et, copiant leur organisation sur l'organisation féodale, ils formaient des corporations exclusives dans lesquelles dominait le despotisme des jurés et des maîtres et qui avaient pour but moins de faire que d'empêcher les autres de faire. Elles employaient toute leur énergie à combattre les unes contre les autres. Elles pratiquaient réciproquement la concurrence guerrière.

Le caractère de la concurrence économique n'a été dégagé que par les économistes du XVIIIe siècle.

Il n'est compris encore que par une très petite minorité. Nulle part, encore, sur le globe, la liberté du travail n'est complète : et il faut se rappeler que ce n'est que depuis 1843 que les machines peuvent être exportées d'Angleterre autrement qu'en contrebande.

Nulle part n'existe donc la plénitude de la concurrence économique : et cependant, comme dans les civilisations les plus avancées en évolution, la grande majorité des individus est

employée à des fonctions productrices : agriculteurs, industriels, banquiers, commerçants, l'expérience nous permet de constater le résultat moral de la concurrence.

M. Yves Guyot rappelle qu'il a dit, dans un travail publié sous ce titre : *la Morale de la Concurrence*, que la concurrence économique était, dans les civilisations basées sur la science, la production et l'échange, *le grand ressort moral*. Il n'a pas dit « le seul » comme l'a prétendu M. Brunetière.

M. Yves Guyot se borne à rappeler simplement les conclusions de cette étude

Le producteur, l'industriel, ne produit pas pour lui. Un filateur de coton ne fait pas des centaines de milliers de kilomètres de coton pour son usage personnel Il produit pour vendre. Donc sa première préoccupation est de trouver des acheteurs. Par conséquent, il se met en quête de leurs besoins, et besoins signifient désirs, et leurs désirs ne sont limités que par leur pouvoir d'achat. Mais à quels objets, à quels services peuvent-ils appliquer ce pouvoir d'achat ? Dans un système de libre concurrence, le producteur cherche à conserver et à développer sa clientèle en ne répondant pas seulement à sa demande, mais en la provoquant. Il est aidé, en cela, par cet intermédiaire si conspué qui s'appelle le commerçant et par le banquier qui groupe des capitaux pour les mettre à leur disposition et qui prend à sa charge le transport des valeurs.

La lutte de tous ces concurrents qui ne peuvent réaliser de bénéfices qu'en ayant la préoccupation constante des besoins des autres, constitue pour eux l'altruisme obligatoire. Au lieu d'essayer de s'enrichir en prenant par violence, ils essaient de s'enrichir en rendant service. La concurrence économique est basée sur l'échange des bons procédés entre les producteurs, les marchands et les acheteurs.

Dans ce système, le producteur a toujours plus besoin du consommateur que le consommateur n'a besoin du producteur. Le consommateur peut se priver, peut porter ses achats sur un autre produit ou chez un concurrent. Si le pain blanc est trop cher, il se rabattra sur le pain complet, sur le pain de seigle ou d'orge, sur la galette de blé noir, sur la pomme de terre.

En même temps, la concurrence économique développe les autres qualités qui augmentent la valeur personnelle de l'individu : activité, énergie, persévérance, prudence pour éviter les dangers, courage pour les braver.

Elle développe aussi la solidarité : car toutes les grandes entre-

prises fondées sur des sociétés ne peuvent exister que parce que des hommes ont su comprendre ce sentiment.

Quel que soit le mépris dans lequel des gens de tous genres, protectionnistes, socialistes de toutes écoles, idéalistes, tiennent la concurrence économique, elle est le grand ressort moral de nos civilisations.

Si on le brise par quoi le remplacera-t-on ?

Si on diminue ou si on supprime la concurrence économique, quels équivalents lui substitue-t-on ?

Les protectionnistes ne suppriment pas la concurrence à l'intérieur, ils veulent supprimer ou diminuer la concurrence provenant de l'extérieur. Leur idéale protection est la protection contre le dehors.

Mais cette concurrence extérieure, ils la remplacent par quoi ? Ils la remplacent par une concurrence à l'intérieur.

Dans un pays où se trouvent des assemblées électives, des chefs habiles font avancer les gros bataillons, et ils remportent des victoires. Des chefs audacieux coalisent des intérêts, font des syndicats qui pratiquent le chantage politique : « Donnez-nous des droits, nous vous donnerons des voix. »

On substitue, à la concurrence extérieure, la concurrence politique intérieure.

Que représente l'idéal du socialisme, pris dans sa meilleure acception ? C'est la mainmise de la société sur tous les services.

Mais la société est une entité. Elle ne peut agir que par l'intermédiaire de gouvernants et d'administrateurs. Quel est le régime politique que le socialisme veut appliquer ? Il se garde bien de préciser.

S'agit-il d'un bon tyran? Il y en a eu quelques-uns, mais les Marc-Aurèle n'ont été que des exceptions et ce n'est point sur eux que peut reposer tout l'avenir d'une société.

S'agit-il d'un gouvernement électif ? Mais alors, il y a une majorité et des minorités. Plus un gouvernement a d'attributions, plus le parti au pouvoir a de moyens pour opprimer les partis qui sont en minorité.

Le socialisme n'est qu'une augmentation des attributions de l'Etat. Chaque progrès qu'il fait se manifeste par une augmentation de fonctions.

Le jour où son idéal se réaliserait, le parti au pouvoir imposerait toutes les charges au parti vaincu et s'attribuerait tous les bénéfices. Le pays se partagerait entre ceux qui auraient toutes les

charges. C'est là que serait établie clairement la distinction entre les arts libéraux et les arts serviles : les arts libéraux, ce serait le moyen d'assurer toute liberté aux habiles de la politique ; les arts serviles, ce seraient les obligations qu'ils imposeraient aux vaincus.

La lutte deviendrait d'autant plus âpre que les détenteurs du pouvoir risqueraient de perdre davantage et sauraient qu'ils seraient exposés à des représailles plus dures.

Le triomphe du socialisme n'aurait donc pas aboli la concurrence. Seulement, comme le fait à un moindre degré le protectionnisme, il aurait remplacé, dit en terminant M. Yves Guyot, la concurrence économique basée sur la réciprocité des obligations, par la concurrence politique, avec sa vieille forme guerrière.

Avant que la discussion ne continue, M. le président fait connaître à la réunion les résultats du scrutin auquel il a été procédé depuis le commencement de la séance, pour la nomination d'un second censeur, en remplacement de M. E. Brelay, élu vice-président le 6 juillet dernier.

M. Jules Fleury, vice-président de la Société des Ingénieurs civils, demeuré seul candidat après le désistement de M. Matrat, qui avait retiré récemment sa candidature, est nommé censeur par 65 voix sur 73 votants. Il remercie en quelques mots ses confrères qui ont bien voulu l'appeler à ces fonctions toutes de confiance.

La séance reprend alors son cours.

M. **Adolphe Coste** ne veut pas entrer dans la discussion du protectionnisme et du socialisme, visés par M. Yves Guyot dans la deuxième partie de son exposé ; il se bornera à quelques observations sur la première partie du discours de son collègue. Il n'aura garde d'ailleurs de s'élever contre les excellentes considérations de fait présentées par M. Yves Guyot ; c'est seulement sur la question de doctrine qu'il se permettra de poser quelques points d'interrogation.

M. Yves Guyot a dit que la concurrence était le principal ressort moral du progrès ; il serait plus juste dire *peut être* un ressort moral, car, en vérité, elle peut être aussi tout autre chose. En partant de la proposition de M. Yves Guyot, faudrait-il ériger la concurrence *quand même* en un principe absolu de l'économie politique ? M. Coste y verrait un certain danger, parce que l'on écarterait *ipso facto* d'autres conditions du progrès économique qui sont non moins nécessaires ; par exemple : la puissance du

capital, qui doit être de plus en plus grande pour que les organes sociaux soient à la hauteur de leurs fonctions ; et, simultanément, la concentration des affaires, la centralisation des échanges, indispensables à l'économie des frais accessoires, à l'organisation des compensations, etc. Si la concurrence la plus nombreuse possible était érigée en principe absolu, il faudrait sacrifier la Banque de France aux sociétés de crédit, celles-ci aux simples maisons de banque, celles-ci même aux offices d'escompteurs et de changeurs. De même pour les grands magasins, auxquels il faudrait préférer le morcellement des petites boutiques. De même pour les grandes compagnies de chemins de fer, auxquelles il faudrait tâcher de substituer un grand nombre de petites entreprises de transport, etc.. etc. Cette réduction à l'absurde démontre, suivant M. Coste, que le principe de la concurrence doit être corrigé par d'autres principes : la plus grande puissance possible du capital, la plus grande simplification possible des échanges. Mais, pourra-t-on dire, la liberté de la concurrence y conduit tout naturellement : les grandes sociétés de crédit, les grands magasins, les grandes compagnies sont nés de la liberté même ! Pas toujours. En tout cas, si ces quasi-monopoles résultent de la concurrence, ils n'en ont pas moins pour effet de détruire complètement cette concurrence dont ils sont issus.

M. Coste aborde ensuite un second point traité par M. Yves Guyot : la conclusion philosophique qu'il a formulée sur la *morale de la concurrence*. Il demande à son collègue et ami de le lui pardonner, mais ce titre donné au charmant petit volume en question, l'a légèrement offusqué ou, pour mieux dire, étonné. Au point de vue moral, la concurrence est bonne quand elle obéit à l'émulation de faire mieux que les autres, elle est mauvaise quand elle aboutit à la fraude et à la déloyauté des falsifications. Il est donc difficile de parler de morale à cette occasion. La concurrence est une force indifférente au bien et au mal qu'elle entraîne, mais c'est une force dont il faut tenir grand compte et qu'il faut savoir concilier avec les autres nécessités du progrès.

M. **Jules Fleury** est, lui, un partisan convaincu de la concurrence. C'est, dit-il, manifestement la base la plus certaine de notre liberté. Supprimez la concurrence, et nous ne sommes plus libres, partant plus responsables.

Elle est le fondement de la morale, car elle fait faire ce qui est juste et ce qui n'est pas nuisible à la liberté d'autrui. Elle est cause que nous améliorons nous et le milieu dans lequel nous

vivons ; elle conduit à l'*altruisme*, aux grandes choses, par le besoin d'émulation et de concurrence qui se développe chez les hommes.

Le progrès économique provient du besoin que ceux-ci éprouvent de procurer aux autres, en plus grande quantité et en meilleure qualité, tout ce qu'ils peuvent désirer.

Le progrès matériel, l'abaissement du prix de revient, conséquences de la concurrence, conduisent au progrès moral.

M. Coste a dit qu'il y avait une concurrence immorale. Mais n'y a-t-il pas aussi une liberté immorale, ou plutôt des abus dérivant de l'usage de la liberté ? Est-ce donc une raison pour supprimer la liberté ou même pour la blâmer ?

Quant à la forme que prennent certaines grandes industries, certains commerces concentrés dans de grandes entreprises, elle n'est pas incompatible avec la concurrence, qui s'exerce même encore dans le sein même de ces grands établissements. Quand il y a des abus, ce n'est pas une raison, ni pour la concurrence, ni pour la liberté, de crier à la suppression.

Du reste, il suffirait de citer un mot de Gournay que M. Schelle, le savant historien des Physiocrates, a parfaitement rappelé et qui s'applique ici : « Un seul commerçant honnête oblige mille fripons à être honnêtes comme lui. »

M. **Frédéric Passy** s'associe aux observations de M. Fleury. Comme lui, en entendant M. Coste, il s'était demandé s'il n'y avait pas, dans les réflexions de celui-ci, quelques confusions.

Oui, sans doute, comme l'a dit M. Coste, le capital est une des conditions essentielles du développement de la production. Et son rôle grandit, bien loin de diminuer, à mesure que les procédés se perfectionnent.

Oui, également, il s'est opéré, et il s'opérera de plus en plus peut-être, dans les affaires, des transformations dont la concentration est une des formes.

Mais n'est-ce pas précisément la concurrence qui, en poussant à économiser les frais, à opérer par grandes masses et à donner plus d'importance à l'outillage agricole, industriel ou commercial, a amené ces résultats que constate M. Coste ?

M. Coste ne se trompe-t-il pas encore, et plus gravement, ajoute M. Passy, quand il accuse la concurrence des abus qu'il signale ? Ces abus ne sont pas du fait de la concurrence, car ils en sont la violation. Et le rôle du gouvernement, son rôle presque unique, devrait être, en sa qualité de protecteur de la concurrence, c'est-à-

dire de la liberté, d'empêcher ces abus. Le rôle du gouvernement c'est, comme on l'a dit, de garantir la sécurité intérieure et extérieure et de faire régner la justice. C'est là — M. Passy rappelle qu'il a essayé jadis de l'établir d'une façon précise devant la Société — le véritable sens de la formule de Quesnay : *Laissez faire, laissez passer*. Laissez faire ce qui est bien ; laissez passer les hommes et les choses qui ne portent pas atteinte à des droits respectables, c'est-à-dire empêchez de faire ce qui est mal et de porter atteinte au droit.

« Qu'est-ce que la concurrence, a dit Bastiat ? C'est tout simplement l'absence d'oppression. En ce qui me concerne, je veux choisir pour moi-même. Et si quelqu'un veut choisir pour moi à ma place, je demanderai à choisir pour lui à sa place. Où est la preuve que les choses en iront mieux ? Il y aura une injustice de plus et une leçon de moins. On aura supprimé la responsabilité ; et la responsabilité, c'est le tout de l'homme. Elle est, à la fois, son moteur, son professeur, son rémunérateur et son vengeur. »

Elle est, continue M. Passy, par cela même, en récompensant celui qui fait bien et en punissant celui qui fait mal, la mère de la moralité, la condition de l'énergie et de la dignité humaine. Ce n'est pas un économiste, c'est un saint, saint Colomban, qui l'a dit : « Si vous supprimez la liberté, vous supprimez la lutte. Et si vous supprimez la lutte, vous supprimez le mérite et la récompense. »

Vous supprimez par là même le progrès, et ce rayonnement du perfectionnement individuel, qui s'appelle la solidarité, tant matérielle que morale. J'améliore la culture de mon champ, l'outillage de mon usine, le fonctionnement de mon commerce ; je produis davantage, mieux, à meilleur compte ; j'étends mes affaires ; je réalise des bénéfices, en vue desquels je me suis ingénié à mieux faire ; mais par cela même, je mets sur le marché des produits plus abondants, meilleurs, plus accessibles : je rends plus de services.

En fin de compte, la concurrence, c'est le succès au concours ; et qu'y a-t-il de plus moral, si le concours est loyal, sans quoi il ne serait plus le concours ? De chacun suivant sa capacité, disaient les saint-simoniens ; à chaque capacité selon ses œuvres. Peut-on concevoir une justice plus haute, et n'est-ce pas, à l'usage de la terre, la mesure même de cette rétribution des mérites qui a été proposée comme l'idéal de la justice céleste ?

La concurrence, dit M. **Alfred Neymarck**, c'est l'âme du com-

merce ; elle provoque des efforts individuels qui concourent, en définitive, au bien-être général, mais cependant à une condition : c'est que l'Etat, les pouvoirs publics, ne viennent pas annihiler les bons effets de la concurrence par les lois, les mesures fiscales, administratives qu'ils édictent, par les idées qu'ils professent à l'égard de tous ceux qui s'occupent d'affaires ou des capitalistes qui apportent l'appui de leurs capitaux aux entreprises commerciales et industrielles.

Notre pays dispose de capitaux à bon marché et d'épargnes considérables ; il ne le cède à aucun autre, comme intelligence, activité et honnêteté commerciale ; nulle part, on ne trouve plus de goût dans la production du commerce et de l'industrie, plus de *savoir faire* : nulle part, non plus, on ne trouve autant d'hommes instruits, capables. Et cependant, le commerce français languit et reste stationnaire, ou, du moins, ne se développe que fort lentement ; il n'est pas comparable à l'accroissement obtenu par les pays qui nous entourent.

Pourquoi cette infériorité relative ? Pourquoi ce temps d'arrêt dans l'expansion commerciale et industrielle de notre pays ? Il ne faut pas se lasser de le dire : c'est que nos capitalistes et nos rentiers sont trop souvent menacés dans leurs intérêts : tous ceux qui possèdent sont traités de « ploutocrates » ; les commerçants, les pionniers qui veulent entreprendre de grandes affaires, sont traités de « spéculateurs », voire même « d'accapareurs ». Les banques, les gros magasins de capitaux, comme les grands magasins de marchandises, sont menacés, attaqués ; si ces sociétés progressent, des mesures fiscales viennent entraver leur propriété ; veulent-elles se développer à l'intérieur ou hors du pays ? des lois douanières les obligent à renoncer à leurs projets ou à restreindre leur activité. L'esprit d'entreprise s'étiole : on chercherait vainement les affaires industrielles et commerciales de quelque envergure qui se sont fondées chez nous depuis plusieurs années.

Il semble que la France soit maintenant partagée en deux camps ; d'une part, les salariés et les agriculteurs ; d'autre part, les capitalistes, les détenteurs de capitaux, les financiers les commerçants et les industriels. Les premiers, dont il ne faut méconnaître ni les besoins réels ni les souffrances, se réclament de la sollicitude des pouvoirs publics ; les autres supportent le poids de lourdes charges qu'on ne se fait pas faute d'accroître. On oppose sans cesse les besoins des uns à la « richesse acquise » des autres, et on considère comme des frères ennemis le capital et le travail, qui pour prospérer devraient vivre en paix.

C'est contre ces idées et cet état d'esprit qu'il faut s'efforcer de réagir. Que l'Etat reste dans son rôle, c'est-à-dire producteur de sécurité ; qu'il laisse le producteur de marchandises libre d'entraves et le consommateur maître d'acheter où il lui plaît ; qu'il ne donne pas à nos commerçants et industriels, suivant l'expression de Turgot, « des bourrelets » comme aux enfants pour les empêcher de tomber, et la concurrence des autres pays, aussi dure qu'elle, soit sera vite vaincue : le reste viendra par surcroît.

M. Ernest Brelay a été longtemps dans les affaires, et il a pu voir de près tous les bons effets de la concurrence.

Sans énumérer tous ces effets et sans reprendre l'examen complet de la question, il veut seulement rappeler la part qu'il prend depuis longtemps déjà à l'étude d'un sujet qui provoquait récemment la réunion d'un Congrès au Musée social, — la *coopération*. Là, dit-il, ont eu lieu sur ce sujet des discussions absolument vides comme résultat positif; en matière de coopération, presque tous les orateurs y visaient l'organisation d'un système de privilèges, exclusif de la concurrence. On réclame pour les coopérateurs une faveur, l'exonération de la patente. Ceux-ci revendiquent un régime de protection spéciale; ils veulent la suppression de ce qu'ils appellent d'un mot nouveau et assez barbare, — le système *compétitif*. Ils tendent en réalité à supprimer ce que nous, nous nommons la liberté, la concurrence.

Ce qu'ils préparent, disent-ils, c'est une organisation où ils auraient la prétention de fournir à leurs adhérents des denrées irréprochables, avec participation de leurs employés aux bénéfices, avec constitution d'ateliers coopératifs où les ouvriers auraient des salaires très élevés, — toutes combinaisons aboutissant à la disparition de tous bénéfices, à la négation de toute concurrence.

En contradiction avec le principe de la concurrence, ils tomben fatalement dans le privilège, — dans le protectionnisme.

M. **Yves Guyot** remercie M. Coste des observations qu'il a présentées. Elles prouvent combien il est nécessaire encore de discuter des questions comme celle de la concurrence.

M. Coste s'épouvante de la plus grande concurrence possible. La formule est de Gournay. C'est une des trois grandes questions qui font date dans l'histoire des idées économiques. Gournay n'avait appliqué sa formule : « Laissez faire! laissez passer! » qu'au territoire français. « Supprimez les douanes intérieures : laissez faire, en dépit des corporations et des règlements

de Colbert. » Quesnay étend cette formule au monde entier en disant cette parole profonde : « Les commerçants des autres nations sont nos propres commerçants. »

M. Coste a paru confondre la plus grande concurrence possible avec la concurrence la plus nombreuse. Ce n'est pas le nombre des commerçants qui fait la concurrence la plus active. Le petit boutiquier français se considérait autrefois comme un petit rentier, propriétaire d'une clientèle qu'il attendait tranquillement derrière son comptoir. Les grands magasins ont dérangé cette placidité. Ils représentent la concurrence la plus active entre eux et leur organisation intérieure est fondée sur la concurrence même : les employés sont intéressés à la vente. Ils n'ont qu'un souci, c'est le chiffre des affaires. Ils vendraient à perte pour vendre. La direction intervient pour prélever la part nécessaire pour faire face aux frais généraux et aux bénéfices.

Les grands magasins n'ont même pas réduit le nombre des commerçants qui font le même genre d'affaires qu'eux, ainsi qu'il résulte du tableau annexé au rapport de M. Terrier sur les patentes, tableau qui démontre exactement le contraire de ce qu'il voulait démontrer.

On a parlé de certains monopoles, comme les chemins de fer. Il y a des monopoles qui résultent de la nature des choses. Vous ne pouvez pas faire passer trois lignes de tramways dans la même rue. Les inconvénients de ces monopoles obligatoires ne peuvent être corrigés qu'à la condition de leur laisser le plus possible la forme commerciale et, à coup sûr, il est fâcheux que les conventions résultant de la crise de 1887 aient associé aussi intimement l'État et les Compagnies.

M. Ad. Coste a contesté le pouvoir moral de la concurrence économique. La concurrence guerrière a-t-elle donc un plus grand pouvoir moral ? Il a parlé de fraude : mais la guerre repose sur la ruse et la fraude. Et où voyons-nous le commerce avoir un recours habituel à la fraude ? C'est dans les pays où il est précaire, où le producteur et le marchand sont traités en parias, pillés par les puissances politiques. Là où l'industrie et le commerce sont développés, chacun sait que les grandes affaires, les maisons sérieuses ne peuvent se fonder que sur la sincérité des transactions, la qualité des produits et l'exactitude à tenir ses engagements. Ces habitudes, indispensables à la profession commerciale, sont transportées dans tous les actes de la vie et sont des agents de haute moralité.

Que ceux qui parlent de la faillite de la concurrence économique

comme ils parlent de la banqueroute de la science, jettent donc un coup d'œil sur le progrès humain accompli depuis un demi-siècle, ils verront qu'il est dû tout entier à la concurrence économique et que les obstacles qui l'ont retardé et qui le menacent, viennent de la concurrence politique des partis entre eux ou des nations entre elles.

M. **Levasseur** prend la parole pour résumer, suivant l'usage, le débat. Pour exposer la question, dit-il, M. Yves Guyot a esquissé en quelques traits l'histoire de la concurrence : concurrence guerrière dans le passé, c'est-à-dire lutte des groupes, classes, castes, États, etc., pour accaparer la richesse aux dépens d'autrui, par la guerre, la spoliation, l'esclavage, etc. ; concurrence économique dans le temps présent. M. Levasseur remarque que s'il était dans une conférence d'historiens, il aurait des observations à présenter au sujet de l'état économique des âges passés, mais que l'intérêt de la discussion porte sur l'état présent. Sous le régime de la concurrence économique, c'est-à-dire de la liberté du travail, le producteur a pour objectif le désir de satisfaire les besoins des consommateurs, car c'est à cette condition qu'il l'emportera sur ses concurrents et s'assurera une clientèle : donc la concurrence est fondée sur l' « altruisme », pour employer un mot à la mode, et elle développe l' « altruisme ». Sous le régime de la concurrence, le producteur cherche le client et dépend de lui ; sous le régime du monopole, il l'attend et le domine.

Le socialisme, en supprimant la concurrence, ramènerait les inconvénients du monopole et de la concurrence guerrière. On ne chercherait plus à faire bien pour plaire à la clientèle, mais à être fort pour avoir le pouvoir, et les partis se disputeraient l'autorité et les places pour opprimer la minorité et se rendre maîtres des biens et des jouissances.

Après avoir entendu M. Yves Guyot on pouvait craindre que personne ne demandât la parole, tant les économistes, qui sont essentiellement des libéraux, sont d'accord sur les conclusions qu'a posées M. Yves Guyot. M. Coste qui croit, lui aussi, que la concurrence est un droit, a bien voulu présenter des objections — car toute organisation sociale soulève des objections, — qui ont ranimé le débat. Il a dit que la concurrence n'était pas le seul ressort du mouvement économique, qu'il fallait faire la place du capital et de la concentration des entreprises et que, placé à un certain point de vue, on pouvait croire que des établissements comme la Banque de France, le Bon Marché, les Compagnies de

chemins de fer tournaient le dos à la concurrence. L'expression « morale de la concurrence » a un peu étonné M. Coste, qui voit dans la concurrence une force dont on peut faire un mauvais comme un bon usage.

M. Fleury répond que la concurrence n'est pas autre chose que la manifestation de la liberté, laquelle implique la responsabilité, et que liberté et responsabilité sont les conditions mêmes de la morale, que le progrès économique, qui est aujourd'hui la forme principale du progrès social, consiste à produire mieux, plus vite, à meilleur marché : c'est la concurrence qui conduit le plus sûrement au but. La formation abondante du capital et la concentration de l'industrie sont des conséquences de la concurrence même. Si l'homme fait parfois un mauvais usage de sa liberté, faut-il pour cela supprimer la liberté ? Non sans doute ; le mauvais usage se retourne d'ordinaire contre son auteur et l'honnêteté est en somme la meilleure condition d'un succès durable dans le commerce. Il y a donc une moralité de la concurrence.

M. Passy partage l'opinion de M. Fleury. Si le capital joue un si grand rôle dans l'industrie moderne et si la concentration s'opère, c'est que la concurrence a appris aux industriels l'efficacité des gros capitaux et des grandes entreprises. Il ne faut pas plus condamner la concurrence parce qu'il y a des fraudes que la liberté parce qu'il y a des voleurs. La concurrence est l'absence d'oppression, a dit Bastiat, qu'avait devancé saint Colomban. Si l'on parvenait à établir une concurrence entière et entièrement loyale, chacun serait récompensé suivant ses œuvres : la justice règnerait.

Il était naturel que M. Neymarck appuyât la thèse en montrant les inconvénients de l'ingérence de l'État dans la concurrence, qui effraie et détourne les capitaux de l'industrie et qu'il conclût en disant : pas de bourrelet.

M. Brelay n'en veut pas non plus. Ayant été commerçant, il sait par expérience que l'honnêteté fait les bonnes maisons. Les membres de la Société d'économie politique et les lecteurs de l'*Économiste français* et du *Monde Économique* savent quelle compétence il a en matière de coopération. Il n'est pas l'adversaire de la coopération, à condition qu'elle chemine loyalement, comme tout le monde, sur la grande route de la concurrence ; mais il dénonce avec raison les prétentions de certains de ses prétendus amis qui la placeraient dans une situation privilégiée en dehors de la concurrence.

M. Yves Guyot avait le droit de répondre. Il l'a fait en citant

une maxime de Quesnay : « Les commerçants de toutes les nations sont nos commerçants », qui venait à la pensée de M. Levasseur parce que tout récemment, traitant des Physiocrates et ayant relu le très bon travail de M. Schelle, il se rappelait précisément cette maxime. Pour remédier aux maux signalés par M. Coste, c'est à la plus grande concurrence qu'il faut faire appel. C'est pour la concurrence que se sont formés les grands magasins de nouveautés et ils se font concurrence entre eux comme ils font concurrence aux petits boutiquiers. Le nombre des patentés n'a pas diminué à Paris dans ces industries ; M. Levasseur fait observer cependant que, s'il est bon que l'industrie aille toujours en se développant, il n'est pas nécessaire pour cela que le nombre des établissements augmente ; dans l'Amérique, dont il s'occupe particulièrement en ce moment, on constate que dans plusieurs grandes industries la production a beaucoup augmenté et le nombre des fabriques a diminué. Certainement la concurrence ne crée pas l'immoralité ; car il y a plus de fraude là où la concurrence et la sécurité font défaut : témoin l'usurier des pays orientaux.

Le président remercie M. Yves Guyot d'avoir proposé une question qui a donné lieu sinon à une discussion, du moins à un exposé de doctrine par lequel la Société a affirmé une fois de plus sa confiance dans la liberté individuelle, comme étant le droit d'un peuple civilisé et la condition du progrès économique, laquelle a pour corollaires la propriété individuelle, la concurrence et la responsabilité et réalise mieux qu'aucune autre doctrine la maxime célèbre : « De chacun suivant sa capacité, à chacun suivant ses œuvres. » La Société ne doit pas craindre d'aborder de temps à autre les questions doctrinales afin de resserrer les liens qui unissent ses membres et de répandre dans le public des idées justes.

La séance est levée à onze heures.

Le Rédacteur du Compte rendu : CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

L'œuvre médicale de Quesnay, par M. FERRAND. — *Paris*, 1896, in-8.

Premiers principes d'économie politique, par CHARLES PÉRIN. — *Paris*, 1896, in-8.

YVES GUYOT. *Voyages et découvertes de M. Faubert.* — *Paris* (*s. d.*), in-8.

Une leçon d'économie politique, par FRÉDÉRIC PASSY. — *Paris*, 1896, in-8.

Etude sur la législation charitable en Hollande, par LÉON LALLEMAND. — *Paris*, 1896, in-8.

Influence des crises commerciales sur l'état économique, par CLÉMENT JUGLAR. — *Nancy*, 1896, in-4.

Histoire générale de l'assurance en France et à l'étranger, par GEORGES HAMON. — *Paris*, 1897, in-4.

Bollettino di legislazione e statistica doganale e commerciale, Anno XIII. Luglio, Agosto e Settembre 1896. — *Roma*, 1896, 2 vol. in-4.

Statistica del commercio speciale di importazione et di esportazione dal 1° gennaio al 31 ottobre 1896. — *Roma*, 1896, in-4.

PÉRIODIQUES.

Journal des assurances, Bulletin du ministère de l'Agriculture, Annales du commerce extérieur, Annals of the American Academy of political and social science, Bulletin de la Société de géographie commerciale du Havre, Bulletin de l'Union française de la jeunesse, Bulletin de l'Office du travail, Droit financier, Bulletin mensuel de la Société de législation comparée, Revue du commerce et de l'industrie, Revue des sociétés, Bulletin de l'Association philotechnique, Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France, Bulletin de la Société de géographie de Paris, L'Union nationale du commerce et de l'industrie, Annali di statistica.

COMPTES RENDUS

Histoire de Richelieu, par Gabriel Hanotaux, t. I, 2e édition, 1 vol. Firmin Didot.

L'histoire du Grand Cardinal aura quatre volumes. Le premier comprend deux parties, la jeunesse de Richelieu et la France en 1614.

C'est en 1614 que commence véritablement la vie politique du futur ministre de Louis XIII, Armand Duplessis de Richelieu aborde sa trentième année et aux états généraux qui vont se réunir, il vient d'être élu député par le clergé poitevin. Tout de suite il saura se mettre au premier plan. Son ordre le choisira comme orateur,et lorsqu'il portera solennellement la parole, il le fera de telle sorte que la reine songera dès ce moment à l'appeler dans ses conseils.

D'où venait ce jeune évêque qui à ce moment entre dans l'histoire. De quelle race était-il ? quelle avait été son éducation,d'où lui venaient son savoir et son expérience, la trempe de son esprit,son caractère ?

A propos de la jeunesse d'un grand homme une infinie quantité de questions se posent, toutes captivantes.

On voudrait assister à l'éclosion de sa personnalité même.on voudrait la deviner en contemplant les portraits de ses ancêtres, en étudiant sa vie de famille, en déroulant les premières pages de sa vie. Son génie, cette plante précieuse, on voudrait deviner de quels sucs simples ou rares elle s'est formée et nourrie.

Les années qui suivent l'enfance, les premiers contacts avec la vie sont pareillement d'un piquant intérêt.

M. Hanotaux a satisfait amplement sa curiosité et par suite il satisfait la nôtre.

Son étude sur Richelieu conduite jusqu'à l'élection aux états généraux de 1614 est captivante. Elle forme la première partie du premier volume.

Après nous avoir présenté l'ouvrier, l'historien nous met en face de l'œuvre à accomplir. Dans la seconde partie du tome premier, il nous montre la France en 1614.

« En 1614, dit M. Hanotaux, la France est résolument monarchique. « Elle substitue aux institutions féodales qui disparaissent, les organes « de la centralisation moderne.

Sur ce mot de centralisation, nous voilà devenus particulièrement attentifs.

En France, a écrit Mme de Staël, c'est la liberté qui était ancienne et c'est le despotisme qui était nouveau, et pour elle la liberté ne résidait pas dans les institutions féodales, mais dans d'autres institutions également disparues. Elle eût sans doute accepté de dire que le despotisme s'est développé en même temps que les organes de la centralisation.

Eh bien! oui, M. Hanotaux va nous décrire bien des choses qui, à ce moment, sont à la veille de disparaître. Fera-t il un tri, aura-t-il quelquefois des regrets ? Ne sera-t-il pas quelquefois saisi d'effroi en songeant à ce que sera l'histoire (aujourd'hui déjà longue de cette centralisation ? Oui, s'il a déjà fait ses réflexions, s'il a vu le spectacle des gênes et des entraves, des inerties, des atonies, qui naissent de la centralisation; oui, s'il se souvient que cette centralisation a été plusieurs fois le despotisme et peut le redevenir; oui; s'il a de tout cela la pensée toujours pleine en faisant son voyage à travers l'histoire.

Disons-le tout de suite : en lisant, non sans anxiété, cette seconde partie du premier volume, nous avons éprouvé une déception.

Le jeune historien si bien documenté et si discret, vraiment si sympathique, a trop bu dans la grande coupe de Richelieu.

La coupe était enchantée, il y a perdu le souvenir des événements du XVIIIe et du XIXe siècle, comme aussi des difficultés intérieures de l'heure présente.

Mais revenons à la première partie de l'œuvre, nous allons la parcourir en prenant des notes.

Le Grand Cardinal est né à Paris, mais l'habitat de sa famille, son séjour pendant les premières années de sa vie le rattachent au Poitou.

Comme Montaigne, comme Descartes, Richelieu est mi-tourangeau, mi-poitevin. Le génie de la contrée se caractérise aussi par Rabelais, par Balzac, et le mathématicien Viette. Poitiers était alors un centre bel esprit, de culture savante, de clair langage.

Les ancêtres de Richelieu furent des petites gens, coureurs de brande, dit M. Hanotaux, coureurs d'aventures, archers, écuyers, chasseurs, soldats, quelquefois pis.

Au XVIe siècle, quelques Duplessis sont déjà dans les hauts emplois. François Duplessis, seigneur de Richelieu, père du cardinal, fut grand prévôt. Son frère aîné, homme d'épée pareillement, avait su se faire distinguer et se pousser à la cour, et son influence ne fut pas inutile à Armand.

Richelieu fut élevé au collège de Navarre, et fut ensuite à l'académie fondée par M. de Pluvinel, académie originale où l'on apprenait tous

les exercices du corps, mais aussi la tenue, l'élégance, la bravoure et l'honneur. Richelieu portait alors le titre de marquis du Chillou.

L'évêché de Luçon avait été donné par Henri III au grand prévot. Le second fils Alphonse devait d'abord occuper l'évêché ; il se fit moine. Le troisième fils Armand prit la soutane et l'évêché devint son lot.

A 17 ans, il se mit aux études théologiques et vers 1606, cinq ans avant d'avoir l'âge canonique,il fut nommé évêque de Luçon. La chose n'alla pas toute seule, il fallut aller à Rome solliciter des dispenses.

Richelieu alla à Rome solliciter en personne ; il n'y perdit pas son temps, il en profita pour observer les hommes et les choses, assouplir son caractère, étudier de toutes façons, et dès ce moment éclata son précoce génie. Il renouvela le trait qu'on prête à l'orateur romain Hortensius, ayant écouté un sermon, il le récita sans se tromper.Même il refit sur le même sujet un sermon très brillant. L'attention du pape fut attirée et Richelieu fut en faveur auprès du Saint-Père Paul V.

Il revint ensuite à la Sorbonne, soutint avec éclat les examens.

En 1608 il est évêque en pied, il se signale comme orateur religieux et sait gagner les faveurs de Henri IV qui l'appelle son évêque.

Son séjour à Luçon est une des étapes de son éducation, il fut un évêque assidu, gouvernant, prêchant, enseignant; il est administrateur, directeur de conscience, éducateur ; il sait tout mener de front et d'une façon éminente. Il compose quelques œuvres théologiques, il rédige une éducation du chrétien qui est une sorte de catéchisme ; il dit de la puissance de Dieu quelque chose d'un tour très particulier et qui nous révèle quelque chose de ses propres pensées : « Un roi souverain en France témoigne qu'il n'y a personne qui soit égal à lui et que tous ceux qui y sont sont ses inférieurs : ainsi Dieu, souverain roi du monde, témoigne qu'il n'a point d'égal et qu'il est unique. »

Il croit à la puissance des magiciens, il condamne notamment ceux qui par sortilège empêchent l'effet du mariage ou après l'avoir empêché défont, ou font défaire le maléfice dont ils avaient usé par eux-mêmes, au lieu de recourir à l'Église.

Richelieu avait de bonne heure pris l'habitude de fixer ses pensées sur le papier pour leur donner de la clarté; à cette habitude nous devons « une sorte de bréviaire portatif de l'ambitieux de cour écrit pour son usage personnel ». En voici des extraits : « Une fois arrivé (à Paris) il choisira son logement et ne s'éloignera ni de Dieu ni du roi. »

Son but sera de plaire au roi. Richelieu a étudié le caractère du roi et s'est demandé quand et comment il faudra lui parler, et il écrit : « Bon, de toujours tomber sur cette cadence que ça été un malheur que « jamais on a pu faire service qu'en petites choses, et qu'il n'y a rien

« d'impossible à une bonne volonté pour un si bon maître et un si « grand roi. »

Et de même il pose des directions de conduite pour sa présence parmi les grands, à la cour et en face des hommes de qualité ; il envisage entre autres la situation périlleuse où l'on se trouve quand on est entre deux écueils, entre le blâme de la menterie et le péril de la vérité. « Si pourtant on ne peut se taire ? il faut en ces occurrences faire « des réponses semblables aux retraites qui, sans fuir, sans désordre « et sans combattre, sauvent les hommes et les bagages. »

Et M. Hanotaux résume ainsi l'état d'âme du jeune évêque vers 1610 : « Son but, la faveur du roi ; son champ d'action, la cour ; ses moyens « la persévérance, la souplesse, la dissumulation. »

En 1614, Richelieu est élu aux états généraux et M. Hanotaux qui a déjà esquissé à plusieurs reprises la physionomie de son héros en fait à nouveau un portrait.

« Fils d'une race de soldats, Richelieu est homme d'action ; petit-fils « d'un avocat célèbre il a le sens des lois et des affaires ; prêtre, évê- « que, il cache sous sa robe les doubles facultés et les doubles ambi- « tions qui lui viennent de ces deux origines. Trois classes divisent la « nation française. Richelieu prend quelque chose à chacune d'elles ; « il se trouve placé exactement à leur point d'intersection, sa carrière « est la résultante de leur action historique... »

«... Intelligence et volonté, telle est, en deux mots, cette personnalité.

« Elle met en parfait équilibre des facultés au service d'une passion « violente, l'ambition. Cet homme veut commander, mais il est digne du commandement...

« Ses ambitions sont exigeantes, très personnelles, il a dans les veines « le sang convoiteux des vieux chasseurs de la Brenne, il est comme eux « âpre à la curée. Mais ses instincts violents n'apparaissent qu'à peine, « il les surveille et ne laisse rien percer.

« Un tempérament susceptible, orgueilleux, fourbe, que peu à peu « l'âge et l'exercice du pouvoir manifesteront ne montre encore que ses « bons côtés, l'ardeur, la finesse, la grâce souriante, le désir des grands « services et l'amour de la gloire. »

Ailleurs, il a écrit : « Sa vraie passion, la flamme qui le dévore, c'est « l'ambition. Il a voulu le pouvoir, il a voulu le garder jusqu'à sa « mort. »

Tout naturellement l'historien met l'homme et ses qualités en face de la grande tâche que lui réserve la destinée et il écrit :

« Ce Français a le sentiment très net de ce qu'est la France... il sait « aussi ce que la France doit à un homme tel que lui.

« ...Henri IV est mort, l'inquiétude renaît... Le lien de l'autorité « royale, quoique relâché, ne se rompt pas : mais tous les bons citoyens « sentent qu'il est en péril. Ils se groupent autour du pouvoir pour « maintenir à tout prix la paix civile. La province avec son calme, son « sang-froid, son discernement, s'emploie à cette œuvre. La royauté « s'appuie sur elle pour résister aux attaques de ses vieux adversaires, « la haute féodalité seigneuriale et le parti huguenot... Richelieu a la « conception très claire de l'œuvre qu'on allait entreprendre... »

Dans sa préface, M. Hanotaux avait dit : Une fois ministre, ses ambitions se confondant avec le bien de l'Etat, il s'est consacré à une grande œuvre : l'achèvement de l'unité française par l'établissement définitif de l'autorité du roi et par la ruine de la maison d'Espagne. Cet homme n'a vécu que pour cela.

Par le peu que nous en avons cité on peut apercevoir quelques traits caractéristiques de la physionomie de Richelieu tel qu'il apparaît à son historien, M. Hanotaux. Mais l'étude tout entière mérite d'être lue, elle est ample et documentée, d'une psychologie fine et claire, d'une touche sobre, vive et gracieuse.

Si un historien allemand fait quelque jour avec soin la psychologie de M. de Bismarck, il pourra peut-être rencontrer quelques traits semblables : ambitions exigeantes, personnelles, — le sang convoiteux..., làpre à la curée..., instincts violents... susceptible, orgueilleux, fourbe...

Quelle besogne c'est la politique, pour exiger de pareils ouvriers !

La politique de Richelieu, nous sommes appelés ici à en juger, sinon dans ses moyens de détail, au moins dans ses visées essentielles, puisque l'historien a cherché par l'étude du passé et du présent d'alors à montrer qu'elle a suivi les directions nécessaires, celles que commandaient la clairvoyance et la sagesse.

Ces directions essentielles qui dérivent les unes des autres ou s'enchaînent selon les dires de l'historien, on pourrait en rapprochant quelques passages les formuler ainsi :

Achèvement de l'unité française (but principal), établissement de la monarchie absolue, lutte contre la haute féodalité et les huguenots, centralisation, abaissement de la maison d'Espagne.

En jetant les yeux sur un tel programme, un homme de notre XIXe siècle sentira comme un frisson : Pouvoir sans contrôle, pas de liberté de conscience, persécution religieuse, suppression de toute vie politique, de toute éducation politique de la nation, etc.

Est-ce que tout cela n'a pas été source de grands dommages pour le pays.

Voilà bien des points graves sur lesquels M. Hanotaux aura à prendre attitude. Comment le fera-t-il ? Quelles seront ses raisons ?

Commençons par la liberté religieuse.

Le lecteur a peut-être remarqué la courte citation dans laquelle parmi les adversaires de la royauté la haute féodalité et le parti huguenot se trouvaient rapprochés et presque confondus. C'était comme un présage que si le large esprit de tolérance qui inspirait Henri IV ne devait pas hanter au même degré la conscience du grand ministre, son historien apologiste n'aurait rien à redire.

M. Hanotaux a d'ailleurs, dès ce premier volume, indiqué sa pensée : l'édit de Nantes ne fut qu'un expédient, et il présente ainsi la situation :

« Les protestants ont leur charte de privilège : C'est l'édit de « Nantes (p. 533), mais cet acte consacre une indépendance politique « et militaire qui retarde la solution du problème unitaire poursuivie « depuis des siècles, par la royauté. L'esprit de discipline, qui est dans « la race, ne peut tolérer ce dualisme religieux doublé d'un dualisme « politique; on prendra La Rochelle, on révoquera l'édit de Nantes, « avec l'assentiment de la grande masse de la nation (p. 533).

La thèse qui apparaît ici est ancienne. Elle a déjà indigné Michelet qui s'est écrié : Cette sottise de la révocation avait été parée des faux prétextes d'une grande sagesse politique. Nous devions obtenir par là une belle et puissante unité [1]. Oh ! que la voilà belle, la France, allégée de 500.000 hommes !

Le dauphin, stylé par on ne sait qui, peut-être par un ami de Colbert, a dit au roi des paroles prophétiques dès la veille de la révocation: « Un grand nombre de protestants sortiront du royaume ce qui nuira « au commerce et à l'industrie [2]. »

Et voilà que en cette fin de siècle la politique de la révocation est encore glorifiée au nom de la grandeur de la France !

Eh bien ! que l'historien suive ces protestants persécutés ! Ils sont réfugiés en Suisse et d'un petit pays leur esprit a fait un pays de grande production industrielle, un rival. Ils sont allés dans l'armée du prince d'Orange et, l'Angleterre conquise, revivifiée a pris le sceptre des mers. ils ont été recueillis dans l'électorat de Brandebourg et alors est née la Prusse, qui sera au XIXe siècle l'Allemagne. Etranges répercussions des événements qui ressemblent à des châtiments !

Mais nous voilà à 1685 et c'est l'œuvre de Richelieu que nous avons à juger. C'est M. Hanotaux qui a fait la digression.

Mais, ne quittons pas ce passage de M. Hanotaux sans y noter une certaine façon d'argumenter qui est fâcheuse à tout le moins. Et

---

[1] Michelet. Note sur le règne de Louis XIV, p. 152.

[2] Henri Martin, p. 60, tome XVI.

d'abord d'où vient cet esprit de discipline qui est dans la race. Et puis pourquoi ce rapprochement entre le dualisme politique et le dualisme religieux. Si ce n'est pour que l'horreur de l'un excuse la persécution de l'autre. Ce rapprochement était dans les réalités du moment, soit. Mais, pas plus que du temps d'Henri IV) Plus tard, à la révocation il n'y aura plus de dualisme politique. Pourquoi encore cette assimilation entre la prise de la Rochelle et la révocation de l'édit de Nantes? En quoi prendre une bastille où s'abritent des gens armés, peut-il être assimilé au fait de démolir des temples en pleine paix, de dragonner de paisibles populations. Enfin, que vient faire là cet assentiment de la masse. Comment s'est-il manifesté? Cet assentiment que prouverait-il?

On me dira peut-être que, malgré l'allure de ses rédactions, dans le fond M. Hanotaux explique mais n'approuve pas, je le voudrais. Je crains que son sujet ne l'ait un peu hypnotisé. Mais son histoire n'est pas terminée, il peut se reprendre.

Ces jugements sur les grands mouvements de la politique, quelqu'importance qu'y attache peut-être l'auteur, ne me paraissent pas les parties les plus intéressantes de l'œuvre de M. Hanotaux.

La multitude des informations et des recherches, leur variété, la précision et la clarté des expositions de détail, l'ingéniosité de beaucoup d'aperçus et la méthode dans le plan des recherches, l'élégance et souvent la grâce dans la manière d'écrire donnent au livre un grand intérêt.

Successivement il étudie l'état de la France en 1614, la géographie, les institutions politiques, la tradition, les instruments de domination, l'armée, l'administration, la justice, les libertés générales et particulières, l'ordre social, les classes et les questions religieuses, l'unité; l'idée de patrie; la centralisation.

Le livre est d'une lecture attrayante, il serait long d'en faire le résumé. Au hasard je note quelques traits.

Dès cette époque, on voit les campagnes désertées par les possesseurs. Le noble vient à la cour portant ses prés et ses moulins sur ses épaules. Il s'y ruine pour faire figure, et alors le chapitre des pensions prend un développement subit. « Il n'est assurément pas exagéré de dire que « le cinquième des ressources annuelles du roi était distribué aux « seigneurs et employé, dit Richelieu, à étourdir la grosse faim de « leur avarice et de leur ambition. »

Ce que le roi faisait avec les pensions, il le faisait dans des proportions beaucoup plus considérables encore avec les bénéfices ecclésiastiques. Et les offices qui se vendent! Loyseau dit que depuis cinquante ans on en a érigé plus de cinquante mille... , que moitié des habitants

des villes ont des offices, de sorte que la marchandise est délaissée et que le labour est laissé au paysan[1].

Déjà aussi il y a surabondance de gens sachant le latin : « le nombre « des enfants apprenant le latin était alors trois fois supérieur à ce qu'il « est maintenant. »

La caractéristique des gens de toutes les classes semble être pour chacun de quitter la condition de leurs pères.

« De la cour descendent sur le royaume les faveurs, les influences, « les exemples. Les parents, les amis qui sont près du roi habillent « de pied en cap des petites poupées qui vont porter au loin les mo- « dèles à copier ; dans de longues épîtres, ils donnent le détail minu- « tieux des cérémonies, des rangs, etc. » A un tel état de choses quel aurait pu être le remède : le développement de la vie locale sans doute. M. Hanotaux n'a pas regardé de ce côté.

« Au milieu de tout cela, naît le sentiment si puissant et si tendre « qui, de bonne heure, rassemble tous les habitants de cette terre au- « tour d'une personnalité vivante, la patrie, la France. Ce sentiment, « cette foi, cet amour dont l'objet est précis et comme tangible, con- « vient à l'esprit clair, au sens positif de la race... ; il met sur les lèvres « le mot si doux de *douce France* ».

Le passage est vraiment beau. J'aime moins la suite.

« Ainsi, écrit M. Hanotaux se prépare cette puissante centralisation « qui est la forme de la société française dans les sociétés modernes. « Qu'on l'approuve ou qu'on la blâme, elle est le résultat de douze « siècles d'efforts et elle a elle-même pour résultat la France. Que pré- « féreraient donc les esprits chagrins ? »

M. Hanotaux a écrit ce passage et les suivants comme s'il pensait que la question des libertés locales eût toujours obligatoirement été liée, en France, à celle du fédéralisme ou mieux du particularisme. Il ne semble pas avoir longtemps arrêté son esprit sur les transformations qui, dans d'autres pays, ont modifié les institutions primitives chaotiques entre lesquelles la souveraineté était dispersée et ont, en laissant à la vie publique des aliments, permis cependant aux unités nationales de se former.

L'Angleterre est une nation et ses institutions administratives n'ont chez elle en rien diminué l'idée et la force de la patrie ; elles ont façonné la race par une éducation continue, lui ont évité les dangers du gouvernement personnel et ont largement contribué à la vitalité et à la grandeur de son peuple.

---

[1] Loyseau (1566-1727) a écrit un traité du déguerpissement.

M. Hanotaux écrit : « La survivance des institutions locales avec ca-
« ractère de co-souveraineté laisse un grave problème posé jusqu'à la
« Révolution celui du fédéralisme. »

Il y a là quelque exagération, mais ne pouvait-on laisser vivre les institutions locales et leur enlever leur caractère de co-souveraineté?

Il ajoute : « La France s'organisera-t-elle en monarchie libérale, domi-
« née par une puissante aristocratie; ou bien risquera-t-elle l'aventure
« d'une autocratie centralisée conduisant au régime démocratique? »

On remarquera que, fort habilement, le régime libéral semble être donné comme synonyme nécessaire du gouvernement d'une puissance aristocrate et est opposé à un régime démocratique. C'est là un artifice de polémiste, avec des qualificatifs bien choisis on crée un mirage. Un proverbe populaire juge ce procédé : quand on veut tuer son chien, on dit qu'il est enragé.

M. Hanoteaux ajoute : « On ne sait pas assez que la double solution est
« restée en suspens pendant tout l'ancien régime. L'école libérale : Bodin,
« Guy Coquille, Fénelon, Saint-Simon, Montesquieu, Mirabeau, l'ami des
« hommes, se déclarent pour le système aristocratique et par consé-
« quent ils sont favorables à l'institution des états. Les ministres du
« roi et le parti populaire sont au contraire hostiles et ils travaillent
« sans relâche à la destruction des vieilles institutions particularistes. »

Nous retrouvons encore ici une épithète désavantageuse : particulariste ; elle permet de passer à côté de la question des institutions de liberté, lesquelles ne sont pas nécessairement particularistes.

Cependant nous avons vu que la royauté à dû s'appuyer sur la province pleine de sang-froid.... Cette province pourquoi la priver de vie publique ; ailleurs M. Hanotaux a écrit : « La province a du bon. Elle
« donne de l'assiette, crée les relations fortes et sûres, apprend à con-
« naître le détail étroit et précis des intérêts humains, rapproche de la
« réalité. Pourquoi ne pas appeler cette province à collaborer dans des
« sphères particulières au grand travail que fait la royauté. »

M. Hanotaux a passé en revue avec un ton d'impartialité souriante, qui donnait espoir, toutes les institutions : les organes de la vie municipale, les associations, les parlements, les états particuliers, les états généraux. Mais il a surtout noté les abus qu'on pouvait leur reprocher, recueilli et souligné les critiques qu'on en a fait et sans regrets a déclaré que leur disparition avait été nécessaire et fatale.

En présence d'une telle manière de penser on comprendra qu'il est nécessaire de faire des réserves. Nous voulons bien admirer ce qu'il y a dans le travail de M. Hanotaux d'étendue et de puissance, de perspicacité et quelquefois de profondeur, tout ce qu'il révèle chez son

auteur de qualités brillantes ou fortes. Mais nous ne croyons pas que cet historien soit un guide sûr, il s'est trop imprégné des motifs et des raisons qui ont frappé l'esprit de son héros. Un homme de ce temps, utilisant les leçons les plus récentes de l'histoire, pouvait, tout en rendant justice aux efforts à la fois prodigieux et heureux d'un grand homme d'État, juger avec des vues plus hautes l'œuvre du cardinal Armand Duplessis de Richelieu.

Mais nous ne sommes qu'au premier volume. M. Hanotaux peut compléter sa pensée. Peut-être les volumes suivants nous réservent-ils des surprises; nul plus que nous n'en serait heureux.

LÉON ROQUET.

PETIT DICTIONNAIRE POLITIQUE ET SOCIAL, par MAURICE BLOCK, membre de l'Institut. Un fort volume, Paris, Perrin et Cie, éditeurs.

Le nouvel ouvrage que publie aujourd'hui M. Block présente le double avantage d'être un livre de vulgarisation et de science.

Par la façon dont il est rédigé, en articles clairs sans être trop étendus, il met à la portée de tous, des connaissances variées devenues à l'heure actuelle de plus en plus utiles à ceux qui, à un titre quelconque, coopèrent au mouvement social et politique. Les questions, aujourd'hui, deviennent si complexes, elles se divisent en un si grand nombre de problèmes, qu'un peu de lumière est nécessaire pour s'y retrouver, au milieu des discussions le plus souvent confuses auxquelles donne lieu la recherche passionnée des systèmes et des solutions. Ceux mêmes qui ne sont point tout à fait des profanes peuvent trouver, dans ce recueil, résumées les notions premières, et se remettre ainsi en mémoire des faits ou des travaux oubliés. Qu'on ouvre le volume à l'article *Amortissement* ou à l'article *Budget*, l'on est sûr d'y lire réunies toutes les données théoriques et pratiques relatives aux finances publiques. A côté, dans un autre ordre d'idées, on peut citer par exemple les mots *Cultes*, *Extradition*, où sont exposées et la législation et l'histoire des opinions sur ces sujets spéciaux.

Mais, si un livre destiné à vulgariser des connaissances multiples a pour qualité première d'être bien ordonné et rempli de renseignements précis, il ne saurait non plus manquer de l'unité scientifique seule susceptible d'en faire un tout philosophique. Le savant économiste dont les opinions s'appuient sur des travaux d'ensemble, embrassant les sciences économiques et sociales, ne pouvait faire autrement que d'imprimer à son travail la méthode suivie dans ses études.

Il est, en effet, quoi que l'on ait pu prétendre, très difficile de faire des ouvrages sérieux de vulgarisation si l'on n'y met pas de science et si l'on se contente de réunir et d'entasser une foule de faits et de renseignements, sans ordre, au petit bonheur, sous prétexte d'être impartial. C'est le moyen le plus sûr de jeter les esprits non prévenus, malheureusement trop souvent incertains, dans une irrémédiable anarchie intellectuelle. C'est l'inconvénient des dictionnaires et des ouvrages de cet ordre. Ici, ce danger n'est pas à craindre. M. Maurice Block a répandu dans cette œuvre, comme dans celle plus importante de son *Dictionnaire général de la Politique*, la théorie — si chère aux économistes — de la liberté. Il a montré la liberté indivisible, que l'on considère la société par le côté économique ou par le côté politique ; et, en plus d'un endroit, il note la délimitation entre les attributions de l'État et celles des particuliers. Il n'est guère possible, en effet, de comprendre les mesures administratives et de distinguer les bonnes des mauvaises, si l'on n'a pas, en ces délicates matières, une idée nette de ce partage d'attributions et des conditions sociales et historiques sur lesquelles il repose.

Il est à désirer que ce livre contribue à mettre un peu d'ordre dans les esprits, et à faire réfléchir ceux, trop nombreux, hélas ! qui vivent au jour le jour en tant que citoyens, fonctionnaires et hommes poliques, et suivent docilement en moutons de Panurge le hasard des événements. A n'en pas douter l'on s'accommode mieux d'un éclectisme facile, au moyen duquel on se dispense d'avoir une suite dans les idées. L'opinion publique se ressent beaucoup de cette absence de direction, contre laquelle les hommes politiques eux-mêmes, guides quelque peu responsables, n'ont pas toujours su réagir. La responsabilité étant le poids le plus lourd pour la conscience des hommes, la plupart sont tout heureux de se rallier à un système philosophique susceptible de permettre et d'innocenter toutes les contradictions et toutes les lâchetés. C'est contre cette tendance funeste que réagira, espérons-le, l'ouvrage deM. Maurice Block. Et en dehors de ses mérites réels, de son utilité incontestable comme encyclopédie, cette valeur philosophique n'est certes pas à dédaigner en ce moment.

André Liesse.

Le Budget, par René Stourm, ancien inspecteur des Finances, professeur à l'Ecole des sciences politiques. — Paris, Guillaumin. et Cie

Je n'ai pas besoin de dire aux lecteurs du *Journal des Economistes* le savoir et la compétence de M. Stourm en tout ce qui se rapporte aux finances. Ancien inspecteur des Finances, professeur de finances

à l'École des sciences politiques, il a déja publié *Les Finances de l'ancien régime et de la Révolution*, *Les Systèmes généraux d'impôts* et *La Bibliographie historique des finances de la France au* XVIII*e siècle*. Son livre : *Le Budget*, en est lui-même à sa troisième édition, et ce n'est pas un médiocre éloge à en faire, tant on lit peu en France, surtout d'ouvrages aussi spéciaux et aussi didactiques. Je ne crois pas aussi bien qu'il fût possible de mieux remplir la tâche, de mieux atteindre le but que M. Stourm s'est proposé, qu'il ne l'a fait dans ce livre. Il a voulu montrer ce qu'est un budget dans les pays parlementaires, depuis sa préparation jusqu'à la liquidation de ses recettes et de ses dépenses, et il l'a fait avec une clarté, une netteté, un exposé des moindres détails nécessaires vraiment remarquables. Sans doute, quelques-uns de ses lecteurs lui pourront reprocher certains développements trop rapides, sur quelques sujets certains oublis mêmes : chacun envisage les questions qu'il étudie ou dont il s'occupe, selon ses vues, ses tendances, ses habitudes d'esprit et de travail ; mais personne ne l'accusera de négligence ou d'erreur. Et ce n'est pas seulement à ses élèves et à la partie studieuse du public que la lecture du livre de M. Stourm sera utile ; elle le sera aussi, et peut-être surtout, s'ils y recourent — ce qui n'est pas sûr — aux membres de nos Chambres, dont la plupart, je crois, seraient fort surpris d'apprendre, en s'y livrant, quelle œuvre ils accomplissent, comment ils s'en acquittent et quels en sont les résultats. C'est, en effet, le fond même de la mission qu'ils ont recherchée et qui leur est confiée ; mais il leur reste, sauf rare exception, à la comprendre et à s'y rendre propres. Leur ignorance, il est vrai, les excuse en partie des tristes propositions ou des pauvres votes qu'ils émettent à peu près chaque jour.

M. Stourm n'étudie pas même uniquement notre budget en soi, dans ses principaux antécédents ou ses divers services, il le compare sans cesse aux budgets des autres États, afin d'en mieux révéler les mérites ou les défauts, en ayant soin tout ensemble d'indiquer les exemples qu'il a donnés, ce qui est rare, et les modèles qu'il a suivis, ce qui est plus ordinaire. Je n'ai pas à dire d'ailleurs que son modèle ordinaire, comme celui des budgets de tous les peuples, a presque constamment été le budget anglais, qui lui-même s'est inspiré d'abord du budget hollandais. C'est, au reste, dans cette partie historique que j'aurais désiré, pour mon compte, plus de développements, plus de souvenirs, qui n'auraient pas nui, il me semble, à l'intérêt de son livre. Pourquoi n'y avoir pas cité, par exemple, les opinions de Vauban, de Boisguilbert, de Malesherbes, de Turgot et de bien d'autres à propos des finances de l'ancien régime, comme celles de Dupont de Nemours et de Mirabeau sur les finances de la Révolution, et, depuis, celles surtout du baron Louis et de M. de Vil-

lèle, ces deux grands ministres, ces deux grands honnêtes hommes? J'aurais aimé pareillement que M. Stourm eût rapproché de ces diverses opinions celles des orateurs, des publicistes, des hommes d'Etat des autres peuples, et avant tout de Pitt. M. Stourm me répondrait probablement que de tels souvenirs ou de telles comparaisons ne rentraient pas dans le cadre qu'il s'était imposé, et peut-être aurait-il raison.

Cependant, puisque j'en suis à exprimer mes regrets, j'ajouterai qu'il m'aurait aussi paru utile, en passant en revue nos différents impôts, de les opposer les uns aux autres, en marquant les mérites des uns et les défauts des autres, ou leurs égaux avantages ou désavantages. L'on ne saurait évidemment juger de même façon les impôts directs et les impôts indirects, les impôts sur les capitaux et les impôts sur les revenus ou d'autres manifestations de la richesse, les impôts sur le revenu global, pour prendre le mot à la mode, et les impôts sur chaque revenu pris isolément. Entre les impôts directs et indirects surtout, ne se trouve-t-il donc aucune préférence à signaler? Le crédit public m'aurait de même paru mériter quelques remarques, notamment à notre époque, avec nos énormes dettes, et celles de tous les pays? Il est un point du moins fort important que M. Stourm met à plusieurs reprises en lumière : la déplorable gestion de nos finances depuis bien des années, le défaut de respect des engagements pris, la confusion des budgets ordinaires et extraordinaires ou des différents chapitres de chaque budget particulier, l'absence de contrôle, les gaspillages, les excès de toute sorte. Il y a là une accusation d'autant plus grave portée contre notre gouvernement et les Chambres que nos charges fiscales sont accablantes et comptent certainement pour beaucoup dans nos déchéances industrielles et dans les graves dangers qui nous menacent. « Il s'agit de lutter d'abord, écrit M. Stourm dans sa préface, contre les dépassements de crédits, dont l'origine remonte le plus souvent aux engagements illicites des dépenses : chaque ministre, aujourd'hui, s'engage presque à son gré, par discours, lettres ou simples arrêtés ; or, une fois l'engagement pris, force est bien de le ratifier et de payer. Il s'agit ensuite de s'opposer aux crédits additionnels, complices habituels des dépassements de crédits. A ces points de vue, l'exemple des pays étrangers, que ce livre exposera, sera pratiquement consulté. » Que de dépenses même subreptices reconnues fâcheuses, devant disparaître selon de formelles promesses faites aux tribunes parlementaires, et maintenues! Qu'on se rappelle, pour ne citer que cet exemple, ce qui s'est passé et va se passer encore pour les stations de poulains destinés à l'armée. Mais quelle bonne affaire, à la vérité, pour ceux qui les possèdent! Vous croyez peut-être qu'elles favorisent les agriculteurs. Eh bien! il y en a deux

dans un département à ma connaissance, et l'une est donnée à un député, l'autre à un conseiller à la Cour de cassation ! Quel bienfait pour les agriculteurs, à moins que ce soit pour le foin et l'avoine que ne mangent pas toujours les poulains ! Et voilà vingt ans qu'existent *illégalement* ces stations, depuis l'*engagement* pris par M. de Freycinet, ministre de la Guerre, de les détruire, après les avoir créées à son caprice ou par spéculation politique.

Voulez-vous une autre et toute récente condamnation du dépassement des dépenses inscrites au budget et de l'abus des crédits supplémentaires extraordinaires ou inconnus ? Écoutez le procureur général près la Cour des comptes dans un passage de son dernier discours : « Une des premières mesures à prendre, y dit-il, n'est-elle pas celle qui ferait respecter le budget, non seulement dans ses grandes lignes, mais encore dans ses moindres détails ? Ce serait un moyen certain de faire des économies : car qu'est-ce que l'économie au sens scientifique et viril du mot, si ce n'est pas la bonne administration des crédits et des revenus de l'État, suivant la destination donnée par le Parlement ? » Il est incontestable, en effet, que le chiffre et la répartition des dépenses faites dans une année ne ressemblent plus, en France, à ce qui avait été prévu et inscrit pour la même année, dans la loi de finance. Pour équilibrer en apparence les dépenses et les recettes dans les colonnes du budget, on vote des réductions de crédit qu'on sait inapplicables, sauf à accorder quelques mois plus tard des crédits supplémentaires, qui le plus souvent sont dépensés avant même d'être demandés aux Chambres. C'est devenu une habitude, tant c'est commode et pour quelques-uns profitable. Mais, dans ces conditions, comme le disait M. le procureur général Renaud, la discussion du budget risque de devenir un leurre. Le désordre de nos finances est tel, que l'un des membres les plus en vue de la commission du budget de 1897 déclarait qu'il lui était impossible, autant qu'à ses collègues, d'arriver à connaître la somme de nos déficits ! Nos finances en sont à peu près revenues, en réalité, à l'état où elles se trouvaient lorsque M. Rouvier, le seul vrai financier de notre Parlement, est devenu une dernière fois ministre. Aussi s'est-on empressé de lui retirer le ministère des Finances, pour y appeler deux ou trois fois par an, de nouveaux titulaires, qui certainement auraient grand besoin de lire l'ouvrage de M. Stourm pour apprendre ce que c'est qu'un budget. Quelle opposition entre la gestion de nos finances et celle des finances anglaises !

Il serait impossible de donner l'analyse du *Budget* de M. Stourm sans entrer dans de beaucoup trop nombreux détails et dans une suite presque infinie et très fastidieuse d'énumérations. Le mieux préférable d'en citer un passage au moins, afin de montrer la manière dont il

traite chaque sujet, et je choisis ce passage dans le chapitre consacré au refus du budget, parce que c'est celui que j'ai eu le plus de plaisir à lire.

« Refuser le budget! écrit M. Stourm; on a peine à concevoir les conséquences d'une telle éventualité. Si l'année s'ouvre sans que le budget ait été voté, les rentiers ne touchent plus leurs rentes, ni les pensionnaires leurs pensions; les fournisseurs frappent en vain aux guichets du Trésor, les fonctionnaires ne reçoivent pas leur salaire; les écoles sont fermées; l'armée est privée de sa solde, de son entretien même; en un mot, tous les tributaires de l'Etat, c'est-à-dire à peu près tout le monde aujourd'hui, se trouve atteint, la vie du pays s'arrête.

« Les impôts, d'un autre côté, cessent de devenir exigibles, et l'interruption subite des perceptions, non seulement appauvrit le Trésor pendant sa durée, mais prolonge ses effets bien au delà; car les frontières n'étant plus gardées, les portes des villes étant abandonnées, les entrepôts dépourvus de surveillants, immédiatement les importateurs, marchands en gros, voituriers, cabaretiers, etc., détenteurs de produits taxés, en profitent pour inonder le pays de tabacs, cafés, sucres, de boissons, etc., en franchise des droits. L'immense mainmise administrative, qui s'appesantissait sur la matière imposable, laisse échapper sa proie. La fraude, en un instant, compromet pour longtemps les revenus de l'Etat... Après le 1er janvier, il ne se trouverait donc pas plus de percepteurs d'impôts que de payeurs de dépenses, si le budget n'était pas voté. Du jour au lendemain ce qui était légal deviendrait illégal. La suspension de l'exécution du budget constituerait une révolution... Aussi, à l'époque où l'on discutait encore l'étendue des droits respectifs du Parlement et de la couronne, au début de la Restauration, se demanda-t-on si réellement la Chambre des députés possédait le droit exorbitant et révolutionnaire de refuser le budget. Plusieurs orateurs le lui refusèrent, prétendant que les représentants du pays, convoqués précisément en vue de voter le budget, ne pouvaient, sans déchéance, s'abstenir de remplir leur dévoir primordial. M. de Bonald s'écriait : Une Assemblée n'a pas plus le droit de refuser le budget, qu'un homme n'a le droit de se détruire lui-même de sa propre main. C'est le refus du budget, disait un autre député, qui a conduit Charles Ier à l'échafaud ; c'est le refus du budget qui a conduit Louis XVI au même destin ; c'est le refus du budget qui a forcé Charles II à se mettre à la solde de Louis XIV et a préparé ainsi la révolution de 1688. Le refus du budget a toujours été le signal des commotions politiques et des plus grands désastres...

« Oui, sans doute, le refus du budget entraîne toutes ces funestes conséquences. C'est presque un suicide, c'est la désorganisation du

pays, le prélude certain de grands malheurs publics. Mais cette arme si dangereuse qu'elle soit, le Parlement la possède, il la possède légitimement et nul ne saurait la lui arracher. Du moment que le droit de voter les recettes et les dépenses publiques appartient aux représentants du pays, ceux-ci se trouvent investis, par une conséquence nécessaire, du droit de ne pas les voter. On ne saurait concevoir le droit de pas autoriser... Aujourd'hui d'ailleurs, le principe de la souveraineté budgétaire étant universellement résolu en faveur des représentants du pays, personne n'hésite plus à leur accorder corrélativement l'alternative de la sanction ou du refus du budget.

« Seulement, si le refus du budget, examiné théoriquement, appartient comme un acte régulier, conforme à l'esprit et au texte des constitutions des pays parlementaires, il faut reconnaître que dans la pratique l'exercice de ce droit devient à peu près invraisemblable.

« Non seulement, comme nous l'avons dit, l'imagination se refuse à concevoir les bouleversements qui en résulteraient, mais ce que l'imagination se refuse à concevoir, l'expérience n'en fournit pas non plus le tableau : il n'existe pas d'exemple moderne d'année financière s'ouvrant sans que le budget ait été voté. C'est à titre comminatoire seulement que les parlements usent aujourd'hui du droit de refuser le budget. Nous allons nous en convaincre historiquement. »

M. Stourm retrace très exactement ensuite les tentatives de refus du budget en Angleterre et en France.

Je sais d'autant plus gré à M. Stourm de son livre sur le budget, qu'il m'a engagé à relire *Le Budget républicain* de Bastiat, l'un des petits chefs-d'œuvre qu'il nous lisait si aimablement autrefois, et dont nous aimions tant à le féliciter, quand nous partagions ensemble la gracieuse hospitalité de M. Horace Say — heureux temps, si loin déjà ! Il s'en fallait, en ce moment, — en 1849 — que notre budget atteignît les 3 milliards et demi d'à présent, d'après le dire officiel, ou les 5 milliards et demi au moins de la réalité, et Bastiat le réduisait sans hésitation de 200 millions. C'était son dernier chiffre, supprimant à la fois toutes les ambassades, les ministères de l'Instruction publique, de l'Agriculture, du Commerce, des Travaux publics, le budget des Cultes, avec tous les prétendus services que s'attribue l'Etat, pour les si mal remplir. Le croirait-on ? Il supprimait encore la douane et l'octroi ! Que serions-nous devenus, je le demande ? Il ne parlait, tant il vivait loin du monde, de notre monde surtout, que de paix au dehors, de liberté au dedans ; le pauvre esprit ! il allait jusqu'à écrire : « Cherchons l'économie, cherchons-la, parce qu'elle est le seul moyen de satisfaire le peuple, de lui faire aimer la République, de tenir en échec, par la sympathie des masses, l'esprit de turbulence et de révolution. »

Quelle misère! et qu'on a lieu de se féliciter de lui avoir répondu par nos budgets de plus de 5 miliards et demi, par notre million d'hommes à l'armée, par le doublement de nos octrois et de nos douanes et par le décuplement de nos dettes, ajoutant, par surcroît d'habileté et de prévoyance, un plein désordre !

GUSTAVE DU PUYNODE.

COURS D'ÉCONOMIE SOCIALE, par le R. P. CH. ANTOINE, S. J. — 1 vol. in-8°, Guillaumin et Cie, Paris, 1896.

Quand un jésuite publie un livre, on peut dire, presque à coup sûr, qu'il est écrit avec toute la science et toute l'érudition que comporte le sujet. Le R. P. Antoine n'a pas failli aux traditions de son ordre, et, malgré les observations que me suggère l'ouvrage, je devais tout d'abord en signaler le grand et réel mérite.

Il se divise en deux grandes parties, la première traitant de l'ordre social et la seconde de l'ordre économique. D'où le titre général indiquant ce double point de vue : *Cours d'économie sociale*. Cette conception du sujet ne me déplaît pas, puisque la première partie répand sur la seconde, qui en dépend, plus directement, et, pour ainsi dire, de plus près, ses lumières. Dans cet ouvrage, de forme didactique, la matière est bien divisée, les questions nettement posées, les solutions préconisées, exposées avec une grande largeur de vues et d'opinions. D'ailleurs, absence complète de phraséologie : une grande sobriété dans le style et la discussion.

Le R. P. Antoine n'aime pas la liberté. Il la combat partout et toujours, en économie sociale comme en économique pure. Il reconnaît cependant, que la prohibition, dans les échanges internationaux, n'est pas possible. Mais le libre-échange n'a pas davantage ses préférences. Il place la vérité dans un juste milieu qui doit être établi d'après les circonstances et suivant les conditions spéciales à chaque peuple. C'est la doctrine de la protection. On sait que notre opinion est loin d'être celle-là. Nous reconnaîtrons volontiers que le R. P. Antoine n'est pas d'une intransigeance absolue sur cette question. Par le temps qui court, c'est déjà quelque chose.

Le R. P. Antoine a pris pour guide, dit-il, les enseignements de la doctrine catholique commentée par les encycliques de Léon XIII. Ce n'est pas moi qui le lui reprocherai, ayant la prétention d'être bon catholique. Si donc je combats, malgré un fonds de croyances communes, certaines idées du P. Antoine, quelques-unes de ses théories et beaucoup de ses raisonnements, c'est un peu malgré moi. Mais si *amicus Plato, magis*... vous connaissez le reste. Je crois, en effet, que

le R. P. Antoine a été influencé par une école qui, pour prendre le nom de catholique, n'a pas l'approbation sans réserve de tous les catholiques ni de leur chef ; par celle encore que j'appellerai l'école des légistes trop portés aux réglementations arbitraires ; et enfin — ce qui résume tout — par une antipathie un peu préconçue contre la liberté.

C'est là, en effet, j'y reviens, qu'est la différence entre les opinions de l'auteur et les miennes. Peut-être aussi, quand on parle de liberté, ferait-on bien de s'entendre sur le sens du mot. Si le R. P. Antoine la prend pour la licence, le déréglement, l'immoralité, l'injustice, l'abus de tout, nous serons de son avis. Mais il semble que la liberté consistant dans la faculté, pour l'homme, d'exercer sans entraves son activité légitime, c'est-à-dire dans les conditions du droit et sous les règles de la justice, il semble, dis je, que la liberté ainsi comprise n'a rien d'effrayant. Et qui donc peut la comprendre autrement ?

Causons donc de la liberté. C'est parler — un peu par antiphrase peut-être — mais c'est parler du livre du P. Antoine.

« La liberté, dit-il, ne saurait être une solution de la question sociale, car elle est un élément purement négatif pour l'individu comme pour la société. La liberté est *la condition nécessaire* qui précède la solution des problèmes dépendant de l'activité humaine ; elle permet aux forces naturelles de se développer ; elle facilite leurs tendances spontanées ou acquises ; mais, en elle-même, elle ne contient aucun principe d'organisation ou de direction, aucune solution de la question sociale (p. 190). »

Eh ! quoi, elle est nécessaire, et vous n'en voulez pas ! Repoussez-vous, dans le sacrement de pénitence, la contrition, parce qu'elle n'est qu'une condition, mais condition essentielle, absolue, nécessaire, pour obtenir le pardon de ses fautes ?

Je sais que la contrition suppose, sauf impossibilité, le sacrement ; et vous voulez, dans les choses économiques, je dirai le sacrement lui-même, pour suivre la comparaison, en d'autres termes, le principe d'organisation et de direction. Je le veux bien ; mais vous remarquerez que la condition nécessaire n'en subsiste pas moins, le repentir dans le sacrement de pénitence, la liberté dans les choses sociales et économiques. Et, de même que le sacrement ne détruit pas la nécessité de la contrition, il faut que le principe d'organisation et de direction ne détruise pas la liberté, condition nécessaire. Or, en principe, où le placez-vous, ce principe ? Dans l'intervention de l'Etat, c'est-à-dire dans ce qui fausse, annihile, détruit l'activité humaine.

Je ne pense pas que vous contestiez cette assertion, puisque vous proclamez — comme moi — le droit d'association, qui, pour être légi-

time, ne peut être qu'un moyen de défense plus efficace contre les empiètements arbitraires de l'Etat, pour vaincre ses résistances parfois, pour conquérir plus de liberté. Si, de ce droit d'association, vous ne faites qu'un instrument pour faire prévaloir vos intérêts contre des intérêts aussi respectables que les vôtres, vous tombez dans l'injustice. Le nombre ne détruit pas la morale.

« Le principe de la liberté, dit le P. Antoine, introduit dans la société un germe de destruction. L'intérêt privé des individus est-il, même dans l'ordre économique, la seule loi directrice de l'activité humaine, la cohésion sociale se relâche, la société se dissout et se résout en ses éléments primitifs : des citoyens isolés, égaux devant la loi. Non, la force antagoniste qui, d'ordinaire, sépare les hommes, c'est-à-dire l'intérêt personnel, ne sera jamais le lien qui les unit en un corps social. Pourquoi cela ? Parce que la société n'est pas fondée sur la lutte pour l'existence, mais bien sur l'union pour la vie (p. 190) ».

Je n'aime pas le *struggle for life* à outrance, et je suis parfaitement pour l'union que lui oppose le P. Antoine. Mais est-ce donc la liberté qui produit la lutte ? Qu'y a-t-il, pour dissoudre davantage les éléments sociaux, pour provoquer et aviver l'intérêt particulier, l'égoïsme, dans le plus mauvais sens du mot, qu'y a-t-il de mieux inventé que le Code civil ? Et cependant respire-t-il la liberté ? Est-ce la liberté qui met, comme nous le voyons, en lutte, les raisins secs et la viticulture, les pommes de terre et les carottes, l'amidon et je ne sais plus quoi, toutes les spécialités de production les unes contre les autres ? Non, ce sont les tarifs protecteurs, c'est-à-dire le régime contraire à la liberté, que nous dénoncions jusqu'ici comme nuisible à nos échanges avec l'étranger, et que nous voyons encore aujourd'hui produire la discorde intérieure.

Il commet des sophismes, le R. P. Antoine, je suis navré de le dire, et des sophismes nuisibles à sa cause et à la mienne. Et les sophismes, même établis sur les principes les plus purs du catholicisme, ne sont pas le catholicisme. C'est ainsi, entre autres choses, qu'il réédite ce lieu commun que la liberté, sous la forme de l'individualisme, a produit, dans la religion, le libre examen, dans la politique le contrat explicite ou implicite, dans la vie économique la liberté des échanges.

Nous comprenons cette thèse de philosophie historique sous la plume d'Auguste Comte qui l'a mise en relief. Mais, outre qu'elle est sujette à explications, nous ne l'entendons pas bien chez un écrivain catholique. Que répondra-t-il, en effet, si on lui objecte que c'est là précisément ce que l'on a voulu ? Il aurait fallu démontrer que ce sont choses mauvaises et nuisibles, ce que ne fait pas le R. P. Antoine.

Le libre-échange, croyons-nous, n'a rien d'anti-religieux, même d'anti-catholique. Auguste Comte, dont je prononçais le nom tout à l'heure, a fait remarquer, à l'honneur des moines du moyen âge, qu'ils étaient un lien entre les peuples. Le libre-échange joue bien un peu et beaucoup ce rôle, et mérite-t-il d'être condamné pour ce qui est aux moines un titre de gloire ? Quant à la théorie du fameux contrat, en politique, nous ne voyons pas qu'elle soit admise, et ce n'est pas notre République qu'on peut invoquer en faveur de la théorie. Du reste, Léon XIII ne conseille-t-il pas de se rallier à la République ? Il reste le point de vue religieux. Mais si l'argument porte sur moi qui ai la foi, de quel effet peut-il être sur celui qui ne croit pas ? C'est dire à un aveugle : « Regardez le soleil », pour lui démontrer l'existence de la lumière. Et j'ajouterai, en ce qui me concerne, moi croyant, que la liberté est une des conditions de la foi, puisque — le R. P. Antoine ne contestera pas ce principe théologique, — si la foi est un don, elle est aussi une vertu produisant mérite. Or, où serait le mérite sans la liberté ?

La religion est chose de conviction ; et qu'est-ce que la conviction, sinon l'assentiment de l'esprit à la vérité, soit philosophique, soit révélée, après un libre et impartial examen. Oh ! je sais que la vérité révélée est au-dessus de la raison. Mais ceci ne détruit pas mon raisonnement. On ne se décide pas, même pour des choses que l'on ne peut comprendre, sans motifs sérieux. La naissance, l'éducation, le milieu, ont placé la plupart d'entre nous au sein du catholicisme, mais ces conditions n'ont pas détruit la liberté qu'a tout homme de réfléchir sur ses croyances et de s'en rendre compte. Si, après cet examen, tous ne vont pas à la vérité, ce n'est pas la faute de la liberté, c'est celle de l'intelligence ou du cœur, ou de raisons qui nous échappent.

Le R. P. Antoine confond la liberté avec le mauvais usage qu'on en peut faire. Si, avec cette conception, on peut l'accuser de tous les maux, on peut aussi lui attribuer tous les biens. La vie a aussi du bon et du mauvais. Voulez-vous, pour cela, supprimer la vie ?

Ce qui est vrai de la liberté morale, l'est aussi de la liberté sociale et économique. Je sais que dans la société intervient un élément nouveau, celui du droit d'autrui qui doit être respecté. Mais avons-nous jamais prétendu que la liberté fût l'injustice ? Non ; pour nous la justice et la liberté ne se séparent pas.

« La liberté morale, dit le R. P. Antoine, dans la théorie libérale, c'est le pouvoir de faire ce qui n'est point défendu par la loi. Cette formule, en soi, est exacte ; mais le malheur est que, pour les mêmes théoriciens, la loi n'est que l'expression de la volonté nationale ex-

présentée par une majorité de circonstances, et n'ayant d'autre effet que d'imposer la contrainte physique. Par conséquent, tout ce qui échappe à la contrainte physique de la loi est permis, et, dès lors, tombe dans le domaine de la liberté morale (p. 188-189). » Eh ! non, mon Révérend Père, nous voulons la liberté précisément pour n'être pas obligés de faire plier notre conscience à la loi humaine, quand cette loi est arbitraire, quand elle est injuste. C'est notre seule garantie. Nous la voulons encore, cette liberté, individuelle et personnelle, car si autrui peut nous aider dans notre tâche, ce que j'admets, ce que je désire, ce que je réclame, il ne faut pas cependant que nous soyons à la merci d'autrui. C'est ce qui explique que nous soyons en même temps partisan du droit d'association et de la liberté individuelle.

Je termine ces réflexions déjà trop longues, sans doute ; mais, je l'avoue, la liberté me tient au cœur, et on peut l'aimer sans exclure de l'ordre économique ce qui n'en doit pas être exclu et ce qui n'est peut-être pas *tout* ce que veut le R. P. Antoine. Il n'est pas de mon avis. Aussi la haine de cette liberté, qui perce à chaque page, est-elle le défaut du livre. Elle le gâte un peu et c'est dommage, car il a, à divers points de vue, de très grandes qualités que nous nous plaisons à signaler.

MAURICE ZABLET.

LES PEUPLES DANS L'ANTIQUITÉ ET DE NOS JOURS. SOCIALISME FRATERNEL ET ESPRIT NOUVEAU, par un OUVRIER MÉGISSIER. — 1 vol. in-8°, Lyon, imprimerie populaire, 1896.

Lisez-vous quelquefois les journaux où Alphonse Allais insère ses fantaisies abracadabrantes? J'ai cru un moment, en parcourant ce livre, que c'était une des bonnes *farces* qu'il invente pour dérider la rate des amateurs de ce genre de littérature. Mais non. Le style ne permet pas le doute. Je vous le recommande toutefois pour les amusantes fantaisies historiques de l'auteur qui l'amènent à cette conclusion — on ne sait d'ailleurs ni comment ni pourquoi — d'une république universelle où tous travailleraient obligatoirement.

L'auteur, dans une courte préface, dit à ses *chers lecteurs*. « Je crois avoir droit à votre indulgence en vous apprenant que je suis ouvrier dans la mégisserie, que je professe à Annonay ma ville natale et non écrivain... » Oh! oui, et ce n'est pas sa faute. Mais pourquoi ne reste-t-il pas dans la mégisserie? Le mauvais exemple, sans doute.

J'avoue avoir ri de bon cœur en lisant l'histoire de Jésus-Christ, prédécesseur de Robert Houdin et du Dr Galezowski, étonnant tout un

peuple par ses tours de physique amusante, et opérant la cataracte avec une dextérité surprenante. Napoléon « le plus libéral des monarques » est une perle. Et il y en a bien d'autres plus jolies encore.

Mais pourquoi nous arrêter à ces choses ? Non, assurément, ce n'est pas la faute de l'ouvrier mégissier d'avoir commis son livre. La faute en est à ceux qui lui ont fait croire qu'il savait tout, parce qu'il savait à peu près lire et écrire. Je suis partisan de l'instruction. Mais je ne puis appeler instruction le système qui ne donne aucune science et qui dévoie les esprits, ne leur laissant qu'une trop triste et trop déplorable présomption.

MAURICE ZABLET.

THE PROVINCE OF QUEBEC AND THE EARLY AMERICAN REVOLUTION. *A study in english-american colonial history*, by VICTOR COFFIN, Ph. D. Assistant Professor of European History in the University of Wisconsin. 1 vol. Published by the University. Madison, Wis. Juin 1896.

Que les Américains — nés ou émigrés — soient doués à une haute dose d'esprit pratique, c'est une constatation qui a souvent été faite. En voici une nouvelle preuve : dans les premières pages du livre dont nous allons rendre compte, et qui nous arrive en droite ligne des États-Unis, se trouve insérée une petite feuille écrite à la machine, qui est destinée à appeler l'attention du « reviewer » sur les endroits qui, aux yeux de l'auteur, forment les parties importantes du travail. De cette façon, si celui auquel est échu le devoir de faire le compte rendu de l'ouvrage est enclin à la paresse, il se contente de lire les passages signalés, et la besogne est tout de suite faite. Mais la paresse étant notre moindre défaut, nous ne nous sommes pas borné à lire les conclusions ; bien nous en a pris, car nous y aurions perdu la lecture des chapitres qui pouvaient le plus nous intéresser.

Et d'abord, qu'on ne s'attende pas à trouver en ce livre un travail d'économiste ; c'est une œuvre d'historien sur un point spécial d'histoire : la situation du Canada au moment de l'introduction du Quebec Act en 1774, les faits qui ont précédé et suivi sa mise en vigueur et l'impression qu'il a produite tant sur les « anciens » sujets que sur les « nouveaux ». — Les « nouveaux » sujets étaient les Français restés au Canada après la cession à l'Angleterre ; les « anciens », des colons anglais venus de la Grande-Bretagne ou des colonies américaines pour se livrer au commerce, à celui des fourrures notamment. Ces derniers formaient un petit noyau de population assez turbulent, suivant les hauts fonctionnaires anglais qui ne les aimaient guère à cause des difficultés que constamment ils soulevaient.

Que l'impression produite par cet Act ait été bonne, d'après M. Coffin il n'y paraît guère ; selon lui la preuve en est qu'au début de la révolution américaine, les *habitants* se montrèrent généralement sympathiques aux rebelles. — Inutile sans doute de rappeler qu'à cette époque, au Canada, on désignait sous le nom « d'habitant » le paysan. La bourgeoisie qui existait à peine et comprenait surtout de petits détaillants, faisait cause commune avec le paysan ; les bourgeois plus riches se rangeaient du côté de la noblesse (ce qui en était resté lors du changement de maître) et du clergé. Le clergé lui-même était divisé : le bas clergé, recruté dans le pays, et le haut clergé, venant de France. — Cet Act n'avait cependant rien de particulièrement vexatoire, puisqu'il ne faisait guère que confirmer les droits des Canadiens à être régis par leurs anciennes lois et coutumes, lois et coutumes françaises, suivant les accords qui avaient été faits, lors de la cession, entre les rois de France et d'Angleterre. Mais le spectre des privilèges de la noblesse et des dîmes du clergé habilement exploité par les « anciens sujets » réussit à soulever le mécontentement de ces crédules paysans. Une de leurs plus grandes craintes était de se voir de nouveau astreints à la corvée militaire, que les années de paix qui suivirent la conquête avaient fait peu à peu tomber en désuétude ; toutefois un grand nombre d'entre eux n'hésita pas à entrer dans les rangs de l'armée organisée par les rebelles américains. Et si, lorsque ces troupes envahirent le Canada, les soldats ne s'étaient pas conduits en trop d'occasions comme de purs soudards, les sympathies du début auraient continué, chez l'habitant, à se manifester d'une manière de plus en plus vive que n'aurait pu arrêter même la crainte de l'enfer. (La noblesse et le clergé étaient restés fidèles à l'Angteterre dans ce conflit ; aussi le clergé mettait-il en œuvre toute l'influence qu'il exerçait sur les paysans pour les empêcher de se joindre aux Américains : les châtiments éternels étant une des menaces qui avaient le plus de prise sur ces âmes simples, il n'y a pas lieu de s'étonner que le clergé y ait eu recours pour maintenir dans le droit chemin les esprits égarés.) Mais il était écrit que l'habitant resterait malgré lui loyal à l'Angleterre, et Washington ne pouvait que constater les bonnes intentions du début et regretter que les déprédations des envahisseurs les eussent, par la suite, rendues illusoires. C'est que ces troupes ressemblaient fort à celles qui étaient placées sous ses ordres ; si on veut savoir ce qu'elles valaient, on n'a qu'à lire ce qu'il écrivait au Congrès à la fin de 1775 : « Je n'ai jamais vu auparavant... une telle absence d'esprit public et un tel manque de vertu... l'esprit mercenaire prévaut à un tel point dans toute l'armée que les désastres quelconques qui nous arriveraient ne me surprendraient point. » Notons qu'il était ici

question des troupes qui combattaient au cœur du pays ; celles du Canada étaient encore pires. Le 31 octobre 1775, Montgomery écrivait : « Les troupes de la Nouvelle-Angleterre sont de la pire étoffe à soldats qu'on puisse imaginer. Ils ont tous le mal du foyer ; leurs régiments se sont fondus et cependant pas un seul homme n'est mort de maladie. Le sentiment de l'égalité est si fortement enraciné chez eux que les officiers n'ont aucune autorité, et il y en a très peu dont le courage m'inspire confiance. Tous les volontaires sont généraux, pas un soldat ; et ils se jalousent à tel point que, bien qu'un homme risque sa peau, il est impossible d'échapper à l'imputation de jalousie. » Le 20 novembre, Schuyler écrit au Congrès : « Le plus scandaleux gaspillage des approvisionnements publics est de règle dans toute l'armée... L'unique préoccupation de chacun est de savoir comment rentrer chez lui au plus tôt. » Le général Wooster faisait la même constatation : les désertions étaient perpétuelles dans ses bataillons, des officiers en donnaient parfois l'exemple. Avant même d'entrer en campagne, les régiments fondaient à vue d'œil. Au printemps de 1776, le capitaine James Osgood informant le directeur du Comité du Salut Public du New-Hampshire qu'il vient d'enrôler pour l'armée du Canada 60 hommes sérieux, ajoutait : « J'en ai un grand nombre qui ont déserté après avoir touché la prime et une partie de l'avance qu'on leur donne pour soutenir leurs familles. » De telles troupes ne tenaient guère, on le conçoit, devant l'ennemi. Lors de la retraite de Québec, on signalait la fuite précipitée des hommes et même de quelques officiers, et le pillage des bagages de l'armée. A ce propos, les commissaires du Canada écrivaient au Congrès le 27 mai 1776 : « Le capitaine Allen nous informe que les soldats qui s'étant prétendus malades avaient été exemptés du service étaient en tête des fuyards et portaient sur leur dos des charges telles que des hommes forts et bien portants auraient succombé sous le faix. » La bonne harmonie ne régnait pas non plus parmi ces singuliers troupiers ; en juillet 1776, le colonel J. Trumbull racontait ainsi à son père sa rencontre avec ceux qui revenaient de l'expédition canadienne : « Parmi ceux qui restent, il n'y a ni ordre, ni subordination, ni harmonie ; les officiers et les hommes d'une colonie insultent et cherchent constamment querelle à ceux d'une autre. » A la même époque, le lieutenant Ebenezer Elmer disait de ces troupes : « L'ensemble de leur conduite au Canada depuis la mort du brave Montgomery n'est que scènes de confusion, de couardise, de négligence et de mauvaise conduite. » Leur patriotisme n'était pas, du reste, de bien bonne qualité ; on vit des prisonniers prendre service dans les rangs des Anglais. Washington n'avait-il pas raison de les comparer à des mercenaires et de dire : « Je suis convaincu que beaucoup de nos malheurs doivent

être attribués au manque de discipline et au défaut de surveillance de la conduite des soldats. »

Il est aisé de comprendre que si le bien public était gaspillé, celui des particuliers n'était pas plus respecté. Aussi, à propos du sac de la maison d'un notable Canadien et des méfaits de la soldatesque, Henry pouvait-il écrire : « Quoique notre compagnie ne fût composée que de propriétaires ou de fils de propriétaires, élevés dans les plus stricts principes de religion et de moralité, il devint impossible de les retenir dès que le frein du décorum se fût détendu et les sentiments honorables affaiblis. La personne ou les biens d'un tory devenaient de bonne prise, et cela sur la simple dénonciation d'un vil valet. »

Cet extrait donnerait à penser que seuls les tories étaient attaqués, il n'en était rien ; le paysan n'était pas plus épargné. Le colonel Moses Hazen, écrivant au général Schuyler, le 1er avril 1776, à propos du changement d'attitude des Canadiens, l'attribuait à ce que « le clergé avait été négligé et souvent molesté, et les paysans, généralement maltraités, poursuivis parfois à la baïonnette pour les forcer à fournir du bois à un prix moindre que le prix courant » ou payés en papier sans valeur. Hazen enclôt dans sa missive une lettre du capitaine Goforth, commandant à Trois-Rivières, relatant les méfaits des troupes dans leur marche sur Québec : « Des soldats entrèrent violemment dans la demeure d'un prêtre, écrit-il, et on lui arracha sa montre. Dans une autre maison, ils firent pour 20 shellings de dépenses, et l'hôte demandant à être payé, ils lui transpercèrent le cou à la baïonnette. Les femmes et les enfants étaient menacés et forcés, à la pointe de la baïonnette, de fournir des chevaux aux simples soldats sans le moindre espoir de paiement. » Schuyler ne pouvait douter de la vérité de ces faits, car ce qui se passait sous ses yeux le lui rendait trop visible ; écrivant à Washington peu après, il disait : « La licence de nos troupes, ici et au Canada, ne peut être facilement décrite ; mes efforts pour arrêter ces scandaleux excès ont été impuissants. » Cependant, malgré tous ces méfaits, la sympathie d'un certain nombre de Canadiens pour la cause des insurgés ne se démentit pas, et ils restèrent enrôlés jusqu'à la fin dans les troupes américaines.

Ce sont donc les excès de la soldatesque plutôt que l'approbation du Quebec Act qui ont rattaché la grande masse des « habitants » à l'Angleterre. Cet Act était-il de bonne politique ? M. Coffin ne le pense pas. A son avis la noblesse et le clergé pouvaient seuls en être satisfaits ; le paysan, uniquement intéressé par ses affaires, ne se préoccupait nullement de savoir si le pays était administré d'après les lois anglaises ou françaises. De plus, la noblesse et le clergé avaient perdu l'influence que les gouverneurs anglais leur attribuaient encore, ce qu'ils purent

vérifier à leurs dépens lorsqu'il s'agit d'enrôler la milice pour combattre les forces américaines. L'Angleterre aurait donc eu tout avantage (la population française n'ayant pas à cette époque atteint le chiffre qu'elle a aujourd'hui) à imposer ses lois et ses coutumes administratives afin de faire du Canada une colonie purement et réellement anglaise, où une population d'origine et de goûts étrangers n'aurait pu former une sorte d'Etat dans l'Etat. Comme preuve de la facilité d'assimilation des colonies à de nouveaux usages, il cite le cas de la Louisiane.

M. Coffin nous semble attacher aux effets des lois une importance exagérée. Si l'assimilation entre les deux races qui forment la majorité de la population du Canada est encore incomplète, cela tient plus à des différences de race et de religion qu'à des causes législatives ; cela se retrouve dans toutes les parties du globe, et le Quebec Act n'a rien à y voir. Sous l'influence de la communauté des intérêts, l'antagonisme disparaîtra à la longue ; alors il n'y aura plus ni Canadien anglais ni Canadien français, mais « le Canadien » pourvu des qualités qui font la force et la vitalité des deux races.

M. LR.

France et Canada, par Frédéric Gerbié, 1 vol. Charles Schlaeber, Paris, 1896.

Le souvenir du chaleureux accueil que nous avons reçu, il y a quelques années, au Canada, nous rend *a priori* fort partial en faveur des ouvrages qui se publient sur ce pays et il faut que le bon sens ou l'équité nous paraissent réellement oubliés pour que nous ne leur décernions pas de vifs éloges. L'affection de M. Gerbié pour les Canadiens-français nous semble l'avoir entraîné un peu plus loin qu'il n'était nécessaire et les conclusions qu'il tire de son sujet, bien qu'indiquant peut-être les *desiderata* d'un certain nombre de politiciens canadiens-français, sont de celles que l'on ne saurait trouver admissibles, nous regrettons d'avoir à le constater. Mais avant d'en arriver aux conclusions, voyons ce que contient le livre.

Divisé en quatre parties : le traité de commerce entre la France et le Canada ; le développement des relations entre la France et le Canada ; les partis politiques au Canada ; l'arrivée au pouvoir des libéraux, il nous montre tout d'abord comment les conservateurs, protectionnistes de tradition, ont été amenés à entrer en pourparlers avec le gouvernement français afin d'arriver à une entente commerciale. L'établissement du tarif Mac-Kinley avait fermé aux produits agricoles du Canada l'entrée des Etats-Unis ; le fermier canadien se plaignait amèrement de la perte de ce débouché, il était

urgent de lui en créer d'autres. Des délégués du gouvernement conservateur se rendirent aux États-Unis dans le but de jeter les bases d'un arrangement satisfaisant pour les agriculteurs canadiens ; mais les ministres du président Harrison reçurent froidement leurs propositions. Finalement on s'aperçut qu'entre protectionnistes il était difficile de s'entendre : on se sépara. Ce résultat négatif était d'autant plus cruel pour le fermier canadien que l'Angleterre, en vue de la protection hygiénique des troupeaux britanniques, interdisait provisoirement l'entrée du bétail canadien sur pied. En désespoir de cause, on s'adressa à l'Espagne ; le cabinet de Madrid se montra aussi réfractaire que celui des États-Unis. C'est alors que l'on songea à se tourner vers la France qui, elle aussi, venait de remanier son tarif de douanes en l'aggravant. Les Canadiens voulaient obtenir le tarif minimum pour les bois ; l'objectif des Français était la suppression du droit de 30 p. 100 *ad valorem* sur les vins. Quoique l'entreprise ne fût pas aisée, les plénipotentiaires finirent par conclure ; au commencement de 1893 on échangea des signatures, mais il se passa encore du temps avant que le Parlement fédéral ratifiât le traité.

Le commerce français a-t-il profité des avantages qui lui étaient conférés ? On ne saurait l'affirmer. Pour quelle raison l'Allemagne, la Belgique, la Suisse exportent-elles plus que nous au Canada ? Cela tient à différentes causes, parmi lesquelles l'absence d'une ligne directe de paquebots entre la France et le Canada et la négligence des négociants français à se plier aux us et coutumes du commerce canadien, dit M. Gerbié. Toutes les tentatives pour remédier à ces deux inconvénients ont été infructueuses jusqu'ici ; malgré de fortes subventions, les lignes directes qui avaient été établies n'ont pas trouvé un transit suffisant pour vivre. L'auteur ne conseille pas à des commerçants français de s'installer en personne au Canada : tout au contraire, il pense que les fabricants auront plus de chances d'écouler leurs marchandises en prenant pour intermédiaires, entre l'acheteur canadien et eux, les négociants canadiens-français plus avisés et plus retors que nos compatriotes. Mais les négociants canadiens n'achètent pas les produits français parce que leur clientèle, ne les connaissant pas, ne les leur demande pas. Faites-les connaître, alors, dit-il ; installez une sorte de bazar où seront réunies toutes les marchandises qu'il est utile d'exporter. Cette expérience a déjà été tentée à Montréal par des commerçants français sérieux et sans doute n'a pas réussi. La raison en est-elle qu'ils n'étaient pas soutenus par des capitaux suffisants ; essayez encore, l'important est de placer sous les yeux de l'acheteur des produits élégants, bien conditionnés et valant leur prix. Ce sont là d'excellents avis que nos fabricants feront bien de mettre à profit.

Si en matière de négoce les producteurs français ont bien plus besoin des canadiens que ceux-ci n'ont besoin d'eux, il en est autrement lorsqu'il s'agit des capitaux. Suivant M. Gerbié, la province de Québec ne peut, avec le budget dont elle dispose pour les travaux publics, mettre toutes ses ressources en valeur. Qu'elle fasse un appel plus large qu'elle ne l'a fait jusqu'ici à l'épargne française, suggère-t-il, afin que les ministres de cette province canadienne-française puissent construire des chemins de fer, encourager l'agriculture et développer l'industrie. Tout cela est bel et bon, ajouterons-nous, encore faut-il que l'exploitation d'un territoire par des politiciens soit de nature à inspirer confiance à l'épargne qui n'ignore pas à quels frais exagérés entraînent les entreprises gouvernementales, question d'honnêteté mise à part.

On sait que les élections du printemps dernier ont ramené au pouvoir les libéraux qui en étaient éloignés depuis fort longtemps. Jusqu'à présent le parti libéral a montré des tendances libre-échangistes ; il a pu constater que le régime de protection et de monopoles ne faisait qu'entraver le développement du pays et compromettre sa prospérité. Il compte remédier aux fautes de ses prédécesseurs par une stricte économie et par la réciprocité la plus étendue des échanges, principalement avec les États-Unis et la Grande-Bretagne. En quoi il montre des vues plus équitables que notre auteur. Celui-ci qui ne voyait autrefois de salut pour le Canada que dans la protection s'est converti, depuis, aux théories du libre-échange — « Il n'y a, dit-on, que les imbéciles qui ne changent pas et nous ne voudrions pas mériter cette épithète », remarque-t-il à ce propos — mais il reste toujours en lui quelque chose du protectionniste d'autrefois, la conversion est loin d'être complète. Ainsi il écrit : « Dans le cas où, pour obtenir tous les avantages économiques d'une réciprocité illimitée avec les États-Unis, le Canada se verrait obligé de ne pas traiter l'Angleterre sur le même pied que les États-Unis, le gouvernement de la reine Victoria consentira-t-il à sacrifier si peu que ce soit de ses intérêts commerciaux ? » Au point de vue économique, l'Angleterre ne fait aucun avantage au Canada (et pour cause !...) D'autre part, l'Angleterre empêche le Canada de signer aucun traité de commerce concédant des avantages particuliers à une nation quelconque, dût ce traité être indispensable à la prospérité du Canada. Du moment où elle ne doit pas être traitée sur le même pied que la nation la plus favorisée, elle oppose son veto. Le Canada se trouve donc dans l'impossibilité absolue de se développer au mieux de ses intérêts. Et il y a là, de la part de l'Angleterre, un abus excessif de sa domination et une compréhension erronée de ses véritables intérêts. Il suffit en effet d'énumérer les avantages politiques, stratégiques

giques économiques même que la possession du Canada procure à l'Angleterre pour se rendre immédiatement compte que le fait d'accorder aux Canadiens l'indépendance commerciale la plus absolue constituerait pour elle un bien léger sacrifice, comparativement à la puissance que lui vaudrait la conservation de ces avantages. » Ces avantages, les voici : en cas de guerre avec les États-Unis, la jouissance de l'arsenal et du vaste port d'Halifax qui, par sa proximité des mines du cap Breton, constitue un excellent entrepôt de charbon ; en cas d'attaque aux Indes, et si la voie de Suez ou du cap de Bonne-Espérance venait à lui être barrée, la jouissance du port de Victoria qui se trouve dans les mêmes conditions qu'Halifax au point de vue du ravitaillement de combustible et surtout, reliant ces deux ports, la ligne continentale du Pacifique canadien. « L'appui que le gouvernement anglais a prêté à la construction de la ligne, prouve que cette éventualité est entrée dans les calculs du *Foreign Office*... En attendant, elle utilise très avantageusement la voie du Canada pour augmenter ses relations avec la Chine et le Japon d'un côté et l'Australie de l'autre. » M. Gerbié voudrait-il donc que ce chemin de fer ne transportât que les voyageurs et les produits canadiens ? Les actionnaires qui ne sont pas déjà très charmés des résultats de l'exploitation auraient alors bien autrement le droit de se plaindre.

« L'intérêt des Canadiens-français est de ne pas être annexés aux États-Unis où ils auraient le plus grand mal à sauvegarder leur autonomie et les privilèges qui leur sont chers, écrit-il encore... ils continueront donc à être de loyaux sujets de S. M. la reine Victoria tant que leurs intérêts seront respectés dans la confédération canadienne... Que les hommes d'État anglais se montrent donc logiques, et qu'en pesant de tout leur poids sur les conseils de la couronne britannique, ils montrent qu'ils sont vraiment soucieux de la grandeur et de la prospérité de la Nouvelle-France. L'intérêt supérieur de l'Angleterre est de ne pas se moquer plus longtemps des intérêts des Canadiens en général et des Canadiens-français en particulier et de consentir à ce que le Canada accorde aux États-Unis des avantages commerciaux qu'il n'accorderait pas à la Métropole, si tel est son intérêt. L'esprit pratique des Anglais, et qui les empêche de s'obstiner inutilement, nous est un sûr garant que l'Angleterre finira par accorder au Canada cette indépendance commerciale que ce pays juge indispensable à son entier développement. Le plus tôt sera le mieux. »

Nous ne nous attarderons pas à réfuter ces conclusions ; les exposer suffit. Mais s'imagine-t-on le succès qu'aurait en France l'étranger ou même le citoyen qui engagerait l'Algérie, le Tonkin ou toute autre de nos colonies à accorder à ses voisins un régime de faveur auquel ne

participerait pas la Métropole! Quel tollé une semblable proposition exciterait chez nous, quelles épithètes malsonnantes saluerait l'énoncé d'une pareille idée. Et M. Gerbié trouve tout simple, tout naturel d'engager « l'égoïste » Angleterre à montrer ce comble d'altruisme. A quelles aberrations peut mener l'anglophobie et combien le bonhomme La Fontaine avait raison de dire qu'un sage ennemi vaut mieux qu'un imprudent ami!

M. LR.

Aux États-Unis par le Dr Auguste Lutaud, 1 vol. Société d'éditions scientifiques, Paris, 1896.

A ceux seulement qui n'ont rien lu sur les États-Unis nous conseillerons, et encore, la lecture du livre du Dr Lutaud; les autres n'y trouveront rien de nouveau. Si, toutefois; ils y apprendront que les citoyens qui ont tracé le plan de Chicago ont voulu faire grand et que la configuration de l'emplacement choisi les a servis à souhait puisqu'ils se sont trouvés « placés au milieu d'une prairie immense, sur les bords d'un lac presque aussi vaste que la Méditerranée ». La Méditerranée couvre une aréa évaluée à 1.593.000 kilomètres carrés non compris 15.500 kilomètres carrés en îles et le lac Michigan a une aréa évaluée à 68.000 kilomètres carrés. Que penser de ce « presque aussi vaste », sinon que notre Français s'est terriblement américanisé!

Au reste, avec les chiffres, l'auteur en prend à son aise. Dans le chapitre sur Washington, il nous dit que l'hôte de la Maison-Blanche, chef de l'exécutif d'une nation de 60 millions d'habitants, touche un traitement annuel de 125.000 francs et dans le dernier chapitre de son ouvrage traitant de la constitution américaine, il écrit que le chef de cette grande nation qui compte aujourd'hui près de 80 millions d'habitants a un traitement annuel de 250.000 francs. Est-il possible qu'entre la correction des épreuves de ces deux chapitres la population des États-Unis et les appointements de son chef aient aussi sensiblement augmenté? Nous savons bien qu'aux États-Unis rien n'est impossible, cependant...

Mais ces négligences ne sont pas les seules choses qui déparent le livre. Ainsi dans le chapitre consacré à Philadelphie, après sa description sommaire des monuments dont un des plus remarquables est l'Hôtel-de-Ville, le Dr Lutaud écrit : « Il s'est trouvé en effet un barbare, riche brasseur allemand, m'a-t-on dit, qui a fait élever à l'extrémité de Market street et juste en face de l'Hôtel-de-Ville un des bâtiments

grotesques dont la hauteur colossale masque complètement ce monument.... Comment la municipalité philadelphienne a-t-elle pu laisser ainsi gâcher un monument qui lui coûte près de cent millions de francs. Comment peut-on permettre à un goujat repu de choucroute d'écraser par une caserne de 20 étages le plus gracieux édifice de l'Union. » A quels excès de langage le chauvinisme peut-il conduire, dirions-nous, si nous ne trouvions ailleurs, dans le chapitre consacré aux stock-yards, et aux packing-houses des phrases de ce genre : « Si le ciel est le but final pour l'homme, on peut dire que le but final du cochon c'est la saucisse; si l'homme est créé et mis au monde pour faire son salut, le cochon est créé et mis au monde pour faire du lard.... » Peut-être est-ce une plaisante manifestation libre-penseuse; libre-pensée et chauvinisme ne nous semblent guère, en ce cas, inspirateurs de bon goût.

Fort heureusement, ce n'est pas tout à fait dans ce style que l'auteur a traité les autres sujets de son ouvrage sans quoi, étant donné la manière de voir habituelle en France à leur endroit, les Shakers, les Mormons et les Perfectionnistes d'Onéida auraient passé un mauvais quart-d'heure.

Dirons-nous maintenant qu'en dehors des descriptions obligées de Chicago, de ses stock-yards et de ses packing-houses, des sectes ex - triques sus-nommées et des sujets que nous avons déjà indiqués, le Dr Lutaud nous a encore donné de brèves descriptions, non moins obligées, des curiosités, à un titre quelconque, que renferment New-York, Boston, Philadelphie et Washington, le récit d'une excursion aux chutes du Niagara ainsi que des aperçus sur les religions pratiquées aux États-Unis, sur la société — prise ici dans le sens mondain — les mœurs et la situation de la femme dans cette société américaine. Mais les « froides statistiques », suivant sans expression, faisant horreur à notre auteur, nous n'y avons rien glané de sérieux; nous l'avons d'autant plus vivement regretté que nous nous y étions moins attendu.

M. LR.

La Roumanie. *Etude économique et commerciale* par Gustave Bley, avocat. Giard et Brière, Paris, 1896.

L'étude économique et commerciale sur la Roumanie que M. Bley nous présente est des plus optimistes; suivant lui, le pays est prospère, les richesses naturelles du sol en bonne voie d'exploitation; les finances sont bien administrées et les gouvernants, à commencer par le roi, conscients de leurs devoirs envers la nation. La Roumanie serait

donc à l'en croire un pays modèle, puisque les seules ombres au tableau ne proviendraient que de sa trop récente entrée dans le mouvement économique du monde. Est-ce bien là l'aspect réel de la Roumanie? Le paysan, qui forme la masse du peuple, est-il satisfait de son sort, bien nourri, bien vêtu? Dans des brochures que nous avons lues précédemment, les auteurs ne nous le donnaient pas à penser; mais on ne doit pas toujours croire les mauvaises langues, n'est-il pas vrai!

Et, du reste, ce n'était pas ce sujet que M. Bley s'était proposé d'étudier, les colonnes de chiffres indiquant l'accroissement du mouvement des ports ou les transactions plus ou moins élevées à l'importation et à l'exportation sont bien mieux son affaire.

Quoiqu'il en soit, si le présent est encore dur pour quelques-uns — trop nombreux — cela ne saurait se prolonger longtemps, la Roumanie étant un pays d'avenir qui a la noble ambition de tout faire par lui-même. « *Prin noi insine* » par nous-mêmes, telle est sa fière devise. Aussi M. Bley, si excellent ami des Roumains, nous semble-t-il assez illogique lorsque nous le voyons déplorer le rang peu élevé qu'occupe la France dans le chiffre des importations de la Roumanie. N'est-ce donc pas la meilleure façon de prouver ses bons sentiments à un peuple qui veut tout produire par lui-même que de ne rien lui envoyer?

M. LE.

REPORT REGARDING THE POSSIBILITY OF INTRODUCING LAND AND AGRICULTURAL BANKS INTO THE PRESIDENCY OF MADRAS. Rapport sur l'introduction du crédit foncier et agricole dans la Présidence de Madras. Vol. I, Madras, 1893, Government Press.

En 1892, il fut décidé par le Gouvernement de la Présidence de Madras qu'il y avait lieu de pousser au développement du crédit rural et de substituer son action à celle des prêteurs individuels; M. F. A. Nicholson fut chargé d'étudier la question et de préparer le rapport sur les mesures à prendre à cet effet. C'est le premier volume de ce rapport dont nous voudrions dire aujourd'hui quelques mots: il comprend 408 pages grand in-4° d'impression serrée. On voit que son auteur n'a épargné ni son temps, ni ses peines; il s'est imposé la tâche de faire connaître tout ce qui à notre époque a été écrit sur cette matière en Europe, aux Etats-Unis d'Amérique et même en Egypte et en Algérie, et de dépouiller consciencieusement toute la littérature, tant officielle que particulière, qui y a été consacrée. M. Nicholson explique la nécessité de ce travail quelque peu encyclopédique par l'ignorance complète qui règne dans l'Inde concernant ce qui a été fait et pro-

posé en Europe, et par le parallélisme fréquent entre les problèmes ruraux de l'Inde et ceux de notre partie du monde.

Cette partie considérable de son œuvre, accomplie d'ailleurs avec un remarquable succès, est plus nouvelle pour le lecteur de là-bas que pour nous ; retenons seulement ce point important que les conclusions générales de M. Nicholson coïncident avec celles développées par M. H. W. Wolff dans son livre sur les *People's Banks*. Comme lui, il pense que le crédit agricole doit en quelque sorte s'organiser par en bas sans ingérence de l'État, qu'il doit avoir la souplesse voulue pour s'adapter aux conditions locales et que sa mission est avant tout éducative. Ce genre de crédit doit, suivant ses propres expressions, avoir pour fondements l'esprit d'économie et la prudence des membres associés, si l'on veut parvenir à relever et à faire progresser une population, sans l'énerver et la paralyser. En fait de crédit agricole, M. Nicholson repousse donc les grandes Banques et, en particulier, les Banques d'Etat ; il ajoute que même des Banques de Crédit Foncier prêtant sur hypothèques seraient inutiles à Madras et ne rendraient aucun service aux *ryots* (petits cultivateurs) auxquels il s'agit de venir en aide.

Petits propriétaires ou petits fermiers, tous, à un moment ou à un autre, y sont forcés d'avoir recours à l'emprunt. La masse emprunte habituellement; rarement désireuse d'introduire des améliorations culturales, elle est plutôt entraînée par le besoin de faire face à certaines dépenses imposées par la loi, la coutume, le milieu social et l'éloignement des marchés. Quand elle s'adresse à des prêteurs indigènes sur les opérations desquels il nous est malheureusement impossible de reproduire les renseignements curieux donnés dans cet ouvrage, elle leur paie un intérêt de 9 à 18 p. 100 ; le taux de 12 p. 100 est considéré comme modéré et raisonnable. Comme tout besoin tend à déterminer le développement de l'organe qui doit y pourvoir, les paysans hindous cherchant à se soustraire aux exactions des prêteurs villageois ont imaginé le *Chit system* et les *Nidhis* ou Associations de Crédit mutuel. Le système du *Chit* est assez original : 50 paysans s'engagent à verser, par exemple, 1 roupie par semaine pendant cinquante semaines consécutives et constituent ainsi ce qu'on pourrait appeler une poule hebdomadaire de 50 roupies attribuée chaque semaine à l'un des associés désignés par le sort et ne prenant plus part aux tirages suivants. En somme, l'appât d'être mis en possession de 50 roupies avant d'en avoir effectué le versement total, agit à la façon d'un stimulant à l'épargne ; au bout de la période, chacun des membres se trouve avoir épargné 50 roupies et avoir en même temps reçu une excellente leçon de cré-

dit mutuel. Ce n'est donc pas une loterie vulgaire où la majorité perd ce que gagne une infime minorité ; notons aussi que ces bons Hindous sont apparemment de très honnêtes gens, car il est presque sans exemple que les premiers gagnants refusent d'opérer leurs versements ultérieurs. Les *Nidhis* ont un fonctionnement moins rudimentaire et semblent avoir adopté comme modèle les *Building societies* anglaises. Le premier fut fondé en 1850 par des employés indigènes d'une Cour de justice de Madras ; chaque souscripteur s'engageait à verser mensuellement 1 roupie pendant quatre-vingt-quatre mois : au bout de ce terme (soit sept années), l'affaire devait se liquider par l'attribution à chacun d'eux de 102 1/2 roupies, la différence en plus, provenant du produit de l'intérêt à 6 1/4 p. 100 exigé des emprunteurs, qui devaient le plus souvent offrir une garantie hypothécaire. Peu à peu l'existence du *Nidhi* devint permanente, en ce sens que de nouvelles séries de souscripteurs furent admises, d'abord chaque année et plus tard chaque mois. Malgré des abus, des prêts à des taux usuraires souvent destinés à fournir de gros émoluments aux gros bonnets de l'entreprise, des malversations aboutissant à la ruine et des difficultés créées par l'ignorance des conditions d'enregistrement imposées aux sociétés par actions, ces institutions se sont cependant répandues et pendant l'exercice de 1891-1892, on en comptait 135 en activité. Cinq ans auparavant on avait même atteint le chiffre de 269, mais bien peu de celles-ci ont survécu, puisque 260 avaient disparu dans l'intervalle. La morale que M. Nicholson tire de ces disparitions, est celle-ci : au début d'un mouvement de ce genre, l'énergie, l'honorabilité et le dévouement des promoteurs le font prospérer; cette prospérité suscite des imitateurs moins sérieux ou moins honnêtes, qui, au sein d'une population primitive et naïve, ont une tendance à s'écarter des principes posés par les initiateurs et doivent, pour être maintenus sur la ligne droite, être soumis à un contrôle qu'il ne suffit pas d'inscrire dans les lois pour le rendre efficace.

Les *Nidhis* ont une existence locale ; il s'en trouve davantage à la ville que dans les campagnes, où les difficultés d'organiser une direction intelligente sont plus grandes et où les titres de propriété sont souvent défectueux. Aussi y voit-on fréquemment l'intervention de cautions personnelles, ce qui n'empêche pas d'y consentir aussi des prêts sur simples reconnaissances chirographaires. D'autres prêts se font sur nantissement. Chaque versement mensuel d'un membre emprunteur s'impute sur le principal de sa dette en lui tenant bien entendu compte des intérêts dûs pour chacun de ses versements. En gros, M. Nicholson estime qu'aux taux de 6 1/4 p. 100 et en négligeant les intérêts des intérêts, un emprunt de 100 roupies rembour-

sable par versements mensuels échelonnés sur une durée de sept années coûte, à l'emprunteur environ 25 roupies d'intérêts, somme dont il faut déduire son dividende final. Ce taux n'a certes rien d'usuraire.

Le montant des prêts à consentir est déterminé par la mise de fonds de l'emprunteur ; pour 11 *Nidhis* des plus importants la moyenne générale a été de 166 roupies pendant trois années, le maximum et le minimum atteints ayant été de 3.200 et de 5 roupies. Il y a eu 2.125 prêts supérieurs et 2.087 inférieurs à 100 roupies.

Cependant, comme rien n'est parfait ici-bas, l'expérience a démontré que cette organisation n'est pas exempte de défauts. En premier lieu, les directeurs choisis sont trop rarement eux-mêmes actionnaires de l'entreprise. De plus, l'emploi des sommes empruntées n'est pas contrôlé comme dans les caisses Raiffeisen et Wollemborg en Allemagne et en Italie ; une moitié sert simplement à rembourser d'anciennes dettes ; d'autres servent à fournir une dot et la proportion des emprunts consacrés à des améliorations agricoles est vraiment dérisoire (1 1/2 p. 100). Enfin tout souscripteur, surtout tout souscripteur prudent et avisé, est poussé à devenir emprunteur; en effet, c'est le seul moyen de se prémunir contre une perte totale de sa mise de fonds en cas de déconfiture de l'association dont il fait partie. Les remèdes à ces défauts sont proposés sous forme d'un projet de loi complétant *The Indian Companies Act* de 1882, inséré à la fin du volume et ne comptant pas moins de 121 articles. Il fixe le maximum proportionnel des emprunts à autoriser, détermine les garanties que doivent présenter les directeurs soumis à un système de roulement, qui les empêche de s'éterniser, et organise des conseils d'administration et la nomination d'inspecteurs ; il charge en outre les autorités locales d'édicter des règlements permettant aux contrôleurs choisis en assemblée générale de contrôler minutieusement toutes les opérations de la Banque et d'assurer la sécurité des actionnaires. Le projet va jusqu'à leur conférer le pouvoir de proposer la mise en liquidation.

L'espace nous manque pour étudier par le menu toutes ces prescriptions ; la compétence pour juger leur raison d'être dans l'Hindoustan, nous manque encore bien davantage. Nous nous contenterons donc de signaler ce livre à l'attention des personnes qui se sont vouées à l'étude des moyens d'organiser le crédit populaire sur des bases larges et sûres et d'exprimer l'espoir qu'on parviendra à mettre ces intéressants ruraux des tropiques à l'abri des manœuvres perfides et des entraînements de leur propre imprévoyance.

E. Castelot.

ECONOMICS, AN ACCOUNT OF THE RELATIONS BETWEEN PRIVATE PROPERTY AND PUBLIC WELFARE (*Études économiques sur les rapports existant entre l'exercice du droit de propriété privée et le bien-être des nations*), par ARTHUR HADLEY, professeur d'Économie politique à l'Université de Yale. G. N. Putnam's sons, New-York et Londres, 1 vol. 1896.

Il est des livres qui éclairent à la façon d'un feu de Bengale; ils projettent une lumière telle qu'elle communique un relief fulgurant aux parties saillantes du sujet, mais laisse le reste dans une ombre impénétrable. D'autres, au contraire, répandent sur l'ensemble une lumière régulière et égale, qui donne une idée exacte des contours et de l'ajustement des parties; l'impression qu'on retient est plus juste et plus complète. Le livre de M. Hadley est de ces derniers. Au courant des doctrines que les trente dernières années ont vues éclore, l'auteur n'est le zélateur exclusif d'aucune; il n'a abdiqué son droit de critique au seuil d'aucune école, pas plus de celle qui part du principe de la sélection naturelle pour expliquer le mouvement contemporain, que de celle qui se complaît dans des analyses subtiles relevant du domaine de la psychologie. Prêt à rendre à chacune l'hommage qui lui est dû, ses propres préférences vont à la méthode d'Adam Smith, c'est-à-dire aux déductions logiques vérifiées au moyen de l'histoire ou de l'observation de la réalité ambiante. Mais ce que M. Hadley n'admet pas, c'est que la science économique soit indépendante de la morale et n'ait pas à se préoccuper de ses préceptes : « Rien de ce qui est moralement mauvais, écrit-il, ne peut être économiquement bon; un tel bienfait économique serait certainement éphémère. Rien de ce qui est mauvais au point de vue économique ne peut être bon au point de vue de l'éthique : dans ce cas aussi, on aboutit bientôt au néant. L'économiste doit se préoccuper des conséquences morales de ses conclusions et le moraliste est tenu de ne pas faire abstraction des conséquences économiques des actes qu'il recommande. »

Nous nous garderons d'autant plus de protester contre ce principe que M. Hadley se cantonne dans le domaine des réalités pratiques; dès sa préface, il nous prévient que son objet principal est d'appliquer les procédés scientifiques récents aux agissements du monde des affaires. Or comme les investissements modernes de capitaux considérables dans d'immenses entreprises ont donné l'essor à de gigantesques spéculations se manifestant surtout par des opérations à terme, ce sujet est un des premiers qui se présente à ses investigations. Les uns les attaquent avec véhémence; d'autres les défendent à titre de système d'assurance contre les mouvements désordonnés

des cours. Sans verser dans le pessimisme, il est permis, toutes les fois qu'il s'agit de pures opérations de jeu, de douter de l'efficacité de ce système et de le considérer comme infiniment plus propre à les faire naître qu'à les prévenir; appliqué aux matières premières employées dans l'industrie, il jette certainement le trouble dans son fonctionnement en déconcertant les prévisions rationnelles des industriels. Là, où une hausse de 3 francs serait naturelle, il en détermine une de 8 à 10, quitte, la liquidation terminée, à tout lâcher de manière à faire éclater une réaction tout aussi excessive. Il entretient ainsi les habitudes d'une vie anxieuse et haletante, funeste à la santé morale de la société. Même le cavalier le plus intrépide s'énerverait à accomplir un long voyage sur une bête ombrageuse, n'avançant que par sauts et par bonds et toujours prête à faire un écart; ses paisibles compagnons de route seraient bousculés à tout bout de champ et ce n'est pas en semblable voisinage que le père de famille soucieux de ses obligations doit accomplir le voyage de la vie. On objectera que chacun est libre de risquer son propre avoir. Il n'y aurait en effet rien à dire si les joueurs n'exposaient qu'eux-mêmes, mais que de fois ils opèrent au moyen des capitaux d'autrui et entraînent dans leur ruine des victimes dignes d'intérêt. Par malheur, nul ne voit comment il serait possible de mettre ces dernières à l'abri de ces répercussions dans un état social et économique où une infinité de capitaux modestes se forment entre les mains d'une foule de bonnes gens incapables de se rendre compte de la manière dont une affaire est ou doit être conduite. La loi peut parfois frapper ceux qui ont abusé de leur crédulité, mais le mal est fait, et la tutelle gouvernementale — les faits le démontrent — est impuissante à le prévenir. C'est l'éducation morale du monde des affaires et l'éducation économique des masses qu'il faudrait fortifier : « Tant que durera l'état d'esprit actuel, dit fort justement M. Hadley, aucune loi ne parviendra à empêcher les excès de la spéculation. Le jour où le sentiment public se sera modifié, une loi deviendra à peu près inutile. » Toutefois, il ajoute, à titre d'avertissement, que si les hommes d'affaire ne se soumettent pas aux préceptes de la moralité commerciale, s'ils n'acquièrent pas la conscience des responsabilités qu'ils encourent, le développement des idées socialistes est inévitable et se chargera de les balayer. Faut-il nous flatter de l'espoir que moralement nous sommes moins malades qu'on ne l'est aux États-Unis? La prédilection enracinée du peuple français pour les placements dits de tout repos semble l'indiquer; seulement ces placements sont trop souvent effectués en fonds d'État, rarement employés d'une manière reproductive, et il peut arriver telle catastrophe où malgré la meilleure volonté du monde, il

serait impossible à l'Etat aujourd'hui le plus florissant de restituer les dépôts qu'il a reçus. L'histoire financière n'est-elle pas le long récit des déboires, des mésaventures et de l'appauvrissement continu des rentiers ?

Quittons ce sujet où nous avons mêlé nos réflexions à celles de M. Hadley. Celui-ci passe ensuite en revue les modes de placement des capitaux, la monnaie, le crédit, les profits, les salaires, les rapports entre le travail et les machines, la coopération, la législation à tendances paternelles, les impôts, bref toutes les questions qui intéressent à la fois la théorie et la pratique. Lui-même appartient incontestablement à l'école libérale, ce qui ne l'empêche pas de chercher à dégager les parcelles de vérité que peuvent recéler d'autres doctrines, les unes au point de vue des principes, les autres au point de vue de la critique ou de l'opportunité. Il n'est pas commode de donner à chacun son dû ; cependant M. Hadley se montre à la hauteur de cette tâche malaisée, qui exige à la fois une absence complète de préventions, une grande souplesse d'esprit et un jugement droit et clairvoyant. Il ne croit pas aux panacées en général, ni aux panacées socialistes en particulier, mais il évite les anathèmes et les excommunications; sachant que Rome n'a pas été bâtie en un jour, il ne conteste pas aux ouvriers le droit de chercher à améliorer leur sort, mais il leur rappelle que celui-ci s'est considérablement amélioré depuis un siècle et les prévient qu'ils font fausse route en tramant la destruction du capital et le bouleversement de la société au lieu de s'efforcer d'accroître la productivité de leur travail ; c'est contre leurs propres intérêts qu'ils agissent en s'ingéniant à la restreindre. Comme son compatriote, M. Patten, il est convaincu que tout accroissement de bien-être se manifeste plutôt par la variété des consommations que par leur quantité : plus logique que M. Patten, il lui reproche à juste titre de ne pas se rendre compte de l'incompatibilité de sa théorie avec sa prédilection avouée pour le système protecteur.

En somme, ce livre s'adresse aux hommes de bonne foi de tous les partis; malgré ses dehors sans prétention, il repose sur un fonds solide de science d'excellent aloi. Invitant à la modération et à la circonspection, s'abstenant de blesser qui que ce soit, il semble que, dans notre temps d'incertitude morale, des écrits de ce genre devraient être universellement lus et goûtés. Mais hélas ! en haut comme en bas, M. Tout-le-Monde a un penchant irrésistible pour les affirmations intransigeantes, qui le bercent de chimères et flattent ses passions ; il lui faut de dures expériences pour s'avouer qu'un aplomb, qui ne doute de rien, ne suffit pas pour résoudre les problèmes complexes de ses destinées.

E. Cheysson.

Bibliothèque de l'enseignement agricole, publiée sous la direction de M. Muntz, professeur à l'Institut national agronomique. — Les vignes américaines. *Adaptation, culture, greffage, pépinières*, par P. Viala et L. Ravoz, 1 vol. in-8. Paris, Firmin-Didot, 1896.

Partout où l'on se livre à la pratique de la viticulture, on connaît, aujourd'hui, les services rendus par les vignes américaines pour la reconstitution des vignobles détruits par le phylloxera. Au début de leur introduction en Europe, elles furent d'abord accueillies avec méfiance par suite de nombreux insuccès qui eurent beaucoup de retentissement.

Ces vignes ont naturellement donné lieu à de nombreuses recherches dont les résultats sont épars dans une multitude de publications. Fort heureusement, MM. Viala et Ravoz — qui ont eux-mêmes fait paraître des travaux de grand mérite sur la matière — dans l'ouvrage qu'ils viennent de publier, ont eu bien soin de réunir toutes ces études et de les exposer d'une manière méthodique.

Dans ce livre où les viticulteurs trouveront de précieux renseignements, MM. Viala et Ravoz n'ont pas eu de peine à démontrer que les échecs qui ont suivi les premiers essais des vignes américaines, doivent être attribués à l'ignorance des propriétés des différentes espèces de cépages inégalement doués sous le rapport de leur résistance au phylloxera, cépages dont ils exposent les caractères et les aptitudes avec un soin méticuleux.

L'ouvrage comprend quatre parties dont la première est consacrée à l'étude des conditions qui influent sur la végétation de la vigne.

Les vignes françaises appartiennent toutes à la même espèce, mais il n'en est pas de même des vignes américaines qui sont nombreuses et ont des exigences variées où le sol joue un grand rôle, circonstance d'abord entièrement méconnue. Aussi les auteurs insistent-ils sur ce point : que le phylloxera n'est pas le seul facteur capable d'entraver le développement de ces vignes étrangères.

L'étude attentive des diverses espèces et variétés de ces cépages a permis de préciser les idées sur leur valeur et partant sur leur adaptation, et le livre de MM. Viala et Ravoz a précisément pour objet de déterminer les éléments qui doivent être pris en considération lorsqu'il s'agit de faire choix d'un cépage pour garnir un terrain quelconque et d'en retirer le plus grand profit possible.

Comme nous venons de le dire, le sol exerce sur les vignes américaines une influence prépondérante ; c'est donc sur lui que l'étude doit d'abord se fixer si l'on veut faire un choix judicieux.

On connaît des variétés qui s'adaptent à des terrains qui diffèrent

tant sous le rapport de leur composition chimique que de leurs propriétés physiques, mais, presque toutes redoutent les sols calcaires où elles sont exposées à la chlorose, affection qui, dès qu'elle sévit avec intensité, peut entraîner la mort des plantes.

Cette maladie est longuement étudiée par MM. Viala et Ravaz et les dommages qu'elle inflige aux sujets envahis, soigneusement détaillés.

On a émis sur les causes qui provoquent l'apparition de la chlorose, de nombreuses théories. Les uns l'ont attribuée au climat, au sol, à l'humidité ; d'autres à l'absence de fer dans la terre, etc. Mais le seul fait qui soit constant, c'est que la maladie ne se montre jamais que dans les sols calcaires où elle se manifeste avec d'autant plus d'intensité que le carbonate de chaux y est plus abondant. Il y a lieu, toutefois, d'ajouter que toutes les causes qui nuisent aux fonctions physiologiques des plantes, aggravent l'affection chlorotique. C'est ainsi qu'agissent le mildiou, le phylloxera, le greffage, les labours profonds.

La deuxième partie s'occupe de l'étude des cépages envisagés au point de vue de leurs propriétés culturales en insistant plus spécialement sur leurs qualités d'adaptation, leur résistance au phylloxera et leur valeur respective pour la reconstitution des vignobles suivant les milieux.

Les auteurs passent successivement en revue les espèces de vignes américaines, les espèces asiatiques, le vitis vinifera d'où sont issues toutes les vignes européennes, les hybrides de vignes américaines et du vitis vinifera.

Les descriptions des principaux cépages sont accompagnées d'excellentes figures représentant les feuilles, les fleurs, les grappes.

Pour donner une idée du soin apporté à cette importante étude, il nous suffira de dire qu'elle comprend à peu près la moitié de l'ouvrage. Les viticulteurs y trouveront des renseignements du plus haut prix, car tout ce que l'expérience nous a appris sur la valeur des cépages aujourd'hui connus s'y trouve consigné. Ils seront ainsi mis à même de faire un choix judicieux adapté aux conditions variées où ils sont appelés à opérer.

Dans la troisième partie, les auteurs traitent de la culture de la vigne. Ils débutent par un tableau qui résume, à l'aide de chiffres, la résistance des différents cépages américains au phylloxera. Ce renseignement est d'une importance capitale, car la première qualité d'un porte greffe ou d'un producteur direct est une haute résistance aux attaques du redoutable puceron ; aussi faut-il avoir soin d'approprier le choix à la nature et aux propriétés physiques du sol.

MM. Viala et Ravaz s'occupent ensuite des défoncements préalables

à l'installation du vignoble, de la fumure, de la plantation, des labours ordinaires, de l'écartement à réserver entre les plants, du provinage et de la qualité des vins des vignes greffées.

On a prétendu que le greffage sur les cépages américains devait exercer une influence fâcheuse sur la valeur des vins. Cette appréhension n'est pas fondée. L'expérience, en effet, a démontré que les vins communs produits par les vignes greffées sont non seulement de qualité égale, mais de qualité sensiblement supérieure aux vins de ces mêmes cépages non greffés, ce qui est dû à une maturité plus précoce. Quant aux vins des grands crus, les nombreuses comparaisons effectuées dans les vignobles à grands vins, Bourgogne, Beaujolais et Médoc, ont établi que la qualité des vins est égale, sinon supérieure avec les vignes greffées à celle des vins de cépages francs de pied.

Dans la quatrième partie, qui termine l'ouvrage, les auteurs étudient le greffage et les pépinières.

L'ouvrage de MM. Viala et Ravoz est excellent dans toutes ses parties, et si tous ceux auxquels il peut fournir des renseignements utiles en font l'acquisition, ils seront, à bref délai, forcés de faire une nouvelle édition.

G. Fouquet.

Organisme et Société, par René Worms. In-8° Paris. V. Giard et E. Brière, 1896.

On a reconnu de tout temps des similitudes entre l'organisme animal et la société humaine. Pour ne pas remonter à Hermès, ni à l'apologue des membres et de l'estomac, ni même à Platon et à Aristote, nous dirons que Bacon et Montchrétien signalent souvent ces analogies; Quesnay, qui a intitulé son principal ouvrage de médecine, *Traité de l'Economie animale*, n'a pas non plus perdu de vue ces ressemblances plus ou moins fidèles lorsqu'il s'est occupé de l'économie politique. Mais ce n'est qu'en notre siècle, depuis que règne le positivisme, que l'on a cherché à développer cette idée avec grand appareil, et à créer une sociologie basée sur la biologie.

La biologie étant peu avancée, — M. Worms convient lui-même qu'elle ne sait pas encore ce que c'est qu'un individu, — même en supposant qu'elle soit la seule base de la sociologie et que l'homme ne soit qu'un animal, comme on le suppose assez généralement, la sociologie court beaucoup de chances de se fourvoyer. Les sociologues ne sauraient donc être trop prudents dans leurs spéculations, et trop réservés dans les applications qui leur paraissent pouvoir en être faites aux sociétés actuelles.

Jusqu'à ce jour, les savants qui se sont occupés de bio-sociologie n'ont pas péché par excès de prudence; ils ont contribué pour leur bonne part aux progrès du socialisme. Si le socialisme est un progrès, rien de mieux; mais l'est-il?...

M. Worms va plus loin que ses prédécesseurs, il procède avec plus de méthode; son livre est tout un système, ou pour mieux dire une partie de système, car on n'y trouve guère que de la description et de la classification, à la mode positiviste; quant à de la vraie science, celle qui consiste à connaître les choses par leurs causes, les positivistes affectent d'en faire peu de cas, ce qui ne les empêche pas de *causaliser* à l'occasion, plus ou moins mal que les autres.

Après une introduction d'une douzaine de pages, M. Worms établit sa théorie générale sur les ressemblances et différences des organismes et des sociétés; dans une seconde partie, il fait l'anatomie des sociétés; dans la troisième, leur physiologie; la quatrième traite de l'origine, développement et classification des sociétés; la cinquième, de pathologie, thérapeutique et hygiène des sociétés. Suit la conclusion. On voit que c'est un cours complet; on se croirait à la Faculté de médecine.

Nous ne pouvons indiquer ici que les grandes lignes de cette théorie et certaines conséquences pratiques qu'en tire l'auteur.

En théorie, M. Worms reconnaît que les ressemblances sont nombreuses et frappantes entre organisme et société; cependant il découvre des différences assez notables pour ne pas assimiler complètement l'une à l'autre. Il y a plus de distance entre l'animal et le social qu'entre le végétal et l'animal. La société est donc un organisme, mais un organisme à part, un supra-organisme. Jusqu'ici nous sommes assez d'accord, et nous devons reconnaître que l'auteur traite son sujet, à ce point de vue, plus complètement, plus savamment et plus logiquement que plusieurs de ses contemporains, notamment ceux dont il parle dans son *appendice*.

Mais quand nous arrivons aux conséquences pratiques, nous voyons M. Worms retomber au niveau de ses confrères, avec cette différence que les conclusions de ceux-ci étaient souvent d'accord avec leurs principes, qui étaient faux; tandis que, de principes vrais, M. Worms tire des conséquences illogiques.

L'auteur nous montre très bien qu'il n'y a pas opposition entre l'individu et la société, pas plus qu'entre les membres et le corps; l'opposition n'existe qu'entre le citoyen et le gouvernement. Voilà qui est bien; mais lequel des deux a tort? qui les conciliera? qui sera juge entre eux? M. Worms ne s'inquiète point de cela, et nous voyons plus loin que, sans en donner aucune raison, il place le gouvernement au-dessus de l'individu; par conséquent, il le fait juge et partie.

Pour résoudre l'antagonisme qui existe entre le citoyen et son gouvernement, il faudrait connaître la nature de l'un et de l'autre, la nature intime et non pas seulement l'extérieure, la psychologie, et non l'anatomie et la physiologie. Or, à cet égard, M. Worms nous laisse dans l'ignorance, pour ce qui est du gouvernement, et nous met dans l'embarras du choix pour le citoyen. Il nous dit, page 371, que l'homme est égoïste : « C'est un des plus fâcheux travers de l'homme d'être sans cesse porté à ne regarder que soi, et cette façon étroite et exclusive d'envisager son intérêt le lui fait mal comprendre; » mais dès la page 372 l'auteur nous rassure, ou plutôt se contredit : « Faire le bonheur de nos semblales, c'est nous donner à nous-même le plus intime et le plus durable à la fois de tous les plaisirs... Solidarité et individualisme sont fort loin d'être incompatibles. Agir par solidarité avec nos semblables, c'est les amener à agir par solidarité avec nous. »

Maintenant, choisis si tu l'oses. Si le citoyen est bon, le gouvernement qui est composé de citoyens, le sera aussi ; mais alors, à quoi servira-t-il ? Et si le citoyen est mauvais, que sera-ce des citoyens gouvernants qui, par situation, seront débarrassés de tout frein ? On voit que M. Worms aurait dû consacrer une sixième partie de son ouvrage à la psychologie individuelle et sociale. Faute de cela, l'auteur tombe dans des conclusions manifestement erronées.

Dans l'ordre économique, par exemple, « le principe *sacro-saint* de la concurrence doit disparaître et faire place à un principe tout contraire, celui de la différenciation complète des travaux. » Supposons que la concurrence soit mauvaise, comment arriver à la différenciation complète des travaux ? Pour supprimer toute concurrence, il faudrait qu'il n'y eût qu'un boulanger, qu'un boucher, qu'un épicier, qu'un cordonnier dans chaque localité, et que ces localités n'eussent aucun rapport entre elles.

M. Worms ne résout pas cette difficulté, et pour cause, mais un peu plus loin il se contredit en préconisant le libre-échange. « Nous avons le ferme espoir de voir un jour admise universellement la doctrine du libre-échange. » Mais, malheureux ! vous aller mettre tous les hommes du globe en concurrence entre eux. Direz-vous que chacun n'achètera que les objets qu'il ne produit pas lui-même ? C'est déjà ce que nous faisons ; vous n'y changez donc rien.

Une autre réforme hygiénique à introduire dans la société, c'est de conjurer la lutte des classes. M. Worms n'a pas fait de grands efforts d'esprit pour découvrir les moyens qu'il propose à cet effet : encourager la participation aux bénéfices, favoriser les sociétés coopératives. Qui encouragera ? Qui favorisera ? L'auteur ne le dit pas là même, mais un peu plus loin il attribue à l'Etat, c'est-à-dire au gouvernement, le rôle de pourvoir à l'ordre et au progrès.

Réservons l'ordre, puisque l'auteur ne discute pas ce point : mais le progrès ? Qu'est-ce que le progrès ? L'Etat peut-il le réaliser ? Il ne paraît pas que M. Worms y ait une très grande confiance, puisque, oubliant que le gouvernement et le citoyen sont en antagonisme, il les réunit pour coopérer à cette œuvre si importante et si pressante, paraît-il.

Malheureusement, ces deux facteurs sont inconciliables : toujours et partout l'un tue l'autre ; on sait par expérience que la concurrence de l'initiative privée, qui y va de sa poche, avec l'Etat, qui travaille aux frais des contribuables, est insoutenable. L'Etat protège l'Eglise, il tue la religion, il la cristallise et en fait une superstition, et il empêche toute nouvelle religion de naître. L'Etat ouvre des écoles ? L'initiative privée ferme les siennes : consultez les statistiques de l'enseignement libre, surtout depuis vingt ans. Il encourage telle industrie, tel commerce ? Il en ruine d'autres qui n'avaient pas besoin de ses encouragements, mais qui ne peuvent ou ne veulent pas supporter ses exactions au profit des industries protégées.

C'est bien ici que la « sacro-sainte » concurrence est funeste et doit disparaître. Il faut choisir pour l'œuvre de progrès : ou tout par l'Etat, ou tout par les particuliers. Il n'y a pas de milieu et les socialistes ont au moins le mérite d'être logiques. Leur tort consiste à ne pas voir que c'est précisément l'intervention de l'Etat dans les œuvres de prétendu progrès qui engendre toutes les injustices, les iniquités, les grandes fortunes mal acquises et beaucoup d'autres maux dont ils se plaignent, sans en comprendre la cause et en demandant leur aggravation. Ils sont persuadés, et je crois que M. Worms n'est pas loin de partager leur opinion, qu'il suffit qu'un homme devienne gouvernant, législateur ou administrateur pour avoir du même coup la science infuse, savoir ce qui est progrès et pouvoir le réaliser.

M. Worms propose quelques autres réformes, — telles que d'attribuer à l'Etat les héritages des gens qui meurent sans proche parent, — qui prouvent, ainsi que les précédentes, que la sociologie est encore loin de former une science positive ; si elle veut le devenir, il faudra qu'elle s'inspire moins, à mon avis, de la biologie que de la psychologie. Cela ne m'empêche pas de reconnaître qu'on ne peut pas tout faire en un jour et que, si M. Worms a tiré de son étude des conclusions précipitées, il n'a pas moins fourni une importante contribution à la science qui fait l'objet de sa prédilection.

ROUXEL.

Essai sur une restauration bourgeoise, par P.-C. Laurent de Villedeuil. Deuxième fascicule, in 16, Paris. L. Sauvaitre, 1896.

Nous avons parlé du premier fascicule de cet ouvrage. Le second contient les onze chapitres suivants : 1° Dette flottante. 2° Dépenses publiques. 3° Chemins de fer. 4° Colonies. 5° Saisie mobilière. 6° Travaux publics. 7° Propriété littéraire et artistique. 8° Manufactures de l'État. 9° Théâtres subventionnés. 10° Cultes. 11° Pays électoral. On n'aperçoit pas d'ordre rigoureux dans ces matières ; mais la variété ne déplait pas, quand les sujets sont bien traités ; or, ce n'est pas l'esprit qui manque dans ces essais.

En fait d'impôts, l'auteur est d'avis que qui profite des services de l'État les paie ; 500.000 personnes par an ont recours à la justice civile et commerciale. Pourquoi faire payer leur part de ce service aux gens qui, n'ayant rien, n'ont pas de procès, et à ceux qui, ayant quelque chose, ne sont pas chicaneurs ? Dans le même cas se trouvent les dépenses d'enseignement secondaire, supérieur et professionnel, et celles relatives à l'industrie, à la littérature et aux beaux-arts. « C'est un véritable crime que de prendre un tantième quelconque dans la huche du paysan.... pour subventionner de la musique allemande à l'Opéra, de la musique italienne à l'Opéra-Comique, ou des platitudes moliéresques à la Comédie-Française. »

M. Laurent de Villedeuil trouve que nos colonies sont une source de dépenses excessives et mal placées, une cause de démoralisation, et un danger pour la métropole en cas de guerre. Dans nos 19 colonies éparpillées en tirailleurs un peu partout, il y a 20.000 Français. dont 10.000 transportés ou relégués, 5.000 fonctionnairss et 5.000 citoyens travaillant pour leur compte. « Ces 5.000 Français nous coûtent 14.000 francs par tête et par an ! »

Les chapitres sur les manufactures nationales et les théâtres subventionnés seraient à copier intégralement si c'était ici le lieu Ces institutions étaient des services spéciaux de la maison royale, que le snobisme révolutionnaire a respectées ; elles n'ont plus aucune raison d'être, et si la monarchie existait encore, il y a beau temps qu'elle les aurait supprimées. « Déjà en 1788, l'administrateur de la maison du roi avait proposé de s'en rapporter à l'industrie privée du soin de fournir les résidences royales de tentures et de porcelaines, comme celle-ci le faisait pour les meubles, les bronzes, les étoffes, l'orfèvrerie. » Heureusement que la grande Révolution et survenue pour « rafistoler les débris du trône ».

Mais les progrès des arts libéraux, vous n'y pensez pas ? Si le rond de cuir ne les protégeait, ne voyez-vous pas qu'ils tomberaient en décadence,

car le peuple est trop stupide pour les soutenir? Cette merveilleuse raison ne touche pas M. Laurent de Villedeuil. « Il n'y a, dit-il, dans cette sollicitude théâtrale, qu'une manifestation de la manie simiesque de jouer au Louis XIV sous la République, en vertu de l'axiome: « C'est nous qui sont les princesses. »

Attaquer la République ! Mais c'est une si bonne femme ! Pour vous punir de votre impertinence, monsieur le frondeur, vous n'aurez pas de billets gratuits, vous irez vous coucher sans théâtre. Na !

Le suffrage universel même ne trouve pas grâce devant notre restaurateur bourgeois. Il ne s'agit pas de le restreindre; au contraire, qui paie a le droit de contrôler l'usage qui est fait de ses deniers; les criminels qui ont subi leur peine ne cessant pas d'être contribuables, ne doivent pas être exclus de l'électorat. A plus forte raison les femmes. « Après tous les hommes, toutes les femmes; après toutes les femmes tous les enfants, car nous ne tarderons pas à entendre aussi revendiquer ce droit, et il est absurde que le mâle soit admis dès l'âge de seize ans dans l'armée de mer et dès l'âge de dix-huit dans l'armée de terre, et que bon pour verser son sang, il ne le soit plus pour déposer un banal bulletin dans le récipient électoral. »

Seulement, « quand la souveraineté nationale sera ainsi disséminée entre tous les êtres humains peuplant la France, on sentira la nécessité d'une sélection. C'est de la démocratie illimitée des premiers âges qui sortirent en leur temps l'aristocratie et la tyrannie. » Reste à savoir si le résultat de la sélection électorale sera la crème ou la lie du corps démocratico-social.

ROUXEL.

ESCRITOS DEL EXCMO. Señor D. MANUEL DURAN Y BAS, segunda série. ESTUDIOS MORALES, SOCIALES Y ECONOMICOS CON UN PROLOGO de D. FEDERICO RAHOLA, in-8°, Barcelona, impr. barcelonese, 1895.

Les œuvres de M. Manuel Duran y Bas sont publiées par souscription de ses nombreux admirateurs. La première série ne nous est pas parvenue; elle traite, paraît-il, des questions juridiques. La seconde série que nous avons sous les yeux est relative aux questions morales, sociales et économiques. Parmi les études morales sont à signaler : la doctrine morale de Saint-Thomas d'Aquin, qui est à peu près la perfection du genre d'après l'auteur; la nécessité de l'action catholique pour résoudre la question sociale ; l'influence de la philosophie chrétienne sur les Codes et les institutions pénitentiaires. Les études sociales traitent des fonctions des individus et des corporations dans

l'œuvre du progrès social ; du socialisme contemporain ; du principe fondamental organique des sociétés humaines ; de l'action de l'Etat selon la science contemporaine, etc. La principale étude économique a pour titre : Le problème économique.

M. Duran y Bas est adversaire du réalisme qui nous enchaîne à la matière et qui se traduit en un système philosophique esclave du fait et en une politique de purs intérêts matériels. Comme l'indique déjà l'ordre des sous-titres, l'auteur subordonne la sociologie à la morale et l'économie à la sociologie.

Notre cher maître, dit M. Rahola dans son prologue, dans tous ses écrits économiques, sans méconnaître que la richesse est un puissant levier pour le progrès social des nations, le facteur qui facilite au plus haut degré l'emploi des forces naturelles et l'utilisation des énergies humaines, n'a jamais perdu de vue la fin morale à laquelle doivent s'appliquer les biens matériels, sans laquelle ils sont cause de corruption et de mal être.

Pour atteindre cette fin morale, M. Duran y Bas ne voit rien de mieux que le protectionnisme, si ce n'est même le socialisme. L'école protectionniste n'est pas purement économique, dit-il, mais gouvernementale. L'existence de la société est nécessaire, et non contingente ; et ce qui est nécessaire est créé par Dieu et non par les hommes, la société est d'origine divine ; elle existe pour une fin dans le plan général de l'univers et elle a des lois naturelles d'existence qui varient dans leur application, mais qui maintiennent immuable ce qui est d'institution divine. L'autorité est une de ces lois naturelles de la société. Cette autorité a un double rôle à remplir qui est aussi une loi naturelle : la bienfaisance et la défense : la première pour le faible, la seconde contre l'ennemi. L'autorité doit favoriser le travail national, d'où le protectionnisme, elle doit même aller plus loin : il ne suffit pas que l'État assure la vie, il est encore indispensable qu'il garantisse le travail, unique base de l'existence, afin d'éviter que surviennent la pauvreté et la servitude dont l'origine est dans la fatale prédominance du plus fort quand il ne rencontre pas d'obstacles qui l'arrêtent. L'État ne peut pas rester les bras croisés devant cette lutte inégale.

Ces aphorismes nous conduisent, comme on voit, en plein socialisme d'État.

D'après ce résumé succinct, on peut voir que M. Duran y Bas suppose trois points : 1° qu'il y a des faibles dans la Société, c'est-à-dire que les diverses facultés physiques, morales et intellectuelles ne sont pas proportionnées aux besoins et distribuées de manière à ce que la lutte pour la vie soit égale ; 2° qu'il y a des ennemis, c'est-à-dire que les forts abusent de leur force pour exploiter les faibles, qui, eux, n'abu-

sent jamais de la ruse ou d'autres moyens où la force physique n'a rien à voir ; 3° que, en admettant la réalité des deux présentes hypothèses, l'interposition de l'État entre les forts et les faibles rétablit l'égalité supposée rompue.

Or, pour qui connaît l'histoire, il est de fait que le Pouvoir et la Législation ont toujours tourné à l'avantage des plus forts et des plus riches, et que, par conséquent, l'ingérence de l'État est toujours allée contre le but qu'on s'en proposait. Je sais bien que l'on nous promet qu'à l'avenir il n'en sera plus ainsi : « Otez-vous seulement de là, que je m'y mette, et vous allez voir comme tout marchera bien ! » Mais il y a des siècles que l'on nous répète cela ; c'est le prétexte de tous les changements de gouvernements et de ministères, et nous en sommes toujours au même point ; nous pourrions même dire que, plus nous allons, plus nous nous éloignons de l'idéal dont on nous promet la réalisation.

Nous ne sommes donc nullement disposés à croire que le système de M. Duran y Bas ramènera l'harmonie universelle. Cette réserve capitale étant faite, nous devons convenir que ses études morales, sociales et économiques contiennent des vues très intéressantes dans les détails, mais elles se trouvent en contradiction avec les principes susexposés, ou elles n'ont aucun rapport nécessaire avec eux. Le protectionnisme est un fait ; le socialisme en sera bientôt un autre ; mais un fait peut être bon ou mauvais, et nous croyons bien que le fait protectionniste et le fait socialiste sont de ce dernier genre ; en tout cas, rien n'indique que la théorie de la protection soit, comme le dit l'auteur, une vérité historique, une vérité pratique, une vérité scientifique, une vérité politique et une vérité juridique. Si le protectionnisme était une vérité, il y a assez longtemps qu'il règne sur les peuples civilisés pour que tout le monde ait pu le reconnaître comme tel ; il n'y a que les vérités qui sont au fond des puits que personne ne voit, sauf quelques rares voyants.

Rouxel.

Viagem a um paiz de selvagens, por Oscar Leal. In-16°. Lisboa. Ant. Pereira, 1895.

Ce voyage dans un pays sauvage a eu pour but de reconnaître les régions arrosées par le Tocantins. Le Tocantins est un fleuve de l'Amérique du Sud que les géographes les plus renommés considèrent comme un affluent du fleuve des Amazones. Après l'avoir exploré, M. Leal affirme que c'est plutôt le fleuve des Amazones qui est tributaire du Tocantins. Ce majestueux « rio », qui baigne une des plus

belles régions du monde, a, dans sa partie basse, une largeur moyenne de 1.800 mètres ; son courant est de 1.500 mètres à l'heure; il est parsemé d'îles et d'archipels couverts de la végétation la plus luxuriante.

Dans le cours de son excursion, le bateau qui portait M. Leal ayant subi des avaries, on est obligé de le réparer et, pour cela, de séjourner quelque temps parmi une tribu de sauvages, les Apinagés. Là, le mariage est obligatoire et gratuit. « Les Indiens ne comprennent pas que l'homme puisse vivre sans compagne. » M. Leal se trouve ainsi mis en demeure d'épouser Aygara, fille putative du cacique. Notre voyageur profite de ses loisirs pour étudier et décrire la vie de ces sauvages, qu'il ne paraît pas loin de préférer à la nôtre. Il trouve plus de grandiosité dans les scènes de ces pays que dans les salons, où tout est faux et menteur, « fruit des sociétés corrompues. »

Le bateau radoubé, il faut quitter les Apinagés et Mlle Aygara, et continuer l'excursion. M. Leal ne raconte pas seulement les péripéties de son voyage, qui sont nombreuses, il décrit les qualités des terres, la faune et la flore des régions parcourues, où croissent en abondance la canne à sucre, les céréales, le manioc, le cacao. etc. Comme intermède, nous trouvons un chapitre sur l'origine des Américains. On suppose qu'ils proviennent de l'Asie ; on pourrait tout aussi bien supposer que les Asiatiques proviennent de l'Amérique. M. Leal incline même beaucoup vers cette opinion. En Amérique, comme en Asie, dit-il, on rencontre les vestiges d'une civilisation préhistorique, et il ne serait pas difficile à l'archéologue de fournir les preuves que l'Amérique a été habitée et a connu les merveilles de la civilisation longtemps avant l'Europe, de sorte que le nouveau monde n'est pas l'Amérique, mais l'Europe. Cependant M. Leal veut bien concéder la même antiquité aux deux faces de notre globe. L'américain est fils de sa terre aussi bien que l'européen. « La création ne s'éteint pas, et ses effets se succèdent en interminables transformations. »

Dans un chapitre intitulé : *Une découverte*, je m'attendais à trouver véritablement quelque chose de tout nouveau, d'absolument inconnu des deux mondes ; mais non, la nouveauté n'est que relative. La découverte en question est l'*ypadù*, et l'hypadù n'est autre chose que la coca, qui croît aussi naturellement au Brésil qu'au Pérou, et dont les naturels connaissent les propriétés. On connaît les vertus attribuées par les voyageurs à la coca : grâce à elle, on peut passer des jours entiers sans manger ni dormir ; les Indiens parcourent rapidement des centaines de lieues, se nourrissant à peine de quelques végétaux, non seulement sans souffrir de la faim, mais sans éprouver de fatigue, et

sans être incommodés par le froid ni par les intempéries des saisons et des diversités de climats.

S'il en est ainsi, si l'on peut non seulement vivre, mais se livrer à de longs et durs exercices sans manger, et sans résorber sa réserve, voilà, encore une fois, les lois de la comptabilité physiologique renversées. Ce n'est pas tout : les lois de la sociologie le sont aussi, la question sociale est résolue. Il ne s'agit plus que de cultiver la coca sur une grande échelle pour contenter tous les appétits. Ce n'est donc pas sans raison que les Indiens font de l'ypadu le symbole de la divinité.

Le livre de M. Oscar Leal est orné de gravures parmi lesquelles se trouvent : le portrait de l'auteur ; celui d'une sauvagesse quelque peu sorcière qui répond au nom de Cararay ; et celui d'Aygara, vers laquelle retourne quelquefois la pensée de M. Leal. « Je pensais que jamais je ne rencontrerais une femme aussi dévouée, aussi fidèle et aussi bonne qu'Aygara, dans les sociétés civilisées, mais corrompues de ce siècle. » Et, dans un moment de détresse : « Je me rappelai encore Aygara. Ah ! si elle connaissait ma triste situation, avec quel empressement et quel plaisir elle viendrait à mon secours ! » Pauvre Aygara ! Fasse le ciel que la vie sauvage rende ta mémoire courte.

ROUXEL.

LA PRODUZIONE E IL COMMERCIO MONDIALE DEI CEREALI E LE QUISTIONI RELATIVE per ORESTO BORDIGA, 1 vol. in-folio, Napoli, Cooperativa Tipografica, 1895.

Après un quart de siècle de libre-échange relatif qui a remédié aux disettes, qui a unifié les prix sur toute la surface du globe et qui les a égalisés d'un bout de l'année à l'autre dans chaque pays en particulier, devons-nous revenir au bon vieux temps où chaque pays devait produire son blé, où les uns mangeaient du pain de racines de fougère avec de l'herbe, lorsque la récolte manquait, pendant que les voisins se voyaient obligés de donner leur surabondance de blé aux bestiaux? La question se pose et M. Bordiga la résout négativement.

Les taxes douanières n'ont pas produit les effets qu'en promettaient leurs partisans ; on les rendrait tout à fait prohibitives qu'elles ne les produiraient pas encore et qu'elles engendreraient une foule de maux que l'on ne promet pas. Que faut-il donc faire ? Peut-être suffirait-il de laisser faire et de laisser passer. Voyons ce qu'en pense M. Bordiga.

Il n'était pas difficile de prévoir que les droits de douane sur les blés allaient fomenter la culture de cette céréale dans les pays étrangers,

que les terres inférieures seraient emblavées et que le rendement à l'hectare diminuerait en proportion. C'est effectivement ce qui est arrivé dans plusieurs pays protectionnistes et notamment en Italie.

Les statistiques les plus récentes sur la production *granaire* nous apprennent, d'une part, que le nombre d'hectares cultivés en froment a suivi ce progrès : en 1890, 4.407.403 ; en 1891, 4.502,036 ; en 1892, 4.529.574 ; en 1893, 4.556.396 ; en 1894, 4.573.834 ; d'autre part, le nombre de mille hectolitres produits est représenté par les chiffres correspondants qui suivent : en 1890, 46.320,4 ; en 1891, 49.852,5 ; en 1892, 40.767,0 ; en 1893, 47.653,8 ; en 1894, 44.180,0. On voit que le rendement n'augmente pas dans la même proportion que l'étendue cultivée.

M. Bordiga nous donne le tableau suivant du rendement par hectare dans les principaux pays d'Europe : Danemarck, 23,65 ; Grande-Bretagne, 23,80 ; Hollande, 23,17 ; Belgique, 22,40 ; Allemagne, 17,60 ; France, 15,52 ; Autriche-Hongrie, 15,30 ; Italie, 10,36 ; Espagne, 10,00 ; Russie, 9,60. Si les droits protecteurs avaient pour effet d'améliorer l'agriculture, les pays les plus protégés devraient avoir les plus forts rendements ; mais le tableau nous prouve que c'est tout juste le contraire : ce sont les pays de libre-échange qui ont l'agriculture la plus perfectionnée et les rendements les plus élevés.

Les protectionnistes nous assuraient que les droits de douane empêcheraient les prix du blé de s'avilir davantage. Le tableau que nous présente M. Bordiga prouve tout le contraire. Ce résultat était d'ailleurs facile à prévoir : pour que les prix d'une denrée se relèvent, il faut, toutes choses égales d'ailleurs, que la quantité produite diminue ; or, les taxes n'influent en rien sur la production extérieure et, nous venons de le voir, elles surexcitent la production intérieure. Elles doivent donc avilir les prix de vente, tout en élevant les prix de revient.

Le système protecteur devait encore remédier à la crise, favoriser le travail national. En réalité, les taxes ont fait diminuer les importations étrangères ; mais elles ont encore plus diminué les exportations nationales. Ce phénomène est bien connu et bien démontré par ces idéologues d'économistes. Il y a longtemps qu'ils ont prononcé cet axiome de cuisinière : que les étrangers ne nous donnent pas leurs produits pour nos beaux yeux et qu'en refusant les leurs nous les empêchons de prendre les nôtres.

Il y a plus, ils usent de représailles. Supposez que les Européens taxent les produits agricoles des Américains. Non seulement ceux-ci leur rendront la pareille en taxant les produits industriels de l'Europe, mais ils établiront chez eux des industries similaires. Tout le monde

sera plus mal servi, ce sera un surcroît de mal-être pour tous, un gaspillage insensé de travail et de capital. Et finalement il pourra bien arriver que l'Amérique se trouvera un jour en mesure d'inonder l'Europe de ses produits industriels aussi bien que de ses denrées agricoles, et c'est l'Europe qui l'aura voulu. Le régime protecteur nuit donc à la fois au commerce intérieur et au commerce extérieur du pays protégé.

Si quelqu'un doutait de cette conclusion, il n'aurait qu'à examiner quels sont les pays d'Europe qui se trouvent dans un plus grand état de prospérité, et il constaterait, comme le fait notre auteur, que ce sont les pays libre-échangistes : l'Angleterre, la Hollande et la Belgique. Le *Cobden-Club* publie chaque année une série de statistiques pour démontrer les effets salutaires d'une politique économique libérale. D'après les plus récentes de ces statistiques, les importations de l'Angleterre, de 1860 à 1893, ont augmenté de 5.253 millions à 10.126, et les exportations de 4.113 à 5.462, après avoir atteint presque 8 milliards en 1889-90.

M. Bordiga donne aussi le tableau du progrès des salaires et des consommations individuelles dans le même pays. Les salaires ont cru dans une proportion qui varie entre 10 et 56 p. 100, pendant que la durée de la journée diminuait. Les consommations individuelles en 1863 et en 1889 sont représentées ainsi : lard, en 1863, 1,2; en 1889, 5,6; beurre 1,8 et 4,1 ; fromage, 1,4, 2,5; café, 0,4, 0,3; grain et farine, 62,3, 97,5; œufs, 22,2, 29,8 ; riz, 0,9, 4,3 ; sucre, 18,0, 34,4 ; thé, 1,5, 2,2 ; tabac, 0,6, 0,7 ; vin 1,8, 1,7; viande, 4,1, 16,4. Dans les pays protégés, en Italie notamment, la consommation de blé même diminue et le peuple est obligé de se rejeter sur des graines inférieures, au détriment de sa santé.

Le régime protectionniste ne remédie donc point aux maux dont nous nous plaignons ; au contraire, il les aggrave ; c'est un remède empirique et non scientifique. Pour trouver le vrai remède, il faut remonter aux causes du mal. Ces causes sont de deux sortes : naturelles et artificielles.

La découverte de l'Amérique est un fait accompli. Ce fait est peut-être regrettable, les protectionnistes trouvent sans doute que la surface du globe est trop étendue ; mais nous n'y pouvons rien et il faut prendre notre parti de ce fait et de ses conséquences.

Si le développement et le perfectionnement de l'industrie, du commerce et des moyens de communication avaient été abandonnés à l'initiative privée, ils ne se seraient opérés que graduellement, l'agriculture européenne aurait eu le temps de se modifier sous l'influence peu active de la concurrence américaine, l'union économique des deux

hémisphères se serait faite sans secousses, sans crises. Mais il a fallu que les protectionnistes fissent intervenir le gouvernement dans la construction et l'exploitation des moyens de transport de terre et de mer, des ports, etc. Ça été une véritable orgie de grands travaux, d'emprunts à jet continu, de gaspillages d'hommes et de capitaux. La conséquence forcée de ce système était le rapprochement des peuples ; et maintenant que le fait est accompli, il en est comme de la découverte de l'Amérique, il n'y a plus moyen de revenir en arrière.

N'est-il pas absurde, d'une part, de construire des ports et des navires, de donner des subventions à la marine marchande, de promouvoir tous les grands travaux imaginables pour faciliter les communications entre peuples et, d'autre part, par des barrières de douane d'empêcher les produits étrangers d'entrer et les produits nationaux de sortir. Par ce moyen on inutilise les grands travaux et l'on se met dans l'impossibilité de rentrer dans leurs frais d'établissement et même de payer les intérêts des emprunts contractés pour les établir.

Une autre cause de notre infériorité économique sur laquelle M. Bordiga insiste avec raison, c'est l'énormité des dépenses publiques. « Ce que les Etats absorbent aujourd'hui de richesse n'a d'exemple en aucune époque historique du monde. Notre pays (l'Italie) qui, en 1881, avait un budget de 1.250 millions, en a maintenant un de quasi 1.800, sans compter les budgets communaux et provinciaux qui, eux aussi, augmentent continuellement. La France qui, en 1878, avait un budget de 2.700 millions en a maintenant un d'environ 3.500. En 1885, les dépenses publiques de l'Europe ne montaient qu'à 20 milliards et en 1892 elles sont de 22... Quand on pense que le gouvernement et la défense coûtent à chaque Européen plus de 60 lires par an pour les seuls gouvernements centraux et près de 80 avec la quote des administrations locales pour lesquelles chaque famille de 4 personnes 1/2 doit payer environ 350 lires annuelles de taxes directes et indirectes, on comprend qu'il y a là une des principales causes de la crise qui nous tourmente. »

La baisse du prix des céréales et de bien d'autres produits dépend des progrès accomplis dans l'agriculture, l'industrie et les transports. A ces maux il n'y a pas de remèdes et il n'en faut pas, car ce sont des biens. Les prix des céréales ne remonteront donc pas, les choses restant dans cet état ; les pays d'outre-mer sont loin d'être assez peuplés pour ne pouvoir plus nons envoyer de blés ; des siècles nous séparent de cette époque. Nous n'avons donc qu'une bonne chose à faire, c'est d'accepter leurs blés ; s'ils veulent nous les donner pour rien, tant mieux pour nous ; s'ils ne veulent pas, ils choisiront parmi nos pro-

duits ceux qu'ils auront plus d'avantage à acheter qu'à fabriquer eux-mêmes et nous serons tous contents.

Alors, vont s'écrier les protectionnistes, que ferons-nous de nos terres ? Nous les laisserons se reposer, s'il n'y a pas lieu de les cultiver elles n'en seront que meilleures plus tard, le jour où le Nouveau-Monde surpeuplé aura besoin de venir chercher des céréales dans le vieux. Mais il y a bien d'autres cultures possibles que celles des céréales. M. Bordiga conseille de faire de la sylviculture, de l'horticulture, de la viticulture, de l'oléiculture, etc., tout, excepté de la *prohibiculture*, car le régime prohibitif vers lequel nous marchons bon pas ruinerait tout notre commerce international, nos ports, nos navires, nos voies de communication: ce qui ne nous dispenserait pas de payer les intérêts des capitaux empruntés pour les construire ou de faire banqueroute. Il est absurde de demander à notre sol les denrées que nous pouvons avoir à meilleur compte au dehors. Restreignons donc la céréaliculture aux meilleures terres et laissons entrer les blés étrangers et sortir d'autres de nos produits en échange ; imitons l'Angleterre, la Belgique et la Hollande qui ne se trouvent pas trop mal de ce régime.

Cependant M. Bordiga ne demande pas que l'on revienne brusquement au libre-échange ; il consent à ce qu'on n'y arrive que graduellement, afin de diminuer les secousses et les déplacements douloureux. Une question vaudrait la peine d'être traitée : serait-il préférable de revenir au libre-échange graduellement ou brusquement et sans transition ? Je me contente pour le moment de la poser.

ROUXEL.

IL PROBLEMA AGRICOLE E L'AVVENIRE SOCIALE, per FILIPPO VIRGILII, in-16° Palermo. R. Sandron, 1895.

Il existe un parti agraire à la Chambre d'Italie ; mais, à peu près comme en France, il se contente de demander l'augmentation des droits de douane et le retour au bimétallisme, et avec cela il croit sauver la patrie. M. Virgilii n'est pas de cet avis ; l'industrie agricole doit trouver en elle-même les éléments les plus solides et les plus sûrs de sa prospérité ; mais il faut l'étudier avec soin pour découvrir ce secret. C'est ce que fait l'auteur, en s'inspirant des travaux et des expériences d'un de ses amis, agronome pour de bon, M. Solari, qui obtient couramment 40 hectolitres de blé à l'hectare et qui peut même nous présenter des épis de 120 grains. M. Solari croit pouvoir arriver à les avoir tous aussi bien garnis, et alors, sa production sera de 150 hectolitres par hectare.

Le principal objet du livre de M. Virgilii est de faire connaître les

moyens et procédés à employer pour obtenir de si beaux rendements; en conséquence, il traite des agents de la production, du rôle de l'azote dans l'économie agraire, du système Solari dans la pratique agricole, des résultats obtenus en Italie par ledit système, et de ses effets économiques. Ces considérations concernent les spécialistes, qui doivent les lire à la source, ils ne regretteront pas leur peine. Pour nous, nous nous bornerons à dire quelques mots des idées générales de l'auteur en économie.

M. Virgilii reproche à la politique de son pays de donner trop à l'apparence, de vouloir jouer à la grande nation. Nous nous sommes abandonnés, dit-il, à l'orgie du luxe : luxe dans toutes les manifestations de notre vie politique et économique; luxe de l'alliance avec les deux empires de l'Europe centrale; luxe d'une armée nombreuse, avec tout ce qui s'ensuit; luxe d'un immense palais pour le ministère des Finances; luxe coûteux et fatal de voies ferrées électorales; luxe insensé de transformer un pays naturellement agricole en un pays industriel par force. Il résulte de là un vrai gaspillage de la richesse publique et un empêchement à sa reproduction.

Il est urgent de revenir à une économie mieux entendue, de subordonner le superflu au nécessaire, d'encourager l'agriculture plutôt que l'industrie, et, entre les diverses branches de l'économie agraire, la culture des céréales de préférence aux récoltes voluptuaires. Il est intéressant de savoir qu'en quelques points de la Sicile on loue l'hectare de jardin plus de 3.000 lires et qu'un *rosaire* (*rosaio*, terrain planté de rosiers) de la Ligurie occidentale donne jusqu'à 5.000 lires de bénéfice net par hectare; mais M. Virgilii estime qu'il vaut mieux appliquer ses capitaux au perfectionnement de la céréaliculture, qui est encore à son état primitif et rudimentaire.

Parlez-moi de la France; voilà un pays qui encourage l'agriculture : en 1825, l'enseignement agricole ne figurait dans le budget français que pour 276.241 francs; aujourd'hui, plus de quatre millions lui sont accordés. Faisons donc de même en Italie : au lieu de subventionner des théâtres, des expositions artistiques, des courses de chevaux et de vélocipèdes, subventionnons l'agriculture, ouvrons des écoles d'agronomie.

Si M. Virgilii était aussi savant en économie qu'en agronomie, il saurait que le superflu se subordonne de lui-même au nécessaire, pourvu qu'on ne l'empêche pas, et que malgré — ou à cause — le budget de l'enseignement agricole en France, les cultivateurs français se plaignent plus qu'en 1825 et avec plus de raison. Mais il ne paraît pas que l'auteur du *Problème agricole et l'avenir social* ait beaucoup étudié l'économie politique. Il est pourtant libre-échangiste, mais c'est

par tempérament, car il se déclare socialiste et même collectiviste «sous le contrôle du peuple». Je vous demande un peu ce que pourrait le contrôle du peuple sur la gestion et la distribution de la propriété foncière accaparée par l'État!

ROUXEL.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Il risparmio nella economia pura per il Dott. Giovanni Montemartini, con prefazione del Dott. Carl Menger, in-8° Ulrico Hoepli, 1896. Milano. — Tout un volume de XX-216 pages sur l'épargne, c'est beaucoup ; aussi la question est-elle traitée sous toutes ses faces. La première partie parle de la nature et de la fonction économique de l'épargne ; la seconde envisage l'épargne dans l'économie subjective ; la troisième, l'épargne dans la circulation monétaire ; enfin la quatrième, l'épargne dans la distribution de la richesse. On voit que l'économie *pure* n'est pas plus avare de paroles que l'économie *impure*. Je n'assurerais pas que tout ce qui peut être dit sur l'épargne soit dit dans ce volume, mais il me semble qu'on y trouve beaucoup de choses inutiles à écrire, car leur conception est à la portée de tout le monde sans en excepter les cuisinières. M. Montemartini reproche aux économistes d'avoir confondu l'acte économique de l'épargne avec l'acte moral. Cela est vrai pour beaucoup d'entre eux, mais il y a des exceptions. De cette confusion est résulté que l'on a considéré l'acte d'épargner comme absolument et indéfiniment bon. Cela est faux, mais réfuté depuis des siècles par l'adage : toute vertu a ses limites, lesquelles dépassées, on se trouve dans le train du vice. M. Montemartini fait bien de réfuter ces erreurs et d'autres du même genre, mais s'il l'avait fait avec plus de concision, son ouvrage aurait gagné en clarté et aurait été abordable à plus de lecteurs.

R.

CHRONIQUE

Sommaire. La décadence du parti libéral dans les pays constitutionnels. — Comment le protectionnisme encourage le développement du commerce de la France. — Une pétition de la ligue des consommateurs de Bordeaux. — La production des vins et le protectionnisme vinicole. — Les candidatures au fonctionnarisme à Paris. — Ce que coûte en France le personnel des fonctionnaires. — La question de la hausse du prix du pain au conseil municipal de Paris. — Le socialisme au conseil communal de Bruxelles, — Au *County Council* de Londres. — Le traité de paix entre l'Italie et l'Abyssinie. — Massacreurs et empoisonneurs. — Résolutions du Congrès anti-sémitique de Lyon. — Mort de M. Karl Knies. — Nécessité d'un enseignement protectionniste en France.

Il existait naguère dans la plupart des pays constitutionnels un « parti libéral ». Mais, il faut le dire, ce parti aussi bien que ses concurrents conservateurs, cléricaux, radicaux ou socialistes, n'avait guère d'autre objectif que la conquête du pouvoir et la jouissance des avantages substantiels qu'elle procure. En ce moment, il est partout en train de se dissoudre. En Belgique, où il aurait pu conserver une grande place en opposant un programme économique aux programmes socialistes, il ne forme plus qu'une minorité impuissante, dont les éléments conservateurs finiront, selon toute apparence, par aller grossir le parti clérical, tandis que les éléments progressistes iront se fondre dans le parti radical et socialiste. En Hollande, où le parti libéral vient de lancer un programme électoral, ce programme est particulièrement infecté de socialisme d'État.

En ce qui concerne les *questions sociales*, y lisons-nous, on demande au législateur des *chambres de travail* avec des droits égaux pour le patron et l'ouvrier ; le règlement *des contrats de louage* pour les ouvriers et de *fermage* ; la *limitation légale de la journée de travail* et l'assurance d'un jour de repos par semaine, de préférence le Dimanéhe ; l'introduction de l'*assurance obligatoire* contre les accidents du travail, *en partie aux frais de l'État* ; l'amélioration des logements ; la réforme du droit d'expropriation ; le soin de la santé publique comprenant des mesures contre les boissons alcooliques et la révision de la loi sur l'assistance publique.

A ce programme soi-disant libéral, le parti catholique vient

d'opposer, de son côté, un programme mi-socialiste, mi-protectionniste, dans lequel nous remarquons, comme dans le précédent, la limitation de la journée de travail, la réglementation du paiement des salaires, les assurances contre la maladie, les accidents, l'invalidité et la vieillesse, avec la défense à l'État de rien commander à l'étranger et l'établissement de droits protecteurs. C'est sur ce dernier point seulement — à part la question de l'enseignement sur laquelle les catholiques se montrent plus libéraux que les libéraux — que les deux programmes présentent une différence sensible ; mais l'un et l'autre sont à peu près, au même degré, socialistes.

Nous pourrions constater, hélas ! la même décadence du parti libéral en France, avec cette seule différence qu'il se borne ici à opposer le *statu quo* conservateur au progressisme dévoyé des radicaux et des socialistes, en renonçant à toute velléité réformatrice.

Cependant, l'expérience atteste qu'une politique de résistance ne suffit pas seule à empêcher l'invasion des fausses doctrines. Car on ne détruit que ce qu'on remplace.

Que le parti libéral se pénètre de cette vérité, qu'il oppose aux programmes socialistes et protectionnistes un programme économique, et il pourra, en retrouvant la prépondérance qu'il a perdue, arrêter la société sur la pente dangereuse où la fait glisser — beaucoup plus encore que le socialisme et l'anarchisme, — l'abus effréné de l'Étatisme, du protectionnisme et du militarisme. C'est à la politique de Turgot qu'il faut recourir, si l'on veut éviter celle de Robespierre et de Babeuf.

*
* *

L'administration vient de publier une série de tableaux détaillés sur le commerce de la France et des principaux pays étrangers pendant la période de 1886 à 1895. Nous empruntons au *Journal des Débats* le résumé sommaire des principaux résultats de cette statistique. Ils attestent que les protectionnistes ont parfaitement réussi à encourager l'industrie et le commerce... de l'Angleterre et de l'Allemagne aux dépens de l'industrie et du commerce de la France.

En 1886, le chiffre des importations françaises a été de 4.208 millions de francs ; en 1891, il s'élève à 4.767 millions ; mais, en 1892, il n'est plus que de 4.188 millions et de 3.719 millions en 1895, — soit une différence de 1 milliard 48 millions sur l'année 1891. Si nous passons aux exportations, nous voyons qu'en 1886 la France a envoyé à l'étranger pour 3.248 millions de marchandises ; en 1890, le total s'élève à

3.753 millions ; en 1894, ce chiffre s'abaisse à 3.078 millions ; et, en 1895, il se relève à 3.373 millions. Comme on le voit, nos importations ont suivi une courbe descendante, tandis que la courbe de nos exportations, après une courte période de hausse, est retombée à peu près au même niveau qu'en 1896.

Ce qui ajoute à la gravité de cette constatation c'est que pendant la même période nos principaux concurrents n'ont cessé de progresser. De 349 millions de livres sterling, les importations de la Grande-Bretagne ont passé à 408 millions en 1894 et à 416 millions de livres en 1895 ; l'augmentation est donc de 47 millions de livres, soit un peu plus de 1 milliard de francs. Les exportations ont suivi une marche moins rapide : de 268 millions (1886), elle ont passé, eu 1895, à 285 millions de livres, soit une augmentation de 375 millions de francs.

Ces résultats, très supérieurs aux nôtres, sont cependant bien inférieurs à ceux obtenus en Allemagne. En 1886, les importations allemandes ont été de 2.877 millions de marks ; en 1890, de 4.145 millions, et, en 1895, de 4.120 millions, soit une augmentation de 1.257 millions de marks. Les exportations ont, de leur côté, progressé dans des proportions énormes : 2.984 millions de marks, en 1886 ; 3.326 millions, en 1890, et 3.317 millions, en 1895. Ainsi, en 1895, l'Allemagne a importé pour 4.120 millions de marks, alors que nous n'importions que pour 3.719 millions de francs et que le chiffre de ses exportations dépassait le nôtre de 768 millions de francs.

*
* *

La Ligue des consommateurs de Bordeaux a adressé à « Messieurs du Parlement » une pétition contenant un exposé, d'ailleurs très incomplet, des impôts perçus, sous forme de primes, de droits sur les nécessités de la vie au profit du petit nombre et aux dépens du grand. Mais que voulez-vous? On aurait beau donner aux moutons le droit de nommer des députés et même des sénateurs, ils n'en continueraient pas moins à être tondus, — parce qu'ils sont des moutons.

Primes ou encouragements à la culture du lin, du chanvre, à la sériciculture, au drainage, à l'hydraulique, à l'élève des chevaux, du bétail, à la chasse aux loups, à la pêche, à la construction, à la navigation, à la filature, à l'extraction du schiste, etc., etc., disent les pétitionnaires naïfs, tombent journellement en pluie d'or serrée et à souhait sur qui a su s'y prendre assez habilement pour se faire accorder part à cette manne budgétaire. Aussi, les deux sections du commerce et de l'agriculture, forêts et haras compris, qui ne figuraient, il y a cinquante ans, au budget, que pour 20 millions et pour 29 en 1875, se trouvent-elles monter à 70 millions dans celui de 1896, sans toutefois

que l'on puisse constater de progrès plus rapides, au contraire. Enfin, dans l'ensemble et tout bien compté, on voit nos trois Budgets des dépenses budgétaires s'élever annuellement à bien près de 4 milliards, quand ils ne les dépassent pas.

Un comble auquel nous arrivons manquait à l'accumulation des faveurs et privilèges accordés chez nous depuis quinze ans aux parasites du travail national. Au cours des vacances, en effet, interprétant d'une manière par trop subtile une ordonnance royale de 1814 qui se bornait à rétablir un état de choses devant, d'après la loi, survivre au retour de la paix; et faisant de même pour une ordonnance de 1859 venue simplement proroger jusqu'à la rentrée des Chambres un tarif en modifications, le Ministère Méline, sous prétexte d'une prime à l'exportation en Allemagne, contestée en ce sens qu'elle ne serait que la restitution d'un droit de consommation à l'intérieur, a frappé les sucres étrangers d'une surtaxe très élevée, et se dispose à demander aux Chambres, malgré la pénurie du Trésor, des primes à l'exportation des sucres pouvant bien atteindre dans l'an 15 millions, soi-disant compensés par ailleurs.

Or, Messieurs, y eût-il réellement primes en Allemagne, qu'il n'y aurait certainement pas lieu pour nous de donner dans la même faute économique en allant faire manger le sucre à bon marché à toute la terre, pendant que, chez nous, on augmenterait les droits pour nous le faire consommer plus cher; alors que la même mesure viendrait diminuer pour notre commerce son principal moyen d'échange de nos produits avec les régions intertropicales et faire perdre à notre marine marchande un élément de fret de retour considérable; tout cela, uniquement, pour arriver à enrichir encore plus les grands et petits sucriers de nos départements du Nord, déjà si bien servis par la loi de rendement de 1884 qu'elle les a amenés à produire annuellement 350 millions de kilos de sucre de plus que la France ne peut en consommer. Établissez des primes à la surproduction de l'industrie sucrière, et bientôt vingt autres industries parasites viendront à leur tour vous mettre en demeure d'attacher leur surproduction aux flancs de nos budgets.

Bien étonnants étaient déjà les sentiments démocratiques qui avaient permis d'accorder, depuis 1881, à l'agriculteur (et bien par l'intrigue et la réclame : 7 francs de prime douanière par quintal sur le blé de pain des prolétaires, au lieu de 60 centimes avant les réformes économiques libérales de 1860; 11 fr. 25 sur le bétail, au lieu de 45 centimes 14 fr. 80 et 19 fr. 80 sur le vin à 15 degrés, au lieu de 5 fr. 25 et 40 francs sur les raisins secs propres à fabriquer des boissons pour le pauvre, au lieu de 30 centimes, et cela avec taxes non moins exorbitantes sur

tous les autres produits alimentaires agricoles ! Après cela, y a-t-il quelque chose d'extraordinaire à ce que le pays se dise surfait par la devise nationale ?

*
* *

Le *Bulletin de statistique* du ministère des finances publie la note suivante sur la production des vins en 1896.

Pour 1896, la récolte des vins en France est évaluée à 44.656.000 hectolitres, soit une augmentation de 19.968.000 hectolitres par rapport à la récolte de 1895 et de 14.139.000 hectolitres sur la moyenne des dix dernières années.

En comptant encore 4.050.000 hectolitres pour l'Algérie, selon les estimations provisoires qui ont déjà été transmises à l'administration. et environ 300.000 hectolitres pour la Corse, on arrive à une production totale de 49 millions d'hectolitres.

Suivant les estimations faites dans chaque département en tablant sur les divers prix locaux de vente chez les récoltants, la valeur de la récolte de 1896 s'élèverait à 1.174 millions de francs. Dans ce total, les vins de qualité supérieure (et par là il faut entendre seulement les vins dont le prix de vente chez le récoltant dépasse 50 francs l'hectolitre, sans les droits) sont compris pour 80 millions de francs, correspondant à une quantité de 1.313.060 hectolitres et les vins de qualité ordinaire 1.088 millions de francs correspondant à une quantité de 43 millions d'hectolitres.

Les viticulteurs n'en ont pas moins réclamé sous prétexte d'hygiène et obtenu la quasi-prohibition de la fabrication des vins de raisins secs, laquelle ne dépasse pas 100.000 hectolitres. Pourquoi ne demanderaient-ils pas aussi à être protégés contre un concurrent bien autrement redoutable, la bière, ou mieux encore contre cet autre concurrent dont leurs appétits protectionnistes augmentent tous les jours la clientèle : l'eau.

*
* *

L'immigration croissante des étrangers en France, malgré l'impôt et les formalités, auxquels ils sont assujettis, en vue de protéger le travail national, — atteste que l'offre des bras et des intelligences ne suffit pas à la demande dans les emplois de l'industrie privée. En revanche, elle la dépasse chaque jour davantage dans les emplois publics, si modestes qu'ils soient. Voici ce que nous lisons dans le *Journal des Débats*, au sujet de cette marée montante des candidatures au fonctionnarisme.

Le *Bulletin municipal officiel* a publié un document qui ne laisse pas que d'être fort intéressant; c'est le tableau comparatif du nombre des emplois vacants dans les divers services de la préfecture et du nombre

des candidats inscrits pour ces emplois. Il résulte des chiffres de ce tableau que les compétitions pour les places offertes par l'administration atteignent des chiffres considérables, et dépassent de beaucoup le nombre des emplois dont on peut disposer annuellement. Pour environ 375 vacances annuelles dans le corps des cantonniers de la Ville, il y a 21,582 candidats inscrits; c'est-à-dire qu'il y a actuellement dans les cartons de l'Hôtel-de-Ville des demandes pour pourvoir aux vacances pendant plus de cinquante ans. Il est vrai que des connaissances bien spéciales ne sont pas nécessaires pour briguer une place de cantonnier, et cela explique, dans une certaine mesure, le nombre extraordinaire de demandes ; mais il y a pour des emplois bien différents une extraordinaire disproportion encore entre le nombre de places disponibles et le nombre de demandes ; ainsi pour 115 places d'institutrices vacantes annuellement dans les écoles élémentaires et maternelles, il y a 6.947 candidates inscrites; pour 72 places d'instituteurs de l'enseignement primaire, 1.955 demandes ; pour 8 places de commis aux écritures au Mont-de-Piété, 2.003 demandes; pour 18 places de garçons de bureau et hommes et hommes de peine à la préfecture ou dans les mairies, 5,841 demandes, ets.

De tels chiffres se passent de commentaires; mais on ne saurait trop souhaiter de voir cette statistique recevoir la plus large publicité. Sa lecture déciderait peut-être un grand nombre de ceux qui mettent tout leur espoir dans une place de l'administration et les inciterait à chercher ailleurs une situation ; ils en trouveraient certainement, ne fût-ce que dans l'agriculture.

*
* *

Notre excellent confrère, M. Alfred Neymarck publie, dans le *Rentier*, le relevé suivant de ce que coûte à la France le personnel de ses fonctionnaires, non compris ceux des départements et des communes :

	France	Algérie	Totaux
Affaires étrangères	8.153.000	»	8.153.000
Agriculture	9.881.000	1.267.000	11.148.000
Colonies	18.484.000	»	18.484.000
Commerce, industrie, postes et télégraphes	112.072.000	3.602.000	116.674.000
Finances	127.451.000	5.665.000	133.116.000
Guerre	126.928.000	»	126.928.000
Instruction publique, beaux-arts et cultes	205.024.000	5.851.000	210.875.000
Intérieur	35.125.000	4.260.000	39.385.000

Justice	32.492.000	2.564.000	35.056.000
Marine	39.357.000	»	39.567.000
Travaux publics	55.663.000	1.389.000	57.152.000
Totaux	771.750.000	24.588.000	796.338.000
Dotations des pouvoirs publics, Présidence, Sénat, Chambre des députés			10.908.000
Ensemble			807.246.000

Sous la Restauration, le budget ne dépassait pas un milliard; il a quadruplé depuis, bien que la population qui le paie se soit à peine accrue d'un cinquième. Avant peu, le milliard de la Restauration ne suffira plus au seul chapitre des appointements des fonctionnaires.

*
* *

Le Conseil municipal de Paris s'est occupé de la hausse du prix du pain et il a adopté un vœu proposé par M. Caplain en faveur de la diminution des droits sur les les blés, matière première du pain. Mais cela ne pouvait évidemment suffire aux socialistes du Conseil, hantés par le fantôme des accapareurs. Au vœu libre-échangiste de M. Caplain, ils ont ajouté le vœu suivant, proposé par M. Fournière, et destiné à répandre une terreur salutaire dans l'âme de ces odieux capitalistes qui vont chercher le blé chez le producteur pour le mettre à la portée des consommateurs, au lieu de laisser ceux-ci se charger eux-mêmes de cette besogne.

« La conseil émet le vœu que les lois soient enfin appliquées à ceux qui, spéculant sur la farine, retirent des bénéfices illicites sur un objet d'alimentation essentiel à l'existence des travailleurs ».

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que le vœu de M. Fournière a reçu la haute approbation du journal de M. Méline, la *République française*. Ce journal déclare au contraire, que le procédé préconisé par M. Caplain serait « absolument inefficace », et il se plaît à constater que les protectionnistes ont pris les devants « pour protester énergiquement contre les spéculateurs sur les blés ». Serait-ce l'annonce de la présentation prochaine d'un projet de loi sur les accapareurs et le maximum?

*
* *

Le Conseil communal de Bruxelles ayant voté l'établissement d'un minimum de salaire pour les ouvriers de la ville (voir à ce sujet notre chronique d'octobre) le bourgmestre M. Buls et les échevins ont donné leur démission. Nous ne pouvons que les

féliciter de cet acte de courage et nous souhaitons qu'ils trouvent de nombreux imitateurs.

∴

L'épidémie socialiste a gagné même le County Council de London. Au lieu de confier économiquement à des entrepreneurs les travaux publics qui sont de son ressort, il s'en est chargé lui-même, et pour combler le déficit que lui causaient quelques-unes de ces entreprises, il a eu recours à des virements qui lui ont permis de les masquer. Cette pratique n'a pas été du goût de quelques-uns des membres du Conseil, et une commission d'enquête a été nommée qui a conclu au renvoi de plusieurs employés supérieurs du département des travaux publics. N'était-ce pas cependant au conseil lui-même que revenait la responsabilité de ce tripatouillage socialiste ?

∴

Un traité de paix signé le 26 octobre a mis fin à la guerre entre l'Italie et l'Abyssinie. On sait que cette guerre, si désastreuse pour l'Italie, a été causée par un véritable faux en écriture publique commis dans la traduction italienne du traité d'Uccialli. D'après cette traduction, l'Abyssinie acceptait le protectorat de l'Italie, dont le texte abyssin ne faisait pas mention. Et voilà pourquoi des milliers de pauvres conscrits sont allés mourir en Afrique et la dette italienne s'est grossie d'un bon nombre de millions ?

∴

Massacres et fusillades, tels sont les procédés auxquels les peuples soi-disant civilisés ont plus que jamais recours pour étendre et assurer leur domination sur les peuples qualifiés de barbares.

D'un bout à l'autre, écrit un rédacteur du *Soleil*, M. Urbain Gohier, le Soudan est éclairé par la flamme des villages incendiés. Le voilà, le flambeau de votre civilisation ! Vos officiers, exaspérés d'un avancement ralenti, nourrissent la guerre éternelle. Vos agents civils, ivres d'un pouvoir sans limite et sans contrôle, étonnent par leur férocité les négriers arabes.

Quand je t'aurais nommé 50 villages brûlés depuis deux ans « pour l'intimidation, pour l'exemple », pour provoquer la révolte et rendre nécessaires de fructueuses expéditions, pour punir une infraction au protocole de vos satrapes ; quand je t'aurais fourni des chiffres de morts mutilés, ou d'esclaves distribués entre vos soldats, — je serais sûrement bien éloigné de la réalité. Qui connaîtra jamais tous les forfaits qu'ensevelit dans son immensité la malheureuse Afrique !

Écoute la déposition d'un de vos officiers ; c'est un autre de vos officiers qui la garantit loyale ; il l'a lue en plein Parlement français, devant les ministres qui bâillent et le centre qui ricane :

« Le village étant pris et le chef tué, les troupes ont regagné les avisos, et il ne reste plus sur les décombres que nos auxiliaires indigènes. O la triste, la lugubre, l'épouvantable besogne que ces gens-là accomplissent, une écume de plaisir aux lèvres !

« L'un d'eux, en ricanant, éventre une femme mourante et s'amuse à lui casser les dents sous ses talons.

« Celui-ci entortille de sanglants intestins sur le canon de son fusil, et son voisin s'acharne à scier, avec la lame ébréchée de son sabre, les seins d'une vieille dont la maigre carcasse palpite.

« Je vois une fillette de 6 à 7 ans dont le corps vient d'être tranché en deux parties égales. A côté des tronçons, un enfantelet (le frère sans doute) est couché, son petit crâne aplati comme un fromage, et j'aperçois, se tendant vers eux, les bras crispés et raidis d'un cadavre de femme gisant, le ventre ouvert, dans une marmelade de viscères.

Ce sont toutefois les Espagnols qui semblent tenir aujourd'hui le record de la barbarie. Voici ce qu'écrit de Manille un négociant anglais, au sujet de la répression de l'insurrection des îles Philippines :

De grandes cruautés ont été commises des deux côtés, mais surtout par les Espagnols. Ceux-ci n'ont aucune pitié pour les prisonniers. Ils ont impitoyablement massacré tout ce qui leur tombait sous la main. C'est un vrai régime de terreur. Les Espagnols mettent à la torture particulièrement les indigènes influents. On m'affirme qu'ils leur font clouer les mains au mur, puis les font fouetter. Ils emploient même les poucettes et d'autres instruments de torture.

Aucun télégramme ne peut être expédié sans avoir été préalablement soumis à la censure du gouvernement. Les lettres sont ouvertes. Les journaux de Hongkong et de Singapore ont néanmoins pu rapporter ce qui se passe dans le « trou sombre » de Manille. Cette prison se trouve dans la forteresse. On y entassa un soir 100 personnes, bien qu'il n'y eût place que pour 30 seulement. Les malheureux enfonçaient dans l'ordure jusqu'aux genoux. Un beau matin on en retira 59 cadavres.

L'insurrection n'est que le fruit d'une administration surannée et corrompue.

Les exécutions sont à l'ordre du jour. On a fusillé hier 4 indigènes sur la promenade publique. J'espère ne jamais rien revoir de semblable dans mon existence. Ce fut un spectacle horrible. Les armes touchaient presque la tête des malheureux. Les crânes furent réduits en

miettes. De nombreuses dames espagnoles sortirent par extra pour assister à ce spectacle. Les Espagnols disent qu'ils se proposent de fusiller 500 des meneurs.

Toutes ces abominations se commettent au nom des droits supérieurs et imprescriptibles de la civilisation. Et n'oublions pas que l'article principal que les peuples civilisés expédient aux barbares n'est autre chose qu'un poison : l'alcool. Des massacreurs qui fraient la voie aux empoisonneurs, voilà quels sont, à la fin de ce siècle de lumière et de philanthropie, les artisans de la civilisation européenne, en Afrique, en Asie.

On a fondé des sociétés pour la protection des animaux ; et la loi Grammont punit les mauvais traitements infligés aux chevaux, aux chiens et autres quadrupèdes. N'y aurait-il pas lieu d'en étendre l'application aux bipèdes africains et asiatiques ?

*
* *

Le Congrès catholique et anti-sémitique de Lyon a adopté les résolutions suivantes :

« Abolition du décret de 1791 donnant le droit de citoyens français aux Juifs. Abolition du décret Crémieux pour l'Algérie. Exclusion des Juifs de l'enseignement public, de la magistrature, des emplois administratifs et des grades dans l'armée, du commissariat de l'armée, des adjudications de fournitures. Application des lois pénales contre les monopoles et les accaparements. Publication de la liste des commerçants juifs. Organisation de Ligues locales contre les commerçants juifs... »

A quand le rétablissement des *Ghettos* pour les Juifs et une nouvelle édition de la révocation de l'Édit de Nantes pour les protestants ?

*
* *

M. Karl Knies, professeur d'économie politique à l'Université d'Heidelberg vient de mourir à l'âge de 75 ans. Il a publié un grand nombre d'ouvrages, malheureusement peu connus en France : *l'économie politique au point de vue de la méthode historique, la monnaie et le crédit*, etc., etc. C'était un esprit essentiellement libéral et mieux encore un caractère ; il avait, chose rare, renoncé à la chaire qu'il occupait à l'école polytechnique de Cassel plutôt que de renoncer à ses convictions, laissant ainsi un exemple plus honoré que suivi.

*
* *

Qui sait si nous ne serons pas obligé de proposer bientôt l'exemple de M. Knies à nos professeurs d'économie politique ?

Dans le dernier numéro de la *Réforme économique*, un député qui croit d'ailleurs devoir garder l'anonyme dénonce, avec amertume, l'enseignement libre-échangiste des Établissements de l'État.

« Les pouvoirs publics, dit-il, paraissent trouver tout naturel qu'on les accuse publiquement, dans nos grandes écoles, de pratiquer l'erreur et de ruiner le pays. Ils souffrent, sans protester, qu'on élève les jeunes générations dans l'hostilité contre le système qu'ils ont déclaré bon, et acceptent, sans embarras visible, l'accusation d'ignorance que les libre-échangistes ont l'habitude de prodiguer aux adversaires de leurs doctrines. »

A la vérité, le député de la *Réforme* se borne à demander qu'on enseigne une économie politique protectionniste à côté de l'écomie politique libre-échangiste, « en laissant à l'étudiant le droit de faire un choix. »

Accorder à l'étudiant un droit que l'on refuse au professeur, n'est-ce pas un moyen infaillible d'augmenter l'autorité et le prestige de l'enseignement de l'État? Décidément, les députés protectionnistes comprennent aussi bien les intérêts de l'enseignement que ceux de l'industrie et du commerce, sans oublier l'agriculture.

G. DE M.

Paris. 14 décembre 1896.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Essai sur la répartition des richesses et sur la tendance à une moindre inégalité des conditions, par PAUL LEROY-BEAULIEU, membre de l'Institut. 4e édition, revue et augmentée. 1 vol. in-8° de 630 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Léon Say. Finances publiques, liberté du commerce, par J. CHAILLEY-BERT. 1 vol. in-8° de XLV, 280 p. cartonné. — Paris, Guillaumin et Cie.

(XVIIe volume de la Petite Bibliothèque économique française et étrangère.)

Quesnay et la physiocratie, par YVES GUYOT. 1 vol. in-32 de LXXIX, 100 p. cartonné. — Paris, Guillaumin et Cie.

(XVIIIe volume de la Petite Bibliothèque économique française et étrangère).

Le Rouble-Crédit, 1768-1896, par ARTHUR RAFFALOVICH, correspondant de l'Institut. Broch. in-4° de 16 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Voyages et découvertes de M. Faubert dans les vignes du Médoc; en Suisse; le monopole de l'alcool en fonction; dans la mine; à Carmaux; en Angleterre; à Rouen; en Autriche-Hongrie, par YVES GUYOT. In-18 de 436 p. — Paris, Ernest Flammarion.

Humanisme intégral. Le duel des sexes. — La cité future, par Léopold Lacour. 1 vol. in-18 de 360 p. — Paris, P.-V. Stock.

Le Trade-Unionisme en Angleterre, par Paul de Rousiers, avec la collaboration de MM. de Carbonnel, Festy, Fleury et Wilhelm. 1 vol. in-18 de 356 p. — Paris, A. Colin et Cie.

Les Systèmes monétaires, par Louis Trouillat. 1 vol. in-8° de 326 p. — Paris, Ernest Leroux.

Notes et statistiques sur la question monétaire, par G. Fagnoots. Broch. in-8° de 69 p. — Paris, L. Larose.

La Femme contre l'alcool, par Louis Frank. 1 vol. in-8° de 273 p. — Bruxelles, Lamertin. Paris, G. Carré et Naud.

Le Témoignage de la femme. Rapport par Louis Frank. Broch. in-8° de 50 p. — Bruxelles, Lamertin.

Les Salaires de la famille ouvrière. Rapport par le même. Broch. in-8° de 120 p. — Bruxelles, même éditeur.

L'Epargne de la femme mariée. Rapport par le même. Broch. in-8° de 60 p. — Bruxelles, même éditeur.

Le Socialisme et le droit de propriété, par A. Castelein. S. J. 1 vol. gd in-8° de 584 p. — Paris, Victor Retaux. Bruxelles, J. Goemaere.

De la Propriété du droit d'auteur. Projet d'organisation de la perpétuité du droit de propriété littéraire et artistique, par Edouard Mack. Broch. in-8° de 32 p. — Paris, Marchal et Billard.

Le Commerce d'importation en France au milieu du XVIe siècle. Document inédit publié avec des notes et un tableau synoptique, par Albert Chamberland. Broch. in-8° de 32 p. — Paris, Ch. Delagrave.

Le Salaire des ouvriers en Espagne, par André Barche et Bautre. Broch. in-8° de 64 p. — Madrid, Imp. Richard Fe.

Almanach des coopérateurs belges pour 1897. Sixième année. Broch. in-16 de 62 p. — Bruxelles, 1897.

Résumé des travaux de la commission extraparlementaire de décentralisation, février 1895-juillet 1896. Broch. gr. in-8° de 123 p.

La Departazione. Studio di diritto punitivo per dissertazione di laurea in giurisprudenza, par Angelo Fani. 1 vol. in-8° de 202 p. — Rome, Loescher et Cie.

Annuario di jurisprudenza civile e commerciale. Anno V, 1895. Broch. in-12 de 58 p. — Sala Consilina 1896.

Die Eisenbahn-Transportsteuer und ihre stellung im Staatshaushalte, von Sigmund Sonnenschein. 1 vol. in-8° de 108 p. — Berlin, Verlag, von J. Springer.

Gutachten uber die fortfuhrung der valuta-reform in Oesterreich. 1 vol. in-8° de 216 p. — Wien. Alfred Holder.

Beiträge zur Geschichte der französischen handelspolitik, von Dr Alexander von Brandt. 1 vol. in 8° de 233 p. — Leipzig Verlag. von Dunker et Humblot.

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN.

TABLE

DES MATIÈRES DU TOME VINGT-HUITIÈME

N° 1. — *Octobre* 1896.

I. Les recettes municipales, comment l'on peut trouver dans leur historique un argument en faveur de la décentralisation, par M. Georges Nester Tricoche 3

II. La propriété immobilière chez les arabes de l'Algérie, par M. A. Bochard 21

III. Mouvement colonial, par M. le Dr Meyners d'Estrey 30

IV. Revue des principales publications économiques de l'étranger, par M. Maurice Block, membre de l'Institut 41

V. Lettre d'Autriche-Hongrie, par M. Ant.-E. Horn 69

VI. Bulletin : I. Publications du *Journal officiel* 76
II. Un appel aux nations 77
III. Le canal des Portes-de-Fer 79
IV. Les champs d'or de l'Australie occidentale 80
V. La visite des bagages. M. Zola ennuyé par l'octroi 82

VII. Société d'économie politique (Séance du 6 *octobre* 1896). — Communication : Discours du comte Apponyi à la Conférence interparlementaire à Budapest. — Discussion : Des souffrances de l'agriculture. — Ouvrages présentés. Compte rendu par M. Charles Letort 84

VIII. Comptes rendus : *La grande industrie, son rôle économique et social étudié dans l'industrie cotonnière*, par M. Schulze-Gavernitz. Compte rendu par M. E. Lamé Fleury 108

L'Impôt démocratique sur le revenu, par M. Kergall. Compte rendu par M. Gustave du Puynode, correspondant de l'Institut 111

Principes socialistes, par M. Gabriel Deville. — *L'Angola et la colonisation portugaise d'Outre-Mer*, par M. Ch. Delaunay. Comptes rendus par M. Léon Roquet 114

Der Einfluss von Staat und Recht auf die Entwickelung des Eigenthums (*De l'influence exercée par l'Etat et les institutions juridiques sur le développement du droit de propriété*), par Ludwig Félix. — *Geschichte der Rumanischen Zollpolitick seit dem 14 Jahrhundert dart bis* 1874 (*Histoire de la politique douanière roumaine depuis le* XIVe *siècle jusqu'en* 1874), par Constantin J. Baicoianu. Comptes rendus par M. E. Castelot 121

Notes et souvenirs, par M. Denormandie. — *Histoire du Saint-Simonisme* (1825-1864), par Sébastien Charlety. Comptes rendus par M. LR... 124

Cuba contre Espagne, par Enrique José Varona. — *Contre l'Impôt sur le revenu*, par M. Jules Roche. Comptes rendus par M. Maurice Zablet... 134

L'Espionnage militaire sous Napoléon Ier, par Paul Muller. — *Annales de l'Institut international de sociologie*. — *Essai sur une restauration bourgeoise*, par P.-C. Laurent de Villedeuil. — *L'imposta successoria*, per Alessandro Garelli. — *La Funzione economica nella vitta politica*, per Vincenzo-Melussi. — *Legislacion aduanera, concordancias, jurisprudencia y comentarios*, par Eduardo de Ezcurra. — *Sui rampoli*, per Filipo Benevento. Comptes rendus par M. Rouxel... 137

IX. Notices... 143

X. Réclamation de M. Loubet... 148

XI. Chronique économique : La visite du Tsar. — Les conventions franco-italiennes au sujet de la Tunisie et du renouvellement du traité de navigation avec l'Italie. — Un éloge de M. Léon Say. — Une proposition et une enquête relatives au maximum du salaire, à Bruxelles. — Les mesures prises par l'État du Congo pour protéger les nègres contre leurs civilisateurs blancs. — Les progrès économiques de la Suède. — L'inauguration du canal des Portes-de-Fer. — Les Congrès du millénaire de la Hongrie et l'hospitalité hongroise, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut... 150

XII. Bulletin bibliographique... 158

N° 2. — *Novembre* 1896.

I. L'union douanière de l'Europe centrale, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut... 161

II. La liberté, par M. Ladislas Domanski... 175

III. Le mouvement agricole, par M. G. Fouquet... 186

IV. Revue des principales publications économiques en langue française, par M. Rouxel... 197

V. Notes d'Allemagne, par M. Arthur Raffalovich, correspondant de l'Institut... 220

VI. Un député au conseil du commerce en 1760, par M. Eug. Lebeuf... 228

VII. Bulletin : I. Publications du *Journal officiel*... 232
II. Le renouvellement du privilège de la Banque de France... 233
III. L'assurance de la paix... 237

VIII. Société d'économie politique (séance du 5 *novembre* 1896). — Nécrologie : M. Maurice Monjeau. — Discussion : La monnaie d'argent est-elle préférable aux petites coupures de

billets de banque? — Ouvrages présentés. Compte rendu par M. Charles Letort..... 243

IX. Comptes rendus : *Annuaire de l'Economie politique et de la Statistique*, 1896. Compte rendu par M. Léon Roquet..... 258

La baisse du taux de l'intérêt. Causes et conséquences, par M. G. Saugrain. Compte rendu par M. Gustave du Puynode, correspondant de l'Institut..... 260

La responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail, par M. Tarbouriech. Compte rendu par M. L. Theureau..... 264

L'enseignement commercial des femmes. — Premières notions d'économie sociale, par M. Tr. Villard. Comptes rendus par M. Frédéric Passy, membre de l'Institut..... 266

Le commerce du bois de chauffage et du charbon de bois à Dijon au xviiie *siècle*, par M. Etienne Picard. — *Une visite à Dunkerque et dans la Flandre maritime*, par M. A. Martin. — *L'économie sociale de l'enfance devant le Congrès national d'assistance de Lyon en* 1894 *et questions qui s'y rattachent*, par M. Paul Rougier. Comptes rendus par M. LR..... 270

Études historiques sur les relations commerciales entre la France et la Flandre au moyen-âge, par M. Jules Finot. Compte rendu par M. G. François..... 278

Procès-verbal des délibérations et exposé de la situation générale de l'Algérie. — Annuaire des Syndicats professionnels, industriels, commerciaux et agricoles, constitués, conformément à la loi du 21 *mars* 1884, *en France et aux colonies. — La conciliation et l'arbitrage dans les conflits collectifs entre patrons et ouvriers*, par M. G. Waterlot. Comptes rendus par M. Maurice Zablet..... 279

L'Art et l'Etat en France, par M. G. Larroumet. — *La politique au village*, par M. E. Thirion. — *Les milices des Etats-Unis*, par M. G. Tricoche. — *Solution pacifique de la question sociale*, par M. L. Gagneur. — *Monographie de l'Union du Sud et des Syndicats agricoles*, par M. Claude Sylvestre. — *Studi di politica commerciale*, par M. A. Mouzilli. — *Lo stato al suo posta ossia delle opinioni di Raffaele Mariano intorno all' Economia politica et alla liberta*, par M. L. Bella. — *Il socialismo et la superstizione Borghese*, por Ignazio Scarabelli. — *L'imposta progressiva in teoria ed in pratica*, par Tullio Martello. — *Economia Bancaria*, par Don Ramon Perez Requeijo. Comptes rendus par M. Rouxel..... 282

X. Notices bibliographiques..... 302

XI. Chronique économique : La hausse des céréales. — Les nouvelles lois protectionnistes. Les sucres, les raisins secs, les laines du Cap. La mise à l'étude du monopole de l'alcool. — La décadence relative du commerce de la France. — Le renouvellement du privilège de la Banque. — Le budget des colonies. — Une illustration des dépenses coloniales empruntée à l'auteur de *Tutelle et Autarchie*. — Ce qu'il en coûte pour toucher une part d'héritage. — La verrerie ouvrière d'Albi. — Une loi socialiste appliquée au *Vooruit* non moins socialiste de Gand. — Une déclara-

tion libérale de M. de Witte. — La réforme monétaire en Russie. — L'élection de M. Mac Kinley. — Les résultats du tarif Wilson, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut 305

XII. Bulletin bibliographique 315

N° 3. — *Décembre* 1896.

I. Le mécanisme naturel de la production et de la distribution des richesses, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut 321

II. Les Census des États-Unis d'Amérique, par M. Achille Viallate 332

III. Mouvement scientifique et industriel, par M. Daniel Bellet. 354

IV. Revue de l'Académie des sciences morales et politiques, par M. J. Lefort 371

V. Le meeting annuel du Cobden Club 383

VI. La kilométrie, par M. Frédéric Passy, membre de l'Institut. 389

VII. Un bonze charmeur, par M. le Dr Meynier d'Estrey 393

VIII. Bulletin. — I. Publications du *Journal officiel* 400
II. Statistique des Sociétés savantes ayant leur siège à Paris 399
III. Les beautés du protectionnisme 401
IV. Les trente-six métiers de l'État 404

IX. Société d'économie politique (*Réunion du 5 décembre* 1896). — Communication : Élection de nouveaux membres. Élection d'un censeur. Une circulaire de la Société de statistique. Le 35me Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne. — Discussion : La concurrence économique. — Ouvrages présentés. Compte rendu par M. Charles Lefort. . 408

X. Comptes rendus : *Histoire de Richelieu*, par M. Gabriel Hanotaux. Compte rendu, par M. L. Roquet 424

Petit dictionnaire politique et social, par M. Maurice Block, membre de l'Institut. Compte rendu par M. André Liesse.. 433

Le budget, par M. René Stourm, membre de l'Institut. Compte rendu, par M. Gustave de Puynode, correspondant de l'Institut 434

Cours d'Économie sociale, par le R. P. Ch. Antoine. — *Les peuples dans l'antiquité et de nos jours. Socialisme fraternel et esprit nouveau*, par un ouvrier mécissier. Comptes rendus, par M. Maurice Zablet 440

The province of Québec and the Early American revolution, par Victor Coffin. — *France et Canada*, par M. Frédéric Gerbie. — *Aux États-Unis*, par M. le R. A. Lutaud. — *La Roumanie*. Étude économique et commerciale, par Gustave Blay. — Comptes rendus par M. L. R. 445

Report regarding the possibility of introducing Land and agricultural banks into the presidency of Madras. — Economics and account of the relations bei ween private property and public welfare, par Arthur Hadley. Comptes rendus par M. E. Castelot 455

Bibliothèque de l'enseignement agricole. Les vignes américaines, par MM. P. Viala et L. Ravoz. Compte rendu, par M. F. Fouquet 462

Organisme et société, par M. René Worms. — *Essai sur une restauration bourgeoise*, par MM. P. C. Laurent de Villedeuil. — *Estudios morales sociales y economicos*, par D. Manuel Duran y Bas. — *Viagema um paiz di selvagens*, par Oscar Leal. — *La Prodizione e il commercio mondiale dei cereali e le quistioni relative*, par M. Oresta Bordigo. — *Il problema agricole e l'avvenire sociale*, par M. Philippe Virgili. Comptes rendus par M. Rouxel..... 464

XI. Notices bibliographiques..... 479

XII. Chronique économique : La décadence du parti libéral dans les pays constitutionnels. — Comment le protectionnisme encourage le développement du commerce de la France. — Une pétition de la ligue des consommateurs de Bordeaux. — La production des vins et le protectionnisme vinicole. — Les candidatures au fonctionnarisme à Paris. — Ce que coûte en France le personnel des fonctionnaires. — La question de la hausse du prix du pain au conseil municipal de Paris — Le socialisme au conseil communal de Bruxelles. — Au *County Council* de Londres. — Le traité de paix entre l'Italie et l'Abyssinie. — Massacreurs et empoisonneurs. — Résolution du Congrès anti-sémitique de Lyon. — Mort de M. Karl Knies. — Nécessité d'un enseignement protectionniste en France, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut..... 480

XIV. Bulletin bibliographique 490

XV. Table des matières du tome xxviii..... 492

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame Téléphone.

HB
3
J8
sér.5
t.27-28

Journal des économistes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY